6
10-B
12

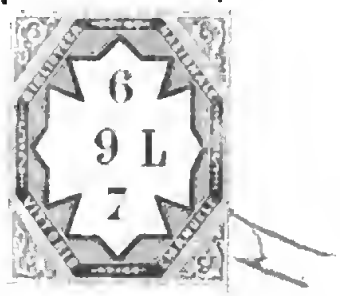


Digitized by Google

# HISTOIRE GENERALE

DES

# AUTEURS SACRÉS

ET

# ECCLESIASTIQUES,

QUI CONTIENT LEUR VIE, LE CATALOGUE, la Critique, le Jugement, la Chronologie, l'Analyſe, & le Dénombrement des differentes Editions de leurs Ouvrages ; ce qu'ils renferment de plus intereſſant ſur le Dogme, ſur la Morale & ſur la Diſcipline de l'Egliſe ; l'Hiſtoire des Conciles tant généraux que particuliers, & les Actes choiſis des Martyrs.

*Par le* R. P. Dom REMY CEILLIER, *Bénédictin de la Congrégation de S. Vanne & de S. Hydulphe, Prieur Titulaire de Flavigny.*

TOME SEPTIE'ME.

BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE

AD USUM FR. A. BENTIV. SUÆQ. COMMUN.

A PARIS,

Chez la Veuve LE MERCIER, rue S. Jacques, vis-à-vis, S. Yves, à S. Ambroiſe.

M DCC XXXVIII.

*AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROI.*

# TABLE

## DES CHAPITRES ET ARTICLES

contenus dans ce ſeptiéme Volume.


CHAPITRE PREMIER. *Saint Gregoire de Nazianze, ſurnommé* le Théologien, *Archevêque de Conſtantinople & Confeſſeur*, Page 1

ARTICLE PREMIER. *Hiſtoire de ſa vie*, ibid.

ART. II. *Des Oraiſons ou Diſcours de Saint Gregoire*, 27

§. I. *Son premier & ſon ſecond Diſcours*, ibid.

§. II. *Des deux Diſcours contre Julien*, 33

§. III. *Des Diſcours* 5. 6. 7. 8. 9. 10. 11. *de Saint Gregoire*, 43

§. IV. *Diſcours* 12. 13. 14. 15. 16. 17. 18. *de S. Gregoire*, 51

§. V. *Diſcours* 19. 20. 21. 22. 23. 24. 25. *de S. Gregoire*, 62

§. VI. *Diſcours* 26. 27. 28. 29. 30. 31. 32. *de S. Gregoire*, 76

§. VII. *Diſcours* 33. 34. 35. 36. 37. *de Saint Gregoire, ſur la Théologie*, 87

§. VIII. *Diſcours* 38. 39. 40. 41. 42. 43. 44. 45. *de Saint Gregoire*, 99

§. IX. *Diſcours* 46. 47. 48. 49. 50. 51. 52. 53. *de S. Gregoire*, 111

ART. III. *Des Lettres de Saint Gregoire*, 120

ART. IV. *Des Poëſies de Saint Gregoire*, 149

ART. V. *De quelques autres Poëſies de Saint Gregoire*, 199

ART. VI. *Doctrine de S. Gregoire de Nazianze*, 213

ART. VII. *Jugement des Ecrits de S. Gregoire ; Catalogue des éditions qu'on en a faites*, 301

CHAP. II. *Saint Amphiloque, Archevêque d'Icone*, 307

CHAP. III. *Saint Phebade, Evêque d'Agen*, 320

CHAP. IV. *Saint Ambroiſe, Archevêque de Milan*, 329

ART. I. *Hiſtoire de ſa vie*, ibid.

ART. II. *Des Ecrits de S. Ambroiſe ſur l'Ecriture*, 359

§. I. *Son Hexameron, & le livre du Paradis*, ibid.

§. II. *Des livres ſur Caïn & Abel, ſur Noé, ſur l'Arche, ſur Abraham, ſur Iſaac & ſur l'Ame,* 368
§. III. *Des livres du bien de la Mort, de la fuite du Siecle, de Jacob & de la Vie bienheureuſe,* 379
§. IV. *Livres du Patriarche Joſeph, & des Benedictions des Patriarches,* 390
§. V. *Livres d'Elie & du Jeûne, de Naboth, & de Tobie,* 393
§. VI. *Des livres de l'interpellation de Job & de David; Des Apologies de David,* 403
§. VII. *Des Commentaires de S. Ambroiſe ſur les Pſeaumes,* 412
§. VIII. *Du Commentaire de S. Ambroiſe ſur S. Luc,* 424
§. IX. *Le Traité des Offices des Miniſtres,* 430
§. X. *Des trois livres des Vierges ou de la Virginité, à Marcelline,* 453
§. XI. *Du livre des Veuves, & de la Virginité,* 463
§. XII. *Des livres de l'inſtitution d'une Vierge; de l'Exhortation à la Virginité, & de la chute d'une Vierge,* 468
§. XIII. *Du livre des Myſteres, ou des Initiés,* 481
§. XIV. *Les ſix livres des Sacremens,* 486
§. XV. *Les deux livres de la Pénitence,* 489
§. XVI. *Les cinq Livres de la Foi,* 499
§. XVII. *Les trois livres du Saint-Eſprit,* 505
§. XVIII. *Livre de l'Incarnation,* 510
ART. III. *Lettres de Saint Ambroiſe,* 515
§. I. *Premiere claſſe des lettres de S. Ambroiſe,* ibid.
§. II. *Seconde claſſe des lettres de S. Ambroiſe,* 554
ART. IV. *Des livres de S. Ambroiſe, ſur la mort de Satyre; de ſes Diſcours ſur la mort de Valentinien & de Theodoſe; & de ſes Hymnes,* 559
ART. V. *Des Ouvrages fauſſement attribués à S. Ambroiſe,* 567
ART. VI. *Des Ecrits de S. Ambroiſe qui ſont perdus,* 574
ART. VII. *Doctrine de S. Ambroiſe,* 578
ART. VIII. *Jugement des Ecrits de Saint Ambroiſe; Catalogue des éditions qu'on en a faites,* 686
CHAP. V. *Diodore, Evêque de Tarſe & Confeſſeur,* 693
CHAP. VI. *Saint Macaire d'Egypte, Inſtituteur des Solitaires de Sceté, & Confeſſeur,* 709
CHAP. VII. *Didyme l'aveugle, Docteur de l'Egliſe d'Alexandrie,* 724

HISTOIRE

# HISTOIRE GENERALE
# DES AUTEURS
## SACRÉS ET ECCLESIASTIQUES.

### CHAPITRE PREMIER.

*Saint Gregoire de Nazianze, ſurnommé* le Théologien, *Archevêque de Conſtantinople & Confeſſeur.*

### ARTICLE PREMIER.

*Hiſtoire de ſa vie.*

I. CE Saint étoit du même (*a*) pays que ſaint Baſile, c'eſt-à-dire, de la Cappadoce. Arianze fut le lieu (*b*) de ſa naiſſance. C'étoit (*c*) une terre, ou au plus un bourg, ſitué dans la partie de cette province que l'on appeloit Tiberine. Il dépendoit de Nazianze, & ne devoit pas en être éloigné : puiſque la grêle ayant fait du dégât dans le territoire

Lieu de ſa naiſſance.

(*a*) Gregor. Naz. *Orat.* 20. *pag.* 326. *tom.* 1. *& pag.* 318.

(*b*) Greg. Naz. *orat.* 15. *not. p.* 645. *t.* 2.
(*c*) Ibidem.

d'Arianze, ſaint Gregoire eſſaya de conſoler le peuple de Nazianze dans un diſcours que nous avons encore. C'eſt apparemment pour cette raiſon que l'auteur de ſa vie, qui, ſelon quelques-uns, fleuriſſoit dans le dixieme ſiecle, le fait naître (*a*) à Nazianze, & que lui-même (*b*) ſemble reconnoître cette ville pour ſa patrie. Il eſt du moins (*c*) certain qu'il y fut élevé, qu'il en fut Prêtre tandis que ſon pere en étoit Evêque, & qu'il la gouverna pendant quelques années; ce qui a paru ſuffiſant pour lui donner le ſurnom de *Nazianze*. Il en parle (*d*) ordinairement comme d'un lieu aſſez petit, peu habité, & qui meritoit à peine le nom de ville. Auſſi Suidas (*e*) en parle comme d'un ſimple bourg. Nazianze ne laiſſoit (*f*) pas d'avoir de l'antiquité, & un Roi pour fondateur. Outre le nom de Nazianze, elle portoit celui de *Dioceſarée*, qui ſelon toutes les apparences lui avoit été donné par les Romains, lorſqu'ils ſe rendirent maîtres de la Cappadoce ſous Tibere.

Ses parens. Leurs vertus.

II. Le pere de notre Saint s'appeloit (*g*) *Gregoire*, comme lui; ſa mere *Nonne*. Iſſue (*h*) d'une race ſainte, elle ſurpaſſa ſes ancêtres en pieté, & alla de pair avec les ſaintes femmes qui eurent le bonheur d'embraſſer les piés du Sauveur après ſa Reſurrection. Son fils releve en elle un grand détachement (*i*) des choſes du monde, une ſoumiſſion (*k*) ſincere & reſpectueuſe pour ſon mari: beaucoup d'amour pour la verité, de reſpect pour les Prêtres, & de courage dans les afflictions: ſa charité (*l*) envers les pauvres: ſes mortifications: ſon reſpect (*m*) pour les ſaints Autels: ſon éloignement pour les adorateurs des idoles, avec qui elle ne voulut jamais manger. Gregoire ſon mari, après avoir été pluſieurs années engagé dans la ſecte des (*n*) Hypſiſtaires, ainſi appelés par ce qu'ils adoroient le Très-Haut & le Tout-Puiſſant, ſans en adorer aucun autre, quoiqu'ils joigniſſent à ce culte un mélange confus d'impietés, reverant le feu & les lampes avec les Payens, & obſervant le Sabbat & la diſtinction des animaux avec les Juifs, embraſſa la religion Chrétienne l'an 325. (*o*) dans le tems que pluſieurs Evêques s'aſ-

(*a*) Nazianz. *vita*, *pag.* 3. *tom.* 1.
(*b*) Idem, *carm.* 6. *pag.* 74.
(*c*) Idem, *orat.* 9. *pag.* 155.
(*d*) Idem, *orat.* 25. *pag.* 435.
(*e*) Suidas, *litter.* γ. *pag.* 626.
(*f*) Nazianz. *epiſt.* 49. *pag.* 809. 810.
(*g*) Idem, *orat.* 25. *pag.* 435.
(*h*) Idem, *carm. de vita*, *pag.* 2.
(*i*) Nazianz. *carm.* 1. *pag.* 33.
(*k*) Idem, *orat.* 11. *pag* 178.
(*l*) Idem, *orat.* 19. *pag.* 299.
(*m*) Ibid. *pag.* 292.
(*n*) Idem, *orat.* 19. *pag.* 289. *& carm.* 1. *pag.* 33. *& orat.* 11. *pag.* 178.
(*o*) Idem, *orat.* 19. *pag.* 294.

Digitized by Google

ſembloient à Nicée pour la condamnation de l'hereſie Arienne. Ce fut Leonce (*a*) de Ceſarée en Cappadoce, l'un de ces Evêques, qui le catéchiſa : mais il reçut le Batême des mains de ſon propre Evêque. Quatre ans après, c'eſt-à-dire l'an 329. il fut élu Evêque de Nazianze, étant âgé d'environ cinquante ans. Pendant ſon épiſcopat, qui fut de quarante-cinq (*b*) ans, l'Egliſe de Nazianze auparavant inculte & toute ſauvage, parut (*c*) comme une nouvelle arche élevée au-deſſus des flots de l'hereſie & de ce déluge univerſel des ames, par la pureté de ſa foi & par l'union de ſes membres.

Nombre de leurs enfans.

III. Du mariage de Gregoire & de Nonne ſortirent ſaint Gregoire, que nous appelons *le Théologien ;* ſainte Gorgonie & ſaint Ceſaire. Celui-ci étoit le dernier (*d*) de tous. Mais il n'eſt pas certain ſi ſaint Gregoire étoit l'aîné. Il fut (*e*) accordé aux inſtantes prieres de ſa mere, qui dans le deſir extrême d'avoir un fils, promit à l'exemple de la mere de Samuel, de conſacrer à Dieu le fils qu'elle lui demandoit.

Naiſſance de S. Gregoire, en 329.

IV. On met la naiſſance de ſaint Gregoire en 329. & on ne peut la mettre plutôt, puiſque ce Saint parlant de ſa naiſſance, met ces paroles dans la bouche de ſon pere : Il y (*f*) a plus de tems que j'offre des ſacrifices, qu'il n'y en a que vous êtes au monde. Suivant cette époque on ne peut douter qu'il ne ſoit venu au monde ſous l'épiſcopat de ſon pere. Ce qui n'intereſſe point la diſcipline de l'Egliſe, qui dans l'Orient n'étoit pas uniforme au ſujet du célibat des Miniſtres de l'Autel, même des Evêques, dans le ſiecle de ſaint Gregoire, & long-tems même depuis, comme on le voit par Socrate (*g*), qui dit que dans tout l'Orient les Evêques s'abſtenoient de l'uſage du mariage, mais non comme par une loi, y en ayant pluſieurs qui ne s'en abſtenoient pas.

Son éducation.

V. Dès que ſaint Gregoire fut né, ſa mere l'offrit (*h*) à Dieu ſuivant le vœu qu'elle en avoit fait, étant bien aiſe de s'en priver pour le donner à celui de qui elle l'avoit reçu. Elle le preſenta (*i*) à l'Egliſe, & ſanctifia ſes mains par l'attouchement des livres

(*a*) Nazianz. *orat.* 9. *pag.* 199.
(*b*) Ibid. *pag.* 313.
(*c*) Ibid. *pag.* 297. *& orat.* 12. *p.* 196. *& carm.* 145. *pag.* 244.
(*d*) Idem, *carm.* 10. *pag.* 176.
(*e*) Idem, *carm.* 5. *pag.* 71. *carm.* 1. *pag.* 2. *carm.* 2. *pag.* 38
(*f*) *Nondum tot anni ſunt tui, quot jam in ſacris mihi ſunt peracti victimis.* Nazianz. *carm. de vita ſua, pag.* 9.
(*g*) Socrat. *lib.* 5. *cap.* 22. Voyez *tom.* 4. *pag.* 591.
(*h*) Nazianz. *carm. de vita, pag.* 2. *& orat.* 19. *pag.* 292.
(*i*) Idem, *carm.* 2. *pag.* 39.

ſaints. Dès que ſon âge le permit, on les lui donna (*a*) à lire, & ce fut par la lecture qu'il en fit, qu'il apprit à connoître Dieu. D'un autre côté, ſon pere (*b*) & ſa mere travailloient à lui donner des impreſſions excellentes & dignes de leur éminente ſainteté, que ſon ame recevoit ſans peine, étant alors dans un âge qui n'ayant point encore d'idées propres du bien & du mal, reçoit aiſément celles que les autres lui en donnent. Un jour comme il dormoit, il eut une viſion (*c*) qui lui inſpira un ſi grand amour pour la chaſteté, qu'il reſolut de renoncer au mariage & à tous les divertiſſemens de la jeuneſſe.

Ses etudes. Il va a Athenes, vers 350.

VI. Au ſortir de l'enfance, & après qu'il eut (*d*) été élevé dans les bons exemples de la maiſon paternelle & ſuffiſamment inſtruit dans les écoles de ſon pays, on l'envoya dans la Paleſtine, où il y avoit alors d'excellens maîtres de rhetorique. Il y (*e*) prit les leçons de Theſpeſe profeſſeur en éloquence, & eut pour compagnon d'étude Euzoïus, que les Ariens firent Evêque de Céſarée ſous Valens. Son frere Ceſaire, qui étoit parti de Cappadoce avec lui, s'arrêta à Alexandrie. Saint Gregoire (*f*) y vint lui-même & y paſſa quelque tems. Mais le deſir d'acquerir de nouvelles connoiſſances l'engagea à quitter le ſéjour de cette ville, pour paſſer à Athenes ſur un vaiſſeau (*g*) d'Egine, qui étoit prêt à faire voile. C'étoit vers le milieu de Novembre, tems le plus expoſé de tous aux tempêtes. Il s'en éleva en effet une ſi furieuſe lorſqu'il fut un peu avancé en mer, qu'on ne ſe ſouvenoit point d'en avoir vû de ſemblable. Ce n'étoit que cris & ſanglots dans le vaiſſeau, & notre Saint qui n'étoit pas encore baptiſé, ſe croyoit en danger d'être privé pour jamais de la grace de ce Sacrement. Mais après vingt jours d'orage qu'il avoit paſſés à prier proſterné ſur le tillac, Dieu appaiſa la tempête, la mer devint calme, & tous ceux qui étoient dans le vaiſſeau aborderent ſains & ſaufs à Rhode & peu après à Egine. Comme ils crurent devoir leur vie à la priere de ſaint Gregoire, ils embraſſerent la foi de Jeſus-Chriſt, dont apparemment il les avoit inſtruits dans le danger. D'Egine il paſſa à Athenes. Il n'avoit gueres alors que vingt-un ans, n'ayant (*h*) point encore de

(*a*) Nazianz. *carm. de vita, pag.* 10.
(*b*) Idem, *carm.* 5. *pag.* 71.
(*c*) Idem, *carm.* 31. *pag.* 97. *& carm.* 5. *pag.* 71. 72.
(*d*) Idem, *orat.* 10. *p.* 161. 163. 164.
(*e*) Hieronym. *in catalogo, cap.* 113.
(*f*) Nazianz. *carm. de vita, pag.* 3. *& orat.* 19. *pag.* 306.
(*g*) Idem, *carm.* 1. *pag.* 3 *& orat.* 19. *pag.* 306
(*h*) Idem, *carm. de vita, pag.* 2.

Digitized by Google

barbe, comme il le remarque lui-même. Ainſi ce pouvoit être vers l'an 350. Saint Baſile (*a*) y vint quelque tems après, & ſaint Gregoire lui aida (*b*) à ſe mettre à couvert des inſultes des écoliers, & à ſe faire diſpenſer de certaines formalités extravagantes, par leſquelles ils faiſoient paſſer les nouveaux venus. Eunape (*c*) dit quelque choſe de ces folies des écoliers à Athenes. Ce fut (*d*) là le commencement de l'amitié qui lia depuis ſi étroitement ces deux Saints : elle s'accrut de beaucoup par une diſpute, où ſaint Gregoire prit le parti de ſaint Baſile contre quelques Armeniens ſes anciens amis, mais qui étant jaloux de ſa réputation, s'efforçoient de la ruiner. Saint Gregoire étoit encore à Athenes lorſque Julien, ſurnommé depuis l'*Apoſtat*, (*e*) y vint vers le milieu de l'an 355. pour y paſſer quelques mois, mais il en ſortit l'année ſuivante, étant dans la vingt-ſeptieme année de ſon âge, pleinement inſtruit dans (*f*) les belles lettres, dans la poëſie, dans l'éloquence, & encore plus dans la philoſophie.

S. Gregoire retourne en ſon pays, vers 356.

VII. Un des motifs qu'eut ſaint Gregoire de quitter Athenes, fût de ſe rejoindre à ſaint Baſile qui en étoit ſorti l'année d'auparavant pour retourner à Ceſarée en Cappadoce. Il vint (*g*) par terre de Grece à Conſtantinople, & y trouva Ceſaire ſon frere, qui y étoit venu par mer d'Alexandrie. Comme ils étoient partis enſemble de la maiſon paternelle, ils y retournerent enſemble : Dieu ayant exaucé à cet égard les prieres de Nonne leur mere.

Il reçoit le Batême. Ses vertus.

VIII. Saint Gregoire ne marque nulle part le tems de ſon batême. Mais l'hiſtorien (*h*) de ſa vie le met après ſon départ d'Athenes & ſon retour à Arianze. Depuis ſon batême il ne voulut (*i*) jamais faire aucun ſerment, même dans les occaſions les plus importantes : mépriſant (*k*) abſolument les richeſſes, la nobleſſe, la réputation, la puiſſance, il donna (*l*) tout à celui qui l'avoit reçû & conſervé pour ſon partage : lui conſacra ſes biens, ſa gloire, ſa ſanté, & le talent de la parole qu'il pouvoit avoir : celle de Dieu lui étant devenue auſſi douce que le miel : & travailla de plus à moderer ſa colere, à mettre un frein à ſa langue, à regler tous ſes regards, à obſerver les

(*a*) Nazian. *orat.* 20. *pag.* 326.
(*b*) Ibid. *pag.* 328.
(*c*) Eunap. *de vitis Sophiſtarum, cap.* 8. *pag.* 104.
(*d*) Nazianz. *orat.* 20. *pag.* 329.
(*e*) Idem, *orat.* 4. *pag.* 121, 122.
(*f*) Suidas, *litt.* γ. *pag.* 626.
(*g*) Nazianz. *orat.* 10. *pag.* 164.
(*h*) Idem, *vita*, *pag.* 8.
(*i*) Idem, *carm.* 1. *pag.* 18.
(*k*) Idem, *orat.* 3. *pag.* 96.
(*l*) Idem, *orat.* 1. *pag.* 32.

regles de la temperance, & à fouler aux piés toute la gloire mondaine. Tout l'aſſaiſonnement (*a*) de ſa table fut du gros pain, un peu de ſel & de l'eau, eſtimant plus cette vie pauvre & pénitente que toutes les délices & toute l'abondance des grands du ſiecle. Son habit (*c*) étoit rude & groſſier. Il couchoit à platte terre, quoique travaillé d'une grande douleur de côté. Il travailloit durant le jour, chantoit durant la nuit les louanges de Dieu, & n'accordoit ni repos, ni plaiſir à ſa chair qui ſe révoltant auparavant contre ſon ame, l'arrêtoit lorſqu'elle vouloit s'élever vers le ciel. Il joignit au mépris des richeſſes celui (*c*) de l'éloquence qu'il avoit appriſe avec tant de peine, & ne ſe la reſerva que pour en faire un ſacrifice à Jeſus-Chriſt, abandonnant (*d*) ſes livres de rhetorique aux vers & à la fumée.

Il prend ſoin de la maiſon de ſon pere.

IX. Tous ſes deſirs ſe portoient au (*e*) repos & à la retraite, & rien ne lui paroiſſoit comparable (*f*) au genre de vie d'un homme, qui mort à ſes ſens, détaché de ſon corps, & comme hors du monde, ne prend plus de part aux choſes de la terre qu'autant que la neceſſité le demande, n'a plus de converſation qu'avec Dieu & avec lui-même, & mene une vie élevée au-deſſus de tout ce qui tombe ſous les ſens. Il avoit (*g*) promis à ſaint Baſile de ſe retirer avec lui dans la ſolitude, & il en avoit fait vœu (*h*) dans la tempête où il penſa périr en allant à Athenes : mais il fit ceder toutes ces conſiderations à l'aſſiſtance qu'il crut devoir à ſes parents, & ſe chargea du ſoin de la maiſon paternelle. Quoique ſoulagé dans le manîment des affaires par ſon frere Ceſaire, il y trouva beaucoup (*i*) de peines, ſur-tout dans les procès qu'il eut à ſoutenir.

Il ſe retire quelque tems avec S. Baſile, vers l'an 358. ou 359.

X. Vers l'an 358. ou 359. ne pouvant (*k*) reſiſter aux preſſantes & continuelles ſollicitations de ſaint Baſile, il alla goûter avec lui les délices de la ſolitude dans ſon monaſtere du Pont, s'y occupant enſemble à étudier l'Ecriture-Sainte, & paſſant avec joie les nuits entieres dans les gémiſſemens, le chant des Pſeaumes & la priere. Mais le beſoin que ſon pere eut de ſon aſſiſtance, ne lui permit pas de jouir long-tems du repos de cette retraite.

(*a*) Nazianz. *carm.* 2. *pag.* 31. 32.
(*b*) Idem, *carm.* 55. *pag.* 130.
(*c*) Idem, *carm.* 1. *pag.* 5. *carm.* 2. *pag.* 33
(*d*) Idem, *epiſt.* 199 *pag.* 896.
(*e*) Idem, *orat.* 1. *pag.* 4.
(*f*) Idem, *orat.* 19. *pag.* 486, 487.
(*g*) Nazianz. *carm.* 1. *pag.* 8. & *epiſt.* 5. *pag.* 769.
(*h*) Idem, *orat.* 1. *pag.* 4.
(*i*) Idem, *carm.* 2. *pag* 33. 34. 35.
(*k*) Idem, *orat.* 1. *pag.* 4. & *carm.* 2. *pag.* 36.

Digitized by Google

XI. Ce ſaint vieillard que ſon grand âge rendoit preſque incapable des fonctions de l'épiſcopat, ſur-tout en ce qui concernoit l'inſtruction des Catechumenes & le miniſtere de la parole, l'ordonna Prêtre (*a*), ſans l'en avoir averti auparavant, parce qu'il n'ignoroit pas quels étoient les ſentimens de ſon fils ſur le ſacerdoce. Saint Gregoire reçut l'onction ſacrée en un (*b*) jour de myſtere, que l'on croit être celui de la naiſſance de Jeſus-Chriſt, l'an 361. quelque tems après que Julien eut déclaré la guerre à l'Egliſe, mais avant (*c*) qu'il l'eût portée dans la Cappadoce. Ce ne fut qu'avec peine qu'il s'aſſujettit à une charge dont il avoit toujours redouté le poids. Auſſi parle-t-il de ſon ordination comme (*d*) d'une tyrannie, & d'un coup (*e*) de foudre dont la ſurpriſe lui fit perdre la retenue qu'il avoit toujours gardée, & l'obligea de ſe retirer tout d'un coup ſans que la conſideration ni de ſa patrie, ni de ſes amis, ni de ſes proches, ni de ſon pere, ni de ſa mere fût capable de le retenir. Le Pont fut le lieu de ſa retraite, ne croyant pas trouver où adoucir plus ſûrement ſa douleur qu'en la compagnie de ſaint Baſile qui s'y tenoit encore caché. Les uns (*f*) blamerent ſa retraite, les autres la juſtifierent, & il y en eut qui la traiterent de folie & d'imprudence, & qui la regarderent comme un mépris des ordres établis de Dieu. Mais enfin il ſe rendit aux (*g*) conjurations que ſon pere lui fit de ne pas l'abandonner; aux ſollicitations des habitans de Nazianze qui avoient un grand (*h*) deſir d'entendre de ſa bouche la parole de Dieu; à l'amour (*i*) qu'il ſe ſentoit lui-même pour eux; à la crainte (*k*) de tomber dans le crime & dans le châtiment de ceux qui deſobéiſſent à Dieu, & retourna à Nazianze à la fête de (*l*) Pâques de l'an 362. pour (*m*) y louer Dieu dans la dignité & dans la compagnie des Prêtres. Ce jour-là même il fit un diſcours au peuple ſur la fête que l'on celebroit, & toucha en paſſant quelques-unes des raiſons qui l'avoient engagé à fuïr le ſacerdoce, & de ſe retirer après l'avoir reçu. Il en fit un ſecond quelque tems après dans lequel, quoiqu'il ſe plaigne que ceux qui l'avoient arraché de ſa ſolitude ne ſe trouvoient point à l'aſſemblée, il ne laiſſe pas de louer l'union qui regnoit dans

Il eſt ordonné Prêtre, en 361.

(*a*) Nazianz. *vita, pag. 9. & orat. 1. pag. 4.*
(*b*) Idem, *orat. 41. pag. 673.*
(*c*) Idem, *orat. 1. pag. 35.*
(*d*) Idem, *carm. 1. pag. 3. 6.*
(*e*) Idem, *orat. 1. pag. 4. & carm. 1. pag. 6.*
(*f*) Nazianz. *orat. 1. pag. 1. 2, 3.*
(*g*) Idem, *carm. 1. pag. 6.*
(*h*) Idem, *orat. 41. pag. 675.*
(*i*) Idem, *orat. 1. pag. 40.*
(*k*) Ibid. *pag. 41. 43.*
(*l*) Idem, *orat. 41. pag. 673.*
(*m*) Idem, *orat. 1. pag. 45.*

Digitized by Google

l'Egliſe de Nazianze. *Nous avons tous*, dit-il, (*a*) *les mêmes ſentimens, nous n'ajoutons rien à la Trinité, nous n'en retranchons rien.* Son pere Gregoire, Evêque de cette ville, n'avoit donc pas encore alors ſouſcrit à cette formule de foi qui y mit la diviſion, & qui occaſionna la ſéparation des Moines & d'une partie du peuple d'avec leur Evêque. Il paroît même que ce trouble n'arriva que ſur la fin du regne de Julien, en 363. car ſaint Gregoire en parle comme d'une choſe récente dans le troiſiéme de ſes diſcours, qui eſt le premier contre ce prince apoſtat. *Plût* (*b*) *à Dieu*, dit-il, *que ce troupeau, qui auparavant chantoit avec nous des cantiques agréables à Dieu, qui étoit digne d'occuper notre droite, & qui en ſera digne dans peu comme je l'eſpere, ſe réuniſſe à notre chœur. Car je ne ſçai pourquoi tout-à-coup il s'en eſt ſéparé, pourquoi il a pris une autre place, & qu'on ne peut même dans la joie commune de cette ſolemnité l'engager à ſe réunir avec nous.* Quelques-uns ont cru que la formule que l'Evêque Gregoire ſigna, étoit celle de Rimini, dont Conſtantius ordonna la ſignature au commencement de l'an 360. Mais on ne voit aucun jour à cette conjecture dans le texte de ſaint Gregoire. Il paroît (*c*) ſeulement qu'il s'étoit laiſſé ſurprendre par des écrits ambigus & des paroles artificieuſes de certaines perſonnes avec qui il ſouhaitoit être en paix & en union; & que ce fut là la cauſe pourquoi la plus fervente partie de l'Egliſe s'éleva contre lui. En effet, ſi l'Evêque de Nazianze eût ſuccombé comme les autres aux ruſes des Ariens ſous le regne de Conſtantius, ſaint Gregoire n'eût pas dit dans ſa douzieme oraiſon qu'il prononça après la réconciliation de ſon pere avec les Moines, qu'avant cette diviſion on avoit (*d*) ſouvent comparé l'Egliſe de Nazianze à l'Arche de Noé, parce qu'elle ſeule avoit été ſauvée du déluge univerſel, & qu'elle avoit toujours conſervé les ſentimens de la veritable pieté. Saint Gregoire remarque (*e*) que les Moines ſe ſéparerent les derniers de leur Evêque & s'y réunirent les premiers. Il eut ſans doute lui-même beaucoup de part à cette réunion, auſſi-bien que ſon pere; la demandant (*f*) à Dieu l'un & l'autre par des prieres continuelles, & y contribuant par leurs

(*a*) Nazianz. *orat.* 2. *pag.* 48.
(*b*) Idem, *orat.* 3. *pag.* 53.
(*c*) *A ferventiore parte Eccleſiæ ob eam cauſam ſeditio in nos excitata eſt, quod ſcripto quodam & artificioſis verbis circumſcripti, in pravam ſocietatem pertracti ſumus.* Nazianz. *orat* 19. *pag.* 297.
(*d*) Nazianz *orat.* 12. *pag.* 196.
(*e*) Idem, *orat.* 3. *pag.* 53.
(*f*) Idem, *orat.* 19. *pag.* 297. & *orat.* 12. *pag.* 190. 191.

exhortations

exhortations & par leur douceur. Il prononça un diſcours à la ſolemnité de cette réunion, dans lequel on voit avec quelle joie il reçut les Prêtres que le peuple ſéparé s'étoit fait ordonner par d'autres Evêques. » L'état (*a*) où nous ſommes maintenant, » dit-il, eſt préferable à notre premier état; où il y a eu une abon- » dance de peché, Dieu a répandu une ſurabondance de grace. » J'avois perdu un grain, & j'ai recueilli un épi. Je pleurois des » brebis, & j'ai acquis des paſteurs. Nous avons reçu de grand » cœur les chefs qu'on avoit donnés à cette portion ſéparée pour » la maintenir dans la pieté, & qu'on avoit établis pour ſoutenir » la vraie foi qui paroiſſoit en danger. Nous ne les avons pas fuis » comme nos ennemis, mais nous les avons embraſſés comme » nos freres. S'ils ont un peu diſputé ſur l'heritage de notre Pere » commun, c'étoit avec les ſentimens & la modération des » veritables freres, & non pas avec de mauvais deſſeins. Nous » n'avons pû louer leur diviſion, ni ne pas approuver leur zele; » car il vaut mieux être diviſés pour la pieté, que d'être unis » pour le vice : c'eſt ainſi que nous avons tourné à notre avan- » tage leur ſéparation paſſagere. La charité nous a fait diſſimuler » ce qu'ils ont fait contre nous. Prévenus par le Saint-Eſprit » nous avons volontiers changé l'ordre, & donné nos ſuffrages » à ceux que des mains étrangeres avoient déja ordonnés. « Cette réunion ne ſe fit qu'après la mort de Julien l'*Apoſtat*, & ainſi après le mois de Juin de l'an 363.

XII. L'année ſuivante ſaint Baſile fut élevé à la Prêtriſe. Sa vertu & les ſervices qu'il rendoit en qualité de Prêtre à l'Egliſe de Ceſarée, auroient dû le rendre cher à Euſebe qui en étoit Evêque : mais le contraire arriva. L'amour extrême que la ville de Ceſarée avoit pour ſaint Baſile bleſſa les yeux (*b*) d'un prélat, qui parvenu depuis peu à l'épiſcopat n'étoit pas fort avancé dans les choſes de l'eſprit, ni entierement dépouillé de la vanité des grandeurs du monde; & il ſe forma entre eux une diviſion très-fâcheuſe. Dans la crainte de l'augmenter (*c*) par ſa préſence, ſaint Baſile ſe retira dans le Pont pour y jouir de la ſolitude, & gouverner les monaſteres qu'il y avoit établis. Saint Gregoire de Nazianze qui lui avoit conſeillé ce parti, vint le trouver dans ſa retraite; mais il l'en tira quelque tems après, c'eſt-à-dire, en 365. pour le ramener à Ceſarée, où ils défendirent l'un & l'au-

S. Gregoire reconcilie Euſebe de Ceſarée avec ſaint Baſile, en 364.

(*a*) Greg. Naz. *orat.* 12. *pag.* 197.
(*b*) Idem, *orat.* 20. *pag.* 340.
(*c*) Nazianz. *orat.* 20. *pag.* 337.

tre ſi genereuſement la foi Catholique, que tous les efforts des Ariens & de l'empereur Valens qui s'y trouvoit en perſonne, furent ſans effet. Cette victoire rendit parfaite la réunion que ſaint Gregoire avoit peu auparavant rétablie entre ſaint Baſile & Euſebe.

Il tâche de retirer de la cour ſon frere Ceſaire, en 368.

XIII. Cependant ſon frere Ceſaire qui après avoir quitté la cour ſous Julien, y étoit rentré avec beaucoup d'honneur & de gloire ſous Jovien, continuoit (*a*) à y avoir un grand crédit depuis l'élection de Valentinien, & la promotion de Valens à l'empire d'Orient. Son ſçavoir le faiſoit connoître à tout le monde, ſa probité le mettoit au-deſſus des autres, & le grand nombre d'amis qu'il s'étoit faits le rendoit très-conſiderable. Saint Gregoire au lieu d'applaudir à la fortune de ſon frere ne la regardoit qu'avec douleur: voyant avec quelque ſorte de jalouſie un naturel ſi excellent & ſi élevé s'amuſer à la baſſeſſe des ſoins du monde, & une ame ſi noble s'embarraſſer des affaires de l'état. Il lui écrivit pour l'engager à quitter la cour; & enfin il vint à bout de le lui perſuader, en lui repreſentant qu'ayant été ſauvé par une eſpece de miracle dans le tremblement de terre arrivé à Nicée, il étoit plus obligé que tout autre de ſervir Dieu comme une perſonne reſſuſcitée, puiſqu'il venoit de le retirer d'entre les morts. Ceſaire mourut peu de tems après ce tremblement, laiſſant les pauvres ſes heritiers, & ſon frere Gregoire l'executeur de ſes dernieres volontés.

Il travaille à faire choiſir S Baſile pour évêque de Ceſarée, en 370.

XIV. Euſebe de Ceſarée étant mort l'an 370. ſaint Euſebe d'Emeſe, ſaint Gregoire, & l'Evêque de Nazianze ſon pere ne connoiſſant perſonne plus digne pour remplir ce ſiége vacant que ſaint Baſile, l'en firent choiſir Evêque. Ce Saint auſſitôt après ſon élection, preſſa ſon ami de venir à Ceſarée; & il ſembloit (*b*) qu'il devoit y accourir de lui-même: mais il crut qu'il étoit à propos d'attendre encore quelque tems & ſe contenta de lui écrire pour lui témoigner ſa joie touchant ſon élection. Il y vint l'année ſuivante 371. Saint Baſile lui offrit l'honneur de la chaire (*c*) épiſcopale, & le premier rang parmi les Prêtres: mais ſaint Gregoire le refuſa, & ne (*d*) voulut pas même reſter long-tems à Ceſarée, croyant que Dieu le demandoit à Nazianze auprès de ſon pere.

---

(*a*) Nazianz *orat.* 10. *pag.* 168. 169. & *epiſt.* 18. *pag.* 781.
(*b*) Idem, *orat.* 20. *pag.* 344.
(*c*) Nazianz. *orat.* 20. *pag.* 344.
(*d*) Idem, *epiſt.* 71. *pag.* 165.

Digitized by Google

XV. L'an 372. la Cappadoce qui juſques-là n'avoit fait qu'une Province eccleſiaſtique & civile, ayant été diviſée en deux pour le civil, Ceſarée demeura métropole de la premiere; & la ville de Thyanes acquit la même dignité dans la ſeconde. Anthime Evêque de cette derniere ville, prétendant que la province étoit diviſée auſſi-bien pour l'eccleſiaſtique que pour le civil, s'attribua les droits de Métropolitain ſur les Egliſes de la ſeconde Cappadoce. Saint Baſile s'y oppoſa; & pour maintenir ſon Egliſe dans ſon ancienne poſſeſſion érigea quelques nouveaux Evêchés, entre autres celui de Saſimes, où il voulut mettre ſaint Gregoire, pour défendre ce ſiege contre Anthime qui vouloit s'en emparer. Saſimes étoit une mauvaiſe bourgade (*a*), d'une ſituation incommode, peuplée d'étrangers & de vagabonds, où on n'entendoit que clameurs, que plaintes, que queſtions, qu'executions criminelles, qui n'avoit ni eau ni verdure; en un mot, un ſéjour des plus triſtes & indigne d'un homme libre: en ſorte que tout le monde blâma le choix que ſaint Baſile fit de ſaint Gregoire pour un lieu ſi diſgracieux. Saint Gregoire en fut d'autant plus (*b*) touché lui-même, qu'outre l'incommodité du lieu, rien n'étoit plus contraire au deſſein qu'il avoit de ſe retirer dans la ſolitude auſſi-tôt après la mort de ſon pere & de ſa mere, pour y vivre hors du tumulte des affaires. Il ſe rendit toutefois à l'autorité de ſon pere, qui ſe joignit à ſaint Baſile pour lui faire accepter cet évêché, & en fut ſacré Evêque (*c*) par ſaint Baſile même, en preſence des députés de l'Egliſe de Saſimes. Son ordination ſe fit, ce ſemble, à Ceſarée, vers le milieu de l'an 372. De-là il revint (*d*) à Nazianze, où il reſta quelque tems avec ſon pere, en attendant le moment favorable de pouvoir s'établir à Saſimes ſans bruit & ſans tumulte. Saint (*e*) Baſile attribuant ce retardement à la répugnance que ſaint Gregoire avoit fait paroître pour cet Evêché, l'accuſa de pareſſe, & de ne pas ſçavoir agir en Evêque. Mais ſaint Gregoire lui fit (*f*) réponſe qu'il ne prendroit point les armes pour ſa querelle avec Anthime, & qu'il ne vouloit y ſervir ni de champ de bataille, ni de proie; que ſa grande affaire étoit de n'en point avoir du tout. Il ſe réſolut (*g*) néanmoins d'aller à Saſimes. Mais Anthime s'étant ſaiſi des marais qui apparemment faiſoient tout le revenu de cet Evê-

Il eſt choiſi évêque de Saſimes & ſacré, vers le milieu de l'an 372. Il gouverne l'Egliſe de Nazianze, en 373.

(*a*) Nazianz. *carm.* 1. *pag.* 7.
(*b*) Idem, Ibid.
(*c*) Idem, *orat.* 5. *pag.* 136. & *orat.* 6. *pag.* 137.
(*d*) Nazianz. *carm.* 1. *pag.* 8.
(*e*) Idem, *epiſt.* 32. *pag.* 796.
(*f*) Ibid. *pag.* 797.
(*g*) Idem, *epiſt.* 33. *pag.* 797. 798.

ché, ſaint Gregoire écrivit à Nazianze, & conſentit de gouverner l'Egliſe de ce lieu ſous ſon pere tant qu'il vivroit, perſuadé qu'en cela (*a*) il ne s'engageoit point pour l'avenir, n'étant lié à cette Egliſe ni par aucune promeſſe, ni par aucune élection canonique.

Après la mort de ſon pere il ſe retire à Seleucie, en 375.

XVI. C'étoit ſur la fin de l'an 372. ou au commencement de 373. & c'eſt à ce tems qu'il faut rapporter pluſieurs des diſcours qu'il a faits étant Evêque. Il ſemble que quand il préchoit en preſence de ſon pere, ce ſaint vieillard le faiſoit finir (*b*) en lui donnant la paix & la benediction. L'année ſuivante ſon pere étant mort âgé de près de cent ans, dont il en avoit paſſé quarante-cinq dans les fonctions de l'épiſcopat, il en fit l'oraiſon funebre (*c*) en preſence de ſaint Baſile, & de la bienheureuſe Nonne ſa mere, qui paroît n'avoir pas ſurvécu de beaucoup à ſon mari, puiſqu'elle n'étoit pas d'un âge moins avancé que lui, & que ſaint Gregoire joint dans (*d*) ſes vers la mort de l'un & de l'autre. Il prit (*e*) alors une ſeconde fois la réſolution de quitter tout & de ſe retirer dans la ſolitude: mais cedant à l'importunité (*f*) de quelques perſonnes de pieté avec qui il étoit lié d'amitié, & aux beſoins de l'Egliſe de Nazianze dont les ennemis de la foi vouloient s'emparer, il voulut bien la gouverner encore quelque tems, juſqu'à ce que les Evêques de la province lui euſſent donné un Paſteur. Mais voyant qu'ils ne ſe preſſoient point, & ne ſe croyant plus en état de remplir ſes fonctions à cauſe de ſes infirmités, il quitta Nazianze & ſe retira à (*g*) Seleucie, métropole de l'Iſaurie. Il y demeura près de cinq ans: partageant (*h*) avec les autres défenſeurs de la foi, les maux que les Ariens faiſoient ſouffrir à diverſes Egliſes, & en particulier à celle de Cappadoce. La nouvelle de la mort de ſaint Baſile ſon ami, arrivée en 378. lui fut d'autant plus ſenſible, qu'il fut (*i*) même privé de la conſolation d'aller baiſer ſes cendres ſacrées, & d'aller viſiter ſon Egliſe qui venoit de perdre en lui ſon appui, ſa couronne & ſon ornement. Il ſe contenta pour lors d'exprimer ſa douleur dans ſes lettres, & de compoſer (*k*) douze épigrammes pour lui ſervir d'épitaphes: mais quelques années après vers l'an 381. ou 382. il ſatisfit plus amplement ſon zele, par le

(*a*) Nazianz. *carm.* 1. *pag.* 9.
(*b*) Idem, *orat.* 19. *pag.* 314.
(*c*) Ibid. *pag.* 287. 288.
(*d*) Idem, *carm.* 1. *pag.* 9.
(*e*) Ibid. *pag.* 7. *& pag.* 9.
(*f*) Nazianz. *epiſt.* 42. *pag.* 804.
(*g*) Idem, *carm.* 1. *pag.* 9.
(*h*) Idem, *epiſt.* 35. 36. *pag.* 142.
(*i*) Idem, *epiſt.* 37. *pag.* 799.
(*k*) Idem, *carm.* 65. *pag.* 152. 153.

Digitized by Google

panégyrique (*a*) qu'il prononça publiquement à ſon honneur dans la ville de Ceſarée.

XVII. La paix que ſaint Gregoire avoit promiſe à l'Egliſe dans une de ſes lettres écrites vers l'an 376. ou 377. lui fut donnée l'année ſuivante 378. après la bataille d'Andrinople & la mort de Valens, c'eſt-à-dire, après le neuvieme du mois d'Août de cette année. De toutes les Egliſes d'Orient, la plus déſolée étoit celle de Conſtantinople. Il y avoit quarante ans qu'elle gémiſſoit ſous la tyrannie des Ariens, & le peu de Catholiques qui y reſtoient (*b*), ſe trouvoit ſans Paſteur & ſans Egliſe. La réputation de S. Gregoire, qui quoique retiré en Seleucie (*c*), avoit paſſé les mers, le fit appeler par un grand nombre d'Evêques pour prendre le ſoin de ce petit troupeau. C'étoit l'arracher à ſes plaiſirs que de le retirer de ſa retraite; auſſi ne ceda-t-il qu'à la (*d*) violence qu'on lui fit pour la quitter, c'eſt-à-dire, aux conjurations & aux preſſantes inſtances qu'on lui en fit. Boſphore (*e*) de Colonie, & un autre Evêque de Cappadoce nommé Theodore, furent ce ſemble ceux qui le preſſerent le plus d'accepter ce fardeau. Pierre d'Alexandrie, que ſon merite perſonnel & la dignité de ſon ſiege rendoient l'un des plus conſiderables Evêques d'Orient, lui écrivit (*f*) une lettre par laquelle il l'établiſſoit Evêque de Conſtantinople, & lui envoyoit les marques de cette dignité. Il ne s'agiſſoit point de le transferer d'un ſiege à un autre; car il n'avoit jamais occupé celui de Saſimes pour lequel il avoit été ordonné, & n'avoit gouverné l'Egliſe de Nazianze que comme étranger, & il l'avoit même quittée depuis pour ſe retirer à Seleucie. Craignant donc de ſe refuſer aux beſoins de l'Egliſe de Conſtantinople, il s'y rendit malgré la foibleſſe de ſon corps uſé de vieilleſſe, d'auſterités & de maladies. Son exterieur (*g*) étoit peu propre à lui attirer le reſpect de la part des heretiques ni des gens du monde. Son corps étoit courbé par le poids de ſes années; ſa tête chauve, ſon viſage deſſeché par les larmes & les auſterités. Il avoit le parler rude & étranger : avec cela il étoit mal vétu & ſans argent, & à peine connoiſſoit-on le lieu de ſa naiſſance. Auſſi fut-il d'abord très-mal reçu. Les Ariens ne purent ſouffrir qu'il vînt les combattre : & tous les autres hereti-

Il eſt choiſi évêque de Conſtantinople, vers l'an 378. ou 379.

(*a*) Nazianz. *orat.* 20. *pag.* 317.
(*b*) Idem, *orat.* 32. *pag.* 511.
(*c*) Idem, *carm.* 1. *pag.* 10.
(*d*) Idem, *orat.* 25. *pag.* 439.
(*e*) Idem, *epiſt.* 14. *pag.* 777. & *epiſt.* 222. *pag.* 910.
(*f*) Nazianz. *carm.* 1. *pag.* 14.
(*g*) Idem, *orat.* 25. *pag.* 437. 435. *carm.* 1. *pag.* 11. *orat.* 27. *pag.* 468. *orat.* 28. *pag.* 484.

ques ſe réuniſſant encore contre lui, le chargerent de calomnies & d'outrages juſqu'à le pourſuivre à coups de pierres, dont toutefois il ne reçut aucune bleſſure dangereuſe. Les Préfets joignirent leurs mauvais traitemens à la fureur de la populace; & ce fut apparemment en cette occaſion qu'il merita le titre de *Confeſſeur*, que lui donne Vincent (*a*) de Lerins.

Il y aſſemble les Catholiques dans l'Anaſtaſie.

XVIII. En arrivant à Conſtantinople il logea (*b*) dans une maiſon de ſes parens, qui exercerent envers lui l'hoſpitalité d'une maniere genereuſe. Ce Saint compare (*c*) cette maiſon à celle de la Sunamite qui recevoit Eliſée. Ce fut-là que les Catholiques commencerent ſecrétement à s'unir & à s'aſſembler en un corps; car les Ariens leur avoient ôté toutes les Egliſes, & ne leur laiſſoient (*d*) la liberté de s'aſſembler en aucun lieu. Cette maiſon devint celebre dans la ſuite, & lorſque les Catholiques l'eurent convertie en Egliſe pour ceux qui avec ſaint Gregoire ſuivoient la foi de Nicée, on lui donna (*e*) le nom d'*Anaſtaſie* ou de *Reſurrection*, à cauſe que la foi Catholique y avoit été relevée & comme reſſuſcitée. » C'eſt elle, (*f*) dit ce Pere, » qui a comme reſſuſcité la parole de la verité auparavant ſi mé» priſée; c'eſt le lieu de notre commune victoire; c'eſt la nou» velle Silo, où l'Arche qui avoit erré quarante ans dans le dé» ſert, a enfin trouvé par notre moyen une demeure fixe & aſſu» rée. « Ce nom lui fut confirmé par un miracle, que Soſomene (*g*) rapporte en cette maniere. Une femme enceinte étant tombée des galeries hautes où les femmes étoient placées dans l'Egliſe, ſe tua de cette chute: mais tout le peuple ayant prié pour elle, elle reſſuſcita avec ſon enfant. Le titre d'*Anaſtaſie* lui fut encore confirmé par un autre évenement. Car Theodoret le Lecteur (*h*) raconte que du tems du Patriarche Gennade, & ſous l'empire de Leon de Thrace, entre l'an 458. & 471. on apporta de Sirmium les Reliques de ſainte Anaſtaſie Vierge & Martyre, à Conſtantinople, & qu'on les mit dans cette Egliſe. Mais il faut ne pas confondre l'Anaſtaſie des Catholiques, avec une Egliſe de même nom (*i*) que les Novatiens avoient à Conſtantinople, & qu'ils avoient rebâtie ſous Julien, parce que les Ariens l'avoient démolie ſous Conſtantius.

---

(*a*) Vincent. *lib.* 2. *cap.* 42.
(*b*) Nazianz. *orat* 28. *pag.* 484.
(*c*) Idem, ibid. *pag.* 485.
(*d*) Idem, *orat.* 32. *pag.* 511.
(*e*) Idem, *carm.* 1. *pag.* 17. *& carm.* 10. *pag.* 58. *&* Soſom. *lib.* 7. *cap* 5.
(*f*) Nazianz. *orat.* 32. *pag.* 527.
(*g*) Soſom. *lib.* 7. *cap.* 5.
(*h*) Theodor. Lect. *lib.* 2. *hiſt. p.* 191.
(*i*) Socrat. *lib.* 2. *cap.* 38.

XIX. Saint Gregoire qui n'étoit venu à Conſtantinople que pour prendre part aux maux que les Catholiques y ſouffroient, & pour aſſiſter autant qu'il ſeroit en lui cette Egliſe veuve & abandonnée depuis ſi long-tems, ne s'occupa que de ce ſoin, ſans ſonger à jouir des délices de cette ville imperiale. Il ſortoit (*a*) rarement, rendoit peu de viſites, aimant à demeurer ſeul chez lui, méditant & s'entretenant avec lui-même : les mets les plus ſimples étoient les ſiens, ſe contentant preſque de la nourriture des bêtes & des oiſeaux, ne donnant aux viandes d'autre aſſaiſonnement que le ſel, & condamnant avec mépris toute la ſuperfluité de la bonne chere. Il témoigne (*b*) qu'on lui fit un crime de cette frugalité, & de ce que ſes habits n'étoient ni aſſez magnifiques, ni ſon abord aſſez majeſtueux. Mais cette reſerve & cette gravité lui étoient neceſſaires dans une ville, où les choſes les plus ſaintes n'étoient point à couvert de la raillerie. Il paſſoit les nuits (*c*) dans la méditation des verités chrétiennes, ou à chanter des Pſeaumes & des Cantiques alternativement avec d'autres : mettant ſa joie à ſe proſterner devant Dieu, & à s'arroſer le viſage par les larmes qu'il répandoit en ſa preſence pour lui demander le ſecours de ſes lumieres. Avec cette philoſophie ſimple & ſincere il s'attira l'affection du peuple. Sa profonde connoiſſance des divines Ecritures, la force de ſes raiſonnemens, la beauté & la fertilité de ſon imagination, ſa facilité merveilleuſe à s'expliquer ſur les myſteres les plus relevés le rendirent l'admiration de tout le monde. Les (*d*) Catholiques, comme des perſonnes alterées qui ont trouvé une fontaine, accouroient à ſes diſcours pour y trouver de quoi appaiſer leur ſoif. Les Heretiques (*e*) & les Payens mêmes y venoient auſſi, les uns pour apprendre ſa doctrine, les autres pour goûter du moins le plaiſir de ſon éloquence, qui charmoit tout le monde. Pour l'entendre (*f*) de plus près, on forçoit les baluſtres (*g*) qui fermoient le ſanctuaire où il prêchoit. On lui applaudiſſoit ſouvent au milieu de ſes diſcours en battant des mains, ou par des exclamations, & il y en avoit pluſieurs qui les écrivoient (*h*) à meſure qu'il les prononçoit. Tous ces divers mouvemens faiſoient (*i*) plaiſir à ſaint Gregoire, parce qu'ils ſervoient à tirer

Sa conduite dans l'épiſcopat.

(*a*) Nazianz. *orat.* 25. *pag.* 436. & *carm* 1. *pag.* 12.
(*b*) Idem, *orat.* 32. *pag.* 526.
(*c*) Idem, *carm.* 61. *pag.* 139.
(*d*) Idem, *carm.* 1. *pag.* 18.
(*e*) Naz. *carm.* 1. *p.* 18. & *carm.* 10. *p.* 78.
(*f*) Idem, *carm.* 10. *pag.* 78.
(*g*) Idem, *orat.* 32 *pag.* 528.
(*b*) Idem, *orat.* 9. *pag.* 156.
(*i*) Idem, *carm.* 10. *pag.* 78.

ſon peuple de l'étroit où il avoit été juſqu'alors. Mais le deſir d'un vain applaudiſſement n'avoit aucune part à ſon éloquence, & il ne pouvoit ſouffrir ſans (*a*) rougir qu'on lui donnât des louanges. Il ne parloit même en public qu'avec répugnance; & dans ſes diſcours il s'attachoit uniquement (*b*) à la vérité de l'Evangile, ſans donner dans la flatterie, & ſans s'aſſujettir aux inclinations des grands, ni aux fantaiſies du peuple. La matiere (*c*) de ſes diſcours étoit la défenſe de la foi & la réfutation des erreurs. Mais il ne s'y arrêtoit pas de telle ſorte, qu'il ne s'appliquât auſſi à former les mœurs des Fideles; en les avertiſſant que le moyen de faire ſon ſalut n'étoit pas (*d*) de parler des choſes de la religion en tout tems & en tout lieu, mais d'obſerver les Commandemens (*e*) de Dieu, de donner l'aumône, d'exercer l'hoſpitalité, d'aſſiſter les malades, de s'occuper du chant des Pſeaumes, de prier, de gémir, de pleurer, de mortifier ſes ſens, de réprimer la colere, de veiller ſur ſa langue, & d'aſſujettir le corps à l'eſprit.

Effets des prédications de S. Gregoire. S. Jerôme vient l'écouter.

XX. Les fruits de ſes diſcours furent ſenſibles, & on vit bientôt ſon troupeau devenir très-grand (*f*) & très-nombreux, de petit qu'il étoit auparavant. Il n'y eut (*g*) preſque point de jours qu'il ne fît revenir des Heretiques à la veritable foi. Il purgea ſes peuples du venin qui les corrompoit depuis tant d'années, & avec un ſi prompt ſuccès, qu'ils croyoient n'avoir commencé qu'alors à être Chrétiens, & à appercevoir la lumiere de la verité. Saint Jerôme (*h*) vint à Conſtantinople pour l'écouter, & il ſe glorifioit depuis d'avoir appris les Ecritures ſous cet homme ſi éloquent, quoiqu'il fût déja lui-même alors en réputation d'en avoir l'intelligence. Il raconte (*i*) que lui ayant demandé un jour l'explication d'un (*k*) mot de l'Evangile aſſez obſcur, ſaint Gregoire lui avoit répondu agréablement: » Je vous le dirai » tantôt dans l'Egliſe, où les acclamations que tout le monde me » donnera, vous contraindront malgré vous, de ſçavoir ce que » vous ne ſçavez pas, ou vous paſſerez pour un ſtupide, ſi vous » êtes ſeul à ne me pas admirer. «

Troubles ar-

XXI. Vers le même-tems, c'eſt-à-dire, vers l'an 380. ſaint

(*a*) Nazianz. *carm.* 1. *pag.* 22.
(*b*) Ibid *pag.* 12.
(*c*) Idem, *orat.* 32. *pag* 522.
(*d*) Idem, *carm.* 1. *pag.* 19. 20.
(*e*) Ibid.
(*f*) Theodoret. *lib.* 5. *cap* 8.
(*g*) Ruffin. *lib.* 2. *cap.* 9.
(*h*) Hieronym. *in catal. cap.* 117.
(*i*) Idem, *epiſt.* 34 *ad Nepotianum*, *pag.* 262. *tom.* 4.
(*k*) *De ſabbatho ſecundo-primo.*

Gregoire

Gregoire eut un autre diſciple, d'un caractere bien different, ſçavoir Maxime *le Cynique*. C'étoit un Egyptien né à Alexandrie, qui dès ſa jeuneſſe avoit embraſſé avec le Chriſtianiſme, la philoſophie des Cyniques, décriée chez les Payens mêmes, à cauſe que l'on y faiſoit profeſſion ouverte de divers crimes, ſur-tout de l'impudence. Il portoit (*a*) ſuivant l'uſage de ceux de cette ſecte l'habit blanc, le bâton & les grands cheveux qu'il avoit fait devenir épais & roux par artifice. Après avoir couru en divers pays, où il laiſſa diverſes marques de ſa mauvaiſe conduite, ayant été ſouvent repris en juſtice, fouetté publiquement & relegué pour des infamies dans le deſert d'Oaſis, il vint à Conſtantinople dans le deſſein d'en chaſſer ſaint Gregoire, & de s'en faire lui-même évêque. Pour y réuſſir il tâcha de s'inſinuer dans l'affection de ce Saint même, donnant de grandes louanges à ſes diſcours, & déclamant fortement contre les Heretiques. Il ne reſpiroit en apparence que zele, que pieté; ſe vantant d'avoir ſouffert pour la foi, ce qui avoit été la punition de ſes crimes. Saint Gregoire trompé à cet exterieur le reçut dans ſa maiſon & à ſa table, le fit le compagnon de ſes études & de ſes deſſeins; & non content de lui donner en particulier de grandes louanges, il en fit un éloge (*b*) public dans le diſcours que nous avons encore, ſous le titre d'*Eloge du philoſophe Heron revenu d'exil.* Cet impoſteur ayant ainſi ſurpris ſaint Gregoire, penſa à executer ſon deſſein, & ſe joignit à un Prêtre de l'Egliſe de Conſtantinople, Barbare de nation, & encore plus d'eſprit, qu'il ſçavoit animé contre le ſaint Evêque, par un motif de jalouſie; ne pouvant ſupporter ſon éloquence. De concert avec ce Prêtre, Maxime (*c*) fit venir d'Egypte ſept hommes choiſis entre tout ce qu'il y avoit de plus indigne, & capables de tout entreprendre pour un peu d'argent: & enſuite quelques Evêques pour recevoir d'eux l'ordination. Ceux-ci furent envoyés par leur Archevêque Pierre d'Alexandrie, qui après avoir établi ſaint Gregoire ſur le ſiege de Conſtantinople, ſe déclara à cette occaſion contre lui pour Maxime, on ne ſçait par quel motif. Il manquoit encore à Maxime de l'argent; mais il vint à bout par ſes intrigues d'en arracher d'un Prêtre de Thaſe dans l'Archipel, qui étoit venu à Conſtantinople acheter du marbre pour ſon Egliſe. Cet argent ſervit à gagner ceux qui auparavant étoient affectionnés à ſaint

rivés pendant ſon épiſcopat, vers l'an 380. par l'ordination de Maxime.

(*a*) Nazianz *carm.* 1. *pag.* 13. 15. 16.
(*b*) Idem, *orat.* 23. *pag.* 409. & Hieronym. *in catal. cap.* 117.
(*c*) Nazianz. *carm.* 1. *pag.* 14. 17.

Gregoire. Il affecta ſur-tout d'attirer à ſon parti un grand nombre de Mariniers pour repreſenter le peuple, dans ſon ordination, & lui prêter main-forte, s'il en étoit beſoin. Tout étant diſpoſé pour cet ouvrage d'iniquité, on choiſit pour le conſommer les tenebres de la nuit, & le tems que le ſaint Evêque étoit malade. Mais le jour ſurprit ceux qui étoient les miniſtres de cette ceremonie avant qu'elle fût achevée. Les Clercs qui logeoient dans le voiſinage de l'Egliſe s'apperçurent de l'entrepriſe, & le bruit s'en répandit auſſitôt dans toute la ville. Tout le monde accourut à l'Egliſe, les magiſtrats, les étrangers & même les heretiques. Maxime & ſes ordinateurs obligés de quitter l'Egliſe, ſe retirerent chez un joueur de flûte pour y achever l'ordination; & ce fut-là qu'ils lui couperent ſes longs cheveux, qui auroient fait la riſée de tous ceux qui l'auroient vû recevoir en cet état l'impoſition des mains. L'ordination de Maxime lui attira la haine de toute la ville; on le chargea par-tout de malédictions, on publia ſes crimes, & enfin on le chaſſa de Conſtantinople. Saint Gregoire pénetré d'une vive douleur de ce qui s'étoit paſſé, voulut auſſi en ſortir & dit adieu à ſon peuple; mais il ne put s'échapper à la vigilance des Catholiques aſſemblés avec lui dans l'Anaſtaſie; & malgré ſa réſiſtance qui alla juſqu'aux larmes, & juſqu'à prononcer contre lui-même des malédictions s'il acceptoit un ſiege où il diſoit qu'il n'avoit pas été placé ſelon les formes ordinaires par une aſſemblée d'Evêques, il fut obligé de leur promettre de ne pas les abandonner juſqu'à l'arrivée de quelques Eveques que l'on attendoit dans peu de tems. Il ne put néanmoins ſe diſpenſer de ſortir une fois de la ville, & de quitter pour un tems la conduite de ſon peuple pour ſes infirmités. Mais ſon abſence ne fut pas de longue durée, & après avoir reſpiré quelque tems l'air de la campagne, il revint à ſes fonctions ordinaires.

Maxime eſt rejetté, S. Gregoire maintenu ſur le ſiege de Conſtantinople, en 380.

XXII. Cependant Maxime accompagné des Evêques qui venoient de l'ordonner, étoit allé (*a*) à Theſſalonique demander la protection de Theodoſe: mais ce Prince le rejetta avec indignation. Le (*b*) Pape Damaſe informé par ſaint Aſchole & cinq autres Evêques de Macedoine, de l'irrégularité de cette ordination, fut ſenſiblement touché de la temerité de ceux qui y avoient eu part, & la regarda comme nulle. Enfin Maxime étant venu à Alexandrie preſſa l'Evêque Pierre de le faire jouir du ſiege de Conſtantinople, le menaçant de le chaſſer lui-même

(*a*) Nazianz. *carm.* 1. *pag.* 16. (*b*) Tom. 4. *Concil. pag.* 1699.

de celui d'Alexandrie. Le Préfet d'Egypte craignant les ſuites de cette entrepriſe, l'obligea à ſortir de la ville. Sur la fin de l'an 380. c'eſt-à-dire, le vingt-quatrieme de Novembre, Theodoſe étant venu à Conſtantinople dans le deſſein de rendre la paix à l'Egliſe & de réunir les eſprits, propoſa à Denophile Evêque des Ariens, de recevoir la foi de Nicée. Denophile rejetta la propoſition, aimant mieux quitter les Egliſes dont il étoit en poſſeſſion, & ſortir de la ville ſuivant l'ordre de l'Empereur. Theodoſe reçut ſaint Gregoire avec beaucoup de bonté, & l'embraſſa en lui diſant: » Dieu (*a*) ſe ſert de moi pour vous accorder cette » Egliſe: vous auriez peine à le croire ſi vous ne le voyiez. La ville » eſt là-deſſus dans une ſi grande émotion & le demande avec tant » de chaleur, qu'elle ne s'en départiroit pas ce ſemble, quelque » choſe qui lui en pût arriver. Elle paroît même dans la diſpoſi- » tion de me faire violence pour m'y obliger: mais elle ſçait qu'il » ne m'en faut pas une bien grande pour m'y faire conſentir. « Ce diſcours remplit le ſaint Evêque d'une joie mêlée de crainte. L'Empereur voulut lui-même le mettre en poſſeſſion de cette Egliſe qui étoit ſainte Sophie, la grande Egliſe de Conſtantinople, de laquelle les autres dépendoient. Une multitude d'Ariens s'aſſembla à ce ſpectacle, animés de colere contre le Saint, & tâchant de fléchir l'Empereur. Saint Gregoire marchoit au milieu des ſoldats avec ce Prince, levant les yeux au Ciel, ſi appliqué à Dieu & ſi peu attentif à tout le reſte, qu'il ſe trouva dans l'Egliſe ſans ſçavoir comment il y avoit été introduit. C'étoit au matin que cela ſe paſſoit, & le tems étoit obſcur, d'où les ennemis de la foi inferoient que l'entrepriſe n'étoit pas agréable à Dieu; mais à peine l'Empereur & S. Gregoire furent entrés dans l'enceinte du Chœur, & le peuple fidéle eut à peine commencé à chanter les louanges de Dieu, que le nuage ſe diſſipa, & que toute l'Egliſe fut remplie d'une lumiere éclatante, qui répandit la joie dans le cœur & ſur le viſage des Catholiques. Alors prenant courage, tous demanderent à Theodoſe qu'il leur donnât pour Evêque ſaint Gregoire, proteſtant qu'ils préferoient cette grace à toutes les grandeurs où il les pourroit élever. Toutes ces voix confuſes d'hommes & de femmes (car les femmes le demandoient auſſi, en criant du haut des galeries) faiſoient un bruit incroyable. Saint Gregoire ſaiſi de crainte que ces clameurs n'euſſent leur effet, ſe trouvoit hors d'état de pouvoir parler. Il

(*a*) Nazianz. *carm.* 1. *pag.* 21. 22.

fit donc dire au peuple par un des Prêtres qui étoit assis auprès de lui, qu'ils cessassent de crier ainsi, qu'il ne s'agissoit à present que de rendre graces à Dieu, qu'on auroit du tems pour les autres affaires. Le peuple à ces paroles lui donna de grands applaudissemens, charmé de sa modestie, que Theodose ne releva pas moins. Ainsi finit cette assemblée, & il ne fallut pour retenir les Ariens dans le devoir, que tirer une seule épée & la remettre aussi-tôt dans le soureau. Le refus que saint Gregoire fit ce premier jour de s'asseoir sur le siege épiscopal, fut vaincu quelques jours après par le zele & l'impatience du peuple; & il s'en plaignit (*a*) dans un de ses discours, regardant cette action comme un violement des Canons: en effet, il y en avoit un du Concile (*b*) d'Antioche, qui défendoit à un Evêque vacant de s'emparer d'une Eglise vacante sans l'autorité d'un Concile légitime, c'est-à-dire, où le Métropolitain fût present. D'ailleurs l'ordination de Maxime, toute irréguliere qu'elle étoit, ne laissoit pas de fournir des prétextes de chicane à ses ennemis, qui porterent leur colere jusqu'à (*c*) vouloir lui ôter la vie. Mais le jeune homme qu'ils avoient choisi pour une action si noire, fut lui-même son dénonciateur, & le Saint lui pardonna son crime: ce qui adoucit beaucoup toute la ville à l'égard de saint Gregoire.

Son élection est confirmée dans le concile de Constantinople, en 381.

XXIII. L'Empereur l'avoit déja mis en possession de la (*d*) maison épiscopale & des revenus de l'Eglise de Constantinople, lorsque les Evêques d'Orient s'assemblerent en cette ville par les ordres de ce Prince, pour travailler à la réunion des Eglises. La premiere affaire sur laquelle ces Evêques délibererent, fût de donner un Evêque à l'Eglise de Constantinople. Ils commencerent par prononcer sur l'ordination de Maxime, qu'ils déclarerent nulle: puis suivant le desir de l'Empereur, ils établirent (*e*) solemnellement saint Gregoire Evêque de Constantinople, n'ayant égard ni à ses cris, ni à ses larmes. Saint Melece qui présidoit à ce Concile, y étant mort peu de tems après, saint Gregoire devint (*f*) le chef de cette assemblée. Contre une convention faite précedemment, que le survivant de saint Melece ou de Paulin demeureroit seul Evêque des Catholiques à Antioche, les Evêques du Concile délibererent sur le choix d'un successeur de saint Melece. Saint Gregoire s'y opposa d'autant plus fortement, que

(*a*) Nazianz. *orat.* 27. *pag* 465.
(*b*) Can. 16. *tom.* 2. *Concil. p.* 568. 569.
(*c*) Nazianz. *carm.* 1 *pag.* 22. 23.
(*d*) Idem, ibid. *pag.* 23.
(*e*) Nazianz. *carm.* 1. *pag.* 24.
(*f*) Idem, ibid. *pag.* 27. 28. & Nyssen, de Meletio, *pag.* 589.

Digitized by Google

l'on vouloit qu'il imposât les mains à celui qui seroit élû. Il fit un long discours pour exhorter les Evêques à laisser Paulin gouverner paisiblement l'Eglise d'Antioche, pendant le peu de tems qui lui restoit à vivre ; car il étoit vieux : mais voyant que ses remontrances, quelque judicieuses qu'elles fussent, n'étoient point écoutées, il pensa plus que jamais à quitter l'épiscopat. Il commença dès-lors à ne plus fréquenter les assemblées qu'il voyoit pleines de confusion, prenant sa mauvaise santé pour prétexte de s'en absenter. Il changea même de maison, & quitta celle qui tenoit à l'Eglise où se tenoit le Concile, & qui étoit apparemment la maison épiscopale.

XXIV. Les personnes les plus (*a*) affectionnées de son peuple ne doutant plus qu'il ne fût dans la disposition de les quitter, vinrent le trouver en le conjurant la larme à l'œil de ne pas les abandonner. Leurs larmes l'attendrirent, mais ne le fléchirent pas, & un nouvel incident le détermina tout-à-fait à quitter Constantinople. On appela au Concile les Evêques d'Egypte & de Macedoine, qui n'y avoient pas encore été appelés. Les premiers avoient à leur tête Timothée Evêque d'Alexandrie ; les autres Ascole de Thessalonique. Tous parurent également échauffés contre saint Gregoire, se plaignant qu'on n'avoit pas observé les Canons en l'ordonnant Evêque de Constantinople, lorsqu'il l'étoit déja d'un autre siege. C'étoit (*b*) alleguer contre lui des prescriptions qui n'étoient nullement raisonnables ; car, comme il leur fit remarquer, ces Canons n'étoient plus gueres en vigueur. D'ailleurs, il y avoit long-tems qu'il avoit quitté son siege de Sasimes ; & pour celui de Nazianze, il ne l'avoit gouverné qu'en qualité d'Evêque étranger. Mais ravi de (*c*) trouver l'occasion de se décharger d'un fardeau qu'il ne portoit qu'avec beaucoup de peine, il entra dans l'assemblée & dit que son plus grand desir étoit de contribuer à la paix & à l'union de l'Eglise. « Si mon » élection, ajouta-t-il, cause du trouble, je serai Jonas : jettez-moi » dans la mer pour appaiser la tempête, quoique je ne l'aye point » excitée. Si les autres suivoient mon exemple, tous les troubles » de l'Eglise seroient bientôt appaisés. Je suis assez chargé d'an» nées & de maladies pour me reposer. Je souhaite que mon suc» cesseur ait assez de zele pour bien défendre la foi. » Il sortit ainsi de l'assemblée, joyeux d'avoir rompu ses liens, mais fâché de

*Il se retire de Constantinople, en 381.*

(*a*) Nazianz. *carm.* 1. *pag.* 28.
(*b*) Ruffin, *lib.* 2. *cap.* 3.
(*c*) Nazianz. *carm.* 1. *pag.* 29. 30.



BIBLIOTECA NAZ. ROMA

quitter ſon peuple qu'il aimoit. Les Evêques quoiqu'un peu interdits de cette propoſition, l'accepterent plus facilement ce ſemble qu'ils ne devoient faire. L'Empereur au contraire eut beaucoup de peine à lui accorder ſon congé, mais il ne pût le refuſer aux inſtances qu'il lui en fit. » Vous ſçavez, dit-il à ce Prince, » combien c'eſt malgré moi que vous m'avez mis dans ce ſiege. » Accordez-moi de ceder à l'envie : Je ſuis odieux à tout le mon» de, même à mes amis, parce que je ne puis avoir égard pour » perſonne que pour Dieu. « Il y eut néanmoins des Evêques dans le Concile, qui n'étoient envieux ni de ſa vertu ni de ſon éloquence, qui ne purent ſouffrir de le voir ainſi abandonné, & qui ſçachant la réſolution que l'on prenoit de lui donner un ſucceſſeur, s'enfuirent de l'aſſemblée pour ne pas voir un autre ſur ſon ſiege. Avant que de le quitter, il prononça dans la grande Egliſe de Conſtantinople en preſence des Evêques du Concile ſa trente-deuxieme oraiſon, qu'il finit (*a*) en prenant congé de ſon Egliſe, de ſa chere Anaſtaſie & des autres Paroiſſes ; des ſaints Apôtres, dont les Reliques repoſoient dans l'Egliſe qui portoit leur nom : c'étoient celles de ſaint André, de ſaint Luc & de ſaint Timothée, que Conſtantius avoit fait apporter à Conſtantinople. Il prit auſſi congé de ſon trône même, de ſon Clergé, des Solitaires & des autres compagnies ſaintes, de l'Empereur & de toute la cour, des Heretiques mêmes qu'il exhorta à ſe convertir, de l'Occident & de l'Orient qui étoient en même-tems les cauſes & les miniſtres de la perſécution qu'il ſouffroit ; enfin des Anges tutelaires de ſon Egliſe, & de la Trinité ſacrée.

Teſtament de S Gregoire, en 381.

XXV. Il fit ſon teſtament avant que de ſortir de Conſtantinople, & d'en abdiquer l'épiſcopat : ce qui paroît, & par la qualité d'Evêque de l'Egliſe Catholique (*b*) de cette ville qu'il y prend dans le titre & dans la ſouſcription, & par le nom de ſept Evêques (*c*) qui ont ſigné ce teſtament comme témoins, dont aucun n'eſt de Cappadoce. Dans un manuſcrit il eſt daté du dernier jour de Decembre de l'an 381. mais il paroît qu'il y a faute dans cette date, & qu'on doit lire le 31. Mai, ou dire qu'il fut fait au plûtard dans le mois de Juin : puiſque ſaint Gregoire avoit quitté l'épiſcopat de Conſtantinople dès devant le mois de Juillet de la même année. Ce teſtament eſt ſelon toutes les formes du Droit Romain. Saint Gregoire (*d*) y inſtitue ſon heritier

(*a*) Nazianz. *orat.* 31. *pag.* 527. 528.
(*b*) Idem, *tom.* 1. *pag.* 924. 927.
(*c*) Nazianz. *tom.* 1. *pag.* 928.
(*d*) Ibid. *pag.* 925. *& ſeq.*

univerſel Gregoire, Diacre & Moine, qui l'avoit ſervi avec beaucoup d'affection, & qu'il avoit affranchi long-tems auparavant; mais il ordonne qu'après la mort de Gregoire, tous ſes biens tant meubles qu'immeubles, ſeront donnés à l'Egliſe de Nazianze pour l'entretien des pauvres du lieu. Le ſaint Evêque dit qu'il ne fait en cela qu'executer la volonté de ſon pere & de ſa mere, qui avoient promis tous leurs biens aux pauvres, & que lui-même les leur avoit déja abandonnés ſous la régie de trois adminiſtrateurs, Marcel Diacre & Moine, Gregoire ſon heritier, & Euſtathe Moine à qui il avoit auſſi donné la liberté. Il defend à ſes niéces Eugenie & Nonne de troubler ni Gregoire ſon heritier, ni l'égliſe de Nazianze, & déclare qu'il ne fait point état d'elles parce que leur vie étoit réprehenſible. Il en uſe de même à l'égard de Melece, parce qu'il retenoit injuſtement une terre qui appartenoit à un nommé Eupheme. On ne doit pas être ſurpris que dans une piece auſſi publique & auſſi authentique qu'un teſtament, ſaint Gregoire ait parlé deſavantageuſement de ſes proches; car il étoit neceſſaire de les nommer & de dire pourquoi il ne les mettoit point au rang de ſes heritiers, autrement ils auroient pû conteſter le teſtament. Il s'excuſe à Alypienne, qu'il nomme ſa chere fille, de ce qu'il ne lui laiſſe rien de ſes biens, parce qu'ils appartenoient aux pauvres. Il l'appelle ſa fille, quoiqu'elle ne fût que ſa niéce, & Melece qui l'avoit épouſée, ſon gendre, apparemment parce qu'il l'avoit adoptée; car il eſt certain qu'il vécut toujours dans la continence. A l'occaſion de la terre de Canotales, qu'il avoit ce ſemble achetée de ſaint Amphiloque, il appelle ce ſaint Evêque ſon très-reverend fils, & veut qu'on lui rende le contrat de vente qui étoit parmi ſes papiers, ſans doute parce que cette affaire avoit été rompue. Ce teſtament eſt ſigné en premier lieu de S. Gregoire, & enſuite à ſa priere de S. Amphiloque, métropolitain d'Icone; de ſaint Optime, métropolitain d'Antioche en Piſidie; de Theodoſe, Evêque d'Ide dans la Lycaonie; de Theodule d'Apamée, ſurnommée *la Cibote*, en Piſidie; d'Hilaire d'Iſaure en Lycaonie; de Themiſtius d'Adrianople en Piſidie; & de Cledonius, Prêtre d'Icone.

XXVI. De Conſtantinople ſaint Gregoire revint en (*a*) ſa patrie, eſperant y trouver le repos & pouvoir y vivre dans la retraite. Il demeura d'abord à Nazianze (*b*), ravi d'y revoir le peuple que ſon pere avoit garanti de l'Arianiſme. Mais ſa joie ne dura

S. Gregoire revient à Nazianze, en 381. ou 382.

(*a*) Nazianz. *carm.* 1. *pag.* 32.

(*b*) Nazianz. *carm.* 145. *pag.* 244.

qu'autant de tems qu'il ne connut pas la vraie ſituation de cette Égliſe depuis qu'il l'avoit quittée. Elle ſe trouvoit alors comme un vaiſſeau ſans pilote, & en proie aux Apollinariſtes qui s'étoient jettés ſur elle pendant la vacance du ſiége. Sozomene met un Evêque à Nazianze en 382. mais apparemment qu'il étoit mort lorſque ſaint Gregoire y arriva, puiſqu'il témoigne (*a*) lui-même qu'ayant tâché d'y établir pour Evêque un homme qui lui paroiſſoit capable de reſiſter aux tempêtes qui agitoient cette Égliſe, les Prêtres & le peuple s'oppoſerent à ſes bons deſſeins, & qu'il ne fut pas ſecondé par les Evêques avec qui il étoit d'ailleurs lié d'amitié, & qui avoient paru vouloir ſuivre ſa penſée. Il en témoigna ſon chagrin dans un poëme, où après avoir déploré les maux que les Apollinariſtes cauſoient à Nazianze, il avertit un Evêque qui regardoit ce deſordre avec mépris & negligeoit d'y apporter remede, qu'il ne ſe garantiroit pas de la maladie qu'il n'avoit pas ſoin d'éloigner de lui. Cependant à force d'inſtances il obtint qu'on y établiroit un Evêque, & le choix tomba ſur Eulalius, le même, comme l'on croit, dont le ſaint Evêque parle avantageuſement dans pluſieurs endroits de ſes écrits, qui avoit embraſſé la vie monaſtique & s'y étoit diſtingué par ſes vertus. Quoiqu'en cela ſaint Gregoire n'eût eu en vûe que le bien de cette Egliſe, on ne laiſſa pas d'en prendre occaſion de le calomnier: les uns diſoient qu'il avoit mépriſé (*b*) l'Egliſe de Nazianze; les autres qu'on lui avoit donné un ſucceſſeur malgré lui: ce qui l'obligea d'en écrire en ces termes à ſaint Gregoire de Nyſſe, qui étoit Evêque dans la même province. » (*c*) Que perſonne ne » me calomnie, comme ſi on avoit ordonné un autre Evêque » malgré moi; je ne ſuis ni ſi mepriſé, ni ſi haï: mais je les en ai » beaucoup priés parce que je ſuis déja comme mort, & que je » craignois le poids de cette Egliſe négligée. Je leur ai demandé » cette grace, qui ſans être contraire aux Canons, tendoit à mon » ſoulagement; & par vos prieres on a donné à cette Egliſe un » Paſteur digne de vous. Je le remets entre vos mains, le venera- » ble Eulalius, entre les mains duquel je ſouhaite de rendre l'eſ- » prit. Que ſi quelqu'un dit que du vivant de l'Evêque on ne de- » voit pas en ordonner un autre, qu'il ſçache que cela ne fait rien » contre moi; car tout le monde ſçait que j'ai été ordonné pour » Saſime & non pour Nazianze, quoique j'en aye reçu la con-

(*a*) Nazianz. *carm.* 145. *p.* 244. 245.
(*b*) Idem, *epiſt.* 222. *pag.* 909.
(*c*) Nazianz. *epiſt.* 42.

» duite

» duite pour un tems, comme étranger, par reſpect pour mon » pere & pour ceux qui m'en prioient.

XXVII. Avant l'élection d'Eulalius, il s'étoit retiré dans la terre d'Arianze qu'il avoit heritée de ſon pere. Après cette élection il y fit une ſeconde retraite, où jouiſſant (*a*) d'une paix & d'une tranquillité parfaite, il menoit une vie de philoſophe, qui ne l'empêchoit pas toutefois de s'intereſſer (*b*) aux maux de toute l'Egliſe, & de celle de Conſtantinople en particulier. On y tint un nouveau Concile en 382. & il y fut invité (*c*) par l'Empereur Theodoſe: mais il s'excuſa d'y aller ſur divers prétextes, entre autres ſur une maladie qui le réduiſoit preſque toujours à l'extrémité & ne lui permettoit pas de diſpoſer de lui-même; & pour marquer que le refus qu'il faiſoit d'aller à Conſtantinople ne venoit d'aucune indifference pour cette Egliſe, il écrivit (*d*) à diverſes perſonnes de qualité, pour les prier d'employer leur ſoin & leur crédit à empêcher que le Concile qui ſe devoit tenir ne produisît de nouveaux troubles, qui ſeroient d'autant plus dangereux que les Heretiques pourroient en tirer avantage.

Sa retraite à Arianze, en 383.

XXVIII. Il avoit dans le lieu de ſa retraite à Arianze (*e*) un jardin, une fontaine, quelques arbres qui lui donnoient du couvert, & c'étoit-là ce qui faiſoit toutes ſes délices. Il y (*f*) mortifioit ſon corps par les jeûnes, par les larmes qu'il verſoit en abondance, par les veilles, par les prieres qu'il faiſoit à genoux, menant (*g*) la vie auſtere d'un moine, & renonçant (*h*) à tous les plaiſirs du monde. » Je vis, dit-il, parmi les rochers & les » bêtes farouches. Ma demeure eſt une caverne, où je paſſe ma » vie tout ſeul. Je n'ai qu'un ſeul habit, & n'ai ni ſouliers ni feu. » Je ne vis que de l'eſperance. Je ſuis le rebut & l'opprobre des » hommes. Je ne couche que ſur la paille: je me couvre d'un ſac. » Mon plancher eſt tout trempé des larmes que j'y répans conti» nuellement. « Toutes ces auſterités ne le mettoient pas à couvert des combats de l'eſprit (*i*) contre la chair. Les principales armes qu'il employoit pour en ſortir victorieux étoient la priere, la confiance en Dieu, & la fuite des objets qui pouvoient donner occaſions à la révolte des ſens contre l'eſprit. Il s'occupoit (*k*) auſſi à écrire pour la défenſe de la foi, & il le faiſoit en vers, ſçachant

Ses occupations pendant ſa retraite. Sa mort, vers l'an 389.

(*a*) Nazianz. *epiſt.* 73.
(*b*) Idem, *orat.* 46. *pag.* 721.
(*c*) Idem, *epiſt.* 55. & 50. & 76.
(*d*) Idem, *epiſt.* 71. 72. & 133.
(*e*) Idem, *carm.* 60. *pag.* 138.
(*f*) Nazianz. *carm.* 60. *pag.* 138.
(*g*) Hieronym. *in catal. cap.* 117.
(*h*) Nazianz. *carm.* 5. *pag.* 70.
(*i*) Idem, *carm.* 58. *pag.* 136.
(*k*) Idem, *carm.* 147. *pag.* 249.

qu'une partie de l'Ecriture étoit compoſée en cette maniere dans tout le texte original, & pour oppoſer (*a*) des poëſies utiles & pieuſes à celles d'Apollinaire qui attiroit beaucoup de monde par ſes vers. Saint Gregoire mourut vers l'an 389. âgé de ſoixante ou ſoixante-un ans, trois ans avant que ſaint Jerôme (*b*) compoſât ſon Catalogue des Auteurs Eccleſiaſtiques; ce qu'il fit en 392. Suidas (*c*) dit qu'il paſſa l'âge de quatre-vingt-dix ans, & met ſa mort en la troiſieme année de Theodoſe, c'eſt-à-dire, en 391. Mais nous aimons mieux nous en tenir à ce qu'en dit ſaint Jerôme, qui ayant été diſciple de ce Saint, devoit ſçavoir mieux qu'un autre ce qui regardoit ſon maître.

Son éloge. XXIX. Son éloquence, ſon ſçavoir & ſa pieté l'ont rendu trop celebre dans toute l'Egliſe, pour qu'il ſoit beſoin de marquer en particulier ceux qui ont fait ſon éloge. Il a été appellé un (*d*) vaſe d'élection, un puits profond de ſcience, la bouche de Jeſus-Chriſt: un Evêque (*e*) d'un grand nom, d'une réputation illuſtre, connu par tous ſes écrits pleins de grace: un témoin authentique de la verité orthodoxe: une lumiere (*f*) éclatante de ſcience & de doctrine: un docteur admirable de la vraie foi, qui bien que mort depuis long-tems, vit néanmoins par ſon authorité & par ſa foi. Conſtantin Porphyrogenete fit apporter ſon corps de Nazianze à Conſtantinople vers l'an 950. paſſa le détroit (*g*) pour venir au-devant de ſes Reliques, les porta lui-même en le repaſſant & les mit dans ſon palais, d'où elles furent quelque tems après portées ſolemnellement par les Evêques, ſuivis de l'Empereur & du Patriarche, dans l'Egliſe des Apôtres, placées dans le Sanctuaire près de celles de ſaint Chryſoſtome, & enfermées dans une chaſſe d'argent.

---

(*a*) Gregor. *in vita pag.* 33.

(*b*) Hieronym. *in catal. cap.* 117.

(*c*) Suidas, *tom.* 1. *pag.* 627.

(*d*) *Quoniam autem Deo dante voti compotes quantum licuit, facti ſumus, electionis vaſe invento & puteo profundo, dico autem Chriſti os Gregorium.* Baſil. *epiſt.* 8. *p.* 81.

(*e*) *Sed non tibi deerit magni nominis & famâ celeberrimâ illuſtris Epiſcopus etiam de partibus Orientis, cujus eloquia ingentis meritò gratiæ, etiam in linguam latinam tranſlata uſquequaque claruerunt. Sedeat ergo cum iſtis Patribus etiam ſanctus Gregorius..... audi ergo quid dicat:* Imago, *inquit*, Dei, labem corporeæ inundationis expurget, &c..... *an tibi parva in uno Gregorio Epiſcoporum Orientalium videtur auctoritas? Eſt quidem tanta perſona, ut neque ille hoc niſi ex fide Chriſtiana omnibus notiſſima diceret, nec illi eum tam clarum haberent atque venerandum, niſi hæc ab illo dictæ ex regula notiſſimæ veritatis agnoſcerent.* Aug. *lib.* 1. *contra Jul. cap.* 5. *p.* 504. & 505. *tom.* 10.

(*f*) *Gregorius ſplendidiſſimum ſcientiæ ac doctrinæ jubar: qui cum olim jam vita functus ſit, etiam nunc tamen auctoritate ac fide vivit, & cùm olim jam corpore abſit ab Eccleſiis, tamen voce ac magiſterio non recedit .... admirabilis fidei doctor.* Caſſian. *lib.* 7. *de Incarnatione, cap.* 28.

(*g*) Bolland. 9. *Mai, pag.* 770.

XXX. Les diſcours de ſaint Gregoire ſont la plus grande partie des écrits que nous avons de lui. Il écrivit auſſi un grand nombre de lettres à diverſes perſonnes, & pluſieurs poëmes, tous aſſez courts. C'eſt là où l'on découvre ſes vrais ſentimens. Mais on lui a quelquefois attribué des ouvrages qui ne ſont point de lui, comme le commentaire ſur Ezechiel, la paraphraſe ſur l'Eccleſiaſte, la lettre à Evoque, & deux traités que nous n'avons qu'en latin, qui ſont la quarante-neuvieme & la cinquantieme Oraiſons. Ses écrits.

## ARTICLE II.

### *Des Oraiſons ou Diſcours de Saint Gregoire.*

### § I.

### *Son premier & ſon ſecond Diſcours.*

I. LE diſcours que l'on a mis à la tête de tous ceux que nous avons de ſaint Gregoire, ne fut fait que quelques jours après le quarante-unieme, intitulé: *Sur la fête de Pâques.* Mais on l'a mis le premier de tous, à cauſe de l'importance de la matiere qui y eſt traitée, qui eſt celle du Sacerdoce & des diſpoſitions qu'on doit y apporter. Saint Auguſtin (*a*) en cite divers fragmens, & on le trouve cité par Facundus (*b*), par ſaint (*c*) Euloge d'Alexandrie, & par Leonce (*d*) de Byſance. Il ſe trouva engagé à faire ce diſcours par le rang qu'il tenoit dans l'Egliſe. Il ſçavoir que pluſieurs avoient blâmé ſa retraite, l'accuſant (*e*) d'avoir du mépris pour les Ordres, ou d'aſpirer à un plus haut degré que la Prêtriſe. Pour les détromper, & empêcher que ſa conduite ne fût à perſonne un ſujet de ſcandale, il crut devoir traiter à fond la dignité, les devoirs & les perils du Sacerdoce; à rendre des raiſons ſolides de ce qu'il l'avoit fui, de ſa fuite après l'avoir reçu, & de ce qu'enfin il étoit revenu en faire les fonctions. On le met après Pâques de l'an 362. Premier diſcours de ſaint Gregoire touchant le Sacerdoce, en 362.

II. Saint Gregoire le commence par reconnoître qu'il y a dans l'Egliſe une ſubordination établie de Dieu, ſuivant laquelle les uns ſont ſoumis, les autres prépoſés pour gouverner; & que cette Analyſe de ce diſcours. Tom. 1. pag. 1. edit. Pariſ. an. 1609.

(*a*) Auguſt. *lib.* 2. *in Julian. cap.* 3. *& lib.* 6. *oper. imperfect. cap.* 14.
(*b*) Facund. *lib.* 11. *cap.* 8.
(*c*) *Apud* Phot. *cod.* 230.
(*d*) Leont. *in Neſtor. & Eutych. lib.* 1. *pag.* 975.
(*e*) Nazianz. *orat.* 1. *pag.* 1. 2. 3.

ſubordination eſt utile & neceſſaire, non ſeulement pour la correction des pecheurs & les ramener au bon chemin; mais auſſi pour la beauté de l'Egliſe, qui ſe trouveroit défigurée, ſi elle étoit ſans Paſteur, ſans Sacerdoce, ſans Sacrifice, & hors d'état de rendre à Dieu le culte myſtique & ſublime, qui eſt la plus grande & la plus auguſte fonction du Chriſtianiſme. Il dit que s'il a fui le Sacerdoce, ce n'a point été par le chagrin de ne s'être pas vû élevé à un degré plus haut. » Je connois trop, ajoute-t-il, » la grandeur de Dieu & la baſſeſſe de l'homme, pour ignorer » que le plus grand honneur qui puiſſe arriver à une créature, c'eſt » d'approcher de la Divinité, de quelque maniere que ce ſoit. » Mais il rejette la cauſe de ſa fuite, ſur ce qu'on l'avoit appelé au miniſtere ſans ſon conſentement; ſur ſon amour de la vie ſolitaire dont il avoit déja goûté les douceurs, & ſur la crainte de ſe voir replongé dans l'embarras des affaires du ſiecle; enfin ſur la difficulté qu'il y a à bien uſer de l'autorité que la Loi de Dieu donne aux Prêtres. Il entre dans le détail de leurs obligations, & met pour principale celle de donner bon exemple aux autres. » Il faut, dit-il, qu'il n'y ait en eux aucun endroit » foible, afin que de quelque côté qu'on les regarde, ils paroiſ- » ſent un or pur & ſans alliage; le moindre de tous les défauts » étant capable, en eux, de cauſer la perte de ceux qui leur ſont » ſoumis. Ce n'eſt pas aſſez qu'ils ſoient venus à bout de détacher » des cœurs la ſemence des vices, ils doivent y ſemer la vertu, » ſe rendre plus recommandables par leur probité que par leur » rang; ne mettre aucune borne à leur pieté, ne pas croire faire » beaucoup s'ils la pouſſent plus loin que le commun du peuple, » & la regler non ſur le modele des perſonnes vertueuſes, mais » ſur les maximes établies dans la Loi de Dieu.

Vertu neceſſaire dans un Prêtre.

III. Il paſſe enſuite à la maniere de conduire les ames, qu'il regarde comme l'art des arts & la plus ſublime de toutes les ſciences. Rien en effet de plus difficile que de connoître & de guérir les mœurs, les inclinations & le penchant des hommes. Ennemis de leur ſalut ils déguiſent, ils excuſent, ils défendent leurs déſordres. La difference d'état, de ſituation, d'âge, de ſexe, de caractere d'eſprit, exigent differentes methodes dans la conduite des ames: on ne doit pas prétendre gouverner un homme comme une femme; les perſonnes mariées, comme celles qui vivent dans le célibat; ceux qui ont l'eſprit content, comme ceux qui ſont dans la triſteſſe; les eſprits groſſiers, comme ceux qui ont plus de délicateſſe. Il y a des lâches qu'il faut exciter par de

Maximes pour la conduite des ames.

Digitized by Google

vives exhortations; des fervens dont on doit moderer le zele. Il eſt utile de louer les uns, & de corriger les autres, ſoit en public, ſoit en particulier; mais la difficulté eſt de bien prendre ſon tems avec les lâches, pour ne pas tout gâter: car il en eſt à qui une réprimande faite en public ou ſans ménagement, fait perdre toute retenue, qui au contraire ſe corrigent plus aiſément ſi on les reprend en ſecret. Il s'en trouve d'autres qu'il faut ſuivre pas à pas pour examiner juſqu'à leurs moindres démarches, parce qu'ils ont grand ſoin de les cacher; il eſt beſoin à leur égard de diſſimuler quelquefois leurs défauts, depeur qu'en les reprenant ſur tous, on ne les jette dans le deſeſpoir. Il en faut traiter d'autres de telle maniere, que ſans ſe fâcher on leur témoigne de la colere, & qu'on paroiſſe les mépriſer ſans toutefois avoir du mépris pour eux, & de douter de leur ſalut ſans les jetter dans le deſeſpoir. Enfin ſaint Gregoire veut que l'on uſe de rigueur ou de douceur ſuivant les differentes circonſtances, à peu près comme dans les maladies du corps, où un régime convenable à un malade aigriroit le mal d'un autre. Telles étoient les difficultés qu'il prévoyoit dans la direction des ames, dont la fin, ſelon lui, eſt de les enlever au monde pour les attacher à Dieu.

Doctrine neceſſaire pour la direction des ames.

IV. Il demande encore dans un Prêtre la doctrine neceſſaire pour inſtruire de la verité de nos dogmes ceux qui ſont ſous ſa conduite, pour leur donner la connoiſſance de l'un & de l'autre monde, de l'eſprit & de la matiere, des Anges & des démons, de la Providence qui connoît & regle tout, de la maniere dont l'homme a été créé, du myſtere de ſa réſurrection, de la difference des deux Teſtamens, des deux Avenemens de Jeſus-Chriſt, de ſon Incarnation, de ſa Mort, de ſa Reſurrection, du Jugement dernier, & particulierement de ce qui regarde la ſainte Trinité. C'eſt que les erreurs d'Arius & de Sabellius rendoient alors cette matiere difficile; & il y avoit à craindre qu'en voulant établir l'unité de nature dans le Pere, le Fils & le Saint-Eſprit, ou faire ſentir la diſtinction & la réalité des Perſonnes, on ne donnât dans des erreurs oppoſées. Ce n'eſt pas même aſſez à un Evêque d'avoir de la ſcience, il doit dans ſes inſtructions ſe conformer au génie d'un chacun, nourrir les uns du lait, c'eſt-à-dire, des ſciences les plus ſimples & les plus communes; donner aux autres une nourriture plus forte, c'eſt-à-dire, ce qu'il y a de plus ſublime dans la ſageſſe, parce qu'ils ont un long uſage de diſcerner le vrai d'avec le faux. Saint Gregoire deſapprouve la.

conduite des orateurs mercenaires & complaiſans qui s'accordant aux caprices de leurs auditeurs, s'étudient à flatter leurs paſſions, & ne s'inquiétent que de rendre leur nom celebre, ſans s'appercevoir qu'ils cauſent la perte des ames ſimples dont Dieu leur demandera un compte ſevere.

Agē convenable pour enſeigner les autres.

V. Il s'étonne que le miniſtere de la parole étant d'une ſi grande importance, on n'ait pas encore fixé l'âge auquel on pouvoit le confier, comme on l'avoit fixé chez les Hebreux à vingt-cinq ans paſſés pour la lecture de certains livres ; & fait voir combien il étoit dangereux d'admettre à cette fonction de jeunes gens, qui n'ayant qu'une connoiſſance ſuperficielle des divines Ecritures, vouloient paſſer pour des maîtres habiles & conſommés dans les ſciences ; ſans s'être même lavés auparavant des taches & des ordures du peché. Il rapporte les menaces que l'Ecriture fait aux mauvais Paſteurs ; les châtimens dont Dieu a quelquefois puni leurs fautes ; les regles de conduite qui leur ſont preſcrites dans les Livres ſaints, en particulier celles de ſaint Paul aux Evêques & aux Prêtres : à quoi il ajoute que pour un miniſtere ſi important, ce n'eſt pas trop d'attendre l'extrême vieilleſſe : un défenſeur de la verité ne pouvant être formé dans un jour comme une ſtatue : lui qui doit converſer avec les Anges, glorifier Dieu avec les Archanges, partager le Sacerdoce avec Jeſus-Chriſt, réformer la créature, la former pour le Ciel. » Je n'ignorois pas, » dit-il, que perſonne n'eſt digne d'offrir le Sacrifice au Seigneur » en qualité de Pontife, à moins que de s'être rendu une hoſtie » vivante & ſainte, & de s'être mis en état de lui plaire par le » ſacrifice & la contrition du cœur. Pouvois-je avec ces connoiſ- » ſances m'hazarder de prendre l'habit & le nom de Prêtre, & » d'offrir le Sacrifice qui eſt le ſymbole des plus ſublimes myſte- » res ? Ne falloit-il pas auparavant purifier mes mains par la prati- » que des bonnes œuvres ; accoutumer mes yeux à ne regarder » la créature que par rapport au Créateur ; rendre mes oreilles » dociles à la ſainte doctrine & aux maximes de la ſageſſe ; mettre » le Saint-Eſprit dans ma bouche, ſur ma langue & ſur mes le- » vres, pour me diſpoſer à expliquer ſes myſteres & ſes dogmes, » & à chanter ſes divines louanges ; fixer mes piés ſur la pierre, » afin que tous mes pas tendiſſent vers Dieu ſans s'écarter jamais ; » rendre enfin tous mes membres des armes de la juſtice, après » avoir ſecoué le joug de la mort ? Un homme, continue-t-il, » peut-il ſouffrir tranquillement qu'on le mette à la tête du trou- » peau de J. C. ſans s'y être préparé par la méditation de la parole

» de Dieu, ſans avoir acquis l'intelligence des divines Ecritures & » ſe les être fortement inculquées ; ſans être entré dans ces treſors » inconnus à la multitude, & y avoir puiſé des richeſſes qui le » mettent en état d'enrichir les autres ? « Il dit que ſe jugeant au-deſſous de cette perfection, il avoit crû devoir laiſſer aux autres les fonctions du miniſtere eccleſiaſtique.

Raiſons qu'avoit S. Gregoire de fuir le Sacerdoce, & de s'y ſoumettre.

VI. Il en allegue encore pour raiſons le triſte état où ſe trouvoit l'Egliſe, tant par les hereſies qui la déchiroient, que par les diviſions dont elle étoit agitée à l'occaſion de quelques queſtions frivoles & de nulle utilité, ce qui la rendoit l'objet de la raillerie des Payens ; & enfin les dangers qui ſont en plus grand nombre dans un état tel que le Sacerdoce, que dans une vie privée. Celles qu'il eut de ſe ſoumettre & de revenir à Nazianze après avoir reçu la Prêtriſe, furent l'amour qu'il avoit pour les peuples de cette ville, l'empreſſement qu'ils avoient témoigné de le revoir ; l'inquiétude de ſentir ſon pere & ſa mere affligés de ſa retraite ; l'obligation de les aſſiſter dans leur vieilleſſe. Il fut encore engagé par l'exemple de Jonas, qui après avoir fuï ou penſé fuir de devant la face du Seigneur, vint enfin à Ninive executer ſes ordres. » L'obéiſſance en ces ſortes d'occaſions ſoutient, dit ſaint Gre» goire, ceux qui n'entrent qu'avec crainte dans le miniſtere ; & » Dieu par ſa bonté récompenſant leur foi & leur confiance en » lui, les rend de parfaits Evêques. Mais je ne vois pas, ajoute» t-il, ce qui peut raſſurer, lorſqu'on ſe met en danger de deſobéir ; » & il y a lieu de craindre qu'en nous demandant compte des » ames confiées à nos ſoins, nous n'entendions ces paroles : *Je vous redemanderai leurs ames ; & comme vous m'avez dédaigné juſqu'à ne vouloir pas être les chefs de mon peuple, je vous rejetterai pour n'être pas votre Roi. Vous n'avez point été dociles à ma voix, vous avez été rebelles & deſobéiſſans, je ne ferai aucune attention à vos prieres & je ne vous exaucerai point.* » A Dieu ne plaiſe que » nous entendions ce reproche de la part du juſte Juge ; ne nous » repoſons pas tellement ſur ſa miſericorde, que nous ne redou» tions ſa juſtice. « Saint Gregoire déclare néanmoins qu'il ne blâme ni la timidité de ceux qui ont balancé avant que de ſe ſoumettre, ni la promptitude des autres qui ont accepté ſans heſiter l'emploi qu'on leur a offert ; parce que les uns ont été étonnés de la grandeur du miniſtere, & que les autres ont obéi, perſuadés que celui qui les appeloit ne manqueroit pas de les ſecourir. Iſaïe obéit ſur le champ ; Jeremie s'excuſa ſur ſa grande jeuneſſe, & n'oſa faire les fonctions de Prophéte qu'après avoir été raſſuré

Digitized by Google

par les promeſſes de Dieu, & reçu de lui des graces qui ſuppléerent à la foibleſſe de ſon âge. Il finit ſon diſcours en diſant à ſon pere qui étoit preſent : » Vous voyez un fils parfaitement » obéiſſant, & qui ſe ſoumet à votre autorité plutôt pour l'amour » de Jeſus-Chriſt que par la crainte des loix humaines. Puiſque » je vous donne une preuve de mon obéiſſance, rendez-moi » votre benediction, ſoutenez-moi de vos prieres, ſervez-moi » de guide par vos diſcours, fortifiez-moi de votre eſprit; *car la* » *benediction du pere affermit la maiſon du fils.*

Eccl. 3. 11.

Second diſcours de ſaint Gregoire. Ce qu'il contient. page 46.

VII. Le diſcours ſuivant eſt déplacé, & il devroit faire la premiere partie de celui dont nous venons de parler. On l'a intitulé : *A ceux qui l'avoient appelé & qui ne vinrent point le trouver depuis qu'il eut été fait Prêtre.* Pour entendre ce titre, il faut obſerver que les Fideles de Nazianze avoient témoigné beaucoup d'empreſſement de revoir ſaint Gregoire & de le retirer de ſa ſolitude. Il revint, & le jour même & le lendemain de ſon retour, qui étoit la fête de Pâques, il leur fit un diſcours, auquel peu de perſonnes ſe trouverent. Jugeant par-là que leur grand zele s'étoit rallenti dans un moment, & que ſa preſence leur faiſoit moins de plaiſir que ſon abſence ne leur avoit cauſé de chagrin; il ſe plaignit de ce changement lorſqu'ils furent revenus, il leur repréſenta en des termes très-forts & pleins de tendreſſe, combien il eſt douloureux de ſe voir negligé des perſonnes que l'on aime & que l'on eſtime. Il leur explique la parabole des conviés qui s'excuſerent ſur divers prétextes de venir au feſtin du Pere de famille. Puis paſſant des reproches aux louanges, il félicite Gregoire ſon pere ſur la beauté & la richeſſe de ſon troupeau. Il compare la ville de Nazianze à celle de Bethléem, à cauſe de la pureté de ſa foi; car on n'y meſuroit point la divinité comme faiſoient les Ariens, qui voulant trop élever une perſonne au-deſſus de l'autre, les deshonoroient toutes également, confondoient & détruiſoient toutes choſes: mais on y rendoit au Pere les honneurs qu'il merite; on y croyoit que le Fils eſt conſubſtantiel à ſon Pere, & que le Saint-Eſprit eſt égal au Pere & au Fils. Il donne aux Fideles de Nazianze qu'il appelle ſon champ, ſa vigne & ſes entrailles, cet avis important, que ce n'eſt pas en parlant beaucoup de Dieu qu'on fait paroître ſa pieté, mais en gardant ſa Loi; qu'il eſt plus à propos de ſe laiſſer inſtruire de ce qui regarde la Divinité, que d'en inſtruire les autres; qu'il faut laiſſer aux Docteurs le ſoin d'examiner à fond les myſteres, & s'appliquer aux bonnes œuvres, dont la pratique attire les lumieres du S. Eſprit.

§. II.

## §. II.

### *Des deux Diſcours contre Julien.*

I. JUlien l'*Apoſtat* étant mort le vingt-ſeptieme de Juin de l'an 363. les Payens tâcherent de s'en conſoler par de vains éloges qu'ils lui donnerent. Libanius (*a*) entre autres employa ſon éloquence à déplorer dans deux diſcours cet accident, qu'il diſoit ſi funeſte à la philoſophie & à l'idolâtrie. Mais plus les Payens paroiſſoient ſenſibles à la perte de cet adorateur des démons, plus les Chrétiens avoient de joie de ſe voir délivrés d'un perſécuteur auſſi dangereux que Julien. Ils la témoignoient par-tout, dans les Egliſes, dans les Oratoires des Martyrs; & juſques dans les theâtres le peuple inſultoit à ſa mémoire. Ce fut dans cette occaſion que S. Gregoire qui l'avoit connu, crut devoir le dépeindre ſelon toutes ſes couleurs, afin que l'horreur que l'on auroit de ſes crimes, & le récit des châtimens dont Dieu les avoit punis, empêchaſſent les autres de tomber dans de pareils excès. Dans les deux diſcours que nous avons de lui ſur ce ſujet, il (*b*) parle au nom de S. Baſile de même qu'au ſien : ce qui donne lieu de croire qu'ils les avoient travaillés enſemble; & il paroît en effet qu'auſſi-tôt après la mort de ce prince, ſaint Gregoire alla voir ſaint Baſile dans ſa ſolitude du Pont. Quoiqu'ils paroiſſent avoir été faits pour être prononcés devant le peuple, & qu'ils ayent tous les mouvemens qui conviennent à des harangues, il eſt néanmoins à croire qu'il ne les rendit publics que par écrit, car ils ne finiſſent point par la glorification qui termine ordinairement les diſcours qu'il faiſoit en préſence du peuple. Saint Jerôme (*c*) les appelle un livre contre Julien. Mais le Prêtre (*d*) Gregoire & Socrate (*e*) les qualifient diſcours. Celui-ci cite un endroit du deuxieme. Comme le ſtyle en eſt très-élevé, âcre & vehement, & qu'il y entre beaucoup de ſcience prophane & étrangere, on en infere (*f*) que ſaint Gregoire étoit encore jeune lorſqu'il les compoſa & nouvellement revenu d'Athenes, c'eſt-à-dire, depuis environ huit ans. Car on ne peut pas les mettre avant l'an 363. puiſqu'ils ſont poſterieurs à la mort de Julien.

Diſcours de S. Gregoire contre Julien l'*Apoſtat*, en 363.

II. Après un exorde des plus pompeux dans lequel il demande

Analyſe du

(*a*) Liban. *orat.* 9. & 10.
(*b*) Nazianz. *orat.* 4. *pag.* 132.
(*c*) Hieronym. *in catal. cap.* 117.
(*d*) *In vita* Gregor. *pag.* 12.
(*e*) Socrat. *lib.* 3. *cap.* 23.
(*f*) Not. *tom.* 2. *pag.* 247.

premier discours contre Julien. Pag. 49.

l'attention de tous les peuples, des Anges mêmes, qui, dit-il, ont exterminé le tyran, du génie de Conſtantius, & des Empereurs morts dans la profeſſion du Chriſtianiſme, ſaint Gregoire conſacre à Dieu ſon diſcours, comme un monument d'actions de graces d'avoir délivré l'Egliſe de ſon perſécuteur; comme un nouveau genre de vengeance contre cet ennemi des Chrétiens, croyant qu'il pouvoit avec juſtice venger par l'éloquence même l'outrage que Julien avoit fait aux ſciences & aux belles lettres, en défendant aux Chrétiens de les étudier. Saint Gregoire tourne en ridicule l'Edit que ce Prince publia ſur ce ſujet dès le commencement de ſon empire; & pour faire voir que les Puiſſances de la terre ne peuvent rien contre Dieu, que tout eſt fixe & arrêté à l'égard de la Providence, quelque contrarieté qui paroiſſe dans la diſpoſition des choſes, il dit d'après le Prophéte Amos, que Dieu fait & change tout, que l'ombre devient une lumiere éclatante entre ſes mains, & qu'il change le jour en tenebres nocturnes. C'étoit pour faire comprendre à ſes auditeurs, que ſi quelquefois l'impie, comme Julien, s'éleve au-deſſus des cédres, dans un moment on le voit réduit à la derniere miſere, & que Dieu ſçait quand il lui plaît détruire la domination que les impies avoient uſurpée ſur les juſtes. Il vient enſuite aux mœurs de Julien, & paſſant ſous ſilence un grand nombre de crimes par leſquels il étoit parvenu comme par degrés à cet excès d'impieté dont il faiſoit profeſſion, il ne s'attache qu'à ceux qui étoient publics & connus de tout le monde. Il met de ce nombre ſon apoſtaſie & ſa révolte contre Conſtantius, qui non-ſeulement lui avoit ſauvé la vie, mais qui avoit encore pris ſoin de ſon éducation, & qui l'avoit aſſocié à l'empire. Il raconte que Julien & Gallus ſon frere s'étant mis au rang des Lecteurs, perſuadés que cette charge ne contribueroit pas peu à leur gloire, ils entreprirent de bâtir de concert une Egliſe en l'honnneur des Martyrs. L'ouvrage de Gallus qui avoit un zele ſincere pour la pieté, fut achevé en peu de tems; au lieu que celui de Julien, qui ſous une apparence de douceur & de probité cachoit une ame noire, n'avançoit point. La terre renverſoit les travaux de chaque jour, ne voulant point ſoutenir les fondemens qu'avoit jettés cet hypocrite. » C'étoit, dit ſaint Gregoire, un pronoſtic de l'orgueil & » de l'inſolence de Julien, & des outrages qu'il devoit faire aux » Martyrs, & aux Temples dédiés à l'honneur des Saints.

Impieté de Julien.

III. Devenu ſon maître depuis que Conſtantius eut aſſocié Gallus à l'empire, il s'appliqua à toutes les ſciences les plus pernicieu-

ſes, à l'aſtrologie judiciaire & à la magie. Mais ſon frere ayant perdu la vie avec l'empire, il prit ſa place, ſans heriter de ſa pieté. Saint Gregoire s'éleve avec feu, mais avec reſpect, contre Conſtantius, d'avoir aſſocié Julien à l'empire; il l'excuſe toutefois ſur ce qu'il avoit été ſurpris par la pieté apparente de Julien; ſur ce qu'ayant une ame droite, il n'avoit pas ſoupçonné aiſément que ce jeune Prince fût dans le deſordre; ſur ce qu'il avoit lieu d'eſperer de l'adoucir en le comblant d'honneur; & enfin ſur les regrets qu'il témoigna en mourant de laiſſer un pareil ſucceſſeur. Il reproche à Julien d'avoir voulu effacer dans un ſang impur le caractere que le Batême lui avoit imprimé, oppoſant à ce ſaint myſtere une ceremonie abominable; & d'avoir rempli la cour imperiale de ſacrifices & de ſacrificateurs. On raconte qu'un jour lorſqu'il ſacrifioit, on vit la figure d'une Croix couronnée ſur les entrailles de la victime; ce qui remplit d'inquietude & d'horreur les aſſiſtans, qui reconnurent le pouvoir de nos Myſteres: mais Julien le prit à bon augure croyant que nous étions perdus. Une autrefois étant deſcendu avec un magicien dans une eſpece de caverne inconnue à tout le monde pour conſulter les démons, il entendit des voix effroyables & vit des ſpectres de diverſes figures: dans la crainte dont il fut ſaiſi tout-à-coup, il fit le ſigne de la Croix, qui eut ſon effet: les démons s'enfuirent, ſa peur ſe diſſipa, il reprit ſa premiere audace, pourſuivit ſon deſſein; la même crainte le ſaiſit de nouveau; il eut recours au même remede, & les démons s'enfuirent une ſeconde fois. Pag. 51.

IV. Saint Gregoire traite d'aveuglement le deſſein que Julien avoit de dérober aux Martyrs l'honneur que procure le martyre, comme s'il eût pû empêcher qu'on reconnût pour qui les Chrétiens ſouffroient, & par quel motif ils ſouffroient; & d'abolir même le Chriſtianiſme, quoique répandu dans tout l'Univers. Il conçoit le deſſein d'abolir le Chriſtianiſme. Pag. 73. 76.

» De quel caractere êtes-vous revêtu, lui dit ce Pere, pour vous » élever contre l'heritage de Jeſus-Chriſt qui ne finira jamais, » quand bien même on l'attaqueroit avec plus de fureur encore » que vous ne faites? Il ſubſiſtera & croîtra toujours: les oracles » des Prophétes, les prodiges que nous voyons m'en répondent. » Dieu eſt l'auteur de cet heritage, il en a fait part à l'homme, la » Loi en étoit la figure, Jeſus-Chriſt l'a renouvellé, les Apôtres » l'ont affermi, les Evangeliſtes ont achevé de le perfectionner. » Oſez-vous oppoſer vos abominations au ſacrifice de Jeſus- » Chriſt, le ſang des taureaux à ſon ſang qui a purifié le monde? » Oppoſerez-vous la guerre à la paix? Leverez-vous les mains. Avantages de la religion Chrétienne.

» contre celles qui ont été percées de cloux à cauſe de vous? » Dreſſerez-vous un trophée contre la Croix? Vous revolterez-» vous contre la Reſurrection? Empêcherez-vous que les Martyrs » honorent le premier Martyr? Voulez-vous le perſécuter après » Herode, le trahir après Judas? « Saint Gregoire releve les avantages du Chriſtianiſme par la force de la prédication de l'Evangile, qui n'étant que folie en apparence, a confondu les ſages & s'eſt répandu dans toute la terre; par le courage des Martyrs, de Jean, de Pierre, de Paul, de Jacques, d'Etienne, de Luc, d'André, de Thecle, & de tant d'autres qui pour la défenſe de la verité ont reſiſté au fer, au feu, aux bêtes feroces, aux tyrans, aux perſécutions qu'ils ont ſouffertes avec joie de peur de trahir la verité. Voilà pourquoi on leur a fait tant d'honneur, & conſacré des fêtes à leur mémoire. Ce ſont eux qui chaſſent les démons, qui guériſſent les malades, qui apparoiſſent, qui prédiſent l'avenir. Leurs corps ont autant de pouvoir que leurs ſaintes ames, ſoit qu'on les touche, ou qu'on les honore; les moindres goutes de leur ſang, les moindres marques de leurs ſouffrances ont autant de pouvoir que leurs corps, & les inſtrumens de leurs ſupplices ſont des miracles. » Jettez les yeux, « ajoute-t-il, en parlant des Solitaires, dont il oppoſe les vertus à celles des philoſophes, des guerriers, & des autres grands hommes de l'antiquité prophane, » jettez les yeux ſur ces gens qui manquent de tout, dont » le corps eſt ſec & uſé pour être plus en état d'approcher de Dieu. » Ils couchent à terre, & ils ne ſe lavent point les piés: ces hom-» mes ſi humbles, qui ſont au-deſſus de toutes les choſes humai-» nes; qui ſont libres juſques dans les fers: ces hommes, que la » mortification rend immortels, qui s'uniſſent à Dieu en ſe dé-» truiſant eux-mêmes, qui ne ſçavent ce que c'eſt que l'amour » prophane, & qui ſont brulés de l'amour divin. Ce ſont des ſour-» ces de lumieres qui répandent leurs rayons de toutes parts, » leurs chants imitent la pſalmodie des Anges; ils paſſent les nuits » entieres à louer Dieu, leur eſprit eſt comme ravi en Dieu avant » que la mort le détache de leurs corps; quoiqu'ils ſoient très-» purs, ils ſe purifient ſans ceſſe; ils ſont dans des cavernes com-» me dans le Ciel; quoiqu'on les foule aux piés ils triomphent; » leur nudité eſt extrême, mais ils ſont revêtus de l'incorruptibilité; » leur ſolitude leur tient lieu d'une grande aſſemblée. Ils renoncent » à tous les plaiſirs mondains, mais ils goutent des douceurs qu'on » ne peut décrire; les larmes qu'ils répandent ſervent à effacer les » pechés du monde; leurs mains qu'ils levent au Ciel pendant

» leurs prieres, éteignent les flammes, adouciſſent la ferocité des » bêtes, émouſſent le fil des épées, mettent les armées en fuite & » arrêteront enfin quelque jour le cours de votre impieté. « Il oppoſe encore à ceux qui s'étoient le plus diſtingués chez les Payens par la doctrine & par la vertu, une multitude infinie de Chrétiens vertueux de tout ſexe & de toute condition diſperſés par tout l'Univers. » Non-ſeulement, dit-il, des perſonnes de baſſe extrac- » tion, accoutumées au travail & à la frugalité par le malheur de » leur naiſſance; mais des plus riches & des plus nobles, embraſ- » ſent, pour imiter Jeſus-Chriſt, des ſouffrances qui leur ſont nou- » velles, & pratiquent la vertu ſans diſcourir, perſuadées que la » pieté ne conſiſte pas dans les paroles, mais dans les effets. » Pour faire ſentir davantage l'extravagance de Julien, & montrer qu'il raiſonnoit en mauvais politique, lorſque conſiderant que les perſécutions précedentes n'avoient pas excité de grands troubles dans l'état, il en concluoit que celle qu'il faiſoit aux *Galiléens*, c'eſt ainſi qu'il appeloit les Chrétiens, ne ſeroit pas non plus d'une dangereuſe conſéquence pour l'état, S. Gregoire a ſoin de faire remarquer que dans les premieres perſécutions peu de gens connoiſſoient la verité, & que notre doctrine n'avoit pas encore tout ſon éclat; au lieu que dans le ſiecle de Julien elle s'étoit étendue, & elle avoit pris le deſſus : en ſorte que vouloir alors changer la religion Chrétienne, ce n'étoit rien moins entreprendre que d'ébranler la puiſſance Romaine & mettre en péril tout l'empire. Il fait paſſer pour puérile la démarche que fit Julien au commencement de la perſécution, en donnant un Edit qui portoit qu'à l'avenir les Chrétiens s'appeleroient *Galiléens :* comme ſi en changeant de nom, nous euſſions changé nos mœurs & rougi de porter le nom de Galiléen, tandis que nous ne pouvons ignorer que notre Sauveur lui-même qui a créé le monde, qui le gouverne, qui eſt le Verbe & le Fils éternel de Dieu, qui eſt aſſis ſur ſon Trône, qui eſt le Médiateur & le grand Pontife, s'eſt fait eſclave pour nous, & qu'il a été appelé Samaritain ſans s'en plaindre.

V. Saint Gregoire rapporte divers moyens dont Julien ſe ſervit pour engager ſes ſujets au culte des faux dieux, tantôt en employant des reproches mêlés de douceur, tantôt en faiſant peindre dans un même tableau ſon image & celle de quelque idole qu'il envoyoit enſuite dans les villes, afin que les peuples qui, ſuivant l'uſage, ne pouvoient ſe diſpenſer d'adorer l'image de l'Empereur, adoraſſent en même-tems celle des faux dieux. Peu de per-

Injuſtice de la perſécution de Julien. Pag. 83. & ſeq.

ſonnes éviterent ce piége ; ſur-tout les ſoldats qu'il engagea par cet artifice à brûler de l'encens devant une idole peinte auprès de ſon portrait, le jour que l'on avoit coutume de leur diſtribuer leur paye. Mais enfin il leva le maſque, & ſe mit à perſécuter les Chrétiens à force ouverte. On enleva par ſon ordre l'argent & les ornemens des Egliſes, & pour les avoir on tourmenta cruellement les Prêtres & les laïcs : en ſorte que les colonnes étoient teintes du ſang de ceux qu'on y attachoit pour les fouetter. On vit des temples remplis en même-tems du ſang des victimes & des Chrétiens ; de ſaintes Vierges traînées en public & miſes en pieces ; Marc d'Arethuſe traîné par les places publiques, jetté dans les égouts, tiré par les cheveux & par toutes les parties de ſon corps pour joindre la honte à la douleur, ſuſpendu pour ſervir de jouet aux enfans qui ſe le renvoyoient en le pouſſant, & lui déchiroient le corps avec des canifs, & expoſé après l'avoir frotté de miel, aux piquures des abeilles & des guêpes en plein midi pendant une chaleur très-violente : ce ſaint vieillard aimant mieux ſouffrir tous ces mauvais traitemens, que de contribuer en rien au rétabliſſement d'un temple des faux dieux qu'il avoit renverſé. On vit l'Oronte rempli de cadavres des Chrétiens que l'on précipitoit la nuit, afin que leur mort fût inconnue ; les endroits reculés des palais, des caves, des cavernes pleines de jeunes garçons & de jeunes filles qu'on y avoit égorgés pour invoquer les démons ; un gouverneur Payen condamné à mort, pour avoir rendu juſtice aux Chrétiens ; car Julien ne vouloit pas qu'on la leur rendît, & il les eût empêché de reſpirer l'air s'il eût été poſſible. » Eſt-ce ainſi, lui dit ſaint Gregoire, que nous en avons uſé » envers les vôtres, dans le tems que les affaires du Chriſtianiſme » étoient ſi floriſſantes, & que le Paganiſme penchoit vers ſa ruine ? » Les Chrétiens vous ont-ils ravi la liberté ? Ont-ils excité contre » vous les peuples & les magiſtrats ? De qui d'entre vous ont-ils » mis la vie en péril ? Qui ont-ils exclus des charges & des hon» neurs dûs au merite ? « Il fait voir l'abſurdité du deſſein de Julien, qui pour renverſer la forme de l'Egliſe, réſolut de bâtir des colleges dans toutes les villes, de fonder des chaires de divers ordres pour les docteurs qui auroient ſoin d'expliquer les dogmes & les ceremonies du Paganiſme, & d'enſeigner la morale avec les ſciences les plus abſtraites ; de faire chanter des hymnes à deux chœurs, & en un mot d'imiter en toutes choſes nos mœurs & notre diſcipline ; de conſtruire des hôpitaux, des monaſteres, des maiſons pour des vierges. » Nos maximes, lui dit S. Gregoire,

» nous conviennent tellement, qu'il eſt impoſſible à d'autres de » les imiter, parce qu'elles ne ſont pas tant établies par l'induſtrie » des hommes, que par la puiſſance divine, & par le tems & un » long uſage. « Il lui ſoutient qu'il n'y a que les Chrétiens qui puiſſent perſuader que la grandeur interieure eſt préferable à l'exterieure; & que les docteurs Payens qui aimoient à ſe montrer avec les marques de leur dignité, ne voudroient pas ſe rabaiſſer à ne mettre leur grandeur que dans les mœurs. » Car, dit-il, nous fai» ſons peu d'état de ce qui frappe les yeux, notre grande appli» cation eſt à former l'homme interieur, & à porter le peuple que » nous inſtruiſons aux choſes ſpirituelles.

VI. Continuant à relever le ridicule des projets de Julien, il lui demande qui ſont les interprétes des oracles divins qu'il avoit deſſein de produire dans ces colleges, quels livres ils auroient lûs, de quels auteurs? Qu'apparemment il auroit fait chanter à deux chœurs dans les aſſemblées, la Théogonie d'Heſiode, les guerres des Titans & des Géants; & fait paroître Orphée & Homere parcourant les fables les plus infâmes & les plus abſurdes. Il fait remarquer l'impertinence des allegories par leſquelles on expliquoit ces fables, & dit » S'il y a chez eux une autre théolo» gie, qu'on nous la montre à nud, afin que nous la combattions. » S'ils diſent que toutes ces choſes ne ſont que des fictions des » poëtes pour attirer le peuple par la fable & par la muſique, pour» quoi donnent-ils des louanges ſi outrées, & rendent-ils de ſi » grands honneurs à ces poëtes, au lieu de les punir comme des » impies qui ont dit des choſes ſi outrageantes contre la gloire » de leurs dieux? Nous avons auſſi parmi nous, ajoute ſaint Gre» goire, une doctrine cachée; mais ce qui paroît n'a rien d'indé» cent, & ce que l'on cache eſt merveilleux; c'eſt un beau corps » dont l'habit n'eſt pas mépriſable: pour vos fables, leur ſens ca» ché eſt incroyable, & l'écorce eſt pernicieuſe.

Infamie des fables des Payens. Pag. 104. 105. & ſeq.

VII. Saint Gregoire paſſe enſuite à la morale des Payens, & montre que leurs fables en renverſent les plus grands principes: comme la concorde & la conformité de ſentimens, fondement de l'union & de la ſocieté civile; l'honneur & le reſpect que les enfans doivent à leurs parens, le mépris des richeſſes & des gains illégitimes, la pudeur & la continence, la modération & la ſobrieté. En effet, de quels exemples les poëtes ſe ſerviroient-ils pour perſuader aux hommes ces vertus: Seroit-ce en racontant les diſcuſſions & les révoltes des dieux? l'inſulte que Saturne fit au ciel pour l'empêcher d'engendrer? l'habileté de Mercure à

La morale des Payens renverſe les grands principes. Perſécution de la morale Chrétienne. Pag. 107.

faire des larcins ? les impudicités de Jupiter & d'Hercule ? les emportemens de Mars ? l'intemperance de Bacchus & de Jupiter, ce dernier ayant couru juſqu'en Ethiopie avec la troupe des dieux pour prendre part à un feſtin magnifique. » Ce n'eſt pas là, ajoute » ce Pere, ce que notre religion nous inſpire, lorſqu'elle nous » preſcrit de regler l'amour que nous devons avoir les uns pour » les autres ſur celui que nous avons pour nous-mêmes, & de les » traiter comme nous nous traitons. Non-ſeulement elle con- » damne les actions mauvaiſes, mais elle punit les mauvais deſirs. » La chaſteté nous eſt ſi recommandée, que nous n'avons pas la » liberté de regarder les objets qui pourroient la bleſſer ; bien loin » de nous permettre la violence, on nous défend la colere ; les » parjures ſont pour nous des crimes abominables ; la plûpart re- » noncent aux richeſſes, & ſe condamnent à une pauvreté volon- » taire ; la gourmandiſe n'eſt le vice que de la plus abjecte popu- » lace ; & il y en a parmi nous qui vivent comme s'ils n'avoient » point de corps, tant ils ſe font de violence pour reſiſter à la foi- » bleſſe naturelle ; ils ſe font une loi de ne ſe permettre aucuns cri- » mes, pas même les plus legers ; ceux qui chez nous ſouffrent » perſécution ſont obligés de ceder ; ceux à qui on enleve les ha- » bits, ſe dépouillent volontairement & prient pour leurs perſé- » cuteurs, afin de vaincre par la douceur leur audace & leur inſo- » lence ; enfin on exige de nous que nous poſſedions la plûpart » des vertus, & que nous nous appliquions ſérieuſement à acquerir » celles qui nous manquent, juſqu'à ce que nous arrivions à la fin » pour laquelle nous avons été créés.

Analyſe du ſecond diſcours contre Julien. Pag. 109.

VIII. Dans le ſecond diſcours ſaint Gregoire décrit les châtimens dont Dieu punit l'impieté de Julien. Après qu'il eut épuiſé contre les Chrétiens tous les artifices que ſa fureur pût inventer, il anima contre eux la nation des Juifs ; & à cet effet il leur permit de retourner dans leur pays, de rebâtir le Temple de Jeruſalem, de renouveller leur ancienne diſcipline & leurs ceremonies, cachant ſes veritables intentions ſous les apparences d'une bienveillance affectée. Ce deſſein formé, les Juifs ne négligent ni ſoins, ni dépenſe pour le mettre à execution ; mais contraints de fuïr par un tremblement de terre dans un temple voiſin, les portes qui en étoient ouvertes ſe ferment d'elles-mêmes & leur refuſent l'azile qu'ils venoient y chercher ; pluſieurs furent engloutis par un tourbillon de feu qui ſortit de ce temple : l'on vit dans le Ciel une Croix lumineuſe, qui étoit comme la marque de la victoire que Dieu remportoit ſur l'incrédulité de ces athées ; & ceux mêmes qui

qui furent témoins de ce prodige, ſoit du nombre des Chrétiens, ſoit de leurs ennemis, reçurent ſur leurs habits la figure de la croix imprimée d'une maniere ſi éclatante, que les plus habiles peintres n'euſſent pû en tracer une avec des couleurs plus vives. Saint Gregoire prend à témoin de ce miracle ceux qui en avoient été les ſpectateurs, & il y en avoit un grand nombre de ſon tems. A quoi il ajoute que ce prodige fut cauſe de la converſion de pluſieurs Gentils qui l'avoient vû. Enſuite il raconte comment Julien, avant que de partir pour ſon expédition contre les Perſes, fit vœu s'il en revenoit victorieux d'exterminer les Chrétiens. Dieu confondit ſes projets: il fut tué lui-même dans la bataille, & ſa mort ſauva l'Empire & une infinité de perſonnes. Saint Gregoire dit que les auteurs ne s'accordent pas ſur les circonſtances de ſa mort: que les uns diſent qu'il fut tué par un de ſes gardes; d'autres par un certain fou qui ſuivoit l'armée pour divertir les grands pendant leur repas; d'autres par un Sarazin. Il fait après cela le parallele de la pompe funebre de Julien avec celle de Conſtantius, qui fut accompagnée des ceremonies de l'Egliſe & de tous les honneurs de la guerre; au lieu que celle de Julien ne fut ſuivie que de quelques comédiens, & d'une troupe de bouffons qui lui reprochoient ſon apoſtaſie, ſa défaite & ſa mort tragique d'une maniere comique & ridicule. C'eſt dans cette occaſion que ſaint Gregoire excuſe Conſtantius ſur la perſécution qu'il fit aux Catholiques, juſqu'à exiler les Prélats Orthodoxes qui ne vouloient pas renoncer à la foi de Nicée, & en rejette tout le crime ſur ſes courtiſans. Il juſtifie auſſi Jovien ſur la paix honteuſe qu'il fut obligé de faire avec les Perſes, & en rejette la cauſe ſur le mauvais état où il trouva l'armée après la défaite de Julien; & après avoir fait une deſcription exacte de la perſonne de ce dernier, il ajoute en marquant les reproches ordinaires des Payens contre les Chrétiens: » Voilà ce que nous racontons, nous » qui ne ſommes que de pauvres Galiléens adorateurs du Crucifié, » diſciples des pêcheurs & des ignorans: nous qui chantons aſſis » avec de vieilles femmes, conſumés par de longs jeûnes & » demi morts de faim, paſſant la nuit en des veilles inutiles, & » des ſtations nocturnes à l'exemple du roi Ezechias, qui deſeſ- » perant de pouvoir reſiſter à Sennacherib par la force de ſes armes, » eut recours à Dieu dans la priere. Nous n'avions d'autres armes » d'autre défenſe que l'eſperance en Dieu, étant entierement dé- » ſitués de tout ſecours humain. Et pouvions nous chercher un » autre protecteur que Dieu pour nous mettre à couvert de l'or-

Reproches des Payens contre les Chrétiens. Pag. 122.

Reſſources des Chrétiens dans les perſécutions. Pag. 123.

Maximes qu'ils doivent obſerver. Pag. 128. 129. 130. 131.

» gueil & des menaces de nos ennemis? « Saint Gregoire termine ſon diſcours par deux avis importans qu'il donne aux fidéles. Le premier, de profiter des maux qu'ils avoient ſoufferts pendant la perſécution de Julien; la regarder comme un châtiment que Dieu fait à ſes enfans, & ne pas oublier la tempête pendant le calme, ni les maladies lorſqu'on eſt rétabli en ſanté. » N'épar» gnons rien, dit-il, pour bien celebrer cette fête, non par la » propreté du corps, la magnificence des habits, les feſtins & les » excès de bouche, dont les ſuites, comme vous le ſçavez, ſont » encore plus honteuſes. N'ornons pas de fleurs nos places pu» bliques, ou les veſtibules de nos maiſons; n'y allumons pas des » lampes & ne les deshonorons pas par le ſon des flûtes, & nos » tables en y répandant des parfums; c'eſt ainſi que les Payens » celebrent leurs nouvelles lunes: mais ce n'eſt pas de la ſorte que » nous devons honorer Dieu, c'eſt par la pureté de cœur, par la » joie interieure, par la lumiere des ſaintes penſées, par l'onction » myſtique & la table ſpirituelle que le Seigneur nous a préparée » pour nous fortifier contre ceux qui nous perſécutent. Chantons » des hymnes au lieu des chanſons prophanes des Payens; frap» pons doucement des mains en actions de graces; mais laiſſons » au theâtre ces applaudiſſemens tumultueux; préferons la triſteſſe » au ris, la modération à l'yvrognerie, la modeſtie à l'impudence. » Si pour marquer la joie de cette ſolemnité vous avez envie de » danſer, ne danſez pas du moins comme Herodias; mais imitez » David qui danſa pour honorer l'Arche. « L'autre avis que ſaint Gregoire donne aux Fidéles, eſt de ne pas ſe prévaloir du tems pour ſe venger des Payens, mais de les vaincre par la douceur. » Si le tems, dit-il, nous eſt favorable, n'en abuſons point pour » ſatisfaire nos paſſions; que la facilité de nous venger ne nous » faſſe point oublier les devoirs de la modération; ne faiſons pa» roître ni aigreur, ni amertume à l'égard de ceux qui nous ont » outragés, pour ne pas tomber nous-mêmes dans les défauts » que nous avons condamnés dans les autres; éloignons de notre » eſprit la penſée de leur rendre les mêmes traitemens que nous » en avons reçûs; qu'il ne ſoit pas dit que nous les puniſſions d'une » maniere diſproportionnée à leurs crimes; & puiſque nous ne » pouvons leur faire ſouffrir toutes les peines qu'ils méritent, re» mettons-les leur toutes. Jeſus-Chriſt s'eſt acquis par ſes ſouffran» ces la gloire dont il jouit; mais il a ſur-tout triomphé de ſes » ennemis, en ne leur faiſant pas ſentir la force de ſa puiſſance; » étendons par notre clemence le myſtere de ſa miſericorde, du

» moins réſervons au Jugement de Dieu le châtiment de ceux » qui nous ont offenſés ; ne ſongeons ni à confiſquer leurs biens, » ni à les traîner devant les tribunaux des juges pour y être ban- » nis, ou y ſouffrir les fouets & les autres tourmens qu'ils nous » ont fait endurer. Rendons-les, ſi cela eſt poſſible, plus doux & » plus humains par notre exemple. Si l'on a maltraité le fils, le » pere, l'épouſe, le parent, l'ami de quelqu'un d'entre vous, laiſ- » ſez-lui la récompenſe entiere de ſes ſouffrances. Contentons- » nous de voir le peuple crier publiquement contre nos perſécu- » teurs dans les places & dans les theâtres ; eux-mêmes recon- » noître enfin que leurs dieux les ont trompés, & renverſer avec » empreſſement leurs idoles.

## §. III.

### *Des Diſcours 5. 6. 7. 8. 9. 10. 11. de Saint Gregoire.*

I. LE cinquieme diſcours de ſaint Gregoire eſt adreſſé à ſon pere & à ſaint Baſile. Le titre porte qu'il le prononça après ſon retour, c'eſt-à-dire, depuis qu'il avoit conſenti à être ordonné Evêque de Saſimes, & apparemment auſſi-tôt après ſon ſacre. Il y compare la ſolitude dans laquelle il s'étoit retiré, au Mont-Carmel qu'habitoit le Prophete Elie, & au deſert de ſaint Jean-Baptiſte, & dit qu'il y menoit un genre de vie encore plus parfait que tous ceux que l'on avoit embraſſés juſqu'alors ; que comparant les choſes du monde & la vie à une tempête, il cherchoit dans cette retraite un rocher pour s'y retirer, ou une muraille pour ſe mettre à couvert ; content, tandis que les autres s'expoſoient au danger pour acquerir de la gloire, de mener une vie tranquille, dût-elle être obſcure. Il ne diſſimule pas la peine qu'il a eue de conſentir à ſon ordination ; il l'appelle même une tyrannie, mais enſuite il ne feint pas de donner le nom de folie à ſa réſiſtance, & dit qu'il reçoit avec joie ce qu'il avoit refuſé avec tant d'obſtination, & que c'eſt pour donner une marque de réunion avec ſaint Baſile, qu'il lui accorde ce diſcours. Ce Saint étoit preſent, & il lui adreſſe preſque toujours la parole. C'étoit ce ſemble dans l'Egliſe de Céſarée, vers le milieu de l'an 372. Les dernieres paroles en ſont remarquables, & paroiſſent avoir rapport aux ceremonies de la conſécration d'un Evêque : » Vous » voulez, dit-il en s'adreſſant à ſaint Baſile, que je prenne part à » vos travaux & à vos triomphes ; vous me donnez l'onction pon- » tificale, vous me revêtez de l'habit ſacerdotal, vous me mettez

Cinquieme diſcours de S. Gregoire en 372. peu après ſa conſecration. Pag. 134.

» la mitre ſur la tête, vous m'approchez de l'autel des holocau-
» ſtes, vous ſacrifiez le veau de propitiation, vous m'introduiſez
» dans le Sanctuaire pour me faire Miniſtre du veritable Taberna-
» cle que Dieu a dreſſé & non pas un homme. Dieu ſçait ſi je ſuis
» capable du miniſtere que vous m'impoſez, & ſi j'ai les qualités
» requiſes pour recevoir légitimement cette onction ſacrée.

Sixieme diſcours de ſaint Gregoire vers le même tems. *Pag. 136.*

II. Saint Gregoire de Nazianze étoit encore à Céſarée lorſque ſaint Gregoire de Nyſſe y vint pour le conſoler & l'adoucir au ſujet de ſon ordination. Saint Gregoire de Nazianze l'en remercia dans ſon ſixieme diſcours qu'il fit en une fête des Martyrs : mais il s'y plaignit de ce qu'il étoit venu trop tard, & après que la ceremonie de ſon ſacre étoit déja faite. » Car à quoi ſert le ſecours,
» dit-il, quand les ennemis ont tout ravagé ? de quelle utilité eſt le
» pilote quand on a fait naufrage ? « C'eſt ſaint Gregoire de Nyſſe qu'il dépeint au commencement de ce diſcours ſous le portrait d'un ami fidéle, & il le fait avec beaucoup de délicateſſe. La ſuite eſt une exhortation ſur la maniere dont les Chrétiens doivent celebrer les fêtes des Saints. » Purifions, dit-il, nos cœurs pour
» honorer les Martyrs qui ſe ſont lavés dans leur ſang, & qui ont
» ſacrifié leur vie pour confeſſer la foi de Jeſus-Chriſt ; effaçons
» toutes les taches de la chair & de l'eſprit ; lavons-nous pour de-
» venir purs ; offrons à Dieu nos corps comme une hoſtie vivante,
» ſainte & agréable à ſes yeux, pour lui rendre un culte raiſon-
» nable & ſpirituel. Dieu qui eſt un pur Etre, n'eſtime rien tant
» que la pureté ; combattons à la gloire des Athletes, vainquons
» pour honorer leur victoire ; rendons à leur exemple témoignage
» à la verité : les combats qu'ils ont livrés doivent nous encoura-
» ger à bien combattre, pour avoir part à leurs triomphes & à la
» gloire qu'on leur rend ſur la terre & dans le Ciel, qui n'eſt que
» foiblement repréſentée par tout ce que nous voyons de nos yeux.
» Nous avons à combattre contre les principautés, contre les
» princes du monde, contre ces tyrans & ces perſécuteurs inviſi-
» bles, contre les eſprits de malice répandus dans l'air. Nous
» avons à ſoutenir une guerre inteſtine que nos paſſions nous li-
» vrent ; nous ſommes obligés de nous roidir contre les évene-
» mens divers qui arrivent chaque jour. Il faut moderer la colere,
» amortir le feu de la concupiſcence, n'ouvrir nos oreilles qu'à
» propos, mortifier la curioſité de nos regards, temperer la viva-
» cité du goût & du toucher, nous interdire les ris immoderés,
» réprimer l'avarice, ne rien tant appréhender que de desho-
» norer l'image de Dieu par le déreglement de notre vie, nous

Digitized by Google

» couvrir du bouclier de la foi pour repouſſer les traits du démon.
» Si ce ſont là, ajoûte-t-il, les motifs qui nous raſſemblent, cette
» fête ſera très-agréable à Jeſus-Chriſt; c'eſt le moyen de glori-
» fier les Martyrs, & d'avoir part à l'honneur de leur victoire.
» Mais ſi nous nous aſſemblons pour faire bonne chere & pour
» nous abandonner à des plaiſirs d'un moment, ſi nous deshono-
» rons ces lieux par nos débauches, ſi nous donnons au négoce
» & à nos affaires particulieres un tems qui devroit être employé
» à nous élever juſqu'à la Divinité, ſi cette expreſſion n'eſt point
» trop hardie, de quel ſecours nous peuvent être les Martyrs, &
» quelle utilité retirerons-nous d'une occaſion ſi précieuſe? « Il ne défend pas néanmoins toutes ſortes de divertiſſemens en ces jours, mais l'excès & l'inſolence; & finit en ſouhaitant que ſes auditeurs défendent juſqu'au dernier ſoupir avec le même courage, le dépôt de la foi que les Peres voiſins des premiers ſiécles nous ont laiſſé.

Septieme diſcours de S Gregoire, vers le même tems.

III. Il fit ſon ſeptieme diſcours en preſence de quelques Evêques, de ceux apparemment qui avoient aſſiſté à ſon ſacre, entre leſquels il marque ſon pere & ſaint Baſile, & devant les députés de l'Egliſe de Saſimes. On l'a intitulé *Apologie*, parce qu'il y fait celle de ſes peines touchant l'épiſcopat, dans lequel on l'avoit engagé comme malgré lui. Il la commence ainſi: » On m'a donné
» une nouvelle onction, (c'eſt qu'il avoit déja reçu celle de la
» Prêtriſe) & je me vois par-là condamné à de nouveaux cha-
» grins; ma douleur ne doit point vous ſurprendre; j'ai devant les
» yeux l'exemple de ſaint Pierre, qui eſt comme la baſe & le ſou-
» tien de l'Egliſe. Cet Apôtre ne pouvant ſupporter la preſence
» de Jeſus-Chriſt, & ſe jugeant indigne de le voir & de lui par-
» ler, tant il étoit ſaiſi d'admiration, le prioit de s'éloigner de ſa
» barque. Je me regarde comme un enfant que les éclairs éblouiſ-
» ſent & qui lui cauſent un plaiſir mêlé de frayeur. L'Eſprit divin
» m'inſpire de l'amour, de la crainte, & j'ai beſoin d'y penſer
» quelque tems pour revenir de mon trouble & pour prendre le
» bon parti. « Il dit enſuite qu'il ſe ſoumet & qu'il prend ſur lui le ſoin d'inſtruire le peuple, & de n'oublier rien pour le retirer du monde & l'approcher de Dieu: mais il demande à ſes amis & à ſes collegues qui étoient préſens, l'art de bien conduire le troupeau du Seigneur, de lui montrer les paturages qu'il faut choiſir & les fontaines les plus pures; les ménagemens qu'il faut avoir avec les autres Paſteurs; comment fortifier ce qui eſt foible, relever ceux qui ſont tombés, & ramener dans le chemin ceux

qui s'en ſont égatés ; enfin de l'aider de leurs prieres.

Huitieme diſcours de S Gregoire, ſur la fin de l'an 372. ou au commencement de 373. Pag. 145.

IV. Sur la fin de la même année 372. ou au commencement de l'an 373. ſaint Gregoire ayant trouvé des obſtacles à ſa réſidence dans ſon évêché de Saſimes, conſentit après beaucoup d'inſtances, à gouverner celui de Nazianze ſous ſon pere, qui, uſé d'années & de fatigues, ſe trouvoit preſque hors d'état de remplir tous les devoirs de ſon miniſtere. Ce fut en ce tems-la qu'il prononça ſon huitiéme diſcours, dans lequel on voit que ſon eſprit avoit été beaucoup agité par l'amour de la ſolitude ; & que s'il s'étoit chargé de la conduite de cette Egliſe, c'étoit par la crainte de manquer à la vocation du Saint-Eſprit & au ſervice qu'il devoit à l'Egliſe. Il y adreſſe la parole à ſon pere, dont il releve les grandes qualités ; mais il témoigne être ſurpris de ce qu'en le prenant pour lui aider dans ſes fonctions, il n'a point appréhendé les mauvais jugemens qu'on pouvoit faire de ſon choix, & qu'on ne l'accuſât d'avoir moins ſuivi les mouvemens de l'eſprit de Dieu, que ceux d'une affection humaine. Il le juſtifie néanmoins par l'exemple d'Aaron, qui ſe ſervit du miniſtere de ſes deux fils Eleazar & Ithamar & les fit Prêtres ; & de Moïſe qui, dès ſon vivant choiſit lui-même Joſué pour lui ſucceder dans la conduite du peuple d'Iſraël. Parlant des motifs qui font rechercher les dignités, il dit qu'il y en a qui n'enviſagent l'épiſcopat que par la gloire, l'éclat & les plaiſirs qui l'environnent ; mais que la peine ſurpaſſe toujours le plaiſir, quelque petit que ſoit le troupeau que l'on conduit ; & qu'on doit meſurer ſon emploi à ſes forces, afin d'entretenir le repos de l'eſprit & conſerver la ſanté du corps en ſe tenant dans la médiocrité. Il déclare publiquement qu'il ne s'engage à l'Egliſe de Nazianze que pour ſoulager ſon pere & autant qu'il vivra, qu'après cela il prétend être libre, la pieté ne pouvant ſouffrir la contrainte. Il finit en diſant qu'il a reçu l'onction ſainte au nom du Pere tout-puiſſant, de ſon Fils unique, & du Saint-Eſprit qui eſt Dieu comme le Pere & le Fils.

Neuvieme diſcours de S. Gregoire, en 375. Pag. 149.

V. Le diſcours ſuivant, qui eſt le neuvieme, ne fut fait que deux ans après, c'eſt-à-dire, en 375. Il eſt adreſſé à un nommé Julien, homme riche & habile dans les lettres & dans la juriſprudence, qui après avoir été établi pour rendre la juſtice dans une certaine ville, peut-être à Nazianze, avoit été commis depuis pour y aſſeoir les tailles. A la priere de ſaint Gregoire qui étoit ſon ami depuis long-tems, il en avoit exempté quelques Eccleſiaſtiques & les pauvres, & s'étoit même engagé de ſoulager dans la diſtribution de ces tailles le peuple de Nazianze. Saint Gregoire pour lui en

témoigner ſa reconnoiſſance lui adreſſe ce diſcours qu'il fit ce ſemble peu après Noël, en un jour où l'on celebroit la fête de quelques Martyrs. Il le commence par une exhortation en general ſur le mépris des grandeurs & des plaiſirs de la terre, invitant ſes auditeurs à n'aſpirer qu'aux choſes du Ciel; à ſervir Dieu, chacun en la maniere qui étoit propre à ſa vocation & à ſon état; à travailler à la réformation de leurs mœurs, & à faire à Dieu tous les ſacrifices poſſibles, chacun ſelon la meſure de la grace, les uns leur argent, les autres leur pauvreté, & le deſir ſincere qu'ils ont de ſoulager leur prochain, & generalement toutes leurs bonnes œuvres. » Que tous, dit-il, offrent à Dieu leurs larmes, un cœur » pur dégagé des affections de la terre & élevé au-deſſus de ce » qui eſt humain. La ſimplicité & la retenue ſont encore des pré- » ſens dignes de Dieu; Dieu ne rebute rien, quelque petites que » ſoient les choſes qu'on lui offre. Il a agréé les travaux de Paul & » d'Apollon, les deux oboles de la veuve, l'humilité du Publi- » cain, la confeſſion de Manaſſés; il ne meſure pas nos preſens » par leur prix; il n'eſt touché que de l'affection avec laquelle on » les offre. N'attendez pas à un autre tems à faire vos liberalités, » commencez dès aujourd'hui; mais offrons lui ce qui peut lui » plaire davantage; que celui qui peche faſſe voir des fruits d'une » ſincere converſion; que les perſonnes vertueuſes redoublent » leur zele & leur ferveur; que les jeunes gens lui offrent leur » continence; les vieillards leur prudence; les riches une partie » de leurs richeſſes; les pauvres leur ſoumiſſion; les grands leur » modeſtie & leur douceur. » Il recommande aux Paſteurs de ſe revétir de la juſtice & de veiller ſur leur troupeau; aux laïques de ſe laiſſer conduire; aux Docteurs de n'avoir point trop de complaiſance en leur ſçavoir, mais de ſe ſervir de leur ſcience pour appuyer la verité; aux ſoldats de ſe contenter de leur paye ordinaire; aux Magiſtrats de rendre à Céſar ce qui appartient à Céſar, & à Dieu ce qui appartient à Dieu, c'eſt-à-dire, de payer le tribut aux Princes & de craindre Dieu. Puis s'adreſſant à Julien, il l'exhorte à ſuivre les regles de la juſtice dans l'impoſition des tailles; à ſe conduire dans ſon emploi comme un diſciple de celui qui a bien voulu ſe ſoumettre à payer le tribut & être mis ſur les rôles de la taille, pour conſoler ceux qui ſouffroient, pour leur inſpirer de la patience, & pour nous apprendre combien il étoit exact obſervateur de la juſtice; à l'imiter en exerçant ſa charge avec douceur, & en n'augmentant pas le poids d'un joug déja aſſez onéreux; à ſonger que la difference qui ſe trouvoit entre lui & ceux

qu'il mettoit à la taille, n'étoit pas un effet de la nature mais du peché; à ſe ſouvenir que Dieu exige de nous que nous ayons de la condeſcendance les uns pour les autres; & que Dieu avoit un autre rôle que le ſien qu'on ouvriroit au jour du jugement, écrit du doigt de Dieu même, où les grands ſont confondus avec les petits, les maîtres avec les eſclaves, les rois avec leurs ſujets, ceux qui impoſent les tributs avec ceux qui les payent; & que s'il veut trouver miſericorde en ce jour, il faut qu'il l'exerce lui-même envers les autres. Il lui recommande en particulier les pauvres, le Clergé & les Moines, qu'il appelle *Philoſophes*, & dont il dit: » Ils n'ont rien qui les attache à la terre, ne poſſedant que leurs » corps, dont même ils ne diſpoſent pas entierement; ils n'ont » rien de tout ce qui appartient à Céſar; toutes leurs richeſſes ſont » à Dieu, les hymnes, les prieres, les veilles, les larmes: morts » au monde ils ne vivent qu'en Jeſus-Chriſt; & ils ont tellement » crucifié leur chair, qu'à peine leur ame tient-elle encore à leurs » corps. « Il paroît par la fin (*a*) du diſcours que ſaint Gregoire l'avoit promis à Julien; & il dit la même choſe dans le (*b*) commencement.

Dixieme diſcours de S. Gregoire; Oraiſon funebre de Ceſaire ſon frere, en 369. Page 160.

VI. Le dixieme diſcours eſt l'oraiſon funebre que ſaint Gregoire prononça à la louange de ſon frere Ceſaire devant ſon tombeau, en preſence de ſon pere & de ſa mere. Ceſaire étoit mort peu après le tremblement de Nicée, c'eſt-à-dire, ſur la fin de l'an 368. ou au commencement de 369. après avoir reçu le Batême, n'ayant ni femme, ni enfans, & laiſſant tout ſon bien aux pauvres. On ne ſçait pas le lieu de ſa mort; mais il eſt certain qu'il fut inhumé à Nazianze, & ce ſemble (*c*) dans une Egliſe des Martyrs, où il y avoit un tombeau (*d*) préparé pour ſon pere & ſa mere. Saint Gregoire dit qu'il ne veut ni pleurer ſon frere, ni le louer que ſelon les regles de la médiocrité, & autant qu'il eſt neceſſaire pour ſatisfaire à une coutume établie par un long uſage, & qui n'a rien de contraire aux maximes du Chriſtianiſme; puiſque le Sage dit qu'il faut ſe ſouvenir des gens de bien en les louant, & répandre des pleurs ſur un mort. Il fait d'abord l'éloge de ſon pere & de ſa mere qui vivoient encore & étoient préſens. Enſuite paſſant aux vertus de ſon frere Ceſaire, il loue la vivacité & la grandeur de ſon eſprit, ſa ſoumiſſion à ſes maîtres, la pureté de ſes mœurs, ſes progrès dans toutes ſortes d'arts & de ſciences, même dans la

(*a*) Nazianz. *orat. 9. pag. 159.*
(*b*) *Pag. 150.*
(*c*) Nazianz. *orat. 10. pag. 169.*
(*d*) Ibid. *pag. 176.*

médecine;

médecine, qui le firent deſirer & même demander à l'Empereur par les habitans de Byſance pour medecin & citoyen de leur ville ; ſon amour pour ſa patrie à qui il ſacrifia ſes propres interêts, ſon humilité au milieu des emplois les plus diſtingués, ſa complaiſance envers ſes égaux, la liberté avec laquelle il agiſſoit avec les grands, ſes combats pour la défenſe de la verité ſous Julien l'*Apoſtat*, qui ne pouvant le porter à abandonner la vraie foi, s'écria devant tout le monde en admirant ſon ſçavoir & ſa vertu : *Heureux pere d'enfans malheureux ;* ſa probité dans l'exercice de la charge de queſteur de la Bythinie ſous l'empereur Jovien, ſon attachement aux biens du Ciel, ſon mépris pour ceux de la terre, enfin ſa mort qu'il ne doute point avoir été précieuſe devant Dieu, ſon ame ayant quelque tems auparavant été purifiée par le Saint-Eſprit dans les eaux du Batême. Puis il ajoûte : » Nous avons encore » les cendres précieuſes de cet illuſtre mort, honoré par tant de » louanges & tant d'hymnes compoſés à ſa gloire : on la conduit » avec une pompe magnifique juſqu'aux tombeaux des Martyrs ; » ſes parens lui ont rendu les derniers devoirs avec une pieté » exemplaire : on a vû ſa mere porter un cierge à ſes funerailles, mo- » dérant ſa douleur par ſa vertu, donnant de juſtes bornes à ſes » larmes par un courage heroïque, & faiſant taire ſes ſoupirs par » la pſalmodie. « S'adreſſant enſuite à ſon frere il lui dit qu'il conſacre à ſa mémoire les prémices de ſes diſcours, & l'aſſure que chaque année on lui rendra des honneurs annuels, même dans la poſterité. Il conſole ſon pere & ſa mere ſur la neceſſité qu'ont tous les hommes de mourir, ſur le peu de durée de cette vie qu'il compare à une fleur qui paroît & diſparoît dans un moment, & par la conſideration des maux dont Ceſaire avoit été délivré par la mort, & des vertus qu'il avoit pratiquées pendant ſa vie, en particulier de ſa charité envers les pauvres. » Si ces motifs, continue- » t-il, ne ſuffiſent pas pour vous conſoler, j'en apporterai de plus » forts. Je crois ſur la parole des ſages, que les ames vertueuſes Pag. 173. » & remplies de la grace de Dieu, au moment que les liens qui » les attachoient à leurs corps ſont briſés, contemplent ſans aucun » obſtacle le ſouverain bien, parce que le voile qui leur déroboit » cette connoiſſance eſt déchiré : elles ſont pénetrées d'une joie » infinie en quittant la vie, qu'elles enviſagent alors comme une » priſon incommode, elles ſe voyent affranchies de ces chaînes » qui les empêchoient de s'élever ; elles volent avec une alle- » greſſe infinie vers leur Seigneur pour jouir pleinement de la feli- » cité. Quand ces ames ſeront réunies aux corps qu'elles animoient

» auparavant, (celui qui a fait cet aſſemblage & qui le rompt, ſçait » de quelle maniere cette réunion ſe fera:) ces mêmes corps par- » ticiperont au bonheur des ames, comme ils avoient participé » à leurs ennuis & à leurs peines tandis qu'ils étoient unis. L'ame » qui ne fera qu'un tout avec le corps lui communiquera ſa joie, » d'autant que ce qui étoit mortel & périſſable ſera détruit. « Il ajoute qu'il a vû ſouvent ſon frere, ſoit en ſonge, ſoit autrement, dans un état qui marquoit qu'il jouiſſoit de la gloire; & ſe plaint de ce qu'au lieu d'imiter David qui regardoit le monde comme une maiſon de tenebres, un pays de peines & d'afflictions & comme l'ombre de la mort, les hommes en font état & s'affligent de le quitter. Il les exhorte à méptiſer la vie préſente, à marcher dans la voie étroite qui conduit au Ciel, à ſupporter pour l'amour de Dieu, tout ce qui leur arrive de fâcheux, à le remercier dans l'adverſité comme dans la proſperité, puiſque l'une & l'autre peuvent également contribuer à notre ſalut, à lui recommander leurs ames & celles de ceux qui ont pris le devant. On voit par la fin de ſon diſcours que Ceſaire étoit le plus jeune de ſa famille.

Onzieme diſcours de S. Gregoire. Oraiſon funebre de ſainte Gorgonie ſa ſœur, vers l'an 370. Pag. 176.

VII. Sainte Gorgonie ſa ſœur ne ſurvécut que de peu à ſon frere Ceſaire, puiſque dans un poëme fait avant l'an 372. ſaint Gregoire dit (*a*) qu'il reſtoit ſeul de ſa famille pour aſſiſtet ſon pere & ſa mere. On peut donc mettre ſa mort vers l'an 370. de même que l'oraiſon funebre que ſaint Gregoire en fit. On y voit une excellente peinture des vertus de cette Sainte: de ſa pudeur, de ſa ſageſſe, de ſon humilité, de ſa ſoumiſſion aux ordres de Dieu, de ſon zele pour la décoration des Egliſes par des preſens magnifiques, de ſon reſpect pour les Prêtres, de ſa modeſtie dans ſes habits & dans tout ſon maintien exterieur, de ſa liberalité envers les pauvres, les pélerins, les veuves & les malades, de ſa ferveur dans la priere & le chant des Pſeaumes, de ſa chaſteté, de ſa pénitence. Ce que ſaint Gregoire releve le plus en elle, c'eſt qu'elle inſpira ces ſentimens de pieté à ſon mari, & qu'elle n'oublia rien pour l'éducation de ſes enfans. Tandis qu'elle vécut, ſa vertu leur ſervit de modele; ſon eſprit, aptès ſa mort, les animoit encore. Il raconte divets miracles dont Dieu técompenſa ſa vertu. Tombée du haut d'un char empotté par des mules furieuſes, ſon corps en fut tout fracaſſé, ſes membres & tous ſes os furent diſloqués; mais ſa modeſtie ne l'abandonna pas dans le fort de ſes douleurs. Non

(*a*) Nazianz. *carm.* 2. *pag.* 33. 35. 42.

accoutumée à ſouffrir les yeux ni la main d'un homme, elle ne voulut être guérie que par celui qui avoit permis cet accident. Sa confiance ne fut pas vaine, & elle ſe trouva guérie d'une maniere qui n'avoit rien d'humain. Frappée dans une autre occaſion de paralyſie, & voyant que tout l'art des medecins, ni les prieres publiques que l'on faiſoit pour le recouvrement de ſa ſanté, n'opéroient rien, elle ſe proſterne pleine de foi au pié d'un Autel, invoque à grands cris le nom de celui qu'on y adoroit, le conjure d'une maniere preſſante, racontant tous les prodiges qu'il avoit operés autrefois, comme pour l'en faire ſouvenir; car elle ſavoit les hiſtoires anciennes & les modernes, & répandant des torrens de larmes, elle proteſte qu'elle ne ſortira qu'après avoir obtenu la ſanté. Sa priere mêlée de larmes eſt comme un onguent dont elle s'oint tout le corps, & ſe ſent tout d'un coup parfaitement guérie. Sa mort répondit à la ſainteté de ſa vie; & le ſaint Evêque qui l'aſſiſtoit dans ce moment, lui entendit exprimer d'une voix languiſſante, une pſalmodie conforme à celle que l'on chante pour les mourans, & elle prononça en expirant ces paroles du pſeaume quatrieme: *Je dormirai en paix & je me repoſerai.* Pag. 189.

## §. IV.

### *Diſcours* 12. 13. 14. 15. 16. 17. 18. *de S. Gregoire.*

I. LE douzieme diſcours eſt celui que ſaint Gregoire prononça à la ſolemnité de la réunion des Moines de Nazianze avec ſon pere qui en étoit Evêque. Nous avons remarqué plus haut que leur diviſion avoit pû prendre naiſſance dans certains écrits ambigus & captieux auſquels ce ſaint vieillard s'étoit laiſſé ſurprendre, un trop grand amour de la paix ne lui ayant pas permis de les examiner, comme il auroit dû faire. Cette précipitation occaſionna le ſoulevement de la plus fervente partie de ſon Egliſe contre lui; & on voit par le premier des deux diſcours contre Julien fait en 363. après la mort de ce Prince, que cette diviſion duroit encore alors; mais elle finit au plûtard l'année ſuivante, puiſque S. Gregoire dit aſſez clairement (*a*) qu'elle fut de peu de durée. Ainſi l'on peut mettre le diſcours qu'il fit à l'occaſion de cette réunion, ſur la fin de l'an 363. ou au commencement de 364. On le lui avoit demandé avec une violence (*b*) qui lui parut douce, & il n'eut pas beaucoup de peine à accor-

Douzieme diſcours de S. Gregoire, ſur la réunion des Moines avec ſon pere, en 364. Pag. 190.

(*a*) Nazianz. *orat.* 12. *pag.* 195. (*b*) Ibid.

der au bien de la paix un discours qu'il n'avoit encore voulu accorder à personne. Après y avoir témoigné en des termes très-touchans le chagrin que ce schisme lui avoit causé, il dit que dans la joie qu'il avoit de le voir fini, il offroit à Dieu sa voix & sa parole comme un témoignage de sa reconnoissance & comme un sacrifice plus précieux que l'or & les diamans, & plus saint que les victimes de la Loi ancienne, puisque c'étoient ses seules richesses. Il fait une peinture avantageuse de la vie que menoient ces Moines, de leur abstinence, de leurs austerités, de leur pauvreté, de leurs mortifications, de leur silence, de leur modestie, de leur humilité, de leur charité; mais il leur fait un petit reproche d'avoir violé la paix d'une Eglise, qui pour avoir conservé les sentimens de la veritable pieté étoit comparée à l'Arche de Noé. Néanmoins comme ils s'étoient réunis à leur Evêque, il les félicite de cette bonne intelligence, & les exhorte à la maintenir par la consideration des avantages que produisent la paix & l'union, & des maux inséparables du schisme. La révolte des anges contre Dieu, les a fait condamner à d'éternelles tenebres; tandis que les autres pour avoir été pacifiques, se sont conservé leur rang & leur dignité. Ceux qui aiment la paix ressemblent davantage à Dieu, qui est un en essence. Tandis que chaque élement se tient dans les bornes qu'il a prescrites, la beauté du monde est parfaite; mais toute cette beauté se détruit au moment que la paix, qui en unit les parties, commence à s'alterer. Il en est de même des peuples, des empires, des villes, des armées, des familles, des mariages, des communautés qui se conservent par la paix & se perdent par la discorde. Saint Gregoire ne veut pas toutefois que l'on souscrive indifféremment à toute sorte de paix. Comme il y a des divisions utiles, on pourroit trouver des especes de paix très-pernicieuses: mais il parle de celle qui est fondée sur de bons motifs & qui porte à Dieu. » Il ne faut donc, dit-il, » être ni trop empressé, ni trop indolent: la legereté ne doit pas » nous attacher indifferemment à tous, ni la fierté nous séparer » de tout le monde; l'un & l'autre de ces caracteres est également dangereux & contraire à la societé. Mais quand l'impieté » se montre ouvertement, nous devons alors ne craindre ni le » fer, ni le feu, ne considerer ni le tems, ni les puissances, & nous » exposer à toute sorte de dangers, plutôt que de prendre la moindre part au mauvais levain, & de nous soumettre à ceux qui en » sont infectés. Nous n'avons rien tant à craindre que de craindre » quelque chose plus que Dieu, & d'abandonner comme des

» perfides la doctrine de la foi & de la verité, nous qui ſommes » les ſerviteurs de la verité. Mais lorſque ce n'eſt qu'un ſimple » ſoupçon qui nous inquiéte, & que notre crainte n'eſt fondée ſur » aucune preuve certaine, au lieu de rien précipiter, il faut uſer » de beaucoup de patience, & condeſcendre avec douceur plu- » tôt que de reſiſter avec opiniâtreté. Il vaut beaucoup mieux » demeurer tous unis dans un même corps, & nous aider mu- » tuellement par des avis réciproques, que de nous perdre nous » mêmes en nous ſéparant malheureuſement les uns des autres, » & de gouverner non plus avec une charité de freres, mais avec » une hauteur de tyrans, après avoir été dépouillés de toute au- » torité légitime par le ſchiſme. « Il exhorte ſes auditeurs, en ſi- gne d'une parfaite réunion de cœur & de ſentimens, de s'em- braſſer mutuellement & de ſe donner le baiſer de paix, & finit par cette profeſſion de foi. » Conſervons fidélement le dépôt que „ nos peres nous ont laiſſé, adorons le Pere, le Fils & le Saint- „ Eſprit ; reconnoiſſons le Pere dans le Fils, & le Fils dans le „ Saint-Eſprit, au nom deſquels nous avons été batiſés, auſquels „ nous croyons & ſous les auſpices deſquels nous ſommes enrô- „ lés. Nous les diviſons avant que de les unir, & nous les uniſſons „ avant que de les diviſer. Nous ne confondons point les trois „ Perſonnes dans une ; car la nature de ces noms eſt telle qu'ils „ peuvent ſubſiſter par eux-mêmes, & qu'on ne les attribue point „ à une ſeule perſonne, comme ſi ce myſtere ne conſiſtoit que „ dans des noms & non pas dans des choſes réelles. Nous ne „ croyons point auſſi que les trois Perſonnes n'en faſſent qu'une : „ l'unité ne regarde que la divinité, elle ne regarde nullement les „ Perſonnes. Nous adorons l'Unité dans la Trinité, & la Trinité „ dans l'unité : elle eſt increée & inviſible, elle eſt avant le tems, „ elle ſeule ſe comprend.

II. Les treizieme & quatorzieme diſcours ſont encore des exhortations à la paix, mais ils furent faits long-tems après le précedent & à une autre occaſion. La diſpute qui diviſoit l'Egliſe d'Antioche, paſſa juſques à Conſtantinople, où les uns prirent parti pour S. Melece, les autres pour Paulin. Saint Gregoire qui n'avoit accepté le gouvernement de cette Egliſe que pour travailler à la paix de l'Orient & de l'Occident, refuſa de prendre part à cette diviſion, voyant qu'elle faiſoit beaucoup de tort à ſon Egliſe encore naiſſante, & qu'elle donnoit lieu aux Heretiques, qui étoient en grand nombre à Conſtantinople, d'inſulter aux Orthodoxes, & n'omit rien pour les réunir. Le premier diſcours

Treizieme diſcours de S. Gregoire ſur la paix, en 379. Pag. 205.

qu'il fit à ce ſujet, paroît être celui qui eſt le quatorzieme dans nos éditions ; le ſecond, celui qui eſt le treizieme. Ils ſont tous deux de l'an 379. Dans le treizieme, ſaint Gregoire dit aux Heretiques qui prétendoient tirer avantage de cette diviſion, qu'ils n'ont rien à en eſperer; que les Orthodoxes parfaitement d'accord entre-eux ſur la foi, tenoient tous le même langage, & glorifioient tous de concert le Pere, le Fils, & le Saint-Eſprit ; que leurs diſputes avoient des motifs & des ſujets bien differens ; qu'il ne s'agiſſoit entre eux que de la préference que l'on devoit donner à l'un des deux Evêques qui occupoient un même ſiége. Il
Pag. 207. ajoute qu'enfin ces querelles ſont appaiſées, & qu'il ſe fait garant de la paix ; il cite à cette occaſion le troiſieme livre d'Eſdras, & marque que la perſonne qui s'étoit réconciliée avec lui avoit fait un diſcours qui avoit été reçu avec de grands applaudiſſemens ; il exhorte ſes auditeurs à recevoir auſſi favorablement celui qu'il alloit faire, pour montrer que les Heretiques n'avoient pû tirer beaucoup d'avantage de la diviſion de ſon Egliſe. Il entre enſuite dans l'examen de l'hereſie d'Arius, & explique comment il y a trois perſonnes en Dieu dans l'unité d'une même ſubſtance
Pag. 209. & d'une même nature. » Tout ce qui entre, dit-il, dans la Tri-
» nité eſt d'un mérite égal ; on ſe ſert du même nom pour joindre
» des choſes qui ſont unies par leur nature. Tels ſont nos ſentimens,
» & nous ſommes très-perſuadés qu'il n'y a que la Trinité ſeule,
» & ceux à qui elle a bien voulu le réveler dans cette vie ou dans
» l'autre, qui connoiſſent les relations que les Perſonnes divines
» ont entre-elles. Nous croyons qu'il n'y a qu'une nature dans la
» Divinité, qu'elle n'a point de principe, & qu'on la connoît par
» la géneration & par la proceſſion ; à peu près comme l'on con-
» noît notre ame par l'eſprit & par la raiſon autant que des choſes
» purement ſpirituelles peuvent tomber ſous les ſens ; car il n'y a
» aucune comparaiſon, ni aucune image qui puiſſe nous donner
» une idée de la verité en cette matiere. Cette Trinité eſt tou-
» jours d'accord avec elle-même, toujours parfaite, increée, in-
» capable de changement, indépendante du tems, ſans qu'au-
» cune perfection puiſſe jamais lui manquer. « Saint Gregoire adreſſe à cette adorable Trinité une priere très-touchante, dans laquelle il demande que ceux qui l'outragent par leurs blaſphêmes en deviennent les adorateurs.

Quatorzieme diſcours de S. Gregoire ſur la paix, en 379.

III. Il prononça ſon quatorzieme diſcours dans le fort de la diviſion de l'Egliſe de Conſtantinople. Il le commence en ſouhaittant que la paix qu'il venoit de donner au peuple & de recevoir de lui

fût ſincere, & non pas un menſonge proferé aux yeux de Dieu. Il décrit les avantages de la paix, & les funeſtes effets de la diſcorde, qu'il rend ſenſibles par le parallele qu'il fait de l'état où étoit autrefois cette Egliſe, avec celui où elle étoit alors. Il demande à ſes auditeurs pourquoi le Dieu qu'ils adoroient étant la charité même, & cette vertu l'ame de la religion, ils en ont tant d'éloignement? Il montre combien la diſcorde eſt honteuſe dans ſon origine, qu'elle ne peut la tirer que de l'ambition, ou de l'avarice, ou de l'envie, ou de la haine, ou de l'orgueil; combien elle eſt injuſte dans ſes jugemens, puiſqu'elle nous fait regarder aujourd'hui comme impie, comme impudique, comme traître, celui que nous trouvions hier homme de bien, chaſte, fidéle; enfin combien elle eſt dangereuſe par l'avantage qu'elle donne aux ennemis de l'Egliſe, qui au lieu de parler ſur les theâtres des avantures & des calamités du tems paſſé, font ſervir les malheurs de l'Egliſe à leurs comédies. Il déclame en paſſant contre les dogmes pernicieux de Montan, de Novat, de Sabellius, d'Arius & d'Apollinaire. Le dernier qu'il ne nomme pas n'avoit commencé que depuis peu à répandre ſes erreurs, qui conſiſtoient à dire que Jeſus-Chriſt n'avoit point d'ame & que la divinité y ſuppléoit; que le corps de Jeſus-Chriſt étoit venu du Ciel, & qu'il avoit paſſé par le ſein de Marie comme par un canal. » Falloit-il, dit » ſaint Gregoire en refutant les partiſans de cette nouvelle erreur, » qu'après avoir avoué que la divinité étoit unie, on diviſât l'huma- » nité, & que des hommes d'ailleurs ſi ſpirituels tombaſſent dans » une erreur ſi groſſiere, en diſant que la Divinité tenoit lieu de » l'entendement humain? Puiſque ma chute eſt entiere, & que » j'ai été condamné pour la déſobéiſſance du premier homme » & par les artifices du démon, pourquoi ma rédemption ne ſera- » t-elle pas entiere? Pourquoi diminuer le bienfait de Dieu & » l'aſſurance de notre ſalut? « Il s'étonne que l'on prenne parti avec tant de chaleur pour deux perſonnes qui conteſtent pour un évêché, & dit qu'on leur auroit été plus utile en gardant la paix qu'en combattant pour eux; mais qu'il n'eſt point ſurpris que ces deux partis ſe liguent contre lui pour l'accabler, puiſqu'il les attaquoit. Il finit en diſant: » Si vous vous rendez à mes conſeils, » les deux partis s'en trouveront mieux; ſi votre paſſion l'emporte » ſur la raiſon & ſi vous mépriſez ce que je vous dis, je me ſerai » du moins acquitté de mon devoir devant Dieu & devant les » hommes. Pag. 218

IV. La grêle effroyable qui déſola les campagnes & ruina les Quinzieme.

diſcours de S. Gregoire ſur la grêle, vers l'an 373.

moiſſons en 372. donna occaſion au quinzieme diſcours de ſaint Gregoire. Il y témoigne qu'il étoit alors chef des Paſteurs, c'eſt-à-dire Evêque, & qu'il prêchoit en préſence de ſon pere, à qui il dit que cette fonction auroit beaucoup mieux convenu qu'à lui. Deux autres fleaux avoient précedé celui de la grêle : premierement la mortalité qui avoit emporté les chevaux, les bœufs, les moutons & les autres animaux. Secondement, la ſechereſſe cauſée en divers endroits par un défaut de pluie. La douleur que cauſoit la déſolation du pays au ſaint vieillard Gregoire, l'empêcha de parler au peuple en cette occaſion ; & le peuple obligea ſaint Gregoire ſon fils, de le faire au lieu de lui ; à quoi il convient qu'il étoit d'autant plus obligé, qu'il avoit, comme il dit, prévu ce châtiment avant qu'il arrivât, & qu'il avoit averti ſon peuple, que la vengeance de Dieu étoit prête à éclater. Après avoir fait l'éloge de ſon pere, il s'adreſſe au peuple de Nazianze, & l'exhorte à reconnoître que ce fleau étoit une punition des pechés des hommes, & à en faire un bon uſage. « Le malheur, „ dit-il, qui vient de nous arriver n'eſt qu'un leger châtiment, ce „ n'eſt qu'un eſſai pour faire rentrer dans le devoir une jeuneſſe „ indocile ; c'eſt une marque de la douceur & de la clemence de „ Dieu ; ce n'eſt que comme la fumée du feu de ſa colere, & le „ prélude des ſupplices qui nous attendent. Ce ne ſont point en„ core là ces charbons allumés, ni ce feu dévorant, ni ces tour„ mens extrêmes dont il nous menace, qu'il nous a fait ſentir en „ partie, & dont il a arrêté le cours pour nous rendre ſages par „ un mélange de douceur & de colere. « Il leur met devant les yeux le compte rigoureux que Dieu exigera dans le dernier jour, & les conjure de travailler à ſe procurer alors un arrêt favorable en ſe repentant maintenant de leurs fautes, en s'humiliant, en marquant leurs penſées & leurs actions au ſceau du Sauveur, en fléchiſſant ſa miſericorde par leurs prieres dont il leur donne un modéle, en effaçant leurs crimes par les larmes, en changeant de vie, en réformant leurs mœurs, par des jeûnes communs à tous les âges, à toutes les conditions, même aux Prêtres : » Car, „ dit-il, en parlant des enfans, cet âge ſi digne de pitié, attirera „ peut-être la compaſſion du Seigneur. « Mais tandis que le peuple de Nazianze étoit réduit à la derniere miſere, les voiſins regorgeoient de fruits. » Quelle eſt, lui dit-il, la cauſe de notre mal„ heur ? Faiſons-nous juſtice à nous-mêmes ſans attendre les re„ proches des autres ? Avouer ſes pechés, les déteſter, fuïr l'oc„ caſion de retomber, c'eſt un bon remede contre le vice. «

Pag. 224.

Pag. 236.

Il

Il invective contre les riches qui opprimoient les pauvres en enlevant une partie de leurs biens par violence ou par artifice, en empiétant ſur leurs heritages, en exigeant d'eux des uſures immenſes, profitant du malheur des tems pour vendre leurs blés à un prix exceſſif, dont ils employoient le produit à leur luxe & à leur moleſſe. Il les compare à ces ſangſues dont parle Salomon, qu'on ne peut remplir, non plus que l'enfer, la terre, le feu, l'eau, & dit qu'à peine le monde entier pourroit ſuffire à leur cupidité. Il invite ſon pere à leur faire part de ſes lumieres, à leur apprendre à ſoulager les miſeres des pauvres, à les engager à donner du pain à ceux qui en manquent, à loger ceux qui n'ont point de maiſon. » Tenez-nous, ajoute-t-il, aujourd'hui lieu de Moïſe & » de Phinées; calmez par votre interceſſion le courroux de Dieu, » & délivrez-nous des fleaux qui nous menacent encore. Dieu ſe » laiſſe attendrir par les larmes d'un pere qui prie pour ſes enfans, » demandez miſericorde pour nos pechés paſſés; promettez que » nous vivrons plus régulierement à l'avenir; préſentez-lui ce peu» ple que la crainte & ſes infortunes ont ſanctifié: demandez auſſi » des alimens pour le faire ſubſiſter, quand il en devroit faire tom» ber du Ciel par un miracle: ſi vous vous chargez de cette com» miſſion, vous nous reconcilierez avec le Ciel qui nous com» muniquera ſes eaux le ſoir & le matin: le Seigneur donnera ſa » benediction, la terre nous donnera ſes fruits & notre pain quo» tidien, tandis que nous ferons des fruits dignes de l'éternité.

V. On peut rapporter au même tems le ſeizieme diſcours, qui a pour titre: *De l'amour pour les Pauvres.* Saint Gregoire le compoſa en faveur des pauvres de l'Hôpital que ſaint Baſile avoit fait conſtruire dans le fauxbourg de Ceſarée vers l'an 372. On n'y trouve aucune circonſtance, qui en puiſſe marquer préciſément le tems: on y voit ſeulement qu'il le prononça dans (*a*) une ſolemnité. Saint (*b*) Jerôme a marqué en particulier ce diſcours, ſe contentant de marquer les autres en general, excepté les deux contre Julien, qu'il appelle *un livre.* Saint Gregoire après y avoir établi que l'amour qu'on a pour les pauvres eſt une des plus excellentes vertus du Chriſtianiſme, poſe pour principe, que nous devons avoir le même ſoin du corps de nos freres que du nôtre, ſoit qu'il ſoit malade ou en bonne ſanté; & la raiſon qu'il en donne, c'eſt que nous ne ſommes tous qu'un dans le Seigneur; que nous avons tous pour chef Jeſus-Chriſt; que l'infirmité à laquelle

*Seizieme diſcours de S. Gregoire ſur l'amour des pauvres, vers l'an 372.* Pag. 239.

(*a*) Nazianz. *orat.* 16. *pag.* 247. (*b*) Hieronym. *in catal. cap.* 117.

les pauvres ſont réduits, peut nous devenir commune; que notre ſalut dépend de la tendreſſe & de la charité que nous leur témoignons. Il dépeint leur malheureux état d'une maniere très-pathétique, ſur-tout lorſque la maladie redouble les chagrins de la pauvreté, & repréſente tous les pieux artifices auſquels ils ont recours pour toucher de compaſſion ceux qui les voient. » On voit, » dit-il, de ces infortunés que la honte n'empêche pas de ſe produire dans les aſſemblées publiques; la neceſſité les y contraint. » Ils ſe mêlent dans les aſſemblées que nous tenons pour celebrer nos Myſteres, ou pour honorer les fêtes des Martyrs, afin » que nous imitions leur pieté au même-tems que nous honorons » leurs combats. Leurs gémiſſemens ſe mêlent aux chants de » l'Egliſe; ces voix lamentables s'élevent contre les Cantiques. « Et enſuite: » Ceux qui nous parlent de la ſorte ſont nos freres ſelon Dieu, & d'une même nature que nous, étant tirés du même » limon, compoſés de nerfs, d'os, de peaux, de chair comme » nous. Ils ſont comme nous des images de Dieu; peut-être » même qu'ils l'ont conſervée avec plus de ſoin que nous n'avons » fait; ils participent auſſi bien que nous à la grace de Jeſus-» Chriſt; ils ont la même foi & la même loi, les mêmes oracles, » les mêmes teſtamens, les mêmes aſſemblées, les mêmes myſte-» res. Jeſus-Chriſt qui efface les pechés du monde eſt mort pour » eux comme pour nous; ils ſont comme nous les heritiers de la » vie éternelle; ils ont été enſevelis avec Jeſus-Chriſt, ils reſuſci-» teront avec lui; ils ſont les compagnons de ſes ſouffrances, ils » le ſeront de ſa gloire. Que devons nous faire, nous à qui Jeſus-» Chriſt a donné le nom que nous portons, nous qui ſommes la » nation ſainte, le ſacerdoce royal, le peuple choiſi & prédeſti-» né, amateur des bonnes œuvres; nous qui ſommes les diſciples » de ce Maître miſericordieux & doux, qui s'eſt condamné aux » fatigues d'une vie douloureuſe, pour nous faire part des richeſ-» ſes de la Divinité? Que penſerons-nous des pauvres, après un ſi » grand exemple de miſericorde & d'une tendreſſe ſi touchante? » les abandonnerons-nous comme s'ils étoient déja morts? les » laiſſerons-nous ſouffrir les incommodités de l'air tandis que » nous habitons des maiſons commodes & ornées magnifique-» ment? les pauvres mourront-ils de froid dans leurs habits dé-» chirés, tandis que nous ſerons vétus mollement & que nos cof-» fres regorgeront d'habits? les pauvres manqueront-ils des ali-» mens neceſſaires, pendant que nous nâgeons dans les délices?" Il s'étend fort au long ſur le luxe & la délicateſſe des riches, &

inſiſte ſur le ſoulagement qu'ils doivent procurer aux pauvres tandis qu'ils en ont le tems; leur diſant qu'il faut de deux choſes l'une, ou renoncer à tout pour l'amour de Jeſus-Chriſt, ou partager leurs richeſſes avec lui & les pauvres, afin que les poſſedant honnêtement, elles leur ſoient un moyen de ſanctification. Il ajoute que la charité produit immanquablement l'un de ces trois avantages; ou d'empêcher que l'on ne tombe dans quelque infortune; ou de donner la confiance qu'on n'y tombe point à cauſe des crimes qu'on a commis, mais par une permiſſion particuliere de la Providence; ou le droit d'exiger des perſonnes opulentes les mêmes ſecours qu'on a rendus aux pauvres tandis qu'on étoit dans une fortune plus heureuſe. Il y avoit des riches qui pouſſoient leur inſolence juſqu'à dire: Notre proſperité, & la miſere des pauvres viennent de Dieu: qui ſommes-nous pour nous oppoſer à ſes ordres, aurions-nous plus de bonté que Dieu même? Saint Gregoire leur répond qu'ils ne témoignent de zele pour Dieu que quand il s'agit de garder leur argent & d'inſulter aux malheureux; mais qu'on voit bien par leurs diſcours qu'ils ne ſont gueres convaincus que leur proſperité vienne de Dieu; car s'ils le croyoient, ils diſpenſeroient leurs biens ſelon ſes ordres. Il n'oſe aſſurer que les malheurs de cette vie ſoient la peine du crime, ni que la proſperité ſoit la récompenſe de la vertu, d'autant que l'on voit tous les jours le contraire. Mais il combat ceux qui attribuent la difference des conditions au hazard ou à l'influence des aſtres, & ſoutient qu'il faut reconnoître un Créateur de toutes choſes, une Providence qui étend ſes ſoins ſur tout, qui regle tout d'une maniere qui eſt au-deſſus de notre portée. Il cite quantité d'endroits de l'Écriture où l'aumône eſt commandée; il la fait enviſager comme un remede pour effacer nos pechés, & comme un moyen de ſe rendre éternellement heureux: mais il demande que la charité envers les pauvres ſoit agiſſante, enſorte qu'il n'y ait point d'inrervalle entre la réſolution de donner & l'effet; qu'on la faſſe de bon cœur & non en murmurant; l'aumône n'étant pas ſeulement de conſeil, mais de précepte.

VI. Le dix-ſeptieme diſcours n'a point, non plus que le précedent, de caractere particulier qui puiſſe nous aider à en fixer l'époque. Il paroît ſeulement que ſaint Gregoire étoit Evêque lorſqu'il le prêcha, & qu'il l'étoit même (*a*) depuis long-tems. Voici quelle en fut l'occaſion. Il y avoit eu dans la ville de Nazianzè

Dix-ſeptieme diſcours de S Gregoire au ſujet de quelque ſedition arrivée à Nazianze. Pag. 263.

(*a*) Nazianz. *orat.* 17. *pag.* 272. 273.

quelque apparence de ſoulevement de la part du peuple contre les officiers qui y commandoient ; ce qui donnoit lieu de craindre qu'ils ne s'en vengeaſſent ſéverement : dans cette perplexité le ſaint Evêque harangua ſon peuple, l'exhortant d'un côté à recourir à Dieu ; de l'autre à ſe ſoumettre aux puiſſances établies de lui pour gouverner le monde. Enſuite il adreſſe la parole aux magiſtrats, & à celui en particulier qui portoit l'épée, & qui étoit apparemment le Gouverneur de la province. Cet officier étoit Catholique, & ce ſemble de Nazianze même, puiſque ſaint Gregoire l'appelle une des principales brebis de ſon troupeau. Il le conjure en des termes très-preſſans, de ſe conduire en cette affaire avec beaucoup de modération. » Vous partagez, lui dit-il, » avec Jeſus-Chriſt l'empire & l'emploi que vous avez ; c'eſt de » lui que vous tenez l'épée que vous portez, & vous devez plutôt » vous en ſervir pour épouvanter que pour frapper : ayez de la » bonté & de l'indulgence, rien n'eſt plus capable de plaire à » Dieu ; mêlez la douceur à vos menaces, laiſſez entrevoir un » rayon d'eſperance. On voit ſouvent des effets admirables de » l'indulgence, parce qu'on eſt engagé par pudeur à être reconnoiſſant : ne fermez point l'entrée à la miſericorde dans votre » cœur ; que ni le tems, ni le Prince, ni la crainte, ni l'eſperance » d'une plus grande dignité ne vous empêchent point d'être facile. » Nous ſommes tous expoſés au châtiment ; cette maſſe de terre » que nous portons eſt chargée de dettes : oublions les pechés » des autres, afin qu'on ait de l'indulgence pour les nôtres. « Il lui propoſe la parabole du fermier de l'Evangile, qui fut puni pour avoir traité trop durement ſon conſerviteur ; & ajoute : » Vous » avez ſouvent témoigné beaucoup d'empreſſement pour mes » diſcours, vous qui êtes le plus illuſtre de tous les Gouverneurs, » plût à Dieu que vous fuſſiez auſſi le plus clément : vous préſenterai-je mes cheveux blancs au lieu de requête, & le Sacerdoce » que j'ai rempli depuis tant d'années ? ma douleur m'inſpire de la » hardieſſe, je vous preſente auſſi Jeſus-Chriſt, ſes annéantiſſemens, ſes ſouffrances, ſa Croix, ſes Clous par leſquels il nous a » délivrés de nos pechés, ſon Sang, ſon Tombeau, ſa Reſurrection, ſon Aſcenſion ; cette Table où nous approchons pour » communier, & cet adorable Myſtere qui nous éleve au Ciel. » Accordez la grace que nous vous demandons aux prieres de » cette grande aſſemblée de Fidéles qui vous prient de concert » avec moi ; efforcez-vous de nous ſurpaſſer en bonté. Je vous » preſente devant Dieu & devant les Anges mes ſuppliants,

» Honorez ma fidelité en cette occaſion, afin qu'on vous honore » dans des affaires plus importantes : vous avez dans le Ciel un » Maître, il vous jugera comme vous jugerez ceux qui ſont ſou- » mis à votre juriſdiction.

VII. Le panegyrique de ſaint Cyprien Martyr, qui fait le dix-huitieme diſcours, eſt marqué par ſaint Jerôme & par Suidas ; mais on convient aujourd'hui que ſaint Gregoire y confond ſaint Cyprien Evêque de Carthage, avec un autre Martyr de même nom, qui, avant ſa converſion, s'étoit adonné à la magie ; & depuis avoit répandu ſon ſang en Orient pour la confeſſion du nom de Jeſus-Chriſt. On voir par le commencement de ce diſcours, que ce dernier étoit celebre dans l'Egliſe où ſaint Gregoire prêchoit, & que l'on y celebroit aſſiduement l'anniverſaire des Martyrs. C'étoit, ce ſemble, dans celle de Conſtantinople, puiſqu'il dit qu'il n'étoit uni que depuis peu à ceux devant qui il parloit ; ce qui ne peut s'entendre de l'Egliſe de Nazianze : ainſi il faut mettre ce diſcours au mois de Septembre de l'an 379. quelque tems après ſon arrivée à Conſtantinople. Quoique pluſieurs motifs nous engagent à la vertu, la raiſon, la Loi, les Prophetes, les Apôtres, les ſouffrances de Jeſus-Chriſt ; ſaint Gregoire trouve que l'exemple des Martyrs, ces victimes parfaites & ſi dignes de Dieu, nous y portent beaucoup plus efficacement. C'eſt, ſelon lui, avoir des penſées trop baſſes de croire qu'on diminue leur gloire en racontant des choſes qui ne ſont point à leur louange ; & ſur ce principe, qu'il appuie de l'exemple de S. Matthieu, & de ſaint Cyprien qui a fait lui-même un long détail des deſordres de ſa vie, il raconte comment avant que d'être Chrétien, il étoit adonné à l'art magique & à toutes ſorres de débauches ; ſes tentatives pour ſéduire la vierge Juſtine, également diſtinguée par ſa naiſſance & par ſes vertus, qui ne s'en mit à couvert qu'en implorant le ſecours de celui qui avoit délivré autrefois Suſanne du danger d'une mort certaine, & protegé Tecle contre les pourſuites d'un amant & d'un pere qui la tyranniſoient, & qu'en s'adreſſant auſſi à Marie en la priant de la proteger dans le péril où elle ſe trouvoit ; comment, pour avoir reproché au démon ſon impuiſſance, il en devint poſſedé, & délivré enſuite par les prieres mêmes de Juſtine. Il ajoute à ce narré celui de ſa converſion, dont il rapporte une circonſtance remarquable, qui eſt qu'après avoir reçû le Batême il demanda avec de grandes inſtances qu'on lui donnât le ſoin de balayer l'Egliſe, afin de dompter ſon orgueil par des exercices d'humilité. Il s'arrête beaucoup ſur les circonſtances de ſon

Dix-huitieme diſcours de S. Gregoire en l'honneur de S. Cyprien martyr, vers l'an 379. Pag. 274.

*Voyez* tome IV. page 86.

martyre, qu'il met ſous l'empire de Dece ; il dit que Dieu manifeſta le lieu où ſes Reliques avoient été long-tems cachées, & il invite ſes auditeurs à lui offrir leurs preſens. » Si vous avez, leur dit-il, » de la foi, vous devez être perſuadés que les cendres de Cyprien » opéreront en votre faveur de grands prodiges, elles vous aide- » ront à chaſſer les démons, elles guériront vos maladies, elles » vous apprendront l'avenir : ceux qui en ont déja fait l'experience » & qui nous ont tranſmis les miracles qu'elles ont operés, pour- » ront encore en inſtruire la poſterité. « Outre les offrandes materielles, il les exhorte à lui en faire de ſpirituelles, c'eſt-à-dire, des vertus convenables à la condition d'un chacun ; & il regarde ce culte comme devant lui être beaucoup plus agréable que tous les honneurs exterieurs. Pour lui, il le prie de lui aider à regler ſa vie, ſes paroles, & de l'aſſiſter dans la conduite de ſon troupeau, de chaſſer les loups qui chicannent ſur les ſyllabes & ſur les paroles, & de faire briller de plus en plus la doctrine de la ſainte Trinité.

## §. V.

### *Diſcours 19. 20. 21. 22. 23. 24. 25. de S. Gregoire.*

Dix-neuvieme diſcours de S. Gregoire. Oraiſon funebre de ſon pere, en 374.
Pag. 286.

I. LE ſaint vieillard Gregoire étant mort après avoir vécu beaucoup au-delà des bornes que David donne à la vie des hommes, ayant près de cent ans, laiſſa ſa femme, ſon fils & ſon peuple dans une extrême affliction ; mais Dieu les conſola par la préſence de ſaint Baſile qui vint les viſiter, autant pour prendre part à leur douleur que pour rendre ce qu'il devoit à la mémoire du défunt. C'étoit en 374. Saint Gregoire de Nazianze prononça en ſa préſence l'oraiſon funebre de ſon pere : la bienheureuſe Nonne ſa mere y étoit auſſi preſente. Il la commence par l'éloge de ſaint Baſile, en adreſſant à lui-même la parole. » Puiſque vous » venez, lui dit-il, pour moi, pour le troupeau & pour le Paſteur, » appliquez au mal préſent les remedes que votre prudence vous » inſpire ; tâchez de nous perſuader que ce bon Paſteur qui s'eſt » ſacrifié pour ſon troupeau, ne nous a pas entierement abandon- » nés, qu'il eſt ici, qu'il nous conduit toujours. Je ne doute nul- » lement que ſes prieres ne ſoient maintenant auſſi efficaces que » ſa doctrine l'étoit autrefois, pour empêcher que les ames ne s'é- » cartent du chemin de la verité, parce qu'il eſt plus proche de » Dieu, étant dégagé des liens qui l'attachoient à la terre. « Venant enſuite au détail de la vie de ſon pere, il ne s'attache point à rele-

ver ſes qualités naturelles, & ne diſſimule pas qu'ayant pris naiſſance hors de la maiſon de Dieu, il avoit participé dans ſa jeuneſſe aux erreurs du Paganiſme & du Judaïſme, faiſant un mélange biſarre de deux choſes qui paroiſſent ſi oppoſées. On appeloit ceux qui étoient engagés dans cette ſecte *Hypſiſtaires*, parce qu'ils faiſoient profeſſion de n'adorer que le Très-Haut & le Tout-Puiſſant; mais ils joignoient à cette verité des impietés du Paganiſme & des ſuperſtitions légales, réverant le feu & les lampes avec les Payens; & obſervant le ſabbat & la diſtinction des animaux avec les Juifs. Gregoire ſortit de cette double voie qui le conduiſoit à l'impieté, embraſſa la verité au riſque de ſa fortune, ſouffrant avec plus de fermeté la honte d'être desherité de ſes pere & mere, que les autres n'ont d'empreſſement pour les honneurs les plus conſiderables. Regulier dans ſes mœurs, chaſte & d'une équité à l'épreuve, il remplit les premieres charges de la république ſans augmenter ſon bien d'une obole. La foi fut comme la récompenſe de ſa vertu. L'épouſe que Dieu lui donna ne lui ſervit pas ſeulement d'aide, mais de conductrice & de guide par les exemples de ſa vie, par ſes bons diſcours. Obéiſſant à ſon époux en toutes choſes comme les loix du mariage l'ordonnent, elle ne rougiſſoit point de s'ériger en maitreſſe pour l'amener à la foi & à la vertu. En la voyant agir pour les interêts de ſa maiſon on eût dit qu'elle n'avoit aucun ſoin de la pieté; toutefois elle ſervoit Dieu & s'appliquoit aux bonnes œuvres avec autant de ferveur que ſi elle eût entierement negligé ſes affaires domeſtiques. Tous les tems, tous les lieux lui étoient propres pour ſes prieres; c'étoient ſes premiers ſoins, & à quoi elle donnoit pendant la journée ſes premieres penſées. Jamais elle n'ouvrit la bouche dans les lieux ſacrés ni dans les aſſemblées, excepté le tems de la pſalmodie & des hymnes. Jamais elle ne tourna le dos à la Table ſacrée, ne cracha dans l'Egliſe, ne prit la main à une payenne, ne prêta aux fables ni aux chanſons de theâtre une langue qui ne devoit proferer que de bons diſcours, & des oreilles deſtinées à entendre des choſes divines. Quels que fuſſent ſes chagrins, on ne la voyoit point pleurer, ni porter des habits de deuil les jours de fête, perſuadée que les ames vertueuſes doivent être ſoumiſes aux ordres de la Providence dans les accidens qui leur arrivent. » Elle me » voua à Dieu, ajoute ſaint Gregoire, avant même que je fuſſe né » & dès le moment que je vis le jour, elle me conſacra à ſon » ſervice. « Son époux étoit un motif domeſtique pour l'animer à la vertu. Impatiente d'être unie par les liens du mariage à un

homme d'une autre créance, elle ſe proſternoit jour & nuit devant Dieu, & joignant les larmes & les jeûnes à ſes prieres, elle le conjuroit de le ſauver. Ses deſirs furent exaucés, & dans le tems que les Evêques alloient au Concile de Nicée, en 325. ſon mari pria l'un d'entre-eux, nommé Léonce, métropolitain de la province, de l'inſtruire de la verité; mais il arriva qu'ils confondirent la forme du ſacerdoce avec l'inſtruction, lorſqu'il étoit proſterné pour apprendre des Evêques les premiers élemens de la doctrine, ce que les aſſiſtans regarderent comme un préſage de ce qu'il devint dans la ſuite. Son batême eut auſſi quelque choſe de remarquable: en ſortant de l'eau il ſe vit tout à coup environné d'une lumiere extraordinaire, qui fut vûe de quelques-uns des aſſiſtans, & frappa ſi vivement celui qui faiſoit la ceremonie du Batême, qu'il dit devant tout le monde que celui qu'il batiſoit ſeroit ſon ſucceſſeur à l'épiſcopat: ce qui arriva. » Mais il ne s'ingera point » dans le ſacerdoce, dit ſaint Gregoire, avec cet empreſſement » & cette précipitation qu'on voit aujourd'hui; il garda des inter» ſtices raiſonnables pour ſe mettre en état d'inſtruire les autres, » comme les loix & la diſcipline le demandent. « Il raconte les progrès qu'il fit dans ſon Egliſe par ſes travaux, par ſa ferveur, par ſon application; comment il en adoucit les eſprits, y maintint la pureté de la foi contre les erreurs d'Arius & de Sabellius; comment il ramena à l'unité la partie la plus fervente de ſon Egliſe, qui s'étoit ſéparée de lui; avec quel ſoin il manioit les affaires publiques; avec quelle compaſſion il ſecouroit les pauvres, ſe regardant comme l'œconome d'un bien étranger, & conſiderant ſon patrimoine comme étant celui de cette partie ſi mépriſée du genre humain; quel zele il avoit pour les Autels, pour venger les outrages qu'on faiſoit à Dieu, pour retrancher les prophanes de la Table ſacrée; pour terminer les diſputes & les procès; quelle étoit ſa vigilance ſur tous les Fidéles, mais principalement ſur les Solitaires, qui pour plaire à Dieu gardoient le célibat & mépriſoient le monde; ſon humilité, ſa modeſtie dans ſes habits, ſa ſimplicité, ſa droiture, ſon penchant à oublier les affronts, ne mettant point d'intervalle entre l'outrage & le pardon. Il fait enviſager comme une récompenſe de ſes vertus, divers ſignes extraordinaires que Dieu opéra en ſa faveur, entre-autres ſa guériſon miraculeuſe arrivée en un jour de Pâques, dans le tems qu'il n'attendoit que la mort, & que tout le monde étoit en prieres pour demander ſon rétabliſſement. Il dit que ſa mere, la bienheureuſe Nonne, fut guérie d'une maladie deſeſperée, en lui faiſant manger du pain qu'il

qu'il avoit lui-même beni ſuivant la coutume, en faiſant deſſus le ſigne de la Croix; & il attribue aux mérites de l'un & de l'autre le danger qu'il évita ſur mer dans un voyage d'Alexandrie en Grece. La conſtance de ſon pere à défendre ſon Egliſe contre ceux qui étoient venus de la part de Julien l'*Apoſtat* pour s'en emparer, & à maintenir l'élection d'un Archevêque de Ceſarée, contre l'Empereur qui vouloit la caſſer, lui fournit de nouveaux moyens de le louer. Il dit, en parlant d'un Evêque mis quelque tems après ſur le même ſiege: (c'étoit ſaint Baſile) » Si » la plus ſaine partie du peuple & du clergé, à qui ſeul le droit » d'élection devroit appartenir, choiſiſſoit les ſujets, les Egliſes » n'en ſouffriroient pas comme elles font; ce n'eſt point aux riches » ni aux grands, ni à une populace temeraire & inſenſée à ſe mê- » ler de ces ſortes d'affaires. « Saint Gregoire finit le récit de la vie de ſon pere en relevant le zele avec lequel il s'oppoſa à l'execution des Edits de Julien l'*Apoſtat* contre les Chrétiens, & ſa generoſité dans la conſtruction de l'Egliſe de Nazianze qu'il avoit fait bâtir preſque toute à ſes dépens. Elle étoit de figure octogone, à faces égales ornées de galeries, de colonnes & de lambris, avec des peintures d'une ſi grande délicateſſe, que l'art ne cedoit point à la nature: elle recevoit le jour par le toît, ce qui la rendoit ſi éclairée, qu'elle paroiſſoit comme le ſéjour de la lumiere. Au dehors elle étoit environnée de galeries qui formant des angles égaux enfermoient un grand eſpace: elle avoit des portaux d'une grande beauté, & des veſtibules qui paroiſſoient de loin, le tout bâti de pierres quarrées avec du marbre aux baſes, aux chapiteaux & aux corniches. Les ceintures qui alloient depuis les fondemens juſqu'au toît faiſoient quelque tort aux ſpectateurs, dont elles bornoient la vûe. Saint Gregoire entreprend après cela de conſoler ſa mere, en lui diſant qu'il ne ſçait ſi l'on doit appeler mort, ce qui finit les maux de la vie pour nous faire paſſer à une meilleure condition; que ce paſſage eſt moins redoutable qu'il ne paroît; que c'eſt vivre éternellement que de ſonger à la vie éternelle; qu'il n'y a point de mort redoutable que celle que cauſe le peché, qui fait mourir l'ame; que ſi la ſéparation d'avec ſon mari l'afflige, l'eſperance de lui être bientôt réunie doit la conſoler; que ſi elle a fait une perte, c'eſt du moins après avoir joui longtems du bien qu'elle a perdu; enfin qu'elle doit ſupporter la mort de ſon mari avec le même courage qu'elle a ſoutenu celle de ſes enfans, qu'elle avoit vû expirer dans le plus bel âge de leur vie.

Vingtieme discours de S. Gregoire. Oraison funebre de S. Basile, en 381. Pag. 316.

II. Saint Gregoire destiné, comme il le dit (*a*) lui-même, à faire les oraisons funebres de toute sa famille, se chargea aussi de ce devoir envers saint Basile le plus intime de ses amis; mais il ne s'en acquitta pas aussi-tôt après sa mort, en ayant été empêché par le voyage de Constantinople. Ce ne fut qu'après avoir quitté l'épiscopat de cette grande ville & son retour (*b*) en Cappadoce, c'est-à-dire, après le mois de Juillet de 381. Il prononça le discours qu'il fit en cette occasion à Cesarée même, où il étoit venu rendre les derniers devoirs à saint Basile, & en presence (*c*) de tout le Clergé & de tout le peuple de cette Eglise. C'est une piece excellente, où l'on remarque également & la beauté de son éloquence, & la tendresse de son amitié pour saint Basile, qui ne lui laisse rien oublier de ce qui pouvoit contribuer à rendre sa mémoire immortelle. Il y (*d*) fait un détail de sa vie, de ses travaux & de ceux de ses ancêtres pendant les persécutions; de ses études, de la maniere dont il parvint au sacerdoce & à l'épiscopat; de sa conduite dans l'exercice des fonctions qui y sont attachées. Il fait l'éloge de sa pieté, de son zele, de sa fermeté à maintenir la pureté de la foi, de sa prudence dans les conjonctures épineuses, de sa generosité à s'exposer aux plus grands périls pour la cause de l'Eglise, de son amour pour les pauvres, de son application à la méditation des divines Ecritures, pour en développer les endroits les plus obscurs & les plus sublimes; de ses combats contre les Ariens, & contre l'empereur Valens qui s'étoit déclaré hautement pour leur parti; de son ardeur à proteger l'innocence opprimée, de son desintéressement, de son amour pour la pauvreté, pour la virginité, pour la retraite; de son attention à faire soulager les malades. Il releve jusqu'à son enjouement dans les compagnies; à quoi il ajoute que ses réprimandes n'avoient rien de fier, & son indulgence rien de trop mou, gardant le juste tempérament entre ces deux extrémités. Parlant de son éloquence & de son érudition, il dit: » Si la voix de Dieu s'est » quelquefois fait entendre aux deux extrémités de la terre, ou si » l'on a vû quelque tremblement extraordinaire, ces symboles » pourroient donner quelque idée de son éloquence & de son es» prit qui étoit autant superieur à celui des hommes ordinaires, » qu'ils le sont aux bêtes par l'excellence de leur nature. Qui a

(*a*) Nazianz. *orat.* 11. *pag.* 190.
(*b*) Idem, *vita*, *pag.* 32.
(*c*) Idem, *orat.* 20. *pag.* 317.
(*d*) *Voyez* tome 6. en l'article de saint Basile.

Digitized by Google

» jamais tant apporté de préparations pour ſe rendre un digne or-
» gane des oracles du Saint-Eſprit? Qui a eu l'eſprit plus éclairé par
» une ſcience plus étendue? Qui a pénetré plus avant dans la profon-
» deur des divins Myſteres? Qui s'eſt exprimé avec plus de facilité?
» Ses ouvrages ne ſont-ils pas maintenant les délices de toutes les
» aſſemblées, du Barreau, des Egliſes, des Princes & des perſon-
» nes privées? On ne parle plus des anciens qui ſe ſont appliqués
» à l'interprétation de l'Ecriture: on préfere Baſile à tous les au-
» tres; c'eſt être ſavant que de le bien poſſeder, & d'être en état
» de faire part aux autres d'un tréſor ſi précieux. « Il remarque que pour défendre la doctrine orthodoxe de la Trinité, non-ſeulement il auroit conſenti de perdre ſa dignité épiſcopale, mais qu'il ſe ſeroit encore expoſé aux tourmens les plus cruels & à la mort. En effet, il ſouffrit l'exil pour la verité; & ſi par une prudente œconomie il s'abſtint en un tems de dire ſimplement que le Saint-Eſprit fût Dieu, à cauſe de certains heretiques qui auroient pris de là occaſion d'envahir ſon Egliſe, il le diſoit en termes équivalens, dans des diſcours publics & particuliers, juſqu'à jurer, quoiqu'il eût une horreur extrême des ſermens, qu'il conſentoit d'être abandonné du Saint-Eſprit, s'il ne le croyoit égal en toutes choſes & conſubſtantiel au Pere & au Fils. Saint Gregoire compare ſaint Baſile aux plus grands hommes de l'ancien & du nouveau Teſtament; & après avoir raconté les particularités de ſes funerailles, que nous avons rapportés ailleurs, il lui demande le ſecours de ſes prieres, bien perſuadé qu'il jouiſſoit déja de la gloire dans le Ciel.

Vingt-unieme diſcours de S Gregoire. Panégyrique de ſaint Athanaſe, vers l'an 379. Pag. 375.

III. Ce que dit (*a*) ſaint Gregoire dans ſon vingt-unieme diſcours; qu'il parloit dans une ville que pluſieurs exemples de vertus pourroient à peine ſauver, & qui ſe faiſoit un jeu des choſes divines comme des ſpectacles du Cirque & du Theâtre, déſigne aſſez nettement la ville de Conſtantinople: ainſi on peut le rapporter à l'an 379. C'eſt un panégyrique de ſaint Athanaſe, Evêque d'Alexandrie, & comme un racourci de l'hiſtoire de la vie de ce Saint qu'il auroit (*b*) ſouhaité d'écrire, comme ſaint Athanaſe avoit lui-même écrit celle de ſaint Antoine. Ce panegyrique eſt cité par ſaint (*c*) Jerôme & par ſaint (*d*) Euloge d'Alexandrie. Saint Gregoire le commence en ces termes: » C'eſt louer la vertu
» même que de louer Athanaſe, parce qu'il avoit raſſemblé toutes

(*a*) Nazianz. *orat.* 21. *pag.* 376.
(*b*) Ibid. *pag.* 375.
(*c*) Hieronym. *in catal. cap.* 117.
(*d*) *Apud* Photium, *cod.* 227. *pag.* 772.

» les vertus dans ſa perſonne ; ou pour mieux dire il les poſſede » encore toutes, puiſque ceux qui ont vécu ſelon Dieu vivent tou- » jours, quoiqu'ils ne ſoient plus au monde. Formé dès ſon en- » fance dans les bonnes mœurs, & depuis dans les arts liberaux » & dans la ſcience des divines Ecritures, il paſſa par tous les » degrés des Ordres eccleſiaſtiques avant que de s'être placé ſur » le trône patriarchal d'Alexandrie. Il y fut élevé par les ſuffrages » de tout le monde, tout ſe paſſa dans ſon élection d'une maniere » apoſtolique, & il ſe comporta étant Evêque d'une maniere con- » forme à ſon élection. Sa vie fut une copie des vertus que ſaint » Paul demande dans un Evêque. Arius & Sabellius avoient don- » né dans des extrémités en diſputant ſur la Divinité ; ſaint Atha- » naſe pour les éviter, conſerva l'unité pour ce qui regarde la Di- » vinité ; & la Trinité des Perſonnes, pour ne pas confondre la » Divinité par l'Unité ou la diviſer par la Trinité. Son zele pour la » foi commença à éclater dans le concile de Nicée ; il y ſoutint » divers combats contre Arius, le confondit, & contribua à éta- » blir la conſubſtantialité du Verbe. Ce fut là la ſource de la haine » des Ariens contre ce ſaint Evêque : ils mirent en ſa place un » homme de leur faction, nommé *George*, qui étoit de Cappadoce, » & qui avoit été obligé de fuïr de Conſtantinople pour y avoir » mal adminiſtré les finances. Saint Athanaſe condamné à l'exil » ſe retire dans les monaſteres d'Egypte, & y fait voir que la re- » traite & l'épiſcopat ne ſont pas incompatibles, perſuadant à tout » le monde que la profeſſion religieuſe conſiſtoit moins dans la » retraite que dans la régularité des mœurs : mais ſon abſence fut » funeſte à l'Egliſe. « Le Concile de Seleucie, que ſaint Gregoire compare à la tour de Babel, compoſé d'Evêques preſque tous Ariens, renverſa toute la religion, en aboliſſant le terme de *Conſubſtantiel*, qui eſt comme la marque & le caractere de la ſaine doctrine touchant la Trinité. Saint Athanaſe étoit encore en exil lorſque l'Empereur Conſtantius mourut : ce Prince témoigna en mourant qu'il ſe repentoit de trois choſes qui avoient deshonoré ſon regne, d'avoir fait mourir des Princes de ſon ſang du nombre deſquels étoit Gallus ; d'avoir élevé à l'empire Julien l'*Apoſtat*, & de s'être attaché à de nouveaux dogmes en matiere de foi. Après ſa mort la ſaine doctrine reprit le deſſus ; Georges fut chaſſé d'Alexandrie, & ſaint Athanaſe y rentra triomphant. Il ne ſe comporta pas en cette occaſion comme font ceux que la colere aveugle, & qui maltraitent tout ce qui ſe rencontre à leur paſſage ; au contraire, il traita avec tant de douceur & d'humanité ceux qui

Digitized by Google

l'avoient offenſé, qu'ils n'eurent aucune raiſon de ſe chagriner de ſon retour. Toutefois il chaſſa du Temple les ſacrileges négocians qui le prophanoient en abuſant de leur miniſtere; réconcilia ceux qui étoient en inimitié, délivra de l'oppreſſion ceux qui gémiſſoient ſous la tyrannie, releva la bonne doctrine, prêcha librement le myſtere de la Trinité, fit des regles génerales pour tous ceux qui ſe rangeoient de ſon parti, écrivit aux uns, confera avec les autres de vive voix. L'envie ne put voir l'Egliſe reprendre ſa premiere ſplendeur: on aigrit Julien l'*Apoſtat* contre le ſaint Evêque, & ce Prince le chaſſa publiquement de la ville. Jovien ſon ſucceſſeur rappela ſaint Athanaſe, & voulut apprendre de lui la vraie foi. A l'occaſion de la confeſſion de foi qu'il préſenta à cet Empereur, ſaint Gregoire dit quelque choſe de la diſpute qui s'éleva entre les Romains & les Orientaux au ſujet des termes de *ſubſtance* & d'*hypoſtaſe*; & ajoute que ſaint Athanaſe craignant les ſuites de cette diſpute, aſſembla les deux partis, examina ſoigneuſement avec eux le ſens des termes de *ſubſtance* & d'*hypoſtaſe*, & que quand il vit qu'ils en convenoient, & que la diſpute ne rouloit plus ſur le fonds de la doctrine, il leur abandonna les termes, pour les mettre d'accord ſur le dogme. Il releve extrêmement cette action de ſaint Athanaſe, & finit ſon éloge par le détail de ſes vertus morales qui lui mériterent après ſa mort d'aller prendre place parmi les Peres, les Patriaches, les Prophétes, les Apôtres, les Martyrs qui avoient combattu comme lui pour la verité.

Vingt deuxieme diſcours de ſaint Gregoire à l'honneur des Macchabées. Pag. 397.

IV. Le vingt-deuxieme diſcours ne porte aucun caractere qui puiſſe ſervir à en fixer l'époque, ni marquer le lieu où il fut prononcé. C'eſt un éloge des Machabées, dont on faiſoit la fête annuellement dans l'Egliſe; car quoiqu'ils n'ayent pas combattu depuis Jeſus-Chriſt, ils ne laiſſent pas de mériter un culte public, pour avoir ſoutenu les loix & les coutumes du pays avec un courage invincible, & une vertu qu'ils n'avoient obtenue que par la foi du Médiateur, qui leur étoit connu avant qu'il ſe manifeſtât au monde. Sept freres de cette famille ſouffrirent avec leur mere ſous le regne d'Antiochus-Epiphanes, celebre par les deſordres effroyables qu'il commit à Jeruſalem, & par la prophanation du Temple dans lequel il plaça la ſtatue de Jupiter. Eleaſar, chef des Martyrs qui ont ſouffert avant le Meſſie, comme Etienne l'a été de ceux qui ont ſouffert depuis, étoit Prêtre, le martyre qu'il ſouffrit à l'âge de quatre-vingt-dix ans, fut un heureux prélude du combat des ſept freres Machabées ſes enfans. Dignes éleves d'une mere incomparable, ils diſputerent entre-eux à qui feroit

paroître plus de courage dans la défenſe de la Loi de Dieu, n'ayant d'autre crainte que celle de ne point ſouffrir, & de remporter une funeſte victoire par les ménagemens qu'on auroit pour eux. Leur mere agitée d'une même crainte & pénetrée d'amour pour Dieu, ne regrettoit point ceux de ſes enfans qui avoient déja perdu la vie; mais elle ſouhaitoit que les autres les ſuiviſſent. C'étoit le principal de ſes ſoins. Le combat étoit encore douteux pour ceux-ci; la victoire des autres étoit certaine: elle les avoit déja donnés à Dieu, & le prioit de recevoir ceux qui étoient encore en vie. » Quel courage heroïque pour une femme, s'écrie S. Gregoire! » quel préſent! quel ſacrifice! Elle montroit ſes mammelles à ſes » enfans; elle les faiſoit ſouvenir des ſoins qu'elle avoit eus de leur » éducation; elle leur montroit ſes cheveux blancs, & les conjuroit de reſpecter ſon grand âge, non pas pour les engager à ménager leur vie, mais à ſouffrir avec courage les plus cruels tourmens. Rien n'étoit capable d'affoiblir ſon intrépidité, ni la vûe » des inſtrumens de leurs ſupplices, ni les ſupplices mêmes, ni les » careſſes du tyran. « Il rapporte les diverſes réponſes des ſept freres aux diſcours d'Antiochus: Nous ne reconnoiſſons, lui dirent-ils, qu'un Roi, & ce Roi eſt le Dieu qui nous a créés & auquel nous retournerons; nous n'avons point d'autre légiſlateur que Moïſe; nous ne nous ſaurions réſoudre à le trahir ou à le deshonorer: nous mettons toute notre gloire à empêcher que la Loi divine ne ſoit violée; s'il eſt doux de jouir du monde, il l'eſt encore plus de ſouffrir pour Dieu & pour la vertu. Nous eſperons un autre monde plus durable que toutes les choſes ſenſibles: la celeſte Jeruſalem eſt notre patrie. Ceſſez de nous faire des promeſſes qui ne nous touchent point; ceſſez de nous menacer, ou nous vous menacerons nous-mêmes en vous faiſant craindre nos tourmens. Nous avons un feu, n'en doutez pas, pour brûler nos perſécuteurs. Vous vous déchaînez contre ſept freres qui ſont unis comme s'ils n'avoient qu'une ame, vous n'auriez pas beaucoup de gloire à les vaincre; mais c'eſt une choſe bien honteuſe pour vous d'être vaincu. Nous ſommes les deſcendans de ces illuſtres Iſraëlites qui ont été conduits par une colonne de feu & par une nuée, en faveur de qui on a diviſé les flots, on a arrêté le cours des rivieres & le ſoleil dans ſa courſe, on a fait pleuvoir la manne; des mains élevées remportoient pour eux de grandes victoires & mettoient en fuite de nombreuſes armées; les bêtes farouches s'apprivoiſoient devant eux, le feu les reſpectoit, les Rois ſe retiroient admirant leur courage. Enfin, nous ſommes les éleves

d'Eleaſar dont le courage vous eſt connu ; le pere a combattu le premier, ſes enfans ſuivront ſes traces ; le Prêtre a marché devant, les victimes iront après. Nous ne mangerons point de viandes immondes, nous ne vous obéirons point, nous ne participerons point à vos ceremonies. Inventez de nouveaux ſupplices, nous ne redoutons point ceux dont vous nous menacez. L'intrépidité des ſept freres déconcerta les perſécuteurs, & leur courageuſe mere les entourant pendant leur ſupplice, comme un oiſeau effrayé de la vûe du ſerpent ou de quelque autre bête vole autour de ſes petits, les exhortoit & combattoit avec eux, tentant toutes ſortes de moyens pour les animer à la victoire. Elle ramaſſoit les goutes de leur ſang & les lambeaux de leurs membres, elle baiſoit ces précieuſes reliques, elle retiroit l'un du combat après la victoire, elle préſentoit l'autre, elle y diſpoſoit un troiſieme. Courage mes enfans, s'écrioit-elle, combattez ſoldats généreux vous qui ſentez à peine les foibleſſes corporelles : vous êtes l'appui & le ſoutien de la Loi, de ma vieilleſſe & de la patrie, à qui vous devez la vie & qui vous a inſpiré une vertu ſi héroïque ; reſiſtez encore un moment & nous avons vaincu : les bourreaux ſont déja las & fatigués, voilà ce que j'appréhende plus que leur fureur ; dans un moment je ſerai la plus heureuſe de toutes les meres, & vous ſerez les plus heureux de tous les enfans. Après qu'ils eurent conſommé leur martyre, elle en rendit graces à Dieu, & n'ayant plus d'autre deſir que de ſouffrir avec eux, elle le demanda au tyran, & courant au bucher elle s'y plaça elle-même, ne voulant pas permettre que des hommes prophanes miſſent la main ſur elle. » Cette ac-» tion, dit ſaint Gregoire, eſt mieux concertée & plus grande que » le ſacrifice de Jephté ; la ferveur d'un vœu inconſideré, ni le » deſir extrême d'une victoire deſeſperée ne les emportoit point. » Ils ſe ſacrifierent de leur plein gré, bornant aux biens éternels » toutes leurs eſperances. Ce combat ne cede point à ceux que » Daniel livra aux lions ; il dompta ces bêtes farouches en éten-» dant les mains. Leur courage n'eſt point inferieur à celui des en-» fans captifs dans l'Aſſyrie, qu'on ne pût jamais obliger à violer » la loi de leur pays & à manger des viandes prophanes. Enfin ils » n'ont pas moins acquis de gloire que tant d'illuſtres victimes qui » ont été immolées pour Jeſus-Chriſt, & qui ſuivoient l'exemple » qu'il leur avoit donné en répandant ſon ſang pour notre ſalut. » Mais les Machabées n'avoient point de pareils exemples à » imiter : toute la Judée admira leur courage & leur triomphe. Les » menaces d'Antiochus ſe changerent en étonnement : ce prince

» contraint d'abandonner ſon entrepriſe loua Seleucus ſon pere des » honneurs qu'il avoit rendus à la nation Juive, & des magnifiques » préſens qu'il avoit faits au Temple, & conçut du chagrin contre » Simon qui l'avoit engagé dans une telle entrepriſe, à cauſe de l'in- » famie dans laquelle il venoit de tomber par ſes cruautés. » S. Gregoire tire de l'exemple des Machabées une puiſſante inſtruction pour les Prêtres, pour les meres & pour les enfans. » Eleazar, dit-il, » a montré aux Prêtres, par ſes paroles & par ſes actions, comment » ils devoient ſe conduire. Que les meres apprennent de cette mere » génereuſe comment elles doivent aimer leurs enfans & les ſacri- » fier à Jeſus-Chriſt, pour ſanctifier leur mariage par un ſacrifice ſi » ſaint. Que les enfans ſe reglent ſur de jeunes hommes ſi vertueux; » qu'ils ne deshonorent point leur jeuneſſe par de honteux plaiſirs; » qu'ils s'accoutument à livrer de continuels combats à leurs paſ- » ſions & à leur ennemi domeſtique, qui eſt plus formidable qu'An- » tiochus, & qui leur fait une guerre plus cruelle.

Vingt-troiſieme diſcours de S. Gregoire. Panégyrique du philoſophe Heron, l'an 379. Pag. 409.

V. On a intitulé le vingt-troiſiéme diſcours : *Eloge du philoſophe Heron revenu d'exil ;* & Elie de Crete liſoit & entendoit de la ſorte ; mais nous apprenons de ſaint (*a*) Jerôme, qu'au lieu de *Heron*, il faut lire *Maxime ;* le premier de ces noms ayant été mal-à-propos ſubſtitué à l'autre, par quelque perſonne. On trouve dans les (*b*) vies de ſaint Euthyme & de ſaint Sabas, un Heron philoſophe & Confeſſeur; ce qui a donné lieu de conjecturer, que Maxime pouvoit auſſi avoir le nom d'Heron; mais il vaut mieux s'en tenir au témoignage de ſaint Jerôme, qui aſſure (*c*) qu'on avoit ſuppoſé fauſſement le nom de Heron à celui de Maxime dans l'intitulation de ce diſcours. Il y a plus d'apparence que ce Maxime eſt le même que le philoſophe de ce nom à qui la neuvieme lettre de ſaint Baſile eſt adreſſée, & dont ce Pere y fait l'éloge. Il pouvoit en avoir impoſé à ſaint Baſile, comme il en impoſa depuis à S. Gregoire, qui ne ceſſa de le louer qu'après (*d*) qu'il eut éprouvé lui-même les effets de ſa méchanceté, & qu'on l'eut chaſſé de Conſtantinople pour en avoir voulu chaſſer ſaint Gregoire lui-même. Ce ſaint Evêque étoit malade lorſqu'il prononça l'éloge de Maxime, & ſon Egliſe, c'eſt-à-dire, celle des Catholiques à Conſtantinople, étoit encore petite en nombre (*e*) quoique grande

(*a*) Hieronym. *in catal. cap.* 117.
(*b*) Coteler. *Monum. græca, tom.* 2. *pag.* 293. *& tom.* 3. *pag.* 354.
(*c*) *Laudes Maximi philoſophi poſt exilium reverſi quem falſo nomine quidam Heronis ſuperſcripſerunt.* Hieronym. *in catal. cap.* 117.
(*d*) Nazianz. *carm.* 1. *pag.* 16.
(*e*) Idem, *orat.* 23. *pag.* 423.

dans

dans la pieté : ainſi ce pouvoit être ſur la fin de l'an 379. perſuadé que ce fourbe, qu'il ne connoiſſoit pas encore, avoit répandu ſon ſang pour la défenſe de la foi, & qu'il faiſoit profeſſion de la vraie philoſophie, il le comble de louanges comme s'il avoit pratiqué toutes les vertus. Il remarque que les perſécutions, au lieu d'abattre & d'obſcurcir l'Egliſe, la rendoient plus ferme & plus illuſtre ; qu'il y avoit eu un tems de calme & de paix, où, libre des troubles que les hereſies y avoient excités, on ne parloit plus de Simon, de Marcion, de Valentin, de Baſilide, de Cerdon, de Cerinthe, de Carpocras, de Montan, qu'Arius même étoit comme tombé dans l'oubli, mais qu'un mauvais gouvernement avoit fait renaître le mal & r'ouvrir cette plaie mal fermée. Il fait un éloge pompeux de ſaint Athanaſe, & décrit la déſolation où ſe trouva l'Egliſe d'Alexandrie après ſa mort. Il invite Maxime, qu'il ſuppoſe avoir dans cette occaſion ſouffert l'exil, à s'oppoſer à la fureur des hereſies naiſſantes qui attaquoient le myſtere de la Trinité.

VI. L'année ſuivante 380. Maxime que l'on avoit chaſſé de Conſtantinople, vint à Alexandrie menacer Pierre qui en étoit Evêque, de s'emparer de ſon ſiege, s'il ne le faiſoit jouir de celui de Conſtantinople. Cette inſulte fit ouvrir les yeux à Pierre, & il ſe réunit à ſaint Gregoire. Ce fut auſſi apparemment par ſon ordre que les Egyptiens, qui ſur la fin de cette année conduiſoient la flotte de blé à Conſtantinople, ſe joignirent publiquement à ſaint Gregoire & vinrent l'écouter. Il fit à leur ſujet & devant eux le diſcours vingt-quatrieme, qui eſt une preuve de ſa charité & de ſa facilité à oublier les injures. Car quoiqu'il eût lieu d'être mécontent de Pierre & des autres Evêques d'Egypte qui avoient eu part à l'ordination de Maxime, il s'y étendit beaucoup ſur les louanges des Egyptiens, qu'il appelle la ſource de la ſaine doctrine ; en particulier ſur celles de ſaint Athanaſe, & même ſur celles de Pierre. « Peuple, dit-il, que je mets au-deſſus de tous les peuples du » monde par votre vertu, par l'amour que vous avez pour Jeſus-» Chriſt ; peuple digne de ceux qui vous gouvernent, je vous » tends la main devant cette foule de témoins en ſigne de paix & » d'union : cette nouvelle marque d'amitié fera tomber les ancien-» nes calomnies. » Il releve l'éclat d'une fête pompeuſe que les Egyptiens avoient donnée depuis peu ſur le rivage, & les félicite ſur le choix qu'ils avoient fait de ſa communion, préferablement à celle d'une multitude mal diſciplinée ; & pour leur faire connoître qu'il avoit ſur la Trinité les mêmes ſentimens qu'eux, il taxe de fureur la doctrine d'Arius, & d'impieté celle de Sabellius,

Vingt quatrieme diſcours de ſaint Gregoire en l'honneur des Egyptiens, en 380. Pag. 424.

reconnoiſſant qu'en Dieu il y a pluſieurs perſonnes diſtinguées l'une de l'autre ſans confuſion, & une ſeule & même nature ſans diviſion. Il établit nettement la divinité de chacune des trois Perſonnes, & n'oublie pas d'apporter en preuve la formule du Batême. A quoi il ajoute : » Lorſque vous liſez ces paroles, *Mon Pere* Joan. 10. & 14. » *& moi nous ne ſommes qu'un*, entendez-les de la même eſſence : » celles qui ſuivent, *Nous viendrons dans lui & nous ferons avec lui* » *notre demeure*, marquent la diſtinction des Perſonnes ſous le nom » de Pere, de Fils, & de Saint-Eſprit. « Ce qu'il dit ſur la fin eſt remarquable. » Parlez, dit-il, des choſes divines, comme l'Apô» tre qui fut ravi juſqu'au troiſieme ciel. Il fait quelquefois men» tion de trois Perſonnes ſans garder le même ordre en les nom» mant, pour montrer que ce n'eſt qu'une même nature : quelque» fois il ne fait mention que d'une Perſonne, une autre fois de deux » ou des trois enſemble. Il attribue quelquefois au Saint-Eſprit les » opérations de Dieu, ſans apporter aucune diſtinction ; une autre » fois il parle de Jeſus-Chriſt comme du Saint-Eſprit : mais lorſ» qu'il veut diſtinguer les Perſonnes, voici comment il s'explique : Epheſ. 4. 6. » *Il n'y a qu'un Dieu Pere de tous, qui eſt au-deſſus de tous, qui* » *étend ſa Providence ſur tous, & qui réſide en nous tous ;* il n'y a » qu'un Seigneur Jeſus-Chriſt qui a tout fait, & nous avons été » faits par lui. Et lorſqu'il parle d'un ſeul Dieu, il s'exprime ainſi : » Tout eſt de lui, par lui & dans lui, ſçavoir par le Saint-Eſprit, » comme on le prouve par pluſieurs endroits de l'Ecriture.

Vingt-cinquieme diſcours de ſaint Gregoire aux Ariens. Apologie de ſa conduite, en 379. Pag. 431.

VII. Le vingt-cinquieme diſcours eſt adreſſé aux Ariens. Ils étoient encore (*a*) en poſſeſſion des Egliſes à Conſtantinople lorſque ſaint Gregoire le compoſa, & ainſi en 379. On pourroit toutefois le reculer juſqu'à l'année ſuivante 380. s'il étoit vrai que le ſaint vieillard qu'on y dit avoir été tué depuis quelques jours par les Ariens au retour de ſon exil, fût ſaint Euſebe de Samoſates, comme l'a cru Elie de Crete : mais il paroît plus probable que ſaint Gregoire parle de quelque Confeſſeur tué dans Conſtantinople même. D'ailleurs, il y a quelque difference dans la maniere dont cela arriva ; car celui dont il eſt queſtion dans ce diſcours, fut écraſé ſous une grêle de pierres : au lieu que ſaint Euſebe fut tué, non à Conſtantinople, mais à Dolique, d'une thuile qu'une femme Arienne lui jetta ſur la tête. Le deſſein de ſaint Gregoire dans ce diſcours eſt de ſe défendre contre les injures des Ariens, d'où vient qu'on l'a intitulé *Apologie*. Il rapporte une partie des

(*a*) Nazianz. *orat.* 25. *p.* 444

violences qu'ils avoient exercées contre l'Egliſe, & leur demande ſi jamais les Catholiques ont rien fait de ſemblable contre-eux. Les Ariens reprochoient à ſaint Gregoire qu'il étoit né dans une ville peu conſiderable, qu'il n'étoit pas riche, qu'il étoit changé, que ſon exterieur étoit négligé: mais il leur fait voir combien ces reproches étoient ridicules; que ſi ſa ville étoit petite, on ne pouvoit en jeter la faute ſur lui; que ſi c'étoit un mal d'y être né, on devoit l'en louer s'il le ſouffroit de bonne grace & le regarder comme un philoſophe; que la terre eſt notre mere & notre ſépulchre; que nous ſommes tous égaux; que la Loi, les Prophétes, les mérites de Jeſus-Chriſt nous appartiennent également; que nous avons tous été rachetés ſans aucune exception; que comme nous ſommes complices du crime d'Adam & morts par le peché, ainſi le celeſte Adam nous a rétablis; que l'obſcurité de la patrie de Samuel n'empêcha pas qu'il ne fût conſacré à Dieu avant même que d'être au monde; que David fut tiré de la bergerie pour être placé ſur le trône d'Iſraël; qu'Amos conduiſoit les chevres lorſqu'il fut mis au rang des Prophétes; que les grands hommes n'ont qu'une même patrie, qui eſt la celeſte Jeruſalem; que nous n'avons tous qu'une même naiſſance, très-mépriſable par rapport au corps, qui n'eſt que pouſſiere; que la veritable nobleſſe conſiſte dans la régularité & la ſainteté de la vie; que les differences de qualité & d'origine ne ſont que des jeux & des amuſemens de cette vie fragile & périſſable. Il juſtifie ſon genre de vie auſtere, ſa patience, ſa douceur ſur l'obligation où nous ſommes d'imiter celle de Jeſus-Chriſt, qui a été couronné d'épines & abbreuvé de fiel, qui a ſouffert ſans ſe plaindre. Les Ariens lui objectoient encore que ſon Egliſe étoit petite & ſon troupeau peu nombreux; à quoi il répond: » Ils ont des temples, mais nous poſ-» ſedons Dieu; nous ſommes nous-mêmes les temples vivans, » des ſacrifices parlants par la grace de la Trinité que nous ado-» rons; ils ſont à la tête d'un grand peuple, les Anges ſont de notre » côté; ils ſont témeraires, nous ſommes fidéles; ils menacent, » nous prions; ils frappent, nous ſouffrons; ils ont de l'or & de » l'argent, notre doctrine eſt pure & orthodoxe; ils ont des loge-» mens commodes, mais ils ne valent pas le Ciel où nous aſpi-» rons tous. Mon troupeau eſt petit il eſt vrai, mais il ne tombe » point dans les précipices, il ſera plus grand quelque jour: mes » brebis entendent ma voix, je leur fais part de ce que j'ai appris » des ſaintes Ecritures & des ſaints Peres; ma doctrine n'a jamais » varié, je mourrai dans les ſentimens dans leſquels je ſuis né:

» elle n'admet ni la diviſion de Valentin qui reconnoît deux » créateurs, l'un bon, l'autre mauvais; ni le Dieu que Marcion » compoſe de differens élemens, ni l'eſprit effeminé de Montan, » ni la matiere ténebreuſe de Manés, ni la confuſion que Sabel- » lius a introduite dans la Trinité en réduiſant les trois Perſonnes » à une ſeule; ni la diverſité des natures qu'Arius & ſes ſectateurs » ont imaginée, n'attribuant la Divinité qu'au Pere; ni l'impieté » de Photin qui diſoit que le Meſſie étoit purement homme, & » qu'il tiroit toute ſon origine de Marie. Les veritables Fidéles » dont je parle, adorent le Pere, le Fils & le Saint-Eſprit, une » Divinité parfaite en trois Perſonnes parfaites, qui ſubſiſtent ſépa- » rément, diſtinguées par le nombre, quoique ce ſoit la même » Divinité. Souvenez-vous de la formule du Batême: avez-vous » été batiſé au nom du Pere? ce n'eſt pas aſſez, cela ſent encore le » judaïſme: au nom du Fils? fort bien, il n'y a plus de judaïſme » à craindre; mais cela ne ſuffit pas: au nom du Saint-Eſprit? ce » Batême eſt parfait. Mais ne peut-on pas trouver un nom qui » convienne aux trois Perſonnes? oui, c'eſt le nom de Dieu: » croyez donc en ce nom, vous parviendrez à la félicité de l'au- » tre vie, qui conſiſte dans une connoiſſance plus diſtincte & plus » parfaite.

## §. VI.

### *Diſcours 26. 27. 28. 29. 30. 31. 32. de S. Gregoire.*

Vingt-ſixieme diſcours de S. Gregoire. De la moderation qu'il faut garder dans les diſputes, vers l'an 380. Pag. 442.

I. LE nombre des Orthodoxes étoit fort (*a*) conſiderable lorſque ſaint Gregoire prononça ſon vingt-ſixieme diſcours: ce qui convient au tems qu'ils furent mis en poſſeſſion des Egliſes de Conſtantinople, & qu'on en chaſſa les Ariens, c'eſt-à-dire, à l'an 380. Il le prêcha en un jour que l'on célebroit (*b*) la fête de pluſieurs Martyrs. Le but de ce diſcours eſt de préſcrire la maniere dont on doit ſe comporter dans les diſputes. Saint Gregoire dit que les troubles & les hereſies qui alors diviſoient l'Egliſe en pluſieurs factions, avoient été cauſés par de grands eſprits, mais qui joignoient beaucoup d'orgueil & de témerité à une grande ignorance; qu'à cet égard les petits génies ſont moins dangereux, parce qu'étant foibles & bornés, ils n'ont d'ardeur ni pour le vice, ni pour la vertu. Il en attribue auſſi la cauſe à une foi flottante & mal reglée, & à une ferveur inconſiderée, qui ordi-

(*a*) Nazianz. *orat.* 26. *pag.* 442. (*b*) Idem, ibid. *pag.* 443.

nairement va trop loin & ne garde point de meſures ; c'eſt pourquoi il ne veut pas que l'on ſoit ſage au-delà de ce qu'il convient d'être, ni qu'on s'éleve au-deſſus des préceptes divins. Comme c'eſt le bon ordre qui fait ſubſiſter le monde & qui rend ſa beauté inalterable, c'eſt lui auſſi qui conſerve à l'Egliſe toute ſa beauté, qui fait que les uns ſont au rang des brebis, & les autres Paſteurs ; que les uns obéiſſent, & que les autres commandent ; que l'un eſt comme le chef, & que les autres ſont comme les piés, les mains & les yeux. » Reſpectons, dit-il, cette œconomie ; que l'un ſoit » l'oreille, l'autre la langue, l'autre la main ou quelque autre mem» bre ; que l'un enſeigne, que l'autre apprenne ; que l'un travaille » de ſes mains pour avoir dequoi donner aux pauvres ; que l'autre » préſide & qu'il gouverne, tandis que l'autre méritera d'être ju» ſtifié par ſes bonnes œuvres ; que celui qui enſeigne le faſſe avec » modeſtie, que celui qui apprend le faſſe avec humilité : il eſt » beau d'enſeigner, mais il y a moins de péril à apprendre. Pour» quoi vous ingerez-vous dans le miniſtere de Paſteur, puiſque » vous n'êtes qu'une brebis ? exercez votre talent quand on vous » en chargera. « Il fait ſentir le danger qu'il y a de donner des loix aux autres & de parler de Dieu, non qu'il ſoit défendu d'en parler, puiſque l'Ecriture marque le contraire, mais à cauſe de la ſublimité de la matiere. Voici la regle qu'il preſcrit ſur ce qui regarde l'intelligence des Myſteres : » Ne vous tourmentez point » pour approfondir la nature du Pere, la géneration du Fils, la » gloire & la puiſſance du Saint-Eſprit, cette eſſence unique & » indiviſible qui ſe communique à trois perſonnes & qui fait toute » l'eſperance des Fidéles : Attachez-vous aux termes & aux ſenti» mens que vous avez ſucés avec le lait, abandonnez aux Docteurs » le ſoin de diſputer & d'éclaircir les matieres les plus ſubtiles. « En voici une autre touchant les diſputes : » Il vaut mieux, ſi vous » êtes habile, faire paroître votre douceur & votre prudence en » cédant à propos, que de donner des marques de votre inſolence » & de votre temerité, ſi vous êtes un ignorant. Pourquoi trou» veriez-vous mauvais de ne pas dominer dans toutes les diſputes, » de ne pas décider ſur toutes les queſtions qu'on propoſe, & de » trouver des gens qui ont la réputation d'être plus habiles que » vous ? « Il conſeille de s'en tenir à ce que l'uſage autoriſe, d'éviter toute nouveauté, de s'appliquer à ſe connoître ſoi-même & à méditer les myſteres ; de diſputer, ſi on aime la diſpute, ſur des matieres qui n'expoſent à aucun danger ; de ne condamner ni négliger aucun de nos freres, quand bien même nous croirions leur

ſalut deſeſperé, de les reprendre doucement, faiſant reflexion ſur nous-mêmes & ſur nos propres infirmités, d'employer tous nos efforts pour les guérir & les retirer de l'abîme du peché. Parmi les Hebreux il y avoit une loi qui défendoit aux jeunes gens la lecture de certains livres; S. Gregoire témoigne ſouhaiter qu'il y en eût une dans l'Egliſe qui empêchât les jeunes gens d'un certain caractere de diſputer en toutes rencontres ſur les matieres de la foi, ſur-tout ceux qui ont de la vivacité d'eſprit, de l'ambition, un zele outré, une pieté plus ardente qu'il ne faudroit, & qu'on les mît dans des poſtes où ils ne puſſent nuire ni aux uns, ni aux autres, ni à eux-mêmes; qu'au contraire l'on donnât la liberté de diſputer aux perſonnes modeſtes & retenues, qui ſont maîtres de leurs paſſions; & qu'en réprimant dans le peuple la démangeaiſon exceſſive de parler, on lui inſpirât l'amour des vertus moins périlleuſes, où la lâcheté & l'indolence fuſſent moins dommageables, & où la ferveur & le zele fuſſent louables. En general il conſeille à toutes ſortes de perſonnes, jeunes, vieux, gouverneurs, ſolitaires ou vivans en communauté, de renoncer à cette vaine oſtentation, & de ne ſonger qu'à plaire à Dieu par une vie honnête & bien réglée par des diſcours qui ne tirent point à conſéquence, & qui n'expoſent à aucun danger.

Vingt ſeptieme diſcours de S. Gregoire. Son apologie contre ceux qui l'accuſoient d'avoir brigué le ſiege de Conſtantinople, en 380. Pag. 464.

II. Il n'y avoit pas long-tems que ſaint Gregoire étoit monté ſur le ſiége de l'Egliſe de Conſtantinople, lorſqu'averti que ſes envieux faiſoient courir le bruit qu'il n'étoit venu en cette ville que pour s'en faire Evêque, il crut devoir détruire publiquement cette calomnie. C'eſt ce qu'il fit dans ſon vingt-ſeptieme diſcours, que cette circonſtance nous oblige de mettre ſur la fin de l'an 380. Quoiqu'il s'y adreſſe ordinairement au peuple de Conſtantinople, il paroît (*a*) néanmoins qu'il le prononça en préſence de toute la Cour & même de l'empereur Theodoſe. Il y témoigne d'abord ſa ſurpriſe de l'empreſſement que l'on faiſoit paroître pour ſes diſcours, & de l'affection qu'on lui portoit: puiſque ſa voix n'avoit rien d'aimable ni de gracieux, qu'il n'étoit pas le premier qui eût prêché la foi dans Conſtantinople; qu'il ne faiſoit que ſuivre les traces d'Alexandre qui en avoit été Evêque; qu'il n'étoit ni plaiſant, ni agréable, ni aſſez ſouple pour s'inſinuer dans l'amitié des gens par des careſſes flatteuſes comme faiſoient pluſieurs Prélats de ſon ſiecle; que ruſtique & groſſier, il traitoit même rudement ceux de ſes amis qui faiſoient quelque choſe de dérai-

(*a*) Nazianz. *orat.* 27. *pag.* 471.

Digitized by Google

ſonnable. Il en rejette la cauſe ſur ceux-là mêmes qui l'avoient choiſi, diſant qu'ils ſe comportoient ainſi à ſon égard parce qu'ils vouloient défendre leur propre choix. » Vous êtes, ajoute-t-il, » encore touchés de ma retenue & de ma modeſtie ; vous êtes » bien-aiſes de voir que je ne ſuis ni violent, ni emporté, que je vis » parmi les hommes comme ſi j'étois éloigné du commerce du » monde ; que je n'ai point affecté de me cacher afin qu'on me fît » une plus grande violence. Vous êtes temoins des maux que nous » font ceux qui nous ont déclaré une guerre domeſtique : je crois » que ce ſont là les ſecrets motifs des honneurs que vous me ren- » dez. « Il déclare que puiſque ſon éloquence aigriſſoit contre lui la jalouſie, il y renonçoit pour s'appliquer entierement à l'étude des ſaintes lettres. Il prouve par divers exemples combien eſt nuiſible la paſſion de l'envie, & proteſte ſolemnellement que ceux qui en étant animés l'ont accuſé de s'être ingeré par brigue & par vanité dans le ſiége de Conſtantinople, ont avancé faux ; qu'il ſe met peu en peine ſi les hommes ajoutent foi à cette calomnie, puiſqu'il a Dieu pour témoin de ſon innocence ; que les jugemens des hommes, en quelque nombre qu'ils puiſſent être, ne peuvent le rendre ni meilleur, ni pire ; que mal-à-propos ſes amis rougiſſoient des reproches qu'on lui faiſoit, puiſqu'ils n'étoient point légitimes, & qu'il n'y avoit pas donné lieu par aucun mauvais procedé ; que la raiſon & la volonté de Dieu lui ſervent de conſeil & de regle ; qu'il n'abandonnera point la verité pour ſe faire au caprice des hommes ; qu'on ne fait pas grand progrès dans la vertu quand on ne s'y attache que par quelque interêt ſecret, mais que quand on l'aime pour elle-même, on l'aime toujours. S'adreſſant enſuite à ſon peuple, il lui dit : » Vous êtes ma gloire & ma » joie, vous me ſervez de juſtification envers ceux qui me cenſu- » rent ; il me ſuffit de vous produire pour faire taire mes calom- » niateurs. Confeſſez conſtamment le Pere, le Fils, & le Saint- » Eſprit, ſans rien ajouter à la Divinité & ſans en rien retrancher, » & faites que la régularité de votre vie réponde à la ſainteté de la » doctrine que vous profeſſez. « Il prend de-là occaſion d'exhorter l'Empereur à reſpecter la pourpre dont il étoit revétu, & à tenir envers ſes ſujets la place de Dieu ; les peuples à être fidéles à leurs Princes, mais à Dieu avant toutes choſes ; les grands à faire que leurs actions ne ſoient pas moins nobles que leur ſang ; les perſonnes de lettres à ne point rechercher les applaudiſſemens ; les riches à avoir compaſſion de la miſere des pauvres & des malades, & à ne pas vivre dans les délices ; enfin tout le peuple de

cette grande ville qui avoit peine de ceder à la premiere ville du monde, à la rendre, par les exemples de vertus, la ville de Dieu.

Vingt-huitieme diſcours de S. Gregoire, depuis ſon retour après la perſécution de Maxime, en 380. Pag. 472.

III. Les perſécutions de Maxime ne laiſſerent pas de jeter du trouble dans l'eſprit de ſaint Gregoire & de l'agiter: ce fut pour le remettre, & ſoulager en même-tems ſa ſanté, qu'il crut devoir ſortir de Conſtantinople pour aller paſſer quelques jours dans la ſolitude. L'amour qu'il avoit pour ſon peuple le rappela bientôt, perſuadé que ſes enfans ne deſiroient pas moins de le revoir: c'eſt ce que l'on voit dans la peinture qu'il fait au commencement de ſon vingt-huitieme diſcours, de l'amour mutuel qu'il y avoit entre lui & le peuple de Conſtantinople. Il le fit auſſitôt après ſon retour, c'eſt-à-dire, vers l'automne de l'an 380. Inquiet ſi pendant ſon abſence les Fidéles qui compoſoient ſon troupeau avoient mis en pratique les maximes qu'il leur avoit prêchées avant ſon départ, il leur en demande compte, preſſant beaucoup ſur cette verité; que comme ſans la foi les œuvres ne ſont pas méritoires, de même la foi eſt morte ſans les bonnes œuvres. Il leur rend compte à ſon tour de ce qu'il avoit fait pendant ſa retraite; il raconte que ſe promenant un ſoir ſur le bord de la mer, comme il avoit coutume de faire pour ſe délaſſer de ſes travaux, elle devint agitée par un vent violent qui l'enfloit & la faiſoit bruïre; les flots s'élevoient de loin en venant ſe briſer contre les rivages ou contre les rochers voiſins; ils entraînoient pêle-mêle les cailloux, les herbes & les coquillages. » Ce ſpectacle, dit-il, me fut un ſu-» jet de méditation, & comme j'ai accoutumé de rapporter tout » à moi, je fis de ſérieuſes reflexions ſur les objets que j'avois de-» vant les yeux: Eh! quoi, diſois-je à moi-même, notre vie & les » choſes humaines ne reſſemblent-elles pas à la mer, par leur » amertume & leur inſtabilité? les tentations & tant d'évenemens » divers qui nous ſurprennent, ne ſe peuvent-ils pas comparer » aux vents? « Il diſtingue trois ſortes d'origines dans l'homme, l'une naturelle & qui convient à tous les hommes, parce qu'ils ſont tous faits à l'image de Dieu; l'autre vient du ſang, & comme ce n'eſt qu'une veritable corruption, » je ne ſçai, dit-il, ſi c'eſt un » titre légitime de nobleſſe. « La troiſieme eſt fondée ſur la vertu & le vice auſquels nous participons plus ou moins à proportion que nous conſervons, ou que nous détruiſons l'image de Dieu. » Ceux qui raiſonnent juſte n'eſtiment que cette eſpece de nobleſſe; » car pour celle qui n'eſt établie que ſur les privileges que les Prin-» ces accordent, je l'eſtimerai quand je croirai qu'on doit eſtimer » les beautés fardées, & que j'honorerai un ſinge qui aura quelque » choſe

» choſe de la figure d'un lion. « Il fait cette diſtinction en marquant le caractere d'un vrai philoſophe, qui, » s'il eſt, dit-il, de „ baſſe naiſſance par rapport au corps, remplacera par la no„ bleſſe de ſon eſprit, celle qui lui manque du côté du ſang, ſans „ ſe ſoucier de cette nobleſſe étrangere, qui n'eſt fondée que ſur „ de vieux titres & ſur des lettres du Prince. " Saint Gregoire entre enſuite dans le détail des maux que ſes ennemis lui avoient faits ou pouvoient lui faire, & témoigne n'en être point ébranlé. „ Me priveront-ils, dit-il, de mon évêché? mais ai-je monté ſur „ le trône de mon plein gré & par mon choix? m'enleveront-ils „ cette éminente dignité? les perſonnes les plus ſages l'eſtimoient „ autrefois, mais c'eſt maintenant une marque de prudence de la „ fuïr. Je voudrois qu'il n'y eût ni grade, ni prérogative, ni pré„ lature, & que notre ſeule vertu nous fît connoître. M'ôteront-ils „ mon argent? je n'en ai non plus que j'ai des aîles. Si c'eſt le bien „ de l'Egliſe, voilà juſtement la matiere de la guerre & des diſ„ ſenſions. " Il loue ceux de ſes parens qui à ſon arrivée à Conſtantinople le logerent; mais il paroît entrer en méfiance contre ſes amis, & n'avoir de confiance qu'en Dieu ſeul. Il déclame contre les ſchiſmatiques qui avoient élevé autel contre autel dans cette ville, & prie la ſainte, adorable & parfaite Trinité de faire ceſſer la diviſion qui y regnoit.

IV. On ne trouve rien dans le vingt-neuvieme diſcours qui détermine le tems ni le lieu où il fut prêché: mais comme il y eſt beaucoup parlé de la Trinité & particulierement du Verbe, on peut le mettre du nombre de ceux que ſaint Gregoire prêcha à Conſtantinople en 379. lorſqu'il travailloit avec ardeur à y rétablir la foi. Il eſt intitulé, *du Dogme & de l'établiſſement des Evêques.* Le commencement eſt une invective contre ceux qui avant que d'avoir aſſujéti les ſens à l'eſprit, s'être bien purifiés le corps & l'ame, & s'être inſtruits par la méditation des choſes celeſtes, s'ingeroient dans les dignités eccleſiaſtiques & dans le miniſtere de la parole de Dieu, ſans avoir les talens neceſſaires pour des emplois ſi importans. La ſuite eſt une explication exacte & méthodique du myſtere de la Trinité. „ Nous adorons, dit ſaint Gregoire, le „ Pere, le Fils & le Saint-Eſprit, diſtinguant trois Perſonnes dans „ une Divinité; nous ne les confondons pas, de peur de tomber „ dans l'erreur de Sabellius: mais auſſi nous ne les ſéparons pas „ comme ſi c'étoient trois natures differentes & étrangeres, pour „ n'avoir point de part à l'impieté d'Arius. N'attribuer la Divinité „ qu'au Pere, ce ſeroit donner dans le Judaïſme; reconnoître trois

Vingt-neuvieme diſcours de ſaint Gregoire, ſur le dogme & l'établiſſement des Evêques, en 379. Pag. 486.

„ principes & comme trois divinités, on tomberoit dans une er-
„ reur qui ne ſeroit pas moins dangereuſe. Il ne faut point avoir
„ pour le Pere un zele ſi aveugle, qu'on le prive du titre de Pere;
„ car de qui ſeroit-il Pere, ſi ſon Fils lui étoit diſſemblable en
„ eſſence, & ſi on le mettoit au rang des créatures? Qu'on n'ait
„ point auſſi pour le Fils un amour ſi mal reglé, que de lui ôter
„ le nom de Fils; car de qui ſeroit-il Fils, s'il ne reconnoiſſoit
„ point le Pere pour ſon principe? N'ôtons point au Pere la di-
„ gnité de principe, & ne la diminuons point en niant qu'il ſoit
„ la ſource de la divinité du Fils & du Saint-Eſprit. Reconnoiſſons
„ un Dieu en trois Perſonnes avec leurs notions particulieres;
„ rapportons le Fils & le Saint-Eſprit à un principe, ſans les con-
„ fondre, en admettant néanmoins une identité d'eſſence. Nous
„ diſtinguerons les trois Perſonnes, ſi nous n'admettons ni mé-
„ lange, ni réſolution, ni confuſion dans la divinité. Nous déter-
„ minerons les differences des Perſonnes en diſant que le Pere
„ eſt principe & qu'il eſt ſans principe; que le Fils reconnoît un
„ principe, & qu'il eſt le principe de toutes choſes, ſans qu'il y
„ ait aucune difference de tems entre le Pere & le Fils; en met-
„ tant un milieu entre des natures coéternelles, ce ſeroit les divi-
„ ſer. Si le tems étoit plus ancien que le Fils, comment ſeroit-il
„ auteur du tems? " Les Ariens diſoient que le Fils avoit été en-
gendré à la maniere des corps: „ Il faudra donc, répond ſaint
„ Gregoire, que vous attribuiez à Dieu toutes les paſſions qui con-
„ viennent aux êtres corporels. S'il eſt indigne d'avoir de Dieu
„ de telles penſées, croyez donc qu'il eſt engendré d'une ma-
„ niere toute divine. On vous dit, ajoute-t-il, que le Saint-Eſprit
„ procede du Pere, n'approfondiſſez pas ce myſtere: ſi vous exa-
„ minez trop curieuſement la géneration du Fils & la proceſſion
„ du Saint-Eſprit, j'examinerai auſſi avec la même curioſité de-
„ quelle maniere votre ame eſt unie au corps, & comment il eſt
„ poſſible que vous ſoyez tout enſemble pouſſiere & image de
„ Dieu; comment vous pouvez faire naître dans l'eſprit d'un au-
„ tre l'idée de ce que vous penſez. " Il conclut par cet avis im-
portant: „ Quand vous avez compris quelque choſe, priez &
„ demandez inſtamment l'intelligence de ce qui vous manque;
„ aimez & ſoyez contents de ce que vous avez reçu, regardez le
„ reſte comme reſervé dans les tréſors celeſtes, montez-y par la
„ régularité de votre vie, tendez par la pureté de vos mœurs à la
„ poſſeſſion de celui qui eſt la pureté-même. Voulez-vous deve-
„ nir théologiens & dignes de jouir de Dieu? gardez ſes comman-

„ demens, marchez dans ſes préceptes. L'action eſt un degré qui „ éleve à la contemplation, employez votre corps au ſervice de „ votre ame. Eſt-il quelqu'un des mortels qui puiſſe ſe flatter d'é- „ galer les connoiſſances de ſaint Paul? cependant il diſoit qu'il I. Cor. 13. 12. „ ne voyoit que comme en un miroir & en énigmes, mais que „ le tems viendroit qu'il verroit Dieu face à face. Quoique vous „ ſoyez peut-être plus pénetrant que les autres, vous êtes néan- „ moins auſſi éloigné de la verité que l'eſſence divine ſurpaſſe „ la vôtre.

V. Saint Gregoire fit ſon trentieme diſcours à Doares, bourg de la ſeconde Cappadoce, vers l'an 373. à la louange d'Eulalius, que les Catholiques en avoient depuis peu établi Evêque. Sa probité ſeule l'avoit fait monter ſur le trône épiſcopal, qui auparavant étoit occupé par un heretique qu'on en avoit chaſſé. On voit qu'avant cette élection l'Egliſe de Doares avoit ſouffert une grande perſécution, apparemment de la part des heretiques; mais elle étoit appaiſée lorſque ſaint Gregoire prêcha ce diſcours. C'eſt pourquoi il exhorte les Doareſiens à en rendre graces à Dieu, qui avoit changé tout-à-coup la tempête en calme. Elie de Crete entend des brouilleries arrivées entre ſaint Baſile & Anthyme, ce que dit (*a*) ſaint Gregoire, qu'il n'eſt pas venu à Doares dans le deſſein de faire tort au grand Paſteur qui eſt aſſis ſur le trône de l'illuſtre ville (de Ceſarée). Peut-être que l'élection d'Eulalius s'étoit faite ſi vîte, à cauſe des heretiques, que l'on n'eut pas le loiſir de la faire confirmer par ſaint Baſile, qui prétendoit encore être métropolitain de la ſeconde Cappadoce.

Trentieme diſcours de S. Gregoire, ſur l'élection d'Eulalius, en 373. Pag. 484.

VI. Le trente-unieme diſcours eſt une explication de la réponſe de Jeſus-Chriſt aux Phariſiens, qui lui avoient demandé en quelles circonſtances un homme pouvoit ſe ſéparer de ſa femme. Il paroît par le commencement que ſaint Gregoire, avant que d'expliquer cet endroit de l'Evangile ſelon ſaint Matthieu, en avoit déja expliqué d'autres; mais il ne nous en reſte rien que ce diſcours. Il le fit ce ſemble à Conſtantinople, & après que les Egliſes y eurent été rendues aux Catholiques; car on voit qu'il y avoit des Magiſtrats (*b*) parmi ſes auditeurs; que le lieu (*c*) où il prêchoit, de déſert & aride étoit devenu très-habité; & que les heretiques y étoient réprimés par l'autorité civile. La coutume chez les Juifs d'alors étoit, que les maris pouvoient quitter leurs

Trente-unieme diſcours de S. Gregoire, ſur le divorce, en 380. Pag. 496.

(*a*) Nazianz. *orat* 30. *pag.* 495.
(*b*) Idem, *orat.* 31. *pag.* 509.
(*c*) Nazianz. *orat.* 31. *pag.* 499.

femmes ; mais il n'étoit pas permis aux femmes de quitter leurs maris. Jeſus-Chriſt la condamna comme injuſte, n'y ayant point de raiſon de traiter les femmes avec tant de ſéverité, & les hommes avec tant d'indulgence ; & déclara que les maris ne pouvoient renvoyer leurs femmes que lorſqu'elles étoient convaincues d'adultere. Saint Gregoire fait remarquer que les hommes ont agi avec peu d'équité dans les loix qu'ils ont faites touchant les femmes, comme lorſqu'ils ont attribué toute la puiſſance aux peres ſur leurs enfans ; mais que Dieu en a uſé tout autrement en nous commandant d'honorer nos peres & nos meres, en condamnant à la mort celui qui leur aura donné des malédictions. „ Nous venons tous de l'homme & de la femme, qui ſont éga- „ lement pouſſiere & image de Dieu. Avec quel front exigez- „ vous de votre femme qu'elle ſoit chaſte ſi vous ne l'êtes pas ? „ pourquoi faire une loi differente ſur un corps qui mérite qu'on „ l'honore également ? Si la femme a peché, Adam ne pécha-t-il „ pas de même ? le ſerpent les ſéduiſit tous deux également ; elle „ ne témoigne pas plus de foibleſſe que l'homme ; Jeſus-Chriſt „ eſt mort pour les ſauver également ; il a ſongé à l'homme & à „ la femme lorſqu'il s'eſt revêtu d'un corps. Il eſt beau, ſuivant Epheſ. 5. 32. „ la penſée de l'Apôtre, que la femme honore Jeſus-Chriſt par „ ſon époux, & que l'homme honore l'Egliſe en honorant ſa fem- „ me. Hors donc le cas d'adultere dans lequel ſeulement Jeſus- „ Chriſt permet aux maris de répudier leurs femmes, ils doivent „ ſupporter patiemment en elles tous les autres défauts, & tâcher „ toutefois de les en corriger. " Au ſujet de la réponſe que les Phariſiens firent à Jeſus-Chriſt, ſaint Gregoire demande s'il eſt expédient de ſe marier ? & répond : „ Un chaſte mariage eſt hono- „ rable ; mais il ne convient qu'à des perſonnes moderées que le „ libertinage & les débauches n'ont point corrompues, & qui „ n'ont pas trop d'emportement pour les plaiſirs de la chair. Le „ mariage, qui n'eſt autre choſe que l'union de l'époux & de l'é- „ pouſe & un deſir d'avoir des enfans légitimes, eſt louable, parce „ qu'il unit des gens pour ſervir Dieu : mais s'il ne ſert qu'à allu- „ mer le feu de la concupiſcence, & s'il devient une occaſion de „ peché, alors je dis qu'il n'eſt point expédient de ſe marier. Le „ mariage eſt bon & honnête ; mais je n'ai garde de le mettre au- „ deſſus de la virginité, qui ne ſeroit pas fort conſiderable ſi elle „ n'étoit plus excellente que quelque choſe qui eſt effectivement „ louable. Les vierges ont choiſi un état qui les approche des „ Anges ; qu'elles n'ayent plus de commerce avec la chair & la

» matiere, que l'eſprit ſoit chaſte comme le corps. « Sur ces paroles de Jeſus-Chriſt : *Il n'y a que ceux à qui cette grace eſt accordée ;* il dit que la vertu ne dépend pas ſeulement de celui qui veut, ni de celui qui court, qu'il faut auſſi que la miſericorde de Dieu le ſoutienne ; de ſorte que comme la volonté même dépend de Dieu, c'eſt à bon droit qu'on lui attribue tout ce que nous faiſons de bien ; quelques combats que nous livrions, nous avons toujours beſoin de celui qui donne la couronne. Il condamne en paſſant l'opinion de la préexiſtence des ames : puis venant à l'explication de ces autres paroles du Sauveur : *Il y en a qui ſont eunuques dès le ventre de leur mere ;* il dit qu'un bien que la nature donne ne mérite point de louanges ; qu'il n'y a que ce qui dépend du choix & de la liberté ; que la fornication & l'adultere ne ſont pas des pechés du corps ſeulement ; que les crimes qui s'attaquent à Dieu ſont de veritables adulteres, comme on le voit par Jeremie qui dit que les Juifs commettoient des adulteres en adorant des idoles de bois. Sur la fin de ſon diſcours il ordonne aux laïques, aux Prêtres, aux Empereurs d'appuyer la ſaine doctrine ; & exhorte ceux qui dans les troubles précedens avoient ſoufferr ou dans leurs biens ou dans leurs perſonnes, de les ſupporter avec patience.

Trente-deuxieme diſcours de ſaint Gregoire ; ſon adieu au ſortir de Conſtantinople, en 381. Pag. 510.

VII. Avant que de quitter la ville de Conſtantinople en 381. il voulut rendre compte publiquement de la maniere dont il s'y étoit conduit, & fit à ce ſujet un long diſcours en préſence des Evêques du Concile ; mais il eut beaucoup de peine à le prononcer, étant extrêmement (*a*) foible de corps. Leonce de (*b*) Byſance qui en cite un endroit, le qualifie *adieu*. S. Gregoire y repréſente d'abord quelle étoit la ſituation de l'Egliſe de Conſtantinople lorſqu'il en prit ſoin. Les Fidéles contraints de s'enfuïr & de tout abandonner pendant les perſécutions de Julien l'*Apoſtat* & de Valens, ſe trouvoient ſans Paſteurs, ſans pâturages, ſans bergerie, errans à l'avanture ſur les montagnes, réduits à paître où le hazard les conduiſoit, trop heureux de pouvoir échapper & d'avoir quelque endroit où ſe retirer. Ce pauvre troupeau reſſembloit à celui que les lions, la tempête, les tenebres ont diſſipé, & qui faiſoit gémir les Prophéres lorſqu'ils déploroient ſous cette figure les malheurs du peuple d'Iſraël abandonné à la fureur des Gentils. » Mais, ajoute-t-il en parlant de l'état où il étoit prêt de laiſſer ce

(*a*) Gregorius Nazianz, *orat.* 32. *pag.* 523.

(*b*) Leon. Byſan. *in Neſtor. & Eutych. lib.* 1. *pag.* 972.

» troupeau, Dieu a visité son peuple & l'a sauvé, & s'il n'est pas » encore dans sa derniere perfection, j'espere qu'il y parviendra, » puisqu'il croît à vûe d'œil : il est plus surprenant que de si petits » commencemens ayent eu un succès si prodigieux, que de le » voir passer de l'état où il est maintenant, au plus haut point de la » gloire. « Il en rend à Dieu l'honneur. » Il me sembloit, dit-il, l'en- » tendre parler en ces termes aux Anges tutelaires de cette ville, » car je ne doute nullement que les Eglises n'ayent leurs gardiens » & leurs patrons, comme l'Apocalypse nous l'apprend : Préparez » la voie à mon peuple, ôtez les pierres qui sont dans son chemin » afin qu'aucun obstacle ne l'arrête. « Il se fait honneur d'avoir maintenu la saine doctrine dans cette grande ville, qu'il représente comme l'œil du monde, & comme le lien de l'Orient & de l'Occident, & donne pour preuve vivante de ses travaux la vertu que l'on voyoit éclater tant dans son Clergé que dans son peuple. » Leur foi, continue-t-il, est une marque infaillible de la verité de » ma croyance ; ils adorent la Trinité avec un zele si pur, qu'ils ai- » meroient mieux mourir que de rien changer à ce dogme. Tous » ont les mêmes sentimens & la même ardeur ; ils sont unis entre- » eux, avec nous & avec la Trinité. « Il donne l'abregé de leur créance, & accorde en passant la difficulté du mot d'*hypostase*, laissant à un chacun la liberté des termes, pourvû que ceux qui admettoient trois hypostases ou trois Personnes, n'entendissent par-là que trois differentes notions fondées sur la même nature, & qu'ils ne prétendissent point que ce fussent trois essences ou natures differentes : » Car, dit-il, la sainteté de notre foi consiste plus dans » les choses que dans les noms. « Il fait ensuite à l'exemple de Samuël, une protestation publique de son désintéressement, & prend Dieu à témoin qu'il a conservé son sacerdoce pur & sans tache, protestant que si on lui procuroit d'autres honneurs il y renonceroit sur le champ. Il demande pour récompense de ses travaux, qu'on lui donne un successeur dont les mains soient pures & la voix éloquente, qui puisse vaquer aux ministeres ecclesiastiques ; & prend pour prétextes de se retirer, son grand âge, ses maladies, son épuisement, les reproches qu'on lui faisoit de sa douceur, les dissensions des Eglises, la fureur que l'on faisoit paroître à Constantinople pour les spectacles, le luxe & la magnificence des équipages. Entre les reproches qu'il dit qu'on lui faisoit, il n'oublie pas celui d'être trop modeste, de ne tenir pas une table propre & magnifique, de ne se servir point d'habits pompeux, de ne paroître pas en public avec un nombreux cortége, de ne pas

Digitized by Google

recevoir d'un air majeſtueux & plein d'arrogance ceux qui venoient le trouver. » Je n'avois pas compris, dit-il, que je dûſſe » diſputer en magnificence avec les Conſuls, les Gouverneurs, » les Generaux d'armées qui poſſedent d'immenſes richeſſes, & » qui ne ſavent à quel uſage les employer; & qu'abuſant du bien » des pauvres pour contenter mon luxe & pour me procurer toute » ſorte de plaiſirs, je pûſſe diſſiper en ſuperfluités des choſes ſi né- » ceſſaires, & me préſenter à l'Autel la tête & l'eſtomac remplis » des fumées que cauſe la bonne chere. Je n'avois pas compris » qu'un Evêque dût monter un cheval fier & ſuperbe, ou ſe faire » traîner dans un char pompeux avec un faſte & une magnificence » éclatante, & ſe faire ſuivre d'une ſi grande foule que ſa marche » fût apperçue de fort loin; ſi je n'ai point ſuivi cette méthode, & » ſi vous en avez été fâchés, (il parloit aux Evêques du Concile) » la faute eſt faite & je vous prie de me la pardonner. « Il les prie encore une fois de choiſir un autre Evêque, & de lui permettre de ſe retirer dans la ſolitude. Enfin il prend congé de ſa chere Anaſtaſie & des autres Egliſes de la ville, des Apôtres qui lui avoient ſervi de guides dans ſes combats, de ſa chaire épiſcopale, de ſon Clergé, des Moines, des Vierges, des veuves, des pauvres, des orphelins, de l'Empereur & de toute la Cour, de la Ville, de l'Orient & de l'Occident, des Anges tutelaires de ſon Egliſe & de la ſainte Trinité. Il promet que ſi ſa langue ſe taît, ſes mains & ſa plume combattront pour la verité.

## §. VII.

### *Diſcours* 33. 34. 35. 36. 37. *de Saint Gregoire, ſur la Théologie.*

I. LE trente-troiſieme diſcours intitulé, *contre les Eunomiens*, ſert comme de préface aux quatre diſcours ſuivans, qui ont pour titre, *de la Théologie*, & qui ont acquis à ſaint Gregoire le ſurnom de *Théologien* parmi les Grecs. Les heretiques qu'il déſigne dans ce trente-troiſieme diſcours ſont les Eunomiens, diſciples d'Eunome Evêque de Cyzique, qui après avoir été diſciple d'Aëtius, forma lui-même une ſecte à part. Il diſoit (*a*) que le Verbe n'étoit pas ſemblable au Pere; que l'Incarnation (*b*) n'étoit pas l'union de la ſubſtance divine avec la ſubſtance humaine, mais ſeulement des ſens corporels avec les puiſſances divines; que

Trente-troiſieme diſcours de ſaint Gregoire, contre les Eunomiens, en 379. ou 380. Pag. 529.

(*a*) Philoſtorg. *lib. 6. cap. 1.* (*b*) Nyſſenus, *de anima*, *pag.* 112.

Marie mere de Jeſus-Chriſt avoit (*a*) ceſſé d'être vierge après l'avoir mis au monde. Il rebatiſoit (*b*) non-ſeulement les Catholiques, mais encore les Ariens, & rebatiſoit au nom du Pere incréé, au nom du Fils créé, & au nom de l'Eſprit ſanctifiant créé par le Fils créé, ne plongeant (*c*) qu'une fois en mémoire de la mort de Jeſus-Chriſt. Ses diſciples étoient grands parleurs, ſophiſtes & ſatyriques, plus appliqués à bien dire qu'à bien faire. Tout le bareau retentiſſoit de leurs diſputes. Ils ennuyoient les feſtins & les fêtes par leurs mauvais contes. Saint Gregoire ne laiſſe pas de les traiter de freres & d'amis, » quoique, leur dit-il, » vous n'ayez pas pour nous les ſentimens que des freres devroient » avoir. « Il les prie de ne pas s'étonner s'il leur dit dans la ſuite des choſes éloignées de leurs penſées & de leurs maximes, & preſcrit celles qu'il faut obſerver pour bien parler des myſteres, qui ſont de mener une vie réguliere, de n'avoir que des ſentimens orthodoxes, de ne point parler de ces myſteres qu'après les avoir approfondis par de longues méditations; de n'en point parler devant des perſonnes qui ne les écoutent qu'en badinant ou qui les réduiſent en vaines ſubtilités; de proportionner ce que l'on en dit à la capacité des auditeurs; de n'en rien dire devant des Payens, qui examinent tout avec un eſprit aigri & enveniment tout. Il blâme l'avidité démeſurée qu'on avoit alors de diſputer & de parler. Il conſeille à ces théologiens de nom, de combattre les opinions ridicules des philoſophes, plutôt que de s'occuper de traiter des myſteres qu'ils n'entendoient point, ne les ayant pas étudiés, ou du moins de ſe contenter de diſputer des matieres où il y a moins de riſque de s'égarer, comme de la pluralité des mondes, de la matiere de l'ame, des natures raiſonnables bonnes ou mauvaiſes, de la réſurrection, du jugement, des peines, des récompenſes, des ſouffrances.

Trente-quatrieme diſcours de ſaint Gregoire, ſur la théologie, en 379. ou 380. Pag. 536.

II. Ce fut à Conſtantinople l'an 379. ou 380. que ſaint Gregoire fit ces cinq diſcours. Dans le ſecond, qui ſelon nos éditions eſt le trente-quatrieme, il parle en general de la nature divine: ce qui l'a fait intituler *de la Théologie*. Il dit que la nature de Dieu n'eſt connue que d'elle-même, qu'il eſt abſolument impoſſible d'expliquer ce que c'eſt, que l'entendement humain ne la peut comprendre, qu'il eſt même douteux ſi les Anges qui voient Dieu de plus près, connoiſſent ſon eſſence; mais que les yeux ſeuls & les

(*a*) Philoſtorg. *lib.* 6. *cap.* 2.
(*b*) Idem, *lib.* 10. *cap.* 4.
(*c*) Theodoret. *lib.* 4. *hæreticor. fabul. cap.* 3.

loix

loix de la nature ſuffiſent pour nous faire comprendre qu'il y a un Dieu & une premiere cauſe dont toutes les autres dépendent ; qu'on connoît ſon exiſtence par les créatures qu'il a tirées du néant & qu'il conſerve ; qu'il eſt incorporel par ſon immenſité & ſon infinité. Saint Gregoire donne trois raiſons pourquoi Dieu nous eſt incompréhenſible : la premiere, parce que nous ne l'eſtimerions pas aſſez ; la ſeconde, pour ne pas nous expoſer au malheur de Lucifer : car peut-être nous révolterions-nous contre Dieu, ſi nous étions remplis de lumieres éclatantes, comme cet ange rebelle ; la troiſieme, parce que nous ne ſaurions voir au travers des tenebres qui nous environnent, un Etre qui, ſelon l'expreſſion de David, eſt renfermé dans ſa propre gloire qui lui ſert de retraite. Quelque effort que faſſe notre ame pour ſe détacher des choſes ſenſibles pour s'élever au-deſſus de la matiere, il y a toujours du groſſier & du materiel dans ſes connoiſſances. C'eſt ce que S. Gregoire rend ſenſible par cette induction : » On donne » à Dieu les noms de ſouffle, de feu, de lumiere, d'eſprit, de cha- » rité, de ſageſſe, de juſtice & de Verbe : pouvez-vous concevoir » le ſouffle ſans quelque mouvement ; le feu ſans matiere, ſans » mouvement, ſans couleur ; l'eſprit ſans qu'il ſoit joint à quelque » autre choſe ; la ſageſſe autrement que comme une qualité habi- » tuelle qui nous ſert à contempler les choſes divines & humaines ; » la charité & la juſtice que comme des inclinations louables, » dont l'une s'oppoſe à l'injuſtice, l'autre à la haine ? « Il dit que l'impoſſibilité de connoître Dieu a été l'origine de l'idolâtrie ; les hommes ayant adoré le ſoleil, la lune, les aſtres, le ciel, parce qu'ils ne connoiſſoient rien de plus parfait : au lieu qu'ils auroient dû s'aider de la beauté & de l'œconomie des créatures pour s'élever juſqu'à la connoiſſance de Dieu ; car le deſir qui nous porte à cet être ſuprême étant reglé par la raiſon, qui nous fait connoître que le monde ne peut ſe paſſer d'un chef qui le gouverne ; cette même raiſon nous empêche de nous fixer aux choſes ſenſibles, & nous oblige de porter nos vûes au-delà de tout ce qui eſt créé. Il dit que la connoiſſance que les Patriarches & les Apôtres ont eue de Dieu n'a été parfaite que par rapport au peu de lumieres des autres, & qu'en elle-même elle étoit très-imparfaite ; que l'homme, loin qu'il puiſſe aſpirer à la connoiſſance de toute la nature, ne peut ſe connoître lui-même, comment l'ame donne la vie au corps, & comment elle devient ſuſceptible de paſſions ; qu'il ne peut connoître ce qui fait la difference des animaux, leur production, leur inſtinct ; pourquoi les poiſſons expoſés à l'air

expirent auſſi-tôt, & que nous ſommes au contraire ſuffoqués dans l'eau; d'où vient que des oiſeaux les uns chantent tandis que les autres ſont muets; d'où vient aux abeilles cette induſtrie qui paroît dans la ſtructure de leurs cellules à ſix angles; d'où vient la beauté & l'abondance de tant de fruits divers; ce qui ſert de véhicule ou d'appui à la terre; qui a joint cette vaſte immenſité d'eaux qui s'élevent ſans ſortir de leur lit, comme ſi elles reſpectoient les terres voiſines; quelle eſt la vertu nutritive de l'eau & la difference qu'on y trouve; quelles ſont les cauſes des éclairs & du tonnere; ce qui fait que le ſoleil éclaire toute la terre, & qu'il efface tous les autres aſtres par ſa lumiere; comment il fait l'inégalité des ſaiſons. Il finit ce diſcours par une reflexion ſur les Anges, » dont la » nature, dit-il, eſt intellectuelle, & les qualités au-deſſus de notre » connoiſſance: ce que nous ſavons, c'eſt qu'il y a des Anges, des » Archanges, des Thrônes, des Puiſſances, des Principautés, des » Dominations, des Créatures intellectuelles & de purs Eſprits; » des natures pures qui n'ont nul penchant au mal, ou du moins » qui n'y tombent pas aiſément. Ce ſont les miniſtres de la volonté » divine. Ils ont naturellement & auſſi par communication une » force extraordinaire; ils vont par-tout dans un moment tant par » la legereté de leur nature, que pour s'aquitter de leur miniſtere » avec plus de promtitude. Dépendans en toutes choſes de la vo» lonté de Dieu, ils ne ſuivent point d'autre regle; on donne aux » uns le ſoin de veiller ſur quelque partie de l'Univers; ils chan» tent les louanges de cette divine Majeſté, & contemplent per» pétuellement cette gloire éternelle; non que leurs éloges lui » donnent de l'accroiſſement, mais afin que ces natures ſublimes » qui ſont les premieres après Dieu, ſoient comblées de nouveaux » bienfaits.

Trente-cinquieme diſcours de ſaint Gregoire, en 379. ou 380. Page 561.

III. Dans le trente-cinquieme diſcours, qui eſt le troiſieme de la théologie, ſaint Gregoire traite de la divinité du Fils. » Quoi» qu'il n'y ait qu'un Dieu, il ne s'enſuit pas qu'il n'y ait qu'une Per» ſonne; mais la pluralité des Perſonnes ne fait pas une pluralité » de puiſſances, l'unité paſſant par deux s'arrête à la Trinité: voilà » ce qui fait que nous reconnoiſſons le Pere, le Fils, & le Saint» Eſprit. Le Pere engendre ſans paſſion d'une maniere incorpo» relle avant le tems: l'un eſt engendré, l'autre procede. On ne » ſait de quels termes ſe ſervir pour exprimer des choſes qui ne » tombent point ſous les ſens. Mais, demandez-vous, quand » eſt-ce que tous ces myſteres ſe ſont operés? S'il faut le dire har» diment, ils ſont coëternels au Pere, qui n'a jamais commencé

» d'être, non plus que le Fils & le Saint-Eſprit. Si vous demandez » quand le Fils a été engendré? je vous réponds qu'il n'a point de » commencement, non plus que le Pere; & il faut dire la même cho- » ſe du S. Eſprit que du Fils, qu'il procede ſans commencement: » cette géneration & cette proceſſion paſſent les forces de l'enten- » dement humain. Mais, direz-vous, ſi le Fils & le Saint-Eſprit » ſont coëternels au Pere, pourquoi ne dira-t-on pas qu'ils ſont » ſans principe comme lui? C'eſt qu'ils viennent de lui, quoiqu'ils » ne lui ſoient point poſterieurs: ce qui n'a point de principe eſt » neceſſairement éternel; mais ce n'eſt pas une neceſſité que ce » qui eſt éternel n'ait point de principe. Le Fils & le S. Eſprit recon- » noiſſent donc un principe; mais il eſt évident que la cauſe n'eſt pas » toujours antérieure à l'effet pour la durée, comme nous le voyons » dans le ſoleil à l'égard de la lumiere. Vous demandez comment » il eſt poſſible que cette géneration ſoit exemte de paſſion? C'eſt » qu'elle eſt incorporelle. Je vous demande à mon tour comment » le Fils pourra-t-il être Dieu, s'il n'eſt qu'une créature? Ne faites- » vous pas réflexion que la naiſſance temporelle du Fils de Dieu » eſt bien differente de celle des autres? Avez-vous entendu dire » qu'une Vierge pût être mere? Raiſonnez de la même maniere » ſur la géneration ſpirituelle, puiſque ſon eſſence eſt ſi differente » de celle des êtres ordinaires. Mais, direz-vous, ces termes: *Il* » *a engendré, il a été engendré*, ne marquent-ils pas un commen- » cement dans la géneration? Si, pour vous démêler de ces ob- » jections curieuſes, nous diſions que le Fils a été engendré dès le » commencement, vous nous en feriez un crime, comme ſi nous » alterions les Ecritures. Tout le monde ne ſait-il pas que les ex- » preſſions de l'Ecriture changent ſouvent l'ordre des tems, & » que l'on y met pluſieurs fois le paſſé pour le futur, comme dans » ce paſſage de David: *A quel deſſein les nations ont-elles fait des* Pſalm. 2. » *aſſemblées tumultueuſes?* Elles ne les avoient pas encore fait » alors. *Ils paſſeront le fleuve à piés ſecs;* ils l'avoient déja paſſé. » Pſalm. 65.

Les Eunomiens objectoient, le Pere a engendré ſon Fils de ſon bon gré ou contre ſa volonté: ſi c'eſt contre ſon gré, on lui a donc fait violence; ſi c'eſt de ſon plein gré, ce Fils eſt donc le Fils de ſa volonté: comment donc eſt-il engendré du Pere? Pour réſoudre ce foible argument, S. Gregoire leur demande: » Votre pere vous » a-t-il engendré volontairement, ou contre ſon gré? ſi c'eſt con- » tre ſon gré, on lui a donc fait violence; & par qui cette violence » lui a-t-elle été faite? vous ne direz pas que c'eſt la nature, car » elle eſt chaſte: s'il l'a fait de ſon plein gré, trois ſyllabes lui feront

» perdre le titre de pere ; car on dira que vous êtes le fils de la vo-
» lonté, & non pas le fils de votre pere. « Il ſe ſert encore de leur ſophiſme à l'égard de Dieu le Pere, en diſant : » Le Pere eſt Dieu
» ou de ſon plein gré ou malgré lui. S'il l'eſt de bon gré, quand
» a-t-il commencé à le vouloir ? ce n'eſt pas avant que d'être : Si
» ce qu'il a voulu eſt diſtingué de ſa volonté, il eſt donc diviſible ?
» Selon votre maniere de raiſonner, on prouvera que Dieu lui-
» même eſt une production de la volonté. Que s'il eſt Dieu mal-
» gré lui, qui eſt-ce qui l'a contraint de l'être ? comment eſt-il
» Dieu, ſi on l'a forcé d'être Dieu ? comment donc le Fils a-t-il
» été engendré ? Ce myſtere, continue ſaint Gregoire, ne ſeroit
» gueres conſiderable, ſi vous pouviez le comprendre, puiſque
» vous ne concevez pas même comment vous êtes venu au mon-
» de. Combien eſt-il plus difficile de connoître la nature de l'hom-
» me que celle de Dieu, & cette ſublime géneration que la vôtre ?
» Si vous niez qu'il a été engendré parce que vous ne ſauriez com-
» prendre ce myſtere, combien faudra-t-il par ce principe que
» vous retranchiez de choſes de la nature que vous ne connoiſſez
» point ? Ne raiſonnez pas de cette nature incorporelle comme
» d'un corps. Il faut honorer ce myſtere par un ſilence reſpec-
» tueux ; c'eſt aſſez pour vous de ſavoir qu'il a été engendré : les
» Anges mêmes ne le comprennent pas. Il l'a été de la maniere
» que le ſait le Pere qui l'a engendré & le Fils qui a été engendré ;
» le reſte eſt couvert d'un épais nuage & ſe dérobe aux foibles lu-
» mieres de notre eſprit.

Suite de l'analyſe du trente-cinquieme diſcours. Pag. 567.

IV. Les Eunomiens continuant leurs ſubtilités diſoient : le Pere a engendré un Fils qui exiſtoit, ou qui n'exiſtoit pas ? Saint Gregoire, après leur avoir fait remarquer que ce raiſonnement pourroit avoir lieu à l'égard de nous qui venons en quelque maniere de l'être & du non-être, comme Levi venoit d'Abraham, leur en fait ſentir le ridicule en leur faiſant cette queſtion : » Le tems
» eſt-il dans le tems ou non ? s'il y eſt, en quel tems ? comment en
» eſt-il contenu ? S'il n'eſt pas dans le tems, quelle eſt cette nou-
» velle philoſophie qui admet le tems même hors du tems ? « Il infere de là & de quelqu'autre queſtion qu'il leur fait encore, que l'un des deux membres de leur propoſition disjonctive n'étant pas neceſſairement vrai, ils n'en pouvoient rien conclure. Les Eunomiens diſoient encore : Celui qui eſt engendré & celui qui n'eſt pas engendré ne ſont pas la même choſe, ainſi le Pere eſt different du Fils. Saint Gregoire répond qu'engendré & non engendré ne ſont pas la même choſe par rapport à leurs proprietés ;

Digitized by Google

mais que le ſujet de ces proprietés eſt la même choſe. Ils inſiſtoient: Si Dieu n'a point ceſſé d'engendrer, cette géneration eſt imparfaite ; s'il a ceſſé d'engendrer, il faut qu'il ait commencé. » Je ne vois pas, dit ſaint Gregoire, la force de ce raiſonnement » materiel; car ſi ce qui doit finir a commencé, il faut donc que » ce qui ne doit jamais finir, n'ait point commencé. Suivant ce prin- » cipe notre ame & les Anges qui ne doivent point avoir de fin, » n'auront point eu de commencement; ce qui eſt faux, puiſqu'ils » ont commencé d'être: ainſi c'eſt mal raiſonner de dire que ce » qui finira a eu un commencement. « Enſuite il fait voir qu'il ne leur ſert de rien de donner au Pere & au Fils le nom de Dieu, s'ils ne les croient pas d'une même nature, ni que le Fils ſoit conſubſtantiel au Pere ; qu'il n'y a rien dans l'Ecriture qui puiſſe les autoriſer à ne reconnoître dans le Fils qu'une divinité équivoque & de nom ; que le Verbe en ſe revêtant d'un corps, n'a point changé de nature ; que s'il eſt né, il a été engendré ; que ſa naiſſance n'admet point de pere ; que ſa géneration n'admet point de mere ; que l'un & l'autre marque ſa divinité ; que s'il a été enveloppé de langes, il a briſé en reſſuſcitant les liens dont on avoit entouré ſon corps ; que s'il a été batiſé comme homme, il a effacé les pechés comme Dieu ; que s'il a eu faim, il a nourri pluſieurs milliers d'hommes. Saint Gregoire témoigne ſa peine d'avoir à traiter en cette maniere ce qui regarde la divinité du Fils : » mais » on eſt, dit-il, obligé de s'accommoder au génie des gens con- » tre qui on a affaire, & ſe ſervir des remedes ſelon le genre du » mal qu'on veut guérir. On a voulu faire ſentir à nos adverſaires » que ces ennuyeuſes diſputes dans leſquelles ils ſe jettent pour » affoiblir l'Evangile n'ont gueres de force. C'eſt un mauvais re- » tranchement que d'abandonner la foi, pour s'appuyer ſur des » raiſonnemens humains, & de négliger l'autorité du Saint-Eſprit » pour des queſtions frivoles : on eſt accablé par la grandeur du » ſujet qu'on traite ; les termes nous manquent parce que notre » eſprit eſt trop foible ; cependant la foibleſſe de nos expreſſions » fait tort à la religion ; les termes polis & élegans anéantiſſent » la Croix de Jeſus-Chriſt, comme le dit l'Apôtre ; la foi eſt le » ſupplément de notre doctrine.

V. C'eſt encore de la divinité du Fils dont il eſt parlé dans le trente-ſixieme diſcours. Saint Gregoire y répond à tous les paſſages de l'Ecriture que les Eunomiens alleguoient pour eux ; ils avoient ſans ceſſe dans la bouche : *Le Seigneur m'a créé comme le principe de ſes voies & de ſes œuvres.* Saint Gregoire dit que dans

Trente-ſixieme diſcours de S. Gregoire, ſur la Divinité du Fils, en 379. ou 380. Pag. 577. Prov. 8.

ce paſſage on lit : *Il m'a créé, il m'a engendré ;* que la création regarde l'humanité de Jeſus-Chriſt ; la géneration ſa divinité. » Car » ſi ce terme, *il m'a engendré*, marque une cauſe, il faut, ajoute-» t-il, que vous diſiez ce que c'eſt. « Une autre objection qu'ils croyoient d'un très-grand poids, étoit fondée ſur cet endroit de
1. Cor. 15. la premiere Epître aux Corinthiens : *Jeſus-Chriſt doit regner juſqu'à ce que le Pere lui ait mis tous ſes ennemis ſous ſes piés.* Q'arrivera-t-il après cette expédition ? ceſſera-t-il de regner, ou le bannira-t-on du Ciel ? Saint Gregoire répond que le terme *juſqu'à ce que* n'eſt pas toujours oppoſé au tems futur, & qu'il marque quelquefois un intervalle déterminé, ſans exclure le reſte ; qu'autre-
Matth. 28. ment on ne pourroit expliquer ce paſſage : *Je ſerai avec vous juſqu'à la conſommation des ſiecles*, comme s'il devoit abandonner ſes Diſciples à la fin des ſiecles : que le terme de *regner* ſe prend en deux façons, ſavoir, regner comme tout-puiſſant, ou comme vainqueur ; que ſelon le premier ſens le royaume du Fils de Dieu n'aura point de fin. Il dit que la ſoumiſſion de Jeſus-Chriſt à ſon Pere, dont il eſt parlé dans l'Ecriture, n'eſt autre choſe que l'accompliſſement de la volonté de ſon Pere ; que lorſque Jeſus-Chriſt dit dans le Pſeaume vingt-unieme : *O Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné ?* ce n'eſt pas qu'il ait été abandonné de ſon Pere ni de ſa Divinité, comme quelques-uns le penſent, que ſes craintes étoient des images de nos foibleſſes & de nos malheurs ; que ces manieres de parler, comme toutes les autres qui marquent en lui de la foibleſſe, ſe doivent entendre par rapport à ſon humanité ; que les expreſſions qui marquent quelque inferiorité ou quelque dépendance du Fils à l'égard du Pere, ſe doivent encore rapporter à ſon humanité, comme lorſqu'il dit : *Mon Pere eſt plus grand que moi : Mon Dieu & votre Dieu.* Au contraire le terme de *Pere* n'a point de rapport à l'humanité, mais au Verbe, dont Dieu eſt proprement le Pere ; mais il n'eſt qu'improprement le nôtre, & proprement notre Dieu. Lorſqu'on dit encore de Jeſus-Chriſt, qu'il reçoit la vie, la puiſſance de juger, que les Gentils deviennent ſon heritage, qu'il étend ſon domaine ſur toute chair, qu'il entre en poſſeſſion de la gloire, qu'il a des Diſciples, toutes ces circonſtances regardent ſon humanité, quoiqu'on pût auſſi les lui attribuer comme Dieu, ces attributs lui étant communs avec ſon Pere dès le commencement, non par grace, mais par nature.

Suite de l'analyſe du ſecond ſixie-

VI. Les Eunomiens objectoient ce qui eſt dit en ſaint Jean : *Le Fils ne peut agir par lui-même, mais il ne fait que ce qu'il voit*

*faire au Pere.* Pour démêler cette objection ſaint Gregoire diſtin- me diſcours. Pag. 583.
gue diverſes impoſſibilités ; une qui vient d'une défaillance de Joan. 5. 19.
forces par rapport au tems & à la perſonne, comme quand on dit qu'un enfant ne ſauroit combattre ; une autre qui naît de la contrarieté de la choſe avec la raiſon : c'eſt en ce ſens qu'on dit qu'une choſe eſt impoſſible quand elle n'eſt pas raiſonnable, & qu'il eſt dit dans ſaint Matthieu : *Les amis de l'époux peuvent-ils être dans* Matth. 12. 34.
*la triſteſſe ?* On dit encore qu'une choſe eſt impoſſible quand il y a une grande répugnance, comme il paroît par cet autre endroit du même Evangile : *Il ne pouvoit faire des miracles en leur pays à cauſe* Matth. 9. 18.
*de leur incrédulité.* C'eſt dans le même genre qu'il faut mettre ces autres impoſſibilités : *Le monde ne peut vous haïr. Comment pour-* Joan. 6.
*riez-vous dire de bonnes choſes étant méchans comme vous êtes.* Mais Matth. 12.
ce n'eſt point de ces impoſſibilités que parloit Jeſus-Chriſt ; c'eſt d'une impoſſibilité proprement dite, comme il eſt impoſſible que Dieu ne ſoit point ou qu'il ſoit méchant ; tout ce que le Pere poſſede appartient au Fils, & réciproquement ce qui appartient au Fils appartient au Pere ; le Fils a l'eſſence commune avec ſon Pere & l'égalité, mais c'eſt par le moyen de ſon Pere. » Ces autres » paroles, ajoute ſaint Gregoire : *Le Fils fait ce qu'il voit faire au* Joan. 6. 45. 46.
» *Pere*, ne ſignifient pas que les ouvrages ſoient préciſément les » mêmes ; mais que la puiſſance & l'autorité ſont égales de part » & d'autre. « Quant à cet endroit où Jeſus-Chriſt dit : *Je ſuis deſcendu du Ciel non pour faire ma volonté, mais la volonté de celui qui m'a envoyé ;* & cet autre : *Que votre volonté s'accompliſſe & non pas la mienne ;* ils doivent s'entendre par rapport à l'humanité, & nullement à la divinité. Saint Gregoire croit que ces paroles : *La vie éternelle conſiſte à vous connoître, vous qui êtes le* Joan. 17. 3.
*ſeul Dieu veritable, & Jeſus-Chriſt que vous avez envoyé*, ne regardent que la deſtruction des idoles, à qui on donnoit ſi injuſtement le nom de *Dieu :* » Car, dit-il, on n'auroit pas ajouté, *&* » *Jeſus-Chriſt que vous avez envoyé*, s'il eût fallu l'exclure de la » divinité. « La réponſe de Jeſus-Chriſt au docteur de la Loi qui lui attribuoit la bonté en tant qu'homme : *Perſonne n'eſt bon, ſi ce n'eſt Dieu ſeul*, étoit pour lui apprendre qu'il n'y a que Dieu qui ſoit bon eſſentiellement : la bonté qui convient aux hommes eſt comme un écoulement de la bonté primitive dont Dieu eſt la ſource. Enfin les Eunomiens objectoient que *Jeſus-Chriſt eſt tou-* Hebr. 2. 17.
*jours vivant pour intercéder pour nous ;* & qu'il ne connoiſſoit ni le jour, ni l'heure du jugement : ſaint Gregoire répond que Jeſus-Chriſt prie en tant qu'homme pour notre ſalut, parce qu'il a encore

ſon humaniré dans le Ciel pour nous faire participants de ſa divinité. » Et pour ce qui regarde l'heure du Jugement, peut-on dou-» ter, ajoute-t-il, qu'il ne la connoiſſe en tant que Dieu, & qu'il » l'ignore en tant qu'homme? Si nos adverſaires ſe contentent de » cette explication, nous nous y arrêterons; s'ils en veulent une » autre, nous dirons qu'on attribue par honneur au Pere la con-» noiſſance des choſes les plus importantes. « Il remarque qu'outre les termes dont l'Ecriture ſe ſert pour exprimer ce que c'eſt que Dieu, ceux d'*Etre* & de *Dieu* déſignent plus particulierement ſon eſſence; que les noms de *Tout-Puiſſant*, de *Roi de gloire & des ſiecles*, de *Seigneur des armées*, marquent la puiſſance & l'autorité qu'il a ſur les êtres corporels & incorporels; que ces autres noms de *Dieu de juſtice*, *de paix*, *de vengeance*, *d'Abraham*, *d'Iſaac*, *de Jacob*, *d'Iſraël*, nous ſont connoître le ſoin qu'il prend du monde; que tous ces noms conviennent à la Divinité en general; que le nom de *Pere* eſt affecté à celui qui n'a point de principe; qu'on appelle *Fils*, celui qui eſt engendré; & *Saint-Eſprit*, celui qui procede ſans géneration; que l'on donne à la ſeconde perſonne le nom de *Fils*, parce qu'il eſt de la même eſſence que le Pere & qu'il vient du Pere; qu'on l'appelle *Fils unique*, parce qu'il eſt engendré d'une maniere toute ſpéciale & qui ne convient nullement aux corps; qu'on lui donne le nom de *Verbe*, parce qu'il a la même relation avec ſon Pere que la parole avec l'eſprit, non-ſeulement en vertu de la géneration, mais auſſi parce qu'il eſt uni à ſon Pere & qu'il le fait connoître; que le Fils de Dieu eſt appelé *Homme*, à cauſe qu'il s'eſt uni à l'humanité pour la délivrer des peines auſquelles elle avoit été condamnée; qu'il eſt le *Chriſt*, à cauſe de ſa divinité qui eſt comme l'onction de ſon humanité. Saint Gregoire rend auſſi raiſon de beaucoup d'autres titres que l'on donne au Fils de Dieu, comme de *Sageſſe*, de *Sceau*, de *Caractere*, d'*Image de ſon Pere*, de *Lumiere*, de *Paſteur*, de *Pontife*.

Trente-ſeptieme diſcours de ſaint Gregoire, ſur le S. Eſprit, en 379. ou 380. Pag. 573.

VII. Dans le trente-ſeptieme diſcours il traite du Saint-Eſprit, contre l'hereſie des Macedoniens. Macedonius dépoſé de l'épiſcopat de Conſtantinople en 360. en étoit comme le chef, parce qu'il avoit commencé à la former auſſi-tôt après ſa dépoſition. L'erreur capitale de cette hereſie étoit de nier la divinité du Saint-Eſprit, ce qui fit donner à ceux qui en étoient infectés le nom de *Pneumatomaques*, c'eſt-à-dire, ennemis du Saint-Eſprit. Saint Gregoire commence par montrer que le Saint-Eſprit eſt une perſonne diſtinguée du Pere & du Fils & réellement ſubſiſtante, & non un

accident,

accident, puiſqu'on voit par divers endroits de l'Ecriture, qu'il agit, qu'il parle, qu'il ſépare, qu'il s'attriſte, qu'il ſe met en colere. Il montre auſſi qu'il eſt Dieu, par les paſſages de l'ancien Teſtament qui rendent témoignage à ſa divinité; par ſes opérations, dont l'effet eſt notre ſanctification; par la foi commune des Fidéles qui croient en lui: » Car s'il n'étoit qu'une ſimple créature, » comment croirions-nous en lui? croire en une choſe ne con- » vient qu'à la divinité; croire quelque choſe s'attribue à tout ce » que l'on veut. « Il montre par ces paroles de l'Evangile: *le Saint-Eſprit qui procede du Pere*, qu'il ne peut être créature, puiſqu'il procede du Pere; qu'il n'eſt pas non plus le Fils, parce qu'il n'eſt pas engendré; & que parce qu'il eſt le milieu entre le Pere & le Fils, il eſt Dieu. Il dit que la proceſſion du Saint-Eſprit n'eſt pas moins inexpliquable que la géneration du Fils, & que ce ſont les differentes relations qui ſe trouvent entre les Perſonnes divines qui leur donnent des noms differens; que quoique le Pere ne ſoit pas le Fils, ni le Fils le Pere, il ne faut pas conclure de-là qu'il y ait des défauts, ou du plus ou du moins dans l'eſſence divine; car la filiation n'eſt pas un défaut, & la paternité n'en eſt pas un. De ce que l'un n'eſt pas engendré, que l'autre eſt engendré, & que la troiſieme perſonne procede, on a fondé les noms de *Pere*, de *Fils* & de *Saint-Eſprit*, pour expliquer nettement la diſtinction des trois Perſonnes, & pour accorder la Trinité avec une divinité. Le Fils n'eſt pas le Pere, d'autant qu'il n'y a qu'un Pere, mais le Fils eſt ce qu'eſt le Pere; le Saint-Eſprit n'eſt pas le Fils, parce qu'il n'y a qu'un Fils unique, mais il eſt ce qu'eſt le Fils: ces trois perſonnes ne ſont qu'une Divinité. Cette unité ne favoriſe ni l'erreur de Sabellius, ni la diviſion d'Arius. Pour donner quelque idée ſenſible de la poſſibilité de ce myſtere, ſaint Gregoire propoſe cet exemple: » Adam étoit l'ouvrage de Dieu; Eve étoit » comme une ſection ou une portion de cet ouvrage; Seth étoit » le fils d'Adam & d'Eve: l'ouvrage, la ſection & le fils, ſont-ce » la même choſe? ſont-ils de la même ſubſtance ou d'une ſubſtan- » ce differente? Il faut, dit-il en parlant aux Macedoniens, que » vous avouïez qu'ils ont la même eſſence quoiqu'ils exiſtent » diverſement.

Joan. 15.

VIII. Les Macedoniens objectoient que jamais perſonne n'avoit adoré le Saint-Eſprit; que les anciens & les modernes ne lui avoient pas adreſſé leurs prieres; que l'Ecriture ne diſoit pas qu'il fallût l'adorer ni le prier. Saint Gregoire leur prouve le contraire par cet endroit de l'Evangile ſelon ſaint Jean: *C'eſt par l'Eſprit*

Réponſe aux objections des Macedoniens. Pag. 599.

Joan. 4. 24.

*que nous adorons & que nous prions ; Dieu eſt Eſprit, il faut que ceux qui l'adorent l'adorent en eſprit & en verité. Nous ne ſavons ce que nous devons demander à Dieu dans nos prieres pour le prier comme il faut, mais le Saint-Eſprit prie lui-même pour nous par des gémiſſemens ineffables ;* ce qu'il explique en cette maniere : » Suivant ces paro-» les, adorer & prier en eſprit n'eſt autre choſe qu'offrir au Saint-» Eſprit ſes prieres & ſes adorations. Tous ceux qui ſavent qu'a-» dorer une Perſonne, c'eſt adorer les trois, à cauſe de l'égalité » parfaite qui eſt entre-elles, ſeront de mon ſentiment. « Parce qu'il
Joan. 1. eſt dit dans le même Evangile, *tout a été fait par le Fils*, les heretiques en inferoient qu'il falloit comprendre le Saint-Eſprit dans cette univerſalité : mais ſaint Gregoire leur fait remarquer que l'Evangile ne dit pas ſimplement *tout*, il ajoute *tout ce qui a été fait*. » Il faut donc, continue-t-il, qu'ils prouvent que le Saint-Eſprit » a été fait & créé, alors nous avouerons qu'il eſt au rang des créa-» tures ; ſans cela cette totalité ne fera rien en leur faveur. « Ils inſiſtoient, ſi le Pere eſt Dieu, ſi le Fils l'eſt & le Saint-Eſprit, il faut donc adorer trois Dieux ? Saint Gregoire répond : » Nous n'a-» dorons qu'un Dieu, parce qu'il n'y a qu'une Divinité, quoique » nous reconnoiſſions trois Perſonnes. L'une n'eſt ni plus ancien-» ne, ni plus grande que l'autre : elles ne ſont diviſées ni par leur » puiſſance, ni par leur volonté, ni par quelque maniere que ce » ſoit qui convienne aux choſes diviſibles. C'eſt une même Divi-» nité en trois Perſonnes, comme ſi trois ſoleils parfaitement unis » ne produiſoient que la même lumiere. Lorſque nous n'enviſa-» geons que la Divinité, cette premiere cauſe indépendante & » ſouveraine, nous n'avons qu'une idée dans l'eſprit ; mais quand » nous enviſageons les Perſonnes auſquelles la Divinité ſe com-» munique, qui ſont parfaitement égales & coéternelles, nous en » adorons trois.

Remarques ſur la divinité du S. Eſprit. Pag. 608.

IX. Saint Gregoire pour répondre à quelques autres objections des Macedoniens remarque, que l'ancien Teſtament parloit clairement du Pere & obſcurément du Fils ; que le nouveau Teſtament parle clairement du Fils, & obſcurément de la Divinité du Saint-Eſprit ; mais que le Saint-Eſprit qui habite maintenant parmi nous explique plus nettement ce myſtere ; qu'il n'étoit nullement à propos de parler de la divinité du Fils, avant que l'on connût nettement celle du Pere, ni de publier ouvertement la divinité du Saint-Eſprit, avant que d'être perſuadé de la divinité du Fils ; qu'il a fallu aller pas à pas & s'élever comme par degrés juſqu'à la fin ; que Jeſus-Chriſt ne s'expliqua pas d'abord nettement

ſur la divinité du Saint-Eſprit à ſes Diſciples; que c'étoit un des points qu'on ne devoit leur expliquer qu'après ſon Aſcenſion au Ciel, lorſqu'ils n'auroient plus de doute de ſa divinité après un miracle ſi éclatant. Il donne pour preuve de la divinité du Saint-Eſprit, que c'eſt par lui que nous ſommes ſanctifiés & regenerés dans le Batême; parce que c'eſt lui qui a annoncé au monde la venue de Jeſus-Chriſt, qui lui a rendu témoignage dans ſon Batême, qui le retira du péril de la tentation du démon, qui le ſecondoit dans ſes miracles; & que tous les noms divins lui conviennent à la réſerve de celui d'*engendré* & de *non-engendré*, qui ſont des notions perſonnelles du Pere & du Fils. Il rapporte les divers noms & les differentes opérations du Saint-Eſprit. On l'appele l'*Eſprit de Dieu*, l'*Eſprit & l'Ame de Jeſus-Chriſt*, l'*Eſprit du Seigneur* & *Seigneur*; l'*Eſprit d'Adoption*, *de Verité*, *de Liberté*, *de Sageſſe*, *de Prudence*, *de Conſeil*, *de Force*, *de Science*, *de Pieté*, *de Crainte de Dieu*. Il remplit tout par ſon eſſence, il contient tout, mais le monde ne peut le contenir ni borner ſon pouvoir. Il ſanctifie, il crée, il donne une ſeconde naiſſance, il diſpenſe les Dons; il a fait les Apôtres, les Prophétes, les Evangeliſtes, les Paſteurs, les Docteurs. Ananie & Sapphire ſont tombés dans une ſi grande infamie pour avoir menti au Saint-Eſprit, d'autant que c'étoit mentir à Dieu. Si l'Ecriture dit qu'il eſt donné, qu'il eſt envoié, qu'il eſt diſtribué, c'eſt pour déſigner la premiere cauſe dont il procede.

## §. VIII.

### *Diſcours 38. 39. 40. 41. 42. 43. 44. 45. de S. Gregoire.*

I. SAint Gregoire prononça ſon trente-huitieme diſcours en un lieu où il étoit étranger (*a*), c'eſt-à-dire, à Conſtantinople, & apparemment ſur la fin de l'an 380. Il eſt intitulé: *De la Naiſſance de Jeſus-Chriſt*, que l'on appeloit auſſi *Théophanie* (*b*); & il paroît (*c*) que l'on celebroit en un même jour la fête de la Naiſſance de Jeſus-Chriſt & celle de l'Adoration des Mages, comme les Grecs les celebrent encore aujourd'hui. Le ſaint Evêque décrit dans ce diſcours les circonſtances admirables de l'Incarnation, & dit que la chûte de l'homme en a été l'occaſion. Il exhorte les Fidéles à célebrer cette fête, non comme on célebre

Trente-huitieme diſcours de ſaint Gregoire, ſur la Nativité de Jeſus-Chriſt, vers l'an 380. Pag. 613.

(*a*) Nazianz. *orat.* 38. *pag.* 615.
(*b*) Idem, *pag.* 613.
(*c*) Nazianz. *orat.* 38. *pag.* 623.

les fêtes prophanes par de vains ornemens, par de vains ſpectacles & par des diſſolutions ; mais en écoutant la parole de Dieu & en vaquant aux œuvres de pieté. Avant que de traiter à fond le myſtere de l'Incarnation, il parle de la création des Anges, puis de celle du monde matériel & viſible ; enſuite de la création de l'homme, du Paradis terreſtre où il fut mis, puis de ſa chûte & des châtimens dont elle fut ſuivie. » Le Fils de Dieu, continue » ſaint Gregoire, s'eſt revêtu d'un corps pour guérir les foibleſſes » de la chair ; il a pris une ame ſemblable à la nôtre, afin que le » remede fût proportionné au mal ; il s'eſt chargé de toutes les mi- » ſeres humaines à la réſerve du peché ; il a été conçû dans le ſein » d'une Vierge, dont le Saint-Eſprit avoit purifié l'ame & le corps ; » Dieu s'unit à l'humanité pour faire un compoſé admirable de » deux contraires, de chair & d'eſprit. Nous avions été faits à la » reſſemblance de Dieu, mais nous n'avions pas conſervé cette » image : pour réparer notre perte & pour immortaliſer notre chair, » il en a pris une toute ſemblable. « Les heretiques faiſant un crime à Dieu de ſes bienfaits, prenoient ſujet de ſes humiliations pour combattre ſa Divinité. Surquoi ſaint Gregoire, après leur avoir dit que Jeſus-Chriſt réuniſſant en lui-même deux natures, n'avoit été envoyé & n'avoit ſouffert que comme homme, leur reproche de ne citer que les paſſages qui diminuent en apparence la dignité de Jeſus-Chriſt, paſſant ceux qui lui font honneur ; de ne s'attacher qu'à ce qu'il a ſouffert, ſans conſiderer qu'il a ſouffert de ſon plein gré, ſans faire attention aux miracles qui prouvoient ſa Divinité ; comme à la réſurrection des morts, à la guériſon des malades, à la multiplication des pains & autres prodiges marqués dans les Evangiles. Il invite ſes auditeurs à reſpecter la naiſſance du Sauveur qui avoit briſé les chaînes de la leur, & toutes les circonſtances qui l'accompagnerent, à n'en déteſter qu'une, c'eſt-à-dire, le maſſacre des Innocens. » Honorez, ajoûte-t-il, ces pau- » vres victimes qui furent immolées avec Jeſus-Chriſt. S'il fuit en » Egypte, ſoyez les compagnons de ſa fuite ; il eſt glorieux de » fuir avec Jeſus-Chriſt, & de ſouffrir la perſécution en ſa com- » pagnie. « Saint Gregoire cite (*a*) dans ce diſcours une explication très-belle & très-relevée, qu'un théologien, qu'on (*b*) croit être S. Athanaſe, avoit donnée auparavant de l'endroit du ſixieme chapitre d'Iſaïe, où il eſt dit que les Seraphins couvroient de leurs ailes le Saint des Saints, & chantoient trois fois *Saint, Saint, Saint.*

Diſcours de S. Gregoire, ſur la fête des ſaints Luminaires, en 380. Pag. 624.

(*a*) Nazianz. *orat.* 38. *pag.* 617. (*b*) Nazianz. *orat.* 38. *pag.* 992.

On y trouve deux paſſages que ſaint Leon (*a*) cite de l'homélie ſur l'Epiphanie ; ſaint Auguſtin (*b*) en allegue deux autres endroits dans ſes livres contre Julien ; il eſt auſſi cité par Leonce (*c*) de Byſance, par Caſſien, & par quelques autres anciens auteurs.

Trente-neuvieme diſcours de ſaint Gregoire, ſur le Batême de Jeſus-Chriſt, en 381. Pag. 624.

II. Le trente-neuvieme diſcours fut prêché le jour de la fête des Lumieres, c'eſt-à-dire, du Batême de Jeſus-Chriſt. Cette fête ſuivoit de près celle de ſa Naiſſance ; & on l'appeloit *des Lumieres*, parce que le Batême étoit appelé *illumination*. Saint Gregoire cite dans le diſcours qu'il fit pour honorer cette ſolemnité, celui qu'il avoit fait le jour de Noël ; ainſi on peut le mettre en 381. Il y dit qu'en comparaiſon de la force & de la grace du Batême qui nous éleve de la terre au Ciel, les purifications légales ne ſont d'aucune utilité, & les céremonies des Gentils que de pures badineries ; que la premiere diſpoſition qu'on doit apporter pour le recevoir eſt la crainte du Seigneur, que Salomon appelle le commencement de la ſageſſe ; parce que cette crainte diſpoſe à l'obſervation des Commandemens, & que cette obſervation purifie la chair qui eſt comme une eſpece de nuée qui enveloppant l'ame, l'empêche d'appercevoir la divine lumiere, qu'on ne peut voir qu'après s'être bien purifié ; que ſi le Verbe eſt formidable à ceux qui s'approchent indignement de ce myſtere, il eſt doux & commode à ceux qui après avoir chaſſé l'eſprit d'impureté, & ôté de leurs ames toutes les ordures qui y étoient, continuent à s'appliquer à la vertu. Saint Gregoire établit en paſſant le myſtere des trois Perſonnes en un ſeul Dieu, & celui de l'Incarnation ; puis il explique toutes les circonſtances du Batême de Jeſus-Chriſt par ſaint Jean. Enſuite il parle de toutes les eſpeces de Batême ; du Batême de Moïſe, qui avant que de batiſer dans la nuée & dans la mer, batiſa dans l'eau ; ce qui n'étoit qu'une figure, comme le dit ſaint Paul. La mer étoit le ſymbole de l'eau, la nuée repréſentoit le Saint-Eſprit, la manne étoit la figure du Pain celeſte ; du Batême de ſaint Jean, qui non content de verſer de l'eau prêchoit encore la pénitence ; du Batême de Jeſus-Chriſt qui a batiſé dans l'eſprit : voilà pourquoi ce batême étoit parfait ; du Batême de ſang, qui eſt le martyre, batême d'autant plus auguſte, qu'il n'eſt plus défiguré dans la ſuite par de nouvelles ordures ; du Batême des larmes ou de la pénitence, tel étoit celui de Manaſſés ou des

(*a*) Leo. *epiſt.* 134.
(*b*) Auguſtin. *lib.* 1. *in Julian. cap.* 5.
(*c*) Leont. *in Neſtor. & Eutych. lib.* 2. *pag.* 1000, Caſſian. *lib.* 7. *de Incarnat. cap.* 29. Vigil. Tapſenſis. *lib* 5. *in Eutych. c.* 25. Jobius, *apud* Photium, *cod.* 222.

Ninivites à qui Dieu fit miſericorde; enfin du Batême de feu, qui dans l'autre vie conſumera l'ordure des vices, comme le feu conſume la paille. Il invective contre de jeunes gens qui, ſans faire attention que Jeſus-Chriſt n'avoit commencé à prêcher l'Evangile qu'à un certain âge & après avoir reçu le Batême, s'ingeroient dans les miniſteres & les dignités eccleſiaſtiques n'ayant pas encore trente ans, ſans s'être purifiés & perfectionnés ſelon le corps & l'eſprit. Il invective auſſi contre ceux qui, à l'imitation de Novat, ne vouloient point recevoir à la pénitence ceux qui étoient tombés en quelque peché après le Batême. Il ajoute néanmoins: » Si leur pénitence n'étoit pas ſincere, Novat a eu raiſon » de les rebuter; car je ne reçois point ceux qui ne donnent au» cune marque de repentir, ou qui ne ſont pas aſſez touchés de » leurs fautes, ou qui ne font pas une pénitence proportionnée à » la grieveté de leurs crimes, ou lorſque je les reçois je leur aſſi» gne la place qu'ils méritent. Mais ſi Novat a rebuté les véritables » pénitens, je n'imiterai point ſa ſeverité: prendrai-je pour regle » de ma conduite la rigueur de Novat, qui n'a point fait de loix » pénales contre l'avarice, qui eſt une eſpece d'idolatrie, & qui » en a fait de ſi ſeveres contre l'impudicité, comme ſi ſon corps » eût été entierement exemt des foibleſſes humaines.

Quarantieme diſcours de S. Gregoire, ſur le Baptême, en 381 Pag 637.

III. Saint Gregoire n'ayant pas eu le (a) loiſir le jour de la fête des Lumieres, d'achever ce qu'il avoit à dire ſur ce myſtere, traita le lendemain la même matiere avec beaucoup d'étendue. Il diſtingue d'abord trois eſpeces de naiſſances marquées dans l'Ecriture, celle des corps, celle du batême, celle de la réſurrection. La premiere eſt baſſe, ſervile & dépendante du plaiſir de la chair; l'autre eſt libre & honnête, c'eſt le remede de nos inclinations vicieuſes & de la foibleſſe humaine, c'eſt la porte de la vie éternelle; la troiſieme eſt courte, mais favorable, elle raſſemblera dans un moment toutes les créatures raiſonnables, pour les préſenter à leur Créateur, qui leur demandera un compte exact de leur vie. Jeſus-Chriſt a honoré ces trois nativités; la premiere, par le ſouffle de vie dont il a été animé; la ſeconde, par ſon Incarnation & ſon Batême; la troiſieme par ſa Reſurrection. Saint Gregoire s'arrête à cette ſeconde naiſſance, » dont l'effet, dit-il, eſt » d'éclairer les ames, de leur donner une vie nouvelle & d'accor» der la conſcience avec Dieu, de ſoutenir notre foibleſſe, d'a» mortir la concupiſcence, de nous aſſujétir à l'eſprit, de nous

(a) Nazianz. orat. 40. pag. 637.

„ communiquer le Verbe, d'effacer le peché, de nous conduire „ à Dieu, de nous aſſocier à Jeſus-Chriſt, de perfectionner l'ame, „ de nous remettre dans notre premier état; c'eſt le plus grand de „ tous les bienfaits de Dieu. On l'appelle, *Don*, *Grace*, *Batême*, „ *Onction*, *Illumination*, *Habit* d'incorruptibilité, *Bain* de rége- „ neration, *Sceau*. *Don*, parce qu'on le reçoit gratuitement; *Grace*, „ parce qu'on l'accorde à ceux qui doivent; *Batême*, parce que le „ peché eſt enſeveli dans l'eau; *Onction*, parce qu'il eſt ſacré & „ royal; *Illumination*, parce qu'il éclaire; *Habit*, parce qu'il ca- „ che notre honte; *Bain*, parce qu'il lave l'ordure du peché; „ *Sceau*, parce qu'il conſerve & que c'eſt une marque de domi- „ nation. Le Batême comprend deux choſes, l'eau & l'eſprit. C'eſt „ un pacte que nous faiſons avec Dieu de mener une vie plus pure; „ après cette régeneration il n'y en a plus à eſperer, quelques lar- „ mes que nous répandions pour l'obtenir. La Pénitence néan- „ moins eſt un remede qui referme nos plaies; mais il eſt bien „ plus sûr de n'en avoir pas beſoin & de s'en tenir au Batême qui „ eſt commun, qui n'eſt point pénible, qui convient également à „ tout le monde, aux eſclaves, aux maîtres, aux pauvres, aux ri- „ ches, aux gens de la lie du peuple, aux grands, à ceux qui ſont „ accablés de dettes comme à ceux qui ne doivent rien. Il eſt bien „ fâcheux d'employer des remedes violens, quand on en a de „ doux & de faciles; que de larmes faut-il répandre pour égaler „ la vertu du Batême! qui nous répondra que nous aurons le tems „ de faire pénitence? Si le tentateur vous attaque après votre ba- „ tême, oppoſez lui l'eau où vous avez été batiſé, elle éteindra „ tous les traits enflammés de votre ennemi.« Saint Gregoire rap- porte les differens artifices dont le démon ſe ſert pour nous ten- ter, & donne les moyens convenables pour lui réſiſter, puis con- tinuant à détruire la coutume qui s'étoit introduite de differer le Batême, il dit: »Ne differons point notre batême à demain, ne „ regardons point cette grace comme une peine, n'attendons „ point que nous ſoyons accablés de pechés, afin qu'on nous en „ pardonne davantage. Tandis que vous avez l'eſprit libre & que „ vous jouiſſez d'une ſanté parfaite, hâtez-vous de recevoir la „ grace qu'on vous offre & qui ne dépend que de vous. Votre „ langue n'eſt pas encore engourdie par le froid, la maladie ne „ l'a point épaiſſie, vous pouvez articuler diſtinctement les paroles „ que doivent prononcer ceux qui ſont initiés à ce myſtere; vous „ pouvez vous mettre au rang des Fidéles, ſans que votre juſtifi- „ cation ſoit douteuſe; il n'y a point de doute que cette eau ne

» pénetre juſqu'aux plus ſecrets replis de votre ame, ce ne ſera » pas une eau funebre qui ne lavera que votre corps. Pourquoi » voulez-vous être obligés de la grace du Batême à la fiévre plu- » tôt qu'à Dieu? Pourquoi conſultez-vous le tems plutôt que la » raiſon? Le jour du batême doit être un jour de joie & non de » triſteſſe. Faites profiter par votre induſtrie le talent, ne l'enfouiſ- » ſez pas en terre. Il faut qu'il y ait quelque intervalle entre la grace » du Batême & la mort; ce n'eſt pas aſſez de recevoir la grace, il » faut mériter la récompenſe. « Saint Gregoire leur dit encore que le Batême eſt une onction ſalutaire contre les ſurpriſes de la mort, un ſecours pour paſſer la vie en ſécurité, & qu'après la mort il leur tiendra lieu d'un préſent funebre, beaucoup plus précieux que les habits les plus magnifiques, que l'or, qu'un mauſolée; que de differer à recevoir le Batême dans la crainte d'en perdre la grace, c'eſt une illuſion du démon, comme ſi après l'avoir perdue, il ne reſtoit plus d'autre reſſource; que d'être mis au rang des Fidéles, n'eſt pas une choſe de peu d'importance; qu'être au nombre des Catechumenes, c'eſt être à l'entrée de la maiſon du Seigneur, mais qu'il faut paſſer ce veſtibule pour entrer dans le ſanctuaire & pour être uni à la Trinité; qu'il ne faut pas même differer le Batême aux enfans, mais les ſacrifier de bonne heure, puiſqu'on ne peut trop tôt les conſacrer au Saint-Eſprit; qu'Anne voua à Dieu Samuël avant même qu'il fût né; que le Batême eſt pour celles qui font profeſſion de garder la virginité, un aide pour régler leur vie, & un gardien de la chaſteté aux gens engagés dans les liens du mariage; qu'il n'y a point d'état ni de profeſſion à qui le Batême ne ſoit utile; qu'il vaut mieux commettre quelques fautes légeres dans ſes emplois après avoir reçu le Batême, que de s'en priver de gaieté de cœur.

Réponſe aux objections de ceux qui differoient leur batême. Pag. 650.

IV. Ceux qui differoient leur batême diſoient pour raiſon: Pourquoi me priver par cet engagement des douceurs d'une vie agréable? les ouvriers qui travaillerent les premiers à la vigne ne furent pas mieux traités que les derniers. Saint Gregoire répond qu'il n'eſt point queſtion de batême dans cette parabole, mais de ceux qui embraſſent la foi en divers tems; mais qu'en l'expliquant du Batême, il ſeroit toujours avantageux d'être des premiers à le recevoir & à ſouffrir la fatigue du jour & de la chaleur, ſans envier le ſort des derniers; que les vignerons qui furent récompenſés, le furent pour être entrés dans la vigne, & non pour s'en être écartés, que c'eſt le péril auquel s'expoſent ceux qui different leur batême; qu'ils ſe flattent vainement d'obtenir de Dieu indulgence

ſur

ſur la volonté qu'ils ont de recevoir le Batême, cette volonté n'étant pas plus ſuffiſante pour en obtenir la grace, que la volonté d'obtenir la gloire, pour la mériter. Ils diſoient encore : Nous attendons pour nous faire batiſer, une fête ſolemnelle, le jour de Pâques, de la Pentecôte. » Mais le jour de votre mort que vous » n'attendez pas, répond ſaint Gregoire, vous ſurprendra ; ne dites » point à votre compagnie : Allez & revenez, je me ferai batiſer » demain, puiſque vous pouvez être batiſé aujourd'hui. Ne vous » excuſez pas ſous prétexte que vous voulez que votre pere, votre » mere, vos freres, votre femme, vos enfans, vos amis ſoient témoins de cette céremonie pour vous faire honneur : prenez garde que ceux que vous vouliez avoir pour les compagnons de » votre joie ne le ſoient de votre deſeſpoir : ſi vous pouvez les raſſembler commodément, à la bonne heure, mais ne les attendez » point. C'eſt une vaine excuſe que de dire, où eſt le preſent que » j'offrirai pour mon batême ? où eſt la robe magnifique dont il faut » que je me pare ? où ſont tous les préparatifs pour bien recevoir » les Miniſtres de la ceremonie ? Ne vous amuſez point à ces bagatelles : offrez-vous à Dieu vous-même, il ſera content. Ne dites » point que vous voulez être batiſé par un Evêque, par le Métropolitain, par l'Evêque de Jeruſalem. Ce ne ſont pas les lieux qui » donnent la grace, c'eſt le Saint-Eſprit qui la donne. Tout homme qui n'a point été condamné ni retranché de l'Egliſe peut » vous batiſer légitimement, quoique l'un ait peut-être plus de probité que l'autre, la vertu & la force du Batême qu'il confere » eſt toujours égale, pourvû qu'ils ayent la même foi. Ne croyez » pas qu'il ſoit indigne de vous d'être batiſé dans la compagnie d'un » pauvre ; votre qualité & vos richeſſes n'en ſouffriront point. » Vous ne ſauriez vous abaiſſer autant que Jeſus-Chriſt a fait pour » vous ſauver ; depuis que vous avez été renouvelé par le Batême » tous vos anciens titres ſont effacés : nous ne devons point porter » d'autre caractere que celui de Jeſus-Chriſt. N'ayez point honte » de confeſſer vos pechés ; faites voir que vous les déteſtez en les » dépoſant de la ſorte pour leur faire l'affront qu'ils méritent. Ne » rebutez pas l'exorciſme qui eſt une eſpece de medecine ; que ſa » longueur ne vous ennuie point & ne vous abatte pas le courage ; » c'eſt la marque qui fait connoître ceux qui reçoivent le Batême » de bonne foi.

V. Saint Gregoire paſſant du batême des adultes à celui des enfans, demande s'il faut les batiſer ? » Oui, répond-il, s'ils ſont » en danger ; il vaut mieux qu'ils ſoient ſanctifiés ſans qu'ils le con- Suite du quarantieme diſcours de ſaint Gregoire. Du

batême des enfans. pag. 658.

» noiſſent, que de mourir ſans avoir reçu la grace. « Il ajoute que s'il n'y a point de danger, on peut attendre trois ans, parce qu'alors ils peuvent répondre à ce qu'on leur propoſe; & que quoiqu'ils n'ayent pas des connoiſſances ſi diſtinctes, cela n'empêche pas que leurs corps & leurs ames ne ſoient ſanctifiés par le Batême; mais que comme ils peuvent ſe trouver dans des périls imprévus, il eſt plus expédient de ne pas attendre ſi tard à les batiſer. Quelques-uns s'autoriſoient de l'exemple de Jeſus-Chriſt pour differer leur batême juſqu'à trente ans: ſaint Gregoire leur dit que Jeſus-Chriſt avoit des raiſons pour differer le ſien juſqu'à cet âge, n'ayant nullement beſoin d'être batiſé puiſqu'il étoit Dieu; mais que les hommes n'en ont aucune; que quoique les actions de Jeſus-Chriſt doivent être le modéle des nôtres, nous ne laiſſons pas de varier ſur quelques circonſtances. Par exemple, Jeſus-Chriſt a jeûné avant que d'être tenté, nous jeûnons avant Pâques; la difference eſt dans le motif. Il a oppoſé le jeûne aux tentations comme un préſervatif; le jeûne eſt pour nous une marque que nous devons mourir avec Jeſus-Chriſt; il n'a pris aucune nourriture pendant quarante jours, parce qu'il étoit Dieu: nous accommodons le jeûne à nos forces, quoique quelque-uns par un zele inconſideré portent les choſes au-delà des bornes raiſonnables. Il inſtitua la Pâque & la donna à ſes Diſciples après le ſoupé, nous la celebrons avant le repas. Saint Gregoire dit enſuite que les veilles, les jeûnes, les mortifications, les prieres, les larmes, les aumônes ſont des moyens pour mériter & conſerver la grace du Batême; & de-là il prend occaſion d'exhorter ſes auditeurs à la pratique des ces bonnes œuvres. Ce qu'il dit ſur la reſtitution du bien d'autrui eſt remarquable. » C'eſt un double crime de s'emparer du » bien d'autrui par de mauvais moyens & de le retenir injuſtement; » quoique le premier vous ait été pardonné (dans le Batême) vous » êtes encore coupables du ſecond; car vous avez encore le bien » d'autrui, de ſorte que le peché n'eſt point effacé, il eſt comme » diviſé par le tems; il a été commis avant le Batême, l'autre partie » du crime ſubſiſte encore après. Le Batême n'efface que les pechés » qui ont été commis, il n'efface pas ceux que l'on commet dans » la ſuite. « Il les exhorte encore fortement à conſerver pur & entier le dépôt de la foi au Pere, au Fils & au Saint-Eſprit, qu'ils avoient reçu lorſqu'on les plongeoit dans les eaux luſtrales & qu'on les en retiroit; ſans craindre qu'on les accuſât d'adorer trois dieux, parce ces trois Perſonnes n'ont qu'une même eſſence. Il dit que c'eſt la doctrine qu'on lui a enſeignée dès ſon enfance, &

qu'il a conſervée juſqu'à l'extrême vieilleſſe; qu'il eſt prêt de batiſer ceux qui ſont dans ces ſentimens, mais qu'il ne prête point ſon miniſtere à ceux qui penſent differemment. » On n'a encore » imprimé ſur vous, continue-t-il, aucun caractere ni bon ni mau» vais: c'eſt aujourd'hui que vous devez être initié. Entrons dans la » nuée, je vous batiſerai au nom du Pere, & du Fils & du Saint» Eſprit, trois Perſonnes dans une ſeule Divinité. « Il leur propoſe les articles du Symbole, & veut qu'ils ajoutent à la doctrine qui y eſt contenue, la neceſſité de faire de bonnes œuvres, puiſque ſans elles la foi eſt morte, de même que les œuvres ne ſervent de rien, ſi la foi ne les anime. Enfin il leur demande le ſecret ſur les myſteres qu'il leur avoit confiés. » Je vous ai, dit-il, révelé tout » ce qu'il eſt permis de divulguer au peuple touchant nos myſte» res; vous apprendrez le reſte en particulier par le ſecours de la » Trinité : vous tiendrez ces choſes ſecrettes & comme ſcellées » du Batême. Souvenez-vous que toutes les ceremonies en ſont » myſterieuſes; la ſtation que vous faites en ſortant du Batême de» vant la grande Sacriſtie, marque la gloire de la vie future; le » chant des Pſeaumes eſt le prélude de la pſalmodie celeſte; les » flambeaux que vous allumerez ſont les ſymboles des lampes que » nous porterons lorſque nous irons au-devant de l'Epoux. « Le premier de ces deux diſcours ſur la fête des Lumieres, eſt cité (*a*) par Leonce de Byſance, par le Pape Jean II. par Caſſien, & par Facundus. On voit à la tête du deuxieme, dans un très-ancien manuſcrit de la bibliotheque du Roi, une image qui repreſente un Catechumene plongé dans une cuve pleine d'eau; l'Evêque ou autre Miniſtre du Batême tenant ce Catechumene & appuyant un peu ſur ſa tête comme pour le faire entrer plus avant dans la cuve; & un parain tout prêt à recevoir avec des linges le nouveau batiſé au ſortir de l'eau. (*b*)

VI. Le quarante-unieme diſcours eſt, ſelon l'ordre des tems, le premier de tous ceux de ſaint Gregoire. Il le fit à Nazianze le jour de Pâques de 362. qui en cette année tomboit au 31. de Mars. Ce fut par là qu'il commença les fonctions du miniſtere qu'il avoit reçu quelques tems auparavant par l'onction ſacrée. L'abbé Dorothée (*c*) en cite quelques paroles dans un diſcours qu'il fit à ſes diſciples. Saint Gregoire, après avoir juſtifié ſa re-

Quarante-unieme diſcours de ſaint Gregoire, ſur la fete de Pâques, en 362. Pag. 673.

(*a*) Leont. *lib.* 2. *in Neſtor. & Eutych. pag.* 1002.
Joan. *tom.* 2. *Concil. pag.* 1752.
Caſſian. *lib.* 7. *de Incarnat. cap.* 28.
Facund. *lib.* 1. *cap.* 3.
(*b*) De Vert, *Ceremonies de l'Egliſe, tome* 2. *page* 126 *édit.* 2.
(*c*) Dorotheus, *l.* 22. *de vita inſtituenda.*

traite par l'exemple de Moïſe & de Jeremie, fait remarquer à ſes auditeurs que les céremonies que les Juifs obſerverent dans la célebration de la premiere Pâques lorſqu'ils ſortirent d'Egypte, ſont le ſymbole de ce que les Chrétiens doivent faire pour célebrer dignement la fête de la Reſurrection du Sauveur. Il les exhorte à ſe donner tout-entiers à Jeſus-Chriſt qui eſt mort pour eux, & à faire pour lui ce qu'il a fait pour nous. Il releve le preſent que ſon pere leur faiſoit, en leur donnant ſon fils pour les gouverner & les nourrir de la parole divine ; & leur promet que dans ſes diſcours il ne cherchera point à flater leurs oreilles, mais à graver dans leurs cœurs les préceptes du Saint-Eſprit.

Quarante-deuxieme diſcours de ſaint Gregoire, ſur la fete de Pâques, après l'an 381. Pag. 676.

VII. On met après ſon retour de Conſtantinople à Arianze, c'eſt-à-dire, après l'an 381. ſon ſecond diſcours ſur la fête de Pâques. On y trouve deux endroits aſſez longs, qui ſont mot pour mot dans le diſcours trente-huitieme prononcé à Conſtantinople le jour de Noël. Il appelle la fête de Pâques, la ſolemnité des ſolemnités ; dit que ce nom, dans la langue hebraïque, ſignifie *Paſſage* ; que les ſacrifices de la Loi ont été relevés par celui de Jeſus-Chriſt, cette grande victime offerte pour expier juſqu'à la fin des ſiecles tous les crimes du monde. Comme l'Agneau paſchal en avoit été la figure, ſaint Gregoire en fait une fort longue allegorie, qui eſt très-inſtructive. Il tire auſſi diverſes moralités des circonſtances de la Paſſion, de la Sépulture & de la Reſurrection du Sauveur, de ſa deſcente dans les enfers, de ſon Aſcenſion au Ciel.

Quarante-troiſieme diſcours de ſaint Gregoire, ſur le Dimanche de l'octave de Pâques, après l'an 381. Pag. 697.

VIII. Il prononça ſon quarante-troiſieme diſcours à Nazianze, dans l'Egliſe du martyr ſaint Mamas, le Dimanche de l'octave de Pâques, que l'on appelloit alors *le nouveau Dimanche*, & auquel on celebroit la Dédicace de cette Egliſe. Il ne dit point que ſon pere vécût encore, ni qu'il fût ſon coadjuteur ; enſorte que rien n'empêche qu'on ne mette ce diſcours après ſa ſortie de Conſtantinople, c'eſt-à-dire, après l'an 381. On en trouve quelques endroits dans les écrits de (*a*) Juſtinien, de Leonce de Byſance & de ſaint Nil. Saint Gregoire y dit que l'ancienne coutume de renouveler chaque année la mémoire des Fêtes eſt utile pour ranimer notre zele, & empêcher que l'idée des meilleures choſes ne s'efface par un long oubli : mais que pour ſolemniſer dignement des fêtes

(*a*) Tom. 4. *Conc. Binii, pag.* 320. 321. Leont. Byſ. *lib.* 2. *in Neſtor. & Eutych. pag.* 1000. Nil. *tom.* 3. *Monument.* Coteler. *pag.* 168.

auſſi celebres que celles de notre rédemption, il faut s'appliquer à des actions de vertu; que ſi nous euſſions perſeveré dans notre premier état en obéiſſant au précepte de Dieu, nous ſerions demeurés immortels; que la mort qui eſt entrée dans le monde par le peché, a été la cauſe de celle de Jeſus-Chriſt; que puiſque nous avons l'honneur d'être le temple & la maiſon de Dieu, nous devons nous défaire du vieil homme par la ſainteté de notre vie; que nous ne devons avoir de colere que contre le ſerpent qui nous a ſéduits; qu'après être tombé dans le peché, nous devons faire tous nos efforts pour en ſortir. Il décrit avec beaucoup d'éloquence toutes les beautés du printems où l'on étoit alors, & finit par une circonſtance de la vie de ſaint Mamas. » La fête des Martyrs » raſſemble, dit-il, tout le peuple, afin qu'il ſoit témoin de leurs » combats. Mamas en eſt du nombre, ce Paſteur illuſtre & ce ſaint » Martyr qui vivoit autrefois du lait des chévres qui accouroient » en foule pour nourrir d'une maniere extraordinaire un homme » tout extrordinaire, & qui nourrit maintenant tout le peuple de » la Métropole.

Quarante-quatrieme diſcours de ſaint Gregoire, ſur la fete de la Pentecôte, en 381.

IX. Le quarante-quatrieme diſcours qui eſt cité par ſaint Auguſtin (*a*), & par ſaint Euloge (*b*) d'Alexandrie, eſt ſur la fête de la Pentecôte. Saint Gregoire y exhorte vivement les Macedoniens à ſe réunir à l'Egliſe, & y prouve contre eux la Divinité du Saint-Eſprit. Ce qui donne lieu de conjecturer qu'il le prononça à Conſtantinople, où ces heretiques étoient en grand nombre, & non à Nazianze, où il ne paroît pas qu'ils euſſent beaucoup de crédit. Ce n'étoit pas non plus en cette ville, mais à Conſtantinople qu'il pouvoit eſperer de ſouffrir le martyre pour avoir prêché la Divinité du Saint-Eſprit, comme il le dit dans ce diſcours: » C'eſt ce (*c*) divin Eſprit qui me fait parler aujourd'hui avec une » entiere confiance. Si je n'en dois rien ſouffrir, Dieu ſoit loué; » & ſi ma liberté m'attire quelques ſouffrances, que Dieu ſoit encore loué; qu'il ſoit loué, s'il épargne ce peché à mes ennemis; » qu'il ſoit loué auſſi, s'il permet qu'une mort ſanglante me ſanctifie & couronne mon miniſtere dans la prédication de l'Evangile. « On peut donc mettre ce diſcours en l'an 381. quelques tems avant ſon départ de Conſtantinople. On peut y remarquer que c'eſt le Saint-Eſprit qui nous conduit dans la ſolemnité de nos fêtes, & que pour bien les celebrer, il faut que nos actions

(*a*) Auguſt. *lib. de dono perſever. c.* 19.
(*b*) *Apud* Phot. *cod.* 227.
(*c*) Nazianz. *orat.* 44. *pag.* 715.

& nos paroles ſe conforment au myſtere; que nous avons pris des Juifs pluſieurs céremonies qui n'étoient que la figure de nos myſteres, & que c'eſt à leur imitation que nous célebrons la fête de la Pentecôte, avec cette difference que nous y ſolemniſons la deſcente du Saint-Eprit, qui eſt venu remplir nos eſperances ſelon qu'on nous l'avoit promis; que le Saint-Eſprit eſt de toute éternité, qu'il eſt & ſera, qu'il n'a point commencé d'être & ne ceſſera jamais; qu'il a toujours été uni au Pere & au Fils; que c'eſt lui qui donne la perfection, qui ſanctifie; qu'il eſt immuable, tout-puiſſant; l'Eſprit d'adoption, de verité, de ſageſſe, de force, de conſeil, de pieté, de crainte; que c'eſt par lui que l'on connoît le Pere, que le Fils eſt glorifié, qu'eux ſeuls le connoiſſent parfaitement; que tout ce que le Pere poſſede il le communique au Fils, à la réſerve que le Fils eſt engendré, & que le Pere ne l'eſt pas; que tout ce qui convient au Fils, convient au Saint-Eſprit, à la réſerve de la géneration : ces notions perſonnelles ne diviſant point la ſubſtance, mais ſe diviſant en la ſubſtance; que le Saint-Eſprit exerça d'abord ſon pouvoir ſur les Anges & ſur les Eſprits celeſtes; que c'eſt lui qui a éclairé les Prophétes, fait voir Dieu à quelques-uns des Patriarches ſous quelque image; qu'il a operé dans les Apôtres; qu'il s'eſt manifeſté ſous le ſymbole des langues de feu, à cauſe de la proximité qu'il a avec le Verbe & parce qu'il purifie; que les Prophétes l'ont annoncé; que la création & la réſurrection lui ſont attribuées dans l'Ecriture, comme au Fils de Dieu; que des pêcheurs il en a fait des Diſciples de Jeſus-Chriſt; qu'il change en zele la ferocité des perſécuteurs. Saint Gregoire demande ſi le langage des Apôtres exprimoit toutes les langues des nations qui les écoutoient, en ſorte que le même mot eût la force de pluſieurs autres de diverſes langues: & il répond qu'il eſt plus naturel de croire qu'ils parloient la langue de tous les étrangers; car autrement le miracle eût plutôt été l'effet de ceux qui écoutoient que de ceux qui parloient. Il confirme ſon ſentiment par le reproche qu'on faiſoit aux Apôtres d'être yvres, parce qu'ils parloient toutes ſortes de langues, le Saint-Eſprit opérant en eux ce miracle. Il croit que les Juifs qui ſe trouverent alors raſſemblés à Jeruſalem, étoient ou de la captivité d'Antioche qui arriva vers ce tems-là, ou plutôt qu'ils étoient du nombre de ceux qui après avoir été bannis dans les autres captivités, demeuroient dans le lieu de leur banniſſement.

Le quarante-cinquieme diſcours n'eſt

X. On a fait d'une lettre à Evagre moine, le quarante-cinquieme diſcours de ſaint Gregoire : mais on convient aujourd'hui que

cette piece n'eſt point de lui ; que le ſtile eſt different du ſien, que les penſées n'ont ni la nobleſſe, ni l'élevation, ni la ſolidité de celles de ſaint Gregoire. On en jugera par la comparaiſon que l'auteur fait de la Divinité avec l'ame. Quoiqu'on l'exprime, dit-il, par un nom feminin, cependant ſi l'on a égard à ſon eſſence, elle n'eſt ni mâle, ni femelle : de même le diſcours qu'elle produit s'exprime par un nom maſculin, quoiqu'il n'ait point de corps maſculin ou féminin. Si l'ame & la parole qui tiennent le dernier rang parmi les choſes ſpirituelles n'ont point de nom propre, quel nom donnerons-nous à celles qui ſont d'un rang bien plus relevé? Le but de cette lettre eſt de répondre à une difficulté propoſée par Evagre, ſçavoir comment la nature divine peut être ſimple ; ſi il y a en Dieu trois Perſonnes. A quoi on répond que quoique les Perſonnes ſoient diſtinguées entre-elles, elles ne le ſont point réellement de l'eſſence divine ; & que comme les penſées ne diviſent pas l'ame, les perſonnes ne diviſent pas la divinité. Ce diſcours eſt quelquefois (*a*) attribué à ſaint Baſile. Euthyme, dans ſa Panoplie, en fait auteur ſaint Gregoire de Nyſſe.

pas de ſaint Gregoire. Pag. 717.

## §. IX.

### *Diſcours 46. 47. 48. 49. 50. 51. 52. 53. de S. Gregoire.*

I. L On a encore mis parmi les diſcours de ſaint Gregoire ſa lettre à Nectaire, citée par Theodoret (*b*) & par Sozomene (*c*). Il l'écrivit dans le tems que Eunomius étoit banni dans la Cappadoce, c'eſt-à-dire, vers l'an 385. Là, au lieu d'uſer comme il auroit dû de la liberté qu'on lui avoit accordée, il faiſoit tous ſes efforts pour rendre ſon parti conſiderable, n'étant pas content ſi tout le monde ne périſſoit avec lui. Saint Gregoire gémiſſoit dans ſa retraite de cette guerre inteſtine, mais ce n'étoit pas la ſeule cauſe de ſes douleurs ; il étoit vivement pénetré de ce que les Ariens du parti d'Eudoxe, faiſoient publiquement profeſſion de leur hereſie, & tenoient des aſſemblées avec la même liberté que s'ils en euſſent obtenu permiſſion de l'Empereur. Les Macedoniens, dans leurs fonctions tumultueuſes, prenoient hardiment la qualité d'Evêques, prétendant avoir reçû l'ordination d'Eleuſius de Cyſic : les Apollinariſtes s'aſſembloient avec la même liberté que les Catholiques, & ils en avoient obtenu la permiſſion de

Quarante-ſixieme diſcours de ſaint Gregoire ; ſa lettre à Nectaire, vers l'an 385. ou 387. Pag. 741.

(*a*) Coteler, *Monument tom. 3. p. 150.*
(*b*) Theodoret. *dialog. 3. pag. 100.*
(*c*) Sozomen. *lib. 6. cap. 27.*

Theodoſe, ſans que Nectaire s'y fût oppoſé, comme ſon devoit l'y obligeoit. Saint Gregoire, pour lui faire mieux ſentir le danger qu'il y avoit de tolerer plus long-tems ces deſordres, en particulier les aſſemblées publiques des Apollinariſtes, lui donne avis qu'il a entre les mains un livre d'Apollinaire, où il établit des dogmes plus pernicieux que tout ce que les heretiques ont inventé: ſçavoir que le corps que Jeſus-Chriſt a pris ne lui eſt point étranger, mais qu'il l'a dès le commencement: abuſant, pour prouver cette abſurdité, d'un paſſage de l'Evangile où il eſt dit: *Perſonne ne monte au Ciel, ſi ce n'eſt le Fils de l'Homme qui eſt deſcendu du Ciel;* comme s'il eût été Fils de l'homme avant que d'en deſcendre, & qu'il en eût apporté ſon corps. Apollinaire citoit encore un autre paſſage qu'il démembroit: *Le ſecond homme du Ciel;* ajoutant que cet homme qui eſt venu du Ciel n'a point une intelligence humaine, & qu'elle eſt ſuppléée par la divinité du Fils. Cet hereſiarque diſoit encore dans ce libelle, que le Fils de Dieu qui a triomphé de la mort eſt mortel, que la Divinité a ſouffert, qu'elle étoit morte comme le corps pendant les trois jours que Jeſus-Chriſt fut dans le tombeau; & que le Pere l'a reſſuſcitée. Saint Gregoire prie donc Nectaire de s'oppoſer à la licence des heretiques, & ſur-tout d'obtenir de l'Empereur la révocation de la permiſſion que les Apollinariſtes avoient eue de s'aſſembler. Nous avons une loi de ce Prince datée du 9. Mars 388. contre tous les heretiques en general, & nommément contre les Apollinariſtes. Si elle fut donnée aux ſollicitations de ſaint Gregoire, il faudra mettre ſa lettre à Nectaire vers l'an 387. car on ne trouve aucune loi contre les heretiques depuis celle du 21. Janvier 384. juſqu'à celle-ci.

Le quarante-ſeptieme diſcours n'eſt pas de ſaint Gregoire. Pag 723.

II. Le quarante-ſeptieme diſcours eſt une explication allégorique des quatre animaux, dont il eſt parlé dans le premier chapitre du Prophéte Ezechiel. On y dit que l'homme repréſente la raiſon; que le lion eſt le ſymbole de la partie iraſcible; le veau, de la concupiſcible; & l'aigle, de la conſcience. Cette explication eſt très-imparfaite, & on n'y remarque ni le ſtile, ni le génie de ſaint Gregoire.

Quarante-huitieme diſcours de ſaint Gregoire, à la louange des Martyrs, vers l'an 380. ou 381. Pag. 725.

III. Quelques-uns ont douté que le diſcours quarante-huitieme fût auſſi de lui, & l'ont attribué à ſaint Chryſoſtome, mais ſur des raiſons aſſez légeres: par exemple, à cauſe qu'on y compare la conduite des Heretiques envers les Catholiques, avec celle que tint Jeſabel à l'égard de Naboth; comme ſi ſaint Gregoire n'avoit pû recourir à cette comparaiſon pour rendre odieuſe l'uſurpation des

des Ariens, comme ſaint Chryſoſtome avoit coutume d'y recourir dans ſes invectives contre l'Imperatrice Eudoxie femme de Theodoſe. On peut au contraire tirer de ce paralelle, une preuve que ce diſcours eſt de ſaint Gregoire de Nazianze; car il s'y agit de la reſtitution que ce Prince fit faire aux Catholiques, des Egliſes que les heretiques leur avoient ôtées; & il y eſt marqué que cette reſtitution s'étoit faite depuis peu (*a*), & que l'on venoit de recommencer la ſolemnité des fêtes des Martyrs, qui avoit été ſi long-tems négligée : ce qui convient parfaitement à la ville de Conſtantinople, où ſaint Gregoire faiſoit les fonctions d'Evêque l'an 380. que les Catholiques furent mis en poſſeſſion des Egliſes, & qu'on en chaſſa les Ariens. Ce diſcours qui n'eſt qu'en latin dans l'édition de 1609. ſe trouve en grec dans l'appendice du premier tome de celle de 1610. à Etone. Il eſt entierement à la louange des Martyrs. Saint Gregoire y reconnoît que c'eſt à eux que l'Egliſe eſt redevable de la paix qu'on venoit de lui rendre, & de la victoire qu'elle avoit remportée ſur les heretiques, qui ſemblables à des hiboux, fuyoient en murmurant de ce qu'on les avoit chaſſés.

IV. On a prouvé ailleurs (*b*) que le quarante-neuvieme diſcours eſt d'un auteur Latin, & apparemment de Gregoire Evêque d'Elvire. Il faut dire la même choſe du cinquantieme diſcours, qui n'eſt qu'une ſimple expoſition du Symbole, pour montrer qu'en croyant la Divinité du Pere, du Fils & du Saint-Eſprit, l'on ne croit pas qu'il y ait pluſieurs Dieux. Il eſt de la même main que le précedent, avec lequel il a un rapport ſenſible. Le quarante-neuvieme diſcours commence par l'approbation de la foi établie à Nicée par trois cens dix-huit Evêques. Après quoi celui qui en eſt auteur raconte qu'ayant écrit un livre contre les Ariens, c'eſt-à-dire, cette petite profeſſion de foi qui fait le cinquantieme diſcours, il le confia à un de ſes amis qui en tira une copie, & le fit lire, comme on l'en avoit prié, à des perſonnes doctes, ſans nommer celui qui l'avoit compoſé, & enſuite à tout le monde; que beaucoup de perſonnes ayant trouvé ce livre propre à appuyer la foi & à confondre les heretiques, le tranſcrivirent; qu'il y en eut qui y trouverent des choſes ſuperflues & même ambiguës, & que ſe rendant à leurs avis il avoit retouché ſon écrit & expliqué nettement ce qu'il y avoit de douteux, pour ôter tout ſcrupule aux lecteurs. Il ajoute qu'il ne comprend pas comment ſes adverſaires

Le quarante-neuvieme diſcours n'eſt pas de S. Gregoire, non plus que le cinquantieme. Pag. 727. 736.

(*a*) Nazianz. *orat.* 48. *pag.* 725.

(*b*) *Voyez* tome VI. page 59.

l'ont accuſé d'avoir voulu retrancher la perſonne du Verbe, puiſqu'en tant d'endroits il a dit qu'il eſt le veritable Fils, né & non pas fait du Pere; qu'ils ne ſont pas mieux fondés à l'accuſer d'avoir nié les Perſonnes du Pere & du Fils, parce qu'il s'étoit ſervi du terme d'un ſeul Dieu; mais qu'il ne l'a fait que pour marquer que ces deux Perſonnes ne ſont qu'un ſeul Dieu, & une même choſe par rapport à la ſubſtance, quoique diſtinguées l'une de l'autre: le Pere étant veritablement Pere, le Fils veritablement Fils,
Matth. 28. 19. le Saint-Eſprit vetitablement Saint-Eſprit, comme il eſt dit dans l'Evangile. » Nous n'admettons point, continue-t-il, en Dieu de » diviſion ſemblable à celles dont les corps ſont capables; mais les » differentes notions qui ſe trouvent dans la nature divine conſti- » tuent la difference des Perſonnes, ſans faire de tort à l'unité de la » Divinité. Nous diſons que les trois noms & les trois perſonnes » appartiennent à la même eſſence, la même puiſſance, la même » majeſté, de ſorte que nous ne reconnoiſſons qu'un ſeul Dieu, » d'autant que l'unité de nature exclud la pluralité des Dieux. Nous » donnons aux deux premieres perſonnes le nom de Pere & de » Fils, mais nous ne pouvons ni ne devons pour cela dire que ce » ſoient deux Dieux: ce n'eſt pas que le Fils ne ſoit Dieu; il eſt vrai » Dieu du vrai Dieu: mais comme il eſt de la même eſſence que le » Pere, voilà pourquoi nous diſons que ce n'eſt qu'un Dieu. « Après cette explication il dit: » S'il y a encore quelque choſe de douteux » dans les termes dont je me ſuis ſervi, il faut avoir égard aux ſens » que je leur donne: les paroles ne ſont pas criminelles, le mal » conſiſte dans l'obſtination qu'on témoigne à ſoutenir un mauvais » ſens. Puiſque mon ſentiment s'accorde avec la verité, on ne doit » point me chicanner ſur des termes; ces diſputes académiques ne » conviennent point à la ſimplicité chrétienne. « Il dit qu'il n'y a rien de plus dangereux que les hetetiques, qui ayant des ſentimens orthodoxes ſur tout le reſte, errent dans un point eſſentiel, que c'eſt comme une goute de poiſon qu'ils répandent ſur la ſaine doctrine & qui l'altere entierement, qu'on doit être en garde contre un venin ſi pernicieux. Il reproche aux partiſans de l'hereſie Arienne, d'avoir d'abord rettanché le terme de *Conſubſtantiel*, & d'avoir enſuite introduit celui de *ſemblable à ſon Pere;* qu'envain ils objectent que ce terme n'eſt pas dans l'Ecriture, puiſqu'ils en admettent d'autres qui n'y ſont pas exprimés, comme *Dieu de Dieu, Lumiere de Lumiere.* Il montre que ſi le terme de *Conſubſtantiel* n'eſt point dans l'Ecriture, on y en trouve d'équivalents, comme lorſque le Fils de Dieu dit: *Mon Pere & moi nous ne ſommes qu'un,*

Il dit que *Conſubſtantiel* chez les Grecs, ſignifie un autre lui-même; que l'heteſie Arienne vient de ce que ſes auteurs ne comprenant point le pouvoir de Dieu qui s'eſt accommodé aux foibleſſes humaines, jugeoient de la nature du Fils par ce qui en avoit paru aux hommes, ne conſiderant pas que le Fils de Dieu n'étoit pas viſible en tant que Dieu, mais en tant qu'homme. Voici comment il explique le myſtere de l'Incarnation: »La Vierge conçut par »le miniſtere du Saint-Eſprit; elle conçut & enfanta un Dieu, qui »s'unit à l'ame & au corps d'un homme dans une unité de perſon»ne. Néanmoins le Fils de Dieu en ſe faiſant homme, n'a point »perdu ſon rang; ſa ſubſtance n'a nullement été alterée; ſon corps »lui a ſervi comme de canal pour faire paſſer juſqu'à nous ſa lumie»re & ſa grace. Quoique nous croyions qu'il ſoit mort & qu'il ait »été enſeveli, il n'a ſouffert que dans ſon humanité à laquelle la »divinité s'eſt unie. Mais comme tout ce qui eſt arrivé à Jeſus»Chriſt ſe rapporte à ſa perſonne, quoiqu'il n'ait ſouffert qu'en tant »qu'homme: on ne laiſſe pas de dire la Mort & la Paſſion du Sei»gneur; car il eſt compoſé de deux ſubſtances, de la divine & de »l'humaine, quoique ce ne ſoit qu'une perſonne.

V. On a mis au nombre des diſcours de ſaint Gregoire ſes deux lettres à Cledonius. Il étoit Prêtre de l'Egliſe de Nazianze, & s'étoit rendu digne (*a*) par ſa pieté & par ſa foi, qu'on lui donnât l'autorité d'enſeigner & de reprendre dans cette Egliſe, & qu'on le chargeât de répondre des maux qui y arriveroient; car elle étoit ſans Paſteur, & ſaint Gregoire qui s'en étoit chargé pendant la vacance, ne pouvoit la gouverner par lui-même, étant alors dans ſa terre d'Arianze pour y paſſer quelque tems dans la retraite & dans la pénitence. Quelques-uns ont cru qu'il étoit encore Evêque de Conſtantinople lorſqu'il écrivit à Cledonius: mais le contraire paroît aſſez par la lettre même, où il dit: (*b*) »Après que »j'ai déclaré ma foi & dans mes écrits & de vive voix, ici & dans »des pays éloignés, au milieu des dangers, comment certaines »gens oſent-ils la rendre ſuſpecte? « Il faut donc mettre cette lettre vers l'an 382. Voici quelle en fut l'occaſion. Saint Gregoire à ſon retour dans la Cappadoce, trouva que l'Egliſe de Nazianze étoit extrêmement négligée, & que les Apollinariſtes l'avoient infectée du venin de leur hereſie. Sachant (*c*) que leur fureur alloit aux derniers excès, il uſa d'abord de patience à leur égard, eſperant de-

Cinquante-unieme diſcours de ſaint Gregoire. Premiere lettre au Prêtre Cledonius, contre les Apollinariſtes, vers l'an 382. Pag. 737.

(*a*) Nazianz. *orat.* 51. *pag.* 738. 745.
(*b*) Ibid. *pag.* 737.
(*c*) Nazianz. *epiſt.* 77. *pag.* 831.

les appaiſer & de les adoucir peu à peu. Mais voyant que non contens de continuer à ſemer leurs erreurs, ils le calomnioient lui-même, diſant qu'il étoit dans les mêmes ſentimens qu'eux au ſujet de l'Incarnation, il crut devoir les convaincre de calomnie, & en écrivit au Prêtre Cledonius. Il lui dit que ſi les Apollinariſtes avoient été reçus par un Concile d'Occident, comme ils s'en vantoient, c'étoit à eux à le montrer, & à faire voir les lettres ſynodales par leſquelles les Peres d'Occident les avoient admis à leur communion. » Car telle eſt, dit-il, la coutume des Conciles : mais » ſi tout ce qu'ils diſent ſont des choſes controuvées pour ſe donner quelque crédit dans le monde, par l'autorité de ceux qui les » approuvent, faites leur voir que cet artifice eſt inutile, & perſuadez leur de ſe tenir en repos ; c'eſt ce qu'on attend de votre zele » & de votre foi. « Saint Gregoire explique enſuite la foi de l'Egliſe ſur l'Incarnation en ces termes : » Qu'ils ne ſéduiſent plus les » autres, & qu'ils ne s'abuſent pas eux-mêmes en diſant que Jeſus-» Chriſt, qu'ils appellent l'*Homme du Seigneur*, & que nous appel-» lons *notre Seigneur*, eſt ſans entendement. Nous ne ſéparons » point l'homme de la divinité ; nous enſeignons que c'eſt le même » qui auparavant n'étoit point homme, mais Dieu & Fils unique » avant les ſiecles, ſans mélange de corps ni de rien de corporel ; » qui à la fin a pris auſſi l'humanité pour notre ſalut ; paſſible par la » chair, impaſſible par la divinité ; borné par le corps, ſans borne » par l'eſprit ; le même tereſtre eſt celeſte, viſible & intelligible, » compréhenſible & incompréhenſible ; afin que l'homme entier » tombé dans le peché, fût réparé par celui qui eſt homme tout » entier & Dieu. Si quelqu'un ne croit pas Marie Mere de Dieu, » il eſt ſéparé de la divinité. Si quelqu'un dit qu'il a paſſé par la » Vierge comme par un canal, & non pas qu'il ait été formé en » elle d'une maniere divine & humaine tout enſemble ; divine, en » ce que l'homme n'y a point eu de part ; humaine, en ce que les » loix de la groſſeſſe ont été obſervées : il eſt encore impie. Si quelqu'un dit que l'homme a été formé, & que Dieu enſuite y eſt » entré, il eſt condamnable. Si quelqu'un introduit deux Fils, l'un » de Dieu le Pere, l'autre de la Mere, & ne dit pas que c'eſt le » même, il doit déchoir de l'adoption promiſe aux vrais Fideles. » Car il y a deux natures, Dieu & l'homme, comme l'ame & le » corps ; mais il n'y a pas deux Fils, ni deux Dieux, non plus que » deux hommes ; quoique ſaint Paul ait ainſi nommé l'interieur & » l'exterieur de l'homme. Et pour le dire en un mot, le Sauveur » eſt compoſé de deux choſes differentes ; puiſque le viſible & l'in-

» viſible n'y eſt pas la même choſe, non plus que ce qui eſt ſujet au » tems, & ce qui n'y eſt pas ſujet : mais ce ne ſont pas deux per- » ſonnes, à Dieu ne plaiſe ; car les deux choſes ſont unies, Dieu » eſt devenu homme où l'homme eſt devenu Dieu ; il faut raiſon- » ner tout autrement de Jeſus-Chriſt que de la Trinité, car nous » diſons qu'il y en a un autre & un autre, pour ne pas confondre » les hypoſtaſes, mais non pas une autre choſe : les trois ſont une » même choſe par la divinité. Si quelqu'un dit que Dieu a operé » en Jeſus-Chriſt par grace, comme dans un Prophéte, & non » pas qu'il s'y eſt uni par ſa ſubſtance, qu'il ſoit privé de l'opéra- » tion divine. Si quelqu'un n'adore pas le Crucifié, qu'il ſoit ana- » thême & au rang de ſes meurtriers. Si quelqu'un dit que Jeſus- » Chriſt a été perfectionné par ſes œuvres, ou élevé à la dignité de » Fils après ſon Batême ou après ſa Reſurrection, comme ceux » que les Payens mettent au rang des dieux, qu'il ſoit anathême. » Car ce qui commence, ou profite, ou ſe perfectionne, n'eſt pas Luc. 11. 52. » Dieu, quoique l'on parle ainſi de Jeſus-Chriſt, à cauſe qu'il ſe » découvroit peu à peu. Si quelqu'un dit qu'il a maintenant quitté » ſa chair, que la divinité eſt dépouillée du corps, & qu'il ne vien- » dra pas avec le corps qu'il a pris & qu'il conſerve, puiſſe-t-il ne » point voir la gloire de ſon avénement ! Si quelqu'un dit que la » chair de Jeſus-Chriſt eſt deſcendue du Ciel, & non pas qu'elle » eſt priſe ici de nous, qu'il ſoit anathême. « Après ce détail dans lequel ſaint Gregoire n'étoit entré que pour diſſiper les ſoupçons qu'on pouvoit avoir ſur ſa doctrine, & pour combattre les erreurs qui commençoient à avoir cours, il vient au dogme capital des Apollinariſtes, & dit : » Si quelqu'un dit que le Corps de Jeſus- » Chriſt eſt deſcendu du Ciel & qu'il n'eſt pas ſemblable au nôtre, » qu'il ſoit anathême. Car ce que dit l'Apôtre touchant le ſecond I. Cor. 15. » homme celeſte deſcendu du Ciel ; ou ce que dit ſaint Jean, que » *perſonne ne monte au Ciel, ſi ce n'eſt le Fils de l'homme qui eſt deſ-* Joan. 3. » *cendu du Ciel*, ſe doit entendre de l'union de la divinité avec » l'humanité. Ces autres paſſages : *Toutes choſes ont été faites par* Joan. 1. » *Jeſus-Chriſt ; il habite dans nos cœurs*, ſe doivent expliquer de la Epheſ. 3. » partie de Jeſus-Chriſt que nous concevons de l'eſprit, & non » pas de celle qui tombe ſous les ſens, d'autant que l'on confond » les noms à cauſe de l'union des deux natures. Si quelqu'un eſpere » en un homme ſans entendement, il eſt ſans entendement lui- » même & indigne d'être ſauvé ; car Dieu n'a guéri & ne ſauve » que ce qu'il a pris. Si Adam n'eſt tombé qu'à demi, il n'a fallu » en prendre & en ſauver que la moitié ; s'il eſt tombé tout entier,

» qu'ils ne nous envient donc pas le ſalut parfait, & qu'ils ne revê-
» tent pas ſeulement le Sauveur d'os, de nerfs & de la peinture
» d'un homme. S'il eſt homme ſans ame : c'eſt ce que diſent les
» Ariens, afin d'attribuer la paſſion à la divinité, comme au princi-
» pe des mouvemens de ſon corps. S'il a une ame ſans entende-
» ment, comment eſt-il homme ? car l'homme n'eſt pas un animal
» ſans entendement. Ce ſera la figure & l'habitation d'un homme,
» avec l'ame d'un cheval ou d'un bœuf, ou d'une autre bête : ce
» ſera donc là auſſi ce qui eſt ſauvé, & la verité m'aura trompé, ſi
» je me glorifie de l'honneur qu'une autre nature que la mienne
» aura reçu.

Réponſe aux objections des Apollinariſtes. Pag. 740.

VI. Les Apollinariſtes objectoient que la divinité tenoit lieu d'entendement ; que le corps de Jeſus-Chriſt ne pouvoit pas contenir deux choſes parfaites ; que notre entendement ayant été condamné, Jeſus-Chriſt n'a pas dû le prendre. Saint Gregoire répond à la premiere de ces objections, que la divinité ſeule avec le corps ne fait pas un homme, ni même avec l'ame ſi l'entendement n'y eſt pas, qui eſt la principale partie de l'homme. Il répond à la ſeconde, que le corps ne peut contenir deux choſes parfaites, ſi elles ſont corporelles, comme un vaſe que la meſure d'un boiſſeau remplit, ne peut en contenir deux ; mais que ſi elles ſont intellectuelles, il peut les contenir & les contient en effet, puiſque nous avons en même-tems une ame, la raiſon & l'entendement. Il réſout la troiſieme en diſant que notre chair étant auſſi ſoumiſe à la condamnation, il faut que les Apollinariſtes la réprouvent à cauſe du peché, ou qu'ils avouent que l'entendement participe à la rédemption ; car ſi la moindre partie a été unie à la divinité pour en être ſanctifiée, pourquoi ne voudroient-ils pas que la plus excellente participât au même privilege ? Il eſt au contraire plus naturel que l'eſprit s'uniſſe à l'eſprit, qui deviendra comme le lien de la divinité & de la chair. Les Apollinariſtes diſoient que Dieu n'avoit pris un corps qu'afin que la divinité voilée ſous la chair pût converſer parmi les hommes. Saint Gregoire fait paſſer cette raiſon pour ridicule, » comme ſi, dit-il, Dieu ne pouvoit pas in-
» venter d'autres moyens pour converſer parmi les hommes,
» comme il fit autrefois avec Moïſe par le moyen du buiſſon ar-
» dent : mais il s'eſt incarné pour ſanctifier le ſemblable par le ſem-
» blable, & pour détruire la malédiction du peché. Comme il a
» fallu ſe revêtir d'un corps pour racheter la chair, il a fallu auſſi
» qu'il prît une ame humaine pour racheter l'ame qui avoit peché ;
» puiſque c'eſt par l'entendement que la rebellion d'Adam avoit

» commencé en violant le précepte que Dieu lui avoit fait, il a fallu » appliquer à la partie malade un remede proportionné; & com- » me l'entendement humain avoit prévariqué, il étoit neceſſaire » que le Sauveur en s'uniſſant à la nature humaine, s'unît à l'enten- » dement humain. « Comme ils ſe retranchoient ſur ce paſſage: *Le Verbe a été fait chair, & il a habité parmi nous.* » Ils ôtent, dit ſaint » Gregoire, ce qu'il y a de plus noble dans l'homme, & ne donnent » à Dieu que ce qu'il y a de plus groſſier & de materiel: ils n'ont » qu'à dire maintenant qu'il n'eſt que le Dieu des corps & non pas » le Dieu des ames, parce qu'il eſt écrit: *Vous lui avez donné une » puiſſance abſolue ſur toute chair.* « Il parle du livre que les Apolli- nariſtes avoient compoſé ſur la Trinité, & de l'erreur d'Apolli- naire ſur ce ſujet; car quoiqu'il dît que le Saint-Eſprit étoit Dieu, il le dégradoit néanmoins de la divinité, compoſant la Trinité du grand, du plus grand & du très-grand, c'eſt-à-dire, du Saint-Eſ- prit, du Fils & du Pere. Il parle auſſi de leurs nouveaux Pſeau- mes, bien differens de ceux de David, & de leurs vers harmo- nieux qu'ils faiſoient paſſer pour un troiſieme teſtament, & pro- met d'en compoſer lui-même.

Joan. 1.

Joan. 1. 14.

VII. La ſeconde lettre à Cledonius, dont on a fait le cinquante-deuxieme diſcours, fut apparemment écrite peu après la premiere. C'eſt une réponſe à celle de Cledonius qui lui avoit marqué que pluſieurs étoient venus le trouver, & lui demander qu'il donnât des aſſurances de ſa foi, parce que les Apollinariſtes l'accuſoient de diviſer Jeſus-Chriſt, & de lui donner deux natures ſéparées & oppoſées l'une à l'autre. Saint Gregoire répond à cette demande avec beaucoup de douceur & de ſimplicité, ſans témoigner ſa peine de ce que l'on ſemble douter de ſa foi, après les preuves qu'il en avoit données. Il prie Cledonius de proteſter à tout le monde, qu'il n'avoit point d'autre foi que celle de Nicée, en y ajoutant ſeulement ce qui regarde le Saint-Eſprit, dont la queſtion n'avoit pas encore été agitée alors. Il déclare auſſi ſa foi ſur l'In- carnation, diſant qu'il adoroit un ſeul & unique Jeſus-Chriſt Fils du Pere & Fils de Marie, & qu'il n'en faiſoit point deux fils, comme on l'en accuſoit. Enſuite il ſe juſtifie ſur ce qu'il avoit au- trefois approuvé la confeſſion de foi de Vital, auſſi-bien que le bienheureux pape Damaſe, faute d'en connoître l'artifice; d'au- tant que les paroles de cette confeſſion, bien entendues, avoient un ſens orthodoxe. Il reproche aux Apollinariſtes de ne déclarer toute la malignité de leurs ſentimens qu'à leurs diſciples, & de les diſſimuler devant ceux qui les combattent par l'autorité de

**Cinquante-deuxieme diſcours de ſaint Gregoire. Seconde lettre à Cledonius, contre les Apollinariſtes, vers l'an 382. Pag. 745.**

l'Ecriture. Il les tourne en ridicule ſur la nouveauté de leur doctrine. » Quelle abſurdité, dit-il, de prétendre annoncer aujourd'hui une doctrine cachée depuis Jeſus-Chriſt; car s'il n'y a que trente ans que leur foi a commencé, quoiqu'il y en ait près de quatre cens que Jeſus-Chriſt a paru; notre Evangile a été inutile pendant tout ce tems, notre foi a été vaine, les Martyrs ont ſouffert envain, tant de ſi grands Prélats ont envain gouverné les peuples. « Il proteſte qu'il n'écrit ceci qu'y étant forcé pour rétablir l'unité & la concorde dans l'Egliſe; qu'il n'a rien plus à cœur que la paix, que ſa conduite fait aſſez connoître ſes ſentimens; mais que les entrepriſes de ſes adverſaires, & les bruits qu'ils répandoient contre lui fermenr toutes les voies d'accommodement. La premiere lettre à Cledonius fut citée dans les Conciles d'Epheſe (*a*) & de Chalcedoine (*b*). Juſtinien (*c*), Leonce de Byſance & quelques autres la citent auſſi. Saint Ephrem (*d*) d'Antioche allegue deux fois l'autorité de la ſeconde.

La Paraphraſe ſur l'Eccleſiaſte n'eſt pas de ſaint Gregoire. Pag. 749. *Voyez* tome III. page 313.

VIII. Après les deux lettres de ſaint Gregoire à Cledonius, ſuit une paraphraſe ſur l'Eccleſiaſte, qu'on convient aujourd'hui être de ſaint Gregoire Thaumaturge, elle eſt en effet d'un ſtile tout different de celui de ſaint Gregoire de Nazianze, & attribuée par les anciens à ſaint Gregoire Thaumaturge.

## ARTICLE III.

### *Des Lettres de Saint Gregoire.*

Lettres de S. Gregoire à Celeuſius.

I. NOus avons trois lettres de ſaint Gregoire à Celeuſius, qui paroît avoir été juge ou chef de police à Nazianze. Il étoit ami du ſaint Evêque, & l'étoit venu voir à Arianze pendant le Carême de l'an 382. Saint Gregoire le reçut ſans lui rien dire, à cauſe de la loi qu'il s'étoit faite de garder le ſilence pendant ce ſaint tems. Celeuſius le trouva mauvais & s'en plaignit à lui-même, traitant ſon ſilence de ruſticité; mais le Saint ſans s'en offenſer, lui écrivit avec toute la liberté que donne l'amitié, de ne pas condamner ſon ſilence, que les cygnes chanteroient lorſque l'on verroit les geais ſe taire. Cette lettre eſt la premiere dans l'édition

Epiſt. 1. an. 382. pag. 767

(*a*) Tom II. *Conc. pag.* 270.
(*b*) Tom. IV. *Conc. pag.* 826. 830.
(*c*) Tom. V. *Conc. pag.* 696. Leont. *lib.* 1. *in Neſtor. & Eutych. p.* 972.
(*d*) *Apud* Photium, *Cod.* 229. *pag.* 808. 809.

que

que nous ſuivons. Dans la ſoixante & quatorzieme, qui eſt la ſeconde à Celeuſius, ſaint Gregoire lui dit qu'il faiſoit fort mal de ne pas jeûner pendant le Careme, & qu'il s'inquietoit peu apparemment d'obſerver les loix humaines, puiſqu'il mépriſoit les divines. Il l'exhorte de ne point donner de ſpectacles infames, de peur de ſe diffamer lui-même: » Sachez, ajoute-t-il, Juge, que » vous ſubirez vous-même le jugement, & vous ferez moins de » fautes. « La troiſieme lettre à Celeuſius eſt écrite avec la même liberté. » Ne condamnez point mon ſilence, lui dit ſaint Gre» goire, puiſque je ne condamne point vos paroles; que ſi vous » me condamnez, prenez garde que je ne commence par parler » contre vous-même.

Epiſt. 74. pag. 830.

Epiſt. 75. pag. 830.

II. La ſeconde lettre de ſaint Gregoire eſt adreſſée à Nicobule ſon neveu. Il paroît qu'il l'écrivit dans le tems de ſon mécontentement contre ſaint Baſile à l'occaſion de l'Evêché de Saſimes, & ainſi en 372. Cette lettre eſt remarquable par la déference que ſaint Gregoire y témoigne pour ſaint Baſile, de qui il envoyoit quelque lettre à Nicobule. Il lui dit qu'il ne met la ſienne qu'après celle de ce grand Evêque, tant pour donner aux autres un exemple de modération & d'humilité, que pour montrer l'union qu'il vouloit toujours avoir avec lui, & faire voir que pour ſuivre les regles de la verité autant que celles de l'amitié, il l'eſtimoit toujours au-deſſus de lui, » quoique pour lui, dit-il, il croye » le contraire. « La troiſieme fut écrite à Nicobule pere, vers l'an 369. Il lui enſeigne que le laconiſme conſiſte non à écrire peu de lignes, mais à dire beaucoup de choſes en peu de mots. Le même Nicobule lui demanda en une autre occaſion quelques regles ſur la maniere d'écrire les lettres. Saint Gregoire lui répondit par celle qui eſt la deux cent neuvieme, que la neceſſité & les affaires qu'on y traite en ſont la ſeule regle pour la longueur; qu'elles doivent être fort claires & éloignées du ſtyle pompeux des orateurs, non pas toutefois ſeches & ſans beauté, mais relevées avec médiocrité par quelque ſentence & quelque apophtegme, ou par quelque raillerie & quelque énigme; avec quelque peu de figures ſans antitheſes ni autres choſes de cette nature, ſi ce n'eſt quelquefois comme en ſe jouant; qu'en un mot leur beauté eſt de n'en avoir point d'affectée. C'eſt à Nicobule le pere que nous avons obligation des lettres qui nous reſtent de ſaint Gregoire, car il pria ce Saint de les ramaſſer & de les lui envoyer: ce qu'il fit, lui mandant en même-tems qu'il y trouveroit plus de choſes utiles, que de celles qui ne ſont que pour la montre &

Lettres à Nicobule pere & fils, en 372. 371.

Epiſt. 2. an. 372. pag. 768.

Epiſt. 3. an. 369. pag. 789.

Epiſt. 209. pag. 903.

Epiſt. 208. pag. 902.

pour l'apparence, parce que le caractere de ſes diſcours étoit d'être remplis autant qu'il ſe pouvoit de ſentences & de doctrine pour l'inſtruction des lecteurs.

Lettres à S. Baſile.

III. Des huit lettres ſuivantes de ſaint Gregoire à ſaint Baſile, la premiere qui eſt de l'an 371. eſt en forme d'excuſe ſur ce qu'il n'a pû l'aller voir à Ceſarée, en étant empêché par la maladie de ſa mere. Dans la ſeconde qu'il écrivit en 358. voyant qu'il ne pouvoit acquiter la parole qu'il lui avoit donnée étant à Athenes de renoncer entierement au monde, & de vivre enſemble pour Dieu ſeul dans la ſolitude, il lui promet pour ſatisfaire autant qu'il pourroit à cet engagement, d'aller ſouvent paſſer du tems avec lui, & le prie de vouloir venir auſſi quelquefois demeurer en ſa maiſon. La troiſieme eſt une réponſe qu'il fit à ſaint Baſile vers l'an 358. ſur la raillerie qu'il avoit faite de ſa retraite à Tiberine. Il en traite beaucoup plus au long dans la quatrieme, écrite vers l'an 363. Il reprend ſon ami de ce qu'il avoit appelé Tiberine *la Fondriere de la terre*, & reprenant tout ce que ſaint Baſile avoit dit à l'avantage de ſa retraite dans le Pont, il s'en moque agréablement, & en prend occaſion de repreſenter ce lieu comme le plus affreux qui fut au monde. Saint Baſile ayant bien reçu cette raillerie, ſaint Gregoire la continua dans la cinquieme lettre qu'il lui écrivit quelque tems après. Il y fait une agréable deſcription de la demeure de ſaint Baſile, de la bonne chere qu'il lui avoit faite lorſqu'il y avoit été & des glorieux travaux auſquels il l'avoit exercé. Mais prenant ſon ſérieux dans la ſixieme lettre, il témoigne ſoupirer après la vie qu'ils avoient menée enſemble dans cette ſolitude, diſant qu'il lui étoit facile de deſirer les avantages dont il y avoit joui, mais qu'il ne lui étoit pas aiſé de les obtenir. » Je vous conjure donc, ajoute-» t-il, de m'aſſiſter, de conſpirer, de travailler avec moi pour me » faire arriver à la vertu : conſervez-moi par vos prieres celle que » nous avons autrefois acquiſe enſemble, de peur que je ne me diſſi-» pe peu à peu comme l'ombre qui s'évanouit avec le jour. « Il dit dans la ſeptieme que c'eſt le ſeul amour de la philoſophie & de la retraite qui l'empêche de l'aller trouver à Ceſarée. C'eſt que ſaint Baſile s'étoit plaint que ſon ami le mépriſoit, & qu'il cherchoit de vaines excuſes pour ſe diſpenſer de l'aller voir. Cette lettre eſt de l'an 370. quelque tems après l'élection de ſaint Baſile. La huitieme eſt une réponſe à la lettre dans laquelle ſaint Baſile lui avoit témoigné ſa douleur de ce qu'on l'avoit ordonné Prêtre, & ſon deſſein d'abandonner le ſervice de l'Égliſe pour ſe retirer dans la ſolitude. C'étoit en 364. » J'approuve, lui répondit ſaint

Epiſt. 4. an. 371. pag. 769.

Epiſt. 5. an. 458. pag. 769.

Epiſt. 6. an. 358. pag. 770.

Epiſt. 7. an. 363. pag. 770. 772.

Epiſt. 8. an. 363. pag. 772. 773.

Epiſt. 9. an. 363. pag. 774.

Epiſt. 10. an. 370. pag. 775.

Epiſt. 11. an. 364 pag. 775. 776.

» Gregoire, le commencement de votre lettre : & pourrois-je ne » pas approuver tout ce qui vient de vous ? vous avez donc vous-» même été pris auſſi bien que nous, & nous ſommes tombés » tous deux dans le piége : mais enfin on nous a contraints d'être » Prêtres, quoique ce ne fût nullement notre deſſein ; car nous » nous pouvons rendre l'un à l'autre un témoignage très-certain, » que nous avons toujours aimé la vie la plus humble & la plus » baſſe ; & il nous eût peut-être été en effet plus avantageux de » n'être pas élevés à la Prêtriſe : au moins je n'oſerois dire autre » choſe, juſqu'à ce que je connoiſſe quel eſt le deſſein & la con-» duite de Dieu ſur nous. Mais puiſque c'eſt une choſe faite, je » crois pour moi qu'il faut s'y ſoumettre, principalement à cauſe » du tems où nous ſommes, où les langues des heretiques nous » attaquent de tous côtés, & ne rien faire d'indigne de l'eſperan-» ce qu'on a conçue de nous, ni de la vie que nous avons menée » juſqu'ici.

IV. On voit par la lettre à ſaint Amphiloque, qu'ils en menoient une bien frugale ; car ſaint Gregoire ayant un jour à traiter ſaint Baſile qui l'étoit venu voir à Nazianze vers l'an 358. écrivit à ſaint Amphiloque pour lui demander de belles herbes, » de peur, » dit-il en riant, qu'il n'éprouvât la colere de ſaint Baſile s'il ne lui » envoyoit de quoi appaiſer ſa faim. » Comme S. Amphiloque lui en avoit envoyé trop peu, il lui en fit des reproches dans une ſeconde lettre, en le menaçant agréablement, que ſi une autrefois il ne lui en envoyoit davantage, il garderoit ſon blé pour lui. C'eſt qu'il avoit apparemment coutume d'en faire part à ſaint Amphiloque, qui en manquoit dans ſa ſolitude d'Ozizale.

Lettres à S. Amphiloque. Epiſt. 12. an. 358. pag. 776.

Epiſt 13. an. 358. pag. 776.

V. Il paroît que l'un de ceux qui avec le peuple de Nazianze preſſerent le plus ſaint Gregoire de continuer à gouverner cette Egliſe après la mort de ſon pere, fut Boſphore, Evêque de Colonie dans la ſeconde Cappadoce. Ses inſtances à cet égard ſont le ſujet de la lettre que ſaint Gregoire lui écrivit : après s'y être plaint en des termes un peu aigres, de ſes importunités, il lui témoigne qu'il veut bien s'y rendre, & ſe ſoumettre à ce que la Providence demandoit de lui : c'étoit en 374. Il lui écrivit en une autre occaſion, & ce ſemble en 381. lorſqu'il penſoit à quitter le ſiege de Conſtantinople, qu'il n'importuneroit plus perſonne ( pour laiſſer Paulin paiſible à Antioche ) mais que ne pouvant faire changer les autres d'avis, ils ne l'empêcheroient pas auſſi de ſe renfermer en Dieu & en lui-même.

Lettres à Boſphore, Evêque de Colonie. Epiſt 14. an. 374. pag. 777.

Epiſt. 15. an. 381. pag. 778.

VI. Son frere Ceſaire ayant été tiré comme par miracle, de

Lettres à

Ceſaire ſon frere, & à Sophrone, préfet.

deſſous les ruines du tremblement de terre arrivé à Nicée en 368. il en prit occaſion de lui écrire pour l'exhorter à remercier Dieu de l'avoir délivré de ce péril, & à ſe donner entierement à lui, ſoit dans la vie privée, ſoit dans le maniement des affaires, où toutefois il ne le voyoit engagé qu'à regret. Quelques années auparavant, c'eſt-à-dire en 362. Ceſaire avoit conſenti de demeurer avec Julien l'*Apoſtat* en qualité de ſon médecin. Tout le monde fut ſcandaliſé de cette reſolution, & ſon pere avoit peine à ſupporter la vie, tant il ſe ſentoit touché de douleur de voir ſon fils au milieu d'une cour remplie de prophanations & de ſacrileges. Saint Gregoire fit donc un effort pour tirer ſon frere d'un engagement où il y avoit tant de danger pour ſon ame, & lui écrivit en ces termes : « Vous nous couvrez de confuſion. Je voudrois « que vous puſſiez entendre ce que diſent de vous ceux de la fa- « mille, les étrangers & tous les Chrétiens qui nous connoiſſent. « Voir le fils d'un Evêque ſervir à la cour, deſirer la puiſſance & « la gloire ſéculiere, ſe laiſſer vaincre à l'interêt, & ne pas comp- « ter pour toute gloire & pour toute richeſſe de réſiſter coura- « geuſement en cette occaſion, & de fuir au plus loin toutes les « abominations. Comment les Evêques pourront-ils exhorter les « autres à ne pas ceder au tems ni ſe laiſſer entraîner dans l'ido- « lâtrie ; comment pourront-ils reprendre les autres pecheurs, « s'ils n'oſent corriger leurs propres enfans ? Mon pere eſt ſi affligé « que la vie lui eſt inſupportable ; & je ne le conſole qu'en me ren- « dant caution de votre foi, & en l'aſſurant que vous ceſſerez de « nous affliger. Pour ma mere on n'oſe lui dire cette nouvelle, « & on emploie mille inventions pour la lui cacher ; la foibleſſe « de ſon ſexe & l'ardeur de ſa pieté la lui rendroient inſupporta- « ble. Profitez de cette occaſion, vous n'en aurez jamais une « plus belle de vous retirer. » Il ajoute que s'il prétend conſerver à la cour la pureté de ſa foi, il doit s'attendre à y tenir un rang indigne de lui, ou que s'il veut faire ſa fortune, il ne peut éviter d'être noirci par la fumée des victimes prophanes, ſi toutefois il n'eſt pas brûlé par ce feu ſacrilege. Cette lettre de ſaint Gregoire eut ſon effet : Ceſaire quitta la cour, mais après avoir remporté ſur Julien une victoire glorieuſe. Après la mort de Ceſaire arrivée en 369. ſaint Gregoire ſe trouva embarraſſé au ſujet de ſa ſucceſſion, parce qu'une infinité de perſonnes venoient ſe jetter ſur les richeſſes & ſur les reſtes de ce mort ; les valets, les étrangers, les amis pilloient chacun de leur côté ce qu'ils pouvoient. Dans cet embarras ſaint Gregoire écrivit à Sophrone préfet de

Epiſt. 16. an. 368. pag. 779.

Epiſt. 17. an. 362. pag. 779.

Epiſt. 18. an. 369. pag. 781.

Conſtantinople, Cappadocien comme lui, & l'un des principaux amis de Ceſaire, le conjurant de lui témoigner en cette rencontre la fidelité que l'amitié & l'honneur demandoient de lui, & de l'aſſiſter en la maniere que ſa prudence & l'état des affaires lui feroient juger être la meilleure. Il dit en parlant de Ceſaire, qu'il avoit paru avec éclat dans la cour, que ſa ſcience l'avoit fait connoître de tout le monde, que ſa probité l'élevoit au-deſſus des autres, & que le grand nombre de ſes amis l'avoit rendu très-conſiderable.

VII. Les lettres ſuivantes regardent la réconciliation de ſaint Baſile avec Euſebe de Céſarée en Cappadoce ſon Evêque. Celui-ci faiſoit beaucoup d'honneur à ſaint Gregoire, & le convioit aux conferences & aux aſſemblées ſpirituelles qu'il tenoit. Saint Gregoire lui en témoigne ſa reconnoiſſance par une lettre; mais il lui dit en même-tems que l'injure qu'il avoit faite & qu'il continuoit de faire à ſaint Baſile le touchoit très-ſenſiblement; que l'ayant choiſi pour compagnon en toutes choſes, honorer l'un & maltraiter l'autre, c'étoit careſſer une perſonne d'une main, & de l'autre lui donner un ſoufflet; qu'il le conjuroit donc de remédier au tort qu'il faiſoit à ſon ami, l'aſſurant qu'il ſeroit ſatisfait de lui. Euſebe témoigna être choqué de cette lettre, ce qui engagea ſaint Gregoire à lui en écrire une ſeconde, dans laquelle il lui dit qu'en lui écrivant il n'avoit cru ſuivre que les regles de l'eſprit & de la ſageſſe de Dieu; que pour être d'un rang inferieur au ſien, il ne croyoit pas devoir perdre le droit d'une liberté raiſonnable; que s'il s'en offenſoit & qu'il le regardât comme un valet qui n'avoit pas droit de lui réſiſter, il étoit prêt de ſouffrir cette indignité; mais que ce n'étoit pas une choſe digne de la pieté & de la generoſité d'Euſebe. Dans une autre lettre qui ſuivit de près les précedentes, ſaint Gregoire lui témoigne qu'il avoit donné à la douleur ce qu'il lui avoit écrit auparavant, & non qu'il eût aucun éloignement de lui, qu'il s'étoit auſſitôt ſoumis à ce que la regle & les loix du Saint-Eſprit demandoient de lui; & qu'après tout quand il auroit pû avoir quelque reſſentiment contre lui, le tems & les bêtes, c'eſt-à-dire les Ariens, qui venoient attaquer l'Egliſe, l'euſſent obligé à ſe reconcilier avec un prélat qui combattoit ſi genereuſement à la tête des Catholiques. Le tems amollit en effet Euſebe, & ſaint Gregoire l'étant venuver, le vit non ſeulement diſpoſé à la réunion & à la paix, mais encore à écrire à ſaint Baſile pour l'exhorter & le prier de revenir. Il en donna auſſitôt avis à ſon ami, lui marquant que puiſqu'Euſebe vouloit lui

Lettres à S. Baſile & à Euſebe de Céſarée en Cappadoce.

Epiſt. 20. an. 365. pag. 781.

Epiſt. 169. an. 365. pag. 877. 878.

Epiſt. 170. an. 365. pag. 878.

Epiſt. 19. an. 365. pag. 762.

Epiſt. 25. an. 372. pag 788. Saint Gregoire, après l'avoir averti qu'il y avoit auprès de lui des gens qui allumoient le feu de la diſſenſion entre lui & Anthime, lui témoigne qu'il ſe tient aſſuré que dans cette affliction il ne fera rien d'indigne de lui, mais qu'au contraire il fera connoître de plus en plus quel il eſt, & quelle force il avoit acquiſe dans la pratique continuelle de la vertu. Les lettres vingt-ſix & vingt-ſeptieme ſont de l'année précedente 371. & regardent la précaution dont ſaint Baſile uſoit en parlant du Saint-Eſprit, & le ſcandale qu'elle produiſit dans l'eſprit de quelques-uns. En un repas où ſaint Gregoire ſe trouva avec pluſieurs de leurs amis communs, la converſation tomba ſur ſaint Baſile : tous en parloient avec admiration & louoient enſemble les deux amis, quand un des conviés qui étoit Moine, s'écria : » Vous êtes de grands flatteurs : louez le » reſte j'y conſens ; mais pour le capital qui eſt la foi, ni Baſile, ni » Gregoire ne méritent point de louanges : l'un la trahit par ſes » diſcours, l'autre par ſon ſilence. » Où l'avez-vous appris, dit ſaint » Gregoire, téméraire que vous êtes ? « Le Moine répondit : » Je » viens de la fête du martyr Eupſique, & là j'ai oui le grand Baſile » parler merveilleuſement bien de la divinité du Pere & du Fils ; » pour le Saint-Eſprit, il a paſſé par auprès. D'où vient, ajouta-t-il, » regardant ſaint Gregoire, que vous parlez clairement de la divi- » nité du Saint-Eſprit, comme vous fites en une telle aſſemblée, » & que Baſile en parle obſcurement, & avec plus de politique que » de pieté ? » C'eſt, répondit ſaint Gregoire, que je ſuis un homme » caché & peu connu, ainſi je parle ſans conſéquence. Baſile eſt » illuſtre par lui-même & par ſon Egliſe, tout ce qu'il dit eſt pu- » blic : on lui fait une forte guerre, & les heretiques cherchent à » relever quelque parole de ſa bouche, afin de le chaſſer de l'E- » gliſe, lui qui eſt preſque la ſeule étincelle qui nous reſte. Il vaut » donc mieux ceder un peu à cet orage, & faire connoître la divi- » nité du Saint-Eſprit par d'autres paroles ; la verité conſiſte plus » dans le ſens que dans les mots. « Mais quoique pût alleguer ſaint Gregoire pour juſtifier la conduite de ſaint Baſile, les aſſiſtans ne goutoient point ſes raiſons. Il rendit compte de cette converſation à ſon ami, & lui envoya ſa lettre par un nommé Hellene, avec qui ils étoient l'un & l'autre liés d'amitié. Mais ſaint Baſile ne la reçut pas tout-à-fait bien. Saint Gregoire lui écrivit qu'il avoit eu tort de ſe bleſſer de ſa lettre, & l'aſſura qu'il étoit prêt de l'aller trouver, de combattre avec lui, & de le ſeconder autant qu'il lui ſeroit poſſible.

Epiſt. 26. an. 371. pag. 789.

Epiſt. 27. an. 371 pag. 791.

Lettres à

X. Trois ans après, c'eſt-à-dire, l'an 374. ſaint Gregoire tomba dans

dans une maladie qui le réduisit à l'extrémité, ce qui le priva de la consolation de voir saint Eusebe de Samosates, qui en cette année passa par la Cappadoce, pour aller en Thrace où l'Empereur Valence l'avoit relegué. Il honoroit extrêmement ce grand Evêque, à cause des rudes persécutions qu'il avoit souffertes pour la foi; & il s'étoit flatté de trouver dans l'entretien d'une personne si parfaite le remede à tous les maux dont il se voyoit affligé. Mais en ayant manqué l'occasion, » en punition, dit-il, de ses pechés, « il lui écrivit & se recommanda à ses prieres comme à celles d'un Martyr. Nous avons une autre lettre de saint Gregoire à saint Eusebe de Samosates, au sujet de l'élection de saint Basile, en 370. Après lui avoir donné des louanges extraordinaires, il lui témoigne la joie qu'il a de son arrivée à Cesarée, & lui promet que cette joie augmentera beaucoup dans lui & dans l'Eglise de cette ville, lorsqu'elle aura reçu un Evêque digne d'elle, digne de ceux qui l'ont gouvernée jusqu'alors & digne des mains d'Eusebe. Quand ce saint Evêque fut arrivé au lieu de son exil, saint Gregoire ayant pris l'occasion d'un nommé Eupranius, disciple de saint Eusebe, qui s'en alloit le trouver, lui écrivit une lettre de louange sur la couronne qu'il méritoit par ses travaux, l'exhortant à les supporter avec force dans l'esperance qu'ils seroient récompensés de la vie éternelle. Cette lettre est quelquefois attribuée à saint Basile; mais a en juger par le style, on ne peut gueres douter qu'elle ne soit de saint Gregoire. D'ailleurs, on ne la trouve point dans les recueils manuscrits des lettres de S. Basile, si ce n'est dans celui de Coislin. La suivante ne se trouve pas non plus ailleurs sous le nom de saint Basile que dans ce manuscrit; & convient parfaitement à saint Gregoire. Il y remercie saint Eusebe de son souvenir & des lettres dont il l'avoit honoré, & lui témoigne son desir de l'aller embrasser jusques dans la Thrace, s'il n'en étoit pas empêché par ses afflictions & ses occupations continuelles. En effet, il n'y avoit pas long-tems qu'il avoit perdu son pere & sa mere; ce qui, comme il l'avoue (*a*) lui-même, l'avoit rendu comme à demi mort; & l'Eglise de Nazianze dont il étoit chargé seul, ne le laissoit pas sans occupations.

S. Eusebe de Samosates. Epist. 28. an. 374. pag. 791.

Epist. 29. an. 370. pag. 793.

Epist. 30. an. 374. pag. 794.

Epist. 204. an. 374. ou 375. pag.

XI. Les lettres de saint Gregoire à saint Basile touchant l'épiscopat de Sasimes sont de l'an 372. On y voit que saint Gregoire refusa absolument de s'en charger dès qu'on lui en fit la proposition, disant qu'il n'étoit pas homme à apprendre à porter les ar-

Lettres à S. Basile. Epist. 31. an. 372. pag. 795.

(*a*) Nazianz. *orat.* 19. *pag.* 285.

mes & à faire la guerre à Anthime, pour défendre les mulets & les poules d'un autre. Saint Baſile voyant qu'il ne ſe preſſoit pas d'aller à Saſimes, lui fit des reproches de ſa pareſſe & de ſa négligence. Sur quoi ſaint Gregoire lui répondit: » Ma plus grande af-
Epiſt. 32. an. 372. pag. 796. » faire eſt de n'en avoir point: c'eſt ma gloire; & ſi tout le monde » faiſoit comme moi, l'Egliſe n'auroit point d'affaires. « Il ne laiſſa
Epiſt. 33. an. 372. pag. 798. pas de ſe mettre en devoir d'entrer en poſſeſſion de Saſimes; mais Anthime s'y oppoſa, ſe ſaiſiſſant des marais, & répondit à ſes menaces par une lettre pleine de moqueries, d'injures & d'in-
Pag. 797. ſultes. Anthime vint enſuite à Nazianze voir l'Evêque Gregoire pere, & fit tous ſes efforts pour obliger le fils à le reconnoître pour ſon métropolitain, lui promettant s'il le faiſoit, de le laiſſer paiſible dans ſon évêché. Saint Gregoire rejetta cette propoſition, & Anthime s'en retourna fort en colere de ce qu'il n'avoit rien avancé, & en reprochant au Saint ſon attachement pour ſaint Baſile. Anthime tenta une autre voie qui ne lui réuſſit pas mieux: ce fut d'appeller ſaint Gregoire à ſon ſynode comme ſuffragant. Le Saint rejetta encore cette propoſition comme une injure qu'on
Pag. 798. lui faiſoit; mais il conſentit à la priere d'Anthime & de ceux de ſon parti, d'écrire à ſaint Baſile pour le porter à entrer dans quelque accommodement. Nous n'avons pas cette lettre, ni la réponſe qu'y fit ſaint Baſile.

Lettres à S. Gregoire de Nyſſe. XII. Saint Gregoire de Nyſſe ſe trouvant obligé de s'enfuir & de ſe cacher dans la perſécution de Valens, ſe plaignit à ſaint Gregoire de mener ainſi une vie errante & vagabonde; mais celui-ci pour le conſoler, lui répondit que ſes courſes étoient agréables à Dieu; qu'il étoit comme le ſoleil qui ſans s'arrêter jamais, porte par-tout la chaleur, la fécondité & la lumiere; que s'il changeoit ſouvent de lieu, il étoit conſtamment utile à beaucoup de monde. En une autre occaſion où il voyoit que les progrès des Heretiques ne lui étoient pas moins ſenſibles que la perſécution
Epiſt. 35. an. 376. pag. 799. qu'il ſouffroit, c'étoit vers l'an 376. il lui écrivit qu'il falloit eſperer que le tems & la verité ruineroient bientôt leurs progrès; » & d'autant plutôt, dit-il, que nous remettrons davantage à
Epiſt. 36. an. 376. pag. 799. » Dieu le ſoin de toutes choſes. « Il lui écrivit vers le même-tems à l'occaſion de quelques mauvais bruits que l'on faiſoit courir ſur lui-même; qu'il ne trouvoit pas mauvais qu'on le méprisât, parce qu'il le méritoit; & qu'il étoit bien-aiſe qu'on l'honorât, parce que
Epiſt. 37. an. 379. pag. 799. 780. cela flattoit ſa vanité. Il étoit dangereuſement malade lorſqu'en 379. il reçut la nouvelle de la mort de ſaint Baſile: de ſorte que ne pouvant aller embraſſer ſes cendres, il ſe contenta de marquer ſa

douleur à ſaint Gregoire de Nyſſe, à qui il écrivit que la ſeule choſe qui pouvoit le conſoler de la perte de ſon ami, étoit la compagnie de ce Saint même, dans lequel il lui ſembloit voir comme en une glace très-pure, revivre les perfections du grand Baſile. Avant toutes ces lettres il lui en avoit écrit une lorſqu'il n'étoit encore que Lecteur, c'eſt-à-dire, vers l'an 365. dans laquelle il lui faiſoit des reproches de ce que par la tentation du démon il avoit abandonné l'Autel & les Myſteres, & quitté les volumes divins pleins de la pluie & de l'onction de la grace, pour prendre les livres ſecs & ſteriles de la rhetorique, dans le deſſein de l'enſeigner à de jeunes gens. Il lui en écrivit une autre vers l'an 383. au ſujet d'Eulalius qu'il avoit établi Evêque de Nazianze, pour l'informer que c'étoit à tort qu'on l'accuſoit dans le public d'avoir fait cette ordination malgré lui, & pour lui recommander Eulalius.

Epiſt. 43. an. 365. pag 804. 805.

Epiſt. 42. an. 383. pag. 803.

XIII. La lettre à Simplicie eſt une apologie de la conduite que ſaint Baſile avoit tenue dans l'ordination d'un domeſtique de cette dame. Ce ſaint Evêque lui en avoit lui-même rendu compte de ſon vivant, & ſa lettre avoit arrêté ſes menaces. Mais après ſa mort, Simplicie écrivit à ſaint Gregoire de Nazianze pour faire caſſer cette ordination, attendu qu'on l'avoit faite ſans ſon conſentement, & que les habitans du lieu pour lequel ce domeſtique avoit été ordonné, ne l'avoient reçu que par complaiſance, & même par mâlice, comme, diſoit-elle, ils l'avouoient alors. Il paroît qu'elle menaçoit de porter cette affaire devant les tribunaux ſéculiers : ce qui n'étoit pas ſurprenant ; car étant heretique, comme le porte le titre de la lettre, ou du moins ſoupçonnée d'hereſie, elle ne s'embarraſſoit pas apparemment des regles de l'Egliſe. Saint Gregoire lui fit une réponſe aſſez douce, la priant de faire elle-même ce qu'on avoit oublié de lui demander lorſqu'on avoit ordonné Evêque ſon domeſtique, ſavoir qu'elle conſentît à cette ordination déja faite, de peur d'autoriſer le bruit qui ſe répandoit qu'elle ſuſcitoit cette affaire à l'Egliſe par malice, & par l'éloignement qu'elle avoit de la vraie foi & de ceux qui en prenoient la défenſe. Il ajoute qu'elle peut ſi elle veut, comme on le diſoit, obliger cet Evêque qui avoit manié ſon bien étant à ſon ſervice, de lui en rendre compte, pourvû qu'elle le faſſe ſuivant les regles de la douceur & de la modération ; que ſi elle prétend que cet homme eſt indigne de l'épiſcopat, il faudra qu'il ſoit jugé dans une aſſemblée d'Evêques, & par elle-même ſi elle veut s'y trouver ; & qu'on le puniſſe ſelon les fautes dont on l'aura con-

Lettre à Simplicie femme d'Alype, & à Alype lui-même.

Epiſt. 38. an. 372. pag. 800.

Pag. 801.

Epiſt. 148. pag. 869. Epiſt. 149. pag. 869. Epiſt. 150. pag. 869.

vaincu. Simplicie étoit femme d'Alype Gouverneur de Cappadoce, à qui il écrivit vers l'an 380. pour le prier d'empêcher qu'un nommé Pallade ne continuât de miner une maiſon qu'il avoit dans le reſſort de ſa juriſdiction; & pour lui recommander un Diacre nommé Fortunat. Simplicie étant devenue veuve, ſe trouva embarraſſée dans de fâcheuſes affaires à cauſe de ſes enfans; ſaint Gregoire lui aida à les terminer, & écrivit à cet effet deux lettres à Jacques, Gouverneur de la province.

Epiſt. 146. an. 386 pag. 867. & Epiſt. 147. pag. 868.

Lettres à Eudoxe Rhéteur, & à Philagrius.

XIV. La lettre à Eudoxe rheteur, & la premiere à Philagrius, ſont des témoignages de la douleur que cauſa à ſaint Gregoire la mort de Ceſaire. Quoique mort depuis dix ans il ne pouvoit l'oublier, & aimoit toutes les choſes qui lui en rappelloient la mémoire, les baiſant & les embraſſant comme s'il y eût vû & entretenu ſon frere. Ce Philagrius étoit un homme d'une pieté éminente, & très-intelligent dans les ſciences; mais incommodé de divers maux, comme on le voit par la ſeconde lettre que ſaint Gregoire lui écrivit vers l'an 381. Il lui promet un ouvrage qu'il lui avoit demandé, mais il ne dit point ce que c'étoit. La même année Philagrius lui avoit écrit pour lui témoigner ſa peine ſur ce qu'il avoit abandonné l'Epiſcopat de Conſtantinople, regardant cette action comme d'une dangereuſe conſéquence: ce qui obligea ſaint Gregoire de lui rendre raiſon de ſa conduite. Il lui dit qu'il n'a quitté ce ſiege qu'après une mûre déliberation, & non par une legereté précipitée; qu'il étoit las de combattre l'envie & les diſſenſions des Evêques qui rompoient l'unité de l'Egliſe, & qui n'employoient le prétexte de la foi, que pour donner une honnête couleur à leurs jalouſies & à leurs querelles particulieres. Il écrivit encore deux autres fois à Philagrius, pour l'exhorter à ſouffrir ſes incommodités qui étoient grandes, avec une patience chrétienne. Il alla même le voir à Matazes où il demeuroit, & lui expliqua à ſa priere le Pſeaume ſoixante-douzieme, dans lequel David témoigne ſa peine au ſujet de la proſperité des méchans, & le conſole par l'eſperance de trouver ſa juſtification en l'autre vie devant le divin tribunal. Saint Gregoire ayant à traiter cette matiere, pour donner quelque conſolation à un homme qui avoit beaucoup d'érudition, lui dit ſur ce ſujet tout ce que l'on en trouve dans les auteurs ſacrés & prophanes, & s'étant échauffé dans cet entretien par l'ardeur du Saint-Eſprit, auſſi-bien que par le ſentiment de ſa douleur, qu'il appelle la choſe du monde la plus ingénieuſe, il lui dit des choſes ſi touchantes, que Philagrius en étant vivement pénetré comme par un aiguillon, levoit pen-

Epiſt. 39. an. 379. pag. 802. Epiſt. 40. an. 379. pag. 802.

Epiſt. 41. an. 381. pag. 803.

Epiſt. 65. an. 381. pag. 823.

Epiſt. 64. & 66. an. 381. pag. 821, 824.

Digitized by Google

dant cette converſation les mains au Ciel, & regardant l'orient diſoit à haute voix: » Je vous rends graces, mon Dieu, Pere & » Créateur de tous les hommes, de la bonté que vous avez de nous » faire devenir bons malgré nous, de purifier notre homme inté- » rieur par le moyen de l'extérieur que vous affligez, & de vous » ſervir des adverſités pour nous faire parvenir à une heureuſe fin » par des raiſons qui vous ſont connues. « Il ajouta tant d'autres choſes ſi édifiantes, que ſaint Gregoire à qui il s'étoit adreſſé pour lui demander des inſtructions, déclare qu'il devint lui-même ſon diſciple. Il conclut ſa lettre par cette reflexion, qu'il y a bien plus de raiſon de pleurer les maladies intérieures des mechans, que les exterieures des gens de bien. Les quatre lettres ſuivantes à Philagrius, ſont à peu près du même tems que les précedentes & ſur la même matiere. Comme ſes maux augmentoient, ſaint Gregoire l'exhorte à les ſupporter avec réſignation, & à les regarder comme des moyens propres à purifier notre ame. Des deux livres que Philagrius lui avoit demandés, il ne lui en envoie qu'un qui étoit de Demoſthene, n'ayant pas l'autre, ſavoir l'Iliade d'Homere.

Epiſt. 67. 68. 69. 70. an. 381. pag. 825. 826. 827.

XV. Les lettres à Gregoire gouverneur de la Cappadoce, & à Ecebole qui paroît avoir été ſon aſſeſſeur, ſont pour leur recommander la veuve & les enfans de Nicobule, qui en mourant les avoit jettés dans le deuil & dans l'embarras des affaires. On peut mettre ces lettres vers l'an 385. Nicobule avoit épouſé Alypienne fille de ſainte Gorgonie & niece de notre Saint. L'aîné de ſes enfans s'appelloit *Nicobule*. Saint Gregoire prit ſoin de lui, & le mit entre les mains d'Eudoxe pour lui enſeigner les belles lettres, & écrivit (*a*) en ſa faveur à pluſieurs perſonnes de diſtinction, comme à Saturnin, qui fut conſul en 383. à Sophrone, préfet de Conſtantinople, à Hellade, au ſophiſte Themiſtius & à Eudoxe. Il paroît que Nicobule pere fut porteur de la lettre à Africain. Elle eſt fort honorable à ce magiſtrat, qu'il dit n'être parvenu à la dignité qu'il poſſedoit que par ſa vertu. Dans celles qui ſont adreſſées à Aſtere, ſaint Gregoire lui repreſente que Nicobule n'ayant eu aucune part à l'inſulte commiſe par ſes ſerviteurs, & étant prêt de les remettre entre les mains de celui qui s'en plaignoit, il ne ſeroit pas juſte qu'il fût puni lui-même de cette faute. Aſtere étoit aſſeſſeur & ami particulier de ſaint Gregoire. D'où vient que dans une autre occaſion il lui recommanda un Diacre nommé *George*, que l'on tourmentoit injuſtement, & qui étoit un homme très-utile

Lettres à Gregoire, à Ecebole, à Aſterius, à Olympius.

Epiſt. 44. an. 385. pag. 806. Epiſt. 45 an. 385. pag. 807.

Epiſt. 46. pag. 807.

Epiſt. 47. & 48. pag 808. Epiſt. 125. 126. 127. pag. 857. 858.

Epiſt. 181. pag. 885.

(*a*) Nazianz. *Epiſt.* 132. 107, 108. 139. 218. 115. 116, 117. 118. 119.

Epiſt. 226. pag. 913. à l'Egliſe. Ce pouvoit être le même George qu'il recommande à Nectaire comme ſon très-honoré, & priant cet Evêque de l'aſſiſter dans de fâcheuſes affaires qu'on lui ſuſcitoit auprès du comte des domeſtiques. Comme l'affaire de Nicobule devoit ſe juger devant Olympius, gouverneur de la ſeconde Cappadoce en 382. Epiſt. 179. an 382. pag. 882. ſaint Gregoire lui écrivit pour le prier d'empêcher que Nicobule ni ſes enfans ne fuſſent pas ſoumis aux charges publiques du conſeil de ville, comme ſon accuſateur le demandoit. Il lui écrivit Epiſt. 178. an. 382. pag. 882. & Epiſt. 173. 174. pluſieurs autres lettres, une entre-autres dans laquelle il le prioit de décharger Nicobule du ſoin des poſtes; & une autre où il demandoit grace pour un Prêtre, nommé *Leonce*, qui s'étoit rendu indigne du ſacré miniſtere, mais qui avoit déja été puni pour ſes Epiſt 175. an. 382. pag. 880. fautes. Mais les plus conſiderables ſont celles qu'il écrivit au même Olympius, pour le flechir en faveur des habitans de Nazianze, dont il menaçoit de ruiner la ville, à cauſe qu'on s'y Epiſt. 49. an. 382. pag. 809. 811. & Epiſt. 172. pag. 879. étoit ſoulevé contre ſes ordres. Saint Gregoire le prie d'une maniere très-touchante de ſe contenter de punir modérément les coupables de la ſédition, ſans étendre ſa colere ſur les innocens, & ſur une ville qu'il lui ſeroit toujours glorieux d'avoir conſervée. Il nomme cette ville *Diocæſarée*, mais il paroît par la lettre même que Nazianze avoit auſſi ce nom; car il ſe dit Evêque du lieu qu'Olympius vouloit détruire. Il arriva dans cette ville une affaire d'une nature differente. Un nommé *Verien* ou *Verinien*, vouloit que ſa fille qu'il avoit mariée fît divorce avec ſon mari. Epiſt. 211. pag. 904. Epiſt. 176. pag. 881. Epiſt. 181. pag. 884. Olympius commit ſaint Gregoire pour ſavoir la diſpoſition de la fille, eſperant qu'agiſſant plus en Evêque qu'en Juge, il reconcilieroit le beau-pere avec le gendre. Le ſaint Evêque s'acquitta de ſa commiſſion dans cet eſprit, il interrogea cette femme & lui demanda ſi elle vouloit être ſéparée de ſon mari: elle répondit qu'elle y conſentoit. Mais ſaint Gregoire s'étant apperçu qu'elle ne l'avoit dit qu'en pleurant, jugea par là qu'elle partageoit ſes ſentimens, & que donnant ſes paroles au reſpect de ſon pere, elle donnoit ſes larmes à ſa tendreſſe pour ſon mari. Il en fit ſon rapport à Olympius au tems marqué, & ajouta qu'il agiroit en cette affaire comme il le jugeroit à propos; mais que pour lui il étoit porté à ce que l'on exhortât Verien d'excuſer tout ce qui pouvoit s'être paſſé entre lui & ſon gendre & de ne pas pourſuivre ce divorce. Saint Gregoire en écrivit auſſi à Verien même, pour le détourner de ce deſſein, lui proteſtant que l'amitié qu'il avoit pour lui n'allant pas juſqu'à lui faire offenſer Dieu à ſa conſideration, il pouvoit ſe ſervir d'autres que de lui pour un divorce: que le conſentement que

ſa fille y donnoit ne ſeroit d'aucune conſideration, que lorſque le reſpect d'un pere ne l'empêcheroit pas de dire librement ce qu'elle penſoit, quoiqu'elle l'eût aſſez fait connoître par ſes larmes. On voit par d'autres lettres de ſaint Gregoire combien il eſtimoit Olympius pour ſa pieté, pour ſa prudence, pour ſa generoſité, pour ſon deſintereſſement, pour ſa modération; & le reſpect qu'Olympius avoit pour ſaint Gregoire, comme il ſe confioit en ſes prieres, & lui accordoit gracieuſement ce qu'il lui demandoit pour diverſes perſonnes qui avoient recours à lui. Epiſt. 179. 178. 50. 177.

XVI. Saint Gregoire demeura toujours uni à Nectaire ſon ſucceſſeur dans l'épiſcopat de Conſtantinople; & Nectaire lui témoigna de ſon côté beaucoup d'eſtime & d'affection, l'obligeant en tout ce qui dépendoit de lui. La premiere grace que ſaint Gregoire lui demanda depuis ſa retraite à Arianze en 382. fut en faveur d'un nommé *Pancrace*, qu'il appelle ſon *très-cher fils*. Il prie Nectaire non-ſeulement de le recevoir, mais de lui aider par le ſecours de ſes amis à venir à bout de ſes deſſeins. Il lui adreſſa auſſi une de ſes niéces qui avoit quelque affaire à Conſtantinople, & qui n'étant point au fait des affaires avoit beſoin de ſecours. Dans ſes lettres à Hellade, il le remercie de celles qu'il avoit reçues de lui, & des préſens qu'il lui avoit envoyés pour la fête de Pâques; car c'étoit la coutume d'en envoyer aux grandes fêtes. Il lui ſouhaite une longue vie, & le prie que s'il veut lui procurer quelque ſatisfaction dans ſa vieilleſſe, de donner un Evêque à ſon Egliſe, c'eſt-à-dire, à celle de Nazianze. Ce qui donne lieu de juger qu'Hellade étoit Evêque dans la ſeconde Cappadoce, où étoit auſſi Nazianze. On peut rapporter à la même année la lettre de ſaint Gregoire à Theodore de Tyanes, qui lui avoit écrit quelques jours avant la fête de Pâques. Il l'en remercie, & lui marque qu'afin qu'il ſe ſouvînt de lui, il lui envoie la Philocalie d'Origene, qui étoit un extrait que lui & ſaint Baſile avoit fait des endroits de ce Pere, qui leur avoient paru les plus utiles pour les perſonnes qui veulent étudier les divines Ecritures.

Lettres à Nectaire, à Hellade, à Theodore. Epiſt. 226. 227. Epiſt. 51. & 52. an. 382. pag. 812. Epiſt. 53. 54. an. 382. pag. 813. Epiſt. 87. an. 382. pag. 843.

XVII. La même année 382. ſaint Gregoire invité par l'Empereur Theodoſe à un Concile qui ſe devoit tenir à Conſtantinople, s'en excuſa par une lettre qu'il écrivit à Procope, diſant qu'il fuyoit les aſſemblées des Evêques à cauſe des querelles & de l'ambition de ceux qui s'y trouvoient, qu'il n'en avoit vû aucune dont la fin eût été heureuſe, & qui n'eût pas plutôt augmenté que diminué les maux de l'Egliſe, que c'étoit ce qui l'avoit obligé de ſe renfermer en lui-même; qu'étant affligé d'une maladie qui le réduiſoit

Lettres à Procope. Epiſt. 55. an. 382. pag. 814.

preſque toujours à l'extrémité, il eſperoit qu'il agréeroit ſes raiſons & les feroit agréer à l'Empereur. Dans une autre lettre à Procope qui lui avoit demandé des nouvelles de ſa ſanté depuis ſa ſortie de Conſtantinople, il lui répond que ſa maladie ne le quittoit point encore, & que ceux qui faiſoient profeſſion d'être de ſes amis, ne ceſſoient de lui faire tout le mal qu'ils pouvoient, en l'obligeant de continuer à ſe charger du ſoin de l'Egliſe de Nazianze. Il ſemble que Procope lui avoit écrit pour l'inviter aux nôces d'Olympiade; mais ſaint Gregoire s'en excuſa ſur ce qu'il ne le pouvoit pas, ayant la goute; ajoutant qu'il s'y trouvoit néanmoins en eſprit & uniſſoit les deux époux tant avec Dieu qu'entre eux-mêmes. Cette lettre eſt de la fin de l'an 384. ou du commencement de 385. comme on le voit en ce que Nebride mari d'Olympiade, qui ne vécut pas vingt mois avec elle, vivoit encore le (*a*) 29. de Juin de l'an 386. Elle ne demeura pas long-tems veuve, & ſaint Gregoire invité une ſeconde fois à ſes nôces, s'en excuſa comme la premiere fois ſur ſes incommodités. Il dit à Procope que ſa joie ſeroit parfaite, ſi délivré de tous ſes engagemens il le voyoit renoncer à tout pour retrouver tout en Dieu ſeul.

Epiſt. 56. pag. 814.

Epiſt. 57. an. 384. pag. 815.

Epiſt. 58. an. 385. pag. 815.

Lettres à Sophrone.

XVIII. Saint Gregoire écrivit de ſa retraite à Arianze deux lettres à Sophrone en 382. La premiere n'étoit que pour lui marquer la tendreſſe de ſon amitié, & le deſir qu'il avoit de s'entretenir avec lui du moins par lettres. La ſeconde pour le prier de travailler à faire ceſſer les diviſions qui troubloient les Egliſes d'Occident & d'Orient, s'il reconnoiſſoit comme lui que les querelles particulieres entre les Evêques en fuſſent la cauſe, plutôt que le deſir d'établir la foi.

Epiſt. 59. an. 382. pag. 816.

Epiſt. 60. an. 382 pag. 816.

Lettres à Euſtoquius ſophiſte, & à Eudoxe.

XIX. Nous avons vû plus haut qu'il avoit pris ſoin de l'éducation & des études de Nicobule. Il le recommanda à Stagire & peut-être encore à Photius, tous deux ſophiſtes. Un troiſieme nommé Euſtoquius ami du Saint, voyant que Nicobule étudioit ſous Stagire & non ſous lui, en fit ſes plaintes à ſaint Gregoire, & témoigna ſa jalouſie par des injures, ce ſemble, publiques contre Stagire. Saint Gregoire l'en reprit fortement, mais avec beaucoup d'affection; lui repréſentant qu'il étoit honteux à des gens qui avoient de l'âge, de la réputation & du bien, de ſe déchirer ainſi publiquement, que c'étoit donner un mauvais exemple aux jeunes étudians qu'on leur envoyoit à grands frais; qu'il s'étonnoit comment les juges qui condamnoient dans leurs tribunaux les

Epiſt. 118. & 188.

Epiſt. 61. an. 383. pag. 817.

(*a*) Cod. Theodoſ. *tom.* 6. *pag.* 374.

paroles

paroles injurieuſes, non-ſeulement ſouffroient qu'on déchirât publiquement la réputation des gens d'honneur, mais ſe rendoient eux-mêmes les auditeurs & les approbateurs de ces diffamations ſcandaleuſes. Euſtoquius mécontent de cette lettre, déclama contre le Saint même & contre beaucoup d'autres. Mais ſaint Gregoire lui témoigna qu'il n'avoit eu aucune intention de le mécontenter, qu'au ſurplus il ſe ſoucioit fort peu de ſes médiſances, dont toutefois il ſouhaitoit qu'il s'abſtînt, s'il le pouvoit. Il écrivit auſſi à Stagire, qui apparemment n'étoit pas demeuré ſans repartie, de mettre fin à ſes invectives s'il vouloit obliger Nicobule pere qui en avoit été offenſé. Nicobule eut auſſi pour maître Eudoxe rheteur. Saint Gregoire le pria de lui enſeigner avec la rhetorique, la ſcience des ſophiſtes, c'eſt-à-dire, la philoſophie morale; car quoiqu'il ne l'enſeignât pas ordinairement, néanmoins il la ſavoit. Dans une autre lettre il exhorte Eudoxe à abandonner toutes les choſes de la terre, & à ſe donner tout entier à la philoſophie chrétienne.

Epiſt. 62. an. 383 pag. 819.

Epiſt. 191. pag. 889.

Epiſt. 114. pag. 855.

Epiſt. 63. an. 383. pag. 819.

XX. On alloit aſſembler un troiſieme Concile à Conſtantinople en 383. lorſque ſaint Gregoire écrivit à Poſtumien, préfet du prétoire, homme de beaucoup d'érudition & très-éloquent. Il étoit Chrétien & ſon ami. Voyant donc que les Ariens continuoient à moleſter les Catholiques, & à vouloir ſe maintenir dans les Egliſes dont on les avoit chaſſés, il lui repréſenta que rien n'étoit plus digne de lui, & de la reconnoiſſance qu'il devoit à Dieu pour toutes les faveurs qu'il en avoit reçues, que d'employer toute ſon autorité à rétablir la paix des Egliſes dans le Concile qui s'aſſembloit, & d'uſer même de force, ſi cela étoit neceſſaire, envers ceux qui voudroient entretenir la diviſion. Il le prie de ne point s'étonner, de ce qu'après avoir quitté l'embarras des affaires, il s'en mêloit encore: parce qu'en abandonnant le trône épiſcopal, il n'avoit pû abandonner la pieté, & que ſa ſituation préſente lui paroiſſoit d'autant plus favorable pour procurer l'union & la paix, qu'elles regardoient moins ſon utilité particuliere que celle du public. Sa lettre à Saturnin, general & conſul en 383. eſt ſur la même matiere: mais il ſemble qu'elle ait plus de rapport au ſecond Concile de Conſtantinople en l'an 382. qu'au troiſieme, puiſque ſaint Gregoire y dit que la peur qu'il a de voir réuſſir ce ſecond Concile auſſi mal que le premier, le tenoit dans une grande inquiétude. Il prie donc Saturnin d'employer ſon crédit & ſes ſoins pour qu'on y rétabliſſe la paix commune; mais il ne l'intereſſe en rien pour ce qui le regardoit en particulier: au contraire, il lui

Lettres à Poſtumien & à Saturnin.

Epiſt. 71. an. 383. pag. 828.

Epiſt. 72. an. 382. pag. 829.

témoigne que rien ne pouvoit lui arriver de plus agréable que d'être déchargé de l'épiſcopat de Conſtantinople & de paſſer ſa vie dans la ſolitude, qu'il regarde comme un port où il s'eſt retiré après une grande tempête. C'eſt ainſi qu'il s'expliquoit ſur ſa retraite avec ſes amis, comme on le voit encore par ſa lettre à Amazone, écrite la même année 382. » Si quelqu'un, dit-il, de nos amis com-
Epiſt. 73. an. 382. pag. 829.
» muns, que je crois être en très-grand nombre, s'informe de vous » où eſt maintenant Gregoire & ce qu'il fait, ne craignez pas de » lui répondre qu'il s'occupe dans un paiſible repos des ſaints exer- » cices de la philoſophie chrétienne, ne ſe mettant non plus en » peine de ceux qui l'ont traité ſi injuſtement, que de ceux que l'on » ignore encore qu'ils ſoient nés, tant il eſt ferme & invincible ſur » ce point. Mais ſi cette même perſonne continue à vous deman- » der comment Gregoire ſupporte la ſéparation de ſes amis, ne » ſoyez pas aſſez hardi pour lui répondre ſur cet article; & au lieu » de lui dire que c'eſt un philoſophe qui a de la réſolution & de la » conſtance, avouez lui qu'il ſe conduit en cela comme un hom- » me qui ſe laiſſe abattre & qui n'a nulle generoſité: car il y a des » perſonnes dans le monde qui ſont foibles & qui ſe laiſſent vain- » cre par les autres; mais pour moi je reconnois que mon foible » eſt de me laiſſer ſurmonter par l'amitié & par mes amis. Que
Epiſt. 103. après l'an 382. pag. 848.
» j'ai, dit-il encore dans ſa lettre à Leonce, trouvé d'avantages » dans la jalouſie de mes ennemis & dans les embuches qu'ils » m'ont dreſſées, puiſqu'elles ſe ſont terminées à nous faire ſortir » de l'embrazement de Sodome & à nous faire décharger de l'é- » piſcopat! Mais pour vous, dites-moi je vous prie, comment vont » à votre égard les affaires qui concernent le culte de Dieu? Sou- » haitons que des choſes de cette importance ſe trouvent en bon » état, & laiſſons aller toutes les autres comme elles pourront: en- » core un peu & je verrai ceux qui m'ont ſi maltraité, à ce jour » auquel toutes nos actions ſeront examinées par le feu. Souvenez-
Epiſt. 192. an. 381. pag. 890.
» vous que j'ai été lapidé. « Il écrivit à peu près dans les mêmes termes à Hypatius.

Lettres contre les Apollinariſtes, à Olympius.

XXI. Pendant que ſaint Gregoire étoit aux eaux chaudes de Xantiride en 382. les Apollinariſtes profitant de ſon abſence & de la foibleſſe de ſa ſanté, mirent un Evêque à Nazianze, & firent ordonner à cet effet un miſerable de leur faction par quelques Evêques dépoſés qui paſſoient par ces quartiers-là; ſans ſe ſoucier ni des Edits de l'Empereur qui défendoient d'ordonner Evêques ceux qui n'étoient pas de la Communion Catholique, ni des ordres qu'Olympius, gouverneur de la Cappadoce, avoit donnés

pour cela. Saint Gregoire ne pouvant aller à Conſtantinople trouver Olympius à cauſe de ſes infirmités qui le retenoient à Xantiride, lui écrivit une lettre très-forte par laquelle il le ſupplie de punir cette entrepriſe, qui ne devoit pas moins être inſupportable à l'Empereur qu'à l'Egliſe. Dans une autre lettre il lui demanda la grace d'Aurele, qui ayant déſerté la milice s'étoit venu jetter entre les mains de ſaint Gregoire; & celle d'un nommé Paul & d'un Euſtrace qu'il appelle ſon parent. Celui-ci fut le porteur de la lettre que le Saint écrivit en ſa faveur.

Epiſt. 76. an. 382. pag. 830. & Epiſt. 77. an. 382. pag. 831.

Epiſt. 78. pag. 832. & Epiſt. 173. & 177.

XXII. Il en écrivit pluſieurs dans ſa vieilleſſe à Nemeſius gouverneur de la Cappadoce, ſur des faits peu importans pour l'hiſtoire. On voit ſeulement qu'il s'étoit entretenu avec lui ſur la religion, mais que n'ayant rien conclu dans cette entrevûe, parce qu'ils n'en avoient pas eu le loiſir, il promit au ſaint Evêque de le revoir une ſeconde fois. Il ſemble que dès la premiere il avoit donné ſon nom pour être Catéchumene; car Nemeſius étoit Payen, & ce fut pour le porter à embraſſer le Chriſtianiſme qu'il lui adreſſa le poëme ſoixante-deuxieme.

Lettres à Nemeſius.

Epiſt 79. 183. 184. 185.

XXIII. Le ſujet de la lettre à Aërius & à Alypius eſt de les engager à executer avec joie & ſans délai la volonté de leur mere, qui par ſon teſtament avoit laiſſé quelque partie de ſon bien à l'Egliſe pour le ſoulagement des pauvres. Il les y exhorte par la vue des récompenſes qu'ils auront à en eſperer dans l'autre vie & même en celle-ci, puiſque la benediction de la mere eſt l'appui des maiſons; & par l'exemple de pluſieurs, dont les uns ont donné à l'Egliſe toutes leurs maiſons, les autres toutes leurs facultés. Il y a quelques autres lettres de ſaint Gregoire à Alypius, qui ne regardent que quelques interêts temporels. On voit dans une autre, qu'Alypius étoit devenu le protecteur des ſolitaires & le défenſeur des orphelins.

Lettres à Aërius & à Alypius.

Epiſt. 80. pag. 833.

Epiſt. 148. 149. 150. 151. 152.

Epiſt 147. pag. 868.

XXIV. La lettre quatre-vingt-unieme eſt, ſuivant le texte grec, adreſſée à un anonyme; & les ſuivantes juſqu'à la quatre-vingt-dixieme, ſont marquées ſimplement au même: mais dans le latin la quatre-vingt-unieme eſt à Theodore Evêque de Tyanes, & les autres au même comme dans le grec. Facundus (*a*) qui cite la quatre-vingt-huitieme, dit en effet qu'elle s'adreſſoit à un Theodore, qu'il prétend être celui de Mopſueſte, en quoi on ne peut douter qu'il ne ſe ſoit trompé, puiſque cette lettre parle à une perſonne qui étoit chargée du ſoin de la Cappadoce, & même en

Lettres à Theodore de Tyanes.

(*a*) Facundus, *lib. 7. cap. 7.*

chef; ce qui ne convient nullement à Theodore de Mopſueſte. Theodule (*a*) ſoutint dans le cinquieme Concile qu'elle s'adreſſoit à Theodore Evêque de Tyanes, & il en pouvoit ſavoir quelque choſe, puiſqu'il étoit Diacre de Tyanes même. On voit auſſi par (*b*) Euphrante, qu'il y a eu à Tyanes un Evêque du nom de Theodore, & que ce Theodore vivoit du tems de ſaint Gregoire. Ce qui embarraſſe, c'eſt que voulant le prouver par les dyptiques de ſon Egliſe qui étoit celle de Tyanes, ces dyptiques mêmes forment une difficulté; car Theodore n'y eſt marqué que le cinquieme après Anthime, qui comme l'on ſçait vivoit en 372. & il n'eſt gueres poſſible qu'il y ait eu quatre Evêques en cette ville depuis cette année juſqu'à 389. qui fut celle de la mort de ſaint Gregoire: mais c'étoit à Euphrante à lever cette difficulté; & puiſqu'il ne l'a pas fait, c'eſt un préjugé qu'il n'y en trouvoit point, & que ce qui nous embarraſſe aujourd'hui ne l'embarraſſoit nullement, étant plus au fait du local que nous n'y ſommes. Auſſi le cinquieme Concile approuva ce que dirent ſur ce ſujet Theodule & Euphrante. Il paroît donc qu'on doit s'en tenir à l'inſcription latine, & regarder toutes ces lettres comme adreſſées à Theodore de Tyanes. Il étoit ce ſemble d'Arianze, ami particulier de ſaint Gregoire & homme de bien. Il eut part aux perſécutions que le Saint ſouffrit à Conſtantinople, où il l'avoit apparemment accompagné. Mais les ayant reſſenties plus vivement que lui, il vouloit en porter ſes plaintes à l'Empereur: ce fut pour l'en détourner que ſaint Gregoire lui écrivit la lettre quatre-vingt-unieme.

Epiſt 41. vers l'an 379. pag. 839.

» Votre reſſentiment eſt bien fondé, lui dit-il, mais peut-être vaut-» il mieux montrer un exemple de patience; car la plûpart des » gens ne ſont point touchés des diſcours comme des actions. Il » eſt bon de punir les coupables pour la correction des autres: » mais il eſt meilleur & plus divin de ſouffrir. L'un retient les mé-» chans, l'autre les convertit. Embraſſons cette occaſion de les » vaincre par la clémence, & de les ramener à la vraie religion » plutôt par le reproche de leur conſcience, que par la crainte de » notre reſſentiment. Ne nous laiſſons pas ſurprendre au démon, » qui nous voudroit faire perdre promptement cette grande œu-» vre. « Il lui repréſente encore qu'il n'auroit pas même d'honneur à ſe porter pour accuſateur des pauvres, des moines & des vierges, puiſque la compaſſion que l'on a pour les premiers rend toujours leur cauſe favorable, quelque faute qu'ils ayent faite; & que

(*a*) Tom. V. Concil. *pag.* 477. (*b*) Ibid. *pag.* 478.

les autres venoient demander pardon pour ceux de leur condition qui l'avoient offenſé; enfin que lui-même qui n'avoit pas été malraité, ſe rendoit leur interceſſeur & demandoit grace pour eux. Il n'oublie pas de lui dire que Dieu même a pardonné à ſes ennemis, & que Jeſus-Chriſt nous oblige dans l'Evangile de faire la même choſe juſqu'à ſoixante-dix fois ſept fois. Dans les lettres quatre-vingt-deuxieme & la quatre-vingt-cinquieme, il lui recommande la vierge Amazonie ſa parente, & Eugenie ſa niece. Il le prie dans la quatre-vingt-troiſieme de veiller ſur l'éducation des enfans de Nicobule, & d'avoir ſoin en particulier qu'on les loge dans une maiſon qui ne ſoit pas éloignée de l'Egliſe. Theodore avoit invité ſaint Gregoire à une aſſemblée : il lui fit réponſe qu'il ſeroit ravi de le voir pourvu qu'il fut ſeul; mais qu'il étoit réſolu de s'éloigner toujours des aſſemblées d'Evêques, ayant vû que la plûpart avoient eu de fâcheuſes ſuites. Le même Theodore avoit condamné un homme que ſaint Gregoire lui avoit recommandé, le Saint lui écrivit qu'il lui avoit mandé touchant cet homme ce qui lui avoit paru juſte; mais que puiſqu'il en avoit jugé autrement, il ne doutoit pas qu'il n'eût raiſon : « Car il ne ſeroit » pas raiſonnable, ajoute-r-il, qu'après vous avoir adreſſé des per» ſonnes comme à un juge équitable & éclairé, je refuſaſſe de con» ſentir à ce que vous avez ordonné. « Il ſe plaint dans la quatre-vingt-huitieme de ce que l'on abandonne l'Egliſe de Nazianze, à laquelle ſa maladie le rendoit tout-à-fait inutile ; & dit à Theodore qu'il lui envoie les Prêtres Eulalius cor-Evêque & Celeuſius pour l'informer des efforts que faiſoient les Apollinariſtes pour s'en emparer, afin qu'il s'y oppoſât. Ce pouvoit être vers l'an 382. La lettre quatre-vingt-neuvieme eſt en faveur de quelques dames qu'un homme puiſſant tyranniſoit : elles en porterent leurs plaintes en juſtice; & comme il y avoit danger que la verité ne ſuccombât, divers Evêques écrivirent à Theodore pour appuyer leur cauſe. Saint Gregoire en fit de même, ſans craindre qu'on lui réprochât de ſe mêler d'affaires qui ne le regardoient point, ces dames n'étant pas de ſa juriſdiction. « Car, dit-il, Jeſus-Chriſt » n'eſt point diviſé ni tout ce qui lui appartient; & la bonté n'a » point de bornes. « Il ajoute que ſi l'on viole la juſtice en cette rencontre, il ſera obligé malgré ſon infirmité d'en prendre hautement la protection. Cette lettre fut citée dans le cinquieme Concile. On y lut auſſi ſa lettre deux cent dix-neuviéme au même Theodore, dans laquelle il condamne un nommé George de Paſpaſe, qui prétendoit n'être pas tenu à accomplir ſa promeſſe,

Epiſt. 82. pag. 841.
Epiſt. 85. pag. 842.
Epiſt. 83. pag. 842.
Epiſt. 84. pag. 842.
Epiſt. 86. pag. 842.
Epiſt. 88. pag. 843.
Epiſt. 89. pag. 844.
Epiſt. 219. pag. 908.
Tom. V. Conc. pag. 476. & 478.

parce qu'elle n'étoit pas écrite ſur du parchemin, ni conçûe avec des imprécations; & qu'il prétendoit l'avoir faite par contrainte. Dans la quatre-vingt-dixieme il invite Theodore à venir à Arianze celebrer une fête des Martyrs qui s'y faiſoit tous les ans le 22. du mois d'Athuſe, ainſi qu'on l'appelloit en ce lieu. Theodore y vint, & ſaint Gregoire le reçut avec beaucoup de joie. Il avoit même ſouhaité lui aller rendre ſa viſite à Tyanes, mais ſes infirmités l'en empêcherent. On lut auſſi cette lettre quatre-vingt-dixieme dans le cinquieme Concile avec pluſieurs autres. Si la deux cent vingt-cinquieme dont il y fut encore fait mention eſt au même Theodore de Tyanes, comme porte l'inſcription, il faudra dire que le Saint la lui écrivit la premiere de toutes, puiſqu'il lui dit qu'il ne le connoiſſoit que de réputation, qu'il ne l'avoit jamais vû, & qu'il ne lui avoit jamais écrit. Mais comment accorder cela avec la quatre-vingt-unieme écrite de Conſtantinople vers l'an 379. par laquelle on voit que ce Theodore étoit dès-lors connu particulierement de ſaint Gregoire? car il s'agit dans la lettre deux cent vingt-cinquieme de l'ordination d'Eulalius pour l'Egliſe de Nazianze, & cette ordination ne ſe fit qu'en 383. Il y a donc lieu de juger que l'inſcription de cette lettre eſt fautive, & qu'elle s'adreſſe à quelqu'autre Theodore, métropolitain d'une province voiſine de la Cappadoce, à qui Hellade de Ceſarée s'étoit plaint que ſaint Gregoire avoit violé les Canons en abandonnant l'Egliſe de Nazianze, & en faiſant ordonner en ſa place Eulalius. Il dit à ce Theodore qu'il n'a jamais été ordonné Evêque de Nazianze; que ce que Hellade lui a dit là-deſſus, ce n'a pas été par un mouvement de charité, ni pour obſerver les Canons, mais par un eſprit de contention & d'animoſité; & il le prie & par lui les autres Evêques, de donner eux-mêmes leur approbation & leur ſuffrage à l'élection d'Eulalius, pour ne pas accabler ſa vieilleſſe en ajoutant foi aux calomnies que l'on répandoit contre lui.

Epiſt. 221. pag. 909.

Tom V. Conc. pag. 476. & 478.

Epiſt. 225. vers l'an 383. pag. 911.

Lettres touchant Sacerdos.

XXV. Saint Gregoire écrivit ſur la fin de ſa vie pluſieurs lettres à l'occaſion de Sacerdos, pour qui il avoit une tendre amitié & une parfaite conſideration. Il étoit frere d'une ſainte veuve nommée Thecle, & le regardoit comme ſon fils apparemment parce qu'il avoit contribué par ſes exhortations à le former dans la vie ſpirituelle. Il l'envoya un jour à Caſtor l'un de ſes amis, mais en le priant de le lui renvoyer bientôt pour apprendre de lui & lui apprendre la divine philoſophie. Sa pieté devançant toujours ſon âge, il ſe rendit celebre par les travaux qu'il entreprit

Epiſt. 202.
Epiſt. 93.
Epiſt. 212.
Epiſt. 93.
Epiſt. 216.

pour le ſervice de Dieu, & fut élevé à la Prêtriſe & chargé du ſoin des pauvres & des Religieux par ſaint Baſile, dont il gouverna l'Hôpital avec beaucoup de ſoin & de pieté. Ce fut à cet Hôpital que Caſtor ſon frere donna deux terres qui y étoient jointes. La vertu de Sacerdos fut dans la ſuite éprouvée par diverſes tribulations. Un jeune homme nommé Eudoxe, avec qui il étoit ami particulierement, portant envie à ſes progrès dans la pieté ſe déclara ſon ennemi, & forma contre lui des plaintes à Hellade Evêque de Ceſarée. Celui-ci agiſſant comme s'il eût lui-même ſuſcité Eudoxe, ôta à Sacerdos le gouvernement des Moines & des pauvres, ſans qu'il parût en avoir aucune raiſon, & fit éclater ſa colere même par des écrits publics. Saint Gregoire pour fortifier Sacerdos dans cette tentation lui écrivit trois lettres. Dans la premiere il lui montre qu'il étoit obligé de rendre graces, ſinon à ceux qui le maltraitoient, du moins à Dieu qui l'éprouvoit de la ſorte; dans la ſeconde, que s'il s'étoit imaginé n'avoir rien à ſouffrir lorſqu'il eſt entré dans la vie religieuſe, il n'y eſt pas entré en vrai religieux; mais que s'il s'eſt attendu à être perſécuté, il doit remercier Dieu s'il ne l'a pas été; & que s'il l'eſt, le ſouffrir genereuſement ou reconnoître qu'il manque à ſa promeſſe. Il lui dit dans la troiſieme: » Qu'y a-t-il de fâcheux pour nous? Rien que » de perdre Dieu & la vertu. Que tout le reſte aille comme il plai» ra à Dieu de le faire aller. Il eſt le maître de notre vie, & il ſçait » bien la raiſon de tout ce qui nous arrive: craignons ſeulement » de faire quelque choſe d'indigne de notre pieté. Nous avons » nourri les pauvres, nous avons eu ſoin des freres, nous avons » chanté des Pſeaumes avec plaiſir autant qu'il nous a été poſſible. » On ne veut plus nous le permettre; employons notre pieté d'une » autre maniere. La grace n'eſt pas ſterile. Demeurons dans la ſo» litude; occupons-nous à la contemplation; purifions notre eſ» prit par la lumiere de Dieu; cela n'eſt peut-être pas moins rele» vé que tout ce que nous pourrions faire. « Il écrivit à Homophrone, l'un des principaux du monaſtere dont Sacerdos avoit la conduite, qu'il ne pouvoit aller à une fête à laquelle il l'avoit invité, & le pria d'exhorter Sacerdos à ne point ſe décourager, mais à tâcher d'adoucir ſon Evêque, afin qu'il eût au moins la ſatisfaction de n'avoir donné aucune occaſion à la haine qu'on lui portoit. Cependant l'action d'Hellade ſcandaliſoit beaucoup de monde, & on ne pouvoit ſouffrir qu'il eût ainſi traité un Prêtre plutôt ſur une calomnie que ſur un jugement légitime. Saint Gregoire ſe crut donc obligé de lui en écrire, & de lui marquer comment ce

Epiſt. 233. Epiſt 93. Epiſt. 224. & 235. Epiſt. 217. Epiſt. 216. Epiſt. 215. Epiſt. 214. Epiſt. 213. Epiſt. 237. Epiſt. 235. Epiſt. 216.

qu'il avoit fait à Sacerdos étoit reçu dans le monde. Il lui dit que pour lui il veut croire qu'il avoit eu des raiſons d'en uſer ainſi ; mais il prie de faire attention combien il étoit fâcheux & à Sacerdos de quitter des emplois qu'il rempliſſoit depuis tant d'années, & aux Solitaires d'être privés d'un homme qu'ils aimoient ſi fort. Il ajoute que ſi Sacerdos lui avoit donné quelque petit mécontentement, ce qu'il ne croyoit pas, il le lui pardonnât ou à cauſe de la pieté de ce Prêtre, ou à ſa conſideration. Il écrivit auſſi deux
Epiſt. 235. lettres à Eudoxe, l'une avec beaucoup de douceur, mais avec une
Epiſt. 224. autorité de pere, à laquelle Eudoxe répondit avec aſſez de froideur, en témoignant toutefois qu'il avoit agi inconſidérement ; l'autre avec plus de ſeverité, l'exhortant à réparer ſa faute & à ſe
Epiſt. 236. réconcilier avec Sacerdos. Eudoxe répondit à celle-ci avec beaucoup de ſoumiſſion, & conſentit d'aller voir ſaint Gregoire com-
Epiſt. 217. me il l'en avoit prié. La réponſe de Hellade ne fut pas de même caractere. Quoique en termes fort civils, elle étoit très-fâcheuſe dans le fonds, à cauſe qu'elle reprochoit diverſes choſes à Sacerdos, qui portoient à croire ou qu'il étoit fort coupable, ou que l'eſ-
Epiſt. 229. prit d'Hellade étoit extrêmement prévenu contre lui. On ne ſçait point quelle fut la ſuite de cette affaire. Mais ſaint Gregoire continua à parler de Sacerdos avec une eſtime toute particuliere ; &
Epiſt. 202. lorſqu'il mourut ſaint Gregoire dit de lui, qu'il s'en étoit allé à Dieu, cédant ſans beaucoup de peine à l'envie & aux attaques du démon. Il voulut même aller conſoler ſa ſœur Thecle ſur cette mort, mais en ayant été empêché par quelque rencontre, il lui écrivit pour l'exhorter à ſe préparer à la mort avec autant de con-
Epiſt. 201. fiance que Sacerdos. Il ſemble qu'Hellade fit quelque peine à cette ſainte veuve, comme ſi ſon frere, dont elle étoit heritiere, eût mal adminiſtré le bien des pauvres : c'eſt du moins ce que ſaint Gregoire donne à entendre, lorſqu'il dit de Thecle qu'elle étoit tourmentée à cauſe des Saints qui étoient morts. On voit par
Epiſt. 200. une lettre que ce Saint Evêque lui écrivit au commencement de la connoiſſance qu'il fit avec elle, combien il prenoit de part à ſes interêts : il lui dit qu'elle étoit à lui & lui à elle par une liaiſon que le Saint-Eſprit formoit entre-eux, qu'elle pouvoit s'aſſurer que perſonne ne prenoit plus de part que lui à tout ce qui la regardoit ; & que pour l'affaire qui lui donnoit du chagrin, & pour laquelle
Epiſt. 94. elle lui avoit écrit, il la conſideroit comme un tems où il falloit témoigner une veritable pieté par la patience. Je ne ſçai ſi c'eſt de Thecle ou de quelqu'autre dame de pieté que parle ſaint Gregoire dans ſa lettre quatre-vingt-quatorzieme à Caſtor. Il l'appelle

l'appelle *notre ſœur commune*, & dit qu'elle lui étoit d'un grand ſecours dans ſes infirmités, & qu'elle ſoulageoit les gens de bien.

XXVI. Il faut encore rapporter aux dernieres années de la vie de ſaint Gregoire, ſa lettre à ſaint Gregoire de Nyſſe. Il s'y excuſe ſur ſes infirmités de n'avoir pû aſſiſter à une fête des Martyrs; & le loue en même-tems de la generoſité avec laquelle il ſupportoit la mort de ſa femme Theoſebie. Les lettres à Cledonius, à Eulalius, à Leonce & à Epiphane n'ont rien de remarquable. Il paroît que ſaint Gregoire les écrivit dans la ſolitude de Lamis où il paſſa le Carême de l'an 382. Dans celle à Ceſaire, le même apparemment qui étoit préfet de Conſtantinople en 365. il lui recommande quelques-uns de ſes parens qui avoient acheté une terre pour s'y retirer du tumulte du monde, mais dont le vendeur étoit ſi méchant, qu'ils furent réduits à demander que celui qui la leur avoit vendue, la reprît au prix coutant. La cent ſixieme & la cent dixieme ſont à la louange d'un Amphiloque laïque: on l'avoit inquieté ſur l'aſſiſtance qu'il avoit rendue à un criminel, que l'amitié & l'éloignement qu'il avoit du mal lui avoient fait croire innocent: ſaint Gregoire s'employa pour lui auprès de Ceſaire & de Sophrone auſſi préfet de Conſtantinople en 369. diſant que la réputation de ſageſſe & de probité qu'avoit Amphiloque ne permettoit pas de croire qu'il eût jamais fait une lâcheté pour de l'argent. Il y a apparence que la même affaire l'engagea à écrire au ſophiſte Themiſtius, qui, quoique Payen, avoit beaucoup de crédit en cour. La cent vingtieme & cent vingt-unieme ſont à un jeune homme de condition. Saint Gregoire lui conſeille de ne boire du vin qu'avec modération. Dans la cent vingt-troiſieme, il prie Ellebichus de donner congé par écrit à un homme nommé Mamante, qu'on avoit fait lecteur à cauſe de ſa probité; mais dont le pere étoit engagé dans la milice.

Lettre à S. Gregoire de Nyſſe.
Epiſt. 95. pag. 846.
Epiſt. 96. 97. 98. 99 100. 101. 102. 103. 104.
Epiſt. 105.
Epiſt. 106. pag. 844.
Epiſt. 110. pag. 851.
Epiſt. 140. pag. 866.
Epiſt. 120. 121. pag. 855. 856.
Epiſt. 123. pag. 857.

XXVII. Il y avoit un autre jeune homme nommé Adelphe, qui témoignoit vouloir ſe donner tout à Dieu. Saint Gregoire lui offrit ſon amitié, & même lui promit de l'aller voir pour lui aider à élever un temple magnifique à Dieu dans lui-même. Adelphe en fut ravi & l'invita de venir le voir à Navilles. Saint Gregoire n'ayant pû tenir ſa promeſſe à cauſe de ſes occupations & de ſes infirmités, Adelphe s'en plaignit diſant qu'il négligeoit ſon fils. Le ſaint Evêque lui répondit avec autant de douceur que de politeſſe, que comme il ne faut pas négliger un fils, auſſi il faut croire un pere; que l'impoſſibilité ſeule d'accomplir ſa parole, l'avoit empêché de la tenir, & que dès que Dieu lui en auroit

Lettres à Adelphe.
Epiſt. 128. pag. 859.
Epiſt. 129. pag. 862.

donné le moyen il courroit vers lui. Il y alla en effet, & eut avec
Epiſt. 130. pag. 860. 861. lui de grands entretiens ſur ſon ſalut. Cependant Adelphe tomba enſuite dans de grands déreglemens: ſaint Gregoire vivement touché l'en reprit ſéverement, mais en lui laiſſant entrevoir la bonté d'un pere qui ne reprend ſes enfans que parce qu'il les aime, & par la crainte de tomber dans la condamnation du Grand-Prêtre Heli. Il finit ſa lettre en lui diſant: » J'aurois pû vous écrire des » choſes plus agréables mais non pas utiles, & j'aime mieux vous » cauſer quelque douleur pour votre bien, que de vous précipiter » dans les plus grands maux par une malheureuſe complaiſance.

Lettres à Allanius, à Victor & à Amphiloque.

XXVIII. Il dit à Allanius, qui, après avoir témoigné quelque amour pour le bien, s'étoit appliqué à faire les fonctions de ſophiſte, que s'il joint à cet emploi l'étude & l'amour de la vertu, il ne
Epiſt. 131. pag. 862. veut point l'en détourner; mais que s'il eſt tout ſophiſte & qu'il néglige le reſte, il ſe contente de lui dire qu'après avoir un peu joué & amuſé des enfans, il verra un jour qu'il ſera encore plus joué
Epiſt. 133. an. 382. pag. 862. lui-même. La lettre au general Victor eſt de l'an 382. S. Gregoire le prie d'employer ſes ſoins & ſon crédit pour éteindre dans le Concile dont on parloit (c'étoit le ſecond de Conſtantinople) le
Epiſt. 135. an. 382. pag. 863. feu de la diviſion qui regnoit dans l'Egliſe. Celle au general Modarius, Goth de nation, eſt ſur le même ſujet & de la même année. On peut rapporter au même tems la lettre à ſaint Amphiloque, dans laquelle il lui recommande la cauſe d'un Diacre nommé Euthalius, qu'on vouloit mettre à la taille.
Epiſt. 159. an. 382. pag. 873.

Lettres à Julien.

XXIX. Julien commis pour aſſeoir les tailles à Nazianze, avoit promis à ſaint Gregoire d'en décharger les Eccleſiaſtiques & les
Epiſt. 166. vers l'an 374. pag. 876. pauvres de cette ville: mais il ſurvint enſuite un differend entre Julien & Nicobule qui avoit épouſé la niéce du Saint. Craignant que Julien n'en prît occaſion de changer de volonté, ſaint Gregoire lui écrivit pour lui déclarer qu'il ne prenoit aucune part dans ce differend, ſinon qu'il en étoit fâché, & qu'il le ſupplioit de tenir ſa promeſſe. Julien la tint en effet, & ſaint Gregoire le re-
Epiſt. 167. pag. 877. mercia de cette faveur. On voit par une autre lettre que Julien l'avoit prié de le venir aider à dreſſer le rôle des tailles: ſaint Gre-
Epiſt. 168. pag. 877. goire ne le put parce qu'il étoit malade; mais il le pria de conſulter extrêmement ſa conſcience dans une affaire de cette importance, & de chercher ſur-tout des officiers d'intelligence & de probité qui ſecondaſſent ſes bons deſſeins.

Lettre touchant la mort de l'Abbé Leucadius,

XXX. L'abbé Leucadius qui avoit ſoin d'une communauté de Moines & de Vierges établie en un lieu qu'on nommoit Sannabadan, étant mort, ſaint Gregoire leur écrivit, non pour pleurer

avec eux la mort d'un Athlete qui ſorti victorieux de la lice étoit allé recevoir la couronne, mais pour les animer à pratiquer les vertus qu'ils avoient aimées en lui, ſa pureté, ſa douceur, ſa pieté, ſon application aux choſes de Dieu, diſant que ce leur étoit un moyen de faire revivre leur abbé dans chacun d'eux. vers l'an 81 Epiſt. 180. pag. 883.

XXXI. La lettre à Timothée, Prêtre de l'Egliſe de Conſtantinople, eſt une réponſe à celle qu'il avoit reçue de lui depuis ſa retraite à Arianze en 382. Comme Timothée joignoit beaucoup de ſavoir à une grande pieté, ſaint Gregoire l'exhorte à défendre la foi de la Trinité de tout ſon pouvoir, mais avec autant de douceur que de generoſité, comme il avoit fait lui-même. Il lui demande le ſecours de ſes prieres dans ſa maladie; l'aſſurant que dans ſa retraite il ne ſonge qu'à s'entretenir avec Dieu, à ſe recueillir en lui-même & à vacquer à la priere. Timothée tomba depuis dans quelque affliction, qu'il ne ſupporta pas avec aſſez de courage: ſaint Gregoire l'en reprit, & l'exhorta à chercher ſa conſolation dans la lecture des livres ſaints. Timothée profita de cet avis, & eut honte de ſon peu de courage. Il le témoigna à ſaint Gregoire dans ſa réponſe; mais comme il lui diſoit en même-tems qu'il étoit plus aiſé d'encourager un athlete que de combattre ſoi-même, le ſaint Evêque lui récrivit en le raillant en ami ſur cette parole qui ne lui étoit pas trop bien adreſſée, puiſque pendant toute ſa vie il n'avoit ceſſé de combattre. Lettre à Timothée. Epiſt. 187. an. 382. pag. 887. Epiſt. 189. pag. 888. Epiſt. 190. pag. 889.

XXXII. Dans la lettre à Diocles écrite à l'occaſion d'un mariage auquel il prenoit interêt, il preſcrit les regles de la modeſtie qui doivent s'obſerver dans les nôces chrétiennes: » Faiſons en-» ſorte, dit-il, que Jeſus-Chriſt y aſſiſte; car par-tout où il eſt la » modeſtie s'y trouve auſſi. Que les bouffons ne s'y mêlent point » avec les Evêques; les éclats de rire avec les prieres; & les chants » profanes des joueurs d'inſtrumens avec les ſaintes pſalmodies. « La lettre à Candien ou Candidien eſt, à proprement parler, ſon éloge. Il étoit gouverneur de Cappadoce ſous Julien l'*Apoſtat* en 363. Quoique payen, il traitoit les Chrétiens avec douceur, ne donnant à la mauvaiſe volonté de ce prince pour les Chrétiens, que ce qu'il ne pouvoit lui refuſer; ſuivant en tout le reſte les regles de l'équité & de la juſtice. Il paroît que ſaint Gregoire avoit reçu de ſa part une lettre d'amitié. Celle qu'il lui r'écrivit marque combien il l'eſtimoit, & quel cas il faiſoit des ſervices qu'il avoit rendus aux Chrétiens. Il la finit par ces belles paroles: » Je ne vous » ſouhaite point une augmentation d'honneurs & de dignités, Lettres à Diocles, à Candidien, & à Valentinien. Epiſt. 193. pag. 890. Epiſt. 194. an. 363. pag. 893.

» qui ne pourroient pas augmenter votre vertu : je ne vous ſouhaite » qu'une choſe, mais qui eſt grande, que vous puiſſiez un jour être » avec nous & avec Dieu, être du nombre des perſécutés & non » des perſécuteurs ; c'eſt le moyen de vous procurer un bonheur » ſans fin, car tout le reſte paſſe avec le tems. « Saint Gregoire après avoir quitté Conſtantinople, s'étoit retiré en un lieu nommé Carbales, qui étoit apparemment une terre dans Arianze même. Il l'aimoit parce qu'il l'avoit cultivé par ſon travail, & à cauſe des ſaints Martyrs qui y repoſoient. Mais un de ſes parens qu'on appelloit Valentinien, étant venu loger auprès de lui avec des femmes, ce voiſinage ne s'accordant point avec la vie que le ſaint Evêque menoit, il la quitta & écrivit à Valentinien qu'il s'en alloit, puiſqu'il le chaſſoit du paradis par Eve ; mais qu'il auroit mieux fait de l'en chaſſer par une proſcription ou une violence publique, que par le moyen qu'il avoit employé.

* Epiſt. 196. an. 383. pag. 894.

Lettres touchant Boſphore, Evêque de Colonie.

XXXIII. Saint Gregoire avoit parlé dans ſa lettre deux cent vingt cinquieme à Theodon, de Boſphore de Colonie, comme d'un Evêque non ſeulement reſpectable par ſa vieilleſſe & ſon antiquité, mais encore recommandable par la ſainteté de ſa vie. Il en parle dans ſa lettre à Nectaire : mais il s'y plaint d'une affaire qu'on lui avoit ſuſcitée depuis le Concile de Conſtantinople où il avoit aſſiſté, & dit qu'on ne peut ſans crime le ſoupçonner d'erreur, lui qui avoit donné des preuves de la pureté de ſa foi, qui avoit ramené de l'erreur quantité de perſonnes, & qui étoit le maître de tous ceux de ſon tems ; enfin qu'il eſt confus de voir qu'un prélat tel que Boſphore ait beſoin de ſa recommandation. Il prit Nectaire d'empêcher qu'il ne ſoit traduit devant les tribunaux ſéculiers, quoique les juges en fuſſent Chrétiens, ſon affaire étant du reſſort des juges eccleſiaſtiques.

Epiſt. 225. pag. 912. & Epiſt. 227. pag. 913.

Lettres à Homophrone & à S. Amphiloque.

XXXIV. Homophrone, l'un des principaux du Monaſtere dont Sacerdos avoit la conduite, invita ſaint Gregoire à une fête ou à une aſſemblée que l'on y faiſoit ; mais il s'excuſa d'y aller à cauſe de ſes infirmités, témoignant néanmoins la joie qu'il auroit eu de voir cette ſainte famille. Sa lettre à ſaint Amphiloque eſt remarquable. Après lui avoir donné des témoignages d'eſtime & de confiance, il ajoute en parlant du ſacrifice de nos Autels : » Ne négligez pas, très-ſaint homme, de prier & d'intercé- » der pour moi, lorſque par votre parole vous ferez deſcendre le » Verbe divin, & lorſque par une inciſion non-ſanglante, vous » couperez le Corps & le Sang du Seigneur, votre voix vous ſer-

Epiſt. 237.

vant de couteau. « Voilà ce qui nous a paru de plus intereſſant dans les lettres de ſaint Gregoire. Il y en a pluſieurs (*a*) ſur leſquelles nous n'avons pas cru devoir nous arrêter, parce qu'elles ſont ou de ſimples recommandations, ou des témoignages d'amitié, ou des remercîmens, ou de pures politeſſes: elles ſont en tout au nombre de deux cent quarante-deux.

## §. IV.

### *Des Poëſies de Saint Gregoire.*

Poëſies de S. Gregoire.

I. OUTRE le don de l'éloquence, ſaint Gregoire avoit celui de la poëſie, mais il en fit peu d'uſage tandis que ſon devoir l'occupa aux fonctions du ſaint miniſtere. Ce ne fut qu'après avoir abdiqué l'épiſcopat de Conſtantinople en 381. qu'il ſe fit comme une occupation d'écrire en vers, encore ne le fit-il que pour mortifier ſa chair par le travail de cette compoſition, dans laquelle il avoue (*b*) qu'il trouvoit beaucoup de peine. Ses poëmes roulent preſque tous ſur des ſujets aſſez communs; & quoiqu'ils ne ſoient point ſoutenus par aucune de ces fictions qui chez les profanes faiſoient le poëte, ils n'en ſont ni moins relevés, ni moins agréables: le ſtile en eſt coulant, les expreſſions pompeuſes, les penſées ſublimes, les comparaiſons juſtes & enchaſſées avec art. Il eſt étonnant que dans un âge où l'imagination qui doit dominer dans ces ſortes d'ouvrages, ſembloit devoir être affoiblie dans ſaint Gregoire, il ait pû faire couler d'une veine qu'on auroit cru preſque tarie, des vers ſi pleins de feu & en ſi grand nombre. Saint Jerôme & Suidas lui en attribuent trente mille.

Premier poëme de S. Gregoire, en 381. pag. 1. tom. 2.

II. Le premier de ſes poëmes, ſuivant nos éditions, eſt celui de ſa vie, & particulierement de ce qu'il avoit fait pendant ſon ſéjour à Conſtantinople. Il l'écrivit en 381. peu après ſa démiſſion, comme on le voit en ce qu'il y dit que Maxime demeuroit (*c*) alors en repos, depuis qu'il avoit été chaſſé d'Alexandrie pour avoir voulu dépoſſeder Pierre qui en étoit Evêque. Ce qui ne peut ſe rapporter qu'à l'an 381. puiſque ſur la fin de cette année ou au commencement de la ſuivante, Maxime appuyé par les Evêques

(*a*) *Epiſt.* 109. 111. 112. 113. 114. 115. 116. 122. 124. 125. 126. 131. 134. 136. 137. 138. 139. 140. 142. 144. 145 154. 155. 156. 157. 158. 160. 161. 162. 163. 164. 171. 197. 198. 203. 210. 220. 221. 228. 229. 230. 231. 232. 233. 234. 235. 236. 238. 239. 241. 242.

(*b*) Nazianz. *carm.* 147. *pag.* 248.

(*c*) Ibid. *carm.* 1. *pag.* 16.

du Vicariat d'Italie, troubla de nouveau l'Egliſe en voulant ſe faire rétablir ſur le ſiege de Conſtantinople. Ce poëme fournit une preuve que ſaint Gregoire n'étoit plus Evêque de cette ville lorſqu'il le compoſa, puiſqu'il en qualifie les Chrétiens *ceux* (*a*) *qui avoient été à lui, mais qui étoient alors à d'autres*, c'eſt-à-dire à Nectaire. Les faux bruits que les ennemis de ſaint Gregoire faiſoient courir contre lui, firent le deſſein de ce poëme. Il eſt en vers iambes, & adreſſé à tous les Chrétiens de Conſtantinople, tant Heretiques que Catholiques, diſant que les muets & les morts au nombre deſquels il ſe mettoit, n'ont plus d'ennemis. Il le commence par des gémiſſemens ſur la corruption du ſiecle, dont il dit qu'il y a moins lieu de s'étonner, quand on fait reflexion que les Evêques, qui par le devoir de leurs charges ſont employés à rompre aux autres le Pain du Ciel, ſont conſumés de la faim; que tandis qu'ils donnent aux Fideles les remedes convenables à leurs maux, ils ne s'apperçoivent pas qu'ils ſont eux-mêmes couverts de plaies; & qu'ils ſuivent une route toute oppoſée à celle qu'ils diſent aux autres être le chemin le plus court pour arriver au ſalut. Il dit enſuite que quoiqu'il n'y ait qu'un ſoleil dans la nature, il ne laiſſe pas d'y avoir dans le monde deux flambeaux qui l'éclairent: l'ancienne & la nouvelle Rome; l'une ſituée à l'occident, l'autre à l'orient: égales en luſtre & en beauté; qu'il y a toutefois entre-elles cette difference que l'ancienne ne s'eſt jamais écartée de la foi de nos peres, & qu'elle tient unies dans cette foi par un lien pieux toutes les Egliſes d'Occident, comme le doit faire celle qui, comme chef de tout le monde Chrétien, eſt chargée d'en maintenir toute l'œconomie: au lieu que la nouvelle, celle de Conſtantinople, après avoir été éclairée de la vraie foi, eſt tombée depuis qu'Arius a commencé à dogmatiſer dans les tenebres de l'erreur. Il en excepte l'Egliſe dite l'*Anaſtaſie*, » la » ſeule, dit-il, où l'hereſie n'a point pénetré; « c'eſt pourquoi il l'appelle l'*Arche de Noë*, la ſeule qui ſoit échapée du naufrage. Il remarque que les hommes ſont tombés dans l'erreur en des manieres differentes: les uns en faiſant un dieu du hazard, les autres en fléchiſſant le genou devant des ouvrages faits de leurs mains; quelques-uns en niant la Providence; pluſieurs en attribuant au cours des aſtres les évenemens de ce monde. Ces erreurs regardoient les Gentils: mais il s'en éleva d'autres chez les Juifs & chez les Chrétiens. Saint Gregoire en fait l'énumeration, qu'il conduit

(*a*) Nazianz. *carm.* 1. *pag.* 1.

juſqu'aux Apollinariſtes. Le reſte de ſon poëme eſt employé à marquer les efforts que firent les Ariens pour le chaſſer de ſon ſiege, tandis que les Evêques s'aſſembloient de tout l'Orient, excepté de l'Egypte, pour l'y maintenir; à faire l'éloge de ſaint Melece d'Antioche, l'un des principaux du Concile de Conſtantinople; à décrire les aſſemblées tumultueuſes des Evêques, & leurs diſputes au ſujet de Paulin & de ſaint Melece. Il prétend non-ſeulement que l'on n'avoit ordonné deux Evêques à Antioche que pour en avoir un prétexte de rompre le lien d'unité entre les Evêques d'Occident & ceux d'Orient, mais encore que chacun d'eux ne ſouffloit le feu de la diſcorde que pour chercher dans la confuſion generale ſon interêt particulier.

III. Le poëme ſuivant intitulé *De ſon état*, regarde encore la vie de ſaint Gregoire; mais il l'écrivit pluſieurs années avant le précedent, & au plus tard en 373. puiſqu'il y parle de ſon pere & de ſa mere comme vivants encore. Il eſt en vers hexametres: le Saint, en y faiſant connoître qu'elles ont été les diſpoſitions de ſon cœur dans les actions de ſa vie, fait pluſieurs reflexions ſolides & de pieté, capables de porter à la vertu & de donner de l'éloignement du vice, entre-autres que le malin eſprit ſe ſert de deux voies pour conduire les hommes à leur perte; en engageant ceux qui ont le cœur mauvais, dans des crimes groſſiers & corporels; mais tendant au contraire à ceux qui ſe ſont dévoués à Dieu, des piéges qui pour être plus cachés n'en ſont pas moins dangereux. Saint Gregoire donne le plan de ſa maniere de vivre, qui eſt celle d'un veritable Chrétien; & finit ſon poëme par une priere qu'il adreſſe à la ſainte Trinité, la conjurant de lui faire paſſer le reſte de ſes jours ſans tache, afin qu'il puiſſe chanter ſes louanges dans l'Eternité.

Second poëme de S. Gregoire, vers l'an 373. pag.

IV. Il compoſa ſon troiſieme poëme, qui eſt à la louange de la virginité, dans ſa retraite d'Arianze, vers l'an 383. Il eſt en vers hexametres, & adreſſé aux perſonnes chaſtes de corps & d'eſprit. Saint Gregoire n'y omet rien de ce qui peut rendre cette vertu recommandable, juſqu'à tirer avantage de ce que Dieu & les Anges n'ont point de femelles de leurs eſpeces. Il y compare la generation du Fils de Dieu à l'action du feu qui fait ſortir de ſon ſein des étincelles de même nature. C'eſt à ce Fils, par qui toutes choſes ont été faites, & qui pour réparer les pertes qu'avoit cauſées au genre humain la prévarication d'Adam, s'eſt fait homme lui-même, uniſſant en lui la divinité avec l'humanité, deux natures en une perſonne, qu'il attribue l'inſtitution des vierges; ayant

Troiſieme poëme de S. Gregoire ſur la virginité, vers l'an 383. pag.

voulu que depuis qu'il étoit né d'une Vierge, la virginité devint auſſi glorieuſe que commune; car ſous la Loi de Moïſe cette vertu ne brilloit que dans très-peu de perſonnes. Il la met autant au-deſſus du mariage, que l'eſprit eſt au-deſſus de la chair, le Ciel au-deſſus de la terre, l'Eternité au-deſſus du tems, Dieu au-deſſus de l'homme; & pour rendre ſenſible ce qu'il dit à ce ſujet, il feint un dialogue où la virginité & le mariage diſputent enſemble ſur la prééminence de leur état. On y dit pour relever le mariage, qu'il eſt la ſource de la vie, l'ornement du monde, qu'il s'étend à tout ce que renferme la nature, juſqu'aux plantes & aux cailloux; que du mariage naiſſent toutes les commodités de la vie, qu'il eſt la ſource des ſciences & des arts, qu'il rend l'adverſité ſupportable, qu'il donne un frein à la concupiſcence; que ſi le mariage étoit, comme on le dit, un obſtacle au ſalut, Jeſus-Chriſt n'auroit pas ordonné aux perſonnes mariées de demeurer enſemble, & défendu de rompre le lien d'une union formée par Dieu même; que les Saints ſous la loi ont été mariés, de même que dans l'état de nature; que ſans le mariage il n'y auroit eu ni Patriarches, ni Docteurs; que toutes les perſonnes du ſexe dont l'Ecriture loue les belles actions, ont été mariées; que quoique Jeſus-Chriſt n'ait point eu de pere ſelon la nature humaine, il eſt cependant né d'une femme engagée dans le mariage; enfin que quand même la virginité auroit quelques raiſons de s'élever au-deſſus du mariage, elles tombent par celle-là ſeule, que les vierges ſont elles-mêmes le fruit du mariage; au lieu que les gens mariés ne le ſont point de la virginité: or il eſt juſte que les enfans cedent à ceux de qui ils tiennent la vie. A ce diſcours la virginité répond que les meres ne l'étant que du corps & non de l'ame qui eſt créée de Dieu, elles ne doivent pas trouver mauvais ſi elle leur préfere Dieu comme ſon veritable Pere, puiſque c'eſt de lui qu'elle a reçu la plus noble partie d'elle-même, c'eſt-à-dire l'ame; qu'il doit être regardé comme le pere de la virginité, comme l'ayant introduite dans le monde en créant d'abord l'homme ſans femme; qu'il faut bien qu'il y ait quelque défaut dans l'acte conjugal, puiſque dans l'ancienne Loi il étoit ordonné aux Prêtres actuellement dans le ſervice, de s'en abſtenir; & aux femmes nouvellement accouchées, de ſe purifier avant que d'entrer dans le Temple; que Jeſus-Chriſt en naiſſant d'une Vierge, avoit fait voir qu'il préferoit la virginité au mariage; que les arts ne ſont point des productions du mariage, mais qu'ils ſont plutôt une ſuite du peché d'Adam; que ſi les Saints & pluſieurs grands hommes ſont nés du mariage, on n'en peut rien

rien conclure pour en montrer l'excellence, puiſqu'il en eſt né auſſi des ſcelerats & des impies, comme Julien l'*Apoſtat*; que les peres & meres ne peuvent tirer vanité de la probité de leurs enfans, qui eſt un effet de l'opération du Saint-Eſprit; que la vie des vierges eſt toute celeſte, au lieu que celle des gens mariés les attache à la terre, aux plaiſirs ſenſuels, aux richeſſes & à la moleſſe; que le mariage entraîne avec ſoi une infinité de maux & de chagrins, dont la virginité eſt exemte, ſe plaiſant même dans la pauvreté & dans les pleurs.

V. Saint Gregoire traite la même matiere dans le quatrieme poëme, qui paroît être une ſuite du précedent, & ne faire qu'un même ouvrage. C'eſt un tiſſu d'excellens avis pour les vierges, où elles peuvent apprendre à éviter tous les écueils capables de leur faire perdre le mérite de leur état. Le premier & le plus dangereux eſt l'orgueil, viee que Dieu a eu en horreur & qui conſiſte à ſe croire au faîte de la vertu, parce qu'on ſe voit exemt des vices groſſiers. S. Gregoire exhorte donc les vierges à ne pas tirer avantage de ce qu'elles ne croupiſſent pas dans le crime comme beaucoup d'autres; mais à ſe propoſer tellement Dieu, & ſa loi pour modele de leurs actions, qu'elles ne les quittent jamais de vûe, travaillent continuellement à devenir parfaites juſqu'à ce qu'elles le ſoient en effet, de peur que regardant derriere après avoir quitté le monde, elles ne ſoient changées en ſtatues de ſel: c'eſt un (*a*) mal de s'arrêter dans le chemin de la vertu. Il veut (*b*) qu'elles banniſſent toute crainte immoderée fondée ſur la fragilité de la chair, comme ſi elles ne pouvoient la dompter par aucun moyen, d'autant que cette crainte ne vient pas de Dieu; qu'elles paſſent leur vie dans les travaux, dans les prieres, dans les gémiſſemens, dans les larmes; qu'elles ſoient vierges des (*c*) yeux, de la langue & des oreilles; qu'elles vivent dans le ſilence & la modeſtie, laiſſant aux femmes (*d*) mondaines les ornemens empruntés & précieux; qu'elles

Quatrieme poëme de S. Gregoire, ſur la virginité, vers l'an 383. pag. 55.

(*a*) ——— *Ad cætera magno,*
*Tende gradu ſemper ſcandens, ſpectanſque priora.*
*Stare loco mala res.* Pag. 56.

(*b*) *Nec tibi ſit nimio carnis natura pavori,*
*Tamquam illam nequeas ulla ratione domare.*
*Non etenim timor hic divina manat ab arce.* Ibidem.

(*c*) *Virgo ſis oculis, ſis ore atque auribus ipſis*
*Virgo. Nam tribus his facilè eſt decedere recto.* Ibid.

(*d*) *Ornentur gemmis aliæ, decorentur & auro,*
*Quod fulgore ſuo colluſtrat corporis artus.*
*Hæc, inquam, his placeant, quarum depicta colore*
*Multiplici eſt facies, mortalique arte manuque*
*Condita, cæleſtique ab imagine turpis imago*
*Diſſita, calcatum prodens ſine voce pudorem.* Ibid.

n'ayent point de demeure commune avec les hommes ; le démon ſe ſervant ſouvent du prétexte de l'amitié pour allumer dans les cœurs les plus purs un feu criminel. Il dit que les lions reſpecterent la virginité dans Daniel & dans ſainte Thecle, que l'intention (*a*) que l'on doit avoir en embraſſant cet état n'eſt pas d'éviter le mariage, qui eſt établi de Dieu pour la propagation du genre humain, mais de fuir le vice & de pratiquer la vertu avec plus de facilité ; que les (*b*) moindres pechés ſont à éviter, pour s'empêcher de tomber dans de plus conſiderables ; qu'une vierge pour ſe préſerver de la corruption, doit être ſobre (*c*) dans le boire & dans le manger, la mortification du corps étant la plus sûre garde de la chaſteté ; que s'il eſt honteux à une vierge de boire du vin, il l'eſt encore plus (*d*) de ſe mettre en colere ; que les éclats de rire ne conviennent qu'aux femmes perdues, le ris dans une vierge devant être accompagné de modeſtie & de pudeur ; qu'elle doit laiſſer aux ſavans le ſoin de confondre les heretiques, & ne parler que rarement de la grandeur du Très-Haut & des matieres (*e*) de religion ; qu'il lui ſuffit de connoître un Dieu en trois Perſonnes ; que ſa plus commune (*f*) occupation doit être de manier le tour & la laine & de tourner le fuſeau, de lire les livres ſaints, & de chanter des cantiques ſpirituels d'une voix douce & moderée, où le cœur ait plus de part que les levres ; qu'elle ne doit ni fréquenter les gens mariés, ni les feſtins, ni rendre des viſites, ni avoir de vaſtes appartemens, ni même recevoir dans ſa petite maiſon toute ſorte d'hôtes, mais ceux-là ſeulement qu'elle ſaura être recommandables par leur vertu ; qu'après Dieu

(*a*) *Naſcitur ex virtute malum cum dæmonis aſtu.*
*Non tam etenim ut dulces thalamos nexumque jugalem [auget,*
*Quo genus humanum Deus immortalis ad-*
*Effugiam, quam ut criminibus mentique medelam*
*Quæram, virgineæ vitæ delector amore.* Ibid. pag. 60.

(*b*) *Nec verò in vitiis quidquam parvique leviſque*
*Ponderis eſſe putes : qui parvis obvius ibit,*
*Is numquam præceps ſcelera in graviora feretur.*

(*c*) *Venter clauſtra ferens vitii contagia forſan*
*Evitare queat : ſed ſi laxentur habenæ*
*Januaque huic omnis pateat, metus imminet ingens.* Ibid.

(*d*) *Vinum virginibus probrum eſt obſcœnius ira :*
*Turpius ira malum graviuſque in virgine crimen*
*Quam furor in reliquis.* Ibid.

(*e*) *Fœmina pauca loqui de ſummo numine debet :*
*Hactenus ut triadis natura intelligat unum*
*In tribus.* Pag. 60.

(*f*) *In manibus tibi ſint radii, ſit candida lana,*
*Inque ſuper tibi ſint divina oracula curæ,*
*Cœleſtiſque etiam ſapientia, cantica ſancta.*
*Et tenuis vocis prudens ſonus atque ſuſurrum*
*Tam leve ut admotas haud quaquam verberet aures.*
*Quod minus in labris habeas quam pectore fixum.*

elle (*a*) réverera ſon Evêque, qui eſt le Vicaire de Jeſus-Chriſt ſur la terre, qu'elle ſe conduira en tout par ſes lumieres. Saint Gregoire préfere le mariage à une virginité douteuſe, perſuadé que le cœur d'une vierge ne peut-être partagé ſans crime; & veut que celles qui ſe ſentent trop foibles pour vivre dans le célibat ſe marient. » Si toutefois, ajoute-t-il, elles ont aſſez de forces pour » faire à Dieu un ſacrifice de leur virginité, qu'elles ſachent que » cette démarche eſt un vœu, qu'elles ne peuvent enfreindre ſans » ſacrilege, & ſans un danger évident de périr éternellement; » puiſqu'elles feroient un vol à Dieu beaucoup plus criminel que » celui d'Ananie & d'Acha, qui furent punis d'une maniere qui » fait trembler. « S'adreſſant enſuite aux peres & meres, il les conjure de ne pas forcer leurs enfans ni à ſe marier, s'ils ont deſſein de ſe conſacrer au Seigneur, ni à embraſſer la virginité, s'ils ne s'y ſentent pas porter: mais d'éprouver ceux qui auroient envie de ce dernier parti, avant que de leur permettre de s'y engager; non pas toutefois en employant pour les faire pencher du côté du mariage, les jeux & les danſes, qui doivent être interdites des maiſons où il y a des jeunes enfans. Il attribue à la vie diſſolue des dieux du Paganiſme le peu de cas que les Payens ont fait de la virginité; & dit qu'il ne faut pas s'étonner ſi Jeſus-Chriſt en a donné de l'amour aux hommes, ayant banni de leur cœur (*b*) par ſa préſence l'amour profane & terreſtre, comme il arrêta le ſang de l'hémorroïſſe. Pour marquer combien il eſtimoit la virginité, il finit ſon poëme en diſant qu'une vierge doit être parmi les femmes ce qu'eſt la perle entre les pierres précieuſes, l'étoile du jour dans le firmament, l'olivier parmi les arbres, & le lys entre les fleurs.

VI. Le cinquieme poëme eſt un fruit de ſa retraite à Arianze vers l'an 383. Il eſt en vers élegiaques, & a pour titre: *Des calamités de ſon ame.* On y voit de quelle maniere il vivoit dans ſa ſolitude: » Je vis, dit-il, parmi les rochers & avec les bêtes farouches; ma demeure eſt une caverne où je paſſe ma vie tout ſeul. » Je n'ai qu'un ſeul habit, & n'ai ni ſouliers ni feu; je ne vis que » de l'eſperance; je ſuis le rebut & l'opprobre des hommes; je ne

Cinquieme poëme de S. Gregoire.

(*a*) *In primis venerare Deum, tum deinde ſacratum*
*Pontificem, in terris fungentem munere Chriſti:*
*Quo duce certa teris fluxæ veſtigia vitæ.* Ibid.

(*b*) *Quid mirum in medio ſi fixus corpore Chriſtus,*
*Humanos omnes pellat violentus amores*
*Sanguineum ægrotæ ſolo velut ante repreſſit*
*Profluvium tactu.* Ibid.

» couche que ſur la paille; je me couvre d'un ſac; mon plancher » eſt tout trempé des larmes que j'y répans continuellement. » On y voit encore pluſieurs autres circonſtances de ſa vie, que nous avons rapportées ailleurs. La deſcription qu'il y fait de la guerre inteſtine entre l'eſprit & le corps eſt fort juſte; & comme cette guerre a pris ſon origine dans le peché d'Adam, ſaint Gregoire pleure amerement cette tranſgreſſion, & prie Dieu de détruire en lui cette révolte continuelle, en aſſujettiſſant la chair à l'eſprit. Il faiſoit de ſon côté tout ce qu'il croyoit neceſſaire pour la dompter, mortifiant ſes membres en fuyant les plaiſirs. Il raconte comment il avoit pris la réſolution de garder la virginité; & demande à Dieu la grace de la perſéverance.

Sixieme poëme de S. Gregoire, vers l'an 382. ou 383.

VII. Ce fut encore dans ſa retraite & vers le même tems qu'il fit ſon ſixieme poëme, qui eſt une lamentation continuelle ſur les afflictions dont il étoit accablé. Outre ſes infirmités habituelles, il avoit le chagrin de voir l'Egliſe de Nazianze ravagée par les Apollinariſtes; & tout le peuple de cette ville le preſſoit de venir y prendre la défenſe de la foi. Il ceda à leurs inſtances, & fit à cette occaſion le poëme dans lequel il demande à Dieu ſon ſecours avec une profonde humilité. Il s'y compare à Job pour la violence de ſes maux, dont il attribue la cauſe à ſes pechés ſeuls, en particulier à ſon orgueil, ne craignant point de le confeſſer publiquement: » parce que, dit-il, c'eſt cacher ſes crimes, que de » ne les déclarer qu'à voix baſſe.

Septieme poëme de S. Gregoire, vers l'an 382. ou 383.

VIII. Nous rapportons au même tems ſon ſeptieme poëme; puiſqu'il s'y donne pour un homme à qui l'âge avoit acquis de l'experience. Après y avoir déploré l'aveuglement des hommes, & la vanité des choſes d'ici-bas, il exhorte les jeunes gens à renoncer aux richeſſes, aux honneurs, & à ne faire aucun fonds ſur la force ou la beauté de leurs corps, d'autant que tous ces biens exterieurs ne nous ſuivent que juſqu'au tombeau, où ſe précipitent pêle-mêle le roi & le pauvre, le ſavant comme celui qui ne l'eſt pas.

Huitieme poëme de S. Gregoire, après l'an 381.

IX. Le huitieme eſt une complainte ſur les maux qu'il avoit ſoufferts & qu'il ſouffroit encore. Il en prend à témoin ſa patrie, & les differens endroits où il avoit été Evêque. Ce qui fait voir qu'il le compoſa après ſa ſortie de Conſtantinople en 381. Il demande à la Sageſſe éternelle pourquoi les impies ſont exemts des chagrins & des peines de la vie, tandis que les gens de probité en ſont accablés; & répond lui-même que ſans doute Dieu n'en uſe ainſi que pour les éprouver & purifier leur vertu par le feu des

tribulations : mais comme il ſe ſentoit inferieur à ſes maux, il conjure le Seigneur de les terminer en mettant fin à ſa vie.

Neuvieme poëme de S. Gregoire, vers l'an 382.

X. Il traite le même ſujet dans le neuvieme poëme, qu'il écrivit étant éloigné de ſa patrie, & en un lieu où il ne ſçavoit qui lui fermeroit les yeux, ni s'il ſe trouveroit quelqu'un qui lui donnât la ſépulture. C'étoit apparemment dans la ſolitude de Lamis où il paſſa tout le Carême de l'an 382. Il dit que la ſeule penſée, qu'il lui falloit paroître devant le tribunal de Dieu, le faiſoit ſecher de frayeur & fondre en larmes.

Dixième poëme de S. Gregoire, après l'an 381.

XI. Dans le dixieme il décrit un ſonge qu'il avoit eu ſur l'Anaſtaſie, celle des Egliſes de Conſtantinople qu'il avoit le plus aimée. Il lui avoit ſemblé être au milieu de cette nouvelle Bethléem, comme il l'appelle à cauſe de ſa petiteſſe, environné des miniſtres de l'Autel, & d'une grande foule de peuple qui écoutoit avec avidité les paroles du ſalut qui ſortoient de ſa bouche. Il y parle auſſi des autres Egliſes de cette ville, qui toutes étoient d'une grande magnificence, entre-autres celle des Apôtres qui ſe faiſoit remarquer par ſes quatre collateraux en forme de croix. Quoique chagrin de voir ces Egliſes entre les mains d'un autre, il témoigna que celle qu'il regrettoit le plus étoit l'Anaſtaſie, dont il dit avoir pleuré la perte plus amerement qu'un berger ne pleure celle de ſon troupeau. Il marque que les femmes & les vierges y étoient en haut dans des tribunes. Cette piece fut, comme on le voit, écrite depuis ſa ſortie de Conſtantinople.

Onzieme poëme de S. Gregoire, après l'an 381.

XII. Le ſuivant qui eſt en vers élegiaques, eſt auſſi poſtérieur à l'abdication qu'il fit de l'épiſcopat de cette ville. Il y tourne en ridicule la plûpart des Evêques de ſon tems, qui, peu inquiets de vivre conformément à leur état & à leur dignité, cédoient au tems par interêt. Il ſe plaint qu'il y en avoit qui dans leurs diſcours ne cherchoient qu'à plaire à leurs auditeurs & à flatter leurs oreilles, ſans ſe mettre en peine de les édifier. Il les compare à des baladins & à des danſeurs de corde ; & leurs ſynodes à des aſſemblées de gruës & d'oies.

Douzieme poëme de S. Gregoire, après l'an 381.

XIII. Le douzieme poëme eſt ſur la même matiere que le précedent, mais les vers y ſont hexametres. Il y gémit ſur l'état déplorable où la diviſion entre les Evêques avoit réduit l'Egliſe. Il les traite de comédiens & d'hypocrites ; & ſe plaint du peu d'égard que l'on avoit à la probité & à la bonne vie dans le choix qu'on en faiſoit ; & de ce que la chaire épiſcopale, qui ne devoit être le ſiege que de la ſcience & de la vertu, étoit devenue celle du vice & de l'ignorance. Il ſouhaite que ceux qui mettent tout en œuvre

pour y parvenir, brigues, fourberies, violences, ſoient punis comme ceux de Gête; & déplore la diviſion qu'entretenoient les Evêques entre les Egliſes d'Orient & d'Occident, couvrant du prétexte de la religion leur avidité pour les honneurs & les richeſſes, « deux choſes, dit-il, qui n'ont pas été peu nuiſibles à l'Egliſe. » Pour lui il ſe félicite de ſe voir éloigné de ces indignes paſteurs, & de ſe trouver dans ſon exil comme dans l'arche de Noé, d'où il contemple en ſûreté les écueils de ce monde & l'embraſement de Sodome.

Treizieme poëme de S. Gregoire, l'an 381.

XIV. C'eſt auſſi de ſa retraite qu'il adreſſa ſon treizieme poëme aux Evêques aſſemblés en Concile à Conſtantinople en 381. Il dit que c'eſt l'envie qui l'a chaſſé du ſiege de cette ville, & témoigne ſon chagrin d'y voir un autre Evêque recueillir ce qu'il y avoit ſemé avec tant de peine.

Quatorzieme & quinzieme poëmes de S. Gregoire, après l'an 381.

XV. Il écrivit les quatorze & quinzieme poëmes ſur la fin de ſa vie. Il fait dans celui-la une peinture fort naturelle des foibleſſes de l'homme qu'il conduit d'âge en âge depuis ſa naiſſance juſqu'au tombeau; & dit que depuis le peché d'Adam, l'homme ne goûte aucun plaiſir qui ne ſoit mêlé d'amertume. Il parle de l'origine de l'ame, ſans décider ſi elle nous vient de nos parens, ou ſi elle eſt créée de Dieu. Dans celui-ci il fait voir que de tous les animaux l'homme eſt le plus à plaindre; puiſque les animaux ſe trouvent en naiſſant dans la perfection de leur nature, qu'ils vivent ſans inquiétude, ſans crainte de la mort: au lieu que l'homme pendant ſon enfance ne peut pourvoir à ſes beſoins, & que ce n'eſt qu'avec l'âge qu'il ſe fortifie, & qu'il acquiert l'uſage de ſa raiſon. Il paſſe des foibleſſes du corps à celles de l'eſprit; & montre par un agréable mélange de la fable & de l'hiſtoire, juſques à quel point va la folie des hommes, qui ne craignent point d'appeller heros ceux que la mort n'a pas plus épargnés que le dernier des mortels, & dont la vie n'a pas été exemte d'extravagance.

Seizieme & dix-ſeptieme poëmes de S. Gregoire, après l'an 381.

XVI. Dans les deux poëmes ſuivans il traite du bonheur de l'homme, & dit qu'il conſiſte à porter ſa croix & à ſuivre Jeſus-Chriſt; que ceux-la ſont heureux qui vivans dans la ſolitude, ne s'occupent que de l'éternité. Il met auſſi au nombre des heureux ceux qui ſervent Dieu en commun; ceux qui ont tout abandonné pour ſuivre Jeſus-Chriſt; les vierges; ceux qui uſent ſobrement du mariage; les paſteurs qui conduiſent leur troupeau ſelon Dieu; les brebis qui écoutent leur voix avec docilité. De tous les genres de vie, il eſtime que la vie monaſtique & le célibat ſont les plus parfaits. Il fait conſiſter toute la vie ſpirituelle dans le travail, dans

Digitized by Google

les veilles, dans la mortification de la chair & des paſſions, dans la crainte du jour du Jugement.

XVII. Dans le dix-huitieme poëme intitulé *Serment*, ſaint Gregoire s'engage par vœu & par ſerment, à l'exemple du Roi prophete, de garder la Loi de Dieu, ajoutant que s'il peut s'en acquitter, il s'en avouera redevable à la grace de Jeſus-Chriſt. Dans le dix-neuvieme, qui eſt contre la chair, qu'il regarde comme l'ennemi du ſalut, il apoſtrophe la ſienne, & la conjure de s'appliquer les franges de la robe du Sauveur, afin de faire tarir la ſource de ſes pechés. Il la menace de l'accabler ſi elle refuſe ce remede, & prie Dieu de lui changer le cœur comme il avoit changé celui des Ninivites & des Publicains. Il fait voir dans le vingtieme comment le démon, après nous avoir engagé dans de petites fautes, nous porte aux derniers excès; & pour fermer l'entrée de ſon cœur à ce malin eſprit, il le ſomme de ſe donner tout entier à Dieu dont il eſt le temple dans le tems, & auquel il doit être uni dans l'éternité. Le vingt-unieme eſt adreſſé à ſon ame, pour la fortifier contre les brigues des Evêques. Dans le vingt-deuxieme il menace le démon du ſigne de la Croix, s'il ne ſe retire. Il y qualifie les Anges pures lumieres, & les prie de venir recevoir ſon ame lorſqu'elle ſe ſéparera de ſon corps. On voit par le vingt-troiſieme, qu'il ne reſpiroit qu'après cette ſéparation.

18. 19. 20. 21. 22. 23. poëmes de S. Gregoire. Pag. 92. Pag. 93. Pag. 94. Pag 95.

XVIII. Le vingt-quatrieme poëme eſt une reflexion ſur la briéveté de la vie. Saint Gregoire dit que rien n'y eſt ſi ſolide que la pieté. Les vingt-cinq, vingt-ſix & vingt-ſeptieme traitent des foibleſſes de la nature humaine & des miſeres de la vie. Le Saint y dit qu'il ne ſait ce qu'il doit ſouhaiter le plus, ou une longue vie, ou une prompte mort. Mais dans le poëme vingt-huitieme il ſe déclare pour ce dernier parti, diſant que la vie n'a été pour lui qu'une chaîne de douleurs & d'afflictions. C'eſt pourquoi dans les deux ſuivans, ſe croyant près de ſa fin, il demande à Dieu de le délivrer de ſes maux en le retirant de ce monde. Le trentieme eſt en forme d'épitaphe, où il fait en douze vers hexametres l'abregé de ſa vie. Il témoigne dans le trente-unieme une vive appréhenſion que les maux qu'il ſouffroit ne fuſſent un prélude de ceux qu'il auroit à ſouffrir après ſa mort. Dans le trente-troiſieme, il conjure le démon de s'éloigner de lui, & de ne le point troubler dans ſes travaux.

24. 25. 26. 27. 28. 29. 30. 31. 32. 33. poëmes de S. Gregoire. Pag. 96. Pag. 97. Pag. 98.

XIX. Il exhorte dans le trente-quatrieme à la fréquente lecture des livres ſaints, parce que ceſt-là que l'on puiſe l'eſprit de pénitence, le dégoût des choſes de la terre & le deſir des biens éter-

Trente-quatrieme poëme de S. Gregoire, pag. 98.

nels, Dieu donnant au lecteur comme pour le dédommager de ſa peine, l'intelligence des ſens cachés. Dans la crainte que les Fidéles ne priſſent pour canoniques quelques livres apocryphes, il donne le catalogue de ceux qui étoient alors reçus inconteſtablement comme divins ; & fait trois claſſes de ceux de l'ancien Teſtament, qu'il dit être en pareil nombre que les lettres hebraïques, c'eſt-à-dire vingt-deux. Dans la premiere claſſe il met les hiſtoriques, qui, ſelon lui, ſont au nombre de douze : la Geneſe, l'Exode, le Levitique, les Nombres, le Deuteronome, Joſué, les Juges, Ruth, les quatre livres des Rois qu'il met en deux, les deux des Paralipomenes dont il ne fait qu'un livre, de même que de ceux d'Eſdras, ſuivant la diviſion des anciens Hebreux, que ſaint Jerôme a conſervée dans ſa traduction. La ſeconde claſſe contient les livres poëtiques, au nombre de cinq : Job, les Pſeaumes de David, l'Eccleſiaſte, le Cantique & les Proverbes. Il renferme dans la troiſieme cinq livres prophétiques, dont le premier contient les douze petits Prophétes, le ſecond la prophétie d'Iſaïe, le troiſieme celle de Jeremie, le quatrieme celle d'Ezechiel, le cinquieme celle de Daniel. Il ne fait aucune mention de ceux que nous appellons Deutero-canoniques ; mais il dit en general qu'on doit rejeter comme douteux ceux qu'il ne nomme pas. Pour ce qui eſt du nouveau Teſtament, il reconnoît pour ſacrés les mêmes que l'Egliſe nous propoſe aujourd'hui comme tels, excepté l'Apocalypſe dont il ne parle point. Il remarque que ſaint Matthieu a écrit pour les Hebreux, ſaint Marc pour les Latins, ſaint Luc pour les Grecs ; mais que ſaint Jean, qui a pénetré dans les ſecrets de Dieu les plus cachés, a écrit pour toutes les nations.

31. 36. 37. & 38. poëmes de S. Gregoire, pag. 99.

XX. Les quatre poëmes ſuivans renferment une deſcription des playes d'Egypte ; un détail des préceptes du Décalogue ; les noms des douze Patriarches fils de Jacob ; ceux des douze Apôtres.

Trente-neuvieme poëme de S. Gregoire, pag. 100.

XXI. Dans le trente-neuvieme, qui a pour titre *Genealogie de Jeſus-Chriſt*, ſaint Gregoire, pour concilier ſaint Matthieu & ſaint Luc, dit que Jeſus-Chriſt étant ſorti de la race royale & de la ſacerdotale, le Saint-Eſprit a inſpiré à ces deux Evangeliſtes d'en faire la double genealogie, l'une par Salomon, l'autre par Nathan, tous deux fils de David ; & pour expliquer comment Jeſus-Chriſt peut être deſcendu de deux freres, & lever en même-tems la contradiction apparente de ces deux genealogies à l'égard de Joſeph époux de Marie, à qui l'une donne pour pere Heli ; l'autre Jacob ; ſaint Gregoire a recours à un certain Mathan, dont il fait

fait un deſcendant de Salomon. Ce Mathan, ſelon lui, ayant épouſé une nommée Eſthan, en eut un fils nommé Jacob. Eſthan demeurée veuve, épouſa en ſecondes nôces Melchi, de la race de Nathan, dont elle eut un fils qui fut nommé Heli. Celui-ci étant mort ſans enfans, Jacob ſon frere uterin fut obligé, ſelon la Loi de Moïſe, d'épouſer ſa veuve, ce qu'il fit, & eut de ſon mariage avec elle Joſeph, fils d'Heli ſuivant la Loi, quoique Jacob en fût le vrai pere. Joſeph étoit donc de la race royale & deſcendu de David. Marie ſon épouſe étoit de la ſacerdotale, comme on le voit en ce que l'Ange Gabriel l'appelle couſine de ſainte Eliſabeth, épouſe du Prêtre Zacharie. S. Gregoire dit que c'eſt ſans fondement qu'on avance que ces deux races ne pouvoient, ſuivant la Loi, s'unir par les liens du mariage, puiſque Naaſſon de la tribu de Juda, épouſa une fille de la tribu de Levi. A quoi il ajoute que pendant la captivité tout fut confondu, & que la diſtinction des tribus ne ſubſiſta plus. Il finit ce poëme en rapportant tout au long ces deux genealogies telles qu'elles ſont dans les Evangiles de ſaint Matthieu & de ſaint Luc, ſans que la confuſion de tant de noms differens rende ſon vers plus embarraſſé & moins harmonieux.

XXII. Le quarante & le quarante-unieme ſont une eſpece d'abregé de l'Evangile ſelon ſaint Matthieu. Dans l'un ſaint Gregoire rapporte les miracles de Jeſus-Chriſt au nombre de trente; dans l'autre ſes paraboles au nombre de ſeize. Les quarante-deux & quarante-troiſieme contiennent un récit des miracles rapportés par ſaint Jean & par ſaint Luc. Saint Gregoire dit du premier, que s'étant attaché à faire connoître aux hommes les ſecrets de la Divinité, il avoit paſſé légerement ſur les miracles du Sauveur, dont il n'en rapporte que dix. Il en compte quatorze dans ſaint Luc, qu'il dit avoir écrit ſon Evangile ſous les auſpices de ſaint Paul. On trouve dans le quarante-quatrieme, qui eſt en vers iambes, les paraboles de Jeſus-Chriſt marquées par ſaint Luc, au nombre de dix-neuf; dans le ſuivant, ſes miracles rapportés par ſaint Marc, au nombre de dix-huit; & dans le quarante-ſixieme, les paraboles que nous liſons dans les quatre Evangeliſtes. Il prie Dieu de le rendre digne de jouir de ce qu'elles promettent aux élûs, & de lui faire éviter les peines dont elles menacent les pécheurs.

40. 41. 42. 43. 44. 45. 46. poëmes de S. Gregoire, pag. 101. 102.

Pag. 103.

Pag. 104.

XXIII. Le poëme quarante-ſeptieme adreſſé à des Moines, eſt à la louange de la vie cœnobitique, que ſaint Gregoire dit être l'état le plus parfait pour les deux ſexes, pourvû que ſéparés d'ha-

Quarante-ſeptieme poëme de S. Gregoire, pag. 105.

bitation il ſe trouve entre l'un & l'autre un grand cahos, ſans quoi ce genre de vie ſeroit très-dangereux. Le genre de vie des hermites ne laiſſe pas de lui paroître louable; mais il le juge beaucoup plus rempli d'écueils que l'autre.

Quarante-huitieme poëme de S. Gregoire en faveur des Moines, vers l'an 372. pag. 106.

XXIV. Voici quelle fut l'occaſion du poëme quarante-huitieme. Saint Gregoire avoit recommandé à un de ſes anciens amis, nommé Hellenius, commis à l'aſſiette des tailles de Nazianze, dix perſonnes qui paroiſſent avoir été ſolitaires. Hellenius lui promit d'en avoir ſoin, mais en même-tems il lui demanda quelque piece de ſa façon: c'étoit vers l'an 372. Saint Gregoire lui envoya le lendemain ce poëme, où après avoir dit que depuis qu'il eſt chargé du doux fardeau de la Croix, ſes diſcours n'ont plus rien de complaiſant ni de flatteur, & qu'il ne fait plus que donner des conſeils utiles à ceux qui veulent les écouter; il l'exhorte à penſer dans l'exercice de ſon emploi qu'il ſera jugé comme il aura jugé les autres, & à ne pas rendre plus peſant à ſes freres le joug & la ſervitude où le peché & non la nature les avoit réduits. Il lui recommande ſon peuple, particulierement les Eccleſiaſtiques, les Solitaires & les Vierges. Il dit, en parlant des ſolitaires: » Ce ſont » des gens qui ne prennent preſque aucune part aux choſes de la » terre; toute leur occupation eſt de chanter jour & nuit les louan» ges de Dieu; ils ne poſſedent rien de ces biens fragiles dont le » Prince du monde ſe ſert pour ſe jouer des hommes, en les don» nant tantôt aux uns, tantôt aux autres. L'eſperance des biens qu'on » poſſede ſans crainte de les perdre, leur tient lieu de toutes les » richeſſes de la terre; ils ont renoncé au mariage, & au deſir d'avoir » des enfans qui faſſent leur ſoutien & la conſolation de leur vieil» leſſe; détachés de la chair & du ſang ils ne connoiſſent plus ni leurs » parens, ni leurs amis; on ne les voit point dans les villes recher» cher les magiſtratures, pour paroître avec faſte au milieu de leurs » citoyens; les grandeurs humaines ne les touchent non plus que » ces plaiſirs que l'on reſſent quelquefois en dormant, & qui ſe » diſſipent auſſitôt qu'ils naiſſent; Dieu ſeul eſt le terme où ten» dent tous leurs deſirs, & ils s'y tiennent inſéparablement atta» chés comme à la pierre ferme & ſolide. Ils menent une vie ca» chée en Jeſus-Chriſt pour meriter d'être un jour élevés à la lu» miere de la gloire, & de contempler avec les Anges non plus » au travers des ombres & des figures, mais clairement & à dé» couvert la ſplendeur & la majeſté de la Trinité ſainte, qui ſe ma» nifeſtera alors aux ames dont les yeux ſeront bien purifiés. C'eſt » tout ce qu'eſperent ces hommes qui menent une vie toute celeſte

» dans l'obſcurité & dans la pouſſiere. Pluſieurs d'entre-eux qui » ont abandonné les maiſons ſe retirent dans des antres & des ca- » vernes deſertes, évitent la vûe & la compagnie des hommes, » & ne recherchent que la tranquillité amie de la ſageſſe. Quel- » ques-uns ſe chargent de chaînes pour mortifier leur corps & » affoiblir leurs paſſions; d'autres s'enferment dans de petites cel- » lules, où comme des bêtes farouches ils ne voient jamais au- » cun homme. Il y en a qui paſſent vingt jours entiers ſans manger » du tout, & qui ſouvent dans le reſte du tems n'uſent pas même » de poiſſon; & notre Egliſe de Nazianze a produit un homme » d'une abſtinence ſi extraordinaire. Il y en a qui ſe ſont condam- » nés à un ſi rigoureux ſilence, qu'ils ne chantent même qu'en eſ- » prit les louanges de Dieu. Il y en a qui paſſent les années entie- » res à prier Dieu dans les Egliſes, & ce qui eſt preſque incroya- » ble, ſans même fermer les yeux pour dormir, demeurant ainſi » en la préſence de Jeſus-Chriſt comme des pierres vivantes & » animées. Toute la nourriture d'un de ces ſolitaires étoit une » portion qu'un corbeau lui donnoit de la ſienne. Un autre ſe » tranſporta ſur la montagne ſainte d'où Jeſus-Chriſt monta au » Ciel: là, dans un entier ſilence & une parfaite tranquillité d'eſ- » prit, il ſe tenoit immobile au milieu de l'incommodité des nei- » ges & de l'impétuoſité des vents; diverſes perſonnes de pieté le » preſſerent inutilement d'adoucir la rigueur de cette pénitence. » Fermement attaché à Jeſus-Chriſt & appliqué à contempler le » bonheur de l'autre vie, il demeura inflexible à toutes leurs in- » ſtances, parce qu'il ne ſe mettoit pas en peine de cette vie mor- » telle, juſques à ce qu'enfin on l'emporta à demi-mort dans une » cellule qu'on lui avoit bâtie. « Saint Gregoire ajoute qu'il y avoit même des ſolitaires, dont toutefois il deſapprouve la conduite, qui pouſſoient leur zele juſqu'à ſe faire mourir eux-mêmes, les uns par le fer, les autres par la corde, pluſieurs en ſe précipitant des rochers, ſe flattant d'acquerir par là le mérite du martyre, voulant ſe délivrer eux-mêmes des dangers de cette vie: ce qu'il prie Jeſus-Chriſt de pardonner à leur ignorance. Il remarque qu'il y avoit dans les monaſteres divers métiers: il appelle ces lieux l'heritage de Jeſus-Chriſt; & ceux qui les habitoient, les fruits de ſa mort, le ſoutien de la foi, la gloire des fidéles & la baſe de l'univers. Les ſolitaires dont il fait l'éloge étoient de condition, & avoient abandonné de grands biens pour ſuivre J. C. Leurs noms étoient Cledonius, Cartere, Nicodeme, Aſtere avec deux de ſes freres, Philadelphe, Rhegin, Leonce & Heliodore.

Saint Gregoire fait après cela l'éloge des vierges qu'il diſtingue en pluſieurs claſſes : les unes vivoient en communauté ; d'autres ſervoient de bâtons de vieilleſſe à leurs peres & meres ; il y en avoit qui demeuroient avec leurs freres, liés comme elles par le vœu de chaſteté. Le Saint en avoit lui-même un petit nombre ſous ſa direction, » qui étoient, dit-il, d'un courage & d'une vertu » au-deſſus de leur force, ne ſe couvrant que de ſacs ; & ſi aſſidues » à la priere, que leurs genoux s'en étoient endurcis.

Quarante-neuvieme poëme de S. Gregoire, en 374. ou 375. pag. 111.

XXV. La commiſſion d'aſſeoir les tailles à Nazianze fut donnée en 374. ou 375. à un nommé Julien, qui étoit auſſi ami de ſaint Gregoire depuis long-tems, & avec qui il avoit fait ſes études. Ce fut à cet ami que le ſaint Evêque adreſſa ſon poëme quarante-neuvieme, pour le prier d'exemter les pauvres lépreux, & ſon bien propre parce qu'il l'avoit donné tout entier aux pauvres pour ſuivre la Croix de Jeſus-Chriſt ; & il lui promet que contribuant au ſoulagement de ces malheureux en les ménageant dans ſon regiſtre, c'eſt-à-dire, en les exemtant des tailles, il meriteroit de voir ſon nom écrit dans le livre de vie.

Cinquante & cinquante-unieme poëmes de ſaint Gregoire, vers l'an 383. pag. 112.

XXVI. Le poëme cinquantieme a rapport aux études de Nicobule, fils de Gorgonie ſœur de ſaint Gregoire : ainſi on peut le mettre vers l'an 383. Il eſt ſous le nom de ce jeune homme, mais en effet de ſaint Gregoire ſon oncle, qui le compoſa pour lui faire obtenir de ſon pere & de ſa mere la permiſſion d'aller hors de ſon pays pour apprendre l'éloquence. Nicobule y dit à ſon pere qu'il ne lui demande ni des biens, ni des honneurs, ni une femme de grande naiſſance, qu'il appelle un poids honorable ; que la ſeule choſe qu'il deſire eſt de ſe rendre ſçavant, & qu'à cet effet il lui eſt neceſſaire d'étudier la rethorique, l'hiſtoire, la grammaire, la logique, la phyſique & la morale, & enſuite la théologie. Il dit de la morale, qu'elle donne (*a*) la forme à l'honnête homme, comme le pannier au fromage mou qu'il renferme. Il ajoute que la jeuneſſe eſt le tems propre pour ſe perfectionner dans toutes ces ſciences ; c'eſt pourquoi il conjure ſon pere de ne pas la lui laiſſer paſſer dans l'oiſiveté. Il compare les (*b*) riches ignorans à des ſin-

(*a*) *Pulchra etiam per quæ moret effingere norunt,*
*Docti homines tanquam caſeum quem ſumere texti,*
*Conſpicimus ſpeciem calathi.* Carm. 50. pag. 113.

(*b*) *Quæ tibi, dic, quæſo, genitor perſancte, voluptas*
*Hæc erat, humanâ ſub imagine ſi tibi turpis*
*Simia ſit, collo innexum quæ funibus aurum*
*Geſtet* . . . . . .
*Quid prodeſt aſinis auri geſtare talenta ?*
*Talis enim eſt quiſquis verarum cum ſit inanis*
*Prorſus opum, externis tantùm fluxiſque ſuperbus.* Ibid. pag. 115.

ges couverts de chaînes d'or, & à des ânes chargés d'argent. Il finit en priant ſa mere de ſe joindre à ſon pere pour favoriſer ſes deſirs, diſant qu'ils pouvoient par cela ſeul ſe rendre les auteurs de ſon ame, comme ils l'étoient de ſon corps. Nicobule répondit au poëme qu'il croyoit être de ſon fils, par un autre poëme qui eſt le cinquante-unieme parmi ceux de ſaint Gregoire, & qu'on peut raiſonnablement attribuer à Nicobule lui-même, puiſqu'il étoit poëte, comme on le voit par le poëme précedent, où ſon fils lui attribue une grande facilité de faire des vers. Il reprend quelques expreſſions dans les vers de ſon fils, comme trop peu reſpectueuſes; mais il lui accorde la permiſſion d'aller où bon lui ſembleroit, ſous la conduite de Dieu, ou à Athenes, ou à Beryte, ou à Alexandrie, dans la confiance qu'étant ſage comme il étoit, & ſe formant ſur des perſonnes telles qu'étoit ſaint Gregoire, il ſe rendroit parfait en toutes choſes. Il lui donne néanmoins pluſieurs avis importans pour ſa conduite; & après lui avoir fait remarquer trois ſortes de voies fréquentées dans le monde; celle des libertins, qui eſt la voie large; celle des perſonnes conſacrées à Dieu, qui eſt la voie étroite; celle des gens mariés, qui tient le milieu entre ces deux voies, il lui recommande d'éviter la premiere, de ſe fixer dans la troiſieme, & de ne préferer que la bonne vie à l'étude & à la ſcience. » C'eſt elle, ajoute-t-il, qui forme » l'homme, qui le diſtingue des bêtes, qui lui ſert à réprimer ſes » paſſions, qui le détourne du vice & qui le conduit à la vertu.

XXVII. La conduite d'un nommé Vitalien envers ſes enfans fait le ſujet du poëme cinquante-deuxieme, qui ne peut avoir été écrit qu'après l'an 374. puiſque ſaint Amphiloque y eſt mis au nombre des Evêques. Ce Vitalien étoit homme de naiſſance & de conſideration, & joignoit à de grands talens exterieurs beaucoup d'amour pour la vertu & de reſpect pour les ſaints Martyrs. Ayant demandé à Dieu des enfans, il eut deux garçons, *Pierre* & *Phocas;* & enſuite deux filles. Ses deux fils s'étant trouvés mal faits, de mauvaiſe mine & de peu d'eſprit, il en conçut une telle averſion lorſqu'ils furent grands, que mariant une de ſes filles, il ne voulut point qu'ils aſſiſtaſſent aux nôces, & les tint renfermés dans une chambre. Il en vint juſques à ne vouloir plus du tout les voir & les chaſſa même de ſa maiſon. Pierre & Phocas hors d'état de gagner leur vie, ſe trouverent réduits à la chercher tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre. Deux perſonnes qui ne ſont pas nommées les aſſiſterent particulierement: tout le monde en avoit compaſſion; & pluſieurs Evêques, entre-autres les deux Gregoires de

Cinquante-deuxieme poëme de S. Gregoire, après l'an 374. pag. 121.

Nazianze & de Nyſſe, ſaint Amphiloque d'Icone & Boſphore de Colonie s'employerent pour les reconcilier avec leur pere, mais ſans ſuccès. Vitalien fut inſenſible à leurs remontrances. Saint Gregoire tenta une autre voie, & lui adreſſa ſur ce ſujet un poëme très-touchant, où Pierre parle tant en ſon nom qu'en celui de Phocas ſon frere, qu'il dit porter comme lui le nom de diſciple du Sauveur. Il y dit que la nature veut qu'un pere aime ſes enfans malgré leurs défauts, & que ce ne ſeroit rien donner à la paternité s'il n'aimoit en ſes enfans que les belles qualités; il lui repréſente que les animaux ont de l'amour pour leurs petits; qu'il eſt contre la volonté de Dieu d'aimer un enfant préferablement à un autre; que toutes les bonnes œuvres que fait un homme avec un cœur ulceré lui ſont inutiles. On voit par cette piece ſeule combien ſaint Gregoire avoit de connoiſſance de l'hiſtoire & de la fable. Il y parle des feſtins & des danſes que les riches faiſoient aux fêtes des Martyrs.

Cinquante-troiſieme poëme de S. Gregoire, pag 126.

XXVIII. Dans le poëme cinquante-troiſieme ſaint Gregoire ſe rit agréablement d'un homme de qualité qui tiroit vanité de la nobleſſe de ſes ancêtres, mais qui les deshonoroit par la baſſeſſe de ſes ſentimens & par l'irrégularité de ſa conduite. Le ſaint Evêque lui dit que la veritable nobleſſe n'a d'autre fondement que la vertu; qu'étant tous compoſés du même limon, la probité ſeule doit nous diſtinguer; que celui qui en fait profeſſion doit être regardé comme libre, fut-il le dernier des hommes; que la grandeur des ayeux dans un libertin, ne doit pas empêcher qu'on ne le mette au rang des eſclaves; qu'il eſt auſſi ridicule à un homme de ſe prévaloir des belles actions de ſes peres, qu'il le ſeroit à un homme mal-fait de ſe parer de la bonne mine de ceux qui lui ont donné la vie; qu'il ne revient aucune gloire à un âne d'avoir produit un mulet, ni aucun deshonneur au mulet d'avoir un âne pour pere; enfin qu'une perſonne vertueuſe, quoique de baſſe extraction, eſt préferable à un noble vicieux.

Cinquante-quatrieme poëme de S. Gregoire, pag. 127.

XXIX. Le cinquante-quatrieme eſt une priere que ſaint Gregoire fait à Dieu de l'aſſiſter dans un voyage. Il n'y veut point d'autre guide que ſon bon ange, eſperant que ſous ſa protection il ſera à l'abri de tous les dangers. Il proteſte à Jeſus-Chriſt qu'il ne vit que pour lui, & que c'eſt en ſon nom qu'il parle, qu'il marche & fait toutes ſes autres actions.

Cinquante-cinquieme poeme de S. Gregoire, pag. 128.

XXX. L'an 382. voyant que ſa maladie & ſon grand âge le mettoient hors d'état de continuer ſes mortifications ordinaires, il en trouva une toute nouvelle qui fut de ſe renfermer ſeul pendant

Digitized by Google

les quarante jours d'abſtinence qui précedoient la fête de Pâques, & d'ajouter au jeûne & à la ſolitude un ſilence rigoureux, en ſorte qu'il paſſa tout ce tems ſans dire un ſeul mot. Le Carême dans la Cappadoce étoit de ſept ſemaines, & en cette année il s'étendoit depuis le 27. Fevrier juſqu'au 17. Avril. Sa conduite ayant paru extraordinaire à quelques-uns de ſes amis, il leur en rendit compte dans un poëme qu'il fit exprès, & qui eſt le cinquante-cinquieme. La premiere raiſon qu'il allegue d'un ſi long ſilence, eſt que le meilleur moyen de dompter la langue & d'en arrêter la volubilité, c'eſt de l'empêcher de parler en aucune maniere pendant un tems conſiderable; & que l'on doit en uſer de même à l'égard de toutes les choſes où nous excedons, nous en privant quelquefois abſolument pour nous apprendre à garder les regles d'une juſte médiocrité. Il dit que ceux-là ſur-tout qui ſont élevés au Sacerdoce doivent apprendre à leur langue à ne rien dire de mal, eux qui par leur miniſtere ſont deſtinés à chanter les louanges du très-Haut, & à faire connoître ſes loix aux hommes. La ſeconde raiſon, c'eſt que pendant ſa jeuneſſe il avoit donné trop de liberté à ſa langue, ſe plaiſant dans les converſations & dans les diſputes à étaler ce qu'il avoit puiſé dans les auteurs ſacrés & profanes. Il paroît qu'il avoit encore deſſein de ſatisfaire en quelque maniere par un ſilence de quelques ſemaines à l'envie que ſon éloquence avoit ſuſcitée contre lui.

XXXI. Mais le jour de Pâques de la même année 382. il donna la liberté à ſa langue, & ouvrit la bouche pour chanter les louanges de Jeſus-Chriſt reſſuſcité. C'eſt ce qu'il marque dans ſon poëme cinquante-ſixieme, intitulé: *Hymne à Jeſus-Chriſt au jour de Pâques.* Il lui demande la grace de pouvoir & ſe taire & parler ſelon les regles de la ſageſſe; & décrit en termes magnifiques les ouvrages du Seigneur, qu'il dit être comme autant de heros qui celebrent la gloire de ſon nom. Il ajoute qu'après avoir loué le Pere en eſprit pendant ſon ſilence, il loue maintenant le Fils par la parole, ſe réſervant à louer le Saint-Eſprit quand il lui aura inſpiré de le faire.

Cinquante-ſixieme poëme S. Gregoire, en 382. pag. 131.

XXXII. Il faut rapporter le poëme cinquante-ſeptieme à la même année que ſe fit le mariage de ſainte Olympiade avec Nebride, c'eſt-à-dire, à la fin de l'an 384. ou au commencement de 385. Saint Gregoire avoit été invité à ſes nôces par Procope, qui tenoit lieu de pere à Olympiade: mais il ſe diſpenſa d'y aller ſur pluſieurs raiſons, & ſe contenta de lui adreſſer ce poëme, où il lui donne d'excellens avis ſur la maniere dont elle devoit ſe com-

Cinquante-ſeptieme poëme de S. Gregoire, vers l'an 385. pag. 132.

porter dans le mariage. Il veut qu'elle mette ſes principaux ſoins à ſe conſerver dans une beauté interieure & ſpirituelle ; qu'après Dieu elle reſpecte ſon mari comme l'œil & le guide de ſa conduite, qu'elle prenne garde de ne pas lui donner du dégoût de ſa perſonne en lui accordant trop facilement ce qu'elle ne doit lui accorder que par devoir & par bienſéance. Il ajoute que le mariage (*a*) rendant tout commun entre l'homme & la femme, lorſque le mari eſt en colere ou dans l'affliction, l'épouſe loin de l'y entretenir, doit mettre tout en uſage, douceur, belles paroles, pour l'en tirer ; qu'une femme n'eſt point autoriſée par le mauvais ſuccès des entrepriſes de ſon mari, à lui en faire des reproches ; qu'elle doit beaucoup moins lui reprocher la foibleſſe de ſon tempérament, l'épée qu'il porte à ſon côté lui tenant lieu de forces ; qu'il ne lui eſt point permis de louer une perſonne qui ne plaît point à ſon mari ; que lorſqu'il s'agit de donner ſon avis, elle doit le faire avec modeſtie (*b*) ſans vouloir l'emporter, mais tâcher au contraire que celui de ſon mari prévale & ſoit ſuivi même aux dépens du ſien ; que devant partager avec lui la proſperité & l'adverſité, elle doit le lui témoigner en faiſant paroître ſur ſon viſage ou la joie ou le chagrin ; que laiſſant à ſon mari les affaires du dehors, la ſienne ſoit de s'occuper dans ſa maiſon à filer. Il l'avertit d'en ſortir rarement, & toujours accompagnée d'une matrone ſage & prudente ; d'éviter les feſtins & les aſſemblées, de ne voir que ſes parens, ceux ſur-tout qui paſſent pour vertueux ; & les Prêtres, les vieux plutôt que les jeunes ; rien ne pouvant plus contribuer à ſa louange que d'être inconnue à tout autre qu'à ſon mari ; d'éviter tout excès dans le boire comme dans le manger, particulierement en préſence de ſon mari, qui pourroit en prendre occaſion de douter de ſa vertu ; de ne donner aucune entrée à la colere ni à l'impudence, mais de baiſſer les yeux à la vûe d'un homme, & la

(*a*) *In molem, mulier cum, ſis ne aſſurge virilem*
*Cuncta etenim nexus communia reddit utrique,*
*Conjugii. Tu cede viro cum bile movetur*
*Atque laborantî fer opem mollique loquelâ*
*Admonituque probo mœrentia pectora fulci.*
*Ne damnum improperes quamvis irata marito,*
*Nec teneras vires ; nam magnum robur in enſe,*
*Nec quem non amet ille, virum laudaveris umquam.* Carm. 57. *pag.* 132.

(*b*) *Dic quoque quid placeat, ſed ſit ſententia victrix.*
*Conjugis ; hanc contra nimiùm contendere noli.*
*Cum jacet in luctu paulùm quoque contrahe frontem*
*Ac ſociam luctus te da . . . . . .*
*Nam mœſto eſt uxor ſtatio benefida marito.*
*Pro ſtudio, arguto tibi ſit cum pectine tela,*
*——— Conjux externa negotia curet,*
*Hæc mihi laudatur mulier quam turba virilis,*
*Omninò ignorat.* Ibid. *pag.* 133.

pudeur

pudeur s'emparer de ſon viſage ; de moderer les deſirs de la chair, & d'engager ſon mari à garder (*a*) en certains tems une continence mutuelle. Enfin il lui propoſe pour modelle de ſa conduite une dame nommée Theodoſis femme d'un nommé Chiron, & ſœur d'Amphiloque, le même apparemment qui étoit Evêque d'Icone.

XXXIII. Le cinquante-huitieme poëme eſt poſtérieur à ſa ſortie de Conſtantinople. Il dit que n'ayant rien poſſedé dans cette ville, la ſeule choſe qui la lui avoit fait quitter avec peine, étoit l'état dans lequel il avoit laiſſé ſon Egliſe. Il raconte comment il s'étoit inſinué dans l'eſprit des nobles & du peuple pour les retirer de l'erreur ; & gémit ſur les diſſentions qui regnoient entre les Evêques, & ſur l'inconſtance des peuples dans la foi, qu'il compare au flux & reflux de l'Euripe : c'eſt un détroit de mer dans la Grece, entre la Beotie & le Negrepont, où le flux & reflux ſe font avec une rapidité extraordinaire ſept fois en vingt-quatre heures.

Cinquante-huitieme poëme de S. Gregoire, après l'an 381. pag. 137.

XXXIV. Saint Gregoire étoit encore Evêque de (*b*) Conſtantinople lorſqu'il compoſa le poëme cinquante-neuvieme, qu'on peut ainſi mettre vers l'an 380. C'eſt un des plus beaux & des plus inſtructifs que nous ayons de lui. Il y peint l'homme à nud, & y fait un paralelle achevé de ſa grandeur & de ſa baſſeſſe. » Quoi- » qu'embraſé, dit-il, d'un amour violent pour une vertu parfaite, » & que j'aie fait tous mes efforts pour la connoître & la voie qui » y conduit, j'ai la douleur de n'avoir réuſſi dans l'un ni dans » l'autre. « Il ne croit pas même que perſonne en ſoit venu à bout, ni qu'il ſoit poſſible que la vertu dans l'homme ſoit ſans quelque imperfection. » Son eſprit tente-t-il de s'élever au-deſſus de la ter- » re ? ſon corps ne tarde pas de l'y ramener. Veut-il pénetrer dans » le Ciel ? un nuage épais s'y oppoſe : Dieu même s'échappe de lui » & le fuit dans le tems qu'il le recherche avec plus d'ardeur. « Saint Gregoire donne deux raiſons de cette conduite de Dieu envers nous. » Il ſemble ſe cacher de nous, dit-il, afin de nous » inſpirer un plus ardent deſir de le poſſeder, & une plus grande » crainte de le perdre après que nous l'avons trouvé. Le démon » confondant le vice & la vertu, en ôte ſouvent le choix à ceux » mêmes qui tâchent de ne s'y point méprendre. La chair nous

Cinquante-neuvieme poëme de S. Gregoire, vers l'an 380. pag. 135.

(*c*) *Ipſa virum dictis moneat, ut tempora ſancta*
*Sic colat, ut Veneris procul abſit blanda voluptas.* Carm. 58. *pag.* 133.

(*b*) —— *Ego præcipuè qui ſede ſuperbâ*
*Conſideo, plebemque ad celſa palatia cœli,*
*Per pia ſacra veho.* Carm. 59. *pag.* 137.

» porte à ce que Dieu & ſa Loi nous défendent : ce qui fait que » l'on commet le peché, quoique l'ame le déteſte. Tantôt hum- » ble, tantôt ſuperbe, l'homme change de conduite comme le » polypode de couleur. A peine a-t-il effacé un peché par ſes lar- » mes, qu'il retombe dans un autre. Quoique chaſte de corps, il » ne peut être aſſuré s'il l'eſt d'eſprit. Il ſouhaite de vivre afin de » pouvoir pleurer ſes fautes ; mais plus il vit, plus il en (*a*) com- » met de nouvelles, mettant de côté le remede qui pourroit les » lui faire éviter. Le plus parfait des hommes eſt, non celui qui eſt » ſans tache, mais celui qui en (*b*) a le moins ; qui ſoutenu du ſe- » cours tout-puiſſant de Dieu, tend vers le Ciel de toutes les puiſ- » ſances de ſon ame ; qui a pour la vertu autant d'amour, que de » haine pour le vice : c'eſt là le point fixe de la vertu humaine, une » plus pure n'appartient qu'aux Intelligences celeſtes. C'eſt une » faveur particuliere à Moïſe d'avoir vû Dieu face à face ; & à Elie » d'avoir été enlevé vivant dans le Ciel. « Saint Gregoire venant enſuite aux préceptes de la vertu, dit que Dieu n'en eſt pas ſeul l'autheur ; que notre travail & notre coopération ſont neceſſaires : mais que ſans la grace tous nos efforts ſont inutiles ; que la grace eſt à l'ame pour agir, ce que la lumiere eſt à l'œil pour voir ; que ſans elle les hommes ne ſont que des cadavres animés & les égouts du crime ; qu'elle eſt auſſi neceſſaire à l'homme pour marcher dans la voie du ſalut, que l'air l'eſt aux oiſeaux pour voler & l'eau aux poiſſons pour nager. D'où il infere que quelque éclairé que l'on ſoit, on doit ſe défier de ſoi-même & de ſes forces, ne pas s'attribuer ce qui n'eſt pas de nous, & ne pas s'élever au-deſſus de ceux qui nous paroiſſent moins parfaits que nous, comme ſi nous étions plus près du but, auquel toutefois nous ne parviendrons jamais tandis que nous ſerons en cette vie. Une crainte outrée n'eſt pas moins dangereuſe (*c*) qu'une confiance ſans meſure ; l'une porte au deſeſpoir, l'autre entretient dans l'oiſiveté : la premiere eſt une marque de foibleſſe, la ſeconde eſt fondée ſur l'orgueil. Saint Gregoire conſeille à ceux qui en ſont tentés de ſe remettre de-

(*a*) *Nec tamen hinc exire libet : quod pharmaca morbis [eſt,*
*Ipſe meis capiam, procul ac medicina remota*
*Nam plus vivendo ſcelerum quoque creſcit acervus.* Carm. 159. pag. 136.

(*b*) *Optimus hic autem eſt qui plures inter iniquos*
*Pauca gerit ſceleris ſimulachra, Deique potenti*
*Auxilio nixus convexa ad ſydera tendit,*
*Virtutiſque ardet ſtudio, vitiumque prophanum*
*Pellit & inſequitur.* Ibid.

(*c*) —— *Non eſt in diſpare culpâ*
*Qui bona deſperat, nimium ſibi quiſque velut ſit*
*Proclive eſſe bonum, fidit.* Pag. 137.

vant les yeux la baſſeſſe de l'homme, ce qu'il étoit avant ſa naiſſance, ce qu'il deviendra après qu'il aura ceſſé d'être : un peu de poudre. Il raſſermit ceux qui ſont dans une crainte immoderée, en leur faiſant enviſager la nobleſſe de leur extraction qui n'eſt rien moins que celeſte, étant une partie de la Divinité & Dieu même ; qu'ils ſont deſtinés à une gloire immortelle que Jeſus-Chriſt leur a acquiſe par ſa Croix. Il veut que notre vertu réponde à la meſure de la grace que nous avons reçue, & recommande ſur-tout d'éviter l'hypocriſie. Il ne condamne pas la noble ambition de précéder dans le chemin du ſalut ceux qui y marchent avec nous ; & promet la vie éternelle à quiconque aura pratiqué ce qu'il enſeigne dans ce poëme.

Soixantieme poëme de S. Gregoire, vers l'an 383. ou environ. pag. 138.

XXXV. Il écrivit le ſoixantieme poëme dans ſa retraite d'Arianze, vers l'an 383. C'eſt une critique de certains Moines qui ne vivoient pas conformément à leur état, » qui, dit-il, conſiſte à » pleurer, à jeûner, à veiller, à prier. » Il en introduit qui ſe plaignant de l'injuſtice des hommes du monde à leur égard, diſoient : » Tandis qu'ils nagent dans les richeſſes & dans les plaiſirs, ils » trouvent mauvais que nous autres Moines en prenions aucun, » comme ſi nous n'avions pas tous le même Dieu, la même Loi, » le même but. Ils n'ont pas honte de nous accuſer de délicateſſe » & de ſenſualité, ſi nous avons un jardin, une fontaine & quelques arbres qui nous mettent à couvert des ardeurs du ſoleil ; eux » qui jouiſſent de toutes les commodités de la terre. Ils trouvent » mauvais que nous ayons des lieux propres à prendre l'air, comme s'il étoit défendu aux Chrétiens de reſpirer. A les entendre, » nous ſommes ſeuls obligés de tendre à la perfection, & ſur ce » préjugé ils nous interdiſent toutes les douceurs de la vie : mais » nous n'avons à répondre de nos actions qu'à Jeſus-Chriſt, & il » ſeroit ridicule d'en reconnoître pour juges ceux qui font profeſſion d'être plus mauvais que nous. « Saint Gregoire ſe déchaîne enſuite contre les Moines hypocrites, qui à la faveur d'un méchant habit, d'un viſage pâle & d'un pié déchauſſé, répandoient une mauvaiſe doctrine, & faiſoient ſervir leur longue barbe de manteau aux plus grands crimes. Il ſe plaint de ce que l'on n'avoit plus recours aux pleurs, aux jeûnes, au travail des mains pour expier les pechés ; quoique ce fût là l'unique moyen de purifier le pecheur.

Soixante-unieme poëme de S. Gregoire, vers

XXXVI. On voit par le poëme ſoixante-unieme que ſaint Gregoire le compoſa pour ſoulager la douleur que lui cauſoit une maladie dont il étoit attaqué, & qui l'avoit contraint de quitter la

l'an 380. pag. 138. 139.

conduite de ſon peuple ſans néanmoins l'abandonner : ce qui peut ſe rapporter à l'an 380. où il ſe retira pour quelque tems dans la ſolitude pour y rétablir ſa ſanté : elle étoit tellement alterée qu'il ſe trouvoit hors d'état d'offrir le Sacrifice, & de vacquer à ſes autres exercices ordinaires de pieté. Il en (*a*) témoigne une vive douleur, comme auſſi de ne pouvoir ſe trouver aux fêtes qui ſe faiſoient en l'honneur des Martyrs. Il attribue au démon les maux qu'il ſouffroit, & les autres traverſes de ſa vie : mais il proteſte que de quelque plaie qu'il puiſſe affliger ſon corps, ſon ame demeurera invulnerable à ſes attaques, & inébranlable dans le ſervice de Jeſus-Chriſt. Craignant toutefois que les foibles ne fuſſent ſcandaliſés de ſes ſouffrances, il demande à Jeſus-Chriſt ſa guériſon, le priant de dire ſeulement un mot & qu'il ſeroit guéri. » Mais qui ſuis-je (*b*), » ô mon Dieu, ajoute-t-il, pour vous preſcrire des loix ? je ſuis » le dernier de vos eſclaves : faites de moi ce qu'il vous plaira. » Saint Gregoire dit dans ce poëme qu'il avoit lui-même guéri quelques malades en leur impoſant les mains.

Soixante-deuxieme poëme de S. Gregoire, après l'an 383. pag. 140.

XXXVII. Nemeſius, à qui le poëme ſoixante-deuxieme eſt adreſſé, étoit homme de lettres & gouverneur de la Cappadoce, mais Payen. Saint Gregoire qui l'eſtimoit beaucoup à cauſe de ſa probité, & parce qu'il étoit ſur-tout incorruptible à l'argent ; voulant le porter à embraſſer la foi chrétienne, lui fait voir dans ce poëme la vanité de l'idolâtrie, l'infamie des dieux du Paganiſme, les crimes dont ils s'étoient ſouillés, la biſarrerie de leurs figures, leur nombre exorbitant, l'irrégularité de leur conduite. Il prouve toutes ces choſes par l'autorité des poëtes, qu'il appelle *les theologiens de la religion Payenne*. Mais pour engager Nemeſius à embraſſer la foi de Jeſus-Chriſt, il a recours aux motifs ordinaires de credibilité. Saint Gregoire en parlant du pouvoir que Jeſus-Chriſt avoit donné aux Chrétiens ſur les démons, dit qu'il les avoit chaſſés pluſieurs fois lui-même, & qu'en ſortant des corps qu'ils obſedoient, ils confeſſoient par leurs hurlemens la puiſſance de celui au nom duquel ils étoient chaſſés. Nous avons vû par la lettre cent quatre-vingt-quatrieme au même Nemeſius, que le zele que ſaint Gregoire fit paroître pour ſa converſion ne fut pas inutile. Comme il ne fut gouverneur de la Cappadoce que dans la vieil-

(*a*) *Non jam tollo meas ſacra ad puriſſima palmas*
*Miſcens me Chriſti ſuppliciis gravibus*
*Non jam Martyribus ſtatuo celebroque choreas,*
*Horum nec canitur mors pretioſa mihi.*
Carm. 61. pag. 139.

(*b*) *At quid ego leges ſtatuo tibi maxime divûm?*
*Sum tuus : ut libeat, me bone Chriſte rege.*
Pag. 140.

leſſe de notre ſaint Evêque, il faut mettre le poëme qu'il lui adreſſa après l'an 383.

XXXVIII. Le poëme ſoixante-troiſieme eſt un jeu d'eſprit, dans lequel ſaint Gregoire renferme en cinquante-deux vers élegiaques acroſtiches pluſieurs ſentences très-inſtructives. La premiere lettre de chacun de ces cinquante-deux vers, forme deux pentametres dont le ſens eſt: *Les ſentences que Gregoire a compriſes en pluſieurs diſtiques, pour ſervir d'agréable paſſe-tems aux jeunes gens.* Il y dit entre-autres choſes, que s'il y a (*a*) du peché à ſacrifier avec un cœur ſouillé de crime, il y en a davantage à reverer indiſtinctement les oſſemens de tous les morts; que c'eſt ſe mettre en danger de retomber dans le vice, de s'arrêter dans le chemin de la vertu; que de cacher (*b*) ſes plaies aux medecins, c'eſt les rendre mortelles: ce qui s'entend de la confeſſion des pechés; que l'on ne doit pas plus faire de cas des biens de ce monde que des toiles d'araignée dont ils ont la même fragilité; qu'ici-bas tout nous eſt étranger excepté la vertu; qu'il eſt honteux de vouloir plaire à des perſonnes vicieuſes; que donner la protection à un méchant, c'eſt ſe déclarer auſſi méchant que lui; que renier ſon pere, il entend auſſi ſous ce nom ceux qui nous conduiſent dans la voie du ſalut, c'eſt renier Jeſus-Chriſt; qu'il n'eſt jamais permis de parler mal des pauvres ni des morts.

Soixante-troiſieme poëme de S. Gregoire, pag. 146.

XXXIX. Saint Gregoire invective dans le ſoixante-quatrieme poëme contre le luxe des femmes de ſon tems. Leurs coëffures étoient d'une hauteur démeſurée, & le fard dont elles faiſoient uſage les rendoit ſemblables à des maſques. Il ſe plaint de ce qu'il y en avoit qui paroiſſoient tête nue dans des aſſemblées d'hommes. Pour leur donner de l'éloignement du fard, il décrit les inconvéniens de cet ornement emprunté, & dit qu'il oblige celles qui y ont recours à éviter avec ſoin de ſuer, de rire & de pleurer; parce qu'une ſeule goute d'eau étant capable de déranger toute l'œconomie de ce maſque en faiſant tomber quelque écaille, on ne pourroit s'empêcher de rire en voyant des joues de differentes couleurs & de differentes pieces. Il ajoute que ce mélange de couleur eſt une marque de la corruption du cœur; que le but de ces femmes eſt de porter les hommes au crime, à la maniere des paons qui pour donner dans les yeux de leurs femelles,

Soixante-quatrieme poëme de S. Gregoire, pag. 147.

(*a*) *Sacrificare grave eſt non pura mente, ſed omnis*
*Defuncti peccat qui colit oſſa, magis.* Carm. 63. pag. 146.

(*b*) *Cum medicum poſcans tua vulnera, ſi tegis illa,*
*Peſtiferam ſaniem nil prohibere queas.* Ibid.

déployent devant elles toutes les beautés peintes sur leurs queues; que quand même ces femmes n'auroient dans leurs parures aucun dessein criminel, c'est un mal de donner lieu à les en soupçonner, & d'être aux autres un mauvais exemple; qu'une femme qui met tout en œuvre pour plaire à tout autre qu'à son mari a déja commis l'adultere; que celle qui se couvre de fard a perdu toute pudeur: & à ce propos il raconte cette fable. » N'y ayant dans les » premiers âges du monde aucune marque certaine pour distin» guer le vertueux d'avec le vicieux, il arrivoit souvent qu'on pre» noit l'un pour l'autre, & qu'ils étoient confondus. Dieu trouvant » qu'il y avoit là de l'injustice, infusa sous la peau de l'homme de » bien un sang vif & coloré, qui lui étant monté incontinent au » visage le couvrit de pudeur. Il fit la même chose dans la femme » de probité; ce qui réussit d'autant mieux à cause de la délicatesse » de ses fibres & de sa peau. Au contraire Dieu fit couler dans » l'homme vicieux un sang froid & pesant, qui ne pût jamais mon» ter jusqu'au visage ni lui occasionner de la pudeur. « Saint Gregoire fait l'application de cette fable, en disant que les femmes fardées sont du nombre de celles en qui Dieu a fait couler un sang froid, que le rouge qui paroit sur leur visage n'y est qu'au défaut de la pudeur. Il se déclare ensuite contre les autres ajustemens, les habits de pourpre, les bracelets, les pierres précieuses dont les femmes se paroient, leurs parfums, le grand nombre d'esclaves & de domestiques dont elles se faisoient suivre, uniquement pour contenter leur vanité; & tâche de leur persuader que la vertu doit être leur veritable ornement, & qu'elles doivent mettre leur gloire dans une fidelité inviolable à leur mari.

Soixante-cinquieme poeme de S. Gregoire; Epitaphe de S. Basile, vers l'an 379. pag. 152.

XL. Le poëme soixante-cinquieme fut fait peu de tems après la mort de saint Basile arrivée en 379. Il contient son éloge en forme d'épitaphe. On y voit jusqu'à quel point saint Gregoire poussoit l'estime & l'amitié qu'il avoit pour lui. Il dit que tandis que Dieu avoit placé l'ame de ce saint Evêque dans les palais éternels, la Cappadoce gémissoit de l'avoir perdu, & tout le monde regretoit ce heros de l'Evangile & ce lien de la paix; que les ennemis de l'Eglise avoient attendu pour la jetter dans le trouble, que ce grand défenseur de la Trinité eût la bouche fermée. Il ne craint point de dire (*a*) que comme il n'y a qu'un Dieu, son siecle n'avoit connu qu'un Evêque qui étoit saint Basile: le premier homme

(*a*) *Alitenans Deus unus: at unum nostra dederunt*
*Te Basili norunt sæcula pontificem.* Carm. 65. pag. 153.

de ſon tems pour l'intelligence des livres ſaints, & les connoiſſances tant divines qu'humaines, dont l'éloquence pouvoit être comparée au tonnere & aux éclairs.

Soixante-ſixieme poëme de S. Gregoire, pag. 153.

XLI. On a dans le poëme ſoixante-ſixieme un recueil de ſoixante-douze ſentences propres à former l'honnête homme Chrétien, chacune dans un diſtique iambique, dont voici les plus remarquables. » Il ne faut jamais dire du mal des Prêtres. » La loi & la nature (*a*) défendent aux enfans d'entrer en conteſta- » tion avec leurs peres & meres. Rien n'eſt plus convenable que (*b*) » l'eau pour conſerver l'eſprit dans ſon aſſiette ordinaire; mais le » vin ne ſait arrêter les ſaillies de la chair. Il vaut mieux n'être pas » pere, que de l'être d'enfans déreglés. Un bon avocat eſt un tré- » ſor; mais un mauvais eſt la perte des loix. On doit agir avec ceux » qui ont la tête dure & qui ne peuvent rien apprendre, comme » on agit envers (*c*) un caillou d'où l'on tire le feu à force de le » frapper. Il eſt également (*d*) contraire aux loix & de jurer & de » faire jurer un autre. Rien ne dépare plus une femme que d'af- » fecter des manieres d'hommes. Le diſcours d'un inſenſé eſt ſem- » blable au bruit de la mer qui ſe fait entendre ſur les bords, mais » qui ne leur apporte aucune fécondité. Les preſens (*e*) ſont ca- » pables d'aveugler le plus honnête homme, on s'en ſert comme » on fait d'un filet pour prendre les oiſeaux.

Soixante-ſeptieme & ſoixante-huitieme poëmes de S. Gregoire, pag. 156.

XLII. Dans la petite piece ſuivante ſaint Gregoire compare la brieveté de la vie à l'herbe, à la fumée & à un ſonge. L'autre eſt un dialogue entre un avare & un homme ſage: celui-là ayant avancé qu'il préferoit une goutte de bonheur à un tonneau de bon ſens: celui-ci lui répond qu'il fait plus de cas d'une goutte de bon ſens, que d'une mer de bonheur.

Soixante-neuvieme poëme de S. Gregoire, pag. 156.

XLIII. Ces deux pieces ſont ſuivies de cinquante neuf tetraſtiques ou ſtrophes chacune de quatre vers iambes, où l'on trouve des regles très-ſages & très-utiles pour la conduite de la vie. Ce poëme a pour titre: *Sentences tetraſtiques du grand Gregoire le Théologien.* Voici ce qui nous y a paru de plus remarquable. » Cha- » cun doit choiſir le genre de vie auquel il ſe ſent le plus propre. » La vie contemplative demande plus de perfection; l'active en

(*a*) *Ne cum parente luiget proles ſuo, Natura primò, poſt eam leges vetant.* Carm. 66. pag. 153.

(*b*) *Menti tuendæ nil aquâ præſtantius, Frænare neſcit impetus carnis merum.* P. 154.

(*c*) *Percuſſus ignem concipit ferro ſilex Durum eruditur pectus acri verbere.* Ibid.

(*d*) *Sive ipſa jures, peſſimum, ſive alterum Jurare cogas, jus utrinque læditur.* Ibid.

(*e*) *Vel mente cæcat præditos munus bonâ Quod rete avibus eſt, munus hoc mortalibus,* Pag. 155.

» demande moins : mais toutes les deux ſont louables. Nous de-
» vons plutôt nous étudier (*a*) à imiter Dieu par une vie ſans
» reproche, qu'à défendre ſa cauſe par des diſcours auſquels on
» trouve toujours de quoi repliquer. Ou tenons-nous dans le ſilen-
» ce, ou perſuadons par la pureté de nos mœurs. Mener une vie
» contraire à la doctrine qu'on enſeigne, c'eſt attirer d'une main
» & repouſſer de l'autre. Un peintre enſeigne moins par ſes diſ-
» cours que par les œuvres de ſes mains. Dans un Evêque qui doit
» être la lumiere & le modele de ſon peuple, la bonne conduite
» eſt préferable à la beauté du langage : Dieu n'ayant rien donné
» aux hommes qui pût être comparé à la vertu. Dieu a en hor-
» reur les preſens des pecheurs, & il rejette avec indignation le
» gain de la proſtitution (*b*). Ne lui promettons rien, puiſque nous
» ne pouvons lui donner que ce qui eſt à lui. En ne lui donnant
» pas ce qu'on lui auroit promis, on deviendroit voleur de ſon
» propre bien comme Ananie & Sapphire. Cette vie (*c*) eſt com-
» me un marché continuel, où quand on ſait négocier l'on peut
» faire un échange avantageux des biens périſſables d'ici bas avec
» les éternels. Il vaut mieux faire chaque jour de petits progrès
» dans un genre de vie moins parfait, que de reſter en arriere
» après en avoir embraſſé un plus parfait. Si le corps abuſe d'une (*d*)
» nourriture abondante pour ſe porter à l'incontinence, il faut le
» réduire à un modique neceſſaire, & ne l'augmenter que quand
» on ſera aſſuré qu'il n'en abuſera plus. Comme la vraie beauté
» conſiſte dans la vertu, la veritable laideur eſt celle qui nous
» vient du vice. Pour être d'autant plus humble que la vie que
» l'on mene eſt ſublime, il faut ſe garder de jetter les yeux ſur ceux
» qui paroiſſent moins parfaits; & ne les ouvrir que ſur la loi de
» Dieu, qui eſt toujours beaucoup au-deſſus de la vertu de l'hom-
» me le plus parfait. Rien n'eſt moins prudent que de louer celui
» que nous ne connoiſſons point; parce que ſi ſa vie ne répond

(*a*) *Nec tam tueri quam ſequi cura Deum.*
*Adverſa verbis verba ſunt, vitæ nihil*
*Vel ne doceto, vel doceto moribus:*
*Illa trahas me ne manu, pellas at hac.*
*Erit loquendum, ſi probè vivas, minus.*
*Sermone non tam, quam manu pictor docet.*
Carm. 69. pag. 156.

(*b*) *Nil pollicère, ſit licet parvum, Deo*
*Nam munus antè jam Dei eſt quam ſumpſerit*
*Tur es tuorum (ô debiti genus novum)*
*Niſi des. Decent hoc Sapphiræ & vir per-*
*fidus.* Ibid.

(*c*) *Hanc eſſe vitam nundinas credas velim.*
*Negotiari ſi ſcias luerum ſeres,*
*Caduca mutans, commodis perennibus.*
*Proficere præſtat quam boni quid ſcindere,*
*Manens deorſum.* Ibid.

(*d*) *Da, venter, inquit, perlubens ſanè, modò*
*Sit caſtus: at ſi partibus des infimis,*
*Habebis à me ſtercus, idque parcius.*
*Ac temperanti largiùs præbebitur.* Pag. 157.

» point

» point à l'idée que nous en avons donnée, il nous en reviendra » de la confuſion. Lorſque (*a*) quelqu'un parle mal d'un autre en » votre preſence, imaginez-vous que c'eſt de vous qu'il médit, & » ſon diſcours vous ſera deſagréable. Que Jeſus-Chriſt (*b*) ſoit ſeul » votre tréſor : ſi vous ne voulez point lui ſacrifier tous vos biens, » donnez-lui-en la plus grande partie ou du moins votre ſuperflu. » Nous ne ſommes écoutés de Dieu dans nos beſoins qu'autant » que nous écoutons les pauvres dans les leurs. Comme la mala- » die eſt plus avantageuſe que la ſanté, lorſqu'on en abuſe pour » offenſer Dieu ; de même la pauvreté eſt préferable aux biens mal » acquis. Il n'eſt (*c*) pas honteux d'être de baſſe naiſſance, mais » d'être vicieux ; & l'on ne doit diſtinguer l'eſclave du libre que » par la bonne ou la mauvaiſe conduite. Qui ſont ceux du ſang » deſquels nous nous glorifions ? des cadavres pourris depuis long- » tems. Il eſt (*d*) beaucoup plus glorieux d'être le premier noble » de ſa race que le dernier. Rien n'eſt comparable à un ami que » l'adverſité nous a concilié, & qui nous conſeille non ce qui nous » flatte, mais ce qui nous eſt utile. Ne recevez point de preſent du » méchant ; il n'a d'autre vûe que d'obtenir le pardon de ſes cri- » mes. Soyez doux envers tout le monde, ſur-tout à l'égard de » vos pechés ; car qui croira que vous le ſoyez envers les autres, » ſi vous ne l'êtes point à l'égard de vos parens. Les ſonges heu- » reux ou malheureux ſont des illuſions du démon. Ne (*e*) préfe- » rez rien aux ſciences, ce ſont les ſeules richeſſes que nous poſ- » ſedions en ce monde. Travaillez (*f*) en tout tems à votre ſalut, » mais particulierement dans la vieilleſſe. Sitôt qu'elle eſt venue, » le heros crie qu'il faut ſortir de ce monde.

XLIV. Le poëme ſoixante-dixieme eſt très-conſiderable tant pour ſon étendue que pour l'excellence des choſes qu'il renferme. Saint Gregoire y traite dans huit chapitres, qui ſont tout autant de poëmes, de ce que la theologie a de plus ſublime & de plus important, avec cette nobleſſe qui lui eſt particuliere, & dans un grand ordre. Cette piece qui eſt intitulée : *Les Secrets de ſaint Gre-*

70. 71. 72. 73. 74. 75. 76. 77. poëmes de S. Gregoire, pag. 261.

(*a*) *Cum quis cavillis alterum petit, tibi Placere credens, te putes ipſum peti : Sic diſplicebit plurimùm hic ſermo tibi.* Carm. 69. pag. 157.

(*b*) *Depelle cuncta : ſint opes ſolus tibi Chriſtus. Tuæ, quas porrigis, non ſunt opes. Si cuncta non vis, maximam partem dato. Si ne hoc quidem vis, quæ redundant, eroga.* Pag. 158.

(*c*) *Malum vocari, turpe, non ignobilem. Sunt namque pridem putridæ carnes genus.* Ibid.

(*d*) *Genus auſpicari præſtat, id quam ſalvere.* Ibid.

(*e*) —— *Nil litteris tibi ſit prius, Quas poſſidentes, unicas opes habent.* Ibid. pag. 159.

(*f*) *Semper ſaluti tu quidem ſtude tuæ, Potiſſimum autem ſub diem vitæ ultimum, Venit ſenectus : exitum præco canit.* Ibid.

*goire*, eſt en vers hexametres. Dans le premier chapitre, qui eſt *Des principes*, après avoir invité le Ciel & la terre à écouter les paroles de ſa bouche, & prié l'Eſprit-Saint d'être le guide de ſon cœur & de ſa langue, il dit en parlant de Dieu, qu'il n'y en a qu'un ſeul; qu'il eſt ſans origine & ne connoît point de cauſe de ſon Etre; que rien ne le renferme & qu'il renferme tout; qu'il eſt Eſprit, & a engendré ſans paſſion un Fils qui eſt Dieu comme lui, qui tire ſon origine de lui, qui eſt ſon Verbe & la vive image du Pere; que ce Fils eſt unique, ſeul d'un ſeul, parfaitement égal au Pere & ſa force, l'auteur & le modérateur de l'univers; que l'Eſprit qui tire ſon origine de l'Etre ſuprême eſt auſſi Dieu de Dieu. Saint Gregoire traite d'impies ceux qui ne vouloient & n'oſoient pas confeſſer la divinité du Saint-Eſprit. Le ſecond chapitre a pour titre: *du Fils*. « Evitez, dit ſaint Gregoire, de vous informer « comment il a été engendré; cela n'eſt connu que du Pere & du « Fils: car qui des mortels a pû être preſent à cette generation, « & contempler de ſes yeux la bienheureuſe Trinité? Seulement « il n'eſt permis à perſonne de douter qu'elle ne ſe ſoit faite ſans « diviſion de la ſubſtance du Pere, & d'une maniere bien diffe-
Pag. 161. « rente des generations humaines toujours précedées d'une aveu-« gle cupidité; puiſque Dieu n'eſt pas comme nous un compoſé « de corps & d'ame. Le tems eſt avant nous, mais il eſt poſterieur « au Verbe dont le Pere eſt ſans tems, c'eſt-à-dire, avant tous les « tems. » Saint Gregoire tâche de rendre ſenſible la generation du Verbe par la comparaiſon du ſoleil & de la lumiere, mais en avouant que cette comparaiſon eſt fort imparfaite; puiſque le Pere & le Fils étant éternels, il ne peut rien ſe concevoir entre l'exiſtence de l'un & de l'autre. C'eſt un crime de ſéparer pour un moment le Fils d'avec le Pere. Saint Gregoire refute enſuite les Eunoméens, qui prétendoient que les termes d'*engendré* & de *non engendré* marquoient une difference de nature entre le Pere & le Fils; & dit que l'innaſcibilité ne conſtituoit pas l'eſſence du Pere comme le ſoutenoient ces heretiques, mais qu'elle en étoit un attribut qui pouvoit ne pas ſe trouver dans le Fils ſans que cette privation nuisît à ſa divinité. Il ajoute que ſi ces deux attributs *engendré* & *non engendré* formoient deux natures differentes, il faudroit en établir une troiſieme qui fût le principe & l'origine des deux autres; qu'au reſte celui qui dit le Fils engendré du Pere ne fait aucune injure au Pere à qui il n'attribue qu'une generation éternelle & ſans aucune imperfection; ni au Fils à qui il donne ce qui lui appartient en le reconnoiſſant Dieu engendré: au lieu

que celui qui attaque cette generation, outrage en même-tems le Pere & le Fils, en ôtant à l'un ſa paternité, & à l'autre ſa divinité; que ſi les infirmités dont le Verbe s'eſt chargé prouvent ſon humanité, ſes miracles ſont des preuves de ſa divinité. Dans le troiſieme chapitre le ſaint Evêque établit la divinité du Saint-Eſprit, qu'il dit être Dieu comme le Pere & le Fils & nous donner la connoiſſance de l'un & de l'autre, & nous changer même en dieux. Il eſt toutpuiſſant, le diſtributeur des dons, l'objet du culte des Anges & des hommes, tirant ſon origine du Pere comme le Fils, ſans être Fils; car Dieu n'a qu'un Fils: mais il eſt égal en honneur au Pere & au Fils unique: « comme on pourroit, dit « ſaint Gregoire, le montrer par deux cens endroits de l'Ecriture: « en reconnoiſſant toutefois qu'il n'y en a point qui donne formel- « lement le nom de Dieu au Saint-Eſprit. » Il en donne pour raiſon que la divinité de Jeſus-Chriſt n'étant pas encore manifeſtée aux hommes, il n'auroit pas été juſte de leur découvrir celle du Saint-Eſprit; leurs forces étant trop foibles pour ſoutenir tout à la fois tant de ſublimes connoiſſances. C'auroit été donner à des enfans une inſtruction trop relevée pour leur âge, & faire briller à leurs yeux encore délicats le ſoleil tout entier & les éblouir par une lumiere trop forte. Il étoit donc de la ſageſſe de Dieu de faire d'abord connoître à tous les hommes la divinité du Pere, puis à quelques-uns celle du Fils; & enfin celle du Saint-Eſprit, qui n'ayant d'abord été connue qu'imparfaitement par les anciens, nous a été clairement révélée par ſa deſcente ſur les Apôtres, & par Jeſus-Chriſt au jour de ſon Aſcenſion au Ciel. Saint Gregoire apporte pour preuve de la divinité du Saint-Eſprit la forme du Batême, & dir qu'il eſt juſte que nous adorions les trois Perſonnes au nom deſquelles nous avons été purifiés de tous nos pechés. Auſſi les Anoméens qui ſentoient la force de cette preuve, avoient retranché de cette forme qui nous vient de Dieu, le nom du Saint-Eſprit, parce qu'ils ne le reconnoiſſoient pas pour Dieu. Comme on auroit pû lui objecter divers paſſages de l'Ecriture qui font le Fils & le Saint-Eſprit inferieurs au Pere, il prévient cette objection en diſant qu'il en faut conclure non une difference de nature, mais une infériorité, à raiſon de l'origine que ces deux perſonnes tirent du Pere; car toutes les trois n'ont qu'un même eſprit, qu'une même force, qu'une même gloire, qu'une même puiſſance & qu'une même volonté: d'où vient qu'on ne peut les regarder comme trois dieux, mais que comme un ſeul en trois Perſonnes.

Pag. 163.

XLV. Il montre dans le quatrieme chapitre que le monde tel

Suite des

poëmes, pag. 165. que nous le voyons, a été créé par un ſeul acte de la volonté de Dieu, ſans qu'aucun autre principe s'en ſoit mêlé, n'étant pas poſſible qu'un tout auſſi parfait que l'univers, ſoit l'effet de deux cauſes oppoſées, comme le diſoient les Manichéens. Il répond à ceux qui demandoient ce que faiſoit Dieu avant la création : qu'il ſe plaiſoit à contempler ſa grandeur & l'excellence de ſa nature, & à former le plan des choſes qu'il vouloit exercer dans le tems qu'il avoit lui-même fixé. Les plus nobles de ſes créatures ſont l'Ange & l'homme. Le premier doué d'une nature toute ſpirituelle fut deſtiné à demeurer dans le Ciel autour de ſon Trône pour executer ſes ordres : le ſecond compoſé de deux natures, fut placé ſur la terre pour en être comme le ſouverain. Ce qui a porté Dieu à créer deux ſubſtances de differentes natures, c'eſt qu'il aime à faire des heureux par la communication de ſa lumiere & de ſes dons. A l'occaſion de cette double ſubſtance créée, il diſtingue deux mondes, l'un qui eſt le Ciel & le ſéjour des Anges & des hommes juſtes qui y ſont tranſportés après que par leurs vertus ils ſe ſont rendus ſemblables aux eſprits celeſtes : l'autre qui n'eſt que paſſager, dont l'ordre admirable publie ſans ceſſe
pag. 168. la grandeur de celui qui l'a créé. Ce même ordre eſt une preuve qu'il n'eſt point l'effet du hazard, & qu'il eſt gouverné par une intelligence ſuperieure ; & il ſeroit ridicule d'attribuer ce qui ſe paſſe ici-bas à l'influence des aſtres, puiſque l'on voit tous les jours des perſonnes nées en même-tems & ſous le même aſpect, dont la fortune & les inclinations ſont tout à fait oppoſées : en ſorte que l'on doit dire que c'eſt Dieu ſeul qui par ſa parole gouverne le ciel & la terre & tout ce qu'ils contiennent. Sur ce que les défenſeurs de l'aſtrologie judiciaire auroient pû lui objecter l'étoile qui apprit aux Mages la naiſſance du Sauveur, il dit que cette étoile n'étoit pas du nombre de celles que contemplent les aſtrologues, mais récemment créée, n'ayant pas été apperçûe juſqu'alors ; que les Chaldéens, dont la principale occupation étoit d'obſerver les aſtres, l'ayant vû briller d'une lumiere extraordinaire & prendre ſa courſe vers la Judée, en avoient conjecturé la naiſſance d'un grand Roi : mais que l'aſtrologie fut confondue dans l'adoration que les Mages rendirent à Jeſus-Chriſt avec un cœur pieux & ſoumis.

Suite, pag. 168. XLVI. Dans le chapitre ſixieme il dit que c'eſt de Dieu ſource de toute lumiere, & dont la nature eſt incompréhenſible, que les Intelligences celeſtes, qui ſont des lumieres du ſecond ordre, empruntent tout leur éclat, comme l'iris emprunte du ſoleil ſes

couleurs lumineuſes. Leur nature eſt ſimple & immuable, ſans aucune forme : ce ſont des eſprits ſubtils, des feux, des ſouffles divins qui volent dans les airs pour executer les ordres du Très-Haut. Ceux des Anges qui ſont deſtinés à cette fonction, ſont autour du Trône du Seigneur ; les autres veillent à la conſervation des villes & des peuples & ſur la conduite des hommes ; d'autres préſident aux choſes ſacrées. Il dit que Dieu eſt de ſa nature incapable de changement, que les Anges ſe portent difficilement au vice, mais que l'homme s'y laiſſe aller avec facilité ; que lucifer précipité dans l'abîme pour avoir voulu uſurper la Divinité, met tout en œuvre avec les complices de ſon crime, pour fermer la porte du Ciel aux hommes deſtinés à remplir ſa place & celle des anges revoltés ; & que c'eſt-là la ſource des crimes qui ſe commettent tous les jours ; que ces eſprits malins nous effraient la nuit par des ſpectres ; qu'ils nous portent aux jeux, aux ris, aux querelles, ſe plaiſant à voir répandre le ſang ; qu'ils ſe jouent par des réponſes ambiguës, de ceux qui ſont aſſez inſenſés pour les conſulter ; que bien que confinés dans le fond des enfers, ils ſe préſentent ſans honte à ceux qui les évoquent ; qu'ils les trompent par des preſtiges, leur apparoiſſant tantôt comme des anges de tenebres, tantôt comme des anges de lumieres ; ſe ſervant pour nous ſurprendre de déguiſement & de force ouverte ; que Jeſus-Chriſt qui pouvoit anéantir le démon ou l'enfermer pour jamais, l'a laiſſé au milieu des bons & des méchans, ſans toutefois lui donner ſur eux une entiere liberté, afin qu'en priſe avec des hommes d'une nature inferieure à la ſienne, il fût confus des victoires qu'ils remporteroient ſur lui, & afin que les bons purifiés par ſes attaques, comme l'or dans la fournaiſe, reçoivent la récompenſe qui leur eſt dûe, comme ſatan les peines qu'il a meritées, & qui commenceront pour ne finir jamais, lorſque le feu deſtiné à venger tous les crimes ſera allumé. Voilà ce que ſaint Gregoire dit avoir appris du Saint-Eſprit touchant la nature des Anges. Il ajoute en parlant du degré de gloire dont ils jouiſſent dans le Ciel, qu'il répond à la place qu'ils y occupent, que ceux qui ſont plus près de Dieu, en recevant plus de lumieres, jouiſſent d'un plus haut degré d'honneur que ceux qui en ſont plus éloignés. Il paſſe enſuite à la nature de l'ame qu'il appelle un ſouffle de Dieu, & qu'il dit être d'une origine celeſte. Selon lui, elle eſt dans le corps comme un rayon de ſoleil dans un antre ténebreux ; divine & immortelle, elle conſerve cette prérogative malgré les efforts du peché. Il y avoit des philoſophes qui vouloient que l'ame fût de feu ; d'autres, d'air, Pag. 170.

Saint Gregoire réfute les premiers en diſant qu'il n'eſt pas croyable que l'ame ſoit de la nature d'un élement, dont l'action emporte neceſſairement la diſſolution d'un corps qu'elle anime. Il oppoſe aux ſeconds la mobilité de l'air que l'on prend & que l'on rejette par la reſpiration & le ſouffle, au lieu que l'ame eſt fixée par le corps qu'elle anime. Quelques-uns mettoient l'ame dans le ſang répandu par tout le corps. Saint Gregoire propoſe cette opinion ſans la refuter, ne jugeant pas apparemment qu'elle en valût la peine; mais il s'étend ſur les inconvéniens d'un quatrieme ſentiment, qui faiſoit conſiſter la nature de l'ame dans l'égalité des humeurs & l'harmonie des élemens dont le corps eſt compoſé. Le premier inconvient eſt que ſi la vertu & le vice naiſſoient du tempérament, l'homme de bien n'auroit rien au-deſſus de celui qui ne l'eſt point. Un autre eſt que l'harmonie d'humeurs ſe trouvant dans les bêtes, il faudroit admettre en elles une ame raiſonnable. A quoi il faut ajouter qu'en ſuppoſant que la vertu eſt l'effet du tempérament, il s'en ſuivroit que l'homme d'un corps bien conſtitué ſeroit neceſſairement plus vertueux que celui qui eſt moins ſain. Comme ces differentes opinions ſont fondées ſur un ſeul principe, ſavoir que l'ame donne la vie au corps par ſa préſence, & qu'elle lui ôte par ſon abſence, ſaint Gregoire dit qu'il s'étonne que perſonne ne ſe ſoit encore aviſé de prendre la nourriture pour l'ame de l'homme, puiſqu'elle le fait vivre. Il traite de réveries le ſentiment des Manichéens, qui veut que l'ame de l'homme ne ſoit qu'une parcelle d'une ame commune & diviſée en parties égales, qui répandues dans les airs attendent que les corps qu'elles doivent animer ſoient formés; & la métempſycoſe qu'il prouve être contraire aux principes même des anciens, qui croyoient que les ames des méchans ſouffriroient après cette vie les peines dûes à leurs crimes. Sur quoi il fait ce raiſonnement: » Ou les ames des méchans ſouffriront ſans leurs corps, ce qui » n'eſt pas croyable, ou elles ſouffriront avec leurs corps; « en ce cas ſaint Gregoire demande lequel des corps que l'ame aura animés, ſouffrira avec elle? Marquant enſuite ce qu'il penſoit touchant l'origine de l'ame, il dit qu'après qu'elle eſt formée de Dieu, elle vient ſe joindre au corps d'une maniere qui n'eſt connue que de celui qui a formé l'homme à ſon image. Mais il ne condamne pas ceux qui enſeignent que l'ame qui a été créée dès le commencement, ſe communique par les peres aux enfans à la maniere des corps. Et pour répondre à la queſtion qu'on auroit pû lui faire, Pourquoi les ames ſortant de la main de Dieu n'ont

pas d'abord toute leur force dans les corps qu'elles animent, il dit qu'il en eſt de celle d'un enfant dont les membres ſont petits & foibles, comme d'une flûte dont les trous ſont petits, & auſquels le vent le plus fort ne peut faire rendre qu'un ſon deſagréable aux oreilles, quelque habile que ſoit le joueur de cet inſtrument, & de l'ame d'un homme-fait comme d'une flûte à plus grands trous, qui, entre les mains du muſicien, rend un ſon plein. Il dit que Dieu ne voulant pas que l'homme fût eſclave ni indépendant, lui mit dans le cœur en le créant la loi naturelle, le laiſſant le maître de faire le bien qu'elle preſcrit, & d'éviter le mal qu'elle défend. Il donne un ſens ſpirituel à tout ce qui eſt dit dans l'Ecriture, du Paradis terreſtre dans lequel Dieu plaça l'homme; entendant par ce lieu de délices l'état de perfection auquel Dieu deſtinoit l'homme; & par l'arbre du fruit défendu la vertu la plus ſublime, qu'il lui interdit pour un tems, comme on interdit aux enfans une nourriture ſolide; & par le vêtement de peau dont il revétit Adam après ſon peché, la mort à laquelle il le condamna. Mais il ne ſeroit pas raiſonnable d'inferer d'une explication de cette nature, que ſaint Gregoire ne croyoit pas que tout ce que nous liſons de la création de l'homme & de ſon peché, ne ſe fût pas paſſé à la lettre comme il eſt rapporté dans la Geneſe. L'éloge (*a*) qu'il fait du commentaire de ſaint Baſile ſur l'ouvrage des ſix jours, eſt une preuve qu'il reconnoiſſoit comme lui un ſens litteral dans tout ce qui eſt dit de la création.

XLVII. On voit dans le dernier chapitre que Dieu a donné deux loix aux hommes: l'une aux Hebreux en particulier, qui eſt celle de Moiſe; l'autre à tout l'univers, qui eſt celle de l'Evangile; que les préceptes qu'elles renferment venant d'un même Legiſlateur, dont la ſcience eſt univerſelle & immuable, elles ne ſont ni contraires, ni ſujettes à changer au gré des tems; que les nations & les Juifs mêmes s'étant plongés dans l'idolâtrie, le Fils de Dieu pour les en retirer s'eſt fait homme dans le ſein d'une vierge, a paru parmi nous Dieu & homme tout enſemble, ayant uni en lui deux natures, l'une créée & viſible, l'autre incréée & inviſible; que le Verbe a voulu paroître ſous le voile de l'humanité, tant pour ne pas accabler les hommes par le poids de ſa divinité, que pour tromper l'ennemi du genre humain; & afin qu'attiré par l'appas de la nature humaine, il vînt briſer tous ſes efforts contre la nature divine, comme les flots contre des rochers; que ce fut le Verbe

Suite, pag. 173.

(*a*) *Voyez* tome VI. *pag.* 91. *& ſuivantes.*

qui ſe forma lui-même un corps du ſang d'une vierge ſanctifiée par le Saint-Eſprit ; que Jeſus-Chriſt ſe ſoumit aux obſervances de la Loi de Moïſe afin de la terminer avec honneur ; qu'il lui en ſubſtitua une nouvelle qui unit les Juifs avec les Gentils ; qu'il donna aux hommes deux batêmes pour les laver de leurs crimes, l'un de ſon ſang, l'autre de l'eſprit ; que le ſang dont les Hebreux teignirent le haut de leurs portes pour en éloigner l'Ange exterminateur, étoit la figure de l'eau baptiſmale ; que le Batême eſt commun à tous les hommes, comme le ſont la terre & l'air.

Soixante dix-huitieme poëme de S. Gregoire ; de la pudicité, pag. 175.

XLVIII. Le ſoixante-dix-huitieme poëme qui eſt en vers ïambes, a pour titre : *De la pudicité.* Saint Gregoire y releve beaucoup l'état des vierges, & dit que la chûte de quelques-unes ne doit point tourner à ſon deshonneur, puiſque le peché de Lucifer n'a point deshonoré l'état des Anges, ni la trahiſon de Judas le college apoſtolique. Les avis qu'il donne aux vierges ſont à peu près les mêmes que ceux qu'il leur avoit déja donnés dans ſon troiſieme poëme.

Soixante-dix-neuvieme poëme de S. Gregoire, juſqu'au cent dix-neuvieme, pag. 176.

XLIX. Les quarante-une petites pieces qui ſuivent ſont des eſpeces d'épigrammes en vers de differentes meſures. La premiere eſt une exhortation à ſon ame. La plûpart des autres ſont des lamentations & des prieres à Jeſus-Chriſt ; il y en a quelques-unes contre le démon, à l'occaſion des miſeres de cette vie ; deux ſur la patience ; & pluſieurs adreſſées à diverſes perſonnes ſur differens ſujets. On peut y remarquer que dans les tentations notre reſſource eſt en Jeſus-Chriſt ; que les Anges gardiens nous mettent à couvert des coups que nous porte le démon ; que les traverſes & les maladies ſont préferables à une ſanté & à une proſperité honteuſes & criminelles ; que Dieu n'afflige le juſte que pour le purifier de ſes fautes paſſées ; que le dernier des malheurs eſt d'être tombé dans les diſgraces des miniſtres des Autels.

Cent vingtieme poëme de S. Gregoire, pag. 182.

L. Dans le poëme ſuivant qui eſt en vers anacreontiques, ſaint Gregoire, après avoir étalé tous les agrémens de la vie, les richeſſes, les honneurs, les plaiſirs, demande à ſon ame ſi c'eſt à cela qu'elle aſpire ; & lui répond qu'en ce cas il ne peut la contenter, toutes ces choſes lui étant pernicieuſes : mais que ſi elle deſire de vivre dans la pauvreté, la ſimplicité & la frugalité, il n'omettera rien pour la contenter.

Cent vingt-unieme poëme de S. Gregoire, pag. 185.

LI. Le poëme qui ſuit eſt adreſſé à Dieu & de même meſure que le précedent. Tout a été créé pour Dieu & par Dieu, & ſubſiſte par lui. Le Fils qui eſt de la même eſſence que le Pere, & qui lui eſt égal en honneur, a diſpoſé & ordonné toutes choſes.

Le

Le Saint-Eſprit les gouverne & les ſoutient par ſa vertu toute puiſſante. La Trinité eſt une puiſſance unique, qui n'a ni fin, ni commencement : elle ne peut être définie ni approfondie par la philoſophie humaine : rien ne lui eſt caché, c'eſt elle qui nous lave de nos fautes, & qui nous donne la pureté de cœur neceſſaire pour ne plus pecher.

Cent vingt-deuxieme poeme de S. Gregoire, pag. 186.

LII. La piece ſuivante renferme vingt-quatre ſentences en vers ïambes acroſtiches ſelon l'ordre des lettres de l'alphabeth. Saint Gregoire y enſeigne que Dieu doit être le commencement & la fin de toutes nos actions; que l'on doit s'appliquer à connoître les actions des grands hommes; que la pauvreté eſt préferable aux richeſſes dont on abuſe; qu'être genereux & bienfaiſant c'eſt imiter Dieu; qu'il eſt bon & permis de tout ſavoir, mais qu'on ne doit faire que ce qui eſt légitime & de bienſéance; qu'au lieu de rire de la chute de notre prochain, nous devons nous ſoutenir mutuellement; que d'offrir à Dieu ſon cœur c'eſt le plus agréable préſent qu'on puiſſe lui faire.

Cent vingt-troiſieme poëme de S. Gregoire, contre les envieux, après l'an 381. pag. 187.

LIII. Saint Gregoire n'ayant pû ſe dérober aux perſécutions de ſes envieux qu'en quittant le ſiege de Conſtantinople, l'abandonna en effet, & ſe retira à Arianze en 381. Il paroît que ce fut-là qu'il écrivit contre eux ſon poëme cent vingt-troiſieme. Il eſt acroſtiche, la premiere lettre de chaque vers compoſant le diſtique qui eſt à la tête du poëme. Le Saint y proteſte que de tous les maux dont il avoit été témoin pendant ſa vie, aucun n'avoit égalé celui que cauſoit dans l'Egliſe la diſſenſion entre les Evêques. Il ſoupçonne que la pureté de ſa foi ſur la Trinité, en particulier ſur la divinité du Saint-Eſprit, n'a pas peu contribué à les faire déclarer contre lui : mais il ajoute que perſonne ne pourra jamais le faire changer de langage ſur cet article. Il ſe conſole dans ſes ſouffrances par l'exemple d'Iſaïe, de Daniel, des trois jeunes hommes dans la fournaiſe, de ſaint Pierre & de ſaint Paul, qu'il dit (*a*) avoir remporté à Rome la couronne du martyre.

Cent vingt-quatrieme poeme de S. Gregoire, ſur la Providence, pag. 188.

LIV. Dans le poëme cent vingt-quatrieme ſur la Providence, ſaint Gregoire combat ceux qui la nioient, à peu près par les mêmes raiſons qu'il avoit déja employées dans un poëme ſur la même matiere. Mais il ajoute ici, que ſi en ce monde les bons ſont mal récompenſés, & ſi les méchans y ſont dans la proſperité, ce n'eſt pas une raiſon de nier la Providence, puiſque la fin des uns eſt ſi differente de celle des autres; que les raiſons que Dieu a de

(*a*) *Pauluſque, Petruſque, lauream Romæ ferunt.* Carm. 75. *pag.* 188.

ſe conduire ainſi à l'égard des bons & des méchans nous étant inconnues, il eſt d'un homme ſage de ſe ſoumettre à l'autorité de la parole de Dieu; que ſi tout étoit clair, la foi qui eſt un ſimple acquieſcement aux verités revelées, s'évanouiroit; que ce qui doit conſoler le juſte dans l'adverſité, c'eſt que Jeſus-Chriſt n'a promis ni les richeſſes, ni le repos pour récompenſe de la vertu; & que s'il a promis de plus grands biens que ceux auſquels nous avons renoncé, c'eſt pour les poſſeder dans une autre vie; que vouloir être heureux en ce monde & en l'autre, ce ſeroit reſſembler à un acheteur qui voudroit qu'on lui abandonnât la choſe achetée & le prix; qu'il n'en eſt pas de nous comme de ceux qui parmi les Iſraëlites obſervoient la loi, & à qui Dieu avoit promis en conſéquence les douceurs de la vie; que cette récompenſe ſenſible étoit neceſſaire à un peuple foible, dans un tems où la foi étoit encore languiſſante, & à l'égard des perſonnes de qui on n'exigeoit pas une ſi grande perfection, que celle à laquelle nous ſommes obligés de tendre; que comme en ce tems-là les plus grands crimes trouvoient aiſément le pardon, les vertus les plus communes faiſoient les grands hommes. Il donne pour exemples de ce qu'il avance, David, Moïſe & Eliſée. » Le premier, dit-il, » fut condamné à une pénitence très-legere pour de très-grands » pechés; le ſecond parvint à voir Dieu & au gouvernement de » ſon peuple par de très-petits ſervices; le troiſieme au contraire » punit très-ſéverement des enfans pour une faute fort legere. « D'où il veut que nous inferions que la loi de Moïſe n'étoit que figurative. Il ajoute que les Hebreux n'ayant pas alors tous les ſecours que Jeſus-Chriſt nous a procurés par ſa mort, ils méritoient d'autant plus de récompenſe qu'ils avoient plus de peine à pratiquer la vertu.

Cent vingt-cinquieme poëme de S. Gregoire, à Seleucus, pag. 190.

LV. Le poëme à Seleucus eſt attribué à ſaint Amphiloque dans pluſieurs manuſcrits, & cité ſous ſon nom par ſaint Jean Damaſcene: mais dans toutes les éditions que nous avons des œuvres de ſaint Gregoire, ce poëme porte ſon nom; ce qui prouve ou que les éditeurs l'ont trouvé intitulé ainſi dans les manuſcrits dont ils ſe ſont ſervi, ou qu'ils ont jugé par le ſtyle qu'il étoit de ce Pere. On y voit en effet des tours de phraſes & des penſées qui ſont particuliers à ſaint Gregoire, & grand nombre de comparaiſons, ce qui lui eſt ordinaire dans ſes poëmes. Le ſtyle en eſt à la verité plus facile & plus net, que de pluſieurs pieces de ce Saint: mais il en faut attribuer la cauſe à la ſimplicité de la matiere qu'il avoit à traiter; & ſi l'on ſe donne la peine de voir les poëmes qui ſont

Digitized by Google

en forme d'inſtruction, comme le cinquante-ſeptieme à Olympiade, le ſoixante-troiſieme & le ſoixante-quatorzieme, on verra qu'il y parle avec autant de facilité & de netteté que dans celui-ci. D'ailleurs, ſaint Amphiloque n'a jamais paſſé pour un poëte; & il ſeroit difficile qu'un homme qui ne faiſoit pas profeſſion de poëſie, ait compoſé une piece auſſi belle que celle qui eſt adreſſée à Seleucus. Nous avons de lui une lettre à Seleucus, & peut-être auroit-il emprunté la plume de ſaint Gregoire pour adreſſer au même Seleucus une inſtruction en vers, comme l'emprunterent les enfans de Vitalien & le fils de Nicobule. L'amitié étroite qui étoit entre ces deux ſaints Evêques pouvoit bien autoriſer une liberté de cette nature, qui tendoit à l'inſtruction d'un jeune homme qui leur étoit également cher. On objecte que le catalogue des livres ſaints inſeré dans ce poëme eſt different de celui que l'on trouve dans le trente-quatrieme; mais cette difference ne conſiſte qu'en ce que ce Saint ne dit rien dans le poëme trente-quatrieme, du livre d'Eſther ni de l'Apocalypſe, & qu'il en parle dans celui à Seleucus, parce qu'apparemment il étoit beſoin d'avertir ce jeune homme de quelle autorité étoient ces deux livres, afin qu'il ne s'y méprît pas. C'eſt pour la même raiſon qu'il lui fait remarquer que quelques-uns doutoient que l'Epître aux Hebreux fût de ſaint Paul; & qu'il y en avoit qui n'admettoient que trois Epîtres canoniques, une de ſaint Jean, une de ſaint Pierre & celle de ſaint Jacques. Au ſurplus, la diſtribution des livres ſaints eſt la même dans ces deux poemes. La premiere leçon que ſaint Gregoire donne à Seleucus eſt de craindre & d'aimer Dieu, & de le regarder comme le principe & la fin de toutes ſes actions. Enſuite il lui donne d'excellens avis pour s'avancer dans la vertu; il l'exhorte à ne point s'attacher aux richeſſes materielles, à s'appliquer à l'étude des belles lettres qu'il fait conſiſter dans la poëſie, l'éloquence & l'hiſtoire; à lire aſſiduement les livres des anciens qui ont écrit ſur ces matieres; mais à les lire avec précaution & avec diſcernement, ne prenant dans leurs écrits que ce qui pouvoit lui être utile tant pour les mœurs que pour l'élegance & la pureté du langage, en évitant au contraire ce qu'ils renferment de nuiſible, comme ſont les fables dont ils ſont remplis; à fuir la compagnie des méchans, rien n'étant plus pernicieux; à regarder les theâtres, les combats des bêtes, & les jeux du cirque comme les égoûts du crime, l'école du libertinage, la perte de l'ame, la ſource de la diſcorde; à employer à l'étude des beaux arts, le tems que les autres conſument en de vaines occupations;

à faire ſucceder à l'étude des ſciences humaines celle des livres ſaints renfermés dans les deux Teſtamens, & à y prendre les regles de ſa conduite, & la ſaine doctrine ſur la Trinité. » Il n'y a, » lui dit-il, qu'un Dieu en trois hypoſtaſes ; il faut donc ſe garder » & de confondre les perſonnes avec Sabellius, & de diviſer l'eſ» ſence comme a fait Arius. Pour ne pas ſe tromper dans le ſens » de l'Ecriture, il faut la lire avec humilité, & ne point s'élever » du progrès qu'on pourroit y avoir fait, ſoumettre à la parole de » Dieu toutes les lumieres que l'on a puiſées dans la philoſophie » humaine, qui doit être regardée par rapport à la divine philoſo» phie, comme une ſervante à l'égard de ſa maîtreſſe, & lui obéir » de même.

126. 127. 128. poëmes de S. Gregoire, pag. 195.

LVI. Les trois épigrammes ſuivantes, dont l'une eſt ſur la veuve de Sarepta, les deux autres à Jeſus-Chriſt, ne contiennent rien de bien remarquable. Saint Gregoire y dit que l'homme n'a rien à l'exterieur qui le diſtingue de la brute, mais qu'il en eſt diſtingué par l'avantage qu'il a de connoître & de poſſeder Dieu ; que ſes ennemis ſont plus à plaindre que lui-même, puiſque les maux qu'ils lui ont fait ſouffrir ſont paſſés, au lieu que la juſtice de Dieu les attend.

Cent vingt-neuvieme poeme de S. Gregoire, pag 196.

LVII. Dans le cent vingt-neuvieme poëme, ſaint Gregoire fait la guerre à ſon ame ſur ſa lâcheté & ſon peu d'habileté à conduire le char dont elle tient les rennes. Il dit que ſi elle avoit ſoin que la raiſon, qu'il nomme un des trois chevaux qui tirent ce char, ſe fît obéir par les deux autres qui ſont la cupidité & la colere, ſa courſe qui tend vers le ciel ſe termineroit heureuſement.

130. 131. 132. 133. 134. 135. 136. poëmes de S. Gregoire, pag. 196.

LVIII. Il n'y a rien à remarquer dans les ſept pieces ſuivantes, que ce que dit ſaint Gregoire, qu'un Evêque doit trembler lorſqu'il fait reflexion à la ſainteté qu'exige ſon miniſtere qui l'oblige à aſſiſter à la Table myſtique, à purifier le peuple & à l'offrir au Seigneur dans le ſacrifice non ſanglant ; & encore, que le démon tâche d'effacer en nous l'image du Créateur, en nous mettant dans la penſée & dans la bouche ce que nous ne devrions ni dire, ni penſer.

Cent trente-ſeptieme poëme de S. Gregoire, pag. 198.

LIX. Le poëme cent trente-ſeptieme eſt une longue ſuite de définitions ſur toutes ſortes de ſujets, qui ne paroiſſent pas également juſtes, & dont quelques-unes ſont plutôt des deſcriptions que des définitions. Il appelle hymne, une louange cadencée ; pſalmodie, un pſeaume mis en chant ; peuple, une ſocieté d'hommes aſſemblés pour rendre à Dieu le culte qui lui eſt dû ; Temple, le lieu où ce peuple ſe purifie de ſes pechés ; Table ſacrée, l'en-

droit où l'on offre les victimes. C'eſt le Prêtre qui abſout le peuple, qui unit Dieu à l'homme & l'homme à Dieu.

LX. Le poëme cent trente-huitieme eſt compoſé de ſeize petites épigrammes très-mordantes contre ceux qui ouvroient les ſépulchres des morts, & dépouilloient les cadavres qui y étoient renfermés. Le ſuivant contient en vers le récit des miracles des Prophétes Elie & Eliſée. Il en attribue dix au premier & quatorze au ſecond.

Cent trente-huitieme poëme de S. Gregoire, contre les violateurs des ſepulchres, pag. 202.

LXI. Un critique (*a*) très-judicieux conteſte à ſaint Gregoire le poëme intitulé: *De la vertu*, diſant qu'on n'y trouve point cette élegance & ce génie qui ſe remarquent dans la plûpart de ſes autres poëmes. Il avoue toutefois que la doctrine & la morale en ſont les mêmes que dans ſes autres ouvrages. Il auroit pû ajouter que l'on y voit à chaque page des penſées & des façons de parler employées dans les autres poëmes de ce Pere preſque mot pour mot; & qu'avec cela il lui eſt attribué generalement dans tous les exemplaires: ce qui ſuffit ce ſemble pour le laiſſer en poſſeſſion de cet écrit. Si le ſtile en plaît moins que celui de beaucoup d'autres, c'eſt qu'il étoit extrêmement âgé lorſqu'il le compoſa, ainſi qu'il le dit lui-même (*b*). Il l'adreſſe à un jeune homme qu'il veut former à la vertu. Il ne fait point de difficulté de reconnoître qu'il ſe croyoit capable de lui donner des leçons, » ayant, dit-il, les » trois qualités que les anciens ont demandées dans ceux qui ſe » mêlent de conſeiller les autres: ſçavoir (*c*) l'expérience, la cha» rité & la franchiſe. « Il poſe pour principe que la ſcience du ſalut eſt la vraie & unique ſcience, que ſans elle tous les talens & tous les avantages de la vie ne ſont d'aucune utilité. Il lui conſeille de s'appliquer à la connoiſſance de l'ame, qu'il dit être un écoulement de la divinité, en qui Dieu a mis un penchant, qui le rappelle ſans ceſſe vers ſon Créateur; & d'uſer en bien, de la liberté que Dieu a laiſſée à l'homme en le créant, de faire le bien ou le mal. Il lui repréſente que les ſages de l'antiquité ont unanimement blâmé le vice & loué la vertu; qu'il y en a parmi eux qui ont mépriſé les richeſſes & vécu dans la frugalité & la continence; que toutefois ils n'en ont reçu aucune récompenſe, n'ayant agi que par vaine gloire; motif que le philoſophe Chrétien doit bannir de toutes ſes actions. Saint Gregoire joint à ces avis un grand nombre

Cent trente-neuvieme, poëme de S. Gregoire, des miracles d'Elie & d'Eliſée, pag. 204.

Cent quarantieme poëme de S. Gregoire, de la vertu, pag. 204.

(*a*) Tillemont, *t. 9. hiſt. Eccl. p. 728.*
(*b*) Nazian. *carm 140. pag. 107.*
(*c*) *N... verna cum ſint ut vetus ſenſit cohors, Pollere debet optimus monitor quibus Rerum uſus ingens, charitas, os liberum In me requires, prorſus ex tribus nihil.* Carm. 140. *pag.* 207.

de ſentences & d'exemples tant de l'hiſtoire ſacrée que prophane. Il remarque en particulier que ſaint Pierre ne vivoit que de coſſes de feves : ce qu'il avoit apparemment appris par tradition, ou lû dans quelque livre apocryphe. Il fait l'éloge du Chriſtianiſme, & & montre combien la vertu du Chrétien eſt au-deſſus de celle des philoſophes payens. Il dit que depuis que Jeſus-Chriſt a vaincu le démon par un jeûne de quarante jours, ç'a été une loi aux Chrétiens de purifier leur chair par le jeûne ; que par tout le monde chacun d'eux offre à Dieu non des animaux, mais ſon propre corps, après l'avoir purifié & rendu un temple agréable à ſes yeux ; que les Chrétiens paſſoient les nuits à veiller & à chanter des hymnes ; qu'il s'en étoit trouvé qui avoient éteint entierement le feu de la concupiſcence par le poids des chaînes dont ils accabloient leurs corps ; d'autres qui pour ſe punir des fautes qu'ils avoient commiſes par leurs ſens, s'étoient enfermés dans des cabanes étroites, impénetrables aux rayons du ſoleil, ou dans des cavernes & des troux de rochers ; qu'on en avoit vû qui pour ſe ſouſtraire aux plaiſirs, s'étoient retirés dans le fonds des bois & dans les deſerts, où ils n'avoient d'autre compagnie que celle des bêtes, vivant dans un ſi grand détachement qu'ils ne connoiſſoient que ce qui étoit autour d'eux ; que les uns tâchoient de fléchir la miſericorde de Dieu en ſe couvrant de ſacs & de cendres, ne couchant que ſur la terre nue, ou ſe tenant debout pendant des jours, des mois, & même des années entieres ; qu'il y en avoit qui malgré la répugnance de la nature, mangeoient des cendres pétries de leurs larmes, ou qui vivoient ſans pain & ſans eau, ſoutenus en tout cela par la foi & par la crainte du Seigneur. Saint Gregoire s'autoriſe de ces exemples & de la conſtance des Martyrs, pour rabaiſſer les vertus apparentes des anciens philoſophes, Epictete, Anaxarque, Meneceüs & Socrate : diſant que ceux-ci n'ont ſouffert conſtamment que les maux qu'ils n'ont pû éviter ; au lieu que les Martyrs pouvoient par un ſeul ſigne de tête ſe délivrer des tourmens qu'on leur faiſoit ſouffrir : d'où leur eſt venu tant de gloire, que le monde Chrétien eſt rempli de Temples bâtis en leur honneur, qu'on y celebre leurs fêtes, qu'on y chante leurs louanges, qu'on y a en véneration une partie de leurs oſſemens, de leurs cheveux, de leurs habits, de leur ſang, autant que leurs corps entiers. Il ajoute que leurs reliques chaſſoient les fiévres & les démons, qu'il n'y avoit pas juſqu'à leurs tombeaux & aux lieux qui portoient leurs noms, quoique leurs reliques n'y fuſſent pas, qui opéroient les mêmes miracles ; le ſeul ſouvenir de ces Martyrs étant même

capable d'en opéret. De la conſtance des Martyrs ſaint Gregoire paſſe à la virginité, qu'il dit n'avoir jamais été ſi en honneur & ſi communément ſuivie que parmi les Chrétiens des deux ſexes, qui ſouvent ont conſacré au péril même de leur vie, la chaſteté qu'ils avoient offerte à Dieu en ſacrifice. Parlant de la vie des Moines & des Vierges, il dit qu'ils faiſoient la plus ordinaire de leurs occupations, de chanter enſemble nuits & jours les louanges du Seigneur, comme ſi les deux ſexes euſſent oublié qu'ils fuſſent differens. Il finit par une expoſition de la foi ſur la Trinité, ſemblable à celles qu'il avoit données dans les poëmes précedens.

Cent quarante unieme poëme de S. Gregoire, pag. 220.

LXII. Le poëme cent quarante-unieme eſt un dialogue entre deux perſonnes, dont l'une prend le parti de la vie ſpirituelle, l'autre de la vie commune: chacun y dit ſes raiſons, & une troiſieme qui eſt priſe pour juge, prononce en faveur de la vie ſpirituelle, en exhortant toutefois les deux contendantes à vivre en paix dans le ſervice de Dieu: les raiſons de ce jugement ſont celles que les parties avoient alleguées; qu'il n'eſt pas convenable ni que tous les hommes vivent dans le mariage, comme dans la loi ancienne, puiſque dans la nouvelle la virginité eſt devenue honorable; ni que le célibat ſoit generalement ſuivi, le monde ne ſubſiſtant que par le mariage.

Cent quarante-deuxieme poëme de S. Gregoire, en 382. pag. 224.

LXIII. Le ſuivant eſt encore en forme de dialogue entre deux hommes, dont l'un juroit ſouvent, & l'autre avoit le juremenr en horreur. Celui-ci dit que le jurement eſt injutieux à Dieu par cela ſeul, qu'il met le jureur en danger de ſe parjuret, ce qui eſt le dernier des malheurs, puiſque ſe parjurer c'eſt renoncer à Dieu; que le moyen d'éviter le parjure eſt de ne point jurer du tout; ce qui eſt d'autant plus aiſé qu'on ne nous obligera jamais à jurer, ſi nous avons ſoin de nous faire une réputation d'honnête homme, qui eſt toujours cru ſur ſa parole, tandis qu'on refuſe d'ajouter foi à un jureur emporté, lors même qu'il dit vrai. Il conſeille à ce jureur s'il ne peut ſurmonter tout d'un coup ſon penchant, de s'abſtenir du moins des gros juremens, & de ne jurer que quand la neceſſité y oblige, comme lorſqu'il s'agit de délivrer quelqu'un d'un grand péril, ou de nous laver de quelque calomnie; mais jamais dans la vûe d'amaſſer des richeſſes. Les juremens les plus conſiderables ſont, ſelon lui, ceux où l'on prend à témoin le nom de Dieu; & ſur ce qu'on objectoit l'uſage introduit parmi les fideles, de jurer par les choſes ſaintes, comme par les divines Ecritures, la Paſſion de Jeſus-Chriſt, & les Oblations: il répond que cette coutume pour être ancienne & commune, n'en eſt pas plus raiſonnable;

qu'un homme qui jure pour le moindre ſujet, jure également par le nom de Dieu, comme par toutes autres choſes qui lui viennent à la bouche ; que la multitude des juremens n'eſt pas un moyen sûr de ſe faire croire ; que Dieu ni ſaint Paul, dont les jureurs alleguoient l'exemple, n'ont jamais juré ; que quand Dieu promet quelque choſe en jurant par lui-même, c'eſt une façon de ſe faire entendre aux hommes & non un jurement ; que lorſque ſaint Paul dit, Dieu m'eſt témoin, ce n'eſt pas non plus un jurement, mais qu'il aſſure d'une maniere indubitable que ce qu'il diſoit étoit vrai ; qu'il n'eſt pas plus permis de jurer par écrit que par la langue ; enfin qu'il vaut mieux ſouffrir la mort que de jurer lorſqu'on s'y voit forcé, fut-ce même pour mettre par le jurement les livres ſaints à couvert de la rage des perſécuteurs. Le jureur dont il s'agit dans ce dialogue, n'étant encore que Catechumene, ſe faiſoit peu de ſcrupule de commettre des pechés, dans l'eſperance qu'ils ſeroient effacés dans le Batême : on lui avoue que le Batême remet tous les crimes, mais non pas l'habitude du crime. Saint Gregoire compoſa cette piece pendant le Carême de l'an 382. durant lequel il s'étoit preſcrit un ſilence ſi rigoureux qu'il ne parla à perſonne.

Cent quarante-troiſieme poëme de S. Gregoire, en 382. pag. 229.

LXIV. Ce fut dans le même-tems qu'il compoſa le poëme cent quarante-troiſieme, qui eſt contre la colere, qu'il dit être comme la racine d'où eſt produit le jurement. Il la compare à un feu qui conſume tout, à une bête feroce qui terraſſe tout ce qui ſe préſente devant-elle ; & dit qu'il eſt neceſſaire ou de l'éteindre à force d'eau, ou de l'abattre à coups de lances & de fléches ; que dès que nous ſentons qu'elle commence à exciter en nous des mouvemens irréguliers, nous devons ſans perdre de tems & avant qu'elle nous ôte entierement la raiſon, nous mettre en la préſence de Dieu & implorer ſon ſecours, comme firent les Apôtres menacés de la tempête. Saint Gregoire fait une deſcription fort naturelle d'un homme en colere, & remarque qu'il n'y a point de folie qui porte l'homme à de plus grandes extravagances ; qu'il a vû de ces furieux jetter contre le Ciel des pierres & de la pouſſiere, & blaſphemer contre le Seigneur ; que rien n'eſt à couvert des emportemens d'un homme en colere, ni femmes, ni enfans, ni amis ; que la colere nous ſépare de Dieu qui eſt la douceur même, qu'elle défigure en nous ſon image. Pour en donner de l'horreur, le Saint en fait un paralelle avec la vertu contraire. En relevant la douceur avec laquelle David traita Abſalom, il dit que ce roi fit tuer celui qui lui apporta la nouvelle de ſa mort ; ce qui ne ſe

trouve

trouve point dans l'Ecriture : peut-être ſaint Gregoire s'eſt-il mépris en attribuant à David dans cette occaſion, ce qu'il ne fit qu'à l'égard de celui qui lui donna avis de la mort de Saül. Il releve encore la douceur que ſaint (*a*) Pierre fit paroître lorſque ſaint Paul lui reſiſta en face de ce qu'après avoir mangé avec les Gentils il s'étoit retiré d'avec eux. Il rapporte auſſi pluſieurs traits de la douceur d'Ariſtote, d'Alexandre *le Grand* & de Periclés, capables de confondre ceux qui faiſant profeſſion d'être diſciples d'un Maître doux & humble de cœur, ne l'imitoient pas. Il ajoute l'exemple de Conſtantin, qu'il dit avoir été le prince le plus pieux qu'il eût connu. Un des ſeigneurs de ſa cour jaloux des honneurs qu'il rendoit aux Evêques, lui ayant dit un jour pour l'engager à les en priver, comme ſi en les honorant il eût diminué ſa propre gloire, que l'abeille, quoique le plus doux de tous les animaux, ne laiſſoit pas de piquer ceux qui lui enlevoient ſes rayons ; ce prince lui répliqua : » Il eſt vrai, mais elle y laiſſe la vie. « Celui qui agit avec douceur a deux avantages : l'un de ſatisfaire au précepte de l'Evangile, l'autre de faire tomber les emportemens de celui auquel il n'oppoſe que de la tranquillité. Si l'Ecriture ſemble attribuer à Dieu de la colere, c'eſt dans un ſens métaphorique, comme elle lui attribue des yeux, des oreilles & autres membres humains ; & uniquement pour donner aux ſimples de la crainte de ſa juſtice. Il donne pour remede contre la colere, le ſigne de la Croix, dont il dit avoir éprouvé la vertu dans pluſieurs dangers ; l'humilité ; le mépris des avantages, ſoit de la nature, ſoit de la fortune ; la reflexion ſur la nature de l'injure qu'on nous fait. » Car ſi le mal qu'on dit de nous eſt faux, pourquoi s'en fâcher, » puiſqu'il ne nous touche pas ? s'il eſt bien fondé, pourquoi nous » mettre en colere contre celui qui ne met au jour que ce que » nous n'avons pas craint de commettre en ſecret. Enfin un moyen » facile de ſe deshabituer de la colere eſt de préſenter un viſage » riant à ceux qui nous maltraitent.

LXV. Dans le poëme cent quarante-quatrieme, ſaint Gregoire combat l'avarice, qu'il compare à la phreneſie que cauſe la morſure d'un petit ſerpent ſemblable à la vipere, nommé *Dipſade* ; cette morſure produit une ſoif ſi extraordinaire, que ceux qui en ſont attaqués ſe précipitent ſouvent dans des puits & dans des rivieres, où ils n'étanchent leur ſoif qu'en perdant la vie. Il dit que

Cent quarante-quatrieme poëme de S. Gregoire, pag. 237.

(*a*) *Petrum ipſe miris laudibus ſanè effero*
*Qui mente placida, pectore & magno admodù*
*Fortique, Pauli liberam vocem tulit.* Carm. 143. pag. 232.

les avares, lors même qu'ils ſemblent faire du bien & prendre la protection des pauvres, ſont comme un lion qui ne retire un foible animal des griffes de quelques bêtes feroces, que pour en faire ſa proie. Il décrit les calomnies & les fraudes dont ils ſe ſervent pour accumuler tréſor ſur tréſor, ſans ſavoir que peut-être après leur mort, ils tomberont entre les mains de leurs ennemis, ou de ceux à qui ils ont refuſé un morceau de pain. Il ſouhaite à ces avares le même ſort qu'à Midas, qui ayant reçû des dieux le pouvoir de changer en or tout ce qu'il toucheroit, ſe vit par-là en danger de mourir de faim; & à leurs richeſſes la même viciſſitude que ſouffroit la manne entre les mains des Iſraëlites, qui par trop de prévoyance en avoient amaſſé pour le lendemain. Les riches s'excuſoient par l'exemple des anciens Patriarches, & de pluſieurs grands hommes qui avoient poſſedé beaucoup de biens, ſans en être moins parfaits. Saint Gregoire répond qu'il faut faire de la difference entre la perfection que Dieu exigeoit dans la loi ancienne, & celle qu'il exige dans la loi nouvelle; qu'alors la foi étant encore foible, il ſe comportoit à l'égard des Iſraëlites, comme l'on fait envers des enfans à qui l'on donne une nourriture proportionnée à leur délicateſſe; mais que dans la loi nouvelle où la foi eſt pleine & où nous avons l'exemple d'un Dieu ſouffrant, l'on doit tendre à une plus haute vertu. Il conſeille aux avares de racheter leurs iniquités par l'aumône, pourvû qu'ils la faſſent de leurs biens, & non de celui d'autrui. » Car, ajoute-t-il, ce n'eſt pas faire » une bonne œuvre que de couvrir un pauvre ou la Table ſacrée, » d'un habit ou d'une offrande mal acquiſe. « Il leur repréſente la douleur que ſent un avare lorſqu'à la mort il ſe voit obligé de quitter ſes grands biens; la rigueur du jugement de Dieu; l'injure que l'avarice fait à Dieu, ce vice étant le ſeul qui ſoit appellé *idolâtrie*, le plus grand des pechés.

Cent quarante cinquieme poëme de S. Gregoire, pag. 243.

*Voyez* la vie de S. Gregoire, num. 26.

LXVI. Il faut rapporter le poëme cent quarante-cinquieme à la fin de l'an 381. ou au commencement de 382. C'eſt une plainte amere de l'état où S. Gregoire avoit trouvé l'Egliſe de Nazianze. Elle étoit ſans Evêque, & les Apollinariſtes faiſoient tous leurs efforts pour l'infecter de leurs erreurs: les Prêtres même du lieu s'oppoſoient aux mouvemens que ſaint Gregoire ſe donnoit pour rétablir cette Egliſe dans la ſituation où ſon pere l'avoit laiſſée en mourant; & il n'étoit pas ſecondé par les Evêques voiſins. Cette piece eſt compoſée de deux differens vers, les uns ïambes dimetres, les autres irréguliers de trois pieds, dont les deux derniers ſont ïambes.

LXVII. Le poëme cent quarante-ſixieme eſt un abregé des deux lettres à Cledonius, que l'on a miſes parmi les diſcours de ſaint Gregoire. Il eſt en vers iambes de ſix pieds. Ceux du poëme cent quarante-ſeptieme ſont de même meſure. Le ſaint Evêque y déclare qu'en écrivant en vers, ſon deſſein n'a pas été de ſe faire un nom, comme on l'en accuſoit, ni de préferer la poëſie à l'étude des livres ſaints, mais de mortifier ſa chair par le travail inſéparable de cette ſorte de compoſition; de donner à la jeuneſſe des leçons qui fuſſent en même-tems utiles & amuſantes, & retirer de leurs mains des chanſons & des poëſies dangereuſes; de ſe conſoler lui-même dans ſes maladies & d'en adoucir la rigueur ſur-tout dans ſa vieilleſſe, à l'exemple du cygne dont le chant devient plus mélodieux à meſure qu'il approche de ſa fin. Il ajoute qu'on devoit d'autant plus aiſément lui pardonner cette occupation, que dans ſes vers il ne s'attachoit qu'à louer la vertu & à blâmer le vice, à établir les dogmes de la religion & les veritès de la morale. Il paroît que c'étoit Maxime *le Cynique* qui avoit critiqué en ce point la conduite de ſaint Gregoire. Il ne s'en tint pas là, & il écrivit encore contre lui en vers. Notre ſaint lui répondit par le poëme cent quarante-huitieme, dans lequel il marque ſon étonnement de ce qu'un homme à qui les muſes étoient auſſi étrangeres qu'à Maxime, ſe fût mêlé de poëſie, & eût oſé l'attaquer, lui qui étoit rompu dans ce genre d'écrire. Cette piece eſt des plus mordantes.

146. 147. 148. poëmes de S. Gregoire, pag. 246. 248. 249.

LXVIII. La ſuivante eſt une épigramme adreſſée aux Evêques qui avoient occaſionné ſon abdication. Il la compoſa ce ſemble à ſon départ de Conſtantinople & avant que Nectaire eût été mis en ſa place, puiſqu'il leur conſeille de reſpecter celui qu'ils trouveront digne de la remplir. Le poëme cent cinquantieme eſt contre un noble vicieux, qu'il compare à un ſinge couvert de la peau d'un lion. Il y fait voir que la vertu ſeule donne la veritable nobleſſe. Le cent cinquante-unieme eſt contre ſes envieux, dont il dit que les efforts ne pourront jamais le ſéparer de Jeſus-Chriſt qui eſt ſon partage. Dans le cent cinquante-deuxieme, qui eſt en vers anacreontiques, il fait l'éloge de la chaſteté, & compare les vierges aux Anges; & aux vierges ceux qui vivent dans les liens du mariage d'une maniere conforme aux regles de l'Evangile. Le cent cinquante-troiſieme eſt un hymne à Dieu: le ſuivant eſt compoſé de quatre petites épigrammes dans leſquelles ſaint Gregoire s'adreſſe à Dieu, & lui témoigne la crainte qu'il a de ſes juge-

149. 150. 151. 152. 153. 154. 155. poëmes de ſaint Gregoire, pag. 251. & ſuiv.

mens, témoignant qu'il ne la peut modérer que dans l'eſperance qu'il lui ſera la grace de paſſer à ſon ſervice le reſte de ſes jours. Dans le cent cinquante-cinquieme il exhorte les vierges à vivre d'un maniere digne de Jeſus-Chriſt dont elles ſont les épouſes, & à éviter toutes familiarités avec les perſonnes d'un different ſexe.

156. 157. 158. poëmes de S. Gregoire, pag. 301. & 308.

LXIX. Le poëme cent cinquante-ſixieme que nous n'avons qu'en latin, & dont l'original grec eſt, dit-on, dans la bibliotheque Imperiale, eſt contre la vie peu reglée de quelques Evêques. Saint Gregoire dit qu'il auroit peut-être été plus convenable de ne point la relever dans ſes écrits; mais que ne pouvant voir les méchans dominer impunément, il avoit cru devoir donner quelques bornes à leur proſperité, & réprimer ces mutins qui portoient la mort dans les ames du peuple qu'il avoit gouverné; c'eſt-à-dire de Conſtantinople. Il les traite en termes fort aigres, mais il ne nomme perſonne, & ne particulariſe pas les choſes, afin qu'il n'y eût que les coupables qui ſentiſſent ſes reproches, & qu'ils ne retombaſſent point ſur pluſieurs Evêques de probité. Il raconte de quelle maniere il fut élevé ſur le ſiege de Conſtantinople; les maux qu'il eut à ſouffrir pour rétablir les bonnes mœurs & la ſaine doctrine dans cette ville; comment de perfides Evêques l'avoient obligé de quitter cet évêché. La peinture qu'il fait de ces Evêques, de leur ignorance, de leur ambition, de leur avarice, de leur hypocriſie, de leur luxe eſt affreuſe; mais des mieux touchée. Cette piece eſt ſuivie de deux autres petites, dont la premiere regarde encore les Evêques; l'autre, la caducité des choſes de ce monde.

La tragédie intitulée: *Jeſus-Chriſt ſouffrant*, n'eſt pas de S. Gregoire.

LXX. La tragedie intitulée: *Le Chriſt ſouffrant*, eſt rejettée par pluſieurs (*a*) critiques comme une piece ſuppoſée. Elle n'a rien en effet ni de la nobleſſe, ni de la gravité qui regnent dans les poëſies de ſaint Gregoire; le ſtyle n'en eſt ni ſi pur, ni ſi varié; les penſées n'en ſont ni ſi juſtes, ni ſi élevées. On n'y trouve preſque aucunes comparaiſons, qui ſont ſi fréquentes dans les poëſies de ce Saint. La ſainte Vierge qui eſt dans cette tragédie la principale actrice, y fait un perſonnage qui marque en elle beaucoup de foi-

(*a*) Tillemont, *tom.* 9. *pag.* 559.
Dupin, *tom.* 2. *pag.* 372. & 651.
Baillet, *Jugemens des ſavans*, *tom.* 4. *part.* 2. *pag.* 457.
Baronius, *tom.* 1. *ad an.* 44. §. 129.
Rivet, *crit. ſacr. pag.* 343.
Voſſius, *inſtit. poëtic. l.* 2. *c.* 14. *p.* 72.
Bellarm. *de Scriptor. Eccleſ.*
Labb. *de Scriptor. Eccleſ.*

bleſſes, des ſentimens peu reglés & peu chrétiens. Tantôt on l'y voit ſcandaliſée (*a*) de la mort d'un Dieu, tantôt troublée (*b*) & agitée d'une crainte baſſe & indigne de cette conſtance que les Peres de l'Egliſe lui attribuent (*c*); quelquefois même emportée juſqu'à l'excès (*d*) contre les auteurs de la mort de Jeſus-Chriſt, les chargeant d'injures atroces, & leur ſouhaitant les derniers malheurs. Il y eſt dit que conſacrée à Dieu ou au ſervice du Temple dès ſa jeuneſſe, elle y fut nourrie (*e*) miraculeuſement par un Ange, & mariée quand ſon tems fut venu, à un homme de probité par tout le ſénat: ce qui paroît tiré de quelque livre apocryphe. L'auteur y ſuppoſe (*f*) aſſez nettement que de ſon tems on voyoit des Egliſes érigées par-tout en l'honneur de la ſainte Vierge, & qu'on faiſoit auſſi pour elle des fêtes ſolemnelles: ce qui fait voir qu'il n'a vécu que vers le milieu du cinquieme ſiecle

(*a*) *Chorus* .... Periit filius tibi, & ramen
Tam crebra jactas. *Deipara.* Vox ô dira
quæ excidit.
An non premes os? Tu putas mundi iſtius
Periiſſe ſervatorem? *Pag.* 261.
*Chorus* .... Ego jam quaſi
Non amplius nato manente proſpicio tibi
*Deipara.* Novumque id eſſet, ut manu
mortalium
Effunderetur ſic Dei ſanguis, mori
Qui poſſit autem, cui mori numquam datur? *Pag.* 256.

(*b*) *Deipara.* Eheu, quid hic jam conſilii
captem? meum
Exangue mihi cor concidit .....
O me miſerrimam; ut fleam multo metu
Repleta; ah ah peſſumdara, milera perii ....
Eheu, quid ego agam? qui manus miſera
populi
Fugiam? rudentes hoſtis omnes explicat,
Tenditque, non eſt expedita mihi via
Me me extricandi: quid igitur faciam? modo
Quonam tot obductos mihi laqueos premam .....
Abeamus itaque quò videbitur ocyus. *Pag.* 261. 262.

(*c*) *Stabat ante Crucem Mater, & fugientibus viris ſtabat intrepida.* Ambroſ. *de inſtitut. Virgin cap.* 7. *pag.* 261.
*Sed & ſtabat ſancta Maria juxta Crucem Filii, & ſpectabat virgo ſui unigeniti paſſionem. Stantem illam lego, flentem non lego.* Idem, *de obitu Valentiniani, pag.* 1185.

(*d*) *Deipara.* ——— Improbe
Scelerate, namque id libere de te queo
Efferre, patraſti hæc ut hunc bene meritum
Sic proderes? tua omnia hæc nequiſſime
Dæmon, tua hæc ſunt .....
Abi in malam rem perdite, effere, barbare,
Peri male. *Pag.* 258 259. 260.
——— At crudelium manus hominum
Cruenta, dominum quæ poli & terræ, neci
Demiſit, ex merito ſuo mala ſentiat
Olim illa, juſta lance quæ impios manent.
Nam non ego illos ut fatos mihi liberos
Materno amore curo, ne clades premat
Qui poſteri horum ſunt futuri, qui impiam
Cædem ſuorum nuncient patrum, & ſcelus,
Sed ipſe ô animæ pars meæ longè optima,
Effice fruantur luce ne læta ætheris
Purum micantis ..... *Pag.* 267.

(*e*) *Deipara.* .... Simulatque nata ſum ....
——— Me meus nutrit pater
Non inter illos quos colunt homines lares,
Sed me ſacratæ Mater ædi deſtinat.
Hic manibus eductam Angeli in ſolito (ἐν τῷ φίλτρῳ) modo
Totus ſenatus commoda legens tempora
Viro modeſto conjugem me tradidit. *Pag.* 276.

(*f*) *Theol.* Certè ille luctum & lacrymas
quæ te anxiam
Nunc ulcerant, honoribus clariſſimis
Penſabit illa parte quâ ſeſe polus
Telluſque pandit, fama nominis tui
Splendida per omnes orbis oras præpete
Penna evolabit: ſacra delubra extruent
Tibi poſteri omnes, cædis in diræ locum
Iſtius, olim terra ſolemne offeret,
Feſtum ..... *Pag.* 270.

au plutôt, puiſque l'hiſtoire nous (*a*) apprend que ce ne fut qu'après le Concile d'Epheſe en 431. où la qualité de *Mere de Dieu* lui fut aſſurée, que l'on commença à bâtir des Egliſes ſous ſon nom dans Conſtantinople & dans les autres villes de l'Empire. Cette raiſon ſert également à montrer que le Chriſt ſouffrant ne peut être d'Apollinaire contemporain de ſaint Gregoire. Cette piece n'eſt pas non plus de ſon ſtyle, qui étoit facile & agréable. A quoi il faut ajouter que la diſtinction des deux natures en Jeſus-Chriſt, combattue par cet hereſiarque, y (*b*) eſt bien marquée. Il vaudroit peut-être mieux attribuer ce poëme à un Gregoire, fameux (*c*) par ſa facilité à faire des vers, qui fut fait Evêque d'Antioche vers l'an 572. que la reſſemblance de nom aura fait confondre avec ſaint Gregoire de Nazianze. Il eſt vrai que dans un manuſcrit de Suidas, cité par (*d*) Lambecius, on trouve le Chriſt ſouffrant à la ſuite des œuvres de ſaint Gregoire de Nazianze : mais on ne lit rien de ſemblable dans les imprimés ; ce qui prouve du moins que dans pluſieurs autres manuſcrits de Suidas, cette tragédie n'étoit point attribuée à ſaint Gregoire. On peut ajouter que Suidas n'ayant écrit que plus de cinq cens ans après ſaint Gregoire, ſon autorité dans un fait qu'il atteſte ſeul, n'eſt pas d'un grand poids. On trouve dans cette piece une opinion qui pourroit encore faire douter qu'elle ſoit de ſaint Gregoire : ſçavoir (*e*) que Jeſus-Chriſt apparut à la ſainte Vierge auſſitôt après ſa Reſurrection ; car on ne lit rien de ſemblable dans l'Evangile, ni dans les anciens qui ont vécu avant ſaint Gregoire. Le premier qui ait avancé ce ſentiment eſt le Prêtre (*f*) Sedulius, qui écrivoit vers le milieu du cinquieme ſiecle.

---

(*a*) Baillet, *ad diem* 15. *Auguſt.*

(*b*) *Joſeph.* ..... Tu chara virgo nos amicos adjuva
Confecta luctu ſis licet, domina tamen
Et mater ejus cui datum unam atque alteram
Habere naturam ..... *Pag.* 284.

(*c*) Evagrius, *lib.* 5. *cap.* 6.

(*d*) Lambecius, *l.* 4. *comment. bibliothecæ Vindobonenſis, pag.* 23.

(*e*) *Pag.* 289.

(*f*) Sedulius, *opere Paſchali, lib.* 4. *pag.* 563.

## ARTICLE V.

### *De quelques autres Poëſies de Saint Gregoire.*

I. A Ces poëſies de ſaint Gregoire recueillies par l'abbé de Billy, il en faut joindre beaucoup d'autres données depuis au public par M. Muratori, Bibliothecaire du Duc de Modene. Ce ſont des épigrammes au nombre de deux cens vingt-huit, ſur differens ſujets : nous donnerons de ſuite ce qu'elles contiennent de plus remarquable, en ſuivant l'ordre qu'elles occupent dans le recueil de ce ſavant critique.

Recueil d'Epigrammes de S. Gregoire, par M. Muratori, à Padoue en 1709. *in* 4°.

II. La premiere eſt en l'honneur du ſophiſte Proëreſe, ſous lequel ſaint Gregoire avoit (*a*) étudié à Athenes avec ſaint Baſile. Eunape dit que Proëreſe étoit originaire de la grande Armenie, d'une bonne famille, mais extrêmement pauvre. Suidas au contraire le fait naître à Ceſarée en Cappadoce, d'un nommé *Pancrace*. Suivant ſaint Gregoire, il n'eut jamais de pareil en éloquence : le monde retentiſſoit de ſes diſcours, c'étoit comme un tonnere, il effaçoit tous les Sophiſtes de ſon tems. Il le compare au ſoleil, & à Periclés à qui on avoit (*b*) donné le ſurnom d'*Olympien*, parce qu'il tonnoit & éclairoit en haranguant. Les Romains en ſigne d'eſtime, lui dreſſerent (*c*) une ſtatue d'airain d'une grandeur naturelle avec cette inſcription : *Rome la Reine des Villes, au Roi de l'Eloquence.* Il ne faut donc pas s'étonner ſi S. Gregoire dit, Proëreſe étant mort, que ç'en étoit fait de l'école d'Athenes. Dans le voyage que ce Sophiſte fit dans les Gaules ſous Conſtant qui l'y avoit fait venir, les Gaulois qui, au rapport d'Eunape (*d*), n'étoient pas capables de juger de la beauté de ſon eſprit & de ſon éloquence, ſe contenterent d'admirer la grandeur de ſa taille, ſa bonne mine, & ſur-tout la patience avec laquelle il ſouffroit les plus grands froids de leur pays, n'ayant qu'un ſimple manteau & point de ſouliers. Mais il ne paroît pas qu'Eunape ait été bien informé de la capacité des Gaulois. Il y avoit parmi eux comme dans la Grece, des Rheteurs habiles ſous Conſtant, & des Ecrivains très-éloquens. On peut mettre de ce

Epigramme en l'honneur de Proëreſe, pag. 1.

(*a*) Soſom. *lib. cap.* 17.
(*b*) Plutarq. *in vita Pericl. tom.* 1. *pag.* 156.
(*c*) Eunap. *de vitis Sophiſt. cap.* 8.
(*d*) Idem, *ibid.*

nombre Auſone & Agrice, Profeſſours à Bourdeaux; Minervius; Alcime, ſaint Hilaire & pluſieurs autres. Auſone (*a*) dit d'Alcime qu'il égaloit tous les anciens tant Grecs que Romains. Lorſque Julien l'*Apoſtat* donna ſon Edit qui défendoit aux Chrétiens d'enſeigner les arts liberaux, il en excepta Proëreſe par l'eſtime qu'il faiſoit de ſon ſavoir, & lui permit de garder ſa chaire ſans changer de religion. Mais Proëreſe craignant que cette faveur ne rendît ſa foi ſuſpecte, la (*b*) refuſa. Cette generoſité qui ſuffiroit pour mettre Proëreſe au rang des Confeſſeurs, ne nous permet pas d'ajouter foi à ce que dit (*c*) de lui Eunape, qu'il tenta d'apprendre des dieux, par le pontife d'Eleuſine, ſi le regne de Julien dureroit long-tems, & qu'ayant ſu qu'il ſeroit court, il prit courage & forma ſur cela la réſolution de ne point renoncer à la foi.

Epigramme en l'honneur de Theſpeſius. Carm. 2. pag. 4.

III. Saint Gregoire fait dans la ſeconde épigramme l'éloge d'un Grammairien nommé Theſpeſius, qui s'étoit acquis une grande réputation d'éloquence. Il dit que ſon nom ſera immortel, & paroît fort touché de ſa mort. Theſpeſius eſt ſans doute ce celebre (*d*) Rheteur qui enſeignoit les belles lettres à Ceſarée; & ſous lequel S. Gregoire, & Euzoïus qui fut depuis Evêque Arien de la même ville, étudierent l'éloquence.

Epigrammes à la louange de Martinien. Carm. 3. & ſuiv. pag. 4. & 17.

IV. La troiſieme épigramme & les quatorze ſuivantes ſont à la louange de Martinien, & contre ceux qui avoient violé ſon tombeau. On connoît pluſieurs Martiniens dans l'hiſtoire: un qui fut créé Céſar (*e*) par Licinius, & qui auparavant étoit maître des offices dans la cour de ce Prince, mais qui, après la bataille que Conſtantin gagna près de Chalcedoine, fut livré aux ſoldats victorieux & mis à mort. Un autre qui étoit Préfet de Rome, comme on le voit par une inſcription rapportée dans Gruter. Un troiſieme accuſé de malverſation dans des charges qu'il avoit exercées en Afrique, & mis à la queſtion par ordre de Theodoſe. Un quatrieme qualifié Vicaire d'Afrique dans trois reſcrits (*f*) qui lui furent adreſſés en 358. par l'Empereur Conſtantius. C'eſt apparemment de ce dernier que parle ſaint Gregoire. Il l'appelle l'ornement de la Cappadoce, & une homme doué de toutes les vertus; qui joignoit à la connoiſſance des lettres humaines celle du métier

(*a*) *Opponit unum quem viris prioribus*
*Ætas recentis temporis.*
*Palmæ ſ. renſis. & Camœnarum decus,*
*Exemplar unum in litteris;*
*Quas aut Athenæ docta coluit Græcia,*
*Aut Roma per Latium colit.*
Auſon. *Profeſſor.* 2.

(*b*) Hieronym. *in chron. ad an.* 363.
(*c*) Eunap. *de vitis Sophiſt. cap.* 1.
(*d*) Hieronym. *in catal. cap.* 113.
(*e*) Zoſim. *lib.* 2. *hiſtor pag.* 424. & 433.
(*f*) Cod. Theodoſ. *lib.* 12. *titul.* 1 *de Decurſonib. leg.* 44. 45. 46.

de

de la guerre. Il avoit occupé un poſte conſiderable à la cour, & gouverné avec honneur la Sicile & l'Afrique. Il mourut dans une heureuſe vieilleſſe, regretté generalement des Italiens & des autres peuples qui l'avoient connu.

V. L'Amphiloque dont il eſt parlé dans la dix-ſeptieme épigramme & dans les ſuivantes juſqu'à la trentieme, eſt different du Saint de même nom, ami intime de ſaint Baſile & de ſaint Gregoire, & Evêque d'Icone. Celui-là étoit marié à une femme nommée *Livie*, qui, après lui avoir donné deux enfans, l'un appellé *Euphemius*, l'autre *Amphiloque*, mourut dans la fleur de ſon âge, & fut inhumée dans l'Egliſe des Martyrs. Elle avoit eu pendant ſa vie toutes les belles qualités de corps & d'eſprit. Amphiloque ſon mari étoit très-verſé dans les ſciences ſacrées & prophanes. Euphemius l'aîné de leurs enfans, fut tout enſemble, rheteur, muſicien & poëte, l'ornement de ſa patrie qui étoit la Cappadoce, & la gloire de ſa famille. Il mourut âgé de vingt ans, étant ſur le point de ſe marier. Amphiloque fut auſſi très-habile dans les ſciences divines & humaines, & le protecteur des gens de lettres. Epigrammes en l'honneur d'Amphiloque. Carm. 17. & ſuiv. pag. 17.

VI. Dans les cinq épigrammes ſuivantes il eſt parlé d'un autre Amphiloque fils de Philtatius & de Gorgonie, & né à Dioceſarée en Cappadoce. Il avoit exercé la profeſſion de Rheteur, & ſurpaſſé en éloquence tous ſes compatriotes. Epigrammes en l'honneur d'un autre Amphiloque. Carm. 31. &c. pag. 30.

VII. Les trente-ſix, trente-ſept & trente-huitiemes ſont adreſſées à Nicomede parent de ſaint Gregoire, & que l'on croit avoir été Prêtre & même Evêque. Il y eſt loué d'avoir bâti un Temple magnifique, & conſacré à Dieu deux de ſes enfans. Epigrammes à Nicomede. Carm. 36. &c. pag. 35.

VIII. Les quatre épigrammes ſuivantes ſont à la louange de Cartere grand ami de ſaint Gregoire & ſon maître dans la vie ſpirituelle. Cartere avoit eu lui-même pour pere ſpirituel un nommé *Baſſus*, Cappadocien, qui fut tué par des voleurs. Il eſt parlé dans la quarante-ſixieme d'Euſebe & de Baſiliſſe, que ſaint Gregoire appelle *Portes-Chriſt*; & qui, comme l'on croit, furent inhumés dans le tombeau de Nonne mere de notre Saint. Epigrammes à la louange de Cartere. Carm. 39. pag. 38. & Carm. 43. pag. 41.

IX. Les autres épigrammes juſqu'à la cinquante-deuxieme, ſont en l'honneur de quelques-uns de ſes amis, comme d'Helladius, d'Eulalius, de George & d'Euphranius. Ce dernier étoit Evêque de Cappadoce. Dans celles qui regardent ſa famille, on peut remarquer que Ceſaire, le dernier de ſes freres, mourut en Bythinie, & fut tranſporté de là à Nazianze, & inhumé dans l'Egliſe des Martyrs. Bollandus qui n'avoit pas vû les épigrammes ſoixante Epigrammes en l'honneur des parens de ſaint Gregoire. Carm. 52. pag. 49. & ſuiv. Carm. 60.

& ſoixante-ſixieme, où ces faits ſont marqués, dit (*a*) qu'on ne ſavoit pas le lieu de la mort de Ceſaire; que Gorgonie ſœur aînée de ſaint Gregoire, mourut (*b*) avant Alypius (*c*) ſon mari; qu'Alypius reçut le Batême avant la mort de ſa femme; que le pere de ſaint Gregoire vécut (*d*) cent ans, dont il en paſſa quarante dans l'Epiſcopat; qu'il avoit été engagé dans les tenebres (*e*) de l'idolâtrie; qu'il (*f*) avoit fait bâtir une Egliſe; qu'il n'eut (*g*) que trois enfans de ſon mariage avec Nonne; que la ville (*h*) de Nazianze dont il étoit Evêque, avoit eu un Roi pour fondateur; que Nonne (*i*) étoit née de parens Chrétiens; qu'elle fut l'épouſe d'un (*k*) Evêque, & qu'elle eut un fils élevé à la même dignité; qu'elle employoit (*l*) les Dimanches à écouter la parole de Dieu & à faire de bonnes œuvres; qu'elle paſſoit les autres jours (*m*) dans les jeûnes & dans le deuil, ne quittant ce genre de vie que lorſqu'il arrivoit quelque fête, marquant tous les lieux de ſes larmes dont elle n'arrêtoit le cours que par le ſigne de la Croix; qu'après que ſon mari eut été élevé à l'Epiſcopat, elle fut miſe au rang des Diaconeſſes; que jamais elle ne tourna le dos à la Table ſacrée; que jamais on ne la vit rire, ni prononcer aucun diſcours prophane; qu'elle n'eut aucun commerce avec les Payens, ne voulant ni (*n*) manger avec eux, ni leur rendre aucune civilité; que ſouvent les Evêques lui impoſoient (*o*) les mains pour la benir; qu'elle gouvernoit ſa maiſon (*p*) avec beaucoup de ſoin & d'œconomie; qu'elle faiſoit (*q*) de grandes aumônes, affligeoit ſa chair, paſſoit les nuits dans la priere, les gémiſſemens & les larmes, dont elle arroſoit le pavé de l'Egliſe; qu'elle eut de grands combats à ſoutenir (*r*) contre les ennemis du ſalut, dont elle ſortoit toujours victorieuſe, ce qui fait que ſaint Gregoire la compare aux Martyrs; que d'un (*ſ*) mari idolâtre elle en fit un Chrétien; qu'imitant la mere de Samuel, elle conſacra à Dieu ſon fils Gregoire, le ſeul de ſes enfans qu'elle (*t*) eût allaité; que par ſes prieres elle le délivra du naufrage, en appaiſant la tempête; que par le même

(*a*) Bolland. *ad diem* 25. *Februarii.*
(*b*) Nazianz. *Carm.* 70. *pag.* 65.
(*c*) Baronius dit qu'il s'appelloit *Vitalien.*
(*d*) Nazianz. *Carm.* 71. *pag.* 67.
(*e*) Carm. 81. *pag.* 77.
(*f*) Carm. 74. *pag.* 71.
(*g*) Carm. 77. *pag.* 74.
(*h*) Nazianz. *Epiſt.* 49. *pag.* 809.
(*i*) Carm. 107. *pag.* 100.
(*k*) Ibidem.
(*l*) Nazianz. *Carm.* 82. *pag.* 78.
(*m*) Ibidem.
(*n*) Carm. 112. *pag.* 104.
(*o*) Carm. 83. *pag.* 81.
(*p*) Carm. 89. *pag.* 90.
(*q*) Carm. 90. *pag.* 90. Carm. 91. *p.* 91.
(*r*) Carm. 106. *pag.* 99.
(*ſ*) Carm. 84 *pag.* 82.
(*t*) Carm. 87. *pag.* 88. Carm. 88. *p.* 89. Carm. 94. *pag.* 93.

moyen elle obtint la guériſon de ſon mari ; qu'elle (*a*) mourut ſubitement dans l'Egliſe comme elle l'avoit ſouhaité, priant auprès de la Table ſacrée ; que (*b*) ſon corps fut enterré près des Martyrs dans le tombeau de ſon fils Ceſaire, & dans la même Egliſe où elle avoit rendu l'eſprit.

Epigrammes ſur la vie de S. Gregoire. Carm. 121. pag. 116.

X. On trouve dans les épigrammes cent vingt-une, cent vingt-deux & cent-vingt ſixieme, quelques particularités de la vie de ſaint Gregoire qu'on ne lit pas ailleurs : par exemple, que ſa mere l'obtint de Dieu par ſes prieres ; qu'étant dangereuſement malade il fut guéri par la Table ſacrée, c'eſt-à-dire, par le ſacrifice qu'on y offre ; qu'il rétablit à *Rome*, c'eſt ainſi qu'il appelle Conſtantinople, la foi orthodoxe ſur la Trinité. Les louanges exceſſives que ſe donne l'auteur des épigrammes cent vingt-trois, cent vingt-quatre & cent vingt-cinquieme, ne nous laiſſent point lieu de douter qu'elles ne ſoient d'un autre que de ſaint Gregoire.

Epigrammes ſur la famille de S. Baſile. Carm. 127. pag. 130.

XI. Dans les cent vingt-ſept, cent vingt-huit, cent vingt-neuf, cent trente & cent trente-unieme épigrammes, qui ſont à la louange de la famille de ſaint Baſile, on voit que Naucrace ſon frere qui aimoit la pêche, ſe noya en tirant de l'eau un filet. Saint Gregoire de Nyſſe dit qu'on le rapporta mort un jour qu'il étoit allé à la chaſſe ; mais le terme (*c*) grec dont il s'eſt ſervi ſignifie non ſeulement *pêcher*, mais *chaſſer*. Les autres épigrammes nous apprennent que ſainte Emmelie eut pluſieurs fils & pluſieurs filles ; que les unes furent mariées, & que les autres garderent la virginité ; que trois de ſes enfans, ſaint Baſile, ſaint Gregoire de Nyſſe & ſaint Pierre de Sebaſte, furent élevés à la dignité Epiſcopale ; qu'elle fut elle-même épouſe d'un Evêque ; que ſainte Macrine, ſœur aînée de ſaint Baſile, garda la virginité. On ne ſait ce que veut dire l'épigramme cent trente-deuxieme. Elle porte que Theoſebie, fille de ſainte Emmelie, épouſa Gregoire *le Grand* ; car ce Gregoire ne peut être celui de Nazianze, puiſqu'il nous (*d*) aſſure qu'il ne fut jamais lié par le mariage : ce ne peut être non plus ſaint Gregoire de Nyſſe, n'étant pas permis de penſer qu'il eût épouſé ſa ſœur : ainſi il faut la rejetter comme n'étant pas de ſaint Gregoire, qui étoit d'ailleurs trop modeſte pour ſe donner à lui-même la qualité de *Grand*. La cent trente-troiſieme n'eſt pas non plus de lui, ni plus intelligible que la précedente. On

(*a*) Nazianz. *Carm.* 109. *p.* 102 Carm. 82. *pag* 83. 84. Carm. 109 *pag.* 102. & Carm. 99. *pag.* 96.

(*b*) Carm. 92. *pag.* 91. Carm. 119. *pag.* 113. Carm. 114. *pag.* 105.

(*c*) Ἀγρεύειν Nyſſen. *in vita Macrinæ.*

(*d*) *Non me conjugium ligavit.* Carm. 1.

ne ſait qui eſt cet oncle Gregoire, qui y eſt qualifié *grand Evêque*, & qui rend les derniers devoirs à ſon neveu nommé auſſi *Gregoire*.

Epigrammes à Maxence. Carm. 134. & 135. pag. 135. 136.

XII. Nous avons dans les épigrammes cent trente-quatre & cent trente-cinq, un précis de la vie de Maxence, ami particulier de ſaint Gregoire. Il étoit homme de naiſſance. Son credit à la cour, les grands emplois qu'il y exerça lui enflerent le cœur. Dieu, pour le punir de ſon orgueil, permit qu'il fût diſgracié & privé de ſes charges. Ce revers de fortune le fit rentrer en lui-même & changer de vie. Il ſe conſacra à Dieu & embraſſa la vie monaſtique.

Epigrammes touchant la ſepulture & les tombeaux des morts. Carm. 137. pag. 138.

XIII. Il y a un peu moins d'élegance dans la cent trente-ſeptieme que dans les autres: toutefois elle eſt attribuée à ſaint Gregoire par un ancien Scholiaſte; & on ne peut douter qu'elle ne ſoit de ſon tems. Dom Mabillon qui n'avoit pas vû en tête le nom de ſaint Gregoire, la cite (*a*) ſous le titre d'*anonyme*. Nous la citerons ſous celui de notre Saint, qui en a compoſé un grand nombre d'autres ſur la même matiere, rapportées de ſuite dans le recueil de M. Muratori, depuis la cent trente-ſeptieme juſqu'à la cent quatre-vingt-trois. Pour bien entendre ce qui y eſt dit touchant la ſépulture & les tombeaux des morts, il faut remarquer que les Chrétiens (*b*), dans l'eſperance que le ſang ſacré des Martyrs pénetreroit juſqu'à leurs propres corps & laveroit leurs cendres, ſe faiſoient enterrer près des tombeaux où repoſoient leurs ſaintes Reliques. On en voit deux exemples dans la vie de ſaint Paulin: l'un en la perſonne de ſon fils, qu'il fit (*c*) inhumer auprès des Martyrs (Juſte & Paſteur) celebres dans la ville de Nole; l'autre dans Cynege (*d*), fils de Flore dame de grande qualité, lequel fut enterré dans la même ville auprès de ſaint Felix. Saint Ambroiſe fit auſſi enterrer ſon frere Satyre à la gauche de ſaint Victor, Martyr à Milan, & graver ſur ſon tombeau ſon épitaphe en quatre vers, où (*e*) nous liſons le motif qu'il avoit eu dans le choix de cette ſépulture, & qui eſt le même qu'avoient tous les Chrétiens. Mais cette dévotion dégenera en abus; & les prophanes voulurent auſſi être inhumés auprès des tombeaux des Martyrs.

(*a*) Mabillon. *epiſt. ad Theophil. Gallum. pag.* 241. *tom.* 1. *oper. poſthum.*

(*b*) Ambroſ. *infrà apud* Dungalum.

(*c*) Paulin. *poëmata* 32. *pag.* 190.

(*d*) Auguſtin. *De octo Dulcitii quæſtionibus. Quæſtio.* 2. *pag.* 129. *tom.* 6.

(*e*) *Uranio Satyro ſupremum frater honorem*
*Martyris ad lævam detulit Ambroſius,*
*Hæc meruit merces ut ſacri ſanguinis humor*
*Finitimas penetrans, adluat exuvias.*
Dungalus, *in reſponſ. adverſùs Claudium Taurinenſem, tom.* 14. *Biblioth. Patr. pag.* 223.

C'eſt contre cet abus que ſaint Gregoire s'éleve dans la cent trente-ſeptieme épigramme & dans les ſuivantes : ſe plaignant qu'il arrivoit ſouvent que lorſque les Prêtres offroient le ſaint Sacrifice ſur les tombeaux des Martyrs, ils avoient à côté d'eux les ſépulchres des impies. Ce deſordre n'étoit pas particulier à l'Orient. Saint Hilaire, contemporain de ſaint Gregoire, s'en (*a*) plaint en expliquant ces paroles du Sauveur : *Laiſſez aux morts le ſoin d'enſevelir leurs morts ;* & il remarque que Jeſus-Chriſt n'a pas prétendu par-là empêcher les enfans de rendre à leurs peres les devoirs de la ſépulture, mais nous avertir de ne pas mêler les Infidéles avec les Fidéles, en leur donnant une même ſépulture. Il y a eu toutefois des Saints d'une vertu éminente, qui, par un ſentiment d'humilité, n'ont pas voulu ſouffrir qu'on les enterrât auprès des Martyrs, entre-autres ſaint Ephrem, Diacre d'Edeſſe, qui défendit (*b*) expreſſement à ſes diſciples de l'inhumer ni ſous l'Autel, ni en aucun endroit de l'Egliſe ; diſant qu'il ne convenoit pas à un ver de terre d'être placé dans le Temple & dans le Sanctuaire du Seigneur. Un autre abus contre lequel ſaint Gregoire invective dans ſes épigrammes, étoit, que l'on démoliſſoit les tombeaux des morts & que l'on y fouilloit, dans l'eſperance d'y trouver des tréſors cachés, d'en enlever les pierres & les autres ornemens pour en décorer ceux des Martyrs ; comme s'il eût été permis de dépouiller les uns pour enrichir les autres. Un vol de cette nature ne pouvoit être agréable aux Martyrs ; & ſaint (*c*) Gregoire traite ceux qui en uſoient ainſi, de voleurs, de ſcelerats, de cadavericides. On les mettoit même en pénitence publique, comme on le voit par un Canon de ſaint (*d*) Baſile, qui ordonne que les violateurs de tombeaux ſeront privés de la Communion pendant dix ans, qu'ils pleureront pendant deux ans, qu'ils écouteront pendant trois ans, qu'ils ſeront proſternés pendant quatre ans, qu'ils ſe tiendront de bout un an, & enfin admis à la Communion. On peut voir ſur le même ſujet, ce que diſent le Pape (*e*) Jean II. le quatrieme Concile de Tolede, & diverſes Loix rapportées dans le Code Theodoſien. Cependant ſaint (*f*) Gregoire de Nyſſe, après avoir décidé que l'on doit traiter comme les coupables de fornica-

(*a*) Hilar *in Matth. cap. 7. pag. 644.*
(*b*) Ephrem. *in Teſtamento, pag. 786.*
(*c*) Nazianz. *Carm. 138. 190. 193. 147.*
(*d*) Baſil *Can. 66. pag. 327.*
(*e*) Joan. *epiſt. ad Cæſar. Arelat. tom. 2. Concil. Hard. pag. 1259.*
Concil. Tolet. IV, *Can. 46. tom. 5. Concil. Labb. pag. 1717.*
Cod. Theodoſ. *lib. 9. tit. 17. de Sepulch. violat. lib. 1.*
Ulpian. *in leg.* Si quis ſepulchrum.
(*f*) Nyſſenus, *Can. 7. & 4. & Can. 7. pag. 954. tom. 2.*

tion les violateurs des tombeaux, excuſe ceux qui ne touchant pas aux dépouilles des morts, & n'en découvrant point les corps, ſe contentent d'emporter quelques pierres de l'entrée du ſépulchre pour les employer à quelques ouvrages utiles; » quoique, dit-il, cette » action ne ſoit nullement louable. « S. Gregoire de Nazianze déclame (*a*) encore fortement contre ceux qui vendoient les ſépulchres, c'eſt-à-dire, les marbres, les colonnes, les pierres & les autres ornemens, ou qui ſe les approprioient pour en bâtir des maiſons, & qui par là s'épargnoient de la dépenſe. Nous avons deux Loix (*b*) de Conſtantius, qui condamnent ces ſortes de trafics; un Reſcrit de (*c*) Gordien, qui défend d'acheter & d'aliener les choſes deſtinées à la Religion; un Decret (*d*) du Sénat, & des Loix des Empereurs (*e*) Antonin & Alexandre (*f*) Philippe ſur le même ſujet. Les épigrammes cent quatre-vingt-quatre & cent quatre-vingt-cinq n'ont rien de remarquable. La cent quatre-vingt-ſixieme regarde un voyage de ſaint Gregoire: c'eſt une priere à Jeſus-Chriſt, ſans le ſecours duquel il reconnoît qu'il ne peut faire un pas. Les cent quatre-vingt-ſept & cent quatre-vingt-huit ſont contre la médiſance. La ſuivante & la cent quatre-vingt-quinzieme traitent de la patience: le Saint y dit que les méchans qui en ce monde vivent dans la proſperité & dans les délices, doivent s'attendre de ſouffrir en l'autre; qu'au contraire les afflictions des gens de bien ſont des moyens dont Dieu ſe ſert pour les purifier; » Et » il vaut mieux, ajoute ce Pere, ſe purifier en ce monde des moin» dres pechés par les peines temporelles, que de les reſerver pour » le feu (du Purgatoire): « car il diſtingue dans cette épigramme le feu (*g*) qui purifiera les pechés, d'avec celui de l'enfer qui les punira éternellement.

Autres épigrammes ſur divers ſujets. Pag. 174. & ſuiv.

XIV. Il marque dans la cent quatre-vingt-onzieme qu'il avoit abdiqué l'Epiſcopat de Conſtantinople, & ſa réſolution de ſe renfermer tout entier en Dieu. La cent quatre-vingt-douzieme eſt une priere dans laquelle il demande à Dieu ou de le guérir d'une maladie, ou de le retirer du monde. Dans la cent quatre-vingt-

(*a*) Nazianz. *Carm.* 137. *pag.* 138. & *Carm.* 16. *pag.* 17.
(*b*) Cod. Theodoſ. *leg.* 3. *de Sepulchr. violat. tom.* 3. *pag.* 142.
(*c*) Ibid. *pag.* 143.
(*d*) Ulpian. *in leg.* Si quis.
(*e*) Leg. 2. *de Religioſis, tit.* 44. *pag.* 297. *Cod. lib.* 3.
(*f*) Ibid. *leg.* 9. *pag.* 298.
(*g*) *Si quem probum malis obrutum vides: ut purgetur,*
*Hæc illi contingere ſcito Par enim eſt ſi quid*
*Modicum licet ſaeis contrahit, id purgari doloribus*
*Ne quod ſcelus in incendium reſervetur.*
Carm. 190. pag. 173.

treizieme, il le prie de rendre la tranquillité à ſon ame agitée par les tentations, afin qu'il puiſſe lui offrir des hoſties non ſanglantes. La cent quatre-vingt-quatorzieme eſt remarquable par ce qu'il y dit des ſervices que nous rendent (*a*) nos Anges Gardiens, & de la vertu du ſigne de la Croix. Les cent quatre-vingt-ſeize, cent quatre-vingt-dix-ſept & cent quatre-vingt-dix-neuf ſont à la louange d'un de ſes amis nommé *Philagrius*, incommodé de divers maux. Il releve ſa patience, & à cette occaſion celle d'Epictete, philoſophe Stoïcien, celebre ſous le regne d'Adrien; & celle d'Anaxarque autre philoſophe d'une conſtance & d'un courage admirables. Le maître d'Epictete (*b*) lui ſerrant un jour la jambe, celui-ci lui dit ſans s'émouvoir & comme en riant: » Vous » m'allez caſſer la jambe. « La choſe arriva: ſurquoi Epictete ajouta d'un même ton: » Ne vous avois-je pas bien dit que vous me la » caſſeriez. « Anaxarque livré après la mort d'Alexandte, entre les mains de Nicocreon tyran de Chypre, celui-ci voulant ſe venger de la haine qu'Anaxarque lui portoit, le fit mettre dans un mortier & briſer avec des pilons de fer. » Broyez, dit (*c*) le Philoſophe » pendant le ſupplice, broyez l'étui d'Anaxarque, car pour lui » vous ne le touchez pas. « L'épigramme deux centieme eſt ſur la pauvreté philoſophique.

XV. Dans les épigrammes deux cent une juſqu'à la deux cent treizieme, ſaint Gregoire combat avec beaucoup de force & de zele un abus très-dangereux qui deshonoroit l'Egliſe. Il y avoit des Eccleſiaſtiques & même des Solitaires, qui, ſous prétexte de charité, vivoient avec des vierges qu'ils traitoient de ſœurs adoptives, que l'on nommoit auſſi *Syniſactes*, *Sous-introduites* ou *ſœurs Agapetes*, comme qui diroit *charitables*. Le prétexte étoit d'aſſiſter ces vierges, de prendre ſoin de leurs affaires, & d'être gardiens de leur virginité. Saint Gregoire fait voir dans quelle illuſion étoient ces Eccleſiaſtiques & ces Moines, qui ſe perſuadoient fauſſement que quoique jeunes, leur pureté ne couroit aucun riſque, dans une liaiſon ſi étroite avec ces vierges. Il leur dit que toute affection qui deshonore Jeſus-Chriſt eſt à éviter; & aux vierges, qu'après avoir choiſi Jeſus-Chriſt pour azile & pour

*Epigrammes 201. juſqu'à la 211. contre les femmes ſous-introduites. Pag. 184.*

*Carm. 202, pag. 186.*

(*a*) *Sed ad me aliquem Angelorum mittat ducem, aptumque cuſtodem qui me columnâ ignis & nubis agat ..... Crux manibus efformata audaciam inimicorum coerceat.* Carm. 154. *pag.* 178.

(*b*) Aulugellius, *lib.* 1. *Noctium Atticarum, cap* 2.

(*c*) Nazianz. *Carm.* 196. & Origenes, *lib.* 7. *contra Celſum, pag.* 732. *num.* 53. *novæ editionis.*

époux, elles ne doivent plus commettre à des hommes le ſoin de leurs corps. Et pour leur faire ſentir combien cette commune habitation eſt dangereuſe pour la pureté, il ajoute qu'il en eſt d'une vierge qui habite avec un homme, comme des étoupes à l'approche du feu. Il leur repréſente combien cette liaiſon donnoit d'atteinte à leur réputation dans le monde; qu'on ne ſavoit s'ils étoient mariés ou s'ils vivoient dans le célibat; qu'envain ils ſe vantoient d'être chaſtes; que leur conduite donnoit lieu de croire le contraire; & qu'il y avoit ſujet de craindre qu'ils n'affectaſſent de donner aux vierges avec qui ils demeuroient le nom d'*Agapetes*, qu'afin de mieux couvrir leur impudicité; qu'ils pouvoient bien vivre enſemble ſagement pendant un tems, mais qu'il y avoit toujours à craindre pour la ſuite; que quoique leur conſcience ne leur reprochât rien, ils ne laiſſoient pas de donner lieu à des ſoupçons; qu'une vierge dont la vie eſt celeſte, qui a une demeure commune avec les Anges, doit en éviter une qui peut la couvrir d'opprobre; que les Moines en particulier, ne peuvent vivre de ſi près avec des vierges, ſans être témoins de beaucoup de choſes capables de les porter à l'impureté; qu'une vierge doit être pure en tout, mais ſur-tout des yeux, & ne pas coucher ſous un même toît avec un homme; qu'il eſt dangereux qu'en voulant ſe procurer d'autres protecteurs que Jeſus-Chriſt, il ne la chaſſe dehors; que la conduite d'un bigame eſt plus louable que celle d'un agapet, puiſque le mariage n'eſt point deshonorant, au lieu que les pierres mêmes cenſurent la conduite des ſyniſactes; que les Moines doivent vivre en Moines, c'eſt-à-dire ſeuls; étant à craindre que vivant deux enſemble de different ſexe, ils ne perdent le mérite de leurs travaux précedens.

Carm. 203. pag. 187. & Carm. 208. pag. 193.
Carm. 204. pag. 188.
Carm. 205. pag. 190.
Carm. 206. pag. 191.
Carm. 207. pag. 192.
Carm. 209. pag. 194.
Carm. 210. pag. 195.
Carm. 211.
Carm. 212. pag. 198.

Epigrammes contre ceux qui parloient mal des Moines.

XVI. Mais ſaint Gregoire crut qu'en même-tems qu'il cenſuroit la conduite des agapetes, il ne devoit pas négliger la défenſe de ceux qui menoient une vie chaſte & conforme à leur état. Il fit donc voir qu'il y avoit de l'injuſtice à vouloir juger mal de tous les Moines, par le déreglement & la mauvaiſe conduite de quelques-uns d'entre-eux. Lucifer étoit un mauvais ange, mais ſa chute n'a point terni la gloire des autres Anges qui n'ont point participé à ſa révolte; de même que la trahiſon de Judas n'a pû être imputée aux autres Diſciples du Sauveur. Il ne faut pas confondre les bons avec les mauvais, les chaſtes avec les impudiques. On voit par un Concile (*a*) d'Antioche, où Paul de Samoſate

Carm. 213. pag. 199. Carm. 214. pag. 200. & Carm. 215.

(*a*) Euſeb. *lib. 7. hiſt cap.* 30.

fut

fut condamné tant pour ſes erreurs que pour ſa mauvaiſe conduite, nommément parce qu'il entretenoit & permettoit à ſes Prêtres & à ſes Diacres des femmes ſous-introduites, que l'Egliſe s'eſt déclarée contre cet abus dès qu'elle l'a vû naître. Elle en agit de même dans les Conciles (*a*) d'Elvire, d'Ancyre, de Nicée, de Carthage, de Tolede, d'Arles, & dans beaucoup d'autres qu'il ſeroit trop long de rapporter. Nous avons deux (*b*) Homelies fort longues de ſaint Chryſoſtome, dans leſquelles il emploie toutes les forces de ſon éloquence pour détruire ce deſordre qui regnoit dans ſon Clergé. Saint Jerôme le combat auſſi dans (*c*) ſa lettre à Euſtochium; de même que l'auteur (*d*) du traité *De la ſingularité des Clercs*, parmi les œuvres de ſaint Cyprien. Mais l'autorité des Evêques n'ayant pû le déraciner, il falut avoir recours à celle des Empereurs. Honorius (*e*) fit donc une Loi en 420. par laquelle il défendit à tous Eccleſiaſtiques d'avoir avec eux aucune perſonne de different ſexe hors leur mere, leurs ſœurs, leurs filles, & les femmes qu'ils avoient épouſées avant que d'être initiés au Sacerdoce. Cette Loi fut renouvellée (*f*) par Juſtinien.

XVII. L'épigramme deux cent ſeizieme eſt intitulée *Des Nôces.* Saint Gregoire leur préfere la virginité. Il dit dans la deux cent dix-ſeptieme, que la vieilleſſe a auſſi ſes amuſemens, mais qu'ils tiennent du ſérieux, n'ayant rien de commun avec les fables & les puerilités dont les poëtes prophanes faiſoient la matiere de leurs vers.

Autres épigrammes. Carm. 216. 217.

XVIII. Dans les quatre épigrammes ſuivantes, il ſe plaint des abus qui s'étoient gliſſés dans les repas de charité que les Chrétiens avoient coutume de faire dans les Baſiliques des Martyrs au jour de leur fête. Les riches en faiſoient la dépenſe, & ils y invitoient les pauvres. La charité qui uniſſoit les convives, fit donner à ces feſtins le nom d'*Agape* ou de *Repas de charité.* On en faiſoit en d'autres jours qu'en ceux de la naiſſance des Martyrs, & l'uſage en étoit établi dès le tems des Apôtres, puiſqu'il en eſt parlé dans ſaint (*g*) Luc, & dans l'Epître de ſaint (*h*) Jude. Ils continuerent dans les ſiecles ſuivans, comme on le voit par (*i*) Ter-

Epigrammes contre les repas qui ſe faiſoient dans les Baſiliques des Martyrs. Carm. 218. 219. 220. 222.

(*a*) Concil. Eliberit. *Can.* 27. Concil. Ancyran. *Can.* 18. Nicæn. *Can.* 3. Carthagin. III. *Can.* 17. Toletan. I. *Can.* 6. Arelatenſ. II. *Can.* 3. Aurelian. I. *Can.* 29. Turonenſ. II. *Can.* 10. Tolet. IV. *Can.* 42.
(*b*) Tom. I. *pag.* 228. & 248.
(*c*) Epiſt. 2. *pag.* 33.
(*d*) *Apud* Cyprian. *in append. pag.* 161.
(*e*) Cod. Theod. *lib.* 16. *tit.* 2. *de Epiſc. Leg* 44. *tom.* 6. *pag.* 86.
(*f*) Juſtinian. *Novella* 132. *de Sanctiſſim. Epiſcop. cap.* 29. *pag.* 500.
(*g*) Luc. XIV. 13.
(*h*) Judæ. *Epiſt.* 12.
(*i*) Tertullian. *Apolog. cap.* 39. Minuc. Felix. *pag.* 94. Concil. Gang. *Can.* 11.

tullien, par Minucius Felix & par le Concile de Gangres. Mais le luxe des riches, & l'intempérance du commun du peuple & des pauvres, cauſoient quelquefois de la diſſolution: les uns y donnant avec profuſion, les autres y mangeant & bûvant ſans aucune retenue. C'eſt de quoi ſe plaignoient les Apôtres ſaint Paul (*a*) & ſaint Jude. Saint Gregoire forme les mêmes plaintes, & ſoutient que toute aſſemblée qui ſe fait en l'honneur des Martyrs, ne leur eſt point agréable, ſi l'on n'en devient plus porté à la vertu. Minucius Felix parle plus honorablement des agapes de ſon tems. Ils (*b*) étoient chaſtes & ſobres; & ſelon la remarque de Theodoret (*c*), on les accompagnoit de cantiques ſpirituels, de diſcours de pieté & de prieres, & on n'en ſortoit point ſans avoir verſé des larmes & pouſſé des ſoupirs. En Afrique les abus ſe mêlerent de telle ſorte dans ces repas, que ſaint Auguſtin (*d*) n'omit rien pour en abolir l'uſage, comme on avoit déja fait dans pluſieurs Egliſes d'Italie.

Epigrammes 222. 223.

XIX. Les deux épigrammes ſuivantes ſont imparfaites. Dans la premiere ſaint Gregoire témoigne ſon ardeur à ſuivre Dieu qui l'appelloit à lui; » craignant, dit-il, le ſort du mauvais riche. « Dans la ſeconde il ſemble remercier Jeſus-Chriſt de l'avoir guéri d'une maladie dont les médecins ne l'avoient pû tirer.

Praphraſe du Scholiaſte ſur le Poëme de S. Gregoire touchant l'avénement de Jeſus-Chriſt. Carm. 224. & Carm. 225. pag. 212. 213.

XX. La piece qui ſuit eſt une paraphraſe d'un poëme de ſaint Gregoire touchant l'avénement de Jeſus-Chriſt, qui n'eſt point encore imprimé. On y combat nettement l'hereſie Arienne, & on y dit que le Pere & le Fils méritent un égal honneur; que le Fils par l'Incarnation eſt vraiment Fils de l'homme & vrai homme; que la nature humaine qu'il a priſe ne nuit en rien à ſa nature divine, enſorte qu'on lui doit le même culte qu'avant ſon Incarnation, c'eſt-à-dire, le même honneur qu'au Pere. Pour marquer l'union de la nature divine avec la nature humaine, l'auteur ſe ſert du terme de *mélange ineffable*: maniere de parler aſſez commune dans les auteurs qui ont écrit avant la naiſſance de l'hereſie d'Eutychés. La même expreſſion ſe trouve dans l'épigramme deux cent vingt-quatrieme, qui eſt auſſi ſur l'Incarnation du Verbe. La doctrine en eſt la même que la paraphraſe dont nous venons de parler.

Epigrammes 225. 226. &

XXI. Gigantius ou plutôt Sigantius, à qui l'épigramme deux

(*a*) I. Cor. 11. 17. 20. 21. 22. Jud. 12.
(*b*) Minuc. *in Octavio, pag.* 94.
(*c*) Theodoret. *Serm.* 8. *de Gravarum affectionum curatione.*
(*d*) Auguſtin. *Epiſt.* 64. *& lib.* 20. *to Fauſt. Manich. cap.* 21.

cent vingt-cinquieme eſt adreſſée, étoit un ſolitaire ami de ſaint Gregoire, qui lui avoit bâti une petite maiſon & arrangé ſon jardin. C'eſt ſur cela que roule cette épigramme. La deux cent vingt-ſixieme regarde un temple des idoles, dont ſaint Gregoire avoit fait une Egliſe. La deux cent vingt-ſeptieme renferme en peu de mots les miracles & les paraboles de Jeſus-Chriſt. La deux cent vingt-huitieme a pour titre, *Lamentations*; le ſujet en eſt que les maladies & les afflictions ſont utiles pour nous rendre meilleurs. 217 pag 213. & ſuiv.

XXII. Pluſieurs années avant que M. Muratori donnât au public ſon recueil des poëſies de ſaint Gregoire, Jacques Tollius en avoit fait imprimer quelques-unes parmi les monumens qu'il avoit trouvés les plus remarquables dans le cours de ſon voyage d'Italie. Ces poëſies ſont au nombre de vingt, dont la premiere qui eſt contre les Evêques de ſon tems, eſt écrite d'un ſtyle extrêmement amer, ce qui a fait douter à quelques Critiques qu'elle fût de ce Pere: mais ſi l'on avoit égard à cette raiſon, il faudroit rejetter beaucoup d'autres pieces qui ſont inconteſtablement de lui. C'eſt preſque par-tout qu'il traite mal les Evêques d'alors, parce qu'il y en avoit un grand nombre qui vivoient mal, plus occupés de contenter leur ambition & leurs autres paſſions, que de paître leurs troupeaux. Avant l'édition de Tollius publiée à Utrecht en 1696. nous n'avions cette piece qu'en proſe & ſeulement en latin, il nous l'a donnée en vers grecs & latins, au nombre de huit cent trente-ſix. Saint Gregoire la compoſa depuis ſa ſortie de Conſtantinople.

Autre recueil des poëſies de S. Gregoire, donné par Jacques Tollius à Utrecht en 1696. dans le recueil intitulé: *Inſignia itinerarii Italici*, in 4°.

Premier poëme, contre les Evêques, pag. 4.

XXIII. Le ſecond poëme donné par Tollius doit être renvoyé aux dernieres années de la vie de notre Saint. Voici quelle en fut l'occaſion. Sollicité par le Clergé & le peuple de Nazianze de reprendre le ſoin de leur Egliſe, il s'en défendoit ſur ſon âge & ſur ſes infirmités. Ses envieux attribuerent ce refus à ſon orgueil, diſant qu'il ne refuſoit de gouverner cette Egliſe que parce qu'il trouvoit cet emploi au-deſſous de lui, depuis qu'il avoit quitté le ſiege de Conſtantinople. Ce fut donc pour répondre à leurs calomnies qu'il écrivit ce poëme, où il leur dit qu'ils jugent de lui par eux-mêmes; qu'il eſt vrai qu'il a refuſé certains Evêchés & qu'il en a accepté d'autres, mais qu'en tenant cette conduite il a cru ſe conformer à la volonté de Dieu; que s'il a accepté celui de Conſtantinople, c'eſt en conſidération de l'état pitoyable où cette Egliſe étoit réduite alors; que ſi par ſes ſoins le deſordre y a ceſſé, c'eſt à Dieu qu'il en faut rendre gloire; qu'au reſte il n'a refuſé depuis l'Evêché de Nazianze que parce qu'il ſouhaitoit de paſſer le

Second poëme de S. Gregoire, pag. 74.

reſte de ſes jours dans la paix & dans la tranquillité. Il prie Dieu qui avoit tiré Daniel de la gueule des lions, de le délivrer de ſes ennemis qu'il compare à ces bêtes feroces, & qu'il traite en des termes très-durs.

3. 4. 5. 6. 7. 8. poëmes de S. Gregoire, pag. 83. & ſuiv.

XXIV. Les ſix petites pieces ſuivantes ſont remplies de plaintes contre ceux qui par leur cabale l'avoient obligé de quitter le gouvernement de l'Egliſe de Conſtantinople. Il les charge du ſoin d'un troupeau qu'ils l'avoient contraint de quitter: mais il ne ſe promet pas un grand ſuccès de leur vigilance. Il ſe raille finement de leur éloquence molle & de leurs diſcours empoulés qu'il compare à des toiles d'araignées, & à des outres pleines de vents que les enfans font retentir en frappant deſſus.

9. 10. 11. poëmes de S. Gregoire, pag. 90.

XXV. Il gémit dans les deux ſuivans ſur les maux de ſa chere Anaſtaſie. Il lui dit des choſes fort tendres, & regrette ſes fêtes & ſes aſſemblées, ſe reſſouvenant avec complaiſance de cette foule de peuple qui accouroit à ſes prédications. Il ſe plaint à haute voix de ce qu'on y enſeignoit une doctrine differente de celle qu'il y avoit prêchée; & prie le Seigneur d'éloigner de ſon troupeau ces bêtes carnacieres, qui ne cherchoient qu'à dévorer ſes brebis. Le poëme ſuivant eſt encore une plainte contre les Evêques qui l'obligerent d'abandonner l'Egliſe de Conſtantinople. Il s'y plaint auſſi de l'oppoſition qu'ils avoient faite ſecrettement à l'élection de celui qu'il vouloit donner pour Evêque à l'Egliſe de Nazianze, tandis qu'en public ils témoignoient approuver ſon choix.

12. 13. 14. poëmes de S. Gregoire, pag. 93. & ſuiv.

XXVI. Dans les trois poëmes ſuivans ſaint Gregoire invoque la ſainte Trinité, lui rend graces des faveurs qu'il en a reçues, lui demande miſericorde pour les pechés de ſa jeuneſſe, la grace de la confeſſer avec la même conſtance qu'avoit fait ſon pere, & celle de vivre & mourir ſaintement.

15. 16 17. 18. 19. 20. poëmes de S Gregoire, pag. 97. & ſuiv.

XXVII. Les ſix autres ſont ou des hymnes, dans leſquels il releve en des termes magnifiques la grandeur & la puiſſance du Créateur; ou des prieres qu'il lui fait pour le préſerver du peché, des dangers qu'il appréhendoit dans un voyage qu'il avoit à faire, de la tyrannie du démon; ou des plaintes de ſes ennemis & des maux qu'il ſouffroit, dont il prie Dieu de le délivrer. Le dernier qui ne conſiſte qu'en trois vers, a pour titre: *Dernieres paroles de ſaint Gregoire avant que de mourir.* Il prie Dieu d'envoyer ſon Ange pour recevoir ſon ame ſans avoir égard à ſon indignité, mais ſeulement au Sacerdoce dont il avoit été honoré. Toutes les poëſies de ſaint Gregoire données par Tollius ſont intitulées:

*Carmina Cygnea*, ſoit parce qu'il les compoſa dans ſa vieilleſſe, ſoit à cauſe de la douceur de leur ſtyle.

## ARTICLE VI.

### *Doctrine de Saint Gregoire de Nazianze.*

Sur l'inſpiration des livres ſaints.

I. SAINT GREGOIRE faiſant reflexion ſur les diverſes hiſtoires qui ſont rapportées dans les livres Saints, en particulier ſur celle du Prophete Jonas, dit (*a*) qu'il ne faut pas s'imaginer qu'elles aient été écrites ſans deſſein, & que ceux qui les ont compoſées n'ont eu d'autre vûe que d'amuſer les lecteurs, de flatter leurs oreilles & de leur donner du plaiſir; que ces hiſtoires ſont bien differentes des fables que les Gentils ont débitées. Peu inquiets de ne dire rien que de vrai, ils ne ſe ſont appliqués qu'à orner les productions de leur imagination, de termes étudiés & fleuris pour ſurprendre l'eſprit par les oreilles. Au contraire, il n'y a pas dans les hiſtoires ſaintes la moindre ſyllabe qui ne ſoit du Saint-Eſprit, ni la moindre choſe d'inutile dans tous les faits qui y ſont rapportés; ce ſont comme autant de loix & de regles qui nous preſcrivent ce que nous devons faire & ce que nous devons éviter. Il ne faut pas croire (*b*) que les Evangeliſtes ſoient contraires les uns aux autres, parce qu'il y en a qui ſe ſont appliqués à nous décrire l'humanité de Jeſus-Chriſt ſelon la chair; d'autres ce qui regarde ſa divinité: chacun a ſuivi en cela

(*a*) *Memor ſui dierum antiquorum, atque ad veterem quandam hiſtoriam (Jonæ) aſcendi... ... Neque enim nobis in mentem veniat exiſtimare, ea temere litterarum monumentis commendata fuiſſe, atque inanem quandam rerum & verborum turbam eſſe, ad oblectandos audientium animos compoſitam, ac velut quandam aurium illecebram, ultra voluptatem haud ſe ſe porrigentem. Hæc ſanè ludant fabulæ & Gentiles qui de veritate parum ſolliciti figmentorum venuſtate, ac verborum lenocinio quaſi præſtigias quaſdam auribus atque animis effundunt. At nos qui Spiritus ſinceritatem, vel uſque ad levem apicem & lineam trahimus, nunquam (nec enim fas eſt) ne minimas quidem actiones ab iis, à quibus memoriæ prodita ſunt, temere perſcriptas & elaboratas, memoriâque ad hæc uſque tempora conſervatas eſſe concedemus: verùm ut nos ſubmonitiones & documenta in promptu habeamus, quibus de iiſdem rebus, ſi ita tempus tulerit, conſulamus, atque alia fugiamus, alia amplectamur, priora videlicet exempla non ſecus ac canones quoſdam & regulas ſequentes.* Gregor. Nazianz. *Orat.* 1. *pag.* 41. *tom.* 1.

(*b*) *Nam neque Evangeliſtas idcirco inter ſe pugnare dixerimus, quoniam alii in exponenda Chriſti humanitate plus operæ poſuerunt, alii ad explicandam divinitatis materiam ſe contulerunt; atque alii ab his rebus quæ ſecundùm nos ſunt, alii ab his quæ ſupra nos ſunt, auſpicati ſunt: ſic videlicet prædicationem inter ſe partiti, ut eorum, qui eam excipiebant utilitas ferebat, atque à Spiritu Sancto, qui in ipſorum animis erat, ita informati edoctique.* Gregor. Nazianz. *Orat.* 20. *pag.* 365. & 366.

l'utilité de ceux pour qui il écrivoit, l'impreſſion & les lumieres du Saint-Eſprit qui étoit en lui.

Sur le Canon des livres de l'ancien & du nouveau Teſtament.

II. Comme il y avoit du tems de ſaint Gregoire beaucoup de livres qui portoient (*a*) à faux le titre auguſte de *Livres ſacrés ;* pour mettre les Fideles à couvert de toute ſurpriſe, il crut devoir dreſſer un catalogue des livres canoniques de l'ancien & du nouveau Teſtament, dont il fait la diſtribution (*b*) en trois claſſes, en hiſtoriques, en poëtiques, en prophétiques. Il en compte douze hiſtoriques, ſavoir les cinq livres de Moïſe, Joſué, les Juges, les deux livres des Rois, les Paralipomenes & Eſdras : cinq poëtiques, qui ſont le livre de Job, les Pſeaumes de David, l'Eccleſiaſte, les Proverbes & le Cantique des Cantiques : & cinq prophétiques, c'eſt-à-dire, les douze petits Prophétes qui ne font qu'un livre, Iſaïe, Jeremie, Ezechiel & Daniel. Il remarque (*c*) que quelques-uns y ajoutoient le livre d'Eſther : pour lui il ne le compte pas, & n'en met en tout que vingt-deux pour l'ancien Teſtament, ſuivant le nombre des lettres hebraïques. A l'égard du nouveau, il ne reconnoît (*d*) que quatre Evangiles, de ſaint Matthieu, de ſaint Marc, de ſaint Luc & de ſaint Jean. Il remarque que ſaint Matthieu écrivit (*e*) pour les Hebreux ; S. (*f*) Marc

(*a*) *Non tutus omnis eſt liber, ſacri libri*
*In fronte nomen quiſquis auguſtum gerit.*
*Sunt namque, falſum qui gerant nomen, libri,*
*Sunt medii, ab illis diſſiti haud ſanè procul ;*
*Quos eſſe veras nullus eſt qui deneges.*
*At rurſus alii ſunt, nothi atque noxii,*
*Adulterinos cernere eſt numos velut :*
*Inſcriptionem regiam qui cum gerant,*
*Nothi tamen ſunt : ære non auro edùi*
*Ipſe ergo ſacri codicis pandam tibi*
*Omnes libellos, &c.* Gregor. *Carm. iamb.* 3. *ad Seleucum, pag.* 194. *tom.* 2.

(*b*) *At tua ne libris fallatur mens alienis,*
*Namque aſcripſitii multi falſique vagantur.*
*Hunc habeas certum numerum à me, lector amice,*
*Biſſeni libri veteris, ſunt fœderis, omnes*
*Hiſtorici, Geneſis primus liber, Exodus inde,*
*Leviticus, Numeri, legis tum ſcita ſecundæ,*
*Poſt Jeſus, Critæ, Ruth, Regum geſtique bini*
*Deſcribunt libri, ſequitur liber ille, vocatur*
*Qui Paralipomenon. Cunctorum ultimus Eſdras.*
*Quinque metris conſtant, Job, David, tres Salomonis,*
*Concio & inſignes cantus, Proverbia ſacra.*
*Quinque Prophetarum ſunt libri rurſus, in uno*
*Biſſeni vates ſunt juncti. Nomina quorum*
*Oſeas, Amos, Michæas tertius, inde*
*Joël. ac Jonas, Abdias ſextus ad hunc poſt*
*Naumque Habbacucque octavus, tum Sophonæus,*
*Aggæus, poſt Zacharias, atque ultimus horum*
*Malachias. Liber hos unus complectitur omnes.*
*Eſaïam eſt alter. Jeremiam tertius autem.*
*Ezechiel quarto, Daniel poſt ordine quinto.*
*Tot nempe Hebreæ quot ſunt elementa loquelæ.* Gregor. *Carm.* 33. *de veris & germanis ſcripturæ libris, pag.* 98.

(*c*) *Sunt qui libellum his copulent ſanctæ Eſtheris.* Gregor. *Carm. iamb.* 3. *ad Seleucum, pag.* 194.

(*d*) *Nunc jam recentis audias pacti libros*
*Evangeliſtas quatuor ſolùm cape*
*Matthæus omnes anteit, Marcus ſtatim*
*Lucaſque ſequitur, quarta Joanni datur*
*Sedes.* Gregor. *ibid pag.* 194.

(*e*) *Matthæus Chriſti Hebræis miracula ſcripſit*
*Auſoniis Marcus.* Greg. *Carm.* 33 *p.* 98.

(*f*) *Marcus at Auſoniæ Chriſti miracula gentis*
*Hæc memoras, Petri nixus ſermone fideque.*
Gregor. *Carm.* 44. *pag.* 103.

pour les Italiens, ſuivant ce qu'il avoit oui prêcher à ſaint Pierre; ſaint Luc (*a*) pour ceux d'Achaïe, conformément à ce qu'il avoit appris de ſaint Paul; & ſaint Jean (*b*) pour tous les peuples du monde. Il donne à ce dernier la prééminence ſur tous les autres, à cauſe de la ſublimité des dogmes qu'il enſeigne dans ſon Evangile, remarquant que c'eſt à bon droit qu'il eſt appellé *enfant du tonnere*. Il joint aux quatre Evangiles (*c*) les Actes des Apôtres qu'il attribue à ſaint Luc; les quatorze Epîtres de ſaint Paul; celle de ſaint Jacques; les deux de ſaint Pierre; les trois de ſaint Jean, & celle de ſaint Jude. » Voilà, ajoute-il, tous les livres de l'Ecri» ture ſainte, & l'on doit mettre tous les autres au rang des apocry» phes.« Néanmoins il cite (*d*) l'Apocalypſe ſous le nom de S. Jean, mais en faiſant obſerver que quelques-uns la recevoient (*e*), que d'autres la rejettoient. Il fait la même remarque (*f*) ſur l'Epître aux Hebreux, ce qui ne l'empêche pas de la mettre avec les treize autres dans le Canon des livres ſacrés, & d'aſſurer que ceux qui la rejettent ſont dans l'erreur. Il cite quelquefois (*g*) le troiſieme livre d'Eſdras, ce qui lui eſt commun avec pluſieurs anciens; *Voyez* Tomo I. page 116.

(*a*) *Chriſti miracula ſcripſit*
*Lucas at doctus Achivis.* Gregor. *Carm.* 33. *pag.* 98.
*Bis ſeptena refert Lucas miracula Chriſti*
*Egregium Pauli tutus ob auxilium.*
Gregor. *Carm.* 42. *pag.* 102.

(*b*) *Chriſti miracula ſcripſit*
*Cunctis Joannes penetrans cœleſtia mente.*
Gregor. *Carm.* 33. *pag.* 98.
——— *Quarta Joannis datur*
*Sedes. At aliis eſt prior, ſi dogmata*
*Spectes. Vocatur jure nam tonitrui*
*Proles. Deis nam maxime inſonuit logon*
Gregor. *Carm. ad Seleucum, pag.* 194.

(*c*) *Lucæ quoque librum jungito bis rurſum alterum,*
*Apoſtolorum geſta qui fuſe canit.*
*Electionis adde vas, Apoſtolum,*
*Qui præco celebris Gentium hic ſemper fuit,*
*Scripſitque ſcite litteras quatuordecim*
*Ad Chriſtianos, civibus Romæ unicam*
*Binasque Corinthi ſcripſit ad cives duas.*
*Galatis & unam miſit, unamque incolis*
*Epheſi, Philippis & Coloſſis unicam,*
*Theſſalonicæ civibus binas, duas,*
*Timotheo, & unam cum Tuo Philemoni,*
*Unamque Hebræis denique, atque hanc ultimam.*
*Quidam licet ſint qui notham hanc eſſe aſſerant,*
*Errore ducti: tota nam Paulum ſapit.*
*Reſtat Catholicas litteras dicam ut tibi*
*Has eſſe ſeptem dictitant quidam: negans*
*Debere quidam ſuſcipi plures tribus,*
*Joannis unam, Petri & Jacobi unicam.*
*Joannis alii tres volunt, binas Petri*
*Recipi, & Judæ ſeptimam: rurſum librum*
*Arcana rerum detegit qui plurima,*
*Quidam inferendum cœlici ſacro aſſerunt:*
*Nothum eſſe major pars ait rurſum altera.*
*Canon hic ſacratis certus eſt voluminis.*
Greg. *Carm. ad Seleucum, p.* 194. & 195.
*Hinc bis ſeptenæ literæ, quas numine Paulus*
*Æthereo ſcripſit. Sequitur poſt una Jacobi,*
*Atque duplex Petri, tres rurſum authore beato*
*Joanne: ac Judæ poſtremo eſt unica. Sunt hæc*
*Omnia divinæ germana volumina chartæ.*
*Quidquid præterea eſt haud inter certa legendum.* Gregor. *Carm.* 33. *pag.* 98.

(*d*) Gregor. Naz. *Orat.* 32. *pag.* 516.

(*e*) Idem, *Carm. ad Seleucum, loco mox citato, pag.* 194. & 195.

(*f*) Idem, *ibid. pag.* 194.

(*g*) *Omnium etenim rerum fortiſſima eſt veritas, ut cum Eſdra cenſeo.* (Eſdræ, *cap.* 3. *verſ.* 12.) Gregor. *Orat.* 13. *pag.* 207. *Nihil veritate fortius, ut & Eſdræ mihi videtur.* Gregor. *Epiſt.* 232. *pag.* 915.

l'hiſtoire de Suſanne (*a*) & celle (*b*) des trois jeunes hommes dans la fournaiſe. Il attribue (*c*) à David le Pſeaume LXXII. qu'Euſebe de Ceſarée croit (*d*) être d'Aſaph. De la maniere dont il parle de Job, on voit bien qu'il en croyoit (*e*) l'hiſtoire bien veritable : mais en un endroit il ſemble dire (*f*) qu'elle a été écrite par Salomon, & ailleurs (*g*) il la cite ſous le nom de Job. Quoiqu'il ne mette point les livres de Tobie, de Judith, de Baruch, (*h*), de l'Eccleſiaſtique dans le Canon des Ecritures, néanmoins il rapporte des paſſages des deux derniers, ſans en nommer (*i*) les auteurs.

Sur la maniere d'interpréter l'Ecriture.

III. Rufin dit (*k*) à l'honneur de ſaint Gregoire de Nazianze & de ſaint Baſile, qu'ils cherchoient l'intelligence des livres ſaints, non en préſumant de leurs propres lumieres, mais en ſuivant la doctrine & l'autorité des anciens, parce qu'il étoit conſtant que ces anciens en avoient eux-mêmes reçu l'intelligence par la tradition des Apôtres.

Sur l'utilité de l'étude de l'Ecriture

IV. Pour détourner les Chrétiens des vains ſpectacles du cirque (*l*) & de l'Amphitheâtre, il leur conſeille l'étude des belles lettres, de celles ſur-tout qui ſoient capables de former leurs

---

(*a*) *Danielis verbis utar, egreſſa eſt iniquitas à ſenioribus Babylonicis, qui Iſraëlem regere exiſtimabantur.* (Daniel. 13.) Greg. *Orat.* 27. *pag.* 466. *Ad Deum confugit.... qui & Suſannam mortis periculo liberavit.* Gregor. *Orat.* 18. *pag.* 279.

(*b*) (*Chriſtus*) *Aſſyrios pueros inter flammas incolumes ſervat, flamma nimirum per Angelum refrigerata, &c.* Gregor. *Orat.* 18. *pag.* 279.

(*c*) *Ego quidem ſeptuageſimum ſecundum pſalmum enarrabam.... in quo David ob eos qui omnibus rebus immerito abundant, æſtuat mœrore quæ conficitur.* Gregor. *Epiſt.* 66. *pag.* 824.

(*d*) Euſebius, *Commentar. in hunc pſalmum, pag.* 426.

(*e*) *Hæc tibi, tum ſermone ſuo tum cruciatu Job perſuadeat, qui cum homo eſſet veritatis cultor, à reprehenſione alienus, juſtus, pius..... ab eo tamen qui ipſum depoſcerat, tot tamque denſis & copioſis aſſultibus quatitur, &c.* Gregor. *Orat.* 21. *pag.* 383.

(*f*) *Illic parvus & magnus eſt & ſervus una cum hero.* (Job. 3 *verſ.* 19.) *ut eſt apud Salomonem.* Gregor. *Orat.* 9. *p.* 158.

(*g*) *Labore quidem homo gignitur, quemadmodum ait Job.* (cap. 5. *verſ.* 7.) Gregor. *Orat.* 28.

(*h*) *Poſt hæc in terra viſus eſt, & cum hominibus converſatus eſt.* (Baruch. 4. *verſ.* 38.) Gregor. *Orat.* 52. *pag.* 747. & *Orat.* 36. *pag.* 586.

(*i*) *Super mortuum plora, & quaſi dira paſſus incipe plorare.* (Eccleſiaſtici. 38. *verſ.* 16.) Gregor. *Orat.* 10. *pag.* 160. *Sed quis arenam maris & pluviæ guttas & profunda longitudinem metiri queat.* (Eccleſiaſtici. 1. *verſ.* 2.) Gregor. *Orat.* 16. *p.* 259.

(*k*) (*Gregorius & Baſilius*) *Omnibus Græcorum ſæcularium libris remotis, ſolis divinæ ſcripturæ voluminibus operam dabant, earumque intelligentiam non ex propria præſumptione ſed ex majorum ſcriptis & auctoritate ſequebantur, quos & ipſos ex Apoſtolica ſucceſſione intelligendi regulam ſuſcepiſſe conſtabat.* Rufinus, *lib.* 2. *hiſtor. cap.* 9. *pag.* 254.

(*l*) *Quin circus etiam, mitius ſpectaculum*
*Quamvis priori nemo non exiſtimet,*
*Eſt peſtis animæ, morbus & necem ferens.*
*Divellis urbes, vulgus in partes ſecat.....*
*Pro rebus his ſtudia bonarum te artium*
*Juvent, tuos quæ dirigent mores probe.*
Gregor. *Carm. Iamb.* 3. *ad Seleucum, pag.* 192.

mœurs :

mœurs: » Et après, dit-il, (*a*) que vous vous ſerez exercés pen-
» dant quelque tems dans la lecture de pluſieurs auteurs propha-
» nes, appliquez-vous à celle de l'Ecriture ſainte, comme à la ma-
» tiere de vos veritables combats, en vous enrichiſſant de ce que
» vous recueillerez de l'un & de l'autre Teſtament, dont l'un
» eſt appellé *ancien*, & l'autre ſera toujours *nouveau*, & ne s'ap-
» pelle *nouveau* que parce qu'il a ſuivi le premier, ſans qu'il y en
» ait jamais un troiſieme : appliquez-vous-y ſans ceſſe, puiſque
» c'eſt par là que vous apprendrez la maniere de regler vos mœurs,
» & de rendre au vrai & unique Dieu le culte qui lui eſt dû. Occu-
» pez (*b*) votre langue & votre eſprit de l'étude des livres divins ;
» Dieu, pour vous récompenſer de la peine que vous y prendrez,
» vous fera la grace d'acquerir une petite lumiere de ce qu'ils
» ont de plus caché & de plus myſterieux : ou vous en retirerez
» cet avantage, que la lecture des grands & auguſtes Comman-
» demens d'un Dieu ſi ſaint excitera dans votre ame le ſentiment
» d'une vive & ſalutaire componction ; ou du moins pour une
» troiſieme utilité, cet exercice détournera votre cœur des vaines
» inquiétudes des choſes baſſes & terreſtres. « Il appelle (*c*) l'Ecri-
ture ſainte, une fontaine délicieuſe, d'où les ames pures tirent
des connoiſſances ſalutaires, & dit avec beaucoup de modeſtie
qu'il en a puiſé quelque peu dans leur profondeur ; & que (*d*) ſon
inclination dominante étoit l'amour des divines Ecritures ; que
Dieu, qui les a miſes dans la bouche des perſonnes de pieté, peut
ſeul en donner l'intelligence par la lumiere de ſa grace, & en
reveler les ſacrés myſteres aux ames qui ſe ſont bien purifiées. Il

(*a*) *At lectione plurima mentem ut tuam,*
*Velut in palæſtra ſenſeris jam exercitam,*
*Tunc illabora literis gnavus ſacris,*
*Utriuſque magnas fœderis carpens opes,*
*Quorum vetuſtum eſt illud, hoc ſemper no-*
*vum :*
*Novum, ſecundò proditum namque eſt loco,*
*Nec poſt ſequetur alterum ullum tertium.*
*His omne ſtudium literis tribuas libens :*
*Excolere mores ex quibus diſces bene,*
*Verumque ſolum & ritè venerari Deum.*
Gregor. *Ibid.* pag. 192. & 193.

(*b*) *In libris ſacris linguaque & mente*
*frequenter*
*Verſare. Aut etenim donat Deus iſta laborum*
*Præmia, ut abſconſæ lucis mens ſedula quid-*
*dam*
*Conſpiciat : vel certè iſtinc ea commoda car-*
*pit,*
*Ut per ſancta Dei capiat præcepta dolorem,*
*Aut quod poſtremum eſt, animos hæc lectio*
*rebus*
*Abſtrahit à fluxis, ſtudia ad meliora vocatos.*
Gregor. *Carm.* 33 *de veris & germanis*
*ſcripturæ libris*, pag. 98.

(*c*) *Sacroſque trivit ſedula libros manu*
*(Qui dulcis eſt fons, mentibus caſtis patens)*
*Ex queis profundi quidpiam eſt hauſtum*
*mihi.*
Greg. *Carm. Iamb* 18. *de Virtute*, p. 207.

(*d*) *Utpote jucundæ cui ſacra volumina*
*curæ*
*Ante forent (ſummum quæ numen in ore*
*piorum*
*Sculpſit, & egregii duro ſub cortice ſcripſit*
*Gratia fulgorem diffundens pneumatis almi,*
*Utilitaſque latens, quam ſoli cernere poſſunt*
*Qui benè purgarint generoſæ lumina mentis.)*
Gregor. *Carm.* 1. pag. 36.

conſeille (*a*) à ceux qui ſont dans l'affliction, de chercher leur conſolation dans la lecture des livres ſaints, » où l'on voit, dit-il, » un mélange alternatif des biens & des maux que Dieu permet » dans l'ordre de ſa providence.

Sur l'avantage de l'étude des livres ſaints, au-deſſus de l'étude des livres prophanes.

V. Quoique ſaint Gregoire ne diſconvienne point de l'utilité de la lecture des livres prophanes (*b*), il ne veut pas néanmoins que l'on s'y borne, ni que l'on préfere les ſciences humaines à la ſcience des Saints. » Si vous voulez, dit-il, faire la fonction d'un » juge équitable & prononcer ſolidement ſur cette matiere, com- » mandez à la ſcience des belles lettres, dont les Grecs font pro- » feſſion, de demeurer dans l'ordre & la ſoumiſſion où il eſt rai- » ſonnable qu'elle ſe contienne; preſcrivez-lui de s'aſſujettir hum- » blement à la doctrine de la verité, & à l'étude de la divine Sageſſe » & des ſaintes Ecritures; car il eſt juſte que la ſageſſe ſpirituelle » qui eſt deſcendue du haut du Ciel & qui tire ſon origine de Dieu » même, ſoit la maitreſſe de l'érudition prophane qui lui eſt in- » férieure; & au lieu de s'enfler d'une folle vanité, elle doit s'eſti- » mer trop heureuſe de faire l'humble fonction de ſervante : en » un mot, que la ſcience prophane ſoit aſſujettie à celle de Dieu.

Sur l'âge auquel on doit étudier les divines Ecritures.

VI. Mais ſaint Gregoire en recommandant la lecture & l'étude des livres ſacrés, ne le fait pas ſans uſer de quelque précaution. Il approuve (*c*) la loi qui défendoit aux jeunes gens parmi les

---

(*a*) *Ad te redi atque ad eos libros, quos familiares habuiſti, In quibus & multæ vitæ ſunt, & multi vitæ modi, & multæ voluptates & lævitates. Deus enim hæc per ſe ipſa mutuò nectit. Ob id ſcilicet, meo quidem judicio, ut nec mœror medicina careat, nec lætitia expers diſciplinæ ſit : atque ut inconſtantiam & varietatem, quæ in his rebus eſt, contemplantes, oculos in eum ſolum conjiciamus.* Gregor. *Epiſt.* 189. *pag.* 888.

(*b*) *Hujus tuere ſedulus vitæ typum, Moſem æmulando, Moſis & mores probos. Ac diſciplinas quæ vigent Græcos apud, ( Judex ut æquum calculum ferens ) jube, Ut fas & æquum eſt, inſtar ancillæ obſequi Profeſſioni dogmatis veriſſimi, Studiſque ſacræ paginæ. Juſtum eſt enim Ut Sophiæ Sancti Spiritus, quæ celſæ Profluxit aulæ, venit & à ſummo Deo, Ut domina præſtet inferæ ſapientiæ : Famulæque ritu diſcat hæc non ſurgidum Concipere faſtum, juſſa ſed prompte exequi, Servire ſuperæ nam decet certe inferam.* Gregor. *Carm. iamb.* 3. *pag.* 193.

(*c*) *Olim apud ſapientes Hebræos à quibuſdam ſcripturæ ſacræ libris juvenes arcebantur ut pote tenerioribus adhuc minimeque firmis animis haud quaquam profuturis.* Gregor. *Orat.* 26. *pag.* 462. *Enimverò Hebræorum ſapientes hanc olim Hebræis legem fuiſſe narrant, in primis rectam & laude dignam, qua non cuivis ætatis cuivis ſcripturæ liber concedebatur ( nam ne hoc quidem utilius eſſe, quando quidem nec tota ſtatim à quolibet percipi poſſit, ac quod in ea reconditius eſt, ob externam ſpeciem imperitioribus plurimum detrimenti afferre poſſit ) verum alii libri ab initio cunctis patebant, & communes erant, hoc eſt quorum ne id quidem quod corporeum eſt, laude caret : alii autem his duntaxat, qui viceſimum quintum ætatis annum exceſſiſſent, committebantur, hoc eſt qui ſub vili indumento myſticam pulchritudinem obtegunt ( laboris & induſtriæ ac luculentæ vitæ præmium ſolis iis, qui mente purgati ſint, fulgentem & conſpicuam, quòd ſcilicet ſola hæc ætas ſupra corpus aſſurgere, atque à littera ad ſpiritum recte aſcendere queat.* Gregor. *Orat.* 1. *pag.* 21.

Hebreux, la lecture de certains livres de l'Ecriture ſainte, & la regarde comme fort ſage & fort ſenſée, parce qu'il eſt inutile de lire des choſes qu'on ne comprend point. Or ces livres, dont la lecture étoit défendue chez les Hebreux juſqu'à l'âge de vingt-cinq ans, n'étoient point aiſés à développer à un eſprit encore peu éclairé, parce qu'ils renfermoient des ſens myſtiques ſous des expreſſions ſimples & triviales. Il n'en étoit pas de même des livres moraux : comme les faits qui y étoient rapportés ne contenoient rien que d'édifiant, ils étoient mis d'abord entre les mains même des jeunes gens.

Sur divers endroits de l'Ecriture.

VII. Saint Gregoire paroît perſuadé (*a*) que les Payens ont eu quelque idée du Paradis, & que c'eſt ce qu'ils entendoient ſous le nom des *Champs Elyſiens ;* & qu'ils ont puiſé ce qu'ils en ont dit dans les livres de Moïſe. Il donne un ſens allegorique (*b*) à ce que l'Ecriture rapporte du Paradis terreſtre : entendant par les arbres qui étoient plantés, les bonnes penſées dont Dieu avoit rempli l'eſprit d'Adam ; par la nudité de nos premiers parens, la candeur & la ſimplicité de leurs mœurs ; par l'arbre de la ſcience du bien & du mal, la contemplation dont Adam & Eve n'étoient pas encore capables dans ces commencemens ; & par les habits de peau, la rebellion de la chair & la neceſſité de mourir introduites par le peché. Il doute (*c*) ſi Enoch, quoique tranſporté dans un lieu qu'il ne nomme pas, voit intuitivement l'eſſence de Dieu. Il deſapprouve (*d*) les détours dont Jacob ſe ſervit pour obtenir la benediction qu'Iſaac croyoit donner à Eſaü. Il explique allégoriquement le combat (*e*) de Jacob avec l'Ange, diſant que ce n'eſt peut-être qu'une comparaiſon de la vertu humaine avec la vertu divine. Il lui eſt échappé de dire (*f*) que

(*a*) *Qui virtutis ipſius periculum fecerunt, Minoëm illum ac Rhadamanthum promugis habent, quos pratis aſphodelo refertis & campis Elyſiis Græci donandos duxerunt, paradiſi videlicet noſtræ ſpeciem quandam animo intuentes, atque ex Moſaicis, ni opinor, noſtriſque libris, tametſi in nomine nonnihil diſcreparint, aliis tamen vocabulis hoc ipſum indicantes.* Gregor. Naz. *Orat.* 20. *pag.* 333.

(*b*) Gregor. *Orat.* 38. *pag.* 619.

(*c*) *Enoch autem, quamvis tranſlatus fuerit, nondum tamen conſtat, an Dei naturam comprehenderit, aut comprehenſurus ſit.* Gregor. *Orat.* 34. *pag.* 548.

(*d*) *Benedictionem ..... ſanctus quidam ſurripuiſſe dicitur, patre per cibum ac pilorum figmentum circumvento, ac re bona, non bene, per inſidias captata.* Gregor. *Orat.* 1. *pag.* 40.

(*e*) *Quid de Jacob dicam qui licet ....: cum Deo quaſi cum homine certamen inierit, quodcumque tandem illud Dei cum homine certamen eſſe queat ; his enim verbis fortaſſe nihil aliud indicatur, quam humanæ virtutis cum divina comparatio.* Gregor. *Orat.* 34. *pag.* 549.

(*f*) *Non tantum hunc (Abſalom) genitor (David) nato velut orbus honeſto*
*Deflevit, verum ſubita quoque morte peremtæ*
*Illum, pertuleras eædem qui primus ad auras.* Gregor. *Carm.* 51. *pag.* 126.

David fit mourir le premier qui lui apporta la nouvelle de la mort d'Abſalon ; car on ne lit rien de ſemblable dans le ſecond livre des Rois : ce fut celui qui apporta la nouvelle de la mort de Saül, que David fit mettre à mort. C'eſt encore contre le texte de l'Ecriture qu'il dit que (*a*) Lia fut complice du vol que Rachel fit des idoles de Laban : » Elles le volerent, dit ſaint Gregoire, non » pour les garder, mais pour les détruire. « Saint Baſile dit (*b*) que ce fut pour retirer Laban de l'idolâtrie. Saint Gregoire excuſe la fuite de Jonas, diſant que (*c*) ce n'étoit point qu'il fût fâché que les Ninivites ſe convertiſſent, mais qu'il craignoit que venant à ſe convertir, & le Seigneur à leur pardonner, il ne paſſât pour un fourbe, & que ſa prophétie ne fût décriée dans l'eſprit d'un peuple ignorant qui n'eſt pas capable de pénetrer dans la profondeur des myſteres de la Sageſſe éternelle. Il laiſſe en doute (*d*) ſi la pythoniſſe évoqua réellement l'ame de Samuel. Il enſeigne que la ſainte Vierge (*e*) étoit de la tribu de Levi & deſcendue de la famille d'Aaron ; que l'Etoile (*f*) qui apparut aux Mages avoit été nouvellement créée ; que les Mages (*g*) reconnurent Jeſus-Chriſt pour le Roi du Ciel, en l'adorant comme Dieu. Ses paroles méritent d'être tranſcrites : » Marchez, (*h*) dit-il, avec l'étoile, » offrez vos préſens avec les Mages, de l'or, de l'encens & de » la myrrhe comme à un Roi, comme à un Dieu, comme à un

(*a*) *Si Rachel quædam es, aut Lia, hoc eſt Patriarchica & magna anima, patris quoque tui idola, quæcumque inveneris, ſurripe, non ut ſerves ſed ut deleas.* Gregor. *Orat.* 42 *pag.* 690.

(*b*) *Pulchrè fuit aſtuta Rachel.... quod patrem decepit & ab idololatria liberavit.* Baſil. *Homil. in principium Proverbiorum, pag.* 108. *tom* 2.

(*c*) *Fugiebat Jonas à facie Domini..... hæc porro inundæ fugæ cauſa ipſi erat, quod vereretur, ne cum triſtem & præpoſterum Ninivitis nullitum tuliſſet, periculo poſtea per pœnitentiam liberata civitate mendax inveniretur. Non enim improborum hominum ſalutem ægrè ferebat : ſed mendacii miniſterium obire præ pudore non ſuſtinebat, ac prophetiæ fidem & auctoritatem velut Zelotypia quadam proſequebatur, quæ quidem, ne in ipſo extingueretur, periculum erat, nimirum imperita multitudine divini in hujuſmodi rebus conſilii altitudinem perſpicere nequeunte.* Gregor. *Orat.* 1. *pag.* 41.

(*d*) *Samuel per ventriloquam trahitur, aut trahi videtur,* Gregor. *Orat.* 3. *pag.* 71.

(*e*) *Cum non Joſepho, ſed ſit de Virgine natus (Chriſtus)*

*Ex Maria porro Levides. Namque ab Arone*
*Qui Levi de ſtirpe fuit, genus ipſa trahebat.*

Gregor. *Carm.* 38. *de Chriſti genealogia, pag.* 100.

(*f*) *Nec verò ſtellam hic quiſquam mihi proferat illam*
*Quæ tellure Magos ab Eoa nuncia Chriſti*
*Duxit ad oppidulum.....*
*Non etenim ex illis, quas obſervare videmus*
*Aſtrologos, erat ipſa, recens ſed condita, nec dum*
*Viſa prius, tamen Hebræis prædicta libellis.*

Gregor. *Carm.* 5. *de Providentia, p.* 168.

(*g*) *Magi procumbunt ac dona offerunt, omnumque regem agnoſcunt, & ex ſideris aſpectu cæleſtem egregiè conjectura aſſequuntur.* Gregor. *Orat.* 9. *pag.* 156.

(*h*) *Cum ſtella curre : cum Magis dona offer, aurum, thus & myrrham, ut regi, ut Deo, & ut tua cauſa mortuo.* Gregor. *Orat.* 38. *pag.* 623.

» homme. « Il croit (*a*) que ce qui ſe paſſa en cette occaſion étoit la marque certaine du renverſement futur du culte des idoles ; que les oracles ceſſerent à la naiſſance du Sauveur ; qu'aucuns cependant n'avoient pû prévoir (*b*) ni prédire qu'ils ſeroient réduits alors au ſilence ; que l'on doit entendre allégoriquement (*c*) ce qui eſt dit dans Iſaïe du bœuf & de l'âne, & l'expliquer des Juifs & des Gentils convertis qui ont reconnu Jeſus-Chriſt fait homme, né dans une étable & couché dans une crêche ; que Jeſus-Chriſt dans ſa fuite en Egypte (*d*) y diſſipa les erreurs des Egyptiens ; que lorſqu'il cria étant ſur la Croix : (*e*) *Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné ?* ce n'étoit pas pour lui, mais pour ſes membres, repréſentans alors la perſonne des pécheurs qui méritoient d'être abandonnés pour leurs crimes ; car il ne fut point abandonné de ſon Pere, ni de ſa divinité, comme ſi elle eût redouté les tourmens, & voulu ſe ſouſtraire d'un corps condamné à ſouffrir ; qu'à la mort du Sauveur le ſoleil s'obſcurcit (*f*), & s'enflamma enſuite, parce qu'il falloit que les créatures pleuraſſent en quelque ſorte la mort du Créateur ; que Jeſus-Chriſt étant deſcendu aux enfers, en tira les ames (*g*) qui y étoient pour les mener au Ciel ; que lorſque ſaint Jean dit (*h*) à Jeſus-Chriſt qu'il avoit beſoin d'être batiſé par lui, il ſavoit bien qu'il ſouffriroit le martyre : & en effet il mourut avant Jeſus-Chriſt, afin d'annoncer ſa venue (*i*) aux morts, comme il l'avoit annoncée

(*a*) *Idcirco ſtella præiens, & Magi ſe proſternentes, ac munera offerentes, ut ſcilicet idolorum cultus everteretur.* Gregor. *Orat.* 1. *pag.* 12.

(*b*) *Quo tandem loco pones ... Trophonii ſubterranea ludicra & vaticinia, aut Dodoneæ quercus deliramenta, aut Delphicæ tripodis præſtigias, aut fatidicos Caſtalii fontis latices ? Quæ omnia hoc unum vaticinari minime potuerunt, nimirum ſilentium ſuum.* Gregor. *Orat.* 39. *pag* 626.

(*c*) *Præſepe adora, propter quod, cum rationis expers eſſes, à verbo nutritus es. Cognoſce ut bos, poſſeſſorem tuum, Eſaias te admonet, & ut aſinus præſepe Domini tui, ſive mundus quiſpiam ſis ac legi ſubjectus, rectamque doctrinam ruminans atque ad ſacrificium idoneus, ſive etiam adhuc immundus, ac cibo & ſacrificiis inutilis, ethnicæque partis.* Gregor. *Orat.* 38. *pag.* 623.

(*d*) *In Ægyptum quidem pulſus eſt, verùm Ægyptiorum errores in fugam vertit.* Gregor. *Orat.* 35. *pag.* 575.

(*e*) Deus, Deus, meus reſpice in me : quare me dereliquiſti ? *neque enim ut quidam opinantur, ipſe vel à Patre, vel à ſua divinitate, quaſi paſſionem extimeſcente, ob idque ſe ſe à perpetiente corpore colligente atque contrahente derelictus eſt* .... verùm in ſe ipſo noſtra *repræſentat. Nos eramus derelicti illi prius atque contempti, nunc verò per impatibilis illius paſſiones aſſumpti ac ſervati.* Gregor. *Orat* 36. *pag.* 580.

(*f*) *Quamvis autem permulta illius temporis miracula fuerint, Deus nempe in cruce pendens, ſol obſcuratus ac rurſus inflammatus, nam creaturas quoque Creatori condolere oportebat.* Gregor. *Orat.* 42. *pag.* 696.

(*g*) *In infernum deſcendit : ſed animas ſurſum ducit atque in cœlos aſcendit.* Greg. *Orat.* 35. *pag.* 576.

(*h*) *Ego à te baptizari debeo .... exploratum habebat* (*Joannes*) *fore ut martyrio baptizaretur.* Gregor. *Orat.* 39 *pag.* 633.

(*i*) *Quis Præcurſor Jeſu ? Joannes, ut vox, & lucerna luminis, ante quem & in*

aux vivans ; ce ſentiment touchant la deſcente de ſaint Jean aux enfers pour y annoncer la venue de Jeſus-Chriſt, eſt commun à pluſieurs anciens, nommément (*a*) à ſaint Hippolyte ; que les enfans de Zebedée (*b*) ont été appellés *enfans du tonnere*, à cauſe de la maniere éclatante dont ils ont prêché l'Evangile. Sur la difficulté qu'il y a de ſavoir ſi les Apôtres parloient (*c*) pluſieurs langues, ou ſi le miracle conſiſtoit, en ce que ne parlant que leur langue naturelle, chacun néanmoins les entendoit en la ſienne ; il paroît prendre le premier parti, par la raiſon que ſi la choſe fût arrivée autrement, le miracle auroit été plutôt dans ceux qui écoutoient, que dans les Apôtres : or cela paroît contraire au texte de l'Ecriture, où nous liſons qu'on accuſoit les Apôtres d'être ivres, & qu'ils parloient diverſes langues. C'eſt auſſi le ſentiment (*d*) de ſaint Auguſtin, & de la plupart des Interpretes.

Sur les Conciles.

VIII. Saint Gregoire en parlant du Concile de Nicée, s'exprime d'une maniere qui fait voir avec combien de reſpect il en recevoit les déciſions. Il l'appelle une aſſemblée (*e*), où le Saint-Eſprit avoit réuni l'élite de l'Egliſe, proteſtant qu'il demeurera toujours inviolablement (*f*) attaché à la profeſſion de foi qui y

---

*virtute exilii, & ad inferos per Herodis furorem tranſmiſſus eſt, ut illic quoque mox venturum prædicaret.* Gregor. *Orat.* 20. *pag.* 369.

(*a*) *Hic* (*Joannes*) *iis etiam qui erant in inferno prior evangelizavit, ſublatus Herodis gladio, illic factus Præcurſor. Nempe ibi quoque indicaturus expectandum Salvatoris deſcenſum, qui Sanctorum animas de manu mortis eſſet liberaturus.* S. Hippolytus, *lib. de Antichriſto, pag.* 22. *num.* 45. *editionis Fabricii. Vide* Allatium, *de libris Eccleſiaſticis Græcorum, pag.* 305.

(*b*) *Filii Zebedæi grandiloquentiam* (*conſecuti*) *unde & filii tonitrui appellati ſunt.* Gregor. *Orat.* 19. *pag.* 301.

(*c*) *Utrum enim audiebant ſua quiſque dialecto, ita ut verbi gratia, vox quidem una emitteretur, multæ autem audirentur, ſic videlicet pulſato ac perſtrepente aëre, pluribuſque vocibus, ut magis perſpicue dicam, ex una voce effectis : an potius in hoc verbo,* audiebant, *punctum ſtatuendum eſt, atque hæc verba,* loquentes ſuis linguis, *cum his quæ ſequuntur, jungenda ſunt : ut ſic legatur.* Loquentes linguis *propriis ſcilicet audientium, hoc eſt, externis : qui etiam ſenſus mihi magis arridet. Nam illo quidem modo eorum potius, qui audiebant, quam qui verba faciebant hoc miraculum fuerit : at hoc ſenſu eorum qui loquebantur : qui etiam temulentiæ inſimulabantur, haud dubie quia per Spiritûs operationem novi miraculi aliquid circa voces deſignabant.* Greg. *Orat.* 44. *pag.* 715. *&* 716.

(*d*) *Illi* (*diſcipuli accepto Spiritu Sancto*) *impleti ſunt, & cœperunt loqui linguis omnium Gentium.* Auguſt. *Serm.* 80 *de verbis Evangelii Matth* 17. *pag.* 411.

(*e*) *In ſancto Concilio Nicæ habito atque illo trecentorum & duo decimum lectiſſimorum virorum numero, quos Spiritus Sanctus in unum coëgerat, quantum in ipſo fuit, morbum compreſſit* (*Athanaſius*). Gregor. *Orat.* 21. *pag.* 381.

(*f*) *Compertum habebas nimirum nos fidei Nicænæ quæ à ſanctis Patribus qui illic ad evertendam Arianam hæreſim convenerunt, edita eſt, nec quicquam unquam prætuliſſe, nec præferre poſſe : verùm fide illius eſſe, Deoque adjuvante fore : illud inſuper explicantes, quoad ab illis minus plene de Spiritu Sancto dictum eſt, propterea quod hæc quæſtio nondum excitata & agitata fuerat, nempe unam eandemque Patris, & Filii, & Spiritus ſancti divinitatem agnoſcendam, Deum quoque videlicet Spiritum Sanctum profitendo.* Gregor. *Orat.* 52. *pag.* 745. *&* 746.

fut dreſſée, en ſe réſervant néanmoins d'y ajouter quelque choſe touchant la divinité du Saint-Eſprit, dont la queſtion n'avoit pas encore été agitée lorſque ce Concile fut aſſemblé. Mais comme il étoit le ſeul où les choſes s'étoient paſſées en paix, & dont l'iſſue avoit été heureuſe, c'eſt pour cela que ſaint Gregoire, qui d'ailleurs n'étoit pas content de la maniere dont on l'avoit traité dans celui de Conſtantinople, & du peu de ſuccès qu'y avoient eu ſes bonnes intentions, dit (*a*) en parlant des Conciles qui s'étoient tenus depuis celui de Nicée, qu'il n'en avoit jamais vû qui euſſent eu une bonne fin, & qui n'ait augmenté les maux plutôt que de les guérir. Il traite avec le dernier mépris celui de Seleucie (*b*), qu'il compare à la confuſion de Babel & au conſeil de Caïphe, & qu'il appelle l'ouvrage de la puiſſance de Conſtantius. Il dit qu'on s'y efforça de détruire la ſaine doctrine touchant la Trinité, & qu'en y ſupprimant le terme de *Conſubſtantiel*, on ouvrit la porte à l'impieté par l'ambiguité du dogme qu'on faiſoit ſouſcrire; & que ſous le prétexte de n'employer dans la formule de foi que des paroles tirées de l'Ecriture ſainte, on s'efforça d'y établir l'Arianiſme. C'étoit, comme il le remarque, la coutume des Conciles (*c*), lorſqu'ils recevoient les Heretiques, de les obliger premierement de ſe conformer à la doctrine Catholique, & enſuite de leur donner des lettres de communion: » Qu'ils montrent, dit-il en parlant des Apollinariſtes, comme » ils ont été reçûs dans un Concile, & nous ſerons contents; car » ils ne l'auront été qu'en ſe conformant à la ſaine doctrine, & ils

(*a*) *Ego, ſi vera ſcribere oportet hoc animo ſum, ut omnem Epiſcoporum conventum fugiam: quoniam nullius Concilii finem lætum & fauſtum vidi, nec quod depulſionem malorum potiùs quàm acceſſionem & incrementum habuerit, &c.* Gregor. *Epiſt.* 55. *pag.* 814.

(*b*) *Hujus* (Conſtantii) *potentiæ opus Concilium illud fuit quod Seleuciæ primùm, ubi fanum eſt ſanctæ egregiæ virgini Theclæ, deinde in hac ampliſſima civitate coactum eſt..... ſive Chalanæ turrim quæ linguas pulchrè diviſit, ſive Caïphæ concilium quo Chriſtus condemnatur, ſive quocunque tandem alio nomine conventus hic appellandus eſt, qui omnia evertit ac perturbavit piam enim & veterem doctrinam ac Trinitatis patronam, facto vallo, ac machinis impulſa & labefactata conſubſtantialis voce, ſuſtulit, impietati autem, perſcripti dogmatis ambiguitatem, feneſtram aperuit: hoc quidem prætexiu, quaſi ſcripturam revereretur, ac probatiſſimarum vocum uſum amplecteretur, re autem vera Arianiſmum nullo ſcripturæ loco proditum in ipſius locum ſubſtituens.* Gregor. *Orat.* 21. *pag.* 386.

(*c*) *Ad quam indignitatem illud etiam accedit, quod ab Occidentali Synodo ſe ſe, ut audio, ſuſceptos eſſe aiunt, à qua prius condemnati ſunt, ut cuivis eſt exploratum. Ac quidem, ſi vel nunc vel ante, ſuſcepti ſunt, qui Apollinarii placita ſectantur, hoc oſtendant, & nos acquieſcemus. Perſpicuum enim erit eos, ut rectæ doctrinæ aſſentientes, ſuſceptos fuiſſe: nec enim aliter ſe res habere poteſt, ſi hoc conſecuti ſunt. Omnino autem oſtendant, vel per Synodalem libellum, vel per epiſtolas communionis indices.* Gregor. *Orat.* 51. *pag.* 738.

» ne le peuvent montrer que par un decret ſynodique, ou par des » lettres de communion.

Sur la Tradition.

IX. En matiere de religion il n'avoit pas ſeulement recours à l'autorité de l'Ecriture & des Conciles, il conſultoit auſſi la tradition de l'Egliſe, & vouloit qu'elle ſervît de regle. » Gardons, » dit-il, fidélement le dépôt (*a*) que nous avons reçu de nos Pe- » res, en adorant avec eux le Pere, le Fils & le Saint-Eſprit; le » Pere dans le Fils, & le Fils dans le Saint-Eſprit, au nom deſ- » quels nous avons été batiſés. « Il renvoie (*b*) les Macedoniens qui nioient la divinité du Saint-Eſprit, à l'autorité des anciens qui l'ont reconnue. » Vous repetez ſouvent, leur dit-il, que la » divinité du Saint-Eſprit n'eſt prouvée par aucun paſſage de l'E- » criture : mais nous n'introduiſons point un Dieu nouveau & » étranger; les anciens & les modernes l'ont reconnu, & pluſieurs » d'entre-eux très-verſés dans les divines Ecritures & qui en pé- » netroient le ſens, ont déja traité cette queſtion, & y ont trouvé » qu'il eſt effectivement Dieu, & nous le montrerons comme » eux.

Sur l'exiſtence & les attributs de Dieu.

X. Les yeux ſeuls & les lois de la nature ſuffiſent même pour nous faire comprendre qu'il y a un Dieu (*c*) & une cauſe premiere dont toutes les autres dépendent. Tant d'objets ſenſibles qui nous charment par leur beauté & leur mouvement, l'arrangement & l'ordre qui regnent dans la nature, ne font-ils pas connoître

---

(*a*) *Præclarum depoſituu, quod à Patribus accepimus cuſtodientes, Patrem, & Filium, & Spiritum Sanctum, adorantes in Filio Patrem, in Spiritu Filium cognoſcentes, in quorum uomine baptiſmi aquæ tincti ſumus.* Gregor *Orat.* 12. *pag.* 204.

(*b*) *Idemtidem ſæpiuſque nobis inculcas Spiritue Sancti divinitatem nullo ſcripturæ loco proditam haberi. Enimvero quod nec novus ac peregrinus, uec introductitius ipſe ſit, verum & à Priſcis & hujus ætatis hominibus agnitus ac pateſactus, quanquam à pluribus jam oſtenſum eſt, qui de hac re diſſeruerunt, atque in divinis ſcripturis uec ignavè uec perfunctorie verſati ſunt, ſed literam penetrantes atque introſpicientes, reconditam pulchritudinem divino beneficio viderunt, ſcientiæque luce collustrati ſunt : tamen nos quoque curſim quantum res patitur, oſtendemus.* Gregor. *Orat.* 37. *p.* 605.

(*c*) *Etenim quod Deus ſit, ac princeps quædam cauſa quæ res omnes procreavit atque conſervet, tum oculi ipſi, tum lex naturalis docet. Illi dum rebus in aſpectum cadentibus aciem affigunt, eaſque & pulcre fixas & ſtabiles eſſe, & progredi, atque immote, ut ita dicam, moveri volvique perſpiciunt. Hæc autem dum per res oculis jubjectas ac recto ordine collocatas, auctorem earum conjectura quadam colligit atque aſſequitur. Quonam enim modo univerſa hæc rerum moles vel producta unquam fuiſſet vel conſiſteret, niſi Deus omnia in rerum naturam protuliſſet atque conſervaret : quemadmodum enim quiſpiam citharam pulcherrime confectam & elaboratam conſpiciens, ejuſque concinnitatem, aut etiam ipſius citharæ cantum audiens, nihil aliud quam ipſum citharæ conditorem atque citharœdum mente reputat, atque ad eum cogitatione fertur, etiamſi de facie ignotum : eodem quoque modo nobis, ut, qui res effectas effectaſque movet atque conſervat, manifeſtus eſt, etiamſi mente minime comprehendatur.* Gregor. *Orat.* 34. *pag.* 539. & 540.

celui

celui qui en eſt l'auteur? Comment l'univers auroit-il pû exiſtet, & comment pourroit-il ſubſiſter, ſi Dieu ne l'avoit tiré du néant & s'il ne le conſervoit? Un homme qui voit un luth parfaitement bien travaillé ou qui en entend l'harmonie, penſe naturellement à l'ouvrier qui l'a fait & à celui qui le pince, quoiqu'il ne les connoiſſe pas. De même, quoique nous ne comprenions pas Dieu, nous ne laiſſons pas de le connoître par ſes beaux ouvrages. Saint Gregoire prouve que Dieu eſt incorporel. » Si Dieu, dit-il, eſt un » corps, (*a*) comment l'immenſité pourroit-elle lui convenir, » comment pourroit-il être infini, ſans figure, incapable d'être vû » & d'être touché? Sont-ce là les qualités des corps? Direz-vous » qu'il a un corps & que l'immenſité & l'infinité ne ſont point des » attributs qui lui appartiennent? Quelle ignorance! S'il eſt borné, » pourquoi l'honorer & l'adorer? Pourquoi ne dirons-nous pas » qu'il eſt compoſé d'élémens & par conſéquent ſujet à corrup- » tion, ce qui ne convient nullement à Dieu & à cette nature » primitive. « Il conclud de ce raiſonnement que (*b*) Dieu n'a point de corps, & que perſonne de tous ceux qui ſont inſpirés divinement, n'a avancé une propoſition ſi extravagante, ni n'a approuvé ceux qui étoient dans ce ſentiment, qui répugne à la foi de l'Egliſe. Saint Gregoire prouve encore que Dieu eſt incompréhenſible; que (*c*) perſonne n'a jamais connu la nature & l'eſſence divine, & qu'on ne la connoîtra jamais; mais que nous connoîtrons Dieu lorſque notre raiſon dégagée des ſens, ſera unie

(*a*) *Quid enim tandem Deum eſſe cenſebis? .... an corpus eum eſſe dices? Quonam ergo modo immenſus, infinitus, figuræ expers eſt, ac denique ejuſmodi, ut nec tangi, nec oculis cerni queat. An hæc quoque in corpora cadunt? O licentiam! non enim hæc corporum natura eſt. An vero, corpus quidem eſſe ſtatues, immenſum verò atque infinitum, cæteraque hujus generis eſſe negabis? O craſſitiem! qua in re Deus nos antecellet? quid enim afferri poteſt cur colatur atque adoretur, ſi circunſcriptus eſt? aut quid cauſæ eſſe dicemus quin ex elementis conflatus ſit atque in eadem denuo redigatur ac prorſus intereat? compoſitio quippe pugnæ mixtum eſt, pugna autem diſſidii, diſſidium ſolutionis: ſolutio porro nullo modo in Deum ac primam illam naturam cadit.* Gregor. *Orat.* 34. *pag.* 540.

(*b*) *Hinc conſtat Deum corpus non eſſe. Neque enim adhuc quiſquam eorum, qui divinitus afflati ſunt hoc vel dixit, vel ab aliis dictum comprobavit: atque ab hujuſmodi ſermone fides abhorret.* Gregor. *Orat.* 34. *pag.* 542.

(*c*) *Quid tandem Deus natura ſua & eſſentia ſit, nec hominum quiſquam unquam invenit, nec invenire poteſt, an verò aliquando ſit inventurus, quærat qui volet ac perſcrutetur. Mea quidem ſententia tum demum hoc inveniet, cùm Deiforme hoc atque divinum, id eſt, mens noſtra & ratio, cum natura cognata conjuncta fuerit, & imago ad exemplar illud ſuum, cujus nunc deſiderio tangitur, aſcenderit .... at in hac mortali vita quidquid ad nos uſque pertingit, nihil aliud eſt quam exiguus quidam rivulus, ac velut parvus magnæ lucis radius. Quamobrem ſi quis Deum cognovit, aut ſcripturâ ceſſe cognoviſſe dicitur, eatenus cognoviſſe cenſendus eſt quatenus uberioris ſplendoris particeps ſit quam qui minus luminis divinitus accepit.* Gregor. *Orat.* 34. *pag.* 548.

à ſon image & à ſon principe, pour qui elle a maintenant des deſirs ſi vifs; que les connoiſſances que nous avons pendant cette vie mortelle ne ſont que de petits écoulemens, & comme un rayon de cette vaſte lumiere: c'eſt pour cela que quand l'Ecriture dit de quelqu'un qu'il a connu Dieu, elle ne veut dire autre choſe, ſinon qu'il en a eu une connoiſſance plus parfaite que le reſte des hommes. Il croit l'eſſence divine ſi incompréhenſible, qu'il n'oſe aſſurer que les Anges (*a*) la voient; il ſe contente de dire que comme ils ſont plus proches que nous de cette nature incompréhenſible, peut-être ſe découvre-t-elle toute entiere à eux; ou que ſi elle ne s'y découvre pas tout-à-fait, au moins elle s'y découvre d'une maniere plus parfaite qu'à nous, avec un degré de clarté plus ou moins grand, ſelon l'ordre & le rang d'un chacun.

Sur la Trinité. XI. Le myſtere de la Trinité eſt une des matieres que ſaint Gregoire traite le plus ſouvent dans ſes écrits. Il enſeigne (*b*) qu'il n'y a rien de créé, ni d'eſclave, ni d'étranger dans la Trinité; qu'on doit (*c*) reconnoître un Dieu en trois Perſonnes avec leurs proprietés perſonnelles; que le Pere eſt ſans principe (*d*), & n'a point été engendré; que le Fils unique eſt engendré du Pere; que le Saint-Eſprit tire ſa ſubſtance de Dieu, & ne cede au Pere que parce que le Pere n'eſt point engendré; & au Fils parce que le Fils eſt engendré, mais qu'il eſt égal à l'un & à l'autre en nature, en dignité, en honneur & en gloire. Il applique (*e*) à la Trinité

---

(*a*) *At rem tantam (id eſt Dei naturam) animo comprehendere omnino impoſſibile eſt, non modo ignavis & languidis, deorſumque vergentibus ..... atque haud ſcio an hoc quoque ſublimioribus illis, & intelligentibus naturis negatum ſit; quæ quia Deo propius junctæ ſunt, ac toto illo ſplendore colluceant, cernere utique fortaſſe queant, ſi non prorſus, ac certe plenius quam nos & ſolidius, atque aliæ aliis, pro cujuſque ordine, vel uberius, vel parcius.* Gregor. *Orat.* 34. *pag.* 539.

(*b*) *Nihil in Trinitate ſervum eſt, nec creatum, nec adventitium ut ex cujuſdam docti viri ſermone accepi.* Gregor. *Orat.* 40. *pag.* 668.

(*c*) *Unus Deus retinendus eſt & tres hypoſtaſes, ſive tres perſonæ confitendæ, & quidem unaquæque cum ſua proprietate.* Gregor. *Orat.* 29. *pag.* 490.

(*d*) *Atqui unum Deum Patrem agnoſcere oportebat principii expertem & ingenitum, & unum Filium ex Patre genitum, & unum Spiritum ex Deo ſubſtantiam habentem, hoc ſolo nomine Patri cedentem, quod non ingenitus ſit; hoc item Filio quod non genitus ſit, cætera autem ejuſdem omnino naturæ dignitatis, honoris, gloriæ; hæc inquam, agnoſcere oportebat, hæc confiteri.* Gregor. *Orat.* 26. *pag.* 445.

(*e*) *Hinc etiam à deitate orationis initium ducturi ſumus, Trinitatis voces accommodantes, etſi id audacius fortaſſe nonnullis videri queat. Erat lux vera, quæ illuminat omnem hominem venientem in mundum, Pater. Erat lux vera, quæ illuminat omnem hominem venientem in mundum, Filius. Erat lux vera quæ illuminat omnem hominem venientem in mundum, alius Paracletus. Erat, & erat, & erat: ſed unum erat. Lux, & lux, & lux: ſed lux una, Deus unus. Atque hoc illud eſt, quod David quoque ipſe antè velut per imaginem quamdam utcumque conſpicatus eſt, cum diceret:* In lumine tuo videbimus lumen. *Nunc autem nos, & perſpe-*

ces paroles de ſaint Jean : *Il étoit la lumiere qui en venant dans le monde éclaire tous les hommes.* Le Pere étoit la vraie lumiere, le Fils étoit la vraie lumiere, le Saint-Eſprit étoit la vraie lumiere. Cette lumiere eſt une, comme Dieu eſt un ; c'eſt ce que David vouloit marquer lorſqu'il diſoit : *Nous verrons la lumiere dans votre lumiere.* Nous avons connu & nous annonçons la lumiere de la lumiere, c'eſt-à-dire le Fils qui vient du Pere, dans la lumiere qui eſt le Saint-Eſprit. Le Pere eſt de toute éternité (*a*) ; car s'il y avoit eu un tems où il ne fût point, il y en auroit eu auſſi un où le Fils & le Saint-Eſprit n'auroient pas été. De même ſi le Pere eſt dès le commencement, le Fils & le Saint-Eſprit ſont auſſi dès le commencement. Retranchez une Perſonne, vous détruiſez les trois autres. Le Pere eſt à plus juſte titre (*b*) Pere, que ceux à qui l'on donne ce titre parmi les hommes : mais il l'eſt d'une maniere qui lui eſt propre & ſinguliere & qui ne convient nullement au corps ; il l'eſt par lui-même ſans aucun autre ſecours ; il l'eſt d'un Fils unique qui n'eſt point avant que ſon Pere fût pere ; il a communiqué à ſon Fils tout ce qu'il a, ce qui ne ſe peut dire des peres ordinaires ; il le lui a communiqué dès le commencement, parce qu'il n'a point commencé dans le tems à être Pere. Le Fils eſt veritablement Fils, il eſt unique & de toute éternité, n'ayant pas commencé dans le tems à l'être ; ſa divinité ne lui eſt point venue par ſucceſſion. Comme le Pere ne ceſſera jamais d'être

Joan. I. verſ. 9.

---

*ximus & prædicamus, ex luce unitum, id eſt Patre ; lucem, hoc eſt Filium ; in luce, hoc eſt in Spiritu Sancto percipientes : quibus verbis compendiariè, & ſine ulla verborum redundantia Trinitatis deitas aſſeritur.* Greg. Orat. 37. pag. 594.

(*a*) *Si fuit tempus cum non eſſet Pater, fuit quoque, cum non eſſet Filius. Si fuit tempus quum non eſſet Filius : fuit quoque, quum ne Spiritus quidem eſſet. Si unum illud à principio erat, utique & tria. Si unum dejecis, audax hoc dicam, ne duo quidem ſuperiore loco colloces.* Gregor. *Orat.* 37. *pag.* 594.

(*b*) (*Dicimus*) *Patrem verè Patrem, ac multo quidem veriùs quam qui apud nos id nomen obtinent, tum quia proprio & ſingulari modo Pater eſt, non autem ſicut corpora ; tum quia ſolus, non enim ex conjunctione ; tum quia ſolius, nempe unigeniti ; tum quia ſolum, nec enim ipſe prius quam Pater eſſet Filius fuit ; tum quia in totum, & totius Pater (quod de nobis certo affirmari nequit) tum quia ab initio, nec enim poſterius Pater eſſe cœpit : Filium verè Filium, quod & ſolus ſit & ſolus ac ſingulari modo, & ſolum, non enim Pater quoque ſimul eſt, & in totum Filius, & totius & à principio, hanc ſcilicet rationem habens, ut nunquam Filius eſſe coperit, non enim ex pœnitentia eſt deitas, neque ex profectu deificatio, ut ille aliquando Pater, hic aliquando Filius eſſe deſinat. Spiritum Sanctum verè Sanctum : neque enim alius talis eſt, nec eodem modo, neque ex acceſſione ſanctitatem habet, ſed eſt ipſamet ſanctitas, nec magis & minus, nec quo ad tempus originem unquam habuit, nec finem habiturus eſt. Hoc enim Patri, & Filio & Spiritui Sancto commune eſt, quod minimè creati ſunt : atque ipſa divinitas. Hoc autem Filio & Spiritui Sancto quod uterque eorum ex Patre eſt. At vero Patris proprietas hæc eſt quod ingenitus ſit, Filii quod genitus, Spiritus Sancti quod procedat. Quod ſi modum quæris, quid iis relicturus es, quos ſolos mutuo ſe cognoſcere, atque à ſe mutuo cognoſci ſcriptura teſtatur : aut iis etiam noſtrum qui poſtea illuminabuntur.* Gregor. *Orat.* 23. *pag.* 422. & 422.

Pere, le Fils ne ceſſera pas d'être Fils. Le Saint-Eſprit eſt veritablement Saint & la ſainteté eſſentielle, ſans commencement ni fin. Le Pere, le Fils & le Saint-Eſprit ont cela de commun qu'ils ſont la Divinité même. Le Fils & le Saint-Eſprit viennent du Pere, dont la proprieté perſonnelle eſt de n'être point engendré; celle du Fils au contraire eſt d'être engendré, & celle du Saint-Eſprit eſt de proceder. De vouloir pénetrer comment ſe fait cette generation & cette proceſſion, c'eſt une curioſité condamnable. La connoiſſance en eſt reſervée aux Bienheureux; & s'il étoit en nous de pénetrer la profondeur de ce myſtere, quel avantage laiſſerions-nous aux Perſonnes divines, qui, ſuivant que le témoigne l'Ecriture, peuvent ſeules ſe connoître parfaitement? Saint Gregoire compare (*a*) ceux qui veulent approfondir ce myſtere, & qui ne croient que les choſes qu'ils peuvent comprendre, aux Moabites & aux Ammonites, & ne veut pas qu'on leur donne entrée dans l'Egliſe. Toute notre ſcience doit ſe réduire à ſavoir (*b*) qu'il faut adorer la Trinité dans l'unité & l'unité dans la Trinité. Il témoigne un deſir extraordinaire pour la converſion des ennemis de la ſainte Trinité, témoignant que pour qu'ils l'adoraſſent (*c*), il ſouffriroit volontiers quelque diminution de la grace de Dieu: il ne craint pas même de dire qu'il ſouhaite d'être anathême (*d*) à l'égard de Jeſus-Chriſt, & de ſouffrir quelque choſe de la peine des damnés, pourvû que les Macedoniens, dont il eſtimoit beaucoup la pieté exterieure, ſe réuniſſent avec l'Egliſe, & glorifient la Trinité dans la communion des Catholiques.

---

(*a*) *Moabitis quidem & Ammonitis nec aditus ad Eccleſiam Dei pateat, hoc eſt dialecticis & malè curioſis ſermonibus qui Dei generationem ac proceſſionem quæ nullis verbis explicari poteſt, inquirentes, adversùs divinitatem temerè inſurgunt: perinde ſcilicet ac ſi ea, quæ vim & omnem & facultatem verborum ſuperant ab ipſis ſolis percipi poſſe oporteat, vel omnino non eſſe, quoniam ipſi ea intellectu aſſequi nequeant.* Gregor. *Orat.* 31. *pag.* 521.

(*b*) *Nunc verò doce, ut hoc duntaxat ſciamus, nempe Trinitatem in unitate, & unitatem in Trinitate adorandam.* Gregor. *Orat.* 23. *pag.* 422.

(*c*) *O ſancta & adoranda & longanimis Trinitas, longanimis enim es, quæ eos a quibus ſcinderis, tandiu toleras .... ô Trinitas omnibus aliquando vel per illuminationem, vel per pœnam agnoſcenda, utinam hos quoque qui nunc te contumeliis afficiunt, adoratores accipias, nec quemquam, ne ex minimis quidem amittamus, vel etiam ſi mihi propterea aliqua gratiæ jactura facienda ſit; non enim tantum dicere audeo quantum Apoſtolus.* Gregor. *Orat.* 13. *pag.* 212. & 213.

(*d*) *Adeo vos amplector atque exoſculor, (Macedonianos alloquitur) adeo concinnam hanc veſtram & compoſitam veſtem reverear, & contractum ex continentia colorem, ... & ... ut anathema etiam à Chriſto eſſe, ac non nihil, ut damnatus, perpeti non recuſem: modo nobiſcum adjungamini, communibuſque animis Trinitatem celebremus.* Gregor. *Orat.* 44. *pag.* 711.

XII. Son zele pour la Divinité du Saint-Eſprit n'étoit pas moins ardent. » Oui, vous êtes mon Dieu, lui dit-il, (*a*) & je ne ceſſe- » rai point de le répeter ; oui, vous êtes mon Dieu : qu'on me jette » des pierres, qu'on m'aſſomme, je ſerai un but immobile pour la » vraie foi, & je ne me mettrai en peine ni des diſcours, ni des » traits de mes ennemis. Perſonne ne peut m'empêcher de parler » ainſi : Trinité ſainte, je le déclare devant vous, que le tems ne » me fera point changer de langage. Que tout ſe change & ſe » renverſe, mon Dieu ne changera point pour moi. « Il dit ailleurs (*b*) qu'il s'eſtimeroit heureux de répandre ſon ſang pour cet article de notre foi. Il fait voir (*c*) que le S. Eſprit procede du Pere, comme Jeſus-Chriſt nous l'enſeigne ; qu'en tant qu'il en procede il n'eſt point créature ; qu'en tant qu'il n'eſt point engendré, il n'eſt pas Fils ; qu'en tant qu'il eſt entre le non engendré & l'engendré, il eſt Dieu. Mais quelle eſt cette proceſſion, diſoient les Macédoniens ? Saint Gregoire leur répond : » Expliquez-moi l'innaſci- » bilité du Pere & la generation du Fils, & je vous expliquerai la » proceſſion du Saint-Eſprit. « Il montre encore (*d*) que le Saint-Eſprit eſt adorable, puiſque c'eſt par lui que nous adorons & que nous prions. » S'il n'eſt pas adorable (*e*), comment peut-il nous » ſanctifier par le Batême ? & s'il eſt digne d'adoration, ne faut-il

Sur le Saint-Eſprit.

(*a*) *Fortaſſe petitur Spiritus : aperte loquar, Iterumque dicam, Spiritus tanquam Deus. Nobis Deus tu : ter loquar, nobis Deus. Hoc eſt : ferite jam meum ſaxis caput. Immotus aſto dogmatis veri ſcopus. Nec verba curans hoſtium, nec ſpicula Deus mihi Deus, ac Deus, trina unitas. Prohibere non eſt qui queat ſic me loqui. Non dicta vertet tempus : id noſcas Trias : Sors cuncta quatiat dura, non vertas Deum.* Gregor. Carm. Iamb. 1. pag. 187.

(*b*) *Hic* (Spiritus) *me quoque hodierno die præſidentem & audacem præconem reddit : ſi nihil propterea perpeſſurum, Deo ſit gratia, ſi autem perpeſſurum, ſic quoque Deo gratia. alterum ut iis qui nobis infeſti ſunt parcat : alterum ut nos ſanctificet hoc videlicet ſanctificati Evangelii præmium conſecutos, ut cruenta morte perfungamur.* Greg. Orat. 44 pag. 715.

(*c*) *Ubi enim quæſo pones id quod protedit, quod quidem inter duas diviſionis tuæ partes interjectum eſſe conſtat, atque à theologo, multo te præſtantiori, nimirum à Chriſto introducitur ? Niſi fortaſſe vocem illam propter tertium tuum teſtamentum ex Evangeliis ſuſtuliſti*, Spiritus Sanctus, qui à Patre procedit. *Quo quatenus ab illo procedit, creatura non eſt : quatenus rurſus genitus non eſt, Filius non eſt : quatenus autem inter ingenitum & genitum, medius eſt, Deus eſt ..... quæ ergo eſt hæc proceſſio, inquies ? Dic tu quæ Patris ingenitura ſis & ego Filii generationem & Spiritus proceſſionem explicare aggrediar.* Gregor. Orat. 37. p. 597.

(*d*) *Sed quis, inquies, Spiritum adoravit ? Quis eum oravit ? .... nunc vero dicere ſufficiet, Spiritus eſt in quo adoramus & per quem oramus. Spiritus enim, inquit, eſt Deus : atque eos qui ipſum adorant, in ſpiritu & veritate oportet adorare.* Gregor. Orat. 37. pag. 599.

(*e*) *Si enim Spiritus adorandus non eſt, quomodo me Deum per baptiſmum efficis ? Si autem adorandus, an non colendus & venerandus ? Unum uni cohæret, ac vere aurea quædam & ſalutaris eſt hæc catena : & quidem à Spiritu regenerationem habemus, à regeneratione inſtaurationem, ab inſtauratione cognitionem dignitatis illius, à quo inſtaurati ſumus.* Gregor. Orat. 37. pag. 609.

» pas lui rendre un culte particulier ? l'un ſuit neceſſairement de » l'autre ; étant regenerés par le Saint-Eſprit, nous rentrons dans » notre premier état : ç'en eſt aſſez pour nous faire connoître la » dignité de celui qui nous rétablit de la ſorte. « Comme les Macédoniens objectoient qu'on ne pouvoit prouver la divinité du Saint-Eſprit par aucun paſſage de l'Ecriture, ſaint Gregoire leur en oppoſe (*a*) un grand nombre. » Jeſus-Chriſt vient-il au monde ? » le Saint-Eſprit le précede ; Jeſus-Chriſt eſt-il batiſé ? le Saint-» Eſprit lui rend témoignage ; eſt-il tenté ? c'eſt le Saint-Eſprit qui » le conduit au deſert ; fait-il des miracles ? le Saint-Eſprit y co-» opere ; monte-t-il au Ciel ? le Saint-Eſprit en deſcend. Il n'y a » rien de grand, rien de digne de Dieu que le Saint-Eſprit ne » puiſſe faire. Tous les noms qui conviennent à Dieu convien-» nent au Saint-Eſprit, excepté celui d'engendré & de non en-» gendré, qui marquent les proprietés perſonnelles du Pere & du » Fils. Je tremble de reſpect, dit ſaint Gregoire, quand je penſe » à cette riche quantité de noms qui ſont attribués au Saint-Eſ-» prit, & auſquels ſes adverſaires ont l'effronterie de réſiſter. Il eſt » appellé l'Eſprit de Dieu, l'Eſprit de Jeſus-Chriſt, l'Enrende-» ment de Jeſus-Chriſt, l'Eſprit du Seigneur & le Seigneur » même ; l'Eſprit d'adoption, de verité, de liberté, de ſageſſe, de » prudence, de conſeil, de force, de ſcience, de pieté, de crainte » de Dieu, parce qu'il produit toutes ces choſes. Il remplit tout » par ſon eſſence, il contient tout. Adorons donc, dit ſaint Gre-» goire (*b*) Dieu le Pere, Dieu le Fils, Dieu le Saint-Eſprit, » trois proprietés ou trois perſonnes, une ſeule divinité, qui a la

(*a*) *Jam vero tibi authoritatem examen produbit, ex quibus ſcripturæ teſtimonio admodum confirmatam eſſe Spiritus divinitatem oſtenderur, iis quidem certe qui non nimis ſtolidi & obtuſi fuerint atque a Spiritu averſi. Sic autem expende. Naſcitur Chriſtus : præcurrit Spiritus. Baptizatur ille : hic teſtimonium affert. Tentatur ille : hic abducit. Miracula edit ille : hic comitatur. Aſcendit ille : hic ſuccedit. Quid enim adeo magnum & divinum eſt quod non ipſe poſſit ? Quod tam divinum nomen eſt, quo non, excepto ingenti & genuiti nomine, appelleur ? Patris enim & Filii proprietates incolumes atque integras ipſis manere conveniebas, .... equidem ipſe ad tantam nominum copiam, adverſus quam frontem perfricans, qui Spiritum adverſantur, totus cohorreſco. Spiritus Dei dicitur, Spiritus Chriſti, mens Chriſti, Spiritus Domini, ac Dominus ipſe, Spiritus adoptionis, veritatis, libertatis. Spiritus ſapientiæ, prudentiæ, conſilii, fortitudinis, ſcientiæ, pietatis, timoris Dei, ut pote horum omnium efficiens, omnia eſſentia ſua implens, omnia continens.* Gregor. *Orat.* 37. *pag.* 609. *&* 610.

(*b*) *Colamus Deum Patrem, Deum Filium, Deum Spiritum Sanctum, tres proprietates, unam divinitatem, nec gloria, nec honore, nec eſſentia, nec regno diviſam ut quiſpiam divino numine affiatus, non ita pridem philoſophatus eſt, nec inciſerum exorientem videas, ut cum ſcriptura loquar, nec cæleſtis ſplendoris gloriam quiſquis aliter ſentit, aut tempori obſequitur, aliam aliamque ſubinde formam aſſumens, putidumque de maximis rebus conſilium capiens.* Gregor. *ibid. pag.* 609.

» même gloire, le même honneur, la même eſſence & le même » royaume. Quiconque penſe autrement, ſoit qu'il aime mieux » s'accommoder au tems, ſoit pour quelque autre raiſon de poli- » tique, put-il ne pas voir le lever de lucifer, ni participer à la gloire » celeſte.

XIII. » Nous ſommes tombés entierement (*a*), c'eſt-à-dire, » ſelon le corps & l'ame, & nous avons été condamnés à cauſe » de la deſobéiſſance du premier homme & de la fraude du dé- » mon : enſorte qu'étant tous morts en Adam (*b*), il faut que nous » ſoyons vivifiés en Jeſus-Chriſt, ce qui arrive lorſque nous naiſ- » ſons en lui, que nous ſommes attachés à la croix, & que nous » ſommes enſevelis pour reſſuſciter avec lui. Notre changement » à cet égard eſt avantageux ; nos maux ceſſent, nous ſommes » rétablis dans une condition plus heureuſe, la grace ſurabonde » où le peché avoir dominé. Si pour avoir mangé du fruit défendu » nous avons été condamnés, à plus forte raiſon la Paſſion de » Jeſus-Chriſt nous juſtifiera-t-elle? L'Ecriture (*c*) reconnoît trois » ſortes de naiſſances, celle des corps, celle du batême, celle » de la réſurrection. La premiere eſt baſſe & ſervile & accom- » pagnée d'un plaiſir déreglé ; la ſeconde eſt libre & a la force » de chaſſer les affections vicieuſes, & de retrancher tout ce que » nous avons contracté de mauvais en venant au monde, & de » nous rappeller à la vie celeſte. Si nous avions (*d*) perſeveré dans » notre premier état & obéi au commandement de Dieu, nous » ſerions devenus immortels par la vertu du fruit de vie ; mais la » mort étant entrée dans le monde par l'envie du démon qui a

Sur le peché originel.

(*a*) *Totus cecidi, atque ob primigeuæ uominis inobedientiam & diaboli fraudem condemnatus ſum.* Gregor. *Orat.* 14. *p.* 221.

(*b*) *Quemadmodum in veteri Adamo mortui ſumus, ita in Chriſto vivamus, dum nimirum cum Chriſto & uaſcimur, & cruci affigimur, & ſepelimur, & reſurgimus. Pulchra enim in contrarium mutatio mihi ſubeunda eſt, ut quemadmodum ex fecundis rebus moleſtæ venerunt, ſic etiam ex moleſtis lætæ & jucundæ redeant. Ubi enim abundavit peccatum, ſuperabundavit & gratia : etſi guſtus condemnavit, quanto magis Chriſti paſſio juſtificavit.* Gregor. *Orat.* 38. *p.* 614. Saint Auguſtin cite ce paſſage dans ſon premier livre contre Julien le Pelagien. Aug. *lib.* 1. *contra Julianum, cap.* 5. *pag.* 505. *tom.* 10.

(*c*) *Triplex nativitatis genus agnoſcit ſcriptura, primum ex corporibus, alterum ex baptiſmo, tertium ex reſurrectione. Horum primum nocturnum & ſervum eſt, ac cum libidine conjunctum : alterum diurnum & liberum ac depellendarum vitioſarum affectionum vim habens, omne id quod à uativitate contractum eſt, velamen amputans, & ad ſupernam vitam uos revocans.* Gregor. *Orat.* 40. *pag.* 637.

(*d*) *Quod ſi, quod eramus, permanſiſſemus, ac præcepto paruiſſemus, effecti utique fuiſſemus, quod non eramus, atque ad lignum vitæ poſt ſcientiæ lignum acceſſiſſemus, atque immortales effecti, Deo propius adjuncti fuiſſemus. Quoniam autem invidia diaboli mors in mundum intravit, hominemque per fraudem illexit ac circumvenit, idcirco Deus paſſione noſtra patitur : nimirum homo factus, eoque paupertatis ſe ſe dejecit, ut caro compingatur, quo uos ejus paupertate ditemur.* Gregor. *Orat.* 43. *pag.* 699.

» trompé & ſéduit l'homme ; c'eſt pour cela que Dieu s'eſt fait » homme & pauvre pour nous combler de biens : mais la racine » du peché n'eſt point entierement arrachée, & cette ſemence » fatale que l'homme ennemi a ſemée n'eſt point périe avec lui (*a*).» Saint Gregoire regarde comme les ſuites du peché originel les ennuis de cette vie, les combats perpétuels que nous livre une cupidité inſatiable, les impôts, les guerres & autres fleaux auſquels la juſtice divine nous a condamnés. Saint Auguſtin cite de lui pluſieurs paſſages pour établir cet article de notre créance contre les Pelagiens, & leur dit : (*b*) » Nous vous trouverons auſſi » dans l'Orient un Evêque d'un grand nom & de beaucoup de » réputation ; dont les écrits ſont connus par-tout. Que Gregoire » vienne donc s'unir aux Peres d'Occident, & qu'il prononce » avec eux un arrêt pour condamner vos nouveautés prophanes, » guérir ceux que vous avez infectés. Oſerez-vous dire qu'il eſt » Manichéen, & ne révérerez-vous pas plutôt la verité dans cet » accord de l'Orient avec l'Occident, dont le ſeul Gregoire vous » eſt un témoin aſſez authentique, puiſqu'il n'y ſeroit pas celebre » & réveré comme il eſt, ſi ſes paroles ne s'accordoient pas avec » la créance commune & publique des autres Fidéles.

Sur l'Incarnation, & la ſainte Vierge.

XIV. En effet, il ne reconnoît point (*c*) d'autre cauſe de l'Incarnation du Fils de Dieu que la réparation & le ſalut du genre humain.

(*a*) *Utinam funditus pereat vitium & primum illius ſemen, ac pravus ille qui dormientibus nobis zizania ſuper ſeminavit. Hæc nobis lignum illud invexit & amarus eſus, & invidus ſerpens, & lex violata, quæ nobis hanc pœnam irrogavit ut in vultus ſudore vita ducenda ſit .... è paradiſo dejectus ſum atque in terram ex qua ſumptus fueram averſus ſum, id unum delicia-rum loco habens, quod calamitates meas cognitas habeam. & pro exigua voluptate, perpetuo mœrore damnatus ſum, eamque pœnam pendo, ut mihi cum eo, qui malè in meam amicitiam irrepſit ac per arboris guſtum in fraudem me induxit, bellum gerere ſit neceſſe. Hinc factum eſt, ut ad laborem nascar & vivam & moriar. Hinc indigentia nata eſt, ex indigentia cupiditas plus habendi, ex cupiditate, ex bellis porro tributa, quibus in divina condemnatione nihil gravius eſt & acerbius.* Gregor. *Orat. 9. pag.* 157. & 158.

(*b*) *Sed non tibi deerit magni nominis & famâ celeberrimâ illuſtris Epiſcopus etiam de partibus Orientis, cujus eloquia ingentis meritò gratiæ, etiam in linguam tranſlata uſquequaque claruerunt. Sedeat ergo cum iſtis Patribus etiam ſanctus Gregorius, & cum eis tuæ criminationis inanem patiatur invidiam : dum tamen cum eis contra novitiam peſtem veſtram, medicinalem proferat & ipſe ſententiam ..... nunquid & iſtum Manichæi ſapere, vel jacere venena dicturus es ? Audis omnes uno corde, uno ore, una fide idipſum dicere, & hanc eſſe Catholicam fidem non diſſonante conteſtatione formatam. An tibi parva in uno Gregorio Epiſcoporum Orientalium videtur auctoritas ? Eſt quidem tanta perſona, ut neque ille hoc niſi ex fide Chriſtiana omnibus notiſſima diceret, nec illi eum tam clarum haberent atque venerandum, niſi hæc ab illo dicta & regula notiſſimæ veritatis agnoſcerent.* Auguſtin. *lib. 1. contra Julianum, pag* 504. & 505. *to. 10.*

(*c*) *Quæ autem humanitatis à Deo propter nos ſuſceptæ cauſa extitit ? Profectò ut nobis ſalus pareretur. Quid enim aliud cauſæ afferri poſſit.* Gregor. *Orat. 36. pag* 578.

humain. Les Apollinariſtes (*a*) appelloient Jeſus-Chriſt l'homme du Seigneur, ou l'homme ſeigneurial : cette expreſſion ne leur étoit pas particuliere, ſaint Athanaſe (*b*), ſaint Epiphane, Anaſtaſe Sinaïte, Caſſien, & même ſaint Auguſtin (*c*), s'en ſont ſervi, mais dans un ſens different ; car ils ne doutoient point que le Verbe n'eût pris un homme parfait : au lieu que les Apollinariſtes diſoient que l'homme en Jeſus-Chriſt étoit ſans entendement, & que la divinité y ſuppléoit, ce qui eſt une erreur contre la foi : » Car nous (*d*) ne ſéparons point en Jeſus-Chriſt, l'homme de la » divinité, il eſt notre Seigneur & notre Dieu, & nous faiſons » profeſſion de croire que c'eſt le même qui auparavant n'étoit » point homme, mais Dieu & Fils unique avant tous les ſiecles, » ſans mélange de corps ni rien de corporel, qui à la fin des ſie- » cles a pris auſſi l'humanité pour notre ſalut ; paſſible par la chair, » impaſſible par la divinité ; borné par le corps, ſans bornes par » l'eſprit ; le même terreſtre & celeſte, viſible & inviſible, com- » préhenſible & incompréhenſible, afin que l'homme entier tombé » dans le peché, fût réparé par celui qui eſt homme tout entier & » Dieu. Si quelqu'un ne croit pas Marie Mere de Dieu, il eſt ſé- » paré de la divinité. Si quelqu'un dit qu'il a paſſé par la Vierge

*Voyez* tome V. page 188.

(*a*) *Ne homines iſti* (*Apollinariſtæ*) *alios decipiant, vieiſſimique iſti decipiantur, hominem* Dominicum *ut ipſi loquuntur . . . . . mentis expertem eſſe aſſerentes.* Greg. *Orat.* 51. *pag.* 738

(*b*) Athanaſius, *in Expoſitione fidei, pag.* 100. *tom.* 1. *& in Expoſitione in Pſal XL. pag.* 1068. *tom.* 2. Epiphanius, *in Ancorato, num.* 97. *tom.* 2. Anaſtaſius Sinaïta, *in libro cui titulus* Vix dux, *cap* 13. *pag.* 839. *tom.* 9. *Biblioth. Patr.* Joannes Caſſianus, *de Incarnatione, lib.* 6. *cap.* 22. *pag.* 93. *tom.* 7. *Biblioth. Patr. & collat.* 11. *cap.* 13. *pag.* 171.

(*c*) *In ſecundo item libro* (*De Sermone Domini in monte, cap.* 6.) *Nulli* (*inquam*) *licebit ignorare Dei regnum, cùm ejus unigenitus, non ſolum intelligibiliter, ſed etiam viſibiliter, in* homine Dominico *de cœlo venerit judicaturus vivos & mortuos. Sed non video utrùm recte dicatur homo Dominicus qui eſt mediator Dei & hominum, homo Chriſtus Jeſus, cùm ſit utique Dominus. Dominicus autem homo quis in ejus ſancta familia non poteſt dici ? Et hoc quidem ut dicerem apud quoſdam legi tractatores Catholicos divinorum eloquiorum. Sed ubicumque hoc dixi, dixiſſe me nollem. Poſtea quippe vidi non eſſe dicendum, quamvis nonnulla poſſit ratione defendi.* S. Aug. *lib.* 1. *Retract. cap.* 19. *num.* 8. *pag.* 31. *tom.* 1.

(*d*) *Neque enim hominem à divinitate ſeparamus : ſed unum & eundem profitemur, prius quidem non hominem, ſed Deum & Filium unigenitum, ac ſæculis omnibus antiquiorem, à corpore rebuſque omnibus corporeis purum & ſecretum : in fine autem hominem, propter ſalutem noſtram aſſumptum, carne paſſibilem, divinitate impaſſibilem, corpore circumſcriptum, Spiritu incircumſcriptum, terrenum eundem & cœleſtem, viſibilem & intelligibilem, comprehenſibilem & incomprehenſibilem : ut per eundem totum hominem ſimul ac Deum, totus homo in peccatum lapſus refringatur. Si quis ſanctam Mariam Deiparam non credit, extra divinitatem eſt. Si quis Chriſtum per virginem tanquam per canalem fluxiſſe, non autem in ea divino modo, quia abſque viri opera ; humano, quia juxta pariendi conſuetudinem formatum ſe dixerit, a què atheus eſt. Si quis formatum hominem fuiſſe Deumque poſtea ſubuiſſe dicat, damnationi obnoxius eſt. Hoc enim non Dei generatio fuerit, ſed generationis fuga.* Gregor. *Orat.* 51. *pag.* 738. *&* 739.

» comme par un canal, & non pas qu'il a été formé en elle d'une » maniere divine & humaine tout enſemble; divine, en ce que » l'homme n'y a point eu de part; humaine, en ce que les loix de » la groſſeſſe ont été obſervées, il eſt encore impie. Si quelqu'un » dit que l'homme a été formé & que Dieu enſuite y eſt entré, il » eſt condamnable, parce que ce ne ſeroit point là la generation » d'un Dieu. Si quelqu'un introduit deux fils, l'un de Dieu le Pere, » l'autre de la Mere, & ne dit pas que c'eſt le même (*a*), il doit » décheoir de l'adoption promiſe aux vrais Fidéles : car il y a » deux natures, Dieu & l'homme, comme l'ame & le corps; » mais il n'y a pas deux Fils, ni deux Dieux, non plus que deux » hommes, quoique ſaint Paul ait ainſi nommé l'interieur & l'ex- » terieur de l'homme; & pour le dire en un mot, le Sauveur eſt » compoſé de deux choſes differentes, puiſque le viſible & l'invi- » ſible n'eſt pas la même choſe, non plus que ce qui eſt ſujet au » tems, & ce qui n'y eſt pas ſujet : mais ce ne ſont pas deux per- » ſonnes, *alius atque alius*; à Dieu ne plaiſe, car les deux choſes » ſont unies: Dieu eſt devenu homme, ou l'homme eſt devenu Dieu, » ou comme on voudra le dire. Or je dis que ce ſont differentes » choſes au contraire de la Trinité; car nous diſons qu'il y en a » un autre & un autre, pour ne pas confondre les hypoſtaſes; mais » non pas une autre choſe & une autre choſe : les trois ſont une » même choſe par la divinité. Si quelqu'un dit (*b*) que Dieu a

(*a*) *Si quis duos filios alterum ex Deo & Patre, alterum ex matre, non autem unum atque eundem induxerit, is ab ea quoque filiorum adoptione excidat quæ recte credentibus promiſſa eſt: quamquam enim Deus & homo duæ naturæ ſunt quemadmodum & anima & corpus, non tamen duo filii nec dii, quemadmodum ne hic quidem duo homines, tametſi Paulus ad hunc modum internam & externam hominis partem appellaverit. Atque ut paucis rem complectar, aliud quidem atque aliud ſunt ea, ex quibus Salvator, niſi verò id quod cerni non poteſt, idem eſt cum eo quod in oculorum aſpectum cadit, & quod temporis expers eſt, cum eo quod tempori ſubeſt, non tamen alius atque alius abſit. Ambo enim hæc connexione unum ſunt, Deo nimirum humanitatem, atque homine divinitatem ſuſcipiente, aut quocumque tandem nomine quiſpiam uti malit. Porro aliud dico, contra quam in Trinitate res habet. Illic enim alius atque alius, ne perſonas confundamus : non autem aliud atque aliud, quoniam tria quoad divinitatem unum & idem ſunt.* Gregor. *Orat.* 51. *pag.* 739.

(*b*) *Si quis divinitatem in eo, velut in Propheta, per gratiam operatam fuiſſe non autem ſecundùm eſſentiam copulatam fuiſſe, atque copulari dixerit, à præſtantiori afflatu vacuus ſit, immo contrario impleatur. Si quis crucifixum non adorat, anathema ſit, atque in eorum qui Chriſtum interemerunt, numerum adſcribatur. Si quis eum ex operibus perfectum fuiſſe, aut poſt baptiſmum vel reſurrectionem à mortuis in filium adoptatum dixerit, quemadmodum quos Græci aſcriptitios inducunt, anathema ſit. Neque enim id, quod initium habuit, aut proficit, aut perficitur Deus eſt : tametſi hæc de eo idcirco dicantur, quòd paulatim ſe ſe patefecerit. Si quis ſanctam carnem nunc depoſitam eſſe, nudamque ac corpore vacuam divinitatem eſſe, non autem cum aſſumpta parte & eſſe, & venturam eſſe dixerit, præſentiæ illius gloriam non cernat. Ubi enim*

» operé en Jeſus-Chriſt par grace, comme dans un Prophete, &
» non pas qu'il s'y eſt uni par ſubſtance, qu'il ſoit privé de l'opé-
» ration divine, c'eſt-à-dire, de la grace du Saint-Eſprit. Si quel-
» qu'un *n'adore pas le Crucifié*, qu'il ſoit anathême & mis au nom-
» bre de ceux qui l'ont fait mourir. Si quelqu'un dit que Jeſus-
» Chriſt a été perfectionné par ſes œuvres, ou élevé à la dignité
» de Fils après ſon Batême ou après ſa Reſurrection, comme
» ceux que les Payens mettent au rang des dieux, qu'il ſoit ana-
» thême : car ce qui commence ou profite, ou ſe perfectionne n'eſt
» pas Dieu, quoique l'on parle ainſi de Jeſus-Chriſt, à cauſe qu'il
» ſe découvroit peu à peu. Si quelqu'un dit qu'il a maintenant
» quitté ſa chair, que ſa divinité eſt dépouillée du corps, & qu'il
» ne viendra pas avec le corps qu'il a pris & qu'il conſerve en-
» core, puiſſe-t-il ne point voir la gloire de ſon avénement : car,
» où pourroit être ſon corps, ſinon avec celui qui s'en eſt revétu ?
» *Ubi enim nunc corpus fuerit niſi cum ea natura, à qua aſſumptum*
» *eſt ?* Il reviendra donc avec ſon corps revétu de gloire, tel qu'il
» parut aux Diſciples ſur la montagne, lorſque la divinité fit re-
» jaillir ſa gloire ſur l'humanité. Si quelqu'un dit (*a*) que la chair
» de Jeſus-Chriſt eſt deſcendue du Ciel, non pas qu'elle eſt priſe
» ici de nous, qu'il ſoit anathême. Si quelqu'un eſpere (*b*) en un
» homme ſans entendement, il eſt ſans entendement lui-même
» & indigne d'être ſauvé ; car Dieu n'a guéri & ne ſauve que
» ce qu'il a pris. Si Adam n'eſt tombé qu'à demi, il n'a fallu
» en prendre & en ſauver que la moitié ; s'il eſt tombé tout entier,
» qu'ils ne nous envient donc pas (il parle aux Apollinariſtes) le

---

*nunc corpus fuerit niſi cum ea natura, à qua aſſumptum eſt... verùm cum corpore quidem, ut ſentio veniet : talis autem, qualis Diſcipulis in monte apparuit, aut olim oſtenſus eſt divinitate carnem ſuperante.* Gregor. *Orat.* 51 *pag.* 739. & 740.

(*a*) *Si quis carnem à cœlo deſcendiſſe, non autem hinc atque à nobis eſſe dixerit, anathema ſit.* Gregor. *ibid pag.* 740.

(*b*) *Si quis in hominem mente carentem ſperat, amens profectò eſt, nec dignus, cui omni ex parte ſalus afferatur. Nam quod aſſumptum non eſt, emrationis eſt expers : quod autem Deo unitum eſt, hoc quoque ſalutem conſequitur. Si dimidia tantum ex parte Adamus lapſus eſt, dimidiatum quoque ſit, quod aſſumptum eſt & quod ſalutem accepit ; ſi autem totus peccavit, toti quoque genito unitus eſt atque omni ex parte ſalutem conſequitur. Quo circa ne perfectam ſalutem iſti nobis invideant, aut oſſa ſolum & nervos atque hominis picturam Salvatori tribuant. Nam ſi ipſe inanimatus homo eſt, hoc etiam Ariani aiunt, ni paſſionem divinitatis tribuant, tanquam videlicet quod corpus movet, idem quoque patiatur. Si autem animatus quidem, verum mentis expers, quo tandem modo hominis nomen ſuſtinebit ? Neque enim homo animal eſt mente carens. Atque illud neceſſe eſt, ut ſpecies quidem & larva humana ſit, anima autem equi cujuſpiam, aut bovis, aut alterius animalis mentem non habentis. Ac proinde illud quoque eſſe, cui ſalus afferatur : atque ego ab ipſa veritate deluſus ſum, ut qui, alio honore affecto, ipſe glorier meque jactem.* Gregor. *Orat.* 51, *pag.* 740.

» ſalut parfait; & qu'ils ne revêtent pas ſeulement le Sauveur d'os » & de nerfs & de la peinture d'un homme. S'il eſt homme ſans » ame, c'eſt ce que diſent les Ariens, afin d'attribuer la paſſion à » la divinité, comme au principe des mouvements de ſon corps: » s'il a une ame ſans entendement, comment eſt-il homme? car » l'homme n'eſt pas un animal ſans entendement, ce ſera la fi- » gure & l'habitation d'un homme avec l'ame d'un cheval ou » d'un bœuf ou d'une autre bête, ce ſera donc là auſſi ce qui eſt » ſauvé; & la verité m'aura trompé, ſi je me glorifie de l'honneur » qu'un autre aura reçû. « Saint Gregoire déclare ailleurs (*a*) qu'il adore un ſeul & unique Fils de Dieu & de la ſainte Vierge Marie; qu'il n'en fait pas deux Fils: & que ceux qui ſuivent ou qui ſuivront dans la ſuite des ſentimens contraires en rendront compte au Jugement de Dieu; que le (*b*) Fils de Dieu eſt plus ancien que les ſiecles, inviſible, incompréhenſible, incorporel, principe de principe, lumiere de lumiere, ſource de vie & de l'immortalité, vive image du Pere; qu'il s'eſt revêtu d'un corps pour guérir les foibleſſes de la chair; qu'il a pris une ame intellectuelle ſemblable à la nôtre, afin que le remede fût proportionné au mal; qu'il s'eſt chargé des foibleſſes humaines, excepté du peché; qu'il a été conçû dans le ſein d'une Vierge, qui auparavant avoit été purifiée ſelon le corps & l'ame: car il falloit honorer la génération & lui préferer la virginité. Il ajoute en s'écriant ſur l'incompréhenſibilité du myſtere, que celui qui exiſte reçoit l'être; (*c*) que celui qui n'eſt point créé devient une créature; que celui que tous les eſpaces ne peuvent contenir, eſt renfermé dans une

(*a*) *Quando quidem autem & de divina humanitatis Aſſumptione ſive Incarnatione quæſtio quædam movetur, hoc quoque omnibus de nobis affirma, nos Dei Filium, qui ex Patre primùm, ac deinde ex ſancta Maria virgine genitus eſt, in unum jungere: nec duos filios nominare, ſed unum & eundem in inviſibili deitate & honore adorare. Quod ſi quis vel nunc, vel in poſterum, his minimè aſſenſus fuerit, ipſe Deo in die judicii rationem reddet.* Gregor. *Orat.* 52 *p.* 746.

(*b*) *Ipſe Dei Filius, ille ſæculis antiquior, ille inviſibilis ille incomprehenſibilis, ille incorporeus, illud ex principio principium. illud ex lumine lumen, ille fons vitæ & immortalitatis, illa archetypi expreſſio, illud immotum ſigillum, illa per omnia ſimilis imago, ille patris terminus & ratio, ille, inquam, ad imaginem ſe confert & carnem ob carnem geris, & cum intellectuali anima propter animam meam jungitur, ut ſimile per ſimile repurget. Atque humana omnia excepto peccato ſuſcipit, conceptus quidem virgine, animo & corpore à Spiritu præpurgata: nam & procreationem honore affici & virginitatem præferri oportebat.* Gregor. *Orat* 38 *pag* 620.

(*c*) *Qui eſt fit: qui creatus non eſt creatur: qui nullo loco contineri poteſt per interventum animæ intellectualis, inter divinitatem & carnis craſſitiem, continetur. Qui locupletes alios ditat, paupertate afficitur. Carnis enim meæ paupertatem ſubit, ut ego divinitatis ipſius opes conſequar. Qui plenus eſt exinanitur: ſua enim gloria ad breve tempus exinanitur, ut ego plenitudinis ipſius participes efficiar. Quanam hæc bonitatis aſſertio? Quodnam me circumſtat myſterium.* Gregor. *ibid. pag.* 620.

maſſede chair par le miniſtere de l'ame intellectuelle qui eſt unie à la divinité; que celui qui enrichit les autres s'eſt fait pauvre, & a voulu participer aux miſeres de l'humanité pour nous combler des tréſors de ſa divinité; qu'il a anéanti ſa gloire pour un tems, afin que nous euſſions part à ſa plénitude; qu'il y a en Jeſus-Chriſt une volonté humaine, toujours parfaitement (*a*) conforme à la volonté divine, & qu'elle eſt comme déifiée; que le ſacrifice qu'il a offert à ſon Pere eſt un ſacrifice d'expiation (*b*) pour tous les pechés du monde; que les Heretiques (*c*) rendent inutile par leurs erreurs la mort qu'il a ſoufferte pour eux. Il y a toutefois dans ſaint Gregoire quelques expreſſions (*d*), qui nous paroîtroient aujourd'hui peu exactes, comme lorſqu'il dit que dans Jeſus-Chriſt la divinité s'eſt mêlée avec l'humanité : mais cette façon de parler qui lui eſt commune avec pluſieurs anciens (*e*) qui ont écrit avant la naiſſance de l'hereſie d'Eutychés, ſe doit d'autant moins prendre à la rigueur, que dans ſa premiere lettre à Cledonius (*f*) & dans ſon trente-unieme diſcours, il diſtingue exactement les deux natures.

---

(*a*) *Septimum proferatur, quod Filius è cœlo deſcendiſſe dicitur, non ut voluntatem ſuam faciat, ſed ejus à quo miſſus eſt. Sane niſi ab illo ipſo, qui deſcendit, hæc oratio haberetur, dicere poſſemus, hæc verba velut ab homine exprimi, non qui de Salvatore intelligatur, (illius enim voluntas cum tota deificata ſit Deo procul non adverſatur) ſed qui noſtræ conditionis ſit.* Gregor. *Orat.* 36. *pag.* 585. Ce paſſage eſt cité dans la fameuſe lettre du Pape Agathon, qui fut lûe & approuvée dans le ſixieme Concile general aſſemblé contre les Monothelites. Tom. VI. *Concil. pag.* 652.

(*b*) *Magna illa, & quantum ad primam naturam, immactabilis, ut ita loquar, victima legalibus ſacrificiis immixta eſt, illa, inquam, non exiguæ cujuſdam partis orbis terrarum, nec ad exiguum tempus, ſed totius mundi numquam intermoritura expiatio* Gregor. *Orat.* 42. *pag.* 685.

(*c*) *Quid ad hæc nobis ſycophantæ dicunt, acerbi, inquam, divinitatis expenſores .... pro quibus Chriſtus mortuus eſt, ingratæ creaturæ, diabolis figmenta?* Gregor. *Orat.* 38. *pag* 620

(*d*) *Quid autem majus & honorificentius hominis humilitati contingere queat, quam Deo copulari atque ex illa mixtione Deum effici.* Gregor. *Orat.* 36. *pag.* 578. & 579. *Progreſſus autem Deus cum humanitate, unum ex duobus inter ſe contrariis, carne nimirum & ſpiritu, quorum alterum deificavit alterum deificatum eſt. O novam mixtionem! ô admirandam temperationem.* Greg. *Orat.* 38. *pag* 620.

(*e*) *Naſcitur homo Deo mixtus.* Tertull. *in Apologetico, cap* 21 *pag.* 21. *Deus cum homine miſcetur.* Cyprianus, *lib. de Idolorum vanitate, pag.* 228 *edit. Pariſ. ann.* 1726. *Humani enim generis cauſa Dei Filius natus ex Virgine eſt & Spiritu Sancto, ipſo ſibi in hac operatione famulante, & ſua, Dei videlicet inumbrante virtute, corporis ſibi initia conſevit, & exordia carnis inſtituit; ut homo factus ex Virgine naturam in ſe carnis acciperet, perque hujus admixtionis ſocietatem ſanctificatum in eo univerſi generis humani corpus exiſteret.* Hilarius, *lib. de Trinitate, cap* 24 *pag* 800.

(*f*) Gregor. *Orat.* 51. *ſeu Epiſtola prima ad Cledonium, pag.* 739. On a rapporté le paſſage plus haut. *Id, quod erat exinanivit, id quod non erat aſſumpſit, non duplex factus, ſed unum ex duplici natura fieri ſuſtinens. Ambo enim Deus, nimirum quod aſſumpſit, & quod aſſumptum eſt; duæ naturæ in unum concurrentes, non duo filii.* Greg. *Orat.* 31. *pag.* 497.

Sur les Anges & les demons.

XV. A l'égard des Anges, il ſuit l'opinion des anciens Peres Grecs, qui ont cru qu'ils avoient été créés avant le monde. » Ce » n'étoit pas aſſez, dit-il, (*a*) à la bonté divine de ſe contempler » elle-même, le ſouverain bien demandant à ſe communiquer; » voilà pourquoi Dieu penſa d'abord à créer les Anges & les Ver- » tus celeſtes; cette penſée fut l'ouvrage du Verbe, le Saint-Eſprit » le perfectionna: ces ſecondes lumieres furent créées comme les » miniſtres de la lumiere primitive, qu'on peut regarder ou com- » me de pures intelligences, ou comme un feu ſans matiere, ou » quelque choſe d'approchant. « Saint Gregoire n'a point de ſyſtême fixe ſur leur état preſent. Il y a un endroit où il ſemble leur accorder le même privilege qu'à Dieu, c'eſt-à-dire, l'impeccabilité. » C'eſt, dit-il, le propre de Dieu (*b*) d'être exemt de tout » peché; car cette premiere eſſence étant parfaitement ſimple, » elle eſt dans une paix parfaite, & exemte du moindre trouble » que le peché puiſſe occaſionner. Je crois pouvoir dire encore » hardiment que c'eſt le propre de la nature angelique, & qu'elle » jouit du même privilege d'impeccabilité. « Mais frappé ailleurs de l'exemple du démon, qui après avoir été l'étoile du matin par ſa lumiere, eſt devenu tout tenebreux par la corruption de ſon orgueil, il ſemble (*c*) n'oſer dire que les Anges ne peuvent abſolument par leur nature ſe porter au mal. Il compte dans un de ſes diſcours neuf ordres (*d*) dans la hierarchie celeſte: les Anges, les Archanges, les Trônes, les Puiſſances, les Principautés, les Dominations, les Splendeurs, les Elevations, les Vertus intelli-

(*a*) *Quoniam autem bonitati, (divinæ) nequaquam ſatis erat ſua ipſius ſolùm contemplatione moveri, ſed bonum diffundi ac propagari oportebat, ut plura eſſent quæ beneficio afficerentur (id enim ſummæ bonitatis erat) primum angelicas & cœleſtes virtutes cogitavit atque illa cogitatio opus erat quod verbo conficiebatur, ac ſpiritu expiebatur. Atque ita ſecundi ſplendores procreati ſunt, primi ſplendoris adminiſtri: (ſive intelligentes Spiritus, ſive ignem velut materiæ expertem, & incorporeum, ſive aliam quandam naturam, quam proximè ad has accedentem, eas exiſtimare oporteat.* Greg. *Orat.* 38. *pag.* 617.

(*b*) *Quoniam omni peccati labe carere Dei eſt, primæque & incompoſitæ naturæ, ſimplicitas enim pacata eſt, atque ab omni diſſidio remota, audacter etiam addam, & angelicæ quæ aut prorſus extra peccandi aleam eſt, aut ad id certè ob eam propinquitatem, quod ad Deum habet proxime accedit.* Gregor. *Orat.* 40. *pag.* 640.

(*c*) *Geſtit quidem animus dicere ad malum immobiles (Angelos) atque ad bonum duntaxat aguationem habentes, utpote Deum circumſtantes ac primario Dei fulgore collucentes; verùm ut non omnino immobiles, ſed ægre mobiles exiſtimem ac dicam, mihi perſuadet ille ob ſplendorem Luciſer, qui propter ſuperbiam caligo, & effectus eſt, & nominatur, ac ſubjectæ ipſi rebelles poteſtates quæ per boni fugam vitium effecerunt ac nobis contraxerunt.* Gregor. *Orat.* 38. *pag.* 617.

(*d*) *Non ultra progredi poſſimus quam quod Angelos quoſdam & Archangelos ſcimus, Thronos, Poteſtates, Principatus, Dominationes, Splendores, Aſcenſus, Intelligentes, Virtutes, &c.* Gregor. *Orat.* 34. *pag.* 560.

gentes : & dans une autre il fait mention des (*a*) Seraphins & des Cherubins. » Les Anges ſont (*b*) les miniſtres de la volonté de » Dieu ; ils ont naturellement & par communication une force » extraordinaire ; ils vont par-tout dans un moment par la legereté » de leur nature : les uns ſont chargés de veiller ſur quelque partie » de l'Univers qui leur eſt marquée de Dieu, de qui ils dépendent » en toutes choſes ; ils chantent ſes louanges, & contemplent ſans » ceſſe ſa gloire, non que Dieu ait beſoin de leurs éloges, ni qu'ils » augmentent ſa gloire ; car quel accroiſſement peut recevoir celui » qui eſt l'auteur de tous les biens ? mais afin que ces natures ſubli- » mes, qui ſont les premieres après Dieu, ſoient comblées de nou- » veaux bienfaits. Les Anges (*c*) nous aident dans tout ce que » nous faiſons de bien ; ils ſont (*d*) à la garde de chaque ville, de » chaque Egliſe ; ils honorent (*e*) le Sacerdoce dans ceux qui en » font les fonctions ſans reproche : pour marquer leur pureté on » avoit coutume de les dépeindre (*f*) avec des habits blancs ſous » une figure humaine. « Saint Gregoire dit que c'eſt l'orgueil (*g*) qui a fait perdre à ſatan ſa lumiere & ſa beauté ; que les démons ces eſprits envieux & revoltés (*h*) ſont tous leurs efforts, & ont

(*a*) *Quid Eſaiam & Ezechielem ..... commemorem, quorum alter Dominum ſabaoth in gloriæ Throno ſedentem vidit, eumque à Seraphim ſenis alis præditis in orbem cinctum ac laudatum & occultatum ..... alter vehiculum quoque Dei, hoc eſt Cherubinos deſcribit.* Gregor. *Orat.* 34. *pag.* 549. & 550.

(*b*) *Hæ (angelicæ Poteſtates) divinæ voluntatis miniſtræ ſunt roboreque non modo naturali, ſed etiam adventitio pollens, loca omnia peragrant, omnibus ubique impigræ adſunt, tum ob miniſterii promptitudinem, tum ob naturæ levitatem. Aliæ aliam quandam orbis partem complectuntur, aut certe aliis quædam pars commiſſa eſt, ut novit qui hæc ordinavit ac diſtinxit. Ad unum rerum omnium conditoris nutum omnia in unum jungunt, divinæ majeſtatis laudes canunt, ac ſempiternam illam gloriam ſempiternè intuentur : non ut inde gloriæ Dei aliquid accreſcat (quid enim eſt quod ei qui plenus eſt, aliſque bonorum author, accreſcere queat :) ſed ne primæ poſt Deum naturæ beneficio affici deſinant.* Greg. *Orat.* 34. *p.* 560. & 561.

(*c*) *Illuminas tu mirabiliter à montibus æternis, hoc eſt, ut opinione aſſequor, ab angelicis virtutibus, quæ nobis ad optima quæque adjumento ſunt.* Greg. *Orat.* 40. *p.* 664.

(*d*) *(Angelis) hujus urbis cura commiſſa eſt ..... nec enim mihi dubium eſt, quin alii aliarum Eccleſiarum præſides ac patroni ſint, quemadmodum in Apocalypſi Joannes me docet.* Greg. *Orae.* 32. *pag.* 516. *Præter omnia & ante omnia clamabo, valete Angeli, hujus Eccleſiæ præſides, meæque præſentiæ, ac peregrinationis, &c.* Gregor. *ibid. pag.* 528.

(*e*) *Labis expers hoc Sacerdotium ..... ipſi quoque Angeli puri puriſſimi Dei cultores tanquam ipſorum cultui minime impar fortaſſe, veneratione proſequuntur.* Gregor. *Orat.* 17. *pag.* 273.

(*f*) *Angelicum eſt, veſtitus candor & ſplendor, cum corporea forma pinguntur : ad deſignandam, ni fallor, naturalem ipſorum puritatem.* Gregor. *Orat.* 23. *pag.* 409.

(*d*) *Ae ſane ætherea qui primum in ſede, tumorem*
*Mentis ob horrendum, ſatanat lucemque decuſque*
*Perdidit, &c.* Gregor. *Carm. arcan.* 4. *pag.* 166.

(*h*) *Cæterum ipſe (Cyprianus) eum (Juſtinam) ſollicitabat ac .... dæmone quodam corporum ac voluptatis amante nititur. Rebelles ſiquidem & invidæ poteſtates ad obeunda hujus generis miniſteria celeres eſſe ſolent, multos nimirum ruinæ ſuæ ſocios quærentes.* Gregor. *Orat.* 18. *pag.* 279.

une adreſſe particuliere pour inſpirer aux hommes un amour charnel, ravis d'avoir des compagnons de leur malheur; qu'ils ſont gourmands (*a*) & impoſteurs; que la puiſſance (*b*) & la force du nom de Jeſus-Chriſt lorſqu'on l'invoque, les fait trembler.

Sur l'origine de l'ame & ſon immortalité.

XVI. C'étoit une ancienne opinion, (*c*) que les ames ſont tirées de quelque endroit où elles avoient habité auparavant, pour être unies aux corps; que les unes ſont douées du don de prophétie, les autres récompenſées ou condamnées ſelon qu'elles ont bien ou mal vécu. Saint Gregoire rejette ces ſentimens comme abſurdes & comme contraires à la ſaine doctrine: il ſoutient même qu'elles ne viennent pas des peres & meres (*d*) mais de Dieu; qu'elles (*e*) ſont toutes divines, quoiqu'attachées au corps qui eſt la moins noble partie de l'homme; qu'elles (*f*) ſont immortelles; qu'elles doivent recevoir une récompenſe éternelle pour leurs vertus, ou être condamnées à des ſupplices ſans fin en punition de leurs crimes.

Sur le batême.

XVII. Il diſtingue cinq ſortes de Batêmes: le premier eſt celui de Moïſe (*g*), qui a batiſé dans l'eau avant que de batiſer dans la

(*a*) *Non jam gulæ dedùti & fraudulenti dæmones rerum potiuntur.* Gregor. *Orat.* 4. *pag.* 127.

(*b*) *Chriſti appellationem .... nobis eripere cogitavit (Julianus) fortaſſe hoc ea ratione fecit quod hujuſce hominis vim & poteſtatem inſtar dæmonum reformidaret.* Greg. *Orat.* 3. *pag.* 81. *Dæmones quidem etiamnum vocato Chriſto contremiſcunt.* Gregor. *Orat.* 1. *pag.* 35.

(*c*) *Vereor ne abſurda etiam ac præpoſtera cogitatio cuiquam obrepat, tanquam anima alibi uſquam verſata ſit, ac deinde corpori huic aſtricta fuerit, atque prout illic ſe geſſerit, alii prophetiam accipiant, alii qui improbe vixerunt, condemnentur. Sed quoniam hoc exiſtimare nimis ſtultum & abſurdum eſt, atque ab Eccleſiaſtica fide & doctrina alienum.* Gregor. *Orat.* 31. *pag.* 505.

(*d*) *Non homo totum hominem veluti de more loquuntur,*
*Progignit verum craſſæ tantummodo carnis*
*Eſt pater, & calidi dat ſemina prima cruoris:*
*Quorum utrumque gravi corruptum morte peribit.*
*Aſt anima in corpus divino condita flatu*
*Immeat externe (novit rex ille ſupremus*
*Quo primum pacto flavit terræque jugavit*
*Auguſtum effigiem.)* Gregor. *Carm.* 2. *pag.* 49.

(*e*) *Anima ex Deo eſt atque divina, ſuperæque nobilitatis particeps, ad eamque properans: tametſi viliori ac deteriori adſtricta ſit.* Gregor. *Orat.* 1. *pag.* 8.

(*f*) *De animæ ſalute periclitamur, quæ beata & immortalis eſt, atque immortalibus, vel ſupplicii, vel laudibus ob vitium aut virtutem afficietur.* Gregor. *Orat.* 1. *p.* 13.

(*g*) *Age de variis baptiſmorum generibus diſſeramus ..... baptizavit Moſes, verum in aqua, priuſque etiam in nube & in mari. Cæterum hoc per figuram agebatur, quemadmodum & Paulo placet. Mare enim aquam nubes Spiritum, manna panem illum vitæ potio divinam potionem adumbrabat. Baptizavit etiam Joannes, non jam ille quidem judaico more (non enim in aqua ſolum, ſed etiam ad pœnitentiam) nondum tamen prorſus ſpiritualiter: nec enim addit in Spiritu. Baptizat quoque Jeſus, ſed in Spiritu. Quod quidem perfectum numeriſque omnibus abſolutum baptiſmum reddit ..... Quartum etiam baptiſmi genus novi, nempe quod martyrio & ſanguine comparatur, quo ipſe quoque Chriſtus baptizatus eſt, & quidem eò cæteris auguſtius quod nullis poſtea ſordibus contaminatur. Quantum locum lacrymarum baptiſmus tenet. Verùm aſperior eſt & laborioſior quo quidem ille ſingitur, ut qui per ſingulas noctes lectum ſuum ac ſtratum lacrymis lavat, cui ipſæ quoque vitis cicatrices fœtent, qui lugens & contriſtatus ingre-*

nuée

nuée & dans la mer; mais ce n'étoit qu'en figure, comme le dit ſaint Paul. La mer étoit le ſymbole du batême de l'eau, la nuée repréſentoit le Saint-Eſprit, & la manne étoit la figure du Pain celeſte. Le ſecond eſt le Batême de ſaint Jean, qui a batiſé non à la juive, car il ne s'eſt pas contenté de verſer de l'eau, il a prêché la pénitence, cependant ſon batême n'étoit pas purement ſpirituel. Le troiſieme eſt celui de Jeſus-Chriſt, qui a batiſé dans l'eſprit; & c'eſt ce qui rendoit ſon batême entierement parfait. Le quatrieme eſt le Batême de ſang, qui eſt d'autant plus auguſte, qu'il n'eſt défiguré dans la ſuite par aucune nouvelle ordure: Jeſus-Chriſt a été batiſé de cette ſorte. Le Batême de larmes tient le cinquieme rang, mais il eſt plus pénible & plus laborieux que les autres: » Celui-là reçoit ce batême qui lave toutes les nuits ſon » lit de ſes larmes, qui ne peut ſupporter l'odeur que rendent les » cicatrices de ſon peché, qui marche fondant en pleurs & tout » triſte, qui imite la converſion de Manaſſé & l'humilité des Ni- » nivites, qui uſe des mêmes paroles que le Publicain diſoit dans » le Temple, qui s'abaiſſe juſqu'en terre & implore la miſericorde » de Dieu à l'imitation de la Chananéenne demandant à manger » les miettes, c'eſt-à-dire, la nourriture d'un chien preſſé de la » faim. « Saint Gregoire appelle (*a*) le Batême de Jeſus-Chriſt, qui eſt le plus parfait & le plus excellent de tous, de differens noms: *Don, Grace, Batême, Onction, Illumination, Habit d'incorruption, Bain de la régeneration* & *Sceau.* » C'eſt un Don, » parce qu'on le reçoit gratuitement; c'eſt une Grace, parce qu'on » l'accorde à ceux qui doivent; il eſt nommé Batême, parce que » le peché y eſt enſeveli dans l'eau; on l'appelle Onction, parce » que c'eſt un caractere ſacré & royal; Illumination, parce qu'il

*ditur, qui Manaſſis reſipiſcentiam, ac Ninivitarum humilitatem, cui miſericordia impertita eſt, imitatur, qui Publicani verbis in Templo utitur, ac ſupra inſolentem & ſuperbum Phariſæum juſtificatur, qui denique Chananæa in modum deprimitur & miſericordiam implorat, ac micas poſcit, hoc eſt canis vehementi fame correpti pabulum.* Gregor. *Orat.* 40.

(*a*) *Baptiſmus omnium Dei beneficiorum præclariſſimum eſt & præſtantiſſimum .... Quemadmodum autem Chriſtus ejus dator multis ac diverſis nominibus appellatur, ita ipſum quoque donum varia nomina ſortitur ..... Donum vocamus, gratiam, baptiſmum, unctionem, illuminationem, incorruptionis indumentum, regenerationis lavacrum, ſigillum, ac denique excellentiſſimo quovis nomine appellamus. Donum dicitur, quia iis, qui nihil prius contulerunt, datur. Gratia, quia etiam debentibus. Baptiſmus quia peccatum in aqua ſepelitur. Unctio, quia ſacer & regius ..... Illuminatio, porro quia ſplendor & claritas. Indumentum, quia ignominiæ noſtræ velamen eſt. Lavacrum, quia abluit. Sigillum, quia conſervatio eſt ac dominationis ſignificatio. Huic gratulantur cœli: hunc Angeli propter ſplendoris cognationem celebrant: hic beatitudinis illius ſimulachrum gerit.* Gregor. *Orat.* 40. *pag.* 638. & 639.

» éclaire ; Habit, parce qu'il cache notre honte & notre nudité ; » Bain, parce qu'il lave les pechés ; Sceau, parce qu'il conſerve & » que c'eſt une marque de domination. Les Cieux & les Anges » l'honorent à cauſe de ſon éclat, & parce qu'il eſt comme la » repréſentation de la beatitude.

Sur le Miniſtre du Batême.

XVIII. On étoit extrêmement délicat, ſur-tout en Cappadoce, ſur le choix du Miniſtre de qui on vouloit recevoir le Batême. Il y en avoit qui non-contens de l'Evêque ordinaire, vouloient être batiſés des mains du Métropolitain ; d'autres, qui réduits à l'être par de ſimples Prêtres, en vouloient du moins qui fuſſent d'une continence & d'une vertu diſtinguée. Saint Gregoire condamne toutes ces affectations, où il entroit ſouvent plus de vanité que de pieté. » Ne dites point, ce ſont ſes paroles (*a*), Je » veux être batiſé par un Evêque, & même qui ſoit Métropoli» tain, ou aſſis ſur le ſiége de Jeruſalem ; car la grace de ce Sacre» ment ne dépend point des lieux, mais uniquement du Saint» Eſprit. Ne dites pas non plus, Je veux que cet Evêque ſoit no» ble & illuſtre, parce que j'aurois honte de deshonorer ma naiſ» ſance par la baſſe condition de celui qui me donneroit le Ba» tême. Enfin ne dites pas : Si je reçois le Batême d'un Prêtre, je » veux du moins qu'il ne ſoit point marié, & qu'il ſe rende re» commandable par une continence parfaite, par l'innocence & » la ſainteté de ſa vie. Tout homme eſt propre (*b*) à vous donner » le Batême, dès-là qu'il fait profeſſion de la même foi que vous. » Ce que ſaint Gregoire entend des Miniſtres de l'Egliſe, c'eſt-à-dire des Evêques & des Prêtres, & non de tous les Fidéles ſans diſtinction ; car il paroît qu'il ne croyoit pas valide le Batême donné par des Laïques, même en cas de neceſſité. C'eſt du moins ce qu'il eſt naturel d'inferer de la conduite qu'il garda dans ſon voyage d'Alexandrie à Athenes. Agité d'une tempête (*c*) ſi furieuſe, qu'on ne ſe ſouvenoit point d'en avoir vû de ſemblable, il ſe trouvoit accablé de douleur (*d*), & faiſoit comme

(*a*) *Ne dicas, Baptizet me Epiſcopus atque is metropolitanus aut Hieroſolymitanus* ( *non enim locorum eſt gratia, ſed Spiritus* ) *iſque etiam claro & nobili genere ortus, grave enim fuerit nobilitati meæ, ejus qui baptizat obſcuritatem, labem ac dedecus inferri, aut ſi Presbyter ſaltem qui cœlebs ſit, qui continentiæ laude atque angelica vivendi ratione floreat. Grave enim fuerit, ſi in purgationis tempore inficiar atque commaculer . . . . . tibi autem quivis ad purgationem ſatis idoneus eſt, qui modo inter probatos cenſeatur, ac non apertè condemnatus ſit, atque ab Eccleſia alienus.* Gregor. *Orat.* 40. *pag.* 656.

(*b*) *Quivis tibi initiator eſt, qui modo eadem fide informatus eſt.* Gregor *ibid.*

(*c*) Gregor. *Orat.* 19 *pag.* 306.

(*d*) *In periculum miſer veneram, ne non initiatus e vita diſcederem, ſpiritualem aquam inter exitioſas & mortiferas undas deſiderans. Ac proinde clamabam, obſecrabam, breve quoddam temporis ſpatium ex-*

ceux qui étoient avec lui dans le vaiſſeau, retentir ſes ſanglots, parce que n'étant pas encore batiſé, il craignoit d'être privé pour jamais de la grace de ce Sacrement. Le remede néanmoins lui auroit été facile, s'il avoit cru pouvoir recevoir le Batême des mains d'un Laïque; car il y en avoit là pluſieurs, & qu'on ne peut douter avoir été batiſés eux-mêmes, puiſque tous (*a*) invoquoient dans la tempête le nom de Jeſus-Chriſt. Nous avons déja vû ailleurs (*b*) qu'en Cappadoce on ne reconnoiſſoit pas pour valide le Batême donné par un laïque. Les Conſtitutions Apoſtoliques (*c*) qui repréſentent la diſcipline obſervée par l'Egliſe Grecque dans le troiſieme ſiecle, défendent étroitement aux laïques de batiſer, & de faire aucune fonction ſacerdotale. Mais dans l'Egliſe Latine on étoit dans un uſage contraire. En effet, le Concile d'Elvire avoit permis (*d*) dans ſon Canon trente-huit aux laïques de batiſer dans le cas de neceſſité, pourvû qu'ils ne fuſſent pas bigames, & qu'ils euſſent conſervé pur & ſans tache le Batême qu'ils avoient reçu: condition qui paroîtroit fort extraordinaire, ſi l'on ne ſavoit qu'en ce tems-là on regardoit le privilege accordé aux laïques de conferer le Batême, comme une participation de l'autorité ſacerdotale (*e*), qui ne peut ſe trouver dans un bigame. Tertullien qui vouloit que l'on fût toujours en état de donner le Batême & de faire les autres fonctions ſacerdotales, en tire une preuve pour montrer qu'on ne devoit pas ſe remarier. » Si donc, dit-il (*f*), vous avez droit de remplir les fonc» tions des Prêtres dans le cas de neceſſité, vous devez auſſi » obſerver les regles auſquelles les Prêtres ſont aſſujettis, afin

---

*pectabam, conclamabant etiam, in communi licèt vitæ diſcrimine, qui ſimul navigabant.* Gregor. *ibid.*

(*a*) *Omnes ad unum flentibus genas rigant, Junctique Chriſtum voce gemebunda vocant, Etiam tonantem qui prius non noverant.* Gregor. *Carm. 1. de vita ſua, to. 2. p. 3.*

(*b*) *Voyez* tome VI *page* 384.

(*c*) *Sed nec laïcis permittimus quamlibet ſacerdotalium functionum uſurpare, ut ſacrificium, vel baptiſma, vel impoſitionem manus, vel benedictionem, tum parvam tum magnam. Nec enim quiſquam ſibi ſumit honorem, ſed qui vocatur a Deo. Nam per impoſitionem manuum Epiſcopi, datur hæc dignitas. Qui autem eam non habet ſibi commiſſam, ſed ſibi illam rapuit, Oziæ ſupplicium ſuſtinebit.* Conſtit. Apoſtolic. *lib. 3. cap. 10. pag. 286. & 287. editionis Amſtelodamenſis ann. 1724.*

(*d*) *Peregre navigantes aut ſi Eccleſia in proximo non fuerit, poſſe fidelem, qui lavacrum ſuum integrum habet, nec ſit bigamus baptizare in neceſſitate infirmitatis poſitum Catechumenum.* Conc. Elib. *can. 38. pag. 974. tom. 1. Conc. Labb.*

(*e*) *Voyez* la diſſertation de M. Duguet, ſur les *Exorciſmes, pag. 167 & 168.*

(*f*) *Igitur ſi habes jus Sacerdotis in temetipſo, ubi neceſſe eſt, habeas oportet etiam diſciplinam Sacerdotis, ubi neceſſe ſit habere jus Sacerdotis. Digamus tinguis? Digamus offers? Quantò magis laïco digamo capitale eſt agere pro Sacerdote, cùm ipſi Sacerdoti digamo facto auferatur agere Sacerdotem.* Tertull. *lib. De exhortatione caſtitatis, pag. 668. editionis Rigaltii.*

» d'exercer leurs fonctions quand cette neceſſité vous y obligera.
» Voyez-vous un bigame conferer le Batême, ou offrir le Sacri-
» fice? Combien plus un laïque bigame ſeroit-il criminel, s'il
» faiſoit la fonction d'un Prêtre, puiſqu'un Prêtre même qui de-
» viendroit bigame, ſeroit privé des fonctions de ſon ſacerdoce.

Sur le batême des Adultes.

XIX. On étoit auſſi dans une grande reſerve ſur le tems du Batême. Les uns, comme ſaint Gregoire de Nazianze, ſaint Baſile, ſaint Paulin, ſaint Ambroiſe, ſaint Jean Chryſoſtome, differoient de le recevoir par reſpect & par l'eſtime qu'ils faiſoient de la grace de ce Sacrement: voulant travailler à ſe dépouiller du vieil homme, avant que de ſe revétir du nouveau. Ils craignoient auſſi de n'être pas en état de ſatisfaire aux obligations qu'on s'impoſe en le recevant. D'autres, par un motif que l'on ne pouvoit approuver, remettoient leur Batême pour ſe conſerver la liberté de vivre ſuivant les maximes du ſiecle, & parce qu'ils ne vouloient pas renoncer à certains pechés, qu'ils ſavoient être punis ſeverement dans ceux qui étoient batiſés. Saint Gregoire attaque vivement ces derniers, & détruit tous leurs vains prétextes (*a*). » Vous attendez, dites-vous, pour vous faire ba-
» tiſer, le jour de l'Epiphanie, les fêtes de Pâques & de Pente-
» côte. Mais le jour de votre mort, que vous n'attendez pas,
» vous ſurprendra: vous mourez dans une effroyable indigence
» au milieu de tant de graces & de tréſors. Prenez une conduite
» toute contraire: hâtez-vous de faire une ample récolte; & dans
» la ſoif qui vous preſſe, accourez à la ſource comme un cerf qui
» cherche une fontaine pour ſe deſalterer. Soulagez-vous en bû-
» vant cette eau, de la laſſitude que votre courſe vous a cauſée,
» de peur qu'il ne vous arrive comme à Iſmaël qui étoit en dan-
» ger de mourir faute d'une goutte d'eau; ou que vous ne ſoyez
» comme Tantale qui mouroit de ſoif au milieu d'un fleuve,

(*a*) *Hoc & illud cauſaris atque excuſas excuſationes in peccatis. Luminum diem expecto; Paſchatis feſtum pluris facio; Pentecoſten expectabo: cum Chriſto baptizari præſtat; cum Chriſto in reſurrectionis die ad vitam redire; Spiritus adventum honorare. Quid poſtea? Veniet repentè vitæ finis in die quam non expectas, & in hora quam ignoras: ac tum adveniet, quaſi malus viator, gratiæ inopia, atque in tantis bonitatis opibus fame laborabis atqui faciendum tibi eſt, ut contraria per contraria colligas, meſſem nempe per diligentiam & induſtriam, ſitiſque reſtinctionem per fontem, atque inſtar cervi graviſſima ſiti laborantis, magna celeritate ad fontes accurras, contractamque currendo fatigationem aqua extinguas, non autem, ut Iſmaëli accidit, ob aquæ inopiam in ficcitatem incidas, aut, quod poëtæ fabulantur, in medio fonte ſiti crucieris..... Miſerum eſt ſerum conſilium capere, ac tum damni ſenſu affici, cum nulla jam ratione acceptum incommodum ſarciri poteſt, hoc eſt poſtquam hinc exceſſerimus, acerbèque concluſa fuerint, quæ quiſque in hac vitæ geſſit atque & ſcelerati homines ſupplicio, & qui animos purgarint ſplendore affecti fuerint.* Gregor. *Orat.* 40. *pag.* 654.

» ſelon le rapport des Poëtes. C'eſt une miſere de n'avoir aucun » ſentiment de ſa perte que quand elle eſt irréparable, & de re- » mettre ſon ſalut après cette vie, lorſque les pecheurs porteront » la peine de leurs crimes, & que les juſtes auront la gloire de » l'éternité pour récompenſe de leurs bonnes actions.

Sur les perſonnes qui meurent ſans Batême, & ſur les peines qu'ils ſouffrent en l'autre vie.

XX. Saint Gregoire fait trois claſſes (*a*) de ceux qui meurent ſans Batême. Les premiers ſe livrant à tout ce que leur penchant ou leur brutalité leur inſpirent, ajoutent à leurs crimes le mépris du Batême. Si on le leur donne, ils le reçoivent avec indifference; ſi on ne le leur accorde pas, ils s'en mettent peu en peine. Les ſeconds eſtiment la grace de ce Sacrement; mais ſoit lâcheté, ſoit attachement à leurs mauvaiſes habitudes, ils different de le recevoir. Les troiſiemes ſont ceux, que le bas âge, ou quelque accident imprévu mettent hors d'état de le recevoir, quoiqu'ils le déſirent. Il dit que les premiers, outre la peine dûe à leurs pechés, porteront encore celle que mérite le mépris qu'ils ont fait du Batême; que les ſeconds ſeront punis moins ſéverement; que les troiſiémes n'entreront point dans la gloire, mais auſſi qu'ils ne ſeront point condamnés aux ſupplices: car quoiqu'ils ne ſoient pas marqués au ſceau des enfans de Dieu, c'eſt moins un effet de leur malignité que de leur malheur.

Sur le Batême des enfans.

XXI. Il exhorte les peres & meres à faire batiſer leurs enfans de bonne heure, ſans donner le loiſir à la nature corrompue de ſe fortifier. (*b*) » Avez-vous, leur dit-il, un enfant? ſanctifiez-le dès » ſon enfance: on ne peut trop tôt le conſacrer au Saint-Eſprit. » Craignez-vous de lui imprimer ce ſceau à cauſe de la foibleſſe

(*a*) *Eodem modo in iis qui baptiſmum non aſſequuntur res ſe habet. Alii enim pecudum omnino vel ferarum vitam imitantur, prout vel amentia, vel animi pravitate laborant: qui ſcilicet ad cætera mala hoc quoque adjunxerunt, ut nec baptiſmum ipſum, ut opinor, magnopere venerentur, eoque animo ſint, ut ſi quidem detur, eum non gravatim accipiant ſi non detur ſuſque déque ferant. Alii donum quidem agnoſcunt atque honore proſequuntur, verùm moras producunt, partim ob ignaviam, partim ob inexplebilem peccandi libidinem. Alii ne accipere quidem poſſunt, vel propter inſaniam fortaſſe, vel propter inopinatum prorſus & violentum aliquem caſum, quo efficitur ut ne cupientibus quidem gratia potiri liceat .... Futurum exiſtimo, ut primi quidem, cùm aliorum ſcelerum, tum etiam baptiſmi contempti pœnas luant. Alii autem pœnas quidem, leviores tamen pendant, ut qui non tam animi pravitate, quam ſtultitia, à baptiſmo aberrarint. Poſtremi denique, nec cœleſti gloria, nec ſupplicii à juſto judice afficiantur, utpote qui licèt ſignati non fuerint, improbitate tamen careant, atque hanc jacturam paſſi potius fuerint, quam fecerint.* Greg. *Orat.* 40. *pag.* 652. *&* 653.

(*b*) *Infans tibi eſt? ne occaſionem improbitas arripiat: ab infantia ſanctificetur, ab ipſis unguiculis Spiritui conſecretur. At propter naturæ imbecillitatem ſigillum metuis? Quam imbecillis animi mater es, puſillæque fidei! Atqui Anna Samuelem, priùs etiam quam procreatus eſſet, Deo promiſit atque in lucem editum ſtatim conſecravit, &c.* Gregor. *Orat.* 40. *pag.* 648.

» de ſon âge? Que vous êtes une mere timide, & que votre foi » eſt languiſſante! Anne voua à Dieu Samuel avant qu'il fût né; » elle le lui conſacra dès qu'il vit le jour. « Néanmoins il eſt d'avis que lorſqu'il n'y a aucun danger de mort, on differe le Batême des enfans juſqu'à l'âge de trois ans. » Donnerons-nous, dit-il » (*a*), le Batême, même aux enfans? oui ſans doute, s'il y a quelque danger qui preſſe; car il vaut beaucoup mieux être batiſé » ſans aucune connoiſſance de ce que l'on reçoit, que de mourir » ſans avoir reçu la grace & le caractere du Batême. « Il en apporte pour preuve la circonciſion, qui ſe donnoit le huitieme jour de la naiſſance; & ajoute: » Hors le cas de danger de mort, » je ſuis d'avis qu'on differe de les batiſer juſqu'à ce qu'ils aient » atteint l'âge de trois ans, & quelquefois un peu plus ou un peu » moins; parce qu'alors ils ſont en état d'entendre & de répondre quelque choſe dans les ceremonies du Batême. « Mais il ne veut pas que l'on differe leur batême beaucoup au-delà, à cauſe de divers dangers ſubits & inopinés qu'il n'eſt pas ſouvent poſſible d'éviter, quelque diligence que l'on faſſe pour les en préſerver. Nous avons remarqué ailleurs, qu'un Concile de Carthage (*b*) rejetta l'opinion d'un Evêque nommé Fidus, qui croyoit que l'on ne devoit batiſer les enfans qu'au bout de huit jours, ſuivant la loi de la Circonciſion.

*Voyez* tome III. page 589.

Sur la forme du Batême.

XXII. On nommoit dans le Batême (*c*) les trois Perſonnes de la ſainte Trinité, & ce n'étoit pas aſſez d'en nommer une, ni même deux. Saint Gregoire recommande aux batiſés de ne point oublier les paroles qu'on a dites en les batiſant, mais de les graver dans leur mémoire; puis il les rapporte en cette maniere. » Vous » avez été batiſés au nom du Pere? ce n'eſt pas aſſez, cela ſent » encore le judaiſme: au nom du Fils? fort bien, il n'y a plus de

---

(*a*) *Quid autem de iis dicet qui adhuc tenera ætate ſunt nec aut damnum, aut gratiam ſentiunt? An eos quoque baptizabimus! ita prorſus ſi quod periculum urgeat. Præſtat enim [illegible]ſque ſenju ſanctificari, quam ſine ſigillo [illegible] initiatione abſcedere: atque hujus rei ratio nobis eſt circumciſio, die octavo peragi ſolita, quæ baptiſmi figuram quodam modo gerebat, atque iis qui rationis adhuc expertes erant offerebatur ..... De reliquis ita cenſeo, ut triennio expectato, aut aliquanto brevioris vel longioris temporis ſpatio; nam tum & myſtici quiddam audire & reſpondere poſſunt, ac ſi minus plene & exacte intelligunt, imbuuntur tamen & informantur) ita demum per magni baptiſmi ſacramentum animos & corpora ſanctificens . . . . propter inopinatos & repentinos periculorum impetus, quique nulla ope atque auxilio propulſari queant, lavacro communiri conducibilius eſt.* Gregor. *Orat.* 40. p. 658.

(*b*) Cyprianus, *Epiſt.* 59. *ad Fidum*, pag. 98. & 99. *noviſſimæ editionis.*

(*c*) *Breviter dicam, confeſſionem memoria tene. In cujus nomine batizatus es? Patris? rectè verùm id adhuc judaicum. Filii? præclarè, hoc jam minimè judaicum, ſed nondum tamen plenum ac perfectum. Spiritus Sancti? optimè, numeris omnibus abſolutus eſt hic baptiſmus.* Greg. *Orat.* 25. *pag.* 442.

» judaïſme à craindre ; mais cela ne ſuffit pas : au nom du Saint-» Eſprit ? le Batême eſt parfait.

Sur les effets du Batême.

XXIII. Il dit que l'effet du Batême (*a*) n'eſt pas de noyer le monde dans un ſecond déluge, mais de purifier le peché de chaque homme en particulier, & de lavet entierement les taches que l'on a contractées par le peché. » Comme nous ſommes com-„ poſés de corps & d'ame, dont l'un tombe ſous les ſens, & „ l'autre eſt inviſible : ainſi le Batême eſt compoſé de deux cho-„ ſes, de l'eau & de l'eſprit. L'une eſt inviſible & materielle ; l'au-„ tre eſt incorporel & inviſible : l'une n'eſt que la figure de l'au-„ tre qui eſt la verité, & qui pénetre juſques dans les replis de „ notre ame pour la purifier. Il vient au ſecours de notre premiere „ naiſſance, de vieux il nous fait nouveaux, d'hommes il nous fait „ dieux, & nous refait ſans nous faire paſſet par le feu & ſans au-„ cune fracture.

Sur la fidelité aux promeſſes du Batême.

XXIV. Le Batême (*b*) n'eſt, à proprement parler, qu'un pacte que nous faiſons avec Dieu, de mener une vie nouvelle plus pure & plus parfaite. Tous doivent donc être extrêmement ſur leurs gardes, pour ne point contrevenir à une promeſſe de cette nature ; car ſi les hommes pour rendre ſtables leurs traités, en prennent Dieu à témoin & l'en font comme le médiateur, combien n'y a-t-il pas de danger de violer celle que nous avons faite avec lui-même, & de nous trouver coupables de menſonge devant le tribunal de la verité ?

Sur le tems du Batême.

XXV. Tout tems eſt propre au Batême (*c*), parce qu'on peut mourir à tout moment : mais le Batême (*d*) ſolemnel ne s'admi-

---

(*a*) *Hæc baptiſmi gratia & facultas eſt, non orbem terrarum, ut olim aquis obruens, ſed uniuſcujuſque hominis peccatum purgans, eaſque obſtructiones vel maculas quæ vitio contrahuntur prorſus abſtergens. Quando quidem autem duabus partibus, hoc eſt, animo & corpore conſtamus, duabus quoque rebus conſtat baptiſmus, aqua ſcilicet & Spiritu, illa viſibili & corporeo modo accepta, hoc verò incorporeo & inviſibili concurrente : illa typica, hoc verò & intimos animi fines purgante. Qui primæ nativitati opem & adjumentum ferens, ex veteribus novos, ex humanis divinos efficit, abſque igne nos rurſus conflans, & abſque confractione rurſus effingens.* Gregor. *Orat.* 40. *pag.* 641.

(*b*) *Nihil aliud eſſe vim & facultatem baptiſmi exiſtimare debemus, quam ſecundæ vitæ ac purioris vivendi rationis pactum cum Deo initum. Ac proinde vel maximo in metu omnes eſſe, atque omni cuſtodia noſtras animas ſervare debemus, ne hoc pactum violaſſe comperiamur. Nam cùm ad mutua hominum pacta firmanda Deus medius adhiberi ſoleat, quantum, quæſo, periculum eſt ne fœdera cum Deo ipſo contracta perfregiſſe reperiamur, ac præter alia peccata ipſius quoque mendacii apud veritatis tribunal rei peragamur ?* Gregor. *Orat.* 40. *p.* 641.

(*c*) *Omne tibi tempus ad ablutionem idoneum eſt : quando quidem nullum tempus mortis periculo vacat.* Gregor. *Orat.* 40. *pag.* 645.

(*d*) *Luminum diem expecto, Paſchatis feſtum pluris facio : Pentecoſten expectabo, &c.* Gregor. *Orat.* 40. *pag.* 654.

niſtroit en Cappadoce, qu'à Pâques, à la Pentecôte & à l'Epiphanie. Saint Gregoire eſt le premier qui ait parlé du Batême ſolemnel donné en ce dernier jour: mais c'étoit l'uſage (*a*) en Orient. Sous le regne de Juſtinien, le Roi des Herules (*b*) nommé *Getes*, fut batiſé à Conſtantinople le jour de l'Epiphanie, & l'Empereur lui ſervit de parain: & on voit par Jean Moſchus (*c*) qu'on donnoit le Batême en ce jour-là. Il y avoit même des Egliſes en Occident qui ſuivoient cette pratique, entre-autres (*d*) celles de Sicile, d'Hibernie (*e*) & de Normandie (*f*). On la ſuivoit auſſi dans l'Egliſe d'Afrique, où Dieu l'autoriſa par un miracle rapporté par Victor de Vite, auteur contemporain (*g*). „ Il y avoit, dit-il, à Carthage un aveugle nommé *Felix*, très-

(*a*) *Orientales baptiſmum enim ut nos, non eo die, ſed in Epiphania & Pentecoſte dicuntur ſolummodo, contra inſtituta licet noſtrorum canonum, celebrare.* Ratherius, *Veronenſis Epiſcopus, Sermone I. de Quadrageſima, cap. 5. pag. 283. Tom. 2. Spicileg. Acheriani.*

(*b*) *Interea rex Herulorum Gethes nomine venit Conſtantinopolim cum populo ſuo, expetitus Imperatorem quod fieret Chriſtianus qui baptiſatum in Theophaniis ſuſcepit eum ex baptiſmate.* Paulus Diaconus, *hiſt. lib. 16. pag. 172. tom. 13. Biblioth. Patr.*

(*c*) *Soruda vicus quidam eſt ſub regione urbis Cæſarienſium, in quo baptiſterium eſt, quod in ſanctis Theophaniis ſudat, quodque eo ex ſudore impletur per tres horas, & poſt baptiſma peractum, rurſus, non ſubito ſed paulatim, per alias horas tres minuitur ac deficit.* Joannes Moſchus, *in Prato ſpirituali, cap. 171. apud* Cotelerium, *tom. 2. Monum. Eccleſ. Græc. pag. 452.*

(*d*) *Cùm mihi innotuerit vos in eo quod inter Sacramentum Eccleſiæ principale eſt, ab apoſtolicæ inſtitutionis conſuetudine diſcrepare, ita ut Baptiſmi ſacramentum numeroſius in die Epiphaniæ, quam in Paſchali tempore celebretis, miror vos tam irrationabilem novitatem uſurpare potuiſſe, &c.* S. Leo, *Epiſt. 16. ad Epiſcopos Siciliæ, pag. 233 editionis Queſnellianæ.*

(*e*) *Octavo die Catechumeni ſunt, poſtea ſolemnitatibus Domini baptizantur, id eſt Paſcha & Pentecoſte & Epiphania* S. Patricius, *in Synodo anni incerti, cap. 19. 14. 84 Tom. 3. Concil. Labb.*

(*f*) *Item juxta ſanctorum Patrum decreta, ſcilicet Innocentii (non eſt Innocentii ſed Siricii, Epiſt. 1. ad Himerium Tarraconenſem, cap. 2.) & Leonis, ſtatuimus ne generale baptiſma niſi Sabbato Paſchæ & Pentecoſtes fiat. Hoc quidem ſervato, quod parvulis quocumque tempore, quocumque die peterint regenerationis lavacrum non negetur. Vigilia vel die Epiphaniæ, ut nullus niſi infirmitatis neceſſitate baptizetur omnino interdicimus.* Concil. Rothomag. *an. 1072. pag. 57. tom. Conc. Normanniæ.*

(*g*) *Fuit in eadem civitate, id eſt, Carthagine, quidam cæcus civibus civitatique notiſſimus, nomine Felix. Hic viſitatur à Domino, dicturque ei nocte per viſum, dies enim Epiphaniorum illuceſcebat: Surge, vade ad ſervum meum Eugenium Epiſcopum, & dices ei, quia ego te ad illum direxi. Et illa hora qua benedicet fontem, ut baptizentur accedentes ad fidem, continget oculos tuos, & aperientur, & videbis lumen. Qui tali viſione commonitus, putans ſe, quomodo aſſolet, deludi per ſomnium, ſurgere noluit cæcus. Sed cum iterum urgeretur in ſomnum, ſimiliter ut ad Eugenium pergeret, compellitur. Rurſus negligis, tertioque feſtinanter & graviter increpatur. Excitat puerum qui ei ſolitus erat manum porrigere. Pergit veloci agilitate ad Fauſti Baſilicam, Orat, & veniens cum ingentibus lacrymis: ſuggerit cuidam Subdiacono nomine Peregrino, ut cum Epiſcopo nunciaret, indicans ſe habere aliquod ſecreti genus intimandum. Audiens Epiſcopus juſſit hominem introire. Jam enim ob celebritatem feſtivitatis, hymni nocturni per totam Eccleſiam canente populo concrepabant. Indicat cæcus antiſtiti ordinem viſionis ſuæ, dicitque illi non te dimittam, niſi mihi, ſicut à Domino juſſus es, reddideris oculos meos. Cui ſanctus Eugenius; Recede à me, frater; peccator ſum, & in-*

connu

„ connu dans la ville. La nuit de la fête de l'Epiphanie, il lui fut „ dit en ſonge: Leve-toi, & va trouver mon ſerviteur l'Evêque „ Eugene, & dis-lui que je t'ai envoyé vers lui; à l'heure qu'il „ benira les Fonts baptiſmaux, il touchera tes yeux & tu recou„ vreras la vûe. L'aveugle croyant que c'étoit un ſonge ordinaire, „ ne voulut pas ſe lever. S'étant rendormi, il reçut un ſecond or„ dre, & enfin un troiſieme avec de grands reproches de ſa deſ„ obéiſſance. Il éveilla le garçon qui avoit accoutumé de lui don„ ner la main, & alla ſous ſa conduite à la Baſilique de Fauſte. „ Là, après avoir prié avec beaucoup de larmes, il s'adreſſa à un „ Soûdiacre, nommé *Peregrin*, & le pria d'avertir l'Evêque, di„ ſant qu'il avoit un ſecret à lui communiquer. L'Evêque le fit „ entrer: on chantoit alors les prieres de la nuit. L'aveugle dé„ clara ſon ſonge à l'Evêque & lui dit: Je ne vous quitterai point „ que vous ne m'ayez rendu la vûe, ainſi que le Seigneur vous l'a „ ordonné. L'Evêque s'en excuſa ſur ſon indignité: mais l'aveu„ gle lui tenant les genoux répetoit la même priere. Eugene „ voyant la foi de cet homme, & preſſé par l'heure de l'Office, „ alla avec lui aux Fonts baptiſmaux accompagné de ſon Clergé: „ il pria à genoux avec de grands gemiſſemens, fit la benediction „ de l'eau, ſe leva & dit à l'aveugle: Je vous ai déja dit, mon „ frere, que je ſuis un grand pecheur; mais je prie le Seigneur „ qui a daigné vous viſiter, de vous donner ſelon votre foi & de „ vous ouvrir les yeux, & en même-tems il fit ſur ſes yeux le ſi„ gne de la Croix, & auſſi-tôt Dieu lui rendit la vûe. L'Evêque „ retint Felix auprès de lui juſqu'à ce que les Catechumenes euſ„ ſent reçû le Batême, craignant que le peuple ne l'écrasât en „ s'empreſſant de le voir, puis il fit connoître le miracle à toute

*dignus, & ſuper omnes homines delinquens ut pote & qui in hæc tempora ſervatus ſum ille autem tenens genua ejus aliud non dicebat, niſi illud quod jam dixerat: ſicut juſſum eſt, redde mihi oculos. Attendens quoque Eugenius inverecundam credulitatem, & quia jam tempus urgebat, pergit cum eo comitante officio Clericorum, ad fontem. Ubi fixis genibus cum ingenti gemitu, pulſans ſingultibus cœlum, criſpantem benedicit alveum fontis, & cùm completa ſurrexiſſet oratione ita cæco reſpondit: Jam tibi dixi, frater Felix, peccator homo ego ſum, ſed qui te viſitare dignatus eſt, præſtet tibi Dominus ſecundum fidem tuam, & aperiat oculos tuos. Simulque vexillo crucis conſignat oculos ejus. Statim cæcus viſum Domino reddente recepit. Quem ſecum, quo uſque univerſi baptizarentur, ibi detinuit ob hoc ne tanto miraculo populus excitatus, virum contereret qui receperat lumen. Fit poſtea manifeſtum Eccleſiæ univerſæ. Procedit ad Altare cum Eugenio, ſicut moris eſt, qui fuerat cæcus, ſuæ ſalutis oblationem Domino redditurus. Quam Epiſcopus accipiens, Altari impoſuit. Fit ſtrepitus, gaudio provocante inrevocabilis populorum. Statim nuncius pergit ad tyrannum. Rapitur Felix, inquiritur ab eo quid factum ſit, qualiterque receperit lumen. Dicit ille ex ordine totum, dicuntque Arianorum Epiſcopi: Hoc Eugenius per maleficia fecit.* Victor Vitenſis, *lib. 2. hiſtoriæ perſecutionis Vandalicæ, cap. 17. pag. 39. & 40. edit. Pariſ. an. 1694.*

„ l'aſſemblée. Felix accompagna l'Evêque juſqu'à l'Autel & y fit „ ſon offrande en actions de graces : le peuple qui en fut témoin „ jetta de grands cris de joie. Le Roi Hunneric informé de „ cet événement miraculeux ſe fit amener Felix, qui le lui „ raconta comme il s'étoit paſſé. Les Ariens, que ce miracle „ couvroit de confuſion, dirent qu'Eugene avoit guéri Felix par „ magie. « Il paroît que la raiſon que l'on avoit en Orient, & dans les autres Egliſes que nous avons nommées, de batiſer au jour de l'Epiphanie, étoit fondée ſur ce que l'on y étoit perſuadé (*a*) que Jeſus-Chriſt avoit reçu le Batême en ce jour-là, c'eſt-à-dire, le ſixieme de Janvier. En effet, l'Egliſe y a toujours celebré la mémoire du Batême du Sauveur. Les Fidéles (*b*) alloient même pendant la nuit de cette fête puiſer de l'eau pour la garder toute l'année, & ſouvent davantage, ſans qu'elle ſe corrompît ; & ſaint Chryſoſtome, que perſonne n'accuſera d'avoir été trop crédule, trouvoit en cela du miracle.

Sur quelques ceremonies du Batême.

XXVI. L'inſtruction précedoit toujours le Batême des adultes : mais il y avoit bien des choſes (*c*) dont on ne parloit aux Catechumenes qu'après le Batême ; encore avec défenſe de les communiquer à ceux qui n'étoient point batiſés. On obligeoit les adultes à confeſſer (*d*) leurs pechés pour ſe préparer au Batême. Les enfans (*e*) en étoient diſpenſés à cauſe de leur âge. On purifioit auſſi les Catechumenes par des exorciſmes (*f*), que l'on regardoit

(*a*) *Quod verò ad menſem & diem quibus batizatus eſt Chriſtus ſpectat, id factum eſſe ſextâ Januarii ex communi & antiqua traditione Euſebius Pamphili ad Marinum ſcribens teſtatur.* Baronius. *ad annum* 31. *num.* 17. *Voyez* les Memoires Eccleſiaſtiques de M. Tillemont, *tom.* 1. *pag.* 14. *&* 434.

(*b*) *At enim quî fit, ut non ea dies, quâ natus eſt (Chriſtus) Epiphania, & apparitio appelletur, ſed ea quâ baptizatus eſt ? Hæc enim dies eſt quâ baptizatus eſt, & aquarum naturam ſanctificavit, idcirco in hac ſolemnitate ſub mediam noctem omnes, cùm aquati fuerint, domum latices referunt ac recondunt, & per integrum annum conſervant, ut pote quod hoderná die ſanctificatæ ſint aquæ : ſitque miraculum evidens, dum nihil temporis longinquitate aquarum illarum natura vitiatur, ſed integro anno atque adeo biennio & triennio ſæpe, quæ hodie fuit hauſta incorrupta & recens permanet, ac poſt tantum temporis cum iis quæ nuper fuerint è fontibus eductæ certat.* Chryſoſt. *Homilia de Baptiſmo Chriſti, pag.* 369. *tom.* 2. *novæ editionis.*

(*c*) *Habes quæ de myſterio foras exportare, atque ad vulgi aures efferre licet. Cætera intus, Trinitate juvante, addiſces, quæ etiam ipſa apud te ipſum occulta clauſaque habebis, Baptiſmo obſignata atque retenta.* Gregor. *Orat.* 40. *pag.* 672.

(*d*) *Ne peccatum tuum confiteri grave ducas, ſcient quo pacto Joannes baptizaverit : ut per hujus vitæ pudorem futuri ſæculi pudorem ignominiamque fugias, &c.* Greg. *Orat.* 40. *pag.* 657.

(*e*) *Vitæ quidem actionibus tum demum obnoxii (infantes) eſſe incipiunt, cùm & ratio ad plenum accrevit, & myſterium didicerunt ; ætatis enim beneficio hoc habent, ut peccatorum quæ per ignorantiam admiſerint, rationem reddere minimè cogantur.* Gregor. *ibid. pag.* 658.

(*f*) *Ne exorciſmi medicinam reſpuas nec ob illius longitudinem animo concidas. Nam*

comme la pierre de touche pour connoître quelle diſpoſition ils apportoient au Batême. C'étoit l'uſage lorſqu'on batiſoit un Adulte, que (*a*) ſon pere, ſa mere, ſes freres, ſa femme s'il en avoit, & ſes amis fuſſent préſens; qu'il s'habillât proprement s'il le pouvoit; qu'il fît un preſent à celui des mains duquel il recevoit le Batême; qu'enſuite il donnât un repas à ceux qui lui avoient aidé dans cette occaſion. Les Catechumenes en ſortant du Baptiſtaire, faiſoient une ſtation (*b*) devant la grande Sacriſtie; ils y allumoient des lampes, & y étoient reçûs au chant des Pſeaumes. Saint Gregoire rend des raiſons myſterieuſes de toutes ces ceremonies. La ſtation marque la gloire de la vie future; le chant des Pſeaumes eſt un prélude de la pſalmodie celeſte; les lampes ſont les ſymboles de celles que nous porterons lorſque nous irons au-devant de l'Epoux.

Sur la préſence réelle dans l'Euchariſtie.

XXVII. Nous avons déja remarqué que ſaint Gregoire écrivant à ſaint Amphiloque, s'explique en parlant du ſacrifice de l'Autel, d'une maniere qui marque clairement ſa foi ſur la préſence réelle dans l'Euchariſtie. » Ne negligez point, lui dit-il, (*c*) » très-ſaint homme de Dieu, de prier & d'interceder pour moi, » lorſque par votre parole vous ferez deſcendre le Verbe divin, & » que par une inciſion non-ſanglante vous couperez le Corps & » le Sang du Seigneur, votre voix vous ſervant de couteau. La » Loi, diſoit-il (*d*) à ſon peuple, vous ordonne de prendre un

*id quoque velut lapis quidam Lydius eſt, ad quem exploratur quam ſincero quiſque pectore ad Baptiſmum accedat.* Gregor. *ibid. pag.* 657.

(*a*) *Adſit mihi mater, adſit mihi pater, fratres, uxor, liberi, amici, atque omnes quos charos habeo: & tum ſalutem accipiam. Ne ad ejuſmodi voces confugias. Verendum enim eſt, ne luctus ſocios accipias, quos te lætitiæ ſocios habiturum ſperaveras. Quamobrem, ſi quidem adſint, pulchrè tecum agis puta; ſin autem abſint ne eos expectes. Turpe eſt dicere, ubi eſt munus quod propter Baptiſmum offeram? ubi ſplendida veſtis in qua explendeſcam? ubi ea quæ ad initiatores meos expendes requiritur? ne in his quoque rebus nominis celebritatem conſequar? Valde enim, uti vides, hæc neceſſaria ſunt. Ac propterea gratia imminuetur.* Greg. *Orat.* 40. *p.* 655.

(*b*) *Cæterùm illud ex me intelligas velim. Statio hæc, quâ confeſtim à Baptiſmo ante magnum ſacrarium ſtabis, futuræ vitæ gloriam præſignat. Pſalmorum cantilatio, cum qua accipieris, illius hymnodiæ præludium eſt. Lampades, quas accendes, illius luminum geſtationis figuram gerunt, cum qua ſplendidæ & virgines animæ ſplendidis fidei lampadibus Chriſto ſponſo obviam prodibimus.* Gregor. *Orat.* 40. *pag.* 672.

(*c*) *O Dei cultor ſanctiſſime ne cunctéris orare & intercedere pro nobis, quando dicto alicui Verbum Dei, quando incruentâ ſectione Corpus & Sanguinem Dominicum ſecas, vocem adhibens pro gladio.* Gregor. *Epiſt.* 240. *in appendice ad tomum primum.*

(*d*) *Lex fulgentem baculum tibi præſcribit, ne ubi animo titubes, dum Sanguinem Dei & paſſionem ac mortem audis, ac dum Dei patronus atque defenſor videri cupis, impiè corruas. Quin potius ſine pudore ac dubitatione corpus ede, ſanguinem bibe, ſi modò vitæ deſiderio teneris, nec ſermonibus de carne fidem abrogans, nec ad eos, qui de paſſione habentur, impingens. Innixus ſta, firmus & ſtabilis, atque ita comparatus, ut nullâ in re quatiaris ab adverſariis, nec verborum lepore atque illecebris abripiaris.* Gregor. *Orat.* 42. *pag.* 690

» bâton pour vous appuyer, depeur que votre eſprit ne chancelle » lorſque vous entendez parler du Sang & de la Paſſion d'un » Dieu, & que vous ne tombiez dans l'impieté, lors même que » vous ſouhaitez de paſſer pour un défenſeur de la doctrine de » Dieu : mais au contraire, mangez ſans honte & ſans aucun doute » ſon Corps, bûvez ſon Sang, ſi vous voulez avoir la vie. Que » les diſcours que l'on vous tient touchant ſa Paſſion ne vous » étonnent point : demeurez fermes & inébranlables malgré les » efforts de vos adverſaires, & ne vous laiſſez point ſéduire à l'é- » legance de leurs diſcours.

Que l'Euchariſtie eſt un vrai ſacrifice. Qualités de ceux qui l'offrent.

XXVIII. Saint Gregoire reconnoît dans la conſécration de l'Euchariſtie un vrai ſacrifice ; diſant que les Evêques & les Prêtres offrent à Dieu (*a*) des Hoſties non-ſanglantes ; & que nos Autels ne portent ce nom que parce qu'on y offre (*b*) un ſacrifice très-pur & ſans effuſion de ſang. Il demande (*c*) de grandes qualités dans ceux qui ſont deſtinés à faire paſſer ce ſacrifice juſqu'à l'Autel ſuprême du Roi du Ciel, & d'exercer avec Jeſus-Chriſt les fonctions du ſacerdoce : ſavoir (*d*) qu'ils s'immolent eux-mêmes à Dieu comme une hoſtie ſainte & vivante ; qu'ils purifient leurs mains par la pratique des bonnes œuvres, avant que d'offrir ce ſacrifice exterieur, ces antitypes des grands myſteres, & qu'ils prennent le nom de Prêtres. Elie de Crete (*e*) dit que ſaint Gregoire entend par ce ſacrifice exterieur, celui auquel

---

(*a*) *Qui ſacra Deo offertis non tincta cruore.* Carm. 11. *ad Epiſcopos*, pag. 61. tom. 2. *vel juxta verſionem Muratorii. O Sacerdotes qui hoſtias incruentas offertis.* Muratorius, *in Anecdotis græcis*, pag. 39. *O genua, ò palmæ, puriſſimis Deum quæ placabatis Hoſtiis, Carterii, quomodo ceſſaſtis.* Gregor. *Carm.* 40. *in laudem Carterii*, apud Muratorium, *loco mox citato.*

(*b*) *Non jam in ſacras noſtras ædes pravos oculos injicient (Pagani) ; non jam aras à puriſſimo & incruento ſacrificio nomen habentes ſceleſto ſanguine contaminabunt.* Gregor. *Orat.* 4. pag. 116.

(*c*) *Quis eſt, qui veritatis propugnatorem unius diei ſpatio, velut è luto ſtatuam fingit : illum, inquam, qui cum Angelis ſtabit ; cum Archangelis glorificabit, ad ſupernum Altare ſacrificia tranſmittet, cum Chriſto ſacrificio fungetur ?* Gregoe. *Orat.* 1. pag. 31.

(*d*) *Hæc igitur cùm ego noſſem, illudque inſuper, neminem magno & Deo & ſacrificio pontifice dignum eſſe, niſi qui prius ſe ipſum Deo Hoſtiam viventem ſanctam exhibuerit . . . . . qno tandem modo externum illud ſacrificium, illud magnorum myſteriorum antitypum ipſi offerre auderem, aut quomodo Sacerdotis habitum & nomen ſanctum ſubire, priuſquàm ſanctis operibus manus purificaſſem ?* Gregoe. *Orat.* 1. pag. 38.

(*e*) *Per externum autem ſacrificium, illud, quod per panem ac vinum peragitur, intelligit (Gregorius) quæ quidem in ſacra menſa propoſita per ineffabilem quandam omnipotentis Dei vim & facultatem, in Chriſti Corpus & Sanguinem verè commutatur . . . . . Nec verò, quin hoc verum ſit, ullo pacto ambige, cùm ipſe apertè dicat, Hoc eſt Corpus meum, & hic eſt Sanguis meus. Quin potius Salvatoris ſermonem fide accipe, Nam cùm verus ſit, minimè mentitur.* Elias Cretenſis, *in Commentario in Orationem primam S. Gregorii*, pag. 200. & 201, tom. 2.

on offre à Dieu le pain & le vin, qui étant preſentés ſur l'Autel, ſont veritablement changés au Corps & au Sang de Jeſus-Chriſt par la vertu ineffable du Dieu toutpuiſſant; car Jeſus-Chriſt l'a déclaré nettement par ces paroles : *Ceci eſt mon Corps; ceci eſt mon Sang.* Il faut recevoir la parole du Sauveur, qui étant veritable ne peut mentir. Saint Gregoire dit encore que par le ſacrifice non-ſanglant (*a*) nous entrons dans la communion de Jeſus-Chriſt, de ſes ſouffrances & de ſa divinité. On offroit le ſacrifice (*b*) pour les morts; & les malades y trouvoient un remede à leurs maux, comme on le voit dans ce que ſaint Gregoire raconte de ſon pere. » Ce ſaint vieillard réduit dans la ſolemnité de » Pâques aux dernieres extrémités (*c*) par une fievre violente, ne » prenoit plus ni nourriture, ni repos. L'heure de celebrer le ſaint » Sacrifice étant proche, il ſe leva, aidé d'un domeſtique, & ſe » tenant appuyé ſur lui il étendit pour prier, ſes mains languiſ- » ſantes, & celebra (*d*) comme il pût les ſaints Myſteres en peu » de mots, ſans avoir ni autel, ni matiere de ſacrifice, mais uni » d'eſprit à ce qui ſe faiſoit dans l'Egliſe. Ayant prononcé ſelon » la coutume les paroles (de la Conſécration) de l'Euchariſtie, » & donné ſa benediction au peuple, il ſe remit au lit, & ſe réta- » blit de maniere que le Dimanche ſuivant, qui étoit celui de » l'octave de Pâques, & que l'on nommoit dès lors *le nouveau* » *Dimanche*, ou *de renouvellement*, comme l'appellent encore les

---

(*a*) *Manus ſuas profanae, (Julianus) ut nimirum eas ab incruento ſacrificio, per quod nos Chriſto ipſiuſque paſſionibus & divinitati communicamus, elueret, ac repurgaret.* Gregor. *Orat.* 3. *pag.* 70.

(*b*) *Alacres terram hanc ſub manibus filii*
*Induimus, nos pii parentes Gregorii,*
*Qui & ſenectutem reddidit ſuis laboribus*
*levem*
*Noſtram, & nunc proſequitur nos ſacrificiis.*
Gregor. *Carm.* 18. *in laudem ſuorum parentum, pag.* 112. *apud* Muratorium. *Non obſcurus, ni fallor, locus quo Chriſtianorum preces, ac ſacrificia pro iis, qui deceſſerunt in ſigno fidei, & dormiunt in ſomno pacis, apud veteres viguiſſe, probari poſſit.* Muratorius, *not. in hunc Gregorii locum.*

(*c*) Gregor. *Orat.* 19. *pag.* 304. & 305.

(*d*) *Ipſe (Gregorius pater) manu (famuli) tanquam baculo ductus, Moſem illum in monte orantem imitatur, fractiſque ac debilitatis manibus ad orationem compoſitis, alacri animo cum populo, vel ante populum myſteria peragit, paucis quidem & quibus poterat verbis, mente autem, ut mihi videtur per quam integra (rem miram!) ſine ſacrario in ſacrario, ſine altari ſacrificus, Sacerdos à myſteriis procul remotus. Atque hæc quoque illi à Spiritu Sancto aderant, ipſi quidem cognita, præſentibus autem haud quaquam perſpecta. Poſteà cum Euchariſtiæ verba, ita ut conſuetudo fert, effatus eſſet, ac populum benedixiſſet, in lectulum rurſus ſe conjicit. Cùmque paululum quiddam cibi admiſiſſet, ac ſomni particeps factus eſſet, ſpiritum revocat: auctaque paulatim ſanitate, cùm novus ille feſti dies (ita eum appellamus quod poſt reſurrectionem primum eum habeamus) jam adeſſet, in templum ſe confert, ac cum omni Eccleſiæ agmine ſalutis Encænia celebrat, atque ingrati animi ſignificationem ſacrificium offert. Quæ quidem res miraculo illo quod in Ezechia editum eſt, meo quidem judicio nequaquam inferior haberi debet,* Gregor. *Orat.* 19. *pag.* 305.

» Grecs, il alla à l'Egliſe où il celebra la fête & offrit le Sacrifice » avec tout le peuple en actions de graces de ſa guériſon. « Saint Gregoire qui la regardoit comme miraculeuſe, dit qu'en une autre maladie fâcheuſe ſon pere ne laiſſoit pas d'offrir le Sacrifice, & que par une merveille ſinguliere la Liturgie lui donnoit de la force, & faiſoit diſparoître ſes maux (*a*).

Réponſe aux objections contre la préſence réelle.

XXIX. On objecte (*b*) que ſi ſaint Gregoire avoit cru la préſence réelle, il ne ſe ſeroit pas ſervi des termes de *figures* & d'*antitypes*, en parlant de l'Euchariſtie, mais de celui de *réalité*. Voici ſes paroles: » Ma ſœur Gorgonie verſant un torrent de larmes (*c*), » à l'exemple de celle qui arroſa des ſiennes les pieds de Jeſus-» Chriſt, elle déclara qu'elle ne bougeroit de l'Autel, qu'elle » n'eût obtenu ſa ſanté. Ses pleurs furent le parfum qu'elle répan-» dit ſur tout ſon corps: elle les mêla avec les antitypes ou les fi-» gures du Corps & du Sang de Jeſus-Chriſt, autant que ſa main » en avoit pû réſerver; & incontinent, ô miracle, elle ſe ſentit » guérie & ſe retira. « En une autre occaſion où il s'agiſſoit d'empêcher le Preſet de ſaccager la ville de Nazianze, ſaint Gregoire lui diſoit: (*d*) » Je mets devant vos yeux cette Table où nous » communions enſemble, & les figures de mon ſalut que je con-» ſacre de cette même bouche dont je vous préſente ma requête; » ce Sacrement, dis-je, qui nous éleve au Ciel. « Si par ce Sacrement, par ces figures, ſaint Gregoire eût entendu le Corps même de Jeſus-Chriſt en ſubſtance, n'eût-il pas dit au Preſet: Je mets devant vos yeux cette Table où nous communions enſemble, & le Corps même de mon Sauveur que je fais de cette même bouche dont je vous prie? Avant que de répondre à ces objections, il eſt bon de remarquer que ceux qui les font, agiſſent de mauvaiſe

(*a*) *Illud quidem cum aliis hominibus habuit commune quod ægrotaret, hoc autem non item commune, ſed admodum peculiare aliſque miraculis conſentaneum. Nam cùm nunquam non dolore premeretur, & quidem perſæpe ſingulis diebus, atque interdum etiam horis, ex ſola liturgia robur concipiebat, ac morbus tanquam ex edicto & imperio fugatus ſe ſubducebat.* Gregor. *Orat.* 19. *pag* 313.

(*b*) C'eſt le Miniſtre Claude qui fait cette objection. *Voyez* l'Auteur de la Perpetuité de la Foi, *livre* 1. *chap.* 5 *page* 49. *tome* 3. edition de Paris de l'année 1713.

(*c*) *Cùm* (Gorgonia) *capiti ſuum pari cum clamore, lacrymiſque quibus abundabat* (*mulieris illius inſtar*) *quæ olim Chriſti pedes rigavit, altari admoviſſet, nec ſe prius illud dimiſſuram eſſe denunciaſſet, quam ſanitatem obtinuiſſet, ac deinde hoc ſuo pharmaco corpus totum perfudiſſet, etſi quid uſpiam antityporum pretioſi corporis aut ſanguinis manus recondiderat, id lacrymis admiſcuiſſet* (*ô rem mirandam!*) *ſtatim liberatam ſe morbo ſenſit, atque & corpore & animo & mente levis diſcedit.* Greg. *Orat.* 11. *pag.* 187.

(*d*) *Tibi offero . . . . . menſam hanc, ad quam communiter accedimus, ſalutiſque meæ typos, quos eodem ore peragro, quo hanc ad te deprecationem obeo, hoc, inquam, ſacroſanctum myſterium atque in cœlum nos tollens.* Gregor. *Orat.* 17. *pag.* 273.

foi, en ſupprimant une partie du narré de ſaint Gregoire ; car ce Saint ajoute (*a*) à ce qu'on a rapporté que ſa ſœur Gorgonie ſe proſterna avec foi devant l'Autel, & qu'elle y invoqua à haute voix celui qui eſt honoré ſur l'Autel, c'eſt-à-dire, Jeſus-Chriſt qu'elle croyoit preſent ſur cet Autel. Ainſi ce que ſaint Gregoire raconte de ſa ſœur, au lieu de faire contre la préſence réelle, eſt une preuve du contraire. Si en parlant du Corps & du Sang de Jeſus-Chriſt, il emploie avec beaucoup d'autres anciens (*b*) les termes d'*antitypes* & de *figures*, c'eſt qu'il ne conſideroit l'Euchariſtie que par rapport à la partie exterieure, c'eſt-à-dire aux accidens du pain & du vin ſous leſquels le Corps & le Sang de Jeſus-Chriſt ſont contenus. Ces ſortes d'expreſſions ne ſont pas contraires à la foi de la tranſſubſtantiation : & encore aujourd'hui dans l'Egliſe Romaine, où les Heretiques ne peuvent douter que l'on ne croye la préſence réelle & le changement du pain & du vin au Corps & au Sang de Jeſus-Chriſt, on donne pluſieurs fois dans l'Office qu'elle celebre au jour de la mémoire de ce myſtere, aux précieux Corps & Sang de Jeſus-Chriſt, les noms de *Sacremens* (*c*) *merveilleux* (*d*), & de *Myſteres du Corps & du Sang du Seigneur.* Elle va plus loin, & dans les Antiennes qui compoſent cet Office, elle ne feint pas de qualifier l'Euchariſtie, de bled (*e*), de froment, de vin, de pain, ne la conſiderant, comme ont fait les Peres, que par rapport à la partie exterieure, que nous appellons *eſpeces* ou *accidens du pain & du vin.*

XXX. Le quarante-deuxieme diſcours de ſaint Gregoire fournit matiere à une autre objection. Voici ſes paroles : (*f*) » Nous » allons participer à la Pâque, nous la ferons encore typiquement, » quoique plus ouvertement qu'on ne faiſoit ſous la Loi ; car je

Réponſe à une autre objection ſur l'Euchariſtie.

(*a*) (*Gorgonia*) *deſperatis omnibus aliis auxiliis ad mortalium omnium medicum confugit ; ..... ad altare cum fide procumbit, eumque qui ſuper ipſo honoratur, cum ingenti clamore invocans.* Greg. *Orat.* 11. *p.* 186.

(*b*) *Voyez* le ſixiéme tome, *chap.* 8. *art.* 7. *pag.* 390. *&* 391.

(*c*) Tantum ergo Sacramentum Veneremur cernui. *Hymnus in feſto Corporis Chriſti.*

(*d*) Deus qui nobis ſub Sacramento mirabili paſſionis tuæ memoriam reliquiſti : tribue, quæſumus, ita nos Corporis & Sanguinis tui ſacra myſteria venerari, &c. *Oratio in eodem feſto recitari ſolita.*

(*e*) A fructu frumenti & vini multiplicati fideles, in pace Chriſti requieſcunt. Cibavit eos ex adipe frumenti, & de petra melle ſaturavit eos.

Pinguis eſt Panis Chriſti & præbebit delicias regibus.

Sacerdotes ſancti incenſum & panes offerunt Deo. *Antiphonæ quæ decantantur in feſto Corporis Chriſti.*

(*f*) *Jam verò Paſchatis participes erimus, nunc quidem adhuc typicè tametſi apertiùs, licet quam in veteri (legale ſiquidem Paſcha, nec enim dicere verebor, figuræ figura erat obſcurior) aliquantò poſt autem perfectiùs & puriùs, tum videlicet cùm Verbum novum (vinum) illud nobiſcum in regno Patris bibet, patefaciens ac docens, quæ nunc minùs plenè demonſtravit.* Greg. *Orat.* 42. *pag.* 692.

» ne crains point de dire que la Pâque légale étoit une figure plus » obſcure d'une autre figure : mais dans peu de jours nous y par- » ticiperons plus purement & plus parfaitement, lorſque le Verbe » boira le vin nouveau dans le royaume de ſon Pere ; nous enſei- » gnant & nous découvrant ce qu'il nous montre ici par meſure. » Mais que peut-on conclure de cet endroit contre la préſence réelle : il eſt queſtion de deux Pâques, toutes deux figuratives. La Pâque légale étoit une figure de la Pâque Chrétienne, & celle-ci l'eſt de la felicité dont nous eſperons jouir dans le Ciel, ainſi que ſaint Gregoire le dit ailleurs (*a*) en termes exprès. En ſuppoſant même qu'il parle en cet endroit de l'Euchariſtie, tout ce qu'on en pourroit inferer ſeroit que la participation de ce Sacrement en cette vie, figure la participation claire & manifeſte dans laquelle nous entrerons avec Jeſus-Chriſt dans la gloire.

Sur la Pénitence.

XXXI. Il eſt d'autant plus dangereux pour nous de commettre des pechés après le Batême, que pour les effacer il eſt beſoin d'un remede laborieux qui eſt celui de la pénitence, & de ſatisfaire pour nos pechés par une pénitence qui leur ſoit proportionnée, & qu'il eſt incertain ſi Dieu nous laiſſera vivre aſſez longtems pour pouvoir faire pénitence, où s'il nous donnera la grace de nous convertir. » Si les hommes, dit ſaint Gregoire, (*b*) pren- » nent Dieu à témoin pour affermir une alliance qu'ils font avec » les hommes, combien eſt-il dangereux de violer celle que nous » avons faite avec Dieu même (dans le Batême), & de nous rendre

(*a*) *Etenim ſanctum Paſchæ diem, ad quem pervenimus, myſticum futurorum bonorum ſymbolum eſſe ſcio, ut qui tranſitus feſtum ſit.* Gregor. *Epiſt.* 54. *pag.* 813.

(*b*) *Cum ad mutua hominum pacta firmanda Deus medius adhiberi ſoleat, quantum quæſo periculum eſt, ne fœdera cum Deo ipſo contracta perfregiſſe reperiamur, ac præter alia peccata, ipſius quoque mendacii apud veritatis tribunal rei peragamur ? Idque cum nulla jam poſthac altera regeneratio ſit, nec inſtauratio, nec in veterem ſtatum reſtitutio, quamlibet maxime eam multis cum gemitibus & lacrymis requiramus : quibus licet cicatrix ægrè tandem obducatur ..... Præſtat tamen ſecunda purgatione minime indigere, verùm in prima conſiſtere, quæ omnibus communis eſt, & labore vacua ..... Grave enim eſt facilioris medicinæ loco difficiliorem & moleſtiorem adhibere, ac projectâ miſericordiæ gratiâ, ſupplicis ſe ipſum obnoxium reddere, atque admiſſa pec- cata correctione vitæ compenſare. Quantam enim lacrymarum vim impendemus, ut ea cum baptiſmi fonte exæquari poſſit ? Quis autem nobis præſtabit, fore, ut vitæ finis curationem expectet, ac non potius adhuc ære alieno preſſos, atque ignis illius ardore opus habentes, tribunal illud ſuſcipiat ? Tu quidem fortaſſe, bone & humane agricola, Dominum ſuppliex rogabis ut ficulneæ adhuc parcat, nec eam ſterilitatis accuſatam adhuc ſuccidat, verùm tibi permittat, ut ſtercora undique in eam injicias, hoc eſt, lacrymas, gemitus, preces, chamæunias, vigilias, animæ & corporis macerationem, ac denique correctionem eam, quæ ex peccati confeſſione, contemptoriſque vitæ genere exiſtit : ac incertum eſt, an Dominus illi parcet, ut pote etiam locum occupanti, cùm interim alius miſericordia egeat, atque ob longanimitatem quæ ipſi exhibetur, deterior fiat.* Gregor. *Orat.* 40. *pag.* 641. & 642.

» coupables

» coupables non-ſeulement des autres pechés, mais encore de » celui d'avoir fauſſé la parole que nous avions donnée à la ſou- » veraine Verité; ſachant principalement qu'après cela il ne nous » reſte plus une ſeconde regeneration dans laquelle nous puiſſions » être formés de nouveau, & rétablis en notre premier érat, » quand bien même nous la demanderions avec beaucoup de » gémiſſemens & de larmes qui ſervent à refermer nos plaies avec » beaucoup de peine. Mais il vaut beaucoup mieux n'avoir pas » beſoin d'une ſeconde expiation de nos pechés, & demeurer » dans la premiere (qui eſt celle du Batême) qui eſt commune à » tout le monde & que nous recevons ſans aucun travail; car il » eſt très-fâcheux d'être obligé d'uſer d'un remede laborieux, au » lieu d'un autre qui étoit ſi facile, & de rejetter la grace qui nous » avoit été donnée par une pure miſericorde, pour nous rendre » dignes de la punition & du ſupplice, & pour être réduits à ſatis- » faire pour nos pechés par une pénitence qui leur ſoit propor- » tionnée. Et certes, combien de larmes devons-nous répandre, » pour faire qu'elles égalent la fontaine du Batême? & après cela » qui nous peut répondre que Dieu attendra pour terminer notre » vie que nous ſoyons guéris de nos plaies, & qu'il ne nous faſſe » point comparoître au contraire devant ce tribunal terrible, lui » étant encore redevables pour nos pechés qui nous engageront » dans les flammes éternelles? Peut-être qu'à l'imitation de ce » bon & de ce miſericordieux Laboureur, dont il eſt parlé dans » l'Evangile, vous ſupplierez le ſouverain Maître qu'il pardonne » au figuier, lequel il blâme de ne porter point de fruit, & qu'il » ne le coupe pas encore, qu'il permette de jetter du fumier tout » à l'entour, c'eſt-à-dire les larmes, les gémiſſemens, la peine de » coucher ſur la terre, les veilles, l'affliction de l'ame & du corps; » enfin tout ce qui ſert à corriger ſes fautes par la confeſſion, & » par une maniere de vie plus baſſe & plus abjecte. Mais il eſt » incertain ſi le Seigneur lui pardonnera, parce qu'il occupe la » terre inutilement, & qu'un autre qui a beſoin de miſericorde » devient pire, en voyant la longue patience dont Dieu uſe en- » vers cette ame ſterile & infructueuſe. « Saint Gregoire dit que la pénitence eſt un batême de larmes, qu'il adore celui qui nous l'a donné, & qu'il l'adminiſtre (*a*) aux autres, devançant par la

(*a*) *Ipſe quidem hominem me eſſe fateor, animal mutabile, fluxæque & fragilis naturæ: atque hunc Baptiſmum amplector, ejuſque donatorem adoro, aliiſque tribuo, ac miſericordiam ante miſericordiam erogo. Nam me quoque infirmitate circumdatum eſſe ſcio, illudque fore ut qua menſura menſus fuero, eadem quoque mihi viciſſim Deus remetiatur.* Gregor. *Orat.* 39. *pag.* 635.

compaſſion qu'il a de leur miſere, la miſericorde de Dieu ſur eux, dans l'eſperance que Dieu le traitera comme il aura traité les autres. Il reproche (*a*) aux Novatiens leur dureté à l'égard des pecheurs qu'ils refuſoient d'admettre à la pénitence, & leur dit : » Je prie Dieu qu'il ne vous ſoit jamais un juge auſſi impitoyable » que vous l'êtes des autres. « Il leur repreſente que Jeſus-Chriſt n'eſt pas venu pour les juſtes, mais pour appeller les pecheurs à la pénitence ; qu'en impoſant aux hommes des loix qui paſſent les hommes, ils empêchent leur converſion en les jettant dans le deſeſpoir ; que ce ſont deux maux égaux, ou de pardonner les pechés ſans les punir par la pénitence, ou de les punir ſans eſperance de pardon ; que l'un jette dans le relâchement ; que l'autre étouffe les ames en les ſerrant avec trop de rigueur ; que la pénitence (*b*) a conſervé à David le don de prophétie après ſon péché ; que Jeſus-Chriſt a reçu la pénitence de ſaint Pierre ; & ſaint Paul celle de l'inceſtueux de Corinthe, depeur qu'en lui refuſant le pardon de ſon crime, ſon ame ne ſuccombât ſous le poids d'une punition immoderée & exceſſive ; qu'envain ils objectoient (*c*) l'exemple de Novat qui n'avoit pas reçu ceux qui étoient tombés dans la perſécution ; qu'il a eu raiſon de ne les pas recevoir s'ils étoient ſans repentir : » Car je ne reçois point non plus, » dit-il, ceux qui ne ſont point abattus ni humiliés, ou qui ne » le ſont pas aſſez, ou qui ne ſont pas une pénitence égale &

(*a*) *Tu verò quid ais ? Quam legem ſtatuis, ô nove Phariſæe, ac nomine non autem animi inductione purè, ac Novati dogmata cum eadem infirmitate nobis efflans ? Pœnitentiam non admittis ? Luctibus locum negas, lachrymas lachrymis non proſequeris ? Utinam talem tibi judicem experiri non contingat. Benignitate Jeſu non moveris, qui infirmitates noſtras ſuſcepit, & morbos noſtros portavit, qui non venit vocare juſtos ſed peccatores ad pœnitentiam, qui miſericordiam mavult quam ſacrificium qui ſeptuagies ſepties peccata condonat ? Quam beata eſſet ſublimitas tua, ſi puritas ea eſſet, ac non faſtus, leges ſupra hominis captum inſtituens, ac morum correctionem per deſperationem tollens. In eodem enim vitio ſunt, indulgentia omnino animadverſionis expers, & condemnatio venia omni carens : illa omnes habenas laxans, hæc ob vehementiam ſtrangulans.* Gregor. *ibid. pag.* 635.

(*b*) *Quid ? Ne pœnitentem quidem Davidem admittis, cui propheticam quoque gratiam pœnitentia conſervavit ? Nec magnum illum Petrum qui circa Salvatoris Paſſionem humani aliquid perpeſſus eſt ? At Jeſus eum ſuſcepit, ac per triplicem interrogationem & confeſſionem triplicem abjurationem ſanavit..... Quid ? Nec eum (admittis) qui ſcelere ſe ſe in Corintho devinxit ? At Paulus charitatem etiam erga eum firmavit, ſimulatque eum ad meliorem vitæ frugem rediiſſe perſpexit, eauſamque affert, ne abundantiori triſtitia abſorbeatur, qui ejuſmodi eſt, immodica objurgatione gravatus & oppreſſus.* Gregor. *ibid. pag.* 635. & 636.

(*c*) *At Novatus, inquis, perſecutionis tempore lapſos non recepit. Quid hoc ? Si quidem illi pœnitentia minime ducebantur, optimo jure eos repulit ; nam ne ipſe quidem qui vel nullo modo, vel non ſatis deprimuntur, nec patrato crimini parem vitæ emendationem afferunt : cùmque recipio, convenientem ipſis locum aſſigno ; ſin autem lachrymis conſectos, haud quaquam iſtud imitabor.* Gregor. *ibid. pag.* 636.

» proportionnée au mal qu'ils ont commis; & lorſque je les re-
» çois, je leur donne une place convenable à l'état dans lequel
» ils ſont: mais ſi je les vois tous défigurés par leurs larmes, je
» n'imiterai pas Novat, en les rejettant. Prendrai-je pour regle
» de ma conduite la rigueur d'un homme qui ne preſcrivoit au-
» cune pénitence pour l'avarice (*a*) qui eſt une ſeconde idolâtrie,
» tandis qu'il puniſſoit avec la derniere cruauté ceux qui tom-
» boient dans des pechés d'impureté, comme s'il n'eût pas eu
» un corps comme eux.« Toutefois ſaint Gregoire ne menace les Novatiens (*b*) que du feu du Purgatoire, qu'il appelle le dernier Batême; mais c'eſt qu'il ſuppoſoit apparemment qu'ils reconnoîtroient leurs erreurs avant que de mourir & qu'ils ſe convertiroient. Nicetas croit (*c*) que ſaint Gregoire parle du feu de l'enfer: mais on ne peut l'inferer de ſes paroles.

XXXII. C'eſt Dieu même (*d*) qui a établi la diſtinction qu'il y a entre les Paſteurs & le peuple. Comme dans le corps il y a des membres plus nobles & qui ont une eſpece de commandement ſur les autres, qui obéiſſent & ſe laiſſent conduire: de même Dieu qui rend juſtice au mérite ſelon les loix de l'équité, & qui enchaîne toutes choſes par les regles de ſa providence, a établi une eſpece de ſubordination dans l'Egliſe: voulant que les uns fuſſent gouvernés par des Paſteurs qui leur enſeignaſſent de parole & d'effet ce qu'ils doivent faire, & que les autres gouvernaſſent en qualité de Maîtres & de Paſteurs. Elevés au-deſſus de tout le monde par leur vertu & par leur familiarité avec Dieu, ils ſont à l'égard du reſte des Fidéles, ce que l'ame eſt au corps, Sur l'Ordre.

(*a*) *Quid autem Novati crudelitatem pro lege habeam, qui avaritiam quidem, hoc eſt, alterum idololatriæ genus, nullo ſupplicio vindicavit, ſtupuum autem ita ſævè acerbèque condemnavit, quaſi nuda ipſe carnis & corporis parte conſtaret?* Greg. *Orat.* 39. *pag.* 636.

(*b*) *In altero ævo igni fortaſſe baptizabuntur* (Novatiani), *qui poſtremus eſt Baptiſmus, nec ſolum acerbior, ſed & diuturnior, qui craſſam materiam inſtar fœni depaſcitur, vitiique omnis levitatem abſumit.* Gregor. *Orat.* 39. *pag.* 636.

(*c*) Elias Cretenſis, *in Commentario in Orationem* 39. *S. Gregorii, pag.* 1037. *t.* 2.

(*d*) *Quemadmodum in corpore, aliud membrum principatum tenet, ac velut præſidet, aliud ſubeſt & regitur; ad eundem quoque modum Deus, vel æquitatis lege, quæ meritum cujuſque perpendit, vel etiam providentiæ, per quam omnia inter ſe velut devinxit, hoc in Eccleſiis conſtituit, ut alii paſcantur & pareant* (quibus videlicet id utilius eſt) *ac tum ſermone, tum opere, ad officium dirigantur: alii autem ad Eccleſiæ perfectionem Paſtores ac Magiſtri ſint, nimirum qui virtute, conjunctioneque & familiaritate apud Deum, vulgo ſublimiores ſunt, rationem animæ ad corpus, aut mentis ad animam obtinentes. Ut hæc duo, hoc eſt & id quod deficit, & id quod redundat, inter ſe, velut in membris, compoſita & compacta, ſpirituſque compage connexa & colligata, unum corpus, omni ex parte perfectum, atque ipſo Chriſto, qui caput noſtrum eſt, omnino dignum exiſtant.* Gregor. *Orat.* 1. *pag.* 2.

& l'eſprit à l'ame, afin que le fort aide le foible, & que l'un & l'autre étroitement unis par les liens de l'eſprit, compoſent un corps parfait & digne de Jeſus-Chriſt qui eſt notre chef. Les Evêques (*a*) reçoivent le Saint-Eſprit dans l'ordination, dont ſaint Gregoire décrit les ceremonies en ces termes, qu'il adreſſe à celui de qui il l'avoit reçûe. (*b*) » Vous me conferez l'onction pon-» tificale, vous me revêtez d'une tunique, vous me couvrez la » tête d'une mître, vous me faites approcher de l'Autel où l'on » offre l'Holocauſte ſpirituel, & vous immolez ce veau (que l'ancienne Loi ordonnoit d'offrir dans l'ordination des Pontifes;) » vous conſacrez mes mains par l'onction du Saint-Eſprit, puis » vous m'introduiſez dans le Saint des Saints pour me faire Mi-» niſtre de ce Tabernacle veritable qui a été formé de la main » de Dieu & non de celle des hommes. « L'ordre de Lecteur étoit très-conſideré, & on croyoit récompenſer dignement la conſtance de ceux qui avoient confeſſé la foi, quand on les élevoit à ce degré, parce qu'on ne croyoit rien de plus convenable (*c*) que de faire ſervir à la lecture publique des livres divins, la même voix qui avoit glorieuſement confeſſé le nom de Jeſus-Chriſt. Auſſi Gallus & Julien, neveux de l'Empereur Conſtantin, ſe crurent fort honorés lorſqu'on les admit dans le Clergé (*d*) en qualité de Lecteurs, & qu'on leur permit de lire publiquement au peuple les livres ſaints, ne faiſant pas moins d'état de cette fonction, que des emplois les plus relevés, & de ce qu'il y a de plus grand dans les dignités du ſiecle, & mettant la pieté au-deſſus des plus illuſtres ornemens.

Sur la primauté de S. Pierre.

XXXIII. Saint Gregoire s'exprime ſur la primauté de ſaint Pierre en des termes fort clairs. Il l'appelle (*e*) le plus cher des

(*a*) *Num tu S. Spiritus non es particeps? Atqui maxime hoc ipſo te effers.* Gregor. *Carm. adverſus Epiſcopos, apud Tollium, pag.* 27.

(*b*) *Me pontificem ungis, ac podere cingis, capitique cidarim imponis, atque holocauſti ſpirituals altari admoves, & initiationis vitulum mactas, manuſque Spiritui conſecras, & Sancta Sanctorum ſpectatum introducis, verique illius tabernaculi, quod non homo, ſed Dominus fixit, miniſtrum efficis.* Gregor. *Orat.* 5. *pag.* 136.

(*c*) *Interim placuit ut ab officio lectionis incipiat (Aurelius) quia & nihil magis congruit voci quæ Dominum glorioſa prædicatione confeſſa eſt, quam celebrandis divinis lectionibus perſonare, poſt verba ſublimia quæ Chriſti Martyrium prolocuta ſunt evangelium Chriſti legere.* S. Cyprianus, *Epiſt.* 33. *pag.* 46. *editionis Pariſienſis ann.* 1726. *Vide etiam Epiſtolam* 34. *ejuſdem* S. Cypriani, *pag.* 48.

(*d*) *In Clerum ſe ipſos aſcripſerunt, adeo ut divinos quoque libros plebi lectitarent, non minus id ſibi amplum & honorificum eſſe exiſtimantes, quam aliud quidvis, imò omnium ornamentorum maximum præſtantiſſimumque pietatem eſſe cenſentes.* Gregor. *Orat.* 3. *pag.* 58.

(*e*) (*Chriſtus*) *non modò ſuo, ſed etiam Petri, Diſcipulorum omnium chariſſimi, nomine didrachmum pendit.* Gregor. *Orat.* 9. *pag.* 157.

Diſciples de Jeſus-Chriſt, le Prince (*a*) des Apôtres, la pierre & le ſoutien (*b*) de l'Egliſe. » Vous voyez, dit-il, (*c*) que quoi- » que les Apôtres fuſſent tous de grands hommes & fort élevés, » très-dignes tous d'être choiſis, un ſeul néanmoins eſt appellé » la pierre, & reçoit en ſa perſonne les fondemens de l'Egliſe. » Il reconnoît que cette prérogative a paſſé à ſes ſucceſſeurs: Voici comme il s'en explique dans ſes vers, en parlant de l'ancienne & de la nouvelle Rome. » La foi de l'ancienne, dit-il, (*d*) étoit » droite, de toute antiquité, & perſiſte dans la même droiture. » (Cette Egliſe) qui outre cela ſerre par un nœud ſacré tout ce » que le ſoleil couchant éclaire, comme il convient à celui qui » préſide à tous les Fidéles du monde, qui s'accordent dans le » culte d'un Dieu.

XXXIV. Il approuve (*e*) le mariage, mais il lui préfere (*f*) la virginité, qui en effet ne ſeroit rien, ſi elle n'étoit plus excellente que le mariage, qui eſt bon de lui-même. Il veut néanmoins que les vierges & les femmes mariées ſoient unies en Jeſus-Chriſt, & qu'elles ſervent les unes aux autres d'ornement réciproque. Sans le mariage il n'y auroit point de vierges, & le mariage n'auroit rien de venerable & d'auguſte, s'il ne produiſoit des vierges pour Dieu & pour cette vie. Le mariage (*g*) quoiqu'honorable, ne convient qu'à des perſonnes que le libertinage

Sur le Mariage.

---

(*a*) *Petrus Apoſtolorum Princeps, ſed Eccleſiæ petra, non ut piſcator, ſed ut ſervoris ſcatens.* Gregor. *Carm. adverſus Epiſcopos, apud* Tollium, *pag.* 25.

(*b*) *Petrus Eccleſiæ columen.* Gregor. *Orat.* 7. *pag.* 142.

(*c*) *Vides quemadmodum ex Chriſti Diſcipulis, magnis utique omnibus & excelſis, atque electione dignis, hic petra vocetur, atque Eccleſiæ fundamenta in fidem ſuam accipiat.* Gregor. *Orat.* 26 *pag.* 453.

(*d*) *Fides veteſtæ (Romæ) recta erat jam antiquitus,*
*Et recta perſtat nunc item, nexu pio,*
*Quodcumque labens ſol videt, devincient,*
*Ut univerſi præſidem mundi decet,*
*Totam colit quæ numinis concordiam.*
Greg. *Carm. de vita ſua, pag.* 9. *tom.* 2.

(*e*) *Vera quidem fateor, carnis conjunctio nataas,*
*Mirificeque probo; namque hinc exordiar unde*
*Dicere ceſſaſti quod radix virginitatis*
*Conjugium. Radix namque eſt & origo perennis.* Greg. *Carm.* 2. *p.* 49. *tom.* 2.

(*f*) *Bonum eſt matrimonium: ſed quod virginitate præſtantius ſit dicere non poſſum. Neque enim magnum aliquid eſſet virginitas, niſi re aliqua bona melior & præclarior eſſet. Nolite hoc moleſte ferre, quæ matrimonii jugo ſubjectæ eſtis: obedire oportet Deo magis quam hominibus. Cæterùm facite ut inter vos quaſi vinculo conſtringamini, & virgines & uxores, atque unum ſitis in Domino, mutuumque aliæ aliarum ornamentum. Non eſſet cœlebs, niſi matrimonium eſſet. Unde enim in hanc vitam virgo produceret? Non eſſet honorificum & venerandum matrimonium, niſi virginem proferret tum Deo, tum vitæ.* Gregor. *Orat.* 31. *pag.* 502.

(*g*) *Expedit nubere? Id ipſe quoque probo, honorabile enim connubium & thorus immaculatus, ſed moderatis expedit. non petulantibus & libidine perditis, quique plus æquo carnem colere, in animum inducunt.* Gregor. *ibid.*

& les débauches n'ont point corrompues, & qui ne ſe laiſſent pas trop emporter aux plaiſirs de la chair.

Sur les ſecondes nôces.

XXXV. » S'il y avoit (*a*) deux Jeſus-Chriſts, dit ſaint Gregoire, » on pourroit prendre deux époux & deux épouſes : mais comme » il n'y a qu'un ſeul Jeſus-Chriſt & qu'un ſeul chef de l'Egliſe, il » ne faut auſſi qu'une chair. « S'il rejette la ſeconde, que faut-il penſer de la troiſieme? » La loi authoriſe le premier mariage ; elle » tolere le ſecond par indulgence ; le troiſieme eſt une iniquité : ſi » quelqu'un va au-delà, il doit être regardé comme un pourceau ; » car il y a fort peu d'exemples de ce deſordre. « Ces paroles de S. Gregoire, ont donné lieu à quelques critiques, de l'accuſer d'avoir condamné les ſecondes nôces : mais on voit bien que ce Pere ne condamne dans le mariage ſouvent réiteré que l'eſprit de libertinage qui le fait contracter, & non le mariage en lui-même. Il s'explique nettement là-deſſus dans ſon trente-neuvieme diſcours, où condamnant la doctrine de Novat (*b*) qui défendoit aux jeunes veuves de ſe remarier, il dit : » Vous ne permettrez pas » aux veuves qui ſont encore jeunes, de ſe remarier, à cauſe du » péril où leur âge les expoſe : mais ſaint Paul le leur a permis. Vous » dites qu'elles ne peuvent le faire depuis leur barême : comment » le prouvez-vous? Ou démontrez-le-moi ; ou ceſſez de condam- » ner (celles qui ſe remarient). Si la choſe eſt douteuſe, laiſſons- » nous vaincre par la compaſſion & par la douceur.

Sur l'indiſſolubilité du mariage.

XXXVI. La loi (*c*) permettoit à l'homme de répudier ſa femme pour quelque cauſe que ce fût. Mais Jeſus-Chriſt ne le permet qu'en cas d'adultere, & veut que dans tous les autres ſujets de plaintes l'homme uſe de patience & de douceur. » Il faut donc, » dit ſaint Gregoire, (*d*) qu'un mari chaſſe ſa femme, ſi elle eſt

---

(*a*) *Si enim duo Chriſti ſunt, duo quoque viri ſint, & duæ uxores : ſi autem unus Chriſtus, unum Eccleſiæ caput : una etiam caro ſit, ſecunda autem reſpuatur. Quod ſi ſecundam prohibeat, de tertia quid dicendum eſt? Primum lex eſt, ſecundum venia & indulgentia, tertium iniquitas. Qui autem hunc numerum excedit, porcinus planè eſt, ut pote ne multa quidem vitii exempla habens.* Gregor. *Orat.* 31. *pag.* 501.

(*b*) *An ne juvenibus quidem viduis propter ætatis lubricum meundi matrimonii poteſtatem facis? At Paulus hoc facere minime dubitavit..... At hæc minime poſt baptiſmum, inquis. Quo argumento id confirmas? Aut rem ita ſe habere proba ; aut, ſi id nequit, ne condemnes. Quod ſi res dubia eſt, vincat humanitas & facilitas.* Greg. *Orat.* 39. *pag.* 636.

(*c*) *Lex omnes ob cauſas libellum dat repudii. At Chriſtus non ob omnes, ſed ab impudica tantùm & adultera uxore viro ſeparari permittit : reliquis autem omnibus in rebus animi æquitate ac patientia uti jubet.* Gregor. *Orat.* 31. *pag.* 501.

(*d*) *Ergo impudicam quidem, quia genus corrumpit & adulterat, expellamus : cætera autem omnia patienter & moderatè ac ſapienter feramus, aut, ut rectiùs loquar, ſapienter & moderatè ferte, quicumque matrimonii jugum ſubiiſtis. Si illitos fuco & ceruſa colores & pigmenta perſpexerit, eam*

» adultere : ſi elle ne l'eſt pas, qu'il tâche de corriger ſes autres » défauts. Si elle met du fard & du rouge, ôtez-lui ces couleurs » empruntées & ces ornemens étrangers. Si elle eſt libre & inſo- » lente en paroles, arrêtez ſon inſolence. Si elle rit d'une ma- » niere effrontée, inſpirez-lui un air modeſte. Si elle fait des dé- » penſes exceſſives, ou ſi elle boit immodérement, moderez ſes » excès. Si elle marche immodeſtement & avec précipitation, » arrêtez-la. Si ſon regard eſt trop évaporé, il faut que vous la » reprimiez : mais ne vous ſéparez point pour cela de votre épouſe. » Il eſt incertain laquelle des deux parties eſt le plus en danger, » celle qui retranche, ou celle qui eſt retranchée. Que la fontaine Proverb. 5. » ne ſoit que pour vous, dit Salomon, & que perſonne n'y vienne » puiſer. Vivez avec celle qui eſt la compagne de votre vie & » l'objet de votre amitié. Prenez garde de devenir comme un » fleuve commun, & de chercher à plaire à toute autre qu'à votre » épouſe. Si votre paſſion vous emporte, votre exemple eſt pour » votre épouſe une loi de libertinage. Le mari doit donner à ſa » femme l'exemple (*a*) de la fidelité conjugale, & ils ſe la doi- » vent l'un à l'autre. « Nous avons un reſcrit de l'Empereur Antonin (*b*), inſeré dans le Code Gregorien & cité par ſaint Auguſtin, qui défend à un mari de pourſuivre ſa femme pour cauſe

*hoc ornatu ſpolia : ſi procacem & petulantem linguam, coërce : ſi meretricium riſum, ſi ſumptum aut potum immodicum, contrahe : ſi intempeſtivos progreſſus, conſtringe : ſi oculum elatum atque ſuſpenſum, reprime : at eam ne temere à te divellas & abſtrahas. Incertum eſt utra pars in diſcrimine verſetur, tane, quæ ſecat an ea quæ ſecatur. Fons aquæ, ait ille (Salomon), ſit tibi proprius, nec ullus extraneus tecum ſit particeps : pullus gratiarum tuarum, & cervus amicitiæ tuæ conſuetudinem vitæ tecum habeat. Quocirca tibi cavendum eſt ne fluvius alienus efficiaris, atque aliis potius placere ſtudeas quàm uxori tuæ. Quòd ſi alio fertur cupiditas tua, parti quoque tuæ libidinem præſcribis.* Gregor. *Orat.* 31. *pag.* 501.

(*a*) *Servenda igitur fides ab utroque aleeri eſt, imò exemplo continentiæ docenda uxor, ut ſe caſte gerat. Iniquum eſt enim, ut id exigas, quod præſtare ipſe non poſſis. Quæ iniquitas effecit profectò, ut eſſent adulteria, fœminis ægrè ferentibus præſtare ſe fidem, non exhibentibus mutuam charitatem.* Lactantius, *Inſtitut. divin. lib.* 6. *cap.* 33. 619. *columna* 2. *tom.* 3. *Bibl. Patr.*

(*b*) *Sed iſti quibus diſplicet, ut inter virum & uxorem par pudicitiæ forma ſervetur, & potiùs eliguns, maximèque in hac cauſſa, mundi legibus ſubduti eſſe quàm Chriſti, quoniam jura forenſia non eiſdem quibus feminas pudicitiæ nexibus viros videntur obſtringere ; legant quid Imperator Antoninus, non utique Chriſtianus, de hac re conſtituerit, ubi maritus uxorem de adulterii crimine accuſare non ſinitur, cui moribus ſuis non præbuit caſtitatis exemplum, ita ut ambo damnentur, ſi ambos pariter impudicos conflictus ipſe conviceris. Nam ſuprà dicti Imperatoris hæc verba ſunt, quæ apud Gregorianum leguntur :* Sanè, inquit, meæ litteræ nulla parte cauſſæ præjudicabunt. Neque enim ſi penes te culpa fuit ut matrimonium ſolveretur, & ſecundùm legem Juliam Eupaſia uxor tua nuberet, propter hoc reſcriptum meum adulterii damnata erit, niſi conſtet eſſe commiſſum. Habebunt autem ante oculos hoc inquirere, an cùm tu pudicè viveres, illi quoque bonos mores colendi auctor fuiſti. Periniquum enim mihi videtur eſſe, ut pudicitiam vir ab uxore exigat, quam ipſe non exhibet ; quæ res poteſt & virum damnare, non ob compenſationem mutui criminis rem inter

d'adultere, s'il ne lui a lui-même donné l'exemple de la chasteté conjugale, ajoutant que si l'on trouve que l'un & l'autre soient coupables, ils subissent la peine dûe à leurs crimes, » étant tout-à-» fait injuste, dit ce Prince, (qu'on croit (*a*) être Antonin *le Pieux*) » qu'un mari veuille obliger sa femme à lui garder fidelité, lorsqu'il ne la lui garde pas lui-même. « Il n'en étoit (*b*) pas de même d'une Loi attribuée à l'Empereur Severe & à Antonin, apparemment son fils surnommé *Caracalla*. Elle permettoit à un mari de faire divorce avec sa femme en cas d'adultere; mais elle ne laissoit pas le même droit à la femme sur son mari, quand elle le savoit coupable du même crime. C'est contre cette Loi que saint Gregoire déclame dans son trente-unieme discours, disant (*c*) qu'il n'y a aucune raison de punir les femmes quand elles manquent, & de laisser aux hommes la licence de tout faire impunément; que ce sont des hommes qui ont fait cette Loi, & que c'est pour cela qu'elle est si desavantageuse aux femmes.

Sur le Ministre du mariage.

XXXVII. Il paroît (*d*) que les Evêques étoient les Ministres du mariage entre les Fideles: du moins ne peut-on douter qu'ils ne fussent presens lorsqu'on le celebroit. Il y en avoit beaucoup à celui de sainte Olympiade; & saint Gregoire s'y seroit trouvé, s'il n'avoit été attaqué de la goutte: mais il s'y trouva en esprit & unit, comme il le dit lui-même, les deux époux tant avec Dieu

Sur les ceremonies.

utrumque componere, vel causam facti tollere. *Si hæc observanda sunt propter decus terrenæ civitatis, quanto castiores quærit cœlestis patria & societas Angelorum? Quæ cum ita sint, numquid ideo minor est, ac non potius major & pejor virorum impudicitia, quia ineſt illis superba & licentiosa jactantia?* S. Aug. *lib.* 2. *De conjugiis adulterinis, cap.* 8. *pag.* 408. *tom.* 6.

(*a*) Baronius, *ad annum* 161. *num.* 2.

(*b*) *Publico judicio non habere mulieres adulteris accusationem, quamvis de matrimonio suo violato queri velint, lex Julia declarat, quæ cum masculis jure mariti accusandi facultatem detulisset, non idem fœminis privilegium detulit.* Codicis, *lib.* 9. *tit.* 9. *ad legem Juliam, De adulteriis & stupro, Lege* I. *pag.* 822.

(*c*) *Plerosque malè affectos cerno ac legem eorum iniquam, nec sibi constantem. Quid enim causæ fuit, cur mulierem coërceret, marito contrà indulgeret, eumque liberum relinqueret: & mulier quidem, quæ improbum consilium adversus viri sui cubile susceperit, adulterii piaculo constringatur, acerbissimisque legum pœnis excrucietur: vir autem qui fidem uxori datam per adulterium violaverit, nulli supplicio obnoxius sit? Hanc legem haud quaquam probo, hanc consuetudinem minimè laudo. Viri erant, qui hanc legem sanxerunt: ac propterea adversus mulieres lata est.* Gregor. *Orat.* 31. *pag.* 499. & 500.

(*d*) *Sentio quod crimen mihi objiciat, etiam si id reticeat. Nuptias celebramus, forsan dixeris, idque auctæ tuæque Olympiadis, ac Grex Episcoporum aderat: tu verò aberas, vir egregie, vel dedignatus, vel gravatus. Neutrum horum, ô admirande. Sed fieri non poterat, ut qui tragicè se haberet, comicè festum diem ageret. Ac simul omnino intempestivum est atque à nuptiis alienum, podagricos duos videre qui inter saltantes circumferantur, ac rideantur. Libet enim non nihil quoque nuptiali more ludere. Nam alioqui quantum ad voluntatem attinet, & adsum & simul festum celebro, juvenilesque dextras inter se jungo, atque utrasque Dei manus* Gregor. *Epist.* 57. *ad Procopium, pag.* 815.

qu'entre-

qu'entre eux. Ailleurs il recommande (*a*) la modeſtie dans les mariages Chrétiens, voulant qu'on en baniſſe les danſes & le ſon des inſtrumens, afin que les bouffons ne ſe trouvent pas mêlés avec les Evêques. Il défend auſſi dans ces céremonies les éclats de rire, les chants profanes; & recommande au contraire que tout s'y faſſe avec modeſtie & gravité. On y faiſoit des prieres, on y chantoit des Pſeaumes.

XXXVIII. Saint Gregoire enſeigne (*b*) que le mariage, quoiqu'inferieur à la virginité, n'a rien que d'honnête; que Jeſus-Chriſt l'a honoré de ſa preſence; que l'uſage en eſt permis quand il eſt exemt de la contagion des mauvaiſes concupiſcences: mais il conſeille aux perſonnes mariées de s'abſtenir d'un commun conſentement du devoir conjugal dans les tems conſacrés à la priere. Il dit que (*c*) le mariage eſt un bien, quand on y a pour fin d'avoir des enfans qui puiſſent plaire à Dieu: mais que lorſqu'il ne ſert qu'à enflammer la cupidité, il eſt plus expédient de ne point ſe marier. Voici les regles qu'il preſcrit aux femmes mariées en la perſonne de ſainte Olympiade. (*d*) « Aimez Dieu pre-

Sur l'uſage du mariage.

(*a*) *Unum autem bonorum illud eſt, ut Chriſtus nuptus interſit (porrò ubi Chriſtus eſt, modeſtia quoque eſt) atque aqua in vinum convertatur, hoc eſt, ut cuncta in melius immutentur, ſic nimirum, ut quæ miſceri nefas eſt, inter ſe minimè miſceantur, nec Epiſcopi cum ſannionibus copulentur, nec preces cum plauſibus, nec pſalmodiæ cum tibicinum cantibus. Operæ pretium enim eſt, ut quemadmodum cætera omnia, ſic etiam Chriſtianorum matrimonia modeſta & compoſita ſint. Modeſtia porrò in gravitate ſita eſt.* Gregor. *Epiſt.* 193. *pag.* 890. *&* 891.

(*b*) *Nec enim quia honoratior eſt virginitas, idcirco turpe & ignominioſum eſt matrimonium. Chriſtum imitabor, purum, inquam, illum pronubum & ſponſum, qui, & miraculum in nuptus edit, & conjugium præſentia ſua honeſtat. Id modo tibi curæ ſit, ut purum ſit matrimonium, atque ab obſcænarum cupiditatum contagione liberum. Hoc unum à te poſco ut ..... certo tempore, hoc eſt quandiu aſſignatum orationi tempus omni occupatione præſtabilius fluit, à re uxoria abſtineas, idque ex commuui pacto & conſenſu. Non enim legem ſancimus, ſed conſilium damus.* Gregor. *Orat.* 40. *pag.* 648. *&* 649.

(*c*) *Cùm matrimonium nihil aliud eſt quam conjunctio, & prolis ac ſucceſſionis cupiditas: tum bonum eſt matrimonium. Pluvet enim introducit, qui Deo placeant. At cùm carnis molem inflammat, & ſpinis circumdat, vitiique quaſi via invenitur: tum ipſe etiam dico, non expedit nubere.* Greg. *Orat.* 31. *pag.* 502.

(*d*) *Primò Dei numen, poſthac venerare maritum,*
*Vitæ oculum, & tua qui ſapiens conſulta gubernat.*
*Hunc & ſemper ames unum, lateris & unos*
*Idque magis, flammas ſi ſenſeris illius in te*
*Ardentes, ſtabiliſque tui conſervet amorem.*
*Ne tibi ſit, quantam cupiti hic, fiducia tanta,*
*Sed quantum decet ac fas eſt. Namque omnia tandem*
*Tædia ferre ſolent animis. Non expedit autem*
*Conjugis ut ſaturum capiat faſtidia pectus*
*In molem, mulier cum ſis, ne aſſurge virilem:*
*Ne genus & proavos memora: ne pulcher amictus*
*Sit tibi vel vana ſapientia cauſa tumoris.*
*Legibus eſt thalami ſapientia cedere magnæ.*
*Cuncta etenim nexus communia reddit utrique*
*Conjugii. Tu cede viro, cùm bile movetur,*
*Atque laborantı ſer opem, mollique loquela*
*Admonituque probo mœrentia pectora fulci,*
*Cum lea ſæva furit, rabidaque exæſtuat ira,*
*Robore corporeo domitor non comprimis illam,*

» mierement, & enſuite votre mari comme l'œil de votre vie & » celui qui doit regler tous vos deſſeins. N'aimez que lui ſeul, & » faites-en toute votre joie & toute votre conſolation, particu- » lierement ſi vous remarquez qu'il vous aime avec ardeur, & » que le lien ſacré du mariage lui donne pour vous une affection » ferme & conſtante. Ne prenez pas néanmoins autant de con- » fiance & de liberté qu'il vous témoignera de paſſion; mais ſeu- » lement autant qu'il eſt à propos d'en avoir ſans bleſſer la chaſ- » teté, parce que l'on ſe dégoute & l'on ſe raſſaſie de toutes cho- » ſes. Il n'y a rien dont on ne prenne du dégoût; mais il ne faut » pas que vous en cauſiez jamais à votre mari. Etant femme, ne » vous élevez point par vanité juſqu'à la condition des hommes. » Ne vous enflez point d'orgueil par la conſideration de votre » naiſſance, ni par l'éclat de vos habits, ni par la vûe de votre » ſageſſe. C'eſt être ſage, que de ceder aux loix du mariage, puiſ- » que le lien de cette ſocieté rend toutes choſes communes. » Cedez à votre mari quand vous le voyez en colere. Aſſiſtez-le » dans ſes peines & dans ſes afflictions, en lui parlant avec beau- » coup de douceur & de tendreſſe, & en lui faiſant de ſages & » judicieuſes remontrances. Ce n'eſt pas avec violence que ceux » qui gouvernent des lions entreprennent de les adoucir quand » ils les voient en furie: ils n'emploient pas la force pour les ré- » primer, mais ils les flattent & les careſſent de leurs mains & » les appaiſent par la douceur de leurs paroles. Que la colere ne » vous tranſporte jamais juſqu'à lui dire des injures & à lui faire « des reproches & des imprécations, n'étant pas juſte que vous » traitiez de la ſorte une perſonne que vous devez préferer à tous » les biens imaginables; car il arrive ſouvent que les plus ſages » & les plus prudentes réſolutions réuſſiſſent mal. Ne lui repro- » chez point auſſi ſa foibleſſe, puiſqu'un homme qui porte l'épée » eſt toujours le plus fort.« Saint Gregoire ſouhaitoit (*a*) à cette ſainte femme un grand nombre d'enfans, afin que plus elle en

---

*Sed manibus mulcens domat hanc & voce ſuavi.*
*Nec damnum improperet, quamvis irata marito,*
*(Pluris enim ille tibi eſt, quam commoda cuncta putandus)*
*Nec finem adverſum votis (namque haud decet iſtud.*
*Sæpe fit ut non ſit prudentibus exitus idem*
*Conſilus, verum male vertans optima cœpta)*
*Nec teneras vires. Nam magnum robur in enſe.* Gregor. *in Carmine parænetico, ad Olympiadem, pag.* 132. *tom.* 2.

(*a*) *Hoc nunc te magno donavi munere: ſin tu*
*Majus adhuc poſcis, precor hoc tibi numine ab alto,*
*Area natorum ſis ut fœcunda feraxque,*
*Quo plures magni celebrent præconia regis,* Gregor. *ibid. pag.* 134.

auroit, plus il y eût de perſonnes qui chantaſſent les louanges de Jeſus-Chriſt.

Sur l'invocation & l'interceſſion des Saints.

XXXIX. On voit par ce qu'il raconte de ſainte Juſtine martyre en 304. que c'étoit une pratique bien établie dans l'Egliſe, d'invoquer la ſainte Vierge dans les dangers; car il dit (*a*) que cette Martyre ſentant les attaques du démon, & ſe voyant en péril de perdre ſa virginité, après avoir recouru à Dieu, pria auſſi la ſainte Vierge avec humilité de la ſecourir, & joignit à ſes prieres le jeûne & la mortification de ſes ſens, tant pour flétrir une beauté qui lui étoit dangereuſe, & ôter à l'impureté la matiere qui pouvoit l'enflammer, que pour ſe rendre Dieu favorable en mortifiant ſon corps: rien n'étant plus propre à émouvoir la miſericorde que les larmes & la mortification. Long-tems auparavant ſaint Irenée (*b*) avoit appellé la ſainte Vierge l'*Avocate d'Eve*. Il paroît auſſi que ſaint Gregoire ne doutoit pas (*c*) que les ames des Saints ne connuſſent ce que nous faiſons en ce monde; puiſqu'en parlant de ſaint Athanaſe mort après avoir ſoutenu pluſieurs combats pour la défenſe de la verité, » Il regarde, » dit-il, (*d*) maintenant du haut du Ciel ce qui ſe paſſe ici-bas: » il tend la main à ceux qui combattent pour la vertu, & les aſſiſte » avec d'autant plus d'efficace qu'il eſt à preſent délivré des liens » du corps. « Il ne doutoit pas non plus de ſon bonheur, ni du pouvoir qu'il avoit dans le Ciel, car il finit ſon éloge par une priere qu'il lui adreſſe tant en ſon nom qu'au nom de ſon peuple. » Regardez-nous, lui dit-il, (*e*) d'un œil favorable, & ne ceſſez

(*a*) *Deſperatis omnibus aliis remediis ad Deum conjugit, atque adverſus deteſtabilem amorem ſponſum ſuum patronum ac defenſorem aſſumit . . . . . Chriſtum . . . . . virginemque Mariam ſupplex obſecrans, ut periclitanti virgini ſuppetias ferret, jejunii & chameuniæ pharmaco ſe ſe communit: partim ut formæ venuſtatem tanquam inſidioſam obſcuraret, ſicque flammæ materiam ſubtraheret, ac libidinis facem abſumeret; partim ut per ſui afflictionem propitium ſibi Deum & exorabilem redderet. Neque enim Deus ullâ re, perinde atque corporis ærumna conciliatur: lacrymiſque miſericordia viciſſim rependi ſolet.* Gregor. *Orat.* 18 *pag.* 279. & 280.

(*b*) *Ea* (Eva) *inobedierat Deo, ſed hæc* (Maria) *ſuaſa eſt obedire Deo, uti virginis Evæ Virgo Maria fieret advocata* Irenæus, *lib.* 5 *contra Hæreſes, cap.* 19. *pag.* 316. *novæ editionis.*

(*c*) *Si quidem illud perſuaſus ſum, Sanctorum animas res noſtras ſentire.* Gregor. *Epiſt.* 201. *pag.* 898.

(*d*) *Alter* (Athanaſius) *in bona ſenectute poſt multas dimicationes & palæſtras, vita defunctus, nunc res noſtras, ut perſuaſum habeo, cœlitus inſpicit, ac virtutis cauſa laborantibus manum porrigit, eoque magis quod corporis vinculis liberatus eſt.* Greg. *Orat.* 24. *pag.* 425.

(*e*) *Nos autem utinam ipſe benignus deſuper & placidus aſpicias atque hunc populum gubernes, perfectum perfectæ Trinitatis, quæ in Patris, & Filii, & Spiritus Sancti contemplatione intelligitur & colitur, adoratorem: meque, ſi quidem res pacatæ futuræ ſint, in vita tenens, gregemque mecum paſcas: ſin autem Eccleſia bellis flagratura eſt, reducas, aut aſſumas tecumque, & cum tui ſimilibus colloces, tametſi magnum ſit quod poſtulo.* Gregor. *Orat.* 21. *pag.* 397.

» point de conduire ce peuple qui eſt le parfait adorateur de la » parfaite Trinité, que l'on connoît & que l'on revere dans le » Pere, dans le Fils & dans le Saint-Eſprit. Si nous ſommes aſſez » heureux pour avoir la paix, retenez-moi dans la vie, & aidez- » moi à gouverner ce troupeau. Si la guerre doit continuer dans » l'Egliſe, retirez-moi de ce monde, & placez-moi avec vous » & avec vos ſemblables. « Il invoque auſſi ſaint Baſile (*a*), & témoigne en même-tems (*b*) que ce ſaint Evêque intercedoit dans le Ciel pour ceux qu'il avoit gouvernés, ou aimés étant ſur terre. Il prie (*c*) de même ſaint Cyprien de lui aider dans la conduite de ſon troupeau, & de faire briller de plus en plus la doctrine de la ſainte Trinité. Il dit (*d*) encore que les cendres de ce ſaint Martyr chaſſoient les démons, guériſſoient les malades, donnoient la connoiſſance de l'avenir, ce qu'il prouve par le témoignage de ceux qui avoient reſſenti tous ces effets avec le ſecours de leur foi.

Sur le culte des Reliques.

XL. Ce n'eſt pas là le ſeul endroit où ſaint Gregoire parle du culte des Reliques; il fait ailleurs des reproches à Julien l'*Apoſtat* de ce qu'il refuſoit de rendre aux Martyrs & à leurs corps le culte qui leur étoit dû. » Ne craignez-vous pas, lui dit-il, (*e*) ces illu- » ſtres Athletes du Chriſtianiſme, Jean, Pierre, Paul, Jacques, » Etienne, Luc, André, Thecle? Ne craignez-vous pas ces grands » hommes en l'honneur de qui on a inſtitué des fêtes & des aſſem- » blées, qui ont chaſſé les démons, guéri les malades, prédit

(*a*) *Tu verò, ſacrum & divinum caput, è cœlo nos, quæſo, inſpice, carniſque ſtimulum, à Deo nobis ad diſciplinam datum, aut precibus tuis ſiſte, aut certè, ut cum forti animo perferamus, perſuade, &c.* Greg. *Orat.* 20. *pag.* 373.

(*b*) *At nunc ille quidem* (Baſilius) *in cœlis eſt, illic etiam, ni fallor, ſacrificia pro nobis offerens, & pro populo preces fundens; neque enim ita nos reliquit, ut prorſus reliquerit.* Gregor. *ibid. pag.* 372.

(*c*) *At tu nos è cœlo benignus aſpicias, ſermoneſque noſtros & vitam gubernes, ſacrumque hunc gregem paſcentem adjuves, cùm in cæteris rebus, quoad ejus fieri poterit, eum ad optima quæque dirigens, tum graves lupos ſyllabarum & verborum captatores amolitus, ſanctæque Trinitatis cui nunc adſiſtis, pleniorem clarioremque ſplendorem nobis concilians, &c.* Gregor. *Orat.* 18. *pag.* 286.

(*d*) (*Nonnullum ipſi quoque Martyri* (*Cypriano*) *efferatis, damonum nimirum oppreſſionem, morborum depulſionem, futurarum rerum prænotionem: quæ quidem omnia vel cineres ipſi Cypriani, modo fides adſit, efficiunt quemadmodum norunt, qui hujus rei periculum fecerunt, ac miraculum ad nos uſque tranſmiſerunt, &c.* Gregor. *ibid. pag.* 285.

(*e*) *Non victimas pro Chriſto cæſas veritus es? Nec magnos pugiles extimuiſti, Joannem illum, Petrum, Paulum, Stephanum, Lucam, Andream, Theclam? .... Quibus præclari honores & feſta conſtituta ſunt: à quibus dæmones propelluntur, & morbi curantur: quorum apparitiones & prædictiones: quorum vel ſola corpora id poſſunt quod animæ ſanctæ, ſive tangantur, ſive honorentur: quorum vel ſolæ ſanguinis guttæ atque exigua paſſionis ſigna idem poſſunt quod corpora? Hæc non colis, ſed contemnis, qui Herculis rogum ex calamitate injuriiſque mulieribus illatis excitatum admiraris.* Gregor. *Orat.* 3. *pag.* 76. & 77.

» l'avenir ; dont les corps n'ont pas moins de pouvoir que leurs » ames, ſoit lorſqu'on les touche, ſoit lorſqu'on les honore, & » dont les moindres gouttes de ſang & les plus foibles marques » de leur martyre ont autant de force que leurs corps mêmes ? » Vous n'en avez que du mépris, tandis que vous admirez le bû- » cher d'Hercule que des femmes outragées ont allumé. « Cet apoſtat alloit plus loin, & ſouffroit ſous ſon regne que les Payens (*a*) miſſent le feu aux Tombeaux des Martyrs, qu'ils mêlaſſent avec leurs Reliques les os des infâmes, & qu'ils les jettaſſent pour empêcher qu'on ne les reverât.

Réponſes à quelques objections ſur le culte des Saints & de leurs Reliques.

XLI. Les Miniſtres Proteſtans ne pouvant ſe refuſer à la clarté des témoignages que ſaint Gregoire rend au culte des Saints & de leurs Reliques, de même qu'à leur interceſſion & à leur invocation, ont pris le parti de qualifier ces ſaintes pratiques de *maladies de ſon ſiecle* (*b*) & d'*aveugle ſuperſtition* (*c*) ; diſant qu'*on n'en trouve aucuns veſtiges dans les trois premiers ſiecles* ; qu'au contraire *tous les Ecrivains de ces premiers ſiecles condamnent formellement* ces uſages *par des principes clairs & indubitables*, qui excluent du culte & de l'invocation les Anges, les Saints & toutes les créatures. Mais qu'on liſe le livre d'Origene, qui a pour titre *Exhortation au martyre*, & on trouvera que dès le milieu du troiſieme ſiecle, on ne doutoit point que les Saints n'intercedaſſent pour nous, & qu'on ne pût leur adreſſer des prieres. » Comme » dans la Loi de Moïſe, dit ce Pere, (*d*) les Prêtres conferoient » la rémiſſion des pechés par le ſang des boucs & des taureaux, » de même à preſent les ames de ceux qui ont été mis à mort » pour la confeſſion du nom de Jeſus-Chriſt, nous font ſentir » que ce n'eſt pas ſans ſujet qu'elles environnent l'Autel du Ciel, » en ce qu'elles obtiennent la rémiſſion des pechés à ceux qui les » prient. Tous les Saints, dit-il ailleurs, (*e*) qui ont paſſé de cette

(*a*) *Non jam Martyrum ſepulchris ignem admovebunt, ut per eorum ignominiam alios à certamine deterreant. Non jam Sanctorum Reliquias, cum viliſſimis oſſibus per contemptum permixtas, flammis abſument, aut in ventos ſpargent : ut in eo honore, qui ejuſmodi hominibus debetur, ipſos privent.* Gregor. *Orat.* 4. *pag.* 126.

(*b*) Dallæus, *adverſ. Latin. tradit. de relig. cultu, pag.* 53.

(*c*) *Cæca in divos ſuperſtitio quam hic ipſe Gregorius* (*Nazianzenus*) *non parum promoviſſe ſuis & verbis & exemplis videtur.* Idem, *ibid. pag.* 51.

(*d*) *Ut enim qui ſecundùm Moſis legem aſſiſtebant Altari per ſanguinem taurorum & hircorum remiſſionem miniſtrare peccatorum videbantur ; ſic eorum animæ qui propter teſtimonium Jeſu ſecuri percuſſi ſunt cæleſti Altari non adſtant fruſtra, ſed precantibus remiſſionem peccatorum miniſtrant.* Origen. *Exhortat. ad Martyrium, pag.* 293. *tom.* 1. *novæ editionis.*

(*e*) *Omnes Sancti qui de hac vita deceſſerunt, habentes adhuc charitatem erga eos qui in hoc mundo ſunt, ſi dicantur curam gerere ſalutis eorum, & juvare eos precibus ſuis, atque interventu ſuo apud Deum,*

» vie à l'autre, ayant encore la charité envers ceux qui ſont en » ce monde, ont ſoin de leur ſalut & les aident par leurs prieres » & leurs entremiſes. C'eſt ce qu'on peut aſſurer ſans inconvé- » nient, puiſqu'il eſt écrit dans le livre des Macchabées : *C'eſt là* » *Jeremie le Prophéte qui prie ſans ceſſe pour le peuple.* « Il dit (*a*), en parlant de l'interceſſion des Anges : » Un Chrétien qui eſt ve- » ritablement tel, qui ne ſe ſoumet qu'à Dieu ſeul & à ſon Verbe, » ne doit abſolument rien appréhender des démons qui ne peu- » vent lui faire aucun mal, puiſque les Anges du Seigneur cam- » pent autour de ceux qui le craignent & qu'ils les délivreront ; » & que l'Ange de chacun d'eux voyant ſans ceſſe la face du Pere » celeſte, preſente continuellement leurs prieres au Dieu de » l'Univers par notre grand & unique Pontiſe, & qu'il joint lui- » même ſes prieres aux prieres de celui qui a été commis à ſes » ſoins. « On trouvera auſſi l'interceſſion des Saints bien marquée dans le traité de ſaint Cyprien, intitulé *De la conduite des Vierges*, où il les prie (*b*) de ſe ſouvenir de lui lorſque Dieu aura récompenſé leur virginité ; & dans une de ſes lettres au Pape Corneille : (*c*) » Souvenons-nous les uns des autres, & prions ſans diſconti- » nuer les uns pour les autres dans un eſprit de concorde & d'u-

---

*non erit inconveniens ſcriptum : namque eſt in libris Machabæorum : Hic eſt Jeremias Propheta Dei qui ſemper orat pro populo* Orig. *Homil. 3. in Cantic Canticor pag. 338. to 1. Genebrardi. & lib de Oratione, pag 213 novæ editionis hæc habet idem Origenes. De quo teſtatus eſt alius Sanctus qui obierat : Hic eſt qui multum orat pro populo & ſancta civitate, Jeremias propheta Dei. Etenim abſurdum eſt eum in hac vita per ſpeculum tantum & in ænigmate Sanctis videant, in futura autem facie ad faciem ſine viſuri, non idem proportione quadam de reliquis exiſtimare virtutibus, maxime cùm ibi perficiantur quæ comparantur in hac vita. Una autem è præcipuis virtutibus juxta divinum ſermonem eſt charitas in proximum, quam in qui jam dormierunt ſanctis multo magis in eos qui in vita militant, habere putandi ſunt, quam in qui etiamnum in humana ſunt infirmitate imbecillorumque pugnam adjuvant ; neque enim hîc tantum illud per fraternam charitatem impletur : ſi quid patitur unum membrum, compatiuntur omnia membra ..... Nam eorum decet charitatem qui ex hac vita exceſſerunt dicere. ſollicitudo omnium Eccleſiarum, quis infirmatur, & ego non infirmor, &c.*

(*a*) *Chriſtianus, verus, inquam, Chriſtianus, qui ſolus Dei verbique ejus imperio ſe ſubdit, cùm dæmonibus præſtantior ſit, nihil à dæmonis pati poteſt. Cujus rei cauſa eſt, quia caſtra metabuntur Angelus Domini in circuitu timentium eum & eripiet eos, & ejus Angelus, qui ſemper videt faciem Patris cœleſtis, ejus preces per ſolum Sacerdotem magnum ſemper univerſorum Deo offert, & ipſe precatur cum eo, cujus ipſi commiſſa cura eſt.* Origen. *lib. 8. contra Celſum, pag. 769. novæ editionis.*

(*b*) *Durate fortiter, ſpiritaliter pergite, pervenite feliciter. Tantum mementote noſtri cum cœperit in vobis virginitas honorari.* Cyprianus, *lib. de habitu virginum, edit. Pariſ. ann. 1726.*

(*c*) *Memores noſtri invicem ſimus, concordes atque unanimes ubique pro nobis ſemper oremus, preſſuras & angustias mutua charitate relevemus, & ſi quis iſtinc noſtrum prior divinæ dignationis celeritate præceſſerit, perſeveret apud Dominum noſtra dilectio, pro fratribus & ſororibus noſtris apud miſericordiam patris non ceſſet oratio.* Cyprian. *Epiſt. 57, ad Cornelium, pag. 96.*

» nion. Tâchons de nous ſoulager par un amour mutuel dans nos » afflictions ; & ſi quelqu'un de nous par la miſericorde de Dieu » meurt le premier, que notre charité ſoit perſeverante auprès de » Dieu, & que notre priere pour nos freres & pour nos ſœurs » ne ceſſe point auprès du Pere des miſericordes. « Et ailleurs : » Le Paradis eſt notre patrie (*a*), un grand nombre de nos amis, » de nos freres & de nos enfans nous y attendent, aſſurés de leur » ſalut & encore en peine pour le nôtre. « Enfin, on trouvera ces uſages bien marqués dans les Actes ſinceres des Martyrs Scillitains vers l'an 200 (*b*) ; dans ceux de ſainte Potamienne (*c*), martyriſée vers l'an 210 ; d'une vierge Tyrienne (*d*) nommée *Theodoſie ;* de ſaint Theodote *le Cabaretier*, (*e*) qui ſouffrit en 303 ; de ſaint Saturnin (*f*) de Toulouſe, martyr vers l'an 250 ; & des ſaints Tryphon, Reſpicius & Nymphe, qui ſouffrirent vers le même-tems (*g*). Ce que les Proteſtans objectent (*h*) encore, qu'il n'y a aucun précepte touchant l'invocation des Saints, ne fait pas voir qu'il y ait de l'abus à les invoquer. » Si l'Ecriture ne nous » ordonne pas de les invoquer, elle ne le défend pas non plus (*i*) ;

---

(*a*) *Patriam noſtram paradiſum computamus..... Magnus illic nos carorum numerus expectat, parentum, fratrum, filiorum frequens nos & copioſa turba deſiderat, jam de ſua incolumnitate ſecura, & adhuc de noſtra ſalute ſollicita.* Cyprian. *lib. de Mortalitate, pag.* 236.

(*b*) *Conſummati ſunt Chriſti Martyres ..... & intercedunt pro nobis ad Dominum Jeſum Chriſtum. Act. Martyr. ſincer.* Ruinart. *pag.* 87.

(*c*) *Baſilides dixiſſe fertur Potamiænam tertio poſt Martyrium die, noctu ſibi aſſiſtentem, coronam capiti ſuo impoſuiſſe, dixiſſeque ſe ipſius cauſa Dominum oraſſe, atque id quod petierat impetraſſe, nec diu poſtea ipſum apud ſuperos migraturum.* Act. Mart. *pag.* 122.

(*d*) *Theodoſia virgo ex urbe Tyro oriunda ..... ad vinctos quoſdam acceſſit qui regnum Dei libere confitentes ante Prætorium ſedebant, tum ut eos ſalutares, tum ut, quod credibile eſt, eoſdem rogares, ut cùm ad Deum pervenuſſent, ſui memores eſſe vellent.* Euſebius, *de Martyribus Paleſtinæ, cap.* 7. *pag.* 328.

(*e*) *Dixit* (Theodotus) *nolite lugere fratres, ſed glorificate Dominum noſtrum Jeſum Chriſtum, qui fecit ut perficerem curſum meum, & inimicum ſuperarem. Demceps enim in cœlis cum fiducia pro vobis Deum deprecabor.* Act. Martyr. *pag.* 349.

(*f*) *Illos dies, quibus in Dominici nominis confeſſione luctantes ..... coronantur, vigiliis hymnis ac ſacramentis etiam ſolemnibus honoramus, ut eorum patrocinia atque ſuffragia in conſpectu Domino orando quæramus, honorando mereamur.* Act. Martyr. *pag.* 130.

(*g*) *Convenerunt autem religioſi viri & Sacerdotes Domini & dedicaverunt martyrium illorum cum omni honore atque diſciplina reverentiæ participaverunt myſterium redemptionis noſtræ, commendantes animas ſuas ſanctis beatorum Martyrum patrociniis.* Act. Martyr. *pag* 164.

(*h*) *Confeſſio Auguſtana, articulo* 21.

(*i*) *Ut nullum mandatum neque exemplum exiet quod id fieri jubeatur, ita nullum interdictum legitur, quo id fieri prohibeatur. Certum eſt quod hæc interpellatio, adoratio illa, & cultus qui ſoli Deo debetur, non imminuitur : cum Sanctos Dei non ut deos & largitores bonorum, ſed ut condeprecatores & impetratores appellemus. Debet igitur hoc piis animis ad hunc ritum interpellationis Sanctorum non aſpernendum ſufficere, quod videant doctiſſimos & ſanctiſſimos divinarum litterarum interpretes & Eccleſiarum per totum orbem præſectos antiquitus*

» & le culte dû à Dieu ne reçoit aucun préjudice de cette invo-» cation, puiſque nous nous adreſſons aux Saints, non comme » à des Dieux, mais comme à des interceſſeurs. « C'eſt la réponſe de Caſſandre aux auteurs de la Confeſſion d'Augſbourg, & il ajoute que pour montrer que cette pratique n'eſt pas à mépriſer, il ſuffit qu'elle ait été autoriſée par de très-ſaints & de très-doctes Interpretes de l'Ecriture, & par les Evêques de toute la terre dans les tems les plus floriſſans de l'Egliſe, par Origene, par ſaint Athanaſe, ſaint Baſile, ſaint Gregoire de Nazianze, ſaint Gregoire de Nyſſe, ſaint Chryſoſtome, ſaint Jerôme, Theodoret, ſaint Ambroiſe, ſaint Leon & par pluſieurs autres; n'étant pas croyable que ces ſaints perſonnages euſſent admis une doctrine ou une coutume qu'ils euſſent jugée contraire à l'Evangile. Les plus habiles d'entre les Proteſtans qui ont vû cette réponſe de Caſſandre, ne l'ont point deſaprouvée; au contraire ils ont blâmé l'excès de ceux de leur parti qui ont accuſé l'Egliſe Romaine d'idolâtrie dans le culte qu'elle rend aux Saints, & tous ceux d'entre-eux qui voudront agir de bonne foi & qui chercheront ſincerement la verité, auront en horreur ces calomnies. S'ils ne conçoivent pas comment les Saints peuvent connoître les prieres que nous leur adreſſons, Grotius (*a*) leur répondra que la choſe eſt aiſée à comprendre: » Les Prophétes, tandis qu'ils » étoient encore ſur la terre, connoiſſoient ce qui ſe paſſoit » dans les lieux où ils n'étoient pas; Eliſée connoiſſoit tout ce » que faiſoit Gieſi, quoiqu'abſent; Ezechiel au milieu de la Chal-» dée, voyoit tout ce qui ſe paſſoit dans le Temple de Jeruſa-» lem; les Anges ſont preſens à nos aſſemblées, & s'emploient » pour rendre nos prieres agréables à Dieu: c'eſt ainſi, ajoute » Grotius, que l'ont cru dans tous les tems non-ſeulement les » Chrétiens, mais auſſi les Juifs. « D'où il conclut qu'un lecteur non prévenu doit croire qu'il eſt bien plus raiſonnable d'admettre dans les Martyrs une connoiſſance des prieres que nous leur adreſſons, que de la leur refuſer.

---

*& florentiſſimis Eccleſiæ temporibus hujuſmodi interpellationem in uſu habuiſſe. Ex quo falſum apparet quod apologia ſcribit nullos veteres ſcriptores ante Gregorium feciſſe mentionem invocationis, cùm aliquot ſæculis antecedentium Origenis, Athanaſii, Baſilii, Nazianzeni, Nyſſeni, Theodoreti, Chryſoſtomi, Hieronymi, Ambroſii, Auguſtini, Leonis, teſtimonia in promptu ſint: neque ullo modo credendum eſt, ſanctiſſimos illos viros ullam doctrinam aut conſuetudinem admiſſuros fuiſſe, quam Evangelicæ & Apoſtolicæ doctrinæ adverſari aut gloriæ Dei vel merito Chriſti detrahere aliquid putaviſſent.* Caſſandr. *Conſult. art.* 21.

(*a*) Grotius, *Votum pro pace Eccleſiæ, pag* 667. *tom.* 4.

XLII.

Sur la grace & le libre arbitre.

XLII. Tout bien (*a*) tire ſon commencement de Dieu, & c'eſt lui auſſi qui le conduit à ſa perfection. Le meilleur préſent que nous puiſſions lui faire, lorſque nous nous préſentons devant lui, c'eſt de lui offrir un renouvellement (*b*) interieur, qui nous change entierement pour nous donner à lui. Lorſque ce changement ſera arrivé, nous ne devons pas nous en élever, mais dire avec David: Ce changement vient de la main du Très-Haut, puiſque c'eſt en effet de lui que vient tout le bien que ſont les hommes. Ils ont néanmoins part au bien qu'ils font, comme le remarque ſaint Gregoire (*c*), en expliquant ce que dit Jeſus-Chriſt: *Tous ne comprennent pas cette parole, mais ceux-là ſeulement à qui il a été donné.* Il a été donné à ceux qui ſont appellés, & qui conſentent à cette vocation; & c'eſt, dit ce Pere, la même choſe ici, que lorſque ſaint Paul dit, qu'il ne dépend ni de celui qui veut, ni de celui qui court, mais de Dieu qui fait miſericorde: l'Apôtre enſeignant à ceux qui s'attribuent tout le bien qu'ils font ſans en rien rapporter à Dieu, qu'ils ont beſoin du ſecours de Dieu, même pour vouloir le bien, & pour remporter la couronne, que l'on ne peut en effet remporter ſans lui, avec quelque viteſſe que l'on courre. Saint Gregoire dit ailleurs (*d*): » La vertu n'eſt pas ſeu-

(*a*) *Deus à quo bonum omne initium ducit, atque ad finem perducitur, orationi opitulator accedat.* Gregor. *Orat.* 12 *pag.* 198.

(*b*) *Non apparebis, inquit, in conſpectu meo vacuus: verum ſi quid pulchri habes, tecum feres. At nunc diverſo modo novus appare, ſic nempe, ut totus immuteris ..... Huic feſto muneris loco præclaram mutationem offert, ac ne ſic quidem magnificè de te ſentias, verùm dic cum Davide, Hæc mutatio dexteræ Excelſi, à quo promanat, quidquid ab hominibus rectè & cum laude geritur.* Gregor. *Orat.* 43. *pag.* 702.

(*c*) *Non omnes, inquit, capiunt verbum hoc, ſed quibus datum eſt ..... Cum audieris, Quibus datum eſt, adde, volentibus datum eſt, atque iis, qui eâ animi propenſione ſunt. Etenim cùm illud audis, non eſt volentis, neque currentis, ſed miſerentis Dei: idem tibi exiſtimandum cenſeo. Quoniam enim nonnulli ſunt, qui ob rectè facta ita animis efferuntur, ut id totum ſibi ipſis aſcribant, nec quicquam Creatori; & ſapientiæ eorum auctori, ac bonorum omnium ſuppeditatori acceptum ferant, his verbis eos docet Paulus, quod ipſum etiam rectè velle, divino auxilio indigeat, immò, ut rectiùs loquar: voluntas quoque ipſa & electio eorum, quæ recta & cum officio conjuncta ſunt, divinum quoddam beneficium eſt, atque à Dei benignitate manans. Ideircò, ait, Non volentis, id eſt, non ſolùm volentis, nec currentis ſolùm, ſed etiam miſerentis Dei. Ita, quoniam velle quoque ipſum à Deo eſt, optimo jure totum Deo aſſignavit. Quantumlibet curras, quantumlibet certes, opus habes eo, qui det coronam. Niſi Dominus ædificaverit domum, in vanum laboraverunt, qui ædificant eam. Niſi Dominus cuſtodierit civitatem, fruſtrà vigilant, qui cuſtodiunt eam. Scio, inquit, quòd nec levium curſus eſt, nec bellum potentum, nec pugnantium victoria, nec proſperè navigantium portus: ſed Dei eſt, & victoriam afferre, & incolumem ſcapham in portum perducere.* Gregor. *Orat.* 31. *pag.* 504. & 505.

(*d*) *Non tantum ætherei, chariſſima ſic licet illis*
*Effigies, virtus contingit munere Patris.*
*Nam tua cura etiam ſtudiumque accedat oportet.*
*Nec rurſum illa tua tantummodo mente paratur:*
*Majus enim robur, majorem poſcit opemque.*
*Quippe nec ipſe, licet viſu præcellas, ocellus*
*Sole tamen demto, corpus ſpectabile cernit.*

» lement un don de Dieu, elle vient auſſi de ta volonté, mais » elle ne dépend pas de ta volonté ſeule, il faut encore une plus » grande puiſſance. Ma vûe ne ſuffit pas pour voir les objets viſi- » bles ſans la lumiere du ſoleil. Deux parties du bien viennent de » Dieu, la premiere & la derniere. Il n'y en a qu'une qui ſoit à » moi. Il m'a rendu capable du bien, & il me donne la force. » C'eſt moi qui cours au milieu de la carriere. Jeſus-Chriſt eſt » mon guide, ma force, c'eſt par lui que je reſpire. Il me fait voir » & courir heureuſement. Sans lui nous ne ſommes tous, nous » autres mortels, que de vains fantômes, que des cadavres vi- » vans, infects par nos pechés. Comme les oiſeaux ne peuvent » voler ſans l'air, ni les poiſſons nager ſans l'eau, ainſi l'homme » ne peut faire un pas ſans Jeſus-Chriſt. Prenez donc garde, » ajoûte-t-il, de ne vous pas trop élever, & de ne pas vous confier » trop en vos propres forces, quand même vous auriez toute la » ſageſſe imaginable. « En faiſant l'oraiſon funebre de ſon pere, il dit (*a*), qu'il ne ſait lequel il doit louer davantage dans ſa converſion, ou la grace de Dieu qui l'a appellé, ou la promptitude de ſa volonté; qu'il étoit déja Chrétien par ſes mœurs, avant qu'il fût converti à la foi; & que comme il y a beaucoup de Chré-

*Ille etenim & noſtros oculos illuſtrat: & idem*
*Poſt oculis ſeſe infundit, præbetque tuendum.*
*Atque Dei, ut virtus homini contingere poſſit,*
*Sunt geminæ partes, prima & poſtrema: neceſſe eſt*
*A nobis unam eſt; mediamque accedere bonis.*
*Virtutis namque ille mihi dedit eſſe capacem:*
*Et validas idem vires nerveſque miniſtras.*
*Aſt ego, ut in ſtadio, non ſane præpete greſſu*
*Incedo, moveoque haud vano membra labore,*
*Dum Chriſtus mihi præſtat opem, mihi præſtat opeſque:*
*Qui facit ut cernam, curſu ferar atque ſecundo*
*Quo ſint mortales vaniſſima ludicra cuncti,*
*Quo cuncti ſint viva cadavera, putrida noxis.*
*Nam neque ſubmoto volitantes æthere cernas*
*Pennigeras volucres: nec demptis fluctibus unquam*
*Delphinum æquorea poterant regione natare.*
*Sic quoque præſidio Chriſti ſine tollere greſſum*
*Haud unquam mortale genus queat. Ergo cavendum*
*Ne tibi plus æquo tribuas & mente ſuperba*
*Viribus ipſe tuis fidas, quantumlibet in te*
*Fulgeat inſignis ſapientia* .....
Gregor. *Carm.* 58. *de virtute humana, pag.* 136. & 137.

(*a*) *Equidem ſtatuere non poſſum, gratiamne illam, à qua vocatus eſt, an illius voluntatem animique inductionem magis laudare debeam .... Ille, ante etiam quam ad noſtri amicitiam ſe contuliſſet, noſter erat: mores quippe ipſum nobis aſciſcebat. Ut enim multi ex noſtris nobiſcum non ſunt, quos ſcilicet à communi corpore vita removet: ſic contrà multi exterorum ad nos ſpectant, quicumque nimirum fidem moribus antevertunt, ac ſolo nomine carent, cum rem ipſam teneant. Quo in numero meus quoque pater erat, ramus quidem ille alienus, cæterùm vita & moribus ad nos propendens. Ac pudicitiæ quidem laude adeò excellus, ut idem ſimul & amabiliſſimus, & caſtiſſimus eſſet: quæ duo haud facilè in unum concurrunt. Juſtitiæ autem, quod majus & illuſtrius argumentum afferri poteſt, quàm quod in magnis reipublicæ muneribus verſatus, ne teruncio quidem facultates ſuas auxerit .... Pro his rebus fidem quoque, ut opinor, præmio loco retulit.* Greg. *Orat.* 19. *pag.* 289, & 290.

tiens qui profeſſent avec nous une même foi, & qui ne ſont point cependant avec nous, à cauſe de leur mauvaiſe vie; il y a beaucoup d'infideles qui appartiennent à l'Egliſe, & qui préviennent la foi par leurs mœurs: en ſorte qu'il ne leur manque que le nom de Chrétien, en ayant déja la réalité. Il ajoûte que ſon pere étoit du nombre de ces derniers, & qu'il reçut la foi comme une récompenſe de ſes bonnes œuvres. Il s'explique à peu près de même (*a*) en parlant de la troiſiéme ſorte d'Eunuques, dont il eſt fait mention dans l'Evangile: & dit d'eux, que n'étant ni naturellement vertueux, ni aidés de perſonne pour le devenir, ils rallument avec le ſecours de leur raiſon & par leur libre arbitre, l'étincelle de bien qui eſt en eux, & ſe rendent eux-mêmes vertueux, juſques-là, qu'ayant arraché en eux la racine du mal, & banni tous les inſtrumens du peché, ils ſe font une telle habitude de la vertu, qu'il leur devient comme impoſſible de ſe laiſſer aller au mal.

XLIII. Il y a pluſieurs voies (*b*) pour aller au ſalut; la foi en eſt une, & ſuffit aux fideles pour être ſauvés. C'eſt même avec ſon ſecours qu'une grande partie des hommes ſe ſauvent. Si la foi n'étoit que pour les ſavans, rien ne ſeroit moins riche que Dieu. Néanmoins il ne convient pas aux ſimples fideles d'approfondir les Myſteres, ſur-tout celui de la Trinité (*c*); ils doivent ſe con-

Sur la foi, ſur le reſpect, & le ſecret des myſteres.

(*a*) *Quare tria hominum genera conſtituenda videntur. Alii enim naturæ indole ad virtutem tendunt, (naturam porrò cum dico, liberam voluntatem haud quaquam ſpernoi ſed utrumque ſtatuo, nimirum & naturæ ad bonum facilitatem atque aptitudinem, & animi voluntatem, naturalem illam aptitudinem ad bonum ducentem.) Quidam autem alii ſunt, quos ſermo & doctrina purgat, vitioſiſque animi perturbationibus truncat. Hos eſſe exiſtimo, qui ab hominibus caſtrantur: cum videlicet magiſtri præcepta & ſermones virtutem à vitio diſtinguentes, atque alterum rejicientes, alterum præſcribentes (juxta illud, Declina à malo & fac bonum) ſpiritualem pudicitiam effecerint. Quod etiam exactionis genus probo, atque & doctores & diſcipulos imprimis laudo: quoniam & illi pulchrè executerunt, & hi pulchriùs exacti ſunt. Et ſunt, qui ſeipſos caſtraverunt propter regnum cœlorum. Alii, cum nullos magiſtros nacti eſſent, probi ſibi ipſis magiſtri extiterunt. Non docuit te mater quid officii eſſet, non docuit te pater, non Presbyter, non Epiſcopus, non alius quiſquam ex iis, quibus docendi cura commiſſa eſt? At tu, rationem tibi inſitam movens, ac virtutis igniculum per arbitrii libertatem exuſcitans, te ipſum excuſiſti, radicem excidiſti, vitii inſtrumenta depuliſti, tantum tibi virtutis habitum comparaſti, ut jam ad vitium ferri propemodum nequeas.* Gregor. *Orat.* 31. *pag.* 508.

(*b*) *Multæ ſalutis nam patent nobis viæ,*
*Quarum unaquæque rege dat ſummo fruì.*
*Has, non ſitam in ſermone duntaxat tere.*
*Nam ſermo fidei ſimplicis tibi ſufficit,*
*Cum qua ſalutem magna pars hominum capit.*
*In eruditos uam fides ſolum viros*
*Si caderet, eſſet nil Deo dives minus.*
Gregor. *Carm. de vita ſua, pag.* 20.

(*c*) *Ne Patris naturam anxiè inquiras; Unigeniti ortum, Spiritûs ſancti gloriam & potentiam, unam, inquam, & eandem in tribus perſonis deitatem & claritatem, individuam illam naturam, ac confeſſionem & gloriam, ſpemque hominum fide prædatorum. Verba ea, quibus ſimul cum lacte imbutus es, mordicus retine: ſermonis autem & diſputationis curam eruditioribus manda. Satis ſuperque tibi eſt fundamentum habere: ſuperſtruat architectus.* Gregor. *Orat.* 26. *pag.* 456.

tenter de croire ce qu'ils ont appris dans l'enfance, & laiſſer la diſpute aux ſavans, particulierement aux Evêques. » Que ſi l'on » vous accuſe d'erreur, dit ſaint Gregoire (*a*), & ſi l'on vous » donne des noms de ſectes, ne vous en mettez point en peine; » jouiſſez en repos du bien de la foi, & laiſſez-moi le ſoin de com- » battre: laiſſez-moi conſtruire le vaiſſeau, & contentez-vous de » vous en ſervir; demeurez en ſureté dans la maiſon que je vous » bâtis; ſans que vous vous mêliez du bâtiment. Vous ne vogue- » rez pas moins bien que moi dans ce vaiſſeau, & vous ne ſerez » pas moins bien logé que moi dans cette maiſon, quoique vous » n'y ayez contribué en rien. Je ſoutiendrai moi ſeul les efforts » de la guerre, mais vous ne laiſſerez pas d'obtenir la palme de » la victoire. Je veux bien recevoir moi ſeul tous les coups: ſoyez » ſeulement ſpectateur du combat, en m'aidant toutefois par le » ſecours de votre foi & de vos prieres. « Il ſe plaint (*b*) que la démangeaiſon de diſputer ſur les Myſteres, étoit pouſſée à un tel excès à Conſtantinople, même parmi les Catholiques, qu'il n'y avoit pas de place publique qui ne retentît de ces diſputes; la joie même des feſtins en étoit troublée: elles changeoient les fêtes en jours de deuil & de triſteſſe: les cabinets des femmes où doit regner la ſimplicité, en étoient inquiétés, les Vierges mêmes ſe deshonoroient par avidité de diſputer ſur les Myſteres. Enſorte que la théologie étoit devenue un art mépriſable & un exercice de vaines ſubtilités, ſemblables à ces tours de mains, dont les charlatans trompent les yeux. Saint Gregoire déplore cet abus, & dit (*c*): » Il ne convient pas à tout le monde de philoſopher ſur

---

(*a*) *Atenim vererisne tibi Thrisheiæ crimen impingatur? Habe tu tibi hoc bonum: ..... certamen ad me transmisti. Sine me navis extructorem esse, tu nave utere. Quod si alius navis est extructor, domus architectum me accipe: tu hanc tuto animo habita, etsi nihil laboris exantlasti. Non minùs prosperè navigabis, aut domum habitabis, quàm ego, qui hæc fabricatus sum, quamvis in iis nihil elaboraveris ..... Meum sit bellum: tua sit palma. Ego telis feriar: tu tranquillus & pacatus sede, propugnatorem tuum precibus juvans: manum per fidem porrige.* Gregor. *Orat.* 40. *pag.* 669.

(*b*) Gregor. *Orat.* 33. *pag.* 529.

(*c*) *Non cujusvis est de Deo differere, non, inquam, cujusvis ..... addam etiam non cujusvis temporis, nec apud quosvis, nec de quibusvis, sed certo tempore & apud certos homines..... Non cujuslibet quidem, quoniam his duntaxat hoc muneris incumbit, qui exactissimè explorati sunt, ac contemplando longè processerunt, priusque etiam. Et corpus & animum à vitiorum sordibus purgarunt: aut ut parcissimè loquar, jam hoc agunt, ut se à vitiorum labe purgent..... Quando autem? tum videlicet, cum ab externo luto ac tumultu quietem agimus, nec princeps nostri pars improbis vagisque simulachris confunditur..... Apud quos porro? nempe apud eos, qui rem hujusmodi studiosè ac seriò amplectuntur, quique non ut quippiam aliud sic hoc quoque inepta nugacitate prosequuntur, post circenses ludos & spectacula, post cantiones, post denique quam ventri, & iis quæ sub ventre sunt, indulserint. Qui quidem ita perditè affecti sunt, ut hoc quoque in oblectamentorum parte numerent.*

» les choſes divines, mais ſeulement à ceux qui ont purifié leur » corps & leur ame, ou du moins qui y travaillent: & qui ont fait » du progrès dans la méditation des choſes ſaintes; il ne faut pas » en parler en tous tems, mais lorſque nous ſommes tranquilles, » ſans paſſion, libres des images dangereuſes qui troublent notre » raiſon. On ne doit en parler qu'à ceux qui prennent ſérieuſement » ce qu'on leur en dit, & non à ceux qui mettent ces diſputes au » rang de leurs divertiſſemens; ni raiſonner ſur tout, mais ſur ce » qui eſt à notre portée & à celle de nos Auditeurs: non qu'il ne fail- » le pas toujours penſer à Dieu, mais parce qu'il convient de n'en » parler qu'à propos. « Il défend (*a*) ſur-tout de diſputer de nos Myſteres en préſence des Payens, qui ſont eux-mêmes ſi réſervés à parler des leurs, qu'ils aimeroient mieux mourir que de les réveler à ceux qui n'y ſont point initiés. » Car pourquoi parler devant » eux d'un Dieu engendré ou tiré du néant; eux qui examinent » avec un eſprit aigri & envenimé ces propoſitions? Pourquoi » donner à nos ennemis des épées pour nous détruire? Pourquoi » choiſir pour nos juges nos propres adverſaires? Comment pren- » dront-ils ces diſcours, eux qui louent les adulteres, qui adorent » les vices, qui ne peuvent rien concevoir au-deſſus du corps, » qui ſe font des dieux ſelon leur caprice, & ſe deshonorent par » les plus honteuſes actions; ne tireront-ils pas avantage de votre » theologie pour défendre les excès de leurs dieux?

Sur la lecture & l'etude des livres prophanes.

XLIV. Voici la regle que ſaint Gregoire preſcrit à un jeune homme ſur la lecture des livres prophanes (*b*): » Appliquez-vous-

*nimirum de divinis rebus nugari, atque arguta diſputatione concertare. Jam de quibus, & quouſque diſputandum? de his ſolùm, quæ ingenii noſtri modulum, atque auditoris captum non excedunt..... Neque verò hæc quiſquam ita accipiat, quaſi Deum perpetua memoria colendum eſſe negem.... Nec enim tam ſæpè ſpiritum ducere, quàm Dei meminiſſe debemus: immò, ſi dici hoc poteſt, aliud nihil quàm hoc faciendum..... Quocirca, ne quis perpetuo Deum memoria teneat, haud veto, ſed ne de Deo diſputet: immò nec hoc prohibeo (id enim pium eſt), ſed ne intempeſtivè.* Gregor. Orat. 33. pag. 530. & 531.

(*a*) *Illud ſaltem inter nos conveniat, ut myſtica myſticè, & ſancta ſanctè proloquamur, nec in prophanas aures quæ in vulgus efferri nefas eſt, projiciamus: ne alioqui conſtet eos, qui dæmones adorant, & turpium fabularum ac verum cultum profitentur, nobis gravitate ſuperiores eſſe: quippe qui iis, qui non iiſdem ſacris initiati ſunt, cruorem potius ſuum, quàm ſermones quoſdam impertirent.... Cur Dei generationem & creationem & Deum ex nihilo ortum.... ille audit, qui ſævo atque inſenſo animo hujuſmodi ſermones expendit? Cur accuſatores ipſos judices conſtituimus? Cur hoſtibus in perniciem noſtram gladios porrigimus? Quo pacto quove animo, eos hujuſmodi ſermonem accepturos cenſes, qui adulteria & puerorum ſtupra laudibus efferunt, qui vitia adorant, nec quicquam ſupra corpus cogitare poſſunt.....* Gregor. Orat. 33. pag. 532. & 533.

(*b*) *Hiſtorica ſcripta perlegens, vincta & metris*
*Colenſque ſtudia ſedulò eloquentiæ,*
*Et tradiderunt quæ ſophi ſubtiliter:*
*At iſta quæſo cuncta ſic cantus legat,*
*Prudenter ex his colligens quod utile,*
*Fugienſque quidquid noxium eſt & peſtilens;*

» y, lui dit-il, avec prudence & précaution, en faiſant d'une part » un choix ſage, & un diſcernement judicieux de tout ce qui peut vous être utile, & fuyant de l'autre, tout ce qui eſt perni- » cieux; imitez en cela la ſageſſe de l'abeille, qui n'ayant pas » d'autre maître que la nature, ſe repoſe ſur toutes les fleurs pour » y prendre avec une adreſſe merveilleuſe, ce qui lui eſt uti- » le. Puiſque vous avez la raiſon pour vous conduire, recueil- » lez de la lecture des livres (prophanes) ce qui vous eſt avanta- » geux, & quand vous y trouverez quelque choſe capable de » vous nuire, envolez-vous auſſi-tôt que vous en connoîtrez le » danger. « Saint Baſile (*a*) preſcrit la même regle pour la lecture des livres prophanes, & ſe ſert de la même comparaiſon; ajoûtant que de même qu'en cueillant des roſes, nous évitons les épines; ainſi en liſant ces ſortes de livres, nous devons ramaſſer tout ce qu'ils ont d'utile, & éviter ce qu'ils ont de dangereux.

Sur les peines des damnés.

XLV. Il ſemble que ſaint Gregoire, en parlant du feu deſtiné à la punition des pecheurs, laiſſe la liberté d'entendre par ce feu, un ſupplice éternel, & ſeulement d'une certaine durée; car il en diſtingue (*b*) de quatre ſortes, le feu de Sodôme, le feu préparé aux Anges rebelles, le feu qui doit marcher devant le Seigneur & conſumer tous ſes ennemis, le feu qui ne s'éteindra pas, & qui joint au ver qui ne dort point, tourmentera les pecheurs; ſi ce n'eſt, ajoûte-t'il, que par ce feu on entend quelque choſe de plus doux & de plus digne de la vengeance de Dieu. Mais il

*Aſis æmulari cura ſis ſapientiam,*
*Quæ flore in omni ſeſſitans, ex ſingulis*
*Idoneè carpit, eſſe quod videt uſui,*
*Natura quamvis doceat hanc tantummodo.*
*Ratione ſed tu præditus, carpe aſſatim*
*Utilia quæ ſint. Si quid eſt damnum ferens,*
*Statim atque vitium noveris, celer avola.*
*Mentis volatu nil enim pernicius.* Gregor. Carm. Iamb. 3. ad Seleucum, pag. 190.

(*c*) *Ut enim reliqui ſolo florum bono odore aut colore perfruuntur, apes verò mel etiam ex eis excerpere norunt: ita hîc quoque, qui non ſolum ejuſmodi librorum jucunditatem ac ſuavitatem conſectantur, iis licet aliquid etiam utilitatis ex illis in animo reponere. Omnino igitur ad apum exemplum, his libris utendum vobis eſt. Illæ enim neque floribus omnibus ex æquo inſident, neque etiam ad quos advolarint, eos totos auferre conantur; ſed cum ex eis quantum idoneum eſt ad opus, ſemel collegere, reliquum dimittunt. Nos quoque ſi ſapimus, ubi quantum nobis congruit, ac veritati affine eſt, ex his ſcriptis collegerimus, reliquum prætermittemus. Et quemadmodum in decerpendo roſeti flore ſentes devitamus: ſic & in talibus ſermonibus quidquid utile eſt carpentes, noxium vitemus.* S. Baſilius, *Serm. de legendis libris Gentilium, pag. 176. tom. 2.*

(*a*) *Eſt alter ignis non purgans, ſed ſcelerum vindex, ſive Sodomiticus ille, quem ſulphure & procella permixtum Deus in peccatores omnes fundit: ſive ille, quâ diabolo ejuſque angelis paratus eſt, ſive etiam ille, qui ante faciem Domini procedit, & in circuitu inimicos ejus inflammat: ſive denique ille omnibus his formidabilior, qui cum inſomni illo verme conjunctus eſt, nec unquam extinguitur, verùm in ſceleratorum hominum pœnam perennis eſt & ſempiternus. Hi enim omnes eam vim habent, ut perdant ac deleant: niſi tamen hoc quoque loco quiſpiam ignem mitiùs, atque ut Deo vindice dignum eſt, intelligendum putet.* Gregor. *Orat. 40. pag. 664. & 665.*

eſt à remarquer que ce Pere n'appelle pas ce ſeu plus doux, & moins violent, par rapport à ſa durée ; mais ſeulement, parce qu'il ſera toujours au-deſſous de ce que mérite le pecheur pour ſes crimes ; Dieu temperant par ſa douceur & par ſa miſericorde, les peines que ſa juſtice exigeroit des pecheurs. Leur ſupplice ne ſera pas toujours auſſi grand qu'ils le meritent, mais il ſera éternel, comme ce Saint le dit expreſſément. D'où vient qu'ailleurs, il enſeigne (*a*) qu'il eſt bien plus ſouhaitable de ſouffrir en ce monde, que d'être réſervés à des châtimens qui ne ſeront bons qu'à nous tourmenter, ſans ſervir à nous purifier ; & que rien ne tourmentera davantage les réprouvés, que de ſe voir rebutés de Dieu, & de voir dans leur conſcience les marques de l'éternelle infamie à laquelle ils ſeront condamnés.

Sur la puiſſance temporelle & eccleſiaſtique.

XLVI. Saint Gregoire marque en ces termes, ce que nous devons penſer de la Puiſſance temporelle, & ce qu'en doivent penſer ceux-mêmes qui en ſont les dépoſitaires. » Empereurs (*c*), » reſpectez la pourpre dont vous êtes revêtus ; connoiſſez l'éten- » due de votre devoir & la charge qui vous eſt impoſée ; tout » l'univers eſt ſous votre gouvernement ; les choſes celeſtes ſont » ſous celui de Dieu ſeul ; votre domaine ne s'étend que ſur les » choſes terreſtres ; tenez envers vos ſujets la place de Dieu, s'il » m'eſt permis de parler de la ſorte ; gouvernez-les donc, ne ſai- » tes pas conſiſter votre empire dans l'or & dans vos armées. Et » vous, grands de la cour, qui poſſedez les premieres dignités, » ne vous perſuadez pas fauſſement que les choſes d'ici-bas ſont » éternelles ; ſoyez fideles aux Empereurs, mais avant toutes cho- » ſes ſoyez-le à Dieu. « Il éleve néanmoins la puiſſance ſpirituelle

(*a*) *Mitto dicere futuræ vitæ tribunalia, quibus hujuſce vitæ indulgentia & impunitas eos tradit : ita ut ſatius ſit nunc caſtigari ac purgari, quàm ad cruciatum illum tranſmitti, cùm jam pœnæ tempus erit, non purgationis. Quemadmodum enim, qui Dei memor hic eſt, morte ſuperior eſt, idque à Davide optimè dictum eſt : ita his, qui è vita exceſſerint, non eſt in inferno confeſſio, nec morum correctio. Hic enim Deus vitam & actionem, illic rerum geſtarum cenſuram concluſit . . . . . Hos autem, ſimul cum aliis, vel potius ante alia, iſtud excruciabit, quod à Deo projecti ſint, atque inuſtam in conſcientia ſempiternæ ignominiæ notam gerant.* Gregor. *Orat.* 15. *pag.* 229. & 230.

(*b*) *Imperatores, purpuram vereamini .... cognoſcite quantum id ſit, quod veſtræ fidei commiſſum eſt, quantumque circa vos myſterium. Orbis univerſus manui veſtræ ſubjectus eſt, diademate parvo, atque exiguo panno retentus. Supera ſolius Dei ſunt : infera autem, veſtra etiam ſunt Subditi veſtris deos vos prabete : liceat enim audacius aliquid dicere. Cor regis in manu Dei eſt, ut ex ſcriptura audimus, ac credimus. Hic imperium veſtrum ſit, non autem in auro & in exercitibus. Aulici proceres, ac ſublimibus thronis & dignitatibus inſignes, nec ob potentiam magnopere animos efferatis, nec de mortalibus rebus tanquam immortalibus cogitetis. Fidem Imperatoribus ſervate, ſed prius Deo, propter quem his etiam quibus commiſſi & traditi eſtis.* Gregor. *Orat.* 27. *pag.* 471.

beaucoup au-deſſus de la temporelle, & dit à un Gouverneur de Province (*a*): » La loi de Jeſus-Chriſt vous ſoumet à mon auto-» rité; j'ai un empire plus parfait & plus excellent que le vôtre; » ſeroit-il juſte de ſoumettre l'eſprit à la chair & le Ciel à la terre? » Soumettons-nous toutefois, dit-il ailleurs (*b*), à Dieu & aux » Puiſſances, à cauſe de Dieu aux Puiſſances; à cauſe de la » ſubordination, aux égaux par charité. Plus les Princes ſont doux » & d'un facile accès, plus nous devons leur être ſoumis.

Sur la hierarchie eccleſiaſtique.

XLVII. Dans les endroits où ſaint Gregoire parle du Clergé de l'égliſe de Conſtantinople, il ne fait mention (*c*) que d'Evêques, de Prêtres, de Diacres & de Lecteurs. Les Evêques tiennent le premier rang (*d*) dans la Hierarchie Eccleſiaſtique, & les Prêtres (*e*) le ſecond. On ne parvenoit ordinairement à l'épiſcopat qu'après avoir paſſé par les degrés (*f*) des autres ordres, & en avoir exercé les fonctions. C'eſt ainſi qu'y parvint ſaint Athanaſe. Mais quelquefois on diſpenſoit de cette regle: & ſaint Gregoire parlant de l'ordination de S. Baſile, marque (*g*) qu'il paſſa du degré de Lecteur à celui de Prêtre, puis d'Evêque. Dans les tems heureux & de paix, on examinoit avec ſoin ceux que l'on

(*a*) *Nos vos quoque imperio meo ac throno lex Chriſti ſubjecit. Imperium enim nos quoque gerimus, addo etiam præſtantius ac perfectius, niſi verò æquum eſt ſpiritum carni faſces ſubmittere, & cœleſtia terrenis cedere.* Gregor. *Orat.* 17. *pag.* 271.

(*b*) *Submittamus nos, tum Deo, tum alii aliis, tum iis, qui imperium in terrâ gerunt: Deo quidem, omnibus de cauſis, alii autem aliis, propter charitatis fœdus: Principibus denique, propter ordinem publicæque diſciplinæ rationem: idque tanto etiam magis, quanto facilioribus illis ac benignioribus utimur.* Greg. *Orat.* 17. *pag.* 269. & 270.

(*c*) *Vide Presbyterorum concilium, canitie & prudentia ornatum; Diaconorum modeſtiam; ..... Lectorum concinnitatem.* Gregor. *Orat.* 32. *pag.* 517.

(*d*) *Et quidem alios quoque apud vos principatu dignos eſſe confido ..... Cæterum ex omnibus, qui apud vos in honore ſunt, neminem Deo dilectiſſimo filio noſtro Baſilio Presbytero anteferre poſſim.* Gregor. *Epiſt.* 22. *ad Cæſarienſes, Patris nomine ſcripta, pag* 786. *Ad excelſum Epiſcopatus thronum evehitur (Baſilius) ..... cum primariæ ſedis honore ita affectus ſuiſſet.* Gregor. *Orat.* 20. *pag.* 342. & 343.

(*e*) *Amor paterni nus forſan hunc induxerat, (Amor at, poteſtas cui comes, vim maximam*
*Habet) ut catenis ſpiritus me aſtringeret,*
*Daretque honores, quos habebat maximos,*
*Per vim ſecundis collocat me in ſedibus*
*(id eſt Presbyteris.)* Gregor. *Carm. de vita ſua, pag.* 6.

(*f*) *Sic porro educatus & inſtitutus (Athanaſius) ut nunc quoque eos oporteret, qui plebis antiſtites futuri, magnumque Chriſti corpus tractaturi ſunt, ſecundum magnum Dei conſilium ac præſcientiam, quæ magnarum rerum materiam longè antè præſtruit, in magnum hunc ſacerdotum ordinem cooptatur, atque in eorum qui appropinquant Deo appropinquant, numerum aſcribitur, ac ſacro-ſanctæ ſtationis & ordinis honore afficitur, cunctiſque Eccleſiaſticorum graduum muneribus deinceps perfunctus ..... Alexandrino populo ..... præficitur.* Gregor. *Orat.* 21. *pag* 376. & 377.

(*g*) *Nam cum prius ſacros libros populo lectitaſſet, qui eos poſtea enarravit, nec hunc ſacerdotii gradum indignum ſe duxiſſet, ita demum in Presbyterorum, ac deinde in Epiſcoporum cathedra Dominum laudat .....* Gregor. *Orat.* 20. *pag.* 336.

vouloit

vouloit promouvoir à l'épiſcopat. Saint Gregoire ſe plaint (*a*) de ce que durant les troubles de l'Arianiſme, cet examen étoit négligé, & qu'on élevoit à cette dignité toutes ſortes de perſonnes, ſans avoir auparavant examiné leur vie, leurs mœurs & leur doctrine. Il ſe plaint (*b*) encore de ce que pluſieurs ne s'engageoient dans le Clergé que par des vûes baſſes & intereſſées, la plûpart ſans avoir, comme l'on dit, les mains nettes, & avec un eſprit tout prophane, & plein d'ambition.

Sur le célibat des Prêtres.

XLVIII. Le célibat n'étoit pas ſi generalement obſervé parmi les Prêtres & les Evêques d'Orient, qu'il n'y en eût quelques-uns qui n'uſaſſent du mariage. Saint Gregoire le dit poſitivement de quelques Evêques (*c*), & donne aſſez à entendre qu'il y avoit des Prêtres qui en uſoient auſſi (*d*), lorſqu'il blâme la délicateſſe de ceux qui ne vouloient point recevoir le Baptême des mains d'un Prêtre qui fût marié, ou qui ne gardât point une continence parfaite.

*Voyez* la vie de S. Gregoire, art. 1. p. 3. tome VI.

Sur les cauſes eccleſiaſtiques.

XLIX. Les Evêques étoient juges des cauſes Eccleſiaſtiques, & l'on regardoit comme un grand abus & un renverſement de la diſcipline, que l'on citât des Clercs devant les Juges même Chrétiens, lorſqu'il s'agiſſoit d'affaires qui avoient rapport à la Foi ou aux dépendances des Egliſes. D'où vient que ſaint Gregoire, ſachant que Boſphore, Evêque de Colonie, avoit été cité (*e*) en pareilles matieres, devant des Juges Laïques, employa le

(*a*) *Nos verò cunctos facili motu adductî collocamus*
*In antiſtitum ſolio, modo ipſi velint:*
*Nequaquam recentium, aut priſcorum, vel actionem*
*Conſiderantes, vel doctrinam, vel converſationem:*
*Immò ne ſonum quidem numiſmatis exploramus.*
*Non eos antiſtites facimus, qui aliquo temporis ſpatio fuerint examinati:*
*Sed qui ſuomet judicio digni videntur.....*
Gregor. Carm. adverſus Epiſcopos, pag. 39. apud Tollium.

(*b*) *Aliorum me puduit, qui cùm pleriſque nihilo meliores ſint, atque utinam non etiam multò pejores, illotis, ut dicis ſolet, manibus, prophaniſque animis in ſanctiſſima myſteria ſeſe inferunt, ac priuſquam digni ſint, qui ad res ſacras accedant, ſacrarium ipſum ambiunt, & circum ſacro-ſanctam menſam ſe ſe invicem premunt ac protrudunt, tanquam non virtutis exemplum, ſed victus parandi occaſionem & ſubſidium hunc ordinem eſſe judicantes, ac non munus reverendis rationibus obnoxium, ſed imperium ab omni cenſura immune. Qui etiam eos quibus præſunt numero jam ferè ſuperant.... Quorum etſi impetum comprimere, majus eſt, quàm pro virium noſtrarum facultate: at certè odiſſe, ac pudore affici, pietatis pars eſt non minima* Greg. Orat. 1. pag. 4. & 5.

(*c*) *Nunc tu mihi tua commemorato, nimirum ea ſunt, domus, uxor laſcivient, liberorum actiones.* Gregor. Carm. adverſus Epiſcopos, pag. 57 apud Tollium.

(*d*) *Baptizet me Presbyter, ſaltem qui cœlebs ſit, qui continentiæ laude atque angelica vivendi ratione floreat.* Gregor. Orat. 40 pag. 656.

(*e*) *Hanc tibi precationem auſus ſum offerre pro reverendiſſimo Epiſcopo Boſphoro..... controverſiam certè de circummanentibus exortam, ipſe nimirum diſſolves juxta Spiritus gratiam, quæ in te eſt, & canonum tenorem. Illud autem minimè ferendum tuæ reverentiæ videatur, quod noſtra publicis prætoriis traducantur. Nam tametſi ſint.*

crédit de Nectaire, pour empêcher l'effet de cette citation. Il paroît qu'il en vint à bout : & que ce furent ſes plaintes qui donnerent occaſion au reſcrit de Theodoſe (*a*) du 4 Fevrier de l'an 384. ou 385. adreſſé à Optat, Préfet d'Egypte, qui défend à tous Juges ſéculiers ordinaires & extraordinaires de ſe mêler de ce qui regardoit les Evêques & les Clercs en matiere Eccleſiaſtique ; voulant qu'ils n'euſſent d'autres Juges en ces cas-là, que le Chef des Evêques de la Province, c'eſt-à-dire, le Metropolitain.

Sur le zele & la charité des Evêques.

L. Les Evêques ne reſſerroient pas leur charité ni leur zele dans les limites de leur diocèſe : & ils ſe croyoient obligés (*b*) de l'étendre ſur tout le corps de l'Egliſe. Saint Gregoire en cite un exemple (*c*) dans la perſonne de ſaint Cyprien, Evêque de Carthage : » Qui, dit-il, prenoit ſoin non-ſeulement de l'Egliſe d'A» frique, mais encore de celles d'Occident, d'Orient, du Septen» trion & du Midi. « Saint Euſtathe d'Antioche, envoyoit auſſi dans tous les endroits (*d*), des Miniſtres capables d'enſeigner, d'exhorter, & de fermer toutes les avenues aux ennemis de la

---

*Chriſtiani, ut certè Dei benignitate ſunt, ejuſmodi negotiorum judices : quid commune gladio & ſpiritus ? Quod ſi etiam conceſſerimus, quomodo aut ubinam juſtum, diſputationem de fide cum aliis controverſiis implicari!* Gregor. Epiſt. 227. *pag.* 913. & 914.

(*a*) *Graviter admodum mota eſt noſtra clementia, quædam ab his qui Epiſcoporum ſibi nomina vindicant perpetrata, & contra leges non minus divinas quam humanas improba temeritate commiſſa. Vexatos etiam nonnullos Orthodoxorum Clericos, quorum ætas huic injuriæ ac ſacerdotium repugnabat, flagitatos itineribus, quæſtionariis deditos, atque hæc omnia per eos commiſſa qui ad tegumenta frontis Sacerdotii titulos præferebant. Denique lectis in conſiſtorio precibus, quibus Epiſcopalis pietas aliquid poſtulans refragatur denegatque, idcirco continua lege ſancimus, nomen Epiſcoporum, vel eorum qui Eccleſiæ neceſſitatibus ſerviunt, ne ad judicia ſive ordinariorum, ſive extraordinariorum pertrahatur. Habent illi judices ſuos, nec quicquam his publicis commune cum legibus : quantum ad cauſas tamen Eccleſiaſticas pertinet, quas decet Epiſcopali auctoritate decidi. Quibuſcumque igitur mota fuerit quæſtio quæ ad Chriſtianam pertineat ſanctitatem, eos docebit ſub eo judice litigare, qui præſul eſt in ſuis partibus omnium Sacerdotum, &c.* Theodoſius Lege 3. *apud* Sirmundum, *in appendice Codicis Theodoſiani, tom.* 1. *oper. variorum, p.* 720.

(*b*) *Omnes enim nos decet pro corpore totius Eccleſiæ, cujus per varias quaſque provincias membra digeſta ſunt, excubare.* Clerus Romanus, *Epiſt.* 30. *ad Cyprianum, pag.* 41. *novæ editionis.*

(*c*) (Cyprianus) *paſtor creatur, ac paſtor optimus & probatiſſimus. Neque enim Carthaginenſi tantum Eccleſiæ, nec Aphricæ, ab eo & propter eum etiam nunc claræ & celebri præficitur, verum etiam Occiduis omnibus regionibus, ac propè etiam Orientali omni atque Auſtrali & Septentrionali oræ, quocumque illius fama & admiratio pervagata eſt.* Gregor. *Orat.* 18. *pag.* 281.

(*d*) *Neque verò hic tantum hanc curam adhibuit, ſed in omnes partes mittebat, qui docerent, qui cohortarentur, qui diſputarent, qui hoſtibus aditum omnem intercluderent. Probè ſi quidem à Spiritus gratia fuerat edoctus, Eccleſiæ præſulem non de illa tantum ſollicitum eſſe debere, quæ à Spiritu ſancto illi commiſſa eſt, ſed etiam de quavis in orbe terrarum conſtituta : atque hoc ille ſacris è precibus colligebat ; ſi enim pro univerſa Eccleſia, inquit, fundendæ ſunt preces, quæ à finibus ad fines uſque pertinet orbis terrarum, multo magis & ejus univerſæ gerere curam oportet, & de omnibus pariter eſſe ſollicitum, omnibus proviſare.* Chryſoſtom. *Homil. in S. Euſtathium, pag.* 607. *tom.* 2.

verité ; étant parfaitement inſtruit qu'un Evêque ne doit pas avoir ſoin de la ſeule Egliſe que le Saint-Eſprit lui a confiée, mais auſſi de l'Egliſe univerſelle, ſelon que nous le diſons dans les prieres que nous récitons pendant la celebration des ſaints Myſteres. Il eſt encore du devoir d'un Evêque de s'oppoſer à la licence des heretiques ; & ſaint Gregoire diſoit à Nectaire, Evêque de Conſtantinople (*a*) : » Qu'il ne comprenoit pas comment il ſouffroit » que les Apollinariſtes s'aſſemblaſſent avec la même liberté que » les Catholiques : vû qu'Apollinaire leur chef enſeignoit manifeſtement l'hereſie, en diſant que le Fils unique de Dieu, le Souverain Juge de tous les hommes, l'Auteur de la vie, le Deſtructeur de la mort, eſt lui-même mortel ; qu'il a ſouffert dans ſa » divinité ; que cette divinité a été morte pendant trois jours ; » qu'elle eſt enſuite reſuſcitée par la puiſſance du Pere. S'il eſt permis, ajoûte ſaint Gregoire, à ceux qui ont de pareils ſentimens, » de s'aſſembler publiquement, je ſupplie votre prudence de conſiderer, que leurs dogmes étant contraires aux nôtres, leur accorder la liberté de s'aſſembler de la ſorte, n'eſt autre choſe que » de croire leur doctrine plus veritable que la nôtre. Car s'ils ont » la même liberté d'enſeigner & de prêcher, que ceux qui n'ont » que de pieux ſentimens ; qui ne voit que la doctrine de l'Egliſe » eſt condamnée de la même maniere, que ſi la verité ſe trouvoit » du côté de ces heretiques : puiſque la nature des choſes ne ſouffre pas que deux doctrines contraires ſur un même point, ſoient » l'une & l'autre veritables.

LI. Ce que dit ſaint Gregoire de l'engagement que l'on contracte avec Dieu par les vœux qu'on lui fait, eſt remarquable : » Si quelqu'un (*b*) après avoir conſacré ſa virginité à Jeſus-Chriſt, *Sur les vœux, les Moines & les Vierges.*

(*a*) *Quod autem ex omnibus Eccleſiaſticis calamitatibus acerbiſſimum, Apollinariſtarum licentia eſt, quos haud ſcio quonam modo pietas tua conventuum æque ac nos habendorum autoritatem ſibi arrogaſſe, atque uſurpaſſe paſſa fuerit ..... ipſum unigenitum Deum omnium judicem, vitæ authorem, mortis extinctorem, mortalem eſſe docet (Apollinarius) ac probare nititur, propriaque ſua divinitate paſſum eſſe, atque in triduana illa corporis morte divinitatem quoque ſimul cum corpore mortuam fuiſſe, ſicque rurſus patris operâ à morte ad vitam revocatam ..... Proinde ſi iis qui talia ſentiunt, cœtus habere licet : illud velim cogitet atque expendat tua in Chriſto illuſtris prudentia, quòd cùm nobis cum eorum dogmatibus non conveniat, cœtus habendi poteſtatem illis factam eſſe, nihil aliud eſt, quàm eorum doctrinam noſtra veriorem exiſtimare. Nam ſi illis ut & piè ſentientibus, ea, quæ ſentiunt, docere liberèque promulgare permittitur : quis non videt Eccleſiæ doctrinam condemnari, perinde ac veritate ab illorum partibus ſtante? Neque enim rerum natura fert, duas de eadem re contrarias doctrinas veras eſſe.* Greg. *Orat.* 46. *pag.* 721. & 722.

(*b*) *Qui relegit greſſus, pedibus quos triverat ante*
*Vel ferit emiſſâ ſiultus loca denſa ſagittâ,*
*Aut illam ante pedes laxato projicit arcu,*
*Nec quo tendebat, temere voluntas fixit*

» & offert cette hoſtie ſpirituelle & non-ſanglante, s'engage dans » le mariage, il n'en eſt pas quitte pour s'être fatigué inutilement, » comme une perſonne, qui après avoir marché long-tems, re- « vient ſur ſes pas, ou qui décoche une fléche à ſes piés, au lieu » d'atteindre le but qu'il s'étoit propoſé d'abord; mais la faute » qu'il commet en cela n'eſt pas fort éloignée de la mort, & il ſe » couvre d'une confuſion qui ne finira jamais. Peut-on entendre « parler de la mort dont Ananie & Sapphire furent punis, pour » avoir caché une partie de leurs biens, & ne pas trembler de » frayeur, en conſiderant le châtiment que méritent ceux qui con- » treviennent à leurs vœux, pour peu que ce ſoit? Un Iſraëlite, » pour avoir volé une lame d'or & quelques habits, attira ſur » tout le peuple une punition effroyable. Tel eſt le crime d'une » vierge, qui abandonnant la carriere ſpirituelle où elle s'étoit » engagée, commet des actions toutes contraires à cette profeſ- » ſion. « Saint Gregoire marque en détail dans un de ſes diſcours (*a*) la vie des Moines de Nazianze, leurs veilles, leurs jeûnes, leurs prieres, leurs larmes, leurs genoux endurcis, les meurtriſſures de leurs poitrines, les ſoupirs qu'ils pouſſoient du fond de leur cœur, leurs ſtations nocturnes, l'élevation de leur eſprit vers Dieu, les larmes qu'ils répandoient pendant leurs prieres, qui excitoient la componction de ceux qui les entendoient, leur pſalmodie, les hymnes à la gloire de Dieu, les méditations qu'ils faiſoient jour & nuit de ſa Loi; leurs cheveux heriſſés, leurs piés nuds à l'exemple des Apôtres, leur tonſure commode & modeſte, leur habit qui ne ſentoit point le faſte, leur ceinture propre, quelque negligée qu'elle parût, qui reſſerroit leur robe ſans qu'on s'en apperçût; leur démarche aſſurée, leurs yeux modeſtes, leurs ſouris agréables, leurs diſcours guidés par la raiſon, leur ſilence préferable aux plus longs diſcours. » Ne voyez-vous pas, dit-il » ailleurs, (*b*) en parlant des Moines & des Vierges, qu'ils paſ-

*Spicula: ſic etiam qui Chriſto virginitatem,*
*Spirituale velut ſacrum vacuumque cruore*
*Obtulit, atque pedem referens connubia quærit.*
*Non illi hoc facinus tantum jactura futurum eſt,*
*Sed caſus gravis, & morti vicina ruina,*
*Et probrum ac labes omni durabilis ævo*
*Quis porro pœnam Ananiæ Saphiræque tremendam*
*Cum legit, occultos nummos qui morte luerunt:*
*Non, etiam leviter, meruit perfringere vota?*
*Iſque etiam in linguam ſſſctnm qui ſuſtulit aurum,*
*Veſteſque, & paucos ignaro principe nummos,*
*Sacrilego totam conſtrinxit crimine gentem.*
*Virginis haud levius crimen, quæ perfida curſum*
*Egregium linquens, miſere in contraria fertur.* Gregor. Carm. 3. pag. 63.

(*a*) Gregor Orat. 11. pag. 191.

(*b*) *Sed quod omnibus notiſſimum*

» ſent la nuit dans les veilles & dans la divine pſalmodie, ſans » ſe ſouvenir des neceſſités de la nature ? Ne remarquez-vous » pas cette troupe compoſée de tant de Saints & de Saintes, » cette aſſemblée de tant de Perſonnes conſacrées à Dieu, ces » chœurs angeliques qui chantent, tantôt tous enſembles & tan- » tôt les uns après les autres, & qui rangés tantôt en haut, tantôt » en bas, relevent par de continuels Cantiques la grandeur & la » nature de Dieu. « Les Vierges conſacrées à Dieu ne menoient pas toutes une vie uniforme ; il y en avoit qui vivoient (*a*) en communauté, d'autres chez leurs parens pour les ſoulager. Mais il arrivoit ſouvent que celles-ci (*b*) après la mort de leurs peres & meres ou autres proches parens, tombant dans la pauvreté, ou conduites par quelque autre motif, ſe retiroient dans des maiſons de Clercs ou de Moines, c'eſt-à-dire, de Solitaires. Ceux qui les recevoient, le faiſoient ſous prétexte de charité, & d'être les gardiens & les protecteurs de ces Vierges. C'eſt ce qu'on appelloit *Agapetes* ou *Syniſactes*. Saint Gregoire invective avec autant de de zele que de pieté, contre ces ſortes de cohabitations, comme on l'a dit ailleurs.

LII. Les perſonnes de pieté, pour marquer leurs reſpects pour les Egliſes (*c*), n'y parloient jamais, hors les cas où la neceſſité & la Religion le demandoient. Elles ne tournoient pas non plus le dos à la Table ſacrée, & ne crachoient point ſur le pavé. Les Egliſes ſervoient d'azile à ceux qui s'y retiroient. Une Dame de grande qualité, veuve depuis peu de tems, ſe voyant (*d*) violem- Sur divers points de diſcipline.

---

*Noctu ne cernis ut canat laudes Deo*
*Naturæ uterque ſexus oblitus ſuæ ?*
*Quot, quamque Sancti ? Cernis angelicum chorum.*
*Qui nunc ſimul, nunc vicibus alternis canit,*
*Partim deorſum poſitus, & partim ſupra,*
*Sine fine ſummi concinens laudes patris.*
Geegor. *Carm iamb.* 18. *pag.* 218.

(*a*) *Pars* (*virginum*) *animis paribus incenſa cupidine regni*
*Tecta eadem, & vitæ pars genus uſque colut.*
*Aſſidet infirmis pars altera patribus: aut cum*
*Fratribus in ſancta virginitate manet.*
Gregoe. *Carm.* 47. *pag.* 109. & 110.

(*b*) *Vide* Muratorium, *Diſquiſitione* 1. *de Syniſactis & Agapetis, p.* 227. *in Anec. Græci.*

(*c*) *Cur non illi* (Nonnæ) *quoque ad laudem magnum ſit, quod ſilentio ſancta honorarit, quod venerandæ menſæ numquam terga obverterit, nec in divinum pavimentum expuerit.* Geegor. *Orat.* 19. *pag.* 292.

(*d*) *Mulieri cuidam ampliſſimo loco natæ, cujus maritus haud pridem extremo vitæ die functus erat, judicis aſſeſſor vim afferebat invitamque ad nuptias pertrahebat. Illa autem, cùm nulla ratione hanc vim effugere poſſet ..... ad ſacram menſam confugit, Deumque adverſus hanc injuriam propugnatorem ſibi adoptat. Quid igitur ..... faciendum ſuit, non dico magno Baſilio, ac de his rebus alus leges ſtatuenti, ſed alii cuipiam longè illo inferiori, dum tamen Sacerdoti ? Quid aliud, niſi ut eam aſſereret, retineret, omni cura tueretur, Dei clementiæ & legi, quæ altaribus honorem haberi jubet, manum porrigeret, omnia denique priùs faceret & pateretur, quàm ut inhumanius ullum adverſus eam conſilium iniret ; ſicque & menſam ſacro-ſanctam, & fidem etiam illam, cum qua ſupplex erat ; contumelia afficeret.* Gregor. *Orat.* 20. *pag.* 353.

ment pourſuivie par un Magiſtrat, qui vouloit l'obliger à l'épouſer, ne trouva point d'autre parti que de ſe réfugier au ſaint Autel. Le Magiſtrat que l'on croit avoir été Euſebe, oncle de l'Imperatrice Dominica, & Arien comme elle, fit tous ſes efforts pour qu'on remît cette Dame entre ſes mains. Mais ſaint Baſile ne pût ſouffrir que l'on fit à cette illuſtre veuve aucun mauvais traitement, ni qu'on deshonorât par-là la ſainte Table, & la foi avec laquelle elle y demandoit la protection de Dieu contre ces pourſuites importunes. C'étoit l'uſage que chacun des fideles fit de ſa propre main le pain qui devoit ſervir de matiere à l'Euchariſtie, & l'Empereur (*a*) même n'en étoit pas diſpenſé. Tous ces pains étoient offerts ſur la Table divine; tous les fideles, hommes & femmes, chantoient étant aſſis, les Pſeaumes dans l'égliſe (*b*). L'Evêque après la celebration de la liturgie donnoit la benediction (*c*) au peuple. Le ſigne de la Croix étoit regardé comme un remede efficace (*d*) dans toutes les rencontres, même pour réprimer les mouvemens de colere. Les fideles jeûnoient (*e*) exactement le Carême, & ceux qui s'en diſpenſoient, étoient repris comme violateurs (*f*) des loix de Dieu. Mais il y avoit des Chrétiens, qui par un zele immoderé, pouſſoient leur abſtinence au-delà de leurs forces. Il ſemble (*g*) que dans le deuil on ſe coupoit les cheveux. L'on enterroit (*h*) les Chrétiens avec ſolemnité, &

(*a*) *Cùm dona, quæ ipſemet (Valens) effecerat divinæ menſæ offerenda eſſent, nec quiſquam ut mos ferebat, ſimul ea caperet, &c.* Gregor. *Orat.* 20. *pag.* 351.

(*b*) *Poſtquam intus (in Eccleſia) fuit (Valens imperator) atque ipſius aures Pſalmorum cantu non ſecus ac tonitruo quodam perſonuerunt, &c.* Gregor. *ibid. Nos cum vetulis ſedemus & pſallimus.* Gregor. *Orat.* 4. *pag.* 122.

(*c*) *Poſteà, cùm Euchariſtiæ verba, ita ut conſuetudo fert, effatus eſſet, ac populum benedixiſſet (Gregorius) in lectulum rurſus ſe conjecit.* Gregor. *Orat.* 19. *pag.* 305.

(*d*) *Primo ad ſupremum concitus numen fuge,*
*Ab eoque poſce, grandinem ut diram exterat,*
*Faciliſque tibi ſit, neminem qui læſerit.*
*Signare mox te ſis memor ſancta cruce,*
*Quam cuncta metuunt, ac tremunt: qua præſide*
*Adverſus omnes ſemper uſum me ſcio.*
Gregor. *Carm. adverſus iram pag.* 233.

(*e*) *Chriſtus paulo ante tentationem jejunavit: nos ante Paſcha ..... ille totos quadraginta dies à cibo abſtinuit, utpote Deus: nos autem ad virium noſtrarum modulum jejunium attemperavimus: etiamſi quidam zelo impulſi, ultra virium facultatem profiliant.* Gregor *Orat.* 40. *pag.* 659.

(*f*) *Inique agis, ô judex qui non jejunes. Et quomodo leges humanas ſervabis, qui divinas contemnis & pro nihilo ducis.* Greg. *Epiſt.* 74. *pag.* 80.

(*g*) *Quando Martinianus terram ſubiit omnium parentem, omnis quidem Italorum ingemuit civitas, univerſa vero Sicilia & ſpatioſi fines terræ detonſi ſunt.* Greg *Carm.* 5. *in mortem Martiniani, pag.* 9.

(*h*) *Ille igitur (Conſtantius imperator) publicis præconiis ſanctiſque omnibus ac celebri pompa deducitur, religioſiſque etiam his noſtris officiis, hoc eſt, nœniis cantionibus ac cereorum ignibus, quibus nos Chriſtiani pium è vita diſceſſum ornandum exiſtimamus.* Gregor. *Orat.* 4. *pag.* 118. *Nobis magnus ille Cæſarius ſervatus eſt, cinis pretioſus, mortuus laudatus, ex hymnis ad hymnos tranſmiſſus, ad Martyrum ſacraria cum*

on plaçoit ordinairement leurs corps proche les tombeaux des Martyrs. On chantoit des Pſeaumes & on portoit des cierges dans ces ceremonies, & chaque année on faiſoit (*a*) memoire des défunts au jour de leur mort. Outre les fêtes principales, ſavoir de la Nativité, de l'Epiphanie, de Pâques, de la Pentecôte, on celebroit à Conſtantinople (*b*) celles des Apôtres & des Martyrs, entr'autres de ſaint Cyprien (*c*), Evêque de Carthage, & (*d*) des Maccabées. Néanmoins la fête de ces derniers ne ſe faiſoit pas dans beaucoup d'Egliſes d'Orient, & pluſieurs s'oppoſoient à ce qu'on la celebrât, diſant: qu'ayant ſouffert avant la venue de Jeſus-Chriſt, ils n'en pouvoient être les Martyrs, ni honorés dans ſon Egliſe. Mais ſaint Gregoire leur répond (*e*): » Qu'avant la » venue même de Jeſus-Chriſt, perſonne n'a accompli toutes les » vertus ſans avoir la foi en Jeſus-Chriſt. Mortifier ſes paſſions, » vivre dans la ſobrieté & dans la temperance aux jours des fêtes » des Martyrs, c'eſt honorer leurs triomphes; mais c'eſt les deſ» honorer (*f*) que de s'y livrer à des excès de bouche, & à d'au» tres diſſolutions, & d'employer au trafic & au commerce les » jours deſtinés à leurs fêtes. « Les Egliſes avoient des revenus.

---

*pompa ductus, ſanctis parentum manibus honoratus, materna cereorum geſtatione, pietatem mœrori ſubrogante, lacrymis à philoſophia ſuperatis pſalmodiis luctum ſedantibus.* Gregor. *Orat.* 10. *pag.* 169.

(*a*) *Atque alia quidem perſolvimus, alia verò dubimus, anniverſarios honores & commemorationes offerentes, si quidem certè, qui ſuperſtites erunt.* Gregor. *Orat.* 10. *pag.* 170.

(*b*) *Valete Apoſtoli præclara colonia, certaminis mei magiſtri; etſi minus ſæpè feſta veſtra celebravi.....* Gregor. *Orat.* 32. *pag.* 527.

(*c*) *Cyprianus ferè nos effugit ..... idque vos paſſi eſtis, qui cum omnium maximè ſuſpicitis, annuſque honoribus feſtiſque celebratus.* Gregor. *Orat.* 18. *pag.* 274.

(*d*) *Quid autem Maccabæi?* (*Horum enim nomine diem hunc feſtum agitamus*) *qui quamvis apud multos non honorentur, quia non poſt Chriſtum decertarunt, digni tamen ſunt qui ab omnibus honore afficiantur, quoniam pro legibus inſtitutiſque patriis fortem animum præſtiterunt. Qui porrò ante Chriſti paſſiones Martyrium ſubierunt, quid tandem facturi erant ſi poſt Chriſtum perſecutionem paſſi ſuiſſent, ejuſque mortem noſtræ ſalutis cauſa ſuſceptam ad imitandum propoſitam habuiſſent?* Gregor. *Orat.* 22. *pag.* 397 & 398.

(*e*) *Ac ſimul myſticus & arcanus hic ſermo eſt, nihil quidem, atque omnibus Dei amore præditis, admodum probabilis: neminem videlicet eorum, qui ante Chriſti adventum numeros omnes virtutis impleverunt, id cura Chriſti fidem eſſe conſecutum.* Greg. *Orat.* 22. *pag* 398.

(*f*) *Si ad hunc modum coimus, aut conſtituimus, revera feſtum hunc diem, ut Chriſto gratum eſt, celebramus: reverà Martyres honore affecimus aut afficiemus: reverà triumphalem choream agimus. Sin autem ea convenimus, ut ventris voluptatibus indulgeamus & fluxis ac brevi perituris delicis fruamur, eaque, quæ mox evacuantur, inferamus, atque hæc loca, non temperantiæ, ſed crapulæ, & hæc tempora non ſpiritualis aſcenſus, ac (niſi hoc à me audacius dictum videatur) divinitatis conſequendæ, cujus mediatores ſunt Martyres, ſed rerum gerendarum & negotiationum tempora eſſe arbitremur: primum, quam hoc tempori conveniat, haud agnoſco. Quid enim paleæ cum tritico? Quid carnis voluptate cum Martyrum certaminibus?* Gregor. *Orat* 6. *pag.* 139. & 140. Vide etiam, *Carm.* 2. 8. & *ſeq.* *edita a Muratorio, pag.* 203. & *ſeq.*

Celle de Conſtantinople ( *a* ) paſſoit pour riche ; tout ce qu'il y avoit de grand dans le monde l'avoit enrichie. On voyoit dans ſes tréſors quantité de vaſes & de meubles précieux : elle avoit des revenus de tous côtés. Lorſque ſaint Gregoire fut élevé ſur le ſiége épiſcopal de cette égliſe, il ne trouva aucun compte de ſes biens dans les papiers de ſes Prédeceſſeurs, & ceux qui étoient chargés des recettes ne purent l'en inſtruire. Tout s'étoit diſſipé ſous les Evêques Ariens. On lui conſeilla de confier la recherche des biens de ſon Egliſe à quelque laïc, mais il n'en voulut rien faire, diſant que chacun ne rendra compte à Dieu que de ce qu'il aura reçu, & non de ce qu'il devoit recevoir. Il lui paroiſſoit honteux qu'un étranger prît ſoin des affaires de l'Egliſe, & n'ignoroit pas que les gens intereſſés blâmeroient ſa conduite ; mais auſſi qu'elle ſeroit approuvée des gens de bien ; parce que l'avarice quoique mauvaiſe dans toutes ſortes de perſonnes, l'eſt bien plus dans un Eccleſiaſtique. Souvent les fideles leguoient des fonds à l'égliſe par teſtament ( *b* ), & il y en avoit qui lui donnoient ( *c* ) tous leurs biens ſans aucune réſerve. Il y avoit des Hôpitaux pour les Chrétiens, que l'on regardoit comme des aziles de l'infirmité humaine, contre les miſeres de la pauvreté. Ce que dit ſaint Gregoire de celui que ſaint Baſile avoit fait bâtir à Ceſarée, merite d'être rapporté. » Si vous avancez, dit-il ( *d* ), un peu hors de la » Ville, vous verrez comme une nouvelle Ville, une demeure

---

( *a* ) *Quid de tot opibus, queis nihil celebrius,*
*Dicam, univerſæ maximi terræ viri*
*Quas ævo ab omni ſtruxerant templis ſacris ?*
*De torque vaſis, totque item proventibus*
*Quorum ipſe cum nec calculum nanciſcerer*
*In priſtinorum præſulum uſquam literis,*
*Nec rurſus illum noſcere ex quæſtoribus*
*Poſſem, acquievi : nec licet multi viri*
*Aliter moverent, exterum, in myſteris*
*Probrum, vocandum cenſus hos ad calculos?*
*Quanti æſtimas hoc ? ( Quiſque enim eſt obnoxius*
*Ob habita tantum, non quæ habere debuit.)*
*Addictus opibus quiſquis eſt, hæc improbat :*
*Probabit at qui liber eſt harum ſitis.*
*Nam ſorda cum ſis rebus in cunctis opum*
*Cupido, multo eſt fœdior tamen in ſacris.*
*Si de opibus eſſet par meæ mens omnium,*
*Non tanta labes eſſet in Chriſti domo.*
*( Hanc explicare pectoris nec enim eſt mei.)*
*Loquor miniſtris de ſacris, & qui Deo*
*Summo propinquant.* Gregor. Carm. de vita ſua, pag. 23. & 24.

( *b* ) Gregor. *Epiſt* 80. *pag.* 833.

( *c* ) *Dicam ... complures extitiſſe, qui totas etiam domos Eccleſiis addici paſſi ſint : non etiam defuiſſe, qui ſuapte ſponte facultates omnes ſuas obtulerint, ac pulcherrimum quæſtum fecerint, hoc eſt, propter futuræ vitæ opes inopiam amplexi ſint.* Greg. *ibid pag.* 834.

( *d* ) *Paululum extra civitatem pedem effer, ac novam civitatem conſpice, illud inquam, pietatis promptuarium, commune locupletum ærarium, in quod non modò redundantes ac ſuperfluæ opes, ſed jam neceſſariæ quoque facultates propter illius cohortationes recondantur, .... in quo morbus æquo animo toleratur, & calamitas beata cenſetur, & miſericordia exploratur ..... mihi novo nullius rei perinde admirabilis videtur, atque compendiaria hæc ad ſalutem via, facilis in cœlum aſcenſus.* Gregor. *Orat.* 20. *pag.* 359.

de

» de la charité, un commun tréſor des riches, où les exhortations » de Baſile ont fait répandre non-ſeulement ce qui ſervoit à la ſu- » perfluité & à l'abondance, mais même ce qui étoit employé » pour quelques beſoins de la Ville. C'eſt-là où la maladie ſe ſup- » porte avec joie, où la miſere même paroît heureuſe, & où la » charité eſt éprouvée, & eſt reconnue pour veritable. Pour moi, » continue ce Saint, je ne vois rien de ſi merveilleux, que cette » voie racourcie qu'il a tracée aux fideles pour affermir leur ſalut, » & que ce chemin facile, qu'il leur a ouvert pour monter au ciel. Julien l'*Apoſtat* qui avoit remarqué que rien ne donnoit plus de luſtre au Chriſtianiſme, que l'établiſſement des Hôpitaux & le ſoin des pauvres, réſolut d'en bâtir chez les payens, (*a*) qui fuſſent ouverts generalement à tous les étrangers, ſans diſtinction de religion, comme on le voit (*b*) par ſa lettre à Arſace, Souverain Pontife de Galatie. Il avoit auſſi eu envie (*c*) d'introduire parmi les payens l'uſage des lettres de communion, que les Evêques donnoient aux pauvres, afin qu'ils ne manquaſſent de rien, en quelques pays qu'ils allaſſent : car il admiroit extrêmement l'uſage de ces lettres.

LIII. Entre divers points de morale que ſaint Gregoire établit dans ſes écrits, voici ceux qui nous ont paru les plus remarquables. La regle (*d*) de toutes nos actions & de tous nos diſcours, c'eſt de les commencer en demandant à Dieu ſon ſecours, & de les finir en lui rendant graces. Chacun doit lui offrir (*e*) ce qui eſt en ſon pouvoir, en quelque tems que ce ſoit & dans quelque ſituation qu'il ſe trouve, ſelon la meſure de la grace qui lui eſt donnée : afin que pratiquant les vertus convenables à ſon état, il rempliſſe les diverſes demeures du royaume du Ciel. Rien de ſi petit (*f*) qu'on ne puiſſe offrir à Dieu, & qu'il ne reçoive agréa-

*Sur divers points de morale.*

(*a*) *Diverſoria etiam & hoſpitales domos ædificare ..... inſtituebat, ſimulque humanitatem & benignitatem erga pauperes adjungere, cùm in aliis rebus, tum in commendatitiis epiſtolis ſitam, quibus eos, qui inopia premuntur, ex gente ad gentem tranſmittimus : quæ videlicet ille in noſtris rebus præſertim admiratus fuerat.* Gregor. *Orat.* 3. *pag.* 102.

(*b*) *Crebra in ſingulis civitatibus Xenodochia conſtitue, ut peregrini non ex noſtris ſolum, ſed ex aliis etiam, ſi pecunia forte opus habuerint, humanitate noſtra perfruantur.* Julianus, *Epiſtola ad Arſacium, p.* 619. *apud* Sozom. *l.* 5. *hiſt. c.* 16. *p.* 619.

(*c*) Gregor. *loco mox citato.*

(*d*) *Optimus hic ordo eſt, ut qui vel ſermonem vel rem aliquam auſpicatur, à Deo initium ducat, & in Deo conquieſcat.* Greg. *Orat.* 1. *pag.* 1.

(*e*) *Unuſquiſque Deo quod poterit, offerat, quovis tempore, quovis genere vitæ & fortunæ, pro præſentis facultatis modulo pro gratia ſibi conceſſa, ut per omnes virtutis modos omnes cœleſtis regni manſiones impleamus.* Gregor. *Orat.* 9. *pag.* 152.

(*f*) *Nihil eorum, quæ Deo offeruntur, tam parvum eſt, quamvis etiam minimi meminiſſe, quamvis longe infra illius dignitatem, quod non omnino accipiat, gratum-*

blement ; quoique nous ayons reçu de lui ce que nous lui donnons. C'eſt de lui que nous avons reçu l'être, la connoiſſance que nous avons de lui, & tout ce que nous poſſedons. Il ne fait pas conſiſter le merite de notre offrande dans la choſe même, mais dans l'affection avec laquelle nous lui donnons. Dieu exige de tout homme qui a reçu le Baptême (*a*), la Foi orthodoxe dans l'eſprit, la verité dans les paroles, & la chaſteté dans le corps. En matiere de religion, il eſt plus juſte de (*b*) perſuader que de contraindre. Cela convient mieux, & eſt plus utile à ceux que nous voulons rendre agréables à Dieu. La regle de l'amitié Chrétienne (*c*) eſt de procurer à ſon prochain le bien qu'on ſe ſouhaite à ſoi-même. Il ne ſuffit pas parmi nous de ne pas faire le mal, on ne doit même rien faire qui en approche. Le ſimple deſir eſt puni preſque auſſi ſeverement que l'action. Le ſoin que nous devons avoir de la pureté, nous oblige à regler nos regards, & réprimer juſqu'aux mouvemens de colere, ſi nous voulons conſerver nos mains nettes de ſang. Les Chrétiens regardent le parjure comme un crime. Eux ſeuls ont une loi qui leur défend de jurer. Saint Gregoire fait honneur aux Chrétiens de leur moderation dans les tems qu'ils étoient en état de nuire aux payens. » Il y a eu des tems, leur dit-» il, (*d*) où nous étions fort puiſſans, mais avons-nous jamais » maltraité les vôtres, comme vous nous avez ſi ſouvent maltrai-

---

*que habeat ..... illud quidem minime dubium eſt quin etiam ſi omnia contulerimus, minus tamen collaturi ſimus, quam accepimus. Quandoquidem divini beneficii eſt quod ſumus, quod Deum cognoſcimus, quodque etiam, quod offeramus, habemus. Atque illud pulcherrimum, humaniſſimumque cenſendum eſt, quod Deus largitionem non oblatæ rei pretio & dignitate, ſed offerentis affectu & facultate metitur.* Gregor. *Orat.* 9. *pag.* 153. & 154.

(*a*) *Dixit abbas Gregorius (Theologus) tria hæc exigit Deus ab omni homine baptizato, fidem rectam ex animo, veritatem in lingua & temperantiam de corpore.* Apophteg. Patr. *apud* Cotelerium, *pag.* 410. *tom.* 1. *Monument. Eccleſ. Græc.*

(*b*) *Suadere quippe eſt æquius quam cogere*
*Magiſque nobis convenit, & illis item*
*Sociare ſummo nitimur quos numini.*
Gregor. *Carm. de vita ſua, pag.* 21.

(*c*) *Apud quos (Chriſtianos) lex & norma amicitiæ quiſque ipſe eſt, atque eadem proximis velle quæ & ſibi ipſis: crimen autem non modo malum extitiſſe, ſed etiam à malo parum abfuiſſe, nimirum cupiditate quoque ipſa penè ut actione pœnam luente: apud quos tantùm pudicitiæ ſtudium eſt, ut oculus quoque frenetur ac reprimatur, & manus ſanguinaria & mortifera ita longè arcetur, ut ira etiam ipſa coërceatur: perjurium autem adeo atrox & nefarium cenſetur, ut juſjurandum quoque ipſum nobis ſolis interdictum ſit.* Greg. *Orat.* 3. *p.* 108.

(*d*) *Cùm nos (Chriſtiani) quibuſdam temporibus potentia floruerimus, quid tandem ſimile veſtri à Chriſtianis perpeſſi ſunt, qualia ſæpe numero Chriſtiani a vobis pertulerunt? Quam libertatem vobis eripuimus? In quos plebem furentem concitavimus? In quos præſides plura etiam quam ipſis imperatum eſſet exequentes? Quibus vitæ periculum creavimus? Immo quoſnam præturis, aliiſque honoribus, qui præſtantiſſimis quibuſque viris debentur ſubmovimus? Atque ut ſummatim dicam, eccui aliquid ſimile intulimus qualia multa à vobis partim patrata ſunt, partim denunciata ſunt.* Gregor. *Orat.* 3. *pag.* 95.

Digitized by Google

» tés vous-mêmes ? Quelle liberté vous avons-nous ôtée ? Contre » qui avons-nous excité les peuples & les Magiſtrats, qui en fai- » ſoient plus qu'on ne leur avoit commandé ? De qui avons-nous » mis la vie en péril ? Qui avons-nous exclus des charges & des » honneurs, qui ſont dûs aux gens de mérite ? En un mot, avons- » nous fait rien de ſemblable à ce que vous avez fait ou déclaré » contre nous ? Les Chrétiens ſouffrent (*a*), non pour la gloire com- » me les Philoſophes, mais pour la verité. C'eſt dans ces ſortes de » ſouffrances qu'ils trouvent leur récompenſe, peu en peine qu'el- » les ſoient inconnues des hommes. Ce n'eſt qu'à Dieu qu'ils ont » deſſein de plaire. Tout leur deſir tend à la gloire qu'ils atten- » dent de lui. Ils aiment le bien pour le bien-même, ſans ſonger » à la gloire de l'autre vie. Ceux d'entre-eux qui ſe portent à la » vertu, dans la vûe des récompenſes, ne doivent être mis qu'au » ſecond rang des perſonnes de pieté : & il faut mettre dans le » troiſiéme ceux qui s'abſtiennent du mal par la crainte des châ- » timens. « Saint Gregoire dit ſur l'aumône : (*b*) » Ne vous ima- » ginez pas que la liberalité envers les pauvres, vous ſoit une » choſe libre & non d'obligation : que ce ne ſoit qu'un conſeil & » non un commandement. Je le ſouhaiterois & le croirois auſſi- » bien que vous, ſi je n'étois épouvanté par cette ſéparation à la » gauche, que fera le Juge éternel ; par ces boucs dont il parle » dans ſon Evangile, & par les reproches effroyables dont il con- » fondra les réprouvés ; non parce qu'ils auront ravi le bien d'au- » trui, qu'ils auront profané les temples, qu'ils auront commis » des adulteres, ou qu'ils auront fait des actions défendues ; mais » parce qu'ils auront négligé d'employer leurs biens à ſecourir

(*a*) *Deinde ſi gloriæ cupiditate ac non veritatis ſtudio & amore nos periculum adire exiſtimabat (Julianus), hæc ſane apud illos velut animi cauſa faciant Empedocles, Ariſtæi, & Empedotimi quidam ac Trophonii, atque hujuſmodi miſerorum hominum chorus ..... At Chriſtianis jucundius eſt pietatis cauſa pati, etiamſi nemo id reſciturus ſit, quàm aliis cum impietate florere atque in gloria verſari. Hominibus quippe placere, parum admodum curamus : id unum expetentes, ut honorem à Deo conſequamur, immo ſublimius etiam aſſurgimus : (de iis loquor, qui verè philoſophi, veroque Dei amore prædicti ſunt :) quippe qui ſummo bono conjungi propter ipſum bonum exoptantes, non quidem propter honores in altero ævo reconditos. Secundum enim hic honeſtorum & laudabilium virorum gradus eſt, pretio ac mercede aliquid facere, quemadmodum in tertia claſſe collocandi ſunt, qui pœnæ metu à ſcelere & maleficio deterrentur.* Greg. *Orat.* 3. *pag.* 73.

(*b*) *An tu benignitatem, non neceſſariam ſed tibi liberam eſſe putas ? Ac non legem ſed conſilium ? Hoc quoque ipſe magnopere vellem & exiſtimarem : ſed me ſiniſtra illa manus terret, & hædi & probra, quæ ab eo à quo illic collocati ſunt, conjiciuntur, non quia manus alienis bonis attulerunt, nec quia templa diripuerunt, aut adulterium perpetrarunt, aut aliud quiddam ex eis quæ interdicta ſunt, admiſerunt, hoc ordine mulctati, ſed quia Chriſtum per pauperes minimè curarunt.* Gregor. *Orat.* 16. *pag.* 265.

» Jeſus-Chriſt dans les pauvres. « Ce Saint fonde l'obligation de faire l'aumône ſur la ſainteté du Batême. » Vous avez (*a*), dit-il, » reçu une grace & un bienfait, qui vous engage à la pratique de » pluſieurs commandemens, gardez-vous de les mépriſer. Si un » pauvre ſe préſente à vous, ſouvenez-vous de votre extrême » pauvreté, qui a été ſuivie de la poſſeſſion de tant de richeſſes » ſpirituelles. Si un homme qui n'a pas de quoi boire, ni de quoi » manger ſe préſente à votre porte, ſoyez touché du ſouvenir de » la Table myſtique, où vous avez été admis (après votre Batême) » du pain que vous avez reçu, & du breuvage que l'on vous a » diſtribué pour vous rendre participant des ſouffrances de Jeſus-» Chriſt, en vous conſommant par nos Myſteres. Si un étranger » vient de loin ſe préſenter à vous, n'ayant ni maiſon ni couvert, » ſervez-vous de cette occaſion pour recevoir Jeſus-Chriſt, qui » s'eſt rendu étranger pour l'amour de vous, & qui ſe réduit à cet » état chez ſoi-même, deſcendant vers vous par la grace, afin » de vous enlever dans ſa demeure celeſte. Imitez Zachée, qui » de publicain qu'il étoit hier, eſt devenu en un inſtant un homme » très-conſiderable par la grandeur de ſon ame. Offrez tous vos » biens à Jeſus-Chriſt, lorſqu'il entrera chez vous, afin de paroî-» tre grand, quoique vous ſoyez de petite taille, & que vous puiſ-» ſiez avoir l'avantage de voir ce divin Sauveur. S'il ſe préſente » à vous un malade ou un bleſſé, rendez grace de votre ſanté à » Jeſus-Chriſt. Souvenez-vous des maladies & des bleſſures dont » il vous a garanti par le Batême. Si vous voyez un pauvre tout » nud, revêtez-le & honorez en ſa perſonne l'ornement d'incor-

(*a*) *Habes beneficium, quod te multorum mandatorum ſubmoneat : ne contemptim prætereas. Pauper acceſſit ? In mentem tibi veniat ex quam gravi paupertate ad quantas divitias provectus es. Pane carens, aut potu, atque etiam fortaſſe Lazarus quiſpiam ad domus tuæ fores provolutus ? Moveat te myſtica menſa, ad quam acceſſiſti : moveat te panis ille, cujus particeps factus es, calix ille quem accepiſti, cum Chriſti paſſionibus initiaveris. Peregrinus ad genua tua procubuit, domo carens, advena ? Per hunc eum excipe, qui propter te peregrinatus eſt, idque in ſuis regionibus, quique per gratiam ad te immigravit, teque ad cæleſte domicilium pertraxit. Zachæum imitare, illum, inquam, ſors Publicanum, hodie animi magnitudine & liberalitate præditum : Facultates omnes tuas ingredienti Chriſto offer, ut, licèt corpore ætate parvus, animo tamen eveharis, Chriſtum egregie conſpicatus. Ægrotus proſtat, ac ſaucius ? Moveat te ſanitas tua, & vulnera, quibus te Chriſtus liberavit. Si videris nudum, operi eum, tuum incorruptionis indumentum, hoc eſt, Chriſtum honore proſequens : quotquot enim in Chriſtum baptizati ſumus, Chriſtum induimus. Si debitorem nactus ſis, ad pedes tuos ſe ſe abjicentem ſyngraphamque omnem tam juſtam, quam injuſtam, concerpe. Decem illa talentorum millia, quæ tibi Chriſtus remiſit ; in memoriam revoca. Noli te acerbum minoris debiti exactorem præbere, & quidem conſervis : cum tibi à Domino major ſumma condonata ſit : ne humanitatis quoque illius, quam tibi in exemplum propoſitam, haud quaquam imitatus es, pœnæ a te expetantur.* Greg. Orat. 40. pag. 660. & 661.

» ruptibilité, dont vous avez été revêtu, c'eſt-à-dire de Jeſus-
» Chriſt. Car tous tant que nous ſommes, qui avons été batiſés,
» nous avons été revêtus de Jeſus-Chriſt. Si vous voyez un débi-
» teur qui ſe jette à vos piés pour vous demander que vous lui
» remettiez ſa dette, déchirez ſa cedule, ſoit qu'elle ſoit injuſte,
» ſoit qu'elle ſoit juſte; remettez dans votre memoire les dix mille
» talens que votre divin Sauveur vous a remis. N'exigez point
» avec rigueur ce que vous doivent ceux qui partagent avec vous
» la qualité de ſerviteurs d'un même maître, puiſque votre maître
» vous a déchargé d'une dette beaucoup plus conſiderable que
» celle-là, & de peur qu'après un grand exemple de charité, il ne
» vous faſſe rendre compte de ce que vous ne l'imitez pas. Aban-
» donnez toutes choſes (*a*), dit encore ſaint Gregoire, & ne vous
» mettez en peine de poſſeder que Jeſus-Chriſt. Car vous n'êtes
» que le diſpenſateur des biens d'un autre. Si vous ne voulez pas
» donner tout ce que vous poſſedez, donnez-en la plus grande
» partie, ou du moins le ſurplus. Il eſt avantageux (*b*) de dero-
» ber quelque choſe à la rouille & à l'envie, & de faire moins
» d'état de la poſſeſſion de tous les biens imaginables, que d'avoir
» Jeſus-Chriſt au nombre de vos débiteurs. C'eſt lui-même que
» vous nourriſſez & que vous revêtez, en nourriſſant & en revê-
» tant les pauvres. Si vous refuſez l'un d'eux (*c*), n'eſperez rien
» de la main de Dieu, n'étant pas juſte que vous vous attendiez à
» recevoir ce que vous n'avez pas donné. « Ce ſaint Evêque croit que dans la difficulté de diſtinguer les vrais pauvres, il vaut mieux donner à ceux mêmes qui en ſont indignes, de crainte qu'on ne refuſe ceux qui méritent qu'on leur donne.

LIV. Saint Gregoire dit (*d*) que ſaint Pierre a prêché en Judée, ſaint Luc en Achaïe, ſaint André en Epire, ſaint Jean à Epheſe, ſaint Thomas dans l'Inde, & ſaint Marc en Italie, & que (*e*) ſaint Pierre & ſaint Paul ont ſouffert le martyre à Rome. Il ſemble Sur l'hiſtoire.

(*a*) *Depelle cuncta: ſint opes ſolus tibi Chriſtus. Tuæ, quas porrigis, non ſunt opes. Si cuncta non vis, maximam partem dato. Si ne hoc quidem vis, quæ redundant, eroga.* Gregor. *Carm. tetraſtic. pag.* 158

(*b*) *Levoris & atræ deme quid rubigini. Aè debitorem præfer omnibus Deum. Fruſtra rependit ſceptra qui cœleſtia. Alit, tegitque, pauperes, paſcens Deum.* Gregor. *ibid. pag.* 158.

(*c*) *Acceſſit ad me pauper: at fruſtra tamen? Chriſte, extimeſco, ne tuam quærens opem, Abeam, viciſſim prorſus abs te nil ferens. Nam quod negat quis alteri, fruſtra petet.* Gregor. *ibid.*

(*d*) *Sit ſanè Petri Judæa, quid Paulo cum Gentibus commune, Lucæ cum Achaïa, Andreæ cum Epiro, Joanni cum Epheſo, Thomæ cum Indea, Marco cum Italia? &c.* (Greg. *Orat.* 25. *pag.* 438.

(*b*) *Paulus Petruſque lauream Romæ ferunt.* Gregor. *Carm. contra pag.* 138. *tom.* 2.

mettre (*a*) ſaint Luc & ſaint Jean au nombre des victimes immolées pour Jeſus-Chriſt, & qui ont combattu contre le fer & le feu, contre les bêtes & contre les autres tyrans. Néanmoins Elie de Crete, ſuppoſe (*b*) comme une choſe conſtante, qu'après avoir beaucoup ſouffert pour la Foi, ils ſont morts en paix. Nicetas remarque que ce que dit ſaint Gregoire (*c*), que ſaint Pierre ne mangeoit par jour que pour un ſol de Lupins, qui eſt une eſpece de feve ou de pois, eſt tiré de quelque livre (*d*) que l'Egliſe n'a point reçu dans ſon Canon. Elie de Crete dit que ces paroles que ſaint Gregoire attribue à ſaint Pierre (*e*) : *Une ame qui eſt dans l'affliction eſt proche de Dieu*, ſont priſes d'un livre apocryphe (*f*), qui a pour titre : *Doctrine de ſaint Pierre*, & que celles-ci (*g*) : *Rougiſſez de honte, vous tous qui retenez ce qui appartient aux autres ; imitez la bonté de Dieu qui ſe répand également ſur tous, & il n'y aura point de pauvres*, ſont (*h*) du livre des Conſtitutions Apoſtoliques. Saint Gregoire parle ſouvent de ſainte Thecle, il dit (*i*) qu'elle fut expoſée aux lions, mais que ces animaux n'oſerent violer l'integrité de ſon corps ; qu'elle fut non-ſeulement délivrée de leur fureur, mais auſſi du feu & de la tyrannie (*k*), tant de celui qui la recherchoit en mariage, que de ſon pere, qui la tourmentoit encore plus cruellement. Ce Saint ne dit pas qu'elle ait répandu dans la ſuite ſon ſang pour la Foi. Néanmoins il la nomme entre

(*a*) *Non victimas pro Chriſto cæſas veritus es ? Nec magnos pugiles extimuiſti, Joannem illum, Petrum, Paulum, Jacobum, Stephanum, Lucam, Andream, Theclam, eos qui & poſt illos & ante illos, pro veritate periculis ſe objecerunt ? Quis cum igni & ferro & beluis & tyrannis ..... dimicarunt.* Gregor. *Orat.* 3. *pag.* 76.

(*b*) *Joannes, non de propheta loquor cujus hic mentionem facit* (Gregorius) *& item Lucas, haud quaquam interempti ſunt, verùm cum permultas propter Chriſtum & ejus Evangilium calamitates pertuliſſent, in pace ad eum qui pacis Deus eſt, reverſi ſunt.* Elias Cretenſis, *Comment. in Orat.* 3. *pag.* 322. & 323.

(*c*) *Pulchra res victûs tenuitas : documento mihi eſt .... Petrus qui lupinis unico aſſe emptis alebatur.* Gregor. *Orat.* 16. *pag.* 241.

(*d*) *Hoc autem ex quodam libro deſumptum eſt in Eccleſiaſticum canonem minime recepto.* Nicetas, *Comment. in Orat.* 16. *pag.* 659.

(*e*) *Ægra enim anima vicina eſt Deo ut eximiè alicubi loquitur Petrus.* Greg. *Epiſt.* 16. *pag.* 778.

(*f*) *An notat Elias hunc locum ſumptum eſſe ex eo libello qui Doctrina Petri inſcribitur.* Commetar. *in Orat.* 17. *pag.* 684.

(*g*) *Petrum decentem audiamus : Erubeſcite qui aliena detinetis, Deique æquitatem vobis imitandam proponite, & nemo erit pauper.* Gregor. *Orat.* 16 *pag.* 254.

(*h*) *Eſt autem hic locus ex illo apoſtolicarum Conſtitutionum libro, quem poſtea ſexta ſynodus improbavit, tanquam ab hæreticis depravatum & adulteratum.* Nicetas, *Comment. in Orat.* 16. *pag.* 672.

(*i*) *Quis Theclam necis eripuit flammaque periclo ?*
*Quis validos ungues vinxit rabiemque ferarum ?*
*Virginitas* (*ô res omni mirabilis ævo ?*)
*Dente nec impuro generoſos virginis artus*
*Auſi ſunt premere, & rigido diſcerpere morſu...* Gregor. *Carm.* 3. *pag.* 59.

(*k*) (*Chriſtus*) *Theclam ſervavit ..... à tyranno ipſius proco, patreque magis tyrannico.* Gregor. *Orat.* 18. *pag.* 279.

les plus illuſtres victimes de J. C. D'autres lui donnent (*a*) le titre de *Premiere Martyre*. Il y avoit à Seleucie une égliſe (*b*) ſous ſon nom. Ce Pete parlant des Juifs, dit (*c*) que tout l'univers eſt témoin de leurs calamités ; qu'ils ſont répandus & diſperſés par toute la terre ; qu'ils n'ont ni ceremonies, ni ſacrifices, qu'à peine trouve-t'on quelques veſtiges de la Ville de Jeruſalem ; qu'il ne leur reſte de leur ancienne gloire, que la conſolation d'en approcher une fois l'année, pour y pleurer leur miſere : c'étoit le jour auquel cette Ville avoit été priſe par les Romains. Ils achetoient (*d*) cette liberté, comme ils avoient autrefois acheté le ſang de Jeſus-Chriſt. On voyoit en ce jour les femmes courbées de vieilleſſe, les vieillards chargés de haillons & d'années, monter les larmes aux yeux ſur la montagne des Oliviers, pour y déplorer la ruine de leur Temple. Dans Jeruſalem étoit auprès de deux ſtatues d'Adrien (*e*) une pierre percée, ſur laquelle ils répandoient de l'huile en ſe lamentant & en déchirant leurs vêtemens. C'étoit l'Empereur Adrien qui leur avoit défendu par un édit (*f*) publiquement affiché partout, de mettre jamais le pié dans Jeruſalem, ſur peine de la vie (*g*), ni même (*h*) d'en approcher ; & il y avoit

(*a*) Iſidorus Peluſiota, *lib.* 1. *Epiſt.* 160. *pag.* 41. Evagrius, *lib.* 3. *cap.* 8. *pag.* 758.

(*b*) *Seleuciæ . . . . . ſanum eſt ſanctæ & egregiæ virgini Theclæ.* Gregor. *Orat.* 21. *pag.* 386.

(*c*) *Una utique illis (Judæis) calamitatis columna totus terrarum orbis eſt, per quem variè fuſi, ſparſique ſunt, divinuſque cultus compreſſus & extinctus, ipſumque adeo Hieroſolymitanum urbis ſolum, quod vix jam agnoſcatur, atque hactenus duntaxat illis patet, idque duntaxat ex vetere ſua gloria & amplitudine capiunt, ut per diem conſpicui factis ſolitudinem lugeant.* Gregor. *Orat.* 12. *pag.* 202.

(*d*) *Et hoc non tantum de captivitate dicendum eſt, ſed uſque ad præſentem diem, perfidi coloni poſt interfectionem ſervorum, & ad extremum Filii Dei, excepto planctu prohibentur ingredi Jeruſalem: & ut ruinam ſuæ eis flere liceat civitatis, pretio redimunt, ut qui quondam emerant ſanguinem Chriſti, emant lachrymas ſuas. Et ne fletus quidem eis gratuitus ; videas in die quo capta eſt à Romanis & diruta Jeruſalem, venire populum lugubrem, confluere decrepitas mulierculas, & ſenes pannis annoſque obſitos, in corporibus & in habitu ſno iram Domini demonſtrantes. Congregatur turba miſerorum & patibulo domini corruſcante, ac radiante aratâre ejus ; de Oliveti monte quoque cruces fulgente vexillo, plangere ruinas templi ſui populum miſerum, & tamen non eſſe miſerabilem : adhuc fletus in genis & livida brachia & ſparſi crines, & miles mercedem poſtulat, ut illis flere plus liceat.* Hieronym. *in cap.* 1. *Sophon. pag.* 1655. *to.* 3.

(*e*) *Sunt ibi & ſtatuæ duæ Hadriani. Eſt & non lege de ſtatuis lapis pertuſus, ad quem veniunt Judæi ſingulis annis, & unguunt eum, & lamentant ſe cum gemitu & veſtimenta ſua ſcindunt : & ſic recedunt.* Itinerar. Burdig. *pag.* 43. *inter addita ad Ptolomæi geographiam Amſtelodami an.* 1619.

(*f*) *Poſt extremam vaſtitatem, etiam leges publicæ pependerunt, & prohibiti ſunt Judæi terram, de qua ejecti fuerant, ingredi.* Hieronym. *in cap.* 7. *Iſaiæ, pag.* 65

(*g*) *Cavere autem & ſervare vos, ne quis ibi (Hieroſolymæ) ſit & pœnam capitalem conſtitutam eſſe adverſus Judæum eò ingredientem probe noſtis.* S. Juſtin. *Apolog.* 1. *pro Chriſtianis, pag.* 84.

(*h*) *Univerſa Judæorum gens in regionem circum Hieroſolyma ſuam pedem inferre prohibita eſt lege & conſtitutione Imperatoris Hadriani : adeo ut ne proſpicere quidem è longinquo patrium ſolum ipſis liceret, ut ſcribit Ariſtopellæus.* Euſeb. *lib.* 4. *hiſtor. cap.* 6. *pag.* 118.

Digitized by Google

mis des gardes (*a*) pour les empêcher d'y entrer. Mais dans la ſuite ils en obtinrent permiſſion pour de l'argent, comme le remarque ſaint Gregoire. Il nous apprend auſſi (*b*) que Maximin perſécuta les Chrétiens avec plus de cruauté que ne firent Diocletien & Maximien Galere, ni les autres Empereurs, qui, en comparaiſon, paſſoient pour bons Princes dans l'eſprit des Chrétiens; que Conſtantius (*c*) que l'on croit être le pere du grand Conſtantin, excité à perſécuter les Chrétiens, l'avoit refuſé; & que comme celui qui l'excitoit à cette cruauté, lui repréſentoit, qu'il n'y avoit pas juſqu'aux abeilles, qui ne fiſſent ſentir leur aiguillon à ceux qui leur enlevoient leurs gâteaux de miel, il répondit: Cela eſt vrai, mais l'abeille en faiſant ſentir ſon aiguillon perd la vie; que le grand Conſtantin (*d*) a jetté les fondemens du Chriſtianiſme & de la puiſſance imperiale; que Conſtantius ſon fils a été l'heritier de ſa foi; qu'il a gouverné l'Empire avec équité & fini ſaintement ſes jours. Il donne à ce Prince des éloges qui paroiſſent exceſſifs, en l'appellant (*e*) le plus divin de tous les Princes, & le plus grand amateur de Jeſus-Chriſt. Il le place même avec Dieu dans la gloire. Ce qui ſurprend, c'eſt qu'il ajoûte foi (*f*) à un bruit qui cou-

(*a*) *Adrianus militum cohortem cuſtodias in perpetuum agitare juſſit, quæ Judæos omnes Hieroſolymæ aditu arceret.* Severus Sulpicius, *lib. 2. hiſtor. ſacr. pag.* 401. & 402.

(*b*) *Nam quæ nec Diocletianus, qui primus Chriſtianos continuatis affecit, nec Maximianus qui ei ſucceſſit, enimque ſuperavit, nec denique Maximinus, qui ut tempore illis poſterior, ita perſecutionis atrocitate ſuperior fuit ..... in animum unquam induxerunt: hæc ille (Julianus) quidem cogitabat.* Gregoe. *Orat. 3. pag. 93. Perſecutio erat & quidem perſecutionum omnium atrociſſima maximeque horrenda, ut loquar, quibus Maximini perſecutio nota eſt, qui cum poſt multos, qui paulo ante exiſterant, ingruiſſet, hoc effecit, ut omnes humanæ faciles fuiſſe viderentur.* Gregoe. *Orat.* 20 *p.* 319.

(*c*) *Conſtantium autem (nam referre hoc convenit)*
*Verbum extuliſſe memoria dignum ferunt.*
*Quodnam hoc? Eum in nos principum cum quiſpiam*
*Quondam incitaret, non ferens nos conſequi,*
*Tantos honores (namque erat pius admodum,*
*Ut ſi quis alius principum quos novimus)*
*Ac multa fatus, tale quid nos ſubderet,*
*Animalne fingi mitius poteſt ape?*
*Atqui legentes pungit hæc ſavos tamen:*
*Audivit, hocne te fugit vir optime,*
*Stimulus nec ipſi quod vacet periculo?*
*Namque ipſa pungit, ſed ſtatim quoque interit.* Gregoe. *Carm. Iamb. 21. adverſus iram, pag.* 233.

(*d*) *At nos id quod communius eſt, tum patrem (Conſtantinum) à quo imperatoriæ potentiæ & fidei Chriſtianiſmo fundamenta jacta ſunt, tum etiam fidei hæreditatem ad filium devolutam cogitantes, ejus qui juſte ſemper in imperio vixerat, proque fine vitam clauſerat, ac principatum nobis reliquerat, tabernaculum, ut par erat, honore complectebamur.* Gregor. *Orat. 4. pag.* 119.

(*e*) *Quid tibi accidit, ô Imperatorum diviniſſime, Chriſtique amantiſſime ..... ego multo præſtantiorem te eſſe jcio, quam ut à me reprehendi debeas, ut pote qui Deo adjunctus ſis, cœleſtiſque gloriæ hæreditatem acceperis, atque in tantum a nobis migraris, ut imperium cum meliore commutaſſe.* Gregoe. *Orat. 3. pag. 62. & 63.*

(*f*) *Quod ſi cuidam hic ſermo facit, id quoque in multorum auribus diſſeminatum eſt, quod cum corpus (Conſtantii) Taurum montem ſuperaret, ut ad paternam civitatem veheretur, vox quidem è ſummis locis à*

roit,

roit, que lorſqu'on apporta le corps de ce Prince à Conſtantinople pour y être inhumé, on entendit à ſon paſſage ſur le Mont Taurus, des voix comme de gens qui chantoient des pſeaumes, & qui accompagnoient la pompe funebre. » C'étoit, dit-il, ap» paremment des Anges qui rendoient ce devoir à l'Empereur, » en récompenſe de ſa pieté. Car s'il a fait, ajoûte-t-il (*a*), quelque » bréche à la Foi, on doit en rejetter la faute ſur la méchancete » & l'importunité des Courtiſans qui abuſoient de la ſimplicité » d'un Prince qui n'étoit pas aſſez ferme dans ſa foi, & qui ne » prévoyoit pas tous les dangers où il ſe précipitoit par un zele » inconſideré, ſous prétexte de défendre la ſaine Doctrine. Dans » les derniers momens de ſa vie, il ſe repentit de trois choſes (*b*), » d'avoir répandu le ſang de ſes proches, d'avoir élevé Julien à » la dignité de Ceſar, & de s'être attaché à de nouveaux dogmes » en matiere de Religion. « Saint Gregoire raconte de Julien l'*Apoſtat* (*c*), qu'étant après ſa bleſſure couché auprès d'une riviere, il voulut perſuader à quelques-uns de ſes confidens de le jetter dedans, mais qu'un Eunuque les en empêcha; que ſes cendres (*d*) étoient comme agitées dans ſon tombeau, & que dans un tremblement, la terre l'avoit jetté dehors; que les fideles ne ſe défendirent (*e*) contre ce perſécuteur, que par les larmes, & que par la miſericorde de Dieu elles arrêterent les excès de ce Prince. Le pere de ſaint Gregoire ajoûtoit aux larmes (*f*) des auſterités ſecrettes. Ceux d'Antioche, comme Julien le reconnoît lui-même (*g*), laiſſoient à leurs femmes le ſoin de ſe proſterner

---

*nonnullis exaudiebatur, velut ſpallentium & proſequentium (Angelicarum opinor virtutum) quod pietatis illi præmium erat, ac funebris remuneratio.* Gregor. *Orat.* 4. *pag.* 118. *&* 119.

(*a*) *Nam etſi rectam fidem nonnihil vexare viſus eſt: hoc tamen crimen procerum importunitati fideique pravitati tribuendum eſt, qui ſimplicem, parumque impietate firmam animam, minimeque baratha proſpicientem, nacti, eam quò libuit, abduxerunt, ac ſincerioris doctrinæ prætextu, vitii zelum effecerunt.* Gregor. *ibid. pag.* 119.

(*b*) *Tria enim hæc eſſe aiunt, ob quæ tanquam imperio ſuo indigna, pœnitentia ductus fuerit, primùm quod propinquos ſuos necem intuliſſet: alterum quod Julianum apoſtatam imperatorem nominaſſet: poſtremum quòd novit fidei dogmatibus ſtuduiſſet: ſimulque cum his vocibus, è vita diſceſſiſſet.* Gregor. *Orat.* 21. *pag.* 389.

(*c*) Gregor. *Orat.* 4. *pag.* 117.

(*d*) *Quia ſacrilegis Chriſti tentaverat armis (Julianus)*
*Expugnare fidem, divino vulnere cæſo,*
*Fervet adhuc cinis ipſe, timor non parvus iniquis.* Gregor. *Carm.* 1. *pag.* 50.
*Mihi quiſpiam narravit nec ad ſepulturam aſſumptum (Julianum) ſed à terra quæ præter illius ſcelus tremore affecta fuerat, excuſſum æſtuque vehementi projectum, inſequentis ut opinor ſupplicii præludium.* Greg. *Orat.* 21. *pag.* 394.

(*e*) *Dei benignitate inhibitus atque repreſſus eſt (Julianus) Chriſtianorumque lacrymis quas multas multi profuderunt, hoc unum adverſus perſecutorem medicamentum habentes.* Gregor. *Orat.* 3. *pag.* 94.

(*f*) Gregor. *Orat.* 19. *pag.* 308.

(*g*) *Odioſam iſtam ſeveritatem ſeptimum jam menſem perpeſſi, vota quidem & preces, quo tantis malis eriperemur, ad vetulas*

devant les tombeaux des Martyrs, & de faire des vœux pour être délivrés de ſes perſécutions. Julien (*a*) voulant rendre les Chrétiens mépriſables, ordonna par un édit, qu'ils ſeroient appellés *Galiléens*. Mais les Chrétiens pour uſer de répréſaille, lui donnerent le nom d'*Idolien* & de *Brûleur de Taureau*, à cauſe de ſon attachement au culte des idoles. Valens l'un de ſes ſucceſſeurs dans l'Empire, ne fut pas moins ennemi de Jeſus-Chriſt, qu'amateur de l'or, ni moins travaillé de la maladie de l'hereſie, que de l'avarice (*b*). Il ſurpaſſa Julien en cruauté. C'étoit un faux Chriſt (*c*), la honte & l'infamie des Chrétiens, qui avoit trouvé le moyen, en perſécutant les Chrétiens, de faire croire qu'ils étoient punis comme des impies, lorſqu'ils ſouffroient pour la Foi. Voici ce que dit ſaint Gregoire (*d*) de la cruauté que les Ariens exercerent ſous l'autorité de ce Prince contre les Catholiques. » Les livres & les entretiens ſont remplis des effets » de votre barbarie. La poſterité les apprendra, & on vous cou» vrira, comme je m'en aſſure, d'une infamie éternelle. Que » peut-on dire de ſemblable des Catholiques? Quel peuple in» ſolent avons-nous ſoulevé contre vous? Quels ſoldats avons» nous armés pour vous combattre? Avons-nous envoyé contre » vous un General furieux, & plus emporté que ceux-mêmes dont » il executoit les ordres; un homme qui n'étant pas Chrétien, » croyoit s'acquitter d'un devoir religieux envers les démons, » par l'impieté avec laquelle il perſécutoit les Catholiques? Avons» nous aſſiegé avec des troupes des perſonnes, qui les mains éle» vées vers Dieu, ne ſongeoient qu'à lui offrir leurs prieres? Avons» nous étouffé le chant des pſeaumes par le bruit des trompettes? » Avons-nous mêlé quelque-part le ſang myſtique (de Jeſus» Chriſt) avec le ſang des hommes maſſacrés? Où avons-nous » fait ceſſer les gemiſſemens ſpirituels par des cris lugubres & la» mentables? Où avons-nous arrêté les larmes de componction, » pour en faire répandre de tragiques? Où avons-nous changé » les maiſons de prieres en des ſepulcres? Quand avons-nous li» vré entre des mains criminelles les vaiſſeaux deſtinés aux ſacrés » Myſteres, & qu'il n'eſt pas permis à tout le monde de toucher?

*dimiſimus quæ circum ſepulchra mortuorum aſſiduè verſantur.* Julianus, *in Miſopog. pag.* 54. *edit. Pariſ. ann.* 1584.

(*a*) *Novandum nobis cognomentum cenſuit, Galilæos pro Chriſtianis nominans, atque ut ita vocaremur, publica lege decernens ..... imperatorem* (*Julianum*) *eodem ludo ulciſcentes, idolianum & piſæum & adonæum, & tauri cremum ..... nonnullis quoque noſtrum, lepidi & feſtivi homines, appellarunt.* Greg. *Orat* 3. *pag.* 81. & 82.

(*b*) Gregor. *Orat.* 20. *pag.* 337.

(*c*) Idem, *Orat.* 32. *pag.* 512.

(*d*) Idem, *Orat.* 25. *pag.* 432.

» Aimables Autels, comme l'Ecriture vous appelle, mais que » nous pouvons appeller maintenant des Autels deshonorés, » avons-nous fait monter ſur vous de jeunes impudiques pour » vous ſouiller par des airs laſcifs, par des geſtes & des poſtures » deshonnêtes? ou plûtôt avons-nous fait inſulter ſur vous au grand » & divin Myſtere qui s'y offre? Chaire venerable & auguſte, ſur » laquelle tant d'illuſtres & de ſaints prélats ont été aſſis ſucceſſi- » vement pour y prêchet les divins Myſteres; avons-nous élevé » ſur vous aucun payen, pour tourner en ridicule les verités Chré- » tiennes, par des diſcours ſatiriques & impies? Vierges ſaintes, » ſiege de la pureté & de la pudeur, qui ne pouvez ſouffrir la pré- » ſence des hommes, même les plus chaſtes; je vous atteſte, » ſi jamais aucun des nôtres vous a outragées par des regards abo- » minables & des excès dignes de la punition de Sodôme? Quel- » les bêtes feroces avons-nous lachées pour dévorer les corps des » Saints, comme ont fait ces inhumains à l'égard de quelques » perſonnes, qui n'avoient point d'autres crimes que celui de ne » vouloir pas embraſſer leurs dogmes impies, & ſe ſouiller par » leur communion ſacrilege, qu'ils fuyoient comme le poiſon » d'un ſerpent, capable non de faire mourir les corps, mais de » corrompre & de perdre lès ames; ou d'avoir donné la ſépulture » à des perſonnes dont les corps morts avoient été reſpectés par » les bêtes mêmes carnaſſieres? C'eſt en verité un (*a*) crime qui » méritoit bien d'être puni dans un autre théâtre & par d'autres » bêtes. De quels Evêques a-t'on déchiré avec les ongles de ſer » le corps déja tout caſſé de vieilleſſe en préſence de leurs diſ- » ciples, qui ne pouvoient les aſſiſter dans ces ſupplices que par » des larmes impuiſſantes? Qui ſont, dis-je, ces Prélats qui ont » été ainſi ſuſpendus avec Jeſus-Chriſt, qui ont remporté la vic- » toire par leur conſtance dans les tourmens, qui ont arroſé leur » peuple par leur ſang précieux, & qui enfin ont été conduits à la » mort pour être enſevelis & glorifiés avec Jeſus-Chriſt, dont la » victoire ſur le monde ſe continue encore par ces meurtres & » par l'immolation de ces victimes? Qui ſont ces Prêtres que le » feu & l'eau, deux élémens contraires & incompatibles, ſépa- » rerent les uns des autres, & qui furent conſumés par les flammes » avec leur Vaiſſeau? Et pour ne pas entrer dans le détail de tous » les maux que nous avons endurés; qui ſont ceux que les Préfets-

(*a*) *Et quidem quale hoc crimen judicatum eſt? Alio ſcilicet theatro atque aliis feris dignum.* Gregor. *Orat.* 25. *pag.* 433.

» mêmes ont accusés de cruauté, quoiqu'ils s'en rendissent les mi-
» nistres? Car quoiqu'ils fussent les executeurs des passions des Sou-
» verains, ils ne pouvoient pas néanmoins ne point détester une
» si étrange barbarie, & ils ne se dépouilloient pas entierement
» de la raison, encore qu'ils s'accommodassent au tems. Leur
» complaisance pour ces cruelles volontés du Prince, n'empê-
» choit pas qu'ils ne fussent encore assez équitables pour condam-
» ner l'injustice dont ils étoient contraints d'être les instrumens.
Saint Gregoire parle de Theodose, comme d'un Prince très-Catholique (*a*), mais qui avoit moins de ferveur que ses prédecesseurs, c'est-à-dire, moins de zele pour l'avancement & le progrès de la Religion Catholique, que Valens n'en avoit eu pour étendre l'Arianisme. Il attribue l'invention des lettres aux Pheniciens (*b*), remarquant néanmoins que d'autres en font honneur aux Egyptiens. Il croit même qu'on pourroit en faire auteurs les Hebreux, plus sages, dit-il, que les Pheniciens & les Egyptiens, & qui ne doutent point que Dieu n'ait écrit de ses doigts la loi sur des Tables. Selon lui ce furent les Eubéens (*c*) ou plûtôt Palamedes, qui inventa les poids & les mesures, l'art de supputer, & de ranger une armée en bataille. Mais toutes ces inventions l'ayant exposé à la haine de ses envieux, il fut cité en jugement & condamné à mort par les Grecs, qui faisoient la guerre aux Troyens. Il rapporte (*d*) une origine assez singuliere de la poësie. Une vieille femme, que quelques-uns, selon la remarque d'Elie de Crete, (*e*) appellent Sibylle, d'autres Phimonée, & d'autres Philyre, se voyant heurtée par un jeune homme qui marchoit d'un pas précipité, l'accabla d'injures, & fit un vers dans sa colere. Le jeu-

(*a*) *En Imperator (Theodosius) advenit nobis repens,*
*Minime quidem ille vir malus quantum ad fidem*
*Triadisque sanctæ cultor esset maximus,*
*Fervore sed non præditus tanto tamen*
*Æquaret ut cum priscis præsentia.* Greg. *Carm. de vita sua, pag.* 20 *&* 21.

(*b*) *Quid ais? (Juliane) Tuum est Græcari? Quid? Nonne Phœnicum sunt litteræ, vel ut nonnullis placet, Ægyptiorum, aut his adhuc sapientiorum Hebræorum, qui etiam legem in tabulis à Deo inscriptam esse persuasum habent?* Gregor. *Orat.* 3. *p.* 99.

(*c*) *Tuum attice loqui? (Juliane,) Quid? Calculis uti & numerare & digitis supputare, mensuræ item & pondera, atque ante hæc etiam aciei instructio & res militaris, cujus sunt? Nonne Eubœorum? Si modo Eubœus erat ille multarum rerum inventor Palamedes, invidiaque ob id impetitus, atque adeò in judicium ob sapientiam vocatus, ab iisque qui adversus Trojanos bellum gerebant, morte multatus.* Gregor. *ibid.*

(*d*) *Tua sunt poëmata? (Juliane) Quid an non potius anus illius, quæ cum quidam concitatiore gressu ex adverso meedens, ipsius humerum concussisset (sic enim narrant) ipsaque postea eum convitiis incesseret, impetus vehementia carmen effudit? Quod cùm juvenis valde arrisisset, atque accuratius in numeros astrictum fuisset admirabilem tibi hanc poësim creavit.* Gregor. *ibid.* 100.

(*e*) Elias Cretensis, *Comment. in Orat.* 3. *pag.* 372.

Digitized by Google

ne homme en ſentit la beauté, & fit ſes réflexions ſur le nombre & la cadence.

## ARTICLE VII.

### *Jugement des Ecrits de Saint Gregoire; Catalogue des éditions qu'on en a faites.*

Jugement des écrits de S. Gregoire.

I. PERSONNE n'a conteſté à ſaint Gregoire de Nazianze d'avoir été le plus éloquent (*a*) orateur de ſon tems; & les ennemis (*b*) même de la vraie foi, dont il avoit combattu les erreurs avec le plus de force, ont été obligés de convenir que ſa vie, ſes diſcours & ſes écrits avoient tant de charmes, qu'il attiroit à ſa communion tous ceux ſur qui ces choſes faiſoient quelque impreſſion. C'étoit en effet un homme (*c*) incomparable, ſoit pour l'éminence de ſa pieté, ſoit pour l'étendue de ſon ſavoir. S'il fut le docteur de la pieté, il fut auſſi (*d*) le défenſeur de la foi; & Dieu ne fit pas moins éclater en lui les dons de la nature que ceux de la grace. Né avec un génie ſublime, un eſprit fin & pénetrant, un jugement ſain & ſolide, une expreſſion heureuſe, il orna tous ces talens de tout ce que les ſciences divines & humaines ont de plus rare & de plus recherché. On en voit la preuve dans ſes diſcours & dans ſes autres écrits: où l'on admire d'un côté cette vaſte érudition profane qu'il avoit acquiſe dans les Ecoles d'Alexandrie & d'Athenes, mais dont toutefois il ne fait ordinairement uſage que lorſqu'il eſt neceſſaire pour rendre plus ſenſibles les verités de la religion: de l'autre cette profonde connoiſſance des divines Ecritures, qui lui faiſoit développer nos Myſteres avec tant d'exactitude, qu'elle lui a fait donner le ſurnom de *Theologien*, & qui a fait dire à Rufin (*e*) qu'il ſuffiſoit de s'oppoſer en quelque choſe à la doctrine de ce Pere,

(*a*) *Gregorius Nazianzenus vir ſua ætate eloquentiſſimus & Hieronymi præceptor obiit.* S. Proſper. *in Chron. pag.* 735. *edit. Pariſ. ann.* 1711.

(*b*) Philoſtorgius *Arianus*, *apud* Suidam *in Lexico.*

(*c*) *Gregorius vir per omnia incomparabilis, qui verbo & operibus clarus, ſplendidiſſimum lumen ſcientiæ Chriſti Eccleſiis præbuit . . . . . Hujus neque vita aliquid probabilius & ſanctius, neque eloquentia clarius & illuſtrius neque fide purius, & rectius, neque ſcientia plenius & perfectius inveniri poteſt.* Rufinus, *prologo in libros ſancti Gregorii à ſe verſos.*

(*d*) *Conſtantiſſimus prædicator veritatis Gregorius Nazianzenus præſul.* S. Agatho, *in Epiſtola lecta in Concilio Conſtantinopolitano tertio pag.* 644. *tom.* 6. *Concil.*

(*e*) *Quicumque auſus fuerit doctrinæ ejus (Gregorii) in aliquo refragari, ex hoc ipſo, quia ipſe magis ſit hæreticus arguatur,*

pour être regardé comme heretique. Saint Jerôme qui avoit été ſon diſciple (*a*), ſe glorifie d'avoir eu un maître ſi éclairé & ſi habile. Ses diſcours ſont méthodiques & compoſés avec beaucoup d'art; mais le ſtyle en eſt naturel, exact & bien varié. Ses phraſes quoique courtes, n'ont point d'obſcurité & ſe ſouriennent par-tout. Soit qu'il faſſe un éloge, ſoit qu'il entreprenne de perſuader, ſoit qu'il combatte un ennemi de la religion, il ne reſte jamais au-deſſous de ſa matiere. Il eſt vif & preſſant dans ſes déclamations, & n'épargne ni les vices, ni les perſonnes vicieuſes, fuſſent-elles d'un rang diſtingué. Il eſt extrêmement précis dans la plûpart de ſes lettres; mais on peut dire qu'elles ne laiſſent pas d'être longues, par le grand ſens qu'elles renferment: il y en a peu qu'il ne releve par quelque ſentence ou par quelque apophtegme, quelquefois même par une fine raillerie. Les ſimilitudes & les comparaiſons ne ſont pas moins fréquentes dans ſes poëmes que dans ſes diſcours: ils ont de l'élegance, du feu & de la naïveté.

Catalogue des éditions latines de ſes écrits.

II. Tous les ouvrages de ſaint Gregoire n'ont pas d'abord été mis ſous la preſſe, & il a fallu du tems pour les recueillir en un corps. En 1508. on imprima à Straſbourg dix de ſes Oraiſons, du nombre de celles qu'on dit avoir été traduites par Ruffin, ſavoir les premiere, douze, quinze, dix-ſept, vingt-huit, trente-trois, trente-huit, trente-neuf, quarante-quatre & cinquante. On en imprima ſept autres, la même année à Augſboug, de la traduction d'Oecolampadius. L'édition de Leipſic en 1522. *in octavo*, n'eſt qu'une réimpreſſion de celle de Straſbourg. Celle de Baſle en 1531. comprend trente-huit Oraiſons, traduites par Bilibalde Pirckheimer. Il y a à la tête de cette édition une préface d'Eraſme. On ſuivit la verſion de Pirckheimer dans l'édition de Baſle en 1550. *in folio*, chez Hervage: mais on y ajouta pluſieurs autres Oraiſons de ſaint Gregoire, qui ne ſe trouvoient pas dans l'édition de 1531; les unes traduites par Muſculus, les autres par Pierre Moſellanus, avec le poëme intitulé *Le Chriſt ſouffrant*, & quelques autres poëſies de la traduction d'Alde Manuce. Les Oraiſons traduites par Moſellan avoient été imprimées à Paris chez Chevallon, en 1532. Jacques de Billy, Abbé de ſaint Michel en l'Herme, fit une nouvelle verſion des œuvres de ſaint

*Manifeſtum namque indicium eſt non eſſe rectæ fidei omnem qui in fide Gregorio non concordat.* Rufinus, *loco ſuperius citato.*

(*a*) *Numquid in illa epiſtola Gregorium virum eloquentiſſimum non potui nominare? Quis apud latinos par fui eſt? Quo ego magiſtro glorior & exulto.* Hieronymus, *in apolog. adverſ.* Rufin. *lib.* 1. *pag.* 363. *tom.* 4. *novæ editionis.*

Gregoire, qui fut d'abord imprimée à Paris en 1569. *in fol.* & l'année ſuivante à Cologne. Leunclavius en fit une autre l'an 1571. de dix-neuf Oraiſons de ce Pere, qui furent imprimées à Baſle, la même année. On en imprima trois autres à Anvers chez Plantin en 1573. traduites par Jules Gabrieli, ſur divers manuſcrits du Vatican. L'édition de Paris en 1583. chez Nivelle, eſt la même que celle de l'an 1569. par l'abbé de Billy, mais beaucoup plus ample & plus exacte: Genebrard qui en prit ſoin, la dédia au Pape Gregoire XIII. du nom.

Editions grecques des écrits de ſaint Gregoire.

III. Nous avons deux éditions grecques des Oraiſons de ſaint Gregoire, à Veniſe chez Alde. La premiere, qui eſt de l'an 1516. *in* 8° en comprend ſeize; la ſeconde de l'an 1536. *in* 8°. neuf, differentes des premieres. Elles furent toutes réimprimées à Paris en 1544. chez Vechelius, & à Baſle en 1550. chez Hervage. Ses Lettres, au nombre de deux cens trente-deux, furent imprimées à Haguenau en 1528. avec celles de ſaint Baſile, & depuis à Baſle en 1532. *in fol.* par les ſoins d'Opſopæus. L'édition d'Etone en 1610. *in* 4°. ne renferme que quelques Opuſcules de ſaint Gregoire, ſavoir ſes deux Oraiſons contre Julien, celle ſur les Martyrs, une contre les Ariens, ſon Teſtament qui avoit déja été imprimé à Francfort en 1596. & dix Lettres qui n'avoient pas encore vû le jour. La premiere de ſes invectives avoit déja été imprimée à Paris en 1531. Jerôme Brunelle donna en 1590. à Rome *in* 8°. quelques Poëmes choiſis de ſaint Gregoire, avec des Hymnes de ſaint Clement d'Alexandrie & de Syneſius. L'année ſuivante 1591. David Hœſchelius en fit auſſi imprimer quelques-uns à Leyde *in* 8°. A ces éditions on peut ajouter celles de Veniſe & de Paris en 1562. La premiere renferme les vers tetraſtiques, la ſeconde les poëſies traduites par l'abbé de Billy, avec les notes de Cyrus: celle d'Anvers en 1568. *in* 8°. qui ne contient que quelques Poëmes iambes, & pluſieurs ſentences & regles de vie tirées des écrits de ce Pere, & recueillis par Sambucus.

Editions grecques & latines.

IV. Ses Poëſies furent imprimées en grec & en latin dès l'an 1504. *in* 4°. à Veniſe, par Alde Manuce. On imprima enſuite divers de ſes Opuſcules en ces deux langues, à Paris en 1575. *in* 8°. avec les Scholies de l'abbé de Billy, & les Commentaires de Nicetas. L'édition faite en la même ville l'an 1605. en deux volumes *in fol.* comprend tous ſes ouvrages, avec les Commentaires d'Elie de Crete & de Nicetas, & les Scholies de l'abbé de Billy: la verſion eſt la même que dans l'édition de Paris en 1583. par les ſoins de Genebrard. Les éditions de Paris en 1611, &

Digitized by Google

1630. *in fol.* deux volumes, & de Leipſic en 1690. *in fol.* deux volumes, ne ſont que des réimpreſſions de celle de Paris en 1609. Celle de Leipſic eſt mal-à-propos intitulée de Cologne, puiſqu'elle n'y fut point imprimée. Nous avons une édition de ſes Lettres, où elles ſont diviſées en quatre livres, & miſes dans un autre ordre que dans l'édition de Paris, à Ingoldſtat en 1619. *in* 12. Quelque réputation qu'eût l'édition de Paris en 1609. & 1630. elle parut défectueuſe aux Peres Benedictins de ſaint Maur, & Dom Jacques de Friſche, l'un des ſavans de cette Congrégation, entreprit d'en donner une nouvelle plus ample & plus correcte: la mort l'ayant empêché d'executer ſon deſſein, Dom François Louvard de la même Congrégation, s'en chargea. On voit par le proſpectus qu'il donna en 1708. qu'il avoit déja revû & corrigé le texte grec ſur un grand nombre de manuſcrits, que l'abbé de Billy n'avoit pas conſultés, en particulier ſur celui de l'Empereur Baſile *le Macedonien*, que l'on conſerve dans la Bibliotheque du Roi; que néanmoins il retenoit dans l'édition qu'il préparoit au public, la verſion entiere de l'abbé de Billy par reſpect pour ce grand homme, ſe contentant d'en corriger les défauts par des notes miſes à la marge & au bas des pages: mais Dom Louvard n'ayant pu par differentes raiſons mettre ſon ouvrage en état de voir le jour, Dom Prudent Marand de la même Congrégation s'en eſt chargé. Il y aura lieu de l'augmenter, par quantité de poëmes donnés depuis par le ſavant Muratori, dans ſes Anecdotes grecs, à Padoue en 1709. *in* 4°. & par beaucoup d'autres encore imprimés à Utrecht en 1696 *in* 4°. & recueillis par Jacques Tollius: Le Sieur Denys Gaullyer, Maître-ès-Arts en l'Univerſité de Paris, actuellement Profeſſeur dans la même Univerſité, donna en 1718. un recueil de Poëſies choiſies de ſaint Gregoire de Nazianze, avec une traduction latine & des notes grammaticales, le tout à l'uſage des étudians en la même Univerſité. Ce recueil eſt intitulé: *Collecta divi Gregorii Nazianzeni plurima poëmatia in latinum converſa, &c.* in 12. à Paris, chez Brocas.

Editions françoiſes.

V. Les Oraiſons de ſaint Gregoire ont été traduites en françois, & imprimées en cette langue, à Paris en 1693. *in* 8°. deux volumes. Les (*a*) Memoires de Trevoux en avoient annoncé une autre traduction, qui n'a pas vû le jour, & qui devoit être de la main de M. l'Evêque de Conſerans. Les Diſcours contre l'Em-

(*a*) *An.* 1708. *pag.* 1237.

pereur

pereur Julien, ont été traduits en françois par M. *** Eccleſiaſtique de Grenoble, & imprimés à Lyon chez Duplain, *in* 12. en 1735 avec des remarques. Le Commandeur Annibal Caro a traduit en italien deux Diſcours du même ſaint Gregoire, l'un ſur les devoirs des Evêques ; l'autre ſur l'amour que l'on doit avoir pour les Pauvres : cette traduction a été imprimée à Veniſe *in* 4°. en 1569.

Edition de la Liturgie de S. Gregoire.

VI. Les Liturgies qui portent le nom de ſaint Baſile, de ſaint Gregoire de Nazianze & de ſaint Cyrille, mais que l'on convient communément n'être pas d'eux, du moins en la forme qu'elles ſont aujourd'hui, furent traduites en latin par Victorius Scialach Maronite, & imprimées à Augſbourg par les ſoins de Velſerus en 1604. C'eſt cette verſion que l'on a inſerée dans les Bibliotheques des Peres de Paris & de Lyon.

Que les queſtions & les réponſes attribuées à S. Ceſaire, ne ſont point de lui.

VII. C'eſt ici le lieu de parler de quelques écrits qu'on a attribués à ſaint Ceſaire, dont nous avons donné la vie en faiſant celle de ſaint Gregoire de Nazianze ſon frere. Le plus conſiderable de ces écrits eſt diviſé en quatre dialogues, qui ont pour titre : *Explications de quelques queſtions ſur des matieres graves propoſées par Conſtantius, Theocariſte, André, Gregoire, Domnus, Iſidore, Leonce, à Ceſaire, dans le tems qu'il étoit Secretaire, & qu'il enſeignoit à Conſtantinople pendant vingt ans entiers.* Ce titre, comme on le voit, ne marque point que Ceſaire, auteur de ces dialogues, ait été frere de ſaint Gregoire de Nazianze. En effet, Ceſaire ſon frere, ne fut jamais ſecretaire, & n'enſeigna en aucun endroit : il eſt vrai qu'il demeura à Conſtantinople, & que (*a*) ceux de cette ville obtinrent de l'avoir pour habitant & pour medecin. Mais ſon ſéjour n'y fut pas long ; & il ne vécut même que treize ans au plus depuis la premiere fois qu'il y vint en 355. ou 356. Saint Gregoire de Nazianze qui entre dans le détail de la vie de ſon frere Ceſaire, ne dit point qu'il ſe ſoit appliqué à compoſer des traités de theologie, tels que ſont ces dialogues ; & lorſqu'il fait le dénombrement des ſciences dans leſquelles il avoit acquis de la réputation, il ne met point la theologie, mais la géometrie, l'aſtronomie & la medecine. Il eſt encore hors de vraiſemblance que ces deux freres ayant toujours été ſi unis de ſentimens, ſe ſoient trouvés en contrarieté au ſujet d'Origene. On ſait l'eſtime qu'en faiſoit ſaint Gregoire de Nazianze, & ce qu'il dit de l'utilité de ſes Ouvrages dans ſa lettre (*b*) à Théodore, Evêque de Tyanes.

Tom. 5. Biblioth. Patr. edit. Lugd. pag. 751.

(*a*) Gregor. Nazianz. *Orat.* 10. *p.* 165. (*b*) Gregor. Naz. *Epiſt.* 87. *pag.* 843.

Au contraire, l'auteur de ces dialogues en parle très-desavantageusement, il l'appelle (*a*) un conteur de fables, qui flattoit les oreilles sans nourrir le cœur, un écrivain très-impie, qui enseignoit des dogmes pernicieux & empoisonnés. D'ailleurs on y cite des auteurs qui n'ont écrit que plusieurs siecles après saint Cesaire, comme saint (*b*) Maxime qui vivoit dans le septiéme. Il est aussi parlé des (*c*) Lombards & des Esclavons, peuples inconnus des Romains dans le IV. siecle de l'église. Enfin l'auteur de ces dialogues marque assez (*d*) nettement qu'il étoit Prêtre, en disant (*e*) qu'il est contraint de mettre fin à son second dialogue, parce qu'il étoit obligé d'aller celebrer les saints Mysteres, pour ne pas faire attendre le peuple qui étoit déja assemblé. Ce qui ne convient point à saint Cesaire, qu'on sait n'avoir point été dans le Clergé. Photius qui avoit (*f*) lû ces dialogues, en trouve la diction assez claire, & la doctrine assez pure; mais il n'en approuve pas les faillies, ni l'affectation que l'auteur y fait paroître de quelque teinture de rhetorique, & de quelque connoissance qu'il avoit de la philosophie & de la theologie. Ils sont divisés en cent quatre-vingt-quinze questions. Photius en comptoit deux cens; comme il y en a de fort longues, peut-être les avoit-on partagées en deux dans quelques manuscrits. On a aussi (*g*) attribué à saint Cesaire un livre contre les Payens, & des dialogues sur l'ame : le tout sans aucune preuve.

---

(*a*) Quæstion. 140. 147. 149.
(*b*) Quæst. 131.
(*c*) Quæst. 110.
(*d*) Quæst. 114.
(*e*) *Quando nos modo ratio temporis ad peragenda sacra mysteria sancto cœtu nos expectante compellit.* Quæst. 114. *pag.* 774.
(*f*) Photius, *Cod.* 210. *pag.* 539.
(*g*) Suidas, *in Cæsario, tom* 1. *p.* 1427.

# CHAPITRE II.

## *Saint Amphiloque, Archevêque d'Icone.*

I. SAINT AMPHILOQUE, que ſaint Jerôme (*a*) joint avec ſaint Baſile & avec ſaint Gregoire de Nazianze, pour la ſcience, tant Eccleſiaſtique que prophane, étoit comme eux de Cappadoce. Il fit pendant quelque-tems profeſſion (*b*) de la rhetorique, mais enſuite il fréquenta le Barreau, où il fit la fonction d'Avocat & de Juge. Nous avons vû plus haut que ſaint Gregoire de Nazianze lui recommanda la cauſe d'un (*c*) Diacre nommé Euthale, que l'on vouloit mettre à la taille; & une affaire ſurvenue à Nicobule (*d*) ſon neveu. Quoique ſaint Amphiloque fût alors fort jeune, il avoit (*e*) tant de ſageſſe & de probité, qu'il ne ſe laiſſoit jamais prévenir contre perſonne; ni gagner par argent. Il en fut toutefois accuſé ſur un ſervice qu'il avoit rendu à un criminel qui lui avoit paru innocent : & il eut beſoin pour ſe purger de cette accuſation, que ſaint Gregoire de Nazianze s'employât pour lui auprès de pluſieurs perſonnes de diſtinction & d'autorité. L'hiſtoire ne nous apprend rien de ſa mere, mais il paroît que ſon pere s'appelloit Amphiloque comme lui. Il eut une ſœur nommée Theodoſie, qui s'engagea dans les liens du mariage. Saint Gregoire (*f*) de Nazianze qui connoiſſoit ſa vertu, la propoſoit pour modele à ſainte Olympiade, que l'on avoit miſe ſous ſa diſcipline, pour y être formée dans la pieté.

*Commencement de la vie de S. Amphiloque. Il paroit dans le barreau.*

II. On voit par une lettre (*g*) de ſaint Baſile, que dès l'an 373. ſaint Amphiloque avoit quitté le Barreau pour ſe retirer dans la ſolitude. Heraclide l'un de ſes amis s'étoit engagé de l'y accompagner. Mais n'ayant point accompli ſa promeſſe, ſaint Amphiloque lui en fit des reproches. L'endroit où il ſe retira ſe nommoit (*h*) Ozizale. Son pere l'y ſuivit quoique fort âgé, & le Saint en (*i*) prenoit un grand ſoin. Comme le blé ne croiſſoit point dans ce

*Il ſe retire dans la ſolitude avant l'an 373.*

(*a*) Hyeronym. *Epiſt.* 83. *pag.* 656.
(*b*) Baſil. *Epiſt.* 150. *pag.* 239. 240.
(*c*) Gregor. Naz. *Epiſt.* 159. *pag.* 873.
(*d*) Gregor. Naz. *Epiſt.* 160. *pag.* 873.
(*e*) Idem, *Epiſt.* 106. *pag.* 849. *Epiſt.* 110. *pag.* 85. *Epiſt* 160. *pag.* 874.
(*f*) Idem, *Carm.* 17. *pag.* 134.
(*g*) Baſil. *Epiſt.* 150. *pag.* 239. 240. 241.
(*h*) Gregor. Naz. *Epiſt.* 12. *pag.* 776.
(*i*) Baſil. *ubi ſuprà.*

canton, ſaint Gregoire de Nazianze, qui avoit (*a*) contribué beaucoup à le retirer du monde, lui en envoyoit (*b*); mais en échange il lui demandoit des herbes quand il en avoit affaire: parce qu'Ozizale étoit riche en prairies, en jardins & en herbages.

Il eſt fait Evêque d'Icone en 374.

III. Saint Amphiloque quoique très-uni à ſaint Baſile, qui l'appelloit ſon cher fils, le fuyoit (*c*) néanmoins, dans la crainte qu'il ne l'appellât au ſacré Miniſtere. Mais Dieu (*d*) qui ſait choiſir en tout tems les vaſes d'élection qui lui ſont agréables, & qui s'en ſert pour le miniſtere des Saints, l'enferma lors même qu'il fuyoit, dans les filets de ſa grace, & l'amena au milieu de la Piſidie, afin qu'il prît par une pêche ſpirituelle, ceux que le démon tenoit captifs dans l'abîme des crimes. L'eſtime qu'on avoit de ſa vertu le fit (*e*) enlever de force pour l'honorer de la dignité épiſcopale, & lui confier (*f*) le gouvernement de toute la Lycaonie. Car Icone après avoir été la ſeconde Ville de Piſidie après Antioche, étoit devenue la Capitale d'une nouvelle Province que l'on nomme (*g*) Lycaonie. Il paroît qu'il ſucceda immédiatement à Fauſtin (*h*), mort ſur la fin de l'an 373. ou que ſi il y eut entre lui & Fauſtin un autre Evêque, il ne tint ce ſiége que peu de tems, puiſque la lettre (*i*) que ſaint Baſile écrivit à ſaint Amphiloque, touchant ſon ordination, eſt de l'an 374. Le pere de ſaint Amphiloque ſe voyant par cette promotion privé du ſecours qu'il recevoit de la préſence de ſon fils, s'en plaignit (*k*) à ſaint Gregoire de Nazianze, l'accuſant de l'avoir trahi, en contribuant à ſon élection. Saint Amphiloque ſe plaignit lui-même (*l*) à ſaint Baſile de ce qu'on lui avoit impoſé un fardeau qui paſſoit ſes forces. Ce Saint au contraire benit Dieu du choix qu'il avoit fait de lui pour remplir le ſiége d'Icone, lui en témoigna de la joie, & l'exhorta à corriger par ſa ſageſſe les mauvaiſes coûtumes qui s'étoient introduites dans cette Egliſe, & à la gouverner avec autant de courage que de prudence, afin de la préſerver des flots de l'hereſie, l'aſſurant que Dieu appaiſeroit cette tempête, lorſqu'il ſe trouveroit quelque voix digne de le réveiller. Il le pria en même-tems de le venir voir à Celarée.

---

(*a*) Gregor. Naz. *Carm.* 57. *pag.* 134.
(*b*) Idem, *Epiſt.* 23. *pag.* 776. & *Epiſt.* 22. *pag.* 776.
(*c*) Baſil. *Epiſt.* 162. *pag.* 251.
(*d*) Ibid.
(*e*) Gregor. Naz. *Epiſt.* 161. *pag.* 874.
(*f*) Theodoret. *lib.* 4. *cap.* 10.
(*g*) Ibid.
(*h*) Baſil. *Epiſt.* 138. *pag.* 229.
(*i*) Idem, *Epiſt.* 161. *pag.* 251.
(*k*) Gregor *Epiſt.* 161. *pag.* 874. 875.
(*l*) Baſil. *Epiſt.* 161. *pag.* 251. 252.

Digitized by Google

IV. Saint Amphiloque ſe rendit aux prieres de ſaint Baſile & vint le voir à Ceſarée. Le peuple (*a*) de cette ville fut extrêmement ſatisfait de ſes diſcours, & le goûta plus qu'aucun de ceux dont il avoit (*b*) reçu des inſtructions. Comme leur entrevûe, quoique longue, leur avoit paru courte, ſaint Baſile l'invita par une lettre (*c*) de venir celebrer avec lui la fête de ſaint Eupſyque, Martyr, qui ſe faiſoit le cinquiéme du mois de Septembre, tant pour ſatisfaire le deſir que le peuple de Ceſarée avoit de le revoir, que pour annoblir ſon Hôpital par ſa préſence. Il y a toute apparence que ſaint Amphiloque ſatisfit à ce que ſaint Baſile deſiroit de lui, & que ce fut en cette occaſion qu'il pria (*d*) ce ſaint Docteur d'écrire le livre du Saint-Eſprit. Auſſi-tôt que ſaint Baſile l'eut achevé, il le lui envoya écrit ſur du parchemin, louant l'ardeur exacte & laborieuſe qu'il avoit pour la ſcience de l'égliſe, qui le portoit à lui propoſer (*e*) continuellement des queſtions, non pour le tenter & ſavoir ſes ſentimens, mais par un veritable deſir d'apprendre ce qu'il ignoroit.

Il va à Céſarée en 374.

V. Vers la fin de l'an 374. ſaint Amphiloque (*f*) écrivit à ſaint Baſile touchant la Province d'Iſaurie, qui étoit dans ſon voiſinage, & qui n'avoit alors aucun Evêque, ni dans Iſaure qui en étoit la Ville principale, ni dans les autres endroits de cette Province, au lieu qu'auparavant il y en avoit eu pluſieurs. Saint Baſile après l'avoir remercié de ſon attention à pourvoir au bien de cette Egliſe, lui répondit qu'il eût été meilleur d'en partager le ſoin entre pluſieurs Evêques; mais que puiſqu'il n'étoit pas facile de trouver des hommes dignes, il falloit prendre garde qu'en voulant donner à l'Egliſe de l'autorité par la multitude des Paſteurs, & la faire ſervir plus exactement, on n'avilît la Religion ſans y penſer, & qu'on ne jettât les peuples dans l'indifference, en appellant au Miniſtere des ſujets peu éprouvés; qu'il valloit peut-être mieux mettre dans la Ville capitale un homme de mérite, & charger ſa conſcience de tout le reſte, quand il devroit prendre des ouvriers pour l'aider, s'il trouvoit le travail au-deſſus de ſes forces. » Mais, ajoûtoit-il, s'il n'eſt pas facile de trouver un tel homme: » travaillons premierement à donner des Evêques aux petites Villes, ou aux Bourgades qui en ont eu anciennement, avant que » d'en mettre un dans la Metropole: de peur que celui que nous y

Il prend ſoin de l'Egliſe d'Iſaurie, en 374.

(*a*) Idem, *Epiſt.* 176. *pag.* 263.
(*b*) Idem, *Epiſt.* 163. *pag.* 254.
(*c*) Idem, *Epiſt.* 176. *pag* 263.
(*d*) Baſil. *lib de Spiritu Sancto, c.* 1. *p.* 3.
(*e*) *Voyez* les lettres 188. 199. 217. 232. 233. 234. 235. & 236 de S. Baſile.
(*f*) Baſil. *Epiſt.* 190. *pag.* 282.

» aurions établi, ne nous embarraſſât enſuite, en voulant étendre » ſon autorité, & en refuſant d'approuver l'ordination des autres » Evêques. Que ſi cela eſt difficile par la circonſtance du tems, tra- » vaillons à faire borner le territoire du Metropolitain, en faiſant » qu'il ordonne quelques Evêques voiſins.

Saint Baſile ſouhaite de le voir pour le conſulter ſur diverſes affaires, en 375.

VI. L'an 375. dans le tems que ſaint Amphiloque étoit occupé à regler la Lycaonie d'une (*a*) maniere Apoſtolique, ſaint Baſile lui écrivit pour le prier de le venir voir, auſſitôt qu'il auroit achevé ſon Miniſtere, diſant qu'il avoit pluſieurs affaires (*b*) à lui communiquer. Mais il en fut empêché par une maladie qui lui ſurvint, & ſaint Baſile l'excuſa d'autant plus aiſément, qu'il n'étoit pas lui-même encore guéri d'une maladie qui le tenoit depuis long-tems. Il ſe croyoit même en quelque danger: & dans l'incertitude de l'évenement, il (*c*) recommanda à ſaint Amphiloque le ſoin de l'Egliſe de Ceſarée. Il le chargea (*d*) auſſi de la réconciliation de divers Evêques de Lycie, qui vouloient rentrer dans la Communion de l'Egliſe.

S. Amphiloque aſſemble un Concile en l'an 376.

VII. Sur la fin de l'an 376. ou au commencement de 377. ſaint Amphiloque aſſembla un Concile compoſé des Evêques de ſa Province. Saint Baſile qui y avoit (*e*) été invité ne pût s'y trouver, parce qu'il étoit malade. Mais ſon livre intitulé du Saint-Eſprit, qu'il avoit envoyé à ſaint Amphiloque, y parla pour lui. Nous avons encore la lettre ſynodale de ce Concile. Elle porte le nom de ſaint Amphiloque, dans un manuſcrit & dans les imprimés: & rien n'empêche qu'on ne la lui attribue, n'ayant rien qui ne lui convienne parfaitement. On cite néanmoins un autre manuſcrit, où elle eſt au nombre des lettres de ſaint Baſile. Mais il eſt évident par le texte même de cette piece, qu'elle ne peut être de ce Pere.

Lettre de S. Amphiloque. Tom. 2. Monum. Cotelerii, pag. 99. Tom. 1. Concil. Harduini, pag. 798. & Baluſii, pag. 82.

VIII. Cette lettre eſt une réponſe à celle que ſaint Amphiloque avoit reçue de divers Evêques Macedoniens, qui demandant d'une voix unanime de ſe réunir à l'Egliſe Catholique, ſouhaitoient auparavant de ſavoir pourquoi le Concile de Nicée n'ayant rien décidé touchant la divinité & la conſubſtantialité du Saint-Eſprit, on vouloit les obliger à la confeſſer. Il paroît que ces Evêques s'étoient laiſſé entraîner dans le parti des Macedoniens. Saint Amphiloque après avoir loué la conſtance avec laquelle on diſoit

(*a*) Baſil. *Epiſt.* 200. *pag.* 298.
(*b*) Idem, *Epiſt* 201. *pag.* 298.
(*c*) Idem, *Epiſt.* 200. *pag.* 298.
(*d*) Baſil. *Epiſt.* 218. *pag.* 331.
(*e*) Idem, *Epiſt.* 202. *pag.* 299.

qu'ils avoient ſouffert pour la Foi de Jeſus-Chriſt, leur dit au nom du Concile, qu'il reconnoît celui de Nicée pour vraiment Catholique & Apoſtolique; qu'il conſerve pure la Foi qui y fut établie, & ſouhaite qu'elle demeure inébranlable; que ſi les Peres de ce Concile traiterent fort au long de la divinité du Fils; c'eſt qu'il étoit neceſſaire d'étouffer l'hereſie d'Arius dans ſa naiſſance; que n'y ayant alors aucune conteſtation ſur la divinité du Saint-Eſprit, il ne fut pas neceſſaire d'en beaucoup parler; que toutefois le ſymbole qui y fut dreſſé, en dit aſſez pour faire voir ce que l'on doit croire du Saint-Eſprit, puiſqu'il y eſt dit que l'on doit croire au Saint-Eſprit, comme au Pere & au Fils; & qu'on n'y établit pas deux natures differentes dans la Trinité. Il ajoûte que depuis la tenue de ce Concile, le démon ayant eſſayé d'ébranler les Egliſes & répandu des doutes ſur la divinité du Saint-Eſprit, il falloit les diſſiper en recourant aux mêmes ſources de la Foi où les Peres de ce Concile ont puiſé; c'eſt-à-dire, dans les divines Ecritures, où nous liſons que Jeſus-Chriſt a ordonné de batiſer au nom du Saint-Eſprit, de même qu'en celui du Pere & du Fils: nous obligeant par-là de le reconnoître Dieu comme les deux autres perſonnes. Par ce précepte il détruit en même-tems (*a*) l'hereſie de Sabellius & ferme la bouche aux Anoméens, aux Ariens, & à ceux qui combattent la divinité du Saint-Eſprit, puiſqu'il établit un ſeul Dieu & une ſeule nature en trois Perſonnes ou trois hypoſtaſes. Car il n'y a point de milieu entre Dieu & la créature, & il ne nous eſt point permis de mettre le Saint-Eſprit entre les créatures, puiſque nous batiſons en ſon nom. Il exhorte donc ces Evêques (*b*) de joindre le Saint-Eſprit avec le Pere & le Fils, dans la glorification, qui, ſuivant l'uſage de l'Egliſe, terminoit les Pſeaumes, les prieres & les diſcours: & finit ſa lettre en proteſtant que ceux qui blaſphement contre le Saint-Eſprit, tombent dans un peché irrémiſſible, & dans la condamnation des Ariens. Il joignit à cette lettre le livre de ſaint Baſile, intitulé: *du Saint-Eſprit.*

IX. L'an 376. ſaint Amphiloque écrivit & envoya à ſaint Ba- Il envoie des

(*a*) *Adeo ut per hoc præceptum tum Sabellii intercludatur morbus per tres hypoſtaſes purè nobis traditas; tum Anomœorum, Arianorumque & Pneumatomachorum obturentur ora: tribus quidem perſonis ac hypoſtaſibus declaratis, unâ verò naturâ & divinitate confeſsâ.* Amphiloch *Epiſt. ſynod. tom. 2. Monumens.* Cotelerii, *pag.* 102.

(*b*) *Sed & oportet in doxologiis Spiritum unâ cum Patre & Filio glorificare atque hoc intelligere quod ſi qui in irremiſſibile peccatum per blaſphemiam in Spiritum admittunt, fruſtra repudiant communionem cum Arianis, quia ſcilicet cum iis condemnabuntur.* Ibid. *pag.* 104.

préſens à ſaint Baſile, en 370.

file des préſens (*a*) ſur la Fête de Noël. Ils conſiſtoient en dragées, que ſaint Amphiloque croyoit propres à raffermir la ſanté de ſaint Baſile. Celui-ci l'en remercia par une lettre, où il lui dit, qu'il n'eſt plus en état d'en manger, la vieilleſſe & les maladies lui ayant fait tomber toutes les dents.

Il aſſiſte à divers Conciles en 381. & 383.

X. Saint Amphiloque ſe trouva (*b*) au Concile œcumenique de Conſtantinople en 381. Il étoit encore en cette Ville lorſque ſaint Gregoire de Nazianze y fit ſon teſtament, & il y ſigna le premier. Ce Pere l'y appelle ſon très-reverend fils. Dans le même Concile & depuis, par une loi de Theodoſe du 30 Juillet de la même année 381. il fut établi l'un des centres de la communion Catholique, dans le Diocèſe d'Aſie. Il aſſiſta encore au Concile de Conſtantinople de l'an 383. & il y a toute apparence que ce fut alors qu'arriva l'hiſtoire que Theodoret (*c*) & Sozomene (*d*) rapportent de ſaint Amphiloque, dont voici la ſubſtance. Les Ariens quoique dépouillés des Egliſes à Conſtantinople, y étoient encore en grand nombre, à cauſe du crédit qu'ils avoient eû ſous Valens. Ils publioient hardiment dans les aſſemblées qu'ils tenoient (hors de la Ville) les opinions qu'ils avoient de Dieu & de la ſubſtance divine. Saint Amphiloque vint trouver Theodoſe pour le prier de défendre aux Ariens ces ſortes d'aſſemblées, ou même aucune. L'Empereur trouvant cela trop rude, ne voulut pas l'accorder, & le ſaint Evêque ſe retira pour lors ſans rien dire; mais étant venu une autre fois au palais avec quelques Evêques ſaluer Theodoſe, il lui rendit comme les autres tous les devoirs ordinaires, mais il ne fit aucune civilité à Arcade ſon fils, déclaré depuis peu Auguſte, c'eſt-à-dire au commencement de l'an 383. L'Empereur croyant qu'il n'y ſongeoit pas, l'avertit de ſaluer ſon fils & de le baiſer. Saint Amphiloque s'approcha du jeune Prince, & lui fit quelques careſſes comme à un autre enfant, ſans lui rendre les reſpects qu'on avoit coûtume de rendre aux Empereurs: & s'adreſſant à Theodoſe, il lui dit que c'étoit aſſez qu'il lui eût rendu ſes reſpects ſans les rendre encore à Arcade. Theodoſe en colere comme d'une injure qu'on lui faiſoit en la perſonne de ſon fils, commanda que l'on chaſsât l'Evêque de ſa chambre. Mais comme on le pouſſoit pour l'en faire ſortir, il ſe retourna vers Theodoſe & s'écria: » Vous voyez, Seigneur, » que vous ne pouvez ſouffrir l'injure qu'on fait à votre fils, &

(*a*) Baſil. *Epiſt.* 355.
(*b*) Theodoret. *lib.* 5. *cap.* 8.
(*c*) Idem, *lib.* 5. *cap.* 16.
(*d*) Sozomen. *lib.* 7. *cap.* 6.

» que

» que vous vous emportez de colere contre ceux qui ne le trai-
» tent pas avec reſpect. Ne doutez pas que le Dieu de l'univers
» n'abhorre de même ceux qui blaſphement contre ſon Fils, qu'il
» ne les haïſſe comme des gens ingrats à leur Bienfaiteur & à leur
» Sauveur. « Theodoſe comprit alors & admira l'adreſſe de ce ſaint Evêque, il le rappella, lui demanda pardon, & fit auſſitôt dreſſer la loi qu'il lui avoit demandée pour défendre les aſſemblées des heretiques. Nous en avons deux de ce Prince, données en 383. l'une (*a*) du 25. Juillet, adreſſée au Préfet Poſtumien, qui défend abſolument aux heretiques, c'eſt-à-dire aux Ariens, aux Eunomiens, aux Macedoniens, aux Manichéens, de tenir aucune aſſemblée ni dans les lieux publics, ni dans les maiſons particulieres: l'autre qui (*b*) eſt du 3. Septembre ſuivant, y ajoûte les Apollinariſtes, & leur défend, comme aux autres heretiques de s'aſſembler, ni dans les Villes, ni dans la Campagne, voulant que toutes les maiſons deſtinées à ces aſſemblées ſoient confiſquées à l'épargne. Deux ans auparavant, Theodoſe avoit publié une loi datée du 10. Janvier (*c*) 381. qui défendoit aux Photiniens, aux Ariens, aux Eunomiens, & generalement à tous ceux qui ne ſuivoient pas la foi de Nicée, de tenir aucune aſſemblée. Mais cette loi ſe reſtreignoit à la fin, à leur défendre de s'aſſembler dans les Villes.

XI. Saint Amphiloque fit vers la même année 383. un voyage à Parnaſſe, Ville de la Cappadoce, à la priere de S. (*d*) Gregoire de Nazianze. Le motif de ce voyage étoit de juſtifier Boſphore, Evêque de Colonie, accuſé d'erreur dans la foi par quelques perſonnes qu'il avoit repriſes de leur conduite peu reglée; & de terminer avec d'autres Evêques certaines diſputes qui regardoient les dépendances & les départemens des égliſes. Le voyage de ſaint Amphiloque eut le ſuccès que ſaint Gregoire en attendoit. Il l'en remercia & le pria d'entreprendre encore un plus long voyage pour le même ſujet. On lit Eutrope dans le titre latin de la lettre qu'il lui adreſſa, qui eſt la cent ſoixante-quatriéme, mais dans le grec, elle s'adreſſe à ſaint Amphiloque.

S. Amphiloque va à Parnaſſe à la priere de S. Gregoire, vers l'an 383.

XII. L'an 394. Rufin, Préfet du Prétoire, voulant faire dédier l'Egliſe qu'il avoit fait bâtir dans le fauxbourg de Calcedoine, appellé le Chêne, aſſembla pour cette ceremonie des Evêques de

Il aſſiſte en 394. à la Dédicace de l'Egliſe de Rufin.

(*a*) Cod. Theodoſ. 16. *tom.* 5. L. 11. *pag.* 116
(*b*) L. 11. *pag.* 127.
(*c*) L. 6. *pag* 117. 118.
(*d*) Gregor. Naz. *Epiſt* 164. *pag.* 875.

& au Concile de Conſtantinople. Il combat les Meſſaliens.

diverſes Provinces. Saint Amphiloque fut de ce (*a*) nombre : & il aſſiſta enſuite au Concile de Conſtantinople qui ſe tint le 25 de Septembre de la même année, dans le baptiſtere de l'Egliſe de cette Ville. Nous avons vû ailleurs (*b*), qu'il s'étoit employé & par lettres & de vive voix, pour réconcilier Pierre & Phocas avec Vitalien leur pere. Mais ce qui rendit ſon nom plus celebre, fut le zele (*c*) avec lequel il s'éleva contre l'hereſie naiſſante des Meſſaliens. Il purgea ſon troupeau de la peſte dont ils l'avoient infecté, les fit condamner (*d*) dans le Concile de Side en Pamphilie où il préſida ; & écrivit (*e*) des livres contre eux, où il les réfutoit en rapportant leurs propres paroles. Ce fut lui, ſelon toutes les apparences, qui compoſa la lettre ſynodale de ce Concile ; elle étoit adreſſée à Flavien d'Antioche, que l'on informoit de tout ce qui s'étoit paſſé dans cette aſſemblée. Nous n'avons plus cette lettre, ni les écrits de ſaint Amphiloque contre les Meſſaliens.

Sa mort, vers l'an 394.

XIII. Depuis le Concile de Conſtantinople en 394. l'hiſtoire ne nous dit plus rien de ſaint Amphiloque : les Grecs le font vivre juſqu'à une extrême vieilleſſe ſans en fixer la fin, ſe contentant de dire qu'il vécut juſqu'au regne de Theodoſe & de ſes enfans. Ils honorent ſa memoire le 23. de Novembre. De ſon vivant il guériſſoit (*f*) les malades par ſes prieres, par l'invocation de la ſainte Trinité & par l'oblation du ſaint Sacrifice.

Ses écrits : la plûpart ſont perdus.

XIV. Outre la lettre aux Evêques Macedoniens, donnée au public par M. Cotelier, ſaint Amphiloque en avoit écrit une à Seleuque, neveu de ſainte Olympiade, dont Anaſtaſe Sinaïte (*g*), ſaint Ephrem (*h*) d'Antioche & Leonce de Byſance (*i*) nous ont conſervé quelques fragmens. Elle étoit en forme d'inſtruction

(*a*) Tom. 2. Conc. *pag* 1151.
(*b*) Gregor. Naz. *Carm.* 52. *pag.* 124.
(*c*) Theodoret. *lib.* 4. *cap.* 10.
(*d*) Voyez *tom.* 5. *pag.* 690. *& ſuiv.*
(*e*) Theodoret. *lib.* 4. *Hæreticor. fabul. cap.* 11.
(*f*) Gregor. Naz. *Carm.* 52. *pag.* 125.
(*g*) Anaſtaſius Sinaïta, *in libro cui titulus viæ dux, cap.* 10. *pag.* 831. *tom.* 9. *Biblioth. Patrum.*
(*h*) S Ephremius, *apud* Photium, *cod.* 229. *pag.* 827.
(*i*) *Ut forma Dei & forma ſervi in unam perſonam Filii & Domini Jeſu Chriſti convenirent, ſic Deum, & hominem confiteor Filium Dei, unum filium, duarum naturarum, paſſibilis & impaſſibilis, mortalis & immortalis, tactilis & non tactilis, principio carentis, & cœptæ, incircumſcriptæ, & definitæ .... Chriſtus Filius Dei, qui eſt duarum naturarum perfectarum, Filius unus, ſecundùm divinitatem infinitus, & incircumſcriptus, omnia continens. Unum quidem dico Filium Dei, duarum vero naturarum, non negans divinam .... Ipſe igitur Deus Verbum propria facit, quæ erant templi, nihil patiens ; quia in unam perſonam coëunt duæ naturæ.* S. Amphilochius, *Epiſt. ad Seleucum, apud* Leontium, *lib.* 1. *contra Neſtor. & Eutych. pag.* 553. *tom.* 1. *antiq. lect. Caniſii, edit. Antuerp. ann.* 1725.

ſur le Myſtere de l'Incarnation : & le ſaint Evêque y établiſſoit également l'union & la diſtinction des deux natures en Jeſus-Chriſt & l'unité de Perſonnes. Ses lettres (*a*) à ſaint Baſile ſur ſon ordination : une autre (*b*) au même Saint, touchant les Egliſes d'Iſaurie ; & une troiſiéme (*c*) qu'il lui écrivit ſur la fête de Noël, ne ſont pas venues juſqu'à nous. Saint Amphiloque diſoit nettement dans celle-ci, que Jeſus-Chriſt eſt conſubſtantiel à Dieu ſelon ſa nature divine, & conſubſtantiel à ſa Mere ſelon ſon humanité. Nous avons auſſi perdu les diſcours (*d*) qu'il avoit compoſés ſur cet endroit des Proverbes : *Le Seigneur m'a créé, &c* ; un autre (*e*) ſur Iſaïe ; un (*f*) ſur ces paroles du Sauveur : *Mon Pere, s'il eſt poſſible, &c* ; pluſieurs (*g*) ſur l'heure & le jour du Jugement, dont un auteur nommé Barlaham cite le premier ; un (*h*) ſur cet endroit de ſaint Luc : *Jeſus croiſſoit en âge, &c* ; un autre (*i*) ſur ces paroles de Jeſus-Chriſt : *Détruiſez ce Temple, &c* ; divers autres ſur l'Evangile de ſaint Jean, & en particulier ſur ces paroles (*k*) : *Celui qui écoute ma parole & croit en celui qui ma envoyé* ; & ſur celles-ci (*l*) : *Le Fils ne peut rien faire de lui-même* ; & ſur cet endroit (*m*) : *Celui qui écoute ma parole a la vie éternelle* ; & ſur cet autre (*n*) : *Mon Pere eſt plus grand que moi* ; il avoit auſſi expliqué celui-ci (*o*) : *Il recevra de moi & vous annoncera* ; & celui-la (*p*) : *Je monte à mon Pere.* Saint Jerôme lui attribue (*q*) un livre ſur le Saint-Eſprit, où il montroit qu'il eſt Dieu, adorable & tout-puiſſant. On lui en attribue un autre contre les Ariens (*r*), qui pouvoit être le même que le diſcours contre ces heretiques, cité par Theodoret (*ſ*), qui cite auſſi un diſcours de ſaint Amphiloque ſur le Fils de Dieu. Saint Cyrille d'Alexandrie (*t*) en cite un autre ſur la naiſſance de Jeſus-Chriſt ſelon la chair, prononcé le jour même de cette naiſſance. Anaſtaſe Sinaïte (*u*) en avoit traduit un ſur Simeon & Anne. Tous ces

(*a*) *Apud* Baſil. *Epiſt.* 161.
(*b*) *Apud eundem* Baſilium, *Epiſt.* 190.
(*c*) *Apud eundem, Epiſt.* 232.
(*d*) *Apud* Combef. *in Amphilochio, p.* 152.
(*e*) Ibid. *pag.* 154.
(*f*) Theodoret. *Dialog.* 3. *pag.* 166. & Facundus, *lib.* 11. *cap.* 3. *pag.* 476.
(*g*) *Apud* Combef. *in Amphilochio, pag.* 138. & 139.
(*h*) Ibid.
(*i*) Ibid. *pag.* 140.
(*k*) Facundus, *lib.* 11. *cap.* 3. *p.* 475.
(*l*) Theodoret. *Dialog.* 1. *pag.* 43. & *Dialog.* 2. *pag.* 100.
(*m*) Theodoret. *Dialog.* 3. *pag.* 165.
(*n*) Idem, *ibid.*
(*o*) *Apud* Combef. *in Amphilochio, pag.* 140.
(*p*) Facundus, *lib.* 11. *cap.* 3 *pag.* 475.
(*q*) Hieronym. *lib. de Viris illuſtribus, cap.* 133.
(*r*) Leontius, *lib.* 1. *contra Neſtor. & Eutych. pag.* 553.
(*ſ*) Theodoret. *Dialog.* 3. *pag.* 166.
(*t*) *Tom.* 3. *Concil.* Labbe, *pag.* 118.
(*u*) Anaſtaſius, *Epiſtola ad Landuleum, pag.* 12. *tom.* 7. *operum S. Auguſtini, in appendice.*

diſcours ſont perdus, de même que celui que ſaint Amphiloque avoit fait ſur les écrits ſuppoſés aux Apôtres (*a*), dont on trouve quelques endroits dans le ſeptiéme Concile. Il y a d'autres paſſages de ſes écrits, rapportés dans le Concile d'Epheſe (*b*), dans la réponſe de ſaint Cyrille (*c*) aux Orientaux, dans ſaint Jean de Damas (*d*), dans Anaſtaſe Sinaïte (*e*), dans ſaint Ephrem (*f*) d'Antioche, & dans quelques autres auteurs qui ne marquent pas d'où ils les avoient tirés. Saint Jean de Damas (*g*) en rapporte deux de la lettre de ſaint Amphiloque à l'égliſe de Suedres en Pamphilie. On en a un autre (*h*) de celle qu'il écrivit à Pancaire, Diacre de l'égliſe de Side, dans lequel ſaint Amphiloque condamne d'impieté, ceux qui diroient que Jeſus-Chriſt n'a pas été libre & exemt de toute neceſſité dans ſes deux natures.

Ouvrages ſuppoſés à S. Amphiloque.

XV. Nous avons déja eſſayé de montrer plus haut, que le poëme à Seleuque, imprimé parmi les Ouvrages de ſaint Gregoire de Nazianze, eſt de lui & non de ſaint Amphiloque, ſous le nom duquel il ſe trouve dans quelques manuſcrits. On a auſſi imprimé ſous ſon nom huit homelies, qui conviendroient beaucoup mieux à Amphiloque de Cyſic, contemporain & ami de Photius, qui vivoit vers l'an 860. le ſtyle en eſt dur & embaraſſé, & preſque ſans aucune élegance. Les anciens qui en ont cité pluſieurs de ſaint Amphiloque, ne font aucune mention de celles-ci, qui nous ont été données en 1644. par le Pere Combefis. La (*i*) premiere eſt ſur la Nativité de Jeſus-Chriſt ſelon la chair. On n'y trouve point le paſſage que ſaint Cyrille d'Alexandrie cite de l'oraiſon prononcée en ce jour par ſaint Amphiloque. La ſeconde (*k*) eſt ſur la Circonciſion, fête inconnue dans l'Egliſe avant le ſixiéme ſiecle. Elle eſt auſſi ſur ſaint Baſile, qu'on y dit être utile non-ſeulement à l'égliſe de Ceſarée, mais encore à toutes les régions & à toutes les Villes du monde, à tout le ſiecle préſent & à tous les hommes. Façons de parler qui ne conviennent point

(*a*) *Concilium Nicænum ſecundum, actione* 5. *pag.* 801. *tom.* 7 *Concil.*

(*b*) *Concil. Epheſ. actione* 1. *tom.* 3. *Concil. pag.* 517.

(*c*) Ibid. *pag.* 836.

(*d*) *Apud* Combef. *in Amphilochio, pag.* 149.

(*e*) Anaſtaſius Sinaïta, *in libro cui titulus viæ dux, cap.* 10. *pag.* 831.

(*f*) *Amphilochius Iconii Epiſcopus ita ait: Apparet certe ſanctos Patres noſtros conſubſtantialem aſſerere Patri Filium ſecundùm divinitatem, & conſubſtantialem matri ſecundùm humanitatem, duplicem quoad eſſentiam ſive naturam, non duplicem quoad perſonam.* Ephremius, *apud* Photium, *cod.* 229. *pag.* 790.

(*g*) *Apud* Combef. *in Amphilochio, pag.* 152. *&* 153.

(*h*) Ibid. 153.

(*i*) *Homil. Amphiloch. tributa. Pariſ.* 1644. *pag.* 1.

(*k*) Ibid. *pag.* 10.

à un homme qui ne ſurvêcut que de peu d'années à ſaint Baſile. On y ſuppoſe d'ailleurs, que la fête de ſaint Baſile ſe celebroit dans toute l'Egliſe ; ce qui ne pouvoit être dans le quatriéme ſiecle, où l'on n'honoroit d'un culte public que les Martyrs. La troiſiéme (*a*) eſt ſur la fête de la Purification ; que l'on ſait n'avoir été établie que dans le ſixiéme ſiécle, ſous le regne de Juſtinien. Cette homelie fait d'ailleurs peu d'honneur à la ſainte Vierge, par les plaintes peu décentes qu'elle lui met dans la bouche : & en diſant d'elle, qu'elle n'a pas connu la Reſurrection. Neſtorius eſt nomément condamné dans la (*b*) quatriéme ; ce qui ſuffit pour l'ôter à ſaint Amphiloque ; elle eſt intitulée : *Sur la ſainte Mere de Dieu & ſur Simeon.* Quelques-uns ont cru qu'elle étoit d'Amphiloque, Evêque de Side, qui aſſiſta au Concile d'Epheſe en 431. les anciens n'en diſent rien. Dans la (*c*) cinquiéme qui eſt ſur la réſurrection du Lazare, on lit que les Juifs avoient fait paſſer la réſurrection de la fille de Jaïre, celle du fils de la veuve de Naïm, le changement de l'eau en vin, pour des illuſions & des faux miracles : ce qu'un homme auſſi grave que ſaint Amphiloque, n'auroit oſé avancer dans un diſcours, n'y ayant rien dans l'Ecriture qui nous autoriſe à dire que les Juifs aient révoqué en doute ces miracles. Cette homelie en ſuppoſe une ſur le feſtin de Jeſus-Chriſt à Bethanie. Ce pouvoit être la ſixiéme, où il eſt parlé du feſtin chez Simon le Phariſien, où la femme pechereſſe reçut la rémiſſion de ſes pechés. Quoi qu'il en ſoit, cette homelie, qui a (*d*) pour titre : *Diſcours ſur la Femme pechereſſe & ſur le Phariſien*, en marque une autre dès le commencement ſur Zachée, que nous n'avons plus. Je ne ſai ſi l'on oſeroit attribuer à ſaint Amphiloque ce que nous liſons dans cette ſixiéme homelie, que le mariage entre Adam & Eve fut une ſuite du peché ; car il eſt certain, par le ſecond chapitre de la Geneſe, que leur mariage préceda leur chute, quoiqu'ils ne le conſommerent qu'après : & Dieu ayant dit à l'homme auſſitôt après qu'il l'eut créé de croître, de ſe multiplier & de remplir la terre ; il eſt hors de doute qu'ils l'auroient remplie, quand bien même ils n'auroient pas peché. La ſeptiéme (*e*) homelie intitulée : *Sur le Samedi Saint*, eſt mieux travaillée que les précedentes : mais il y a des façons de parler aſſez extraordinaires ; celle-ci entre autres : *Hier la terre ſe ſentant*

(*a*) *Homil. Amphiloch. tributa. Pariſ.* 1644. *pag.* 23.
(*b*) Ibid. *pag.* 36.
(*c*) Ibid, *pag.* 57.
(*d*) Ibid. *pag.* 64.
(*e*) Ibid. *pag.* 87.

*ébranlée, prit comme le deſſein de s'enfuir;* & cette autre: *Les élemens furent ſi ſenſibles à la douleur que leur cauſa la mort de Jeſus-Chriſt, que peu s'en fallut qu'ils ne quittaſſent leur poſte, & ne rempliſſent l'univers de confuſion.* On ne ſait ce que c'eſt que le livre des Peres ou des Saints qui ſe ſont ſanctifiés dans l'état Monaſtique, cité dans la huitiéme (*a*) homelie. C'eſt de-là que l'auteur qui vivoit depuis l'hereſie des Iconoclaſtes, en a tiré pluſieurs hiſtoires fabuleuſes, dont une eſt tout-à-fait contraire aux maximes de l'Evangile ſur la Penitence. Car on y lit, qu'un homme qui durant dix ans, tomboit toutes les nuits dans le crime d'impureté, ne laiſſoit pas d'être en état de ſalut, parce qu'il en demandoit tous les jours pardon à Dieu, en ſe proſternant devant une image de Jeſus-Chriſt, expoſée publiquement dans l'Egliſe. Cette homelie eſt intitulée: *De la Penitence*, & fait voir que perſonne ne doit deſeſperer de ſon ſalut. Nous avons auſſi une vie (*b*) de ſaint Baſile, que l'on a attribuée à ſaint Amphiloque, ſur l'autorité du Cardinal Urſus, qui l'a traduite en latin il y a plus de huit cens ans; mais c'eſt une piece remplie de fables & de faits contraires à la verité de l'hiſtoire: il y eſt dit par exemple, que ſaint Baſile fut fait Evêque avant la mort de Julien; que Libanius après avoir ſuivi ce Prince dans la guerre contre les Perſes, & voyant qu'il y avoit été tué, ſe convertit & ſe retira auprès de ſaint Baſile: deux faits, dont le premier eſt démenti par ſaint Gregoire de Nazianze dans ſon vingtiéme diſcours; l'autre par Libanius (*c*) même, qui loin de ſe convertir, à la vûe de la mort tragique de Julien, penſa d'abord ſe tuer lui-même, lorſqu'il l'apprit, mais il aima encore mieux vivre, » pour faire, dit-il, l'éloge fu» nebre de ce Prince. « Il en fit même (*d*) deux, l'un pour marquer la douleur que lui cauſoit un évenement ſi triſte pour lui; l'autre pour faire un panegyrique de Julien, & preſque une hiſtoire entiere de ſa vie. On trouve encore ſous le nom de ſaint Amphiloque une vie de ſaint Ephrem Syrien, & le parallele de ce Saint avec ſaint Baſile: le tout dans le premier (*e*) volume des œuvres de ſaint Ephrem de l'édition de Voſſius. Ce parallele eſt tiré mot pour mot du neuviéme Chapitre de la prétendue vie de ſaint Baſile par ſaint Amphiloque; & il paroît que l'auteur de la vie de ſaint Ephrem, n'y a mis en tête le nom de ſaint Amphiloque, que

(*a*) *Homil. Amphiloch. tributæ. Paris.* 1644 *pag.* 91.
(*b*) Ibid. *pag.* 228.
(*c*) Liban. *vit. pag.* 45. 46.
(*d*) Ibid. *Orat.* 11. & 12.
(*e*) Ibid. *pag.* 13. & 14.

pour lui donner plus d'autorité. Voſſius dit (*a*) même qu'il ne l'a trouvée ſous le nom de ſaint Amphiloque, que dans un ſeul manuſcrit, & que dans un grand nombre d'autres, elle n'eſt attribuée à perſonne. Nous ne pouvons rien dire de quelques autres écrits qui portent le nom de ſaint Amphiloque, mais qui n'ont pas encore été imprimés, ni même traduits en latin; de ce nombre ſont, une exhortation à la vertu, une homelie ſur les larmes & le royaume de Dieu; & une autre ſur les arbres fruitiers. Holſtenius (*b*) qui avoit ces trois diſcours en main, ne les a pas apparemment jugé dignes de voir le jour. Michel Glycas (*c*) met ſaint Amphiloque au nombre des anciens qui ont crû que les Anges & autres créatures inviſibles, ont été créées avant le monde, & les choſes ſenſibles & viſibles.

Jugement des écrits de S. Amphiloque.

XVI. Il ſeroit difficile de juger ſainement des écrits de ſaint Amphiloque, par le peu qui nous en reſte; mais ſaint (*d*) Jerôme l'ayant joint à ſaint Baſile & à ſaint Gregoire de Nazianze pour la ſcience, tant Eccleſiaſtique que prophane, nous pouvons aſſurer ſans crainte, qu'on n'y trouvoit pas moins d'éloquence que d'érudition. On en cita pluſieurs endroits dans les Conciles d'Epheſe (*e*) & de Calcedoine (*f*), pour établir la foi de la divinité de Jeſus-Chriſt & de la diſtinction des natures, & ſaint Amphiloque y fut mis au rang des plus ſaints Evêques, & ſon autorité avec celle des Martyrs. Auſſi Theodoret qui vivoit peu de tems après lui, le traite de Saint, (*g*) d'excellent, de digne de toutes

(*a*) Ibid. *pag.* 14.

(*b*) Cave, *hiſt. litterar. pag.* 159.

(*c*) *Præter has & magnus ille Amphilochius inadſpectabilium naturarum creationem, mundum hunc ſub oculos cadentem atque ſenſibilem præceſſiſſe tradit.* Glycas, *Annal. pare.* 1. *pag* 62. *edit Venetæ.*

(*d*) *Extant & Julii Africani libri ..... Cappadocumque Baſilii, Gregorii, Amphilochii: qui omnes in tantùm philoſophorum doctrinis atque ſententiis ſuos reſarciunt libros, ut neſcias quid in illis primum admirari debeas eruditionem ſæculi an ſcientiam ſcripturarum.* Hieronym. *Epiſt.* 83. *ad magnum, pag.* 656.

(*e*) *Petrus Presbyter Alexandriæ & notariorum primicerius dixit: Quandoquidem ſanctiſſimorum ſacratiſſimorumque Patrum ac Epiſcoporum, & diverſorum præterea Martyrum, codices in promptu habemus, nonnulla capita ex illis ſelegimus: ea ſi vobis ita viſum fuerit prælegemus: Flavianus dixit legatur ..... & lecta ſunt in hunc modum ..... Amphilochii Epiſcopi Iconii. Quoniam enim idem rex & Deus eſt, & mortem ob paſſionis diſpenſationem guſtavit, munera myſteriorum ſunt indicia. Offerunt Magi aurum, cognoſcentes ipſum eſſe regem: offerunt thus, norunt enim ſe Deo offerre: offerunt myrrham propter mortem in myſterio paſſionis ..... item ex eodem niſi enim ille natus fuiſſet ſecundùm carnem, non renaſceretur in ſpiritualiter, &c.* Concil. Ephel. *Act.* 1. *tom.* 1. *pag.* 517.

(*f*) *Amphilochii Epiſcopi Iconii de explanatione Evangelii ſecundum Joannem Diſcerne jam naturas tam Dei quàm hominis. Neque enim per amiſſionem Dei factus eſt homo, neque ſecundùm provectum ex homine Deus eſt Deum enim dico & hominem. Da paſſiones carni, da Deo miracula.* Concil. Calched. *tom.* 4. *Concil pag.* 829.

(*g*) Theodoret. *Dialog.* 2. *pag.* 100. *lib.* 4. *hæretic. fabul. cap.* 11. *pag.* 243. *lib.* 5.

louanges, d'admirable, de très-ſage, d'un des plus illuſtres Evêques de ſon ſiecle, d'un des plus genereux défenſeurs de la foi contre les attaques des heretiques, & de compagnon des travaux que ſaint Baſile eut à ſoûtenir pour la défenſe de la verité. Saint Gregoire qui connoiſſoit ſi bien ſon zele & ſa vertu, par l'étroite liaiſon qu'il avoit avec lui, l'appelle (*a*) un Pontife ſans tache, un Ange & un Heraut de la verité. Peut-on donc trop regretter la perte des écrits d'un homme, qui par ſon ſavoir autant que par ſa pieté, a merité de ſi grands éloges?

## CHAPITRE III.

### *Saint Phebade, Evêque d'Agen.*

Naiſſance de S. Phebade; ſon épiſcopat. Il refute la formule de Sirmium en 358.

I. CE ſaint Evêque, que quelques-uns nomment Fegade (*b*); Segace, Sebade & Fitade, & qui eſt connu en Gaſcogne ſous le nom de ſaint Fiari, fleuriſſoit vers le milieu du quatriéme ſiecle de l'Egliſe. Sa famille, ni le lieu de ſa naiſſance ne nous ſont point connus, & c'eſt ſans fondement que quelques écrivains l'ont fait naître en Eſpagne. Il y a plus lieu de croire qu'il étoit Gaulois & né dans la Province même dans laquelle il fut depuis Evêque. Son nom eſt grec: & on ſait que la langue grecque étoit commune alors en Aquitaine où étoit Agen. Il n'y a point d'apparence qu'il en fût Evêque en 347. puiſque ſon nom ne ſe trouve pas parmi ceux des trente-quatre Evêques Gaulois qui ſouſcrivirent en cette année-la au Concile de Sardique. Mais il l'étoit en 358. lorſque la ſeconde formule de Sirmium, qui porte (*c*) en tête les noms de Potamius & d'Oſius, Evêques Eſpagnols, fut envoyée dans les Gaules, pour y être approuvée. Mais les tentatives d'Urſace & de Valens à cet égard, furent inutiles. Les Evêques Gaulois rejetterent cette formule, & ſaint Phebade en combattit la doctrine avec ſuccès; faiſant (*d*) voir que ce qu'elle renfermoit même de bon y avoit été mis artificieuſement, pour être détourné en un mauvais ſens.

Il aſſiſte au Concile de Rimini, en 359.

II. En 359. l'Empereur Conſtantius ayant indiqué un Concile à Rimini pour les Evêques d'Occident, ſaint Phebade s'y rendit

*hiſtor. cap.* 10. 16. *&* 27. *& Epiſt.* 145. *pag.* 1026.
(*a*) Gregor. Naz. *Carm.* 57 *pag.* 134.
(*b*) Sulpicius Severus, *lib.* 2. *pag.* 443. Concil. Cæſarauguſt. *an.* 380. *tom.* 2. *Concil. Labb. pag.* 1009
(*c*) *Apud* Hilar. *lib. de Synod. p.* 1156.
(*d*) Phœbad. *to.* 4. *Bibl. Patr. pag.* 300.

avec

avec ſaint Servais de Tongres, & quelques autres Evêques des Gaules, mais à (*a*) ſes frais & non à ceux du Prince, craignant de ſe rendre trop dépendant, s'il profitoit des voitures publiques, qu'il avoit ordonnées pour tous les Evêques.

Sa fermeté dans le Concile de Rimini.

III. Pendant la tenue du Concile, dont nous ne répetons pas ici l'hiſtoire (*b*), l'Empereur envoya (*c*) ordre au Préfet Taurus de faire ſigner aux Evêques avant qu'ils s'en retournaſſent, une formule aſſez ſemblable à celle qu'Urſace & Valens leur avoient préſentée dès le commencement du Concile, mais pire encore en ce qu'elle diſoit: *Le Fils ſeulement ſemblable au Pere*, ſelon les Ecritures, ſans ajoûter *en toutes choſes*; avec ordre d'envoyer en exil ceux qui refuſeroient de ſigner, pourvû qu'ils ne fuſſent pas plus de quinze. Les Ariens ranimés par ces nouvelles marques de la protection de Conſtantius, reprirent le deſſus & chaſſerent les Catholiques du lieu où le Concile s'étoit d'abord aſſemblé. Ceux-ci ennuyés de ſe voir ſi long-tems hors de leurs Egliſes, cederent au tems & ſouſcrivirent en ſi grand nombre, que leur parti ſe trouva réduit à vingt. Ils avoient à leur tête ſaint Phebade d'Agen. Le (*d*) Préfet Taurus employa d'abord contre eux les menaces; mais voyant qu'ils ne fléchiſſoient point, il eut recours aux larmes & aux prieres. » Voilà, leur dit-il, le ſeptiéme mois que les Evêques » ſont enfermés dans une Ville, preſſés par la rigueur de l'hiver » & par la pauvreté, ſans eſperance de retour. Ceci ne finira-t'il » point? Suivez l'exemple des autres & l'autorité du plus grand » nombre. « Saint Phebade répondit qu'il étoit prêt à ſouffrir l'exil & tous les ſupplices, plûtôt que de recevoir une profeſſion de foi dreſſée par les Ariens. Cette conteſtation dura quelques jours, ſans que l'on vît aucune apparence de la finir au deſir du Préfet.

Il ſe laiſſe ſurprendre aux artifices des Ariens.

IV. Mais enfin, ſaint Phebade s'amollit & ſe laiſſa vaincre tout-à-fait, par la propoſition (*e*) qu'Urſace & Valens lui firent de dreſſer lui-même une formule de foi, qui redreſſât tout ce qu'il trouvoit de défectueux dans celle qu'on vouloit lui faire ſouſcrire, promettant d'y ſouſcrire eux-mêmes. Saint Phebade dreſſa une profeſſion de foi conjointement avec ſaint Servais de Tongres; & on la répandit dans le public. Elle étoit ce ſemble compoſée des anathêmes dont parle ſaint (*f*) Jerôme; portoit la condamnation d'Arius, & déclaroit le Fils ſemblable à ſon Pere, ſans

(*a*) Sulpic. Sever. *lib.* 2. *hiſt. pag.* 443. 444.
(*b*) *Voyez* tome V. *page* 519.
(*c*) Sulpic. Sever. *lib.* 2. *pag.* 450.
(*d*) Ibid. *pag.* 451.
(*e*) Idem, *ibid.*
(*f*) *Voyez* tome V. *pag.* 535. 536. 537.

commencement & ſans aucun tems. Mais Valens y avoit adroitement fait inſerer, que le Fils n'eſt pas une créature comme les autres. Les Evêques Gaulois qui ne ſoupçonnoient aucune malignité dans cette propoſition, tomberent ſans s'en appercevoir dans le piege qu'on leur tendoit. Car au lieu que les Evêques Catholiques entendoient par-là que le Fils n'eſt point du tout créature, Valens & les autres Ariens entendoient qu'il eſt créature, mais plus parfaite que les autres. Saint Phebade reconnut trop tard (*a*) l'équivoque d'une propoſition à laquelle il n'avoit ſouſcrit que par l'amour de la paix.

Il paroit avoir aſſiſté au Concile de Paris, en 360. ou 361.

V. On voit par la lettre ſynodale du Concile de Paris en 360. ou 361. que les Evêques des Gaules qui y aſſiſterent rétracterent tout ce qu'ils avoient fait par ignorance à Rimini, qu'ils anathematiſerent Urſace & Valens, & condamnerent l'erreur dans laquelle ils étoient tombés ſans le ſavoir. Comme il eſt (*b*) marqué qu'il n'y eut que Saturnin Evêque d'Arles, & Paterne de Perigueux, qui s'obſtinerent à défendre la doctrine des Ariens, on ne peut douter que ſaint Phebade ne l'ait condamnée avec les autres Evêques des Gaules. On ne ſauroit même gueres douter qu'il n'ait été du nombre des Evêques qui ſe trouverent à ce Concile.

Il ſe trouve à celui de Saragoce, en 380.

VI. On croit auſſi qu'il ſe trouva en 380. à celui de Saragoce en Eſpagne, & que c'eſt lui, qui dans (*c*) les ſouſcriptions eſt nommé Fitade. Saint Delphin de Bourdeaux ſon Métropolitain, aſſiſta auſſi à ce Concile. Il étoit lié d'une ſainte amitié avec ſaint Phebade: & ils étoient l'un & l'autre en commerce de lettres & d'amitié avec ſaint Ambroiſe, Evêque de Milan. Il nous en reſte une (*d*) de ce dernier, qui leur eſt adreſſée en commun & ils avoient auſſi coûtume, quand ils lui écrivoient, de n'écrire qu'une lettre pour eux deux.

L'année de de ſa mort eſt incertaine.

VII. Saint Phebade vivoit encore l'an 392. lorſque ſaint Jerôme travailloit à ſon catalogue des hommes illuſtres, mais dans un âge décrépit (*e*); qui donne lieu de croire qu'il ne vécut gueres longtems depuis, d'autant qu'il n'eſt plus fait mention de lui dans l'hiſtoire. L'égliſe l'honore le 25. Avril; de Perigueux où ſes reliques furent d'abord transferées, on les tranſporta à Benerquis, dans le diocèſe de Toulouſe, où elles repoſent encore aujourd'hui.

---

(*a*) Sulpic. Sever. *lib.* 2. *pag.* 413.
(*b*) *Voyez* tome V. *pag.* 571. *& ſuiv.*
(*c*) Concil. Labb. *tom.* 2. *pag.* 1009. *&* Concil. Harduini, *tom.* 1. *pag.* 806.
(*d*) Ambroſ. *Epiſt.* 86. *tom.* 2. *p.* 1105.
(*e*) *Vivit uſque hodie decrepitâ ſenectute.* Hieronym. *in catal. cap.* 103.

VIII. Le ſeul Ouvrage qui nous reſte de ſaint Phebade & le ſeul que ſaint Jerôme ait lû, eſt un traité contre les Ariens. Il l'écrivit pour s'oppoſer à la ſeconde formule de Sirmium, & montrer avec combien de raiſon les Evêques des Gaules l'avoient condamnée. C'eſt à eux que ce traité paroît adreſſé. Traité de S. Phebade contre les Ariens.

IX. Saint Phebade y marque d'abord en ces termes, le motif qui l'engage à écrire. » Dans une autre circonſtance, dit-il, il » nous auroit ſuffi de nous en tenir à notre créance, & de la » défendre, plûtôt que de nous engager à examiner celle des au- » tres : mais parce qu'aujourd'hui il eſt neceſſaire d'embraſſer » l'erreur, ſi l'on veut paſſer pour Catholique, ou de la réfuter » ſi on veut l'être veritablement ; nous nous ſommes vû obligés » de prendre ce dernier parti, & de montrer comment ſous un » faux zele pour la religion l'on cache un venin diabolique. Il » ajoute, que du moins ſon ouvrage ſervira de témoin authenti- » que de ſa foi & de ſa catholicité auprès de ceux que la crainte » ou l'ambition du ſiecle n'auront pas vaincu. « Enſuite il vient à la formule qu'il dit être une perfidie plûtôt qu'une profeſſion de foi, & un tiſſu de propoſitions fauſſes & artificieuſes ; ou celles qui paroiſſent les plus Catholiques, ne ſont pas exemtes de déguiſement & de fraude. C'eſt ce qu'il fait remarquer dès les premiers mots de cette formule, où on liſoit : *Il eſt conſtant qu'il n'y a qu'un Dieu tout-puiſſant.* » Rien de plus ſimple, dit-il, & de » plus vrai en lui-même : mais rien néanmoins de plus trompeur » dans l'intention des auteurs de cette formule, qui en plus d'une » occaſion ont affecté de reconnoître & de confeſſer un ſeul » Dieu, afin d'en enlever le titre & la qualité à Jeſus-Chriſt. C'eſt dans la même vûe qu'il ajoute un Dieu tout-puiſſant Pere, afin encore de dépouiller le Fils de cet attribut. Urſace, Valens & Potamius, ne laiſſoient pas de même que les autres Ariens, de dire que le Fils étoit Dieu : mais c'étoit dans le ſens du Pſalmiſte, qui dit en parlant même des hommes : *Vous êtes des Dieux*, & au même ſens que Moïſe étoit le Dieu de Pharaon. Nous ſavons, *ajoutoit la formule*, que l'on ne peut ni l'on ne doit dire qu'il y ait deux Dieux. » Jamais cette propoſition n'eſt ſortie de notre » bouche, dit ſaint Phebade, Dieu eſt eſſentiellement un. « Mais la preuve que les Ariens apportoient de l'unité de Dieu, découvroit le venin qu'ils cachoient ſous cette propoſition. Ils tiroient cette preuve de ces paroles de Jeſus-Chriſt : *Je m'en vais vers mon Pere & vers votre Pere, vers mon Dieu & vers votre Dieu.* Faiſant entendre que le Fils étoit ſéparé du Pere & au deſſous de Analyſe de ce traité. Tom 4. Biblioth. Patr. pag. 300. Pſal. 81. Exod. 9. Joan. 20.

lui, pour leur ôter tout lieu d'abuſer, comme ils faiſoient, des paſſages de l'Ecriture : il leur montre qu'on doit diſtinguer en Jeſus-Chriſt, ce qui lui convient comme Dieu, d'avec ce qui lui convient comme homme: il n'eſt pas ſoumis au Pere comme Fils, mais comme créature. Mais Potamius confondoit les deux natures, & leurs propriétés, comme on le voyoit par une lettre que nous n'avons plus, & qu'il avoit fait paſſer dans toutes les parties du monde, & où on liſoit que de l'union de la chair & de l'eſprit de J.C. avec le ſang de Marie, il s'étoit fait un Dieu paſſible. C'étoit faire de Jeſus-Chriſt une je ne ſai quelle troiſiéme choſe, qui ne fût ni homme ni Dieu. Saint Phebade traite à cette occaſion du myſtere de l'Incarnation, & fait voir par l'Ecriture, que dans Jeſus-Chriſt l'eſprit n'eſt pas devenu (*a*) chair, ni la chair eſprit, & qu'il n'eſt pas devenu paſſible par le mélange de ces deux ſubſtances ; mais qu'il a été vraiment Dieu & vraiment homme ; & que chacune de ces deux natures, la divine & l'humaine ont eu en lui leurs propres & particulieres operations.

Pag. 301.

Joan. 11.

Suite de l'analyſe, page 301.

X. La formule des Ariens ajoutoit, qu'il ne falloit point dire *une ſubſtance ;* » ce qui étoit la même choſe, dit ſaint Phebade, » que de défendre de confeſſer dans l'Egliſe que la vertu du Pere » & du Fils eſt une & la même. « Il ſe plaint de ce que par cette défenſe, ils ont anéanti les déciſions des Peres de Nicée, qui n'avoient pas trouvé de moyen plus propre pour découvrir & confondre les hereſies, que d'obliger à confeſſer qu'il n'y a en Dieu qu'une ſubſtance. Il montre que ce terme étant en uſage dans l'Ecriture lors même qu'il s'agit de Jeſus-Chriſt, on doit le conſerver. Par le terme de *ſubſtance* il entend, & ce qui eſt de ſoi-même, ce qui ſubſiſte par ſa propre vertu, ce qui ne convient qu'à Dieu ſeul : & quand il dit avec tous les Catholiques que la ſubſtance (*b*) du Pere & du Fils eſt la même, il n'entend autre choſe ſinon que les richeſſes de la même divinité ſont dans tous les deux ; qu'ils ont une même dignité, une même vertu, une même majeſté. Il remarque que c'étoit moins le terme de *ſubſtance* qui déplaiſoit aux auteurs de la formule, que ce qui eſt ſignifié par ce terme ; & qu'en ſéparant le Fils du Pere, ils ne crai-

(*a*) *Unamque ſuam ſubſtantiam affectus proprietate diſtinxit. Nam & Spiritus in illo res ſuas regit, id eſt, virtutes & opera & ſigna : & caro paſſionibus ſuis functa eſt .... Non ergo fit ſpiritus caro, nec caro ſpiritus, quod iſti volunt egregii doctores, ut factus ſit ſcilicet Dominus & Deus noſter ex hac ſubſtantiarum permixtione paſſibilis.* Phebad. *tom.* 4. *Biblioth. Patr. pag.* 301.

(*b*) *Et nos ergo unam Patris & Filii ſubſtantiam vindicantes, quid aliud quam in utroque pares divitias unius ſcilicet divinitatis prædicamus.* Ibid.

gnoient point de dire d'une bouche ſacrilege, que le Fils de Dieu a été créé avant tous les ſiecles, qu'il tire ſon être de Dieu, qu'il eſt Dieu lui-même, mais qu'il n'eſt pas vrai Dieu : ne s'appercevant pas qu'il y a contradiction entre dire que le Fils a un commencement, & dire qu'ils ignorent ſa generation ; car l'un ne peut ſe ſavoir ſans l'autre. Il s'étend beaucoup ſur la generation du Verbe, & dit qu'il faut s'en tenir à ce que le Fils dit de lui-même : *Je ſuis ſorti de la bouche du Très-Haut ;* ſans vouloir pouſſer ſes recherches plus avant, & confeſſer que d'un (*a*) Dieu innaſcible eſt ſorti un Dieu naſcible, ſeul d'un ſeul, parfait de parfait, vrai Dieu d'un vrai Dieu. Sur ce qu'ils objectoient que Jeſus-Chriſt dit dans ſaint Jean : *Mon Pere eſt plus grand que moi ;* c'eſt-à-dire, comme ils l'entendoient, en honneur, en clarté, en dignité, en majeſté, il leur demande : » Pourquoi donc (*b*) nous eſt-il » ordonné à tous d'honorer le Fils comme le Pere ? S'il étoit diffe- » rent du Fils, comme en penſent les Ariens, nous blaſphemerions » tous les jours dans nos actions de graces & dans les ſacrifices » que nous offrons dans l'Egliſe, puiſque nous les adreſſons au » Fils comme au Pere : dans la perſuaſion que le Fils ne peut » pas ne point avoir tout ce que le Pere a lui-même, puiſqu'il eſt » entierement dans le Pere. « Ces autres paroles de J. C. *Le Fils ne ſauroit rien faire de lui-même,* ne ſont pas un aveu de ſa foibleſſe, mais une affirmation de ſon unité avec le Pere. S. Phebade avoue néanmoins que le Pere eſt plus grand que le Fils, en ce qu'il eſt ſans principe, & en ce qu'il n'eſt point deſcendu dans le ſein de la Vierge pour s'y faire homme : mais il ſoutient avec l'Apôtre, que la plénitude de la divinité habite en J.C. ſubſtantiellement, & que comme (*c*) le Fils eſt dans le Pere, de même le Pere parfait eſt dans le Fils. Il réfute en paſſant l'erreur de Sabellius, qui ne faiſant du Pere & du Fils qu'une ſeule & même perſonne ſous deux noms differens, prétendoit que l'une & l'autre s'étoient faites homme. Erreur que Jeſus-Chriſt a lui-même détruite par avance, lorſqu'il diſoit à ſes Apôtres : *Ne voyez-vous pas que je ſuis dans mon Pere, & que mon Pere eſt dans moi ?* car il ne leur diſoit pas : Je ſuis le Pere & je ſuis dans moi : mais *je ſuis dans mon Pere, & mon Pere*

Pag. 302.

Eccli. 24.

Joan. 10.

Ad Coloſſ. II. 9.

(*a*) *Ex Deo innaſcibili, Deus naſcibilis exivit, unus ab uno : verus à vero, plenus à pleno.* Ibid *pag.* 302.

(*b*) *Quod ſi ita eſt cur jubetur ut omnes honorificet Filium ſicut honorificans Patrem? Quod ſi ita eſt, ergo quotidie blaſphemamus in gratiarum actionibus & oblationibus ſacrificiorum communia hæc Patri & Filio confitentes.* Ibid.

(*c*) *Ergo ut Filius in Patre, ita & Pater perfectus in Filio eſt.* Ibid.

*eſt dans moi.* » Ces mêmes paroles, ajoute ſaint Phebade, com-» battent également l'hereſie d'Arius, qui diſtinguoit deux (*a*) ſub-» ſtances dans le Pere & le Fils : au lieu que la foi Catholique n'y » reconnoît qu'une ſubſtance en deux perſonnes.

Suite de l'analyſe, page 303.

XI. On liſoit dans la formule de foi, que le Fils eſt ſoumis au Pere avec tout ce que le Pere a mis ſous ſa puiſſance : mais on y enveloppoit de termes ambigus le venin de cette propoſition. Saint Phebade leur reproche d'abuſer ainſi de la facilité des ſimples & des ignorans, & dit qu'ils ſont en même-tems des inſenſés & des blaſphemateurs de mettre en parallele avec des créatures, celui qu'ils appellent Dieu dans leur confeſſion de foi ; & qu'ils inſultent au Fils en l'appellant Dieu, tandis que dans leur cœur ils ſont perſuadés qu'il ne l'eſt pas. Il prévient une objection qu'on auroit pû tirer de cet endroit des Proverbes, où Salomon parlant en la perſonne de la Sageſſe ou de Jeſus-Chriſt, comme

Prov. 8.

l'explique ſaint Phebade, dit : *Le Seigneur m'a faite & m'a fondée avant le ſiecle.* A quoi il répond qu'il ne s'enſuit pas de-là qu'on doive croire que Dieu a été fait : mais que la raiſon pour laquelle il eſt dit que la ſageſſe de Dieu eſt née & a été faite, c'eſt afin que l'on connût qu'il n'y a que le Pere ſeul qui ſoit ſans principe. Il ajoute que ſi l'on pouvoit montrer que Dieu a été quelque tems ſans ſon Verbe, ſans ſageſſe, on montreroit auſſi qu'il a été un tems qu'il n'étoit pas Dieu, qu'ainſi il n'eſt pas éternel : car ne pouvant être Dieu qu'il ne ſoit parfait, & ne pouvant être parfait ſans ſon Verbe ; s'il n'a pas toujours eu ce Verbe, il n'a pas toujours été Dieu. Les Ariens diſoient que le Pere étoit inviſible : mais ils ne lui donnoient cet attribut dans leur confeſſion de foi, que pour l'ôter au Fils. Sur quoi ſaint Phebade leur fait ce raiſon-

Pag. 304.

nement : » Jeſus-Chriſt en parlant du Pere, dit que ſon image n'a » jamais été vûe de perſonne : or cette image eſt le Fils, ainſi que » le prouve l'Apôtre ; ce Fils eſt donc inviſible ? S'il eſt dit dans » l'ancien Teſtament, que quelques-uns des Patriarches ont vû » Dieu, & que les Ariens prétendent que c'étoit le Fils, ils n'en » peuvent rien conclure ; puiſque ces ſortes de viſions ne ſe ſont » faites qu'en ſonge, ſous des figures empruntées & en énigmes. » Ce n'eſt que depuis que le Verbe s'eſt fait chair qu'il s'eſt rendu » viſible, mais en la même maniere qu'il a ſouffert, c'eſt-à-dire

(*d*) Ego in Patre & Pater in me. *Quo dicto duas hareſes elisit Sabellianam ſcilicet & Arianam. Patrem & Filium non eſſe unam perſonam, ut Sabellius, aut duas ſubſtantias, ut Arrius, ſed ut fides catholica confiteatur, unam ſubſtantiam & duas docuit eſſe perſonas.* Ibid. *pag.* 303.

» dans la chair à laquelle il s'étoit uni pour faire la fonction de » médiateur entre ſon Pere & les hommes. « Saint Phebade fait voir enſuite que les Ariens en diſant comme les Catholiques, que le Fils eſt Dieu de Dieu, lumiere de lumiere, l'entendoient dans un tout autre ſens, prétendant que le Fils étoit un Dieu different du Pere, qu'il venoit de lui, mais qu'il n'étoit pas dans lui; & comme on auroit pû l'accuſer de leur prêter ce mauvais ſens, il renvoie à d'autres écrits dans leſquels ils l'avoient fixé eux-mêmes. Leur profeſſion de foi finiſſoit par ces mots : *Nous reconnoiſſons que ce même Fils de Dieu s'eſt uni à l'homme dans lequel il a compati.* Saint Phebade dit qu'il ne voit pas à quelle fin ils ont mieux aimé dire un Dieu compatiſſant qu'un Dieu ſouffrant; puiſque ſi le dernier de ces termes ne convient pas à Dieu, l'autre ne lui convient pas non plus : qu'il faut donc dire que Dieu n'a compati ni ſouffert ſelon ſa divinité, mais ſelon la nature humaine à la quelle il s'eſt uni. » Car nous croyons, continue-t-il, que notre » Seigneur (*a*) étoit compoſé de deux ſubſtances, l'humaine & la » divine; que ſelon la divine il étoit immortel, & mortel ſelon » l'autre. « Il allegue pour confirmer cette verité, ces paroles de ſaint Paul : *Le Chriſt eſt mort*, c'eſt-à-dire, *oint.* Si donc il a été oint dans ſa chair, il s'enſuit que lorſque l'on dit que le Chriſt eſt mort, cela ne s'entend que de la chair. Il apporte divers paſſages de l'Ecriture qui prouvent que le Pere & le Fils ne ſont qu'un ſeul Dieu : & dit (*b*) que le Verbe de Dieu n'eſt pas un ſon de ſa voix, mais une choſe ſubſtantielle, qu'il appelle même corporelle, donnant le nom de corps aux êtres ſpirituels, uniquement pour marquer d'une maniere plus expreſſive la réalité de leur être; car d'ailleurs il les appelle une ſubſtance inviſible & incompréhenſible. Il trouve la diſtinction des trois Perſonnes de la Trinité dans ce paſſage de l'Epître aux Romains : *de lui, & par lui, & dans lui ſont toutes choſes;* & veut que pour éviter également les erreurs des Sabelliens & des Ariens, on reconnoiſſe (*c*) une ſubſtance en deux perſonnes : & qu'on diſe que le Pere eſt

I. Cor. 15.

(*a*) *Credimus Dominum noſtrum ex duabus ſubſtantiis conſtitiſſe, humanâ ſcilicet atque divinâ & ita illum immortalem fuiſſe divinâ, ut mortalem eâ quæ fuerit humanæ.* Pag. 304.

(*b*) *Hoc eſt Dei ſermo, non ſonus vocis. ſed res ſubſtantiva ac per ſubſtantiam corpulentiva. Non enim ſine ſubſtantia conſtitit quod de tanta ſubſtantia fecit. Nihil ergo vacuum de pleno, nihil inane de ſolido, quia Dei ſermo ſpiritus Dei Chriſtus; & ut evidentius dicam ſermonis corpus eſt; corpus enim ſpiritus, ſed corpus ſui generis. Nam inviſibilis & incomprehenſibilis ſpiritus.* Ib.

(*c*) *Tenenda eſt igitur ut divina regula quæ Filium in Patre, Patrem in Filio confitetur. Quæ unam in duabus perſonis ſubſtantiam ſervans diſpoſitionem divinitatis agnoſcit. Igitur Pater Deus & Filius Deus, quia in Patre Deo Filius.* Pag. 305.

dans le Fils & le Fils dans le Pere (*a*); il y joint enſuite une troiſieme qui eſt celle du Saint-Eſprit, lequel avec le Pere & le Fils ne fait qu'un ſeul Dieu. » Voilà, pourſuit-il, (*b*) ce que nous » croyons, ce que nous tenons, parce que nous l'avons appris » des Prophétes, des Apôtres, des Evangeliſtes; ce que les Mar» tyrs ont confeſſé au milieu des tourmens. Si un Ange du Ciel » nous prêchoit une doctrine contraire, nous lui dirions ana» theme. Comme on lui objectoit l'autorité d'Oſius, cet ancien Evêque dont la foi étoit ſi vantée; il répond que l'on ne doit avoir aucun égard, (à ce qu'il fit dans le Concile de Sirmium en 357. y étant contraint par les violences de l'Empereur Conſtantius) puiſque tout (*c*) le monde étoit bien informé de la foi qu'il a tenue juſqu'à ce tems, & avec quel zele & quelle conſtance il condamna les Ariens à Nicée & à Sardique. S'il n'a pas été orthodoxe pendant environ quatre-vingt-dix ans, on ne nous perſuadera pas qu'après un ſi long tems, il ait commencé à l'être; & s'il a ſeulement commencé alors à ſuivre la vraie foi, que devons-nous penſer de ceux qui ſont morts dans la même foi dans laquelle il étoit avant le Concile de Sirmium, & que devrions nous penſer de lui-même s'il fût mort avant la tenue de ce Concile? Il paroît par cet endroit que les Ariens diſoient hautement qu'Oſius avoit ſouſcrit à la formule du Concile de Sirmium en 357. & que ſaint Phebade qui pouvoit n'être pas bien au fait de ce qui s'y étoit paſſé, n'oſoit point les contredire ſur cet article.

*Voyez* tome IV. dans l'article d'Oſius.

Autres écrits de S. Phebade qui ſont perdus.

XII. Cet écrit de ſaint Phebade contre les Ariens, où l'on ne remarque pas moins de ſolidité que de juſteſſe dans les penſées & dans les raiſonnemens, doit nous en faire regetter quelques autres, dont ſaint Jerôme (*d*) ne parle qu'en general, parce qu'il ne les avoit pas vûs. On lui a quelquefois attribué un traité intitulé de la foi, qui fait la quarante-neuviéme des oraiſons de ſaint

(*a*) *Hoc ſi cui ſcandalum facit, audiat è nobis Spiritum eſſe de Deo, quia illi cui eſt in Filio ſecunda perſona, eſt & tertia in Spiritu Sancto. Denique Dominus:* Petam, *inquit*, à Patre meo & alium advocatum dabit nobis. *Sic alius à Filio Spiritus, ſicut à Patre Filius. Sic tertia in Spiritu, ut in Filio ſecunda perſona: unus tamen Deus, omnia, tres unum ſunt.* Ibid. *pag.* 305.

(*b*) *Hoc credimus, hoc tenemus, quia hoc accepimus à Prophetis: hoc nobis Evangelia locuta ſunt, hoc Apoſtoli tradiderunt, hoc Martyres paſſione confeſſi ſunt. In hoc mentibus fidei etiam hæremus, contra quod etiamſi Angelus de cœlo annuntiaverit, anathema ſit.* Ibid *pag.* 305.

(*c*) *Novit enim mundus quæ in hanc tenuerit ætatem, quâ conſtantiâ apud Sardicam & in Nicæno tractatu aſſenſus ſit & damnaverit Arianos ..... Si nonaginta annis malè crediderit, poſt nonaginta illum recte ſenſiſſe non credam.* Ibid.

(*d*) *Phebadius Agennis Galliarum Epiſcopus edidit contra Arianos librum. Dicuntur & ejus alia eſſe opuſcula quæ necdum legi.* Hieronym. *in catal. cap.* 108.

Gregoire.

Gregoire de Nazianze. Et c'eſt encore aujourd'hui le ſentiment des ſavans auteurs de l'hiſtoire litteraire de la France, qui revendiquent ce traité à ſaint Phebade, dans leur premier tome ſeconde partie. Mais les preuves qu'on en a données ne nous paroiſſent pas aſſez convaincantes, & nous croyons devoir le laiſſer à Gregoire, Evêque d'Elvire, à qui ſaint Jerôme (*a*) attribue un traité ſur la foi, qui comme il le dit, étoit très-bien écrit. On voit en effet dans les fragmens de S. Hilaire (*Fragm. XI. page* 1386.) que ſaint Euſebe de Verceille y prioit S. Gregoire d'Elvire de combattre les ennemis de la verité par autant de traités qu'il pouroit.

*Voyez* tome VI. page 59.

XIII. Henri Etienne imprima le traité de ſaint Phebade contre les Ariens, à Paris en 1570. avec pluſieurs opuſcules de divers Peres de l'Egliſe, recueillis par Theodore de Beze *in* 8°. On le réimprima en la même Ville chez Nivelle en 1586. dans un recueil de pluſieurs anciens Theologiens Gaulois, par les ſoins de Pierre Pithou. Cette édition eſt *in* 4°. M. Dupin qui la marque de 1589. s'eſt ſurement trompé. Gaſpard Barthius eſt le premier qui l'ait donné ſéparément & enrichi de notes. Son édition eſt de l'an 1623. à Francfort chez Vechel *in* 8°. On le trouve auſſi dans le ſupplément des Conciles de France par M. de Lalande, à Paris en 1666. & dans les Bibliotheques des Peres de Paris, de Lyon & de Cologne.

Editions du traité de S. Phebade.

# CHAPITRE IV.

## *Saint Ambroiſe, Archevêque de Milan.*

## ARTICLE PREMIER.

### *Hiſtoire de ſa vie.*

I. SAINT AMBROISE, qu'un ſavant (*a*) du ſiecle dernier regarde avec juſtice comme l'Evêque le plus ferme que Dieu ait donné à ſon Egliſe depuis les Apôtres, nâquit vers l'an 340. Son pere qui ſe nommoit Ambroiſe, & qui comptoit des Conſuls parmi ſes ancêtres, lui donna ſon nom, quoiqu'il ne fût que le troiſiéme de ſes enfans, & comme l'on croit le dernier:

S. Ambroiſe né vers l'an 340.

(*a*) *Gregorius Bæticus Eliberi Epiſcopus diverſos mediocri ſermone tractatus compoſuit, & de fide elegantem librum.* Hyeron. *in catal. cap.* 105.

(*a*) Hermant, *Vie de S. Ambroiſe*, p. 1.

ayant eu avant lui une fille appellée Marcelline, & un fils nommé Satyre. Le lieu de la naiſſance de ſaint Ambroiſe fut la ville de Treves, où ſon pere réſidoit en qualité de Préfet des Gaules; charge qui étoit l'une des plus conſiderables de l'Empire, & qui lui donnoit juriſdiction, non-ſeulement ſur les Gaules qui comprenoient dix-ſept Provinces, mais encore ſur l'Eſpagne qui en renfermoit huit, ſur l'Angleterre, qui étoit diviſée en cinq, & ſur une partie de l'Afrique, ſavoir ſur la Mauritanie Tingitane. Il fut élevé dans la même Ville; & ce fut dans une des cours du Palais, que dormant dans ſon berceau, un eſſein d'abeilles vint ſe jouer autour de ſon viſage. Evenement que l'on (*a*) raconte être auſſi arrivé à l'égard de Platon encore enfant. La ſervante qui étoit auprès du berceau, voyant ces petits animaux entrer dans ſa bouche, qu'il avoit ouverte, & en ſortir à diverſes repriſes, ſe mit en devoir de les éloigner, dans la crainte qu'ils ne lui fiſſent du mal; mais le pere qui ſe promenoit par hazard dans cette cour, l'en empêcha, tant pour ne point irriter ces inſectes, qui en auroient été plus dangereux, que pour voir de ſes yeux l'iſſue d'une choſe ſi extraordinaire. Les mouches après avoir fait pendant quelque tems tous ces divers petits mouvemens, s'envolerent ſi haut, ſans avoir fait aucun tort à l'enfant, qu'on les perdit entierement de vûe. C'étoit, dit (*b*) Paulin, auteur de ſa vie, un préſage de cette éloquence mielleuſe, qui le caracteriſa dans la ſuite, & dont il ſe ſervit ſi avantageuſement pour détacher les hommes des choſes de la terre, & leur donner du goût pour celles du Ciel. Le pere, témoin de tout ce qui s'étoit paſſé, s'écria (*c*) avec étonnement, que ſi ſon fils vivoit, il ſeroit un jour quelque choſe de grand.

Son éducation.

II. La choſe arriva, mais il n'eut pas la conſolation de la voir; car il mourut, laiſſant ſon fils en bas âge. Sa veuve dont on ne ſait pas le nom, quitta la ville de Treves pour retourner à Rome ſa patrie, avec ſes trois enfans. L'ainée qui avoit conçu un grand amour pour la virginité en fit profeſſion entre les mains du Pape Libere, qui lui donna le voile. Pour s'animer à la vertu elle s'aſſocia une autre Vierge: & ce fut dans leur compagnie que ſaint Ambroiſe reçut de ſa mere une éducation chrétienne; dans un âge plus avancé, il s'appliqua à l'étude des ſciences humaines. Ses écrits ſont preuves des progrès qu'il y fit. Il étudia auſſi la langue grecque, dont il acquit une connoiſſance ſuffiſante pour

(*a*) Cicero, *de Divinat. lib. 1. p. 483.* & Valer. Max. *de Prodigus, cap. 6.*

(*b*) Paulin. *vit. Ambroſ. tom. 2. pag. 2.*

(*c*) Ibid.

entendre les écrits des Peres que nous avons en cette langue, & pour profiter de ce qu'ils ont de meilleur.

III. De Rome il paſſa à Milan, où étoit le Prétoire d'Italie, pour y ſuivre le Barreau avec Satyre ſon frere. Ils y acquirent l'un & l'autre beaucoup de réputation par leurs plaidoyers. Ce qui engagea le celebre Probe, qui en avoit été fait Préfet par Valentinien premier en 368. à donner place à ſaint Ambroiſe dans ſon Conſeil. Ils paſſerent delà à la dignité de Conſulaire ou de Gouverneur de Provinces. Mais s'ils accepterent ces emplois, ce ne fut pas qu'ils les regardaſſent comme dignes d'être recherchés; mais uniquement dans la (*a*) crainte qu'on n'attribuât à une baſſe affectation le refus qu'ils en auroient fait. On ne ſait point quelle Province l'on donna à Satyre. Saint Ambroiſe eut l'Emilie ou la Ligurie, dont Milan étoit la Metropole. Ce gouvernement renfermoit auſſi Turin, Genes, Boulogne & Ravenne. Il s'y rendit après avoir reçû de Probe des inſtructions ſur la maniere dont il devoit ſe conduire dans l'exercice de ſon emploi. Ce ſage Magiſtrat, qui ne voyoit qu'avec peine la ſeverité dont uſoient la plûpart des Gouverneurs, à l'exemple de Valentinien, lui dit en partant pour ſon gouvernement: » Allez, agiſſez, non » en juge, mais en Evêque. « C'étoit en 374.

Il fait le Barreau; eſt fait Gouverneur de l'Emilie, en 374.

IV. Saint Ambroiſe retint d'autant plus aiſément cette leçon, qu'elle étoit conforme à ſon inclination. Sa douceur lui gagna les peuples, & la ſageſſe qu'il fit paroître dans ſon adminiſtration, lui acquit tellement leur eſtime, qu'ils ſongerent à en faire d'un Gouverneur leur Evêque. Auxence, que les Ariens avoient mis ſur le ſiege de cette Ville, en la place de ſaint Denys, qu'ils avoient fait releguer dans la Cappadoce, étoit mort en 374. après avoir tyranniſé l'égliſe de Milan pendant près de vingt ans. Les Evêques de la Province aſſemblés, déliberoient ſur le choix d'un ſucceſſeur: mais le peuple qu'il y avoit à cette élection, la rendoit très-difficile, parce que les uns tenant pour les Catholiques, les autres pour les Ariens, chacun vouloit avoir un Evêque de ſa communion. Cette diverſité de ſentiment (*b*) occaſionna du tumulte. Saint Ambroiſe qui ſe trouvoit alors à Milan, crut que pour prévenir une ſédition, il étoit néceſſaire qu'il ſe rendit à l'égliſe où ſe tenoit l'aſſemblée. Là au lieu d'uſer d'autorité pour punir les mutins, il parla au peuple avec douceur, l'exhortant à

Il eſt fait Evêque de Milan, en 374.

(*a*) Ambroſ. *De exceſſu Satyri. lib.* 1. *pag.* 1130.

(*a*) Paulin. *in vita Ambroſ. num.* 6.

ſe choiſir un Evêque avec moderation & ſans tumulte. Il parloit encore, lorſqu'un enfant cria du milieu de l'aſſemblée : *Ambroiſe Evêque.* A cette voix les deux partis ſe réunirent, & chacun déclara qu'il ne vouloit point d'autre Evêque que le Gouverneur. Il n'étoit alors que Catecumene ; mais ſon élection ayant paſſé pour miraculeuſe, on ſe diſpenſa des regles ordinaires de l'égliſe, & elle fut reçue generalement. Le Saint fut le ſeul qui s'y oppoſa, ne pouvant ſans trembler, penſer aux qualités & aux charges d'un Evêque. Il n'omit rien pour rendre ſon élection ſans effet. Il eſſaya de rendre ſa chaſteté ſuſpecte, en faiſant entrer en plein jour dans ſon palais, des femmes de mauvaiſe vie ; & de ſe faire paſſer pour un homme ſanguinaire & cruel, en faiſant donner publiquement la queſtion avec beaucoup de rigueur à des accuſés. Toutes ces feintes ne lui ayant pas réuſſi, ni rallenti l'ardeur du peuple pour ſon élection, il prit le parti de la fuite, & de ſe retirer à Pavie. Mais la nuit qu'il avoit choiſie pour s'échapper, ne ſeconda point ſes deſſeins : il s'égara & ſe retrouva le matin à une des portes de Milan, qu'on appelle de Rome. Pour l'empêcher de fuir une ſeconde fois, on lui donna des gardes, & l'on en écrivit à Valentinien. Ce Prince ravi de voir qu'on vouloit élever à l'Epiſcopat un de ſes Magiſtrats, donna ordre au Vicaire d'Italie de faire ſes diligences pour cela. Saint Ambroiſe traita de violence ce que l'on fit en cette occaſion. » Quelle » réſiſtance (*a*), dit-il, n'apportai-je pas à mon ordination ? Mais » on n'y eut aucun égard, & je me vis enlever des Tribunaux de » la Judicature, pour paſſer ſur le Siége Epiſcopal ; je ſavois trop » combien j'étois indigne d'être appellé Evêque, moi qui m'étois » donné au ſiécle ; mais c'eſt par votre grace, Seigneur, que je » ſuis ce que je ſuis. « Il trouva néanmoins le ſecret de s'échapper une ſeconde fois, avant que la réponſe de l'Empereur fût arrivée, & ſe (*b*) cacha dans une maiſon de campagne qui appartenoit à un homme de qualité nommé Leonce. Mais Leonce intimidé par les menaces portées dans l'ordonnance publique du Vicaire d'Italie, contre ceux qui ne déclareroient point le lieu où notre Saint ſe ſeroit retiré, ne voulut plus le tenir caché. Il fut donc reconduit à Milan, & voyant qu'il n'y avoit plus de moyen de réſiſter, il ſe ſoumit. Comme il n'étoit que Catechumene, il ſe fit batiſer par un Evêque Catholique. Ce fut le 30.

(*a*) Ambroſ. *Epiſt.* 63. *num.* 65. *& lib.* 2. *Offic. cap.* 1. *n.* 4. *& l.* 2. *de Panit. n.* 73.

(*b*) Paulin. *in vita Ambroſ. num.* 9.

Novembre de l'an 374. Il auroit bien (*a*) ſouhaité pour ne point violer les canons qui défendent d'ordonner un Neophyte, que l'on retardât ſon ordination : mais comme la raiſon qui avoit donné lieu à la loi, n'en avoit point en cette occaſion, & qu'il n'y avoit point à craindre que l'Epiſcopat lui enflât le cœur, on n'eut aucun égard à ſes prieres, & l'ardeur du peuple, qui ne ſouffroit point de délai, l'emporta ſur l'uſage de l'Egliſe. Son ordination ſe fit donc huit jours après ſon batême, c'eſt-à-dire, le ſeptiéme de Decembre de la même année 374. & elle fut approuvée de l'Occident & de l'Orient, qui s'authoriſerent (*b*) même de cet exemple pour en faire une ſemblable dans la ſuite, que le Saint ne nomme pas, mais qui fut apparemment celle de Nectaire, élû Evêque de Conſtantinople, en la place de ſaint Gregoire de Nazianze en 381. quoiqu'il ne fût encore que Catecumene. Paulin (*c*) témoigne néanmoins, que le bruit étoit que ſaint Ambroiſe avoit paſſé par tous les degrés Eccleſiaſtiques, avant que d'être élevé à celui d'Evêque.

V. Il en commença les devoirs par ſe dépouiller de toutes ſes terres, qu'il donna à l'Egliſe, en réſervant toutefois l'uſufruit à ſa ſœur. Il diſtribua aux pauvres tout ce qu'il avoit d'argent, & chargea du ſoin de ſes affaires domeſtiques ſon frere Satyre, qui s'en acquitta (*d*) avec ſageſſe, & à l'honneur de l'Epiſcopat. L'une de ſes principales occupations, fut de purger ſon diocèſe de l'hereſie Arienne, dont il étoit infecté ; en quoi il réuſſit ſi heureuſement, qu'en 385. ou 386. au plûtard, le parti des Ariens n'avoit plus dans Milan (*e*) aucun citoyen, mais ſeulement quelques Goths & quelques perſonnes de la famille royale. Ce qui paroît de plus ſurprenant, c'eſt qu'il en vint à bout à la faveur de ſon zele ſeul, n'ayant alors aucune connoiſſance de la doctrine Eccleſiaſtique, ſans laquelle il eſt difficile de combattre l'hereſie avec ſuccès. Il s'en inſtruiſit dans la ſuite, & donna à la lecture des Peres (*e*) tous les momens de loiſir que ſes fonctions Epiſcopales lui laiſſoient. Outre les ſecours pour la défenſe de la foi, il en tiroit des lumieres pour l'inſtruction de ſon peuple, à qui il ſe croyoit obligé, ſelon les devoirs de ſon miniſtere, de diſtribuer l'eau vive de la parole de Dieu. Ce qui lui faiſoit dire, qu'il lui falloit en (*f*) même-tems apprendre & enſeigner, & n'ayant rien appris en ce

Sa conduite pendant ſon épiſcopat. Il donne ſon bien aux pauvres : s'inſtruit des ſciences eccleſiaſtiques.

(*a*) Ambroſ. *Epiſt.* 63. *num.* 65.
(*b*) Idem, *ibid.*
(*c*) Paulin. *in vita Ambroſ. num.* 9.
(*d*) Ambroſ. *de exceſſu Satyr. num.* 20.
*pag.* 1113.
(*e*) Ambroſ. *Epiſt.* 20. *num.* 12. *p.* 855.
(*f*) Auguſtin. *lib.* 6. *Confeſſion. cap.* 3.
(*g*) Ambroſ. *lib.* 1. *de Offic. cap.* 1. *n.* 4.

qui concernoit la ſcience Eccleſiaſtique, avant ſon Epiſcopat.

Ses vertus. VI. Ses inſtructions étoient ſoutenues d'une grande innocence de mœurs, d'une abſtinence rigoureuſe, d'un jeûne preſque continuel (*a*), ne dînant que le jour de Dimanche, ou ceux auſquels on celebroit la fête des plus celebres Martyrs, & le ſamedi; parce que ce jour-là on ne jeûnoit pas à Milan, même en Carême. La crainte de paſſer les bornes de la temperance, lui faiſoit refuſer les feſtins auſquels on l'invitoit ſouvent; & s'il donnoit à manger chez lui, c'étoit toujours avec frugalité. Il paſſoit en prieres la plus grande partie de la nuit & du jour, offroit tous les jours le (*b*) ſaint Sacrifice pour ſon peuple, & prêchoit tous les (*c*) Dimanches. Comme il parloit avec autant de grace que de ſolidité, il s'acquit une grande réputation d'éloquence. Saint Auguſtin qui en faiſoit profeſſion, mais qui n'avoit pas encore reçu le batême, aſſiſtoit ſouvent à ſes diſcours, par le ſeul plaiſir de l'entendre, ſans prendre part aux choſes qu'il diſoit, quoiqu'il en dit de meilleures que les Orateurs du ſiecle qu'il avoit ouis, & qui pouvoient l'emporter au-deſſus de ſaint Ambroiſe, par l'élégance & les fleurs de leurs diſcours. C'eſt ce que ſaint Auguſtin dit (*d*) lui-même.

Son amour pour la virginité. VII. La matiere qu'il traitoit le plus ordinairement, étoit celle de la virginité. Il en faiſoit (*e*) continuellement l'éloge, mais avec peu de ſuccès, non que beaucoup de filles ne ſouhaitaſſent d'embraſſer ce parti; mais parce que leurs meres ne leur permettoient pas de venir écouter ſes exhortations, dans la crainte quelles ne conſacraſſent à Dieu leur virginité. Mais ſi ſes diſcours étoient inutiles à cet égard dans la ville de Milan, ils produiſoient un grand fruit dans les pays étrangers, d'où on lui amenoit un grand nombre de vierges pour recevoir de ſa main la conſécration & le voile. Ce (*f*) qui lui faiſoit dire, qu'il vouloit aller prêcher ailleurs, pour toucher ceux de Milan. Il loue particulierement les vierges de Boulogne; & parle auſſi de celles qui lui venoient de Plaiſance & des extrémités de la Mauritanie. Il (*g*) avoue qu'il profitoit beaucoup pour lui-même, par l'exemple de ſainteté qu'il voyoit dans ces vierges.

Sa fermeté. Il rachete les captifs. VIII. Il n'y avoit pas long-tems qu'il étoit Evêque (*h*), lors qu'informé de l'énormité des déſordres qui ſe commettoient dans

(*a*) Paulin. *in vita Ambroſ. num.* 38.
(*b*) Ambroſ. *Epiſt.* 20. *n.* 15. *p.* 856.
(*c*) Auguſtin. *lib.* 6. *Confeſ. cap.* 3.
(*d*) Idem, *lib.* 5. *Confeſ. cap.* 13.
(*e*) Ambroſ. *lib.* 1. *de Virginit.*
(*f*) Ibid
(*g*) Idem, *lib.* 2. *de Virginit.*
(*h*) Theodoret. *lib.* 4. *hiſt. caſ.* 7.

l'adminiſtration de la juſtice, il fit ſur cela de vives remontrances à l'Empereur Valentinien. Ce Prince loin de s'en choquer, lui répondit: » Il y a long-tems que je ſai que vous êtes en poſſeſſion de » parler avec liberté; mais bien loin de m'oppoſer pour cela à » votre ordination, j'y ai conſenti; je l'ai confirmée par mon ſuf» frage; apportez aux maladies de nos ames, des remedes tels » que la loi de Dieu l'ordonne. « Environ trois ans après, c'eſt-à-dire, en 378. les ravages des Goths dans la Thrace, dans l'Illyrie & juſqu'aux Alpes, donnerent matiere à la charité de ſaint Ambroiſe. On ne voyoit de (*a*) toutes parts que des Captifs expoſés en vente, & il y en avoit aſſez pour peupler une Province. Le ſaint Evêque s'appliqua à les racheter; & perſuadé que l'Egliſe n'avoit pas de l'or pour le garder, mais pour l'employer à ſoulager les neceſſités des pauvres, il fit briſer & fondre les vaſes deſtinés au miniſtere des Autels, pour en racheter les Captifs. Mais il n'employa à cet uſage que ceux qui n'étoient point encore conſacrés, réſervant ceux qui l'étoient, pour un beſoin plus preſſant. Les Ariens lui en firent un crime, non qu'ils puſſent trouver mauvais ce qu'il avoit fait, mais parce qu'ils cherchoient à cenſurer ſa conduite. Saint Ambroiſe ne ſe défendit qu'en ſoutenant, qu'il étoit plus avantageux à Dieu de conſerver les ames, que de l'or; car en rachetant ces Captifs, on ne ſauvoit pas ſeulement la vie aux hommes & l'honneur aux femmes, mais la foi aux enfans & aux jeunes gens, qu'ils auroient contraints de prendre part à leur idolâtrie. Il allegua encore pour juſtifier ſa conduite, l'exemple de ſaint Laurent.

IX. Avant que ſaint Ambroiſe eût été élevé à l'Epiſcopat, un nommé Proſper lui avoit enlevé quelque bien, & quelques pourſuites que le Saint & Satyre ſon frere euſſent faites contre lui, ils n'avoient pû en rien recouvrer. Proſper s'applaudiſſoit même, dans ſon uſurpation, croyant que les fonctions du ſacerdoce, empêchoient ſaint Ambroiſe de penſer à ſes interêts temporels. Satyre qui en avoit pris ſoin, entreprit de pourſuivre Proſper, & s'embarqua pour paſſer en Afrique, où il faiſoit ſa réſidence. Mais en chemin il fit (*b*) naufrage & penſa perir. Comme il n'étoit pas encore batiſé, & qu'il ne vouloit pas mourir entierement privé des ſaints Myſteres, c'eſt-à-dire de l'Euchariſtie, il la demanda à ceux qui l'étoient. Sa qualité de Catecumene ne lui permettant pas de l'avoir, il l'enveloppa dans un *Orarium*, qui étoit une eſpece

Mort de ſon frere Satyre, en 378. ou 379.

(*a*) Ambroſ. *lib.* 2. *Offic. c.* 15. & 28.

(*b*) Ambroſ. *de exceſſu Satyr. n.* 24. 43.

de long mouchoir, que les Romains avoient accoutumé de porter au col, & ſe jetta ainſi dans la mer, ſans chercher de planche pour ſe ſoutenir, eſperant que ſa foi ſuffiroit pour le ſauver. Il arriva en effet le premier à terre. Auſſitôt il demanda où étoit l'Egliſe de Dieu, pour lui rendre graces de ſa délivrance, & fit venir l'Evêque pour recevoir de lui le Batême; mais ayant ſû qu'il étoit dans le ſchiſme de Lucifer, il aima mieux attendre à le recevoir, qu'il fût dans un pays de Catholiques. Son affaire avec Proſper étant finie, il ſe remit en mer & arriva heureuſement à Milan. La mort l'y ſuivit de près, & il ſembla que Dieu ne lui avoit conſervé la vie, qu'afin qu'il la terminât entre les (*a*) bras de ſaint Ambroiſe. Cette mort lui cauſa une vive douleur, mais elle fut un peu ſoulagée par celle que tout le monde en reſſentit, particulierement les pauvres. Il prononça lui-même ſon oraiſon funebre en préſence (*b*) du corps expoſé à découvert. L'égliſe fait la fête de Satyre le 17. de Septembre. Il eſt nommé Urane dans (*c*) une épitaphe en quatre vers, que lui fit faire Ambroiſe. On y lit qu'il l'avoit fait enterrer à la gauche de ſaint Victor, Martyr, afin que ce ſang ſacré penetrât juſqu'à ſon frere & lavât ſes cendres.

S. Ambroiſe obtient une loi en faveur des femmes Chrétiennes. en 380.

X. On attribue aux ſollicitations de ſaint Ambroiſe la loi que l'Empereur Gratien donna à Milan le 24. Avril de l'an 380. par laquelle (*d*) il exempte les femmes Chrétiennes de monter ſur le théâtre, ſuivant que leur naiſſance les y obligeoit, ſelon l'ordre des loix Romaines.

Il s'oppoſe aux deſſeins de Juſtine. Fait élire Anthemius Evêque de Sirmium, en 380.

XI. Vers le même-tems, le ſiége de la ville de Sirmium vint à vacquer; & l'Imperatrice Juſtine, mere du jeune Valentinien, ſe donna beaucoup de mouvemens pour y faire ordonner un Evêque par les Ariens; car elle étoit de leur parti. Saint Ambroiſe s'oppoſa à ſon deſſein, alla lui-même à Sirmium, quoique cette ville fût hors de ſa Province. Mais il étoit alors ordinaire aux plus ſaints Evêques de ſecourir les Egliſes en pareilles occaſions. L'Imperatrice Juſtine, étoit ce ſemble alors à Sirmium. Une multitude d'Ariens, ſoutenus de l'autorité de cette Princeſſe, s'efforçoient de le faire ſortir de l'Egliſe; mais ſaint (*e*) Ambroiſe, ſans ſe mettre en peine de ſes efforts, demeuroit ſur le Tribunal. C'étoit un (*f*) lieu élevé où étoit le ſiége de l'Evêque, & ceux des

(*a*) Ambroſ. *de exceſſu Satyr. n.* 17. 19.
(*b*) Ibid. *num* 78.
(*c*) Tom. 14. *Biblioth. Patr. pag.* 223.
(*d*) Cod. Theodoſ *lib.* 15. *tit.* 7. *leg.* 4.
(*e*) Paulin *in vita Ambroſ. num.* 11.
(*f*) Fleury, *Hiſt. Eccleſ. liv.* 17. *p.* 353.

Prêtres,

Prêtres à ſes côtés. Une des vierges Ariennes eut l'impudence de monter ſur le tribunal, & prenant le ſaint Evêque par ſes habits, elle vouloit le faire tomber du côté des femmes, afin qu'elles puſſent le maltraiter & le chaſſer de l'égliſe. Saint Ambroiſe lui dit : » Quoique je ſois indigne du Sacerdoce, il ne vous con» vient pas, ni à votre profeſſion, de mettre la main ſur un Prê» tre quel qu'il ſoit: vous devriez craindre le jugement de Dieu. Cette prédiction fut ſuivie de l'effet; le lendemain on la porta en terre, & le Saint lui rendant le bien pour le mal, honora ſes funerailles de ſa préſence. Un évenement de cette nature répandit la frayeur parmi les Ariens, & procura aux Catholiques la liberté de ſe choiſir en paix un Evêque. Leur choix tomba ſur Anemius, qui aſſiſta en 381. au Concile d'Aquilée, & à celui de Rome en 382.

XII. Saint Ambroiſe ſe trouva auſſi à ce Concile d'Aquilée en 381. & il y fit dépoſer de l'Epiſcopat Pallade & Secondien, Evêques Ariens, après les avoir confondus dans pluſieurs diſputes. L'Empereur Gratien qui avoit accordé ce Concile à Pallade, avoit d'abord ordonné que les Evêques de chaque diocèſe s'y rendroient (*a*); mais ſur les remontrances de ſaint Ambroiſe, il changea d'avis, & déclara par une ſeconde lettre de convocation, que tous les Evêques y pourroient venir, mais qu'on n'y obligeroit perſonne. Outre la loi touchant les théâtres, ſaint Ambroiſe en obtint une de Gratien datée du 18. Août de l'an 382. qui défend (*b*) de juſticier les perſonnes condamnées, même par l'Empereur, qu'après trente jours, depuis la ſignification de la ſentence. Il obtint (*c*) encore de ce Prince, que l'autel de la victoire, ſur lequel on offroit des ſacrifices en préſence même des Senateurs Chrétiens, qu'on contraignoit de s'y trouver, ſeroit ôtée. Conſtantius l'avoit fait abattre en 357. mais Julien l'*Apoſtat* ſon ſucceſſeur dans l'Empire, l'avoit fait rétablir.

*Il fait dépoſer Pallade & Secondien dans le Concile d'Aquilée en 381.*

XIII. On rapporte à l'an 382. deux actions conſiderables de ſaint Ambroiſe, la premiere regarde Macedonius, maître des offices, que les Priſcillianiſtes gagnerent par argent, pour ſe rendre l'Empereur favorable. Saint Ambroiſe étant (*d*) un jour allé chez lui pour lui demander une grace, cet homme lui fit fermer la porte, & lui refuſa audience. Ce ſaint Evêque dit ces paroles : » Vous viendrez vous-même à l'Egliſe, & vous n'y en-

*Il prédit la diſgrace de Macedonius, & obtient la vie à un officier, en 382.*

(*a*) *Voyez* tome V. *pag.* 658. *& ſuiv.*
(*b*) Cod. Theodoſ. *lib.* 9. *tit.* 4. *leg.* 19.
(*c*) Ambroſ. *Epiſt.* 17.
(*d*) Paulin. *in vita Ambroſ. num.* 37.

» trerez pas. « La choſe arriva de la ſorte : car après la mort de Gratien, Macedonius voulut ſe réfugier dans l'Egliſe, & quoique les portes en fuſſent ouvertes, il ne put jamais y entrer. Saint Ambroiſe trouva plus d'accès auprès de Gratien, qu'auprès de Macedonius. Un (*a*) Officier ayant été condamné à mort, pour avoir dit quelques injures contre ce Prince, le Saint ſe préſenta au Palais pour lui obtenir la vie ; mais il ne trouva perſonne qui voulût lui faciliter le moyen de parler à Gratien, tous étant bien aiſes de la mort de cet Officier. Saint Ambroiſe ne ſe rebuta pas, & ayant eu entrée par une autre porte dans le lieu où étoit l'Empereur, il obtint à force d'inſtances, la vie de celui pour qui il étoit venu interceder.

Il aſſiſte au Concile de Milan en 381. ou 382 & à celui de Rome en 382.

XIV. Sur la fin de l'an 381. ou au commencement de 382. ſaint Ambroiſe préſida à un Concile aſſemblé des Evêques du Vicariat d'Italie, pour arrêter le cours des erreurs d'Apollinaire, que l'on y ſemoit. Il paroît que ce Concile ſe tint à Milan. On y traita (*b*) de l'affaire de Maxime le Cynique, qui avoit uſurpé le ſiége Epiſcopal de Conſtantinople. Les Evêques trompés par les lettres que Pierre d'Alexandrie avoit écrites en ſa faveur, l'admirent à leur communion ; mais ils ne voulurent rien décider ſur le fond de ſes prétentions, croyant qu'ils en devoient réſerver la connoiſſance au Concile general qui devoit ſe tenir à Rome, pour travailler à la réunion des Egliſes d'Occident & d'Orient. Il s'y tint en effet en 382. & les Evêques aſſemblés la même année à Conſtantinople, furent (*c*) invités de s'y trouver. Mais il n'y vint des Evêques d'Orient que S. Epiphane, Evêque de Salamine en Cypre, & Paulin d'Antioche, avec trois députés du Concile de Conſtantinople. Saint Ambroiſe, qui s'étoit donné beaucoup de mouvemens pour en obtenir de Gratien la convocation, s'y rendit avec ſaint Valerien d'Aquilée, & pluſieurs autres Evêques d'Occident. Il y eſt nommé partout après le Pape Damaſe, qui occupoit alors le ſaint Siege. Pendant ſon ſéjour à Rome il tomba malade & fut ſoulagé par ſa ſœur Marcelline. Il trouva dans cette ville cette vierge (*d*) à qui il avoit donné ſa main à baiſer, étant encore enfant, lui diſant qu'il ſeroit un jour Evêque ; & lorſqu'elle s'approcha de lui pour lui baiſer la main ſelon la coûtume, il la fit reſſouvenir en ſouriant, de ce qui s'étoit paſſé alors. Comme il étoit encore malade lorſque ſaint Aſchole arriva en Italie, il

(*a*) Soſom. *lib.* 7. *cap.* 25.
(*b*) *Voyez* tome V. *page* 669.
(*c*) Ibid. *page* 675.
(*d*) Paulin. *in vita Ambroſ. n.* 4. *& n.* 9.

ne pût aller au-devant de lui ; mais ſaint Aſchole vint le premier lui rendre viſite, & (*a*) quoiqu'ils ne ſe fuſſent point encore vûs, ils conçurent l'un pour l'autre à cette premiere entrevûe une affection incroyable, qu'ils conſerverent toute leur vie.

Il eſt député par Valentinien II. à Maxime, & conclut la paix avec lui, en 383.

XV. La mort de Gratien arrivée le 25. d'Août de l'an 383. ne pût qu'être très-ſenſible à ſaint Ambroiſe, puiſqu'il avoit reçu de ce Prince toutes ſortes de marques d'amitié ; mais la douleur qu'il en conçut fut d'autant plus vive, qu'il prévoyoit combien cette mort ſeroit (*b*) funeſte à l'Egliſe. Le jeune Valentinien n'avoit alors que douze ou treize ans. Saint Ambroiſe oubliant tous les ſujets de mécontentemens que lui avoit donnés Juſtine ſa mere, le reçut entre ſes bras, & entreprit d'aller en ambaſſade pour lui vers Maxime ſon ennemi, qui étoit alors dans les Gaules, & prêt à paſſer en Italie, ſe croyant obligé en qualité d'Evêque, de ſe charger de la cauſe d'un pupille. Sa légation quoique perilleuſe, eut tout l'effet qu'on en pouvoit attendre. On s'accorda (*c*) pour la paix. Maxime fut reconnu pour Empereur des Gaules, de l'Eſpagne & de l'Angleterre ; & le jeune Valentinien demeura poſſeſſeur du reſte de l'Occident. Saint Ambroiſe ſut maintenir dans cette occaſion les interêts de Valentinien, ſans ſe relâcher en rien de la rigueur de la diſcipline ; car il ne communiqua point avec Maxime, qu'il ſavoit avoir répandu le ſang de Gratien ſon Maître.

Il empêche le rétabliſſement de l'autel de la Victoire, en 384.

XVI. Symmaque profitant de la foibleſſe de Valentinien, entreprit de rétablir l'autel de la Victoire, que Gratien avoit fait abattre. A cet effet, il fit faire un decret, au nom du Senat en forme de plainte ; puis une relation des plaintes du Senat, pour demander le rétabliſſement de cet autel, & de ce que Gratien leur avoit ôté. Il adreſſa cette relation aux trois Empereurs Valentinien, Theodoſe & Arcade, & la fit préſenter à Valentinien dans ſon conſeil. Quelque ſecret que Symmaque eût affecté dans le manîment de cette affaire, elle vint à la connoiſſance de ſaint Ambroiſe, qui auſſitôt préſenta une requête à Valentinien, pour l'empêcher de rien accorder aux Payens. Sa requête fut lûe dans le conſeil, & eut ſon effet. Valentinien (*d*) répondit que la demande des Payens bleſſoit & la religion & le reſpect dû à ſon frere, à la pieté duquel il ne vouloit ceder en rien. Et comme ils

(*a*) Ambroſ. *Epiſt.* 15. *pag.* 421.
(*b*) Ambroſ. *de obitu Valentin. num.* 6. 28. 39.
(*c*) Ambroſ *Epiſt.* 24. *num.* 7.
(*d*) Ambroſ. *de obitu Valentin. p.* 1179. *num.* 19. 20.

le preſſoient par l'exemple de ſon pere, qui ne leur avoit rien ôté: » Vous louez mon pere, leur répondit-il, de ce qu'il ne vous a » rien ôté; je ne vous ai rien ôté non plus. Mon pere vous a-t'il » rendu quelque choſe, pour me prouver par ſon exemple, que je » vous dois rendre ce que vous me demandez? Enfin quand mon » pere vous l'auroit rendu, j'aimerois mieux imiter mon frere qui » vous l'a ôté. Mon pere a été Empereur, & mon frere ne l'a-t'il » pas auſſi été? On leur doit donc le même reſpect, l'Empire leur » eſt à tous deux également redevable. J'imiterai donc l'un & » l'autre; je ne vous rendrai point ce que mon pere n'a pû vous » rendre; & je maintiendrai ce que mon frere a ordonné. Que » Rome me demande toute autre grace qu'elle voudra; je lui dois » ma naiſſance, & je la dois aimer comme ma mere; mais je » dois préferablement obéir à Dieu comme à l'auteur de mon » ſalut. « Après ce decret, ſaint Ambroiſe n'avoit plus rien à craindre des pourſuites de Symmaque, pour le rétabliſſement de l'autel de la Victoire. Néanmoins il crut qu'il devoit encore réfuter par écrit les raiſons que le Préfet avoit alleguées dans ſa relation. C'eſt ce qu'il fit dans une lettre adreſſée (*a*) à Valentinien. Ennode de Pavie, marque dans une de ſes épigrammes, l'avantage que ſaint Ambroiſe remporta ſur Symmaque en cette occaſion.

*C'eſt en vain (b) que Symmaque adore la Victoire;*
*A ſon cher Orateur elle enleve la gloire,*
*Paſſe au parti d'Ambroiſe, & nous apprend à tous,*
*Combien ſon amitié vaut moins que ſon courroux.*

S. Ambroiſe eſt perſécuté par Juſtine, en 385.

XV. Cependant Juſtine voyant la puiſſance de ſon fils affermie par l'accord que ſaint Ambroiſe avoit fait entre lui & Maxime, commença à perſécuter ouvertement le ſaint Evêque; ce qu'elle n'avoit oſé faire du vivant de Valentinien I. ſon mari, ni du vivant de Gratien. L'inſtigateur ou le miniſtre de ſes mauvais deſſeins étoit un nommé Mercurin, originaire de Scythie, qui pour ſe rendre plus agréable aux Ariens, avoit pris le nom d'Auxence (*c*) leur ancien Evêque. Il ſe diſoit Evêque de Milan, quoiqu'aucun habitant de cette ville ne fût de ſon parti, qui étoit celui des Ariens. Il préchoit tous les jours, mais ne perſuadoit perſonne. Pour ſe procurer des ſectateurs, il perſuada à

(*a*) Ambroſ. *Epiſt.* 18. *pag.* 833.
(*b*) Ennod. *Carm.* 142.
(*c*) Ambroſ *Serm. contra Auxent. de Baſilicis tradendis, num.* 22. *pag.* 869.

Juſtine de ſoulever le peuple contre ſaint Ambroiſe. Elle offrit (*a*) aux uns des preſens, aux autres des récompenſes; & promit la charge de tribun & diverſes autres dignités à quiconque pourroit le tirer de l'Egliſe & le conduire en exil. Pluſieurs le tenterent, mais inutilement; & il y en eut à qui l'entrepriſe fut funeſte. Un nommé Euthymius s'étoit logé auprès de l'Égliſe, & tenoit un chariot toujours prêt pour enlever le ſaint Evêque: mais au bout d'un an, le même jour qu'il avoit cru ſurprendre ſaint Ambroiſe, il fut lui-même enlevé & conduit ſur le même chariot en exil. L'eunuque Calligone qui avoit menacé (*b*) le Saint de lui faire couper la tête, fut lui-même décapité (*c*) pour avoir commis un crime honteux. Ces exemples de la vengeance divine n'arrêterent point la fureur de Juſtine: elle fit demander à ſaint Ambroiſe, au nom de Valentinien ſon fils, une Egliſe où elle pût s'aſſembler avec les Ariens au jour de la fête de Pâque qui approchoit. C'étoit la baſilique Porcienne, ſituée hors des murs de la ville. Saint Ambroiſe l'ayant refuſée, on demanda la baſilique neuve, qui étoit plus grande & dans la ville; le Saint la refuſa encore (*d*), diſant qu'un Evêque ne pouvoit livrer le Temple de Dieu. Cela arriva le Vendredi avant le Dimanche des Rameaux. Le lendemain qui étoit le Samedi 5. d'Avril, le Préfet du Prétoire nommé (*e*) Neoterius, vint dans l'Egliſe où ſaint Ambroiſe étoit avec le peuple, & l'exhorta à ceder du moins la baſilique Porcienne qu'on avoit demandée d'abord. Le ſaint Evêque demeura ferme, & le peuple ayant confirmé ce refus par (*f*) de grands cris, le Préfet ſe retira, diſant qu'il en feroit ſon rapport à la Cour. Le Dimanche ſuivant, qui étoit celui des Rameaux, (*g*) pendant que ſaint Ambroiſe, après avoir renvoyé les Catecumenes, expliquoit le Symbole, on l'avertit que l'on avoit envoyé des Diſenniers à la baſilique Porcienne, où ils mettoient des tentures qu'ils avoient apportées, & que ſur le bruit qui s'en étoit répandu une partie du peuple Catholique y alloit pour s'oppoſer à leurs deſſeins. Saint Ambroiſe n'interrompit pas pour cela ſes fonctions; & après qu'il eut achevé ce qui regardoit les compétens, il commença l'oblation du ſacrifice. Pendant qu'il l'offroit, on vint lui dire que le peuple s'étoit ſaiſi d'un certain Caſtule prêtre des Ariens, comme il paſſoit dans la rue. A cette

Grand-chambellan.

(*a*) Paulin. *in vita Ambroſ. num.* 12.
(*b*) Ambroſ. *Epiſt.* 20. *num.* 28.
(*c*) Auguſtin. *lib.* 6. *in Julian. cap.* 14.
(*d*) Ambroſ. *Epiſt.* 20. *num.* 1. *p.* 853.
(*e*) Cod. Theodoſ. *Chronic. pag.* 314.
(*f*) Ambroſ. *Epiſt.* 20. *num.* 3.
(*g*) Ibid. *num.* 4. & 5.

nouvelle le Saint ne pût retenir ſes larmes, & pria Dieu au milieu de l'oblation de ne pas permettre qu'il y eût du ſang répandu pour la cauſe de l'Egliſe, ſi ce n'étoit le ſien qu'il étoit prêt de verſer non-ſeulement pour le ſalut de ſon peuple, mais même pour les heretiques. Il envoya auſſitôt des Prêtres & des Diacres, & ſauva ainſi ce Prêtre Arien du péril où il étoit. Cette reſiſtance (*a*) du peuple fut traitée de ſédition à la Cour: on y décerna de groſſes amendes contre le corps des Marchands: on en mit pluſieurs aux fers dans les ſaints jours de la derniere ſemaine de Carême, où, ſuivant les loix des derniers Empereurs, & une de Valentinien même, donnée (*b*) cette année 385. le 23. Fevrier, l'on avoit accoutumé de délivrer les priſonniers. En trois jours on exigea des Marchands deux cens livres peſant d'or, c'eſt-à-dire trois cens marcs; & il y en eut qui répondirent qu'ils en payeroient une fois autant pourvû qu'ils conſervaſſent leur foi. On défendit (*c*) aux officiers du palais, aux ſecretaires, aux agens de l'Empereur, & aux menus officiers qui ſervoient ſous les Comtes de paroître en public ſous prétexte de les empêcher de ſe mêler de la ſédition, mais en effet pour empêcher qu'ils ne ſe trouvaſſent à l'Egliſe avec ſaint Ambroiſe, dont la cauſe leur étoit commune. On menaçoit auſſi les perſonnes de qualité, s'ils ne livroient la Baſilique; & la perſécution étoit ſi échauffée, qu'on ſe trouvoit à la veille de ſouffrir les derniers excès de la part des Ariens. Les (*d*) Comtes & les Tribuns vinrent ſommer S. Ambroiſe de livrer promptement la Baſilique, diſant que l'Empereur ne faiſoit en cela qu'uſer de ſon droit, puiſque tout étoit en ſon pouvoir. Le Saint répondit: » S'il me demandoit ce qui eſt à moi, ma terre, mon » argent, je ne le refuſerois pas, quoique tout ce qui eſt à moi » ſoit aux pauvres: mais les choſes divines ne ſont pas ſoumiſes à » la puiſſance de l'Empereur. Si on en veut à mon patrimoine, » qu'on le prenne; ſi c'eſt à mon corps, j'irai au-devant. Voulez-» vous me mettre aux fers, me mener à la mort? j'en ſuis ravi; je » ne me ferai point entourer du peuple pour me défendre; je n'em-» braſerai point les Autels en demandant la vie, j'aime mieux être » immolé pour les Autels. « Il parloit ainſi ſachant que l'on avoit envoyé des hommes armés pour s'emparer (*e*) de la Baſilique, & il en fut ſaiſi de frayeur dans la crainte qu'il n'arrivât quelque

(*a*) Ambroſ. *Epiſt.* 20. *num.* 6.
(*b*) L. 8. Cod. Theodoſ. *de Indul. crim.*
(*c*) Ambroſ. *Epiſt.* 20 *num.* 7.
(*d*) Ibid. *num.* 8.
(*e*) Ibid. *num.* 9. *& ſuiv.*

maſſacre, qui eût été capable d'occaſionner la ruine de la Ville & peut-être de toute l'Iralie. Comme on le preſſoit de calmer le peuple, il répondit qu'il dépendoit de lui de ne le point ſoulever, mais qu'il étoit en la main de Dieu de l'appaiſer; que ſi on le croyoit auteur de cette émotion populaire, il falloit l'en punir ſur l'heure ou l'envoyer dans quelque lieu deſert. Après qu'il eut fini de parler, les Comtes & les Tribuns ſe retirerent. Pour lui il paſſa le reſte du jour dans la vieille Baſilique; & le ſoir il alla coucher dans ſa maiſon, afin que ſi on vouloit l'enlever, on le trouvât. Le (*a*) Mercredi 9 d'Avril il ſortit de ſa maiſon avant le jour, & à peine fut-il entré dans la vieille Baſilique, que l'avenue fut environnée de ſoldats. On y apporta auſſi des tentures, afin qu'Auxence y pût celebrer l'office. Les Catholiques en furent d'abord ſaiſis de douleur, craignant que l'Egliſe de Dieu ne fût livrée aux heretiques : mais ils reprirent courage & entrerent en ſi grand nombre dans cette Egliſe qu'elle fut toute remplie ; pendant ce tems-la ſaint Ambroiſe faiſoit l'Office dans la vieille Baſilique. Averti que les ſoldats environnoient la neuve, & qu'il y avoit à craindre qu'on ne la vît remplie de tumulte & peut-être de ſang, il commanda que les ſoldats fuſſent ſéparés de la Communion s'ils ne ſe retiroient. Comme ils étoient Catholiques, ils quitterent auſſitôt la Baſilique neuve, & vinrent dans la vieille où étoit ſaint Ambroiſe. Leur vûe inopinée jetta le trouble parmi les femmes, & il y en eut une qui s'enfuit avec précipitation : mais les ſoldats tâcherent de mettre le calme en diſant qu'ils étoient venus pour prier & non pour combattre. Le ſaint Evêque fit en leur preſence un (*b*) diſcours ſur le livre de Job que l'on avoit lû dans l'aſſemblée. Il y compare les tentations qu'il ſouffroit à celles de ce Patriarche ; & à ſa femme (*c*) l'Imperatrice Juſtine, qui le preſſoit de livrer l'Egliſe. Il la met auſſi en parallele avec Jeſabel & Herodiade, & dit : » (*d*) On m'ordonne de livrer la Baſi» lique. Je réponds : il ne m'eſt pas permis de la livrer ; & vous » Empereur, il ne vous eſt pas avantageux de la recevoir. On » ſoutient que tout eſt permis à l'Empereur, que tout eſt à lui. Je » réponds : Ne vous faites pas ce tort de croire que comme Em» pereur, vous ayez quelque droit ſur les choſes divines. On dit » de la part de l'Empereur : Je dois auſſi avoir une Baſilique. J'ai » répondu : Qu'avez-vous de commun avec l'adultere ? c'eſt-à-

(*a*) Ambroſ. *Epiſt.* 20. *n.* 11. *& ſuiv.*
(*b*) Ibid. *num.* 15.
(*c*) Ibid. *num.* 16. *& ſuiv.*
(*d*) Ibid. *num.* 19.

» dire avec l'égliſe des heretiques. « Il préchoit encore lorſqu'on vint l'avertir que l'on avoit ôté de la Baſilique neuve les tentures de l'Empereur, & qu'elle étoit remplie de Catholiques qui demandoient ſa préſence : mais il ne (*a*) voulut pas y aller, & ſe contentant d'y envoyer des Prêtres, il continua ſon diſcours rendant graces à Dieu de la paix qu'il ſembloit vouloir procurer à l'Egliſe. Cependant on l'avertit qu'il étoit arrivé un (*b*) ſecretaire pour lui ſignifier des ordres de la part de l'Empereur. Le Saint ſe retira un peu à l'écart pour les recevoir. Le Secretaire lui fit des reproches de ce qu'il avoit envoyé des Prêtres à la Baſilique neuve & le traita de tyran. Saint Ambroiſe juſtifia ſa conduite ſur l'envoi des Prêtres, en diſant qu'il ne l'avoit fait qu'après que l'Empereur avoit retiré ſes tentures ; & à l'égard de la tyrannie dont on l'accuſa, il répondit : » Maxime (*c*) ne dit pas que je » ſois le tyran de Valentinien, lui qui ſe plaint que je l'ai empê» ché par ma députation de paſſer en Italie. Les Evêques ne ſe » ſont jamais érigés en tyrans, mais ils ont ſouvent beaucoup » ſouffert de la part des tyrans. « Le reſte du jour ſe paſſa en triſteſſe, & ſaint Ambroiſe n'ayant pû retourner chez lui, parce que la Baſilique étoit environnée de ſoldats, il paſſa la nuit à chanter des Pſeaumes avec les freres dans un Oratoire enfermé dans l'enceinte de la grande Egliſe. Le lendemain qui étoit le Jeudi-Saint, comme il expliquoit (*d*) le Prophéte Jonas, dont on avoit lû le livre ſelon la coutume, on vint lui dire que l'empereur avoit fait retirer les ſoldats, & rendre aux Marchands les taxes auſquelles on les avoit condamnés. A cette nouvelle tout le peuple fut tranſporté de joie, & les ſoldats eux-mêmes ſe jettant ſur les Autels, les baiſoient en ſigne de la paix qu'ils annonçoient.

Loix pour les heretiques. Juſtine perſécute de nouveau ſaint Ambroiſe, en 386.

XVI. Elle ne fut pas de longue durée ; car dès le 23. Janvier de l'année ſuivante 386. Valentinien publia (*e*) à la perſuaſion de Juſtine, une loi en faveur des Ariens, qui donnoit permiſſion de s'aſſembler à tous ceux dont les ſentimens étoient conformes à l'expoſition de foi du Concile de Rimini, avec défenſe aux Catholiques, ſous peine de mort, d'y faire aucune oppoſition. Ce fut Auxence qui dicta & qui écrivit cette loi, que ſaint Ambroiſe appelle *une loi de ſang*, qui établiſſoit des decrets de perfidie. Il falloit aux Ariens une Egliſe pour s'aſſembler, & Juſtine

(*a*) Ambroſ. *Epiſt.* 20. *num* 20.
(*b*) Ibid. *num.* 22.
(*c*) Ibid. *num.* 23.
(*d*) Ibid. *num.* 25. & 26.
(*e*) *Leg. ultim.* Cod. Theodoſ. *de Fide Catholica.* Ruffin. *lib.* 2. *cap.* 16. Soſom. *lib.* 7. *cap.* 13.

fit

fit demander une ſeconde fois la Baſilique Porcienne qui étoit hors des murs. Saint Ambroiſe perſevera à la refuſer, diſant: » Naboth n'a pas voulu donner l'heritage de ſes peres, & moi je » donnerois l'heritage de Jeſus-Chriſt? A Dieu ne plaiſe, ajouta-» t-il, que je livre ainſi l'heritage de mes peres; l'heritage de ſaint » Denys, qui eſt mort en exil pour la défenſe de la foi; l'heritage » de ſaint Euſtorge Confeſſeur; l'heritage de ſaint Mirocle, & de » tous les autres ſaints Evêques mes prédeceſſeurs. « Sa fermeté dans cette occaſion fit que l'on prit des meſures pour l'éloigner de Milan. Dalmace, Tribun & Notaire, vint lui dire de la part de l'Empereur, qu'il eût (*a*) à choiſir des Juges comme Auxence avoit fait, afin que leur cauſe fût jugée par l'Empereur en ſon conſiſtoire, ou qu'il prît le parti de ſe retirer & de ceder ſon ſiége à Auxence. Il y avoit alors pluſieurs Evêques Catholiques à Milan: ſaint Ambroiſe prit leurs avis, & celui de ſon Clergé; & par leur conſeil il envoya une remontrance à l'Empereur, par laquelle il s'excuſoit de prendre aucun des deux partis qu'on lui avoit propoſés. » Qui (*b*) peut nier, diſoit-il, que dans les cauſes » de la foi, les Evêques ne jugent les Empereurs Chrétiens, bien » loin d'être jugés par les Empereurs? « Enſuite parlant des Juges qu'on vouloit lui donner: » Voulez-vous, dit-il, (*c*) que je choi-» iſſe des Juges laïques, afin que s'ils conſervent la vraie foi, ils » ſoient proſcrits, ou mis à mort? Voulez-vous que je les expoſe » à la prévarication ou au ſupplice? Ambroiſe ne mérite pas qu'on » abaiſſe pour lui le Sacerdoce: la vie d'un homme n'eſt pas com-» parable à la dignité de tous les Evêques. S'il faut tenir une con-» ference ſur la foi, c'eſt aux Evêques à la tenir, comme on a fait » ſous Conſtantin d'auguſte memoire, qui leur a laiſſé la liberté » de juger.

On attente à la vie de ſaint Ambroiſe, en 386.

XVII. L'Imperatrice Juſtine n'en demeura pas-là. Après avoir accuſé le ſaint Evêque des crimes les plus noirs, elle tâcha de le faire aſſaſſiner dans ſa chambre. Le malheureux (*d*) qu'elle avoit envoyé pour executer ce deſſein, tenoit déja l'épée levée pour en frapper ſaint Ambroiſe; mais ſa main demeura immobile. Il déclara que Juſtine l'avoit engagé à cet aſſaſſinat, & l'aveu qu'il fit de ſon crime, fut ſuivi de ſa guériſon.

Revelation des Reliques des ſaints Ger-

XVIII. Au milieu de la perſécution de Juſtine, ſaint Ambroiſe ayant à dédier la Baſilique, que l'on nomme encore de ſon nom

(*a*) Ambroſ. *Epiſt.* 21. *num.* 1. & 2.
(*b*) Ibid. *num.* 4.
(*c*) Ibid. *num.* 12. 13. 15.
(*d*) Paulin. *in vita Ambroſ. num.* 20.

vais & Protais, en 386.

*Ambroiſienne*, le peuple (*a*) lui demanda tout d'une voix, qu'il la dédiât avec la même ſolemnité qu'il avoit fait celle des Apôtres. Il répondit qu'il le feroit s'il trouvoit des reliques des Martyrs, & auſſitôt il ſentit une ardeur, comme d'un heureux préſage. En effet, Dieu lui fit connoître (*b*) en ſonge, que les corps de S. Gervais & de ſaint Protais, freres & Martyrs, repoſoient dans la Baſilique de S. Felix & de S. Nabor. Il fit ouvrir la terre & trouva ſur leurs ſepulchres des ſignes convenables, apparemment quelques palmes gravées, ou quelque inſtrument uſité dans les ſupplices des Martyrs; & au-dedans de ces ſepulchres, deux hommes qui parurent d'une hauteur au-delà de l'ordinaire; tous les os entiers, beaucoup de ſang, la tête ſéparée du corps. C'étoit le 17. de Juin de l'an 386. on les tranſporta dans la Baſilique que ſaint Ambroiſe avoit deſſein de dédier; & cette tranſlation fut accompagnée (*c*) de pluſieurs miracles. Saint Auguſtin (*d*) qui étoit alors à Milan, en rapporte un dont il avoit été témoin, operé en la perſonne d'un nommé Severe, qui après avoir été aveugle pendant pluſieurs années, recouvra la vûe par l'attouchement d'un mouchoir qu'on avoit appliqué au brancard ſur lequel les reliques de ces ſaints Martyrs étoient portées. Ces miracles arrêterent au-dehors la perſécution que Juſtine avoit faite aux Catholiques; mais elle s'en (*e*) mocquoit dans l'interieur de ſon palais, diſant qu'Ambroiſe avoit ſuborné par argent ceux qui ſe diſoient guéris par les Martyrs. Mais les faits étoient évidens, & il y (*f*) eut même des Ariens qui ſe convertirent.

Batême de S. Auguſtin, en 387.

XIX. Saint Ambroiſe eut l'année ſuivante 387. un autre ſujet de conſolation dans la converſion de S. Auguſtin. Il y avoit près de deux ans qu'il étoit à Milan, où le Préfet (*g*) Symmaque l'avoit envoyé pour enſeigner la rhetorique; & pendant tout ce tems il avoit écouté aſſiduement tous les diſcours que S. Ambroiſe faiſoit en public, moins curieux toutefois des choſes qu'il diſoit, que de voir ſi ſon éloquence répondoit à ſa réputation. Mais enfin il fut touché, & ayant reconnu que la doctrine Catholique étoit la ſeule veritable, il l'embraſſa, & reçut le Batême des mains de ſaint Ambroiſe, le Samedi de Pâques, qui cette année étoit le 25. d'Avril.

---

(*a*) Ambroſ. *Epiſt.* 22. *num.* 1. & 2.
(*b*) Auguſtin. *lib.* 9. *Confeſſ. cap.* 7. & *lib.* 22. *de Civit. cap.* 8.
(*c*) Ambroſ. *Epiſt.* 22. *pag.* 875.
(*d*) Auguſtin. *lib.* 9. *Confeſſ. cap.* 7. & *lib.* 22. *de Civit. cap.* 8.
(*e*) Paulin. *in vita Ambroſ. num.* 15.
(*f*) Ibid. *num.* 17.
(*g*) Auguſtin. *lib.* 5. *Confeſſ. cap.* 13.

XX. La même année 387. ſaint Ambroiſe, peu ſenſible aux mauvais traitemens qu'il avoit reçûs de Juſtine, entreprit à ſa priere un ſecond voyage dans les Gaules. Le (*a*) motif étoit de demander à Maxime le corps de l'Empereur Gratien, & de confirmer la paix; car il y avoit lieu de craindre que Maxime, qui témoignoit alors être en mauvaiſe intelligence avec Valentinien, ne penſât à le dépouiller des états qu'il avoit en Italie. Cette ſeconde députation de ſaint Ambroiſe fut moins heureuſe que la premiere. Maxime ne (*b*) voulut point lui accorder d'audience ſecrette, comme il en demandoit, il s'emporta même contre lui, dans ſon conſiſtoire, & lui reprocha de l'avoir joué en l'empêchant d'entrer en Italie. » Je ſuis venu pour me juſtifier de ce re» proche, lui répondit le ſaint Evêque, avec beaucoup de dou» ceur, quoiqu'il me ſoit glorieux de me l'être attiré pour ſauver » un orphelin. Mais, où me ſuis-je oppoſé à vos légions pour les » empêcher d'inonder l'Italie? Vous ai-je fermé les Alpes avec » mon corps? En quoi vous ai-je trompé? Quand vous me dîtes » que Valentinien devoit venir à vous: Je répondis qu'il n'étoit » pas naturel qu'un enfant paſſât les Alpes avec ſa mere, dans la » rigueur de l'hiver, ni qu'on l'expoſât ſans mere aux perils d'un » ſi long voyage. « Enſuite il lui demanda le corps de Gratien. Maxime répondit qu'il délibereroit ſur toutes ſes demandes, & ſaint Ambroiſe ſe retira. Paulin qui ne dit rien de la premiere ambaſſade de ce ſaint Evêque, dit (*c*) que dans celle-ci, il ſépara Maxime de ſa communion, à cauſe de la mort de Gratien. Mais il paroît qu'il la lui refuſa dans l'une & dans l'autre, & que dans la ſeconde il s'abſtint même de la communion des Evêques (*d*) qui communiquoient avec lui, c'eſt-à-dire, des Evêques Ithaciens, qui pourſuivoient la mort des Priſcillianiſtes. Etant en chemin pour retourner à Milan, il envoya (*e*) à Valentinien une relation de ce qui s'étoit paſſé dans ſon ambaſſade, craignant que quelqu'un ne lui en fit un récit peu fidele, & ne le prévînt contre lui. Il la finiſſoit, en lui donnant avis qu'il devoit être ſur ſes gardes contre un homme qui couvroit la guerre d'une apparence de paix. La ſuite fit voir que ſaint Ambroiſe ne ſe trompoit pas; car quelque tems après, malgré diverſes autres ambaſſades que Valentinien envoya à Maxime pour tâcher d'affermir la paix en-

S. Ambroiſe eſt député une ſeconde fois à Maxime, en 387.

(*a*) Ambroſ. *de obitu Valentin. n.* 28.
(*b*) Ambroſ. *Epiſt.* 24.
(*c*) Paulin. *in vita Ambroſ. num.* 9.
(*d*) Ambroſ. *Epiſt.* 24. *num.* 9.
(*e*) Ibid. *num.* 1.

tre-eux, & lui en demander des assurances, celui-ci entra en Italie & s'en rendit maître. Valentinien, qu'il avoit tâché de surprendre à (*a*) Milan, eut le loisir d'en sortir avant que Maxime y fût arrivé, & alla se jetter entre les bras de Theodose, qui le reçut à Thessalonique avec des tendresses de pere. » Vous ne devez pas » vous étonner (*b*), lui dit-il, du mauvais succès de vos affaires, » ni des progrès de Maxime, puisque vous combattez la vraie » Religion. « Il effaça dans ce jeune Prince, les mauvaises impressions que Justine sa mere lui avoit données, le ramena à la doctrine Catholique, qu'il suivit toujours depuis, & lui promit d'employer ses forces pour le rétablir dans ses états. En effet, il se déclara contre Maxime, défit ses troupes en Pannonie, & ayant passé les Alpes sans aucune résistance, il entra (*c*) dans Aquilée & y surprit Maxime. Ce tyran abandonné des siens, fut dépouillé (*d*) des ornemens qu'il portoit comme Empereur, & amené les pieds nuds & les mains liées devant Theodose & Valentinien, & eut ensuite la tête tranchée de la main des soldats. Cela arriva le 28. de Juillet de l'an 388.

S. Ambroise s'oppose au rétablissement d'une Synagogue, en 388. & 389.

XXI. D'Aquilée, Theodose passa à Milan, & y demeura depuis le dixiéme d'Octobre de cette année 388. jusques sur la fin de Mai de l'année suivante 389. Pendant son séjour en cette ville, les Chrétiens (*e*) d'une petite ville de la Province d'Osroënne en Orient, nommée Callinique, brûlerent une Synagogue que les Juifs y avoient, & on accusa l'Evêque du lieu d'avoir conseillé cet incendie. Dans la même ville, quelques heretiques (*f*) Valentiniens, voyant passer des Moines, qui en allant celebrer la fête des Machabées, chantoient des Pseaumes par le chemin, suivant l'ancienne coûtume, se jetterent au milieu d'eux pour les empêcher de continuer leur marche. Les Moines irrités, brûlerent le temple que les Valentiniens avoient dans cet endroit, & en enleverent, à ce que l'on disoit, quelques offrandes précieuses. L'Empereur Theodose informé de ces deux faits par le Maître de la Milice d'Orient, & les regardant comme une affaire de police, ordonna (*g*) que l'Evêque de Callinique rétabliroit la Synagogue des Juifs ; que les Moines & ceux qu'on auroit trouvés coupables de l'embrasement du temple des Valentiniens, seroient punis severement, & qu'on informeroit des offrandes qui avoient été enlevées du temple des

(*a*) Zozim. *lib.* 4. *pag.* 767.
(*b*) Theodoret. *lib.* 5. *cap.* 15.
(*c*) Zozim. *lib.* 4 *pag.* 770.
(*d*) Pacatus. *Panegyr. ad Theodos. cap.* 34. 35. & 43.
(*e*) Ambros. *Epist.* 41. *num.* 1.
(*f*) Ibid. *num.* 16.
(*g*) Ibid. *num.* 18.

Digitized by Google

Valentiniens. Saint Ambroiſe étoit à (*a*) Aquilée, lorſqu'il apprit ce que Theodoſe avoit ordonné en cette occaſion. Il lui en écrivit, & lui remontra avec beaucoup de force, que ſon ordonnance alloit expoſer la religion Chrétienne à la raillerie & aux inſultes de ſes ennemis. Mais ſes remontrances n'eurent pas l'effet qu'il en attendoit. Etant donc de retour à Milan, il fit un diſcours en préſence de l'Empereur, dans lequel après avoir dit beaucoup de choſes touchant les reproches que Dieu avoit faits au peuple d'Iſraël & à David, d'avoir oublié les biens qu'ils avoient reçus de lui : dans le deſſein d'en faire l'application à Theodoſe même, il s'adreſſa directement à ce Prince, & le conjura d'uſer de miſericorde envers ſes ſujets. Son diſcours fini, il demeura quelque tems ſans deſcendre de la chaire, réſolu de ne point aller à l'Autel, qu'il ne lui eût promis de faire ceſſer toutes pourſuites, touchant l'affaire de la Synagogue & le temple des Valentiniens. L'Empereur le lui promit, & lui dit quand il fut deſcendu : « Vous avez prêché contre moi. » Saint Ambroiſe répondit : » J'ai (*b*) parlé de ce qui vous étoit utile. « Theodoſe convint qu'il avoit donné un ordre trop dur, »mais, ajoûta-t'il, il a été corrigé. » Saint Ambroiſe alla enſuite à l'Autel, & y offrit les divins Myſteres.

S. Ambroiſe tient un Concile à Milan contre Jovinien, en 390.

XXII. Sur la fin de Mai de l'an 389. Theodoſe alla de Milan à Rome, avec ſon fils Honorius & le jeune Valentinien. Quelque tems après ſon retour à Milan, l'heretique Jovinien qui avoit été condamné dans un Concile tenu (*c*) à Rome ſous le Pape Sirice, vint trouver ce Prince pour en obtenir quelque protection. Mais il en fut rejetté avec horreur. Saint Ambroiſe tint auſſi un Concile contre lui avec les Evêques qui ſe trouvoient alors à Milan ; Jovinien y fut condamné avec ſes adherens, & les Legats du Pape les firent chaſſer de la ville. On met ce Concile en 390. La ſentence (*d*) rendue contre les Ithaciens l'année précedente par les Evêques des Gaules, y fut confirmée, & Felix de Treves ſéparé de la communion.

Il refuſe l'entrée de l'Egliſe à Theodoſe, en 390.

XXIII. Le Concile de Milan continuoit encore ſes féances, lorſqu'on apporta (*e*) à ſaint Ambroiſe, la nouvelle du maſſacre de Theſſalonique, dont voici l'occaſion. Botheric, (*f*) commandant des troupes dans l'Illyrie, mais qui réſidoit à Theſſalo-

(*a*) Paulin. *in vita Ambroſ. num.* 22. & Ambroſ. *Epiſt.* 40. *n.* 4. 6. *& ſuiv.*
(*b*) Ibid. *num.* 27.
(*c*) *Voyez* tome V. *page* 701. *&* 702.
(*d*) Ibid. *& pag.* 703. 704. 705.
(*e*) Ambroſ. *Epiſt.* 51. *num* 6.
(*f*) Solom. *lib.* 7. *cap.* 25. Ruffin. *lib.* 2. *cap.* 18.

nique, fit mettre en priſon un Cocher qui avoit voulu commettre un crime énorme avec ſon Echanſon. En un jour de fête, où il devoit y avoir une courſe de chariots, le peuple de Theſſalonique croyant ce Cocher neceſſaire pour la beauté du ſpectacle, demanda ſa liberté, on la refuſa; & le peuple en fut irrité & en vint à une ſédition ſi violente, que quelques Officiers y furent aſſommés à coups de pierres, & que Botheric même y fut tué, & traîné (*a*) par les rues. A la nouvelle de ce crime, qui étoit énorme, Theodoſe naturellement prompt, entra dans une colere qui eût pû paroître juſte, ſi elle n'eût pas excedé les bornes de la moderation. Mais ſaint Ambroiſe & les autres Evêques du Concile, l'adoucirent (*b*), & obtinrent de lui qu'il pardonneroit aux coupables. Aigri depuis par (*c*) les principaux Officiers de ſa cour, ſurtout par Ruffin, alors grand maître du Palais, il réſolut de punir d'une maniere ſanglante la ville de Theſſalonique. La choſe fut tenue ſi ſecrette, que ſaint Ambroiſe n'en eut connoiſſance qu'après ſon execution. Un jour donc que le peuple étoit aſſemblé dans le Cirque, les ſoldats qui avoient eu ordre de l'environner, mirent au fil de l'épée tout ce qui ſe rencontra, ſans diſtinction d'innocens & de coupables, juſqu'à un certain nombre qui leur avoit été marqué. Ce maſſacre dura trois heures, & il y périt environ ſept mille perſonnes. Theodoſe (*d*) avoit révoqué l'ordre donné contre cette ville; mais on ne l'apprit qu'après ſon execution. Le bruit du maſſacre étant venu à Milan, les Evêques du Concile en furent extrémement affligés, particulierement ſaint Ambroiſe. Il ne crut pas toutefois devoir ſe préſenter devant l'Empereur, jugeant qu'il étoit plus à propos de lui donner le loiſir de revenir à lui-même; mais quelques jours après il lui écrivit une lettre de (*e*) ſa main, afin que Theodoſe fut aſſuré qu'elle n'avoit été vûe de perſonne. Saint Ambroiſe étoit alors à la Campagne, où il s'étoit retiré ſous prétexte de prendre l'air. Il repréſentoit à l'Empereur l'atrocité du crime qui s'étoit commis par ſon ordre à Theſſalonique, & lui diſoit: » Le (*f*) peché ne s'ef» face que par les larmes; il n'y a ni Ange ni Archange, qui » puiſſe le remettre autrement. Le Seigneur lui-même ne par» donne qu'à ceux qui font penitence. Je vous conſeille, je vous » prie, je vous exhorte, je vous avertis. Je n'oſe offrir le Sacrifice

(*a*) Theodoret. *lib.* 5. *cap.* 17
(*b*) Auguſtin *lib.* 5 *de Civit. cap.* 26. Ambroſ. *Epiſt.* 51 *num.* 16.
(*c*) Paulin. *in vita Ambroſ. num.* 24.
(*d*) Ambroſ. *Epiſt.* 51. *pag.* 998.
(*e*) Idem, *ibid. num.* 14.
(*f*) Ibid. *num.* 11.

» ſi vous voulez y aſſiſter. Ce qui ne ſeroit pas permis après le » ſang d'un ſeul innocent répandu, le ſera-t'il après le ſang de » pluſieurs ? « Theodoſe ne laiſſa (*a*) pas de vouloir aller à l'Egliſe ſelon ſa coûtume. Mais ſaint Ambroiſe qui étoit de retour de la campagne, alla au-devant de lui hors du Veſtibule; & pour l'empêcher d'y entrer, il lui repréſenta l'énormité du carnage qu'il avoit fait faire. » Comment, ajoûta-t'il, pourrez-vous élever » vers le Seigneur, des mains qui dégouttent encore du ſang que » vous avez répandu injuſtement? Comment recevrez-vous ſur de » telles mains le corps ſacré du Seigneur ? Comment porterez-» vous à votre bouche ſon ſang précieux, vous qui, tranſporté de » fureur, avez fait une ſi horrible effuſion de ſang? Retirez-vous » donc d'ici, & n'augmentez pas votre crime par un autre. « Comme l'Empereur (*b*) vouloit excuſer en quelque maniere ſa faute par l'exemple de David, coupable en même-tems d'adultere & d'homicide, ſaint Ambroiſe lui répondit auſſitôt: » Puiſque vous » avez imité ſa faute, imitez auſſi ſa docilité & ſa penitence. « Theodoſe ſe ſoumit, en acceptant la penitence, ſuivant (*c*) la diſcipline de l'Egliſe, il ſe (*d*) retira fondant en larmes dans ſon Palais. C'étoit au mois d'Avril de l'an 390.

XXIV. Huit mois ſe paſſerent ſans que l'Empereur oſât entrer dans l'Egliſe. Il ſe tenoit (*e*) dans ſon Palais & y gémiſſoit, conſiderant que le temple du Seigneur étoit ouvert aux eſclaves & aux mendians, tandis que les portes lui en étoient fermées. Le jour de la naiſſance du Sauveur étant venu, Ruffin s'offrit d'aller trouver l'Evêque, & de l'engager à lever ſon excommunication. » Vous ne le perſuaderez pas, lui dit Theodoſe ; je connois la » juſtice de ſa cenſure, & le reſpect de la puiſſance Imperiale ne » lui fera rien faire contre la loi de Dieu. « Ruffin inſiſta, & l'Empereur le ſuivit de près. Quand ſaint Ambroiſe vit Ruffin, il lui reprocha ſon impudence, d'oſer intercéder pour l'abſolution d'un crime qui étoit l'effet de ſes mauvais conſeils. Ruffin redoubla ſes prieres, & ajoûta que l'Empereur venoit. » Je vous avertis, lui » répondit ſaint Ambroiſe, que je l'empêcherai d'entrer dans le » Veſtibule. « Ruffin n'eſperant plus rien, fit ſavoir à Theodoſe ce qu'il avoit ouï, & lui conſeilla de retourner dans ſon Palais. Mais ce Prince ne put s'y réſoudre & dit: » J'irai, je recevrai l'affront

Il abſout Theodoſe, en 390.

(*a*) Theodoret. *lib.* 5. *cap.* 17.
(*b*) Paulin. *in vita Ambroſ. num* 24.
(*c*) Auguſtin. *lib.* 5. *de Civit. cap.* 26.
(*d*) Theodoret. *lib.* 5. *cap.* 17.
(*e*) Idem, *ibid.*

» que je mérite. « Etant arrivé à l'enceinte de l'Egliſe, il n'entra pas dans l'Egliſe, mais ſeulement dans la ſalle de l'audience où l'Evêque étoit aſſis, & le pria inſtamment de lui donner l'abſolution. Saint Ambroiſe traita cette démarche de violement des loix de Dieu. » Je les reſpecte, dit l'Empereur, & je ne veux » point entrer contre les regles dans le Veſtibule ſacré; mais je » vous prie de me délivrer de mes liens & de ne pas me fermer » la porte que le Seigneur a ouverte à tous ceux qui font peni- » tence. » Saint Ambroiſe lui dit : » Quelle penitence avez-vous » faite après un tel peché ? C'eſt à vous, dit l'Empereur, à m'ap- » prendre ce que je dois faire. « Quoiqu'il ſe fût abſtenu d'entrer dans l'Egliſe pendant huit mois, il n'avoit pas néanmoins fait encore de penitence publique : c'eſt pourquoi ſaint Ambroiſe lui ordonna de la faire, & lui demanda de plus une loi qui ſuſpendit les executions de mort pendant trente jours. Theodoſe fit écrire cette loi ſur le champ, & y ſouſcrivit de ſa main. Il ſe ſoumit auſſi à la penitence publique, & en même-tems ſaint Ambroiſe ayant levé l'excommunication, lui permit l'entrée de l'Egliſe. Ce Prince y fit ſa priere, non debout ni à genoux, mais proſterné ſur le pavé, diſant ces paroles du Pſeaume 118. *Mon ame eſt attachée à la terre, donnez-moi la vie ſelon votre parole.* Il s'arrachoit les cheveux, ſe frappoit le front, & arroſoit le pavé de ſes larmes, pour obtenir le pardon qu'il demandoit.

Il fait ſortir Theodoſe du Chœur.

XXV. Theodoret (*a*) ajoûte au récit de la penitence de Theodoſe, que ce Prince s'étant levé de terre, entra dans le Sanctuaire pour y préſenter ſon offrande; & qu'étant reſté dans le Chœur après l'oblation, ſaint Ambroiſe lui fit dire d'en ſortir & de ſe tenir avec le reſte du peuple, parce qu'il n'étoit permis qu'aux Miniſtres ſacrés de demeurer dans le Sanctuaire. Mais il n'y a gueres d'apparence que ce ſaint Evêque ait laiſſé ſi long-tems l'Empereur ſans l'inſtruire de ſon devoir à cet égard; & qu'il vaut mieux rapporter ce fait à l'an 388. lorſque ce Prince vint pour la premiere fois à Milan. Avant ce tems (*b*), les Princes avoient coûtume de demeurer dans le Chœur pendant la celebration des Myſteres. Mais ſaint Ambroiſe voyant que cet uſage ne s'étoit introduit que par une baſſe complaiſance des Evêques; ordonna qu'à l'avenir il ſe placeroit devant le Baluſtre qui fermoit le Sanctuaire, & Theodoſe approuva ce reglement.

(*a*) Theodoret. *lib.* 5. *cap.* 17. (*b*) Sozomen. *lib.* 7. *cap.* 25.

XXVI.

XXVI. Nous rapportons à l'an 390. la viſite (*a*) que ſaint Ambroiſe reçut de deux Seigneurs de Perſe, attirés en Italie par la réputation de ſa ſageſſe, & de la magnificence de Probe, Sénateur Romain. Ils avoient apporté avec eux pluſieurs queſtions qu'ils vouloient propoſer à l'Evêque de Milan, pour ſe convaincre par eux-mêmes de ſa capacité. La conférence qu'ils eurent avec lui par le moyen d'un truchement dura depuis une heure de jour juſques à trois heures de nuit, & ils en ſortirent pleins d'admiration.

S. Ambroiſe reçoit la viſite de deux Seigneurs de Perſe, en 390.

XXVII. On voit par les livres des Offices écrits en 391. que ſaint Ambroiſe ne s'appliquoit pas moins à former les mœurs de ſon Clergé que de ſon peuple. Mais ſon zele ne ſe bornoit pas-là; & il auroit ſouhaité pouvoir procurer aux Egliſes les plus éloignées, la paix dont on jouiſſoit dans la ſienne. Quelques mouvemens que ſe fuſſent donné les Evêques aſſemblés (*b*) à Capoue la même année, pour éteindre le ſchiſme d'Antioche, leurs réglemens étoient demeurés ſans execution. Saint Ambroiſe avoit été l'ame de ce Concile, & c'étoit lui qui en avoit demandé la convocation à l'Empereur. Il y avoit été ordonné que Theophile d'Alexandrie jugeroit avec les autres Evêques d'Egypte du different entre Flavien & Evagre touchant l'épiſcopat d'Antioche. Theophile donna avis de ce décret à Flavien: mais celui-ci refuſa de comparoître, & eut recours à des reſcrits de l'Empereur, qui, ce ſemble, ordonnoient aux Evêques d'Occident de paſſer en Orient pour examiner le different ſur les lieux. Saint Ambroiſe qui trouvoit ce paſſage en Orient impraticable à de vieux Evêques, & la réſiſtance de Flavien, contraire aux loix de l'Egliſe & de l'Empereur, le fit preſſer de ſe rendre; réſolut néanmoins, s'il perſeveroit à ne vouloir pas s'accorder avec Evagre, de ſe réunir de communion avec les autres Orientaux. Mais Evagre étant venu à mourir quelque tems après, Flavien trouva le moyen de ſe maintenir ſeul ſur le ſiége d'Antioche.

S. Ambroiſe travaille à la paix d'Antioche, en 391.

XXVIII. L'Empereur Theodoſe étoit alors en Orient, ayant laiſſé à Valentinien le gouvernement de l'Occident. Il y avoit déja quelques années que Juſtine ſa mere étoit morte; mais il ſe trouvoit ſous le joug du Comte Arbogaſte, General de ſes armées, qui lui parloit avec une entiere liberté, & diſpoſoit de pluſieurs choſes même malgré lui. Valentinien n'avoit encore que vingt ans; & ne ſe ſentant pas aſſez de forces pour réduire Arbogaſte à

S. Ambroiſe eſt mandé par Valentinien, qui veut recevoir le batême de ſes mains, en 392.

(*a*) Paulin. *in vita Ambroſ. num.* 25. (*b*) *Voyez* tome V. *pag.* 705. *& ſuiv.*

l'état de ſoumiſſion & de reſpect qui lui convenoit, il ſe plaignoit ſouvent par lettres de ſes hauteurs à l'Empereur Theodoſe le conjurant de venir au plutôt à ſon ſecours. D'un autre côté les barbares faiſoient des ravages du côté de l'Italie, ce qui y rendoit neceſſaire la préſence de Valentinien. Ce Prince étoit alors à Vienne en Dauphiné. Comme il fut que ſaint Ambroiſe y venoit le prier de la part de Flavien Préfet du Prétoire, & des autres perſonnes les plus conſiderables, de ſecourir l'Italie, mais qu'il s'étoit arrêté en chemin, il lui envoya un Officier de ſa chambre avec une lettre par laquelle il lui mandoit de venir en diligence pour être (*a*) la caution de ſa réconciliation avec Arbogaſte : à quoi il ajoutoit qu'il vouloit être batiſé de ſa (*b*) main avant que de paſſer en Italie. C'étoit la confiance qu'il avoit en ſaint Ambroiſe qui lui faiſoit ſouhaiter de recevoir le Batême par ſon miniſtere ; car il y avoit alors en France un grand nombre de ſaints Evêques, comme ſaint Martin de Tours, ſaint Victrice de Rouen, & quelques autres. Il diſoit quelquefois, dans l'empreſſement où il étoit de le voir : » Serai-je aſſez heureux pour » voir mon pere ? « Il n'eut pas ce bonheur ; le troiſiéme jour depuis le départ du courier qu'il lui avoit dépêché, qui étoit le Samedi quinziéme de Mai 392. comme il ſe jouoit ſeul ſur le bord du Rhone dans l'enceinte de ſon palais, Arbogaſte le fit étrangler, & pendre enſuite avec ſon mouchoir, pour donner lieu de croire qu'il s'étoit fait mourir lui-même. Saint Ambroiſe paſſoit déja les Alpes, lorſqu'il apprit un évenement ſi tragique. Il reprit la route de Milan, arroſant le chemin de ſes larmes. Le corps de Valentinien y fut tranſporté par ordre de l'Empereur Theodoſe, & mis dans un tombeau de porphire. Le ſaint Evêque prononça ſon oraiſon funebre en preſence de ſes deux ſœurs Juſta & Grata, dans (*c*) laquelle il ne craignit point de les aſſurer de ſon ſalut, diſant que quoiqu'il fût mort ſans Batême, ſa foi l'avoit lavé, & que la demande qu'il avoit faite du Batême l'avoit conſacré.

S. Ambroiſe ne veut ni écrire à Eugene, ni le voir, en 393.

XXIX. Arbogaſte, à qui ſa naiſſance n'avoit pas permis de prendre le titre d'Empereur, le donna à Eugene, auparavant Secretaire de Valentinien. Il avoit enſeigné la grammaire & la rhetorique, & s'étoit élevé par ſon éloquence & ſon ſavoir aux premieres dignités de la Cour. Comme il n'avoit de Chrétien que le nom, il étoit favorable aux Payens. Saint Ambroiſe l'avoit

(*a*) Paulin. *in vita Ambroſ. num.* 30.
(*b*) Ambroſ. *Epiſt.* 53. *num.* 2.
(*c*) Ambroſ. *de obitu Valent. n.* 54. 55.

connu & même honoré lorſqu'il n'étoit que ſimple particulier. Eugene lui écrivit dès qu'il ſe vit revêtu de la dignité imperiale ; mais le ſaint Evêque s'excuſa de lui écrire, parce qu'il prévoyoit la condeſcendance qu'Eugene auroit pour les Payens. Arbogaſte ſe flattoit auſſi d'être aimé de ſaint Ambroiſe. Etant (*a*) un jour à table avec les Rois des François, après avoir fait la paix avec eux, ils lui demanderent s'il connoiſſoit Ambroiſe. Il répondit que non-ſeulement il le connoiſſoit, mais qu'il en étoit aimé & avoit ſouvent mangé avec lui. » Comte, lui dirent alors ces Prin-» ces, il ne faut pas s'étonner que vous demeuriez victorieux, » puiſque vous avez l'amitié d'un homme qui commande au ſo-» leil de s'arrêter, & il s'arrête auſſitôt. « Eugene paſſa des Gaules en Italie, & accorda aux Payens (*b*) le rétabliſſement de l'autel de la Victoire, avec les revenus de leurs temples : enſorte qu'on fit (*c*) à Rome quantité de ſacrifices, on y répandit le ſang des victimes, & on trouva dans les entrailles des animaux des heureux préſages ſur leſquels on promit à Eugene la victoire ſur ſes ennemis. Saint Ambroiſe averti qu'il s'approchoit de Milan, en ſortit & ſe retira à Boulogne, d'où il lui écrivit (*d*) pour lui rendre raiſon de ſa retraite, & lui faire des reproches d'avoir rendu aux Payens ce que les Empereurs Chrétiens leur avoient ôté. L'Egliſe de Milan (*e*) refuſa les préſens d'Eugene, & ne voulut pas même l'admettre à l'aſſemblée des fidéles pour prier, à cauſe du ſacrilege qu'il avoit commis.

XXX. Le ſujet du voyage de ſaint Ambroiſe à Boulogne, étoit d'aſſiſter (*f*) à la tranſlation des reliques des ſaints (*g*) Martyrs Vital & Agricole, que l'on venoit d'y trouver. Elles furent miſes ſous l'Autel de la Baſilique. On fit préſent à ſaint Ambroiſe de quelques cloux & d'une partie du bois de la croix ſur laquelle ſaint Agricole avoit été attaché. Il les emporta à Florence & les plaça ſous l'Autel d'une Egliſe qu'il y dédia, & qui fut depuis nommée la Baſilique Ambroiſienne. Dès qu'il apprit qu'Eugene étoit ſorti de Milan, il y retourna. C'étoit au mois d'Août de l'an 394. Le mois ſuivant, Theodoſe ayant forcé le paſſage des Alpes, livra bataille à l'armée d'Eugene raſſemblée dans la plaine d'Aquilée, la mit en déroute par une protection viſible du Ciel, & fit trancher la tête à Eugene, après lui avoir reproché la mort

Il va à Boulogne, à Florence, & revient à Milan, en 394.

(*a*) Paulin. *in vita Ambroſ. num.* 30.
(*b*) Idem, *ibid. num.* 26.
(*c*) Ruffin *lib.* 2. *cap.* 33.
(*d*) Ambroſ. *Epiſt.* 57.
(*e*) Paulin. *in vita Ambroſ. num.* 31.
(*f*) Idem, *ibid. num.* 29.
(*g*) *Voyez* tome III. *page* 524.

de Valentinien, ſon uſurpation, l'injuſtice de cette guerre, & ſa vaine confiance dans l'idole d'Hercule, que portoit ſa principale enſeigne. Argobaſte ſe ſauva dans les montagnes. Mais ſachant qu'on le cherchoit par-tout, il ſe perça lui-même de deux épées. Auſſitôt après cette victoire qui arriva le 6. de Septembre de l'an 394. L'Empereur Theodoſe en écrivit (*a*) à ſaint Ambroiſe, pour le prier d'en rendre graces à Dieu. Le ſaint Evêque porta cette lettre à l'Egliſe, la mit ſur l'Autel, & la prit en ſa main en offrant le Sacrifice ; afin que la foi de l'Empereur parlât par ſa bouche, & que ſa lettre ſervît d'offrande.

S. Ambroiſe implore la clemence de Theodoſe pour les coupables. Il fait ſon oraiſon funebre.

XXXI. Dans la réponſe que (*b*) lui fit ſaint Ambroiſe, il pria ce Prince de pardonner aux coupables ; enſuite il lui envoya un de ſes Diacres nommé Felix (*c*) pour demander la grace de ceux qui s'étoient réfugiés à l'Egliſe ; & enfin il alla (*d*) lui-même à Aquilée demander leur grace, qu'il n'eut pas de peine à obtenir. Il revint à Milan, ou Theodoſe le ſuivit (*e*) un jour après. Mais il s'y abſtint (*f*) quelque tems de la participation des Sacremens, à cauſe du ſang qui avoit été répandu dans cette guerre. Les fatigues qu'il avoit eſſuyées lui cauſerent une hydropiſie, qu'il jugea mortelle, ſe ſouvenant de la prophétie de ſaint Jean d'Egypte, qui portoit : *Qu'après* (*g*) *avoir vaincu le Tyran Eugene, il mourroit lui-même.* Ainſi il ne ſongea (*h*) plus qu'à mettre ordre aux affaires de l'état & de l'Egliſe. Sa mort arriva le 27. de Janvier de l'an 395. Saint Ambroiſe en reſſentit une vive douleur, & fit ſon oraiſon funebre dans l'Egliſe au ſervice du quarantiéme jour, en préſence de l'Empereur Honorius & des Officiers de l'armée & des ſoldats. Il y aſſure (*i*) que Theodoſe reçoit dans l'aſſemblée des Saints, la récompenſe de ſes bonnes œuvres, & qu'il y eſt auprès de Dieu un puiſſant protecteur de ſes enfans.

Il fait la découverte des corps des Martyrs ſaint Nazaire & ſaint Celſe, en 395.

XXXII. Paulin met après (*k*) la mort de Theodoſe, l'invention des reliques des Martyrs ſaint Nazaire & ſaint Celſe. Elles repoſoient dans un jardin hors les murs de la ville de Milan. Saint Ambroiſe en ayant fait la découverte, les tranſporta dans la Baſilique des Apôtres. C'étoit en 395.

Il reçoit des

XXXIII. Il reçut (*l*) vers le même tems des Ambaſſadeurs

(*a*) Ambroſ. *Epiſt.* 61.
(*b*) Idem, *Epiſt.* 61.
(*c*) Idem, *Epiſt.* 62.
(*d*) Paulin. *in vita Ambroſ. num.* 37.
(*e*) Idem, *ibid. num.* 32.
(*f*) Ambroſ. *de obitu Theodoſ. n.* 34.
(*g*) Soſom. *lib.* 7. *cap.* 32.
(*h*) Ambroſ. *de obitu Theodoſ. n.* 4. 5.
(*i*) Idem, *num.* 12. 13. 14. 15.
(*k*) Paulin. *in vita Ambroſ. num.* 32.
(*l*) Idem, *ibid. num.* 37.

Digitized by Google

avec des préſens pour ſon Egliſe, de la part de Fritigile, Reine des Marcomans. Cette Princeſſe ayant ouï parler de lui à un Chrétien qui étoit d'Italie, conçut pour le ſaint Evêque une telle eſtime, qu'elle crut en Jeſus-Chriſt, perſuadée qu'un homme de cette réputation ne pouvoit ſuivre que la veritable Religion. Elle le pria donc par ſes envoyés de lui donner par écrit les inſtructions convenables à ſa Foi, qui ne faiſoit que de naître. Saint Ambroiſe ſatisfit à ſa pieté par une lettre qu'il lui écrivit en forme de Catechiſme, mais qui n'eſt pas venue juſqu'à nous. Dès qu'elle l'eut reçue, elle obtint du Roi qu'il ſe donnât lui & les ſiens aux Romains. Elle ſe mit même en chemin pour venir à Milan voir le ſaint Evêque. Mais il étoit mort lorſqu'elle y arriva.

Ambaſſadeurs de la Reine des Marcomans en 395.

XXXIV. En 396. Limene, Evêque de Verceil, étant venu à mourir, le peuple de cette ville fut aſſez long-tems ſans pouvoir s'accorder ſur le choix d'un Succeſſeur. Saint Ambroiſe en qualité de Metropolitain, s'employa pour faire ceſſer cette diviſion, & croyant que ſa préſence étoit neceſſaire, il alla lui-même à Verceil, & en fit choiſir Evêque ſaint Honorat. Il ſacra (*a*) enſuite un Evêque de Pavie, & ce fut ſa derniere fonction Epiſcopale; car il tomba malade auſſitôt après. Dès que Stilicon ſut qu'il étoit arrêté au lit, il dit (*b*) que s'il venoit à mourir, toute l'Italie étoit menacée d'une ruine totale. Ce Comte fit donc venir les plus conſiderables & les plus Nobles de la ville de Milan, & les engagea à aller trouver le ſaint Prélat, pour le porter à demander à Dieu la prolongation de ſa vie. Mais quand ils lui en firent la propoſition, il fit cette réponſe digne de lui: » J'ai vécu » parmi vous, d'une maniere à n'avoir point de honte de vivre » encore quelque tems; mais je ne crains pas auſſi de mourir, » parce que nous avons affaire à un bon Maître. « Le jour même qu'il mourut, qui étoit le 4. d'Avril 397. il pria ſans ceſſe les bras étendus en forme de croix. Saint Honorat de Verceil qui ne l'avoit point quitté depuis ſa maladie, lui donna le corps de Notre-Seigneur, & dès que ſaint Ambroiſe l'eut reçu, il rendit l'eſprit. Son corps fut porté dans la grande Egliſe, nommée depuis la Baſilique Ambroiſienne, & (*c*) on croit qu'il y eſt encore aujourd'hui dans une cave ſous le grand Autel. Ses vertus autant que ſes écrits lui mériterent les éloges des plus grands hommes.

Il va à Verceil pour l'élection de S. Honorat, en 396. Il ſacre un Evêque de Pavie, en 397. Il tombe malade & meurt le 4. Avril 397.

(*a*) Paulin. *in vita Ambroſ. num.* 45.
(*b*) Ibid.
(*c*) Mabillon. *Itinerar. Italic. pag.* 154.

Nous nous contenterons de tranſcrire ici ce qu'en ont dit ſaint Baſile & ſaint Gaudence de Breſſe. Le premier lui écrivoit en ces termes : » Sans avoir vû la figure de votre corps, je (*a*) vous ai » connu par les choſes que vous m'avez écrites : & vos diſcours » m'ont repréſenté la beauté de votre homme interieur : car nous » parlons tous de l'abondance du cœur. J'ai glorifié le Seigneur » de ce qu'il ſe choiſit dans chaque ſiecle des ſerviteurs ſelon ſon » cœur. Autrefois il prit un Berger pour l'établir Prince de ſon » peuple. Amos lorſqu'il gardoit les chevres, fut rempli de l'eſprit » de Dieu, & élevé à la dignité de Prophete. Aujourd'hui pour » conduire le troupeau de Jeſus-Chriſt, il tire du milieu de la » ville royale, & de la capitale de l'univers, un homme recom- » mandable par ſa ſageſſe, par ſa naiſſance, par ſon éloquence, par » ſes richeſſes ; qui mépriſant tous ces avantages mondains pour » Jeſus-Chriſt, ſe charge du ſoin d'une Egliſe illuſtre & celebre » par ſa foi. Courage donc, ô homme de Dieu, puiſque ce ne » ſont point les hommes qui vous ont appris les maximes de l'E- » vangile, mais Dieu-même, & que c'eſt lui qui vous a tiré d'entre » les Juges de la terre, pour vous faire aſſeoir ſur la chaire des » Apôtres. Combattez en homme genereux ; gueriſſez les infir- » mités du peuple, s'il y en a quelqu'un qui ſoit infecté de l'hereſie » Arienne ; faites revivre l'eſprit de nos Peres. « Le ſecond dans un diſcours qu'il fit au jour de ſon ordination, prie (*c*) ſaint Ambroiſe, qu'il appelle le pere commun, de faire connoître à ſes auditeurs la profondeur des Myſteres des divines écritures. » Com- » me ſucceſſeur de l'Apôtre ſaint Pierre, il ſera la bouche de tous » les Evêques qui ſont ici préſens ; il parlera le langage du Saint-

(*a*) *Quoniam igitur cognovimus ex his quæ locutus es : cognovimus autem non corporis figuram memoriæ noſtræ imprimentes, ſed hominis interni pulchritudinem ex ſermonum varietate perſpicientes, ſi quidem unuſquiſque noſtrûm ex abundantia cordis loquitur ; glorificavimus Deum noſtrum qui ſingulis ætatibus eligit eos qui ipſi placent : ac prius quidem ex ovium grege ſuſcitavit principem populo ſuo, & Amos ex caprili corroboratum à ſpiritu in Prophetam evexit : nunc autem virum ex regia urbe, gentis totius rectorem, animo ſublimem, generis claritate, opum ſplendore, dicendi facultate omnibus in ſæculo degentibus conſpicuum ad gregis Chriſti curam pertraxit. Qui projiciens omnia ſæculi ornamenta, eaque damnum exiſtimans ut Chriſtum lucrifaciat, communia gubernacula ſuſcepit magnæ & ob fidem in Deum celeberrimæ navis, Chriſti Eccleſiæ. Age igitur ô homo Dei, quandoquidem non ab hominibus accepiſti aut edoctus es Evangelium Chriſti, ſed ipſe te Dominus ex terræ judiciis ad cathedram Apoſtolorum tranſtulit. Certa bonum certamen : infirmitates populi cura ; ſi quem forte Arianæ inſaniæ labes attigit : renova vetera Patrum veſtigia.* Baſil. *Epiſt.* 197. *ad Ambroſ. pag.* 287.

(*b*) *Obſecro communem patrem Ambroſium, ut ipſe irrigat corda veſtra divinarum myſteriis litterarum. Loquetur enim Spiritu Sancto quo plenus eſt. & flumina de ventre ejus fluent aquæ vivæ, & tanquam Petri ſucceſſor ipſe erit os univerſorum circumſtantium ſacerdotum.* Gaudent. *Tractat.* 16. *tom.* 5. *Biblioth. Patr. pag.* 968.

» Eſprit, dont ſon cœur eſt plein, & de ſon ſein découleront les » eaux vives de la parole de Dieu.

XXXV. Les ouvrages de ſaint Ambroiſe que nous avons en entier ſont : ſix livres ſur l'Hexameron, un du Paradis, deux de Caïn & d'Abel, un de Noé & de l'Arche, deux d'Abraham, un d'Iſaac & de l'ame, un du bien de la mort, un de la fuite du ſiecle, deux de Jacob & de la vie bienheureuſe, un du Patriarche Joſeph, un des Benedictions des Patriarches, un d'Elie & du jeûne, un de Naboth de Jezraël, quatre de l'interpellation de Job & de David, l'Apologie du Prophete David, l'expoſition des Pſeaumes 1. 35. 36. 37. 38. 39. 40. 43. 45. 47. 48. 61. 118. dix livres de Commentaires ſur l'Evangile ſelon ſaint Luc, trois livres des Offices, trois des Vierges adreſſés à ſa ſœur Marcelline, un des Veuves, un de la Virginité, un de l'inſtitution d'une Vierge, un qui a pour titre, exhortation à la Virginité, un autre touchant la chûte d'une Vierge conſacrée à Dieu, un livre des Myſteres, ſix des Sacremens, deux de la Penitence, cinq de la Foi, trois du Saint-Eſprit, un du Myſtere de l'Incarnation, un grand nombre de lettres, deux livres ſur la mort de ſon frere Satyre, l'oraiſon funebre de Valentinien II. celle de Theodoſe & quelques hymnes. Il avoit compoſé divers autres ouvrages que nous n'avons pas, & que nous marquerons dans la ſuite, comme auſſi ceux qu'on lui a fauſſement attribués.

Catalogue des œuvres de S. Ambroiſe, ſuivant l'édition de Paris de 1686.

---

## ARTICLE II.

### *Des Ecrits de Saint Ambroiſe ſur l'Ecriture.*

### § I.

### *Son Hexameron, & le livre du Paradis.*

I. DANS la derniere édition que l'on a faite des œuvres de ſaint Ambroiſe à Paris, on les a diviſées en deux tomes. Le premier, qui eſt de l'an 1686. comprend ſes traités ſur l'Ecriture ſainte. Le ſecond, ſes écrits ſur differentes matieres. On a mis à la tête de la premiere claſſe ſon Hexameron ou ſon traité ſur les ſix jours de la création, quoiqu'il ne l'ait fait que dans les dernieres années de ſa vie, vers l'an 389. Il eſt diſtribué en neuf diſcours, comme celui que ſaint Baſile a compoſé ſur la même

L'Hexameron de S. Ambroiſe a été compoſé vers 389.

matiere. Mais ces neuf diſcours, quoique toujours aiſés à être diſtingués les uns des autres, ſont aujourd'hui renfermés en ſix livres, qui répondent chacun à un des ſix jours de la création, dont ils expliquent l'hiſtoire. On ne peut même guere douter que cette diſtribution ne ſoit de ſaint Ambroiſe même, puiſqu'elle étoit déja du tems de Caſſiodore (*a*). Elle eſt auſſi marquée dans le venerable (*b*) Bede.

Sa methode. Il n'a pas ſuivi en tout ſaint Baſile.

II. Dans ce commentaire ſaint Ambroiſe ſuit la même methode que ſaint Baſile, il y traite les mêmes ſujets, & s'approprie ſouvent ſes penſées : mais il le fait avec liberté, ne ſe faiſant point de ſcrupule d'ajouter à ſes explications, d'en retrancher ce qui lui paroiſſoit de ſuperflu, & de changer ce qu'il croyoit le meriter. Quelquefois même il donne dans des ſentimens (*c*) oppoſés à ceux de ſaint Baſile & le refute, mais ſans le nommer. Saint Ambroiſe a embelli auſſi ſon Hexameron de pluſieurs beaux endroits de Pline & de Virgile, qu'on ne lit point dans celui de ſaint Baſile. Nous y trouverions encore beaucoup de choſes des commentaires de ſaint Hyppolite (*d*) & d'Origene ſur l'ouvrage des ſix jours, ſi la perte de ces commentaires ne nous empêchoit d'en faire la confrontation avec celui de ſaint Ambroiſe Les diſcours dont il eſt compoſé furent prêchés durant la derniere ſemaine de Carême, & il paroît qu'il les acheva (*e*) en ſix jours, car il préchoit quelquefois le matin & le ſoir en un même jour.

Ce que l'Hexameron de S. Ambroiſe contient de remarquable. Page 1. Page 3. Page 8. Pag. 6. & 7.

III. Après avoir expoſé & refuté les divers ſentimens des philoſophes touchant le commencement du monde, ſa durée, ſon unité, il fait voir que l'on doit s'en rapporter à ce qu'en a écrit Moïſe ; c'eſt-à-dire que c'eſt Dieu qui a fait le monde, & qu'il l'a fait par ſon Verbe. Il met la création du monde au printems ; & pour prouver ſon opinion, il allegue cet endroit du chapitre XII. de l'Exode : *Ce mois ſera pour vous le commencement des mois : ce ſera le premier des mois ;* à quoi il ajoute qu'il étoit convenable que le commencement de l'année fût celui de la generation ; car c'eſt au printems que toutes choſes naiſſent ; & c'eſt dans le même qu'à l'imitation des Iſraëlites, qui à leur ſortie d'Egypte furent batiſés dans la mer, nous celebrons la Pâque, & nous quittons en paſſant par l'eau du Batême, le tyran Pharaon, c'eſt-à-dire, le démon prince du monde, en lui diſant : » Je renonce à

(*a*) Caſſiod. *Inſtitut. divin. cap.* 1.
(*b*) Beda, *Præfat. in Hexam. tom.* 4. *pag.* 2.
(*c*) *Lib.* 3. *cap.* 4. *lib.* 4. *cap.* 7. *lib.* 5. *cap.* 18.
(*d*) Hieronym. *Epiſt.* 41. *ad Pammach. pag.* 346.
(*e*) *Lib.* 6. *cap.* 1.

» VOUS

vous, & à toutes vos œuvres & à toutes vos volontés. Il répond aux objections de ceux qui soutiennent que la matiere est éternelle, & montre par divers endroits de l'Ecriture qu'elle a eu un commencement. En expliquant ces paroles : *Les tenebres étoient sur la face de l'abîme*, il traite de la nature du mal, & dit qu'il n'y a, à proprement parler, de mal en ce monde que le peché qui blesse l'ame ; car pour tout le reste, comme la pauvreté, l'ignominie, les maladies, la mort, nul s'il est sage ne les appellera des maux, puisque les biens contraires qui nous viennent ou par la naissance, ou par les diverses rencontres de la vie ne doivent pas non plus être regardés comme de grands biens. Ensuite il fait voir que la volonté divine est la cause & la regle de toutes choses. » Ecoutez, dit-il, cette parole de Dieu : *Que cela soit fait;* c'est une » parole de commandement & non du jugement que Dieu fait » des choses : il ordonne à la nature & ne suit pas le pouvoir de » la nature, ni n'examine pas la difficulté de l'œuvre ; sa volonté » est la mesure des choses, & sa parole en est la fin & l'execution. » Il distingue le firmament du ciel, & combat par les paroles de l'Ecriture ceux qui nient qu'il y ait des eaux au-dessus des cieux. Il trouve dans les amas d'eau la figure de l'Eglise, où par les eaux du Batême l'on est purifié de toutes taches. Il la compare encore à la vigne, & dit que les échalats qui en soutiennent tous les seps, & qui les égalent en cela les uns aux autres, nous enseignent qu'il faut conserver l'égalité dans l'Eglise, afin que ceux qui possedent des richesses, ou qui sont établis en dignité ne s'élevent point par l'orgueil, & que les pauvres & les personnes les plus mépriſables par la bassesse de leur condition ne se laissent point abattre & ne tombent point dans le desespoir. » Il » faut, ajoute-t-il, qu'ils jouissent tous dans l'Eglise d'une même » liberté, & qu'on leur rende à tous la même justice & la même » grace ; c'est pour cet effet qu'afin que les orages & les tempê- » tes du siecle ne soient pas capables de faire pancher & tomber » par terre cette vigne spirituelle, elle embrasse tous ceux qui sont » autour d'elle, comme par autant de clavicules & de cercles, » qu'elle fait d'actions de charité ; & elle trouve son repos dans » leur union. « Sur ces paroles : *Dieu fit deux grands corps lumineux, & les mit dans le ciel pour luire sur la terre & pour présider au jour & à la nuit*, il dit qu'on peut les expliquer de l'Eglise, où l'on voit une viciſſitude de persécutions ; que quoiqu'elle paroisse tomber quelquefois en défaillance comme la lune, néanmoins il n'est pas possible qu'elle défaille entierement ; qu'elle peut bien

Pag. 13. 14. 15. & 16. Page 18. Page 24. Page 25. Page 26. Page 34. Page 51. Page 65.

ſe couvrir de quelques ombres, mais qu'elle ne peut manquer, parce qu'encore qu'elle ſouffre du déchet par la mort de ceux qui lui ſont enlevés dans la perſécution, cela ne ſert toutefois qu'à lui faire acquerir ſa plénitude par la conſtance genereuſe de ſes Martyrs, afin qu'étant devenue plus illuſtre par les victoires de ceux de ſes enfans qui verſent leur ſang pour Jeſus-Chriſt, elle répande dans tout le monde une plus grande abondance de lumieres par ſa dévotion & par ſa foi. Que c'eſt en elle que l'on voit accomplir cette prédiction de Jacob : *Zabulon habitera le long de la mer ;* qu'elle habite le long des flots, mais ſans en être agitée ; qu'elle ſe trouve plutôt en diſpoſition de ſecourir les miſerables, que d'être elle-même expoſée au péril ; qu'elle eſt toujours prête à recevoir comme un veritable port du ſalut, ceux qui tourmentés par la violence de la tempête veulent ſe réfugier chez elle ; enfin que les Egliſes ſont en ce monde comme des ports de mer qui environnent tous les rivages, & qui s'offrent d'eux-mêmes à toutes les perſonnes agitées par la tempête, pour leur dire qu'il y a un lieu de refuge tout prêt pour recevoir les Fidéles, où les vaiſſeaux battus des vents peuvent ſe mettre à l'abri. Saint Ambroiſe rejette avec mépris l'opinion de ceux qui font dépendre de l'influence des aſtres les bonnes ou mauvaiſes qualités de ceux qui naiſſent en certaine ſaiſon, & il paroît ajouter peu de foi aux opinions vulgaires touchant le changement des tems à la nouvelle lune. » Il y a quelques jours, dit-il, qu'ayant bien beſoin de » pluie, une certaine perſonne dit : Voici la nouvelle lune qui en » donnera ; mais j'ai eu de la joie de voir qu'il n'eſt pas tombé une » goutte d'eau, juſqu'à ce que les prieres de l'Egliſe nous ont pro- » curé la pluie : ce qui nous a fait clairement connoître qu'il ne la » faut pas attendre des changemens de la lune, mais de la provi- » dence & de la bonté du Créateur.

Page 67. & ſuiv.

Page 76.

Suite de ce qu'il y a de remarquable dans l'Hexameron de S. Ambroiſe.

IV. Saint Ambroiſe traite fort au long de la fecondité des eaux, des poiſſons & des reptiles, & après avoir expoſé leurs diverſes proprietés, il en tire des inſtructions morales très-utiles. Il regarde l'accouplement de la lamproie avec la vipere, comme la figure de la condeſcendance que la femme doit avoir pour ſon mari : elle doit ſupporter ſes défauts & deſirer ſa préſence lorſqu'il eſt abſent, quelque mal-fait & vicieux qu'il puiſſe être. » Et en effet, dit ce » Pere, eſt-il juſte qu'une femme qui doit conſiderer qu'il faut que » ſon mari ſouffre ſes défauts & la legereté de ſon ſexe, faſſe dif- » ficulté de ſupporter les défauts de ſon mari ? C'eſt Eve qui a » trompé Adam, & ce n'eſt pas Adam qui a trompé Eve. Il eſt

Page 79. & ſuiv.

Page 86.

» bien juſte qu'elle ſe laiſſe conduire par celui qu'elle a conduit au » peché, de crainte d'y tombet de nouveau par ſa facilité naturelle.« S. Ambroiſe continuant à parler ſur le même ſujet, demande auſſi beaucoup de douceur dans le mari envers ſa femme. » Il doit, dit-il, » ſe dépouiller de toute arrogance & de toute mauvaiſe humeur, » lorſque ſa femme vient à lui avec des ſentimens d'affection & » de reſpect. Sachez que vous n'êtes pas ſon maître, mais ſon » mari. Dieu a voulu que vous fuſſiez le conducteur d'un ſexe plus » foible, mais non pas ſon dominateur & ſon ſouverain. Rendez » la pareille à ſes ſoins, rendez l'affection à ſon amour. Mais je » ſuis, dites-vous, d'une humeut rude; & moi je vous répons, » que vous êtes obligé de téprimer cette mauvaiſe humeur en fa- » veur du mariage. « Il paſſe des poiſſons aux oiſeaux, dont il décrit auſſi les proprietés, & ne doutant poinr de la verité de ce que l'on dit que les Vautours conçoivent ſans accouplement, il dit qu'on ne doit pas croire (*a*) impoſſible dans la Mere de Dieu, ce qui eſt poſſible dans ces oiſeaux; & que Dieu a voulu par des exemples tirés de la nature, nous rendre croyable le Myſtere de l'Incarnation. Il propoſe aux enfans l'exemple des Cicognes, qui contribuent routes enſemble à la nourriture de leur pere, & le portent ſur leurs aîles; au lieu que l'on voit ſouvent les enfans ſe décharger du ſoulagement de leurs peres dans la vieilleſſe ou dans la maladie, ſur leurs ſerviteurs. Il compare les ſages du ſiecle aux chauves ſouris, qui ſont aveugles en plein jour; & dit que s'érant égarés de la Foi, ils ſont couvetts & enveloppés des ténebres d'un aveuglement perpetuel, quoiqu'ils aient autour d'eux le jour de Jeſus-Chriſt & la lumiere de l'Egliſe; qu'encore qu'ils ne voient rien, ils ne laiſſent pas d'ouvrir la bouche comme s'ils ſavoient toutes choſes, qu'ils ſont ſubtils pour la vanité, ſtupides pour les verités éternelles; & que par les longs détours de leurs diſputes, ils font voir à tout le monde leur aveuglement & leur ignorance. Enſuite il fait l'éloge du coq; & à l'occaſion de ce qui eſt dit dans l'Evangile ſelon ſaint Luc, qu'après que le coq eut chanté, *le Seigneur regarda Pierre*; il fait cette excellente priere: » Regardez-nous auſſi, Seigneur Jeſus, afin que nous » puiſſions auſſi-bien que cet Apôtre, reconnoître nos fautes, que » nous ſoyons en état de les réparer par de ſaintes larmes, & que » nous métitions d'obtenir le pardon de nos pechés. Donnez-

Page 87.

Page 96.

Page 111.

Luc. 22. 61.

Page 112.

(*a*) *Impoſſibile putatur in Dei matre, quod in vulturibus poſſibile non negatur?* | *Lib. 5. Hexam. cap. 20. pag. 105.*

» nous les larmes de ſaint Pierre, car la joie d'un pecheur n'eſt » nullement ce que je veux. Les Iſraëlites ont pleuré & la mer » s'eſt entre-ouverte; ils ont été ſauvés au milieu des flots, du » péril qui les menaçoit; au contraire, Pharaon s'eſt réjoui de ce » qu'il les tenoit enfermés, & il eſt lui-même péri malheureuſe- » ment avec ſon peuple, la mer ayant noyé toute ſon armée. Ju- » das s'eſt réjoui d'avoir reçu la récompenſe de ſa trahiſon; mais » cette récompenſe a été la corde dont il s'eſt ſervi pour s'étran- » gler. Saint Pierre au contraire a pleuré ſa faute, & il a merité » d'effacer les fautes des autres.

Suite. V. Enſuite ſaint Ambroiſe traite des animaux domeſtiques,
Page 114. des reptiles, des bêtes ſauvages, & enfin de l'homme, que Dieu
Page 129. fit à ſa reſſemblance. Il explique à la lettre ce qui en eſt dit dans l'Ecriture; mais il y donne auſſi de tems en tems des explications morales. Il dit en parlant de la création de l'homme: » Vous » avez été comme peint par votre Dieu-même; n'effacez donc » pas ſa peinture qui eſt ſi excellente; qui tire ſon éclat de la verité » & non du déguiſement & du menſonge, & qui n'eſt pas l'ou-
Page 131. » vrage de l'art, mais de la grace. Or vous effacez cette celeſte » peinture, lorſque vous vous couvrez le viſage d'un blanc arti- » ficiel, lorſque vous y mettez du rouge que vous avez achetés à » prix d'argent; car ce ſont des couleurs qui ſouillent l'ame, & » qui n'embéliſſent pas le corps; ce ſont des couleurs trompeu- » ſes & infidelles; ce ſont des couleurs qui vous ſéduiſent, puiſ- » que d'une part vous ne plaiſez pas à celui à qui vous avez envie » de plaire, lorſqu'il voit que les attraits que vous avez employés » à cet effet, vous ſont étrangers, & non pas à vous; & que de » l'autre vous déplaiſez beaucoup à votre Créateur, qui voit ſon » ouvrage tout défiguré en votre perſonne. Je vous prie de me » dire, ſi vous aviez employé un habile ouvrier, & qu'après qu'il » auroit fait ce que vous auriez deſiré de lui, vous euſſiez recours » à un autre qui défigurât ce qu'auroit fait le premier, en lui ſub- » ſtituant d'autres ouvrages à la place de celui qu'il auroit fait; » celui qui verroit ainſi détruire tout ſon travail n'en auroit-il pas » de l'indignation? N'effacez donc pas la peinture de Dieu, & » ne vous ſervez pas de celle d'une proſtituée, puiſqu'il eſt écrit:
I. Cor, 6. 15. » *Arracherai-je donc à Jeſus-Chriſt ſes propres membres, pour les* » *faire devenir les membres d'une proſtituée? à Dieu ne plaiſe.* Que » ſi quelqu'un gâte & corrompt l'ouvrage de Dieu, il commet un » crime énorme, puiſque c'en eſt un de croire qu'il réuſſira mieux » dans la peinture de ſon viſage, que Dieu n'a fait en le formant

» de ſes propres mains. « Saint Ambroiſe fait voir que de toutes les créatures corporelles, l'homme eſt la plus parfaite, & examinant en détail toutes les parties dont ſon corps eſt compoſé, il en fait voir l'uſage. Il cite ſon commentaire ſur l'ouvrage des ſix jours dans ſa lettre à Orontien (*a*) & dans ſa réponſe (*b*) à Sabin, qui lui avoit demandé s'il avoit fait quelque écrit ſur le Paradis. Page 135. & ſuiv.

VI. C'eſt dans la même lettre à Sabin, Evêque de Plaiſance, que ſaint Ambroiſe (*c*) parle de ſon livre du Paradis, & qu'il témoigne l'avoir écrit, n'étant Evêque que depuis peu de tems; c'eſt-à-dire, vers l'an 375. ou 376. Saint Auguſtin cite auſſi (*d*) ce livre, & en rapporte divers paſſages dans ceux qu'il a écrits contre Julien le Pelagien. Le but que ſaint Ambroiſe ſe propoſa dans cet Ouvrage, fut de précautionner (*e*) les ſimples contre les artifices dont les heretiques ſe ſervoient pour les ſurprendre & les engager dans l'erreur, par de fauſſes interprétations des écritures. Livre du Paradis, écrit vers l'an 375.

VII. Saint Ambroiſe examine dans ce livre quel eſt l'auteur du Paradis; ce que c'eſt que le Paradis, où il eſt, quel fut l'entretien que le ſerpent eut avec Eve, & de quels artifices il uſa pour la ſéduire. Il traite toutes ces queſtions avec beaucoup d'élegance, mais moins ſelon la lettre, que ſuivant le ſens allegorique; enſorte que par le Paradis, il entend l'ame, & par l'arbre de vie la ſageſſe. Mais il ne laiſſe pas de reconnoître que le Paradis dans le ſens litteral, marque un lieu materiel, où Dieu mit l'homme, non ſelon cette partie qu'il avoit faite à ſon image, mais ſelon le corps, & qu'il le plaça dans ce jardin de délices, comme le ſoleil dans le ciel. Il explique du démon notre ennemi, ce qui eſt dit du ſerpent; mais il ne deſapprouve pas l'opinion de ceux qui prenoient dans un ſens figuré, tout ce qui ſe paſſa entre le ſerpent & la premiere femme, & permet de croire avec Philon (*f*), que cette hiſtoire dépouillée de ſes allegories, nous marque ſeulement que nos premiers peres tomberent dans la prévarication, en s'abandonnant à la volupté & aux plaiſirs des ſens. Il remarque que l'homme fut créé avant que d'être mis dans le Paradis terreſtre; mais que la femme fut créée dans le Paradis même. Il réſout pluſieurs objections que les ſectateurs d'Apellès, faiſoient contre ce qui eſt Analyſe de ce livre. Page 146. Page 147. Page 149. Page 169. Page 153. & 154. Pages 156. 157. 166.

(*a*) Ambroſ. *Epiſt.* 43.
(*b*) Idem, *Epiſt.* 45.
(*c*) Idem, *ibid. pag.* 981.
(*d*) Auguſt. *l.* 2 *cont. Julian. c.* 5. & 6.
(*e*) Ambroſ. *lib. de Paradiſo, cap.* 5. *pag.* 255.
(*f*) Philo, *De mundi opificio.*

dit dans l'écriture de l'arbre de vie, & de la défenſe que Dieu fit ſous peine de mort à Adam & Eve de manger de ſon fruit; &
Page 162. y établit contre les Manichéens l'unité d'un Dieu, d'un Créateur & d'un principe : faiſant voir qu'un Dieu bon, a pû permettre que l'homme fût tenté & qu'il ſuccombât même à la tentation, d'autant que ſa faute n'étoit pas ſans remede, & qu'il pouvoit par la penirence recouvrer une grace plus abondante que celle dont
Page 175. & ſuiv. il étoit déchû. Il reprend les Juifs de ce qu'ils s'attachoient trop à la lettre de l'écriture; ce qui ne l'empêche pas de s'approprier quelquefois les penſées de l'un d'entre eux, c'eſt-à-dire de Philon, ſans toutefois s'aſſervir à le copier. Il a même grand ſoin de les dépouiller de tout ce qui reſſent la ſynagogue, pour les rapPage 167. procher de la doctrine de l'Egliſe. Il propoſe diverſes queſtions
Page 170. ſur le ſommeil que Dieu envoya à Adam; ſur le ſens du commandement qu'il lui fit de ne point manger du fruit d'un certain arbre; ſur la nature de la ſageſſe du ſerpent, & pourquoi il attaqua plûtôt la femme que ſon mari; ſur le ſens de ces paroles :
Page 176. *Et ils entendirent la voix du Seigneur, qui ſe promenoit dans le Pa-*
Page 179. *radis ſur le ſoir;* ſur le peché d'Adam & d'Eve; ſur la difference dont leur prévarication fut punie, & celle du ſerpent; & après avoir rapporté les ſentimens des Interprétes Catholiques, il ſouſcrit à celui qui lui paroît le plus vraiſemblable, ou prend un parti different du leur. Entre autres reflexions morales qu'il fait dans
Page 149. ce livre, on peut remarquer celles-ci : Que nous ne devons pas craindre le démon, puiſqu'il eſt ſi foible, qu'il rombera un jour au fond des enfers; qu'il eſt bien vrai qu'il a reçu le pouvoir de tenter les hommes, mais non pas de les renverſer, à moins qu'ils ne ſoient aſſez foibles pour ſe laiſſer tomber eux-mêmes, en né-
Page 153. gligeant d'attirer ſur eux le ſecours divin; que la chûte de l'homme cauſée par la femme qui lui avoit été donnée pour lui aider, nous fait voir qu'on ne doit point ſe confier ſi facilement à perſonne, ſans en avoir auparavant bien éprouvé la vertu; & que celui qui ſe croira deſtiné à aider les autres, ne doit pas trop préſumer de ſes propres forces; mais que lorſqu'il trouve que ceux qu'il penſoit pouvoir aider ſont plus forts que lui, il doit plûtôt
Page 162. tirer d'eux du ſecours & de la force; que Dieu permet quelquefois que ce qu'il y a en nous de materiel & de terreſtre ſoit tenté de ce mouvemenr de crainte, que produir l'infirmité de notre nature, afin que le repentir de nos ſautes, dont nous ſommes touchés enſuite, nous faſſe recourir avec plus de ferveur à la force de la grace; & que l'experience de la foibleſſe avec laquelle

nous ſommes ſi facilement tombés dans cette crainte qui nous a détournés de la voie des commandemens de Dieu, nous ſoit comme un cloud capable de fixer la mobilité de notre ame, en la retenant par une autre crainte, qui lui faſſe apprehender de violer ces mêmes commandemens; qu'ainſi nous atribuons à la miſericorde de Dieu, tout l'avantage d'avoir recouvré la grace perdue, plûtôt que d'en uſurper la moindre partie, en l'attribuant à nos propres forces; qu'il ne faut pas nous imaginer que le démon nous attaque toujours en ennemi déclaré; mais qu'il y a de certains démons qui feignent avoir de l'inclination pour nous, & vouloir gagner nos bonnes graces, afin d'infecter plus facilement nos penſées du venin de leur iniquité & de leur malice; que c'eſt de-là que viennent ces ſortes de pechés, qui naiſſent ou du plaiſir auquel on ſe laiſſe aller, ou d'une certaine facilité & foibleſſe naturelle; qu'il y a d'autres ſortes de démons plus violens, qui nous combattent directement, ou plûtôt luitent contre nous, afin de vaincre notre réſiſtance, & nous abattre par la force ouverte; que lorſqu'il eſt dit, qu'après avoir mangé du fruit défendu, nos premiers peres *connurent qu'ils étoient nuds*, cela nous marque que quiconque viole le commandement de Dieu, ſe dépouille des vêtemens de ſon ame, & découvre ſa turpitude & ſa nudité à ſes propres yeux; & que c'eſt alors qu'il tâche de ſe couvrir d'un vêtement de feuilles de figuier couſues enſemble, c'eſt-à-dire, de vains diſcours, qui n'ayant que l'ombre de la verité, ne ſont qu'un tiſſu de pluſieurs menſonges, pour couvrir ſa mauvaiſe conſcience & dérober aux yeux des autres ſon iniquité; tantôt en faiſant le démon auteur de ſon peché, tantôt en alleguant pour excuſes les attraits trompeurs de la chair, & tantôt en rejettant ſa faute ſur ceux qui l'ont déçû par leurs perſuaſions trompeuſes; que ces paroles, Adam entendit *la voix de Dieu qui marchoit ſur le ſoir dans le Paradis terreſtre*, ſignifient que c'eſt toujours trop tard que le pecheur connoît ſa faute, & que c'eſt trop tard que la honte de ſon peché le fait rougir, puiſqu'elle devroit l'avoir prévenu: car tant que le peché eſt brûlant dans nous, & que le cœur eſt agité de ſes paſſions, le pecheur n'écoute point Dieu qui ſe promene dans le Paradis, c'eſt-à-dire dans les ames, en les avertiſſant de leur devoir dans les ſaintes écritures; que ces autres paroles: *Adam où êtes-vous?* ne ſont pas tant une interrogation qu'une réprimande, comme s'il diſoit, de quels biens, de quelle felicité êtes-vous déchû? dans quelle miſere êtes-vous tombé? voyez où le peché vous a réduit en vous obligeant de

Page 170.

Page 175.

Page 176.

Page 177.

fuïr votre Dieu, que vous cherchiez auparavant avec tant d'ar-
Ibid. deur; que parce qu'Eve ne desavoua pas son peché, Dieu prononça contre elle une sentence qui lui fut medecinale & favorable pour sa guerison, une faute méritant le pardon, quand elle est suivie d'un aveu sincere: au lieu que Caïn pour avoir voulu nier son crime, ne fut pas jugé digne d'en être puni, & fut renvoyé sans que Dieu lui imposât aucune peine, Dieu réservant sa punition au démon; afin que celui qui n'avoit pas voulu être châtié avec les hommes, le fût avec les démons.

## §. II.

### *Des livres sur Caïn & Abel, sur Noé & sur l'Arche, sur Abraham, sur Isaac & sur l'Ame.*

Livres sur Cain & Abel, écrits vers l'an 375.

I. ON voit par le commencement des deux livres sur Caïn & sur Abel, que saint Ambroise les composa aussitôt après celui du Paradis, dont ils sont une suite. Ils y étoient même joints autrefois, comme il paroît par quelques anciens manuscrits, où ils sont intitulés: *Livre second du Paradis.* Depuis on les a divisés en deux livres, en la maniere qu'ils le sont dans nos éditions. Mais il est visible que cette division n'est point originale, & que ces deux livres n'en doivent faire qu'un, ou en tout cas, il faudroit les distribuer autrement, & commencer le second livre par le Chapitre dixiéme du premier livre, où saint Ambroise traite du second sacrifice de Caïn, au lieu qu'on l'a commencé par un endroit qui ne doit pas même faire le commencement d'un Chapitre.

Idée de ces deux livres. Page 183. & suiv.

II. Saint Ambroise traite dans ces deux livres, de la naissance, de la vie, des mœurs & surtout des sacrifices de Caïn & d'Abel. Il montre que comme Isaac & Jacob étoient la figure de deux peuples opposés, Caïn & Abel étoient celle de deux partis; Caïn des méchans; Abel des bons. Mais en traitant ce qui regarde ces deux Patriarches, il ne s'arrête que peu au sens litteral, & s'étend beaucoup sur l'allegorique, puisant dans les écrits de Philon, qu'il regardoit comme un excellent maître dans ce genre d'écrire. On ne laisse pas de rencontrer dans cet ouvrage plusieurs moralités pleines d'un grand sens, de belles instructions, des maximes solides, & des descriptions vives & patetiques du vice, particulie-
Pag. 195. 196. 197. 198. rement de la volupté, de l'avarice & de l'yvrognerie. Il trouve dans les sacrifices de Caïn deux défauts, l'un de ce qu'il tarda trop

à

à en offrir à Dieu, l'autre en ce qu'il ne lui offrit pas les prémices des fruits, & fait voir par l'exemple d'Abraham, que ce qui rend nos vœux agréables à Dieu, c'eſt la celerité avec laquelle nous nous en acquittons, & la foi & les autres bonnes œuvres dont nous les accompagnons. Il ajoute que Dieu regarda les ſacrifices d'Abel, parce qu'il lui offrit non-ſeulement les prémices de ſes troupeaux & ce qu'il y avoit de plus gras ; mais parce qu'il les offrit d'un cœur pur, & en des termes ſimples. A l'occaſion des ſacrifices de ces deux freres, il traite de ceux qui étoient preſcrits par la loi, & des Levites. En parlant de la réponſe inſolente que Caïn fit à Dieu, qui le reprenoit de ſon fratricide, il dit que nous devons rougir de nos fautes, les condamner & non pas les défendre ; parce que la honte que l'on a d'une faute en diminue la grandeur, au lieu qu'on l'augmente en la défendant. Il donne une explication morale à la défenſe que Dieu fit de tuer Caïn, & au ſigne qu'il mit ſur lui, pour empêcher qu'on ne le tuât. Sur ces paroles de Caïn au Seigneur : *Mon iniquité eſt trop grande pour pouvoir en obtenir le pardon* ; il dit que le plus grand de tous les malheurs pour un pecheur qui s'eſt égaré, c'eſt d'être abandonné de Dieu, enſorte qu'il ne puiſſe plus revenir de ſon égarement. Car la mort ne lui ſeroit pas ſi funeſte, puiſqu'elle mettroit une fin à ſon peché : mais la continuation d'une vie privée de la protection de Dieu, ne fait que le précipiter d'abîme en abîme. Comme un troupeau abandonné de ſon paſteur devient la proie des bêtes farouches ; ainſi le pecheur que Dieu abandonne, tombe auſſitôt dans le pouvoir du démon. Il eſt d'une terrible conſéquence, & ſurtout aux inſenſés, de n'avoir point de conducteur, & la maladie s'irrite & s'accroît facilement quand on manque de medecin.

Page 202. Page 210. Page 214. Page 217. Page 221. Genef. 4. 13. Page 221.

III. Le livre de l'Arche & de Noé, ou plûtôt de l'Arche de Noé, comme l'appelle ſaint *a*) Auguſtin, & comme porte un ancien manuſcrit de l'Abbaye de Corbie, comprend l'hiſtoire du déluge & de la vie de Noé. Il paroît que le deſſein de ſaint Ambroiſe étoit de s'étendre particulierement ſur ce qui regarde les mœurs & les actions de ce Patriarche, & de nous faire remarquer ſa grandeur d'ame & la force de ſon courage. Mais trouvant apparemment que le texte ſacré en dit aſſez, il s'eſt plus appliqué à nous développer ce qu'on y lit de la conſtruction de l'Arche & du déluge univerſel. Il explique chaque partie de cette

Livre ſur Noé & ſur l'Arche.

(4) Auguſtin. *lib. 1. cont. Julian, c. 2.*

hiſtoire, tant ſelon le ſens litteral que ſelon le ſens ſpirituel & allégorique : ce qu'il fait avec autant d'exactitude que d'éloquence & de nobleſſe. Le ſens litteral en eſt naturel ; la morale parfaitement belle ; les allégories en ſont juſtes & intereſſantes ; les penſées vives & élevées. Il y a peu d'ouvrages de ſaint Ambroiſe mieux travaillés que celui-ci. C'eſt dommage que nous ne l'ayons pas tout entier, & qu'il y ait tant de lacunes. Celle ſurtout qui ſe trouve au Chapitre vingt-cinquiéme eſt conſiderable. Deſorte que l'on ne doit point s'étonner de ce qu'on n'y lit point les paroles que ſaint Auguſtin (*a*) en a rapportées. Saint Ambroiſe y propoſe comme dans ſes autres écrits, les differentes opinions de ceux, qui, avant lui, avoient travaillé ſur la même matiere ; mais il ne les ſuit pas toujours. Il y a quelques endroits qui paroiſſent tirés des livres de Philon, en particulier de celui qui eſt intitulé, *de l'Agriculture.*

S. Ambroiſe l'écrivit vers l'an 379.

IV. Saint Ambroiſe l'écrivit en un tems de calamités & de miſeres, & auquel l'Egliſe étoit agitée de pluſieurs tempêtes. Ce qui marque aſſez bien les perſécutions qu'elle eut à ſouffrir de la part de Valens ; ou bien l'irruption que firent les barbares auſſitôt après la mort de ce Prince, dans la Thrace & dans l'Illyrie, juſqu'aux Alpes Juliennes, où ils mirent tout à feu & à ſang. Ce qui arriva en 379.

Ce qu'on peut remarquer dans ce livre, page 227.

Page 230.

Page 232. & ſuiv.

Pag. 239. 240.

Pag. 246. 247.

Pag. 256. 257.

V. Notre Saint trouve dans le patriarche Noé un modele de vertu pour tous les hommes : il releve ſur-tout en lui la juſtice qui lui a fait chercher non ce qui lui étoit utile, mais ce qui l'étoit à tout le monde. Il dit que ceux qui ſont appellés géants dans la Geneſe, étoient nés du commerce que les mauvais anges avoient eu avec les femmes. Il trouve dans la figure de l'Arche celle du corps humain, & toutes les parties de l'homme dans les loges qu'elle renfermoit. Il la compare auſſi avec l'Arche d'alliance, & rend pluſieurs raiſons pourquoi les animaux qui n'avoient point peché furent détruits par le déluge, de même que les hommes qui avoient peché ; celle-ci entre-autres, qu'ayant été créés pour l'homme, & l'homme n'étant plus ſur la terre, ils devoient auſſi ceſſer d'y être. Il croit que Dieu envoya le déluge au Printems, afin que les hommes ſentiſſent plus vivement la peine que méritoient leurs pechés, en ſe voyant périr au milieu des richeſſes que la terre leur préparoit. Son allégorie au ſujet de la colombe qui, envoyée après le corbeau, revint dans l'Arche n'ayant pû trouver

(*a*) Auguſtin. *ubi ſuprà.* On a imprimé ce que ſaint Auguſtin en rapporte, à la ſuite du livre ſur l'Arche, page 278.

où asseoir son pié, est très-édifiante. Il dit qu'elle est une image des vrais pénitens à qui Dieu donne un dégoût des choses de la terre, & qui s'étant rendu eux-mêmes comme des corbeaux, qui se repaissoient de la pourriture, sont changés par la vertu du S. Esprit, en des colombes, qui reviennent dans l'Arche, & que Jesus-Christ figuré par Noé, prend dans sa main & fait rentrer dans la societé spirituelle des membres vivans de son corps. Il ajoute que la branche d'olivier que la colombe portoit dans son bec, est le signe de la paix, parce que le Saint-Esprit console l'ame qu'il a touchée d'un repentir sincere de ses fautes, par l'esperance de sa réconciliation avec Dieu; & que l'olive nous montre qu'il répand dans un cœur pénitent cette huile qui la fortifie dans sa foiblesse, & qui la guérit peu à peu de ses blessures, en lui inspirant un grand amour de la pénitence, & un desir de s'avancer de plus en plus par une veritable conversion. Sur ces paroles: *Alors Dieu parla à Noé, & lui dit: Sortez de l'Arche.* Saint Ambroise se fait cette question: » D'où vient que Noé qui savoit que les eaux s'é- » toient retirées & que la terre étoit seche, differe encore de » sortir de l'Arche. « A quoi il répond: » Que Noé qui étoit un » homme juste, c'est-à-dire vraiment humble, vouloit dépen- » dre de Dieu en toutes choses; & que comme il étoit entré dans » l'Arche par un ordre de Dieu, il croyoit devoir aussi attendre » un ordre pour en sortir; car au lieu que l'amour de nous-mêmes » est précipité & présomptueux, & se plaît à s'attribuer ce qui n'ap- » partient qu'à Dieu: l'amour de Dieu au contraire est plein d'hu- » milité & de retenue. « Le même Saint remarque encore que lorsque l'Ecriture rapporte que Noé entra dans l'Arche, les hommes qui y entrerent avec lui sont nommés séparément, & les femmes séparément: » Pour nous apprendre, dit-il, que de même » que Noé & ses trois fils ont vécu pendant tout le tems du dé- » luge dans la continence & séparés l'un de l'autre pour attirer sur » eux la misericorde de Dieu, tandis qu'il faisoit éclater sa justice » par des marques si terribles sur toute la terre; de même les en- » fans de la Loi nouvelle doivent à plus forte raison sanctifier leur » abstinence & leurs prieres par la continence durant les tems » destinés à la pénitence & au jeûne. « Il ajoute qu'après le déluge au sortir de l'Arche, les hommes sont nommés avec les femmes: parce que c'étoit le tems où Dieu s'étant reconcilié avec les hommes, vouloit repeupler la terre de nouveau par la benediction qu'il devoit donner à la chasteté du mariage. Il ne veut pas que

Page 259.

Page 262.

Pag. 269. 270.

par l'arc promis après le déluge, on entende l'iris ou l'arc-en-ciel, mais la vertu inviſible de Dieu qu'il étend ou qu'il reſſerre comme un arc, ſuivant ſa volonté. Il ſemble juſtifier l'ivreſſe de Noé, comme ayant été involontaire ; & lui faire une eſpece de mérite de s'être appliqué à planter la vigne, dont le ſuc n'eſt point neceſſaire à la vie, laiſſant à Dieu la gloire du froment & de l'orge ſans leſquels on ne pourroit vivre. Il marque aſſez clairement que la maniere de compter par indiction n'étoit en uſage en Italie que depuis peu ; que l'année civile commençoit au mois de Septembre, au lieu que ſuivant l'ordre de la nature on devoit la commencer au mois de Mars. Il parle de la circulation du ſang comme d'une choſe bien connue dès-lors, quoiqu'on l'expliquât d'une maniere peut-être un peu differente de la nôtre. Enfin il attaque ſouvent les Juifs ſur leur opiniâtreté & ſur leur explication trop charnelle de l'Ecriture ; & ſe plaint de l'artifice de pluſieurs heretiques qui affectoient de vivre dans la continence, pour donner plus de crédit à leurs erreurs.

Pag. 271.272. Page 253. Page 233. Pag. 257.258. Page 245. Page 248.

Les deux livres ſur Abraham, écrits vers l'an 387.

VI. Les deux livres que nous avons ſur Abraham n'étoient ce ſemble d'abord, que deux parties d'un même livre, mais fort differentes entre-elles ; & c'eſt apparemment cette difference qui a donné lieu dans la ſuite d'en faire deux livres. Jonas Evêque d'Orleans, qui vivoit dans le neuviéme ſiecle, citoit (*a*) dès-lors la premiere partie ſous le nom de *Premier livre ;* & Hugues de Saint-Victor (*b*) a cité le ſecond. On trouve cet ouvrage intitulé : *Des Patriarches*, dans Gratien (*c*), dans ſaint (*d*) Thomas & dans quelques autres : peut-être parce que Caſſiodore (*e*) attribue à S. Ambroiſe ſept livres des Patriarches. Mais il n'en eſt pas moins certain, que ſaint Ambroiſe lui avoit donné le titre de *Livre ſur Abraham*, comme on le voit par les premieres paroles (*f*) du premier livre, & par tous les manuſcrits. Il écrivit ces deux livres avant celui qui eſt intitulé *: du Patriarche Joſeph*, comme il le (*g*) dit lui-même : ainſi on ne peut les mettre plus tard qu'en 387. puiſqu'il eſt certain que ce fut vers ce tems-là qu'il compoſa ſon traité ſur Joſeph. Les deux ſur Abraham paroiſſent être compoſés

(*a*) Jonas, *lib.* 2. *De Juſtitia laïcali, cap.* 2. 4. 5. 29.
(*b*) Hugo, *lib.* 2. *De clauſt. animæ, c.* 8.
(*c*) Gratian. *Cauſ.* 23. *quæſt.* 5. *cap. diſcat. & Cauſ.* 32. *quæſt.* 2. *&* 4.
(*d*) Thom. 2. 2. *quæſt.* 66. *art.* 8. *ad* 1. Ibid. *quæſt.* 154. *art.* 6.
(*e*) Caſſiod. *lib Inſtit. divin. cap* 1.
(*f*) Benedict. *Obſervat. in lib. de Abraham. pag.* 280.
(*g*) Ambroſ. *lib. de Joſeph. pag.* 483.

des ſermons que ſaint Ambroiſe avoit faits aux Catecumenes durant le Carême ; & on y (*a*) voit encore plus d'un endroit où il leur adreſſe la parole.

VII. Le premier livre eſt un éloge magnifique d'Abraham, dont ſaint Ambroiſe décrit avec ſoin les actions & les vertus, tant pour l'inſtruction des fidéles, & ſur-tout des Catecumenes qu'il préparoit à recevoir la grace du Batême, & la connoiſſance des regles & des maximes de la perfection Chrétienne; que pour confondre l'orgueil des Philoſophes, en leur montrant dans la perſonne de ce grand Patriarche le parfait modéle du ſage qu'ils ont tant cherché, & dont ils ne nous ont donné qu'une vaine idée dans leurs écrits. Ce qu'ils en ont dit ſe trouve beaucoup (*b*) au-deſſous des actions d'Abraham, & cette raiſon ſeule doit rendre ce livre de ſaint Ambroiſe beaucoup plus eſtimable que ceux de Platon & de Xenophon qu'il s'étoit propoſé d'imiter ; par ce que ces deux philoſophes, le premier en nous repréſentant dans ſa *République* les regles d'un bon gouvernement ; le ſecond en nous traçant dans la Cyropédie, ou l'*Inſtitution de Cyrus*, l'image d'un Prince digne de commander, ont tiré de leur imagination tout ce qu'ils ont dit : au lieu que ſaint Ambroiſe n'emploie dans l'éloge qu'il fait d'Abraham que les paroles de Dieu-même, & des faits que l'on ne peut révoquer en doute. Les vertus qu'il releve en lui ſont ſon obéiſſance aveugle aux ordres de Dieu, pour l'amour duquel il quitte ſans heſiter ſa patrie, ſes biens & ſes parens ; ſa prudence & ſa modération dans ſes démêlés avec Loth ſon neveu ; ſa charité envers les étrangers ; ſa foi qui lui fit eſperer un fils contre toute eſperance ; ſa parfaite ſoumiſſion aux ordres que Dieu lui donna d'immoler ce fils ; ſa pieté & ſa religion dans le choix qu'il fait de la perſonne qu'il veut lui donner pour femme. Il releve auſſi les vertus de cette femme, c'eſt-à-dire de Rebecca, principalement ſa pudeur & ſa modeſtie ; & dit en faiſant reflexion, ſur ce qu'ayant apperçu de loin Iſaac ſon mari futur elle ſe couvrit auſſitôt de ſon voile : « Si la modeſtie eſt l'ornement de celles mêmes qui » s'engagent dans le mariage, combien le doit-elle être encore » plus de celles qui veulent demeurer toujours vierges. « Il propoſe à toutes les meres Chrétiennes l'exemple de Sara, qui dans une extrême vieilleſſe nourrit ſon fils Iſaac de ſon propre lait, & dit que cet exemple les doit faire reſſouvenir de l'excellence de

Ce que contient le premier livre. Page 281.

Page 283.

Page 286.
Page 295.
Page 304.
Page 308.
Page 310.
Page 312.

(*a*) Ambroſ. *de Abraham. lib.* 1. *cap.* 4. *pag.* 291. *cap.* 7. *pag.* 301. *& c.* 9. *p.* 311.

(*b*) *Minus eſt quod philoſophia finxit quam quod iſte geſſit. Lib* 1. *cap.* 2. *p.* 282.

la dignité qui eſt attachée au titre de mere, & les porter à nourrir elles-mêmes leurs enfans, puiſque d'un côté c'eſt leur honneur & le moyen de ſe rendre plus aimables à leurs maris; & que de l'autre elles ont ordinairement plus d'affection pour les enfans qu'elles ont nourris de leur propre lait, que pour ceux qu'elles ont confiés à des nourrices étrangeres. Il dit ſur le ſacrifice d'Iſaac, qu'Abraham en immolant ſon fils, apprend à tous les peres Chrétiens que leurs enfans ne ſont point à eux, & qu'ils doivent être dans une continuelle diſpoſition de les offrir à celui qui les a tirés du néant. Il ajoute qu'encore que le nom de pere lui perce le cœur lorſque ſon fils Iſaac le prononce, il demeure néanmoins inflexible dans ſa premiere réſolution par l'ardeur qu'il a de l'accomplir, croyant que le plus excellent moyen de remplir les devoirs de pere & de conſerver ſon fils pour toujours eſt de l'immoler à Dieu. » Et non-ſeulement, continue ce Saint, Abraham a pro-» phetiſé ce qui eſt arrivé auſſitôt après, ſavoir que Dieu avoit » pris le ſoin de ſe faire offrir une autre hoſtie à la place d'Iſaac, » & qu'il devoit rendre ce fils à ſon pere; mais il a encore pré-» dit une choſe beaucoup plus importante, ſavoir que le bélier » qui lui devoit être ſubſtitué, n'étoit point la principale hoſtie » dont Dieu avoit diſpoſé, mais qu'il s'en préparoit une autre pour » purifier toute la terre, & qui lui devoit être beaucoup plus agréa-» ble; puiſque ce devoit être à cauſe de cette hoſtie que pluſieurs » peres offriroient un jour leurs enfans, & ne craindroient pas » d'en être ſéparés en ce monde. Tous les (*a*) jours en effet les » peres offrent leurs enfans afin qu'ils meurent en Jeſus-Chriſt & » qu'ils ſoient enſevelis dans le Seigneur: Et combien y a-t-il de » peres qui, après que leurs enfans ont perdu la vie par le mar-» tyre, s'en reviennent chez eux avec joie après les avoir enſe-» velis? « Les avis que ſaint Ambroiſe donne à ceux qui veulent entrer dans le mariage, ſont importans: » Ce n'eſt pas tant, dit-il (*b*), » la beauté d'une femme, que ſa vertu & ſa gravité qui la rend » agréable à ſon mari. Celui donc qui veut s'établir dans un ma-» riage où il puiſſe gouter une veritable douceur, doit rechercher » une femme qui ne ſoit pas beaucoup plus riche que lui, depeur » que s'élevant de ſes richeſſes elle ne refuſe de ſe ſoumettre aux » loix du mariage; mais celle qui ſe rend recommandable plutôt

Pag. 304. 305.

Page 306.

(*a*) *Quotidie offerunt patres filios ſuos ut marientur in Chriſto & conſepeliantur in Domino. Quanti patres, occiſis martyrio filiis, lætiores ab eorum tumulo reverterunt?* Ambroſ. *lib.* 1. *de Abraham. c.* 11. *p.* 306.

(*b*) Idem, *ibid. cap.* 2. *pag.* 284.

» par ſes bonnes œuvres, que par le prix & l'éclat des pierreries. » Il arrive ordinairement qu'un mari ſe pique, de ce que ſa femme connoît bien qu'elle eſt plus noble & de meilleure maiſon » que lui, & ce haut ſentiment qu'elle a d'elle-même approche » fort de l'orgueil. Sara n'étoit ni plus riche, ni d'une naiſſance » plus relevée qu'Abraham, & c'eſt ce qui faiſoit qu'elle ne croyoit » pas qu'il y eût entre lui & elle aucune inégalité. Elle l'aimoit (*a*) » comme ſon pareil; & ni ſes richeſſes, ni ſon pere, ni ſa mere, » ni ſes proches n'étoient pas capables de la retenir dans le lieu » de ſa naiſſance; mais elle le ſuivoit par-tout où il avoit réſolu » d'aller. « Saint Ambroiſe fait auſſi tous ſes efforts pour détourner les Chrétiens de s'allier avec des Payennes ou des Juives. » Comment, leur dit-il, ſe peut-il faire que l'on ſoit uni par la charité avec des perſonnes d'une foi & d'une religion differente? » Chrétien, gardez-vous bien de prendre pour femme une Payenne, ou une Juive, ou une étrangere, c'eſt-à-dire une heretique, » & d'une religion differente de celle dont vous faites profeſſion. » La premiere fidelité qui doit ſe trouver dans le mariage, c'eſt » la grace de la chaſteté. Si cette femme adore les idoles dont les » Payens publient les adulteres; ſi elle nie Jeſus-Chriſt qui nous » commande la chaſteté & qui lui promet des récompenſes, comment pourra-t-elle aimer cette vertu? Et il ne ſuffit pas qu'elle » ſoit Chrétienne ſi ſon mari ne l'eſt auſſi, & s'ils n'ont reçu tous » deux le ſacrement de Batême. Il faut que vous vous leviez tous » deux enſemble pour prier Dieu, & pour lui offrir en même-» tems la même oraiſon. Il eſt arrivé (*b*) ſouvent que les attraits » d'une femme ont trompé & fait tomber les maris qui paroiſſoient avoir plus de force, & leur ont fait abandonner la religion: c'eſt pourquoi, ou prenez le ſoin de vivre dans l'union & » l'amitié conjugale, ou fuyez l'erreur. La religion eſt donc la » premiere choſe que l'on doit rechercher dans le mariage; c'eſt » pourquoi Abraham prend une femme pour ſon fils parmi ſes » proches, & n'en veut point d'entre les Chananéennes. « C'eſt au mariage d'Iſaac & de Rebecca que ſaint Ambroiſe finit ſon premier livre ſur Abraham.

VIII. Le ſecond n'eſt pas à beaucoup près ſi intereſſant. Saint Ambroiſe ne fait qu'y répeter ce qu'il avoit dit des actions d'A- Idée du ſecond livre ſur Abraham. Page 313 & ſuiv.

(*a*) Ambroſ. *l.* 1. *De Abrah. c.* 9. *p.* 309.

(*b*) *Sæpe illecebra muliebris deceptis etiam fortiores maritos & à religione fecit diſcedere, & ideo tu vel amore confuſe, vel errorem cave. Primum ergo in conjugio religio quæritur. Ideo Abraham proximam quæſivit dare filio ſuo.* Ambroſ. *lib.* 1. *de Abraham. cap.* 9. *pag.* 309.

braham, dans les quatre premiers Chapitres du livre précedent; pour en tirer un ſens plus relevé & plus ſpirituel, en les appliquant aux differens degrés de la vie interieure, & aux voies par leſquelles l'homme tombé dans Adam, peut ſe relever de ſa chute, & tendre à la perfection. Il ne conduit ce livre, que juſqu'à la Circonciſion d'Abraham, & aux promeſſes de la naiſſance d'Iſaac. On y trouve pluſieurs lacunes, qui le rendent très-défectueux; il ſemble même que le texte en ait été corrompu en quelques endroits par les heretiques, nommément par les Pelagiens. Car ſaint Ambroiſe après avoir décidé nettement dans le nombre ſoixante-dix-neuviéme du Chapitre onziéme, que perſonne (*a*) ne monte dans le Ciel que par le Sacrement de Batême, & avoir déclaré dans le nombre quatre-vingt-quatriéme du même Chapitre, que les enfans même, ne peuvent y entrer que par ce Sacrement; ajoute au même endroit & tout de ſuite, que les enfans qui ſont morts ſans Batême, ou ceux que la neceſſité a mis dans l'impoſſiblité de le recevoir, ſont au moins (*b*) exemts des peines; & qu'il ne ſait pas même s'ils n'auront pas l'honneur du Royaume du Ciel. Mais quiconque prendra la peine de lire cet endroit, connoîtra dans le moment, qu'il n'a aucune liaiſon avec ce qui précede, ni avec la ſuite du diſcours de ſaint Ambroiſe, & qu'il a été ajoûté au texte.

Livre ſur Iſaac & ſur l'Ame, écrit vers l'an 387.

Idée de ce livre.

Page 355.

IX. Le livre ſur Iſaac & ſur l'ame, paroît écrit vers le même tems que le précedent, c'eſt-à-dire vers l'an 387. Saint Ambroiſe à l'occaſion du mariage d'Iſaac avec Rebecca, qui fait la matiere de ce livre, y traite de l'union du Verbe avec l'ame, figurée par l'union de ces deux époux. Mais comme l'ame à cauſe de ſon attachement aux plaiſirs ſenſibles, ne peut que fort imparfaitement parvenir à cette union, ſaint Ambroiſe diſtingue quatre degrés par leſquels il faut qu'elle paſſe pour y arriver; dont le premier eſt de fuïr toutes les voluptés & tous les plaiſirs du ſiecle, & de ſe mettre au-deſſus de tous leurs attraits. Il explique de cette union de l'ame avec le Verbe, & de l'Egliſe avec Jeſus-Chriſt, une grande partie du Cantique des Cantiques, dont il fait une eſpece de paraphraſe dans un ſens myſtique; aidé ſelon toutes les apparences, de l'excellent commentaire qu'Origene avoit fait ſur

(*a*) *Nemo aſcendit in regnum cœlorum niſi per ſacramentum Baptiſmatis.* Ambroſ. *lib.* 2. *de Abraham. cap.* 11 *pag.* 348. *Niſi enim quis renatus fuerit, &c. Utique nullum excipit non infantem, non aliqua prævenitum neceſſitate.* Ibid. *pag.* 351.

(*b*) *Habeant tamen illam apertam pœnarum immunitatem. Neſcio an habeant regni honorem.* Ibid.

ce

ce divin Cantique. Saint (*a*) Auguſtin cite le livre de ſaint Ambroiſe ſur Iſaac & ſur l'ame ; & Caſſiodore (*b*) qui l'appelle le troiſiéme livre des Patriarches, en parle avec éloge. C'eſt en effet un des plus eſtimables ouvrages de ce Pere. Les ſpiritualités & les alluſions, qui ſont l'ame de ce petit traité, ſont également ſolides & relevés ; tout y eſt placé dans un bel ordre, & l'écriture traitée avec nobleſſe. Voici quelques-unes de ſes explications. Au commencement du livre des Cantiques, l'épouſe dit à l'Epoux, *qu'il me donne un baiſer de ſa bouche* ; ou ſelon l'hebreu, *des baiſers de ſa bouche.* Saint (*c*) Ambroiſe après avoir remarqué que cet endroit s'entend de l'Egliſe, dit qu'on peut auſſi l'expliquer d'une ame, qui s'élevant au-deſſus du corps, & ayant renoncé à toutes les voluptés charnelles & à toutes les vanités du ſiecle, deſire depuis long-tems la préſence de ſon Dieu, & l'infuſion abondante de ſa grace ſalutaire; » mais, ajoute-t'il, cette ame s'abbat & s'afflige de » ce que celui qu'elle aime differe tant à venir dans elle. Ainſi » ſe ſentant comme bleſſée par la charité, elle ſe tourne tout d'un » coup dans une ſainte impatience vers Dieu-même; & le conjure » de lui envoyer ſon Verbe adorable, en s'écriant : *Qu'il me donne* » *des baiſers de ſa bouche.* Elle n'en demande pas un, mais pluſieurs, » afin qu'elle puiſſe ſatisfaire ſes deſirs. Car celle qui aime beau- » coup, comme cette femme ſi celebre dans l'Evangile, deſire » que le Verbe ſon époux lui donne pluſieurs baiſers de ſa bouche, » afin qu'elle ſoit d'autant plus remplie des lumieres de ſa divine » connoiſſance ; & que recevant de lui cette dot & ce gage tout » divin de ſa charité, elle lui diſe toute comblée de joie avec le » Prophéte : *J'ai ouvert ma bouche, & j'ai attiré l'eſprit au-dedans* Pſal. 118. » *de moi.* C'eſt donc par ce baiſer tout ſpirituel que l'ame s'attache 131. » au Verbe adorable, & qu'il ſe fait au-dedans d'elle comme une » transfuſion de l'eſprit divin de celui de qui elle reçoit ce baiſer, de » même que ceux qui ſe donnent mutuellement le baiſer de paix, » n'approchent pas ſeulement leurs levres les unes des autres, mais » répandent réciproquement, pour le dire ainſi, leur cœur dans » leur cœur, & leur ame dans leur ame. » Saint Ambroiſe explique encore de l'ame, ce que dit l'épouſe dans le même Chapitre : *Entraînez-moi avec vous.* » Elle ſe ſent, dit-il, une ardeur extrême Page 360. » d'arriver juſqu'au Verbe, & plus le deſir qu'elle en a eſt grand,

(*a*) Auguſtin. *lib.* 1. *contra Julian. c.* 9. & *lib.* 2. *cap.* 5.

(*b*) *Sanctus Ambroſius in libro tertio Patriarcharum, ubi de perſona Iſaac loquitur multa ſalubriter luculenterque diſſeruit.* Caſſiod. *lib Inſtit. cap.* 5.

(*c*) Ambroſ. *de Iſaac. cap.* 3. *pag.* 359.

» plus elle le prie de l'attirer à lui, dans la crainte qu'elle peut avoir, » qu'il ne l'abandonne : *Entraînez-moi*, dit-elle, ce qui eſt la » même choſe, que ſi elle diſoit : Nous avons un grand deſir de » vous ſuivre, (car la charité la fait prier pour tous) & ce deſir » nous eſt inſpiré par votre grace, comme par l'odeur de vos par- » fums ; mais parce que nous ne pouvons égaler votre courſe, at- » tirez-nous ou entraînez-nous, afin qu'étant appuyés ſur le ſecours » de votre bras, nous ayons la force de ſuivre vos traces. Car ceux » qui ſont ſoutenus par votre divine main, ne ſentent plus le far- » deau qui les accabloit, & vous répandez ſur eux cette huile ad- » mirable qui eut la force de guérir celui qui avoit été bleſſé mor- » tellement par les voleurs. « En expliquant ces paroles de l'époux à ſon épouſe : *Levez-vous, hâtez-vous ma bien-aimée*, il le fait par- ler ainſi : (*a*) » Quittez les plaiſirs du monde & les objets de la » terre, & venez à moi vous qui êtes fatiguée & chargée. Venez » à moi en vous élevant au-deſſus du monde, à moi qui ai vaincu » le monde. Venez près de moi, vous qui êtes déja belle, d'une » beauté toute celeſte, & qui tient de la vie éternelle ; vous » qui êtes devenue une Colombe par votre ſimplicité & votre » douceur ; vous qui êtes toute remplie d'une grace ſpirituelle. Parlant du lit de Salomon, dont il eſt fait mention dans le Can- tique, il dit, (*b*) que Jeſus-Chriſt eſt lui-même comme le lit de ſes Saints ; parce que c'eſt en lui que ſe repoſent les cœurs de tous ceux qui ſe trouvent fatigués, par les differens combats qu'ils ſont engagés de ſoutenir dans le ſiecle ; & que (*c*) le *diadême du Roi Salomon*, marque le Sang & la Paſſion de J. C. ce Sang ayant été comme la couronne du grand combat qu'il a eu à ſoutenir, & le préſent très-précieux de ſes nôces. Il entend d'une ame qui veut ſe convertir à Dieu, ce que nous liſons enſuite : *Venez du Liban, mon épouſe, & vous ſerez couronnée* ; & lui fait adreſſer ces paroles par ſon époux qui eſt Jeſus-Chriſt : » Venez, ſortez du » corps, & dépouillez-vous entierement ; car vous ne pouvez » venir juſqu'à moi, ſi vous ne quittez auparavant votre chair, » puiſque tous ceux qui y ſont encore engagés, ſont éloignés du » Royaume de Dieu, qui eſt leur patrie. C'eſt avec raiſon (*d*), » ajoûte-t'il, que votre époux vous appelle pluſieurs fois, parce » que vous devez toujours vous approcher du Seigneur, & tra- » vailler continuellement à lui plaire. C'eſt par la foi qu'on s'ap-

(*a*) Ambroſ. *De Iſaac. cap.* 4. *p.* 366.
(*b*) Ibid. *cap.* 5. *pag.* 369.
(*c*) Ibid. *pag.* 370.
(*d*) Ibid.

» proche de lui ; c'eſt en s'éloignant du ſiecle, & penſant ſouvent » à ce ſaint Epoux, en le regardant, en mettant ſon eſperance en » lui, en le choiſiſſant pour ſon partage, en s'éloignant de ſoi- » même, en ſe renonçant, en perdant ſa vie pour lui. « Enfin il explique de la charité ce qui eſt dit de l'amour que l'épouſe a pour ſon époux. » La charité (*a*), dit-il, eſt comme un feu ardent qui » ſe répand dans le cœur des Saints ; qui y conſume tout ce qu'il » y a de materiel & de terreſtre, qui éprouve ce qui eſt pur, & » qui perfectionne tout ce qu'il touche. C'eſt ce feu que le Sei- » gneur a envoyé ſur la terre, qui a fait briller la Foi, qui a allumé » la dévotion, qui a fait paroître la lumiere de l'amour divin & » éclater la juſtice. Ç'a été de ce feu celeſte qu'il a embrazé les » cœurs des Apôtres & des Diſciples, comme ils le témoignent » en diſant : *Notre cœur n'étoit-il pas tout brûlant dans nous, pen-* Luc. 24. 32. » *dant qu'il nous expliquoit les écritures ?*

## §. III.

### *Des livres du bien de la Mort, de la fuite du Siecle, de Jacob & de la Vie bienheureuſe.*

I. LE livre du bien de la Mort, eſt cité pluſieurs fois ſous ce titre par ſaint (*b*) Auguſtin ; mais dans quelques anciens manuſcrits (*c*), il eſt intitulé : *Livre troiſiéme des Patriarches.* Saint Ambroiſe l'écrivit immédiatement après le livre ſur Iſaac & de l'ame, comme il le marque (*d*) lui-même ; deſorte qu'on ne peut douter qu'ils ne ſoient l'un & l'autre du même tems, c'eſt-à-dire de l'an 387. ou environ. Il y a en effet une entiere liaiſon entre ces deux ouvrages. Il avoit fini le premier, en (*e*) diſant que nous ne devons pas craindre la mort, puiſqu'elle procure le repos à notre corps & la liberté à notre ame, en la dégageant de ſes liens. Et il commence le (*f*) ſecond en promettant d'établir fort au long cette verité, qu'il n'avoit fait qu'ébaucher dans le livre de l'ame. Il y emploie (*g*) l'autorité du quatriéme livre d'Eſdras, & ce n'eſt pas le ſeul endroit où il témoigne en faire de l'eſtime. Il le cite auſſi dans ſon livre (*h*) du Saint-Eſprit, & dans l'oraiſon

Livre du bien de la mort, écrit vers l'an 387.

(*a*) Ambroſ. *De Iſaac. cap.* 8. *p.* 381.
(*b*) Auguſtin. *lib.* 4. *contra duas Epiſt. Pelag. cap.* 11.
(*c*) *Obſervat. in hunc lib. p.* 383. *n. edit.*
(*d*) *Pag.* 389.
(*e*) *Lib. de Anima, pag.* 384.
(*f*) Ambroſ. *De bono Mort. pag.* 390.
(*g*) Ibidem, *cap.* 10. *&* 11. *pag.* 408. 410.
(*h*) Idem, *lib de Spirit. Sanct cap.* 7. *& de obitu Satyri, p. & Epiſt.* 38. *ad Oront.*

funebre de ſon frere Satyre. Il en conſeille même la lecture à Orontien, pour y apprendre que l'ame eſt d'une ſubſtance plus relevée que le corps. Mais il faut remarquer qu'alors, le quatriéme livre d'Eſdras n'avoit pas encore perdu le crédit qu'il s'étoit acquis à la faveur du nom de ce Docteur de la Loi. Ce n'eſt pas que dès le quatriéme ſiecle, pluſieurs (*a*) ne le regardaſſent comme apocryphe. Mais on ne penſoit pas ainſi generalement, & depuis on n'a pas fait de difficulté d'en inſerer quelques endroits dans les Offices publics de l'Egliſe. Au reſte, ce n'eſt pas ſur le témoignage de ce ſeul livre que ſaint Ambroiſe établit la béatitude de l'ame en l'autre vie; il l'appuie ſur un grand nombre d'autorités plus reſpectables.

Analyſe de ce livre, page 390.

II. Il diſtingue d'abord trois ſortes de morts: la mort du peché qui tue l'ame, ſelon qu'il eſt écrit dans Ezechiel: *L'ame qui peche, mourra*; la mort myſtique dont parle ſaint Paul dans ſon Epître aux Romains, par laquelle on meurt au peché, pour ne vivre que pour Dieu; & la mort naturelle, par laquelle l'ame eſt ſéparée du corps, & nous terminons le cours de cette vie. La premiere de ces morts ne peut être conſiderée que comme un grand malheur; & la ſeconde, que comme un très-grand bien; la troiſiéme tient le milieu dans l'eſprit de pluſieurs; elle paroît avantageuſe aux juſtes, & ils la ſouhaittent comme un grand bien. Elle eſt au contraire odieuſe aux méchans, qui la craignent comme une grande peine, parce qu'ils ſe ſont laiſſés corrompre par l'amour déréglé des plaiſirs & des faux biens de la terre. Saint Ambroiſe prend le parti des premiers, & ſoutient qu'il ne nous eſt pas avantageux de vivre long-tems. Il en apporte pour preuves les gemiſſemens des Saints ſur la longueur de leur pelerinage, & leurs empreſſemens à voir arriver la diſſolution de leur ame avec leur corps, pour aller ſe réunir avec Jeſus-Chriſt dans le Ciel; les miſéres & les inquiétudes dont cette vie eſt ſi remplie, qu'il n'y a pour nous aucun plaiſir qui ne ſoit mêlé d'amertume; les pechés dans leſquels on tombe chaque jour, & les dangers continuels d'en commettre un plus grand nombre; la ſervitude où nous engagent les beſoins de la vie; beſoins qui énervent la vigueur de notre ame, les piéges au milieu deſquels nous marchons, les tentations continuelles de la vie, qui l'ont fait regarder à un Prophéte comme une guerre; l'inconſtance des deſirs dont nous ſommes agités, ſouhaitant tantôt une choſe, tantôt une

Ezechiel. 18. 4.

Rom. 6. 4.

Page 390.

Page 391.

Page 394.

Job. 7. 1.

(*a*) Hieronym. *Epiſt. ad Domnion. & Rogat.* Voyez le premier volume, *pag.* 116. 117.

autre, fût-elle oppoſée, comme de faire du jour la nuit, & de la nuit le jour; les pleurs, les gemiſſemens qui précedent quelquefois ou accompagnent nos repas. » La mort, ajoute ſaint Ambroiſe, nous affranchit de toutes ces miſeres, elle ſépare ce » qui étoit en guerre; elle rétablit le calme après la tempête; elle » n'empire pas notre état, mais elle nous conduit au tribunal du » Souverain juge, tels qu'elle nous a trouvés. C'eſt un paſſage de » la corruption à l'incorruption, de la mortalité à l'immortalité. » Elle eſt donc un bien en toute maniere, & n'eſt-ce pas une » étrange ſtupidité de la craindre, puiſque non-ſeulement elle eſt » la ſepulture des vices & la réſurrection des vertus; mais que » c'eſt par elle que Dieu a racheté le monde? « Il exhorte les Chrétiens à n'avoir point d'attache à cette vie, ni à ſes plaiſirs, & ſe ſert pour les en détourner de cette comparaiſon. » Comme » un oiſeau qui s'abaiſſe ſouvent vers la terre, y eſt enfin pris, » notre ame doit bien prendre garde de s'abaiſſer aux choſes du » monde; car elle trouvera des filets dans les richeſſes du ſiecle, » elle en trouvera dans les poſſeſſions de la terre, elle en trouvera » dans l'amour des créatures. Pourquoi donc chercher en tout cela » de vains avantages, puiſqu'on n'y trouve que la perte de ſon ame, » qui eſt plus précieuſe que tous les tréſors du monde. L'impureté & toutes les autres paſſions, ſont comme des cloux qui percent notre ame & l'attachent au corps. « Il veut qu'on ne conſidere la vie comme un bien, qu'autant qu'elle ſert à la pratique de la vertu, & qu'on la ſacrifie pour les interêts de la Religion, en devenant la victime de Jeſus-Chriſt. Il explique de l'ame ce qu'on lit dans le Cantique des Cantiques: *Ma ſœur, mon épouſe eſt un jardin fermé*, & dit: » Qu'elle doit inviter le Verbe divin à » deſcendre en elle, afin qu'étant arroſée par ſa celeſte parole, » & par les riches effuſions de ſon eſprit, elle porte de dignes » fruits de vertu. Plus les puiſſances des tenebres s'efforcent de » l'abaiſſer vers la terre, en la portant à l'amour des vanités du » ſiecle, plus elle doit diriger ſes affections vers le Ciel, & s'attacher à Jeſus-Chriſt, & combattre avec valeur contre les ennemis de ſon ſalut. Non-ſeulement contre ceux qui ſont au-dehors, mais encore contre ceux qui ſont au-dedans; voulant » que ſuperieure aux attaques de la chair, elle ne ſe ſouille point » en participant à ſes œuvres; & qu'elle ne ſoit dans le corps que » pour lui donner la vie. Il dit, que c'eſt un plus grand malheur » de vivre long-tems en péchant toujours, que de mourir de » bonne heure dans le peché; parce que le pecheur multiplie ſon

Page 395. Ibid. Page 396. Ibid. Page 397. Page 395. Page 392. Cantic. 4. 12. Page 398. Page 399. Page 400. Page 401. Page 402.

» iniquité tant qu'il vit, au lieu que s'il meurt, il ne peche plus. » Pluſieurs, ajoute-t'il, ſe réjouiſſent de recevoir l'abſolution de » leurs pechés: ils ont raiſon de s'en réjouir, s'ils s'en corrigent; » mais s'ils y doivent perſeverer, c'eſt une folie de s'en réjouir, » puiſqu'en ce cas, ce leur auroit été un moindre mal d'être con- » damnés d'abord; afin qu'ils n'accumulaſſent pas leurs crimes.

Suite de l'analyſe. Page 403.

III. Saint Ambroiſe montre enſuite que la mort n'a rien par elle-même de terrible, mais ſeulement par l'opinion qu'on en a; ce qui lui fait dire: Que ce ne doit pas être une grande peine de mourir à ceux qui ont une grande peur de la mort, mais qu'ils doivent plûtôt avoir une grande peine de vivre toujours dans cette grande peur de mourir. » Or la crainte, ajoûte-t'il, n'eſt » que dans l'opinion, & l'opinion ne vient que de la foibleſſe de » notre nature, & elle eſt contraire à la verité. Il dit encore: Si » la mort eſt un mal, comment les jeunes gens ne craignent-ils » pas de devenir vieux, ni de parvenir à un âge voiſin de la mort. Il s'appuie auſſi de ce raiſonnement: » A la mort l'ame eſt dé- » livrée, & le corps ſe corrompt; celle qui eſt délivrée ſe réjouit » de ſa délivrance, & celui qui ſe corrompt ne ſent point ſa cor- Page 405. » ruption. « Il ſuppoſe comme une choſe évidente, que l'ame ne meurt point avec le corps, puiſqu'elle n'eſt point du corps, mais Page 406 de Dieu. » Et comment ſeroit-elle mortelle, puiſque c'eſt elle Page 407. » qui donne la vie? « Il prouve ſon immortalité par pluſieurs paſ- Joan. 10 18. Luc. 12. 20. ſages de l'écriture, tant de l'ancien que du nouveau Teſtament.

Matth. 10 28. Pſal. 118. 109.

IV. Ces trois derniers Chapitres, regardent l'état des ames ſé- Suite de l'analyſe parées du corps. S. Ambroiſe ſuppoſe qu'elles ſont juſqu'au jour Page 408. du Jugement dans des demeures inviſibles, où elles attendent ou la gloire, ou la damnation éternelle. Quoique les unes y ſouffrent déja une partie de la peine qu'elles meritent, & que les autres y goûtent quelque choſe du bonheur qui leur eſt deſtiné. „ Les Page 407. „ ames, dit-il, attendent ce qu'elles meritent; les unes attendent „ la damnation, les autres la gloire; mais en attendant, les pre- „ mieres ne ſont pas ſans peine, ni les dernieres ſans récompenſe. IV. Eſdr. 7. 31. 32. Il avoit puiſé ce ſentiment dans le quatriéme livre d'Eſdras, où nous liſons, que lorſque le jour du Jugement ſera venu, les tombeaux s'ouvriront, les morts quitteront la pouſſiere, la terre rendra tous ceux qu'elle retenoit dans ſon ſein; les demeures rendront les ames qui leur étoient confiées; & alors le Très-Haut paroîtra ſur ſon Tribunal. Saint Ambroiſe réfute en paſſant l'opinion de la mé- tempſycoſe, & répond à ceux qui ſe plaignoient, qu'il y avoit de l'injuſtice à differer juſqu'au jour du Jugement la récompenſe

des juſtes ; en comparant avec l'auteur du même livre d'Eſdras, le Jugement à un cercle ou à une roue, dont une des parties ne roule ni plus vîte ni plus lentement que l'autre ; enſorte que l'on ne peut remarquer aucun intervalle dans le jugement que Dieu exercera ſur tous les hommes. Il traite après cela du bonheur dont les ames des juſtes jouiront dans ces demeures inviſibles, en attendant qu'elles ſoient tranſportées dans le lieu du repos éternel, & en diſtingue ſept degrés ; le premier eſt la joie qu'elles reſſentent d'avoir vaincu la chair ; le ſecond, la tranquillité de leur état ; le troiſiéme, l'aſſurance de leur ſort au jour du Jugement ; le quatriéme, la vûe de la gloire qui leur eſt deſtinée ; le cinquiéme, une joie ſurabondante d'être ſorties de la priſon du corps, & parvenues à la poſſeſſion de la vraie liberté, & de l'heritage promis ; le ſixiéme, un commencement de ſplendeur qui les fait briller comme le ſoleil ; le ſeptiéme, eſt le plaiſir qui naît dans elles, de la confiance qu'elles ont de voir inceſſamment la face du Seigneur. Saint Ambroiſe ne s'étend pas ſur les degrés de peines que ſouffrent les ames des impies, en attendant le dernier jour : „ Parce, dit-il, qu'il eſt plus à propos de connoître com- „ ment les juſtes ſont ſauvés, que de ſavoir comment les mé- „ chans ſont tourmentés. " Il finit ce traité par une deſcription de la felicité éternelle, & conjure les fideles à ſe hâter d'y parvenir. „ Allons, leur dit-il, ſans crainte vers Jeſus-Chriſt notre Rédemp- „ teur ; allons d'un pas ferme à l'aſſemblée des Patriarches ; mar- „ chons, lorſque le jour en ſera venu, vers Abraham notre pere, „ en cette aſſemblée des Saints & des Juſtes, où nous trouverons „ nos peres, & ceux qui nous ont inſtruits dans la Foi, où la Foi „ peut ſuppléer au défaut des œuvres ; où notre pere Abraham „ tient ſon ſein ouvert pour recevoir les pauvres & les affligés, „ comme il reçut autrefois Lazare ; où Jeſus-Chriſt a préparé des „ demeures pour ſes ſerviteurs, afin qu'ils ſoient tous où il eſt. „ C'eſt-là, ajoute-t'il, que nous voulons vous ſuivre, Seigneur „ Jeſus. Mais appellez-nous à vous, afin que nous vous ſuivions, „ parce que ſans vous, perſonne ne peut monter vers vous ; car „ vous êtes la voie, la verité & la vie. Recevez-nous, puiſque „ vous êtes la voie ; raſſurez-nous, puiſque vous êtes la verité ; „ donnez-nous la vie, puiſque vous en êtes l'auteur. Mettez-nous „ en poſſeſſion de ce bien que David ſouhaitoit de voir dans la „ terre des vivans. Là ſont les vrais biens où l'on vit éternelle- „ ment ; où l'on mene une vie ſans tache. C'eſt de ces biens dont „ le même Prophéte diſoit dans le Pſeaume ſoixante-quatriéme :

IV. Eſdr. 5. 42.

Page 408.

Page 409.

Page 410.

Page 411.

Page 412.

Pſal. 64. 6. „ *Nous ſerons remplis des biens de votre Maiſon.* “ Ce traité eſt écrit avec beaucoup de nobleſſe & d'élegance. Les réflexions qui y ſont en grand nombre, ſont belles & utiles, & les raiſonnemens juſtes & ſolides. Il eſt plein de citations de l'écriture, qui y eſt toujours employée dans un ſens fort naturel.

Le livre de la fuite du ſiécle, écrit vers l'an 387.

V. Le livre de la fuite du ſiécle paroît être comme les précedens, compoſé de divers diſcours que ſaint Ambroiſe avoit faits pendant le cours de l'année 387. ſoit aux Catecumenes, ſoit aux nouveaux batiſés, pour leur donner de l'éloignement d'un monde aux pompes duquel ils avoient renoncé dans le Batême. On l'a placé differemment dans les diverſes éditions des œuvres de ce Pere. Mais de la maniere dont il le commence (*a*), il y a lieu de croire qu'il l'écrivit après celui *Du bien de la mort*, avec lequel il a une liaiſon naturelle. Ce traité eſt intitulé dans quelques manuſcrits: *D'Eſaü & de la fuite du ſiécle;* mais ſon titre ordinaire eſt *De la fuite du ſiécle;* & c'eſt ainſi qu'il eſt cité par ſaint (*b*) Auguſtin.

Analyſe de ce livre. Page 418.

VI. Il eſt rempli de belles & de ſolides inſtructions ſur la vanité du ſiécle & ſur le danger de ſes charmes; ſur la fragilité de notre nature toujours portée aux plaiſirs illicites; ſur le beſoin que nous avons du ſecours de Dieu pour redreſſer ce mauvais penchant, & pour perſeverer dans le bon propos; ſur les efforts continuels que nous devons faire pour nous rendre maîtres de nos paſſions & nous élever à la perfection. Interprétant dans un ſens allegorique ce qui eſt dit dans le livre des Nombres des ſix villes de refuge où pouvoient ſe retirer ceux qui avoient commis un homicide involontaire, il y trouve des raiſons qui doivent nous porter, & ſur-tout les Miniſtres des Autels, à fuïr le ſiécle. Mais comme les exemples ſont toujours plus d'impreſſion que les préceptes, il propoſe celui des Patriarches, en particulier du Patriarche Jacob, de Moïſe & de David; celui des Prophétes, des Apôtres & de Jeſus-Chriſt même. Il dit que cette fuite nous eſt en même-tems glorieuſe, utile & neceſſaire; mais qu'elle doit être promte, ſans que la crainte de la rigueur des ſaiſons ni de la mort nous empêchent de nous mettre en chemin. Par ce chemin il entend celui qui conduit à la vie éternelle; c'eſt pourquoi il dit que fuir le ſiécle, ce n'eſt pas s'en éloigner corporellement, mais n'y point mettre ſon affection; ſe garantir de ſes piéges & de ſes

Page 419. Nomb. 35. 11. Page 426. Page 428. Page 430. Page 431. Page 432. & ſuiv.

(*a*) *Frequens nobis de effugiendo ſæculo iſte eſt ſermo.* Pag. 418.

(*b*) Auguſtin. *lib.* 2. *contra Julian. cap.* 8. *& lib.* 4. *contra duas epiſt. Pelag. c.* 11.

illuſions,

illuſions ; mépriſer ſes vanités & ſes pompes ; renoncer à ſoi-même & à ſes cupidités ; s'abſtenir du peché ; faire tous ſes efforts pour ſe rendre ſemblables à Dieu ; s'attacher uniquement à lui, puiſqu'il doit être l'unique objet de notre amour & de notre ambition ; être fidéles à obſerver ſes préceptes ; & marcher ſans relâche dans la voie de la perfection. » Le terme de tous ces travaux, » ajoute ſaint Ambroiſe, eſt la poſſeſſion du ſouverain bien, c'eſt-» à-dire de Dieu même : motif plus que ſuffiſant pour nous enga-» ger à fuïr un monde, où juſqu'ici le peché & la malice perſe-» verent par la permiſſion de Dieu, quoique Jeſus-Chriſt ait con-» damné leur auteur, qui eſt le démon. « Saint Ambroiſe reconnoît dans ce traité l'utilité de la crainte, non-ſeulement des jugemens de Dieu, mais auſſi de la puiſſance (*a*) des hommes, diſant qu'elle rend obéiſſant ceux que l'amour du bien ne porte pas à leur devoir ; mais il la regarde en même-tems comme la reſſource des (*b*) ames foibles qui ne peuvent recevoir cette abondance de charité, qui fait le caractere de ceux qui habitent dans cette cité (*c*), où l'on a pour loi d'aimer Dieu de tout ſon cœur, de toute ſon ame & de toute ſa force. Il dit que la loi (*d*) naturelle eſt gravée dans le cœur de tous les hommes, & qu'elle leur montre le bien qu'ils doivent faire & le mal qu'ils doivent éviter. Parlant de la loi de Moïſe, il enſeigne qu'elle peut (*e*) bien confondre le pecheur, mais non pas le convertir ; qu'elle condamne le mal, mais qu'elle n'y remedie pas. Saint Ambroiſe a profité dans ce traité de quelques endroits du livre de Philon, intitulé *De la fuite d'Agar*, & où par occaſion il parloit des patriarches Jacob & Joſeph, & des ſix villes de refuge marquées dans l'Ecriture.

Page 415.

Page 432.

VII. Les deux livres qui ont pour titre : *De Jacob, & de la Vie bienheureuſe*, ont encore été faits vers l'an 387. & compoſés des diſcours que ſaint Ambroiſe avoit prononcés pendant le tems de Pâques, pour l'inſtruction des nouveaux batiſés. Le ſaint Evêque ne commence pas ces livres par traiter de la matiere que le titre annonce ; mais il s'arrête quelque tems à donner des leçons de

Les livres de Jacob & de la vie bienheureuſe, écrits vers l'an 387.

(*a*) *Metu enim præſidentis plerumque fit obediens poteſtati ; qui eſt ingratus ſalutis ; ut neceſſitatem ſobrietatis agnoſcat, qui noluit ac nequivit gratiam pietatis agnoſcere. Corrigit ergo neceſſitas quem pietas provocare debuerat.* Cap. 2. *pag.* 421.

(*b*) *Sed ſi rurſus anguſti animi & minutæ ſunt qui abundantiam caritatis & gratiam recipere non poſſunt, habes tertiam civitatem : ut divinæ poteſtatis formido te ſobrium facias & inflectat metus.* Ibidem. *pag.* 422.

(*c*) *Hæc lex ſecundæ civitatis : Diliges Dominum Deum tuum ex toto corde tuo, &c.* Cap. 2. *pag.* 422.

(*d*) Cap 3. *pag.* 423. 424.

(*e*) Idem, *ibid. pag.* 424.

pieté aux Néophites, & à leur découvrir les moyens d'acquerir la ſainteté & la perfection de vie à laquelle ils s'étoient engagés par les vœux du Batême.

Analyſe du premier livre. Page 443.

VIII. La premiere inſtruction qu'il leur donne, eſt d'avoir de la docilité d'eſprit, & de ſuivre les lumieres de la droite raiſon. Car quoique la raiſon ne puiſſe point arracher en nous la concupiſcence, elle peut néanmoins en moderer les ſaillies. Si l'eſprit n'eſt pas le maître abſolu de ſes paſſions, il l'eſt de les moderer. S'il n'eſt pas poſſible à un homme naturellement porté à la colere, de n'en avoir jamais aucun mouvement, il eſt en lui de la réprimer & de la moderer; ſuivant ce que dit le Prophete : *Mettez-vous en colere & ne pechez point.* En quoi il permet ce qui eſt de la nature, & il défend ce qu'il y a de peché. Saint Ambroiſe leur dit en ſecond lieu, qu'ils doivent moderer l'ardeur de leurs paſſions, tant de l'ame que du corps, en mettant en pratique la vertu de la temperance, ſi fort recommandée à nos premiers peres, & dont la loi de Moïſe fait un précepte : qu'autrement ils ne doivent point imputer à la chair, les fautes dans leſquelles ils tomberont; puiſque c'eſt volontairement que nous faiſons le bien ou le mal, & qu'il nous eſt libre de faire ſervir nos membres à la juſtice ou à l'iniquité. Jeſus-Chriſt ne met au nombre de ſes ſoldats que ceux qui veulent bien entrer dans ſon ſervice; & le démon n'a pour eſclaves que ceux qui ſe ſont volontairement vendus à lui par leurs pechés. Saint Ambroiſe fait voir la difference de ces deux ſervitudes; & combien eſt indiſpenſable celle de Jeſus-Chriſt, puiſque nous ſommes ſes eſclaves par droit de rédemption & de création. » Vous avez, dit-il, été rachetés par » le Sauveur. Vous êtes donc ſon eſclave, & parce qu'il vous a » créés, & parce qu'il vous a rachetés. Vous êtes obligés de le » ſervir, & comme votre Maître & comme votre Redempteur. » On vous a donné la liberté afin que vous ſouvenant de celui » qui vous l'a donnée, vous appreniez la ſoumiſſion que vous de- » vez ſi légitimement à votre liberateur, de peur que ſi vous en de- » veniez méconnoiſſant, il ne vous en privât. Y a-t'il un bonheur » plus grand que le vôtre ? Vous regnez ſous votre Seigneur; » vous combattez ſous votre protecteur. « Saint Ambroiſe met auſſi au nombre des bienfaits de Dieu, la loi ancienne, parce que nous faiſant connoître le peché ſans nous aider à l'éviter, elle nous fait comprendre la neceſſité de recourir à la grace du vrai liberateur, qui eſt Jeſus-Chriſt. L'eſprit eſt ſouvent aſſez bon pour juger; mais il eſt d'ordinaire très-foible pour réſiſter. Conti-

Pſal. 4. 5.

Pag. 444. 445.

Levit. 11. 4. & Exod. 20. 4.

Page 447.

Page 448.

Page 449.

nuellement combattu par les appetits de ſon corps, & le plus ſouvent entraîné par les charmes des voluptés, il n'y a dans un ſi grand péril d'autre remede, ſinon que la grace délivre celui que la loi n'a pû délivrer. Il exhorte les nouveaux batiſés à ne perdre jamais le ſouvenir, qu'ayant été enſevelis avec Jeſus-Chriſt par le batême, pour mourir au peché, & ne vivre plus que pour Dieu, le peché ne doit plus regner dans leurs corps, ni l'aſſervir à ſes deſirs déréglés. Il les exhorte encore à ne ſe glorifier point d'être juſtes, mais ſeulement d'avoir été rachetés; à ne point ſe glorifier d'être ſans pechés, mais de ce que leurs pechés leur ont été remis, & de ce que Jeſus-Chriſt a bien voulu être leur avocat auprès de ſon Pere, & de ce que ſon ſang a été répandu pour eux. Il releve beaucoup la puiſſance de la grace que Jeſus-Chriſt nous a meritée par ſa mort, & dit qu'après que Dieu a livré à la mort ſon Fils pour nous tous, afin de nous marquer qu'il nous a tous aimés, nous n'avons aucun ſujet de craindre qu'il nous puiſſe à l'avenir rien refuſer de ce que nous lui demanderons; ni que Jeſus-Chriſt à qui le Pere a conferé toute puiſſance, veuille damner ceux pour qui il s'eſt livré à la mort.

Page 450. Ibid. Page 451. Page 452. Page 453.

IX. Après cela, ſaint Ambroiſe examine en quoi conſiſte le bonheur du ſage, & montre par des raiſons generales, que les plus grands maux & les plus fâcheuſes adverſités, n'empêchent point qu'il ne ſoit heureux; ſa vertu le met au-deſſus de tous les malheurs de la vie, & quoiqu'il ſente, comme les autres, les pertes, les afflictions, les maladies, les douleurs, la captivité, il ne s'en croit pas moins heureux, perſuadé que la felicité ne conſiſte point dans les plaiſirs & dans les commodités du corps, mais dans la pureté de la conſcience. Le juſte condamne même ceux qui s'affligent avec excès de leur mauvaiſe ſanté & des autres miſeres de ce monde, & les reprend avec raiſon comme des lâches, de ce qu'ils établiſſent plûtôt la vertu dans les uſages du corps, que dans les biens de l'eſprit; de ce qu'ils ſe plaignent de la baſſeſſe de leur naiſſance; eux qui devroient mépriſer l'éclat même de la puiſſance royale, & ſe mettre en quelque ſorte au-deſſus de tous les riches & les grands du ſiecle; non-ſeulement il n'appréhende rien en ce monde que la perte de la vertu; mais il ſe fait encore un devoir de guérir dans l'eſprit des autres, ces vaines terreurs qui leur cauſent tant de peines ſur le ſujet de la mort; & leur apprend avec l'Apôtre, qu'il eſt deſirable de mourir pour être avec Jeſus-Chriſt; que les bonnes œuvres, bien loin de recevoir aucun empêchement par la foibleſſe du corps, en ſont

Suite de l'analyſe. Page 454. & ſuiv. Page 457.

Page 458. plûtôt fortifiées, & qu'elles ne ſont ſoutenues ni par la grandeur de la naiſſance, ni par l'appui des alliances illuſtres, ni par le pouvoir des richeſſes, mais par la ſeule vertu & la bonne volonté.

X. Saint Ambroiſe après avoir établi ces maximes generales dans le premier livre, les confirme dans le ſecond par l'exemple du Patriarche Jacob, faiſant voir par le détail de ſes principales actions, que les afflictions, les traverſes & l'exil même ne l'ont pas empêché d'être heureux. Par heureux, il entend avec le Pſalmiſte, celui qui ne s'eſt point laiſſé aller à ſuivre le conſeil des impies, qui ne s'eſt point arrêté dans la voie des pecheurs, & qui ne s'eſt point aſſis dans la chaire contagieuſe, & c'eſt auſſi en ce ſens, qu'il dit que Jacob, même dans l'adverſité, a été heureux. A l'occaſion du plus de penchant que Rebecca avoit pour Jacob que pour Eſaü, il conſeille aux peres & aux meres de ne pas jetter des ſemences de diviſions dans leurs familles, par des inégalités & des préferences d'affections, qui ne ſont capables que d'y exciter la jalouſie & le trouble. » Il faut, dit-il, garder une même meſure dans l'amour que l'on a pour ſes enfans, » & leur faire reſſentir les effets d'une même pieté. Que ſi l'on » permet par indulgence de ſe laiſſer emporter par un peu plus » d'affection envers l'un qu'envers les autres, ſoit parce que l'on » y remarque plus d'agrément, ſoit parce que l'on s'y trouve engagé par une plus grande reſſemblance, il faut néanmoins que » la regle de la juſtice ſoit également obſervée à l'égard de tous. » C'eſt procurer un plus grand avantage à celui que l'on aime le » plus, que de lui procurer l'affection de ſes freres, & on lui ôte » plus qu'on ne lui donne, en le chargeant de l'envie d'une préference injuſte. « Saint Ambroiſe convient toutefois que la mere doit témoigner de l'affection, mais que le pere doit agir avec jugement, qu'il faut que la mere ſe porte par la tendreſſe de ſa pieté, à témoigner plus d'amitié au plus jeune qu'aux autres; & que le pere conſerve pour ſon aîné le rang d'honneur qui lui eſt dû ſelon ſa naiſſance, pourvû que de part & d'autre ils prennent tous deux ſoin de faire du bien à tous leurs enfans en particulier, au lieu de conſpirer mutuellement à n'en conſiderer qu'un ſeul, en privant les autres du ſecours qu'ils pourroient eſperer d'eux. Il traite enſuite en peu de mots des differentes benedictions qu'Iſaac donna à ſes deux fils; des menaces qu'Eſaü fit à Jacob de le tuer; du retour de Jacob de la maiſon de Laban dans ſa patrie; de l'entretien qu'il eut avec Eſaü, & de ſa réconciliation avec lui; des diverſes actions de ſa vieilleſſe. Il revient

Analyſe du ſecond livre. Page 459.

Pſal. 1. 1.

Pag. 460. 461.

Page 462. & ſuiv.

enſuite à ſon but principal, & prouve par d'autres exemples, que celui de ce Patriarche, que l'on peut être heureux au milieu des afflictions. Ces exemples ſont ceux du grand Prêtre Eleazar, que toutes les tentatives d'Antiochus ne purent engager à contrevenir à la loi du Seigneur; des ſept Freres Machabées & leur mere, qui par leur conſtance dans les ſupplices que ce perſécuteur leur fit ſouffrir, acquirent la vie éternelle. L'éloge que ſaint Ambroiſe fait de leur fermeté dans la foi, eſt des plus accomplis. Voici ce qu'il fait dire au ſecond de ces illuſtres Martyrs : » Qu'il eſt agréable de mourir pour la Religion ! Que l'amertume de la mort » la plus cruelle, devient douce à ceux qui ſouffrent pour la pieté, lorſqu'ils enviſagent la récompenſe infinie de leurs travaux » qui les attend ! Les tourmens que vous ſouffrez, ô Prince, ſont » plus grands que les ſupplices que nous ſouffrons; & vous êtes » plus cruellement déchiré que nous, quand vous vous ſentez » vaincu malgré tous les efforts de votre puiſſance. « La réponſe qu'il met dans la bouche du troiſiéme, n'eſt pas moins admirable : » Vous voilà vaincu, ô Antiochus, du moment que vous commandez qu'on me coupe l'inſtrument de ma voix. C'eſt confeſſer publiquement que vous êtes dans l'impuiſſance de répondre » à nos raiſons, & que les coups de notre langue, vous ſont plus » ſenſibles que ne nous le ſont tous ceux que vous nous faites » ſouffrir. Mais vous vous trompez, ſi en nous ôtant la voix, vous » croyez par-là vous échapper. Car ſachez que Dieu entend ſes » ſerviteurs, lors même que leur langue ne lui parle pas, & qu'il » les entend même alors d'autant plus, qu'ils ne lui parlent que » par les cris de leur cœur. Ainſi vous pouvez me couper la langue, mais vous ne pouvez me dépouiller de la conſtance que » Dieu m'inſpire; vous ne pouvez m'empêcher de rendre témoignage à la verité; vous ne pouvez étouffer le cri de mon cœur. » Le ſang a ſa voix, par laquelle il crie vers Dieu, & celui qui entend nos penſées les plus ſecrettes, entend encore plûtôt la voix » du ſang qui s'éleve juſqu'à ſon trône. « Et en admirant le diſcours de la mere au plus jeune de ſes enfans, pour l'exhorter à ne point craindre le glaive du bourreau : » L'heureuſe mere, s'écrie-t-il, d'avoir ainſi enfanté une ſeconde fois tous ſes fils pour » l'éternité, par la force de la foi, & de les avoir conduits par ſa » pieté, juſqu'au port aſſuré de leur ſalut. « Philon traite à peu près la même matiere que ſaint Ambroiſe, dans ſon livre qui a pour titre : *Que tout homme de bien eſt libre.* Mais il ne paroît pas que ce Saint en ait rien emprunté, ſi ce n'eſt dans les endroits où Philon parle d'Eſaü.

Page 474. Page 476. Ibid. Page 478.

## §. IV.

### *Livres du Patriarche Joſeph, & des Benedictions des Patriarches.*

Livre du patriarche Joſeph, écrit vers l'an 387.

I. SAINT AMBROISE marque aſſez (*a*) clairement au commencement de ſon livre ſur le Patriarche Joſeph, qu'il ne l'écrivit qu'après ceux que nous avons de lui ſur Abraham, ſur Iſaac & ſur Jacob. On voit par un endroit (*b*) de ce livre que lorſqu'il le compoſa, Calligone grand-chambellan & premier eunuque du jeune Valentinien, avoit eu la tête tranchée pour un crime (*c*) dont il ſembloit qu'un eunuque dût être incapable. Ce qui étant arrivé vers l'an 387. il paroît que l'on peut mettre auſſi en cette année le livre ſur le Patriarche Joſeph. Il eſt compoſé comme les autres livres ſur les Patriarches, de divers ſermons que ſaint Ambroiſe avoit prêchés à Milan.

Analyſe de ce livre, page 483.

II. Après avoir fait voir, comme il le dit lui-même, le modéle d'une obéiſſance pleine d'ardeur & de foi dans Abraham; celui d'une pureté d'eſprit ſimple & ſincere dans Iſaac; celui d'un grand courage & d'une patience ſinguliere dans Jacob, il crut qu'il étoit convenable de relever entre pluſieurs vertus du Patriarche Joſeph, celle qui avoit paru en lui avec plus d'éclat, c'eſt-à-dire ſa chaſteté. Il paroît attribuer à ſa vertu l'amour de
Geneſ. 37. 3. préférence que Jacob avoit pour lui, & que l'Ecriture attribue à une cauſe purement naturelle, en diſant qu'il l'aimoit plus que tous les autres parce qu'il l'avoit eu étant vieux. Mais il en prend occaſion d'inſtruire les peres & meres de la maniere dont ils doi-
Page 484. vent partager leur affection entre leurs enfans, diſant que ſi leur amour envers leurs enfans n'eſt pas bien reglé, il leur nuit plus qu'il ne leur ſert; qu'une trop grande indulgence pour eux les porte à leur pardonner toutes leurs fautes; que la préference qu'ils font de l'un d'eux à tous les autres, éteint en eux l'affection fraternelle, & lui attire l'envie de ceux dont ils devroient tâcher de lui
Page 485. procurer l'eſtime & l'affection; que comme la nature (*d*) les a égalés en leur donnant à tous par leur naiſſance le même principe de la vie, ils doivent avoir ſoin auſſi de leur partager ce don éga-

(*a*) Ambroſ. *lib. de Joſeph. pag.* 483.
(*b*) Ibid. *pag.* 496.
(*c*) Auguſtin. *lib. 6. cont. Julian. c.* 14.
(*d*) *Jungat ille eros æqualis gratia, quos junxit æqualis natura. Lucrum pietatis neſcit pecuniæ, in quo pietatis diſpendium eſt.* Pag 485.

lement en répandant ſur tous les marques de leur tendreſſe & les effets de leur bonté; que la pieté ne ſait ce que c'eſt que de remporter aucun avantage pour les biens temporels, s'il faut acheter ce préciput aux dépens de cette vertu. Néanmoins il ne prétend pas que l'on doive ôter aux peres & meres la liberté d'aimer ceux de leurs enfans qu'ils croient mériter davantage leur affection que les autres, ni retrancher dans les enfans le deſir de ſe rendre plus agréables que les autres. Saint Ambroiſe explique enſuite d'une maniere myſtique ce qui eſt dit de Joſeph envoyé vers ſes freres; du ſang dans lequel ils trempérent ſa robe; des vingt pieces d'argent pour leſquelles il fut vendu à des Iſmaëlites; de ſa ſervitude en Egypte, & fait remarquer dans ces differentes circonſtances les myſteres de l'Incarnation & de la Paſſion de Jeſus-Chriſt. Il décrit avec tous les ornemens de ſon éloquence la réſiſtance de Joſeph aux ſollicitations de la femme de Putiphar, dont il repréſente les empreſſemens & les artifices avec les plus vives couleurs. Il ſuit ce Patriarche dans toutes les autres circonſtances de ſa vie, faiſant voir le rapport qu'elles ont avec Jeſus-Chriſt, dont Joſeph étoit la figure: c'eſt à quoi il réuſſit parfaitement, en comparant ce qui eſt dit de ce Patriarche dans la Geneſe, avec ce qu'on lit de Jeſus-Chriſt dans l'Evangile. Il fait auſſi de pareilles applications en parlant des freres de Joſeph, Benjamin eſt comparé à ſaint Paul; & les autres avec le peuple Juif. Quoi qu'il reconnoiſſe que les Saints mêmes n'ont pas été exemts d'envie, il ſemble toutefois douter que cette paſſion ait mû le cœur des freres de Joſeph; & il ne tient pas à lui qu'on ne regarde la jalouſie qui parut dans eux contre leur frere, comme purement myſterieuſe & figurative de la haine (*a*) que les Juifs conçurent contre Jeſus-Chriſt, & qu'ils pouſſerent juſqu'à le faire mourir.

Page 485.

Page 490.

Page 491. & ſuiv.

Page 494.

Pag. 499. 501. 501. &c.

Page 504.

Page 484.

III. Le livre intitulé: *Des Benedictions des Patriarches*, eſt une ſuite des précedens, particulierement de celui de Joſeph, auquel il eſt même joint aſſez ſouvent dans (*b*) les anciens manuſcrits, comme une ſeconde partie. Jonas (*c*) d'Orleans le cite auſſi ſous le titre de *Livre de Joſeph.* C'eſt le dernier des ſept livres ſur les Patriarches, marqués par Caſſiodore entre les ouvrages de ſaint Ambroiſe; & il n'y a aucune raiſon de douter qu'il n'ait été fait comme les ſix autres vers l'an 387. avant que ce ſaint Evêque partît pour ſa ſeconde ambaſſade vers le tyran Maxime.

Livre des benedictions des Patriarches, écrit vers l'an 387.

(*a*) *Sic etiam iſti typo populi, non animi ſui vitio laborabant.* Pag. 467.

(*b*) *Not. in hunc lib. pag.* 512.

(*c*) Jonas. *lib. 2. de inſtit. laïcali, c.* 15.

Ce qu'il y a de bien certain, c'eſt qu'il eſt poſterieur au commentaire ſur ſaint Luc que l'on y trouve cité (*a*), & qui paſſe aſſez generalement pour avoir été compoſé l'an 386.

Analyſe de ce livre, page 513.

IV. Saint Ambroiſe commence ce traité par enſeigner aux enfans l'obéiſſance & la reconnoiſſance qu'ils doivent à leurs peres & meres. » Nous liſons, dit-il, que quiconque étoit beni par ſon » pere étoit comblé de benedictions, & que celui qui avoit attiré » ſa malédiction étoit maudit: c'eſt la grace que Dieu a attachée » aux parens, afin d'exciter leurs enfans à s'acquitter envers eux » des devoirs de pieté; de ſorte que cette autorité & cette préro- » gative qu'il a donnée aux peres & aux meres eſt une inſtruction » pour leurs enfans. Honorez donc votre pere afin qu'il vous beniſ- » ſe; que les enfans qui ont de la pieté l'honorent par la conſidera- » tion des avantages qu'ils en peuvent recevoir; & les enfans in- » grats par un motif de crainte de tomber dans leur malédiction: » quand même ce pere ſeroit pauvre & n'auroit point de richeſſes à » laiſſer à ſes enfans, il a néanmoins le pouvoir de leur départir ſa » derniere benediction, qui eſt très-avantageuſe à ſes heritiers pour » l'ouvrage de la ſanctification de leurs ames; & c'eſt un bien tout » autrement grand d'être heureux que d'être riche: c'eſt ce qui » portoit Joſeph à recevoir avec tant d'empreſſement la bene- » diction de ſon pere. » Après ce prélude il entre dans le détail des benedictions que Jacob, étant prêt de mourir, donna à ſes enfans, & les explique toutes dans un ſens myſtique. Il explique des Juifs & des Chrétiens la benediction donnée à Manaſſé & à Ephraïm. Parlant de celle de Dan, il dit que ces paroles de Jacob: *Il jugera ſon peuple: Semblable à un ſerpent dans le ſentier qui mordera le pié du cheval afin que celui qui le monte tombe à la renverſe*, marquent que l'antechriſt ſortira de la tribu de ce nom. Il applique celle de Benjamin à ſaint Paul; & la plûpart des autres à Jeſus-Chriſt, ſur-tout celle de Juda & de Joſeph, dont il développe avec grand ſoin les myſterieux rapports. En expliquant la benediction donnée à Aſer en ces termes: *Le pain d'Aſer ſera excellent, & les Rois y trouveront leurs délices*; il entend par ce pain l'Euchariſtie (*b*), » que le Prêtre conſacre, dit-il, tous les » jours par les paroles mêmes de Jeſus-Chriſt; pain qui eſt devenu.

Page 514. & ſuiv.

Page 523. & ſuiv.

Page 526.

Page 530.

Page 524.

(*a*) Ambroſ. *lib. de Benedict. Patriarch pag.* 519.

(*b*) *Hunc panem dedit (Chriſtus) Apoſtolis, ut dividerent populo credentium, hodieque dat nobis eum, quem ipſe quotidie Sacerdos conſecrat verbis ſuis. Hic ergo panis factus eſca Sanctorum..... qui accepit non morietur peccatoris morte, quia panis remiſſio peccatorum eſt.* Ambr. *de Patriarc. Benedict. cap.* 9. *pag.* 524.

» la

» la nourriture des Saints, la rémiſſion des pechés, le préſervatif » de la mort éternelle.

## § V.

### *Livres d'Elie & du Jeûne, de Naboth & de Tobie.*

I. LE livre d'Elie & du Jeûne, c'eſt ainſi qu'il eſt intitulé dans tous les manuſcrits, eſt un recueil de ſermons que ſaint Ambroiſe avoit ce ſemble prêchés, partie avant, partie pendant le Carême dans l'Egliſe de Milan. Car en un (*a*) endroit, il parle du Jeûne du Carême, comme étant tout proche; & en un (*b*) autre il adreſſe la parole aux Catecumenes qui s'étoient déja fait inſcrire pour le batême. Mais on ne peut ſavoir au juſte en quelle année. Il paroît ſeulement (*c*) que ce fut après la mort du Tyran Maxime & le retour du jeune Valentinien & de Theodoſe à Milan, c'eſt-à-dire, après l'an 389. lorſque les ſoldats bûvoient en paix la ſanté des Empereurs, de l'armée & de leurs enfans. Livre d'Elie & du Jeûne, écrit vers l'an 390.

II. Saint Ambroiſe compoſa ce livre par l'engagement qu'il avoit pris de propoſer à ſon peuple les vertus d'Elie & ſes actions merveilleuſes, pour le préparer par-là, comme par le ſon d'une trompette, à la grande Fête de Pâque. Il eſt diſtribué en trois parties. La premiere qui eſt la principale, traite du Jeûne & particulierement de celui du Carême. Le ſaint Evêque y repréſente le Jeûne ſous l'idée d'un combat qui nous fait participer au triomphe de la Croix; ajoûtant que le Seigneur a bien voulu combattre avant que de vaincre, non qu'il eût beſoin de combattre pour vaincre ſes ennemis; mais afin de nous preſcrire la maniere de les combattre, & nous donner enſuite la grace d'en triompher. Il fait voir que c'eſt par le Jeûne que Jeſus-Chriſt ſurmonta les tentations du démon; & que c'étoit dans le Jeûne qu'il mettoit ſes délices; que c'eſt par le Jeûne qu'Elie fit tous les prodiges que l'hiſtoire ſainte nous raconte de lui; qu'il ferma le ciel au peuple Juif, tombé dans le ſacrilege; qu'il reſſuſcita le fils de la veuve de Sarepta; qu'il fit tomber de la pluie après une ſechereſſe de trois ans & demi; qu'il arrêta les eaux du Jourdain; qu'il paſſa ce fleuve à pieds ſecs; qu'il fut enlevé au ciel dans un chariot. Saint Ambroiſe touche legerement ces prodiges, parce qu'il avoit déja parlé des actions de ce Prophéte, dans pluſieurs autres. Analyſe de ce livre, page 535. Page 536. Page 537.

(*a*) Ambroſ. *Lib. de Elia, c. 1. p 535.*
(*b*) Ibid. *cap. 21. pag. 560.*
(*c*) Ibid. *17. pag. 554.*

écrits. Il ajoûte à l'exemple d'Elie celui de ſaint Jean-Baptiſte, qui ne s'eſt pas moins appliqué au Jeûne dans le deſert, où il ne vivoit que de ſauterelles & de miel ſauvage. D'où vient que s'étant élevé par la continence au-deſſus de ce qui paroiſſoit poſſible dans la nature, il n'a point paſſé pour un homme, mais pour un Ange. Il appelle le Jeûne la nourriture de l'ame, la vie des Anges, la mort du péché, le remede de ſalut, la racine de la grace, le fondement de la chaſteté. Il le repréſente comme un vêtement qui nous couvre de ſainteté & de lumiere, & nous garantit de cette honteuſe nudité à laquelle nous avons été aſſujet-
Page 538. tis par le peché d'Adam. Pour traiter du Jeûne avec quelque ordre, il en fait voir d'abord l'antiquité, qu'il fait remonter juſqu'au commencement du monde, prétendant que la défenſe que Dieu fit à Adam de manger du fruit de vie, eſt une eſpece de
Page 540. commandement du Jeûne. De-là il vient au Jeûne que Moïſe obſerva ſur la montagne, pendant les quarante jours qu'il paſſa avec Dieu pour recevoir la loi de ſes mains. Enſuite il montre les avantages extraordinaires que la mere de Samuel reçut du Jeûne; comment Eliſée l'obſervoit & le faiſoit obſerver à ſes diſciples; de
Page 541. quelle maniere il préſerva les trois jeunes hommes dans la fournaiſe, & Daniel dans la foſſe aux lions. Il fait entrer ſur-tout dans le Jeûne l'abſtinence du vin, ſi religieuſement obſervée par les Patriar-
Page 539. ches & par les Prophétes. „ Noé, dit-il, ne s'enyvra qu'une fois, „ encore bien innocemment, parce qu'il ne connoiſſoit point la „ force du vin. Abraham honoré de la viſite des Anges du Sei- „ gneur même, ne leur préſenta point de vin, il fit tuer un Veau
Page 540. „ & leur ſervit du beurre & du lait. Moïſe pour ſecourir le peu- „ ple dans ſon alteration, ſe contenta de rendre potable les „ eaux de Mara, ſans recourir au vin; & ailleurs, lorſque Dieu „ lui dit de frapper le rocher, il ne lui dit pas, vous frapperez „ le rocher & le vin coulera; mais vous frapperez le rocher, „ il en ſortira de l'eau, & le peuple boira. C'eſt l'abſtinence du „ vin qui a délivré la mere de Samſon de l'opprobre de la ſteri- „ lité. Les Diſciples d'Eliſée ſe plaignant un jour de l'amertu- „ me inſupportable des herbes ſauvages dont il les régaloit, le „ Prophéte n'employa pour tout correctif qu'une poignée de fa-
Page 541. „ rine. " Mais laiſſant-là ces exemples de l'antiquité, il fait voir que le Jeûne eſt recommandable par lui-même. „ Qui eſt ce- „ lui, dit-il, qui en jeûnant a déterioré ſa maiſon ou diminué ſes „ finances? Le Jeûne eſt l'école de la continence, la diſcipline „ de la chaſteté, la régle de la vertu, l'art qui forme les hommes

„ à la douceur, l'attrait de la charité, la grace des vieillards, la „ garde des jeunes gens. " A ces avantages, il oppoſe les funeſtes effets de l'intemperance, les agitations, les troubles, les folles dépenſes & les autres deſordres qui en ſont inſéparables. Il demande à ceux qui ſe plaignoient de la rigueur de la loi du Jeûne, de lui citer quelqu'un qui fût mort pour l'avoir obſervée. „ Au „ lieu qu'il y en a, dit-il, pluſieurs qui ont rendu l'ame dans des „ repas. Ce fut le vin qui perdit Holoferne & Aman. Judith au „ contraire & Eſther ſauverent le peuple de Dieu par le Jeûne. „ C'eſt par le Jeûne que l'on ſe rend digne de la nourriture que „ l'on prend ſur la table myſtique, c'eſt-à-dire de l'Euchariſtie; „ car on l'obtient au prix de la faim, & ce breuvage qui enyvre „ par la ſobrieté avec laquelle on approche des Sacremens ce„ leſtes, s'acquiert auſſi par la ſoif, ſelon ces paroles du Seigneur: „ *Courez à l'eau, vous qui avez ſoif.* Auſſi jeûne-t'on tous les jours „ du Carême, hormis le Samedi & le Dimanche, & ce jeûne „ eſt terminé par la Pâque du Seigneur. " Saint Ambroiſe finit cette premiere partie par des inſtructions ſur la maniere de jeûner chrétiennement, montrant que le Jeûne eſt inutile ſi il n'eſt accompagné de la crainte de Dieu, de la priere, de l'humilité, de l'innocence, de l'aumône, & de la méditation des ſaintes écritures.

Page 542. Page 543. Pag. 544-545. Iſaï. 55. 1. Pag. 546-547.

III. Dans la ſeconde partie, ſaint Ambroiſe invective fortement contre le luxe des feſtins, les excès de bouche, & les deſordres qui ſont les ſuites naturelles de l'yvrognerie & de l'intemperance. Il ſe plaint de ce que ces vices regnoient non-ſeulement parmi les gens du commun, mais encore parmi les perſonnes de condition, que les excès du vin rendoient la riſée & le mépris de leurs domeſtiques; & parmi les gens de guerre, qui le matin, terribles à l'ennemi, devenoient le ſoir pour s'être livrés au vin, le jouet des enfans. Il déclame auſſi contre les femmes ſujettes au vin, & que les excès dans leſquels elles tomboient, portoient à faire même en public, quantité d'actions contraires à la pudeur de leur ſexe.

Analyſe de la ſeconde partie. Page 548. Page 549. Page 550. & ſuiv. Page 555.

IV. Dans la troiſiéme partie, il prend occaſion d'un paſſage d'Iſaïe, qu'on avoit lu ce jour-la, pour montrer que l'intemperance entraîne avec elle tous les autres vices, & particulierement le deſir déreglé d'amaſſer de l'argent pour fournir aux folles dépenſes de la bonne chere. Il remarque en paſſant, que quelquefois les Prophétes ſe ſervent de termes dont nous n'oſerions nous ſervir dans l'uſage ordinaire, comme de celui de *Meretrix*, qui

Analyſe de la troiſieme partie. Page 556. Iſaï. 23. 2. Page 558.

marque une femme proſtituée, non que notre langue ſoit plus chaſte que celle des Prophétes, mais parce que notre autorité eſt moindre. » Car d'ailleurs, ajoûte-t'il, ces ſortes de termes em-» pirent bien plus fortement les choſes, & font quelquefois que » ceux qui ne rougiroient pas des pechés, rougiſſent des noms
Page 559. » dont on ſe ſert pour les exprimer. « Il exhorte les Chrétiens à recourir à Dieu comme au ſouverain medecin, qui fait ſentir les effets de ſon aſſiſtance à ceux qui l'invoquent, en leur mettant ſous les yeux le terrible Jugement de Dieu, dont parle le Prophéte
Iſaï. 13. 5. Iſaïe; il les conjure de renoncer à toutes débauches, & de racheter leurs iniquités paſſées. » Vous avez, leur dit-il, pluſieurs » moyens de racheter vos pechés. Vous avez de l'argent, em-» ployez-le à cet uſage. Ce n'eſt pas que la miſericorde du Sei-» gneur ſoit venale: mais c'eſt plûtôt vous-mêmes qui l'êtes. Vous » avez été vendus au démon par vos pechés, rachetez-vous de » cette ſervitude par vos bonnes œuvres; rachetez-vous-en par
Prov. 13. 8. » votre argent. *Les richeſſes de l'homme*, ainſi que parle l'écriture, » *ſont le prix de ſon rachat.* « Enſuite il adreſſe la parole aux Catecumenes, pour les preſſer de ſe purifier de leurs ſouillures, par
Page 561. la voie ſûre & facile du batême; & reprend avec force ceux qui pour vivre avec plus de liberté, differoient juſqu'à la fin de leur vie à recevoir ce Sacrement. Il les fait reſſouvenir que le ſacrifice de Caïn ne déplût à Dieu, que parce qu'il ne lui offrit pas
Page 562. les prémices de ſes fruits; & que par une raiſon contraire, celui d'Abel lui fut agréable; n'étant pas raiſonnable de ne ſacrifier à Dieu que ce que nous ne pouvons plus donner au ſiecle, & à nos plaiſirs. On remarque dans ce traité divers endroits tirés des homelies de ſaint Baſile contre l'yvrognerie, ſur le Jeûne & ſur le Batême; mais tellement digerés, que l'on voit bien que c'eſt ſaint Ambroiſe qui parle.

Livre de Naboth, écrit vers l'an 395. V. Il y a auſſi beaucoup de choſes imitées des diſcours de ſaint Baſile, ſur l'avarice & ſur les riches, dans le livre que ſaint Ambroiſe a intitulé *de Naboth de Jezraël*, ou *de Naboth le pauvre*, comme on lit dans quelques anciens manuſcrits. On croit avec aſſez de vraiſemblance, qu'il le compoſa vers l'an 395. ou 396. ſous la minorité de l'Empereur Honorius, qui fut un tems de malheurs & de vexations pour les pauvres.

Analyſe de ce livre. Page 565. VI. Saint Ambroiſe le commence par l'hiſtoire de l'oppreſſion de Naboth par le Roi Achab, & dit que quoiqu'elle ſoit ancienne par rapport au tems auquel elle eſt arrivée, elle ſe renouvelle continuellement dans la pratique; qu'il n'y a pas eu pour un Achab

dans le monde ; qu'il en naît tous les jours ; que jamais le monde n'eſt ſans en avoir ; qu'il n'y a pas non plus pour un ſeul Naboth de tué ; qu'il y en a tous les jours qui ſont opprimés & qui periſſent par la cruauté des riches. Il invective avec beaucoup de feu contre cette barbarie ; & pour en faire voir l'injuſtice, il repréſente aux riches, que la nature nous a tous faits égaux, & que nous le ſerons au tombeau. Il leur montre par l'exemple d'Achab & de Naboth, qu'avec toutes leurs richeſſes ils ſont plus malheureux que les pauvres dans leur indigence. Et en effet, Naboth content de la vigne qu'il poſſedoit, n'envioit point le bien d'autrui ; au lieu qu'Achab, quoique Roi d'Iſraël, & maître d'immenſes richeſſes, ſe croyoit dans l'indigence, parce qu'il n'avoit pas en proprieté la vigne de Naboth ſon voiſin. Il leur reproche que dans leurs rapines, ils cherchent bien moins leurs propres avantages que la ruine des pauvres, qu'ils dépouillent avec une cruauté, dont les animaux mêmes ne ſont point capables. Il fait paſſer pour folie, l'attachement qu'ils ont pour accumuler des biens, qu'ils doivent laiſſer à des heritiers qui ne ſouhaitent que leur mort, & la crainte où ils ſont de faire quelque dépenſe même pour leur ſubſiſtance, afin de ne pas diminuer ou leurs greniers ou leurs tréſors. Ce n'étoit pas-là néanmoins le défaut de tous les riches, & il y en avoit beaucoup d'autres qui conſumoient leurs richeſſes dans des feſtins ſomptueux, & qui occaſionnoient la mort à un grand nombre de malheureux, qu'ils employoient à chercher, ſoit dans la mer, ſoit dans les forêts & dans les campagnes, de quoi ſervir ſur leur table. Saint Ambroiſe crie contre ces excès, & repréſente avec autant de force que d'éloquence, la dureté impitoyable d'un riche, qui manquant de vin pour ſa table, fit piller tout ce qu'un débiteur avoit chez lui, & le contraignit d'expoſer ſes enfans en vente, pour trouver de quoi le payer ; il ajoûte qu'il ſe trouva une perſonne charitable, qui aſſiſta ce malheureux ; mais qu'étant revenu en ſa maiſon après ce ſoulagement paſſager, & n'y trouvant plus quoi que ce fût pour ſe nourrir lui & ſes enfans, il fut contraint d'en vendre un, après avoir reſſenti d'étranges convulſions dans ſes entrailles, avant que d'en faire le choix ; que l'image affreuſe d'une ſi grande miſere fit gémir tout le monde, mais que le riche n'en fut nullement touché, & ne rallentit en rien la cruauté de ſon avarice. Enſuite il rapporte la Parabole du riche, dont il eſt parlé dans le douziéme chapitre de ſaint Luc, lequel ſe propoſe de démolir ſes greniers pour en faire bâtir de plus grands, & montre par-là

Page 566.
Page 567.
Page 568.
Page 569.
Page 570.
Page 571.

juſqu'où va l'eſclavage & la miſere du riche avare, qui ne dit pas : *J'ouvrirai mes greniers, afin que ceux qui ont faim y entrent & prennent de quoi ſe raſſaſier ;* mais qui au milieu de l'abondance, tient (*a*) le langage du pauvre & ſe plaint de n'en avoir pas aſſez. » Malheureux, s'écrie ſaint Ambroiſe, que ne donnez-vous aux » pauvres ce que vous vous propoſez de dépenſer pour l'agran- » diſſement de vos greniers. N'avez-vous pas des greniers dans » le ſein des pauvres, dans les maiſons des veuves, dans la bouche » des enfans ? Dieu vous a donné beaucoup de biens, afin de vain- » cre & de condamner votre avarice, & de vous ôter tous les pré- » textes qu'elle vous ſuggere. Cependant vous réſervez pour vous » ſeul, ce qu'il a voulu communiquer par vous à pluſieurs ; ou » plûtôt, vous vous en privez vous-même, puiſque vous le con- » ſerveriez mieux pour vous, ſi vous le diſtribuiez aux autres. En » effet, ſi la terre vous rend avec plus d'abondance ce que vous » lui avez confié, quelle moiſſon de miſericorde ne devez-vous » point attendre de celle que vous aurez exercée envers le pro-
Page 576. » chain ? Pourquoi, diſoient les riches, donner à ceux que Dieu » a tellement maudits, qu'il a voulu qu'ils vécuſſent dans l'indi- » gence. Vous vous trompez, répond ſaint Ambroiſe. Les pau-
Matth. 5. 3 » vres ne ſont point maudits, puiſqu'il eſt écrit : *Bienheureux les* » *pauvres d'eſprit, puiſque le royaume des Cieux leur appartient.*
Pſal. 40 1. » Et encore : *Bienheureux celui qui a l'intelligence ſur le pauvre &*
Prov. 11. 26. » *l'indigent* : Au contraire, il eſt écrit du riche : *Celui qui cache* » *le blé, ſera maudit des peuples.*

Suite de l'analyſe. Page 577. VII. Enſuite ſaint Ambroiſe reprend l'hiſtoire d'Achab qu'il avoit interrompue, & après avoir repreſenté tout le venin des diſcours de Jeſabel à ce Prince, les moyens d'iniquité qu'elle trouva pour rendre coupable Naboth & le faire mourir, la douPage 578 leur feinte d'Achab ſur la mort de ce pauvre, ſon avidité à s'emparer de ſa vigne, ſans lui accorder même la ſépulture, la vengeance que Dieu tira du crime de Jeſabel, il avertit les riches de ne point envier comme Achab l'heritage de leurs voiſins, & de n'imiter pas Jeſabel dans la cruelle maniere de s'en rendre maîtres, de peur qu'en ſe rendant coupables des mêmes crimes, ils n'attirent ſur eux les mêmes châtimens ; mais d'uſer de leurs richeſſes ſuivant les deſſeins de celui qui les leur a données. » Nous

(*a*) Quid faciam, *inquit*, quod non habeo. (*Iumat ſe dives non habere. Paupertatis hic ſermo eſt : de inopia quæritur abundans fructibus.* Ambroſ. *lib. de Naboth. cap. 6. pag. 571.*

„ liſons, dit-il, dans l'Ecriture: *Ne dites pas au pauvre*, qui vous „ demande l'aumône, *revenez & je vous donnerai demain.* Que ſi „ Dieu ne peut ſouffrir que vous diſiez au pauvre, Je vous don- „ nerai demain, comment ſouffrira-t-il que vous diſiez, Je ne vous „ donnerai rien? Ce n'eſt pas proprement du vôtre que vous don- „ nez à l'indigent, mais plutôt du ſien; & le bien que vous uſurpez „ pour vous ſeul a été donné pour l'uſage commun des hommes. „ La terre appartient à tous, & non pas ſeulement aux riches. Vous „ ne donnez donc aux pauvres que ce qui leur appartient; c'eſt „ pourquoi l'Ecriture dit: *Epanchez votre cœur ſur le pauvre, &* „ *rendez-lui ce que vous lui devez.* « Il prétend que la dureté des riches eſt un effet de leur orgueil, & qu'ils ne ſeroient pas ſi inſenſibles aux miſeres des pauvres ſi le luxe ne les rendoit inhumains. „ Vous vous plaiſez, leur dit-il, dans les précieux & ſuperbes or- „ nemens, pendant que les autres n'ont point de blé pour ſe nour- „ rir. Riches impitoyables, quel terrible jugement n'attirez-vous „ pas ſur vous? Le peuple meurt de faim, & vous fermez vos „ greniers; le peuple pleure, & vous vous amuſez à tourner & re- „ tourner une pierre précieuſe qui brille dans le chaton de votre „ bague. Miſerables qui pouvez garantir tant d'ames de la mort „ & qui ne le voulez pas; la ſeule pierrerie de votre bague pou- „ voit conſerver la vie à un peuple tout entier. « Il leur fait remarquer l'attention de Job à délivrer le pauvre de la main de l'homme puiſſant qui l'opprimoit, à proteger l'orphelin, à loger & nourrir l'étranger, à pleurer ſur tous les malades, à gémir ſur tous ceux qu'il voyoit en neceſſité tandis qu'il étoit dans l'abondance; il dit que ſi ce ſaint homme n'a tiré de ſon ample patrimoine que la commodité de pratiquer les œuvres de miſericorde, qu'il ne voit pas ce que deviendront en l'autre monde ceux qui en celui-ci n'ont pas ſû faire un bon uſage de leurs biens. Il ajoute que les vraies richeſſes conſiſtent dans la pieté, & que pour devenir riche en Dieu, il faut devenir pauvre à l'égard du monde; que les avares ne ſont pas veritablement les poſſeſſeurs de leurs richeſſes, mais qu'ils en ſont plutôt poſſedés; que l'Ecriture dit d'eux qu'*ils dorment leur ſommeil* & non pas celui de Jeſus-Chriſt, c'eſt-à-dire, qu'ils ne jouiſſent point du repos ni de la paix de Jeſus-Chriſt, & qu'ils ne reſſuſcitent point avec lui. Saint Ambroiſe finit ce traité en faiſant remarquer que le Seigneur garda fidélement la promeſſe qu'il avoit faite à Achab de ne point venger ſur lui ſon iniquité, parce qu'il en avoit fait pénitence, & que ce malheureux Prince ne périt que par ſa propre faute, pour avoir de nouveau déſobéï à l'ordre de Dieu.

Page 580. Prov. 3. 28.

Eccli. 4. 8.

Page 581.

Job. 29. 12.

Page 582.

Page 583 & ſuiv.

Page 587.

Livre de Tobie, écrit après l'an 376.

VIII. Ce qui eſt dit des Huns dans le livre ſur Tobie, fait voir que ſaint Ambroiſe ne l'écrivit au plutôt que ſur la fin du regne de Valens, ſous lequel ces barbares commencerent à être connus, c'eſt-à-dire après l'an 376. Il le compoſa de divers ſermons qu'il avoit prêchés dans le tems qu'on liſoit dans l'Egliſe le livre de Tobie, ne croyant point que ce fût aſſez d'avoir attaqué de vive voix les uſuriers, qui étoient très-communs de ſon tems, s'il ne les combattoit encore par écrit. Au reſte il eſt aſſez ſurprenant qu'Eraſme, Rivet & quelques autres aient oſé conteſter cet ouvrage à ſaint Ambroiſe, à qui ſaint (*a*) Auguſtin l'attribue nommément, & dont il a rapporté deux paſſages dans ſes livres contre Julien, pour prouver par l'autorité de ce Pere la doctrine de l'Egliſe touchant le peché originel. D'ailleurs, il eſt aiſé d'y remarquer le ſtyle de ſaint Ambroiſe, & ſon génie. La doctrine en eſt auſſi la même que celle de la lettre de ce Pere à Vigile Evêque de Trente; l'on peut même dire que c'eſt un de ſes plus beaux ouvrages & des mieux travaillés : quoiqu'on y trouve quelques endroits empruntés de la ſeconde homelie de ſaint Baſile ſur le Pſeaume quatorziéme.

Analyſe de ce livre. Page 591.

IX. Saint Ambroiſe y fait d'abord en peu de mots l'hiſtoire de la vie de Tobie & l'éloge de ſes vertus. Il releve ſur-tout ſon empreſſement à donner la ſépulture aux morts d'entre les enfans d'Iſraël, ſans craindre l'indignation du Roi, croyant que ç'eût été une faute d'abandonner un devoir de pieté par la crainte de la mort. Page 593. Il n'admire pas moins ſon deſintereſſement, quoique pauvre & dans une grande neceſſité : ſongeant moins à ſes beſoins qu'à ceux des autres, il ne penſe pas à redemander à Gabelus une ſomme conſiderable qu'il lui avoit prêtée ſous ſon ſeing, & qui auroit pû lui être d'un grand ſecours dans l'état où il ſe trouvoit. Il n'y penſe que lorſqu'il ſe croit proche de la mort, & que parce qu'il regarde comme une action de juſtice de ne pas priver ſon fils d'une choſe qui lui étoit légitimement dûe. Saint Ambroiſe prend occaſion de cette conduite de Tobie envers Gabelus, de déclamer fortement contre celle des uſuriers de ſon tems qui profitoient avec joie de la neceſſité où étoient leurs freres pour s'enrichir, en leur prêtant à uſure. » Les Saints, leur dit-il, ont con-
» damné l'uſure; & plus elle eſt mauvaiſe, plus il eſt louable de s'en
» abſtenir. Donnez de l'argent à votre prochain ſi vous en avez;
» que cet argent qui vous eſt inutile dans un coffre ſoit utile aux

(*a*) Auguſtin. *lib. 1. contra Julian. cap. 3.*

» autres;

„ autres ; prêtez-le comme s'il ne devoit jamais vous être rendu, „ afin que ſi on vous le rend vous le receviez comme un gain & „ comme un profit. Si en uſant ainſi vous venez à perdre votre „ argent, vous acquererez la juſtice, vous gagnerez la miſeri- „ corde. « Enſuite il fait une peinture vive & touchante de l'état auquel les uſuriers réduiſent le pauvre ; & décrit les artifices dont ils ſe ſervent pour dépouiller de jeunes heritiers, à qui l'âge ne permet pas encore de découvrir leurs piéges. Il fait voir l'injuſtice des prêts ſur gages. » Vous recevez, dit-il, des gages pour ce que „ vous avez prêté, & vous appellez encore votre débiteur celui qui „ vous rend plus que ce qu'il avoit reçû de vous : vous vous en „ dites le créancier, vous qui en êtes plutôt le débiteur, & qui „ n'avez pas tant confié votre argent ſur la foi du débiteur que ſur „ la ſûreté du gage que vous en avez exigé. « Il reproche aux uſuriers que non contents de contraindre leur débiteur à vendre ſes propres enfans, fait dont il dit avoir été témoin, ils portent quelquefois la barbarie juſqu'au point de ſe ſaiſir des corps morts comme de gages pour s'aſſurer du payement de leurs dettes, & empêcher de leur donner la ſépulture juſqu'à ce que l'on eût payé pour eux l'uſure dont ils étoient convenus pendant leur vie ; car telles étoient les loix des uſuriers. Auſſi l'uſure faiſoit-elle retentir de toutes parts dans ces occaſions des cris & des hurlemens, qui n'étoient pas moins affreux que le deuil des funerailles. Saint Ambroiſe dit que s'étant trouvé en une ſemblable rencontre, il commanda qu'on levât le corps & que la pompe funebre fût conduite juſqu'à la maiſon de l'uſurier, mais que ceux qui conduiſoient ce corps mort n'y furent pas plutôt arrivés qu'on y entendit des mugiſſemens qui retentiſſoient juſqu'au ciel. Il ajoute que l'uſurier ſe rendant à quelque ſentiment de religion, pria que l'on conduisît le corps mort au lieu deſtiné pour ſa ſépulture. » Ce fut „ alors, continue-t-il, que je commençai à dire que l'humanité „ fauſſe de ces uſuriers m'étoit à charge, & qu'il étoit juſte de „ les mettre en état de ne pouvoir plus ſe plaindre à l'avenir qu'on „ leur eût fait perdre leur dette, juſqu'à ce que leurs épaules s'é- „ tant chargées de ce cercueil, ils fuſſent obligés de porter eux- „ mêmes ce cadavre à ſon tombeau, étant encore plus ſenſible- „ ment affligés de la perte de leur argent que de cette confuſion. « C'en étoit aſſez de ce trait pour rendre les uſuriers odieux : mais ſaint Ambroiſe ne s'en tient pas là pour donner de l'horreur de leur commerce uſuraire, il compare l'uſure à l'idolâtrie & à l'homicide, & les uſuriers aux Juifs qui donnerent de l'argent à Judas

Pages 594. 595. 596. 597.

Page 595.

Page 600.

Page 602.

Page 594.

Page 606. pour trahir l'Auteur de la vie. Il montre que l'uſure eſt condamnée par les divines écritures de l'ancien & du nouveau Teſtament;
Page 607. & que ſi dans l'ancien elle eſt quelquefois permiſe aux Iſraëlites à l'égard des étrangers, c'étoit ſeulement à l'égard de ceux qu'il leur étoit permis de tuer, comme ennemis du peuple de Dieu :
Page 608. » Examinez, dit-il aux uſuriers, les termes mêmes de la Loi : *Vous ne* » *prêterez point*, dit-elle, *à uſure à votre frere ; mais vous l'exigerez de* » *l'étranger*. Qui étoient alors les étrangers à l'égard du peuple de » Dieu, ſinon Amalec, ſinon l'Amorrhéen, ſinon de tels ennemis ? Là, dit la Loi, exigez l'uſure. Celui à qui vous avez raiſon » de vouloir nuire, à qui vous déclarez juſtement la guerre, c'eſt » à ſon égard que l'uſure eſt permiſe ; c'eſt là qu'elle eſt en ſa place. » Vous pouvez par des interêts accumulés, vous venger de celui » que vous avez peine à vaincre par les armes. Vous pouvez éxiger l'uſure de celui qu'il vous eſt même permis de tuer ſans crime. Où l'on a droit de porter la guerre, on a droit auſſi d'exercer » l'uſure. Mais ceux que vous devez entendre ſous le nom de » freres, ſont premierement tous ceux qui vous ſont unis par la » foi, & enſuite tous ceux qui ſont membres de l'Etat. « Et parce qu'il y en avoit qui croyoient éviter la rigueur du précepte de la Loi, en ne répetant pas en argent l'uſure de ce qu'ils avoient prêté
Page 607. à des Marchands, mais ſeulement en marchandiſes : » Qu'ils
Deuteron. » écoutent, dit-il, ce que preſcrit encore la Loi : *Vous n'exigerez*
23. 19. & 20. » *point l'uſure des viandes, ni d'aucune autre choſe que vous aurez* » *prêtée à votre frere ;* car ce ſeroit tromper la Loi & non l'obſerver. En effet, exiger des choſes qui ſe mangent eſt une uſure, » exiger des vêtemens eſt une uſure ; en un mot, tout ce qu'on » exige au-delà du ſort principal qu'on a prêté, quelque nom qu'on
Page 608. » lui donne, eſt une uſure. « Saint Ambroiſe ajoute que la loi de l'Evangile à l'égard de l'uſure, eſt plus parfaite que celle de Moïſe,
Luc, 6. 34. puiſque non-ſeulement elle défend l'uſure, mais qu'elle enſeigne
& ſuiv. encore que nous devons prêter ſans en rien eſperer, & prêter
Page 610. même à nos ennemis. Il réfute ceux qui prétendent que la loi qui défend l'uſure, ne doit avoir lieu qu'en faveur des pauvres ; &
Ezechiel. montre par divers paſſages de l'Ecriture, qu'elle défend l'uſure
18. 7. envers toutes ſortes de perſonnes. Il invite les uſuriers à une autre
Job, 31. 26. ſorte d'uſure, qui eſt de prêter leur argent au Seigneur, en le met-
Pag. 611. 612. tant entre les mains des pauvres, & leur donne pour caution l'Evangile. Il croit que comme il n'eſt pas permis de prêter à uſu-
Page 618. re, on ne doit pas non plus emprunter à uſure. » Etes-vous ri-
» che, dit-il, ne prenez point à uſure : Etes-vous pauvre ne le fai-

Digitized by Google

» tes point auſſi? Car ſi vous êtes riche, vous n'avez pas beſoin » d'emprunter ; & ſi vous êtes pauvre, vous devez être retenu » d'emprunter par la difficulté que vous aurez de rendre. « Quelques-uns s'autoriſoient à prêter à uſure, ſur ce que c'étoit un ancien uſage, & ſe plaignoient des invectives du ſaint Evêque contre-eux. Il leur répond qu'il eſt vrai que l'uſure n'eſt pas une nouveauté, mais que le peché eſt auſſi très-ancien. Il eſt au monde dès le tems d'Eve ; la prévarication de la Loi de Dieu n'eſt pas moins ancienne que la miſere de l'homme, & c'eſt ce qui a obligé Jeſus-Chriſt à venir au monde, afin d'abolir cet ancien état & d'en établir un nouveau, afin de renouveller par ſa grace ce qui étoit devenu vieux par le peché. Il finit ce traité en nous exhortant à imiter les deux Tobies dans leur exactitude à payer auſſitôt aux mercenaires ce qui leur eſt dû pour leur travail.

Page 620.

Pag 621.622.

## §. VI.

### *Des livres de l'interpellation de Job & de David; Des Apologies de David.*

I. LE traité de ſaint Ambroiſe qui a pour titre : *De l'interpellation* ou *De la plainte de Job & de David*, eſt diviſé en quatre livres. Le ſecond ne ſe trouve pas dans les anciennes éditions : Eraſme eſt le premier qui l'ait rendu public ; mais au lieu de l'attribuer à ſaint Ambroiſe, il en a fait honneur à l'auteur du livre de la vocation des Gentils, fondé ſur la ſeule difference de ſtyle, qu'il trouvoit, dit-il (*a*), entre ce livre & les trois autres. Mais Eraſme n'a perſuadé perſonne ; & dans toutes les éditions poſterieures à la ſienne on a joint ce livre aux trois autres, conformément à de très-anciens manuſcrits, dont (*b*) quelques-uns paroiſſent du tems même de ſaint Ambroiſe. Il ne faut en effet que lire le commencement de chacun de ces quatre livres, pour remarquer qu'ils ont entre-eux une liaiſon naturelle ; & ſi l'on prend la peine de les lire tout entiers, & de faire ſur-tout un parallele du ſecond avec le quatriéme, on verra qu'il n'y a aucune difference du ſtyle, quoi qu'en ait dit Eraſme. Ces quatre livres ont été imprimés avec quelque confuſion dans l'édition de Rouen de l'an 1579. Le premier & le troiſieme y ſont ſous le titre d'*In-*

Les quatre livres de l'interpellation de Job & de David ſont de S. Ambroiſe.

(*a*) Eraſm. *Epiſt. huic libro præfixa in edit. Ambroſ. an.*

(*b*) *Admonit. in lib. de Interpellat. Job. pag.* 622.

*terpellation de Job ;* & comme une eſpece de commentaire ſur le livre qui porte ſon nom. Le ſecond & le quatrieme ſont en forme de diſcours ou d'explications des Pſeaumes quarante-un, quarante-deux & ſoixante-douze ; mais dans la nouvelle édition on les a rétablis dans leur ordre naturel, ſur l'autorité de pluſieurs anciens manuſcrits.

Ils ont été écrits vers l'an 383.

II. Ce que ſaint Ambroiſe dit dans le quatrieme, que dans les villes l'on conſervoit (*a*) avec reſpect les images des bons Princes, & qu'on y détruiſoit celles des tyrans, eſt, ce ſemble, une preuve qu'il ne l'écrivit pas après l'an 387. auquel le peuple d'Antioche irrité par quelque nouvelle impoſition, jetta par terre les ſtatues de Theodoſe & de l'Imperatrice Flaccille ; car l'eſtime que ce Saint avoit pour ce Prince ne lui auroit pas permis de renouveller la mémoire d'un évenement qu'il ſavoit lui avoir été ſi ſenſible, moins encore de le mettre au nombre des tyrans. Il y a plus lieu de croire qu'il parle en cet endroit des images du jeune Gratien, que les peuples, dont il étoit fort aimé, conſerverent précieuſement après ſa mort arrivée en 383. & que ce fut vers le même tems que ſaint Ambroiſe écrivit ſes livres de l'interpellation de Job & de David.

Ce que contiennent les deux premiers livres.

Page 616.

III. Il expoſe dans les deux premiers les plaintes que Job & David ſont à Dieu ſur la foibleſſe & la miſere de l'homme. Sans ceſſe expoſé au danger des tentations, aux perſécutions des méchans, aux maladies, aux infortunes, & entraîné dans les déſordres & dans des excès dont il lui faudra rendre un compte ſevere au tribunal du ſouverain Juge. Les plaintes contenues dans les premiers chapitres du livre de Job, ſont la matiere du premier livre ; & le ſecond traite de celles que David fait dans les quarante-un & quarante-deuxieme Pſeaumes. Saint Ambroiſe y remarque que c'eſt une grande conſolation à ceux qui ſont affligés de n'être pas dans le peché, & de pouvoir penſer que les maux qu'ils ſouffrent ne leur ſont pas envoyés en punition de leurs fautes ; qu'une ignorance affectée n'excuſe pas ; que le juſte, qui connoît mieux ſa foibleſſe que le pecheur, eſt toujours le premier à s'accuſer & à confeſſer ſes fautes ; au lieu que le pecheur s'étudie à les envelopper ſous un grand circuit de paroles pour s'en diſculper ; que la profondeur de la divine ſageſſe étant au-deſſus de nos connoiſſances, il nous ſuffit de croire ; mais que ſi

Page 629.

Page 630.

Page 633.

Page 636.

(*a*) *Videſ quemadmodum in civitatibus bonorum principum imagines perſeverent, deleantur imagines tyrannorum.* Lib. 4. num. 24. cap. 8.

l'on veut en acquerir la connoiſſance, il faut fouler au pié celle du ſiecle; que ce qui cauſoit à David tant d'empreſſement pour ſortir de ce monde, étoit de voir Dieu, non plus par la foi, mais face à face. Il touche quelque choſe en paſſant d'un jeu profane nommé *le petit-Cerf* (*a*), que les Payens avoient coutume de celebrer le premier jour de Janvier. Il dit que les Chantres de ſon Egliſe ajoutoient mal-à-propos, à ces paroles de Jeſus-Chriſt, *Je remets mon ame entre vos mains*, celle de *Seigneur*, qui ne ſe trouve point dans le texte grec, & qu'il ne liſoit pas dans les exemplaires latins; & veut que ſi on l'ajoute, on faſſe attention que Jeſus-Chriſt parloit alors comme homme; car comme Dieu il eſt toujours dans le ſein du Pere.

Page 640.

Luc. 23. 46.

Page 646.

IV. Dans les deux autres livres, ſaint Ambroiſe répond aux injuſtes plaintes de ceux qui trouvent à redire, que les impies ſoient heureux en cette vie, & les juſtes malheureux, ſe ſervant à cet effet des paroles mêmes du livre de Job, & des maximes établies dans le Pſeaume ſoixante-douziéme. Il y remarque d'abord que les amis de Job ne s'éleverent contre lui, comme ſi ſes pechés euſſent été cauſe de ſon malheur, que parce que la foibleſſe de leur eſprit les empêchoit de reconnoître que Dieu ne l'avoit livré à Satan, qu'afin qu'étant éprouvé par de plus grandes tentations, il s'acquît une couronne & une gloire plus éclatante. Il ajoûte que Job étoit plus fort étant infirme que lorſqu'il étoit très-ſain, & que ſa vertu ſe perfectionnoit dans la foibleſſe de ſon corps; ſon ame n'étant pas aſſujettie à ſa chair, mais vivant de la vie de l'eſprit. Enſuite il fait voir que la proſperité dont jouiſſent les méchans, n'eſt nullement un avantage ni pour cette vie ni pour l'autre; qu'au contraire, l'affluence des biens eſt un piége dangereux pour nous faire tomber dans le peché; car elle nous inſpire d'ordinaire l'orgueil & l'oubli de celui qui nous a créés. Au lieu que les calamités & les infortunes des juſtes, loin de les rendre malheureux, ſont plûtôt des gages de l'amour que le Seigneur leur porte, & des moyens dont il ſe ſert pour purifier leur vertu & les affermir dans le bien. Il paroît que les quatre livres de l'interpellation de Job & de David, ont été compoſés de divers ſermons que ſaint Ambroiſe avoit prêchés ſur cette matiere.

Ce que contiennent les deux derniers livres.

Page 653.

Page 654.

Page 659.

V. Il faut dire la même choſe du livre qui a pour titre: *Apologie de David.* On croit avec aſſez d'apparence, qu'il l'écrivit vers

Apologie de David, écrite vers l'an 384.

(*a*) *Voyez* tome VI. *page* 725.

l'an 384. peu de tems après la mort de Gratien, arrivée au mois d'Août de l'année précedente; en effet, il y déplore (*a*) les maux auſquels l'empire ſe trouvoit expoſé par la mort d'un Empereur, tué par la perfidie des ſiens. Ce qui ne peut s'entendre que de Gratien, & non pas de Valentinien ſecond, mis à mort en 392. puiſque cette apologie ſe trouve citée dans le commentaire ſur ſaint Luc, fait vers l'an 386. L'explication du Pſeaume 50. qui eſt jointe à cette apologie, en fait viſiblement partie, & c'eſt mal-à-propos qu'on l'en a ſéparée dans l'édition de Rome contre l'autorité des manuſcrits. Sixte de (*b*) Sienne n'en fait auſſi qu'une ſeule piece; & S. (*c*) Auguſtin qui rapporte quelques endroits de cette explication, les cite toujours comme étant de l'apologie de David. Ce livre eſt adreſſé au grand Theodoſe dans quelques manuſcrits, non qu'il ait été fait pour lui, mais peut-être, parce que ce Prince ayant ſouhaité avoir quelques ouvrages de ſaint Ambroiſe, le ſaint Evêque lui avoit envoyé une copie de celui-ci; ſoit dès l'année 384. auſſitôt qu'il l'eut écrit, ſoit après le maſſacre de Theſſalonique en 390. Il ſe pouvoit même, que ſaint Ambroiſe le lui eût envoyé de ſon propre mouvement, en y ajoûtant certains endroits, qui en parlant de la penitence de David, ont un grand rapport à celle de Theodoſe.

Analyſe de l'apologie de David. Page 675. 676. 677.

VI. Le deſſein de ſaint Ambroiſe dans l'apologie de David, eſt de venger l'honneur de ce ſaint Roi, non en le juſtifiant des crimes d'adultere & d'homicide, dont quelques fideles étoient offenſés, & dont ils ſe ſervoient pour le rendre odieux; mais en faiſant voir qu'il s'eſt promptement relevé de ſa chûte, par un humble aveu de ſes crimes, ce qui eſt rare parmi les perſonnes de condition. » Me trouverez-vous, dit-il, quelqu'un entre les perſonnes riches & élevées en dignité, qui n'ait peine à ſouffrir » qu'on le reprenne quand il a peché? Cependant David qui étoit » Roi, ſe voyant repris de ſon crime par un ſimple particulier, » ne s'emporta point de colere, mais avoua ſa faute avec larmes. » Auſſi la promptitude avec laquelle il en obtint de Dieu le pardon, nous marque bien clairement quel a dû être ſon repentir, » pour avoir eu le pouvoir d'expier en ſi peu de tems, un ſi grand » peché. « Il ajoûte que la chute des juſtes, qui péchent plûtôt par la fragilité de la nature, que par l'amour du peché & la malice

(*a*) Ambroſ. *Apolog. David. cap. 6. n. 27. pag.* 684.
(*b*) Sixtus Senenſ. *Biblioth. l. 4. p.* 241.
(*c*) Auguſtin. *lib. 4. contra duas Epiſt. Pelag. cap.* 11. *& lib. contra Julian. Pelag. cap.* 7.

de la volonté, leur tourne quelquefois en bien, en ce qu'ils ſe relevent d'ordinaire avec plus de ferveur, pour rentrer dans la carriere du ſalut; qu'elle nous ſert à nous-mêmes d'inſtructions, puiſqu'alors nous avons à nous édifier, non-ſeulement de leur innocence & de leur ſainteté, mais auſſi de leur penitence; & que Dieu permet que les Saints tombent en quelque faute, ſoit afin qu'ils n'attribuent point à eux-mêmes & à leur propre vertu le bien que la grace divine fait en eux, ſoit afin qu'ils reconnoiſſent par eux-mêmes le beſoin qu'ils ont de ſon aſſiſtance pour arriver au ſalut. Saint Ambroiſe dit quelque choſe de Salomon, qu'il appelle ſaint, ne doutant pas de ſa penitence, ni de ſon ſalut; puis revenant à David, il s'explique en ces termes ſur la maniere dont il avoit expié ſon crime. » David pecha, c'eſt ce que » les Rois ont accoutumé de faire, mais il en fit penitence, il en » pleura, il en gémit; ce que les Rois n'ont pas accoutumé de » faire. Il confeſſa ſon peché, il en demanda le pardon, il déplora » ſa faute, il jeûna, il pria, & il fit paſſer dans tous les ſiecles des » témoignages publics de ſa confeſſion & de ſa douleur. Un Roi » ne rougit point d'avouer ce que de ſimples particuliers ont » honte de reconnoître. Son peché fut une marque de l'infirmité » humaine; mais l'inſtance qu'il fit pour en obtenir la rémiſſion, » fut une preuve de la converſion de ſon cœur. Sa chute lui a été » commune avec bien des hommes; mais ſa confeſſion & ſa pe- » nitence lui ont été particulieres. Il tomba dans le crime par la » foibleſſe de ſa nature, mais il l'expia par la force de ſa vertu. Saint Ambroiſe explique la parabole que Nathan propoſa à David pour lui faire ſentir la grandeur de ſon peché, & la finit en diſant, que ce Prince l'ayant pleuré ſi amerement, il ne faut pas s'étonner s'il lui fut remis. Il dit donc qu'il n'eſt plus permis de condamner comme pecheur, celui que Dieu a abſous, qu'il a déclaré juſte, en conſideration de qui il a même pardonné à tant de coupables, & dont J. C. s'eſt glorifié d'être Fils. » Si S. Pierre » effaça ſon peché, par la déclaration qu'il fit de ſon amour, lorſ- » que Jeſus-Chriſt lui demanda: *Simon, fils de Jean, m'aimez-* » *vous*? Et ſi en confeſſant trois fois celui qu'il avoit renié trois » fois, il couvrit, comme par un triple voile de charité, le cri- » me du triple renoncement qu'il avoit fait de ſon Maître; ſi en » pleurant ſeulement une fois, il obtint le pardon de ſon infide- » lité; comment David n'aura-t'il pas merité la même miſeri- » corde, lui qui lavoit toutes les nuits ſon lit de ſes pleurs, qui » mangeoit la cendre comme le pain, & qui mêloit ſes larmes » avec ce qu'il bûvoit?

Page 680.
Page 681.
Page 682.
Page 683.
Pag. 675. 676.
Pag. 683. 684.

Suite de l'analyſe. Page 681.

VII. D'ailleurs, qu'y a-t'il de ſi extraordinaire dans la chûte de David? » Donnez-moi, dit S. Ambroiſe, quelqu'un qui ait vécu » ſans peché ? Samſon qui avoit étouffé un lion entre ſes bras, » n'a-t-il pas ſuccombé à une paſſion criminelle? Jephté, victo- » rieux des ennemis du peuple de Dieu, n'a-t'il pas terni toute » la gloire de ſes exploits par un vœu temeraire, & par un af- » freux parricide ? Aaron, Prêtre du Seigneur, n'a-t'il pas con- » ſenti par une honteuſe lâcheté à l'idolâtrie des Hebreux ? Si Page 677. » quelque choſe doit nous ſurprendre, c'eſt de voir un Roi puiſ- » ſant & au-deſſus des loix, ſe ſoumettre à la correction d'un Pro- » phéte, tandis que les autres hommes, lorſqu'ils ſont repris par » les Prêtres, ne cherchent qu'à excuſer & à pallier leurs fautes. Page 684. Saint Ambroiſe entre dans le détail des bonnes actions par leſ- Page 685. quelles David a réparé ſes fautes; de ſa moderation envers Saül, qui le cherchoit pour le mettre à mort, de ſa douceur envers Abſalom, qui avoit voulu lui ôter la couronne; de ſa patience à ſouffrir les reproches de Semeï; de ſes travaux dans les guerres contre le peuple de Dieu. Il n'oublie pas ce qu'il fit, lorſque trois vaillans hommes de ſon armée, lui apporterent de l'eau qu'ils avoient été puiſer dans la citerne de Bethléem au péril de leur vie. Page 686. Ce Prince fut ſurpris, lorſqu'on lui préſenta cette eau, & quand il eut conſideré à quel prix elle avoit été achetée, plus touché du péril des ſiens, que du beſoin qu'il reſſentoit, ſa bonté lui fit oublier ſa ſoif. Il crut que comme cette eau étoit le fruit d'une magnanimité ſi extraordinaire, il en devoit faire un ſacrifice à Dieu, apprenant par-là aux Rois, à n'aimer pas qu'on leur procure des ſatisfactions qui coûtent ſi cher, & à prendre plaiſir de menager Page 687. le ſang & la vie de leurs ſujets. Il releve auſſi la ſoumiſſion pleine de ſageſſe, avec laquelle le même Roi deſarma en quelque ſorte l'indignation de Dieu, qui lui propoſoit pour punir la faute qu'il avoit faite en ordonnant le dénombrement d'Iſraël, le choix de II. Reg. 24. 14. la famine, de la guerre, ou de la peſte : *Il vaut mieux que je tombe entre les mains du Seigneur, puiſqu'il eſt plein de miſericordes, que dans les mains des hommes.*

Explication du Pſeaume 50. Page 688. & ſuiv.

VIII. Saint Ambroiſe joint comme nous l'avons déja remarqué, l'explication du cinquantiéme Pſeaume à l'apologie de David, prétendant que ce Prince nous y a laiſſé lui-même ſon apologie. En effet, après y avoir confeſſé ſes iniquités, il y rend compte de ſa penitence, & des miſericordes dont Dieu avoit uſé à ſon égard. Le ſaint Evêque explique ce Pſeaume tout entier, avec beaucoup d'éloquence & d'onction, mais en peu de mots.

Digitized by Google

mots. Il fait une confuſion ſalutaire aux pecheurs, en leur diſant qu'à peine ils demandent une fois pardon à Dieu pour pluſieurs pechés, tandis que David ne ceſſe d'implorer ſa miſericorde pour un ſeul qu'il avoit commis. Le bain dans lequel il demande tant de fois de laver ſon iniquité, n'étoit autre, ſelon ſaint Ambroiſe, que le Batême de Jeſus-Chriſt, bien perſuadé que parmi ceux que la loi preſcrivoit, il n'y en avoit point d'aſſez parfaits pour le purifier. Il ſe plaint que la plûpart des pecheurs, au lieu de confeſſer leurs pechés avec humilité, ne les découvrent que pour en tirer vanité; croyant ſe faire honneur du crime; le juſte au contraire ne peut penſer à ſes pechés paſſés, ſans fremir d'horreur; mais la honte qu'il en a lui eſt ſalutaire, parce qu'elle l'empêche d'y retomber.

Page 689. Page 690. Page 691. Page 692.

IX. A cette apologie de David, on en a joint une ſeconde dans l'édition que nous ſuivons, qui eſt comme la précedente, un compoſé de pluſieurs (*a*) Sermons, préchés en differens jours, dont il n'y a gueres d'apparence que ſaint Ambroiſe ſoit auteur, quoique dans les manuſcrits ſon nom ſe trouve à la tête de cette apologie. Ce n'eſt pas d'aujourd'hui qu'on la lui conteſte, & beaucoup d'habiles (*b*) gens ſont perſuadés, qu'elle merite tout au plus d'être miſe au rang des pieces extrêmement douteuſes. Les trois premiers chapitres dont l'auteur a fait la premiere partie de ce traité, ſont viſiblement imités de la premiere apologie; même ordre, mêmes raiſons, mêmes exemples de la foibleſſe humaine, mêmes conſiderations ſur la vertu & ſur la penitence de David. Quelle raiſon auroit eu ſaint Ambroiſe de répeter les mêmes choſes, dans un ouvrage de même titre, & adreſſé, comme on lit dans quelques manuſcrits, au même Prince, que la premiere; & ſe ſeroit-il copié lui-même, juſqu'à répeter les mêmes termes? D'ailleurs on ſent dans tout l'ouvrage un caractere d'eſprit, qui n'eſt pas celui de ſaint Ambroiſe. Le ſtyle en eſt plus fleuri, plus étudié, plus preſſant. La matiere y eſt diſpoſée avec plus d'art & diſtribuée avec plus d'arrangement; les explications ſont plus claires, plus préciſes, les raiſonnemens plus développés, les digreſſions moins fréquentes. Enfin l'auteur y cite quelquefois l'Ecriture tout autrement que ſaint Ambroiſe. Il ſe ſert même de la (*c*) Vulgate. Il parle des (*d*) deux operations & des deux

Autre apologie de David, attribuée à S. Ambroiſe. Page 708.

(*a*) Page 716. & 727.
(*b*) Tillemont, *Mem. t.* 10. *p.* 292. 763. Dupin, *to.* 2. *Bibl. p.* 757. Benedictini, *in admonit. p.* 703. Bellarmin. Poſſevin. &c.
(*c*) Pag 731.
(*d*) Page. 720. 729.

volontés en Jeſus-Chriſt, d'unemaniere qui reſſent fort le tems des Monothelites, dont l'hereſie n'a commencé qu'au ſeptiéme ſiecle. En parlant des Romains qui ont aboli la loi & la ſynagogue, il les qualifie barbares (*a*), ce qu'un Romain n'auroit pas fait. On peut ajoûter que lorſque ſaint Auguſtin a cité l'apologie de David, il ne l'a point appellée *la premiere*, ce qu'il auroit fait apparemment, s'il en avoit connu une ſeconde. Toutes ces raiſons paroiſſent plus que ſuffiſantes pour conteſter à ſaint Ambroiſe un ouvrage, qu'on ne trouve point lui avoir été attribué avant le douziéme ſiecle. Car le plus ancien auteur qui ait cité cette ſeconde apologie eſt Guillaume de Saint-Thierri, qui écrivoit (*b*) ſon commentaire ſur le Cantique des Cantiques, vers l'an 1145. Les manuſcrits dans leſquels elle eſt citée ſont à peu près de même âge. Eraſme l'attribue à l'auteur du livre de la vocation des Gentils, qui ſelon lui a imité la diction de ſaint Ambroiſe, & l'a même ſurpaſſé en certaines choſes; Nicolas le Fevre, à cauſe des frequentes allegories qui s'y trouvent, en fait auteur quelque Origeniſte. Mais il vaut mieux avouer que nous ne connoiſſons ni l'auteur, ni le tems auquel il a écrit. Tantôt il parle des Ariens, des Photiniens & des Sabelliens, comme des heretiques de ſon tems; ce qui donneroit lieu de croire, qu'il écrivoit vers le commencement du cinquiéme ſiecle, & tantôt il ſemble combattre l'hereſie des (*c*) Monothelites, qui ne s'eſt élevée que dans le ſeptiéme.

Ce que contient cette apologie.

X. Cette ſeconde apologie eſt diviſée en trois parties; la premiere eſt contre les Gentils; la ſeconde contre les Juifs, & la troiſiéme eſt une inſtruction pour les fidéles. L'auteur s'éleve dans

Page 707.

Page 709.

la premiere contre l'injuſtice du reproche que les Gentils faiſoient ordinairement aux Chrétiens, de ne valoir pas mieux que les chefs de leur religion, qui avoient eux-mêmes rendu publics

Page 710. & ſuiv.

leurs adulteres & leurs homicides. Comme la chûte de David faiſoit le fondement de ce ſoupçon injurieux, l'auteur de l'apologie fait voir, que les crimes dans leſquels ce Roi eſt tombé, ne ſont que de purs effets de la fragilité humaine; & qu'un Roi pénitent, proſterné le viſage contre terre, couvert d'un rude cilice, oubliant ſa dignité & ſon ſuperbe diadême, pour ſe ſouvenir qu'il eſt coupable, eſt un ſpectacle bien plus nouveau & bien plus

Page 713. & ſuiv.

étonnant, que n'eſt celui d'un Roi pecheur. Dans la ſeconde, il

(*a*) Pag. 725.
(*b*) Benedict, *in admonit. pag.* 705.
(*c*) Pag. 720. & 729.

dit, que le Seigneur a permis que David tombât dans de grands crimes, pour confondre l'opiniâtreté des Juifs, qui oſent donner le titre de Meſſie à un homme coupable des plus grands excès. Il en dit de même de Salomon, & après avoir montré que les caracteres du Meſſie, marqués dans l'écriture, ne peuvent ſe rapporter qu'à Jeſus-Chriſt; il prouve ſa divinité contre les Ariens, les Photiniens, les Sabelliens, les Manichéens, les Valentiniens. Dans la derniere, il inſtruit les Chrétiens de pluſieurs Myſteres figurés par la chûte de David; joignant à cette inſtruction l'explication des premiers verſets du Pſeaume cinquantiéme, qui, ſelon lui, contient l'apologie de ce grand Roi. Auſſi l'auteur ne dit-il que peu de choſe pour le juſtifier, croyant apparemment que le Pſeaume en diſoit aſſez. Il s'applique particulierement en cet endroit à combattre les erreurs des Ariens & des Manichéens.

Page 719. & ſuiv.

Page 730.

XI. Sa doctrine eſt exacte en tout, parfaitement orthodoxe & développée avec beaucoup de netteté. On y voit la créance du peché originel & de ſes funeſtes ſuites, clairement établie; mais il ſemble (*a*) croire que ce peché fut un peché de la chair. Il enſeigne que le Fils de Dieu s'eſt revêtu, non-ſeulement de notre chair, mais qu'il a pris encore (*b*) une ame humaine. Il prouve la poſſibilité de l'Incarnation (*c*) contre les Gentils & contre les Juifs. Il donne la qualité de ſaint à (*d*) Salomon, ce que fait auſſi ſaint Ambroiſe en parlant des écritures de l'ancien & du nouveau Teſtament, employées dans les liturgies, il ſe ſert comme le même Pere, des termes (*e*) de *lire*, & de *leçon*; ce qui ſemble marquer que l'on ne faiſoit alors que réciter ces textes, ſans les chanter. On peut encore remarquer, qu'il donne le nom d'Ammaon (*f*) au diſciple qui fit le voyage d'Emmaüs avec Cléophas; qu'il ſuppoſe (*g*) qu'en prenant l'hiſtoire de Bethſabée à la lettre, on eſt obligé de dire, qu'elle ſe baignoit effrontément à la porte du palais de David. Ainſi il ne liſoit pas dans ſes exemplaires ces paroles : *Super ſolarium*, qui ne ſont en effet ni dans l'Hebreu, ni dans les Septante. Mais il rejette cette explication litterale, comme hors de toute vraiſemblance.

Doctrine de cette apologie.

(*a*) Ambroſ. *Apolog. pag.* 721.
(*b*) Ibid. *pag.* 726.
(*c*) Ibid. *pag.* 7 7.
(*d*) Ibid. *pag.* 711.
(*e*) Ibid. *pag.* 707. 708. 717.
(*f*) Ibid. *pag.* 723.
(*g*) Ibid. *pag.* 721.

## § VII.

### *Des Commentaires de ſaint Ambroiſe ſur les Pſeaumes.*

Explications de ſaint Ambroiſe ſur douze Pſeaumes.

I. LEs explications que nous avons de pluſieurs Pſeaumes; ſavoir du premier, du trente-cinquiéme & des cinq ſuivans, du quarante-troiſiéme, du quarante-cinquiéme, du quarante-ſeptiéme, du quarante-huitiéme, du ſoixante-uniéme & du cent dix-huitiéme, ſont des homelies que S. Ambroiſe a prêchées en differens tems, ſans s'aſſujettir à expliquer ces Pſeaumes, ſelon l'ordre du Pſeautier, puiſque le quarante-troiſiéme eſt le dernier de tous ceux qu'il a expliqués. Les anciens (*a*) qui ont parlé de ſes explications ſur les Pſeaumes, n'en ont pas marqué le nombre, & l'on n'a aucune preuve qu'il ait eu deſſein de les expliquer tous. Sa préface ſur le premier Pſeaume, où naturellement il devoit marquer ſon projet, s'il en avoit eu quelqu'un, ne contient que des éloges ſur l'excellence & l'utilité des Pſeaumes en general. Dans ſon homelie ſur le pſeaume trente-ſixiéme, il en promet (*b*) une ſur le cinquante-ſeptiéme; mais on ne voit pas qu'il l'ait faite; en ayant apparemment été empêché par la mort, qui ne lui permit pas même d'achever ce qu'il avoit commencé ſur le Pſeaume quarante-troiſiéme. Ainſi tout ce que nous avons de ſaint Ambroiſe ſur les Pſeaumes, ſe réduit à douze homelies ou diſcours, recueillis comme l'on croit, par quelqu'un de ſes diſciples, & apparemment par Paulin, ſon Diacre & ſon Secretaire.

Homelie ſur le premier Pſeaume.

II. On met l'homelie ſur le premier Pſeaume, vers l'an 390. peu de tems après l'inſtitution du chant des Pſeaumes dans l'Egliſe de Milan. En effet, ſaint Ambroiſe y (*c*) parle de cette pratique, comme d'un uſage qui étoit dans ſa premiere ferveur. Il y a entre cette homelie & celle de S. Baſile ſur le même Pſeaume, beaucoup de conformité. On y trouve auſſi des explications tirées d'Origene, comme l'a remarqué ſaint (*d*) Jerôme; & c'eſt apparemment d'après lui qu'il diſtingue (*e*) une premiere & une ſeconde réſurrection, & des intervalles conſiderables entre l'une & l'autre. Il dit que tous ceux qui n'auront point eu de part à la premiere, ſouffriront la peine du feu juſqu'au tems de la ſecon-

(*a*) Hieronym. *Epiſt.* 89. Caſſiod. *lib. de Inſtitut. cap.* 4.
(*b*) Ambroſ. *in Pſal.* 36. *pag.* 792.
(*c*) Ambroſ. *Præfat. in Pſal.* 1. *p.* 740.
(*d*) Hieronym. *Epiſt.* 89.
(*e*) Ambroſ. *in Pſal.* 1. *pag.* 763.

Digitized by Google

de, & quelques-uns même plus long-tems ; que (*a*) quelque grands pecheurs que ſoient ceux qui croient en Jeſus-Chriſt, ils ne laiſſeront pas de jouir de la gloire après que le feu aura purifié les ſouillures de leurs pechés ; & que les plus juſtes n'entrent dans le Paradis (*b*) qu'après avoir ſubi l'épreuve du glaive de feu qui en empêche l'entrée. Mais il faut remarquer qu'il rapporte ces opinions ſans les adopter, & qu'ailleurs (*c*) il enſeigne préciſément le contraire.

III. Les homelies ſur le Pſeaume trente-cinquiéme & les cinq ſuivans, ſont aſſez connoître par le rapport qu'elles ont entre-elles, que ſaint Ambroiſe les a prêchées de ſuite, & qu'elles ont une même époque. On ne peut les mettre avant le ſixiéme de Septembre de l'an 393. puiſque l'homelie ſur le Pſeaume trente-ſixiéme (*d*), rappelle la victoire miraculeuſe que l'Empereur Theodoſe remporta ce jour-la ſur le tyran Eugene. Il y eſt auſſi (*e*) parlé de l'apoſtaſie des Moines Sarmation & Sabbatien, comme d'une particularité qui n'étoit pas nouvelle. Or elle arriva ſuivant le calcul le plus exact en l'an 389. On y fait encore (*f*) mention de la perſécution de Juſtine, qui commença en 385. & ne finit qu'en 388. à la mort de cette Princeſſe. L'homelie trente-ſeptiéme contient diverſes inſtructions faites à Theodoſe, au ſujet (*g*) du meurtre de Theſſalonique, qui comme l'on ſait fut commis en 390. Il ſemble qu'il y (*h*) ſoit parlé de la penitence de ce Prince. Enfin ſaint Ambroiſe rappelle dans l'homelie quarantiéme ſon commentaire ſur ſaint Luc, fait comme l'on croit en 386. & ſes deux livres ſur la penitence, écrits vers l'année ſuivante. Ainſi il faut rapporter ces homelies aux dernieres années de ſa vie. Il y marque (*i*) aſſez clairement que l'on avoit lû dans l'Egliſe les Pſeaumes qu'il y expliquoit. Comme il n'avoit en vûe que de former les mœurs de ſon peuple ; ſes explications ſont remplies de moralités. Il ne laiſſe pas, quand l'occaſion s'en préſente, de donner le ſens ſpirituel du Pſeaume. Ses explications ſur les 36. 37. & 38^e. ſont la plûpart tirées des homelies d'Origene ſur les mêmes Pſeaumes. Mais il y en ajoûte de ſon fond, & laiſſe (*k*) à ſes auditeurs le choix de celles qui leur paroîtront les meilleures.

Homelies ſur les Pſeaumes 35. 36 37. 38. 39. 40.

(*a*) Ambroſ. *in Pſal.* 1. *pag.* 764.
(*b*) Ibid. *pag.* 789.
(*c*) Idem, *Præfat. in Pſal.* 36. *p.* 777.
(*d*) Idem, *in Pſal.* 36. *pag.* 789.
(*e*) Ibid. *pag.* 799.
(*f*) Ibid. *pag.* 786.
(*g*) Ambroſ. *in Pſal.* 37. *pag.* 823.
(*h*) Ibid.
(*i*) Ambroſ. *in Pſal.* 35. *n.* 20. *in Pſal.* 36. *num.* 2. *&c.*
(*k*) *Noſtrum eſt enim quærere veritatem, tuum eſt eligere quid ſequaris.* Idem, *in Pſal.* 38. *num.* 22.

Homelies ſur les Pſeaumes 43. 45. 47. 48. & 61.

IV. L'homelie ou l'explication ſur le Pſeaume quarante-troiſiéme eſt la derniere de toutes. Saint Ambroiſe la dicta à Paulin, peu de jours avant ſa mort. Cet hiſtorien raconte (*a*) que pendant que le Saint la lui dictoit, il vit toute ſa tête couverte de feu en un inſtant, en forme d'un petit bouclier, & que cette flamme entra inſenſiblement dans ſa bouche, comme un maître qui veut entrer dans ſa maiſon; ce qui ayant rendu ſon viſage plus blanc que la neige, il revint quelque tems après à ſon état naturel. Saint Ambroiſe continua à dicter tout le reſte du jour, & ne pût néanmoins achever l'explication de ce Pſeaume, qui eſt encore aujourd'hui imparfaite. Mais on remarque dans ce que nous en avons, l'eſprit de Dieu, dont ſaint Ambroiſe étoit plein, lorſqu'il l'a dictée; ſon zele pour la foi Catholique, dont il prit la défenſe contre les heretiques & ſur-tout contre les Ariens, juſqu'au dernier ſoupir, & ſa tendreſſe paternelle pour ſon peuple. S'il mourut aux fêtes de Pâques de l'an 397. comme on le croit communément, il faut mettre en ce tems-la ſon explication ſur le Pſeaume 43. Celles qui ſont ſur les Pſeaumes 45. 47. 48. & 61. peuvent avoir été prêchées vers l'an 390. car elles paroiſſent toutes du même-tems. On ne peut les mettre gueres plûtôt, puiſque dans la derniere il eſt parlé (*b*) de la victoire remportée par Theodoſe ſur le tyran Maxime en 388. & de la mort de (*c*) Gratien, arrivée la même année. Saint Ambroiſe a ſuivi dans toutes ces homelies la verſion des Septante, comme dans les précedentes; mais il n'y cite qu'une fois la traduction (*d*) de Symmaque, au lieu que dans les autres, il y a recours aſſez ſouvent, de même qu'à celles de Theodotion & d'Aquila. Quoiqu'il s'y attache principalement au ſens moral, il ne néglige pas le myſtique, lorſque le texte du Pſeaume l'y conduit. Il n'échappe pas non plus les occaſions de défendre la foi contre les heretiques, & combat avec force les Novatiens, les Sabelliens, les Apollinariſtes, & ſur-tout les Ariens, développant avec une netteté ſinguliere les Myſteres de l'Incarnation & de la Trinité. Il y établit auſſi la diſtinction des deux (*e*) natures en Jeſus-Chriſt contre les Eutychiens, & l'unité de perſonne contre les (*f*) Neſtoriens, avec autant de préciſion qu'on l'a fait depuis la naiſſance de ces hereſies.

Explication du Pſeaume 118.

V. Le commentaire ſur le Pſeaume 118. eſt un recueil de plu-

(*a*) Paulin, *in vita Ambroſ.*
(*b*) Ambrot. *in Pſal. 61. pag. 965.*
(*c*) Ibid. *pag. 963. 964.*
(*d*) Pag. 960.
(*e*) Pag. 956. 957.
(*f*) Pag. 956.

ſieurs ſermons ou homelies de ſaint Ambroiſe, ſuivant le nombre des lettres de l'alphabet hebreu, qui ſont la diviſion de ce Pſeaume; enſorte que chaque ſermon contient l'explication d'autant de verſets qu'il y en a ſous chaque lettre de cet alphabet. On les trouve partagés en cette maniere dans tous les manuſcrits & dans toutes les éditions; & il y a bien de l'apparence que cette diſtribution eſt de ſaint Ambroiſe même. Ces diſcours toutefois n'ont point été prêchés de ſuite, ni dans le cours d'une même année. Mais on n'y voit rien qui en marque préciſément le tems; ce qu'on en peut dire, c'eſt qu'ils ſont poſterieurs à la perſécution de Juſtine, qui y eſt clairement déſignée en quelques (*a*) endroits, & au commentaire ſur ſaint Luc (*b*) qui y eſt cité. Ils ne peuvent même avoir été achevés avant l'an 387. puiſqu'il paroît qu'un (*c*) de ces ſermons qui eſt le ſixiéme, fut prêché le 19. de Juin de cette année-la au jour anniverſaire de la tranſlation des Martyrs ſaint Gervais & ſaint Protais. Le vingtiéme le fut apparemment l'année ſuivante, au jour de la fête de ſaint (*d*) Sebaſtien. Saint Ambroiſe après une courte préface, dans laquelle il releve l'excellence de ce Pſeaume, commence chacun de ſes diſcours par l'explication de la lettre hebraïque qu'ils ont en tête. Mais comme il ſavoit peu l'hebreu, & qu'il n'avoit apparemment à conſulter que les étymologies de Philon, qui, ſelon la remarque de ſaint Jerôme, étoient pleines de fautes, il ne faut pas trouver étrange que ce qu'il a dit de la ſignification de ces lettres, ne ſoit pas toujours fort exact. Il prend ſoin de marquer les differentes leçons des exemplaires grecs & latins, dont il attribue les varietés, tantôt aux copiſtes, tantôt aux traducteurs même de l'écriture. Il porte (*e*) ſon jugement ſur toutes les traductions, en s'attachant à celle des Septante Interprétes, qui étoit alors la plus accréditée dans l'Egliſe, comme il le dit (*f*) en termes exprès. Il ſuit preſque toujours le ſens moral dans ſes explications, ſi ce n'eſt lorſqu'il s'agit de repréſenter dans quelques paſſages du Cantique des Cantiques, les rapports myſterieux de Jeſus-Chriſt avec ſon Egliſe, ou les nôces ſpirituelles du Verbe & de l'ame ſainte; ce qui n'occupe qu'une très-petite partie du commentaire. Au reſte, c'eſt celui de tous les écrits de ſaint Ambroiſe, qui paſſe

(*a*) Pag. 1111. & 1240.
(*b*) Pag. 1154.
(*c*) Pag. 1037.
(*d*) Pag. 1234.
(*e*) Ambroſ. *Sermon. 9. pag.* 1082.

(*f*) *Sed quia ſeptuaginta virorum ſententias magis ſequitur Eccleſia, & hic ſenſus eſt planior & nihil offenſionis admitti.* Idem, *Serm. 9. pag.* 1082.

Digitized by Google

generalement pour être le plus beau, le plus élegant & le plus inſtructif. Il ſemble qu'il s'eſt étudié à y faire paroître tout ce que l'éloquence a de plus noble & de plus brillant dans les penſées, dans les ſentimens, dans les expreſſions. Juſte dans le choix des comparaiſons, plus merveilleux encore dans les deſcriptions; il charme & entraîne l'eſprit par la beauté, la vivacité, l'élegance des traits. On y voit regner partout les maximes de la plus ſaine morale, & la doctrine la plus pure; une pieté tendre & éclairée, un zele ardent, une rare modeſtie, jointe à un grand ſavoir. Les inſtructions en ſont belles, ſolides & importantes. Les vices y ſont repréſentés avec tous leurs dangers & leurs ſuites funeſtes. Les vertus chrétiennes y paroiſſent avec tous les traits qui en font ſentir le prix & la neceſſité. Les erreurs (*a*) des differens heretiques, Manichéens, Novariens, Sabelliens, Ariens, l'aveuglement (*b*) & l'opiniâtreté des Juifs s'y trouvent nettement développées & combattues avec force. Les écrivains (*c*) ſacrés, juſtifiés du reproche d'avoir emprunté des Philoſophes prophanes, leurs plus belles maximes; & enfin les Miniſtres de l'Egliſe inſtruirs de leurs devoirs. Nous donnerons ici quelques-unes de ſes moralités.

Penſées morales de ſaint Ambroiſe.

Page 744.

VI. En expliquant le premier verſet du premier Pſeaume, il fait cette queſtion: » Qui eſt-ce qui a été fait juſte par les richeſſes? » humble par la puiſſance? miſericordieux par la nobleſſe de ſon » extraction? chaſte par ſa beauté? Certes, répond-t-il, tous ces » avantages temporels ſont plutôt dangereux pour nous faire tom- » ber dans le peché, qu'utiles pour nous faire entrer dans le che- » min de la vertu. « Sur ces paroles du même Pſeaume: *Sa feuille ne tombera point;* il dit: » Les vertus ſans la foi ne ſont que des » feuilles; & quoiqu'elles paroiſſent avoir quelque verdeur, elles » ne leur peuvent être utiles. Combien y a-t-il de Payens qui ont » de la compaſſion & de la ſobrieté, mais qui ne portent aucun » fruit parce qu'ils n'ont point de foi? Ces feuilles rombent dès » que le vent commence à ſoufler. Il y a beaucoup de Juifs qui » vivent chaſtement, qui liſent avec beaucoup d'aſſiduité & de » ſoin l'Ecriture ſainte; mais qui ne portent aucun fruit & qui ſont » agités de toutes parts & enlevés comme des feuilles: ce ſont » peut-être les feuilles que notre Seigneur a vûes dans ce figuier » de l'Evangile, où il ne trouvoit aucun fruit. « Saint Ambroiſe

Page 757.

(*a*) Ambroſ *Serm.* 16. 18. 19. 22.
(*b*) Idem, *Serm.* 13. & 21.
(*c*) Idem, *Serm.* 18. *num.* 3. & 4. *pag.* 1195.

ne

ne trouve rien de ſi ſublime que cette ſentence qui fait le premiet verſet du Pſeaume trente-cinquiéme. *L'injuſte parle enſorte qu'il peche* (a) *contre ſoi-même.* En expliquant cet endroit du Pſeaume trente-ſixiéme : *N'ayez point de jalouſie contre ceux qui commettent l'iniquité,* il dit qu'il arrive ſouvent qu'en les voyant s'enrichir & parvenir aux dignités par des voies injuſtes, on eſt tenté de les ſuivre dans leurs voies, afin d'arriver comme eux à la poſſeſſion de ces richeſſes & de ces honneurs ; que c'eſt pour cela que David nous oblige de conſiderer avec lui que leur proſperité, leurs richeſſes & toute leur gloire n'ayant pas plus de ſolidité ni de durée que l'herbe du foin, que l'ardeur du ſoleil ſeche & brule preſque auſſi promptement qu'elle eſt produite, elles ne peuvent nous être d'une grande utilité. Dans l'explication du Pſeaume trente-ſeptiéme, il exhorte les Princes à imiter la clemence de Dieu. „ Celui, dit-il, qui eſt l'auteur des loix, ne ſait point ſe fâcher, „ il n'a deſſein que de menacer & non pas de punir. Imitez ce di- „ vin exemple, ô Empereurs, ſoyez ſeveres dans vos ordonnances ; „ mais miſericordieux en puniſſant ceux qui les ont violées. Que „ la ſeverité des loix réprime les inſolens ; mais que la clémence „ des Princes adouciſſe la peine des coupables. « Il preſcrit dans le même endroit l'uſage que l'on doit faire des richeſſes. « L'hom- „ me, dit l'Ecriture, doit les faire ſervir au rachat de ſon ame. L'ar- „ gent eſt de lui-même une choſe vile, mais il devient précieux „ par la foi ; il eſt vile & mépriſable quand on l'enferme & qu'on „ le garde inutilement, mais il eſt précieux quand on le diſtribue „ aux neceſſiteux. « C'eſt encore au même endroit qu'il apprend aux Evêques avec quelle diſcretion & quelle fermeté ils doivent ſe conduire dans la correction qu'il eſt quelquefois beſoin de faire aux Princes de la terre. » Les Prophétes de Dieu, dit ce Pere, „ ni les Prêtres, ne doivent pas legerement reprendre les Princes „ quand ils n'ont pas commis de ces grands pechés qui méritent „ d'être repris ; mais lorſqu'ils en ont commis de cette nature, il „ me paroît que l'Evêque ne doit pas les épargner, mais s'efforcer de les corriger par des repréhenſions convenables à leurs „ fautes. « Voici comment il explique ce que dit David dans le Pſeaume trente-huitieme : *Mon cœur s'eſt échauffé au-dedans de*

Page 768.
Page 781.
Page 823.
Page 825.
Page 835.
Page 848.

(a) *Dixit injuſtus, ut delinquat ſibi. Quid dixerit, non expreſſit : & ideo ſic intelligendum arbitror, quia quidquid dicit injuſtus peccatum eſt. Omnis enim injuſtitia peccatum : quoniam ubi organum vitioſum, quomodo poteſt cautus non eſſe vitioſus ? Degeneris materiæ decolor partus eſt. Quidquid ergo loquitur injuſtus iniquitas eſt, quæ in ſuum refertur authorem : ſicut viperæ partus, qui primò ſuam ſcindit parentem, ut frequens ſermo eſt. Sibi ergo delinquit. Nihil hâc ſententiâ ſublimius dictum arbitror : in illis qui ſibi ſapientiam ſæculi vindicaverunt, nihil tale legi, nihil tale cognovi, &c.* D. Ambroſ. *in Pſal.* 35. *pag.* 768.

*moi, & tandis que je méditois, un feu s'y eſt embraſé.* » En penſant, „ dit-il, à ſes pechés, il ſentit un feu s'allumer au fond de ſon ame; „ non pas un feu conſumant & dévorant, mais un feu tel que ce- „ lui que vit Moïſe dans le buiſſon du déſert, qui étoit ardent ſans „ ſe conſumer; un feu qui ne ſert qu'à détruire le peché & à puri- „ fier le cœur, un feu qui s'allume par la méditation des divines „ Ecritures: ſemblable à celui dont parloient ces deux Diſciples qui „ ſe dirent l'un à l'autre après que Jeſus-Chriſt leur eut apparu:
Luc. 24. 32. „ *Notre cœur n'étoit-il pas tout brulant en nous pendant qu'il nous* „ *expliquoit les Ecritures?* « Il dit ſur le reſpect qui eſt dû aux Prê-
Page 853. tres: » Nous avons vû le Prince des Prêtres venir à nous: nous „ l'avons ouï & nous l'avons vû offrir ſon ſang pour nous. Nous „ qui ſommes Prêtres, imitons-le autant que nous le pouvons, „ en offrant le ſacrifice pour le peuple. Quoique peu méritans „ par nous-mêmes, nous ſommes dignes néanmoins d'être hono- „ rés à cauſe du ſacrifice que nous offrons: parce qu'encore que „ Jeſus-Chriſt ne paroiſſe pas maintenant l'offrir, il eſt cependant „ offert ſur la terre lorſque ſon corps y eſt offert; ou plutôt il eſt „ certain qu'il s'offre lui-même pour nous, puiſque c'eſt ſa parole
Page 859. „ qui ſanctifie le ſacrifice que l'on offre. « Il trouve l'accompliſ- ſement de ces paroles de David qui commencent le Pſeaume trente-neuviéme: *J'ai attendu & je ne me ſuis point laſſé.* » Dans la „ loi de l'Evangile, lorſque le Seigneur, après s'être fait attendre „ long-tems, eſt venu paroître au milieu de nous, & que nous „ ayant retirés de l'abîme de notre miſere & de la boue ſi pro- „ fonde de nos pechés, où nous étions comme enſevelis; il a „ affermi nos piés ſur ſa ſainte humanité, comme ſur la pierre ſo- „ lide qui devoit ſervir de fondement à notre ſalut; il a conduit „ nos pas ſelon les regles de ſon Evangile, & mis dans notre „ bouche un nouveau cantique qui eſt celui de la nouvelle alliance. „ Chantons donc préſentement avec joie, un hymne à la gloire „ de notre Dieu, parce qu'il nous a donné des préceptes pour de „ nouvelles vertus; quittons toutes choſes; ſuivons Jeſus-Chriſt „ & aimons nos ennemis: ce ſont là les mœurs nouvelles que „ nous avons appriſes; d'offrir nos prieres au Seigneur pour ceux „ qui nous perſécutent, & de benir ceux qui nous maudiſſent. » C'eſt encore, comme remarque le même Pere, dans la Loi nou- velle, dans Jeſus-Chriſt & dans ſes Diſciples, que s'eſt accompli
Page 868. ce qui eſt dit dans le Pſeaume quarantiéme: *Heureux l'homme qui a l'intelligence ſur le pauvre & l'indigent, le Seigneur le délivrera dans les jours mauvais.* » Heureux, dit-il, eſt celui qui a l'intel- „ ligence veritable de la pauvreté de Jeſus-Chriſt, lequel s'eſt fait „ pauvre pour l'amour de nous. Il étoit riche dans le royaume de

„ ſon Pere, & il eſt devenu pauvre en ſe revêtant de la chair des „ pauvres ; car nous étions tous réduits à la derniere miſere de la „ pauvreté, ayant été dépouillés par l'artifice du ſerpent du riche „ ornement des vertus. Entrez donc, ajoute-t-il, dans l'intelligence „ de la pauvreté de Jeſus-Chriſt, afin que vous ſoyez riches ; en- „ trez dans l'intelligence de ſon infirmité, afin que vous receviez „ la ſanté vous-même ; entrez dans l'intelligence de ſa croix, afin „ que vous n'en rougiſſiez pas ; entrez dans l'intelligence de ſes „ plaies, afin que vous guériſſiez les vôtres ; entrez dans l'intelli- „ gence de ſa mort, afin que vous acqueriez la vie éternelle ; en- „ trez dans l'intelligence de ſa ſépulture, afin que vous parveniez „ à la réſurrection. « Sur ce verſet du Pſeaume quarante-deuxiéme : *O mon Dieu, je vous louerai ſur la harpe :* » Nos ames, dit-il (*a*), „ ont leur harpe toute ſpirituelle, qui réſonne étant touchée par „ le mouvement du Saint-Eſprit. Notre chair devient comme „ la harpe de nos ames, lorſqu'elle meurt au peché pour vivre à „ Dieu ; car de même que l'écaille de la tortue qui ſe plongeoit „ dans la boue avant ſa mort, devient propre pour les inſtrumens „ deſtinés aux ſaints Cantiques, auſſi notre chair commence à faire „ retentir de ſaints airs par l'exercice des bonnes œuvres, dans „ le moment qu'elle meurt à l'impureté & au peché. « Sur cet autre du Pſeaume quarante-troiſieme : *Ils n'ont point acquis la poſſeſſion de cette terre par la force de leurs armes, &c.* il dit : » On „ ne l'obtient point par l'épée, mais par la douceur, ſuivant ces „ paroles de l'Evangile : *Bienheureux les débonnaires, car ils poſſede- „ ront la terre ;* ainſi nul ennemi de la paix, nul arrogant, nul ſu- „ perbe ne poſſedera jamais cette terre des vivans ; mais ſeule- „ ment les doux & humbles de cœur, qui ne s'attribuent rien à „ eux-mêmes, mais tout à la grace ; qui ne ſe glorifient point dans „ leurs propres forces, mais qui reconnoiſſent que c'eſt la main „ de Dieu qui les protege, & qui confeſſent que c'eſt ſa droite qui „ a fait vertu. « En expliquant ces paroles du Pſeaume quarante- cinquiéme : *Il a fait entendre ſa voix, & la terre a été ébranlée.* Il dit qu'il eſt bon de conſiderer que la voix de ce même Dieu qui a fait trembler toute la terre, & renverſer tous les royaumes de l'idolâtrie, ſe fait entendre encore tous les jours au fond de nos cœurs pour y détruire tout ce qu'il y a de charnel & de terreſtre, & pour y ſubſtituer par un ſaint ébranlement la verité à l'erreur, la pureté à la moleſſe, & la pieté à l'iniquité. Sur le Pſeau-

Page 891.

Page 533.

(*a*) Ambroſ. *lib. de Interpellatione David, cap. 10. pag. 652.*

Page 562. me ſoixante-unieme, il dit qu'à l'égard du juſte, la mort n'eſt pas tant la fin de la vie, que du peché. Il enſeigne que toutes les obligations du veritable Chrétien ſont compriſes dans ce verſet du Pſeaume cent dix-huitieme : *Sauvez-moi, puiſque je ſuis tout à vous, ne cherchant autre choſe que vos préceptes.* » Cette parole eſt, dit-il, Pag. 1125. & ſeqq. „ aiſée à prononcer, & elle paroît commune à tout le monde; „ mais il y a peu de perſonnes qui ſoient en état de s'en ſervir. Le „ nombre eſt aſſez rare de ceux qui peuvent dire à Dieu : *Je ſuis „ tout à vous ;* il faut pour cela qu'un homme s'attache à Dieu de „ toutes ſes forces, & ſoit incapable d'aucune autre penſée. Afin „ qu'un homme puiſſe uſer de cette expreſſion, il faut qu'il puiſſe „ dire à Dieu : *Montrez-nous votre Pere, & il nous ſuffit.* Il y a plu- „ ſieurs perſonnes à qui il ne ſuffit pas de connoître Dieu, & le „ nombre en eſt très-grand. Tant de peuples, tant de nations, „ tant de perſonnes riches croient que c'eſt une pauvreté de ſer- „ vir Dieu; celui qui eſt au-deſſus de tous les hommes eſt petit & „ étroit à leur égard; & le Fils de Dieu, en qui toutes choſes ſont „ compriſes, ne leur ſuffit pas. Enfin cet homme riche dont il eſt „ parlé dans l'Evangile, & à qui Jeſus-Chriſt avoit dit : *Si vous „ voulez être parfait, allez, vendez ce que vous avez, & donnez-le „ aux pauvres*, ſe perſuada que Dieu ne lui ſuffiſoit pas; & il s'en „ alla tout triſte, comme ſi ce qu'on l'obligeoit d'abandonner „ étoit d'un plus grand prix que ce qu'il avoit eu deſſein de choiſir. „ Un homme peut donc dire : *Je ſuis tout à vous*, quand il peut „ dire, *Voilà que nous avons tout quitté, & que nous vous avons „ ſuivi.* Il n'appartient qu'aux Apôtres à parler ainſi, & non pas „ même à tous les Apôtres; car Judas étoit Apôtre, & étoit aſſis „ à la table de Jeſus-Chriſt avec les autres Apôtres; il diſoit com- „ me les autres, *Je ſuis tout à vous*, mais il ne le diſoit que de „ bouche & non de cœur. Satan vint s'emparer de lui, & après „ y être entré, il commença à dire, Jeſus, cet homme n'eſt point „ à vous, mais il eſt à moi; ſon eſprit n'eſt occupé que de ce qui „ concerne mes interêts; il ne repaſſe dans ſon cœur que ce qui „ me touche; il mange à votre table, mais il ſe repaît & ſe nour- „ rit avec moi; il a reçu le pain que vous lui avez donné, mais „ en même-tems il a reçu mon argent; il boit avec vous, mais il „ me vend votre ſang; il eſt votre Apôtre, mais il ne laiſſe pas „ d'être à mes gages & du nombre de mes ſerviteurs. Un homme „ du monde ne peut point auſſi dire à Dieu, *Je ſuis tout à vous*, „ parce qu'il a une infinité de maîtres; s'il l'entreprend, l'impureté „ vient lui dire : Vous êtes à moi, puiſque vous ne deſirez que les

„ voluptés du corps; vous vous êtes vendu à moi par l'amour que
„ vous portez à cette jeune fille: lorſque vous avez abuſé de cette
„ proſtituée, j'ai compté l'argent par le prix duquel vous vous êtes
„ vendu à moi. L'avarice vient lui dire: L'or & l'argent que vous
„ poſſedez eſt le prix de votre eſclavage; j'ai acheté un droit ſur
„ votre perſonne lorſque vous avez acquis cette terre, & vous
„ m'avez vendu votre liberté en la poſſedant. La débauche vient
„ lui dire: Vous êtes à moi; le feſtin que vous avez fait en un ſeul
„ jour, eſt le prix & la rançon de toute l'étendue de votre vie;
„ quand vous avez fait cette dépenſe de table ſi exceſſive, vous
„ m'avez engagé votre tête pour jamais, & paſſé avec moi un
„ contrat en vertu duquel je ſuis devenu votre maitreſſe: ce qui
„ eſt même de pire pour vous, c'eſt que ce qui m'en a couté pour
„ vous acquerir, eſt d'un plus grand prix que vous ne valez; votre
„ viande vaut beaucoup plus que votre perſonne, & le luxe de
„ votre table pour un ſeul jour, eſt préferable à tout le tems de
„ votre vie. L'ambition vient lui dire: Vous êtes certainement
„ tout à moi: ne ſavez-vous pas que mon deſſein, en vous faiſant
„ commander aux autres, a été de vous rendre mon eſclave?
„ Ne ſavez-vous pas qu'en vous revêtant de cette puiſſance, j'ai
„ voulu vous aſſujettir à la mienne? Ne ſavez-vous pas que quand
„ le prince du monde a montré à Jeſus-Chriſt même notre divin
„ Sauveur, tous les royaumes du monde, il lui dit: *Je vous don-*
„ *nerai toutes ces choſes, ſi en vous proſternant devant moi vous*
„ *m'adorez?* Tout homme donc qui veut que les autres lui ſoient
„ ſoumis, s'eſt ſoumis lui-même le premier par ſa propre ambi-
„ tion. Tous les vices ſe préſentent en foule à cet homme qui aime
„ le monde, & il n'y en a aucun qui ne lui diſe: Vous êtes à moi.
„ Y a-t-il un eſclave plus mépriſable que celui ſur qui tant de
„ maîtres ont en même-tems les mêmes prétentions? Si vous êtes
„ donc dans cette diſpoſition ſi malheureuſe, comment pouvez-
„ vous dire à Jeſus-Chriſt, *Je ſuis tout à vous?* car il vous répon-
„ dra auſſitôt: *Tous ceux qui me diſent, Seigneur, Seigneur, n'en-*
„ *treront pas pour cela dans le Royaume du Ciel;* & tous ceux qui
„ me diſent: *Je ſuis tout à vous*, ne ſont pas à moi pour cela. Vous
„ êtes vraiment à moi, ſi votre conſcience ne dément pas vos
„ paroles, ſi la diſpoſition de votre ame & la qualité de vos œu-
„ vres ne détruiſent pas vos diſcours. Je ne nie point qu'un hom-
„ me ſoit à moi, quand il ſe renonce lui-même, & qu'il fait cela
„ pour l'amour de moi. Je ne veux point avoir au nombre de mes
„ ſerviteurs un homme qui a tant de maîtres; car comment eſt-il

„ à moi, ſi en même-tems qu'il me dit de bouche, *Je ſuis tout à*
„ *vous*, il le renie par ſes œuvres, & s'abandonne & s'engage en-
„ tierement au démon par ſes actions? Celui qui brule des flam-
„ mes de l'impureté n'eſt point à moi, parce que la chaſteté eſt à
„ moi. Celui qui eſt tourmenté de cette paſſion ſi inhumaine d'op-
„ primer les foibles & de les dépouiller de leurs biens, n'eſt point
„ à moi, parce que la liberalité eſt à moi. Celui qui eſt dans une
„ agitation & une inquiétude continuelle, & qui ſe laiſſe aller à
„ tous vents & à toute mutation, n'eſt point à moi, parce que la
„ tranquillité eſt à moi. Un homme n'eſt point à moi lorſqu'il s'a-
„ bandonne à l'ivrognerie & aux excès de bouche, qu'il ſe ſouille
„ & ſe corrompt par l'ambition, qu'il eſt poſſedé d'un deſir extrê-
„ me de la vaine gloire du monde, qu'il s'enivre de cette paſſion
„ ſi violente juſqu'à s'éxpoſer à toute ſorte de périls, & qu'il ne
„ ſauroit ſe contenir dans les juſtes & innocentes démarches
„ d'une ſage modération. Je ſuis la paix, & ne ſai ce que c'eſt que
„ de quereller & de conteſter. Comment pourrois-je reconnoître
„ au nombre de ceux qui ſont à moi, un homme ſur le ſujet du-
„ quel le diable viendra me dire: Il eſt à moi; car il s'eſt mis à
„ genoux devant moi: Je trouve en lui plus de marques de ma
„ ſouveraineté, que vous ne pouvez en prétendre. Il eſt vrai qu'il
„ s'attribue votre nom; mais il porte auſſi mes marques, & fait
„ profeſſion de mon ſervice. Perſonne n'eſt donc à J. C. à moins
„ que d'être exempt de crime. Perſonne n'eſt à J. C. s'il ne peut
„ dire qu'il eſt toujours ſon ſerviteur; car ceux qui ſont ſujets à
„ l'inconſtance comme moi qui me change ou par la triſteſſe ou
„ par la colere, ne ſont pas à J. C. La colere vient encore dire à
„ cet amateur du monde: Il eſt à moi; il n'y a qu'une heure qu'il
„ étoit à moi, & j'eſpere qu'il y ſera encore tout de nouveau.
„ La triſteſſe vient auſſi lui dire: Il eſt à moi; il n'y a qu'une
„ heure qu'il étoit dans ma dépendance & dans ma poſſeſſion; il
„ étoit tellement plongé dans la douleur & ſi extraordinairement
„ abattu, qu'il ne pouvoit retirer ſon eſprit de cet état de con-
„ ſternation ni lever les yeux; & s'il lui arrive quelque choſe de
„ fâcheux, il retournera à moi à l'heure même. Y a-t-il donc quel-
„ qu'un qui puiſſe ſe promettre d'être à Dieu, s'il n'eſt en état de
„ dire, comme ſaint Paul: *La conſcience ne me reproche rien?* C'eſt
„ pour cela que cet Apôtre ſe diſoit ſerviteur de Jeſus-Chriſt,
„ parce qu'il ne ſe reconnoiſſoit ſujet à perſonne. Mais pour moi,
„ je ſuis tantôt à Dieu & tantôt à la triſteſſe, tantôt à la colere &
„ tantôt aux paroles inutiles. Celui donc qui a pluſieurs maîtres, ne

„ peut pas dire avec verité, *Seigneur Jeſus, je ſuis tout à vous.* Et je „ croi auſſi que c'eſt au ſujet de ces ſortes de maîtres que ſaint „ Paul a dit: *Encore qu'il y en ait qui ſoient appellés dieux ſoit dans „ le Ciel, ſoit dans la terre, & qu'ainſi il y ait pluſieurs dieux & „ pluſieurs ſeigneurs, il n'y a néanmoins pour nous qu'un ſeul Dieu, „ qui eſt le Pere, duquel toutes choſes tirent leur être, & ont été faites „ par lui.* Comme donc cet Apôtre étoit tout-à-fait au Verbe, il „ demandoit aux Corinthiens s'ils vouloient éprouver Jeſus-Chriſt „ qui parloit par ſa bouche. Il diſoit: *Je ſuis à Jeſus-Chriſt;* & „ Jeſus-Chriſt lui répondoit: *Vous êtes à moi.* Enfin Jeſus-Chriſt „ envoyant Ananie à ſaint Paul pour le guérir, lui dit: *Allez le „ trouver, parce que cet homme eſt un inſtrument que j'ai choiſi.* Et „ parce qu'il a perſiſté d'être à Jeſus-Chriſt, il a merité de remporter „ la couronne de la juſtice, comme ayant achevé ſon combat. „ C'eſt donc avec raiſon que le Prophéte David a dit: *Je ſuis tout „ à vous*, parce qu'il eſt toujours demeuré dans le Seigneur. Et „ pour rendre raiſon de ce qu'il a dit, *Je ſuis tout à vous*, il a „ ajouté, *ne cherchant autre choſe que d'appartenir à Jeſus-Chriſt;* „ comme s'il diſoit: Les autres ſe mettent en peine de chercher „ des pierreries, mais pour moi je ne cherche que vos préceptes, „ qui ſont comme des parures & des ornemens de la juſtice chrétienne. Les autres joignent les maiſons de la ville & de la „ campagne les unes aux autres, comme s'ils vouloient habiter „ ſeuls ſur la terre, & s'emparer ſeuls de cet élement qui eſt commun à tous les hommes. Les autres tâchent de ſe rendre maîtres „ d'une partie de l'air; pour moi je trouve toute l'étendue de mon „ heritage dans vos préceptes. Je ne ſaurois me réſoudre à poſſeder que ce qui dépend de vous abſolument. L'argent que je „ veux amaſſer eſt un argent ſpirituel, qui conſiſte uniquement „ dans vos oracles. Dieu eſt mon partage. Je ſuis tout à vous, „ parce que la part que je prétens dans mon heritage, ne conſiſte „ ni dans l'or, ni dans l'argent, mais en Jeſus-Chriſt ſeul.

## §. VIII.

### *Du Commentaire de ſaint Ambroiſe ſur ſaint Luc.*

I. SAint Ambroiſe cite (*a*) ſouvent dans ce Commentaire les paroles de l'Evangile ſelon ſaint Luc, que l'on avoit lûes dans l'Egliſe, avant qu'il en donnât l'explication. Il y (*b*) adreſſe

Le Commentaire ſur ſaint Luc, eſt une ſuite des diſcours ſur cet Evangile.

(*a*) Ambroſ. *lib. 7. in cap. 10. & 14.* (*b*) Idem, *ibid.*

pluſieurs fois la parole à ſon peuple. Ainſi l'on ne peut douter que ce ne ſoit une ſuite des diſcours qu'il avoit faits ſur cet Evangile. Cela paroît encore par divers (*a*) endroits, où ſans citer le texte de l'écriture, il l'explique d'une maniere que le peuple n'auroit pû comprendre, ſi on ne le lui eût lû quelques momens auparavant. Mais on ne peut douter auſſi que ſaint Ambroiſe en rédigeant ces diſcours en un corps, & en forme de commentaires, ne les ait retouchés & augmentés. Ils ſont diviſés en dix livres; & ce fut le (*b*) Saint qui les partagea ainſi lui-même; » afin, dit-il, que la » fin de chaque livre fût comme un port, où ceux qui ſeroient » las, puſſent ſe repoſer. « Saint Auguſtin les cite (*c*) très-ſouvent. Mais il eſt à remarquer qu'il cite le ſixiéme pour le ſeptiéme, & le neuviéme pour le dixiéme. Ce qui peut venir ou de la faute des Copiſtes, ou de ce que ſaint Ambroiſe avoit fait en divers tems quelques changemens dans la diſtribution de ce Commentaire. Quoi qu'il en ſoit, il eſt diviſé en dix livres dans toutes les éditions, & on ne cite aucun manuſcrit qui varie ſur ce point.

S. Ambroiſe l'écrivit en 386.

II. Juſqu'à ſaint Ambroiſe, aucun auteur latin n'avoit entrepris d'expliquer l'Evangile ſelon ſaint Luc. Comme il y (*d*) parle des ravages que les Goths, les Huns & divers autres barbares firent dans l'Illyrie; quelques-uns en ont inferé qu'il avoit compoſé ce commentaire en 376. où commencerent ces ravages. Mais cette opinion ne peut ſe ſoutenir. Car 1°. ſaint Ambroiſe parle de ces ravages, plûtôt comme d'une choſe paſſée, que comme d'une choſe préſente, & qui ne faiſoit que de commencer. 2°. Il cite dans (*e*) ce commentaire ſon livre des veuves écrit après l'an 377. Son traité (*f*) ſur la foi fait en 379. Celui (*g*) du Saint-Eſprit, en 381. & (*h*) l'apologie de David, qui n'a pû être compoſée que depuis l'an 383. puiſqu'il y eſt parlé (*i*) de la mort de Grarien arrivée en cette année. 3°. Il y marque (*k*) aſſez clairement la perſécution de l'Imperatrice Juſtine, & de Valence, Evêque Arien. Il y fait même mention de (*l*) la paix que Dieu rendit à l'Egliſe après cette perſécution. On ne peut donc le

(*a*) Ambroſ. *lib.* 2. *in cap.* 3.
(*b*) Idem, *lib.* 4. *in Lucam. n.* 1. *pag.* 1333.
(*c*) Auguſtin. *lib De gratia Chriſti, cap.* 44. 45. *Lib.* 2 *De peccato origin. cap.* 41. *Lib.* 1. *contra Julian. cap.* 3. *& lib.* 2. *c.* 5.
(*d*) Ambroſ. *lib.* 10. *in Lucam. num.* 10. *pag.* 1506.
(*e*) Ambroſ *lib.* 2. *num.* 62. *lib.* 4. *num.* 48. *&* 50. *& lib.* 10. *num.* 6.
(*f*) Idem, *lib.* 3. *num.* 32. *lib.* 7. *num.* 68. *lib.* 8 *num.* 95.
(*g*) Idem, *lib.* 6. *num.* 31.
(*h*) Idem, *lib.* 3. *num.* 38.
(*i*) Idem, *Apoleg. David. c.* 6. *n.* 27.
(*k*) Idem, *lib.* 7. *num.* 49. *& ſuiv. & lib.* 8. *num.* 17.
(*l*) Idem, *lib.* 5. *num.* 32.

mettre

mettre avant l'an 386. Il eſt vrai qu'il peut l'avoir commencé dès l'année précedente, & il paroît même neceſſaire de le dire. Car il dit à la fin (*a*) du quatriéme livre qu'il avoit jetté le filet de la prédication à la fête de l'Epiphanie; mais qu'il travailloit encore en vain & durant la nuit; perſonne juſques-là n'ayant donné ſon nom pour être batiſé. Et au jour (*b*) de ſon ordination, qui étoit le 7. de Decembre, il n'en étoit qu'au dix-huitiéme chapitre de ſaint Luc. Il n'expliqua donc en l'année 385. que les dix-huit premiers chapitres de cet Evangile; les autres l'année ſuivante. Et il ne faut point être ſupris qu'il ait mis tant de tems à achever ce commentaire; puiſque, ſelon que l'a remarqué ſaint (*c*) Auguſtin, il ne prêchoit que les Dimanches; & que dans les grandes ſolemnités, il étoit obligé d'interrompte le cours de ſes explications, ſur-tout dans les tems deſtinés à l'inſtruction des Catecumenes.

Quelle méthode il a ſuivie dans ce commentaire.

III. La principale (*d*) attention de ſaint Ambroiſe dans ce commentaire, eſt de concilier les contradictions apparentes qui ſe trouvent entre les Evangeliſtes, ſoit au ſujet de la genealogie de Jeſus-Chriſt rapportée par ſaint Matthieu & par ſaint Luc, avec quelque difference, ſoit en d'autres circonſtances, dont les payens (*e*) & les Juifs croyoient tirer avantage, pour décrier la religion Chrétienne. C'eſt ce qui lui donne occaſion d'expliquer divers endroits des autres Evangiles, ceux-la ſur-tout qui ont quelque difficulté particuliere, ou dont ſaint Luc n'a point parlé. Il s'attache beaucoup au ſens litteral & hiſtorique, d'où il paſſe très-ſouvent au ſens myſtique & moral, mêlant ſes explications d'excellentes régles pour la conduite & la réformation des mœurs. Il n'échappe aucune occaſion de combattre les hereſies qui régnoient de ſon tems, celles des Manichéens, des Marcionites, des Photiniens, des Novatiens, des Apollinariſtes, des Sabelliens, des Ariens. C'eſt à ces derniers ſur-tout qu'il en veut comme aux plus accrédités & aux plus dangereux ennemis de la divinité de Jeſus-Chriſt. On diroit même qu'il n'entreprit l'explication de l'Evangile ſelon ſaint Luc, que pour avoir lieu d'attaquer ces differentes hereſies.

Jugement qu'en ont porté les anciens.

IV. Nous voyons dans la lettre (*f*) de ſaint Jerôme à Paule & à Euſtoquie, que ces deux Dames avoient lû deux commentaires,

(*a*) Ambroſ. *lib.* 4. *num.* 76.
(*b*) Idem, *lib.* 8. *num.* 73.
(*c*) Auguſtin. *lib.* 6. *Confeſſion. cap.* 3.
(*d*) Voyez *lib.* 3. *init. lib.* 5. *in cap.* 5. & 6. *lib.* 7. *in cap.* 7. *&c.*
(*e*) *Voyez* S. Cyrill *lib.* 8 *in Julian.*
(*f*) Hieronym. *Epiſt.* 106. *ad Paulam & Euſtoch. pag.* 808 *tom.* 4.

l'un ſur ſaint Matthieu & l'autre ſur ſaint Luc, & qu'elles avoient trouvé que le premier étoit bas & dans l'expreſſion & dans le ſens; & que le ſecond qui ſe jouoit dans les paroles étoit froid dans les penſées. Ruffin (*a*) ſoutient que ſaint Jerôme a voulu parler en cet endroit du commentaire de ſaint Ambroiſe ſur ſaint Luc, & il en donne deux preuves, dont l'une eſt que ſaint Jerôme s'en étoit expliqué ainſi dans une lettre qu'il lui avoit écrite à lui Ruffin; l'autre qu'il n'y avoit que ſaint Ambroiſe parmi les Latins qui eût commenté l'Evangile de ſaint Luc. On ne voit point que ſaint Jerôme ait nié le fait dans ſa réplique; mais tout le monde ſait que ce Pere s'eſt comporté envers ſaint Ambroiſe, à peu près comme envers Origene; & que tantôt il en a parlé avec de grands (*b*) éloges, tantôt avec beaucoup (*c*) de mépris, comme on le dira ailleurs; nous remarquerons ſeulement ici, que ſi ſaint Jerôme avoit regardé le commentaire de ſaint Ambroiſe ſur ſaint Luc, comme des *badineries*, il auroit eu tort d'y renvoyer ſes Lecteurs, comme il a fait dans ſa lettre à (*d*) Algaſie. Saint Auguſtin (*e*) le cite toujours avec honneur, & s'en ſert pour établir la foi contre les erreurs des Pelagiens. Il eſt auſſi cité par ſaint Fulgence, par ſaint Maxime, par Lanfranc, par Caſſiodore, par les Peres du Concile de Seville en 619. & par ceux du ſixiéme Concile œcumenique en 680. Nous mettrons ici quelques endroits de ce commentaire, afin d'en donner une plus juſte idée.

Quelques endroits remarquables de ce commentaire. Page 1266.

V. Saint Ambroiſe en expliquant le premier verſet de l'Evangile de ſaint Luc: *Beaucoup de perſonnes ont entrepris d'écrire l'hiſtoire des choſes qui ont été accomplies parmi nous*; dit que cette façon de parler, fait voir que l'ouvrage que ces perſonnes avoient entrepris, n'avoit pû réuſſir, parce qu'il étoit un effet de leur travail, & non l'ouvrage du Saint-Eſprit, dont les graces ſe communiquent ſans aucun travail. Mais qu'on ne peut point dire, que ni ſaint Matthieu, ni ſaint Marc, ni ſaint Luc, ni ſaint Jean, ayent tâché d'écrire le ſaint Evangile, parce que l'eſprit de Dieu leur ſuggerant & les paroles & les choſes, ils ont accompli ſans aucun effort ce qu'ils n'avoient entrepris que par ſon ordre. Il

Luc. 1. 1.

---

(*a*) Ruffin. *invectiv. pag.* 432. *tom.* 4. *operum Hieronym.*

(*b*) Hieronym *lib.* 1. *adv. Ruffin. pag.* 351. *tom.* 4. *& Epiſt.* 18. *ad Euſtoch. p.* 37.

(*c*) Ruffin *ubi ſuprà.*

(*d*) Hieronym. *Ep. ad Algaſiam, quæſt.* 6. *pag.* 198. *tom.* 4.

(*e*) Auguſtin. *ubi ſuprà.* Fulgentius, *lib.* 2. *ad Maximum. cap.* 13. Lanfranc. *lib. de celanda confeſſ.* Caſſiodor. *Inſtitut. cap.* 7. *Concil.* 6. *act.* 10.

ajoute que quand ſaint Luc dit: *J'ai cru qu'après avoir été exactement informé de toutes ces choſes, depuis leur premier commencement, je devois auſſi vous en repréſenter par écrit toute la ſuite*, il ne faut pas s'imaginer que ç'ait été l'effet ſeul de la volonté de cet Evangeliſte. Car ce qui a plû à Dieu qui animoit ſon eſprit, lui a plû auſſi; parce que Dieu qui préparoit ſa volonté pour cette bonne œuvre, lui faiſoit interieurement paroître bon ce qui l'étoit en effet. Sur ces paroles: *Un Ange du Seigneur apparut à Zacharie, ſe tenant debout à la droite de l'Autel.* Il remarque que l'Ange ſe tenoit à la droite de l'Autel, parce qu'il apportoit à Zacharie une nouvelle qui devoit être pour lui comme un gage de la divine miſericorde; & après avoir rapporté deux paſſages de l'écriture, qui prouvent que la droite nous figure dans les livres ſaints quelque choſe de favorable, comme lorſque David dit: *Le Seigneur eſt à ma droite, afin que je ne ſois pas ébranlé;* il ajoûte: » Et plût à Dieu, que lorſque nous encenſons l'Autel & que nous » offrons le Sacrifice, l'Ange ſoit préſent, ou plûtôt ſe faſſe voir » à nous; car nous ne devons point douter, que l'Ange du Sei» gneur n'aſſiſte quand Jeſus-Chriſt eſt préſent, quand Jeſus-Chriſt » eſt immolé. « Dans l'explication de ces paroles de Marie à l'Ange Gabriel: *Comment cela ſe fera-t-il, puiſque je ne connois point d'homme.* Saint Ambroiſe dit qu'elle ne doutoit pas de l'effet, mais du moyen; & qu'une conception auſſi incroyable & auſſi inouïe devoit ſans doute être expliquée avant que d'être crue par une Vierge; qu'elle pouvoit bien avoir lû dans le Prophéte Iſaïe: Qu'*une Vierge concevroit & enfanteroit un Fils;* mais qu'elle n'y avoit pas lû comment cela ſe feroit; parce qu'il n'avoit point été révelé à ce Prophéte; que c'étoit un myſtere élevé au-deſſus de l'homme, & réſervé à être éclairci par un Ange. » Ce n'étoit » point non plus par un défaut de créance, continue-t'il, ni par » quelque doute qui lui reſtât dans l'eſprit, ſur ce que l'Ange ve» noit de lui déclarer, qu'elle ſe hâta d'aller voir Eliſabeth ſa cou» ſine; elle y alla, non pour voir par elle-même ce que l'Ange » lui avoit dit de ſa groſſeſſe, mais par un ſentiment de la joie » qu'elle eut de ce qu'il avoit plû à Dieu de lever l'opprobre de » la ſterilité d'une perſonne qui lui étoit chere, & pour lui rendre » les aſſiſtances dont elle pouvoit avoir beſoin dans ſa groſſeſſe. « Il applique à tous les fideles ces paroles d'Eliſabeth: *Vous êtes bienheureuſe d'avoir cru.* » Car toute ame, dit-il, qui croit & qui » a une foi vive, conçoit auſſi & engendre le Verbe de Dieu, & » reconnoît humblement ſes œuvres miraculeuſes. « Sur ce qui

Luc. 1. 3. Page 1269. Luc. 1. 11. Page 1275. Pſal. 15 8. Luc. 1. 34. Page 1287. Page 1288. Luc. 1. 45. Page 1290.

eſt dit, que Zacharie après avoir été muet, recouvra la parole
Luc. 1. 64. & prophétiſa, ſaint Ambroiſe fait cette réflexion; que nul ne doit
Page 1292. tomber dans la défiance, & que le ſouvenir de ſes crimes ne doit point lui ôter l'eſperance de recevoir les dons du Seigneur, parce que la miſericorde du Toutpuiſſant eſt plus grande que l'indignité de l'homme, & que celui qui eſt notre Pere eſt toujours prêt de changer les arrêts de ſa juſtice, au moment que nous changerons, & que nous nous corrigerons. Parlant de l'édit de Céſar
Luc. 2. 1. Auguſte, pour faire un dénombrement des habitans de toute la
Page 1294. terre, il dit: » Qu'un ordre de cette nature n'appartenoit qu'à » celui qui a l'empire de tout l'univers, & non pas à Auguſte. » Car ce n'eſt point à Auguſte, mais au Seigneur que la terre ap- » partient. « Auguſte ne commandoit ni aux Goths ni aux Armeniens; mais l'empire de Jeſus-Chriſt s'étendoit ſur tous les peuples.
Luc. 2. 25. 36. Il fait remarquer ſur ce qui eſt dit du vieillard Symeon & d'Anne
Page 1300. la Prophéteſſe, que non-ſeulement les Anges, les Prophétes, les bergers, les enfans encore enfermés dans le ventre de leur mere, les Mages, les vieillards, mais auſſi les femmes mariées & les veuves; enfin tout âge, toute condition & tout ſexe, rendent
Luc. 3. 23. témoignage au myſtere de l'Incarnation. Comme il ne pouvoit
Page 1313. & ſuiv. diſſimuler qu'il paroiſſoit quelque difference entre ſaint Matthieu & ſaint Luc, dans la maniere dont il rapporte la genealogie de Jeſus-Chriſt, il dit qu'on ne doit pas croire pour cela que ces deux Evangeliſtes, qui étoient ſi ſaints, ayent pû écrire des choſes contraires les unes aux autres, ſur un ſujet auſſi important qu'étoit celui qui regardoit l'origine du Sauveur, ſelon ſa nature humaine. Et il s'applique à montrer qu'il n'y a entre eux aucune contrarieté ſur cet article, en faiſant remarquer que les Ancêtres de Jeſus-Chriſt, ne ſont differens dans la genealogie rapportée
Luc. 6. 13. par ſaint Matthieu & par ſaint Luc, que parce que l'un le fait
Page 1361. deſcendre de David par Nathan, l'autre par Salomon, tous deux enfans de David; mais que dans ſaint Luc comme dans ſaint Matthieu, ceux qui ont précedé David, ſont les mêmes. Il tire de la priere que Jeſus-Chriſt fit toute la nuit ſur la montagne, avant que de choiſir ſes Apôtres, d'excellentes inſtructions touchant la maniere dont nous devons prier. » Tous ceux, dit-il, » qui prient ne montent pas ſur la montagne; car il y a une ſorte » de priere qui tourne à peché; mais celui-la ſeulement, qui priant » comme il doit prier, quitte la terre pour s'élever vers le Ciel. » Celui-la donc qui eſt encore poſſedé du ſoin des richeſſes, ou » du deſir des honneurs, ne monte point ſur la montagne, non

» plus que celui qui deſire le bien d'autrui. Celui-la y monte qui » cherche Dieu. Celui-la y monte qui demande à Dieu ſon ſe- » cours pour pouvoir remplir ſa courſe. Tous ceux qui ſont grands, » tous ceux qui ont l'ame ſublime & élevée montent ſur la mon- » tagne. Car ce n'eſt pas indifferemment à toutes ſortes de per- » ſonnes que le Prophéte a dit : *Montez ſur une montagne, vous* Iſaï. 40. 9. » *qui annoncez l'Evangile à Sion, &c.* Montez ſur cette monta- » gne, non par les démarches de votre corps, mais par la ſubli- » mité de vos actions ; & ſuivez Jeſus-Chriſt, afin que vous puiſ- » ſiez vous-même devenir une montagne ; car il eſt environné de Pſal. 124. » montagnes ; cherchez dans l'Evangile & vous verrez qu'il n'y » eut que les Diſciples qui monterent ſur la montagne avec le » Seigneur. Le Seigneur prie donc, non pour lui-même, mais » pour nous ; car quoique le Pere ait mis toutes choſes en la puiſ- » ſance du Fils, le Fils néanmoins pour ſe conformer à la nature » de l'homme dont il s'étoit revêtu, a cru qu'il devoit prier ſon » Pere pour nous, parce qu'il s'eſt établi notre avocat. Mais pre- » nez garde de ne pas conſiderer le Fils, lorſqu'il prie, comme » s'il prioit par foibleſſe, & comme s'il ne pouvoit accomplir ce » qu'il demande, car il eſt le Toutpuiſſant ; mais ſe rendant notre » Maître, pour nous apprendre l'obéiſſance, il nous dreſſe à la » pratique de la vertu par ſon propre exemple. Lors donc qu'il » paſſe la nuit dans la priere, que ne devez-vous point faire pour » vous-mêmes, en voyant Jeſus prier toute la nuit ? Et oſeriez- » vous entreprendre quelque action de pieté ſans la priere, vous » qui ſavez qu'il n'a voulu ni choiſir, ni envoyer ſes Apôtres ſans » avoir prié auparavant. « En expliquant ces paroles de Jeſus- Chriſt : *Cherchez premierement le royaume & la juſtice de Dieu, &* Luc. 12. 31. *tout le reſte vous ſera donné comme par ſurcroît*, ſaint Ambroiſe dit : Page 1441. » C'eſt une choſe indecente que des hommes qui combattent » pour un royaume, ſoient occupés à chercher de quoi ſe nourrir. » Le Roi auquel ils ſont aſſujettis, ſait comment il doit nourrir » & vêtir ceux qui ſont à ſon ſervice ; & c'eſt pour cela qu'il a dit » par un de ſes Prophétes : *Repoſez-vous de tous vos ſoins ſur le* Pſal 54. 23. » *Seigneur, & il prendra ſoin lui-même de votre nourriture.* « Dans l'explication de la parabole de la brebis perdue & retrouvée, il Luc. 15. 4. dit que cette brebis, quoique unique, en marque pluſieurs, puiſque Page 1461. nous ne faiſons tous enſemble qu'un ſeul corps. » Réjouiſſons- » nous donc, dit-il encore, de ce que cette brebis qui étoit périe » en Adam, eſt retrouvée & portée par Jeſus-Chriſt : les épaules » ſur leſquelles Jeſus-Chriſt la porte ſont les bras de ſa Croix ;

» c'eſt-là que je me ſuis dépouillé de mes pechés ; c'eſt ſur cette » Croix ennoblie par le Fils de Dieu que je me ſuis repoſé. « Sur ces paroles de Zachée à Jeſus-Chriſt : *Je m'en vais donner la moitié de mon bien aux pauvres*, il dit que la charité n'a pas droit de faire largeſſe du bien d'autrui, Dieu demandant aux hommes des dons de leur bien propre, & non des dépouilles de leurs freres. Et ſur celles de Jeſus-Chriſt à ſon Pere : *Eloignez ce calice de moi :* » Je ne trouve rien, dit-il, qui me donne plus lieu d'ad- » mirer & la bonté & la majeſté de mon Sauveur, que cette triſ- » teſſe & cette agonie ; car il m'auroit moins donné de témoi- » gnages de ſon amour, s'il ne s'étoit revêtu de mes ſentimens » auſſi-bien que de ma nature. Il a donc ſenti de la triſteſſe pour » moi, lui qui n'avoit nul ſujet de s'attriſter pour lui-même ; & ſe » dépouillant volontairement du plaiſir ſuprême qui accompa- » gnoit ſa divinité, il choiſit de ſe plonger dans toute l'amertume » que pût lui cauſer la foibleſſe de ma nature. « Sur les dernieres paroles de Jeſus-Chriſt : *Mon Pere, je remets mon ame entre vos mains ;* il dit que l'Evangeliſte a marqué exprès qu'alors Jeſus-Chriſt jetta un grand cri, pour nous témoigner que ce n'étoit point par neceſſité qu'il mouroit, mais par un effet de cette même volonté qui l'avoit porté à deſcendre du Ciel pour nous ſauver de nos pechés.

Luc. 19. 10. & ſuiv.

Page 1493.

Luc. 22. 42.

Page 1516.

Luc. 23. 46.

Page 1531.

## §. IX.

## *Le Traité des Offices des Miniſtres.*

Deſſein du traité des Offices.

I. CE traité, qui eſt un des plus excellens de ſaint Ambroiſe, eſt ſimplement intitulé : *Des Offices*, dans les anciennes éditions, & dans quelques manuſcrits du moyen âge : mais dans la nouvelle édition on a rétabli ſon vrai titre, qui eſt : *Des Offices des Miniſtres*, comme on le voit par les meilleurs manuſcrits, & par le deſſein même de l'ouvrage ; car ſaint Ambroiſe qui vouloit que les mœurs de ſon Clergé ſerviſſent de modéle à ſon peuple, crut qu'il ne lui ſuffiſoit pas de leur avoir donné ſur ce ſujet des préceptes de vive voix, s'il ne leur en laiſſoit encore par écrit, & qu'ils puſſent avoir facilement devant les yeux. Il ne ſe borne pas néanmoins dans cet ouvrage à regler les mœurs des Eccleſiaſtiques, il y enſeigne à tous les Chrétiens les préceptes & les maximes de la morale la plus pure.

Methode de ce traité.

II. Saint Ambroiſe l'a diviſé (*a*) en trois livres, à l'imitation

(*a*) Ambroſ. *lib.* 2. *de Offic. num.* 1. & *lib.* 3. *num.* 138.

de ceux que Ciceron a intitulés : *Des Offices ;* il en ſuit même la methode, mais avec une certaine liberté qui n'ôte rien à ſon ouvrage du mérite d'un original. On doit même dire qu'il ne s'eſt aſſujéti à ſuivre le deſſein & l'œconomie des livres de cet orateur, que pour avoir lieu de le réfuter, & pour faire voir par l'exemple du plus celebre d'entre les Payens qui ait donné des préceptes ſur les mœurs, que la plûpart des maximes de leur morale ſont fauſſes & dangereuſes ; que les plus parfaites ſont ou (*a*) empruntées des livres ſaints, ou beaucoup au-deſſous de l'excellence des regles de l'Evangile ; & que les philoſophes ont ignoré ce qu'il y a de plus important dans les devoirs de l'homme par rapport à Dieu. Il appuie ſur-tout ſur ce dernier article que Ciceron avoit à peine touché, & fait voir que toutes nos paroles & nos actions doivent avoir pour fin la gloire de cet Etre ſouverain. Il en établit un autre dont cet orateur n'avoit pas même parlé, ſavoir que la vie preſente eſt le chemin qui nous conduit à l'immortalité, mais qu'on n'y parvient que par les bonnes œuvres. Il détruit de fond en comble les fauſſes maximes que Ciceron avoit établies touchant la vengeance & le deſir de la gloire, & fait ſentir le ridicule où il eſt tombé par cette vaine affectation d'éloquence qui ſe remarque dans tous ſes écrits.

III. Saint Auguſtin (*b*) parle avec éloge du traité des Offices de ſaint Ambroiſe ; & rien ne fait mieux connoître l'eſtime qu'on en a faite, que le grand nombre de manuſcrits de tout âge où il ſe trouve ; que les divers extraits ou abregés qui en ont été faits dans tous les ſiécles, & que l'attention qu'on a eu de le rendre public par une multitude d'éditions. *Utilité de cet ouvrage.*

IV. On croit que ſaint Ambroiſe l'écrivit après l'an 386. & cela paroît ainſi par ce qu'il y dit (*c*) des mauvais traitemens qu'il eut à eſſuyer de la part de l'Imperatrice Juſtine vers l'an 386. pour avoir pris l'interêt des veuves & le ſoin de leurs dépôts ; & par ce qu'il y raconte (*d*) de la veuve de Pavie, dont l'Empereur Valentinien le jeune, fit ſaiſir l'argent étant lui-même en cette ville l'an 386. Saint Ambroiſe explique dans le premier livre quelques paſſages de l'Ecriture, qu'on avoit lûs (*e*), dit-il, dans l'aſſemblée : ce qui marque qu'il inſera dans cet ouvrage une partie des diſ- *Il paroît écrit après l'an 386.*

(*a*) Ambroſ. *lib.* 1. *c.* 10. *num.* 31. *cap.* 12. *num.* 44. *& cap.* 28. *num.* 133.

(*b*) *Ambroſius noſter ſuos quoſdam libros utilium præceptionum plenos de Officiis voluit appellare.* Auguſt. *Epiſt.* 82. *num.* 21.

(*c*) Ambroſ. *lib.* 2. *cap.* 29. *num.* 150.

(*d*) Ibid.

(*e*) *Audiſti hodie lectum :* Iraſcimini & nolite peccare. *Lib.* 1. *cap.* 3. *num.* 13.

cours qu'il avoit prêchés ſur la matiere qui y eſt traitée.

Analyſe du premier livre des Offices. Page 1. tome 2. chapitre 1.

V. Dans le premier livre, après avoir montré que l'obligation d'inſtruire eſt attachée au caractere de Prêtre & d'Evêque, il fait voir que le moyen d'éviter les périls auſquels on s'expoſe en parlant beaucoup, eſt de ſe taire, ſuivant cette maxime de l'Ecriture : Eccleſ. 20. 7. *Le ſage s'obſerve & ne dit rien juſqu'à un certain tems.* Mais il ne Chap. 2. prétend pas pour cela que l'on doive ſe condamner à un ſilence Eccleſ. 3. 7. perpétuel ; car, ſelon l'Ecriture, il y a un tems de ſe taire & un Chap. 3. tems de parler. » Si nous devons rendre compte à Dieu d'une pa» role inutile, nous pourrions bien auſſi lui rendre compte d'un » ſilence affecté & infructueux. David ne ſe fit point une loi de ne » parler jamais, mais de ne parler qu'avec reſerve. Si nous vou» lons ne point pecher en cette matiere, impoſons une eſpece de » joug à notre langue qui la rende plus docile à l'eſprit ; que nos » paroles ſoient juſtes & compaſſées, qu'elles ſoient accompa» gnées de douceur, d'humilité, de gravité, pleines de ſens, & » toujours proportionnées aux tems & aux perſonnes auſquelles Chap. 4. » nous parlons ; car nos paroles nous ſont ſouvent très-funeſtes, & » le démon toujours attentif à nous ſurprendre, s'en ſert pour nous Chap. 5. » ſéduire. Si nous laiſſons échapper quelque parole qui bleſſe la » bienſéance, il nous attaque de ce côté-là pour nous porter à de » plus grands deſordres. La meilleure méthode pour déconcerter » ceux qui nous outragent de paroles, c'eſt de ne rien répondre : par » là ils ſe croient vaincus, & connoiſſent qu'on les mépriſe. Telles » ſont les armes de l'homme de bien ; il vainc en cedant, de même » que les perſonnes habiles dans le fait des armes, triomphent ſou» vent de leurs ennemis par une fuite bien concertée, & portent Chap. 6. » un coup plus dangereux à ceux qui les pourſuivent. Nous de» vons donc, à l'exemple de David, ſouffrir dans le ſilence les » plus mauvais traitemens de la part de nos ennemis, ſans laiſſer » éclater nos reſſentimens, ni repouſſer les injures par d'autres Chap. 7. » injures. « Ce ſont là les reflexions que ſaint Ambroiſe faiſoit en méditant ſur le Pſeaume trente-huitiéme, & qui lui firent naître le deſſein de traiter des offices ou des devoirs des Miniſtres, qu'il aimoit avec autant de tendreſſe que s'il en eût été le pere.

Ce qu'on entend par le nom d'*Offices*. Chap. 8.

VI. Panætius parmi les Grecs, & Ciceron parmi les Romains, avoient traité des offices : ainſi il n'y avoit aucun doute que le nom d'office ne fût connu des écrivains prophanes. Saint Ambroiſe remarque qu'il ſe trouvoit auſſi dans l'Ecriture, & cite à cet Luc. 1. 23. effet le premier chapitre de ſaint Luc, où nous liſons que Zacharie ſe retira dans ſa maiſon après que les jours marqués pour ſon

*office*

*office* furent écoulés. Il donne deux étymologies de ce terme : dans la premiere il ſignifie *fonction*, dans l'autre *ſervice ;* pour marquer que dans tout ce que nous faiſons il faut tâcher de ne nuire à perſonne, & d'être utile à tout le monde. Les philoſophes diſtinguoient trois ſortes d'offices : l'honnête, l'utile, & ce qui dans le même genre eſt ou plus honnête ou plus utile, le tout par rapport à la vie préſente. Chap. 9. » Pour nous, dit ſaint Ambroiſe, nous me» ſurons tout cela ſur d'autres regles, & nous enviſageons ce qui » eſt utile & honnête, plutôt par rapport à l'éternité, que par rap» port à la vie préſente & aux plaiſirs des ſens ; regardant les richeſ» ſes, plutôt comme des embarras que comme des avantages. « Il remarque en paſſant que Pythagore avoit appris de David la maniere de garder le ſilence, & qu'il pouſſoit ſi loin ſa ſeverité à cet égard, qu'il étoit défendu de parler pendant cinq ans dans ſon école : mais que David l'a ſurpaſſé en cette matiere, parlant moderément, & ne demandant que de la retenue & de la modération dans les paroles. Puis revenant à ſon ſujet, il diviſe tous les offices en deux claſſes : l'une comprend les offices des moins parfaits, & l'autre les offices des parfaits. Les premiers ont pour objet les préceptes de l'Evangile ; les ſeconds vont juſqu'à en accomplir les conſeils. Il fonde cette diſtinction tant ſur la réponſe que Jeſus-Chriſt fit à ce jeune homme qui lui demandoit ce qu'il avoit à faire pour poſſeder la vie éternelle. *Gardez*, lui dit-il, *mes Commandemens ; Vous ne tuerez perſonne, vous ne commettrez point d'adultere, &c.* que ſur ce qu'il lui ajouta : *Si vous voulez être parfait, allez, vendez vos biens & les donnez aux pauvres, & vous aurez un tréſor dans le Ciel ; venez & ſuivez-moi.* » Cette ſorte d'office, continue-t-il, contient la plus haute per» fection : voilà pourquoi les Grecs l'appellent *rectitude*, parce » qu'il corrige les défauts qui auroient pû ſe gliſſer dans les autres.» Saint Ambroiſe, à l'occaſion du conſeil que Jeſus-Chriſt donne à ce jeune homme de donner ſon bien aux pauvres, traite de l'aumône, & donne de preſſans motifs pour y engager les riches à s'attendrir ſur les neceſſités des malheureux. Il y avoit de certains eſprits forts qui regardoient l'aumône comme indifferente, diſant que Dieu ne ſe ſoucioit gueres de tout ce que nous faiſions, ou que même il ne connoiſſoit pas nos actions ſecrettes, ni les replis cachés de notre conſcience ; qu'il n'y avoit pas même en Dieu d'équité, puiſqu'il donnoit des richeſſes aux méchans, des honneurs, de la ſanté, des enfans & tous les biens naturels, tandis que les bons & ceux qui le ſervent ſont dans l'affliction & Chap. 10. Chap. 11. Matth. 19. & 20. Chap. 12.

dans l'opprobre. Saint Ambroiſe répond à cette objection en faiſant voir, que rien n'eſt plus déraiſonnable que de faire dépendre la felicité de l'homme, de l'abondance des richeſſes & des autres avantages temporels; & leur malheur de la pauvreté; que l'on ne doit eſtimer heureux ou malheureux que ceux qui ſont tels par le témoignage interieur de leur conſcience; qu'au milieu des plaiſirs & des délices dont les méchans jouiſſent, ils ſe jugent eux-mêmes malheureux par les troubles & les continuelles agitations qu'ils reſſentent au-dedans d'eux-mêmes; que leur proſperité ne ſert qu'à empirer leur ſort; que toutes leurs joies ſont mêlées de chagrins, d'inquiétudes & de remords; qu'ils meurent dans l'amertume de leur ame, n'emportant rien de tout ce qu'ils ont poſſedé que le prix de leurs crimes; que l'homme de bien au contraire, eſt heureux par ſon innocence, & triomphe de la vie en
Chap. 13. mourant. Il fait voir contre les philoſophes, que rien ne peut échapper à la connoiſſance de Dieu, & que quand ils ont avancé que ſes ſoins ne deſcendoient pas plus bas que la ſphere de la lune, ils le connoiſſoient peu & raiſonnoient mal, n'y ayant pas d'apparence que Dieu, qui pouvoit ſans injuſtice ne pas tirer du néant tant de diverſes créatures, eût voulu les abandonner après
Chap. 14. les avoir créées. Il n'eſt pas moins abſurde de dire que celui qui donne des oreilles & des yeux aux autres, ſoit ſourd & aveugle à l'égard des choſes d'ici-bas, & qu'il ne connoiſſe ni les paſſions, ni les mouvemens, ni le prix des choſes à qui il a donné la vie. » Si la lumiere du ſoleil pénetre dans les lieux les plus obſcurs, » peut-on refuſer à Dieu la connoiſſance des penſées & des incli» nations des hommes? & peut-on dire que Dieu qui a donné » tant de vertus & des qualités ſi excellentes à ſes créatures, n'a
Chap. 15. » pas aſſez de lumiere pour les connoître? « Saint Ambroiſe répond à ceux qui ſe plaignoient de la proſperité des méchans, qu'il ne faut pas s'étonner s'ils jouiſſent en cette vie d'un bonheur paſſager, pendant que les gens de bien ſouffrent toutes les incommodités de la pauvreté; parce que ce n'eſt point ici le lieu de récompenſer la vertu, ni de punir le vice; que c'eſt dans l'autre vie que chacun doit recevoir ſelon ſes œuvres; qu'étant ici-bas
Chap. 16. dans le lieu du combat, il y auroit de l'injuſtice à donner le prix de la victoire avant que de l'avoir merité; que les impies qui n'ont point de récompenſes à attendre dans l'autre vie, n'ont point de part aux peines de celle-ci; que l'indolence & le repos dont ils jouiſſent ſeront ſuivis des peines de l'enfer; que Dieu ne leur donne des biens temporels qu'afin qu'ils n'aient pas lieu

de s'excuſer au jour du jugement ſur l'inobſervation de ſes loix.

VII. Après ces conſiderations generales ſur la Providence & ſur le tems qu'elle a marqué pour la récompenſe des bonnes actions & le châtiment des mauvaiſes, ſaint Ambroiſe vient au detail des offices ou des devoirs. Il commence par ceux des jeunes gens, qu'il dit être la crainte de Dieu, la ſoumiſſion & l'obéiſſance à leurs parens, le reſpect pour les perſonnes avancées en âge, la pudeur & l'honnêteté, l'humilité, la douceur dans les mœurs, la modeſtie. Il permet de l'enjouement dans ceux qui ſortent de l'enfance. Les exemples qu'il propoſe pour engager à la pratique de ces vertus, ſont ceux d'Iſaac, de Joſeph, de Moiſe & de Jeremie. Il releve particulierement le mérite de la pudeur & de la modeſtie, qu'il appelle la compagne & la gardienne de la chaſteté. » C'eſt elle, par-deſſus toutes les autres, qui a rendu la ſainte » Vierge recommandable, & qui l'a élevée à la dignité de Mere » de Dieu: c'eſt elle encore, comme on le voit par l'exemple du » Publicain, qui nous aide à offrir à Dieu des prieres qui lui ſoient » agréables. « Pour marquer combien il croyoit cette vertu neceſſaire à un Eccleſiaſtique, il dit qu'on peut ſe ſouvenir qu'il avoit refuſé de recevoir dans ſon Clergé un homme, uniquement parce que ſon exterieur n'étoit point aſſez compoſé, & que ſes geſtes avoient quelque choſe d'indecent, quoique cet homme fût d'ailleurs recommandable. » Je défendis à un autre, ajoute-t-il, qui » étoit déja dans le Clergé, de marcher devant moi, parce que » ſa démarche avoit je ne ſai quoi de fier & d'inſolent qui me » bleſſoit la vûe. « Ces deux hommes firent voir par la ſuite que ſaint Ambroiſe en avoit jugé ſainement ſur leur exterieur; car ils furent ſéparés tous deux de l'Egliſe, l'un en ſe jettant dans le parti des Ariens, l'autre pour avoir refuſé de reconnoître l'autorité de ſon Evêque. Saint Ambroiſe veut donc que dans le maintien exterieur on obſerve beaucoup de modeſtie & de gravité, mais ſans affectation; que l'on ne marche ni trop vite ni trop lentement; que l'on ne ſe tienne pas droit & immobile comme des ſtatues, mais que l'on garde une certaine bienſéance qui ſoit naturelle & ſans artifice, car tout ce qui eſt fardé & contrefait ne plaît point. Il recommande une grande reſerve dans les paroles & dans le choix de ceux avec qui l'on veut lier commerce; & un éloignement entier pour tout ce qui peut bleſſer la pureté, ſoit par le regard, ſoit autrement. C'eſt à cette occaſion qu'il remarque qu'à l'imitation des Prêtres de l'ancien Teſtament qui étoient obligés de porter une eſpece de chemiſe ou de calleçon pour couvrir

Devoirs des jeunes gens. Chap. 17.

Chap. 18.

certaines parties du corps, lorſqu'ils entroient dans le Sanctuaire pour ſacrifier; en quelques Egliſes pluſieurs portoient cet habit de lin comme une marque de pudeur & de modeſtie, & pour ſe ſouvenir de l'obligation étroite qu'ils ont de garder la chaſteté.

Chap. 19. Ciceron vante beaucoup la force & la beauté du corps dans ſes livres des offices: mais ſaint Ambroiſe eſt de ſentiment qu'il faut s'en mettre peu en peine, parce qu'elle ne fait rien pour la vertu. » Cependant, ajoute-t-il, la bonne grace n'eſt pas à rejetter, au » contraire elle releve la modeſtie & lui donne du luſtre, pourvû » qu'elle ne ſoit point affectée; car il n'y a que les choſes naturelles » qui puiſſent plaire aux perſonnes de bon goût. La nature eſt une » bonne maitreſſe, ſuivons-la en ce qu'elle nous inſpire, & nous » garderons aiſément toutes les bienſéances, ſoit dans le ton de » la voix, ſoit dans les manieres.

Devoirs des Eccleſiaſtiques.

VIII. Il exhorte les Eccleſiaſtiques d'éviter tout commerce avec les perſonnes qui par leurs diſcours libres & leur vie débauchée peuvent leur faire perdre l'eſprit de leur état; de ne ſe point trouver aux feſtins des ſéculiers, ſur-tout de ceux qu'ils connoiſſent peu; d'être réſervé dans les devoirs de l'hoſpitalité, parce que les repas que l'on prépare aux étrangers occupent trop, qu'ils inſpirent l'amour de la bonne chere, & qu'on y tient ſouvent des diſcours qui ſentent les plaiſirs & les manieres du monde; de demeurer peu de tems à table & de la quitter après avoir mangé ſobrement pour n'être point complice des excès des autres, qu'on ſemble autoriſer par ſa préſence. Il dit qu'il n'eſt point à propos que les jeunes Clercs aillent dans les maiſons des veuves ou des filles, ſi ce n'eſt quelquefois pour leur rendre viſite, mais qu'alors ils ne doivent y aller qu'avec quelques anciens, c'eſt-à-dire ou avec l'Evêque, ou avec des Prêtres: » Car pourquoi donner aux » ſéculiers occaſion de médire? Pourquoi ne pas employer à la » lecture, ou à la méditation de la vie de Jeſus-Chriſt, le tems » qui reſte après le ſervice des Autels? Qu'eſt-il neceſſaire de cou- » rir de maiſons en maiſons? Que ceux qui ont beſoin de votre » ſecours ou de vos conſeils, viennent vous chercher? Qu'avez- » vous de commun avec les diſcours inutiles? Nous devons en » qualité de Prêtres notre aſſiduité aux Autels de Jeſus-Chriſt &

Chap. 20.

Chap. 21. » non aux hommes. « Saint Ambroiſe traite enſuite de la maniere dont on doit ſe précautionner contre la colere; & convient que ſouvent la nature eſt emportée par les ſaillies de cette paſſion & qu'elle prévient la reflexion: mais il veut que dans ces impreſſions nous ſachions du moins retenir notre langue, que nous nous

abſtenions de toutes injures : » Car ſi un homme dit des extrava-
» gances, pourquoi faire la même faute que lui ? « Il rapporte cette parole d'Orchitas ſi vantée parmi les Payens : » Malheureux,
» diſoit-il à un de ſes fermiers qui l'avoit outragé, que je te pu-
» nirois ſeverement, ſi je n'étois pas ſi en colere ! « Il y a toutefois de certaines rencontres où l'on peut avec juſtice ſe mettre en colere contre ceux qui font des fautes, mais il ne faut point s'oublier ſoi-même, il faut ſe tenir dans des bornes raiſonnables. Le moyen le plus sûr d'être le maître des ſaillies de la colere eſt de redreſſer par de ſérieuſes reflexions un naturel trop facile à s'émouvoir, & de l'accoutumer inſenſiblement au joug de la raiſon.
Soit que l'on diſpute des matieres de conſéquence, ſoit que l'on parle de choſes communes dans la converſation ; on doit dans l'un & dans l'autre éviter le bruit & la confuſion, & accompagner ſes paroles de douceur, d'honnêteté, d'amitié & d'agrémens, ſans rien dire jamais de choquant ni de deſobligeant ; un diſcours trop long eſt ennuyeux ; une queſtion de conſéquence propoſée à contre-tems donne du dégoût ; que la maniere de parler ſoit pure, nette, ſimple, grave, ſans affectation, mais non ſans agrément. Comment approuver les plaiſanteries dans un Eccleſiaſtique, puiſque l'Ecriture ſainte ne les autoriſe point ? Mais rien n'empêche que l'on ne donne un tour agréable à ce que l'on dit, & que l'on n'y mêle de la douceur ; l'artifice dans la prononciation eſt inutile, il faut ſuivre la nature ; c'eſt aſſez que la prononciation ſoit mâle, diſtincte & bien articulée, qu'elle n'ait rien de groſſier ni de ruſtique. Il y a trois choſes à obſerver pour ne rien faire contre notre devoir : la premiere eſt de tenir les paſſions ſous le joug de la raiſon ; la ſeconde d'éviter le trop d'empreſſement & le trop de négligence dans le manîment des affaires, & d'y garder un juſte milieu ; la troiſiéme de faire toute choſe dans l'ordre & en ſon tems. C'eſt en ſuivant ces maximes qu'Abraham, Jacob, Joſeph, Job & David ſe ſont acquis tant de gloire, & ſont devenus de parfaits modéles de prudence, de temperance, de juſtice & de force.

Chap. 22.
Chap. 23.
Chap. 24.
Chap. 25.

IX. Saint Ambroiſe traite en particulier de ces quatre vertus. Il en donne la définition, & fait voir le rapport qu'elles ont entre-elles ; il en examine les differentes parties, & donne d'excellens préceptes pour les garder, reprochant aux philoſophes payens de s'être contentés de donner des deſcriptions de toutes ces vertus, ſans ſe mettre en peine d'y conformer leur religion & leurs mœurs. Il compare les idées groſſieres & peu exactes qu'ils en

Vertus Cardinales ; en quoi conſiſtent la prudence & la juſtice. Chap. 25. 26. 27 28. 33. 35. 38. 44. 47.

avoient avec celles que les Chrétiens en ont; qu'il dit être beau-
Chap. 27. coup plus juſtes & plus relevées. Il regarde la prudence comme l'ame des autres vertus: mais il veut que pour les poſſeder, on y ajoute la magnanimité, qu'il définit une certaine force d'eſprit & de tempérament, qui nous met en état d'executer tout ce que
Chap. 28. nous entreprenons. La juſtice, qui eſt une des principales vertus de la vie civile & de la ſocieté, a deux effets, l'un de rendre à chacun ce qui lui appartient, l'autre de faire du bien. Les philoſophes diſoient que le premier acte de cette vertu étoit de ne faire mal à perſonne, ſinon à ceux qui nous ont maltraités: mais cette maxime n'eſt pas conforme à l'Evangile, qui nous apprend à par-
Chap. 29. donner, & non à nous venger. » Nous devons la juſtice à tout le » monde, même à nos ennemis, en tout tems, en tous lieux; en- » ſorte que ſi l'on avoit déterminé un jour, ou marqué un champ » pour donner bataille à l'ennemi, ce ſeroit agir contre la juſtice » de le prévenir & de changer le jour & le lieu du combat; car il » y a beaucoup de difference entre triompher d'un homme après » une bataille, ou de le ſurprendre par hazard, ou par quelque avan- » ture à quoi on ne s'attendoit point. « Au lieu du terme d'*ennemis*, les Hebreux ſe ſervoient de celui d'*étrangers*, qui eſt plus doux. » Si la juſtice a quelque choſe de ſublime, la liberalité a je ne ſai
Chap. 30. » quoi d'engageant: ce n'eſt pas aſſez de vouloir ni même de faire » du bien aux autres, il faut le faire de bonne grace. Ce n'eſt plus » une liberalité louable, lorſque vous fourniſſez aux méchans de » quoi venir à bout de leurs deſirs criminels, ni lorſque vous dé- » robez pour donner: il faut que ce que vous donnez vous appar- » tienne; & que ſuivant l'Evangile, votre main gauche ne ſache » pas ce que donne la main droite, c'eſt-à-dire que perſonne ne » ſache le bien que vous faites aux autres, pas même vos plus in- » times amis, de crainte que vous ne perdiez par une ſotte vanité, » tout le fruit de vos bienfaits. « Voici les regles que S. Ambroiſe preſcrit pour la charité: il veut que pour ſecourir les malheureux nous n'épargnions ni biens, ni conſeils, ni bons offices; que nous ſoulagions les fidéles dans leurs miſeres, & que nous commencions par eux nos liberalités. » Car ce ſeroit une grande faute s'ils » manquoient de quoi vivre & que nous le ſachions; « que nous prenions ſoin des pauvres honteux, des foibles, de nos proches s'ils ſont dans la neceſſité, en nous gardant toutefois de les enrichir aux dépens des pauvres; c'eſt la neceſſité & non pas le ſang qui doit regler nos bienfaits; qu'étant diſciples de Jeſus-Chriſt, nous ne devons pas avoir honte de nous appauvrir par des aumô-

Digitized by Google

nes, puiſque Jeſus-Chriſt s'eſt fait pauvre pour nous enrichir; ce qui ne veut pas dire qu'il faille mourir de faim pour ſauver les autres, mais partager avec eux ce que nous avons, afin que tout ne ſoit pas d'un côté. Il ne blâme pas néanmoins un Eccleſiaſtique qui, pour n'être point à charge à l'Egliſe, conſerve une partie de ſon bien, pourvû que d'ailleurs il rempliſſe avec fidelité les devoirs de ſon miniſtere. Entre tous les pauvres qu'il ſouhaite que nous ſoulagions, il préfere ceux qui ne demandent qu'avec pudeur, les vieillards que l'âge met hors d'état de travailler, les malades habituels; ceux qui d'un état floriſſant ſont tombés dans la pauvreté, ſur-tout ſi ce n'eſt point par leur faute; ceux auſſi que les voleurs ou des ennemis ont dépouillé de leurs biens. » Il y a, » ajoute-t-il, un inconvénient à éviter dans la diſtribution de l'au- » mône : on néglige quelquefois un pauvre aveugle qui eſt aſſis » dans le chemin, & l'on donne à un jeune homme qui ſe porte » bien, parce qu'il nous importune; c'eſt donner l'aumône par ca- » price & non par jugement. « Il eſt auſſi de la reconnoiſſance de ſoulager la miſere de ceux qui nous ont rendu de bons offices; faire plus pour eux qu'ils n'ont fait pour nous, eſt un excès louable : nous devons même ſouvent avoir plus d'égard à l'affection & à la bonne volonté, qu'aux ſervices qu'on nous a rendus. La bienveillance eſt encore une vertu neceſſaire au commerce du monde; elle eſt comme l'ame & le premier reſſort de la ſocieté : répandue dans les petites choſes comme dans les grandes, elle les fait faire avec plaiſir; elle remet dans le chemin celui qui s'égare, rend les devoirs de l'hoſpitalité, & ne ſe refuſe à aucun des beſoins domeſtiques. C'eſt de cette vertu que Job ſe glorifioit lorſqu'il diſoit que ſa maiſon étoit ouverte à tout le monde, & qu'elle ſervoit de retraite à l'étranger. Rien de plus propre pour entretenir l'union & la bienveillance entre les fidéles que la conformité de la foi, l'uſage des Sacremens, les aſſemblées communes dans l'Egliſe, & la grace attachée à nos myſteres : cette vertu unit ſi bien les ſentimens & les affections, qu'on n'a plus qu'un même eſprit & qu'un même cœur.

Chap. 31. Chap. 32. Job. 31. 32. Chap. 33. Chap. 34.

X. La force qui ſemble être la plus ſublime de toutes les vertus, eſt neceſſaire dans les affaires privées & domeſtiques comme dans les entrepriſes militaires. Saint Ambroiſe ne traite que de celle qui eſt neceſſaire aux Chrétiens & qui peut contribuer au ſalut. Cette force, ſelon lui, doit neceſſairement être accompagnée des autres vertus, principalement de la juſtice, ſans quoi elle porteroit à des violences & à des choſes déraiſonnables,

En quoi conſiſte la force. Chap. 35.

& plus on auroit de force, plus on auroit de moyen d'opprimer ceux qui ſeroient inferieurs en forces. » Les Heros de la religion » Chrétienne, ſans armées & ſans légions, ont triomphé de la bar- » barie des tyrans, ils ont adouci les lions, ôté au feu ſon activité,
Chap. 36. » émouſſé la pointe des épées. « Car ce n'eſt pas ſeulement dans la vigueur du corps que la force conſiſte, c'eſt dans la vertu de l'ame; & cette force conſiſte non à faire des outrages à ſes ennemis, mais à empêcher qu'on n'en faſſe à nos amis; à ſe conſoler dans les malheurs, à ſe ſurmonter ſoi-même; à réprimer les ſaillies de la colere; à ne ſe point laiſſer amollir par les plaiſirs, ni terraſſer par l'adverſité, ou enfler par la proſperité; à dompter les révoltes de la chair pour l'aſſujettir à l'eſprit; à pourſuivre juſqu'à la fin des affaires d'importance, où l'honneur & la bienſéance nous engagent; à ſe mettre au-deſſus des richeſſes, des honneurs & des plaiſirs; à ſouffrir avec patience les accidens divers qui abattent le courage des hommes, les pertes de biens & des emplois, les calomnies & autres tribulations; à ne ſe ſoucier que des biens éternels; à s'occuper l'eſprit de tout ce qui eſt capable de nourrir la vertu & la pieté. Cette attention eſt particulierement neceſſaire à ceux qui comme les Eccleſiaſtiques ſont appellés à la plus haute perfection. » Morts en Jeſus-Chriſt, pourquoi s'in- » quietteroient-ils de tout ce qui concourt à l'entretien de la vie » ſenſuelle? « La pratique de la continence, de la juſtice, de la douceur doit faire leur occupation; ils doivent fuïr les jeux & les divertiſſemens de la jeuneſſe, ne plus ſe mêler des affaires du
Chap. 37. monde, renoncer aux procès, au négoce. Saint Ambroiſe ne veut pas néanmoins, quelques deſirs qu'ils aient d'endurer le martyre, qu'ils s'y expoſent témerairement; mais il dit qu'il eſt du devoir de tout ſouffrir lorſqu'on s'y trouve engagé, plutôt que de renier
Chap. 38. la foi. L'avis qu'il donne pour ne point ſuccomber dans les choſes fâcheuſes eſt de les prévenir, & de prendre ſon parti par avance, en ſe diſant à ſoi-même: » Si je me trouvois dans une telle » conjoncture, à quoi devrois-je me réſoudre, pour ne rien faire
Chap. 39. » contre mon devoir? « Il propoſe des exemples admirables de
40. 41. force tirés de l'Ecriture ſainte, de Job, de Joſué, de Gedeon, de Judas Machabée, du vieillard Eleazar, des freres Machabées & de leur genereuſe mere; auſquels il ajoute celui des Innocens, qui avant que d'avoir gouté les premieres douceurs de la vie, donnerent à Dieu leur ſang; celui de ſainte Agnès, qui ſe voyant dans la neceſſité de perdre la chaſteté ou la vie, ſacrifia tout pour ſauver ſon innocence, pour acquerir l'immortalité. Celui de ſaint Laurent,

Laurent, qui voyant que l'on conduiſoit Sixte ſon Evêque au martyre, ſe mit à pleurer, non pas qu'il fût affligé de ſa mort, mais de ce qu'il ne mouroit pas avec lui. » Où allez-vous, lui dit-il, » mon pere, ſans votre fils? Où courez-vous, ſaint Evêque, ſans » être accompagné de votre Diacre? Juſqu'ici vous n'avez point » offert le Sacrifice ſans Miniſtre. Qu'eſt-ce donc qui vous a déplû » en moi? Avez-vous à me reprocher quelque infidelité? Eprou- » vez dans cette occaſion ſi je ſuis digne du choix que vous avez » fait de moi: ſeroit-il poſſible qu'après m'avoir confié le Sang » conſacré du Seigneur, & l'avantage de conſommer avec vous » les Sacremens, vous me refuſeriez aujourd'hui de mêler mon » ſang avec le vôtre? Non, lui répondit ſaint Sixte, je ne vous » abandonne point, mon fils, vous êtes deſtiné à ſouffrir de plus » grands combats, vous ne tarderez point à me ſuivre: ne pleu- » rez point, dans trois jours vous ſerez où je ſuis. Quelle glo- » rieuſe conteſtation, s'écrie ſaint Ambroiſe, & quel ſpectacle de » voir ces illuſtres Martyrs diſputer à qui ſouffriroit le premier! » Qu'on ne vienne point nous vanter la generoſité d'Oreſte & de » Pilade, qui vouloient à toute force mourir l'un pour l'autre. Ils » étoient tous deux dignes de mort & ne pouvoient l'éviter, l'un » ayant commis un parricide, & l'autre en étant complice. Mais » ici rien n'obligeoit ſaint Laurent de s'offrir à la mort: ſon zele » ſeul l'y portoit, & trois jours après comme on le rotiſſoit ſur » un gril, il ſe moquoit encore du tyran, en lui diſant: Me voilà » rôti, tourne-moi & me mange; ſurmontant ainſi l'ardeur du feu » par la force de ſon courage.

XI. La tempérance dont ſaint Ambroiſe traite en dernier lieu conſiſte dans la tranquillité d'eſprit, dans la modération des paſſions, dans la retenue & dans une certaine bienſéance. Le choix des perſonnes avec qui l'on doit lier commerce eſt d'une extrême importance; il convient de n'en avoir qu'avec des gens d'une probité reconnue, & que leur âge rend déja recommandables. La compagnie des égaux donne plus de douceur & de plaiſir: mais on eſt plus en ſûreté avec des perſonnes plus âgées. Les jeunes gens ſe façonnent inſenſiblement dans les converſations qu'ils ont avec des perſonnes de merite. S'il eſt de la derniere conſéquence de choiſir un emploi qui nous ſoit propre & dont on puiſſe remplir les devoirs; il n'eſt pas moins important à ceux à qui en appartient la diſtribution, de bien prendre garde à qui ils les confient: ce qui eſt ſur-tout à obſerver dans les charges de l'Egliſe. Les uns ont du talent pour la pſalmodie, d'autres pour la lecture; il en eſt qui ont

En quoi conſiſte la tempérance Chap. 43.

Chap. 44.

un talent pour exorciſer les poſſedés, d'autres pour les fonctions
Chap. 45. 46. ſacrées. Ce n'eſt pas être peu avancé quand on garde dans tout ce que l'on fait une certaine bienſéance, & que l'on diſpoſe toutes choſes dans l'ordre qui convient; c'eſt en quoi conſiſte le beau & l'honnête, qui ont enſemble tant de liaiſon qu'ils ne peuvent ſe
Chap. 47. ſéparer. Que ces qualités ſe faſſent ſentir dans toute notre vie; il en faut regler le cours à chaque action en particulier avec tant d'ordre & de juſteſſe qu'elles ne péchent en aucune circonſtance; avoir outre cela de la douceur dans ſes paroles, ne flatter perſonne & n'aimer pas à en être flatté, ne mépriſer perſonne, être de l'avis des honnêtes gens, s'accoutumer à leur porter du reſpect, être attentif ſur les mouvemens de ſon cœur & toujours en garde contre ſoi-même, tenir ſes ſens dans la ſoumiſſion & la dépendance, empêcher que l'appetit ne ſe révolte ou ne prévienne la raiſon.

Moyens de réprimer la colere; pardon des injures; amour des ennemis.

XII. Saint Ambroiſe après avoir traité des vertus cardinales, parle des moyens dont on peut ſe ſervir pour réprimer la colere & empêcher qu'elle n'éclatte; & les réduit à ſe convaincre de cette maxime de l'Evangile: » Aimez vos ennemis, priez pour
Chap. 48. » ceux qui vous perſecutent & qui inventent des calomnies contre vous. Saint Paul moderoit par vertu un ſentiment naturel, » & l'eſperance d'obtenir la récompenſe qui lui étoit prépoſée » dans le Ciel & de devenir enfant de Dieu, lui faiſoit ſouffrir les » outrages de la part de ſes ennemis. David en uſa de même à » l'égard de Semeï, & ne répondit rien à cet inſolent qui le char-
Chap. 49. » geoit d'injures. « Le ſaint Evêque traite auſſi du mépris que nous devons faire des richeſſes, dont l'amour efface en nous l'image de Dieu, & conclut ſon premier livre des offices par des reflexions ſur les défauts dont les Eccleſiaſtiques doivent être exemts;
Chap. 50. & ſur les qualités principales que ſaint Paul demande en eux dans ſa premiere Epître à Timothée, les exhortant ſur-tout au deſintereſſement & à la chaſteté; ce qu'il fait d'une maniere qu'on voit bien qu'il croyoit que les Evêques, les Prêtres & les Diacres étoient obligés à la loi du célibat: puiſqu'il dit que quelques-uns d'entre-eux qui ne l'obſervoient pas, étant cachés dans des lieux reculés, n'apportoient d'autre raiſon pour autoriſer leur incontinence, que l'exemple des Prêtres de l'ancienne Loi. Il remarque que l'on regardoit comme un violement de la diſcipline de l'Egliſe, d'ordonner ceux qui avoient été mariés deux fois, quand bien même ils l'auroient été avant leur batême. » Car le Batême, » dit-il, en effaçant les pechés, n'abolit pas les loix: ce n'eſt pas

» un crime de ſe marier pluſieurs fois, mais les Prêtres ne peuvent » le faire à cauſe de la loi qui le défend. « Enfin, il avertit les Prêtres de tenir ſecret ce qui regarde les Myſteres, puiſqu'ils ne doivent point être vûs de tout le monde, & que tous n'en connoiſſent pas la profondeur; de défendre avec fermeté les droits de l'Egliſe; de conſerver avec ſoin les dépôts qu'on leur confie; de les rendre lorſqu'on les leur redemande, à moins que dans certaines occaſions ils ne deviennent nuiſibles aux proprietaires; comme ſi quelqu'un redemandoit de l'argent pour ſecourir les Infidéles au préjudice de la patrie, ou dans un tems qu'un injuſte raviſſeur eſt prêt de l'enlever; d'enſeigner aux peuples, que celui qui recele un argent qu'on a volé, ſans avertir celui qui a fait cette perte, quand il le ſait, devient complice du larcin; qu'ils ne doivent pas tenir des promeſſes ni des ſermens qui ont un objet mauvais ou inconſideré, comme celle que fit Herode de couper la tête de ſaint Jean, & Jephté de ſacrifier la premiere choſe qui ſe preſenteroit à lui après la victoire.

XIII. Le ſecond livre des offices traite de la béatitude. Un certain Jerôme, parmi les philoſophes, la mettoit dans un état exemt de toute ſorte de maux; Ariſtote & Theophraſte, dans la connoiſſance des choſes; Epicure dans les plaiſirs des ſens; Zenon dans la vertu. Saint Ambroiſe fait voir par le témoignage de l'Evangile & des Prophétes, qu'elle conſiſte dans la connoiſſance du vrai Dieu, dans la pratique des bonnes œuvres & dans l'innocence de la vie. Cette felicité ne peut être diminuée ni par la douleur, ni par le chagrin; le plaiſir ni les biens de la fortune ne peuvent l'augmenter; au contraire les richeſſes, l'abondance, les joies temporelles ſont des obſtacles à notre bonheur; & les choſes que nous avons coutume de regarder comme mauvaiſes, la douleur, l'affliction, la pauvreté, contribuent à nous rendre heureux en nous donnant lieu de pratiquer la vertu, & par-là d'acquerir la vie éternelle. Il appuie ces verités des exemples tirés de la vie de Jacob, de Joſeph, de Job, de David. Enſuite il traite du bien utile, ou des avantages de la piété, qui eſt un bien utile à tout le monde, ſelon le témoignage de l'Apôtre; & établit pour maxime, que ce qui eſt honnête eſt utile, que ce qui eſt utile eſt honnête & juſte, & que ce qui eſt juſte eſt utile. Il montre que rien n'eſt ſi utile que d'être aimé, comme rien n'eſt ſi nuiſible que de ne l'être pas; qu'ainſi le premier de nos ſoins doit être de nous faire aimer de tout le monde par la pureté & l'innocence de nos mœurs; par des manieres douces, humbles, gracieuſes,

Analyſe du ſecond livre des Offices.
Chap. 1.
Chap. 2.
Chap. 3.
Chap. 4.
Chap. 5.
Chap. 6.
Chap. 7.

par la politeſſe, l'honnêteté, l'affabilité de nos diſcours; par la charité, qui nous faſſe compatir aux beſoins des pauvres & des affligés; par l'exercice de l'hoſpitalité; par les bons offices envers le prochain; mais ſur-tout par les bons conſeils, quand on a aſſez de lumieres & de force d'eſprit pour en donner aux autres dans les beſoins, & aſſez de prudence & d'équité pour n'en donner
Chap. 8. que de bons. Il rapporte à cette occaſion le jugement que Salomon rendit entre deux femmes, dont l'hiſtoire eſt connue, & fait remarquer combien un jugement ſi équitable acquit à ce Prince de veneration, de réputation & de confiance de la part de tous
Chap. 9. 10. 11. les peuples du monde. Le patriarche Joſeph & le prophéte Daniel ſe firent auſſi aimer & admirer par la ſageſſe & la prudence de leurs avis & de leurs jugemens. Le premier ſauva l'Egypte par ſes conſeils; le ſecond devint le chef du conſeil du Roi, mit ordre aux affaires preſentes & prévit les futures. Ces grands hommes joignoient la probité à la ſcience; & quand ces deux qualités ſe trouvent réunies en une perſonne, elles inſpirent la confiance,
Chap. 12. le reſpect & l'admiration. » Mais quelle confiance peut-on avoir » dans les lumieres d'un homme dont les mœurs ſont corrom» pues; comment pourra-t-il conduire les autres, lui qui ſe con» duit ſi mal? S'ils ſont eſclaves de leurs paſſions, de l'avarice, de » l'impureté, comment pourront-ils avoir l'eſprit aſſez libre pour
Iſaï. 3. 3. » bien prendre le point d'une affaire?« Un homme propre à conſeiller doit être du caractere de celui que Dieu donna à ſon peu-
Chap. 13. 14. ple dans ſa miſericorde, & qu'il lui ôta dans ſa colere. La ſageſſe ne peut entrer en ſocieté avec les vices, & elle eſt comme la prudence, liée avec les autres vertus.

Suite de l'analyſe du ſecond livre, où il eſt parlé de la liberalité & de l'aumône.

XIV. Saint Ambroiſe traite fort au long de la liberalité, & s'attache particulierement à preſcrire les regles touchant l'aumône. Ce n'eſt pas aſſez d'aſſiſter les pauvres qui n'ont rien pour vivre, il faut auſſi prendre ſoin de ceux qui ſont dans quelque neceſſité,
Chap. 15. principalement quand ce n'eſt point par leurs débauches qu'ils ſont réduits à cet état, mais par la perte imprévûe de leurs biens. C'eſt aux Prêtres, quand ils en connoiſſent de cette nature, d'en avertir l'Evêque. Mais l'un des plus importans devoirs de la charité eſt de racheter les captifs, de ſauver la vie aux hommes condamnés à mort, de garantir les femmes de l'opprobre, de rendre les enfans à leurs peres & les peres à leurs enfans, les citoyens à leur patrie, & de payer les dettes de ceux qui ne ſont point en état de les acquitter, de nourrir de petits enfans & de proteger les pupilles. C'eſt encore un acte de charité de contribuer non-ſeulement

de ſes ſoins mais auſſi de ſon argent à marier de jeunes filles expoſées au danger par la mort de leurs parens. Ceux qui ne ſont point en état d'aider les autres en leur donnant de l'argent, doivent du moins les aſſiſter de leurs ſoins & de leurs conſeils, qui ſouvent ſont plus utiles que l'argent même. Mais il faut de l'ordre & de la méthode dans la diſtribution des aumônes, & les Prêtres ſur-tout doivent la faire avec œconomie & avec diſtinction des perſonnes, ſans avoir égard à l'avidité ou à l'importunité de ceux qui demandent, ni ſe laiſſer ſurprendre par les artifices de certains vagabonds, qui feignent des dettes ou d'autres malheurs pour obtenir des aumônes plus abondantes: on doit examiner ſi ce qu'ils diſent eſt vrai, leurs mœurs & leurs caracteres. Il ne convient pas de les renvoyer ſans leur rien donner, mais il faut leur donner peu, pour ne pas nuire aux veritables pauvres; c'eſt-à-dire à ceux qui ont honte de ſe montrer, & qui, tout malheureux qu'ils ſont, ne veulent pas qu'on connoiſſe leurs miſeres; les malades, les priſonniers. Saint Ambroiſe s'écarte un peu de ſon ſujer pour en traiter un qu'il avoit déja touché plus haut, ſavoir quelles doivent être les qualités de ceux que l'on conſulte. Il veut qu'ils ſoient d'une vie exemplaire, que leur condition, leur probité, leur gravité ſervent de modéles, qu'ils ſoient irréprochables dans leurs diſcours, & qu'ils ne conſeillent que ce qui eſt utile. » Un homme que l'ar-
» gent peut ſéduire, qui eſt livré à ſes paſſions, n'eſt pas à conſulter.
» Roboam, pour avoir mépriſé l'avis des vieillards, & ſuivi celui
» des jeunes gens, ſe vit abandonné de la plus grande partie de
» ſon peuple. « Après cette digreſſion, il en fait quelques autres ſur la neceſſité de la douceur & de la bonté dans ceux qui gouvernent; ſur l'avantage que les jeunes gens retirent du commerce avec des gens de probité & de mérite; ſur le milieu qu'il faut garder entre une trop grande douceur & une trop grande ſeverité; ſur l'inconſtance de ceux qui ſe laiſſent gagner par argent ou par careſſes; & ſur les moyens légitimes de parvenir aux dignités, & de s'en acquitter dignement: » Il faut, dit-il, ſe diſpoſer par de
» bonnes œuvres & par une intention droite, à recevoir les char-
» ges & principalement celles de l'Egliſe; c'eſt un mal que de
» les ſolliciter avec arrogance, ou de s'en éloigner par négligence.
» Il faut éviter également une affectation baſſe & une ambition
» immoderée, & ſe renfermer dans les bornes de la droiture &
» de la ſimplicité: cette vertu renferme tout, & eſt d'elle-même
» aſſez recommandable. Dans l'exercice de ſon miniſtere, il ne
» faut être ni trop ſevere ni trop relâché, de peur qu'il ne ſemble

Chap. 16. Chap. 17. Chap. 18. Chap. 19. Chap. 20. Chap. 21. Chap. 23. Chap. 24.

» qu'on veuille faire ſentir le poids de ſon empire, ou qu'on fait » peu de cas de ſon emploi. Il faut ſe plaire à obliger tout le mon- » de, & ne commettre jamais d'injuſtices qui puiſſent faire oublier » les premieres graces. L'Evêque doit être équitable dans ſes ju- » gemens comme dans ſes bienfaits ; il doit conſiderer & prote- » ger ſes Prêtres & les autres Eccleſiaſtiques, & ne point s'offenſer » de l'eſtime & de la réputation qu'ils acquierent ou par leurs au- » mônes, ou par leur pieté, ou par leur ſcience. Le Prêtre & les » Miniſtres inferieurs doivent ſe ſouvenir de la grace qu'ils ont » reçûe de l'Evêque, vivre dans l'humilité & dans l'obéiſſance, » ne point s'élever de leur mérite, ni chercher à établir leur répu- » tation au préjudice de la ſienne, en affectant de paſſer pour » plus habiles, plus humbles, plus charitables. Il ne faut point » proteger les méchans, ni confier les choſes ſaintes à ceux qui » en ſont indignes, mais il ne faut pas non plus pouſſer à bout, ni » condamner legerement celui dont la mauvaiſe conduite n'eſt » pas aſſez connue ; car ſi l'injuſtice déplaît par-tout ailleurs, elle » eſt inſupportable dans l'Egliſe, où tout doit être reglé ſuivant » l'équité, & où l'égalité doit être ſcrupuleuſement gardée. Les » puiſſans & les riches doivent être confondus avec les pauvres, » parce que les riches & les pauvres ſont un en Jeſus-Chriſt. Le » plus ſaint ne doit point s'attribuer quelque choſe de plus que les » autres ; car plus il eſt ſaint, plus il doit être humble. Nous ne » devons point en jugeant, avoir égard à la condition des per- » ſonnes, mais ſeulement à la juſtice de la cauſe. Rien ne décrie » tant dans l'eſprit des autres, que de trahir la cauſe des foibles en » faveur de ceux qui ſont plus puiſſans ; de reprendre ſeverement » le pauvre qui eſt innocent, & d'excuſer un riche coupable : il » eſt vrai qu'on eſt naturellement porté à prendre parti pour les » grands, de peur qu'ils ne trouvent qu'on leur fait injuſtice, & » qu'ils ne ſe vengent dans la ſuite. Mais ſi vous craignez les ſui- » tes fâcheuſes du jugement, ne vous mêlez point de juger ni » d'attaquer. Il vous eſt libre de ne rien dire, quand il ne s'agit que » d'une affaire d'interêt, quoique ce ſoit mieux fait de prendre la » protection de la juſtice. Mais quand il s'agit de la cauſe de Dieu, » où il eſt à craindre qu'on ne laiſſe un impie dans la commu- » nion, on ne peut alors diſſimuler ni ſe taire, ſans ſe rendre cou-
Chap. 25. » pable d'un grand peché. « Saint Ambroiſe repreſente enſuite aux Miniſtres de l'Egliſe qu'il y a bien plus de raiſon d'aſſiſter les pauvres que les riches. » Ceux-ci ſe perſuadent que tout ce que » l'on fait pour eux eſt dû à leur qualité & à leur merite, & qu'on

» ne les oblige que parce que l'on attend d'eux de plus grands » ſervices. Ceux-la au contraire, étant dans l'impuiſſance de » rendre la pareille, veulent que nous attendions de Dieu toute » la récompenſe du bien que nous leur avons fait, nous remer- » cient & en témoignent leur reconnoiſſance. « Il les exhorte Chap. 26. 27. au mépris des richeſſes, & à ſoulager ſelon leur pouvoir ceux qui ſont dans la miſere, ſur-tout les captifs, voulant que l'on vende même les vaſes ſacrés, s'il en eſt beſoin, pour les racheter. Le ſaint Evêque en avoit lui-même uſé de la ſorte à l'égard des priſonniers & des captifs que les barbares avoient faits dans la Thrace & dans l'Illyrie. Les Ariens l'en avoient blâmé au-dehors, quoique dans leur cœur il approuvaſſent cette action de charité: ce qui obligea ſaint Ambroiſe de ſe juſtifier & de vive voix & par écrit. Il fait voir que l'on ne pouvoit ſans inhumanité, trouver Chap. 28. mauvais qu'on délivrât un homme de la mort, & une femme des impuretés des barbares, plus inſupportables que la mort même; qu'il eſt plus utile de conſerver des ames à Dieu que de lui conſerver de l'or, puiſqu'il n'en a point donné à ſes Apôtres en les envoyant prêcher l'Evangile, & qu'il a fondé ſon Egliſe ſans le ſecours de l'or ni de l'argent; que l'Egliſe n'amaſſe point des tréſors pour les garder toujours, mais pour les diſtribuer dans la neceſſité; qu'on ne doit pas conſerver avec tant de ſoin ce qui eſt inutile, ſi l'on ne s'en ſert; qu'on n'ignore pas combien les Aſſyriens emporterent d'or & d'argent du Temple de Dieu; qu'il vaut mieux que l'Evêque le faſſe fondre pour en nourrir les pauvres, s'il manque d'autres moyens pour les ſecourir, que non pas que les ſacriléges profanent cet or ſacré, & que les étrangers le raviſſent; que le Seigneur nous dira: » Pourquoi avez vous ſouf- » fert que tant de pauvres mouruſſent de faim? N'aviez-vous pas » de l'or avec lequel vous pouviez leur fournir des vivres? Pour- » quoi avez-vous enduré que tant de captifs ayant été expoſés en » vente, & n'ayant point été rachetés, ayent été mis à mort par » les ennemis? Ne valoit-il pas mieux que vous conſervaſſiez des » vaſes vivans que des vaſes inanimés? On ne ſauroit, diſoit-il, ap- » porter de réponſe à ce reproche de Jeſus-Chriſt; car que direz- » vous? J'ai eu peur que les ornemens ne manquaſſent au Tem- » ple de Dieu? Ne vous répondra-t-il pas: Les Sacremens & les » Myſteres n'ont pas beſoin d'or; & ce n'eſt pas l'éclat de l'or qui » les doit rendre venerables, puiſqu'on ne les achete pas avec de » l'or: Le rachat des captifs eſt l'ornement des Myſteres, & ces » vaſes-là ſont veritablement précieux qui rachetent les ames de

» la mort ; c'eſt là le veritable tréſor du Seigneur, qui fait ce qu'a » fait ſon Sang. Je ne reconnois jamais davantage qu'un calice » eſt un vaſe qui contient le Sang du Seigneur, que lorſque je » vois qu'il ſert au rachat des hommes comme ce Sang, & que le » vaſe rachete de la puiſſance des ennemis ceux que le Sang a » rachetés de la ſervitude du peché. Combien eſt-il beau & agréa- » ble, continue ce ſaint Evêque, que lorſque l'on voit des troupes » de captifs qui ſont rachetés par l'Egliſe, on diſe, ce ſont-là ceux » que Jeſus-Chriſt a rachetés? c'eſt-là l'or qu'on peut eſtimer; » c'eſt-là l'or qui eſt utile; c'eſt-là l'or de Jeſus-Chriſt qui délivre » de la mort, qui rachete la pudicité & qui conſerve la chaſteté. » J'ai mieux aimé vous les rendre libres, que de garder tout cet » or & cet argent. Ce nombre de captifs & ce long ordre de per- » ſonnes rachetées eſt plus excellent, que ce long ordre de vaſes » & de calices. Il n'y avoit point d'emploi auquel le Sang du » Redempteur des hommes dût plutôt ſervir que pour racheter » des miſerables; & je reconnois en cette rencontre que non- » ſeulement le Sang de Jeſus-Chriſt reluiſoit & éclatoit dans ces » vaſes d'or, mais même qu'il y a imprimé la vertu de ſon opéra- » tion divine en le faiſant ſervir à racheter des captifs. Ce fut cet » or, ajoute-t-il, que le Martyr ſaint Laurent reſerva pour Dieu, » lorſque le Juge lui demandant où étoient les tréſors de l'Egliſe, » il promit de les lui montrer, & le lendemain emmena les pau- » vres, & les preſenta au Juge, en diſant: *Voilà les tréſors de l'E-* » *gliſe ;* & c'étoit veritablement les tréſors de l'Egliſe, puiſque » Jeſus-Chriſt y étoit, puiſque la foi de Jeſus-Chriſt y étoit. Quels » meilleurs tréſors peut-on conſerver à Jeſus-Chriſt que ceux en » qui il a dit qu'il ſeroit lui-même, lorſqu'il a dit: *J'ai eu faim, &* » *vous m'avez donné à manger; & je tiendrai pour fait à moi-même* » *ce que vous aurez fait à l'un d'eux ?* On n'a jamais dit à ſaint Lau- » rent : Vous ne deviez pas diſtribuer les tréſors de l'Egliſe aux » pauvres, ni vendre les vaſes qui ſervent à la diſpenſation des » Sacremens. « Saint Ambroiſe veut toutefois que cette diſtribu- tion ſe faſſe avec une foi ſincere & une ſageſſe éclairée & circon- ſpecte. » C'eſt, dit-il, un crime à des Diacres & à des Evêques de » les appliquer à leur profit: mais c'eſt une action de miſericorde » & de charité de les diſtribuer aux pauvres & d'en racheter les » captifs. Qui peut dire: Pourquoi faut-il que ce pauvre vive? Qui » peut ſe plaindre, pourquoi des captifs ont été rachetés ? Qui » peut reprocher qu'on a édifié le Temple de Dieu? Qui peut ſe » fâcher de ce qu'on a acheté une place pour augmenter les Cime- » tieres

„ tieres des Chrétiens? Il eſt permis en ces trois rencontres de „ rompre en piéces, de fondre & de vendre les vaſes mêmes qui „ ſont conſacrés. Il faut d'abord y employer ceux qui n'ont point „ ſervi aux divins Myſteres, s'il y en a quelques-uns; mais s'il n'y „ en a point, je crois que tous les autres peuvent être légitime- „ ment convertis en ces uſages. « Après cela ſaint Ambroiſe traite Chap. 29. des dépôts des veuves & des pupilles qu'on avoit coutume de mettre dans les Egliſes; & pour engager ceux qui en avoient la garde à les conſerver avec un grand ſoin, il leur remet ſous les yeux la fermeté avec laquelle le Pontife Onias reſiſta à Heliodore, qui vouloit par ordre du Roi s'emparer de l'or & de l'argent que l'on conſervoit dans le Temple pour l'entretien des veuves & des orphelins; les ardentes prieres que les Prêtres proſternés devant l'Autel, firent à Dieu pour qu'il les aidât à conſerver les dépôts qu'on leur avoit confiés; la maniere dont Dieu punit la temerité d'Heliodore; enfin la réſiſtance que l'Evêque de Pavie avoit faite depuis peu de tems à l'Empereur, qui avoit voulu confiſquer l'argent d'une veuve mis en dépôt dans ſon Egliſe.

XV. Dans le troiſiéme livre des Offices, ſaint Ambroiſe continue à parler du bien honnête & du bien utile, ſuivant les maximes de la religion Chrétienne. D'abord il fait voir que ce n'eſt pas Scipion qui nous a appris cette belle maxime: qu'on n'eſt jamais moins ſeul ou moins agiſſant, que quand on eſt retiré dans ſoi-même, & qu'il ſemble qu'on n'agiſſe point; que Moiſe ne l'ignoroit pas, lui qui crioit en ſe taiſant, qui combattoit ſans ſe remuer, qui triomphoit de ſes ennemis ſans les bleſſer; que les prophétes Elie & Eliſée ne l'ignoroient pas non plus, puiſque le premier par une ſeule parole arrêta la pluie, & le ſecond rendit aveugles par ſes prieres, tous les ſoldats qui étoient venus pour le prendre de la part du Roi de Syrie; qu'elle étoit connue des Apôtres, eux dont l'ombre ſeule guériſſoit les malades; & qu'elle ſe verifie à l'égard de tous les juſtes: » Car le juſte n'eſt jamais ſeul, „ parce qu'il s'entretient toujours avec Dieu & qu'il n'eſt jamais „ ſéparé de Jeſus-Chriſt, ni la vie, ni la mort, ni les puiſſances, „ rien ne l'en ſépare; il n'eſt jamais oiſif, parce qu'il eſt toujours „ dans la diſpoſition de travailler; quoiqu'il ſemble être dans l'ou- „ bli, tout le monde le connoît; il eſt vivant, quoique mort au „ monde; il paroît être dans la triſteſſe, mais au fond il a une vraie „ joie; il eſt pauvre & liberal tout enſemble; il ne ſe ſoucie que „ de la vertu & n'eſtime que ce qui dure. « Enſuite ſaint Ambroiſe Chap. 2. rejette la diſtinction que les philoſophes Payens faiſoient entre le

Analyſe du troiſiéme livre des offices.

Chap. 1.

bien honnête & le bien utile, & montre que l'on doit juger de l'utile comme en jugent les Chrétiens, qui ne reconnoiſſent pour utile que ce qui eſt juſte & honnête. Il diſtingue deux ſortes de ſageſſe : la ſageſſe parfaite & la ſageſſe imparfaite. Celle-ci inſpire à l'homme charnel de n'être ſage que pour lui-même, de ne chercher que ſon bien, ſa ſatisfaction, ſa gloire, & de les ménager ſouvent même aux dépens d'autrui. Celle-la au contraire, comme elle vient de Dieu, ne hait rien plus que cette baſſe & jalouſe œconomie; & le juſte qui la poſſede enviſage moins ce qui lui eſt utile, que ce qui l'eſt à tout le monde, donnant toute
Chap. 3. 4. ſon application à l'érude de la vertu. Cette ſageſſe eſt conforme aux loix de l'Evangile & de la nature, aux maximes des philoſophes, & même aux loix civiles, toutes étant d'accord qu'il n'eſt point permis de faire tort à ſon prochain pour ſe faire du bien à ſoi-même. Sur ce principe ſaint Ambroiſe décide (*a*) qu'un Chrétien qui a de la probité & de la juſtice, ne doit point conſerver ſa vie aux dépens de celle d'un autre; que dans les dangers d'un naufrage, il ne doit point arracher une planche des mains d'un autre pour ſauver ſa vie; & qu'étant attaqué par un voleur, il ne doit point ſe battre contre lui, depeur qu'en voulant conſerver ſa vie il ne détruiſe la charité. Il appuie ſa déciſion ſur ces paroles de l'Evangile: *Remettez votre épée dans le fourreau;* & ſur celles-la: *Celui qui bleſſe avec l'épée ſera bleſſé lui-même;* & ſur l'exemple de Jeſus-Chriſt, qui n'uſa point de violence pour ſe défendre de
Chap. 5. ceux qui vinrent pour lui ôter la vie. Il dit que le ſage a toujours de la bonne foi & de la ſincerité dans tout ce qu'il fait, & qu'il n'uſe jamais de détours; & il montre par l'exemple de David & de ſaint Jean-Baptiſte, que quoiqu'aſſuré de n'être point découvert, il ne fait rien contre ſon devoir, parce qu'il ſe juge lui-même le premier, & que les reproches de ſa conſcience lui font autant de peine que la honte qui accompagne une mauvaiſe action. Platon, pour confirmer cette maxime, avoit eu recours à la fable de Gygés, dont l'anneau d'or avoit la vertu de rendre les gens inviſibles. Mais ſaint Ambroiſe ſe moque de pareilles inventions, & dit qu'il n'en eſt pas beſoin pour montrer qu'un homme d'honneur ne s'abandonneroit pas au crime, quand il ſeroit
Chap. 6. ſûr de pouvoir ſe cacher. Il exhorte à préferer en toutes choſes l'honnête à ce qu'on appelle communément utile parmi le peuple; & combat avec force les motifs injuſtes des avares & les uſuriers

(*a*) *Voyez* l'Apologie de la morale des Peres contre M. de Barbeyrac, *p.* 305. *& ſuiv.*

qui gardent leurs bleds pour les vendre plus chers dans un tems de famine. Il s'éleve de même contre ceux qui dans un tems de sterilité, ferment l'entrée de leurs villes aux étrangers, comme on avoit fait depuis peu à Rome, d'où on avoit même chassé des gens qui y avoient passé toute leur vie; & loue un sage Magistrat de la même ville qui s'étoit opposé avec vigueur aux murmures du peuple, qui vouloit qu'on chassât de la ville tous les étrangers pendant la famine. » Vous donnez, leur disoit ce Magistrat, à » manger à vos chiens, & vous le refuserez à des hommes: c'est » une barbarie de ne vouloir pas nourrir ceux qui vous ont tou- » jours nourris, & qui ont employé leur vie à vous servir. « Saint Ambroise fait voir combien se deshonorent ceux qui continuellement appliqués à un gain sordide & à de vils interêts, emploient toutes sortes de voies pour amasser du bien, & quelquefois même pour jouir des successions des autres. Il blâme sur-tout cette avidité dans les Ecclesiastiques, leur faisant remarquer de quel opprobre ils se chargent, lorsqu'au lieu de laisser aux mourans la liberté de disposer de leurs biens avec jugement & de bonne volonté, ils détournent artificieusement à leurs profits une succession qui regarde d'autres personnes. Il veut encore que s'ils ne peuvent ménager les interêts des uns sans blesser ceux des autres, ils demeurent neutres, plutôt que de servir l'un au préjudice de l'autre; qu'ils ne s'ingerent pas facilement dans les matieres civiles & pecuniaires, parce qu'en faisant gagner l'un ils portent préjudice à un autre; qu'ils ne fassent jamais aucun tort à personne, & qu'ils desirent sincerement de faire du bien à tout le monde. Il recommande la bonne foi, la justice & l'équité en tous les contrats, principalement quand on vend ou qu'on achete; elles sont l'ame du commerce: & une personne d'honneur ne doit être ni interessée, ni user de détours, moins encore de tromperies dans ses affaires. Il rapporte la faute que fit Herode en s'aquittant de la promesse qu'il avoit faite avec legereté; & le parricide de Jephté, pour montrer qu'on ne doit rien promettre qui ne soit légitime, ni observer un serment injuste. Ensuite il fait voir par une ample énumeration des belles actions de plusieurs personnages illustres de l'ancien Testament, de Tobie, de Judith, d'Elisée, de saint Jean-Baptiste, de Susanne, d'Esther, de Jonathas, d'Achimelech, combien il est glorieux de préferer la justice & l'honnêteté à quelque interêt & à quelque avantage temporel que ce puisse être. Le derniet chapitre du troisiéme livre renferme d'excellens préceptes touchant les devoirs de l'amitié chrétienne. » Si la gloire

Chap. 7.
Chap. 9.
Chap. 10.
Chap. 11.
Chap. 12.
Chap. 13. 14. 15. & suiv.
Chap. 22.

„ de Dieu ou l'interêt de la religion oblige de parler, la conſide-
„ ration d'un ami ne doit pas l'empêcher, & il faut qu'en ce cas la
„ religion l'emporte ſur l'amitié. Quand on connoît les défauts
„ de ſes amis, il faut les en avertir en ſecret; s'ils ne s'en corrigent
„ pas, on peut les en reprendre publiquement: car les corrections
„ ſont utiles & ſouvent meilleures qu'une amitié trop indulgente
„ & qui ſe taît ſur les défauts d'un ami. L'amitié doit être con-
„ ſtante & durable. C'eſt imiter la legereté des enfans, que de
„ changer à tous momens de ſentimens & d'inclination. Il faut
„ ouvrir ſon cœur à un ami ſi l'on veut qu'il ſoit fidéle, & trouver
„ de la douceur dans le commerce de la vie; car un ami fidéle
„ eſt un remede aux maux & aux chagrins de la vie. Déferez à
„ votre ami comme à votre égal, & n'ayez point de honte de le
„ prévenir par vos ſervices; car l'amitié ne connoît ni la fierté ni
„ l'orgueil. N'abandonnez point votre ami dans ſes neceſſités:
„ l'amitié eſt un ſoulagement pour les beſoins de la vie. Si la bon-
„ ne fortune de vos amis vous eſt utile, pourquoi refuſeriez-vous
„ de les ſecourir dans l'adverſité? Aidez-les de vos conſeils, ne
„ leur refuſez pas vos ſoins, donnez-leur des marques de votre
„ tendreſſe: mais ne trahiſſez pas pour eux la fidelité que vous
„ devez à Dieu. Celui-la ne peut être un vrai ami, qui eſt infidéle
„ à Dieu. L'amitié ne peut durer entre des perſonnes d'une hu-
„ meur ou d'une condition trop inégale. Elle n'eſt point merce-
„ naire, mais pleine d'honneur & de generoſité. En general, les
„ pauvres ſont ſouvent meilleurs amis que les riches. Ceux-ci ont
„ d'ordinaire peu d'amis. La raiſon en eſt qu'on dit ſans crainte
„ la verité aux pauvres, & que l'amitié que l'on a pour eux eſt
„ exempte d'envie. Un ami ſincere ne fait myſtere de rien, il ou-
„ vre ſon cœur & découvre tout ce qu'il a de plus caché. Il n'y a
„ rien de ſi horrible dans l'amitié que la perfidie; car on peut
„ aiſément ſe précautionner contre un ennemi déclaré, mais il
„ n'eſt pas aiſé de ſe défendre d'un ami perfide. « Saint Ambroiſe conclut cet ouvrage en diſant à ceux pour qui il l'avoit écrit; que l'experience leur apprendra ſi les préceptes qu'il leur a donnés & les exemples de vertu qu'il leur a cités, leur ſeront de quelque utilité.

## §. X.

### *Des trois livres des Vierges ou de la Virginité, à Marcelline.*

Livres de la Virginité, écrits en 377. à la priere de Marcelline.

I. LE zele que saint Ambroise avoir pour l'instruction de son peuple, lui fit comprendre dès les premieres années de son épiscopat, qu'il étoit important de l'entretenir souvent de l'excellence de la virginité, & de persuader aux jeunes filles de la garder. Il fit donc sur cette matiere un grand nombre de discours avec tant de force & d'éloquence, que la réputation s'en répandit au-delà des mers. Sainte Marcelline sa sœur l'en congratula par lettres, & le pria de mettre par écrit, ce qu'il avoit dit de vive voix sur ce sujet. Saint Ambroise eut égard à ses prieres, & mit ses sermons en forme de traités, divisés en trois livres. Il nous apprend lui-même (*a*) qu'il écrivoit le second, n'ayant pas encore trois années entieres d'épiscopat, c'est-à-dire en 377. Ce qui suppose qu'il avoit prêché ses sermons sur la virginité, au moins l'année d'auparavant; car il fallut du tems pour en être informé au-delà des mers. Ces trois livres sont d'une beauté singuliere, & font voir de quoi ce saint Evêque étoit capable, lorsqu'il s'abandonnoit à la fecondité de ses pensées & au feu de son éloquence. Il y parle presque par-tout le langage de l'Ecriture, ce qui est d'autant plus surprenant, que jusqu'alors à peine avoit-il pû trouver le loisir de l'étudier. Saint Jerôme (*b*) & saint Augustin les citent avec éloge. Le premier en rapporte un endroit, qu'il donne pour un modéle de l'éloquence la plus vive & la plus pressante. Le second reconnoît qu'il est extrêmement fleuri & éloquent. Saint Ambroise qui ne pouvoit ne s'être pas (*c*) apperçu qu'il y avoit répandu beaucoup de fleurs & d'ornemens, dit (*d*) qu'il n'en a usé ainsi que pour gagner l'esprit des vierges par la douceur & par l'agrément de ses discours, & que pour leur rendre leur état plus aimable par la beauté des exemples qu'il leur propose.

Analyse du premier livre. Chap. I

II. A la tête du premier livre est une courte préface, dans laquelle saint Ambroise parle de lui-même en des termes les plus humbles. Il s'y reconnoît incapable de traiter une matiere si relevée, & dit qu'il l'entreprend, non en comptant sur la force & la

(*a*) Ambros. *lib.* 2. *de Virgin. cap.* 6.
(*b*) Hieronym. *Epist. ad Eustochium, & Apolog. adv. Jovinian.* Augustin. *lib.* 4. *de Doctrina Christi, cap.* 21.
(*c*) Ambros. *lib.* 2. *de Virgin. cap.* 6. *num.* 39. & 40.
(*d*) Idem, *ibid. cap.* 1. *num.* 4.

beauté de ſon génie, mais ſur le ſecours du Ciel, à qui, ajoute-t-il, il n'eſt pas plus difficile de faire ſortir pour l'embelliſſement de ſon Egliſe, du fond ſterile de ſon eſprit les fleurs de l'éloquence la plus vive, qu'il lui fut autrefois de faire fleurir la verge d'Aaron qu'on enferma dans l'Arche. Il commence ce livre par l'éloge de Chap. 2. ſainte Agnès, dont on faiſoit la fête le jour même qu'il fit ſon premier diſcours ſur la virginité. C'eſt une élegante & magnifique deſcription des vertus de cette illuſtre Vierge; de ſon zele qui ſurpaſſoit ſon âge; de ſa conſtance qui alloit au-delà des forces de la nature; de la grandeur de ſa foi qui dans un âge ſi tendre la portoit à rendre témoignage à Jeſus-Chriſt; de ſon intrepidité, qui la faiſoit paroître tranquille ſous le poids énorme des chaînes dont les bourreaux l'avoient chargée; de ſa conſtance dans les ſupplices, ayant marché à la mort avec des yeux ſecs, tandis que tous les ſpectateurs fondoient en larmes; de ſa generoſité à ſacrifier auſſi facilement la vie qu'elle ne faiſoit que de gouter, comme ſi elle en eût joui long-tems.» D'où pouvoient, dit S. Ambroiſe, lui » venir des ſentimens ſi élevés au-deſſus de la nature, ſinon de l'au-« teur même de la nature? Vous avez dans une ſeule victime deux » ſacrifices, l'un de chaſteté, l'autre de religion. Agnès eſt demeurée Chap. 3. 5. » vierge, & elle a obtenu la gloire du martyre.« Enſuite il traite de la virginité avec beaucoup d'étenduc. Il dit que ce qui la rend digne de louanges, ce n'eſt pas tant parce qu'elle ſe trouve dans les Martyrs, que parce qu'elle inſpire l'ardeur & le deſir du martyre; qu'elle vient du Ciel; qu'elle a Dieu pour auteur; qu'elle eſt ſi ſublime, que l'eſprit de l'homme ne la peut comprendre; qu'elle ſurpaſſe les forces de la nature; que les vierges deſtinées autrefois à ſervir dans le Temple de Jeruſalem n'étoient que des ombres & des figures de la race ſainte qui devoit ſervir le Seigneur dans une pureté parfaite; que la virginité n'étoit connue ni des idolâtres, Chap. 4. ni des barbares; qu'elle ne ſe trouve que parmi les Chrétiens; que la chaſteté dont les Veſtales & les Prêtreſſes de Pallas faiſoient profeſſion, n'étoit ni perpétuelle, ni appuiée ſur l'innocence des mœurs; qu'une telle virginité qu'on ſe promettoit de perdre dans un âge plus avancé, c'eſt-à-dire à trente ans, ne faiſoit qu'irriter les paſſions; qu'elle n'étoit d'aucun mérite, puiſqu'elle étoit forcée & ordonnée par les loix; que preuve qu'il n'y avoit point de veritables vierges parmi les Payens, c'eſt que leurs Prêtres ne rougiſſoient point de reverer les adulteres de leurs faux dieux, & que dans les fêtes de Cybele mere des dieux on faiſoit de l'impureté une regle, comme dans les orgies de Bacchus. S. Ambroiſe

Digitized by Google

rapporte l'hiſtoire de Lyonne, fille de la ſecte des Pythagoriciens, qui, pour ne pas découvrir ſes amans, ſe coupa la langue avec ſes dents; il ajoute que ſon ſilence ne pût ſervir de voile à ſon honneur, ni cacher l'opprobre de ſa groſſeſſe; qu'il n'en eſt pas de même des vierges Chrétiennes, qu'elles ſont non-ſeulement invincibles dans les combats qu'elles ont à ſoutenir contre des hommes de chair & de ſang; qu'elles triomphent même des puiſſances de l'enfer & du prince du monde. Il appelle la virginité une exemption de toute ſouillure; & pour mieux faire remarquer les avantages qu'elle a par-deſſus le mariage, il fait un parallele de ces deux états, prenant ſoin d'avertir d'un côté que la virginité étant au-deſſus des forces ordinaires de la nature, elle eſt plutôt de conſeil que de précepte; de l'autre, qu'en donnant des éloges à la virginité, il n'empêche pas qu'on ne ſe marie, & qu'il déteſte ſincerement l'impieté des heretiques qui condamnent le mariage. Voici ce qu'il dit des inconvéniens du mariage: » Une femme „ multiplie ſes travaux autant de fois qu'elle devient mere: elle „ pleure en ſe mariant. Quel état qui fait verſer des larmes au „ moment qu'on le deſire! Elle n'a pas plutôt conçu, que ſon en- „ fant lui devient à charge, deſorte qu'elle reſſent les dégoûts de „ la fécondité avant que d'en recueillir les fruits. Elle enfante, & „ la maladie ſuit ſon enfantement. Quel contentement peuvent „ donner des enfans qu'on n'a qu'au prix de mille périls, & qu'on „ eſt à tout moment en danger de perdre; qui cauſent de la dou- „ leur avant le plaiſir qu'on achete par beaucoup de dangers & „ qu'on poſſede ſans aſſurance! Qu'eſt-il beſoin de rapporter les „ ſoins que demandent leur éducation, leur établiſſement? Une „ mere a des heritiers; mais ils augmentent ſes chagrins. Quelle „ peine dans l'aſſujettiſſement des femmes mariées! Combien „ dure eſt la ſervitude à laquelle elles ont été condamnées avant „ même qu'il y eût des eſclaves! Si elles la ſupportent de bon „ cœur, elles en recevront la récompenſe: ſi elles ne la ſouffrent „ qu'avec peine, elles ſubiront la peine dûe à leur peché. « Saint Ambroiſe invective contre les deſordres auſquels les femmes mariées s'abandonnent pour plaire à leurs maris. Puis il ajoute: „ Si vous avez de la beauté, pourquoi cherchez-vous à vous dé- „ guiſer? Si vous êtes laides, pourquoi affectez-vous de vous don- „ ner des charmes que vous n'avez pas, & qui ne tromperont pas „ plus les autres que vous-mêmes? « Il déclame auſſi contre le luxe de leurs habits & de leurs parures, contre l'abus qu'elles faiſoient des parfums les plus précieux, & l'uſage où elles étoient

Chap 5.

Chap. 6.

de ſe farder non-ſeulement le viſage, mais auſſi de ſe peindre les yeux. Il dit, en s'adreſſant aux vierges : » Votre amour pour la „ chaſteté, une ſainte pudeur répandue ſur votre viſage vous don- „ ne de la beauté : hors de la vûe des hommes, vous ne faites pas „ dépendre votre merite de leurs faux jugemens. Vous entrez „ néanmoins en lice ſur la beauté, non ſur celle du corps, mais „ ſur celle que donne la vertu : beauté qu'aucune maladie n'affoi- „ blit, qu'aucun âge n'efface, que la mort même ne peut nous „ ravir. C'eſt cette beauté dont on doit demander que Dieu ſeul „ ſoit juge, lui qui aime les ames belles, fuſſent-elles dans des „ corps laids. Vous ne connoiſſez ni les incommodités de la groſ- „ ſeſſe, ni les douleurs de l'enfantement, & vous ne laiſſez pas „ de vous en procurer les avantages par l'ardeur de votre charité, „ qui vous fait aimer tous les Chrétiens comme s'ils étoient vos
Chap. 7. „ propres enfans. « Il continue : » Une vierge eſt un don de Dieu, „ la joie de ſes parens, & elle exerce dans ſa maiſon le ſacerdoce „ de la chaſteté. C'eſt une victime qui s'immole chaque jour pour „ ſa mere, afin d'appaiſer la colere de Dieu par le merite de ſon „ ſacrifice. Elle eſt un gage cher à ſes parens, qu'elle n'importune „ jamais ſur ſa dot, & qui ne penſe point de les quitter pour paſ- „ ſer dans une autre maiſon. « C'eſt qu'alors il n'y avoit point à Milan de Monaſteres de filles, & que les vierges demeuroient dans la maiſon de leurs parens : mais il y en avoit à Boulogne, comme il paroît par la ſuite.

Suite de l'analyſe du premier livre.

III. Le deſir de perpétuer leur nom étoit une raiſon à pluſieurs peres & meres, de détourner leurs filles de la virginité. Saint Ambroiſe détruit ce prétexte en leur repréſentant qu'en donnant leurs filles à des étrangers ils ſe privent des enfans qu'ils ont, ſur l'eſperance incertaine d'en avoir d'autres ; qu'ils s'expoſent à ſe voir tyranniſer pour le payement de la dot de leurs filles, & à donner peut-être ce qu'ils s'étoient reſervés pour leurs propres beſoins ; que c'eſt s'acheter & non pas ſe donner un gendre, puiſqu'il leur vend juſqu'à la poſſeſſion qu'il acquiert de leur fille. Il repéte encore qu'il ne condamne pas le mariage, mais qu'il expoſe ſeulement les avantages de la virginité. » Le mariage, ajoute-t-il, eſt „ permis à tous les Chrétiens ; la virginité n'eſt le partage que „ d'un petit nombre : il faut même avouer que la virginité man- „ queroit de ſujets qui puſſent l'embraſſer, ſi le mariage ne lui en
Chap. 8. „ fourniſſoit. « Les vertus qu'il demande dans les vierges ſont, de ne s'envelopper jamais ſous des détours artificieux, de ne laiſſer échapper aucune parole qui ne ſoit pleine de candeur, de modeſtie

&

& de gravité ; d'être liberales envers les pauvres, vigilantes, humbles, amatrices du ſilence, appliquées aux bonnes œuvres, & telles que doivent être celles qui portent ſur leur cœur le ſceau du Saint-Eſprit. Il déplore la condition des filles qui, voulant ſe marier, ſont miſes à prix comme de vils eſclaves, enſorte que celui-là l'obtient en mariage qui en donne le plus. La deſtinée d'un eſclave lui paroît même plus ſupportable, en ce que ſouvent il a la liberté de ſe choiſir un maître : au lieu qu'une fille péche contre la bienſéance, ſi d'elle-même elle en choiſit un, & qu'elle regarde comme un deshonneur ſi elle n'en a point à choiſir. Saint Ambroiſe ne diſſimule pas que le peuple de Milan ſouffroit avec quelque impatience, de ce qu'il parloit ſi ſouvent de la virginité : mais il ne rejette ce défaut que ſur les peres & meres, & il ſe plaint de ce qu'ils enfermoient leurs filles depeur qu'elles n'aſſiſtaſſent à ſes inſtructions, & n'allaſſent ſe conſacrer à Dieu entre ſes mains. Mais s'il faiſoit ſi peu de fruits à Milan, il en faiſoit d'autant plus dans les pays étrangers. Il venoit à lui des vierges du Plaiſantin, du Boulonnois, de la Mauritanie pour recevoir de ſa main le voile de la virginité. Ce qui lui faiſoit dire, en s'adreſſant à ceux de Milan : » Il faut que j'aille parler ailleurs, pour vous perſuader. « Il loue en particulier les vierges de Bologne comme une troupe féconde en pureté : elles étoient au nombre de vingt, qui après avoir quitté la maiſon de leurs parens, vivoient enſemble ſéparées de tous les hommes, & combattoient dans les tentes de Jeſus-Chriſt, tantôt en chantant des cantiques ſpirituels, tantôt gagnant leur vie par leur travail, & trouvant dans les ouvrages de leurs mains de quoi ſoulager la miſere des pauvres. Ce qu'il remarque en elles de plus admirable, c'eſt que non contentes de s'être engagées dans cette profeſſion, elles faiſoient tous leurs efforts pour y en engager d'autres, & n'omettoient rien pour augmenter leur nombre, ne quittant pas celle en qui elles avoient remarqué de l'inclination pour la virginité, qu'elle n'eût abandonné la maiſon paternelle, pour ſe mettre dans leur ſocieté. Il dit aux filles qui ſe ſentent appellées à cet état, de ſurmonter tous les obſtacles que leurs parens oppoſent à leurs deſſeins, & de préferer une chaſteté pauvre aux riches ſucceſſions dont on menace de les priver ; ajoutant que ces menaces ne ſont point à craindre, puiſqu'on n'a jamais vû des parens ôter leur heritage à leur fille pour avoir embraſſé la virginité : & que quand même ils en viendroient à cet excès, elles ſeroient dédommagées de cette perte temporelle par la poſſeſſion du royaume du Ciel. Il raconte une

Chap. 9.

Chap. 10.

Chap. 11.

hiſtoire celebre arrivée de ſon tems. » Une fille de qualité, pour » ſe mettre à couvert des vives ſollicitations que ſes parens lui ſai- » ſoient de ſe marier, ſe refugia au ſaint Autel, cherchant un azile » là où s'offre le ſacrifice de la virginité. Mais la ſainteté du lieu » ne mettant pas fin à leurs pourſuites, cette chaſte victime reſ- » tant au même endroit; tantôt mettant ſur ſa tête les mains de » l'Evêque, le conjuroit de prononcer ſur elle les prieres de ſa » conſécration; tantôt ne pouvant plus ſouffrir le moindre retar- » dement, elle ſe couvroit la tête de la nappe de l'Autel, en s'é- » criant: Me faut-il d'autre voile pour me conſacrer à Dieu que » ce linge où l'on conſacre tous les jours Jeſus-Chriſt le chef de » tous les Chrétiens? A quoi penſez-vous, mes parens, en me » preſſant ſi fort de me marier? Il y a long-tems que mon parti eſt » pris. Vous m'offrez un époux: j'en ai trouvé un meilleur. Exa- » gerez les richeſſes de celui que vous me propoſez, vantez ſa » nobleſſe, relevez ſa puiſſance. Je poſſede celui auquel nul autre » ne ſauroit être comparé; il eſt le maître du monde; il y eſt tout- » puiſſant, ſa nobleſſe eſt toute celeſte. Si vous en avez un ſem- » blable à m'offrir, je ne le refuſe pas: ſi vous m'en preſentez un » autre, vous ne pourvoyez point à mon bonheur, vous me l'en- » viez. Tous les aſſiſtans demeuroient dans le ſilence, lorſqu'un » des parens, plus hardi que les autres, lui dit: Si votre pere vivoit » encore, ſouffriroit-il que vous demeuriez ſans être mariée? » Peut-être, lui répondit-elle avec beaucoup de pieté & de mo- » dération, que Dieu a permis ſa mort afin qu'il ne mît aucun ob- » ſtacle à ma réſolution. Ce qu'elle avoit dit de ſon pere devint » une prédiction pour ce parent, qui mourut peu de jours après » d'une mort précipitée. Cet évenement jetta la frayeur dans tous » les eſprits; & chacun craignant le même ſort pour lui-même, » tous ceux qui s'étoient oppoſés à ſon deſſein s'empreſſerent d'en » favoriſer l'execution. Sa virginité ne fut plus un motif de la fru- » ſtrer de ſon patrimoine, & elle garda l'une & l'autre.

Analyſe du ſecond livre de la virginité. Chap. I.

IV. Dans le ſecond livre ſaint Ambroiſe entreprend d'inſtruire les vierges de leurs devoirs, & de leur apprendre quelles regles elles doivent ſuivre dans leur conduite, non en leur donnant des préceptes, mais en leur propoſant des exemples & des modéles de vertu; parce que les exemples ſont d'ordinaire plus d'impreſſion, ou parce qu'on trouve facile ce qui a été pratiqué avant nous; ou parce qu'on regarde ce qu'on approuve dans les autres, comme devant nous être utile à nous-mêmes, ou parce qu'on ſe fait un point de religion d'imiter les vertus de ſes ancêtres & de rece-

voir de leurs mains cette ſucceſſion. Le premier exemple qu'il leur propoſe eſt celui de la ſainte Vierge, comme étant le plus parfait, & celui en qui ſe trouvent réunis tous les traits de la perfection chrétienne. Il repréſente ſes vertus avec beaucoup de nobleſſe, & rien n'égale la beauté de la deſcription qu'il en fait. Chap. 2

„ Vierge non-ſeulement de corps mais d'eſprit, elle avoit une „ candeur qui la rendoit incapable du moindre déguiſement: elle „ étoit humble de cœur, grave dans ſes paroles, ſage dans ſes pro„ jets, elle parloit rarement, elle liſoit aſſiduement, ne mettoit „ pas ſa confiance dans des richeſſes incertaines, mais dans les „ prieres des pauvres. Toujours appliquée à l'ouvrage, elle ne „ vouloit d'autre témoin de ſon cœur que Dieu ſeul, rapportant „ tout à lui. Elle ne bleſſoit perſonne, faiſoit du bien à tout le mon„ de, rendoit l'honneur convenable à ſes ſuperieurs, ne portoit „ point envie à ſes égaux, conſultoit en tout la raiſon, aimoit ar„ demment la vertu. Ses regards étoient pleins de douceur, ſes „ diſcours d'honnêteté, ſes actions de modeſtie. Ses manieres „ n'avoient rien d'indecent, ſes démarches rien qui ſentît la mo„ leſſe, le ton de ſa voix rien de trop hardi: enfin tout ſon extérieur „ étoit tellement reglé, qu'on voyoit dans ſon corps une image „ de ſon ame, & que toute ſa conduite étoit un modéle accompli „ de vertus. Elle ne mettoit point de bornes à ſa charité: frugale „ dans ſa nourriture, elle s'accordoit à peine le neceſſaire, & pro„ longeoit ſouvent ſon jeûne pendant pluſieurs jours. Dans les „ beſoins les viandes les plus communes étoient les ſiennes, ſon„ geant moins à flatter ſon goût qu'à ſoutenir ſa vie. Les momens „ que nous paſſons dans le ſommeil étoient pour elle des momens „ de religion & de pieté, s'occupant de l'Ecriture ou d'ouvrages „ qu'elle avoit interrompus. Elle ne ſortoit de ſa maiſon que pour „ aller au Temple, & toujours accompagnée de ſes parens. Son „ abord affable, ſa démarche pleine de pudeur la faiſoit reſpecter „ de tous ceux qui la voyoient, & à chaque pas qu'elle faiſoit elle „ ſembloit laiſſer après elle des traces de la vertu. Mais que ſont „ tous ces avantages en comparaiſon de la dignité de Mere de „ Dieu à laquelle elle a été élevée? Elle étoit ſeule dans ſa cham„ bre lorſque l'Ange y entra, éloignée du bruit & du commerce „ du monde, occupée de la priere & de ſaintes méditations. Elle „ garda le ſilence lorſque Gabriel la ſalua pleine de grace: mais „ elle répondit, lorſqu'il l'appella Marie; & ſi elle heſita d'abord, „ elle marqua enſuite ſa prompte obéiſſance aux ordres du Sei„ gneur. « Saint Ambroiſe releve diverſes autres circonſtances de

ſa vie marquées dans l'Evangile, & en fait une regle de conduite
Chap. 3. pour les vierges. Après quoi il leur propoſe la bienheureuſe Thecle, pour apprendre d'elle à ſe ſacrifier pour la gloire de Jeſus-Chriſt leur époux, & à mourir à ſon exemple pour la conſervation de la foi & de la chaſteté. Mais comme ces exemples de la Mere d'un Dieu, & d'une vierge qui avoit été inſtruite par le Docteur des nations pouvoient paroître inimitables alors, ſaint Ambroiſe
Chap. 4. en ajoute un troiſieme tout recent d'une vierge d'Antioche qu'il ne nomme point. » Recherchée avec ardeur pour ſa beauté qui „ n'avoit rien de pareil, pour couper court à toutes ces pourſuites, elle conſacra ſa virginité à Jeſus-Chriſt. Alors ceux qui la „ recherchoient perdant toute eſperance de la poſſeder, changerent leur amour en haine, & la défererent aux perſécuteurs. La „ grandeur de ſa foi la mit au-deſſus de la crainte de la mort qu'elle „ ſouhaitoit même pour conſerver ſa virginité. Le Juge voyant „ d'un côté ſon attachement à la foi, & de l'autre ſes allarmes pour „ ſa pureté, reſolut de lui faire perdre tout à la fois & la pureté & „ la religion : eſperant qu'après lui avoir ravi l'une, il viendroit „ aiſément à bout de l'autre. Il la condamna donc ou à ſacrifier, „ ou à être proſtituée dans un lieu infâme. Sur le refus qu'elle fit „ de renoncer à l'auteur de la virginité, elle fut conduite dans un „ lieu de débauche. Mais l'eſperance qu'elle avoit que Dieu la „ préſerveroit, comme il avoit préſervé Judith, ne fut pas vaine. „ Un ſoldat étant entré dans ce lieu public, changea d'habit avec „ elle, & lui donna par là le moyen de ſortir vierge d'un lieu de „ débauche. Le tyran ayant appris ce qui s'étoit paſſé, condamna „ le ſoldat à mort. La vierge accourut au lieu du ſupplice, & là il „ y eut entre-elle & le ſoldat une ſainte conteſtation qui des deux „ devoit mourir : mais elle finit à l'avantage de l'un & de l'autre. „ Ils combattirent tous deux pour la foi de Jeſus-Chriſt, & tous
Chap. 5. „ deux remporterent la couronne du martyre. « Saint Ambroiſe compare cette action avec ce que les Payens racontent de Damon & de Pythias, diſciples de Pythagore, dont l'un s'offroit de mourir pour l'autre, & fait voir qu'elle eſt bien plus grande & plus genereuſe » Là, ce ſont deux hommes : ici il y a une fille „ obligée de vaincre la foibleſſe de ſon ſexe. Là, ce ſont des „ amis unis depuis long-tems par les liens les plus étroits : ici „ ce ſont deux perſonnes qui ne ſe connoiſſent point. L'un des „ deux, Damon ou Pithyas, ne pouvoit éviter la mort : au con„ traire, il étoit au pouvoir de cette vierge comme du ſoldat de „ l'éviter,

Digitized by Google

V. Dans le troiſiéme livre S. Ambroiſe remet devant les yeux à ſa ſœur Marcelline, les inſtructions que le Pape Libere lui avoit données, lorſque le jour de la naiſſance du Sauveur elle fit, en changeant d'habit, une profeſſion publique de virginité dans l'Egliſe de l'Apôtre ſaint Pierre, en préſence d'une multitude d'autres vierges à qui ſon exemple avoit inſpiré le deſir de ſe conſacrer auſſi à Jeſus-Chriſt. Il rapporte le diſcours que ce Pape fit dans cette ceremonie; mais il s'attache moins à ſes paroles qu'à ſes penſées, qu'il ſe rend propres & qu'il met en ſon ſtyle, beaucoup plus poli que n'eſt celui de Libere. A ce diſcours, dont nous avons donné ailleurs le précis, ſaint Ambroiſe joint l'éloge de ſa ſœur, ſur-tout de ſes jeûnes & de ſes abſtinences, de ſon application continuelle à la lecture des livres ſaints, & à la priere qu'elle accompagnoit ordinairement de beaucoup de larmes: » Tous ces „ exercices, lui dit-il, étoient dans leur place tandis que vous „ avez été jeune: à préſent que vous êtes dans un âge plus avancé, „ que vous avez réduit votre corps en ſervitude & remporté tant „ de victoires ſur vos paſſions, il eſt à propos que vous moderiez „ vos auſterités, afin que vous puiſſiez ſervir plus long-tems de „ maîtreſſe aux jeunes vierges. Variez dans la ſuite vos exercices: „ prenez un peu plus de nourriture; rendez vos jeûnes moins fré„ quens & moins auſteres; faites ſucceder à la lecture & à la priere „ le travail des mains, afin que ce changement d'occupation vous „ devienne une eſpece de repos. On dit communément, qu'il „ faut ceſſer de faire quelquefois ce que l'on veut faire long-tems. „ Que votre vie ne ſoit donc pas tellement auſtere, que vous ne „ puiſſiez augmenter vos auſterités pendant le Carême; mais que „ ce ſoit toujours par un motif de religion & non de vanité. « Il lui recommande l'aſſiduité à la priere aux heures marquées, c'eſt-à-dire le matin quand on ſe leve, avant que de ſortir de la maiſon, avant & après le repas, ſur le ſoir & quand on va ſe coucher. » Il eſt bon auſſi, ajoute-t-il, qu'étant renfermée dans „ votre chambre, vous récitiez ſouvent des Pſeaumes & que vous „ les entremêliez de l'oraiſon Dominicale, ſoit lorſque vous vous „ éveillez, ſoit avant que vous vous endormiez, afin que dès le „ commencement de votre repos vous éloigniez de votre eſprit „ tous les embarras du ſiécle, & que le ſommeil vous prenne dans „ la méditation des choſes ſaintes. Dès le grand matin il faut réci„ ter tous les jours le Symbole des Apôtres, comme étant le „ ſceau du Chrétien & la garde de notre cœur, ſur-tout dans les „ occaſions où nous voyons quelque objet qui nous cauſe de la

Analyſe du troiſiéme livre de la Virginité. Chap. 1. 2. 3.

*Voyez* tome V. page 402.

Chap. 4.

Chap. 5. „ frayeur. N'eſt-ce pas encore pour notre propre inſtruction que
Pſal. 6. 7. „ le Prophéte a dit: *Je laverai toutes les nuits mon lit, & j'arroſe-*
„ *rai de mes larmes le lieu où je ſerai couché;* car ſoit que nous
„ prenions ce lit à la lettre, David nous apprendra que nous de-
„ vons répandre une ſi grande abondance de larmes lorſque nous
„ prions, que notre lit en ſoit lavé. Si nous l'expliquons de notre
„ corps, nous devons laver dans les larmes de la pénitence les
„ pechés que nous commettons dans notre corps. « Saint Am-
Chap. 6. broiſe adreſſant enſuite ſon diſcours à toutes les vierges chrétien-
nes, les exhorte à pleurer ſur les déreglemens du monde, & à
ne ſe réjouir que dans le Seigneur; à ne point mettre leurs plai-
ſirs dans ces airs laſcifs tels qu'on en chante dans ces feſtins
pleins de licences où la pudeur n'eſt pas en ſûreté, où l'on ſent tous
les attraits du vice, & où tous les autres plaiſirs ſe terminent par
celui de la danſe. Pour les détourner de ce dernier qu'on ne
prend, diſoit un celebre orateur Payen, que quand on eſt ou in-
ſenſé ou ivre, il rapporte l'exemple d'Herodiade, dont la danſe
occaſionna la mort de ſaint Jean-Baptiſte. Sa ſœur ſainte Marcel-
line lui avoit demandé ce qu'il falloit penſer des Vierges & des
Martyrs qui ſe ſont donné la mort à elles-mêmes, depeur de
Chap. 7. tomber entre les mains des perſécuteurs. Il répond que ce zele
n'eſt point contraire à la loi de l'Evangile, parce qu'il eſt à préſu-
mer qu'il vient de Dieu; & appuie ſa réponſe de l'exemple de
ſainte Pelagie, Vierge & Martyre d'Antioche, qui voulant ſe
mettre à couvert de ceux qui cherchoient à lui ravir la foi ou la
chaſteté, ſe fit mourir elle-même; de celui de ſa mere & de ſes
ſœurs, qui par un ſemblable motif ſe précipiterent dans une rivie-
re; & de celui de ſainte Sothere, qu'il dit avoir été ſa parente.
On croit qu'elle ſouffrit à Rome ſous Diocletien, le douziéme
Mai de l'an 304. L'Egliſe honore ſa mémoire le 10. Fevrier.
Dans les anciennes éditions, le traité de la virginité qui com-
mence par le jugement que Salomon prononça entre deux fem-
mes, fait partie du troiſiéme livre des vierges; mais dans la nou-
velle on l'a placé après celui des veuves, conformément à tous
les anciens manuſcrits.

## §. XI.

### *Du livre des Veuves, & de la Virginité.*

I. LE livre des Veuves ſuivit de près le traité des Vierges; ſaint Ambroiſe (*a*) ayant voulu louer en même-tems deux états, qui ont enſemble tant de rapport, & dont l'Apôtre fait l'éloge (*b*) au même endroit, en diſant : *De même une femme qui n'eſt point mariée & une vierge s'occupe du ſoin des choſes du Seigneur, afin d'être ſainte de corps & d'eſprit.* Il le compoſa à l'occaſion d'une veuve, qui ſous prétexte qu'il l'avoit (*c*) exhortée à quitter le deuil & à moderer la douleur que lui cauſoit la mort de ſon mari, abuſoit de ſes conſeils & s'en autoriſoit pour ſe remarier, quoiqu'elle fût fort avancée en âge, & qu'elle eût des filles mariées & d'autres prêtes à marier. Voulant donc empêcher qu'on ne crût dans le monde qu'il avoit conſeillé à cette femme de paſſer à de ſecondes nôces, & l'en diſſuader elle-même, il écrivit ce traité des Veuves, dans lequel il releve la gloire de la viduité, & montre qu'elle eſt peu inferieure à celle de la virginité.

Livre des Veuves, écrit vers l'an 377. à quelle occaſion.

II. Il apporte en preuves non-ſeulement le témoignage de l'Apôtre ſaint Paul, qui confond dans un même éloge les veuves & les vierges, comme s'occupant également des choſes du Seigneur & à ſe rendre ſaintes de corps & d'eſprit; mais auſſi les exemples de pluſieurs veuves de l'ancien & du nouveau Teſtament, ſavoir de Noëmi, de Judith, de Debora, d'Anne, de Jahel, de la veuve de Sarepta, & de la belle-mere de ſaint Pierre. Il raconte les graces & les benedictions dont leur viduité a été honorée, & exhorte les veuves chrétiennes à imiter ces excellens modéles par la pratique des regles que l'Apôtre leur preſcrit. Enſuite il fait voir la foibleſſe des raiſons dont les femmes ont coutume de ſe ſervir pour s'engager dans un ſecond mariage; & s'adreſſant en particulier à celle qui lui avoit donné occaſion de compoſer ce traité, il lui fait ſentir toute l'indecence de l'engagement qu'elle alloit contracter, tâchant de la faire rougir des ſecrétes diſpoſitions de ſon cœur & de la paſſion qui la poſſedoit. Il la conjure d'implorer avec confiance la miſericorde de Jeſus-Chriſt, afin qu'il briſe les funeſtes liens dans leſquels elle ſe trou-

Analyſe de ce traité. Chap. 1.

Chap. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8.

Chap. 9. & 15.

(*a*) Ambroſ. *de Viduis, cap.* 1. *n.* 1.
(*b*) Paul. *I. Cor.* 7. 34.
(*c*) Ambroſ. *de Viduis, cap* 9. *n.* 57.

Digitized by Google

voit engagée; & afin d'obtenir de lui plus sûrement l'effet de ſes demandes, il lui conſeille de chercher encore d'autres interceſſeurs qui prient pour elle, comme Pierre & André ſon frere prierent pour la veuve que Jeſus-Chriſt guérit de la fiévre. » Comme » nous ſommes trop foibles, dit-il, pour aller de nous-mêmes juſ» qu'à la demeure de notre Medecin celeſte, il faut implorer les » prieres des ſaints Anges qui nous ſont donnés pour nous ſecou» rir: il faut prier les Martyrs, dont les corps qui reſtent ici nous » ſont comme de ſacrés gages qui ſemblent nous promettre leur » aſſiſtance: & en effet, ceux qui ont lavé dans leur ſang les taches » de leurs pechés, ſont bien capables de demander le pardon des » nôtres. N'ayons donc point de honte de prendre dans notre » foibleſſe pour interceſſeurs ceux qui ont ſi bien reconnu la leur » dans le tems même qu'ils ſont demeurés victorieux. « Mais en
Chap. 11. lui conſeillant la viduité comme un état plus parfait & plus heureux, il a grand ſoin de déclarer qu'il ne prétend point en faire un précepte, ni condamner les ſecondes nôces. Il va même plus loin; car en parlant des troiſiémes & des quatriémes, il ſe contente de dire qu'il ne les approuve pas, ſans les rejetter comme illicites. Pour ce qui eſt du mariage en general, il en prend la défenſe contre les Marcionites, les Manichéens & les autres heretiques qui le condamnoient, & les traite de loups revêtus de la peau de brebis, qui ſous prétexte de porter indifferemment tout le monde à une chaſteté parfaite qu'ils violoient eux-mêmes effrontément en s'abandonnant aux plus honteuſes impuretés, accabloient les autres ſous un fardeau qu'ils ne vouloient pas toucher du bout du doigt.

Suite de l'analyſe du livre des Veuves.

III. Enſuite après avoir prouvé par le témoignage de S. Paul que la virginité eſt préferable au mariage, il dit que la virginité n'eſt que de conſeil, & fait voir par l'hiſtoire du jeune homme
Chap. 12. riche rapportée par ſaint Matthieu, la difference qu'il y a entre
Matth. 19. 16. précepte & conſeil. La chaſteté eſt de précepte, la virginité de
Chap. 13. conſeil. Il témoigne qu'il y avoit de ſon tems pluſieurs perſonnes qui, par amour pour la chaſteté, ſe coupoient & ſe mutiloient eux-mêmes. Saint Ambroiſe, ſans vouloir déclarer ouvertement ce qu'il penſoit d'une action de cette nature, ſe contente de dire qu'elle n'eſt point permiſe, & renvoie ces perſonnes aux anciens réglemens de l'Egliſe, entendant peut-être par-là les Canons XXI. XXII. XXIII. & XXIV. des Apôtres, que l'on prétend
Chap. 14. avoir été renouvellés dans le premier de Nicée. Enfin il déclare que tout ce qu'il a dit ſur la viduité n'eſt pas un précepte, mais un conſeil;

conſeil; qu'en cela il a eu en vûe, non de tendre des piéges pour faire tomber les autres, mais de s'acquiter de la charge qu'il a de cultiver le champ de ſon Egliſe, d'y voir fleurir la pureté virginale dans tout ſon éclat, d'y faire regner la gravité des veuves dans toute ſa force & ſa vigueur, & d'y recueillir les fruits de la continence conjugale avec toute ſa fécondité & ſon abondace.

Ce livre eſt cité par ſaint Jerôme. Age des veuves.

IV. Saint Ambroiſe cite (*a*) pluſieurs fois ſon livre des Veuves dans ſon commentaire ſur ſaint Luc; & ſaint Jerôme (*b*) en rapporte divers endroits dans l'apologie de ſes livres contre Jovinien. Ce que le ſaint Evêque y dit de l'âge des veuves eſt remarquable. Saint (*c*) Paul, dans ſa premiere Epître à Timothée, le fixe à ſoixante ans. Mais ſaint Ambroiſe prétend (*d*) que cela ne doit pas être pris à la lettre, & que rien n'empêche qu'on ne reçoive au rang des veuves de jeunes perſonnes qui par leur gravité, leur modeſtie & les autres vertus, ſe ſont rendu dignes de cet honneur. Il appuie ſon ſentiment de l'exemple d'Anne la prophéteſſe, qui, au rapport de ſaint Luc (*e*), avoit été employée au ſervice du Temple étant encore fort jeune.

Livre de la virginité, écrit vers l'an 378.

V. Le livre des Veuves eſt encore (*f*) cité dans celui de la Virginité: ce qui confirme ce que nous avons dit plus haut, que le livre de la Virginité ne doit point faire partie du troiſiéme des Vierges, mais un traité ſéparé. En effet, dans tous les manuſcrits il ſuit immédiatement le livre des Veuves. On en met l'époque vers l'an 378.

Analyſe de ce livre.

VI. Saint Ambroiſe commence ce traité par deux reflexions qui y ont peu de rapport: l'une ſur le jugement que Salomon rendit entre deux femmes qui diſputoient enſemble ſur leurs enfans; Chap. 1.

l'autre ſur le ſacrifice de Jephté: mais c'eſt apparemment qu'on avoit lû ce jour-la quelque choſe du troiſiéme livre des Rois, & de celui des Juges; & que le ſaint Evêque voulut en expliquer quelque choſe avant que de continuer à parler de la virginité, ſur laquelle il avoit déja fait pluſieurs diſcours, dont ſont compoſés ſes trois livres des Vierges. Il trouve étrange, en parlant du ſacrifice de Jephté, que l'on ait répandu alors ſans aucune oppoſition le ſang d'une vierge, & qu'aujourd'hui il faille eſſuier tant de contradictions & tant de reproches, lorſqu'on veut en conſacrer une à Dieu par une oblation innocente & toute ſainte; que l'on ait vû ſans s'é- Chap. 2. Chap. 3.

(*a*) Ambroſ. *Admonit. in hunc lib. p.* 185.
(*b*) Hieronym. *Epiſt.* 30. *ad Pammach. pag.* 237.
(*c*) Paul. *1. Epiſt. ad Timoth.* 5.
(*d*) Ambroſ. *de Viduis, c.* 2. *n.* 9. 12.
(*e*) Luc. 2. 36.
(*f*) Ambroſ. *l. de Virginit. c.* 8. *n.* 46.

mouvoir, un cruel parricide s'accomplir parce qu'il étoit promis; & que l'on ne puiſſe en ce tems-ci ſouffrir qu'un pere qui a voué la virginité de ſa fille, accompliſſe ſon vœu. Il ſe plaint de ce que l'on vouloit obliger les Evêques à tolerer ce deſordre, eux qui doivent expoſer leur vie s'il eſt beſoin, pour ſoutenir la ſainteté de cette profeſſion. Pour donner une haute idée de la virginité, il prouve par le témoignage de l'Evangile que l'on avoit lû le même jour & qui étoit tiré du chapitre vingt-ſeptiéme de ſaint Matthieu, que les vierges ont eu le privilege de voir avant les
Chap. 4. Apôtres mêmes Jeſus-Chriſt reſſuſcité. Mais il veut que les vierges ne mettent pas leur mérite dans la ſeule pureté de corps, mais
Chap. 5. encore plus dans celle du cœur. On lui faiſoit un crime de porter les filles à embraſſer la virginité, par les eloges qu'il lui donnoit, & de s'oppoſer au mariage de celles qui étoient conſacrées à Dieu. » Plût à Dieu, dit-il, qu'on pût me convaincre du premier » de ces crimes par de bonnes preuves, par des exemples réels, » plutôt que par des diſcours vagues qui ne tendent qu'à me deſ» honorer : je ne craindrois pas d'encourir votre haine. Plût à » Dieu encore que je puſſe détourner du mariage celles mêmes » qui s'y deſtinent, & les engager à prendre le voile des vierges, » plutôt que celui qu'on met ſur la tête des femmes mariées ! » Quoi, me fera-t-on un crime de ne pas ſouffrir qu'on arrache » des vierges du pié des Autels pour les conduire à un époux ? » Voudra-t-on qu'ayant la liberté de ſe choiſir un homme pour » mari, elles n'ayent pas la liberté de lui préferer Jeſus-Chriſt. »
Chap. 6. Il montre qu'on n'a aucun ſujet de blâmer ſon zele pour la virginité, puiſqu'elle n'eſt ni mauvaiſe, ni nouvelle, ni inutile; qu'elle a merité les éloges de Jeſus-Chriſt, & que ſaint Paul l'a préferée
Chap. 7. au mariage; qu'on ſe plaint mal-à-propos que le nombre des vierges va faire manquer le genre humain, puiſqu'on ne peut montrer quelqu'un qui ait cherché une femme ſans en trouver. » En » quel pays, ajoute-t-il, a-t-on fait la guerre pour une vierge? Qui » eſt-ce qui a perdu la vie pour l'amour d'elle? Ces malheurs ſont » des ſuites du mariage. Il faut venger un mari outragé par l'adul» tere; porter les armes contre un raviſſeur. Que l'on voie s'il y » a des villes plus peuplées que celles où il y a plus de vierges. » Combien en conſacre-t-on tous les ans dans l'égliſe d'Alexan» drie, d'Afrique & de tout l'Orient. Il nait moins d'hommes à » Milan qu'on ne conſacre de vierges dans ces provinces.

Suite de l'analyſe du livre

VII. Du moins faudroit-il, diſoient la plûpart, ne donner le voile qu'à des filles d'un âge mûr & avancé. » Oui, je conviens,

» répond ſaint Ambroiſe, qu'il eſt de la prudence d'un Evêque de la Virginité.
» de ne pas voiler facilement une jeune fille. Qu'il conſidere à la
» bonne heure quel eſt ſon âge ; mais qu'il conſidere encore plus Chap. 7.
» quelle eſt ſa foi, ſa pudeur & ſi elle a une chaſteté éprouvée ;
» qu'il examine ſi elle a la gravité des femmes âgées, les mœurs
» des vieillards, & un amour pour la pureté tel qu'on l'a après s'y
» être exercé pendant un grand nombre d'années ; ſi elle s'eſt tou-
» jours tenue ſous la garde de ſa mere, ſi elle n'a été que rarement
» avec ſes compagnes : la plus longue vieilleſſe ne manque pas à
» cette fille, ſi elle a toutes ces qualités. Si au contraire elle n'en
» a aucune, il faut differer ſa conſécration, non parce qu'elle eſt
» trop jeune d'âge, mais parce qu'elle eſt trop jeune de mœurs.
» Ce n'eſt pas la vieilleſſe qui a rendu Thecle recommandable,
» c'eſt la vertu. Tous les âges ſont propres au ſervice de Dieu, &
» capables d'arriver à la perfection que Jeſus-Chriſt nous a enſei-
» gnée. Les enfans ſuivirent Jeſus-Chriſt dans le déſert, & il y en
» a eu pluſieurs qui ont ſouffert le martyre pour la gloire de ſon
» nom. » Saint Ambroiſe propoſe pour modéles aux vierges chré- Chap. 8.
tiennes les vertus de l'Epouſe du Cantique des Cantiques, particulierement ſon ardeur & ſa perſéverance à chercher ſon Epoux, qui eſt Jeſus-Chriſt : mais il leur recommande de ne le point chercher où il n'eſt pas, c'eſt-à-dire dans le grand monde, ou chez de faux docteurs, peu inſtruits ou trop relâchés. C'eſt ſur les mon- Chap. 9.
tagnes qu'il veut qu'on le cherche, d'où ſe répand de toutes parts la bonne odeur d'une vie ſainte & remplie des plus ſublimes vertus ; c'eſt dans le cœur d'un ſaint & ſavant Evêque ; c'eſt dans le déſert qui mene à la vie, & qui fleurit comme le lys, ſelon la parole du Prophéte. L'explication qu'il donne de ces paroles de l'Epouſe : *Comment revêterai-je ma robe*, mérite d'être rapportée. Iſaï. 31. 1.
» Remarquez ici, dit-il, le pieux langage de cette ame enriere- Chap. 10.
» ment conſacrée au ſervice de Dieu, laquelle s'eſt tellement
» dépouillée de toutes les affections terreſtres & charnelles, que
» quand bien même elle voudroit, elle ne ſait pas comment elle
» pourroit s'en revêtir de nouveau. Tout la retient dans le devoir :
» la honte de ſe replonger dans le vice, la crainte de perdre ſa
» réputation, l'oubli même de ſes anciennes habitudes dont elle
» a effacé juſqu'aux moindres traces par une pratique continuelle
» du bien. » Il explique avec autant de nobleſſe & d'onction une Chap. 11. 12.
grande partie du même cantique ; & finit par le diſcours qu'il 13. 14. 15. 16.
avoit prêché le jour de la fête des Apôtres ſaint Pierre & ſaint Chap. 18.
Paul, dans lequel après avoir comparé les travaux des Miniſtres 19. 20.

de Jeſus-Chriſt à la pêche miraculeuſe de ſaint Pierre, il exhorte les vierges & les veuves à venir s'enfermer dans les filets des ſaints Apôtres; & prie le Seigneur de benir ſa pêche par d'heureux ſuccès qu'il dit ne pouvoir attendre que de lui.

## §. XII.

### *Des livres de l'Inſtitution d'une Vierge; de l'Exhortation à la Virginité, & de la chute d'une Vierge.*

Livre de l'inſtitution d'une vierge, eſt adreſſé à Euſebe, citoyen de Bologne; à quelle occaſion il a été écrit.

I. LE livre qui eſt communément intitulé: *Inſtitution* ou *Education d'une Vierge*, porte auſſi dans les manuſcrits le titre de *Diſcours ſur la virginité perpétuelle de Marie.* Ces deux titres lui conviennent également bien, puiſque ſaint Ambroiſe y parle des devoirs des vierges conſacrées à Dieu, & qu'il y combat l'erreur de Bonoſe qui avoit attaqué la virginité perpétuelle de la ſainte Vierge: auſſi les a-t-on conſervés tous deux dans la nouvelle édition de ſes œuvres. Voici ce qui donna occaſion à ce traité. Il y avoit à Bologne un citoyen, nommé Euſebe, autant diſtingué par ſa naiſſance que par ſes richeſſes, qui avoit un fils appellé Fauſtin, pere d'un grand nombre d'enfans. Euſebe leur ayeul, les envoya à ſaint Ambroiſe qui étoit ſon ami, le priant de veiller à leur éducation. De ce nombre étoit une fille nommée Ambroſie, qu'il pria le ſaint Evêque de conſacrer à Jeſus-Chriſt. Saint Ambroiſe qui la regardoit auſſi comme ſa fille, l'offrit à Dieu avec joie en préſence des Fidéles, & lui fit en lui donnant le voile, un diſcours plein d'onction, qu'il mit enſuite par écrit, & qu'il adreſſa à Euſebe. Il le loue dans une petite préface qui eſt à la tête de ce diſcours, de ſa tendreſſe pour Ambroſie & du ſoin particulier qu'il prenoit d'elle. » Vous n'élevez, lui dit-il, vos autres filles que » pour les établir dans des maiſons étrangeres, au lieu que vous » garderez toujours celle-ci dans votre maiſon. « C'eſt qu'alors les vierges demeuroient dans la maiſon de leurs parens, & n'étoient point encore, du moins en Italie, renfermées dans des Monaſteres: car quoique les vingt vierges de Bologne, dont on a parlé plus haut, vécuſſent en ſocieté, elles n'étoient pas néanmoins cloîtrées.

Ce livre a été écrit vers l'an 391.

II. Les deux chapitres ajoutés à cette exhortation font voir que ſaint Ambroiſe ne l'écrivit que vers l'an 391. car il y attaque l'hereſie de Bonoſe, qui fut condamnée pour la premiere fois dans le Concile de Capoue tenu la même année.

III. Il commence ce traité par l'éloge de la virginité, dont il dit que les principaux devoirs ſont la retraite, le ſilence & l'oraiſon. Enſuite il entreprend l'apologie du ſexe, & prouve que c'eſt à tort qu'on accuſe les femmes d'être la cauſe des miſeres du genre humain, & un ſujet perpétuel de chute & de ſcandale aux hommes. » Car pourquoi reprocher en particulier au ſexe le plus » foible, la chute qu'il a faite, lorſqu'on ne peut diſconvenir que » le ſexe le plus fort ne l'a pas évitée? La faute de la femme eſt en » quelque ſorte excuſable; celle de l'homme ne l'eſt point: celle-la, » comme l'aſſure l'Ecriture, fut trompée par le ſerpent qui étoit le » plus fin & le plus ruſé de tous les animaux: celui-ci l'a été par la » femme. Si l'homme n'a pû reſiſter à celle qui lui étoit inferieure, » comment la femme auroit-elle reſiſté à l'Ange qui lui étoit ſu» perieur? Et ſi l'homme n'a pû garder le commandement qu'il » avoit reçu de Dieu même, comment la femme auroit-elle gardé » le commandement qu'elle n'avoit reçu que de ſon mari? La » femme, quoique coupable, trouve donc une excuſe dans le » peché de l'homme? auſſi Dieu reprend ſeverement celui-ci, » tandis qu'il ſe contente d'interroger celle-la. Dans le jugement » même où ils ſont tous deux condamnés, la femme fait paroître » plus de douceur & de modération que l'homme. Adam accuſe » Eve, Eve n'accuſe que le ſerpent; & quoique chargée par ſon » mari, elle ne le charge pas à ſon tour: elle voudroit au con» traire, ſi elle le pouvoit, le faire abſoudre. » Saint Ambroiſe montre que la beauté dont on ſe plaint comme d'un piége dangereux, n'eſt un ſujet de tentation qu'à l'égard de ceux qui la préferent follement à la beauté interieure; que ce n'eſt point un vice dans une femme d'être telle que la nature l'a formée, mais que c'en eſt un dans un homme de rechercher dans une femme ce qui lui eſt ſouvent une occaſion de tomber; que les hommes ſont d'autant plus coupables que connoiſſant le péril, ils ne prennent pas les précautions les plus sûres pour s'en mettre à couvert, qui ſont de veiller, de prier, de jeûner; que ſi la femme a peché avant l'homme, elle a auſſi été la premiere à avouer ſon peché, & qu'elle a ſoin de l'expier tous les jours, non-ſeulement en s'expoſant aux douleurs de l'enfantement pour l'amour de l'homme, mais en jeûnant tous les jours, & en ajoutant des jeûnes volontaires à ceux qui ſont d'obligation, tandis que l'homme qui l'a ſuivie dans ſon égarement néglige de la ſuivre dans ſon retour; enfin que ſi Eve a occaſionné la condamnation du genre humain, cette perte a été pleinement réparée par Marie lorſqu'elle eſt devenue mere

Analyſe du traité de l'éducation d'une vierge.

Chap. 1. 2.

Chap. 3.

Chap. 4.

Chap. 5.

d'un Dieu, & que par ſon exemple elle a appellé pluſieurs filles à la virginité.

Réponſe aux objections contre la virginité perpétuelle de Marie. Chap. 5. *Voyez* tome V. page 708.

IV. Saint Ambroiſe qui juſques-là avoit cru devoir laiſſer enſevelie dans un profond ſilence l'hereſie de ceux qui attaquoient la virginité perpétuelle de la ſainte Vierge, s'éleve ici contre eux avec beaucoup de force. Bonoſe Evêque de Sardique, étoit le chef de cette ſecte. Il répond d'abord à leurs objections, & fait voir que le terme de *femme*, dont l'Ecriture ſe ſert quelquefois en parlant de Marie, ne bleſſoit en aucune maniere ſa virginité; Joan. 2. 3. & 5. qu'il déſigne le ſexe & non pas le mariage; que l'uſage commun du peuple ne peut en cela prévaloir contre la verité; que ce nom a été donné à Eve avant que ſon mari l'eût connue, & qu'elle le porta pendant tout le tems qu'elle demeura dans le Paradis terreſtre; que ce qui eſt dit en ſaint Matthieu : Matth. 1. 18. *Marie ſe trouva groſſe avant qu'ils euſſent été enſemble*, n'intereſſe point non plus la virginité perpétuelle de Marie, parce que c'eſt la coutume de l'Ecriture de marquer clairement ce qu'elle veut faire connoître, & de ne s'arrêter pas à la queſtion incidente; que par la même raiſon on ne doit point conclure que Joſeph ait connu la ſainte Ibid. 25. Vierge, parce qu'il eſt dit plus bas: *Joſeph ne la connut point juſqu'à ce qu'elle enfanta ſon Fils.* Comme on ne peut pas dire que Dieu ait ceſſé d'être Dieu pendant quelque tems, parce qu'il eſt Iſaï. 46. 4. dit dans Iſaïe: *Je ſuis Dieu juſqu'à ce que vous arriviez à la vieilleſſe;* que le Fils ceſſe quelques jours d'être aſſis à la droite du Pſal. 109. Pere, parce que nous liſons dans le Pſeaume cent neuf: *Le Seigneur a dit à mon Seigneur, aſſeyez-vous à ma droite juſqu'à ce que je réduiſe vos ennemis à vous ſervir de marche-pié;* que ſi Joſeph voyant ſon épouſe groſſe, prit la réſolution de la renvoyer ſecrettement la croyant coupable, il ne fut dans cette penſée que tandis qu'il ignora le myſtere, & avant l'apparition de l'Ange : mais qu'auſſitôt qu'il en eut été inſtruit il demeura fidéle, ne douta plus de la virginité de Marie & tint caché le myſtere qui lui avoit été Matth. 1. 24. confié; que ces paroles: *Joſeph prit ſa femme avec lui & partit pour* Chap. 6. *l'Egypte*, ne font rien pour les Bonoſiaques; car d'abord qu'une femme eſt unie à ſon mari, elle prend le nom d'épouſe, & ce nom lui eſt donné dès le premier moment de leur union. La perte de la virginité ne fait pas le mariage, c'eſt le conſentement des parties; & une fille acceptant un mari, devient veritablement ſon épouſe, quand même ſon mari ne la connoîtroit pas & n'habiteroit jamais avec elle; que les freres de Jeſus-Chriſt, dont il eſt parlé dans l'Evangile, ont pû appartenir à Joſeph & non pas à

Marie ; qu'au ſurplus le nom de freres ſe donne indifféremment à ceux qui ſont d'une même nation & d'une même race, ou qui ont enſemble d'étroites liaiſons.

V. Après avoir détruit les objections des Bonoſiaques, ſaint Ambroiſe vient aux preuves de la virginité perpétuelle de la ſainte Vierge, & dit qu'il n'eſt pas à croire que Jeſus-Chriſt eût pris pour mere une vierge qui n'auroit pas eu aſſez de vertu pour ſe conſerver toujours pure ; ni qu'elle eût abandonné elle-même une vertu dont elle avoit propoſé aux vierges le plus parfait modéle ; que n'y ayant aucune créature ſur qui Jeſus-Chriſt ait répandu ſes graces avec plus d'abondance que ſur ſa Mere, il eſt hors de toute apparence qu'il ait ſouffert la perte de ſon plus auguſte privilege, & celui qui, ſelon l'Ecriture, a toujours eu plus de part aux faveurs de Dieu que tous les autres états ; qu'il n'eſt pas plus vraiſemblable, que Marie ayant porté un Dieu dans ſon ſein, y ait voulu enſuite porter un homme ; que Joſeph étant un homme juſte, n'a pas été aſſez temeraire pour ne pas vivre avec elle dans une perpétuelle continence ; que Jeſus-Chriſt a rendu témoignage à la virginité de Marie, en la recommandant lorſqu'il étoit ſur la Croix, à ſaint Jean ſon diſciple bien-aimé, & en la lui donnant pour mere ; ſi elle eût uſé du mariage comme les autres femmes, il n'auroit eu garde de ſéparer une épouſe de ſon époux pour la donner à un autre. » Jeſus-Chriſt ne prétendoit pas ſans doute au» toriſer par là le divorce, ni Marie ne ſongeoit pas à ſe ſéparer de » ſon époux : mais avec qui devoit-elle demeurer qu'avec celui que » ſon Fils avoit inſtitué ſon heritier, & qu'il avoit fait le gardien » de ſa virginité ? « Saint Ambroiſe ſuppoſe ici que Joſeph époux de Marie, vivoit encore au tems de la Paſſion ; & ce qui lui fait dire que la ſéparation de la ſainte Vierge n'étoit pas un divorce, c'eſt qu'il paroît perſuadé que le mariage ne l'avoit unie à Joſeph que pour l'accompliſſement du myſtere, & que ce mariage devoit ceſſer quand le myſtere fut entierement accompli par la mort de Jeſus-Chriſt. Il tire une autre preuve de la virginité perpétuelle de Marie, de cet endroit d'Ezechiel : *Le Seigneur me dit, Cette porte demeurera fermée, elle ne ſera point ouverte & nul homme n'y paſſera, parce que le Seigneur le Dieu d'Iſraël eſt entré par cette porte, & elle demeurera fermée.* » Quelle eſt cette porte, dit ſaint » Ambroiſe, ſi ce n'eſt Marie ? Et pourquoi eſt-elle fermée, ſi ce » n'eſt parce qu'elle eſt vierge ? Marie eſt donc cette porte par la» quelle Jeſus-Chriſt eſt entré dans le monde lorſqu'elle l'a en» fanté en demeurant toujours vierge ; le ſceau de ſa virginité eſt

Preuves de la virginité perpétuelle de Marie.

Chap. 6.

Chap. 7.

Chap. 8. Ezechiel 44. 1.

» reſté entier & n'a jamais été rompu, lorſque celui dont l'univers » ne peut ſoutenir la grandeur, eſt ſorti de ſon ſein virginal; Jeſus- » Chriſt a paſſé par cette porte, mais il ne l'a pas ouverte. « Saint Ambroiſe avoit dit dans ſon ſecond livre ſur ſaint Luc, (*a*) que Jeſus-Chriſt en naiſſant ouvrit le ſein de ſa mere : mais il ne s'étoit ſervi de cette façon de parler que pour s'accommoder à celle dont a uſé Moïſe en parlant de la naiſſance des premiers nés; & on ne doit nullement en inferer qu'il ait penſé diverſement en differens tems, ſur la maniere dont Jeſus-Chriſt ſortit du ſein de Marie.

Figures de la virginité de Marie. Exhortation aux Vierges. Preuves de la divinité de Jeſus-Chriſt.

VI. Saint Ambroiſe trouve des figures de la virginité de Marie dans ce qui eſt dit au quatriéme chapitre des Cantiques, du jardin fermé & de la fontaine ſcellée; & dans ce que dit Iſaïe, du rejetton qui ſort de la tige : & en fait l'application aux vierges chrétiennes, qu'il dit devoir d'autant plus imiter la virginité perpétuelle de la ſainte Vierge, que Jeſus-Chriſt leur Epoux celeſte les y invite. Il prouve qu'il eſt Dieu, & établit nettement la divinité des trois Perſonnes, s'arrêtant particulierement à celle du Fils, parce que les Bonoſiaques qu'il avoit déja refutés touchant la virginité perpétuelle de Marie, nioient encore avec Photin la divinité de Jeſus-Chriſt. De ce qu'il eſt écrit : *Allez, batiſez au nom du Pere, du Fils & du Saint-Eſprit*, ces heretiques, que ſaint Ambroiſe appelle Ariens, concluoient que le Pere étant nommé le premier, étoit plus grand que le Fils qui n'eſt nommé que le ſecond. » Quoi donc, leur répond le ſaint Evêque, le Pere eſt-il inferieur » au Fils, parce qu'il eſt dit dans l'Evangile : *Au commencement* » *étoit le Verbe, & le Verbe étoit avec Dieu?* ou lorſque Jeſus- » Chriſt a dit : *L'Eſprit du Seigneur s'eſt repoſé ſur moi, c'eſt pour-* » *quoi il m'a conſacré par ſon onction*, a-t-il prétendu que le Saint- » Eſprit étoit au-deſſus du Fils de Dieu? Par ces termes *au nom*, » qui précedent les autres, Jeſus-Chriſt nous enſeigne qu'un ſeul » nom ſuffit pour exprimer la Trinité; que comme il n'y a qu'un » ſeul nom, il n'y a qu'un ſeul Dieu, qu'une ſeule divinité, qu'une » ſeule majeſté. « Ils oppoſoient encore ce paſſage de la premiere aux Corinthiens : *Le premier homme qui vient de la terre eſt terreſtre; le ſecond homme qui vient du Ciel eſt celeſte.* Saint Ambroiſe répond que ce n'eſt qu'entant qu'homme que l'Apôtre appelle Jeſus-Chriſt *le ſecond homme*, parce qu'en effet il eſt après Adam; mais qu'il eſt le premier ſelon ſa divinité, n'ayant perſonne avant lui.

Chap. 9.

Chap. 10.

*Voyez* tome V. page 709.

Matth. 28.19.

Chap. 11. 12.

I. Cor. 15.47.

(*a*) Ambroſ *lib. 2. in Lucam, num. 57. pag. 1308.*

Enſuite

Enſuite il donne l'explicarion des endroits de l'ancien Teſtament qui renferment des figures de la virginité de Marie. Il en trouve une dans ce vaſe bouillant, dont parle le prophéte Jeremie; une autre dans cette nuée legere, ſur laquelle Iſaïe dit que le Seigneur doit venir: » Nuée vraiment legere, qui n'ayant jamais ſenti comme les autres femmes le poids & l'incommodité de la groſſeſſe, » a délivré le monde du lourd fardeau du peché, en portant dans » ſon ſein le Liberateur des pecheurs. « Il exhorte les vierges à recevoir en elles la pluie ſpirituelle qui tombe de cette nuée. » Elle » moderera, dit-il, la chaleur de vos paſſions, & par la douce » humidité qu'elle répandra dans le champ de votre ame, elle la » rendra féconde en bonnes œuvres. « Il applique encore à la ſainte Vierge ce qui a été dit myſtiquement de l'Égliſe dans le Cantique des Cantiques, & la benediction qu'Iſaac donna à Jacob. Puis s'adreſſant à Ambroſie, il lui trace un plan de vie, qui ſe réduit à la fuite de la vie & du commerce du monde; au chant continuel des Pſeaumes, des Cantiques & des Hymnes, non pas pour plaire aux hommes mais à Dieu; à la méditation des paroles & des actions de Jeſus-Chriſt, comme auſſi des Commandemens de Dieu, & à l'exercice des vertus, particulierement de la charité. Il finit ce plan de vie par une priere qu'il adreſſe à Dieu pour Ambroſie, dans laquelle il le conjure de prendre ſous ſa protection cette fille réſolue de paſſer toute ſa vie à ſon ſervice, de lui offrir ſon ame & de lui conſacrer ſa virginité. » Je vous la preſente, Seigneur, » en qualité de votre Pontife; je vous la recommande comme » étant ſon pere, ſervez-lui par votre bonté de guide & de conducteur. Ajoutez à la pudeur dont elle eſt déja ornée, la modeſtie, la ſobrieté, la continence. Donnez-lui un voile rougi dans » le ſang du Sauveur: faites qu'elle porte dans ſa chair la mortification de Jeſus-Chriſt; c'eſt là le voile glorieux que vous mettrez ſur ſa tête; ce ſont les riches vêtemens ſous leſquels vous » couvrirez ſes pechés & ferez briller ſon innocence. Ajoutez » encore, une ardeur toujours nouvelle pour le culte de la religion, une attention à poſſeder le vaſe de ſon corps dans la ſainteté, un amour pour les humiliations, une ardente charité, un » zele inébranlable pour la verité, un ſoin continuel de la modeſtie & de la pudeur. Faites qu'elle ſoit chaſte comme la tourterelle, ſimple comme la colombe, qu'elle ait un cœur plein » de candeur, qu'elle ſoit ſobre à parler, retenue devant le monde, » remplie de tendreſſe pour ſes parens, de compaſſion pour les » pauvres & les miſerables, d'éloignement pour tout ce qui a l'ap-

Chap. 13. Jerem. 1. 13. Chap. 14. 15. 16. Chap. 17.

» parence du mal, & qu'elle rempliſſe de conſolation le cœur de » la veuve. « Enfin il invite Jeſus-Chriſt à venir au jour de ſes nôces recevoir ſa ſervante, qui ſe conſacre à lui par une profeſſion publique, après s'y être conſacrée depuis long-tems en eſprit & de cœur, On voit par ce traité de ſaint Ambroiſe (*a*), qu'il en avoit déja compoſé pluſieurs ſur la même matiere.

Exhortation à la virginité, écrite vers l'an 393.

VII. Le ſuivant traite encore de la virginité. C'eſt un diſcours que ſaint Ambroiſe fit vers l'an 393. à Florence, en dédiant une Egliſe qu'une ſainte veuve nommée Julienne y avoit fait bâtir, & qui fut nommée la Baſilique Ambroſienne. On a donné à ce diſcours le titre d'*Exhortation à la virginité*, parce que la plus grande partie eſt employée à l'inſtruction des trois filles de cette veuve.

Analyſe de ce traité.

VIII. Il y eſt auſſi beaucoup parlé des reliques des ſaints martyrs Vital & Agricole, dont il avoit fait la tranſlation à Boulogne avec

Chap. 1. l'Evêque du lieu, vers le commencement de cette même année 393. S. Ambroiſe y fait encore l'hiſtoire de leur martyre, & releve avec de grands éloges le prix de leurs Reliques, dont l'Evêque de Boulogne lui avoit fait preſent, & qu'il avoit placées ſous l'Autel

Chap. 2. de l'Egliſe qu'il venoit de dédier. » Je vous ai apporté, dit-il en » s'adreſſant à ceux de Florence, des preſens que j'ai amaſſés » de mes propres mains: ce ſont les trophées de la Croix dont » vous éprouvez vous-mêmes la vertu par les miracles qu'elle » opere, & dont les démons ne peuvent s'empêcher de confeſſer » la puiſſance. Je laiſſe à d'autres d'amaſſer de l'or & de chercher » des pierres précieuſes; pour moi j'ai amaſſé des cloux qui ont » percé le corps du Martyr, & qui ſont en ſi grand nombre, qu'ils » y ont fait plus de plaies qu'il n'y a de membres; j'ai amaſſé les » reſtes de ſon ſang & le bois de ſa croix, qui ſont les ſignes éclatans de la victoire qu'il a remportée. Recevez donc avec reſpect » ces préſens de ſalut que je vais maintenant dépoſer ſous le ſaint » Autel. Une pieuſe veuve m'a demandé ce ſacré dépôt, & je n'ai » pû le lui refuſer. « Cette veuve étoit Julienne. Saint Ambroiſe fait l'eloge de ſa pieté, dont il donne pour preuve l'Egliſe qu'elle avoit fait bâtir; la belle éducation qu'elle avoit donnée à ſes enfans; la conſtance avec laquelle elle ſouffrit la perte de ſon mari, qu'elle regretta moins pour elle que pour ſes enfans, & pour l'Egliſe qui avoit en lui un zelé & fidéle miniſtre; l'exhortation qu'elle

Chap. 3. fit elle-même à ſes enfans après la mort de leur pere, pour les engager à être les heritiers de ſes vertus plus encore que de ſes biens.

(*a*) Ambroſ. *de Inſtit. virg. cap. 2. num. 15.*

Dans cette exhortation, elle dit à ſon fils : » Rappellez-vous à quel » miniſtere votre pere vous a deſtiné en vous appellant Laurent : » nous avons fait vœu à ce Saint dont vous avez reçu le nom ; » notre vœu a été ſuivi d'un prompt ſuccès. Rendez donc à ce Mar- » tyr ce que vous devez à ce Martyr ; c'eſt à ſes prieres que nous » vous devons, & c'eſt à vous maintenant à accomplir ce que nous » lui avons promis en vous donnant ſon nom. « Elle lui repréſente qu'il ne peut rien faire de mieux que de prendre Dieu pour ſa portion, en s'engageant dans le miniſtere des Autels auquel il étoit deſtiné. S'adreſſant enſuite à ſes filles, elle leur fait une peinture Chap. 4.
fort naturelle de tous les inconvéniens du mariage, particuliere-
ment de la ſervitude attachée inſéparablement à cet état ; & leur
conſeille de ne choiſir point d'autre époux que Jeſus-Chriſt. Elle
leur repréſente à cet effet les avantages de la virginité, & leur fait Chap. 5.
remarquer que ſi les livres ſaints ont donné à pluſieurs femmes de
grands éloges, ce n'eſt qu'aux vierges qu'ils accordent le privilege
d'avoir procuré le ſalut public. C'eſt une vierge qui, dans l'ancien Exod. 15. 29.
Teſtament, fait paſſer à pié ſec la mer Rouge aux Hebreux ; c'eſt
une vierge qui, au tems de l'Evangile, enfante l'Auteur & le Ré- Luc. 1. 27.
dempteur de l'Univers. L'Egliſe eſt vierge ; la Fille de Sion eſt Iſai. 37. 22.
vierge ; Jeruſalem, cette ville qui eſt dans le Ciel, eſt vierge ; c'eſt Apoc 21. 27.
à une vierge que Jeſus-Chriſt confie ſa Mere. » Faites attention, Chap. 6.
» ajoute-t-elle, à quoi vous êtes engagés par le vœu de votre pere Jean. 19. 27.
» & de votre mere. Nous avons ouvert notre bouche devant le Chap. 8.
» Seigneur, notre deſir a formé notre vœu : nous avons prié, c'eſt
» à nous à acquitter des promeſſes que nous lui avons faites. Vous
» ſavez de quelle obligation ſont les vœux que les peres & meres
» font pour leurs enfans : du moins apprenez-le de la fille de Jephté
» qui s'offrit volontiers à la mort plutôt que de ne pas accomplir le
» vœu de ſon pere. « L'exhortation de Julienne eut l'effet qu'elle
en attendoit. Elle conduiſit ſon fils & ſes filles à l'Egliſe, où Lau-
rent fut fait lecteur : ſes ſœurs s'y conſacrerent ſolemnellement à
Dieu, mais elles continuerent à vivre dans la maiſon de leur mere.
Quoique les inſtructions qu'elle leur avoit données paruſſent ſuffi- Chap. 9.
ſantes, ſaint Ambroiſe crut devoir y en ajouter d'autres. Il s'étend
ſur l'application qu'elles doivent avoir à chercher Jeſus-Chriſt
jour & nuit dans les divines Ecritures ; il leur preſcrit la vigilance Chap. 10.
ſur elles-mêmes, le chant des Pſeaumes, la récitation du Symbo-
le, le détachement de la vie, l'amour de la pureté, le mépris des
ornemens mondains, la ſimplicité évangelique ; de préférer la Chap. 11.
beauté de l'ame à celle du corps, les larmes à la joie, la fuite des & 13.

juremens & la médiſance ; l'aſſiduité à la priere, l'amour de la retraite, du ſilence, du jeûne, & de ſe procurer par toutes ſortes
Chap. 12. de bonnes œuvres une bonne réputation. Il leur propoſe l'exemple de ſainte Sothere ſa parente, qui, quoique d'une rare beauté & d'une famille diſtinguée, foula aux piés tous ces avantages pour conſerver ſa foi ; & celui d'un jeune Toſcan, qui s'étant apperçu que ſa beauté, qui étoit ſinguliere, étoit une occaſion aux femmes de s'attacher à lui, ſe fit de toutes parts des inciſions ſur le viſage pour éteindre les paſſions qu'il avoit allumées dans leur cœur. Il
Chap. 14. promet à Julienne que Dieu la récompenſera pour lui avoir conſacré tous ſes enfans ; & finit en conjurant le Seigneur de jetter un regard favorable ſur la maiſon qu'il venoit de dédier, ſur les Autels érigés en ſon honneur, & ſur les pierres ſpirituelles dont on lui avoit conſtruit un temple veritablement digne de lui ; d'écouter favorablement les prieres de ceux qui l'invoqueront dans ce ſaint lieu, & d'avoir pour agréables tous les ſacrifices qui y ſeront offerts.

Traité contre une vierge qui s'étoit laiſſée corrompre. Il eſt de ſaint Ambroiſe.

IX. Le traité qui a pour titre : *Invective contre une vierge qui s'étoit laiſſée corrompre*, fut (*a*) cité dans le ſecond Concile de Douzy tenu en 874. ſous le nom de ſaint Jerôme & de ſaint Ambroiſe ; & il eſt vrai qu'il ſe trouve parmi les œuvres de l'un & de l'autre : mais on ne peut diſconvenir qu'il ne ſoit d'un autre que de ſaint Jerôme ; puiſque l'auteur étoit Evêque, & que ſaint Jerôme ne le fut jamais. Quelques-uns l'ont attribué à Nicetas Evêque des Daces, & cela parce que Gennade (*b*) en parlant de ſes écrits, dit que cet Evêque avoit compoſé un diſcours adreſſé à une vierge tombée dans le peché, où il avoit mis tout ce qui peut exciter une perſonne à la pénitence : mais cette conformité de ſujet & de titre n'eſt pas une raiſon ſuffiſante pour attribuer cet écrit à Nicetas, puiſqu'il n'eſt pas le ſeul qui ait traité une ſemblable matiere. La lettre (*c*) quarante-ſixiéme de ſaint Baſile à une vierge conſacrée à Dieu & qui étoit tombée dans le peché, peut paſſer pour un diſcours excellent ſur ce ſujet. D'ailleurs, on ne trouve aucun manuſcrit qui donne ce diſcours à Nicetas. Tous au contraire l'attribuent à ſaint Ambroiſe, ſi l'on en excepte un d'une main très-recente, où il porte le nom de ſaint Chryſoſtome. On objecte que le ſtyle eſt different de celui de ſaint Ambroiſe. Cela eſt vrai dans quelques endroits, ſur-tout dans le commencement, qui eſt écrit avec moins d'élegance & avec moins de

(*a*) Conc. Labb. *tom. 9. pag.* 270.
(*b*) Gennad. *de Viris illuſtr. cap.* 22.
(*c*) Baſil. *Epiſt.* 46. *pag.* 136.

préciſion : mais ces endroits mêmes qui paroiſſent moins travaillés, ne laiſſent pas de reſſentir comme tout le reſte de cet écrit, la ſublimité & la force du génie de ce Pere, & ſa fécondité. Le chagrin que cauſoit à ſaint Ambroiſe la faute de cette vierge, & plus encore une eſpece d'endurciſſement dans le crime, a pû lui occaſionner cette inégalité de ſtyle. Dans ces ſortes d'occaſions on penſe plus à dire des choſes touchantes, qu'à les dire avec élegance ; & elles ne laiſſent pas toujours le loiſir de limer un diſcours. On objecte encore que l'auteur de cette invective y enſeigne l'erreur des Novatiens ſur la pénitence ; erreur dont ſaint Ambroiſe étoit bien éloigné, puiſqu'il l'a combattue dans des livres faits exprès : mais cette objection eſt ſans fondement. Il n'y a rien dans le paſſage qu'on allegue qui favoriſe l'erreur des Novatiens. Le voici à la lettre : *Faites* (*a*) *pénitence juſqu'au dernier moment de votre vie, & ne vous flattez pas d'obtenir le pardon par un jugement humain ; car celui-la vous a trompé qui vous a promis qu'il en ſeroit ainſi : comme c'eſt Dieu proprement que vous avez offenſé, c'eſt de lui ſeul que vous devez attendre le remede au jour du jugement.* Il eſt viſible que par ces paroles l'auteur n'a en vûe que de détromper cette fille qui s'étoit laiſſée perſuader follement que ſa faute n'avoit offenſé que les hommes, & que c'étoit d'eux qu'elle en devoit recevoir la rémiſſion : s'il la renvoie au jugement de Dieu, c'eſt qu'elle ne témoignoit pas avoir de ſa faute le regret qu'elle en devoit avoir. Auroit-il été de la prudence de cet Evêque de promettre l'abſolution à une impénitente, & n'a-t-il pas dû, ſans craindre de paſſer pour Novatien, la renvoyer au jugement de Dieu, elle qui avoit porté l'audace (*b*) & la temerité juſqu'à étouffer les remords de ſa conſcience, juſqu'à croire que par une virginité feinte elle pourroit en impoſer à Dieu ? Laiſſons donc ſaint Ambroiſe en poſſeſſion de ce traité, qui n'a rien qui ne ſoit digne de lui.

X. Après y avoir temoigné ſes inquiétudes & ſa douleur ſur la chute de cette vierge, il s'adreſſe à elle-même, & lui dit : « En perdant la virginité, vous avez perdu en même-tems votre nom ; car » oſeriez-vous encore vous appeller Suſanne n'étant plus chaſte, Analyſe de ce traité. Chap. 1. Chap. 2.

(*a*) *Inhærè pœnitentiæ uſque ad extremum vitæ, nec tibi præſumas ab humana die veniam dari : quia decipit te qui hoc tibi polliceri voluerit. Quæ enim propriè in Dominum peccaſti, ab ipſo ſolo te convenerit in die judicii expectare remedium.* Ambroſ. *lib. de lapſu Virg. cap.* 8. *num.* 38.

(*b*) *Multùm audax, multùm temeraria : ut te conſcientia tua non terreret : ſed ſimulatâ virginitate, putares te etiam Deum poſſe decipere.* Ibid. *cap.* 6. *num.* 26.

» & prendre le nom de lis dont vous avez terni la blancheur.
Chap. 3. » D'épouſe de Jeſus-Chriſt vous êtes devenue une abominable » proſtituée. Quelle eſperance peut-il vous reſter auprès de lui ? » Où en ſerez-vous lorſque vous paroîtrez devant Marie, Thecle » & Agnès, & tout le chœur ſans tache des Vierges? Peut-être » me direz-vous : avec une chair auſſi foible que la mienne, com-
Chap. 4. » ment aurois-je pû ſoutenir une ſi forte tentation? Sainte Thecle » vous répondra avec la troupe innombrable de ſes compagnes, » qu'ayant comme vous une chair foible & fragile, elle a conſer- » vé ſa chaſteté au milieu de divers tourmens que la cruauté des » tyrans avoit inventés pour l'abattre. Vous direz encore qu'on » vous a fait violence : mais la chaſte Suſanne, dont vous portez » fauſſement le nom, a ſurmonté celle que vouloient lui faire ces » deux infâmes vieillards. Où ſont les cris que vous avez pouſſés » pour vous défendre des fureurs de ce jeune homme que vous » accuſez? Où ſont les marques de la réſiſtance que vous lui avez » faite? Vous avez rougi, me direz-vous, de déclarer votre infâ- » mie à toute votre famille : mais pourquoi craindre où il n'y en » avoit aucun lieu? « Il lui repréſente la douleur & la confuſion qu'elle a cauſées à toute ſa famille, à ſon pere, à ſa mere, qui en méritoient d'autant moins, qu'elle avoit trouvé en eux plus d'oppoſition à l'état de vierge qu'elle s'étoit opiniâtrée d'embraſſer. » Car je ſai, dit-il, que votre pere vous ayant fait enviſager les » difficultés qui environnent cet état, non-ſeulement vous réſiſtâ- » tes à toutes ſes remontrances, mais vous lui répondîtes que vous » ne vous étiez déterminée à cette vocation qu'après avoir eu ſur » ce ſujet les revelations les plus expreſſes & les plus effrayantes. «
Chap. 5. Saint Ambroiſe lui reproche d'avoir oublié ce qui s'étoit paſſé au jour de ſa conſécration qui étoit celui de Pâques ; l'aſſemblée nombreuſe que cette ceremonie avoit attirée à l'Egliſe ; l'exhortation qu'on lui fit dans cette occaſion ; les vœux qu'elle fit à Jeſus-Chriſt en préſence des nouveaux batiſés portant à leur main des flambeaux ; le conſentement que tous les aſſiſtans donnerent à ſa conſécration, non en la ſignant avec de l'encre, mais en la ratifiant à haute voix & en diſant *Amen.* » Si une femme tombée en » adultere, après avoir contracté mariage dans toutes les formes, » s'expoſe au danger d'être condamnée à mort, quoiqu'elle ne » ſoit unie qu'à un homme mortel, que doit-on penſer d'une vierge » qui ayant contracté dans l'Egliſe une union toute ſainte avec le » divin Epoux devant une infinité de témoins, en préſence des » Anges & des armées du Ciel, s'eſt livrée à un adultere? Y a-t-il

» des ſupplices aſſez rigoureux pour punir une telle infidelité?
» Quelqu'un dira peut-être : *Il vaut mieux ſe marier que de bruler ;* I. Cor. 7. 9.
» cela eſt vrai : mais cette maxime ne regarde que celles qui ne
» ſont pas liées & qui n'ont pas encore reçu le voile ; car pour
» celles qui l'ont reçu & qui ſont conſacrées à Jeſus-Chriſt, elles
» ont déja contracté un mariage, & elles ſont unies à un Epoux
» immortel. « S. Ambroiſe continue : » Comment, lorſque vous Chap. 6.
» commettiez ce crime honteux, ne rappelliez-vous pas dans vo-
» tre eſprit l'habit ſacré dont vous étiez revétue, & le privilege
» que vous aviez de venir à l'Egliſe avec les autres vierges? Com-
» ment ne vous êtes vous pas ſouvenue de ces lampes allumées
» qui ont tant de fois brillé à vos yeux durant les veilles de la nuit ;
» de ces Hymnes & de ces Cantiques ſpirituels qui ont tant de fois
» frappé vos oreilles ; de ces lectures des livres ſaints ſi pleines
» d'inſtructions, & ſur-tout de celle où l'Apôtre vous crie : *Fuiez* I. Cor. 6. 18.
» *la fornication?* Ne deviez-vous pas dumoins vous ſouvenir de
» ce lieu ſéparé qui vous étoit marqué dans l'Egliſe, où les dames
» les plus illuſtres accouroient à l'envi par un mouvement de pieté
» vous demander avec empreſſement le baiſer de paix, quoiqu'el-
» les fuſſent meilleures & plus ſaintes que vous? Ne deviez-vous
» pas vous ſouvenir de ces ſentences qu'on avoit peintes ſur la mu-
» raille & qui ſe préſentoient ſans ceſſe à vos yeux : *Une femme* I. Cor. 7. 34.
» *mariée eſt partagée entre Dieu & ſon mari ; mais une femme qui*
» *n'eſt point mariée & une vierge s'occupe du ſoin des choſes du Sei-*
» *gneur, afin d'être ſainte de corps & d'eſprit.*

XI. La mauvaiſe réputation avoit précedé le crime de cette fille, & il y avoit eu trois ans auparavant des diſcours deſavantageux ſur ſa conduite : elle y fut ſenſible & demanda publiquement dans l'Egliſe qu'on la vengeât de ces médiſances. Saint Ambroiſe ſe joignit à ſon pere pour en découvrir l'auteur & lui faire ſubir les peines canoniques, mais ce fut inutilement. Il ſembloit que Suſanne frappée des bruits qu'on avoit répandus contre-elle, auroit dû changer de conduite & veiller de plus près ſur elle-même. Au contraire, elle continua ſon mauvais commerce, & expoſa ſes œuvres de tenebres à la lumiere du ſoleil. On l'accuſa même d'avoir fait mourir ſecrettement l'enfant qu'elle avoit eu de ſon adultere. Elle fit ſon poſſible pour cacher ſon crime, & ne le voulut jamais confeſſer : mais en ayant été convaincue devant l'Evêque, elle fut condamnée à en faire pénitence publique. Sa faute fut aux Payens & aux Juifs une occaſion de déclamer contre l'Egliſe ; & le peuple en eut tant d'horreur, que l'on crioit de toutes Chap. 7.

Suite de l'analyſe de ce traité.

Chap. 8. parts qu'il la falloit brûler toute vive. Saint Ambroiſe profite de toutes ces circonſtances pour lui inſpirer une juſte terreur des jugemens de Dieu, & pour la porter à embraſſer avec plus d'ardeur le remede ſalutaire de la pénitence. Il l'exhorte à la faire pendant tout le teſte de ſa vie dans la douleur & dans l'amertume ; à ſe punir elle-même par des ſupplices qui ſervent à ſauver ſon ame, & qui ſoient proportionnés à ſon crime ; à étouffer dans ſon cœur tout amour & toute attache pour la vie préſente ; à ſe regarder comme morte, & à chercher les moyens de reprendre une nouvelle vie. » Il faut de plus, ajoute-t-il, vous revétir d'une robe de deuil, » couper ces cheveux qui ont ſervi à votre vanité & à votre perte ; » faire verſer des torrens de larmes à ces yeux qui par leurs re- » gards immodeſtes vous ont engagée dans le crime ; couvrir de » cendres & de cilices ce corps dont la beauté a éré l'objet de » votre complaiſance, & l'abattre par les jeûnes & les auſterités ; » fondre votre cœur comme de la cire, ſelon l'expreſſion du Pro- » phéte, en le privant des douceurs de la vie ; & ne pas même » laiſſer votre eſprit exempt de ſupplice, puiſqu'il s'eſt rendu cou- » pable en ſuivant les impreſſions funeſtes de votre corps. « Il lui promet, ſi elle perſevere dans cette auſtere pénitence, l'exemption des peines qu'elle a meritées. » C'eſt ainſi, ajoute-t-il, que David » s'étant converti recouvra la juſtice ; & que Ninive cette ville » pechereſſe, évita la ruine entiere dont elle étoit menacée. Com- » me on ne guérit les grandes plaies que par un traitement long » & difficile, de même on n'expie les grands crimes que par une
Chap. 9. » longue & ſérieuſe ſatisfaction. « Saint Ambroiſe apoſtrophe enſuite le jeune homme qui avoit corrompu cette vierge, en lui mettant devant les yeux les châtimens dont Dieu frappa Balthaſar roi des Perſes, pour avoir oſé boire avec ſes courtiſanes & ſes concubines dans les vaſes que Nabuchodonoſor avoit enlevés du Temple de Jeruſalem ; il le menace des plus terribles ſupplices, s'il ne fait une pénitence proportionnée à l'énormité de ſon crime. » Entrez, lui dit-il, de vous-même dans la priſon de la pénitence, » en vous traitant en criminel ; chargez-vous de peſantes chaînes, » tourmentez votre ame par des gémiſſemens continuels & par » de longs jeûnes, demandez aux juſtes le ſecours de leurs prie- » res, proſternez-vous aux piés des élus. « C'étoient les exercices
Chap. 10. de la pénitence publique. Il revient à Suſanne, & lui ordonne de réciter chaque jour le Pſeaume cinquantiéme que David a compoſé à l'occaſion d'un pareil crime, & de réciter ſouvent cet en-
Jerem. 9. 1. droit de Jeremie : *Qui donnera de l'eau à ma tête, & à mes yeux une fontaine*

*fontaine de larmes*, pour pleurer les plaies que j'ai faites à mon ame? Il paroît par le ſeptiéme (*a*) chapitre de cette invective que Suſanne étoit déja entrée dans un monaſtere de vierges lorſqu'elle tomba dans le peché d'impureté. Ce qui prouve que cet écrit eſt poſterieur à l'an 377. où il n'y avoit pas (*b*) encore à Milan de monaſtere de filles: mais il y en avoit un à Boulogne, & il s'en forma vers ce tems-la preſque dans tout l'empire Romain. Les vierges y demeuroient ſans être cloîtrées, vivant ſous l'obéiſſance d'une ſuperieure, & ne ſortant que pour aller à l'Egliſe aſſiſter aux divins offices, ou pour vaquer à quelques exercices de charité. Il eſt auſſi parlé dans ce chapitre d'un (*c*) hymne de la virginité que les vierges chantoient, & qui renfermoit les devoirs de leur profeſſion: c'étoit apparemment la derniere partie du Pſeaume quarante-quatre, depuis le verſet dix juſqu'à la fin, ou le Prophéte parle de la gloire & des devoirs de la virginité.

## §. XIII.

### *Du livre des Myſteres, ou des Initiés.*

Le livre des Myſteres eſt de ſaint Ambroiſe; il fut écrit après l'an 387.

I. SI quelques miniſtres Proteſtans ont conteſté à ſaint Ambroiſe le livre qui eſt intitulé *Des Myſteres*, on peut aſſurer qu'ils ne l'ont fait que parce qu'il y établit trop clairement le dogme de la préſence réelle dans l'Euchariſtie. Leurs objections ne ſont que des minuties qui ne méritent point d'être rapportées, moins encore d'être refutées: auſſi les plus raiſonnables d'entre-eux, comme Blondel (*d*), Forbeſius (*e*) & quelques-autres ſont convenus qu'il falloit laiſſer ce ſaint Evêque en poſſeſſion d'un traité, qui a toujours porté ſon nom. Il ſe trouve en effet attribué à ſaint Ambroiſe dans tous les manuſcrits, & perſonne avant le ſeiziéme ſiécle, n'a revoqué en doute qu'il en fût auteur. C'eſt ſon ſtyle, c'eſt ſa doctrine; & s'il y parle de nos Myſteres d'une maniere plus développée que dans quelques autres de ſes ouvrages, c'eſt que ceux-ci ſont compoſés des diſcours qu'il avoit prononcés en préſence des Catecumenes, & que dans celui-là il explique (*f*) aux nouveaux batiſés ce qui regarde les myſteres qu'ils

(*a*) Ambroſ. *Ad Monaſterium virginale tranſiſti. cap. 7. num. 28.*

(*b*) Idem, *lib. 1. de Virgin cap. 10.*

(*c*) *Fruſtra hymnum virginitatis expoſui, quæ & gloriam propoſiti & obſervantiam pariter decantares.* Idem, *c. 7. n. 29.*

(*d*) Blondel, *De la prim. page 242.*

(*e*) Forbeſ. *Inſtruct. theolog. tome 2. page 499.*

(*f*) *Nunc de myſteriis dicere tempus ad-*

avoient reçûs. Enfin, ce que l'auteur dit au commencement de l'ouvrage, qu'il avoit deja donné (*a*) aux Catecumenes des regles de vie, dans des diſcours ſur la vie des Patriarches, convient parfaitement à ſaint Ambroiſe, dont les livres ſur Abraham, Iſaac, Jacob & Joſeph, ne ſont que des diſcours où il donne un grand nombre de préceptes pour la pratique de toutes les vertus chrétiennes. On peut tirer du même endroit que le livre des Myſteres ne parut au plutôt qu'en l'an 387. auquel on rapporte communément ceux que ſaint Ambroiſe écrivit ſur les Patriarches.

Analyſe de ce livre. Ceremonies du Batême.

II. Ce livre, comme nous l'avons déja remarqué, eſt une inſtruction que ſaint Ambroiſe fit aux nouveaux batiſés la veille de Pâques. Elle avoit été précedée pendant le Carême, des inſtructions morales ſur la vie des Patriarches & ſur les Proverbes : ce qui fait voir que pendant ce ſaint tems on liſoit alors à Milan dans l'Egliſe la Geneſe & les Proverbes de Salomon. Le ſaint Evêque leur explique la nature & les ceremonies des trois Sacremens qu'ils venoient de recevoir, c'eſt-à-dire du Batême, de la Confirmation & de l'Euchariſtie : ce qu'il n'avoit pû faire auparavant, » parce, dit-il, que ç'eût été trahir le ſecret des myſteres plutôt » que les expliquer. « On commençoit les ceremonies du Batême par ouvrir les oreilles du Catecumene en diſant *Epheta*, qui ſignifie *Ouvrez-vous*, afin qu'il ſçût ce qu'on lui demandoit, & ce qu'il devoit répondre. Enſuite on le faiſoit entrer dans le Saint des Saints, c'eſt-à-dire dans le Batiſtere, pour y recevoir le caractere de ſa regeneration. Là, en preſence du Diacre, du Prêtre & de l'Evêque, il renonçoit au démon, au monde & à ſes plaiſirs. En renonçant au monde, le Catecumene ſe tournoit à l'occident comme pour lui reſiſter en face; puis il ſe tournoit à l'orient comme pour regarder Jeſus-Chriſt. L'Evêque faiſoit après cela la benediction des eaux du bain ſacré, dont ſaint Ambroiſe releve tous les myſteres marqués dans l'ancien & le nouveau Teſtament, la création, le déluge, le paſſage de la mer Rouge, la nuée, les eaux de Mara, Naaman, le paralytique de la piſcine. Tous ces endroits avoient été lûs aux Catecumenes pendant le Carême, & principalement le Samedi-Saint. On plongeoit le Catecumene dans les eaux conſacrées par l'Evêque, & adoucies par le ſigne

Chap. 1.

Chap. 2.

Chap. 3.

Chap. 4.

*monet, atque ipſam ſacramentorum rationem edere : quam ante Baptiſmum ſi putaſſemus inſinuandam, nondum inſtiatis, prodidiſſe potius quam edidiſſe æſtimaremur.* Ambroſ. *de Myſter. cap.* 1. *num* 2.

(*a*) *De moralibus quotidianum ſermonem habuimus enm vel Patriarcharum geſta, vel Proverbiorum legerentur præcepta.* Ambroſ. *de Myſter. cap.* 1. *num.* 1.

de la Croix qu'il faiſoit ſur elles; & dès lors il étoit purifié de tous ſes pechés, les eaux étant devenues pour lui une ſource de graces, d'inutiles qu'elles lui étoient avant que l'Evêque les eût benites. » Mais ces eaux ne peuvent purifier ſans le Saint-Eſprit, quelque » neceſſaires qu'elles ſoient à la régeneration ſpirituelle: parce qu'il » y a trois choſes qui rendent témoignage dans le Batême, & qui » n'en font qu'une, l'eau, le ſang & l'eſprit: ôtez l'une des trois, » le ſacrement de Batême n'eſt pas complet: on n'y reçoit pas non » plus la remiſſion des pechés, ni la grace, s'il n'eſt conferé au » nom *du Pere, du Fils & du Saint-Eſprit.* C'eſt pourquoi le Caté- » cumene étant dans le Bain ſacré proteſte qu'il croit au Pere, au » Fils & au Saint-Eſprit, ne mettant entre ces Perſonnes d'autre » diſtinction, ſi ce n'eſt qu'il croit que le Seigneur Jeſus a ſeul ſouf- » fert ſur la Croix. « Saint Ambroiſe parlant ici du Miniſtre du Batême, dit que le Batême donné par les (*a*) perfides, il entend les Juifs & les Infidéles, ne purifie point, mais ſouille: que toutefois il ne faut point conſiderer le merite (*b*) des perſonnes, mais l'office qu'elles exercent: & croire que Jeſus-Chriſt ſe trouve dans le Batême par l'invocation des Prêtres; & qu'il eſt toujours preſent là où eſt l'Egliſe, & où ſont ſes Myſteres.

Chap. 5. Chap. 4. Chap. 5.

III. Au ſortir des Fonts l'Evêque faiſoit au batiſé l'onction ſur la tête, afin qu'il fût la race choiſie & la nation ſacerdotale précieuſe aux yeux du Seigneur: puis on lui lavoit les piés & on le revêtoit d'habits blancs, pour marquer qu'il s'étoit dépouillé du peché & revêtu des chaſtes vêtemens de l'innocence. Après quoi il recevoit le ſceau ſpirituel, l'eſprit de ſageſſe & d'intelligence, l'eſprit de conſeil & de force, l'eſprit de connoiſſance & de pieté, l'eſprit de la ſainte crainte, c'eſt-à-dire le Sacrement de Confirmation, marqué dans ces paroles de l'Apôtre aux Corinthiens, qu'on récitoit tout haut: *Dieu le Pere vous a marqué de ſon ſceau, Jeſus-Chriſt notre Seigneur vous a confirmé, & vous a donné les arrhes du Saint-Eſprit dans votre cœur.*

Ceremonies de la Confirmation. Chap. 6. Chap. 7. II. Cor. 1. 22.

IV. Le nouveau batiſé étant ainſi purifié marchoit vers l'Autel de Jeſus-Chriſt, en diſant avec le Pſalmiſte: *J'entrerai à l'Autel du Seigneur, à Dieu qui réjouit ma jeuneſſe.* Il y alloit avec empreſſe-

Ceremonies de l'Euchariſtie. Préſence réelle. Chap. 8. Pſal. 42. 4.

(*a*) *Non ſanat Baptiſmus perfidorum, non mundat ſed polluit. Judæus ut eos baptiſet, & calices quaſi inſenſibilia vel culpam poſſint recipere, vel gratiam. Tu baptiſa cæcum tuum hunc ſenſibilem.* Ambroſ. *De Myſter cap. 4. num 23.*

(*b*) *Non merita perſonarum conſideres, ſed officia Sacerdotum ..... Credo adeſſe Dominum Jeſum invocatum precibus Sacerdotum. Qui ait:* Ubi duo, vel tres, ibi & ego ſum. *Quantò magis ubi eſt Eccleſia, ubi myſteria ſua ſunt, ibi dignatur ſuam impertire præſentiam?* Ibid. *cap. 5. num. 27.*

ment pour y participer au feſtin celeſte. (*a*) Y étant arrivé & voyant le ſaint Autel orné, car on le couvroit de vaſes d'or & d'argent, d'étoffes de ſoie, de fleurs & de cierges, il s'écrioit avec le même

Pſal. 22. 1. 2. Prophéte : *Vous avez préparé une table devant moi ; c'eſt le Seigneur qui me nourrit, rien ne pourra me manquer. Il m'a établi dans un lieu abondant en pâturages*, & le reſte du même Pſeaume. Puis il aſſiſtoit pour la premiere fois au ſaint Sacrifice. Pour en faire voir l'excellence, ſaint Ambroiſe explique les anciennes figures de l'Euchariſtie, le ſacrifice de Melchiſedech, la manne que Dieu fit tomber dans le deſert, l'eau que Moïſe tira de la pierre, & prouve nettement qu'elle contient réellement le Corps & le Sang de Jeſus-Chriſt. » Conſiderez, dit-il, quel eſt le plus excellent, » ou de cette nourriture que Dieu donnoit aux Iſraëlites dans le » deſert, appellé le pain des Anges, ou de la chair de Jeſus-Chriſt, » laquelle eſt le Corps de la Vie même. Celle-la tomboit du Ciel, » celle-ci eſt au-deſſus du Ciel, & elle eſt la manne du Seigneur » des cieux ; celle-la étoit ſujette à ſe corrompre quand on la gar- » doit d'un jour à l'autre, & celle-ci eſt tellement éloignée de la » corruption, que quiconque la mangera avec pieté, deviendra » incorruptible. L'eau coula d'un rocher en faveur des Juifs ; mais » pour vous le Sang coule de Jeſus-Chriſt même. Cette eau les » déſaltera pour quelques heures ; le Sang de Jeſus-Chriſt vous » lave & vous purifie pour toute l'éternité. Le Juif boit & a en- » core ſoif ; mais quand vous aurez bû de ce ſaint breuvage, vous » ne pourrez plus être alteré. Cette nourriture & ce breuvage de » l'ancienne Loi n'étoient que des figures & des ombres ; mais » cette nourriture & ce breuvage ſont la Verité. Que ſi ce qui » n'étoit que l'ombre fait le ſujet de votre admiration, combien » grande doit être la choſe même ? En effet, la lumiere eſt bien » plus excellente que l'ombre, la verité que la figure, le Corps du » Créateur du Ciel que la manne qui venoit du Ciel. Vous me

Chap. 9. » direz peut-être : Je vois autre choſe, comment m'aſſurez-vous » que je reçois le Corps de Jeſus-Chriſt ? Prouvons que ce n'eſt pas » ce que la nature a formé, mais ce que la benediction a conſacré ; » & que la benediction a plus de force que la nature, puiſqu'elle » change la nature même. Moïſe tenoit un bâton en ſa main, il le » jetta à terre & il devint un ſerpent. Les eaux des fleuves d'Egypte » étoient pures, & tout à coup on les vit couler en ſang. Le peuple » d'Iſraël étoit alteré, Moïſe frappe le rocher & il en ſort de l'eau.

(*a*) *Voyez* Paulin. Nolan. *l.* 1. *poëm.* 14. *de S. Felice.* & Auguſt. *l.* 22. *de Civit. Dei. c.* 8.

„ Si la benediction des hommes a eu le pouvoir de changer la „ nature, que dirons-nous de la conſécration divine, où les paro- „ les mêmes du Sauveur operent? Car ce Sacrement que vous „ recevez eſt formé par les paroles de Jeſus-Chriſt. Que ſi la paro- „ le d'Elie a pû faire deſcendre le feu du Ciel, la parole de Jeſus- „ Chriſt ne pourra-t-elle pas changer la nature des élemens? Vous „ avez lû dans l'hiſtoire de la création du monde, que *Dieu ayant* Pſal. 148. 5. „ *parlé, toutes choſes ont été faites.* La parole donc de Jeſus-Chriſt „ qui a pû du néant faire ce qui n'étoit pas, ne peut-elle pas chan- „ ger ce qui eſt, en ce qui n'étoit point? Car il n'y a pas moins de „ pouvoir à donner l'être qu'à le changer. Mais pourquoi nous „ ſervir ici de raiſons? Servons-nous plutôt des exemples que „ Jeſus-Chriſt nous fournit, & par celui de ſon Incarnation éta- „ bliſſons la verité du myſtere de l'Euchariſtie. Eſt-ce ſelon l'or- „ dre naturel que Jeſus-Chriſt eſt né de Marie? N'eſt-il pas évi- „ dent au contraire que c'eſt par un miracle qu'une Vierge eſt „ devenue mere? Or ce corps même que nous produiſons par la „ parole, eſt le même qui eſt né d'une Vierge. Pourquoi chercher „ l'ordre de la nature dans la production du Corps de Jeſus-Chriſt „ dans l'Euchariſtie, puiſque Jeſus-Chriſt eſt né d'une Vierge con- „ tre l'ordre de la nature? C'eſt la veritable chair de Jeſus-Chriſt „ qui a été crucifiée & enſevelie; c'eſt donc elle auſſi qui eſt veri- „ tablement dans ce Sacrement: Jeſus-Chriſt le déclare lui-mê- „ me, en diſant *Ceci eſt mon Corps.* Avant la conſécration qui ſe „ fait par ces paroles celeſtes, on donne à cela un autre nom; „ mais après la conſécration cela eſt nommé le Corps de Jeſus- „ Chriſt. Il dit lui-même que ce qui eſt dans le Calice eſt ſon Sang. „ Avant la conſécration cela s'appelle d'un autre nom; mais après „ la conſécration on l'appelle Sang: & vous répondez *Amen*, „ c'eſt-à-dire il eſt vrai. Croyez donc de cœur ce que vous avouez „ de bouche, & que vos ſentimens interieurs ſoient conformes à „ vos paroles. « On voit ici que dans l'Egliſe de Milan les paroles de la conſécration ſe prononçoient tout haut; cet uſage étoit auſſi établi ailleurs, comme il paroît par les Liturgies qui portent le nom de S. Jacques, de S. Marc, de S. Baſile & de S. Chryſoſtome. Saint Ambroiſe continue: » Jeſus-Chriſt eſt dans ce Sacrement: „ parce que ce Sacrement contient le Corps de Jeſus-Chriſt. Ce „ n'eſt donc pas une nourriture corporelle, mais ſpirituelle: car „ le Corps de Dieu eſt ſpirituel; le Corps de Jeſus-Chriſt eſt le „ Corps du divin Eſprit, parce que Jeſus-Chriſt eſt Eſprit. Cette „ viande celeſte fortifie notre cœur; ce breuvage remplit de joie

» le cœur de l'homme. Ayant donc reçu ces Sacremens, ſoyons » perſuadés que nous ſommes regenerés; & ne diſons pas, Com- » ment avons nous pû être regenerés? Il ne faut point chercher » l'ordre de la nature, où eſt l'excellence de la grace.

## §. XIV.

### *Les ſix livres des Sacremens.*

Antiquité de cet ouvrage.

I. QUELQUE doute qu'il y ait ſur l'auteur de cet ouvrage, il ne peut y en avoir ſur ſon antiquité: & c'eſt une imagination à Caſimir (*a*) Oudin d'en avoir fixé l'époque au huitiéme ſiécle, & de l'avoir attribué à ſaint Ambroiſe Evêque de Cahors, qui vivoit, ſelon lui, ſur la fin de ce ſiécle. Si ce ſaint Ambroiſe a été connu dans l'Egliſe, ce n'a été que par ſes vertus: jamais il n'a tenu rang parmi les Ecrivains eccleſiaſtiques. Auroit-on manqué de le qualifier par ſon ſiége, à la tête de ſes écrits, s'il en eût compoſé, afin que le lecteur ne le confondît pas avec l'Evêque de Milan? C'eſt une précaution dont on a uſé ordinairement lorſqu'il s'eſt trouvé pluſieurs écrivains de même nom, comme on peut le voir dans ſaint Jerôme (*b*), qui ayant à faire le catalogue des écrits de pluſieurs Euſebes, les diſtingue par le nom de leur ſiége, en appellant l'un Euſebe de Ceſarée, l'autre Euſebe d'Emeſe, & un troiſiéme, Euſebe de Verceil. Il en uſe de même à l'égard de trois Ambroiſes, tous Ecrivains eccleſiaſtiques, dont deux ſont qualifiés Alexandrins, pour les diſtinguer du troiſiéme qui étoit Evêque de Milan. Il y a plus, on cite un (*c*) manuſcrit d'environ mille ans, où ces ſix livres ſont joints, ſans nom d'auteur, aux ſermons de Maxime de Turin. Or, quand ce manuſcrit ſeroit l'original même, il ne pourroit être de ſaint Ambroiſe de Cahors, dont on ne met (*d*) l'épiſcopat qu'après l'an 751. On ne peut répondre qu'il les avoit faits avant ſon épiſcopat; car il eſt viſible que l'auteur de ces ſix livres étoit Evêque. Une autre preuve de leur antiquité, c'eſt qu'on n'y refute pas d'autres hereſies que celles des Ariens, des Priſcillianiſtes, des Macedoniens & des Melchiſedeciens; & que l'on y voit (*e*) qu'il y avoit encore alors des reſtes d'idolâtrie. On y lit (*f*) auſſi que dans les jours du batême

(*a*) Caſim. Oudin. *Comment. de Script. Eccleſ. tom.* 1. *cap.* 6. *pag.* 1518.
(*b*) Hieronym. *in Catal. c.* 81. 91. 96.
(*c*) Mabillon. *Muſ. Italic. pag.* 4. 7.
(*d*) *Series Epiſcop. Cadurcenſ. pag.* 32.
(*e*) Lib. 6. *de Sacram. cap.* 4. *num.* 18.
(*f*) Idem, *lib.* 5, *cap.* 3. *num.* 14.

ſolemnel, il s'y trouvoit un grand nombre d'adultes; ce qui marque que dans le tems que l'auteur écrivoit, la pratique de batiſer les enfans n'étoit pas encore ſi generale, qu'elle le devint en pluſieurs provinces dans les ſeptiéme & huitiéme ſiécles.

II. On ne peut gueres douter néanmoins que cet écrivain ne ſoit poſterieur au ſiécle de ſaint Chryſoſtome. En effet, il reproche à ſon peuple d'imiter la mauvaiſe coutume des Grecs, qui ne communioient, dit-il (*a*), qu'une fois l'an. Or du tems de ſaint Chryſoſtome, les Grecs n'en étoient pas encore venus aſſez generalement à cet excès de négligence, pour qu'on pût dire qu'elle fût paſſée en coutume: & ce Pere ne fait ce reproche qu'à (*b*) quelques particuliers, témoignant qu'il y en avoit beaucoup d'autres qui s'approchoient plus ſouvent des Myſteres, & même pluſieurs fois dans la ſemaine, particulierement le Samedi, le Dimanche & aux jours que l'on celebroit la fête de quelques Martyrs.

Il eſt poſterieur au ſiécle de S. Chryſoſtome.

III. Ce raiſonnement pourroit ſuffire pour ôter cet ouvrage à ſaint Ambroiſe, que tout le monde ſait avoir été contemporain à ſaint Chryſoſtome, & mort quelques années avant lui. Mais il y a encore beaucoup d'autres preuves, qu'il ne peut être de lui. La principale eſt la difference du ſtyle, qui eſt telle qu'on ne peut le lire ſans s'en appercevoir d'abord. Celui de ſaint Ambroiſe ſe reſſent par-tout de la nobleſſe & de l'élevation de ſon génie: celui-ci eſt bas & rempant, rempli de froides & puériles interrogations, d'expreſſions barbares, de phraſes embrouillées & mal conſtruites. Il n'y a dans cet écrit rien de ſaint Ambroiſe, que ce que cet inconnu a copié de ſon livre des Myſteres; & du traité qui a pour titre: *L'inſtitution d'une Vierge.* C'eſt de ces deux traités qu'il a tiré les explications qu'il donne des Sacremens, des Ceremonies & de l'Oraiſon Dominicale; & c'eſt dans ces occaſions que voulant ajuſter ſon ſtyle à celui de ſaint Ambroiſe, il en fait, ſans le vouloir, remarquer la diverſité, en demeurant toujours beaucoup au-deſſous de ſon original. Il eſt vrai que ſaint Auguſtin (*c*) attribue à ſaint Ambroiſe un livre des Sacremens: mais ce livre qui n'eſt pas venu juſqu'à nous, avoit un objet tout different de celui-ci. C'étoit un traité de philoſophie contre les Platoniciens: ainſi le temoignage de S. Auguſtin au lieu de prouver que S. Ambroiſe eſt auteur des ſix livres ſur les Sacremens, prouve au contraire qu'il ne l'eſt pas:

Il n'eſt pas de ſaint Ambroiſe.

(*a*) Lib. 5. *de Sacram. cap.* 4. *num* 25.

(*b*) Chryſoſtom. *Homil.* 5. *in c.* 1. *Epiſt.* 1. *ad Timoth pag.* 577. *tom.* 11. *nov. edit.*

(*c*) Auguſt. *lib.* 2. *contra Julian. cap.* 5. *& lib* 2. *Retract. cap.* 4.

car il n'y a aucune vraiſemblance, qu'un même écrivain ait donné un même titre à deux ouvrages, où il auroit traité des matieres auſſi differentes que le ſont celles de theologie & de philoſophie. Il eſt vrai encore que pluſieurs manuſcrits & un très-grand nombre d'auteurs des neuviéme, dixiéme & onziéme ſiécles, donnent ce traité à ſaint Ambroiſe. Mais nous avons déja remarqué que dans les plus anciens manuſcrits, il ſe trouvoit ſans nom d'auteur, entre-autres dans celui de ſaint Gal, écrit en lettres majuſcules, & que Dom Mabillon (*a*), ſi bon juge en ce genre, eſtimoit être d'environ mille ans. A l'égard des auteurs du neuviéme ſiécle & des ſuivans, que l'on dit avoir cité ce livre ſous le nom de ſaint Ambroiſe, la choſe n'eſt pas abſolument vraie; car la plûpart des paſſages qu'ils ont rapportés ſe trouvent dans le livre intitulé *Des Myſteres*, & non dans celui *des Sacremens*: c'eſt ce qui eſt arrivé en particulier à Ratramne. D'ailleurs dans ces ſiécles où la critique étoit moins éclairée, on citoit ſouvent les ouvrages ſuivant qu'ils étoient communément intitulés, ſans que l'on s'y donnât la peine d'examiner ſi l'inſcription étoit veritable, ou ſi elle n'étoit point de l'invention des copiſtes, qui voyant dans un même recueil des traités inſcrits du nom de leur auteur, & d'autres ſans nom; donnoient à ceux-ci le nom qu'ils liſoient à la tête de ceux-là. Voici ce que cet ouvrage contient de plus remarquable.

Ce qu'il y a de remarquable dans ce traité.

IV. On y voit la coutume de toucher les (*b*) narines & les oreilles de celui que l'on alloit batiſer; l'onction (*c*) qui précedoit le batême & qui ſe faiſoit par les mains du Prêtre, ou même du Diacre; l'exorciſme (*d*) de l'eau baptiſmale, & les prieres que l'Evêque récitoit pour en faire la benediction; le (*e*) chrême dont on oignoit la tête du nouveau batiſé; la priere (*f*) qui accompagnoit cette onction; la triple immerſion (*g*) & les interrogations que l'on faiſoit au Néophyte à chacune d'elles; l'uſage de laver les (*h*) piés aux nouveaux batiſés, & qui ne s'obſervoit point dans l'Egliſe (*i*) Romaine; le ſceau (*k*) ſpirituel par lequel celui qui avoit été batiſé devenoit parfait Chrétien, en recevant le Saint-Eſprit par la vertu de l'invocation de l'Evêque: ce qui marque le ſacrement de Confirmation. L'auteur (*l*) y explique fort au long

(*a*) Mabillon. *Muſ. Ital. pag.* 4. 7.
(*b*) Lib. 1. *de Sacram. cap.* 1.
(*c*) Ibid. *cap.* 2.
(*d*) Ibid. *cap.* 5.
(*e*) Lib. 3. *cap.* 1.
(*f*) Lib. 2. *cap* 7.
(*g*) Ibid.
(*h*) Lib. 3. *cap.* 1.
(*i*) Ibid.
(*k*) Ibid. *cap.* 3.
(*l*) Lib. 4. *cap.* 5.

le

le changement qui ſe fait du pain & du vin au Corps & au Sang de Jeſus-Chriſt par la vertu de ſes propres paroles. Il rapporte (*a*) les paroles les plus importantes du Canon de la Meſſe. Il (*b*) parle du mélange de l'eau avec le vin dans le Calice, & en rend raiſon. Il ſe plaint (*c*) de ce que ſon peuple communioit trop rarement, & de ce qu'il imitoit en cela la négligence des Grecs qui avoient coutume de ne communier qu'une fois l'an. Il défend (*d*) de prier les bras en croix en preſence des Payens; & donne (*e*) des regles ſur la maniere dont on doit prier, tirées, comme nous l'avons dit plus haut, du livre de ſaint Ambroiſe, qui eſt intitulé: *Inſtruction d'une Vierge.* Ces ſix livres ſont autant de ſermons prêchés durant l'octave de Pâques, pour expliquer aux nouveaux batiſés la créance de l'Egliſe touchant les Sacremens qu'ils avoient reçûs la veille. Dans le manuſcrit de S. Gal, où ces ſix livres ſont diviſés en (*f*) ſept ſermons pour autant de jours de la ſemaine de Pâque, le ſixiéme eſt partagé en deux.

## §. XV.

### *Les deux livres de la Pénitence.*

I. CE ſont ces deux livres que ſaint Auguſtin appelle ordinairement les livres contre les Novatiens. Il les cite en (*g*) quatre endroits differens de ſes ouvrages, & toujours ſous le nom de ſaint Ambroiſe; enſorte qu'il n'y a aucun lieu de douter qu'ils ne ſoient de lui. Ils ont d'ailleurs une entiere conformité de ſtyle & de doctrine avec les autres écrits de ce Pere; & il les cite (*h*) lui-même dans ſon explication du Pſeaume trente-ſeptiéme. On ne peut donc n'être pas ſurpris que Pierre Soto (*i*) Dominicain, ait douté qu'ils fuſſent de ſaint Ambroiſe: la preuve qu'il allegue de ſon doute devoit lui aider à le lever; car il la tire de la maniere humble dont ſaint Ambroiſe y parle de lui-même, & de ſon élevation à l'épiſcopat, c'eſt-à-dire de ce qui fait le plus d'honneur à ce ſaint Evêque, & de ce qui le caracteriſe le mieux. Il ne faut que lire l'endroit tout (*k*) entier, pour ſe convaincre qu'il ne peut

Les deux livres de la pénitence ſont de ſaint Ambroiſe.

(*a*) Lib. 4. *De Sacram. cap.* 5. *&* 6.
(*b*) Lib. 5. *cap.* 1.
(*c*) Ibid. *cap.* 4.
(*d*) Lib. 6. *cap.* 4.
(*e*) Ibid. *cap.* 5.
(*f*) Mabillon. *Muſ Ital pag.* 7.
(*g*) Auguſtin. *lib. de Peccato origin. cap.* 31. *lib.* 2. *cont. Julian cap.* 3. *&* 9. *&* *lib. contra duas Epiſt. Pelag. cap.* 11.
(*h*) Ambroſ. *in Pſalm.* 37. *num.* 1.
(*i*) Soto. *lib. Inſtit. Sacerd. de neceſſit. Confeſſion lection.* 9.
(*k*) *Non in Eccleſiæ nutritus ſinu, non edomitus à puero, ſed raptus à tribunalibus,*

convenir qu'à ſaint Ambroiſe. Rivet (*a*) rejette auſſi ces deux livres, mais ſans en donner d'autres raiſons, que celles de Soto; la veritable eſt qu'il ne trouvoit pas ſon compte à recevoir comme de ſaint Ambroiſe un ouvrage, où l'on établit clairement le pouvoir des clefs dans l'Egliſe Catholique, la neceſſité de confeſſer ſes pechés, le merite des bonnes œuvres.

S. Ambroiſe les écrivit vers l'an 384.

II. On en met l'époque vers l'an 384. mais elle n'eſt pas sûre. Ce qu'on en ſait, c'eſt qu'il y avoit déja long-tems (*a*) que ſaint Ambroiſe avoit écrit ſes deux livres ſur la Pénitence, lorſqu'il donna l'explication du Pſeaume trente-ſeptiéme, que l'on place vers l'an 393.

Analyſe du premier livre de la pénitence. Erreurs des Novatiens.

Chap. 1

III. Le deſſein de ſaint Ambroiſe dans ces livres eſt de combattre la dureté des Novatiens, qui rejettoient les grands pecheurs ſans avoir égard à leur pénitence, & qui prétendoient que l'Egliſe n'avoit pas le pouvoir de les abſoudre. Il commence le premier par l'éloge de la moderation & de la douceur dont Jeſus-Chriſt a uſé pour former ſon Egliſe, & faire entrer les hommes dans les voies du ſalut. Il montre la neceſſité de ces vertus dans le gouvernement des ames, & ſoutient que la compaſſion qui porta le bon Paſteur à charger ſur ſes épaules la brebis égarée, eſt devenue la regle indiſpenſable de la conduite des Miniſtres de l'Egliſe, & la marque à laquelle il veut que l'on connoiſſe ſes veritables diſciples. Les Novatiens par une conduite contraire, ne pouvoient qu'éloigner les pecheurs de la pénitence. » Car qui » eſt celui qui aura recours au medecin, ſachant qu'au lieu de » remedes convenables, il n'en doit attendre que du mépris, des » rebuts & des rigueurs? Perſonne ne peut faire de dignes fruits » de pénitence, s'il n'eſpere le pardon. « Il explique en quoi conſiſtoit l'erreur de ces heretiques. » Ils prétendent, dit-il, qu'on ne

Chap. 2.

„ doit point rendre la communion à ceux qui ſont tombés en „ violant la Loi de Dieu. S'ils ne parloient que du ſacrilege, s'ils „ ne refuſoient le pardon qu'à ce ſeul crime, ce ſeroit verita„ blement une dureté condamnée par les divines Ecritures, & „ par l'exemple du Seigneur qui a pardonné tous les pechés ſans „ exception; du moins agiroient-ils ſuivant quelques principes: „ mais en ſoutenant que tous les pechés ſont égaux, & que tout

*abductus de vanitatibus hujus ſæculi, in ſacerdotio manet. Non virtute ſua, ſed Chriſti. Serva, Domine, munus tuum: ego enim ſciebam quod non eram dignus vocari Epiſcopus: quoniam dederam me ſæculo huic.* Ambroſ. *lib.* 2. *de Panit. cap.* 8. *num.* 72. 73.

(*c*) Rivet. *Critic. ſac. lib.* 3. *cap.* 16.

(*f*) *De pœnitentia duos jam dudum ſcripſi libellos.* Ambroſ. *in Pſalm.* 37. *num.* 1.



Digitized by Google

„ pecheur doit être également privé des myſteres celeſtes, ils „ ſont injuſtes. Ils diſent qu'ils font honneur à Jeſus-Chriſt en lui „ reſervant à lui ſeul le pouvoir de remettre les pechés : mais „ c'eſt en cela même qu'ils lui font injure, puiſqu'ils violent ſes „ commandemens. Il a dit dans l'Evangile : *Recevez le Saint-Eſ-* Joan. 20. 22. „ *prit, les pechés ſeront remis à ceux à qui vous les remettrez, & ils* „ *ſeront retenus à ceux à qui vous les retiendrez.* Le quel l'honore „ davantage, ou de celui qui obéit à ſes ordres, ou de celui qui y „ reſiſte? L'Egliſe lui rendant dans ces deux cas une entiere obéiſ- „ ſance, en liant & en déliant les pecheurs. Les Novatiens durs „ dans l'un & deſobéiſſans dans l'autre, veulent lier ce qu'ils ne „ délieront pas, & ne veulent pas délier ce qu'ils ont lié : en quoi „ ils ſe condamnent eux-mêmes : car Jeſus-Chriſt a donné égale- „ ment à l'Egliſe la puiſſance de lier & de délier. D'où il s'enſuit „ que l'un ne peut être permis, que l'autre ne le ſoit auſſi : l'un & „ l'autre eſt permis à l'Egliſe ; ni l'un ni l'autre n'eſt permis à l'here- „ ſie, parce que ce droit n'appartient qu'aux Prêtres. L'Egliſe fait „ donc bien de ſe l'attribuer, elle qui a de vrais Prêtres? L'here- „ ſie ne peut au contraire uſer de ce droit, parce qu'elle n'a point „ les Prêtres de Dieu. « On voit par ces paroles de ſaint Ambroiſe que les Novatiens, qui dans les commencemens de leur ſchiſme ne refuſoient le pardon qu'à ceux qui étoient tombés dans la perſécution, avoient dans la ſuite des tems pouſſé leur dureté juſqu'à ſoutenir que l'Egliſe n'avoit le pouvoir de remettre aucun peché capital de quelque nature qu'il fût. Leur erreur en ce point étoit Chap. 3. ſi conſtante dans le ſiécle de ſaint Ambroiſe, que ce Pere en prend occaſion de leur reprocher le changement qu'ils apportoient à la doctrine de Novatien leur maître, en diſtinguant deux ſortes de pechés, dont les uns pouvoient être remis par les Miniſtres de l'Egliſe, c'étoient les pechés legers : & les autres, comme les pechés capitaux, devoient être reſervés à la miſericorde de Dieu. Mais il ne ſe contente pas de reprocher aux Novatiens de ſon tems la nouveauté de leur doctrine, & de condamner celle qu'ils avoient reçûe de leur auteur, il les preſſe encore ſur l'oppoſition manifeſte qu'elle a avec l'Evangile, en faiſant voir que Jeſus-Chriſt n'a point diſtingué les pechés rémiſſibles & irrémiſſibles, mais qu'il promet ſa miſericorde à tous les hommes ; qu'en donnant aux Prêtres le pouvoir d'abſoudre & de reconcilier les coupables, il n'a excepté aucune ſorte de pecheurs ; qu'il faut ſeulement que ceux qui ont commis de plus grands pechés, faſſent auſſi une plus grande pénitence ; qu'enfin Dieu déclare ſouvent dans les ſaintes Chap. 4.

Ecritures qu'il reçoit le pecheur lorſqu'il revient de ſes égaremens, & qu'il s'efforce de les expier par les travaux de la pénitence & par ſes larmes.

Réponſes aux objections des Novatiens. Chap. 9.

IV. Saint Ambroiſe répond enſuite aux objections des Novatiens, dont la premiere conſiſtoit à dire, que Dieu étant immuable, on ne pouvoit lui attribuer une viciſſitude de colere & de miſericorde, comme s'il pouvoit pardonner à ceux contre leſquels il s'eſt une fois mis en colere. Ils tiroient la ſeconde de ces paroles du premier livre des Rois: *Si l'homme peche contre Dieu, qui priera pour lui?* Et la troiſiéme de celles de ſaint Jean: *Si quelqu'un voit ſon frere commettre un peché qui ne va point à la mort, qu'il prie & Dieu donnera la vie à ce pecheur, ſi ſon peché ne va pas à la mort. Mais il y a un peché qui va à la mort, & ce n'eſt pas pour ce peché là que je dis que vous priyez.* Pour répondre à la premiere de ces difficultés, ſaint Ambroiſe établit par pluſieurs témoignages de l'Ecriture, que la conduite de Dieu envers les pecheurs eſt bien differente de l'idée que les Novatiens s'efforçoient d'en donner; que rien n'eſt plus fréquent dans les livres ſaints, que de le voir ſe courroucer contre le pecheur, & lui pardonner auſſitôt qu'il fait pénitence de ſes crimes; que ſa colere & ſes menaces ne reſpirent que la compaſſion & la tendreſſe, qu'elles ne ſont point les avant-coureurs des châtimens qu'il nous reſerve, mais les marques ordinaires du deſir qu'il a de notre converſion & de notre ſalut; qu'il ne demande de nous que des gémiſſemens & des larmes paſſageres pour nous délivrer des peines éternelles. D'où il infere qu'il n'y en a point qui aient plus de ſujet d'eſperer le pardon de la part du Seigneur, que ceux qui plutôt par foibleſſe que par impieté ſe ſont rendus prévaricateurs, & ont renié ſeulement de bouche Jeſus-Chriſt qu'ils adoroient dans le fond de leur cœur, & qui depuis ce tems n'ont ceſſé de le confeſſer par leurs diſcours, leurs géniſſemens & leurs larmes. La ſolution que ſaint Ambroiſe donne à la ſeconde objection des Novatiens eſt comme à la troiſiéme. Il dit que les textes objectés ne ſignifient pas qu'il ſoit inutile de prier pour un homme qui a peché contre Dieu, ni pour celui dont le peché va à la mort, mais ſeulement que l'un & l'autre ont beſoin d'un puiſſant médiateur; que les prieres du commun des Fidéles ne leur ſuffiſent pas; qu'il leur faut un Moïſe, un Jeremie, qui implore la miſericorde de Dieu en leur faveur; qu'on ne peut douter que ce n'ait été là la penſée de ſaint Jean, puiſque cet Apôtre n'ignoroit pas que Moïſe & Jeremie n'euſſent prié utilement pour leurs peuples coupables des plus grands cri-

I. Reg. 2. 25. Chap. 10. I. Joan. 5. 16. Chap. 5. Chap. 9. & 10.

mes; que ſaint Etienne n'eût fait la même choſe pour ſes perſécuteurs, & qu'il n'eût été exaucé à l'égard de ſaint Paul, dont la converſion fut le fruit de la priere de ce Martyr.

V. Dans le reſte du premier livre ſaint Ambroiſe rapporte pluſieurs paſſages de l'Ecriture, pour montrer que le ſalut eſt promis à tous ceux qui croient en Jeſus-Chriſt, après même l'avoir renié; & qu'il y a de l'injuſtice & de la cruauté à condamner aux peines éternelles, celui qui s'eſt forcé d'expier ſes infidelités, & qui n'a ceſſé depuis ſa chute de marcher avec ſerveur dans la voie des commandemens de Dieu. Il ſait voir par la conduite de S. Paul envers l'inceſtueux de Corinthe, que les Miniſtres de l'Egliſe ne doivent point refuſer l'abſolution pour quelque peché que ce ſoit; qu'ils doivent traiter les plus grands pecheurs avec beaucoup d'indulgence & de bonté; que toute leur ſeverité ne doit aboutir qu'à humilier la chair par les exercices de la mortification & de la pénitence, pour guérir l'ame du pécheur; qu'ils ne doivent le livrer à ſatan, c'eſt-à-dire le priver de la participation des Sacremens, que pour un certain tems; mais qu'enſuite ils doivent la lui rendre lorſqu'il a merité cette grace par ſes bonnes œuvres, & par les prieres & les gémiſſemens des fidéles qui ont ſollicité ſon rétabliſſement.

*Le ſalut eſt promis à tous ceux qui croient en Jeſus-Chriſt. Conduite des Prêtres envers les pécheurs.*

*Chap. 12.*

*Chap. 13.*

*Chap. 15.*

VI. Il reproche aux Novatiens de n'être point d'accord avec eux-mêmes, touchant le pouvoir de remettre les pechés. Il leur prouve que s'ils n'ont pas ce pouvoir dans le ſacrement de Pénitence, ils ne peuvent non plus l'avoir dans celui du Batême; & que c'eſt ſans raiſon qu'ils ſuppoſent que le nom de Dieu qui opere la rémiſſion des pechés dans ce Sacrement, ne l'opere pas dans celui de la pénitence, puiſque c'eſt le même pouvoir & la même vertu divine qui opere dans l'un & dans l'autre de ces Sacremens. Il les compare à ces diſciples encore imparfaits qui vouloient faire tomber le feu du Ciel ſur les Samaritains qui n'avoient pas voulu recevoir Jeſus-Chriſt dans leur ville, & leur fait l'application de ces paroles que le Sauveur dit en cette occaſion: *Vous ne ſavez pas quel eſprit vous fait agir.* Il leur dit qu'envain ils ſe vantent de prêcher la pénitence, puiſqu'ils privent du fruit de la pénitence ceux qui la font, & que leur exceſſive rigueur ne tend qu'à la détruire; que Jeſus-Chriſt a promis à ceux qui quitteront tout pour le ſuivre, qu'ils en recevront la récompenſe, non-ſeulement dans l'autre vie, mais même dans celle-ci; & cela afin d'ôter les dégoûts que l'on pourroit trouver dans la pratique d'une vertu dont la récompenſe paroîtroit trop éloignée, ſi on ne l'eſperoit que

*Chap. 8.*

*Chap. 16.*

*Luc. 9. 55.*

dans l'autre vie. Il propoſe en ces termes la maniere dont il ſouhaitoit que l'on ſe conduisît envers les pénitens, & les exemples de pénitence qu'il avoit vûs. « Si quelqu'un ayant la conſcience „ chargée de crimes cachés, en fait pénitence avec ferveur pour „ l'amour de Jeſus-Chriſt, comment reçoit-il la récompenſe, ſi „ on ne le rétablit dans la communion de l'Egliſe? Je veux que le „ coupable eſpere le pardon de ſon peché, qu'il le demande avec „ larmes & avec des gémiſſemens, qu'il le demande avec les „ pleurs de tout le peuple; qu'il prie pour obtenir la grace de la „ reconciliation; & quand elle lui auroit été differée deux & trois „ fois, qu'il croye que ce retardement vient de ce que ſes prieres „ n'ont point été aſſez puiſſantes; qu'il redouble donc ſes pleurs, „ qu'il ſe preſente de nouveau dans un état plus touchant & plus „ digne de pitié, qu'il embraſſe les piés des Fidéles, qu'il les baiſe, „ qu'il les baigne de ſes larmes, & qu'il ne les quitte point, afin
Luc. 7. 47. „ que notre Seigneur Jeſus-Chriſt diſe de lui: *Beaucoup de pé-* „ *chés lui ſont remis, parce qu'il a aimé beaucoup.* J'en ai connu „ quelques-uns qui dans leur pénitence ſe ſont creuſé le viſage à „ force de pleurer, qui ont ſillonné leurs joues par leurs larmes „ continuelles, qui ſe ſont proſternés par terre pour être foulés „ aux piés de tout le monde, qui par un jeûne ſans relâche ſe ſont „ rendu le viſage ſi pâle & ſi défiguré, qu'ils portoient dans un „ corps vivant l'image de la mort. » Voilà quels étoient du tems de ſaint Ambroiſe les exercices de la pénitence publique. On la faiſoit, comme il eſt clair par le texte (*a*), pour des pechés ſecrets que l'on avoit par conſéquent déclarés auparavant aux Prêtres pour en obtenir la rémiſſion. Ce Pere ajoute qu'à des pénitens de la ferveur de ceux qu'il avoit vûs, il ſuffiſoit qu'ils euſſent ſubi la correction & la peine qui leur avoit été impoſée; & qu'il falloit les traiter enſuite avec indulgence & les conſoler de peur qu'ils ne fuſſent accablés par un excès de triſteſſe; que c'eſt ainſi que

(*a*) *Si quis igitur occulta crimina habens, propter Chriſtum tamen ſtudioſè pœnitentiam egerit; quomodo iſta recepit ſi ei communio non refunditur? Volo veniam reus ſperet, petat eam lacrymis, petat gemitibus, petat populi totius fletibus; ut ignoſcatur obſecret: & cum ſecundò & tertiò fuerit dilata ejus communio, credat remiſſus ſe ſupplicaſſe, fletus augeat, miſerabilior poſtea revertatur, teneat pedes brachiis, oſculetur oſculis, lavet fletibus, nec dimittat, ut de ipſo dicat Dominus Jeſus:* Remilla ſunt peccata ejus multa quoniam dilexit multùm. *Cognovi quoſdam in pœnitentia ſuicaſſe vultum lacrymis, enaraſſe continuis fletibus genas, ſtraviſſe corpus ſuum calcandum omnibus, jejuno ore ſemper & pallido mortis ſpeciem ſpirantis in corpore prætuliſſe.* Ambroſ. *lib.* 1. *de Pœnit. cap.* 16. *num.* 90. 91. Le miniſtre Daillé, pour éluder la force de ce témoignage, l'a corrompu, & mis *multa crimina*, au lieu d'*occulta crimina*, comme on lit dans tous les manuſcrits ſans aucune exception. Dall. *lib.* 3. *de Confeſſ. cap.* 11.

l'Apôtre en uſa envers l'inceſtueux de Corinthe. Les Novatiens ſoutenoient que cet inceſtueux étoit tombé dans le crime avant ſon batême : mais ſaint Ambroiſe leur fait voir le contraire par le texte même de ſaint Paul. Il leur fait voir auſſi que ſes paroles : *J'ai livré cet homme au démon, pour faire mourir ſa chair*, ne doivent pas s'entendre d'une mort réelle, mais des mortifications qu'il lui avoit impoſées, afin que ſon ame fût ſauvée au jour du Seigneur.

II. Cor. 2. 6. 7.

I. Cor. 5. 5. 11.

VII. Dans le ſecond livre de la Pénitence, ſaint Ambroiſe après avoir établi la neceſſité de l'embraſſer de bonne heure & exhorté les pecheurs à n'avoir pas de honte de confeſſer leurs pechés, même ſecrets, il répond aux deux principales objections des Novatiens : dont l'une eſt fondée ſur ce qui eſt dit dans l'Epître aux Hebreux : qu'il eſt impoſſible à ceux qui ont une fois perdu la grace du Batême par le peché, d'être renouvellés par la pénitence : & l'autre, ſur ce que Jeſus-Chriſt a déclaré que le peché contre le Saint-Eſprit ne ſera remis ni en ce monde ni en l'autre. Il réſout la premiere de ces objections en oppoſant d'abord aux Novatiens la conduite de ſaint Paul qui reçut dans l'Egliſe l'inceſtueux de Corinthe, après qu'il eut fait pénitence du crime qui lui avoit merité la peine de l'excommunication. Enſuite il leur prouve par les termes mêmes du paſſage qu'ils objectoient, qu'il ne doit s'entendre que du Batême, auquel ſeul, il appartient de nous renouveller & de crucifier Jeſus-Chriſt en nous ; que cet endroit au lieu de leur être favorable, leur eſt contraire, puiſque ſaint Paul prétend y faire voir aux Fidéles que n'ayant plus un ſecond batême d'eau à eſperer, la pénitence étoit l'unique voie par laquelle ils devoient à l'avenir expier leurs pechés ; enfin que quand même l'Apôtre parleroit en cet endroit de la pénitence, rien n'empêcheroit que ce qu'il dit de l'impoſſibilité du renouvellement des pecheurs, ne dût s'entendre d'une impoſſibilité qui paroît telle aux hommes, mais qui ne l'eſt nullement par rapport à Dieu à qui tout eſt poſſible, & qui peut toujours quand il veut & de la maniere qu'il lui plaît, effacer les pechés des hommes. Il appuie cette ſolution ſur la conformité qu'on doit ſuppoſer entre les inſtructions de ſaint Paul & la doctrine de Jeſus-Chriſt, qui nous apprend par la parabole de l'enfant prodigue, que l'on ne doit rejetter aucun pecheur, quelque crime qu'il ait commis, pourvû qu'il donne des marques d'un repentir ſincere, & qu'il travaille à expier ſes égaremens par de dignes fruits de pénitence.

Analyſe du ſecond livre de la pénitence.

Chap. 1.

Epiſt. ad Hebr. 6. 4.

Matth. 12. 13.

Chap. 2.

Chap. 3.

» Il eſt viſible, leur dit-il, par la conduite oppoſée que vous tenez,

» que vous vous déclarez ouvertement contre la pénitence : car » ôtez au pilote l'eſperance d'arriver au port, il s'abandonnera au » gré des vents & des flots ; l'athlete ne combattra point, s'il n'y a » pas de couronne à gagner ; le pêcheur s'il n'a eſperance de pren- » dre, ceſſera de jetter ſes filets. Comment donc celui qui ſouffre » la faim de l'ame, pourroit-il prier avec ardeur pour en être délivré, Chap. 4. » s'il deſeſperoit d'être admis à la nourriture ſacrée ? « Quant aux paroles de Jeſus-Chriſt, dont les Novatiens formoient leur ſeconde objection, ſaint Ambroiſe en tire avantage contre eux. En effet il y eſt dit que tout peché ſera pardonné aux hommes ; & ſi le blaſphême contre le Saint-Eſprit en eſt excepté, c'eſt en ſuppoſant que l'on n'en faſſe point pénitence : » Car, dit S. Ambroiſe, nous » appartenons à un bon maître, toujours prêt à pardonner & qui » n'attend que le repentir & la converſion du pecheur pour le ſau- » ver. Il promet le pardon à quiconque invoquera le nom du Sei- » gneur ; il efface toutes les iniquités des plus grands pecheurs ; il » n'excepte ni le peuple Juif qui blaſphemoit contre le Saint-Eſprit » en attribuant à Beelzebud les miracles du Sauveur, ni Simon le » magicien qui vouloit acquerir le don de Dieu à prix d'argent, » ni les heretiques & les ſchiſmatiques qui diviſent l'Egliſe du » Seigneur par un eſprit diabolique. Que ceux-ci reviennent à l'E- » gliſe, & que ceux-la ſe repentent de leur mechanceté & de leur » impieté, le ſein de la miſericorde eſt toujours ouvert pour les » recevoir. Judas même eût pû obtenir le pardon de ſon crime, » ſi au lieu d'en témoigner ſon repentir aux Juifs, il l'eût témoigné Chap. 5. » à Jeſus-Chriſt. « Les Novatiens objectoient encore le paſſage Act. 8. 22. du livre des Actes, où ſaint Pierre dit : *Priez Dieu afin que s'il eſt poſſible, il vous pardonne.* Mais ſaint Ambroiſe leur fait remarquer qu'il s'agit là de Simon le magicien, qui loin de croire en Jeſus-Chriſt, ne penſoit qu'à ſéduire les Fidéles. Il ajoute que l'adverbe *s'il eſt poſſible*, non-ſeulement dans les auteurs ſacrés, mais auſſi dans les profanes, ne marque pas toujours un doute de la part de celui qui s'en ſert, mais qu'il ſe prend ſouvent dans le ſens affirmatif. Il nous donne pour modéle d'une vraie pénitence celle des Jerem. 31. 18. Ephraïmites dont il eſt parlé dans Jeremie, & nous exhorte à la pratiquer, pour nous concilier les effets de la miſericorde de Dieu. Chap. 6. Il marque à ceux qui ſont déchus de la foi ou de l'innocence, ce qu'ils doivent faire pour flechir ſa juſtice, & ce qu'ils doivent attendre de ſa bonté, s'ils font pénitence ; & les invite à faire un humble aveu de leurs crimes & à les expier. » Qu'avez-vous à » craindre, leur dit-il, d'un Dieu plein de bonté ? Accuſez-vous

» devant

„ devant lui de toutes vos iniquités : quoiqu'il les connoiſſe, puiſ-
„ qu'il ſait tout, il ne laiſſe pas de vouloir que vous lui faſſiez en-
„ tendre votre voix, afin qu'il puiſſe vous pardonner. Le diable
„ deviendra lui-même votre accuſateur, ſi vous n'avez ſoin de le
„ prévenir par la déclaration de vos propres fautes : mais ſachez
„ qu'en vous accuſant vous-mêmes, vous n'avez point d'adver-
„ ſaires à craindre ; & que, fuſſiez-vous déja morts, la vie vous ſera
„ auſſi-tôt rendue. « Pour leur donner plus de confiance, il leur Chap. 7.
propoſe la réſurrection du Lazare, comme la figure ſenſible de la réſurrection ſpirituelle du pécheur pénitent. Il leur dit que Jeſus-Chriſt viendra au tombeau de ce pecheur ; qu'attendri par les larmes des Fidéles, il leur demandera où ils l'ont mis, c'eſt-à-dire quel rang ils lui ont aſſigné parmi les pénitens ; qu'il voudra le voir & juger par lui-même s'il eſt veritablement mort au peché dont l'Egliſe ſollicite le pardon par ſes prieres & par ſes larmes ; que le trouvant digne de cette grace, il ordonnera que la pierre ſoit ôtée de deſſus le tombeau, & que mêlant ſes larmes avec celles de l'Egliſe qui ne pleure jamais ſans lui, il le fera ſortir dehors plein de vie, en briſant tous les liens qui le retenoient captif dans ce lieu de tenebres & de corruption. Il les exhorte à laver de leurs Chap. 8.
larmes les cicatrices de leurs pechés, à l'exemple de la Pénitente de l'Evangile, qui en lavant de ſes larmes les piés de Jeſus-Chriſt effaça ſes pechés. Puis il leur parle des conditions neceſſaires pour Chap. 9.
rendre une pénitence utile, qui ſont la confiance en la bonté de Dieu, les prieres, les jeûnes, les aumônes : & des défauts qui ſe rencontrent dans les pénitences ordinaires, parmi leſquels il met l'impatience d'être rétabli dans la communion ; enſorte que des pénitens de cette eſpece penſent moins à ſe délier qu'à lier le Prêtre même, & à charger plutôt ſa conſcience qu'à purifier la leur, en l'obligeant contre la défenſe du Sauveur, à donner les choſes ſaintes aux chiens. Il appelle encore défectueuſe la pénitence de ceux, ou qui ne veulent rien réformer de leur luxe, ou qui font conſiſter la pénitence à s'abſtenir ſeulement de la participation des Sacremens, ou qui dans l'eſperance d'avoir le tems de faire pénitence, ſe livrent aux diſſolutions. Il combat vivement la mauvaiſe Chap. 10.
honte de ceux qui rougiſſent d'embraſſer les humiliations de la pénitence publique. » Qui peut ſouffrir, leur dit-il, que vous ayez
„ honte de prier le Seigneur, vous qui n'en avez point de prier un
„ homme ? N'eſt-il pas étonnant que vous appréhendiez de paroî-
„ tre devant Dieu en état de ſuppliant, vous qui ne rougiſſez pas
„ de confeſſer à un homme des pechés qu'il ne peut connoître

„ que quand vous les lui revelez ? Craignez-vous d'avoir des té-
„ moins de vos prieres ? Quand il s'agit de ſatisfaire à un homme
„ que vous avez offenſé, il eſt beſoin que vous employez la mé-
„ diation de pluſieurs afin qu'ils prient pour vous ; vous ne feignez
„ point de vous jetter aux genoux de cet homme, de baiſer ſes
„ piés, de lui préſenter même vos enfans quoiqu'ils n'aient point
„ eu de part à votre faute, pour obtenir grace par leur moyen.
„ Comment donc avez-vous de la répugnance à faire quelque
„ choſe de ſemblable dans l'Egliſe, où il s'agit d'implorer la mi-
„ ſericorde de Dieu, & de demander les ſuffrages d'un peuple
„ ſaint ; dans un lieu où il n'y a qu'une ſeule choſe qui doive faire
„ honte, qui eſt de ne pas reconnoître ſa faute, puiſque nous ſom-
„ mes tous pecheurs ; dans un lieu où celui-la eſt le plus digne de
„ louanges qui eſt le plus humble, & où le plus juſte eſt celui qui
„ s'humilie davantage. Que la ſainte Egliſe votre Mere pleure
„ pour vous, qu'elle lave vos pechés de ſes larmes ; que Jeſus-
Luc. 6. 21. „ Chriſt voie votre douleur afin qu'il vous diſe : *Vous êtes bienheu-*
„ *reux vous qui êtes triſtes, parce que vous vous rejouirez.* Il aime
„ que pluſieurs prient pour un ſeul ; & il réſuſcita le fils de la veuve
„ de Naïm, parce que pluſieurs pleuroient avec elle & pour elle.
„ Il exauça auſſi ſans délai les prieres que ſaint Pierre faiſoit pour
„ la réſurrection de Dorcas, parce que les pauvres pleuroient la
„ mort de cette femme. Il remit auſſi-tôt au même Apôtre ſon
„ peché, parce qu'il le pleura amerement. Et vous, ſi vous pleu-
„ rez les vôtres amerement, Jeſus-Chriſt vous regardera, & ils
„ vous ſeront pardonnés. Que rien donc ne vous éloigne de la
„ pénitence, elle vous eſt commune avec les Saints. « Saint Am-
broiſe traite après cela des diſpoſitions d'un vrai pénitent ; & fait voir que la pénitence ne peut compatir avec l'ambition de parvenir aux charges, avec le luxe & la bonne chere, avec les plaiſirs & l'uſage du mariage ; qu'un pénitent doit renoncer au monde ; moins donner de tems au ſommeil que la nature n'en demande ; qu'il doit l'interrompre par des gémiſſemens, l'entre-couper par des ſoupirs, en employer une partie à prier ; qu'il eſt obligé de vivre de telle ſorte, qu'il ſoit comme mort aux uſages de la vie ; de renoncer à lui-même & de ſe changer tout entier. Il montre auſſi que c'eſt abuſer de la miſericorde de Dieu, de croire que l'on puiſſe faire pénitence plus d'une fois ; que comme il n'y a qu'un batême, il n'y a auſſi qu'une pénitence, c'eſt-à-dire une pénitence qui ſe faſſe en public ; car nous devons auſſi faire pénitence des pechés que nous commettons tous les jours : mais cette derniere

pénitence eſt pour les pechés legers ; la premiere, pour les plus grands. » Or j'ai, ajoute ce ſaint Evêque, plus trouvé de perſonnes » qui ont gardé l'innocence, que je n'en ai trouvé qui l'ayant per- » due ayent fait pénitence comme il faut. « Il finit ce ſecond livre en montrant par pluſieurs paſſages de l'Ecriture, combien il eſt dangereux de differer à faire pénitence : mais il avertit en même-tems que comme elle ne ſe réitere point, (c'eſt de la pénitence publique qu'il parle) il vaut encore mieux la differer que de la faire en un tems ou l'âge, le tempérament, le feu des paſſions donnent tout lieu d'appréhender les rechutes dans les mêmes crimes : ajoutant néanmoins que durant ce délai les pecheurs doivent ſe juger indignes de participer aux Sacremens de l'Egliſe, & travailler à mortifier leur chair. Chap. 11.

## §. XVI.

### *Les cinq livres de la Foi.*

I. L'UN des plus importans ouvrages de ſaint Ambroiſe eſt celui qui eſt intitulé : *De la Foi.* Il eſt diviſé en cinq livres. Le ſaint Evêque compoſa les deux premiers ſur la fin de l'an 377. ou au commencement de l'année ſuivante, à la priere de l'Empereur Gratien, qui ſe diſpoſant à partir pour aller au ſecours de Valens ſon oncle contre les Goths, lui avoit demandé un traité où la Divinité de Jeſus-Chriſt fût bien établie, & dont il pût ſe ſervir comme d'un préſervatif contre les mauvaiſes doctrines qui avoient cours en Orient, & ſur-tout contre l'Arianiſme que Valens lui-même appuyoit de tout ſon crédit. Saint Ambroiſe eut peine (*a*) d'abord à ſe réſoudre de traiter les points de foi en maniere de diſputes. Mais Gratien qui ſavoit (*b*) que la victoire dépendoit davantage de la foi du Prince que du courage des ſoldats, l'en preſſa ſi fort qu'il ne pût ſe refuſer à ſes deſirs. Il témoigne (*c*) lui-même qu'il ne mit que fort peu de tems pour écrire les deux premiers livres, depeur d'arrêter le voyage de ce Prince, à qui il les envoya auſſi-tôt qu'il les eut finis. Gratien en fit tout le cas qu'ils méritoient ; & dans une lettre (*d*) qu'il lui écrivit après ſon retour d'Orient, il le pria de les lui envoyer une ſeconde fois, & d'y

(*a*) Ambroſ. *Prolog. in lib. 1. de Fide, num.* 4.
(*b*) Ibid. *num.* 3.
(*c*) Ambroſ. *Lib.* 3. *de Fide, cap.* 1.
(*d*) Idem, *Epiſt.* 1 *ad Gratian. num.* 7. & Gratian. *Epiſt. ad Ambroſ. num.* 3.

ajouter quelque choſe pour prouver la Divinité du Saint-Eſprit. Il lui témoigna (*a*) même qu'il attendoit de lui quelque choſe de plus ſur la divinité du Fils; & ſaint Ambroiſe fut d'autant plus porté à traiter de nouveau cette matiere, qu'il étoit bien aiſe de répondre aux objections que les Ariens avoient faites contre ſes deux premiers livres de la foi. Il en compoſa donc encore trois autres, dont on met l'époque en 379. après le retour de Gratien en Occident. Ces cinq livres ſont cités quelquefois ſous le titre de *Livres de la* (*b*) *Trinité;* mais ils portent communément celui *de la Foi*, & il paroît que ſaint Ambroiſe les avoit intitulés de cette ſorte. C'eſt auſſi ſous ce titre que ſaint Leon les cite (*c*) dans ſa lettre à l'Empereur Leon. Dans les anciens manuſcrits ils ne ſont pas diviſés en chapitres. Le premier des livres de la foi eſt cité dans (*d*) les Conciles d'Epheſe & de Chalcedoine, & par ſaint Fulgence: le ſecond l'eſt auſſi dans (*e*) le Concile d'Epheſe, où l'on en rapporte pluſieurs paſſages contre Neſtorius; par Theodoret, par Vincent de Lerins, par ſaint Leon, par Vigile de Tapſe, par ſaint Euloge d'Alexandrie & par ſaint Jerôme. Vincent (*f*) de Lerins & Leonce de Byſance citent encore un endroit du troiſiéme livre. Saint Ambroiſe parle (*g*) lui-même de ſes cinq livres de la foi; & il cite (*h*) quelque choſe du dernier dans ſon livre du Saint-Eſprit.

Analyſe du premier livre de la Foi.

Chap. 1. page 414.

Chap. 2.

Chap. 3.

Chap. 4.

II. Dans le premier livre après avoir fait remarquer la difference qu'il y a entre la foi Catholique & la perfidie Arienne, ce ſaint Evêque établit l'unité de nature en Dieu & la Trinité des Perſonnes, rapportant à cet effet les paſſages de l'un & de l'autre Teſtament qui prouvent ces deux verités. Il prouve enſuite que Jeſus-Chriſt eſt Fils de Dieu, & qu'on lui doit l'adoration comme à un Dieu, puiſqu'il en a les attributs, & que dans l'Ecriture il eſt nommé de quatre noms, qui marquent ſa divinité *Verbe, Fils, Vertu de Dieu, Sageſſe de Dieu.* Il montre par les témoignages d'Iſaïe & de Jeremie, & par un grand nombre de paſſages du nouveau Teſtament l'unité de nature dans le Pere & dans le Fils; & que le Fils, quant à la divinité, eſt en tout ſemblable au Pere.

---

(*a*) Ambroſ. *lib.* 3. *de Fide, cap.* 1.
(*b*) Magiſter Sententiar. & Gratian.
(*c*) Leo, *Epiſt.* 134. *ad Leont. Auguſt.*
(*d*) Concil. Epheſ. *tom.* 3. *pag.* 513. Concil Calcedon. *tom.* 4. *pag.* 829. Fulgent. *Epiſt.* 14.
(*e*) Concil. Epheſ. *tom.* 3. *pag.* 513. Theodoret. *Dialog.* 3. *pag.* 163. Vincent. Lerin. Commonit. *c.* 7. Leo. *Epiſt.* 97 *c.* 7. Vigil. *lib.* 5. *in Eutych. c.* 22. Eulog. *apud* Photium, *Cod.* 230. Hieronym. *lib.* 11. *in Ezech. in prologo.*
(*f*) Vincent. Commonit. *cap.* 7. Leont. *lib.* 1. *in Neſtor. & Eutych.*
(*g*) Ambroſ. *l. de Incarnat. c.* 7. *n.* 62.
(*h*) Idem, *lib.* 1. *de Spiritu Sancto.*

Il expoſe les diverſes erreurs des Ariens qui diſoient le Fils diſſemblable au Pere, qu'il avoit commencé dans le tems, & qu'il étoit créé; & fait voir par l'autorité des Ecritures, que le Fils n'a point été fait ni créé, qu'il n'a point commencé dans le tems, qu'il eſt éternel & toutpuiſſant comme le Pere. Il avertit les Catholiques de ſe donner de garde des ſophiſmes des philoſophes, dans leſquels les Ariens mettoient toute leur force; & de s'en tenir à la formule de foi de Nicée, approuvée dans la premiere & la troiſiéme de Rimini. En dernier lieu il prie Dieu d'inſpirer à ſes lecteurs & ſur-tout à l'Empereur, de ne rien préferer au ſacré dépôt de la foi.

Chap. 5. 6. 7. 8. 9. 10. &c. Chap. 17. Chap. 18. 19. Chap. 20.

III. Il continue dans le ſecond livre à montrer que les attributs de la divinité conviennent au Fils; & explique comment il eſt envoyé par le Pere, comment il lui eſt ſoumis, & comment il eſt moindre que le Pere. Il fonde ſes explications ſur la diſtinction des deux natures en Jeſus-Chriſt, en particulier des deux volontés, marquant ce qui lui convient comme Dieu, & ce qui eſt dit de lui comme homme. Jeſus-Chriſt parloit comme homme lorſqu'il a dit: *Mon Pere eſt plus grand que moi.* C'eſt comme homme qu'il s'eſt attriſté, qu'il eſt reſſuſcité. Saint Ambroiſe finit ſon ſecond livre en s'excuſant de n'avoir pas donné à ſa matiere toute l'étendue qu'elle meritoit, & de ne l'avoir pas traitée avec toute la clarté & la politeſſe convenables; quoiqu'il en eût dit aſſez pour ceux qui cherchent ſincerement la verité. Il promet à Gratien la victoire ſur les Goths, dont il dit que les guerres ont été prédites par le prophéte Ezechiel, ſous le nom de *Gog*, & eſpere que le fruit de cette victoire ſera de proteger l'Egliſe.

Analyſe du ſecond livre. Chap. 1. 2. 3 & ſuiv. Chap. 8. 9. 10. Chap. 11. Chap. 8. Chap. 15. Chap. 16. Ezechiel. 38. 14.

IV. Dans le troiſiéme livre il fait voir qu'Arius n'eſt tombé dans l'erreur que pour n'avoir pas sû diſtinguer deux natures en Jeſus-Chriſt, & pour avoir attribué à ſa divinité, ſelon laquelle on ne peut nier qu'il ne ſoit le Créateur & le Très-Haut, ce qui ne convient qu'à ſon humanité, ſelon laquelle il eſt vraiment Redempteur & fait. Il ſoutient qu'avec cette diſtinction toutes les objections des Ariens tombent d'elles-mêmes; & que l'on explique aiſément comment dans l'Ecriture le Pere eſt dit ſeul puiſſant & ſeul immortel; & le Fils, fait & créé. Enſuite il montre que le Fils eſt vrai Dieu comme le Pere, n'ayant l'un & l'autre qu'un regne, qu'une majeſté, qu'une gloire. A quoi il ajoute que les Ariens ne pouvant nier que le terme de *ſubſtance* ne ſe trouve dans l'Ecriture, lorſqu'il y eſt parlé de Dieu, ſoit le Pere, ſoit le Fils, ils doivent auſſi confeſſer avec les Evêques du Concile de Nicée, que le Fils

Analyſe du troiſiéme livre. Chap. 1. Chap. 2. Chap. 3. Chap. 4. 5. 6. Chap. 7. 8. 9. 10. 11. 12. 13. Chap. 14. Chap. 15. 16.

eſt conſubſtantiel au Pere, & condamner l'impieté (de la ſeconde formule) de Rimini, dreſſée en 357. Les Ariens le diſoient Dieu dans quelques-unes de leurs formules que S. Ambroiſe rapporte; mais ils ne le diſoient pas égal au Pere. Il avertit les Catholiques de ne pas ſe laiſſer prendre à des confeſſions de foi ſi captieuſes.

Chap. 17. Dans le dernier chapitre il prévient une objection que l'on auroit pû lui faire contre la divinité de Jeſus-Chriſt: parce qu'il eſt dit

Act. 7. 55. dans le livre des Actes, que ſaint Etienne le vit qui étoit *debout à la droite de Dieu;* & fait voir par ce qui eſt dit au même endroit, que cette attitude ne déroge en rien à la divinité du Sauveur; car ſaint Etienne en ajoutant: *Seigneur Jeſus recevez mon eſprit*, marquoit bien ſa puiſſance; & par ces paroles qui ſuivent: *Seigneur, ne leur imputez point ce peché*, il reconnoiſſoit qu'il avoit un pouvoir égal avec ſon Pere. Il dit encore que les endroits où Jeſus-Chriſt nous eſt repréſenté aſſis à la droite du Pere, nous marquent ſa qualité de Juge des vivans & des morts; & celui où nous liſons qu'il eſt debout à la droite du Pere, nous le repreſente en ſa qualité d'avocat & de médiateur.

Analyſe du quatrieme livre.

V. Les Ariens objectoient, il eſt écrit: que *Jeſus-Chriſt eſt le chef & la tête de tout homme*, & que *Dieu eſt le chef de Jeſus-Chriſt.*

Chap. 3. Saint Ambroiſe répond, que cela eſt vrai de Jeſus-Chriſt ſelon

I. Cor. 11. 3. ſon humanité: & il fait remarquer que ſaint Paul n'a pas dit, le Pere eſt le chef de Jeſus-Chriſt, mais Dieu eſt le chef de Jeſus-Chriſt, parce qu'en effet Dieu comme Créateur eſt le chef de la

Chap. 4. créature. Ils objectoient encore: *Le Fils ne peut agir par lui-même,*

Joan. 5. 19. *mais il ne fait que ce qu'il voit faire au Pere:* mais la ſolution de cette difficulté ſe trouve dans les paroles qui ſuivent immédiatement, Dieu ayant prévû, comme le remarque ſaint Ambroiſe, que les

Ibid. 20. impies abuſeroient des précedentes: *car tout ce que le Pere fait, le Fils le fait auſſi.* Pourquoi, ajoute ce Pere, eſt-il écrit: *Le Fils fait les mêmes choſes, & non de ſemblables; ſinon afin de montrer l'unité d'opération dans le Fils & dans le Pere;* & que le Fils n'o-

Chap. 5. & ſuiv. pere pas par imitation des œuvres du Pere. Il prouve que tout eſt poſſible au Fils; & que s'il eſt dit qu'il ne peut agir par lui-même, c'eſt qu'il agit indiviſiblement avec le Pere & par une même puiſſance, qu'il ne veut rien que le Pere ne veuille, ce qui eſt une mar-

Chap. 8. que d'unité, non d'infirmité. Il ſoutient que de ne pouvoir engendrer n'eſt pas une imperfection dans le Fils: la generation étant une proprieté, non de la puiſſance, mais de la nature divine au-

Chap. 9. tant qu'elle exiſte dans le Pere. Il fait voir auſſi que d'être engendré ne marque pas un commencement dans le Fils, parce que ce

Digitized by Google

n'eſt pas par la volonté mais par la nature que le Pere a engendré le Fils; que ce qui eſt dit de la miſſion du Fils, ſe rapporte à ſon Incarnation; & que s'il y avoit de l'imperfection dans le Fils, parce qu'il prie le Pere *de le glorifier*, il s'enſuivroit que le Pere eſt imparfait; car le Fils lui dit au même endroit: *Je vous ai glorifié ſur la terre*; & ailleurs: *Maintenant le Fils de l'homme eſt glorifié, & Dieu eſt glorifié en lui, & Dieu l'a glorifié.* Saint Ambroiſe montre qu'à l'égard même des Perſonnes divines la miſſion n'eſt point une marque d'infériorité, puiſque nous liſons dans Iſaïe que le Fils eſt envoyé non-ſeulement par le Pere, mais auſſi par le Saint-Eſprit; & dans ſaint Jean, que le Pere & le Fils envoient le Saint-Eſprit. Jeſus-Chriſt dit dans l'Evangile: *Je ſuis la vigne, & mon Pere eſt le vigneron*; d'où les Ariens inferoient que comme la vigne & le vigneron ſont d'une nature differente, on ne pouvoit dire que le Pere & le Fils fuſſent d'une même nature. Saint Ambroiſe répond que Jeſus-Chriſt ne ſe nomme la vigne que par rapport à ſon humanité; car de même que le vigneron cultive la vigne, de même auſſi Dieu le Pere a cultivé pour ainſi dire la chair de Jeſus-Chriſt qui a pû croître par l'âge & être coupée dans ſa Paſſion, afin de mettre à l'ombre des bras de la Croix le genre humain tourmenté par la chaleur des plaiſirs du ſiécle.

Chap. 10. Joan. 17. 5. Ibid. 4. Lib. 2. c. 9. num. 75. 76. Iſai. 48. 15. & 16. Joan. 15. 26. Ibid. 14. 16. Chap. 12. Joan. 15. 1.

VI. Le cinquiéme livre de la foi eſt encore employé a établir la divinité des trois Perſonnes, particulierement du Fils, & à répondre aux autres objections des Ariens. Ils prétendoient que Jeſus-Chriſt en diſant à ſon Pere: *La vie éternelle conſiſte à vous connoître, vous qui êtes le ſeul veritable & Jeſus-Chriſt que vous avez envoyé*, avoit reconnu entre ſon Pere & lui une difference de nature. Mais ſaint Ambroiſe leur ſoutient que ces paroles établiſſent la divinité de Jeſus-Chriſt, & qu'il y faut ſuppléer que Jeſus-Chriſt eſt auſſi *le ſeul Dieu veritable*; & que ſi Jeſus-Chriſt ne le dit pas expreſſément en cet endroit, c'eſt qu'il ne devoit pas s'exprimer autrement, depeur qu'il ne parût dire qu'il y avoit deux dieux. Il leur ſoutient encore que quand le terme *ſeul* eſt dit du Pere dans quelques endroits de l'Ecriture, il n'eſt pas excluſif, parce que le Pere n'a rien fait ſans le Fils qui eſt ſa ſageſſe & dont il eſt dit dans le livre des Proverbes: *Lorſqu'il préparoit le Ciel, j'étois avec lui.* Et comme les Ariens diſoient que l'unité de nature dans le Pere & dans le Fils emportoit neceſſairement deux dieux, ſaint Ambroiſe leur répond que la pluralité des dieux étoit bien plutôt une ſuite de la difference de nature. Si le Fils eſt Dieu, ajoutoient ces heretiques, pourquoi dit-il dans l'Evangile:

Analyſe du cinquiéme livre. Chap. 1. Joan. 17. 3. Chap. 2. Iſaï. 42. 24. Prov. 8. 27. Chap. 3. Chap. 4.

Joan. 4. 22. *Vous adorez ce que vous ne connoiſſez point : pour nous nous adorons ce que nous connoiſſons.* Saint Ambroiſe répond que Jeſus-Chriſt parle en cet endroit comme homme & avec des hommes ; mais que dans le verſet ſuivant il prend des ſentimens qui ne ſont plus de l'homme, en diſant : *Mais l'heure vient & elle eſt déja venue, que les vrais adorateurs adoreront le Pere.* Il ne dit pas *nous adorerons*, ce qu'il auroit dit en effet, s'il étoit ſoumis comme nous le
Chap. 5. ſommes. C'eſt auſſi de Jeſus-Chriſt ſelon ſa nature humaine qu'il
Matth. 20. 23. explique cet endroit que les Ariens objectoient : *Pour ce qui eſt d'être aſſis à ma droite ou à ma gauche, ce n'eſt pas à moi à vous le donner.* Et la choſe eſt claire, ſi l'on fait attention à ce qui précede :
Chap. 6. car Jeſus-Chriſt avoit demandé aux enfans de Zebedée s'ils pouvoient boire le calice de ſa paſſion ; ce qui marque bien qu'il leur parloit comme homme : & ſur ce qu'ils répondirent qu'ils le pouvoient, Jeſus-Chriſt continuant à leur parler comme homme, leur dit qu'il étoit au-deſſus de la condition humaine de leur accorder
Chap. 7. la droite ou la gauche dans ſa gloire. Les Ariens preſſoient cette
Joan. 17. 23. comparaiſon : *Vous les aimez comme vous m'avez aimé*, & prétendoient qu'elle mettoit le Fils en égalité avec les hommes. Surquoi
Luc. 6. 36. ſaint Ambroiſe leur demande ſi parce qu'il eſt dit : *Soyez miſericordieux comme votre Pere qui eſt dans le Ciel eſt miſericordieux*, les hommes peuvent atteindre par leur vertu à ce que Dieu eſt eſſentiellement & par lui-même ? Il dit enſuite qu'il y a cette difference entre l'amour que Dieu a pour ſon Fils & l'amour qu'il a pour nous, que ſon amour pour ſon Fils eſt toujours dans toute ſa plénitude ; au lieu que nous pouvons par nos progrès dans la vertu mériter l'augmentation de l'amour qu'il a pour nous. Il explique
Chap. 7. de l'humanité de Jeſus-Chriſt, ce qui eſt dit de ſa miſſion vers les
Chap. 8. hommes, & ces paroles de David : *Le Seigneur a dit à mon Sei-*
Zachar. 3. 8. *gneur.* Pour expliquer les endroits de l'Ecriture où Jeſus-Chriſt eſt
Iſaï. 49. 6. appellé ſerviteur, il dit qu'il faut diſtinguer en lui deux natures & deux generations ; que ſelon ſa generation divine il eſt égal au Pere,
Chap. 10. & que par rapport à ſon incarnation il eſt ſerviteur du Pere. Il
11. 12. 13. 14. 15. réſout par la même diſtinction les autres objections des Ariens.
Chap. 9. Comme ils ne négligeoient rien pour appuyer leur erreur, ils la cherchoient juſques dans la formule du Batême, ſoutenant que le Fils y étant nommé après le Pere, il devoit être d'une nature inferieure & autre que celle du Pere. Saint Ambroiſe les appelle des
Ioan. 1. 1. interprétes Juifs, & leur ferme la bouche en leur produiſant pluRom. 1. 1. II. Cor. 13. 13. ſieurs paſſages de l'Ecriture, où le Fils eſt nommé devant le Pere.
Chap. 16. Il remarque que dans les exemplaires grecs ces paroles, *ni même*

*le*

*le Fils*, ne ſe liſoient pas au trente-deuxiéme verſet du chapitre treize de ſaint Marc qui porte : *Quant à ce jour & à cette heure-là nul ne le ſait, pas même les Anges;* & il accuſe les Ariens de les y avoir ajoutées. Il dit néanmoins que quand elles ſeroient de l'Evangeliſte, les heretiques n'en pourroient tirer aucun avantage, puiſque rien n'empêcheroit qu'on ne les rapportât à la nature humaine, & que l'on ne dît que Jeſus-Chriſt en cet endroit a bien voulu ſe confondre avec le reſte des hommes, & paroître ignorer comme eux ce que réellement il n'ignoroit pas. Il explique de la même maniere les doutes que l'Ecriture ſemble quelquefois attribuer à Jeſus-Chriſt, comme lorſque le Sauveur dit dans ſaint Matthieu : *Mon Pere, s'il eſt poſſible, faites que ce calice paſſe & s'éloigne de moi;* rejettant comme dangereuſe & peu conforme à l'analogie de la foi, l'opinion de ceux qui croyoient que Jeſus-Chriſt avoit pû entant qu'homme ignorer & douter de pluſieurs choſes parce qu'il eſt dit dans ſaint Luc que *Jeſus croiſſoit en ſageſſe & en âge.* Il finit ſon cinquiéme livre par une priere qu'il adreſſe à Dieu, dans laquelle il fait profeſſion de croire la divinité des trois Perſonnes : puis il invective avec force contre Arius, de ce qu'à l'imitation de ſatan ſon auteur qui ſe transforme quelquefois en ange de lumiere, il a eu la temerité de vouloir approfondir des myſteres qui n'ont été revelés ni à Moïſe, ni à ſaint Paul, quoiqu'il n'ait pas été comme cet Apôtre ravi dans le ciel.

Chap. 18. Lib. 2. cap. 5. Matth. 26. 39. Lib. 5. cap 18. Luc. 2. 52.

## §. XVII.

### *Les trois livres du Saint-Eſprit.*

I. SAINT AMBROISE après avoir achevé ſes cinq livres de la foi, en écrivit trois autres ſur la divinité du Saint-Eſprit. L'empereur Gratien les lui avoit demandés dès l'an 379. par la même (*a*) lettre dans laquelle il le prioit de lui envoyer une ſeconde fois le traité de la divinité du Fils, c'eſt-à-dire les deux premiers livres de la foi. Mais le ſaint Evêque fit trouver bon à ce Prince, qu'il n'écrivît ſur une matiere de cette importance, qu'après l'avoir meditée pendant quelque tems. Il marque (*b*) dans la préface de cet ouvrage, qui eſt adreſſé à l'Empereur, la mort d'Athanaric roi des Goths, arrivée à Conſtantinople le 25. de

Les trois livres du Saint-Eſprit, écrits en 381. à la priere de Gratien.

(*a*) Gratian. *Epiſt.* 1. *ad Ambroſ.* p. 751. & Ambroſ. *Epiſt.* 2. *ad Gratian.* p. 754.

(*b*) Ambroſ. *Prolog. in lib. de Spiritu Sancto, num.* 17.

Janvier de l'an 381. mais il paroît qu'il n'étoit point informé de celle de Pierre d'Alexandrie, que l'on met au 14. Fevrier de la même année; ni de l'abdication que saint Gregoire de Nazianze fit du siége épiscopal de Constantinople au mois de Mai ou de Juin suivant, puisqu'il suppose qu'ils étoient encore tous deux Evêques, l'un d'Alexandrie & l'autre de Constantinople, lorsqu'il commençoit (*a*) cet ouvrage: ainsi on ne peut en mettre l'époque avant le mois de Janvier de l'an 381. ni la reculer gueres au-delà du mois de Juillet de la même année. Les trois livres sur le Saint-Esprit, avec les cinq livres de la foi, sont apparemment les huit livres que le Pape Hormisdas (*b*) dit avoir été composés par saint Ambroise pour satisfaire à la lettre de Gratien: l'un ne se laissant pas de travailler pour la foi, ni l'autre de recevoir avec joie ce que le Saint lui envoyoit. Le premier livre sur le Saint-Esprit est cité par saint Fulgence (*c*) & par saint Augustin.

Jugement que l'on a porté de ces livres.

II. Saint Jerôme (*d*) & Ruffin ont pensé si differemment des trois livres sur le Saint-Esprit, que l'on peut ne pas s'arrêter au jugement qu'ils en ont porté, & s'en tenir à ce que saint Augustin en a (*e*) dit en ces termes, dans son quatriéme livre de la doctrine Chrétienne, où il examine les differens genres de style de ceux qui par la lecture des livres saints ont fait de si grands progrès dans la science des choses divines, & en ont ensuite éclairé l'Eglise: *Saint Ambroise ayant à traiter une grande matiere, puisqu'il s'agissoit de prouver l'égalité du Saint-Esprit avec le Pere & le Fils, emploie néanmoins le style simple, parce que le sujet qu'il avoit entrepris ne demandoit pas des ornemens de paroles, ni des mouvemens propres à frapper les esprits, mais des preuves des choses qu'il avançoit.* Il en donne en effet de très-fortes & de très-convainquantes; & l'on peut dire que l'on trouve dans ses trois livres, ce que saint Basile, saint Gregoire de Nazianze, Didyme & saint Gregoire de Nysse ont dit de mieux sur la divinité du Saint-Esprit; & que saint Ambroise a fait à l'égard de leurs écrits, ce que l'abeille fait sur les fleurs dont elle tire les sucs pour composer son miel.

Analyse du premier livre du S. Esprit. Prolog. pag. 600.

III. Le premier livre a un prologue dans lequel saint Ambroise fait voir que Gedeon, en délivrant le peuple de Dieu & en offrant en sacrifice la chair d'un chevreau sur une pierre avec des pains

(*a*) Ambros. *Prolog. in lib. de Spiritu Sancto, num.* 18.
(*b*) Hormisdas. *tom.* 4. *Concil. pag.*
(*c*) Fulgent. *Epist.* 14. *c.* 27. Augustin. *lib.* 4. *de doctrina Christ. cap.* 21.
(*d*) Hieronym. *Epist. ad Paulinian. t.* 4. *ad cap. lib.* Didym. *De Spiritu Sancto.* Ruffin. *lib.* 2. *invectiv. in Hieronym.*
(*e*) Augustin. *lib.* 4. *De doctrin. Christ. cap.* 21.

ſans levain, a été non-ſeulement la figure de Jeſus-Chriſt, mais auſſi que par le prodige de la roſée qui ne tomboit tantôt que ſur la toiſon, tantôt que ſur l'aire, il a marqué que la grace du Saint-Eſprit paſſeroit des Juifs aux Chrétiens, & que par elle pluſieurs milliers d'hommes ſeroient rappellés dans le ſein de l'Egliſe. Enſuite il prouve contre les Ariens & les Macedoniens, que l'on ne peut ſans impieté mettre le Saint-Eſprit au rang des créatures, puiſqu'il s'en diſtingue lui-même en diſant par un Prophéte: *Toutes choſes vous obéiſſent*; puiſque c'eſt lui qui a parlé dans les Evangeliſtes; puiſque le blaſphême commis contre lui eſt irrémiſſible; que c'eſt lui qui a parlé dans les Prophétes & dans les Apôtres; qu'il eſt l'Eſprit même de Dieu, l'Eſprit de Jeſus-Chriſt, l'Eſprit de vie & de verité; que ſanctifiant lui-même les créatures, il ne peut être de leur nombre, ni ſujet comme elles au changement; qu'étant bon invariablement, puiſqu'il eſt donné par le Pere & par le Fils, il ne doit point être mis au rang de ceux qui s'éloignent du bien; qu'il eſt la ſource de la bonté, l'eſprit de la bouche de Dieu; que c'eſt en ſon nom comme en celui du Pere & du Fils, que le Batême eſt conferé; que c'eſt lui qui ſanctifie les Anges même; que c'eſt de ſon eſprit que Marie fut remplie, & Jeſus-Chriſt même; que Dieu ſeul le peut donner; qu'il procede de la bouche de Dieu; que c'eſt de lui que Jeſus-Chriſt a été oint; qu'il pardonne les pechés: ce qui lui eſt commun avec le Pere & le Fils, & non avec les Anges; que quoiqu'envoyé à tous les hommes, il ne paſſe pas d'un lieu à un autre; que la paix & la grace du Pere, du Fils & du Saint-Eſprit eſt une & la même; que ces trois Perſonnes n'ont qu'un même nom, particulierement le Fils & le Saint-Eſprit, tous deux étant appellés Conſolateur & Verité; qu'elles n'ont qu'une même opération; que le Saint-Eſprit eſt également comme le Pere & le Fils, lumiere, vie & ſource de vie; qu'il eſt ce grand fleuve dont la Jeruſalem celeſte eſt arroſée. Saint Ambroiſe appuie tout ce qu'il dit ici du Saint-Eſprit ſur des paſſages de l'Ecriture de l'un & de l'autre Teſtament. Les heretiques pour prouver que le Saint-Eſprit eſt créature, objectoient ce qui eſt dit du Fils de Dieu: *Toutes choſes ont été faites par lui.* Saint Ambroiſe répond que cela eſt vrai de toutes les choſes qui ont été faites: mais que l'Ecriture ne diſant pas que le Saint-Eſprit ait été fait, il ne peut être compris dans ces paroles de ſaint Jean, qu'autrement il faudroit auſſi y comprendre le Pere. Il autoriſe ſa réponſe d'un paſſage de la premiere Epître aux Corinthiens: où, quoiqu'il ſoit dit qu'*il n'y a qu'un ſeul Dieu, qui eſt le Pere, de qui*

Chap. 1. Pſal. 118. 91. Chap. 2. Chap. 3. Chap. 4. Chap. 5. & 6. Chap. 7. Chap. 8. 9. 10. Chap. 11. Chap. 12. Chap. 13. Chap. 14. Chap. 15. Chap. 16. Chap. 2. Joan. 1. 3. I. Cor. 8. 6.

*toutes choſes tirent leur être, & qui nous a faits pour lui ;* le Fils néanmoins ne peut être compté parmi *toutes* ces *choſes*, puiſque l'Apôtre ajoute immédiatement: *Et il n'y a qu'un ſeul Seigneur qui eſt Jeſus-Chriſt, par lequel toutes choſes ont été faites.*

Analyſe du ſecond livre du S Eſprit. Prolog. pag. 633.

IV. Il commence ſon ſecond livre par le précis de l'hiſtoire de Samſon, qu'il dit avoir toujours proſperé tandis que le Saint-Eſprit fut avec lui; & être déchu de ſa valeur, lorſqu'il fut privé de ſon ſecours. Il en prend occaſion de montrer que la vertu du S. Eſprit eſt la même que celle du Pere & du Fils; que ce qu'Iſaïe appelle l'Eſprit de conſeil, eſt le même dans le Pere, le Fils & le Saint-Eſprit; que la vie éternelle ne conſiſte pas moins à connoître le Saint-Eſprit qu'à connoître le Pere & le Fils, puiſque nous ſommes vivifiés par une opération commune à ces trois Perſonnes; que le Saint-Eſprit a créé toutes choſes avec le Pere & le Fils dont il eſt inſéparable; & que le tribut d'adoration lui eſt dû, comme il l'eſt aux autres Perſonnes divines. Il dit que le paſſage d'Amos, que les Macedoniens objectoient, où il eſt dit que Dieu crée l'eſprit, doit s'entendre du vent & non du Saint-Eſprit qu'on ne peut dire être créé chaque jour comme le vent & le tonnere, puiſqu'il eſt éternel, & qu'il crée lui-même dans nous également comme le Pere & le Fils, la grace de la régeneration. Il tourne certains heretiques en ridicule, de ce que vetillant même ſur les ſyllabes ils prétendoient qu'on devoit glorifier Dieu *dans* le Saint-Eſprit, & non *avec* le Saint-Eſprit: leur motif en cela étoit de mettre une difference entre le Saint-Eſprit & les autres Perſonnes divines. Mais ſaint Ambroiſe prouve par pluſieurs paſſages de l'Ecriture, que la particule *dans*, eſt dite du Pere & du Fils comme du Saint-Eſprit; & qu'au contraire la particule *avec* a ſouvent lieu lorſqu'il eſt parlé des créatures. *Allez*, dit Jeſus-Chriſt, *batiſez toutes les nations au nom du Pere, du Fils & du Saint-Eſprit.* C'eſt la même maniere de parler pour toutes les trois Perſonnes. Et ſaint Paul: *Vous êtes tous un en Jeſus-Chriſt; car vous tous qui avez été batiſés en Jeſus-Chriſt, vous avez été revêtus de Jeſus-Chriſt.* Et encore: *Paul & Sylvain à l'Egliſe de Theſſalonique qui eſt en Dieu le Pere & en Jeſus-Chriſt.* Et en parlant des créatures: *Notre vie eſt cachée dans Dieu avec Jeſus-Chriſt.* De ces paſſages & de beaucoup d'autres il conclut que ces ſortes de particules ont à l'égard des Perſonnes divines un ſens conjonctif & non diſtinctif, en ſorte qu'il marque dans elles une difference de nature. Il prouve la même choſe de ces autres particules marquées dans un paſſage de la premiere Epître aux Corinthiens: *Il n'y a pour nous qu'un ſeul Dieu*

Chap. 1.
Chap. 2.
Iſai. 11. 2.
Chap. 3. 4.
Chap. 5.
Chap. 6.
Amos. 4. 13.
Chap. 7.
Chap. 8. 9.
*Voyez* tome VI. page 202.
Matth. 28. 19.
Ad Galat. 3. 26. 27.
I. Theſſalon. 1. 1.
Coloſſ. 3. 3.
Chap. 9.
I. Cor. 8. 6.

*qui eſt le Pere*, duquel *toutes choſes tirent leur être ; & il n'y a qu'un ſeul Seigneur*, par lequel *toutes choſes ont été faites ;* & montre que cet endroit, quoique dit en partie du Pere, convient totalement à Jeſus-Chriſt ; que l'établiſſement de l'Egliſe, la vocation à la foi, la revelation, le don de prophétie, ſont du Saint-Eſprit comme du Pere & du Fils, & que c'eſt une preuve de l'unité de leur nature ; que lorſqu'il eſt dit : *Que l'Eſprit pénetre tout, & même ce qu'il y a de plus profond*, il ne s'enſuit pas que le Saint-Eſprit pénetre des choſes qui lui étoient inconnues auparavant, puiſqu'il eſt dit au même endroit que *c'eſt par le Saint-Eſprit* que ce qu'il y a de plus caché *nous eſt revelé ;* & encore : *Que nul ne connoît ce qui eſt en Dieu que l'Eſprit de Dieu ;* qu'il connoît ce qui eſt en Dieu non par étude, mais par nature ; & que cette connoiſſance ne lui eſt pas accidentelle, mais naturelle.

Chap. 10. 11. 12. 13.

I. Cor. 2. 10. 9. & 11.

V. Dans le troiſieme livre ſaint Ambroiſe fait voir par les témoignages du prophéte Iſaïe & des Apôtres, & par celui même du Pere, que le Saint-Eſprit eſt auteur de la miſſion de Jeſus-Chriſt ; mais qu'on ne doit point s'imaginer pour cela que le Fils ſoit ſoumis au Saint-Eſprit, puiſque nous apprenons des Ecritures, que le Saint-Eſprit eſt lui-même envoyé par le Pere & par le Fils ; que lorſque nous liſons que le Fils eſt envoyé, que le Saint-Eſprit eſt donné, qu'il eſt le doigt de Dieu & le Fils de ſa droite, ces façons de parler & autres ſemblables que l'Ecriture n'emploie que pour nous faciliter l'intelligence des choſes divines ; marquent dans les trois perſonnes une unité de nature & d'opération. Il reproche aux Ariens d'avoir ôté aux Catholiques une preuve convainquante de la divinité du Saint-Eſprit, en retranchant de l'Evangile de ſaint Jean ces paroles, qu'on liſoit au ſixiéme verſet du troiſiéme chapitre : *Dieu eſt Eſprit ;* & d'avoir retranché ces paroles non ſeulement dans les exemplaires qui leur appartenoient en particulier, mais encore dans ceux qu'on liſoit publiquement dans les Egliſes, comme Urſace & Valens en avoient été convaincus. Il doute même s'ils n'avoient pas porté leurs mains ſacrileges juſques ſur les exemplaires des Egliſes d'Orient. Ce qui eſt certain, c'eſt qu'on ne lit ces paroles dans aucun exemplaire de nos Bibles ; & il eſt étonnant qu'on ait negligé de les reſtituer dans le texte. Il eſt vrai qu'on en trouve de toutes ſemblables dans le verſet vingt-quatre du quatriéme chapitre de ſaint Jean où nous liſons : *Dieu eſt Eſprit, & il faut que ceux qui l'adorent, l'adorent en eſprit.* Mais les Ariens, comme le remarque ſaint Ambroiſe, avoient moins d'interêt à ſupprimer cet endroit que le précedent, parce

Analyſe du troiſiéme livre du Saint-Eſprit.

Chap. 1. pag. 665.

Chap. 2.

Chap. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9.

Chap. 10.

qu'ils croyoient pouvoir l'expliquer du Pere; au lieu que les paroles du troiſiéme chapitre ne pouvoient même, ſelon eux, s'entendre que du Saint-Eſprit. Mais il leur dit qu'en ſupprimant ces paroles, ils n'ont pû ſupprimer l'article de foi qu'elles renfermoient, ſavoir la divinité du Saint-Eſprit, qu'il établit tant ſur l'autorité de ce paſſage que ſur deux autres de ſaint Jean. Il explique de l'humanité de Jeſus-Chriſt, ces paroles du Pſeaume 98. *Adorez l'eſcabeau de ſes piés, parce qu'il eſt ſaint;* & ſoutient contre les Apollinariſtes que la chair de Jeſus-Chriſt eſt adorable; qu'on l'adore encore aujourd'hui dans les Myſteres, & que les Apôtres l'ont adorée: car Jeſus-Chriſt n'eſt point diviſé, mais il eſt un ſeul Chriſt, & lorſqu'on l'adore comme Fils de Dieu, on ne refuſe pas de reconnoître qu'il eſt né d'une Vierge. Saint Ambroiſe infere de-là que le Saint-Eſprit doit auſſi être adoré, puiſque l'Incarnation eſt ſon ouvrage: mais il ne veut pas que l'on en infere que l'adoration ſoit dûe à Marie, parce qu'elle n'étoit que le temple de Dieu & non le Dieu du temple. Comme on lui objectoit qu'en reconnoiſſant le Saint-Eſprit pour Dieu & pour Seigneur, c'étoit reconnoître trois dieux: il répond que ce n'étoit pas une conſéquence, parce que les trois Perſonnes divines n'avoient qu'une même puiſſance, une même ſainteté & une même nature. D'où vient que les Cherubins & les Seraphins chantent ſans ceſſe: *Saint, Saint, Saint, eſt le Seigneur Dieu des armées;* repétant trois fois la même choſe, pour marquer en Dieu la trinité des Perſonnes & l'unité de nature. Le reſte du troiſiéme livre eſt une eſpece de récapitulation de ce qui avoit été dit dans les précedens.

Joan. 3. 5. & 7. 8. & 1. Joan. 5. 6.

Chap. 11.

Chap. 12. 13. 14. 15. 16. 17.

Chap. 18. 19. 20. 21. 22.

## §. XVIII.

### *Livre de l'Incarnation.*

Le livre de l'Incarnation, écrit en 382. A quelle occaſion.

I. LE traité de l'Incarnation ſemble ne pouvoir être mis avant l'an 382. ni gueres plus tard, puiſque les livres de la foi achevés ſeulement en 379. y ſont cités (*a*) plus d'une fois comme un ouvrage fait depuis quelques années, & qu'au rapport de (*b*) Paulin, ſaint Ambroiſe le compoſa du vivant de Gratien, dont la mort arriva le 25. du mois d'Août de l'an 383. Ce livre eſt un diſcours que le ſaint Evêque avoit prononcé devant le peuple, & au-

(*a*) Ambroſ. *lib. de Incarnat. c. 8. num. 79. 81. cap. 7. num. 62. & cap. 10 n. 114.*

(*b*) Paulin. *in Ambroſ. vita, pag. 5.*

quel il donna dans la ſuite la forme en laquelle nous l'avons aujourd'hui, en le retouchant comme il lui étoit ordinaire de retoucher ſes ſermons après les avoir préchés, lorſqu'il vouloit leur donner la forme de livre. Deux chambellans de l'empereur Gratien donnerent occaſion à cet écrit. Ils avoient (*a*) propoſé à ſaint Ambroiſe une queſtion ſur l'Incarnation, & ce Saint devoit leur en donner la ſolution le lendemain dans la Baſilique appellée *Portienne*. Quoique le terme fût court pour traiter une matiere de cette importance, ſur-tout y ayant apparence qu'il ſe trouveroit des Ariens dans l'aſſemblée pour examiner ce que l'on y diroit, ſaint Ambroiſe ne voulut pas néanmoins manquer à ce qu'il avoit promis. Mais les deux chambellans s'embarraſſerent moins de la parole qu'ils avoient donnée; & au lieu de ſe trouver dans la Baſilique au jour convenu, ils ſortirent de la ville montés ſur un chariot comme pour ſe promener: mais en étant tombés tout-à-coup, ils demeurerent morts ſur la place, d'où on les emporta pour les enterrer. Saint Ambroiſe qui n'étoit point averti de cet accident, les attendit long-tems, & voyant qu'ils ne venoient pas, il monta en chaire & commença en ces termes de traiter la queſtion qu'on lui avoit propoſée. » J'ai ſoin, mes freres, de m'acquitter de ma » dette, mais je ne trouve point ceux qui ſe firent hier mes créan» ciers.

II. Comme il ne les ſavoit pas morts, pour leur laiſſer le tems de venir à l'aſſemblée, il donna l'explication des ſacrifices d'Abel & de Caïn, dont on venoit de lire l'hiſtoire. Il fait d'abord le dénombrement des heretiques qui ont erré ſur le Fils de Dieu, finiſſant par ceux qui de ſon tems enſeignoient que le Fils de Dieu n'avoit pris de l'homme que la chair humaine & non une ame raiſonnable: c'étoient les Apollinariſtes, mais il ne les nomme pas. Il dit d'eux que peut-être ils penſent bien de la Trinité, mais qu'ils ne ſavent pas diſtinguer la nature humaine de la divine: » Car, ajoute-t-il, la nature de Dieu eſt ſimple: l'homme au con» traire eſt compoſé d'une ame raiſonnable & d'un corps. Si vous » ôtez l'un des deux, vous ôtez toute la nature de l'homme. « Il compare leur crime & celui de tous les heretiques dont il avoit parlé auparavant, au crime dont Caïn ſe rendit coupable par ſon ſacrifice, & leur applique la malédiction dont le Seigneur le frappa. Entrant enſuite en matiere, il emploie ce qu'il y a de plus convainquant dans l'Ecriture pour prouver contre les Ariens l'éternité &

Analyſe de ce livre. Chap. 1. pag. 703. Chap. 2. Chap. 3. 4.

(*a*) Paulin. *in Ambroſ. vita pag.* 5.

Chap. 5. la divinité du Verbe. Puis venant aux Apollinariſtes, il fait voir contre-eux la difference & la diſtinction de la chair & de la divinité dans Jeſus-Chriſt, que ces heretiques confondoient, prétendant que le Verbe avoit été changé en chair. Il ſe ſert pour cela des mêmes raiſons dont ſaint Athanaſe s'étoit ſervi avant lui, dans ſa lettre à Epictet : montrant que la foi ſur laquelle l'Egliſe eſt fondée, conſiſte à croire, que Jeſus-Chriſt eſt Fils de Dieu ; qu'il eſt né du Pere de toute éternité ; & que dans le tems il eſt né de la Vierge Marie, ſans avoir ſouffert aucun changement dans ſa divinité, étant le même lorſqu'il eſt né de Marie, qu'en naiſſant du Pere ; quoique ces deux naiſſances ſoient differentes, ſans être rou-

Chap. 6. tefois incompatibles. Il diſtingue ce que l'on doit attribuer à Jeſus-Chriſt entant que Dieu, & ce qui lui convient entant qu'homme. C'eſt comme homme qu'il a ſouffert, non en apparence, comme le diſoient quelques heretiques, mais réellement ; non dans ſa divinité, mais dans ſa chair. Les Apollinariſtes avoient avancé le contraire dans un ouvrage dont l'auteur étoit, à ce qu'on croit, Apollinaire même. Saint Ambroiſe l'ayant lû, eut horreur des blaſphêmes qu'il contenoit. Il y étoit dit, que l'organe & celui de qui il recevoit le mouvement, étoient dans Jeſus-Chriſt d'une même nature ; & l'auteur autoriſoit ſa propoſition des decrets du Concile de Nicée. Mais, comme le remarque ſaint Ambroiſe, les Peres de ce Concile ne dirent pas que la chair, mais que le Verbe de Dieu eſt de la même ſubſtance que le Pere ; & ils confeſſerent que le Verbe procede de la ſubſtance du Pere, & que la chair tire

Chap. 7. ſon origine de Marie. D'ailleurs, les Ecritures marquent expreſ-

Joan. 10 15. 18. ſément que Jeſus-Chriſt a ſouffert ſelon la chair, & non ſelon la

Iſai. 2. 13. nature divine ; & qu'il a pris une ame raiſonnable de même nature que la nôtre. Les Apollinariſtes la refuſoient à Jeſus-Chriſt, dans la folle appréhenſion qu'elle n'eût été expoſée en lui aux révoltes de la chair. Surquoi ſaint Ambroiſe leur dit que la chair n'étant par elle-même ni capable de meriter, ni digne de peine, il a fallu que Jeſus-Chriſt, qui étoit venu pour racheter l'homme entier, prît la partie de l'homme qui étoit le plus en danger, c'eſt-à-dire l'ame, afin de la racheter ; qu'au ſurplus ils craignoient mal-à-propos les revoltes de la chair dans Jeſus-Chriſt, n'y ayant aucun

Pſal. 93. 9. lieu de craindre que celui qui, comme le dit un Prophéte, *a fait l'oreille n'entende point.* Pour preuve que Jeſus-Chriſt a pris une ame raiſonnable auſſi-bien qu'une chair humaine, il allegue les textes de l'Evangile qui portent, qu'*il croiſſoit en ſageſſe*, ſoutenant que ces progrès doivent s'entendre de lui comme homme &

non

non comme Dieu, & qu'il en eſt de même de toutes les autres ſuites & affections de la nature humaine, de la faim, de la ſoif, de la triſteſſe & autres ſemblables. Voilà en quoi conſiſtoit le diſcours que ſaint Ambroiſe prononça dans la baſilique Portienne. Mais en le mettant par écrit il crut devoir y ajouter la réponſe à une difficulté que l'empereur Gratien lui avoit propoſée depuis, & dont les Ariens faiſoient leur plus fort argument : ſavoir que le Fils étant *engendré*, ne pouvoit être de même nature que le Pere *non-engendré*. Cette réponſe qui eſt ſolide & convainquante, ſe réduit à montrer que la diſtinction d'*engendré* & de *non-engendré* ne regarde point la nature mais la perſonne. Comme ces termes ne ſe trouvent point dans l'Ecriture, ſaint Ambroiſe en prend occaſion de faire remarquer à l'Empereur combien les Ariens étoient inconſtans dans leurs principes. Ils refuſoient d'admettre les termes de *nature* & de *ſubſtance*, parce, diſoient-ils, qu'ils ne ſe trouvent pas dans l'Ecriture, quoiqu'ils y fuſſent en effet, comme le montroient les Catholiques ; & ils fondoient leur hereſie ſur ceux d'*engendré* & de *non-engendré* qu'on n'y lit pas. Le livre de l'Incarnation eſt (*a*) cité par S. Leon, par Theodoret & par Leonce de Byſance. On en trouve le ſixiéme chapitre preſque entier dans (*b*) la Synodique, & un endroit du troiſiéme dans ſaint Ephrem (*c*) d'Antioche. Saint Jean de Damas le cite (*d*) ſous le titre de *Livre à Gratien*. Il eſt encore cité dans le Concile (*e*) d'Epheſe par Caſſiodore, & dans un (*f*) Concile de Milan en 451.

Chap. 8.

Chap. 9. 10.

Chap. 8.

III. Theodoret rapporte (*g*) un aſſez long fragment d'un autre écrit de ſaint Ambroiſe, intitulé *Expoſition de la Foi*, qui n'eſt pas venu juſqu'à nous. Leonce (*h*) de Byſance cite une partie de ce même fragment, qu'on a joint dans la nouvelle édition (*i*) au livre de l'Incarnation, à cauſe du rapport que ces deux écrits ont enſemble. S. Ambroiſe y fait profeſſion (*k*) de croire que Jeſus-Chriſt eſt Fils unique de Dieu, qu'il eſt engendré du Pere ſelon ſa

Fragment d'un livre intitulé : *De la Foi.*

(*a*) Leo. *Epiſt.* 134. Theodor. *Dialog.* 2. *p.* 95. 97. & *Dialog.* 3. *pag.* 163. Leont. *in Neſtor. & Eutych. lib.* 1. *pag.* 977.
(*b*) Concil. Baluſ. *pag.* 788. 791.
(*c*) *Apud* Phot. *Cod.* 229. *pag.* 817.
(*d*) Joan. Damaſ. *lib.* 3. *De Imagin.*
(*e*) Tom. 3. *Concil. pag.* 730. 742. Caſſiod. *in Pſal.* 21. *verſ.* 1.
(*f*) *Apud* Leon. *in Epiſt* 77. *ad Flavian.*
(*g*) Theodoret. *Dialog.* 2.
(*h*) Leont. Byſant. *lib.* 1. *in Neſtor. & Eutych.*
(*i*) Pag. 730.
(*k*) *Confitemur Dominum noſtrum Jeſum Chriſtum Filium Dei unigenitum, ante omnia ſæcula ſine principio ex Patre genitum ſecundùm divinitatem : in noviſſimis verò diebus ex ſancta Virgine Maria eundem incarnatum eſſe, perfectumque hominem ex anima rationali & corpore adſumpſiſſe, conſubſtantialem Patri ſecundùm divinitatem, & conſubſtantialem nobis ſecundùm humanitatem. Duarum enim perfectarum naturarum unofacta eſt ineffabiliter. Ideò unum*

divinité, avant tous les siécles sans commencement, & né dans les derniers tems, de la sainte Vierge Marie, homme parfait, ayant pris un corps, & une ame raisonnable; qu'il est consubstantiel au Pere selon sa divinité; qu'il nous est consubstantiel selon son humanité : l'union des deux natures parfaites s'étant faite en lui d'une maniere ineffable; que c'est pour cela que nous confessons qu'il n'y a qu'un Christ & un Fils notre Seigneur, coéternel à son Pere selon sa divinité, selon laquelle il est aussi Créateur de toutes choses; mais non-coéternel selon le corps qu'il a pris de la Vierge, de la même masse que le nôtre, ne l'ayant point apporté du Ciel. Dieu le Verbe n'a point été changé en chair, & il s'est fait voir à nous non comme un phantôme, mais en conservant sa nature sans changement & sans alteration il s'est uni les premices de la nôtre, qui est demeurée en lui sans être mêlée avec la nature di-
Joan. 2. 19. vine, comme il le déclara lui-même en disant aux Juifs : *Détruisez ce temple, & dans trois jours je le rétablirai;* car le Christ est détruit selon ma substance, c'est-à-dire selon sa chair, & le Christ rétablit ce même temple selon sa substance divine, selon laquelle il est créateur de toutes choses. Saint Ambroise ajoute que depuis le moment de son union avec la nature humaine, le Verbe ne l'a plus quitté : mais que le même Jesus-Christ est passible & impassible; passible selon son humanité, impassible selon sa divinité. Il dit anathême avec l'Eglise Catholique & Apostolique à tous ceux qui disent que Jesus-Christ est un pur homme, ou que Dieu le Verbe

---

*Christum, unum Filium Dominum nostrum, Jesum Christum Filium Dei confitemur; scientes quòd Patri suo secundùm divinitatem coæternus existens, dignatus est post sanctæ Virginis ad sensum ..... Ineffabiliter sibi ex ea templum ædificare & hoc sibi ab ipsa conceptione unire, non coæternum ex sua substantia celsitus delatum corpus, sed ex substantiæ nostræ massa, hoc est ex Virgine id assumens & sibi ipsi uniens. Non in carnem mutatus Deus Verbum, neque ut spectrum apparens, sed sine mutatione & alteratione sua conservans substantiam, assumpsit naturæ nostræ primitias sibi unit .... Non commixtus, sed in utraque substantia unus & idem apparens, sicut scriptum est : Solvite templum hoc, & in tribus diebus excitabo illud. Solvitur enim Christus Deus secundùm meam substantiam quam assumpsit : & solutum templum idem excitat secundum divinam substantiam, secundum quam & omnium est conditor. Nunquam post unionem quam sibi ex ipsa conceptione unire dignatus est, vel à suo templo recedens, vel propter ineffabilem benignitatem valens recedere. Sed idem est patibilis & impatibilis; patibilis secundùm humanitatem, impatibilis secundùm divinitatem. Eos verò qui dicunt nudum hominem esse Christum, vel passioni obnoxium Deum verbum, aut in carnem conversum, vel consubstantiatum corpus habuisse, vel de cœlo id detulisse, aut phantasma esse : vel qui mortalem dicunt Deum verbum opus habuisse, ut à Patre suscitaretur, vel animatum corpus sumpsisse, vel sine mente hominem, vel duas Christi naturas per commixtionem confusas unam naturam factas esse : & qui non confitentur in Domino nostro Jesu Christo duas esse naturas inconfusas, unam autem personam, quatenus unus est Christus, unus Filius, eos anathematisat Catholica & apostolica Ecclesia.* Ambros. *pag.* 730.

Digitized by Google

eſt ſujet à la paſſion, ou qu'il a été changé en chair, ou qu'il a eu un corps qui lui étoit conſubſtantiel, ou qu'il l'avoit apporté du Ciel, ou que ce n'étoit qu'un phantôme; ou qui diſent que le Verbe Dieu eſt mortel, & qu'il a eu beſoin que le Pere le reſſuſcitât; ou qu'il a pris un corps inanimé, ou l'homme ſans l'ame; ou qui ſoutiennent que les deux natures de Jeſus-Chriſt ayant été confondues par un mélange de la divinité & de l'humanité, elles ne ſont plus qu'une nature; ou qui ne confeſſent pas qu'il y a dans notre Seigneur Jeſus-Chriſt deux natures non-confondues, mais ſeulement une perſonne, d'autant qu'il n'y a qu'un Chriſt & un Fils.

## ARTICLE III.

### *Lettres de Saint Ambroiſe.*

IL s'en faut bien que toutes les lettres de ſaint Ambroiſe ſoient venues juſqu'à nous. On voit par l'éloge funebre de ſon frere Satyre qu'il lui avoit écrit pluſieurs fois, & à quelques-uns de ſes amis; & par ſes autres lettres qu'il en avoit écrit pluſieurs à ſa ſœur Marcelline, à l'empereur Theodoſe, au tyran Eugene, à Alypius, à Phebade & à Delphin, que nous n'avons plus, & qu'il n'a pas été poſſible de recouvrir quelque recherche que l'on en ait faite. De celles qui nous reſtent & qui ſont au nombre de quatre-vingt-onze, on en a fait deux claſſes. La premiere contient celles dont on a pû fixer le tems & la ſuite: la ſeconde comprend celles dont on n'a point d'époque certaine.

### §. I.

### *Premiere claſſe des lettres de ſaint Ambroiſe.*

I. LA lettre à l'empereur Gratien eſt la premiere ſelon l'ordre des tems. C'eſt une réponſe à celle qu'il avoit reçûe de ce Prince. Il le qualifie d'Empereur très-Chrétien, & lui témoigne le deſir ſincere qu'il avoit eu d'aller au-devant de lui à ſon retour d'Orient, s'il avoit oſé le faire, l'aſſurant au reſte qu'il l'avoit accompagné dans tous ſes voyages par ſon amour & ſon attachement; qu'il l'avoit ſuivi en eſprit dans toutes ſes marches & ſes campemens; & qu'il s'étoit trouvé jour & nuit dans ſon armée par ſa ſollicitude continuelle & par les ſentimens de ſon cœur, tâchant

I. Lettre à Gratien, en 379. pag. 752.

de ſuppléer par ſes prieres & par l'activité de ſon zele à l'impuiſſance de ſa foibleſſe. Il le remercie de ſa lettre, loue ſa foi, ſa pieté, ſon zele pour la religion, ſon humilité; & après lui avoir promis de l'aller voir au plutôt & marqué qu'il lui envoyoit ſes deux livres ſur la foi, il le prie de trouver bon qu'il differe quelque tems à lui envoyer le traité touchant la divinité du Saint-Eſprit afin de pouvoir traiter cette importante matiere avec exactitude.

2. Lettre à Conſtantius, Evêque de la Romagne, en 379. pag. 754.

II. La ſeconde lettre eſt adreſſée à Conſtantius nouvellement élû évêque de la Romagne. Saint Ambroiſe l'exhorte à gouverner ſagement ſon Egliſe dans ces tems difficiles, & lui marque de quelle maniere il doit regler ſes diſcours pour les rendre utiles & ſalutaires à ſon peuple, auquel il veut qu'il inſpire du mépris pour les richeſſes & pour les vanités du ſiécle, de l'amour pour les vertus chrétiennes, le deſir d'acquerir les biens éternels, de l'éloignement pour tous les vices, en particulier pour l'impureté. Il dit en parlant de l'Egliſe de *Forum Cornelii*, qu'on croit être Imola, qui dépend aujourd'hui de la métropole de Ravenne: » Je vous » recommande cette Egliſe, afin qu'étant voiſin, vous la viſitiez » ſouvent, juſqu'à ce que l'on y ordonne un Evêque. L'occupa» tion que me donne le Carême, c'eſt-à-dire apparemment l'in» ſtruction des Catecumenes, m'empêche de me tant éloigner. » Il avertit Conſtantius de ſe donner de garde des Illyriens, infectés la plûpart de l'Arianiſme, à cauſe de Valens, d'Urſace & des autres Evêques heretiques qui avoient ſi long-tems dominé dans l'Illyrie; & le conjure de ne pas permettre qu'ils approchent des Fidéles: ajoutant que la vigueur de la ſageſſe eſt de ne pas croire legerement ſur-tout en matiere de foi, qui rarement eſt parfaite dans les hommes. Il lui conſeille néanmoins d'être facile à recevoir ceux des heretiques qui voudront revenir, afin de ne pas les éloigner: mais de ne pas s'y fier entierement, & de leur laiſſer croire qu'il eſt content d'eux. Les Illyriens dont il eſt parlé dans cette lettre, avoient été obligés de ſe retirer en Italie par les ravages que les barbares avoient faits dans la Thrace & dans l'Illyrie après la mort de l'empereur Valens.

3. 4. Lettres à Felix, Evêque de Come, en 380. pag. 762.

III. Les deux lettres ſuivantes ſont écrites à Felix évêque de Come, que le Martyrologe Romain met au nombre des Saints le 14. de Juillet. S. Ambroiſe lui avoit impoſé les mains pour l'élever à l'épiſcopat, & il fut toujours fort uni avec lui. Dans la premiere de ces lettres il remercie Felix des truffes qu'il lui avoit envoyées, mais il mande en même-tems que ſon preſent ne l'empêche pas d'être en colere contre lui de ce qu'il ne le venoit pas voir aſſez

ſouvent, & que ſes truffes ne peuvent ſuppléer à ſon défaut. La ſeconde lettre eſt une réponſe à celle que Felix lui avoit écrite à l'occaſion de l'anniverſaire de ſon ordination. Saint Ambroiſe le prie de ſe trouver à la dédicace d'une Egliſe que Baſſien de Lodi avoit fait bâtir. Pour l'engager à ſe rendre à cette ceremonie il lui dit, qu'il avoit promis de l'y engager en ſorte qu'il ne pourroit pas s'en défendre. Felix avoit témoigné à ſaint Ambroiſe que la moiſſon étoit grande à Come, mais qu'il trouvoit peu de moiſſonneurs pour l'aſſiſter dans ſon miniſtere; que néanmoins il avoit déja converti la plus grande partie des bourgeois. Ce Saint le congratule ſur le ſuccès que Dieu avoit donné à ſes travaux. Il loue ſon zele & ſa pieté, & l'exhorte à la perſeverance, lui promettant de s'unir de prieres avec lui le jour annuel de ſon ordination, & de l'accompagner en eſprit dans toutes les circonſtances de cette ſainte ceremonie. Il appelle le jour de l'ordination de Felix, ſon jour natal. Baſſien qui eſt nommé ici, ſigna en 381. au Concile d'Aquilée. Il eſt honoré comme Saint le 19. Janvier.

IV. Il y avoit à Verone une vierge nommée Indicie, qui ne s'étoit engagée dans cet état qu'après de longues épreuves & avec l'approbation de Zenon, qui apparemment étoit Evêque de cette ville. Pendant le ſéjour qu'elle fit à Rome avec ſainte Marcelline, on ne remarqua rien en elle qui ne fût digne de ſa profeſſion, & les perſonnes de ſon ſexe qu'elle fréquentoit le plus lui rendoient un témoignage avantageux. Depuis étant venue demeurer à Verone avec ſa ſœur mariée à un nommé Maxime, elle y fut honorée de toutes les perſonnes de pieté. Les Prêtres mêmes lui rendoient viſite par reſpect pour ſa vertu: & on ne reprenoit rien en elle ſinon qu'elle n'alloit point de maiſon en maiſon pour rendre des viſites de civilités. Cet amour pour la retraite ſi convenable à la pudeur d'une vierge lui attira des ennemis qui firent courir le bruit, que quelques pauvres femmes étant allées à un Monaſtere, y avoient publié qu'Indicie étoit groſſe, & que ce bruit avoit paſſé du Monaſtere dans la Ville. Maxime allarmé par ce faux bruit, & touché, comme il le diſoit, d'une douleur paternelle pour la honte de ſa famille, alla trouver l'Evêque Syagrius, & lui demanda juſtice avec tant d'inſtances que l'Evêque fit appeller les témoins à l'Egliſe. Mais les femmes qu'on diſoit avoir ſemé ce bruit ne parurent point, & il fut prouvé depuis qu'on les avoit fait évader: ainſi on ne fit entendre que René & Leonce qui diſoient avoir ouï ces femmes. C'étoient des heretiques, qu'Indicie avoit chaſſés de chez elle peu de tems auparavant, à cauſe

*5. 6.* Lettres à Syagrius, Evêque de Verone, en 380. pag. 765. Hiſtoire de la vierge Indicie.

de leur mauvaiſe conduite : ce qui rendoit leur témoignage inſuffiſant quand il eût été veritable. Néanmoins Syagrius ne laiſſa pas de le recevoir, & ſans prendre l'avis d'aucun Evêque, ni même avoir ouï les défenſes de l'accuſée, il ordonna qu'elle ſeroit viſitée par des ſages-femmes. Indicie aſſurée de ſon innocence, refuſa de ſe ſoumettre à une ſentence qui bleſſoit ſa pudeur, eſperant de trouver auprès de ſaint Ambroiſe autant d'appui que Syagrius lui faiſoit reſſentir d'injuſtice. L'affaire fut donc portée à Milan. Maxime qui la pourſuivoit avec beaucoup de chaleur, y vint accompagné de ſes deux témoins. Syagrius écrivit de ſon côté à ſaint Ambroiſe, inſiſtant ſur l'équité de la Sentence qu'il avoit rendue, demandant qu'Indicie fût viſitée en préſence de Marcelline, & s'efforçant de faire voir que Maxime ne devoit pas paſſer pour accuſateur. Indicie informée du contenu de cette lettre, en produiſit une autre que Syagrius lui avoit écrite au commencement du procès, dans laquelle il lui mandoit que Maxime, ou de ſon propre mouvement ou pouſſé par d'autres, la déferoit comme coupable d'un grand crime. C'en étoit aſſez pour faire voir que Maxime étoit accuſateur. Cependant S. Ambroiſe ayant voulu avant que de commencer la procedure, que quelqu'un ſe déclarât accuſateur d'Indicie, Maxime refuſa d'en prendre la qualité. René & Leonce, les ſeuls témoins que l'on produiſit, ne s'accorderent pas, quoiqu'ils euſſent eu tout le loiſir de concerter leur intrigue. Saint Ambroiſe fit donc aſſembler des Evêques pour juger cette affaire avec lui. Dans cette aſſemblée la vierge Paterne, qu'Indicie accompagnoit preſque toujours, fut interrogée & proteſta ſolemnellement qu'elle ne connoiſſoit rien dans Indicie qui ne fût infiniment éloigné du crime dont on l'accuſoit. On interrogea auſſi la nourrice d'Indicie qui lui rendit le même témoignage. Marcelline, à qui ſaint Ambroiſe avoit écrit que Syagrius ſouhaitoit qu'Indicie fût viſitée en ſa preſence, rejetta cette propoſition & loua la vertu d'Indicie : enſorte que les Evêques prononcerent qu'elle étoit innocente ; que René & Leonce demeureroient excommuniés juſqu'à ce qu'ils ſe fuſſent rendus dignes de l'indulgence de l'Egliſe par une veritable pénitence ; & que Maxime pourroit être reçû à la communion pourvû qu'il réparât ſa faute. On ne ſait d'où lui venoit cette animoſité contre ſa belle-ſœur, ſi ce n'eſt que ſe rencontrant enſemble à la campagne, elle ne voulut pas loger avec lui, apparemment pour ne pas ſcandaliſer ceux qui ignoroient qu'il fût ſon beau-frere. Il porta ſa haine contre-elle juſqu'à la ſéparer de ſa ſœur, en diviſant par une mu-

raille la maiſon où lui & ſa femme demeuroient avec elle. Saint Ambroiſe fit part à Syagrius du jugement qu'il venoit de rendre avec les Evêques en faveur d'Indicie, lui reprochant vivement l'irrégularité de la conduite qu'il avoit tenue envers une vierge très-vertueuſe. Il lui repreſente que le jugement par lequel il avoit ordonné qu'elle fût viſitée, étant contre toutes les loix eccleſiaſtiques & civiles, il étoit nul dans la forme; qu'il ne valoit pas mieux dans le fonds parce qu'il étoit contre les bonnes mœurs, contre la pudeur & contre l'honnêteté; qu'il y avoit d'autres voies pour s'aſſurer de la bonne conduite d'une vierge, ſans qu'on en vînt à ces fâcheuſes extremités; que même, au ſentiment des plus habiles Medecins, cette voie ne réuſſit pas, & laiſſe la choſe auſſi incertaine qu'auparavant; qu'il eſt dangereux de faire dépendre la réputation d'une perſonne conſacrée à Dieu, du témoignage d'une femme que l'on peut aiſément gagner, ou qui peut ſe tromper; que ſi cette voie eſt permiſe, on ne doit y avoir recours que pour celles que la crainte du deshonneur eſt capable de retenir dans leur devoir plutôt que l'amour de la pureté. Il rapporte un exemple tout récent qui prouvoit que cette épreuve de la chaſteté des filles étoit un moyen fort douteux & fort incertain; puiſqu'une perſonne de condition ſervile ayant été expoſée à deux viſites, l'une à Altine, l'autre à Milan, elle fut declarée coupable dans la premiere & innocente dans la ſeconde. Sur le fait particulier d'Indicie il ſoutient que cette épreuve a été inutile, puiſque ſi elle avoit été groſſe, & fait mourir ſon fruit, comme on l'en accuſoit, il auroit été impoſſible que cela n'eût été connu de pluſieurs perſonnes; que les témoins produits contre elle n'étoient pas recevables, puiſqu'ayant été interrogés ils s'étoient coupés groſſierement, & avoient diſparu ſans attendre le jugement; qu'Indicie ſe trouva alors ſans accuſateur & ſans témoins qui oſaſſent dépoſer contre-elle, & y en ayant au contraire qui dépoſoient en faveur de ſon innocence, lui & ſes collegues auroient été en droit de déclarer que la réputation de cette vierge étoit en ſon entier, & d'excommunier Maxime, René & Leonce. Il marque ſon étonnement à Syagrius ſur la foibleſſe qu'il avoit eue de craindre ceux qui l'avoient menacé de ſe ſéparer de ſa communion s'il recevoit Indicie ſans qu'auparavant elle eût été viſitée: étant honteux qu'un Evêque ſouffre qu'on lui donne la loi, & qu'on lui preſcrive les jugemens qu'il doit prononcer. Il trouve encore plus étrange que Syagrius ait voulu lui perſuader que Maxime ne devoit point paſſer pour accuſateur, & qu'il n'avoit agi dans cette affaire que par zele pour l'honneur de ſa

famille, & lui demande comment il peut concilier ce qu'il lui dit à ce ſujet dans ſa lettre avec ce qu'il avoit écrit de Maxime à Indicie même. Outre cette lettre à Syagrius, ſaint Ambroiſe lui en écrivit une ſeconde quelque tems après la premiere, dans laquelle il ſe plaint à lui en ami de l'injure qu'il avoit faite à la virginité, par la ſentence qu'il avoit rendue contre Indicie: & pour le faire reſſouvenir du ſoin que Dieu prend de venger les inſultes faites à la chaſteté, il lui rapporte l'hiſtoire de la femme du Levite dont il eſt parlé dans livre des Juges, & de la guerre ſanglante dont elle fut le ſujet.

Page 771.

7. 8. Lettres à Juſt, vers l'an 381. pag. 777.

V. Juſt, que l'on croit avoir été cet Evêque de Lyon qui en 381. aſſiſta au Concile d'Aquilée, écrivit à ſaint Ambroiſe pour lui demander l'explication de pluſieurs endroits de l'Ecriture où il eſt parlé de poids, de meſures & de monnoie: par exemple ce

Exod. 30. 12. que ſignifie les deux dragmes que chaque Iſraëlite étoit obligé d'offrir pour ſe racheter lorſque l'on faiſoit le dénombrement du

Exod. 16 17. peuple: ce que c'eſt que le gomor de manne qui devoit ſuffire à

Exod. 12. 4. chaque homme par jour: pourquoi il falloit un nombre déterminé de perſonnes pour la manducation de l'agneau paſchal: ce que

Matth. 17. 26. l'on entend par la piece d'argent que ſaint Pierre trouva dans la bouche d'un poiſſon, & pourquoi Jeſus-Chriſt paya le tribut à ceux qui le lui demanderent. Saint Ambroiſe répondit à toutes ces queſtions, mais en les expliquant dans un ſens myſtique. Il dit que ces deux dragmes ſignifioient la foi & la miſericorde qui ſont le prix de notre redemption; que la manne étoit le ſigne de la ſageſſe, & que le gomor figuroit la meſure ſuivant laquelle on doit la poſſeder, parce que ſi l'on en avoit outre meſure, elle ſe-

I. Cor. 12. 7. roit nuiſible, ſelon ce que dit ſaint Paul dans la premiere Epître aux Corinthiens; que dans la manducation de l'agneau paſchal chacun de ceux qui le mangeoient en avoit une partie égale, en quoi cet agneau étoit la figure de Jeſus-Chriſt qui nous a tous également rachetés par ſon ſang; que quoique Jeſus-Chriſt comme Fils de Dieu ne dût point payer le tribut, il ordonna néanmoins à Pierre de le payer, de peur, comme il eſt dit dans l'Evangile, de ſcandaliſer ceux qui le demandoient, s'il le leur eût refuſé. Saint Ambroiſe dit à Juſt que s'il lui reſte quelque autre doute ſur l'Ecri-

Pag. 784. ture ſainte, il peut le lui propoſer. Juſt lui écrivit donc une ſeconde fois, pour lui demander ſi les Ecrivains ſacrés avoient écrit ſans art. Ce ſentiment étoit aſſez commun dans l'Egliſe, & ſaint Ambroiſe dit qu'il ne fait point de difficulté d'y ſouſcrire, perſuadé qu'ils n'ont fait que ſuivre en écrivant le mouvement du S. Eſprit.

Mais

Mais il ne convient pas pour cela que les livres ſaints ſoient écrits ſans art, puiſqu'il eſt certain qu'ils ont ſervi de modéles aux maîtres de l'art qui en ont tiré leurs regles & leurs préceptes. Il donne pluſieurs exemples de l'art qui regne dans l'Ecriture, & dont le Saint-Eſprit eſt auteur. Juſt, après le Concile d'Aquilée, ſe retira dans les deſerts d'Egypte où il finit ſaintement ſa vie. Ce qui oblige de mettre les deux lettres que ſaint Ambroiſe lui écrivit, avant l'an 381.

VI. Nous avons donné ailleurs le précis des quatre lettres ſuivantes, en parlant du Concile d'Aquilée aſſemblé en 381. contre Pallade & Secondien, heretiques du parti des Ariens. 9. 10. 11. 12. Lettres touchant le Concile d'Aquilée, en 381. *Voyez* tome V. page 658.

VII. La treiziéme & la quatorziéme adreſſées toutes deux à l'empereur Theodoſe, ſont auſſi partie des actes d'un Concile d'Italie en 381. auquel ſaint Ambroiſe preſidoit.

VIII. La quinziéme eſt au ſujet de la mort de ſaint Aſchole Evêque de Theſſalonique, arrivée vers l'an 383. Les Evêques de Macedoine & le Clergé de Theſſalonique en donnerent avis à ſaint Ambroiſe, & lui manderent en même-tems l'élection d'Anyſius diſciple de ſaint Aſchole & imitateur de ſes vertus. Anyſius écrivit lui-même à ſaint Ambroiſe pour lui marquer le choix qu'on avoit fait de lui. Les réponſes que ce ſaint Evêque fit tant aux Evêques de Macedoine & au Clergé de Theſſalonique qu'à Anyſius, ne ſont autre choſe qu'un éloge des vertus d'Anyſius & de celles de ſon prédeceſſeur. Il dit dans ſa lettre aux Evêques de Macedoine & au Clergé de Theſſalonique, qu'avant de recevoir leurs lettres il ſavoit déja que ce ſaint homme étoit allé recevoir dans le Ciel la récompenſe de ſes mérites, & qu'il l'avoit appris par une voie extraordinaire & miraculeuſe: ce Saint ayant voulu (en s'apparoiſſant à lui) lui épargner la peine de lui ſouhaiter une longue vie ſur la terre. Il leur marque qu'à la nouvelle de cette mort il a été pénetré d'une vive douleur, & qu'il la reſſent encore, quoique perſuadé qu'il eſt paſſé dans une meilleure vie, & qu'il jouit de l'union avec Jeſus-Chriſt après laquelle il avoit toujours aſpiré. Il déplore avec eux la perte que l'Egliſe a faite par la mort de ce grand homme, qu'il appelle *le mur de la foi*, & qu'il compare à Elie & à Eliſée, dont il avoit non-ſeulement imité les vertus, mais auſſi les prodiges, en rendant inutiles par ſes prieres tous les efforts des barbares contre la Macedoine. Il dépeint d'une maniere touchante le commerce d'amitié qui l'avoit uni à ſaint Aſchole pendant ſa vie. Puis il les felicite ſur le choix qu'ils avoient fait d'Anyſius pour lui ſucceder, diſant 13. 14. Lettres à l'Empereur Theodoſe, en 382. *Voyez* tome V. page 669. & 671. 15. 16. Lettres au Clergé de Theſſalonique, & à Anyſius Evêque de cette ville, en 384. Page 819.

qu'ils n'avoient fait en cela que confirmer la deſignation ſecrette de ſaint Aſchole, qui, comme un nouvel Elie, avoit couvert Anyſius de ſon manteau au moment qu'il montoit au Ciel, & l'avoit revêtu des ornemens du ſacerdoce. Il s'étend ſur les vertus d'Anyſius, & prie le Seigneur de benir ſa foi & ſon application au travail. Il pourſuit l'éloge des vertus de ſaint Aſchole dans la lettre à ſon ſucceſſeur, de ſes travaux apoſtoliques, de ſa vie pénitente & mortifiée. Enſuite après avoir felicité Anyſius ſur ſon élection & lui en avoir marqué ſa joie, il dit qu'il eſpere que l'on verra revivre le maître dans le diſciple, & conjure le Seigneur de le rendre l'heritier des vertus de ſaint Aſchole comme il l'étoit de ſon ſiége.

Page 812.

17. Lettre à Valentinien en forme de requête touchant le rétabliſſement de l'autel de la Victoire, en 384.

IX. La lettre dix-ſeptiéme eſt une requête ou remontrance à l'empereur Valentinien, au ſujet du decret que Symmaque avoit fait faire au nom du ſénat en forme de plainte de ce qu'on avoit renverſé l'autel de la Victoire, & de ce qu'on avoit ôté aux payens beaucoup de leurs droits, dans leſquels ils demandoient d'être rétablis. Saint Ambroiſe ayant été informé de leurs demandes, écrivit auſſitôt à Valentinien pour empêcher qu'il ne ſe laiſſât prévenir par les payens. Il lui repreſente que leur demande étoit indigne d'être faite à un Prince Chrétien; qu'étant ſerviteur du vrai Dieu, il devoit au moins empêcher que l'on ne ſervît les faux dieux; que ce ſeroit contribuer à leur culte que de leur rendre ce qui avoit été confiſqué depuis long-tems & adjugé au fiſc; que mal-à-propos les payens ſe plaignoient de leurs pertes, eux qui n'avoient jamais épargné le ſang des Chrétiens, & qui avoient renverſé juſqu'aux bâtimens des Égliſes; qu'ils ne ſont pas mieux fondés à demander des privileges, eux qui ſous Julien ont refuſé aux Chrétiens la liberté commune de parler & d'enſeigner. » Vous » ne devez pas plutôt, ajoute-t-il, donner atteinte à ce que vos » prédeceſſeurs ont ordonné pour la religion, qu'à ce qu'ils ont » reglé pour les affaires civiles. Ce qu'ils leur ont ôté devroit l'être » ſous votre regne, s'ils ne l'avoient fait avant vous. Que perſon- » ne n'abuſe de votre jeuneſſe. Si c'eſt un payen qui vous donne » ce conſeil, pourquoi lui donneriez-vous la ſatisfaction de vous » avoir engagé dans ſa ſuperſtition? L'ardeur qu'il témoigne pour » le rétabliſſement de ſa fauſſe religion, doit vous animer à main- » tenir la veritable foi. N'eſt-il pas juſte que vous jouiſſiez de la » liberté que vous laiſſez aux autres: car vous ne contraignez per- » ſonne à adorer ce qu'il ne veut pas. S'il ſe dit Chrétien, ne vous » laiſſez pas tromper au nom, il eſt payen en effet. Si aujour-

Page 814.

» d'hui un Empereur payen, ce qu'à Dieu ne plaiſe, érigeoit un » autel aux idoles, & qu'il contraignît les Chrétiens à ſe trouver » aux ſacrifices avec les Idolâtres & à jurer devant cet autel, tout » Chrétien ne prendroit-il pas cette démarche pour une veritable » perſécution; mais que penſeroit-il d'un Empereur Chrétien qui » commettroit ce ſacrilege? C'eſt pourtant là le crime dont vous » vous rendriez coupable, ſi vous ſouſcriviez au decret que l'on » vous a preſenté. Il porte le nom du Sénat, mais il n'eſt l'ouvrage » que d'un petit nombre de Payens qui abuſent du nom du Sénat. » Lorſqu'ils firent la même tentative il y a deux ans, les ſénateurs » Chrétiens, dont le nombre étoit très-grand, ne s'y oppoſerent-» ils pas de toutes leurs forces, proteſtant en public & en parti-» culier qu'ils ne viendroient point au ſénat ſi la prétention des » Payens avoit lieu? J'envoyai alors leur requête à votre frere Gra-» tien afin qu'il ne donnât pas dans le piége qu'on lui tendoit, & » qu'il ne prît pas les plaintes des adverſaires pour une remon-» trance faite par le Sénat. Je vous demande donc aujourd'hui » comme Evêque au nom de tous les Evêques, qui ſe joindroient » à moi ſi cette nouvelle étoit moins ſubite & moins incroyable, » de ne rien ordonner ſur la requête qu'ils viennent de vous pré-» ſenter: du moins donnez-en avis à l'Empereur Theodoſe votre » pere, que vous avez accoutumé de conſulter dans les grandes » affaires. Je vous demande auſſi que l'on me donne copie de la » relation qui vous a été envoyée, afin que j'y puiſſe répondre plus » amplement. Si l'on ordonne autre choſe, nous ne pouvons ni » ſouffrir, ni diſſimuler un ordre ſi injurieux à la religion. Il ne » tient qu'à vous de venir à l'Egliſe: mais ou vous n'y trouverez » point d'Evêque, ou vous trouverez qu'il vous réſiſtera & ne re-» cevra point vos offrandes. Que répondrez-vous au Prêtre de » Jeſus-Chriſt quand il vous dira: l'Egliſe n'a que faire de vos (*a*) » preſens, depuis que vous en avez offert pour l'ornement des » temples des Payens? L'Autel de Jeſus-Chriſt rejette vos dons, » puiſque vous avez fait élever un autel pour le culte des idoles. » Car il faut regarder votre parole, votre écriture & votre ſigna-» ture comme votre ouvrage. Notre Seigneur Jeſus-Chriſt refuſe » votre obéiſſance après l'avoir ſi honteuſement rendue aux faux » dieux; car il vous a dit: *Vous ne pouvez ſervir à deux maîtres.*

(*a*) Valentinien n'étant que Catecumene ne pouvoit donner à l'Egliſe que pour l'orner & pour l'entretien des Miniſtres ſacrés & des pauvres. Ainſi les oblations dont il eſt parlé en cet endroit ne peuvent s'entendre de celles que les Fidéles faiſoient à l'Autel & dont ils communioient.

» Eſt-il poſſible que les vierges veſtales rentrent dans la poſſeſſion » de leurs privileges, pendant que les vierges conſacrées à Jeſus- » Chriſt ne jouiſſent pas de ceux qui leur ont été accordés? Quel » deſſein pouvez-vous avoir en vous adreſſant aux Prêtres de » Dieu, après avoir préferé à leur requête les demandes profanes » des Payens? Qu'avez-vous, continue ſaint Ambroiſe, à répon- » dre à ces paroles? Direz-vous que vous êtes encore enfant, & » que la foibleſſe de votre âge eſt cauſe de cette faute? Mais il n'y » a point d'âge qui ne ſoit parfait en Jeſus-Chriſt, & Dieu n'ap- » prouve point l'enfance quand la plénitude de la foi n'y eſt pas » jointe. Il s'eſt auſſi trouvé des enfans qui ont confeſſé ſans trem- » bler le nom de Jeſus-Chriſt devant les perſécuteurs. « Il paſſe de- là aux reproches que lui feroient avec juſtice ſon frere Gratien & Valentinien ſon pere s'ils vivoient encore, & conclut en lui re- montrant que puiſque la demande des Payens étoit injurieuſe pre- mierement à Dieu, & enſuite à ſon pere & à ſon frere, il ne doit rien ordonner en cette rencontre que ce qu'il ſaura être utile pour ſon ſalut devant Dieu.

18. Autre lettre de ſaint Ambroiſe à Valentinien ſur le même ſujet.

X. Valentinien communiqua la relation de Symmaque à ſaint Ambroiſe: elle contenoit les mêmes plaintes que le decret du Sénat préſenté à ce Prince, & Symmaque qui paſſoit pour le plus habile orateur de ſon tems, les appuyoit de toute la force de ſon éloquence. Il avoit donné à cet écrit le nom de *Relation*, parce que ſuivant les devoirs de ſa charge de Préfet, il étoit obligé de rendre compte à l'Empereur de ce qui ſe paſſoit à Rome; & ſui- vant ſa formule ordinaire il l'avoit adreſſée aux trois Empereurs Theodoſe, Arcade & Valentinien, quoiqu'elle ne dût être pré- ſentée qu'à ce dernier. Symmaque ſe plaignoit dans cette relation qu'on lui eût denié audience dans ſa députation précedente, & ſe promettoit que l'on corrigeroit les deſordres du regne paſſé. Il appuyoit ſur le nom de la Victoire, comme ſi elle eût été atta- chée à cet autel; & inſiſtant ſur l'antiquité & la force de la cou- tume, il faiſoit parler Rome en cette ſorte par une figure que l'on appelle *proſopopée*: » Très-bons Princes, Peres de la patrie, reſ- » pectez mes années: je les dois à la pieté de ce culte. Je veux » garder les ceremonies & la religion de mes ayeux; car je n'ai » point lieu de m'en repentir, & je vivrai à ma mode puiſque je » ſuis libre. Ce culte a ſoumis tout le monde à mes loix: c'eſt lui » qui a repouſſé de mes murs Annibal & les Senonois. Ai-je » donc été conſervée juſqu'à ce tems pour être corrigée dans » ma vieilleſſe? « Symmaque pour ne pas offenſer les Empereurs

Page 828.

Digitized by Google

leur disoit que c'étoit le même Dieu qui étoit adoré sous divers noms; & tâchoit d'un côté de les piquer de generosité en leur faisant remarquer le peu d'utilité qui leur reviendroit des confiscations dont il se plaignoit; de l'autre de les épouvanter par les calamités publiques qu'il disoit être une suite du mépris que l'on avoit pour l'ancienne religion. Surquoi il faisoit une description tragique de la famine qui avoit désolé Rome l'année précedente. Saint Ambroise répondit à toutes les raisons de Symmaque, dans une lettre à l'empereur Valentinien. Après y avoir demandé à ce prince que l'on jugeât de la verité par le fond des choses plûtôt que par l'éloquence, dont il laisse l'avantage à son adversaire, il réfute la prosopopée de Symmaque par une autre, en faisant avouer à Rome qu'elle ne doit pas ses victoires à ses dieux, mais à la valeur de ses guerriers. En effet, ces dieux étant les mêmes chez les Romains que chez les Carthaginois, la preuve que Symmaque tiroit de leur culte tomboit d'elle-même; & il falloit qu'il convînt necessairement, ou que les Romains ne devoient pas leurs victoires à leurs dieux; ou que les mêmes dieux qui avoient fait triompher les Romains, avoient été vaincus chez les Carthaginois. Saint Ambroise fait avouer encore à la ville de Rome, que l'autel de la Victoire n'a pas empêché les irruptions des barbares, ni la prise d'Attilius par les Carthaginois, ni quantité d'autres malheurs arrivés sous les Empereurs idolâtres; qu'elle ne doit pas rougir de se convertir avec tout le monde quoique dans un grand âge; qu'il n'est jamais trop tard d'apprendre que l'on n'a point loué le nombre des années, mais la candeur des mœurs; qu'il n'y a point de honte de prendre un meilleur parti; qu'en ce qui regarde le culte de Dieu, on ne peut mieux faire que de s'en rapporter à ce qu'il nous en dit lui-même. Sur la plainte des payens qu'on leur avoit ôté leurs revenus & leurs privileges, & qu'on avoit dépouillé leurs dieux de leurs ornemens, saint Ambroise dit: » Voyez notre magnanimité: nous nous sommes accrus par » les mauvais traitemens, par la pauvreté, par les supplices: mais » pour eux ils ne croient pas que leurs ceremonies puissent subsi- » ster sans être lucratives. Ils ne peuvent croire non plus que l'on » garde la virginité gratuitement. A peine y a-t-il sept vestales: » voilà tout le nombre que l'on oblige à garder la chasteté pen- » dant un tems prescrit, par des ornemens de tête, des habits de » pourpre, la pompe de leurs litieres & d'un grand nombre de » serviteurs qui les suivent, par de grands privileges & de grands » revenus. « Saint Ambroise oppose aux vestales la multitude des

Page 835.

vierges Chrétiennes, dont la pauvreté, les jeûnes, la vie humble, modeſte & pénitente ſembloit plus propre à détourner de cette profeſſion qu'à y attirer. Il compte pour la premiere victoire de la chaſteté, de ſurmonter la paſſion que l'on a pour les richeſſes; regardant le deſir du gain comme un piége de la pudeur. » Les » payens ſe plaignent encore, dit ce Pere, que l'on ne donne pas » des penſions aux ſacrificateurs & aux miniſtres des temples, aux » dépens du public; & c'eſt ſur cet article qu'ils font beaucoup de » bruit. Mais nous ſommes même privés des ſucceſſions des par- » ticuliers par les loix nouvelles, tandis qu'elles n'en privent pas » les miniſtres des temples. Si un Prêtre d'entre-nous veut jouir » de l'exemption des charges de ville, il faut qu'il renonce aux » biens de ſes ancêtres; pendant qu'un décurion eſt exemt de ces » charges. Je ne le dis pas pour m'en plaindre, mais pour mon- » trer de quoi je ne me plains pas; car j'aime mieux que nous ayons » moins de bien & plus de grace. Ils répondent que l'Egliſe a des » revenus dont on ne l'a point dépouillée comme on a fait les » temples des dieux. Mais ſans parler ici de ce que leur perſécu- » tion nous a fait ſouffrir & de ce qu'elle a enlevé à nos Egliſes, » que ne faiſoient-ils le même uſage de leurs revenus que nous fai- » ſons des nôtres? Chez nous le bien de l'Egliſe eſt l'entretien des » pauvres. Qu'ils comptent les captifs que leurs temples ont ra- » chetés, les pauvres qu'ils ont nourris, les exilés à qui ils ont en- » voyé du ſecours. Ce qui ne tournoit qu'au profit des ſacrifica- » teurs s'employoit à l'utilité publique; & voilà ce qu'ils alleguent » pour cauſe des calamités. « Saint Ambroiſe fait voir enſuite que Symmaque ſuppoſoit fauſſement que la famine de l'année précedente étoit une ſuite du mépris que l'on avoit pour le culte des dieux: puiſque ces ſortes de fleaux ſont de tous les tems; que le dernier n'étoit arrivé que long-tems après que les prêtres des faux dieux avoient été privés de leurs retributions & de leurs honneurs; qu'il ne s'eſt point étendu au-delà de l'Italie; qu'il ne s'y eſt même fait ſentir que peu de tems; l'abondance ayant ſuccedé bientôt à la ſterilité, quoiqu'on n'ait rien fait en faveur des prêtres des faux dieux. Comme Symmaque avoit auſſi rapporté au renverſement de l'autel de la Victoire la mort funeſte & prématurée de Gratien, ſaint Ambroiſe montre par celles de pluſieurs Princes payens, de Pompée, de Cyrus, d'Hamilcar, & en particulier par celle de Julien l'*Apoſtat*, que de ſemblables morts ſont des viciſſitudes ordinaires des choſes humaines. Il conclut en exhortant Valentinien à refuſer conſtamment les demandes impies des

Payens à l'imitation de ſon frere ; & à ſuivre en cette rencontre ce que ſa foi & ſa pieté lui dicteront être convenable. Ces deux lettres de ſaint Ambroiſe furent lûes dans le conſiſtoire de Valentinien en preſence du comte Banton maître de la milice, & de Rumoride qui avoit la même dignité mais qui étoit payen : & l'Empereur touché des remontrances du ſaint Evêque, n'accorda rien aux Payens de ce qu'ils demandoient. C'étoit ſur la fin de l'an 384. après la recolte des fruits. Ce ſont ces deux lettres que Paulin appelle (*a*) un excellent livre contre Symmaque, & auquel il ajoute que cet orateur n'oſa jamais répondre.

19. Lettre à Vigile Evêque de Trente, vers l'an 385. Page 842.

XI. Vigile, l'un des amis de ſaint Ambroiſe, ayant été élevé ſur le ſiége épiſcopal de Trente vers l'an 385. le pria de lui donner quelques regles pour remplir dignement les devoirs de ſon miniſtere. Saint Ambroiſe lui écrivit ſur ce ſujet une grande lettre, où entre-autres inſtructions il l'avertit, qu'ayant à conduire un peuple au milieu duquel il y avoit quantité de payens, il devoit autant qu'il ſeroit en lui, empêcher que les Fidéles ne contractaſſent mariage avec les Infidéles, depeur que les vices & la corruption des mœurs de ceux-ci ne s'introduiſiſſent inſenſiblement dans l'Egliſe, en s'alliant avec les Chrétiens. Il lui repreſente que le mariage des Fidéles devant être ſanctifié par le voile que le Prêtre met ſur la tête des mariés & par la benediction qu'il leur donne, on ne voit pas qu'on puiſſe donner le nom de mariage à l'union de deux perſonnes qui ne ſont pas unies par le lien d'une même foi ; ni comment la priere, qui doit être commune, peut l'être entre deux perſonnes d'une religion differente ; que ces deux ſortes d'alliances ſont des ſources d'impuretés, de diſcordes & de ſacrileges ; que ſouvent, comme on le voit par l'hiſtoire du peuple Juif & par ce qui ſe paſſa en Beelphegor, pluſieurs ont abandonné la foi par l'excès d'amour qu'ils ont eu pour leurs femmes. Il s'étend pour prouver cette verité, ſur l'hiſtoire de Samſon à qui l'alliance avec une femme étrangere cauſa tant de maux. Un autre avis important que ſaint Ambroiſe donne à Vigile, eſt d'inſtruire fréquemment ſes peuples ſur l'obligation où ils ſont de payer aux ouvriers qu'ils emploient, le ſalaire qui leur eſt dû ; & de les y engager en leur repréſentant qu'étant eux-mêmes des mercenaires à l'égard de Dieu, ils ne doivent pas eſperer d'en être traités autrement qu'ils auront traité les autres. Il lui conſeille de plus, de s'oppoſer fortement aux progrès que faiſoit l'uſure. Les raiſons qu'il

(*a*) Paulin. *in Ambroſ. ult. num.* 26.

lui fournit pour combattre ce vice, qui étoit alors très-commun, ſont, que l'Ecriture promet la gloire éternelle à celui qui n'aura point donné ſon argent à uſure ; que de recourir à ce commerce pour profiter de l'indigence de ſon frere, c'eſt le ſupplanter ; qu'un Chrétien qui eſt riche doit donner, comme ſi celui à qui il donne ſon argent ne devoit pas le lui rendre, ou du moins qu'il ne doit rien exiger de lui au-delà du ſort principal ; que la grace de Dieu qu'il eſpere en récompenſe de ſa liberalité, eſt une uſure aſſez grande ; que c'eſt tromper ſon frere, de lui préter à uſure dans ſes beſoins ; qu'il y a même de la cruauté à donner de l'argent à un homme, avec obligation d'en rendre deux fois autant, n'étant pas poſſible que celui qui n'a pas la ſomme qu'on lui prête, ſoit en état de rendre enſuite le double. Il rapporte à cette occaſion l'exemple de Tobie qui attendit juſqu'à la fin de ſa vie à redemander l'argent qu'il avoit prêté, moins inquiet de le recouvrer pour ſon propre uſage, que de ne pas le faire perdre à ſon fils. » L'uſure, ajoute ſaint Ambroiſe, » a ſouvent fait périr des peuples entiers, & a été la cauſe d'une » ruine publique. C'eſt donc à nous qui ſommes Evêques, qu'il » appartient particulierement de retrancher ces ſortes d'abus qui » deviennent ſi communs. « Il donne encore à Vigile des inſtructions ſur le ſujet de l'hoſpitalité, dont la plus remarquable eſt qu'il vaut mieux faire manger à ſes hôtes un peu d'herbes avec beaucoup de douceur & d'amitié, que de leur préparer un magnifique feſtin avec chagrin & en leur faiſant un mauvais viſage. On ne peut gueres douter que cette lettre ne ſoit anterieure à la loi que Theodoſe donna en 388. portant défenſe aux Chrétiens de contracter mariage avec les Juifs ; car ſaint Ambroiſe n'auroit pas manqué de la citer.

20. Lettre à Marcelline, en 385. Page 852.

XII. Nous avons donné dans la vie de ſaint Ambroiſe le précis de ſa lettre à ſa ſœur Marcelline. C'eſt une relation de ce qui ſe paſſa à Milan en 385. lorſque l'imperatrice Juſtine voulut enlever aux Catholiques la baſilique Portienne & la baſilique neuve pour les donner aux Ariens. Avant tous ces mouvemens qui donnerent beaucoup de peine au ſaint Evêque, ſa ſœur avoit été extraordinairement inquiettée par des ſonges, qui étoient comme un préſage de ce qui devoit arriver à ſon frere. Il marque lui-même à la fin de cette relation qu'il prévoyoit encore de plus grands mouvemens, & il ſe fondoit ſur ces paroles de l'Empereur : » On m'ap- » pelle tyran & plus même que tyran. « Et comme les Comtes prioient ce Prince d'aller à l'Egliſe, il répondit : » Si Ambroiſe » vous le commande, vous me livrerez piés & mains liés. «

Après

Après de ſemblables paroles : » Conſiderez je vous prie, dit-il à ſa » ſœur, ce que nous avons à attendre. « Il ajoute : » L'eunuque » Calligone préfet de la chambre m'a fait dire : Tu mépriſes Va- » lentinien de mon vivant, je te couperai la tête. J'ai répondu : » Dieu permette que tu accompliſſes ta menace, je ſouffrirai en « Evêque, & tu agiras en eunuque.

XIII. Valentinien fit à la perſuaſion de l'imperatrice Juſtine ſa mere, une loi qui autoriſoit les aſſemblées des Ariens : elle permettoit la même choſe aux Catholiques, mais en leur défendant ſous peine de mort de troubler en rien ceux qui n'étoient pas de leur ſentiment. Benevole ſecretaire d'état avoit refuſé de dreſſer cette loi, parce que dès ſon enfance il étoit attaché à la religion Catholique, mais on en trouva d'autres qui la dreſſerent, & elle fut publiée à Milan : ſa date eſt du 23. Janvier 386. Quelque tems après ſa publication Dalmace tribun & notaire, vint dire à ſaint Ambroiſe de la part de Valentinien, qu'il choisît des juges comme Auxence avoit fait, afin que leur cauſe fût jugée par ce Prince dans le conſiſtoire : lui déclarant que s'il refuſoit de s'y trouver, il eût à ceder à Auxence le ſiége épiſcopal de l'Egliſe de Milan. S. Ambroiſe qui craignoit que parmi les juges qu'Auxence avoit choiſis il n'y eût quelque Payen ou quelque Juif, ne voulut point s'expoſer à ce jugement : mais par le conſeil des Evêques, il dreſſa une remontrance qu'il envoya à l'Empereur. C'eſt la vingt-uniéme de ſes lettres. Il s'y excuſe d'obéir à l'ordre que Dalmace lui avoit ſignifié, diſant que Valentinien le pere avoit ſouvent déclaré & dans ſes diſcours & par ſes loix, que dans les cauſes de la foi ou des perſonnes eccleſiaſtiques, le juge ne devoit pas être de moindre condition que les parties, c'eſt-à-dire que les Evêques devoient être jugés par des Evêques. » Qui peut nier, ajoute-t-il, que dans les » cauſes de la foi, les Evêques ne jugent les Empereurs Chrétiens, » bien loin d'être jugés par les Empereurs. « Il invite les juges choiſis par Auxence à venir à l'Egliſe, non pour être aſſis comme juges, mais pour écouter avec le peuple, & être témoins de celui que ce peuple choiſira ou de lui ou d'Auxence pour Evêque de Milan. » Si le peuple, continue-t-il, écoute Auxence & croit » qu'il enſeigne mieux, qu'il ſuive ſa foi : je n'en (*a*) ſerai point » jaloux « Il fait remarquer à l'Empereur qu'en admettant les juges qu'il lui propoſoit pour juger ſon differend avec Auxence, il les

21. Lettre à Valentinien, en 386. Page 860.

(*a*) Saint Ambroiſe parloit ainſi, parce qu'il étoit bien aſſuré de l'attachement de ſon peuple à la foi Catholique. Fleuri, *liv.* 18, *hiſt. Eccleſiaſt. pag.* 492.

expoſeroit ou à la prévarication ou à la mort. Puis il lui témoigne hautement ſon horreur pour le Concile de Rimini & ſon attachement à la foi de Nicée, dont la mort ni l'épée n'étoient pas capables de le ſéparer. » C'eſt la foi, dit-il, que ſuit l'empereur Theo» doſe votre pere : c'eſt celle que tiennent les Gaules & les Eſpa» gnes, qui confeſſent auſſi la divinité du Saint-Eſprit. S'il faut » prêcher, j'ai appris à prêcher dans l'Egliſe, comme ont fait mes » prédeceſſeurs. S'il faut tenir une conference ſur la foi, c'eſt aux » Evêques à la tenir ; comme on a fait ſous Conſtantin d'auguſte » mémoire, qui leur a laiſſé la liberté de juger. On l'a fait auſſi » ſous Conſtantius : mais ce qui avoit bien commencé n'a pas fini » de même ; car les Evêques ayant d'abord dreſſé à Rimini une » profeſſion de foi qui étoit pure & ſincere, changerent enſuite » de ſentiment par l'inquiétude & les artifices de ceux d'entre-eux » qui voulurent diſputer des matieres de la foi dans le palais de » l'Empereur ; néanmoins ils rejetterent promptement un avis au» quel ils ne s'étoient rendus que par contrainte : de ſorte qu'il ſe » trouva à Rimini même des Evêques, quoiqu'en petit nombre, » qui approuverent la foi de Nicée & condamnerent les decrets » des Ariens. « Il déclare que ſi Auxence veut faire juger ſon affaire dans un Concile, quoiqu'on ne doive pas troubler le repos des Evêques ni les fatiguer pour un ſeul homme, il ne manquera pas de s'y trouver. » Je ſerois même allé, Seigneur, à votre conſi» ſtoire, dit-il à Valentinien, vous repréſenter ceci de bouche, » ſi les Evêques & le peuple ne m'en euſſent empêché, & plût à » Dieu que vous ne m'euſſiez pas dénoncé d'aller où je voudrois ! » Je ſortois tous les jours, perſonne ne me gardoit ; vous deviez » alors m'envoyer où il vous plaiſoit : maintenant les Evêques me » diſent : il y a peu de difference de laiſſer volontairement l'Autel » de Jeſus-Chriſt, ou de le livrer. Plût à Dieu que je fuſſe aſſuré » que l'on ne livrera pas l'Egliſe aux Ariens, je m'offrirois volon» tiers à tout ce qu'il vous plairoit ordonner de moi. Recevez donc » Empereur, mes excuſes ſur ce que je n'ai pû aller dans votre » conſiſtoire. J'ai appris à ne m'y trouver que quand il s'agit de » vos interêts : je ne puis combattre dans l'interieur d'une cour » dont les ſecrets ſont pour moi des myſteres inconnus, & que je » ne me mets nullement en peine de connoître.

Diſcours contre Auxence. Page 863.

XIV. Après cette remontrance, qui fut envoyée à l'empereur Valentinien durant le Carême de l'an 386. ſaint Ambroiſe ſe retira dans l'Egliſe. Le peuple l'y garda pendant quelques jours, craignant qu'on ne l'enlevât de force ; & en effet elle fut bientôt envi-

ronnée de ſoldats qui, ſuivant les ordres de l'Empereur, y laiſſoient entrer ceux qui vouloient, mais ne permettoient à perſonne d'en ſortir. Le ſaint Evêque ainſi enfermé avec ſon peuple, le conſoloit par ſes diſcours. Il nous en reſte un qu'il prononça le 29. de Mars jour des Rameaux, comme on le voit par l'Evangile qui avoit été lû ce jour-la, & qui eſt le même que nous liſons encore. Ce diſcours qui a pour titre: Qu'il ne faut pas livrer les Baſiliques, ou contre Auxence, commence ainſi: » Je vous vois plus » troublés qu'à l'ordinaire & plus appliqués à me garder: je m'en » étonne, ſi ce n'eſt peut-être que vous avez vû que des Tribuns » m'ont ordonné de la part de l'Empereur d'aller où je voudrois, » permettant à ceux qui voudroient, de me ſuivre. Avez vous donc » craint que je n'abandonnaſſe l'Egliſe, & que je vous quittaſſe » pour me ſauver? Mais vous avez pû remarquer la réponſe que » j'ai faite, qu'il ne m'eſt pas poſſible d'abandonner l'Egliſe, parce » que je crains plus le Seigneur du monde, que l'Empereur de ce » ſiécle; que ſi l'on me tiroit de force hors de l'Egliſe, on pourroit » en chaſſer mon corps & non pas mon eſprit, & que s'il agiſſoit » en Prince, je ſouffrirois en Evêque. Pourquoi donc vous êtes- » vous troublés? Je ne vous abandonnerai jamais volontairement; » mais je ne ſai point réſiſter à la violence. Je pourrai m'affliger, je » pourrai pleurer & gémir: mes pleurs ſont mes armes contre les » ſoldats, contre les armes, contre les Goths; car telles ſont les dé- » fenſes d'un Evêque: mais auſſi je ne ſai ni fuir, ni quitter l'Egliſe, » de peur qu'on ne croie que je le faſſe par la crainte d'une peine » plus rigoureuſe. Vous ſavez vous-même que la déference que » j'ai pour l'Empereur ne m'a jamais fait commettre de lâcheté, » & que loin de craindre les maux dont on me menace, je ſuis » toujours prêt à les ſouffrir. Si j'étois sûr qu'on ne livrera pas l'E- » gliſe aux Ariens, & s'il convenoit qu'un Evêque ſe défendît dans » le palais comme dans l'Egliſe, je ne ferois aucune difficulté » d'obéir aux ordres de l'Empereur. Mais ne fait-on pas que les » cauſes de la foi ne doivent être traitées que dans l'Egliſe? Ni les » ſoldats qui nous environnent, ni le bruit de leurs armes ne m'é- » branlent pas. Je crains ſeulement que pendant que vous me re- » tenez, on ne prenne quelque reſolution contre vous; car je ne » ſai plus craindre & trembler que pour vous. On m'a propoſé de » livrer les vaſes ſacrés, j'ai répondu que ſi l'on me demandoit ma » terre, mon or, mon argent je l'offrirois volontiers: mais je ne » puis rien ôter au Temple de Dieu, ni livrer ce que je n'ai reçû » que pour le garder. Si on en veut à mon corps & à ma vie, vous

» devez être ſeulement les ſpectateurs du combat; ſi Dieu m'y a » deſtiné, toutes vos précautions ſont inutiles. Celui qui m'aime ne » peut mieux me le témoigner qu'en me laiſſant devenir la victime » de Jeſus-Chriſt. Vous êtes troublés d'avoir trouvé ouverte une » porte par où on dit qu'un aveugle s'eſt fait un paſſage pour re- » tourner chez lui. Reconnoiſſez donc que la garde des hommes » ne ſert de rien: n'ayez plus d'inquiétude, il arrivera ce que Jeſus- » Chriſt veut & ce qui eſt expédient, « Saint Ambroiſe rapporte ici une hiſtoire de ſaint Pierre qu'il ne pouvoit avoir appriſe que par une tradition, dont on ne trouve point l'origine. Il dit que ce Prince des Apôtres après la victoire qu'il avoit remportée ſur Simon le magicien, s'étant appliqué à répandre parmi le peuple la ſemence de l'Evangile, irrita les payens à un tel point qu'ils le cherchoient de toutes parts pour lui ôter la vie; que les Chrétiens l'ayant sû conjurerent cet Apôtre avec tant d'inſtances de ſe réſerver pour les inſtruire & les affermir dans la foi, qu'il ſe laiſſa flechir à leurs prieres; qu'étant déja ſorti hors des murs de la ville de Rome, & ayant rencontré en ſon chemin Jeſus-Chriſt qui y entroit, il lui demanda où il alloit; à quoi Jeſus-Chriſt avoit répondu: *Je m'en viens à Rome pour y être crucifié encore une fois.* Cela fit comprendre à ſaint Pierre qu'il devoit être crucifié lui-même; Jeſus-Chriſt ne pouvant plus l'être après l'avoir été une fois. Ainſi cet Apôtre retourna ſur ſes pas: peu de tems après il fut fait priſonnier, & honora Jeſus-Chriſt par le ſupplice de la croix. Saint Ambroiſe ajoute: » J'attendois le glaive ou le feu pour le nom de » Jeſus-Chriſt: ils m'offrent des délices pour ſouffrances. « La plûpart diſoient qu'on vouloit l'envoyer en exil; d'autres qu'il étoit condamné à mort. Il leur répond: » Je ne crains point la mort & » je ne quitte pas ce lieu-ci; car où irai-je où tout ne ſoit plein de » gemiſſemens & de larmes, puiſque l'on ordonne par toutes les » les Egliſes de chaſſer les Evêques Catholiques, de punir de » mort ceux qui reſiſtent, de proſcrire tous les officiers des villes » s'ils n'executent cet ordre? Et c'eſt un Evêque qui l'écrit de » ſa main & qui le dicte de ſa bouche. C'eſt Auxence qui en- » voie dans toutes les villes cette épée volante repreſentée par la » faux du prophéte Zacharie, pour tuer en un moment s'il le peut » tous les peuples de l'Empire, les uns par le glaive, les autres par » le ſacrilege. « Il traite durement cet Evêque Arien; & ſur ce qu'on le preſſoit de lui livrer les Baſiliques, il emploie pour s'en défendre les termes de Naboth, dont on avoit lû l'hiſtoire: » Dieu me garde, dit-il, de livrer l'heritage de Jeſus-Chriſt, l'he-

» ritage de mes peres, l'heritage de Denys qui eſt mort en exil pour » la foi ; l'heritage du confeſſeur Euſtorgius ; l'heritage de Miro- » cles & de tous les Evêques fidéles mes prédeceſſeurs. Que l'Em- » pereur faſſe tout ce qu'il voudra comme Empereur, on n'ôtera » plutôt la vie que la foi. « Il reproche à Auxence l'indignité du tribunal qu'il avoit choiſi pour juger la cauſe de la foi : l'Empereur qui n'étoit que Catecumene & quatre ou cinq Payens. Il raconte ce qui ſe paſſa lorſque l'Empereur voulut ôter une Baſilique aux Catholiques, avec quelle fermeté il lui reſiſta, avec quelle ardeur tous les Catholiques s'offrirent à la mort en cette occaſion. » Si » l'Empereur, ajoute-t-il, demande un tribut, nous ne lui refuſons » pas ; les terres de l'Egliſe payent tribut. Si l'Empereur deſire nos » terres, il peut les prendre, aucun de nous ne s'y oppoſe : je ne » les donne pas, mais je ne les refuſe pas ; la contribution du peu- » ple eſt plus que ſuffiſante pour les pauvres. On nous reproche » l'or que nous leur diſtribuons, loin de le nier j'en fais gloire ; les » prieres des pauvres ſont ma défenſe : ces aveugles, ces boiteux, » ces vieillards ſont plus forts que les guerriers les plus robuſtes. » Nous rendons à Céſar ce qui eſt à Céſar, & à Dieu ce qui eſt à » Dieu : le tribut eſt à Céſar ; l'Egliſe eſt à Dieu. Perſonne ne peut » dire que ce ſoit manque de reſpect à l'Empereur : Qu'y a-t-il de » plus à ſon honneur que de le nommer Fils de l'Egliſe ? L'Empe- » reur eſt dans l'Egliſe, non au-deſſus ; & il eſt de ſon devoir d'en ſou- » tenir les interêts. « On reprochoit encore à S. Ambroiſe de trom- per le peuple par le chant de ſes Hymnes ; il ne ſe défend point d'un crime de cette nature, & il avoue qu'il leur a appris à témoigner par ces chants leur foi en la Trinité, & que par ce moyen ceux qui pouvoient à peine être des diſciples devenoient des maîtres & des docteurs. Il avoit auſſi en vûe en compoſant ces chants, de conſoler ſon peuple dans cette perſécution ; la confeſſion de la Trinité lui ayant paru le plus puiſſant de tous les charmes pour adoucir leurs ſouffrances. Tout le peuple confeſſoit d'une voix unanime la foi en la Trinité qu'il avoit appriſe dans ces hymnes. Sur la fin de ſon diſcours il reproche à Auxence de rebatiſer les Catholiques qu'il avoit ſéduits, quoiqu'auparavant ils euſſent été batiſés au nom de la Trinité ; & il lui oppoſe ces paroles de l'Apôtre dans ſa lettre aux Epheſiens : *Il n'y a qu'une foi & qu'un baptême.* On aura peut-être (*a*) de la peine à concevoir que le peuple de Milan ait pû demeurer pluſieurs jours & pluſieurs nuits dans

Epheſ. 4. 5.

(*a*) Hermant, *Vie de S. Ambroiſe*, page 273.

l'Egliſe ſans en ſortir, la plus ardente dévotion ne diſpenſant pas des neceſſités de la vie, auſquelles il eſt difficile de ſatisfaire dans les lieux ſaints: mais il faut conſiderer que les Egliſes étoient ordinairement en ce tems-la, comme ſont aujourd'hui la plûpart des Collegiales, c'eſt-à-dire enfermées, ou jointes à une grande enceinte de bâtimens, qui ſervoient à loger les Eccleſiaſtiques, & contenoient les autres choſes neceſſaires pour l'Egliſe. On appelloit Baſilique, Temple ou Egliſe toute cette enceinte, qui n'étoit pas ſi petite que l'on n'y pût paſſer un tems conſiderable en ſe retirant dans les maiſons les uns après les autres; & c'eſt auſſi ce qui fait qu'il y a moins lieu de s'étonner que pendant cette perſécution il y ait eu quelque porte ouverte ſans que l'on s'en ſoit apperçu.

22. Lettre à ſainte Marcelline, en 386. Page 874.

XV. Nous avons dans la lettre à ſainte Marcelline la relation de ce qui ſe paſſa dans la découverte & la tranſlation des Reliques des ſaints Gervais & Protais, freres & martyrs, dont les noms & le lieu de la ſépulture étoient oubliés depuis long-tems. Saint Ambroiſe ayant à dédier la Baſilique qui porte aujourd'hui le nom d'*Ambroſienne*, tout le peuple de Milan le pria de la dédier de la même maniere que la Baſilique Romaine. Saint Ambroiſe le leur promit s'il trouvoit des Reliques de Martyrs; & auſſitôt il ſentit une ardeur comme d'un heureux préſage. En effet Dieu lui revela en ſonge que les corps de ſaint Gervais & de ſaint Protais repoſoient dans la Baſilique de ſaint Felix & de ſaint Nabor. Il fit donc ouvrir la terre devant la baluſtrade, qui environnoit les ſépulchres des ſaints Martyrs ſur leſquels il trouva des ſignes convenables, peut-être quelques palmes gravées ou quelque inſtrument de leur martyre. Ayant fait venir des poſſedés pour leur impoſer les mains, l'un d'eux qui étoit une femme, fut d'abord ſaiſie du démon & étendue contre terre, à l'endroit où étoient les Martyrs que l'on cherchoit. On trouva dans leurs ſépulchres deux hommes qui parurent plus grands que l'ordinaire, tous les os entiers, beaucoup de ſang, la tête ſéparée du corps: on les arrangea remettant chaque os en ſa place, & après les avoir couverts de quelques vêtemens, on les tranſporta ſur des brancarts vers le ſoir dans la Baſilique de Fauſta où l'on celebra les veilles toute la nuit, & pluſieurs poſſedés reçurent l'impoſition des mains. Il y eut en cette Egliſe un grand concours du peuple pendant deux jours. Alors les vieillards ſe reſſouvinrent d'avoir ouï nommer autrefois les noms de ces Martyrs, & d'avoir lû l'inſcription de leur tombeau. Le lendemain les Reliques furent transferées à la Baſilique Ambroſienne. Il ſe fit pluſieurs miracles dans le cours de cette tranſlation. On y

Digitized by Google

vit des poſſedés délivrés, des malades guéris en touchant de leurs mains les vêtemens qui couvroient les Reliques, quelques-uns par leur ombre ſeule. Pluſieurs jettoient des mouchoirs & des habits ſur les corps des Martyrs, & les gardoient comme des remedes aux maladies. C'eſt ce que ſaint Ambroiſe témoigne lui-même dans un des deux diſcours qu'il fit au peuple en cette occaſion & qu'il joignit à la lettre qu'il écrivit à ſa ſœur Marcelline. Il y rend graces à Jeſus-Chriſt d'avoir donné à ſon Egliſe un ſecours ſi puiſſant dans un tems où elle en avoit un ſi grand beſoin, & déclare qu'il ne veut pas d'autres défenſeurs. » Mettons, ajoute-t-il, » ces victimes de triomphe au même lieu où Jeſus-Chriſt eſt ho» ſtie: mais qu'il ſoit ſur l'Autel, lui qui a ſouffert pour tous: eux » qui ſont rachetés par ſa paſſion, ſous l'Autel. C'eſt le lieu que je » m'étois deſtiné; car il eſt juſte que le Prêtre repoſe où il a accou» tumé d'offrir, mais je cede le côté droit à ces victimes ſacrées. « Il vouloit ſur l'heure y enfermer les ſaintes Reliques: mais le peuple ayant demandé par ſes cris qu'il en differât la ceremonie juſqu'au Dimanche, le ſaint Evêque qui ne vouloit pas la differer ſi long-tems, obtint que ce ſeroit le lendemain. Il fit en ce jour un ſecond diſcours à ſon peuple, dans lequel il s'applique à répondre aux calomnies des Ariens, qui prétendoient que les corps qu'on avoit trouvés n'étoient pas des corps de Martyrs; que tout ce que l'on publioit de leurs miracles parmi la ville étoit faux, & que ſaint Ambroiſe avoit gagné des hommes à prix d'argent pour les engager à feindre qu'ils étoient poſſedés. Ce Saint les confond par l'évidence des faits; & il inſiſte particulierement ſur la guériſon miraculeuſe d'un aveugle nommé Severe connu de toute la ville de Milan, boucher de ſon métier, qui avoit recouvré la vûe en appliquant ſur ſes yeux le mouchoir avec lequel il avoit touché le brancart ſur lequel on tranſportoit l'un des corps ſaints. » Je » demande, ajoute-t-il en parlant des Ariens, ce qu'ils ne croient » pas, eſt-ce que les Martyrs puiſſent ſecourir quelqu'un? C'eſt ne » pas croire à Jeſus-Chriſt; car il a dit: *Vous ferez des choſes plus* Joan. 14. 12. » *grandes*. Quel eſt donc l'objet de leur envie? Eſt-ce moi? Mais » ce n'eſt pas moi qui fais les miracles. Sont-ce les Martyrs? Ils » montrent donc que la croyance des Martyrs étoit differente de » la leur; autrement ils ne ſeroient pas jaloux de leurs miracles. « Il rapporte un miracle que Dieu avoit fait le même jour en faveur de la croyance de l'Egliſe touchant le myſtere de la ſainte Trinité. » Nous avons, dit-il, ouï dire aujourd'hui aux poſſedés à qui l'on » impoſoit les mains, que perſonne ne pouvoit être ſauvé, s'il ne

Digitized by Google

» croyoit au Pere, au Fils & au Saint-Eſprit. Les démons tour-
» mentés par les ſaints Martyrs demandent par leurs cris, qu'ainſi
» ſoient tourmentés ceux qui nient la divinité du Saint-Eſprit. Ils
» cedent aux coups & à la violence des châtimens; & les Ariens
» ne peuvent encore ſe rendre. Les démons diſoient hier & au-
» jourd'hui: Nous ſavons que vous êtes veritablement des Mar-
» tyrs; & les Ariens diſent: Nous ne vous reconnoiſſons point
» pour des Martyrs, nous ne voulons ni apprendre, ni croire que
» vous ſoyez tels. Les démons ſe plaignent de ce que les Martyrs
» leur font endurer; & les Ariens oſent dire que ces cris ſont de
» pures feintes de la part de ceux qui font ſemblant d'être poſſedés.
» Mais y a-t-il la moindre apparence de fiction dans tout ce que
» nous avons vû? Et la voix de ce grand nombre de malades qui
» rendent graces à Dieu de la ſanté qu'ils ont recouvrée par l'at-
» touchement des Reliques des ſaints Martyrs, ne rend-elle pas
» aſſez ſenſible la calomnie de nos adverſaires? « Saint Auguſtin (*a*) qui étoit alors à Milan, & Paulin (*b*) qui a écrit la vie de ſaint Ambroiſe, témoignent que ces miracles arrêterent au dehors la perſécution de Juſtine, & que cette princeſſe fut contrainte de laiſſer en paix le ſaint Evêque. Ce qui marque que cette lettre de même que les deux diſcours de ſaint Ambroiſe, ſont de l'an 386.

23. Lettre aux Evêques d'Emilie en 388. Pag. 880.

XVI. La lettre ſuivante qui eſt adreſſée aux Evêques d'Emilie, qui fait aujourd'hui l'archevêché de Boulogne, fut écrite après Pâques de la même année 386. Ces Evêques avoient conſulté ſaint Ambroiſe ſur le jour auquel on devoit faire la pâque l'année ſuivante 387. Avant que de leur déclarer ſon ſentiment, il leur fait remarquer que l'on a toujours regardé dans l'Egliſe comme une choſe importante d'y fixer le jour de la fête de Pâques; & qu'à cet effet les Peres de Nicée employerent les plus habiles calculateurs pour dreſſer un cycle de dix-neuf ans, afin de réunir toutes les Egliſes ſur ce point, & d'offrir en tous lieux dans la même nuit le Sacrifice en l'honneur de la Reſurrection de Jeſus-Chriſt. Il ajoute que les Evêques d'Alexandrie & de Rome avoient auſſi reglé le jour de la Pâque; & que quoique l'on ne fût en differend que pour la Pâque prochaine, il fera voir ce qui doit être obſervé à l'avenir quand il arrivera une ſemblable difficulté. Pour la réſoudre il fait obſerver que quoique Jeſus-Chriſt ait fait la Pâque le quatorziéme de la lune du premier mois, ſuivant qu'il étoit preſcrit

(*a*) Auguſtin. *lib.* 22. *de Civitate Dei*, *c.* 8. *Serm. in natali SS. Gervaſ. & Protaſ.* & *lib.* 9. *Confeſſ. cap.* 7.

(*b*) Paulin *Ambroſ. vita*, *num.* 15.

dans

dans la Loi, nous ne ſommes pas tenus à ſuivre à la lettre ce que le Sauveur a fait en cette occaſion; n'étant pas même raiſonnable de celebrer le jour de ſa réſurrection le quatorziéme de la lune, puiſqu'il n'eſt reſſuſcité que le dix-ſeptiéme. Après quoi il décide qu'en l'année 387. il faudra faire la Pâque, non le quatorze de la lune qui tombe au Dimanche 18. Avril, mais le Dimanche ſuivant qui eſt le 25. Avril & le vingt-un de la lune. Il fait voir par divers exemples, que le quatorze de la lune étant tombé au Dimanche; on avoit transferé la fête de Pâques au Dimanche ſuivant tant à Milan qu'à Alexandrie. Enſuite il répond à ceux qui objectoient que de remettre la ſolemnité de Pâques au Dimanche ſuivant le quatorze de la lune, ce n'étoit plus la celebrer dans le premier mois des grains nouveaux, ſelon qu'il eſt ordonné dans le Deuteronome, mais dans le ſecond mois: il répond que leur objection eſt mal fondée, non ſeulement parce que ſuivant la ſupputation des Egyptiens ſuivie par le Concile de Nicée, le premier mois des grains nouveaux ſe prend depuis le ſixiéme des calendes d'Avril, juſqu'au ſeptiéme des calendes de Mai qui eſt le dernier jour, mais encore parce qu'il n'eſt pas neceſſaire de celebrer le jour de la Reſurrection dans le premier mois, & qu'il ſuffit que le jour de la Paſſion s'y rencontre; ce jour devant ſe rencontrer en un jour de jeûne, ſelon qu'on lit dans l'Exode. Exod. 12. 5. & ſeq.

XVII. La lettre à l'empereur Valentinien contient une relation de ce qui ſe paſſa dans la ſeconde ambaſſade de ſaint Ambroiſe vers Maxime. Nous en avons donné le précis dans la vie de ce Saint. 24. Lettre à Valentinien, en 386. *Page 828.*

XVIII. Dans les deux lettres à Studius ſaint Ambroiſe répond à une queſtion que ce magiſtrat lui avoit faite, ſavoir ſi les juges Chrétiens pouvoient condamner à mort. Saint Ambroiſe fait voir qu'ils le peuvent, & allegue l'autorité de ſaint Paul qui déclare que c'eſt pour cela qu'ils portent l'épée, & qu'ils ſont établis miniſtres de Dieu pour punir celui qui fait le mal. Il ajoute que l'Egliſe n'a jamais cru devoir leur interdire l'uſage du glaive, ni les retrancher de ſa communion pour s'en être ſervi, de peur que l'impunité du crime ne le fit commettre avec plus de liberté. Néanmoins il conſeille à Studius & à tous les magiſtrats Chrétiens de ne point uſer de ce pouvoir, louant ceux qui s'en abſtiennent dans la vûe d'imiter la clemence du Sauveur dans le jugement qu'il rendit à l'égard de la femme adultere. Il fait pluſieurs reflexions ſur le pardon que Jeſus-Chriſt accorda à cette femme, & met ſa douceur en parallele avec la cruauté des évêques Itha- 25. 26. Lettres à Studius, entre l'année 385. & 387. *Page 851.*

ciens, qui ſollicitoient avec tant d'ardeur la mort des Priſcillianiſtes. Il compare ces Evêques aux Phariſiens qui ſous prérexte de maintenir la Loi de Moïſe, avoient déferé à Jeſus-Chriſt cette femme adultere pour la lui faire condamner : & montre que leur cauſe eſt encore plus odieuſe que celle des Phariſiens ; ceux-ci n'ayant pourſuivi la mort que d'une femme ſeule, au lieu que les Ithaciens ne ceſſoient de pourſuivre la mort d'un grand nombre de coupables : accuſant les uns devant des tribunaux civils, pourſuivant les autres juſqu'au dernier ſupplice. Il témoigne de l'horreur d'une conduite ſi indigne d'un Evêque, & ſon mécontentement de ce qu'ils trouvoient des approbateurs dans leur cruel procedé. On met ces deux lettres entre l'an 385. & 387. après le jugement rendu contre les Priſcillianiſtes. La ſeconde de ces lettres porte comme la premiere le nom de Studius dans tous les imprimés ; mais dans la plûpart des manuſcrits, elle eſt adreſſée à Irené. Il eſt néanmoins certain qu'elles ſont écrites toutes deux à une même perſonne, qui apparemment avoit deux noms *Studius Ireneus*.

27. 28. 29. 30. 31. 32. 33. Lettres à Irené, en 387. Page 898.

XIX. Les ſept lettres ſuivantes ſont encore adreſſées à un Irené, mais different de celui qui avoit auſſi le nom de Studius. Celui-ci étoit dans les ordres ſacrés, & Prêtre ſelon toutes les apparences, puiſque dans la ſeconde de ces ſept lettres ſaint Ambroiſe lui donne diverſes inſtructions touchant la ſainteté & les devoirs du Sacerdoce. Il remarque dans la même lettre que Pythagore qui, ſuivant la commune opinion de ſon tems étoit Juif d'origine, avoit tiré des livres ſaints des Hebreux ſes plus belles maximes de morale. Les autres lettres renferment des explications allegoriques de quelques paſſages de l'Ecriture tant de l'ancien que du nouveau Teſtament.

34. 35. 36. Lettres à Orontien, vers l'an 387. Je 921.

XX. Les lettres à Orontien traitent auſſi de divers endroits de l'Ecriture particulierement des Epîtres de ſaint Paul, dont le ſens paroiſſoit embarraſſé à Orontien. Il y en a trois de ſuite qui ne peuvent avoir été écrites que depuis l'an 385. puiſque ſaint Ambroiſe y parle de la perſécution de Juſtine. Dans la premiere il répond à une difficulté qu'Orontien lui avoit propoſée touchant la nature de l'ame. Il montre par l'autorité du quatriéme livre d'Eſdras qu'il croyoit inſpiré, & par le témoignage de S. Paul, qu'elle eſt d'une ſubſtance ſpirituelle ; & traite de rêveries les opinions contraires de Platon & d'Ariſtote. Dans la ſeconde il entreprend d'expliquer comment l'Apôtre a pû dire en écrivant aux Fidéles de Rome, que toutes les créatures ſoupirent après leur délivrance, &

Digitized by Google

ſont comme dans le travail de l'enfantement, quoiqu'il ne diſe pas qu'elles ſoient toutes aſſujetties à la vanité & à la corruption. Il fait voir que ces gémiſſemens & ce travail que ſaint Paul attribue aux créatures même exemptes de corruption, ne ſont pas un témoignage de leur propre miſere, mais une tendre expreſſion de leur charité & du deſir ardent qu'elles ont de notre affranchiſſement, parce qu'étant avec nous les membres d'un même corps dont Jeſus-Chriſt eſt le chef, elles ne peuvent être inſenſibles à nos dangers & à nos malheurs. C'eſt par un effet de cette même charité, comme il le fait remarquer dans la lettre précedente, qu'elles ne peuvent s'empêcher de gémir lorſqu'elles ſe trouvent contraintes de châtier les hommes & de prêter leur miniſtere à la juſtice de Dieu. Enſuite il s'applique à développer la doctrine de l'Apôtre touchant l'eſprit d'adoption, la grandeur des récompenſes celeſtes, le gémiſſement des Saints, les prémices de l'eſprit & l'eſperance par laquelle nous ſommes ſauvés. Dans la troiſiéme il prouve que l'eſprit qui prie pour nous par des gémiſſemens ineffables n'eſt autre que le Saint-Eſprit qu'il appelle l'Eſprit de Jeſus-Chriſt, notre avocat & notre médiateur.

37. 38. Lettres à Simplicien, vers l'an 387. Page 930.

XXI. Les deux lettres à Simplicien ami intime de ſaint Ambroiſe, roulent ſur cette fameuſe maxime : qu'il n'y a que le ſage qui ſoit vraiment riche & vraiment libre. Ce ſaint Evêque y ſoutient que les philoſophes Payens qui l'ont tant vantée, ne l'ont connue que par les Ecritures ſaintes, d'où leur eſt venu tout ce qu'il y a de bon dans leurs écrits. Il établit par des témoignages & par des exemples tirés des livres ſaints, que la ſageſſe & la liberté conſiſtent dans l'affranchiſſement des paſſions ; & montre par l'exemple des martyrs Thecle, Agnès, Pelagie & Laurent, combien les ſages & les heros du Chriſtianiſme ſont au-deſſus des grands hommes ſi celebres chez les Payens. Il rapporte auſſi celui des martyrs Machabées, mais il s'étend particulierement ſur le martyre de la ſainte vierge Pelagie. On trouve dans ces deux lettres pluſieurs endroits du traité que Philon a intitulé : *Tout homme de bien eſt libre.* Dans la premiere il cite le troiſiéme livre d'Eſdras comme canonique.

39. Lettre à Fauſtin, après l'an 387. Page 944.

XXII. Ce qu'on lit de la ruine de pluſieurs villes d'Italie dans la lettre à Fauſtin, peut ſe rapporter à l'irruption du tyran Maxime, & donner lieu de mettre cette lettre quelque tems après, vers le commencement de l'an 388. Saint Ambroiſe y reprend Fauſtin de ce qu'il ne gardoit aucune meſure dans la douleur que lui cauſoit la mort de ſa ſœur, & de ce que s'abandonnant à ſon chagrin

il s'étoit retiré dans les lieux les plus ſecrets des montagnes, & y faiſoit ſa demeure dans celle des bêtes feroces. Il lui repreſente qu'une conduite de cette nature eſt injurieuſe à ſa ſœur, qu'elle ne demande pas de lui qu'il ſe conſume en regrets, mais qu'il prenne ſoin des enfans qu'elle a laiſſés, qu'il les conſole, qu'il faſſe à leur égard l'office de mere, qu'il penſe à prier Dieu pour elle & à la recommander à la divine miſericorde par les ſacrifices & les oblations accoutumées; que notre chair n'étant pas immortelle, doit mourir afin de reſſuſciter enſuite, & que la deſtruction de notre corps nous eſt commune avec les villes dont pluſieurs, ſavoir Bologne, Modene, Rhegio, venoient d'être détruites avec leurs habitans.

40. Lettre à l'Empereur Theodoſe, en 388. Page 946.

XXIII. La lettre à l'Empereur Theodoſe eſt une remontrance à ce Prince, pour lui faire révoquer l'ordre qu'il avoit donné à l'évêque de Callinique de rebâtir une ſynagogue que les Juifs avoient eue en ce lieu, & que les Chrétiens avoient brulée. Cette lettre eſt en même-tems très-vive & très-reſpectueuſe. Paulin en remarque ces paroles qui ſont en effet très-remarquables: » Si je ſuis » indigne que vous m'écoutiez, je le ſuis auſſi d'offrir pour vous: » Et comment n'écouterez-vous pas celui dont vous ſouhaitez » que Dieu écoute les prieres qu'il fait pour vous. « Saint Ambroiſe venant enſuite au fait, ſe plaint que l'on ait condamné l'Evêque de Callinique ſans l'avoir entendu, & ſoutient qu'il ne peut acquieſcer à la ſentence rendue contre lui ſans ſe rendre prévaricateur; mais que s'il eſt puni pour ne vouloir pas s'y ſoumettre, il aura le merite du martyre. Que l'Empereur devoit donc craindre de ſe rendre coupable ou de la chute d'un Evêque ou de ſa mort. Il déclare qu'il eſt prêt de ſe charger du crime que l'on imputoit à l'Evêque de Callinique. » Oui, dit-il à Theodoſe, c'eſt moi qui » ſuis le coupable; puniſſez-moi & point d'autre: c'eſt par mon » ordre que la ſynagogue a été brulée. Vous me direz que je de- » vois commencer par celle qui eſt ici: je réponds que Dieu l'a fait » pour moi, & que j'ai toujours cru qu'il falloit laiſſer cette ſyna- » gogue à la diſpoſition de ſa juſtice. « Il ajoute que quand on déchargeroit l'Evêque, il ne ſeroit pas permis de contraindre les autres Chrétiens (*a*) à rebâtir la ſynagogue; que l'Empereur en les y obligeant, ſeroit reſponſable de la chute des foibles & de la

(*a*) C'eſt que les Chrétiens ne croyoient pas qu'il leur fût permis de contribuer en quelque maniere que ce fût à l'exercice d'une fauſſe religion. Ainſi du tems de Julien, Marc d'Areteuſe aima mieux ſouffrir le martyre, que de rien donner pour rebâtir un temple d'idoles qu'il avoit ruine. Fleuri, *liv. 19. Hiſt. Eccleſ. pag.* 362.

Digitized by Google

prévarication du maître de la milice qui executeroit cet ordre; que ce ſeroit un étrange ſcandale de voir s'empreſſer de rétablir le temple des ennemis de Jeſus-Chriſt, celui-là même à qui eſt confié le ſacré *Labarum* marqué du nom de Jeſus-Chriſt; de voir les revenus des Fidéles employés à conſtruire un lieu d'aſſemblée à la perfide nation Juifve; de voir enfin le patrimoine que Jeſus-Chriſt a acquis aux Chrétiens, paſſer dans les mains des impies. Comme l'Empereur ſe fondoit ſur la neceſſité de maintenir l'ordre & la police, ſaint Ambroiſe lui dit que la religion doit l'emporter. Il rappelle à ce Prince le ſouvenir de ce qui arriva ſous Julien, lorſque le feu du Ciel conſuma les travaux des Juifs occupés à rebâtir le Temple de Jeruſalem; & lui fait craindre que la même choſe n'arrive encore, lui repréſentant de plus qu'il lui ſuffiſoit pour ne pas donner cet ordre, de faire attention qu'un Empereur apoſtat en avoit autrefois donné un tout ſemblable. Il lui demande quel motif il peut avoir en cela; ſi c'eſt à cauſe que l'on a brulé un édifice public, ou ſi c'eſt pour venger l'incendie d'une ſynagogue. Que s'il eſt, ajoute-t-il, touché de l'embraſement d'un très-chetif édifice public, n'y en ayant pu avoir de conſiderable dans Callinique, il devroit ſe ſouvenir de tant de maiſons de Préfets qui ont été brûlées à Rome, ſans que perſonne ſe ſoit mis en peine d'en tirer raiſon, & que lui-même à la priere de ſon fils Arcade, avoit bien voulu pardonner aux auteurs de l'embraſement de la maiſon de l'Evêque de Conſtantinople; qu'il y a bien moins de raiſon d'en venir à cet excès de colere pour l'incendie d'une ſynagogue, d'une maiſon deſtinée à l'impieté & à la folie, d'un lieu que Dieu condamne par la bouche du prophéte Jeremie, & de vouloir venger ſi ſeverement l'injure faite à un peuple reprouvé, & pour lequel Dieu ne veut pas même que l'on prie; que s'il falloit regler cette affaire par le droit des gens, on auroit bien d'autres dédommagemens à demander aux Juifs; que l'on n'a pas encore oublié combien ils ont brulé d'Egliſes du tems de l'empereur Julien; que des deux qu'ils ont brulées à Damas, une avoit été réparée aux dépens des Chrétiens & non des Juifs, & l'autre étoit encore en ruine; qu'ils en ont fait autant aux Egliſes de Gaze, d'Aſcalon, de Berithe & d'Alexandrie. » L'Egliſe cependant n'a » point été vengée, & on vengera la ſynagogue & le temple pro- » phane des Valentiniens? Les Juifs ont brulé des Egliſes: on n'a » rien rendu ni rien demandé. Que pouvoit avoir d'ailleurs une » ſynagogue dans une petite ville frontiere? Ce ſont des artifices » des Juifs pour calomnier les Chrétiens & leur attirer quelque

Jerem. 7. 14.

» execution militaire, des priſons & des ſupplices. « Il lui repréſente combien il ſeroit honteux à un empereur Chrétien de fournir aux Juifs cette matiere de triomphe ſur l'Egliſe de Dieu, & de leur donner lieu de placer cet étrange évenement parmi ceux où leur nation a triomphé des Amorrhéens & des Cananéens. Il le fait ſouvenir de ce que le prophéte Nathan dit autrefois à David de la part de Dieu, & le menace des reproches que Jeſus-Chriſt même lui fera un jour, en lui remettant devant les yeux tous les bienfaits qu'il en a reçûs; & après lui avoir proteſté que ce n'eſt point pour lui reprocher ſon ingratitude qu'il lui écrit de la ſorte, mais ſeulement pour augmenter ſa reconnoiſſance & ſon amour envers Jeſus-Chriſt, & par le deſir qu'il a de ſon ſalut: il lui dit que s'il ne veut point l'écouter, il faſſe venir tels Evêques qu'il lui plaira & qu'il voie avec eux ce que l'interêt de la foi exige de lui en cette rencontre, parce que dans une affaire de religion ce ſont les Prêtres du Seigneur qu'il doit conſulter. Saint Ambroiſe continue: » Que répondrai-je ſi l'on apprend que par un ordre venu d'ici, » des Chrétiens ſoient morts par le glaive ou ſous le bâton? Com- » ment me juſtifierai-je auprès des Evêques qui gémiſſent des vexa- » tions que l'on fait depuis long-tems à l'Egliſe, en la perſonne de » ſes Prêtres & de ſes Miniſtres, en les obligeant aux charges des » villes. « Il le conjure non pas d'apporter quelques adouciſſemens à l'ordre qu'il a donné, mais de l'abolir & de le révoquer dans tous ſes points; & finit en lui diſant qu'après lui avoir écrit avec tout le reſpect qui eſt dû à la dignité imperiale, il ne pourra ſe diſpenſer, s'il n'eſt point écouté, de le reprendre publiquement dans l'Egliſe.

41. Lettre à ſainte Marcelline, en 388. Page 916.

XXIV. Saint Ambroiſe écrivit auſſi à ſa ſœur Marcelline ſur cette affaire, ſachant qu'elle lui donnoit beaucoup d'inquiétude. Cette lettre contient le détail de ce qui ſe paſſa après le retour de ſaint Ambroiſe d'Aquilée à Milan. Il lui marque que l'Empereur étant venu à l'Egliſe, il lui parla publiquement comme il l'en avoit menacé; qu'il lui repréſenta avec fermeté l'obligation où ſont ſouvent les Paſteurs de prendre en main le bâton de noyer dont parle le prophéte Jeremie, & de corriger par la rigueur ſalutaire des reprimandes, ceux que la douceur ne peut faire rentrer dans leur devoir, appuyant ſur la conduite de l'Apôtre & ſur l'inſtruction qu'il donne à ſon diſciple Timothée; qu'enſuite pour le porter à la miſericorde, il lui rappella le ſouvenir de la conduite du Sauveur envers la femme pechereſſe dont il eſt parlé dans ſaint Luc, & dont il parcourut toute l'hiſtoire; que de-là il paſſa aux reproches

Jerem. 1.

Luc. 7. 36.

que Dieu avoit faits autrefois au peuple d'Iſraël & à David, d'avoir oublié les bienfaits qu'ils avoient reçûs de lui; que Theodoſe ſentit bien que c'étoit de lui que l'on parloit; mais qu'afin qu'il le ſentît encore mieux, il lui adreſſa directement la parole, le conjurant d'uſer de miſericorde envers ſes ſujets, & de défendre le Corps de Jeſus-Chriſt, afin que Jeſus-Chriſt fût auſſi le défenſeur de ſon Empire; qu'étant deſcendu de la chaire, l'Empereur ſe plaignit qu'il avoit prêché contre lui; mais qu'il lui répondit avec liberté, qu'au contraire il n'avoit parlé que de ce qui lui étoit utile; que ce Prince avoua que l'ordre qu'il avoit donné de faire rétablir la ſynagogue étoit trop dur, mais qu'il avoit été corrigé, ajoutant que les Moines faiſoient bien des crimes; qu'alors Timaſius maître de la milice, animé par ce reproche fit éclater toute ſa mauvaiſe humeur contre les Moines; qu'il répondit à cet homme hautain & inſolent : » J'agis avec l'Empereur avec le reſpect & la » déference que je dois; mais ſi j'avois à traiter avec un homme » comme vous qui dites des choſes ſi dures, je m'y prendrois au- » trement. Après avoir demeuré quelque tems debout, je dis à » l'Empereur, continue ſaint Ambroiſe : Mettez-moi en état d'of- » frir pour vous; mettez-moi l'eſprit en repos. L'Empereur de- » meurant aſſis me fit quelque ſigne, & me voyant encore de- » bout, il dit qu'il corrigeroit ſon reſcrit. Je le preſſai de faire ceſſer » toute pourſuite : l'Empereur me le promit. Je lui dis par deux » fois : J'agis ſur votre parole. Oui, dit l'Empereur, faites ſur ma » parole. J'approchai donc de l'Autel : ce que je n'aurois pas fait » autrement. Et en verité, dit-il en finiſſant ſa lettre, je ſentis tant » de conſolation pendant les divins Myſteres, que je ne doutois » pas que la grace que l'Empereur venoit de m'accorder ne fût » agréable à Dieu & qu'il n'eût approuvé ma conduite.

XXV. La lettre au Pape Sirice eſt une réponſe de ſaint Ambroiſe & des autres Evêques du Concile de Milan à celle qu'ils en avoient reçu : ils y approuvent le jugement rendu à Rome contre Jovinien & ſes ſectateurs. C'eſt dans cette lettre que ſaint Ambroiſe rend ce glorieux témoignage à l'Egliſe Romaine : que le Symbole des Apôtres n'y a jamais reçu la moindre atteinte, & qu'il y a toujours été conſervé dans ſa pureté originale.

42. Lettre au Pape Sirice, vers l'an 389. Page 965.

*Voyez* tome V. page 702.

XXVI. Les deux lettres à Orontien ſont des éclairciſſemens ſur deux difficultés touchant l'hiſtoire de la création. La premiere étoit de ſavoir pourquoi l'homme qui eſt le plus parfait de tous les êtres ſenſibles & pour qui toutes choſes ont été faites, n'a été néanmoins créé que le dernier. La ſeconde regardoit la ſucceſſion des

43. 44. Lettres à Orontien.

Digitized by Google

êtres dans leur création. A l'égard de la premiere difficulté ſur laquelle Orontien auroit voulu que Moïſe ſe fût expliqué, ſaint Ambroiſe répond que ſi ce ſaint Legiſlateur ne l'a point fait, c'eſt qu'apparemment il ne s'eſt pas cru permis d'approfondir les deſſeins de Dieu, & qu'il a eu du ſcrupule de mêler des conjectures humaines avec les reſpectables verités que le Saint-Eſprit lui avoit revelées : mais que néanmoins ſans vouloir pénetrer dans les vûes du Créateur, l'on peut dire que tout ayant été fait pour l'homme, il ſemble qu'il convenoit que Dieu ne le créât qu'après toutes les autres choſes. Les raiſons ſur leſquelles il fonde cette convenance ſont tirées de l'exemple d'un feſtin, dont les appareils doivent préceder l'arrivée des conviés : de celui d'un combat auquel on n'appelle les athletes qu'après leur avoir préparé toutes les choſes neceſſaires pour combattre : enfin de l'uſage obſervé en toutes choſes, de commencer & de finir par ce qu'il y a de plus noble & de plus important. » Dans un édifice, dit-il, les parties les plus » eſſentielles ſont le fondement & le faîte de l'édifice ; à l'égard » d'un champ, c'eſt la ſemaille & la moiſſon : & ainſi du reſte. » Faut-il donc s'étonner que dans la création Dieu ait commencé » par le Ciel, & fini par l'homme ? « Saint Ambroiſe traite l'autre difficulté dans la ſeconde lettre, où il fait voir qu'il ne faut pas prendre le récit de Moïſe à la lettre, comme ſi Dieu n'avoit pu faire ſon ouvrage tout d'un coup, & qu'il eût été obligé de le faire à diverſes repriſes. Il ſoutient qu'on ne doit reconnoître dans ce qu'il nous dit de la création des êtres, qu'une ſucceſſion d'ordre & de raiſon, & non pas une ſucceſſion de créations differentes : car Dieu dit, Et toutes choſes furent faites. Dans l'une & l'autre de ces lettres ſaint Ambroiſe emprunte beaucoup du traité de Philon intitulé : *De la conſtruction du monde ;* mais il a ſoin d'apporter aux expreſſions de cet auteur les correctifs que la pieté & l'analyſe de la foi exigent. Il y ſubtiliſe ſouvent ſur les combinaiſons des nombres de ſept & de huit à la maniere des anciens. Elles ont été écrites toutes deux après l'Exameron, qui eſt de l'an 389.

45. 46. 47. 48. 49. Lettres à Sabin, Evêque de Plaiſance, vers l'an 389. Page 581.

XXVII. Les cinq lettres à Sabin Evêque de Plaiſance, paroiſſent du même tems que les précedentes. La premiere qui renferme un grand nombre d'allegories ſur le Paradis terreſtre, eſt conſiderable, par ce que S. Ambroiſe y dit de la tranſfuſion du peché originel qu'il attribue uniquement à la concupiſcence, comme ſaint Auguſtin a fait depuis dans ſes diſputes avec Julien. Dans la ſeconde il fait ſavoir à Sabin, qu'il venoit de confondre publiquement

quement l'Apollinariſte, au ſujet duquel il lui avoit écrit ; & qui avoit pris occaſion de le décrier de ce qu'en un endroit de ſes écrits, apparemment des livres de la Foi & de l'Incarnation, il avoit dit : que le Pere étoit Seigneur de Jeſus-Chriſt comme homme, & avoit donné à Jeſus-Chriſt le nom de ſerviteur. Il établit enſuite le dogme Catholique oppoſé aux erreurs d'Apollinaire, prouvant clairement par les témoignages de l'Ecriture, la diſtinction des deux natures en Jeſus-Chriſt que cet hereſiarque confondoit. Les trois lettres ſuivantes ne contiennent rien de fort remarquable : ſi ce n'eſt qu'il y fait grand (*a*) cas des ſentimens autoriſés par la tradition des anciens ; & qu'il y inſinue (*b*) la neceſſité du Batême ſous l'invocation expreſſe des trois Perſonnes divines. Il y marque (*c*) auſſi qu'il étoit alors dans un âge fort avancé.

XXVIII. Ce fut auſſi dans ſes dernieres années & vers l'an 390. que ſaint Ambroiſe écrivit à Chromace Evêque d'Aquilée, qui l'avoit prié de lui expliquer quelque endroit des livres ſaints. Cette lettre traite de la prophétie de Balaam, dont il eſt parlé dans le vingt-deuxiéme chapitre des Nombres.

50. Lettre à Chromace, Evêque d'Aquilée, vers l'an 390. Page 993.

XXIX. Saint Ambroiſe ayant appris le maſſacre de Theſſalonique en fut ſenſiblement affligé. Il ne voulut pas toutefois ſe préſenter devant Theodoſe qui étoit alors à Milan, croyant lui devoir donner le loiſir de rentrer en lui-même : mais il ſe retira à la campagne où il reſta deux ou trois jours ſous prétexte d'indiſpoſition. Ce fut de-là qu'il écrivit à ce Prince de ſa propre main afin qu'il fût aſſuré que ſa lettre n'avoit été vûe de perſonne. Le ſaint Evêque s'y excuſe d'abord de ne l'avoir pas attendu à Milan : ſur ce qu'encore qu'il ſoit de ſa cour & de ſes anciens amis, il eſt le ſeul à qui il n'eſt permis ni d'apprendre ce qui a été réſolu dans le conſiſtoire, ni d'en parler. » Souvent, lui dit-il, vous vous êtes » plaint que j'en fuſſe informé : ma retraite ne peut donc que vous » être agréable ; & c'eſt ce que j'ai eu en vûe en m'éloignant de la » cour, & en me mettant hors d'état d'apprendre ce qui s'y paſſe. » D'ailleurs, à quoi ne m'expoſois-je pas ſi je fuſſe reſté à Milan, » où l'on n'auroit oſé me donner avis des choſes que vous reglez » dans votre conſeil, & où je courois riſque de paſſer pour un » lâche dans l'eſprit de ceux qui m'en ſuppoſeroient inſtruit : ou » bien en étant informé, je n'aurois oſé en parler depeur de nuire » à mes amis. Cependant ma conſcience demeureroit chargée par

51. Lettre à l'Empereur Theodoſe, vers l'an 390. Page 997.

(*a*) Ambroſ. *Epiſt.* 48. *num.* 4.
(*b*) Ibidem.
(*c*) Ambroſ. *Epiſt.* 48. *num.* 7.

Ezech. 3. 19. » ce reproche du Prophéte : *Si le Prêtre n'avertit point le pecheur il* » *mourra dans ſon peché, & le Prêtre ſera coupable de ne l'avoir pas* » *averti.* Ecoutez, Seigneur, continue ſaint Ambroiſe, vous avez » du zele pour la foi & de la crainte de Dieu, je ne le puis nier, » mais vous avez une impetuoſité naturelle que vous tournez » promptement en compaſſion, ſi on l'adoucit; & ſi on l'excite, » vous la pouſſez tellement que vous ne pouvez plus la retenir. » Dieu veuille que perſonne n'échauffe cette humeur, ſi perſonne » ne l'appaiſe. Je vous abandonne volontiers à vous-même. « Il lui remet devant les yeux l'atrocité du maſſacre commis à Theſſalonique par ſes ordres, & la douleur qu'en avoient reſſenti les Evêques aſſemblés en Concile à Milan. Il le conjure de penſer ſérieuſement à expier ſon crime, & lui propoſe les exemples des Princes qui ont fait pénitence, & principalement de David, en lui remontrant qu'il ne doit pas avoir honte de faire ce qu'a fait un Roi prophéte, & de qui eſt né Jeſus-Chriſt ſelon la chair. » Je n'ai „ d'autre deſſein, lui dit-il, en vous écrivant ces choſes, que de „ vous exciter par l'exemple du plus ſaint des Rois, à ôter ce pe„ ché de votre regne; & vous l'ôterez en humiliant votre ame „ devant Dieu. Vous êtes homme, il vous eſt arrivé une tentation, „ ſurmontez-la. Le peché ne s'efface que par les larmes: il n'y a „ ni Ange, ni Archange qui puiſſe le remettre autrement; le Sei„ gneur lui-même ne pardonne qu'à ceux qui ſont pénitence. Je „ vous conſeille, je vous prie, je vous exhorte, je vous avertis. „ Quelque bonheur que vous ayez eu dans les combats, quelque „ louange que vous meritiez dans tout le reſte, la bonté a toujours „ été le comble de vos vertus. Le démon vous a envié la plus „ excellente de vos qualités, ſurmontez-le tandis que vous avez „ encore dequoi le faire. N'ajoutez pas à votre peché celui de „ vous attribuer ce que pluſieurs ſe ſont attribués à leur préjudice. „ Je n'oſe offrir le ſacrifice, ſi vous voulez y aſſiſter. Ce qui ne „ ſeroit pas permis après le ſang d'un ſeul innocent répandu, le „ ſera-t-il après le ſang de pluſieurs? Ne ſerois-je pas bien-aiſe „ d'avoir les bonnes graces de mon Prince, en me conformant „ à votre volonté ſi la choſe le permettoit. « Il l'aſſure que Dieu même lui avoit défendu en ſonge la nuit qui avoit précedé ſa retraite, d'offrir le ſacrifice en ſa préſence; & le conjure d'attendre pour l'offrir, qu'il en ait reçu le pouvoir, afin que ſon hoſtie puiſſe être agréable à Dieu; & de ſe contenter en attendant de la ſimple oraiſon, qui eſt un ſacrifice d'humilité & qui attire le pardon, au lieu que l'offrande attireroit l'indignation. Il finit en lui diſant:

» Je vous aime, je vous cheris, je prie Dieu pour vous. Si vous le » croyez, rendez-vous, & reconnoiſſez la verité de mes paroles : » ſi vous ne le croyez pas, ne trouvez pas mauvais que je donne à » Dieu la préference.

52. Lettre à Titien, en 392. Page 1001.

XXX. La lettre à Titien n'a rien de remarquable. Saint Ambroiſe le congratule de ce qu'il n'a plus rien à craindre de Rufin qui étant de maître des offices devenu Préfet du Prétoire, ne pourra être juge du procès qu'il avoit avec ſa petite-fille. Il exhorte à terminer ce differend à l'amiable & par des voies honorables. Comme Rufin fut fait Préfet du Prétoire en 392. on ne peut douter que cette lettre ne ſoit de la même année.

53. Lettre à Theodoſe, en 392. Page 1002.

XXXI. Dans la lettre ſuivante qui eſt adreſſée à l'empereur Theodoſe, ſaint Ambroiſe témoigne à ce Prince combien il étoit affligé de la mort du jeune Valentinien arrivée le 15. Mai 392. Les termes qu'il emploie pour marquer ſa douleur font connoître à quel point il cheriſſoit ce jeune Prince, & combien il en étoit cheri ; il fait en même-tems l'éloge de ſa pieté & de ſa foi, attribuant cet heureux changement aux inſtructions & aux exemples que Theodoſe lui avoit donnés, & qui n'avoient pas peu ſervi à détruire les mauvaiſes impreſſions que Valentinien avoit reçues de l'imperatrice Juſtine ſa mere. Sur la fin de ſa lettre il marque à l'Empereur qu'ayant reçu de lui les ordres qu'il en attendoit touchant la ſépulture de Valentinien, il eſt dans le deſſein de le faire mettre dans un magnifique tombeau de porphire : mais il le prie de preſſer l'execution de ſes funerailles en conſideration des ſœurs de ce jeune Prince, qui s'épuiſent en pleurs & en gémiſſemens, toutes les fois qu'elles entrent au lieu où ſes cendres ſont en dépôt.

54. 55. Lettres à Euſebe, vers l'an 392. Page 1003.

XXXII. Dans la premiere des lettres à Euſebe de Boulogne, ſaint Ambroiſe lui mande les bons offices qu'il a rendus à un officier qu'il lui avoit recommandé, & lui fait ſavoir des nouvelles de la ſanté de Fauſtin ſon petit-fils. Il lui écrit dans la ſeconde que les deux Fauſtin pere & fils ſont partis pour Boulogne, & qu'il retient auprès de lui Ambroſie ſœur du petit Fauſtin, & ſon frere Ambroiſe. Ambroſie que ſaint Ambroiſe appelle ici une colombe ſpirituelle, eſt la vierge à qui il avoit donné le voile, & dont il eſt parlé dans le livre de l'inſtitution des Vierges, écrit en 392. Ainſi ces deux lettres ſont poſterieures à ce traité.

56. Lettre à Theophile, l'an 392. Page 1006.

XXXIII. La lettre à Theophile d'Alexandrie eſt une reponſe à cet Evêque qu'il avoit conſulté ſur le differend d'Evagre & de Flavien pour le ſiége d'Antioche qu'ils ſe diſputoient avec chaleur.

Il dit au commencement de cette lettre, qu'Evagre n'a pas ſujet de preſſer le jugement de cette affaire, & que Flavien en doit craindre l'évenement. Il ſe plaint amerement de leur procedé ambitieux; & prie qu'on lui pardonne s'il leur reproche qu'ils ne prennent pas un parti conforme à la paix de Jeſus-Chriſt, étant notoire que tout le monde eſt en diſcorde pour eux, ſans qu'ils prennent part à la douleur des autres. Saint Ambroiſe en veut ſur-tout à Flavien, & ne peut lui pardonner d'avoir eu recours aux reſcrits de l'Empereur, pour ſe ſouſtraire au jugement de Theophile & des Evêques d'Egypte, à qui le Concile de Capoue avoit renvoyé l'examen de l'affaire, parce qu'ils étoient d'autant plus propres à terminer ce ſchiſme, qu'ils ne paroiſſoient point préoccupés, n'ayant embraſſé la communion d'aucun des deux. Mais il a ſoin d'obſerver qu'en condamnant l'action de Flavien, la cauſe d'Evagre n'en devient pas meilleure, & qu'ils lui paroiſſent également coupables pour le fond, puiſque de part & d'autre chacun s'appuyoit plus ſur les défauts de l'ordination de ſon compétiteur, que ſur la régularité de la ſienne. Cependant comme Theophile lui avoit écrit qu'on pourroit trouver quelque tempérament pour accommoder l'affaire & réunir les eſprits, il ne s'en éloigne pas, & lui conſeille de preſſentir encore une fois par lui-même les diſpoſitions de Flavien, afin que s'il perſiſte à ne vouloir pas comparoître, il puiſſe regler tellement l'affaire, ſuivant le pouvoir que le ſaint Concile lui en a donné, que ſans donner atteinte aux reglemens des Conciles de Nicée & de Capoue, & en conſervant la paix avec tout le monde, il ne ſemble pas que l'on détruiſe ce qui a été édifié. Il eſtime auſſi qu'il eſt de ſon devoir d'informer l'Evêque de Rome de ce qui aura été fait, étant perſuadé qu'il ne jugera rien qui lui puiſſe déplaire. Enfin il l'avertit que le moyen de maintenir la paix, eſt de ne rien faire qui puiſſe diviſer les Evêques avec leſquels il eſt uni de communion; & que pour recevoir avec plaiſir ce qu'il aura reglé, il leur ſuffira de ſavoir que l'Egliſe Romaine l'approuve.

Lettre touchant Bonoſe.

XXXIV. On ne peut attribuer à ſaint Ambroiſe la lettre touchant l'affaire de Bonoſe, tant à cauſe de la difference du ſtyle qui eſt ſenſible, que parce qu'il y eſt parlé de lui en troiſiéme perſonne. L'opinion la plus commune eſt que le Pape Sirice en eſt auteur; & on l'a miſe ſous ſon nom & parmi ſes lettres dans la nouvelle collection des Epîtres decretales des Papes.

57. Lettre à Eugene, en 392. ou 393.

XXXV. On ne peut mettre la lettre à l'empereur Eugene que ſur la fin de l'an 392. ou au commencement de 393. puiſque ce

ne fut que vers ce tems-la qu'il paſſa en Italie. Saint Ambroiſe qui à la nouvelle qu'Eugene venoit en diligence à Milan, en étoit ſorti & s'étoit retiré à Boulogne, lui écrivit pour lui rendre compte de ſa retraite, qu'il dit n'avoir eu d'autre motif que la crainte de Dieu. Il repréſente à Eugene la grandeur de la faute qu'il avoit commiſe en accordant aux Payens le rétabliſſement de l'autel de la Victoire & la reſtitution des revenus de leurs temples, que Valentinien le jeune leur avoit refuſé deux fois. Et comme il s'excuſoit en diſant qu'il n'avoit pas rendu ces biens aux temples, mais qu'il les avoit donnés à des perſonnes à qui il avoit obligation, c'eſt-à-dire à Arbogaſte & à Flavien, ſaint Ambroiſe lui répond: „ Votre puiſſance eſt grande, mais conſiderez celle de Dieu qui „ voit tout & qui connoît le fond de votre cœur: vous ne pouvez „ ſouffrir qu'on vous trompe, & vous voulez cacher quelque cho„ ſe à Dieu? Comment ferez-vous vos offrandes à Jeſus-Chriſt? „ Comment les Prêtres pourront-ils les diſtribuer? On vous im„ putera tout ce que feront les Payens. " Il proteſte néanmoins qu'il a pour ſa perſonne tout le reſpect dû à ſa dignité. „ Et com„ ment, lui dit-il, ne vous honorerois-je pas étant Empereur, „ vous que j'ai aimé cordialement lorſque vous n'étiez que ſimple „ particulier? Mais ſi vous exigez de nous que nous vous hono„ rions, ſouffrez que nous honorions auſſi celui de qui vous vou„ lez que l'on croye que vous tenez votre empire.

XXXVI. Vers le même-tems ſaint Ambroiſe ayant appris que Paulin depuis évêque de Nole, après avoir renoncé à la pourpre des ſénateurs, à la dignité conſulaire & à tous ſes biens pour ſe retirer à Nole & y faire une profeſſion ouverte de la perfection évangelique, en écrivit auſſi-tôt à Sabin évêque de Plaiſance pour ſe réjouir avec lui de ce miracle de la grace. Il lui marqua en même-tems que Teraſie femme de Paulin, avoit auſſi formé la réſolution de ſe conſacrer tout-à-fait à Dieu, & qu'elle vouloit ſuivre l'exemple de ſon mari: n'ayant point d'enfant qui pût les empêcher d'executer un ſi pieux deſſein. Ils avoient eu un fils, mais il mourut huit jours après ſa naiſſance. Une réſolution ſi ſinguliere de deux perſonnes de la premiere qualité ne pouvoit manquer de trouver des cenſeurs parmi les grands du ſiécle. Mais ſaint Ambroiſe ſe moque par avance des railleries qu'il prévoyoit que l'on en feroit, particulierement de leur changement d'habit qui étoit dès-lors la ſuite de la converſion, quand on s'y engageoit par une déclaration publique. Il s'éleve au-deſſus d'une cenſure ſi injuſte, & témoigne qu'il ne peut ſouffrir que l'on ſoit ſi exact à ſe con-

58. Lettre à Sabin Evêque de Plaiſance, vers l'an 393. Page 1013.

former aux regles de la vanité & du menſonge, & ſi négligent quand il s'agit de la verité & du ſalut. Il condamne la mauvaiſe honte de ceux qui par des conſiderations humaines, craignoient de paroître trop attachés aux devoirs de la religion Chrétienne qui eſt ſi ſainte & ſi ſacrée, ſans faire attention aux menaces que Jeſus-Marc. 8. 38. Chriſt fait dans l'Evangile, de rougir un jour devant ſon Pere celeſte, de ceux qui auront rougi de lui devant les hommes. Il autoriſe la conduite de Paulin, de l'exemple de Moïſe qui préfera l'opprobre de Jeſus-Chriſt aux honneurs de la maiſon de Pharaon & aux tréſors de l'Egypte; de celui de David qui ne rougit point de danſer devant tout le peuple en allant au-devant de l'Arche; de celui d'Iſaïe qui alloit par les rues ſans ſouliers & ſans vêtemens: & il infere de tous ces exemples qu'on ne doit pas rougir de faire pour la gloire du Seigneur, des actions qui paroiſſent même ridicules aux yeux des hommes.

59. Lettre à Severe Evêque en Campanie, vers l'an 393. Page 1016.

XXXVII. On rapporte encore au même-tems la lettre de ſaint Ambroiſe à Severe évêque dans la Campanie. Il eſt du moins certain que le Saint l'écrivit en la cinquante-troiſiéme année de ſon âge, comme il le dit lui-même, & pendant les troubles de la guerre; apparemment de celle d'Eugene. Dans cette lettre il recommande à Severe, qu'on croit avoir été évêque de Naples & le même qui eſt honoré parmi les Saints le trentiéme d'Avril, un Prêtre nommé Jacques, venu depuis peu des extrémités de la Perſe, dans cette province pour y paſſer tout le reſte de ſes jours dans le repos & l'éloignement de tous les dangers.

60. Lettre à Paterne, vers l'an 393. Page 1017.

XXXVIII. Un nommé Paterne homme de conſideration avoit conſulté ſaint Ambroiſe, s'il pouvoit marier un de ſes fils à la fille de ſa fille. Ce ſaint Evêque lui répond, que quoiqu'un mariage de cette nature ne ſoit pas nommément défendu par la Loi de Dieu, on ne pouvoit douter qu'il ne le fût en effet, puiſque cette Loi défendant les mariages des couſins-germains, étoit cenſée défendre à plus forte raiſon le mariage du fils avec la petite-fille. Il ajoute que s'il n'a pas fait attention à cet endroit de la Loi de Dieu, il ne doit pas du moins avoir oublié celle des Empereurs, lui qui avoit reçu d'eux tant de bienfaits, ayant été intendant des finances; qu'il y a une loi de Theodoſe qui défend les mariages entre les couſins-germains; que ſi l'on a quelquefois diſpenſé de cette loi, la diſpenſe ne nuiſoit pas à la loi, & ne ſervoit qu'à ceux qui l'avoient obtenue. Paterne qui ſouhaitoit extrêmement que le mariage de ſon fils avec ſa petite-fille eût lieu, le croyoit faiſable parce qu'ils n'étoient pas parens du côté paternel, mais ſeulement

Digitized by Google

du côté maternel. Saint Ambroiſe répond que cela ne faiſoit rien, puiſque le mariage étoit également défendu entre les freres, ſoit qu'ils fuſſent nés d'un même pere & d'une même mere, ou ſeulement d'une même mere & de different pere. Il ajoute que quand même le mariage entre l'oncle & la niéce ſeroit permis, il devroit l'empêcher, étant plus avantageux à ſa famille que ſon fils & ſa petite-fille ſe mariaſſent à d'autres, parce que c'étoit un moyen d'y avoir & les enfans de ſon fils & les enfans de ſa petite-fille. Il inſiſte encore ſur l'indecence d'un mariage entre l'oncle & la niéce, & ſur la confuſion que cette alliance mettroit dans ſa famille, où il ſe trouveroit en même-tems grand-pere & beau-pere de la même perſonne, comme l'épouſe de ſon fils ſeroit ſa petite-fille & ſa belle-fille tout-enſemble. Il dit que ſi ſon Evêque lui a renvoyé la déciſion de cette difficulté, ce n'eſt pas qu'il ait ignoré l'invalidité de ce mariage, dont perſonne ne peut douter, les parties étant parentes au troiſiéme degré, dans lequel le mariage eſt défendu même par les loix civiles. La loi que cite ici ſaint Ambroiſe ne ſe trouve plus: mais il en eſt fait mention dans Aurelius Victor, qui l'attribue à Theodoſe, & dans les loix d'Arcade & d'Honorius.

XXXIX. Les deux lettres ſuivantes ſont adreſſées à l'empereur Theodoſe. Dans la premiere il lui témoigne que s'il s'eſt éloigné de Milan pour quelque tems, ce n'a pas été comme il l'avoit cru par la mauvaiſe opinion qu'il eut de ſes affaires comme ſi Dieu l'eût abandonné; moins encore dans le deſſein d'abandonner l'Egliſe que Dieu lui avoit confiée; mais que ç'a été uniquement pour éviter la préſence d'Eugene ce ſacrilege. Il ajoute qu'il n'avoit pas douté un moment que Dieu ne lui accordât la victoire ſur cet uſurpateur; & qu'il s'acquitteroit avec joie des actions de graces dont il le chargeoit envers Dieu pour cette victoire, ne doutant pas qu'une Hoſtie offerte à Dieu au nom d'un Prince ſi recommandable par ſa foi & par ſa religion, ne lui fût agréable. „ J'ai porté avec „ moi votre lettre à l'Autel, continue ſaint Ambroiſe, je l'ai miſe „ ſur l'Autel, & je l'ai tenue dans ma main en offrant la Sacrifice, „ afin que votre foi parlât par ma voix, & que les caracteres écrits „ de votre main fiſſent les fonctions ſacerdotales. " Il loue la pieté de ce Prince & lui en ſouhaite l'accroiſſement, le conjurant d'en donner une nouvelle preuve en pardonnant aux rebelles, ſur-tout à ceux qui n'étoient pas encore tombés dans cette faute, c'eſt-à-dire qui n'avoient pas porté les armes pour Eugene, & n'avoient pris aucune part dans l'affaire de Maxime. La ſeconde lettre eſt

61. 62. Lettres à l'Empereur Theodoſe, vers l'an 394. Page 1020.

encore en faveur de ceux qui ſe ſentant coupables d'être entrés dans la rebellion d'Eugene, s'étoient après ſa défaite refugiés dans l'Egliſe. Saint Ambroiſe l'envoya à Theodoſe par un Diacre nommé Felix, le même à ce que l'on croit qui fut depuis Evêque de Boulogne. Ce Prince étoit alors à Aquilée, & ſaint Ambroiſe avoit eu d'abord la penſée d'attendre ſon retour : mais ne pouvant ſoutenir les larmes de ces malheureux qui recouroient à lui pour obtenir le pardon par ſon canal, il le demande pour eux à l'Empereur en conſideration de l'Egliſe ſa mere dans laquelle ils étoient venu chercher leur ſalut. Il convient que la grace qu'il lui demande eſt grande, mais il ſe tient comme aſſuré de l'obtenir de la pieté d'un Prince en faveur de qui Dieu avoit fait des prodiges, comme autrefois en faveur de Moïſe, de Joſué, de Samuel & de David. Il lui écrivit une troiſiéme lettre ſur le même ſujet, que nous n'avons plus.

63. Lettre à l'Egliſe de Vercelle, en 396. Page 1022.

XL. Le ſiége de l'Egliſe de Verceille étant venu à vaquer non par la mort d'Euſebe, arrivée dès l'an 371. comme le remarque ſaint Jerôme, mais par celle de Limene ſucceſſeur d'Euſebe, la diviſion ſe mit parmi le Clergé & le peuple, enſorte qu'ils ne pouvoient s'accorder ſur le choix d'un ſujet capable de le remplir. Saint Ambroiſe qui en qualité de métropolitain étoit chargé de pourvoir cette Egliſe d'un Paſteur, leur écrivit une grande lettre, dont l'inſcription eſt aſſez ſemblable à celle que nous liſons à la tête des Epîtres de ſaint Paul & des autres Apôtres : ce ſaint Evêque ayant cru devoir en uſer ainſi à l'égard d'une Egliſe qui dépendoit de lui & à qui il écrivoit en Paſteur. Elle commence ainſi : „ Je ſuis accablé de douleur, de ce que votre Egliſe n'a point encore d'Evêque, & qu'elle eſt maintenant la ſeule qui en manque „ dans la Ligurie, l'Emilie, la Venetie & les provinces voiſines : „ elle à qui les autres Egliſes avoient accoutumé d'en demander ; „ & ce qui eſt de plus honteux on s'en prend à moi, quoique votre „ animoſité ſoit le ſeul obſtacle : car tant qu'il y aura des diviſions „ entre vous, que pouvons nous regler ? Quel choix pouvez-vous „ faire ? Qui peut, voyant les eſprits partagés, accepter une charge „ qu'à peine on peut porter dans la plus grande union ? Sont-ce-là „ les inſtructions de ce ſaint Confeſſeur ? Etes-vous les enfans de „ ceux qui préfererent à leurs citoyens S. Euſebe qu'ils ne connoiſ- „ ſoient point auparavant ? “ Il donne de grands éloges à ce ſaint Evêque, dont il releve les vertus en plus d'un endroit de ſa lettre. Il y fait auſſi l'éloge de la pénitence, de la virginité & des autres vertus Chrétiennes que les moines Sarmation & Barbatien vouloient

loient faire paſſer comme inutiles, & avertit ceux de Verceille de ſe défier de ces deux moines apoſtats. Ils avoient vécu quelque tems dans le monaſtere de Milan, mais las d'y vivre dans la régularité, dans les jeûnes, la clôture & le ſilence, ils en étoient ſortis: & on avoit refuſé de les y recevoir de nouveau, lorſqu'ils s'y étoient préſentés depuis leur ſortie. Ce refus les aigrit, & ils commencerent à répandre des erreurs aſſez ſemblables à celles de Jovinien, enſeignant que l'abſtinence, le jeûne, la virginité & la continence étoient inutiles, & que tous les hommes étoient égaux en mérite. Saint Ambroiſe les traite d'Epicuriens & refute fort au long leur mauvaiſe doctrine, par pluſieurs paſſages des Epîtres de ſaint Paul qui condamne toute ſorte d'impureté, & dit que la volupté nous ayant chaſſés du paradis en la perſonne de notre premier pere, elle ne peut nous y rétablir. Il prouve l'utilité & la neceſſité du jeûne par divers exemples des Saints de l'un & de l'autre Teſtament, & de Jeſus-Chriſt même qui n'a jeûné que pour nous engager à jeûner. Il ajoute que la philoſophie Payenne n'ayant pas voulu admettre les Epicuriens à cauſe de leur vie licentieuſe, il ſeroit étrange que l'Egliſe ne rejettât pas du nombre de ſes enfans Sarmation & Barbatien. Il dit en parlant de la virginité, qu'il releve par les exemples de la ſainte Vierge, de Marie ſœur de Moïſe & de ſainte Thecle, que ſaint Paul n'en a pas fait un précepte, mais un conſeil, parce que ce qui eſt au-deſſus de la loi ne ſe preſcrit pas, mais ſe perſuade; & il met cette difference entre le précepte & le conſeil, que le précepte a été un piége aux hommes, au lieu que le conſeil n'a pour eux que de l'utilité. Enſuite il repréſente aux Fidéles de Verceille quelles doivent être les qualités d'un Evêque, voulant que dans leur choix ils n'ayent aucun égard à la nobleſſe de ſon extraction, mais ſeulement à ſa vertu & à ſa capacité, l'Evêque devant ſervir de modéle à ſon troupeau, & être en état de guérir les infirmités de ceux qui ſont ſous ſa conduite. Il inſiſte à ce que cet Evêque n'ait eu qu'une femme ſuivant que le dit ſaint Paul, & il explique les paroles de cet Apôtre, de celui qui n'a contracté qu'un mariage, ſoit devant ſoit après le batême: remarquant en même-tems qu'il n'exclud pas du ſacerdoce celui qui n'a point été marié, & qu'il n'éxige point que celui qui après ſon mariage eſt élevé au ſacerdoce & a des enfans continue d'en engendrer. Il étend les paroles de S. Paul *mari d'une ſeule femme*, ſur tous les autres Clercs, c'eſt-à-dire ſur les Diacres & les Soûdiacres; fondé ſur un Canon de Nicée, que nous ne trouvons pas parmi ceux de ce Concile, mais qui appa-

remment y étoit joint dans l'exemplaire dont ſaint Ambroiſe ſe ſervoit. Une autre qualité de celui qui devoit être élu étoit, qu'il ne fût point néophite ou nouvellement inſtruit dans la foi. Saint Ambroiſe ſe plaint de ce qu'on n'avoit eu aucun égard à cette condition lorſqu'on le choiſit évêque de Milan; & il ſe juſtifie par la reſiſtance qu'il apporta à ſon ordination, & par ſes inſtances à demander que du moins on la différât de quelque tems. Il remarque que ſaint Euſebe ayant gouverné l'égliſe de Verceille ſans renoncer à la vie monaſtique, & ayant le premier uni ces deux choſes dans l'Occident, en établiſſant des Monaſteres dans la ville, celui que l'on élira pour lui ſucceder doit joindre les pratiques de la vie religieuſe aux vertus & aux fonctions épiſcopales. Il ajoute à l'éloge de ſaint Euſebe celui de ſaint Denys de Milan, compagnon de ſon exil & de ſes travaux pour la foi; & invite ceux de Verceille à imiter les diſciples de leur ancien Evêque, qui paſſoient les jours & les nuits dans le chant des hymnes, & qui ſéparés des femmes ne s'occupoient que des louanges de Dieu, de la priere & du travail des mains. Dans le reſte de cette lettre ſaint Ambroiſe les exhorte à la fuite des vices & à la pratique des vertus, en particulier à exercer l'hoſpitalité, & les devoirs réciproques des maris & des femmes, des meres & des enfans, des maîtres & des eſclaves. Ce qui y eſt dit de la Venetie a fait révoquer en doute qu'elle ſoit de ſaint Ambroiſe mort environ vingt-quatre ans avant la fondation de Veniſe. Mais il eſt à remarquer que ce n'eſt point de la ville de Veniſe qu'il eſt parlé dans cette lettre, mais de la province de Venetie connue long-tems avant ſaint Ambroiſe, & dont il parle lui-même dans ſa lettre dix-huitiéme qui eſt adreſſée à l'empereur Valentinien.

## §. II.

### *Seconde claſſe des lettres de ſaint Ambroiſe.*

64. 65. 66. 67. 68. 69. 70. 71. 72 73. 74. 75. 76. Lettres de S. Ambroiſe à diverſes perſonnes. Page 1045. & ſuiv.

I. CETTE ſeconde claſſe contient, comme on l'a déja remarqué, les lettres de ſaint Ambroiſe qui n'ont point de date certaine. Les neuf premieres, qui, dans les éditions précedentes, étoient placées parmi les Commentaires ſur l'Ecriture ſainte, renferment des explications de divers endroits de l'ancien Teſtament, ſur leſquels on avoit conſulté ce ſaint Evêque. Irene lui avoit demandé pourquoi la manne ne tomboit plus, comme autrefois dans le deſert. Saint Ambroiſe lui répond qu'un miracle

plus grand a ſuccedé à celui-la, & la verité à la figure; que la vraie manne qui eſt le Corps de Jeſus-Chriſt, le Pain du Ciel, tombe encore tous les jours pour nous & nous ſert de nourriture. Il dit au prêtre Simplicien qui ſouhaitoit de ſavoir, pourquoi dans les ſacrifices de l'ancienne Loi, on mettoit une partie du ſang de la victime dans des coupes, & l'on répandoit l'autre ſur l'autel: que le ſang répandu ſur l'autel étoit la figure de la ſageſſe myſtique, c'eſt-à-dire de la connoiſſance des myſteres; & le ſang mis dans des coupes, celle de la ſageſſe morale, qui ſont les Commandemens de Dieu. Romulus lui avoit demandé pourquoi les pendans d'orèilles des femmes des Hebreux ayant été fondus, il s'en forma la tête d'un veau? Saint Ambroiſe répondit que cela figuroit le culte idolâtre que Jeroboam devoit rendre un jour à cet animal. Il dit en parlant de la circonciſion, ſur laquelle on lui avoit fait pluſieurs queſtions: que ſi on la donne aux enfans, c'eſt afin que dès le berceau ils portent les marques de la religion qu'ils profeſſent; que ſi l'on a ceſſé de la donner depuis l'établiſſement de la religion Chrétienne, c'eſt qu'elle n'étoit que la figure de notre rédemption par Jeſus-Chriſt, & que la figure doit faire place à la verité. Il remarque que la circonciſion avoit lieu non-ſeulement chez les Juifs, mais auſſi parmi les plus ſages d'entre les Payens, qui la donnoient à ceux qu'ils deſtinoient à la celebration de leurs myſteres. Dans les quatre lettres ſuivantes, ſaint Ambroiſe explique quelques endroits des Epîtres de ſaint Paul. Il y établit la neceſſité de la Loi de Moïſe, depuis que l'homme par ſon peché avoir comme effacé en lui-même la loi naturelle; car ſans cette loi, qui faiſoit connoître le peché, l'homme auroit pû excuſer ſes fautes en diſant: Je n'ai point connu le peché. De ce que la Loi de Moïſe avoit été abrogée par la Loi de Jeſus-Chriſt, quelques-uns en inferoient que les deux Teſtamens n'étoient pas d'un même Dieu. Saint Ambroiſe leur répond par ces paroles de ſaint Paul: *La Loi nous a ſervi de pédagogue pour nous conduire à Jeſus-Chriſt afin que nous fuſſions juſtifiés par la foi.* Dieu connoiſſant l'inconſtance du peuple Juif a voulu la fixer par une loi qui ſous l'écorce de la lettre avoit un ſens caché, dont l'intelligence étoit reſervée à un peuple plus ſpirituel. Tout ce qui étoit ordonné par cette loi n'étoit que la figure de ce qui ſe devoit faire dans la nouvelle: c'eſt pourquoi Jeſus-Chriſt dit dans l'Evangile qu'il n'eſt pas venu abolir la loi mais l'accomplir. Saint Ambroiſe montre par ces paroles de l'Epître aux Galates: *Afin que ce que Dieu avoit promis fût donné par la foi de Jeſus-Chriſt à ceux qui croiroient en lui*, que perſonne

Ad Galat. 3. 24.

Ibid. 23.

n'eſt heritier des promeſſes de Dieu que par la foi en ſon Fils. Et parce que les Juifs ſe prétendoient heritiers, à cauſe qu'ils ſont qualifiés heritiers dans Jeremie : il répond qu'ils ont été heritiers mais ſans poſſeſſion, parce qu'on ne peut heriter qu'après la mort du teſtateur ; qu'ainſi les Juifs étoient ſemblables à des enfans qui ſont ſous la puiſſance des curateurs ; qu'eſclaves de la lettre, ils n'ont point joui de la liberté de l'eſprit ; que là où il n'y a point de liberté d'eſprit il n'y a point de grace ni d'adoption, & par conſéquent point de ſucceſſion. Comment en effet auroient été adoptés du Pere ceux qui ont refuſé de reconnoître ſon Fils, qui ont nié que le teſtateur fût mort ; qui n'ont pas voulu reconnoître le ſang qui eſt le prix de notre redemption. Saint Ambroiſe avoue que les Epîtres de ſaint Paul ſont très-difficiles à entendre, & qu'Origene a moins bien réuſſi dans l'explication qu'il en a donnée & des autres livres du nouveau Teſtament, que de l'ancien. Il remarque que le but de l'Epître aux Epheſiens eſt de nous engager à entrer en participation du royaume celeſte avec Jeſus-Chriſt, par qui nous avons été mis en liberté ; & que ſaint Paul y établit que la fin de la foi eſt la charité qui nous unit à Jeſus-Chriſt.

Jerem. 12.28.

77. 78. Lettres à Orontien. Page 1089.

II. Orontien à qui ſont adreſſées les lettres ſoixante-dix-ſept & ſoixante-dix-huit, avoit écrit à ſaint Ambroiſe pour le prier de lui faire connoître quel eſt cet heritage pour lequel pluſieurs ne feignoient pas de ſouffrir la mort. Ce Saint lui répond que c'eſt celui-là même que Dieu a promis à Abraham, avant la loi, & à tous ceux qui par la foi en Jeſus-Chriſt, deviendroient les veritables enfans & heritiers ; que quoique la liberté de l'eſprit ſoit l'effet des promeſſes, comme la ſervitude l'eſt de la loi, cette loi néanmoins ne laiſſe pas de nous acquerir la liberté en ce qu'elle nous conduit à la foi. Il fait aux Juifs l'application de ces paroles qu'on avoit lûes dans l'Egliſe le jour qu'il écrivoit ſa lettre : *Je ne puis rien faire de moi-même ; je juge ſelon ce que j'entends :* & dit qu'au dernier jour, ce ne ſera pas Jeſus-Chriſt qui les accuſera, mais Moïſe en qui ils ont eſperé ; qu'ainſi c'eſt une folie à eux de prendre pour juge leur propte accuſateur. Il ptouve dans l'autre lettre, que comme Abraham, nous ſommes juſtifiés par la foi qui nous rend enfans de la femme libre ; que la circonciſion qui n'avoit eu de force que par Jeſus-Chriſt, a été abrogée par ſa paſſion ; qu'ainſi nous ne pouvons eſperer de juſtice que par la foi en ce Sauveur, qui ſera toujours accompagnée de charité, ſi elle eſt parfaite. Il ſemble par ces deux lettres qu'Orontien, à qui elles ſont adreſſées, étoit Juif d'origine ; ce qui a fait douter à quelques-uns que ce ſoit le même

Joan. 5. 30.

Orontien que saint Ambroise représente dans ses autres lettres comme destiné dès son bas âge au ministere des Autels. Mais ne pouvoit-il pas avoir été converti de bonne heure & mis, étant encore jeune, au nombre des Clercs?

79. 80. Lettres à Bellicius. Page 1095.

III. Un nommé Bellicius payen, avoit écrit à saint Ambroise que se sentant dangereusement malade il avoit cru en Jesus-Christ, & s'étoit trouvé aussi-tôt soulagé: le saint Evêque lui fit réponse que cette maladie lui avoit été envoyée pour son salut, & qu'en lui s'étoient verifiées ces paroles de l'Ecriture: *Je frapperai & je guérirai;* Dieu l'ayant frappé par une maladie, & guéri par la foi. Il l'exhorte à garder précieusement & à faire fructifier ces premieres semences de la foi, & à se hâter de venir participer aux Mysteres qui l'attendoient dans l'Eglise, dont la grandeur, lui dit-il, l'étonnera lorsqu'il les aura reçus. La seconde lettre qu'il écrivit à Bellicius le suppose au nombre des Catecumenes; & qu'il avoit ouï lire dans l'Eglise l'Evangile où il est parlé de la guérison de l'aveugle-né. Il l'exhorte à se disposer au batême qui devoit opérer sur son ame le même effet que l'eau de Siloë avoit fait sur les yeux du corps de l'aveugle-né. Saint Ambroise explique dans cette lettre les principales circonstances de cet Evangile.

Deuteron. 2. 39.

81. Lettre à des Clercs. Page 1097.

IV. Dans la lettre qui est adressée en general aux Clercs, il leur représente que le dégoût qu'ils sentoient dans le ministere de l'Eglise, étoit une tentation du démon, qui, pour les détourner de servir l'Eglise, leur mettoit dans la pensée qu'ils avoient assez de bien pour vivre sans se donner tant peine, ou du moins qu'ils pouvoient en gagner dans une autre profession: » comme si, leur dit » ce saint Evêque, l'on entroit dans le Clergé par l'attrait d'un gain » temporel, & non par le desir de gagner le Ciel. « Il les exhorte donc à ne point quitter le Clergé, mais à demeurer dans la possession du Seigneur, afin qu'ils puissent lui dire avec le Prophéte: *Vous avez possedé mes reins, vous m'avez reçu dès le ventre de ma mere.*

Psal. 138. 13.

82. Lettre à Marcel. Page 1100.

V. La lettre à Marcel regarde une affaire que celui-ci avoit avec Lætus son frere, au sujet d'une donation faite à leur sœur commune qui étoit veuve. C'étoit Marcel qui avoit fait cette donation, qui consistoit en une terre qu'il avoit donnée à sa sœur, à condition qu'aussi-tôt qu'elle seroit morte, cette terre tourneroit au profit de l'Eglise dont Marcel étoit évêque. Lætus se voyant lezé intenta un procès à son frere, qui les mit en division: mais pour l'assoupir ils se rapporterent de tout au jugement de S. Ambroise, qui termina leur differend en cette maniere: savoir que Lætus au-

roit la terre en proprieté, à condition qu'il donneroit chaque année une certaine quantité de blé, de vin & d'huile à ſa ſœur, & qu'après la mort de cette ſœur, ni Marcel ni ſon Egliſe ne pourroient rien exiger de Lætus, & qu'il ſeroit en ſa diſpoſition de donner à l'Egliſe ou de ne lui pas donner. » Vous avez tous gagné „ dans cet accommodement, dit ſaint Ambroiſe: Lætus, parce „ qu'il a acquis un droit ſur une terre, ſur laquelle il n'en avoit „ point auparavant: ſa ſœur, parce que chaque année elle en tire„ roit des fruits ſans procès ni diſpute: & vous Marcel vous y „ gagnez plus que perſonne, en accordant à votre frere la pro„ prieté de cette terre, & les fruits à votre ſœur. « L'Egliſe paroiſſoit la plus lezée, mais ſaint Ambroiſe répond qu'elle ne perd rien où la pieté trouve ſon avantage. » Jeſus-Chriſt nous apprend, „ dit-il, à regarder la charité, non comme une perte mais comme „ un gain. Ne craignez donc pas que l'Egliſe ſoit privée de votre „ liberalité: elle fait chez vous ſa moiſſon & avec plus d'abondance „ qu'en aucun endroit: elle y recueille les fruits de la pureté de „ votre doctrine: elle y reçoit les fruits de la ſainteté de votre vie: „ elle y trouve la fecondité en bonnes œuvres que produit la ro„ ſée de vos bonnes inſtructions. Enrichie de ces grands revenus, „ elle ne vous demande point des biens temporels, parce que „ vous lui en procurez d'éternels. Vous avez accompli ce que dit „ le Seigneur: *Employez vos richeſſes injuſtes à vous faire des amis.* „ Par cet accord vous avez fait des amis, & ce qui eſt plus impor„ tant vous avez réuni des perſonnes diviſées: vous avez rétabli un „ frere & une ſœur dans une bonne intelligence & une union fra„ ternelle: vous leur aſſurez par cette paix & cette reconciliation „ l'entrée dans les tabernacles éternels. « Il finit cette lettre qui eſt écrite avec beaucoup de délicateſſe & de ménagement, par cette maxime: » Jeſus-Chriſt ne peut rien poſſeder de plus digne de lui „ que les vertus du paſteur de ſon troupeau: les fruits qu'il y cher„ che ſont l'integrité & la continence, & ſur-tout la charité & la „ paix.

83. Lettre à Siſinnius. Page 1103.

VI. La lettre à Siſinnius regarde encore une affaire domeſtique. Ce Siſinnius avoit un fils qui s'étoit marié ſans l'agrément de ſon pere, ce qui lui occaſionna ſa diſgrace. Saint Ambroiſe l'ayant sû fit tant auprès du pere qu'il pardonna à ſon fils & lui rendit ſon amitié. Le ſaint Evêque loue extrêmement cette bonté de Siſinnius, & compare ſon amour paternel à celui d'Abraham, de David & du pere de l'enfant prodigue.

84. 85. 86. 87.

VII. Les huit dernieres lettres ne contiennent rien de remar-

quable. Dans une qui eſt adreſſée à Syrice, il témoigne faire grand cas des Prêtres & des Diacres qui, envoyés pour quelques affaires, s'empreſſent auſſi-tôt qu'ils les ont finies, de retourner aux fonctions de leurs miniſteres. 88. 89. 90. 91. Lettres ſur divers ſujets.

## ARTICLE IV.

### *Des livres de ſaint Ambroiſe ſur la mort de Satyre ; de ſes Diſcours ſur la mort de Valentinien & de Theodoſe ; & de ſes Hymnes.*

I. LEs deux livres ſur la mort de Satyre renferment l'hiſtoire de ſa vie & l'éloge de ſes vertus. Il mourut, comme nous l'avons dit ailleurs, l'an 379. entre les bras de ſaint Ambroiſe ſon frere & de ſainte Marcelline ſa ſœur, à qui il laiſſa la diſpoſition de ſon bien, ſans faire de teſtament. Le ſaint Evêque lui fit des funerailles ſolemnelles, & prononça ſon oraiſon funebre en préſence du corps expoſé à découvert : cette oraiſon porte le titre de *Premier livre ſur la mort de Satyre.* Saint Ambroiſe le commence par rendre graces à Dieu de ce qu'il avoit fait tomber ſur ſa famille les maux dont l'Egliſe ſembloit menacée par l'irruption des barbares ; & par lui témoigner ſa confiance qu'il aura accepté la mort de ſon frere comme une hoſtie propre à appaiſer ſa colere, & que la douleur qu'il en reſſent ſera la fin des maux publics. Il dit enſuite que quoiqu'il n'eût eu rien dans le monde de plus cher que ſon frere, il devoit néanmoins plutôt ſe réjouir de l'avoir eu, que s'attriſter de l'avoir perdu ; que ce qui lui aidoit beaucoup à ſe conſoler de ſa mort, étoit de voir que tout le monde & ſurtout les pauvres le pleuroient avec lui, & de ce qu'il n'avoit plus à craindre d'en être ſéparé encore une fois. Il détaille le commerce d'amitié qui étoit entre ſon frere & lui, ce qu'il fait avec des termes fort tendres : regardant comme un grand lénitif à ſa douleur que Dieu eût permis, qu'il rendît à ſon frere les derniers devoirs de pieté. Il ſe félicite de ce qu'à l'avenir rien ne pourra le ſéparer de ſes reliques, de ſon corps, de ſon tombeau. Puis paſſant aux vertus qui l'avoient rendu recommandable, il en fait l'éloge, & le loue particulierement de la confiance qu'il avoit dans la ſainte Euchariſtie qu'il portoit enveloppée dans un mouchoir, ne lui étant pas permis de la voir ni de la toucher n'étant encore que Catécumene ; de la pureté de ſa religion, qui lui fit refuſer le batême

Premier livre ſur la mort de Satyre, écrit en 379. Page 1113. Analyſe de ce livre.

de la main d'un Evêque ſchiſmatique ; de ſa charité envers ſon prochain ; de ſon amour pour la continence, qu'il s'étoit propoſé de garder toute ſa vie ; de ſa liberalité envers les pauvres ; de ſa ſimplicité & de ſa tempérance. Il conſole ſa ſœur, dit adieu à ſon frere, & après lui avoir donné le dernier baiſer, il recommande à Dieu ſon ame & le conjure de lui permettre de le ſuivre bientôt.

Analyſe du ſecond livre, qui eſt intitulé : *De la Foi en la réſurrection.*

Page 1136.

II. Sept jours après étant retourné au tombeau de Satyre pour y faire les prieres accoutumées, il prononça un ſecond diſcours, non pour marquer ſa douleur par des plaintes & par des larmes, mais pour montrer comment on doit ſe conſoler de la mort des perſonnes qui nous étoient les plus cheres. Ce diſcours eſt intitulé : *De la Foi en la Reſurrection ;* parce qu'il y traite fort au long de cette matiere, & qu'il tire les motifs qui doivent nous porter à nous conſoler de la perte de nos proches & de nos amis, de l'eſperance de la reſurrection. Quoique ſaint Ambroiſe eût eu très-peu de tems pour méditer ce qu'il avoit à dire ſur un ſujet ſi important, il le traite avec beaucoup d'étendue : mais peut-être auſſi y ajouta-t-il quelques reflexions après-coup, & lorſqu'il réduiſit ſes deux diſcours, ſur la mort de ſon frere, en forme de livres. Le ſecond commence ainſi : » Dans le dernier diſcours nous avons „ donné quelque choſe au regret d'avoir perdu un tel frere : de„ peur d'aigrir le mal plutôt que de l'adoucir, en appliquant à une „ plaie ſi fraîche des remedes trop violens : d'ailleurs, comme j'a„ dreſſois ſouvent la parole à mon frere, dont j'avois le corps de„ vant les yeux, il n'a point été déraiſonnable de donner cours „ aux ſentimens de la nature qui aime à ſe repaître de larmes & qui „ veut être ſoulagée par les pleurs ; & c'eſt en ſupportant la dou„ leur qu'on donne des preuves de patience & non en y reſiſtant. « Après ce prélude ſaint Ambroiſe ſe propoſe de montrer trois choſes, & d'en tirer des motifs de conſolation ſur la mort : ſavoir qu'elle eſt commune à tous les hommes ; que par elle nous ſommes à couvert des dangers & des calamités du ſiécle ; enfin qu'elle nous ouvre le paſſage à la reſurrection. » Qu'y a-t-il de plus abſur„ de que de déplorer comme un évenement particulier, ce qui „ eſt commun à tous ? On dit qu'il y a eu des peuples qui déplo„ roient le jour de la naiſſance des hommes, & qui ſolemniſoient „ le jour de leur mort. C'eſt auſſi notre uſage, dit ſaint Ambroiſe, „ d'oublier le jour de la naiſſance, & de ne celebrer que celui de „ la mort ; & les Lyciens pouſſoient la choſe ſi loin, qu'ils con„ damnoient un homme qui auroit pleuré un mort, à ſe revê„ tir d'habits de femmes, pour marque d'une ame effeminée. «

Il

Il s'éleve contre les pleurs exceſſives des femmes, & les foibleſſes qu'elles faiſoient paroître dans les convois funebres de leurs maris, & dit qu'il n'eſt pas plus difficile de ſupporter la mort d'un ami que ſa longue abſence. Pour rendre ſenſible ſon ſecond motif, il entre dans le détail des miſeres dont la vie de l'homme même le plus juſte eſt remplie, & dont la mort ſeule le délivre. David pleura le fils qu'il avoit eu de Berſabée, mais il ne pleura cet enfant que pendant qu'il étoit dangereuſement malade : auſſitôt qu'il fut mort David ceſſa de pleurer, eſperant qu'il reſſuſciteroit un jour. Il apporte trois preuves de la reſurrection : la premiere, c'eſt qu'il eſt raiſonnable que l'ame & le corps, dont les opérations ont été inſéparables, reçoivent enſemble ou la récompenſe, ou la peine qui leur ſont dûes. La ſeconde, c'eſt que nous voyons la nature ſe renouveller tous les jours. » On ſeme un grain de blé, & ce grain » renaît & reſſuſcite : pourquoi douter que la terre qui reçoit un » corps dans ſon ſein, doive le faire renaître, puiſqu'elle produit cet » effet à l'égard de toutes les ſemences que l'on répand ſur elle? « Il rapporte l'hiſtoire du Phenix qu'on prétend qui renaît d'un ver produit de ſes cendres; les témoignages des Prophétes qui ont prédit que tous les hommes reſſuſciteroient : & donne pour troiſiéme preuve pluſieurs réſurrections marquées dans les livres du nouveau Teſtament, celle de Lazare, celle de la fille du Prince de la Synagogue, & celle de Tabitha; ajoutant que Jeſus-Chriſt nous ayant aſſuré que nos corps reſſuſciteront un jour nous ne pouvons ne le pas croire, lui qui a reſſuſcité des morts, & qui eſt l'auteur même de la réſurrection; que nous devons auſſi ajouter foi à ſaint Paul, qui dit qu'emportés pour aller au-devant du Seigneur au milieu de l'air, nous vivrons pour jamais avec le Seigneur. S. Ambroiſe enſeigne que quoique la réſurrection generale doive ſe faire en un inſtant, chacun néanmoins reſſuſcitera ſelon ſon degré de merite; en premier lieu les Patriarches & les Apôtres; enſuite ceux des Gentils qui ont embraſſé la foi de Jeſus-Chriſt; puis les Moines parfaits; enfin ceux qui ne ſe ſont prêtés qu'avec peine aux préceptes de l'Evangile. Ces quatre claſſes viendront chacune d'une differente partie du monde, les deux premieres de l'orient & du couchant; les deux autres du ſeptentrion & du midi. Saint Ambroiſe finit ce diſcours en proteſtant qu'il veut vivre & mourir dans la croyance qu'il y établit. » C'eſt mon avantage, dit-il, de croire » cette verité, c'eſt mon plaiſir de me nourrir de cette eſperance; » ce me ſeroit un ſupplice de ne la point croire, & ce m'eſt une » grace de l'eſperer. Que ſi je ſuis dans l'erreur en ce que je crois

I. ad Theſſalon. 4. 14.

» qu'après ma mort, j'aime mieux être dans la ſocieté des Anges, » que dans la compagnie des bêtes, cette erreur m'eſt très-agréa- » ble, & je ne ſouffrirai jamais d'être privé de ce ſentiment tant » que je vivrai : car quelle eſt la conſolation qui me regle, ſinon, » mon frere, de venir à vous dans peu de tems, & que votre ſortie » de ce monde ne cauſera point en nous une longue ſéparation & » un long divorce, & que votre interceſſion auprès de Dieu me » procurera l'avantage de m'attirer promptement auprès de vous » dans l'ardeur extrême que je reſſens de m'y rejoindre ? Et en » effet, y a-t-il quelqu'un dans le monde qui ne doive ſouhaiter » ſur toutes choſes que ce corps corruptible ſoit revêtu de l'incor- » ruptibilité, & que ce corps mortel ſoit revêtu de l'immortalité, » afin que nous, qui ſuccombons préſentement ſous la fragilité de » ce corps peſant & périſſable, nous mettions en état de ne pouvoir » plus craindre la mort en nous élevant au-deſſus de la nature ? « Ce ſecond livre eſt cité par ſaint (*a*) Auguſtin contre Pelage, ſous le titre de l'*Ouvrage de la réſurrection.*

Oraiſon funebre de Valentinien en 392.

Page 1173.

Analyſe de cette oraiſon.

III. La mort du jeune Valentinien arrivée pluſieurs années après celle de Satyre, fut à ſaint Ambroiſe un nouveau ſujet de douleur. Ce Prince qu'il avoit toujours regardé & aimé comme ſon fils ſpirituel, étant en chemin pour paſſer en Italie, fut mis à mort par la perfidie du comte Arbogaſte, un ſamedi quinziéme de Mai, veille de la Pentecôte, ſous le conſulat de l'empereur Arcade pour la ſeconde fois, & de Ruffin, c'eſt-à-dire l'an 392. à l'âge de vingt ans. Son corps fut porté de Vienne à Milan, & mis par ordre de Theodoſe dans un tombeau de porphire auprès de celui de Gratien. Ce fut dans la ceremonie de cette inhumation, que l'on ne peut gueres mettre avant le 15. de Juillet de la même année, que S. Ambroiſe prononça l'oraiſon funebre de ce Prince en préſence de ſes deux ſœurs Juſta & Grata. Il emploie pour en déplorer la perte, les termes de Jeremie, diſant avec ce Prophéte :

Thren. 1. 16. *Les pleurs ont obſcurci mes yeux, parce que celui qui faiſoit ma conſolation s'eſt éloigné de moi.* Il fait voir que la mort de ce Prince, qui, quoique jeune encore, s'étoit attiré la veneration même des Barbares par la matutité de ſes conſeils, devoit être à toute l'Italie un ſujet de deuil, mais ſur-tout à l'Egliſe, qui perdoit en la perſonne de Valentinien un ornement & un protecteur, comme elle en avoit perdu dans celle de Gratien : enſorte qu'on pouvoit dire que par la mort de ces deux Princes elle avoit été frappée ſur les

(*a*) Auguſtin. *lib.* 2. *De peccato orig. cap.* 41.

deux joues. Il dit que Valentinien avoit porté dès ſa jeuneſſe le joug du Seigneur ; & que ſi dans le feu de cet âge il s'étoit quelquefois écarté des regles de la diſcipline, il y étoit rentré auſſitôt. Il loue ſa pieté, qui ne lui permettoit pas de rendre des jugemens de ſang aux jours de fêtes ; ſon amour pour la juſtice, qui lui faiſoit examiner avec ſoin la cauſe des accuſés avant que de prononcer ſur les chefs d'accuſation ; ſon attention pour le culte du vrai Dieu, qui lui fit refuſer le rétabliſſement de l'autel de la Victoire ; ſon affection pour ſes peuples qu'il ne chargea point de nouveaux impôts, quoiqu'on l'en preſsât, & qu'il ſe fit un devoir de défendre contre les incurſions des barbares ; ſon empreſſement pour recevoir le ſaint Batême, qu'une mort précipitée l'empêcha de recevoir. » Mais j'entends, dit-il en s'adreſſant aux deux ſœurs de cet » Empereur, que vous êtes dans la douleur de ce qu'il n'a point » reçu le ſacrement du Batême. Dites-moi quelle autre choſe dé» pend de nous, que de vouloir ou de demander ? Il y avoit long» tems qu'il ſouhaitoit d'être batiſé, & c'eſt la principale raiſon » pour laquelle il m'avoit mandé. Quoi donc n'aura-t-il pas obtenu » la grace qu'il a deſirée ? N'a-t-il pas ce qu'il a demandé ? Aſſuré» ment puiſqu'il a demandé il a reçu ; & c'eſt pour cela qu'il eſt » écrit : *Le juſte, de quelque mort qu'il ſoit prévenu, ſon ame ſera* Sap. 4. 7. » *dans le repos.* Accordez donc, Seigneur, à votre ſerviteur Va» lentinien la grace qu'il a deſirée, qu'il a demandée en pleine » ſanté. S'il avoit diffeté étant attaqué de maladie, il ne ſeroit pas » entierement exclus de votre miſericorde, parce qu'il auroit plu» tôt manqué de tems que de bonne volonté. Si ce qui vous tou» che eſt que les myſteres n'ont pas été ſolemnellement celebrés : » les Martyrs ne doivent donc pas être couronnés, s'ils ne ſont que » Catécumenes ; s'ils ſont lavés par leur ſang, ce Prince a été lavé » par ſa pieté, & par la volonté qu'il a eue de recevoir le Batême. « Saint Ambroiſe s'adreſſe enſuite à Dieu avec beaucoup d'inſtances pour lui demander de ne point ſéparer Valentinien de Gratien, & exhorte ſes auditeurs à réunir leurs vœux & leurs prieres en faveur de ces deux Princes, afin de leur rendre Dieu propice. Il releve leurs belles qualités & leur applique quelques endroits du Cantique des Cantiques où l'épouſe fait l'éloge de l'époux : ce qu'il fait avec tant de précaution & de réſerve, qu'on ne peut s'en offenſer. Il proteſte qu'il ne les oubliera jamais dans ſes prieres ni dans les ſaints ſacrifices, & dit : » Donnez-moi les ſaints myſte» res, demandons ſon repos avec une ſainte affection, faiſons nos » oblations pour cette chere ame. « Par où l'on voit que ſaint

Fleury, l. 19. hiſt. Eccleſ. pag. 612.

Ambroiſe prononça ce diſcours avant la celebration du ſaint ſacrifice, comme on fait encore en ces occaſions. On ne voit pas pourquoi Caſaubon le conteſte à ſaint Ambroiſe : car outre qu'on y remarque par-tout ſon ſtyle & ſon génie, il a une parfaite conformité avec ſa lettre cinquante-troiſiéme à l'empereur Theodoſe, qui eſt inconteſtablement de lui.

Oraiſon funebre de Theodoſe, en 395. Page 1197.

IV. Ce ſaint Evêque fit auſſi l'oraiſon funebre de l'empereur Theodoſe, mort à Milan le dix-ſeptiéme Janvier, ſous le conſulat d'Olybrius & de Probia, c'eſt-à-dire l'an 395. après avoir regné ſeize ans & en avoir vécu ſoixante. Honorius ſon fils qui étoit venu d'Orient le joindre en Italie lorſqu'il le sût malade, conçut le deſſein de faire tranſporter ſon corps à Conſtantinople pour y être enterré dans le tombeau des Empereurs : mais auparavant que d'en venir à l'execution, il fit faire à ſon pere des funerailles convenables à ſa dignité, & des ſervices aux jours accoutumés, c'eſt-à-dire au ſeptiéme (*a*) & quarantiéme jour. Ce ſut en ce dernier jour que ſaint Ambroiſe prononça ſon diſcours en préſence d'Honorius & de l'armée. Il remarque d'abord que les tremblemens de terre, les pluies extraordinaires & les tems nebuleux, que l'on avoit eu depuis peu, étoient autant de préſages & d'avertiſſemens publics de la mort de l'empereur Theodoſe : les élemens & le monde entier ayant pleuré par avance un Prince qui alloit leur être enlevé. Mais il ſoutient que la maniere dont il avoit quitté la terre lui étoit avantageuſe, & qu'il avoit changé de royaume & non abandonné la royauté, étant entré par le mérite de ſa pieté dans les Tabernacles de Jeſus-Chriſt & dans la Jeruſalem celeſte. Il dit que quoique ſes enfans ayent perdu plus que perſonne à ſa mort, on ne pouvoit pas dire qu'il les eût abandonnés, puiſqu'il les avoit laiſſés heritiers de ſes vertus, qu'il leur avoit acquis la grace de Jeſus-Chriſt, & la fidelité de ſon armée. Comparant enſuite les devoirs funebres qu'Honorius rendoit à ſon pere au quarantiéme jour de ſon decès, avec ceux que Joſeph rendit à Jacob, il dit que Theodoſe, à l'imitation de ce Patriarche, a ſupplanté la perfidie des tyrans & détruit le culte & les idoles des nations. Il paſſe de-là au teſtament de ce Prince, qu'il dit être plein de charité, & par lequel en effet il faiſoit aux peuples la remiſe des tributs, & accordoit tout de nouveau aux rebelles de ſon état l'abolition du crime de leur révolte : ajoutant que ſi les dernieres volontés & les teſtamens des mourans, même des perſonnes privées,

(*a*) D'autres obſervoient le troiſiéme & le trentiéme jour.

Digitized by Google

ont une force & une fermeté toujours durable, il ne ſe peut faire que le teſtament d'un ſi grand Prince demeure ſans force & ſans effet. Il dit en s'adreſſant aux ſoldats, que ſi la pieté de Theodoſe les a rendus victorieux, ils doivent par une fidelité inviolable envers ſes enfans, les ſoutenir dans leur bas âge, & leur remet à cet effet devant les yeux les victoires que ce Prince avoit remportées par le ſecours du Ciel ſur le tyran Eugene, & les vertus qui l'ont rendu recommandable, ſon humilité, ſa condeſcendance & ſa facilité à pardonner, ſur-tout lorſqu'il étoit le plus en colere; ſon indignation étant une eſpece de privilege ſur lequel on pouvoit ſe fonder pour ſe promettre les effets de ſon indulgence. Il témoigne qu'il avoit vû ſouvent trembler ceux qu'il reprenoit, & qu'après les avoir convaincus de crimes, il les renvoyoit abſous, ſon deſſein étant de vaincre & non de punir, & ne refuſant jamais le pardon à ceux qui s'avouoient coupables; mais renvoyant au jugement de Dieu ceux qui cachoient leurs fautes dans les replis de leur conſcience. » Par cette conduite, dit ſaint Ambroiſe, il » faiſoit que les hommes appréhendoient plus ſes corrections que » la peine dûe à leurs excès, parce qu'il agiſſoit avec tant de pu» deur & de modeſtie, qu'il aimoit mieux les engager à leurs de» voirs par la religion que par la crainte. « Il dit qu'Arcade & Honorius ne ſont pas dans un âge moins avancé que l'étoient Joſias & Aſa lorſqu'ils prirent en mains les rênes du gouvernement, mais que Dieu par l'interceſſion de leur pere Theodoſe, leur accordera d'autant plus de ſecours, que ce Prince a ſurpaſſé en vertu Abias & Amos peres de Joſias & d'Aſa. Il fait à Theodoſe l'application du Pſeaume 114. qui commence par ces paroles: *J'aime le Seigneur, parce qu'il daigne entendre ma voix lorſque je lui offre mes prieres;* & dit que l'on ne peut entendre réciter ce Pſeaume dans l'Egliſe ſans ſe perſuader que c'eſt ce Prince qui parle, puiſqu'en effet il a aimé veritablement le Seigneur & obſervé ſa loi; qu'il a conſervé ſes ennemis, qu'il les a affectionnés, qu'il leur a pardonné, & qu'il n'a pû ſouffrir que l'on fit périr les uſurpateurs de ſon empire. Il releve auſſi la pénitence de ce Prince, dont il avoit lui-même été témoin; & après avoir marqué les raiſons qu'il avoit de l'aimer, il demande à Dieu pour lui le repos & la felicité promis aux Saints, témoignant même ne pas douter que Dieu ne l'ait déja mis dans ſa gloire, avec Gratien ſon fils & Pulcherie ſa fille, & avec le grand Conſtantin. Il dit de cet Empereur, que quoiqu'il n'ait reçu la grace du Batême & la rémiſſion de tous ſes pechés qu'à l'extrémité de ſa vie, il s'eſt néan-

moins acquis de grands merites en laiſſant en heritage aux Princes ſes ſucceſſeurs dans l'empire, le dépôt de la vraie foi. Il fait auſſi l'éloge d'Helene mere de ce Prince, & parle fort au long de la découverte qu'elle fit de la Croix du Sauveur; & finit ſon diſcours en témoignant à Honorius le regret qu'il avoit de ne pouvoir accompagner le corps de Theodoſe juſqu'à Conſtantinople, étant retenu à Milan par les beſoins de ſon Egliſe, comme il étoit retenu lui-même en Italie par les neceſſités de l'état: ce qui devoit l'empêcher de pleurer l'impuiſſance où elles le mettoient de rendre ce devoir à ſon pere. Les Centuriateurs de Magdebourg & quelques autres critiques Proteſtans ont révoqué en doute que ce diſcours fût de ſaint Ambroiſe, mais ſans en donner de raiſons; & il ne faut que le lire pour y remarquer que tout y convient à ce ſaint Evêque, le ſtyle, la liaiſon des évenemens, les circonſtances du tems, les applications de l'Ecriture. Dans quelques manuſcrits il eſt intitulé: *Pſeaume 114. ſur la mort de Theodoſe;* apparemment à cauſe de l'application que ſaint Ambroiſe fait de ce Pſeaume à Theodoſe.

Hymnes de S. Ambroiſe. Page 1220.

V. Il n'y a pas lieu de douter que ſaint Ambroiſe n'ait compoſé pluſieurs Hymnes. Il en parle (*a*) lui-même & il témoigne qu'un des moyens qu'il employa pour conſoler ſon peuple dans la perſécution de l'imperatrice Juſtine, fut le chant des Hymnes qu'il avoit compoſées. Paulin (*b*) en fait auſſi mention, & rend témoignage que la coutume qui s'étoit introduite à Milan en cette occaſion de chanter des Hymnes pendant les veilles de la nuit, s'étendit dans toutes les autres Egliſes d'Occident. Saint Auguſtin (*c*) qui étoit alors à Milan, parle de cet uſage; il cite même quelques-unes de ces Hymnes ſous le nom de ſaint Ambroiſe, celle-là entre-autres où il eſt dit que ſaint Pierre entendant chanter le coq, pleura & effaça ſon peché par ſa pénitence. Il eſt parlé encore des Hymnes de ſaint Ambroiſe dans Iſidore de (*d*) Seville. Nous en avons douze ſous ſon nom: la premiere eſt citée par S. Auguſtin, comme nous venons de le dire. Il ſemble (*e*) auſſi le faire auteur de la ſeconde & de la troiſiéme, dont l'une commence par ces paroles: *Deus creator omnium;* l'autre par celles-ci: *Jam ſurgit hora tertia.* Un Synode de Rome en (*f*) 430. lui attribue la qua-

(*a*) Ambroſ. *Serm. de Baſilicis, n.* 34.
(*b*) Paulin. *in vita Ambroſ. num.* 13.
(*c*) Auguſtin. *lib. 9. Confeſſ. cap.* 7. *& lib. 1. Retractat. cap.* 21.
(*d*) Iſidor. *lib. 1. Offic. cap.* 7.
(*e*) Auguſtin. *lib. 9. Confeſſ. cap.* 12. *& l.b. 6. De Muſica, cap. 9. & lib. De natura & gratia, cap* 63.
(*f*) *Apud* Baluſium, *tom. 1. Conc. pag.* 379.

triéme : *Veni Redemptor gentium ;* & elle lui eſt auſſi attribuée par Caſſiodore (*a*) ; de même que la cinquiéme : *Illuminans Altiſſimus ;* & la ſixiéme : *Orabo mente Dominum.* Bede (*b*) le venerable cite ſous ſon nom le premier verſet de la huitiéme : *Æterna Chriſti munera.* Hincmar de Reims la neuviéme : *Somno refectis artubus ;* la dixiéme : *Conſors paterni luminis ;* & l'onziéme : *O lux beata Trinitas*, qui ſont en effet dignes de ſaint Ambroiſe. La douziéme qui commence ainſi : *Fit porta Chriſti pervia*, n'eſt pas non plus indigne de ce Saint, & elle eſt citée comme de lui dans un diſcours de ſaint Ildephonſe ſur la fête de la Purification. Il n'en eſt pas de même des Hymnes *Te decet laus*, & *Te Deum laudamus*, qu'on lui a quelquefois attribuées. La premiere n'eſt pas une hymne en vers, & n'a rien de la forme de celles qui ſont conſtamment de ſaint Ambroiſe. Il en eſt de même de la ſeconde, auſſi ne lui eſt-elle point aujourd'hui attribuée par ceux qui ſont tant ſoit peu verſés dans la critique. S. Auguſtin, qui cite pluſieurs des Hymnes de ſaint Ambroiſe, eût-il paſſé celle-la ſous ſilence, s'il en eût eu connoiſſance ? Son ſilence eſt encore une raiſon pour rejetter ce qui eſt dit dans (*c*) une chronique de Milan d'environ 600. ans, qu'après que ſaint Ambroiſe eut adminiſtré le Batême à ſaint Auguſtin, ils chanterent cette Hymne à deux chœurs, le Saint-Eſprit leur en inſpirant les paroles. Cette Hymne eſt néanmoins fort ancienne, puiſqu'il en eſt parlé dans la Regle (*d*) de ſaint Benoît. Cette Regle appelle (*e*) auſſi *Ambroſiennes* les Hymnes qu'elle preſcrit pour l'Office divin, à chaque heure ; ſoit que celles qu'il avoit devant les yeux fuſſent de ſaint Ambroiſe, ſoit que faites à l'imitation de celles de ce ſaint Evêque, elles en euſſent dès-lors porté le nom.

## ARTICLE V.

### *Des Ouvrages fauſſement attribués à ſaint Ambroiſe.*

I. ON ne voit pas pourquoi dans l'édition de Rome l'on a mis parmi les œuvres veritables de ſaint Ambroiſe l'écrit intitulé : *Des quarante-deux campemens des Enfans d'Iſraël.* Il n'eſt point ſous le nom de ce Pere dans les manuſcrits ; & n'a rien de

Livre des quarante-deux campemens des Enfans d'Iſraël. Pag. 2. to. 2.

(*a*) Caſſiod. *in Pſal.* 8. *in Pſal* 71. *v.* 6. & *in Pſal.* 1. *v.* 1.
(*b*) Beda, *De arte metrica.*
(*c*) Card. Bona. *De div. Pſalmod. c.* 16.
(*d*) Reg. Benedict. *cap.* 40.
(*e*) Ibid. *cap.* 9. 12. 16. 17.

Digitized by Google

ſon ſtyle ni de ſon génie : avec cela l'auteur y tranſcrit ſouvent les propres paroles de ſaint Jerôme, & y cite Origene ſuivant la traduction de Rufin qui parut à peine du vivant de ſaint Ambroiſe, & à laquelle ce ſaint Evêque n'auroit pas eu recours, quand même elle auroit été commune de ſon tems, puiſqu'il avoit coutume de lire les auteurs Grecs dans leur langue originale.

Commentaires ſur les Epîtres de S. Paul. Page 26.

II. Le ſtyle de ce Commentaire ſur les Epîtres de ſaint Paul eſt encore ſi different de celui de ſaint Ambroiſe, qu'il y a lieu d'être ſurpris que tant d'écrivains du moyen âge l'ayent cité ſous ſon nom. Il y avoit plus d'apparence de l'attribuer à un Hilaire connu dans l'Egliſe par ſa ſainteté, puiſque l'explication de ce paſſage de ſaint Paul : *En qui tous les hommes ont peché*, que ſaint Auguſtin (*a*) rapporte comme étant de ſaint Hilaire, ſe trouve mot pour mot dans ce commentaire. Mais quel eſt cet Hilaire ? Ce ne peut être celui de Poitiers, dont le ſtyle ni la méthode n'ont aucun rapport avec ce commentaire : ce ne peut être non plus ſaint Hilaire d'Arles ni celui de Syracuſe, tous deux poſterieurs à ſaint Auguſtin. On dira peut-être que c'eſt Hilaire de Sardes, Diacre de l'Egliſe Romaine. Mais ſaint Auguſtin auroit-il qualifié de ſaint un homme, qui, ſuivant le témoignage de ſaint Jerôme (*b*), fut un des plus zelés défenſeurs du ſchiſme des Luciferiens, & mourut hors de l'Egliſe. On (*c*) connoît un Hilaire évêque de Pavie ſous le pontificat du pape Damaſe, recommandable par la pureté de ſes mœurs & par ſon zele contre les Ariens ; & il y a d'autant plus de raiſon de croire que c'eſt de lui dont parle ſaint Auguſtin, qu'on ne peut douter que celui qui a écrit ce commentaire n'ait vécut ſous Damaſe ; car il le dit en termes (*d*) exprès. Mais il faut convenir que ſi une partie de ce commentaire eſt d'Hilaire de Pavie, ou de quelqu'autre Saint de même nom & de même tems, le tout n'en peut être : tant à cauſe de la diverſité des ſentimens que l'on y trouve quelquefois ſur une même matiere, que parce qu'il paroît compoſé de divers endroits tirés des écrits des Peres qui ont vécu en differens tems, comme de ſaint Jerôme, de ſaint Chryſoſtome & de S. Auguſtin. On y trouve même quelque choſe du commentaire, que l'on croit être de Pélage ; & ce qui eſt remarquable, l'auteur du commentaire ſur l'Epître aux Philippiens (*e*),

(*a*) Auguſtin. *lib.* 4. *contra duas Epiſt. Pelag. cap.* 4.
(*b*) Hieronym. *Dialog. adverſ Luciſer.*
(*c*) Ughellus, *Ital. ſacra, tom.* 1. *part.* 2. *pag.* 6.
(*d*) *Cujus Eccleſiæ hodie rector eſt Damaſus. In* 1. *Epiſt. ad Timoth. cap.* 3.
(*e*) *In cap.* 2. *Epiſt. ad Philipp. p.* 254. 255. 256.

s'étend

s'étend beaucoup à prouver que Jeſus-Chriſt n'eſt pas Fils de Dieu par adoption, mais par nature : enſorte qu'il donne tout lieu de croire qu'il n'a écrit qu'après la naiſſance de l'hereſie de Felix d'Urgel & d'Elipand, c'eſt-à-dire, après le huitiéme ſiécle. Auſſi ne trouve-t-on preſque aucuns manuſcrits où ce commentaire ſoit entier, comme il eſt dans nos imprimés. Au reſte il a beaucoup de rapport avec les queſtions ſur l'ancien & le nouveau Teſtament, qui ſont à la fin du quatriéme tome de ſaint Auguſtin dans la nouvelle édition. Ce ſont ſouvent les mêmes termes & les mêmes paſſages de l'Ecriture. Mais comme l'auteur de ces queſtions eſt plus diffus que ne l'eſt celui du commentaire ſur les Epîtres de ſaint Paul, il ſemble naturel d'en inferer qu'il a pris de ce commentaire ce que l'on en trouve dans ces queſtions. Entre-autres erreurs que l'on trouve dans ce commentaire, on peut remarquer celle-ci : qu'il eſt (*a*) en la volonté des démons de ſortir de leur erreur ; qu'il eſt (*b*) permis à un mari dont la femme eſt adultere, de la répudier & d'en épouſer une autre ; que les Evêques (*c*) n'ont pas un degré ſuperieur aux Prêtres, & que leur ordination n'a rien de different : on ne laiſſe pas de trouver dans ce commentaire beaucoup de bonnes choſes, que nous remarquerions ici, s'il avoit plus d'autorité.

III. Le traité de la Trinité, qui, dans les éditions précedentes, étoit intitulé : *Traité ſur le Symbole*, eſt d'un ſtyle tout different de celui de ſaint Ambroiſe. Il eſt diviſé en trois parties : la premiere traite de la Trinité ; la ſeconde du myſtere de l'Incarnation ; la troiſiéme de la réſurrection des morts. L'auteur y dit peu de choſe de ſon fond, & tire tout ce qu'il dit ſur ces matieres, des écrits de ſaint Hilaire, de ſaint Ambroiſe, de ſaint Auguſtin, de Tertullien. Il y emprunte même pluſieurs endroits des commentaires de ſaint Jerôme ſur Iſaïe, qui n'ont été compoſés qu'après la mort de ſaint Ambroiſe. Ce qui prouve clairement que cet ouvrage ne peut être de lui. Il paroît néanmoins fort ancien, & fait au plûtard ſur la fin du ſixiéme ſiécle.

Livre de la Trinité, ou ſur le Symbole des Apôtres. Page 322.

IV. Nous avons parlé du livre de la Trinité dans l'article de Gregoire d'Elvire, & montré qu'on ne peut l'attribuer à ſaint Ambroiſe.

Livre de la Divinité du Fils. Pag 345. *Voyez* tome VI. page 59.

V. Le livre de la dignité ſacerdotale, qui a paſſé long-tems pour être de ſaint Ambroiſe, a été reſtitué depuis quelques années à

Livre de la dignité ſacerdotale. *V.* Mabillon, Analect. pag. 103. édit. *in fol.*

(*a*) *In Epiſt. ad Epheſ. cap.* 3.
(*b*) *In Epiſt. I. ad Corinth. cap.* 7.
(*c*) *In Epiſt. ad Epheſ. cap.* 4.

Gilbert ou Gerbert archevêque de Reims, & depuis pape ſous le nom de Sylveſtre II. en *999*.

Livre de la Virginité. Page 365.

VI. Il ne faut que comparer le livre de la virginité, avec ceux que ſaint Ambroiſe a écrits ſur cette matiere, pour juger qu'il n'eſt pas de lui. On n'y trouve rien qui approche de ſon éloquence ni de ſon érudition. C'eſt l'ouvrage de quelque ſolitaire.

Sermons ſur divers ſujets.

VII. De ſoixante-trois Sermons imprimés ſous le nom de ſaint Ambroiſe dans differens recueils, il n'y en a pas un qui ait quelque choſe de ſon ſtyle & de ſon génie. La plûpart ſont de ſaint Maxime; d'autres de quelques auteurs plus récens, dont les diſcours ſe trouvent ſans nom, ont été intitulés de celui de ſaint Ambroiſe par les compoſiteurs de Lectionaires & d'Homiliaires à l'uſage des communautés de Religieux & de Clercs. Le ſermon ſoixante-quatriéme dans l'édition romaine, n'eſt qu'une traduction du diſcours de ſaint Baſile ſur ces paroles du riche: *Je démolirai mes greniers.*

Lettres à diverſes perſonnes. Page 479.

VIII. La lettre à Demetriade qui ſe trouve auſſi dans l'édition romaine parmi celles de ſaint Ambroiſe, ne peut être de lui, puiſqu'il y eſt beaucoup parlé des Pelagiens, qui ne ſont venus que depuis. Quelques-uns l'ont attribuée à ſaint Leon; d'autres à ſaint Proſper: la choſe eſt encore indeciſe. La lettre aux Vierges conſacrées à Dieu, a été originairement écrite en grec & enſuite miſe en latin. Dans un manuſcrit du Vatican on lit à la marge qu'elle n'eſt pas de ſaint Ambroiſe de Milan, mais d'un Ambroiſe moine de profeſſion. C'eſt un éloge de ſainte Agnès & de ſon martyre, dont l'auteur dit avoir trouvé les circonſtances dans des volumes divins: ce qui ſent l'impoſteur. Ce qu'il ajoute que Conſtantia fille de l'Empereur, enſuite d'un ſonge où elle avoit vû ſainte Agnès, embraſſa la foi de Jeſus-Chriſt, ſe réſolut à paſſer ſa vie dans la virginité, & qu'à ſon exemple un grand nombre de vierges de condition firent profeſſion de continence, eſt démenti par ſaint Jerôme (*a*), qui nous aſſure qu'alors le vœu de virginité étoit ſi odieux à Rome, que les filles de qualité n'oſoient en faire profeſſion. La lettre ſur l'invention des Reliques de ſaint Gervais & ſaint Protais, raconte cet évenement d'une maniere toute differente que ſaint Ambroiſe, ſaint Auguſtin & Paulin, ne l'ont rapporté: ce qui ſuffit pour la rejetter. Il eſt vrai qu'elle eſt citée ſous le nom de ſaint Ambroiſe par ſaint Jean de Damas (*b*), mais cela prouve ſeulement que dès-lors quelques-uns l'attribuoient à ce

(*a*) Hieronym. *Epiſt. de laudibus Marcellæ.* (*b*) Damaſcen. *Orat. de Imaginibus.*

Pere, dont toutefois elle n'a pas le ſtyle. Il faut porter le même jugement de la lettre ſur l'invention des Reliques de ſaint Vital & de ſaint Agricole, adreſſée aux freres & à tous les peuples d'Italie. C'eſt une compilation de ce que ſaint Ambroiſe a dit ſur ce ſujet, & où l'auteur a changé & ajouté ce qu'il a trouvé à propos. La lettre à Florien eſt pour l'exhorter à faire pénitence & à regler ſes actions & ſes paroles. On n'y trouve rien de ſaint Ambroiſe; ni ſon ſtyle ni ſon génie.

IX. La premiere des deux prieres pour ſe préparer à la Meſſe ne ſe trouve dans aucuns manuſcrits; la ſeconde, ſeulement dans un d'environ 700. ans; c'eſt pour cela qu'on les a miſes toutes deux parmi les piéces ſuppoſées, & parce qu'on ne les a pas jugées aſſez graves pour être de ſaint Ambroiſe. Prieres pour la Meſſe. Page 489.

X. On convient aujourd'hui que le commentaire ſur l'Apocalypſe n'eſt pas de ſaint Ambroiſe qui y eſt cité lui-même avec ſaint Auguſtin, ſaint Jerôme & ſaint Gregoire *le Grand*, mais d'un nommé Berengaudus, que l'on croit avoir été moine Benedictin dans le neuviéme ou le dixiéme ſiécle. Commentaire ſur l'Apocalypſe. Page 499.

XI. L'on a découvert auſſi depuis pluſieurs années que le livre intitulé: *De la Pénitence*, étoit de Victor évêque de Tunone, qualifié hiſtoriographe, parce qu'il a encore compoſé une chronique. Quelques-uns avoient attribué ſon livre de la Pénitence à un Victor de Cartenne en Afrique, ſur l'autorité de Gennade & de Trithéme, qui, parmi les ouvrages de cet Africain, en mettent un ſur la Pénitence. Mais un manuſcrit de Reims porte expreſſément que celui-ci eſt de Victor de Tunone: ce qui n'empêche pas que l'on n'en reconnoiſſe un de Victor de Cartenne ſur la même matiere. Livre de la Pénitence. Page 590.

XII. Le livre du Saint-Eſprit eſt un fragment de quelque ouvrage d'une plus grande étendue. Dans pluſieurs manuſcrits il ſe trouve à la ſuite des trois livres de S. Ambroiſe ſur le Saint-Eſprit, ſous le titre de *Quatriéme livre*. Mais outre qu'il eſt d'un ſtyle different, l'Ecriture y eſt citée ſuivant une verſion qui n'eſt pas la même que celle que ſuivoit ſaint Ambroiſe. Livre du Saint-Eſprit. Page 605.

XIII. L'auteur de la concorde entre ſaint Matthieu & ſaint Luc ſur la genealogie de Jeſus-Chriſt, après avoir rapporté en quoi ces deux Evangeliſtes ſont differens entre-eux ſur ce point, ajoute: *Voici la ſolution que les Peres donnent à cette difficulté*; maniere de parler qui ne convient point aux écrivains des quatre premiers ſiécles de l'Egliſe. Concorde ſur la genealogie de J. C. Page 609.

XIV. Le petit traité intitulé: *De la dignité de la condition hu-* Livre de la

dignité de la condition de l'homme. Page 611.

*maine*, eſt compoſé de divers fragmens : les uns tirés des écrits d'Alcüin, les autres de Paulin d'Aquilée, d'autres du livre *De l'eſprit & de l'ame*, qui ſe trouve à la fin du ſixiéme tome de ſaint Auguſtin.

Exorciſme.

XV. Le dernier écrit que l'on a mis dans l'appendix du ſecond volume de ſaint Ambroiſe eſt un Exorciſme, qu'on n'a d'autres raiſons de lui attribuer que parce qu'il porte ſon nom dans un manuſcrit du Vatican d'environ 600. ans.

Autres livres ſuppoſés à S. Ambroiſe.

XVI. On n'a pas mis dans cet appendix, ni le livre de la vocation des Gentils, parce qu'on convient communément aujourd'hui qu'il n'eſt pas de ſaint Ambroiſe ; ni la lettre à Demetriade, parce qu'il eſt viſible qu'elle eſt poſterieure à l'hereſie de Pelage ; ni le livre du combat des vertus & des vices, qui eſt d'Ambroiſe Autpert ; ni l'expoſition de la Foi contre Arius & Photin, parce qu'il n'eſt qu'un abregé du premier des livres de ſaint Ambroiſe à Gratien ; ni l'Exhortation à la Pénitence, parce qu'elle ſe trouve preſque mot pour mot dans le 393. des Sermons de ſaint Auguſtin ; ni le livre de la vie & des mœurs des Bracmanes, parce que c'eſt une piéce ridicule & indigne de ſaint Ambroiſe ; ni enfin le ſermon ſur la Purification, parce qu'il paroît être d'Ambroiſe Autpert, & que d'ailleurs il eſt imprimé dans le premier tome des Miſcellanés de M. Baluze.

Commentaire ſur le Cantique des Cantiques.

XVII. Le commentaire ſur le Cantique des Cantiques, imprimé à la fin du premier volume des œuvres de ſaint Ambroiſe, eſt de Guillaume abbé de ſaint Thierry & depuis moine de l'abbaye de Signy, comme on le voit par l'original même écrit de ſa propre main, & à la tête duquel ſon nom ſe trouve. Il vivoit vers le milieu du douziéme ſiécle. Ce commentaire n'eſt, comme il le reconnoît lui-même dans ce manuſcrit original, & dans la préface de ſon traité de la vie ſolitaire adreſſé aux Freres du Mont-Dieu, qu'une compilation des endroits où ſaint Ambroiſe a expliqué en paſſant quelques endroits du Cantique des Cantiques : & c'eſt apparemment la raiſon pourquoi ce recueil a porté quelquefois le nom de ſaint Ambroiſe.

Autres livres ſuppoſés à S. Ambroiſe.

Diſtinct. 15. cap. Sancta Rom.

Præfat. in 2. tom. Ambroſ.

XVIII. Il eſt inutile de parler d'un certain livre intitulé : *Phyſiologus*, que le Concile de Rome ſous Gelaſe, dit avoir été compoſé par les heretiques ſous le nom de ſaint Ambroiſe. Ce Concile le mit au rang des apocryphes ; & depuis, le pape Hormiſdas en défendit la lecture dans une de ſes décretales. Il y a quelques manuſcrits qui lui attribuent un traité contre les heretiques ; & un autre à la louange des Saints : mais il y a apparence que le premier

de ces traités eſt de Fauſtin ; pour le ſecond il eſt viſible qu'il n'eſt pas de ſaint Ambroiſe, puiſque l'auteur lui adreſſe à lui-même la parole. On croit que Fauſtin eſt encore auteur de la confeſſion de foi qui porte le nom de ſaint Ambroiſe dans un manuſcrit de la bibliotheque de Milan, & qui eſt imprimé dans le ſupplément des Peres par Jacques Homey, & parmi les œuvres de ſaint Leon. Pag. 379. tom. 2. On trouve dans le même manuſcrit deux autres petits traités qui ne paroiſſent pas non plus de ſaint Ambroiſe, l'un intitulé : *De l'offrande des prémices ;* l'autre contre les aſtrologues. L'écrit qui a pour titre : *De ſaint Pierre & de Simon le magicien*, eſt un fragment du ſecond livre de l'hiſtoire d'Euſebe de Ceſarée : on n'a pas laiſſé de mettre en tête le nom de ſaint Ambroiſe dans un manuſcrit du Vatican ; ce qui fait voir le peu de fond que l'on doit faire ſur certains manuſcrits, & combien grande a été l'audace de quelques copiſtes, qui pour faire honneur à leurs copies les ont intitulées à leur fantaiſie des noms les plus reſpectables. Il faut mettre de ce nombre, les livres de la pénitence de Pierre ; de la mort d'Agag ; & celui de la foi adreſſé à ſaint Jerôme, qui porte auſſi le nom de ſaint Ambroiſe dans des manuſcrirs de la même bibliotheque. La ſentence contre l'homme pecheur qui lui eſt encore attribuée dans ces manuſcrits, ſe trouve dans l'appendix des œuvres de ſaint Jerôme ſous ce titre : *Epître de ſaint Jerôme à un certain qui faiſoit pénitence dans le monde.* Il y en a d'autres où on attribue à ſaint Ambroiſe, mais ſans aucun fondement, des traités ſur l'Euchariſtie, ſur l'aveugle-né, ſur la paix, ſur le faux ami, & contre ceux qui nient que l'ame ſoit créée, ou qui ſoutiennent qu'elle eſt engendrée ; des diſcours ſur la nativité de la Vierge, adreſſés aux Moines, & un ſur la méchanceté de la chair ; & une lettre à ſaint Hilaire.

*Actes du martyre de S. Sebaſtien.*

XIX. Les actes du martyre de ſaint Sebaſtien ſont d'un ſtyle tout different de celui de ſaint Ambroiſe, & on a raiſon d'être ſurpris que Bollandus les ait fait imprimer ſous ſon nom, ſur l'autorité ſeule de l'anonyme qui a fait l'hiſtoire de la tranſlation de ce ſaint Martyr.

*Hiſtoire d'Hegeſippe & de Joſeph.*

XX. Il y avoit plus d'apparence d'attribuer à ſaint Ambroiſe la traduction de l'hiſtoire qu'Hegeſippe ou Joſeph a écrite de la guerre des Juifs & de la ruine de Jeruſalem, puiſque non-ſeulement elle eſt ſous ſon nom dans quelques éditions & dans quelques manuſcrits, mais que Caſſiodore (*a*) aſſure que de ſon tems on voyoit

(*a*) Caſſiodor. *Inſtitut. divin. cap.* 17.

nne verſion de Joſeph, que quelques-uns diſoient être de ſaint Jerôme, d'autres de Ruffin, & d'autres de ſaint Ambroiſe, & où en effet on trouve des expreſſions particulieres à ce ſaint Evêque: mais toutes ces preuves n'ont rien de convaincant, & on ne ſe perſuadera pas aiſément que ſaint Ambroiſe occupé de tant d'affaires ſérieuſes & importantes à l'Egliſe, ait trouvé aſſez de loiſir pour un travail de cette nature : d'ailleurs cette verſion n'eſt pas du ſtyle de ce Saint. Quant au témoignage de Caſſiodore, il ne le fonde que ſur un ouï dire, & il ne dit rien de lui-même qui puiſſe fixer la varieté des opinions où l'on étoit alors ſur l'auteur de cette traduction.

## ARTICLE VI.

### *Des Ecrits de ſaint Ambroiſe qui ſont perdus.*

Commentaires ſur Iſaïe.

I. LE plus conſiderable eſt ſon Commentaire ſur Iſaïe, dont ſaint Auguſtin (*a*) a cité pluſieurs endroits dans ſes livres contre les Pelagiens, & dont ſaint Ambroiſe lui-même fait mention dans ſon Commentaire (*b*) ſur l'Evangile de ſaint Luc.

Livre contre Platon.

II. Un autre ouvrage conſiderable & que nous n'avons plus, étoit celui dans lequel ſaint Ambroiſe faiſoit voir fort au long & avec beaucoup d'exactitude contre quelques ignorans, que Jeſus-Chriſt n'avoit fait aucun profit des livres de Platon. Saint Auguſtin qui parle de cet écrit, témoigne (*c*) à ſaint Paulin une grande envie d'en avoir un exemplaire.

Livre ſur Elie.

III. Saint Ambroiſe ſemble (*d*) dire en un endroit de ſes ouvrages, qu'il avoit fait un livre à la louange du prophéte Elie: mais ſes paroles peuvent être interpretées en divers ſens; & on ne peut décider au juſte s'il veut marquer un livre particulier que nous n'ayons plus; ou s'il ne veut dire autre choſe, ſinon qu'il a parlé des actions de ce Prophéte dans pluſieurs de ſes livres.

Livre à Panſophe.

IV. Il y a moins de difficulté pour le livre adreſſé à Panſophe,

(*a*) Auguſtin. *lib.* 2. *De peccato original. cap.* 41. *& lib.* 1. *contra Julian. Pelag. c.* 3.

(*b*) *Quid ſit autem in Hieruſalem ſiſti Domino, dicerem: Niſi in Eſaiæ commentis duxiſſem.* Ambroſ. *lib.* 2. *Comment. in Luc. num.* 56.

(*c*) *Libros beatiſſimi Papæ Ambroſii credo habere ſanctitatem tuam, eos autem deſidero, quos adversùs nonnullos imperitiſſimos & ſuperbiſſimos, qui de Platonis libris Dominum profeciſſe contendunt, diligentiſſimè & copioſiſſimè ſcripſit.* Auguſtin. *Epiſt.* 31. *ad Paulin.*

(*d*) *De Eliæ geſtis plurima jam frequenti diverſorum librorum ſermone digeſſimus.* Ambroſ. *de Elia & Jejunio. cap.* 3. *n.* 5.

que ſaint Ambroiſe avoit réſuſcité par ſes prieres. Comme Panſophe étoit encore enfant lorſque ce miracle arriva, ſaint Ambroiſe en mit l'hiſtoire par écrit afin que Panſophe pût connoître dans un âge plus avancé ce qui s'étoit paſſé à ſon occaſion étant encore enfant. Le diacre (*a*) Paulin parle de ce livre ; mais nous ne l'avons plus.

Lettre à Fritigil.

V. C'eſt auſſi de Paulin (*b*) que nous apprenons que ſaint Ambroiſe écrivit à Fritigil reine des Marcomans, une longue lettre en forme de Catechiſme, pour l'inſtruire des principes de la religion Chrétienne. Cette lettre n'eſt pas venue juſqu'à nous ; car c'eſt deviner, que de dire comme font quelques-uns que la confeſſion de foi donnée par Theodoret (*c*), eſt un fragment de cette lettre.

Lettres à diverſes perſonnes.

VI. La précaution que prit ſaint Ambroiſe de faire (*d*) un recueil de ſes lettres, n'a pas empêché qu'il s'en ſoit perdu pluſieurs ; les unes (*e*) adreſſées à Satyre ſon frere, d'autres à ſa ſœur Marcelline ; quelques-unes à l'empereur Theodoſe ; d'autres au tyran Eugene, à Alypius, à Phebadius, à Delphinus, à Albin & à d'autres perſonnes de conſideration : celle à Albin eſt citée par ſaint Euloge d'Alexandrie (*f*). On dit (*g*) qu'il y en avoit une à Irenée, ſur la fin de laquelle ſaint Ambroiſe parloit de la perdrix dont le prophéte Jeremie fait mention ; & que cette lettre eſt perdue. Elle étoit, dit-on, contre Apollinaire. Nous en avons une à Irenée qui eſt la trente-deuxiéme, où ſaint Ambroiſe parle de la perdrix tant au commencement qu'à la fin : mais il n'y a rien contre Apollinaire, ſi ce n'eſt dans l'édition romaine, qui attribue cette lettre non à Irenée, mais à Sabin. Au contraire la lettre quarante-ſix, qui dans la nouvelle édition eſt à Sabin, porte le nom d'Irenée dans l'ancienne. Il paroît néanmoins certain qu'elle eſt à Sabin, puiſque ſaint Leon (*h*) la cite ſous ce titre. Or il eſt parlé de la perdrix ſur la fin de cette lettre, & elle eſt contre les erreurs d'Apollinaire : ce qui donne tout lieu de croire que la lettre que

---

(*a*) *Ad quem etiam infantulum libellum conſcripſit, ut quod ætatis infantia ſcire non poterat, legendo cognoſceret.* Paulin. *in Ambroſ. vita. num.* 28.

(*b*) *Ad quam etiam ille epiſtolam fecit præclaram in modum catechiſmi.* Paulin. *ibid. num.* 36.

(*c*) *Tom.* 2. *oper. Ambroſ. pag.* 729.

(*d*) *Hæc tecum proluſimus, quæ in libros noſtrarum epiſtolarum referam ſi placet, atque in numerum reponam, ut tuo commendentur nomine, & tuis ad nos, & noſtris ad vos literis angeatur mutuus amor per Dominum.* Ambroſ. *Epiſt.* 48. *ad Sabinum. num.* 7.

(*e*) *Admonit. in Epiſt Ambroſ. pag.* 733.

(*f*) Photius, *Cod.* 230.

(*g*) Hermant, *Notes ſur la vie de ſaint Ambroiſe, page* 34.

(*h*) Leo. *Epiſt.* 134.

l'on croyoit perdue ne l'eſt pas; & que c'eſt l'inſcription de la lettre qui a trompé.

Livres contre Apollinaire.

VII. Quoique ſaint Ambroiſe combatte l'hereſie d'Apollinaire en differens endroits de ſes ouvrages, on ne peut gueres douter néanmoins qu'il n'en ait compoſé quelques-uns exprès pour la réfuter: puiſque nous (*a*) liſons que Paterne évêque de Prague, après en avoir ſuivi la doctrine l'abandonna, convaincu qu'elle étoit mauvaiſe, par la lecture qu'il fit des écrits de ſaint Ambroiſe contre Apollinaire. C'eſt la ſeule connoiſſance que nous en ayons.

Homelies & livres ſur l'Ecriture.

VIII. Caſſiodore (*b*) fait mention d'un diſcours de ſaint Ambroiſe ſur le jugement que Salomon rendit entre deux femmes. Mais il eſt aſſez vraiſemblable que ce diſcours eſt ce qui fait aujourd'hui le commencement du livre de la virginité, qui ſuit immédiatement celui des veuves. Et en effet ce que le Saint y dit du jugement de Salomon n'a aucun rapport avec la matiere qu'il traite enſuite, & paroît y avoir été ajouté par quelque copiſte ignorant. Le même (*c*) Caſſiodore parle des Homelies de ſaint Ambroiſe ſur le livre de la Sageſſe: nous n'en avons aucune. Il dit (*d*) encore qu'il avoit cherché avec grand ſoin, mais inutilement, ſes Commentaires ſur les Prophétes: ce qu'il entend apparemment des Commentaires ſur Iſaïe. Ce que dit ſaint Ambroiſe au commencement du livre des Myſteres: qu'il avoit inſtruit les Catécumenes de la morale Chrétienne, lorſqu'on liſoit dans l'Egliſe les actions des Patriarches & les préceptes des Proverbes, a donné lieu de croire qu'il avoit expliqué le livre des Proverbes: on ne peut gueres en douter; mais il ne paroît pas qu'il ait mis par écrit ce qu'il avoit dit ſur ce livre, dumoins nous n'en avons rien aujourd'hui. Caſſien cite un Sermon ſur Noël, que nous n'avons pas.

Sur le mariage de S. Joſeph avec la ſainte Vierge.

IX. Saint Ambroiſe (*e*) dit en un endroit qu'il avoit écrit fort au long touchant le mariage de la ſainte Vierge avec ſaint Joſeph: d'où quelques-uns ont inféré qu'il avoit compoſé un livre ſur cette matiere. Mais il vaut mieux ce ſemble reconnoître qu'il fait alluſion en cet endroit à ce qu'il avoit dit de ce mariage dans ſon ſecond livre ſur ſaint Luc, où en effet il en traite avec étendue, & répond aux objections que les heretiques faiſoient contre la virginité perpétuelle de Marie.

(*a*) *Præfat. in 2 tom. Ambroſ.*
(*b*) Caſſiodor. *inſtit. divin. cap.* 2.
(*c*) Ibid. *cap.* 5.
(*d*) Ibid. *cap.* 3.
(*e*) *Quod autem fuit deſponſata connubio, licet alibi plenius dixerimus, libare nunc ſatis eſt cauſam cœleſtis myſterii.* Ambroſ. *de Inſtit. virg. cap.* 6. *num.* 42.

X.

X. Il promet dans ſon (*a*) livre ſur le Saint-Eſprit de traiter à fond de l'hiſtoire de Samſon : on ne ſait point s'il l'a fait ; mais il eſt ſans apparence que par l'écrit qu'il promet ſur cette matiere, on doive entendre ſa lettre à Vigile, qui eſt la dix-neuviéme, puiſque dans cette lettre il ſe contente de rapporter l'hiſtoire de Samſon, ſans en expliquer aucun point. Livre ſur Samſon.

XI. Leonce de Byſance cite pluſieurs fois le livre de ſaint Ambroiſe contre Apollinaire. Les deux paſſages qu'il en rapporte dans ſon premier livre contre Neſtorius & Eutychés, ſe trouvent dans le livre que ſaint Ambroiſe a écrit ſur l'Incarnation, mais avec quelques differences. On n'y trouve pas le troiſiéme qu'il cite (*b*) auſſi du livre contre Apollinaire. Ce qui ſuffit, ce ſemble, pour dire que ſaint Ambroiſe avoit écrit en particulier contre cet hereſiarque, & que ſon livre n'eſt pas venu juſqu'à nous. Livre contre Apollinaire.

XII. On ne peut gueres douter non plus que ſaint Ambroiſe n'ait compoſé un traité exprès ſur l'immortalité de l'ame : puiſque ſaint Auguſtin (*c*) témoigne que le public attendoit ce traité avec impatience. Saint Ambroiſe dit quelque choſe ſur cette matiere dans ſes lettres à Orontien, mais non pas avec aſſez d'étendue pour ſatisfaire les empreſſemens du public. D'ailleurs ces lettres ayant été écrites vers le même tems que l'ouvrage dans lequel ſaint Auguſtin parle de ce traité de ſaint Ambroiſe, c'eſt-à-dire vers l'an 387. il eſt hors d'apparence que ce ſoit de ces lettres qu'il ait voulu parler. Livre ſur l'immortalité de l'ame.

---

(*a*) Ambroſ. *Prologo in lib. de Spiritu Sancto. num.* 12.

(*b*) Leont. *lib.* 2. *cont. Neſt. & Eutych. pag.* 1000.

(*c*) *Nam & multos ante noſtram ætatem ſcriptos eſſe arbitror, quos non legimus : & nunc ut nihil quod neſcimus opinemur, manifeſtum habemus, & carmine de hac re ſcribi & ſoluta oratione; & ab iis viris quorum nec ſcripta, latere nos poſſunt, & eorum ingenia talia novimus, ut nos in eorum literis quod volumus, inventuros deſperare non poſſimus : præſertim cum hic ante oculos noſtros ſit ille, Ambroſius, in quo ipſam eloquentiam quam mortuam dolebamus, perfectam revixiſſe cognovimus. Ille nos finet, cum ſcriptis ſuis vivendi modum docuerit, vivendi ignorare naturam ? Non arbitror equidem & multum inde ſpero, ſed unum doleo quod vel erga ſe, vel erga ſapientiam ſtudium noſtrum, non ei ut volumus aperire: Nam profectò ille miſeretur ſitim noſtram & emundaree multò citiùs quàm nunc. Securus eſt enim quod ſibi jam totum de animæ immortalitate perſuaſit, nec ſcit aliquos eſſe fortaſſe, qui hujus ignorationis miſeriam ſatis cognoverunt, & quibus præſertim rogantibus non ſubvenire crudele ſit.* Auguſtin. *lib.* 2. *Soliloq. cap.* 14.

## ARTICLE VII.

### *Doctrine de ſaint Ambroiſe.*

Sur l'inſpiration de l'Ecriture ſainte.

I. CE ſaint Evêque (*a*) vouloit que l'on reſpectât les paroles des Prophétes, comme les paroles du Saint-Eſprit, ne doutant point qu'ils n'euſſent été inſpirés de lui. Il remarque (*b*) que pluſieurs (*c*) nioient que les auteurs ſacrés euſſent écrit avec art; & il entre dans leur ſentiment, ſoutenant qu'ils ont écrit par le mouvement de la grace qui eſt au-deſſus de tout art, qu'ils n'ont écrit que ce que le Saint-Eſprit leur inſpiroit; & que ce que (*d*) Moïſe a dit de la création du monde, lui a été revelé & inſpiré du Saint-Eſprit. Il reconnoît (*e*) néanmoins que ce Legiſlateur a permis aux Juifs des choſes que les Juifs ſeuls peuvent approuver, & non les Chrétiens, c'eſt-à-dire de répudier leurs femmes; & il veut que l'on réponde à ceux qui voudroient tirer avantage de cette indulgence, ce que répondit Jeſus-Chriſt aux Phariſiens qui la lui objectoient: *C'eſt à cauſe de la dureté de votre cœur que Moïſe vous a permis de quitter vos femmes: mais cela n'a pas été ainſi dès le commencement.* Saint Ambroiſe dit (*f*) que comme il

Matth. 19. 8.

(*a*) *Inhæreamus igitur propheticis dictis, nec Spiritus Sancti quaſi vilia deſpectui habeamus alloquia.* Ambroſ. *lib. 6. in Hexam. cap. 3. num 9. pag. 116.*

(*b*) *Negant plerique noſtros ſecundùm artem ſcripſiſſe. Nec nos obnitimur; non enim ſecundùm artem ſcripſerunt, ſed ſecundùm gratiam, quæ ſuper omnem artem eſt; ſcripſerunt enim quæ Spiritus iis loqui dabat.* Ambroſ. *Epiſt. 8. num. 1. pag. 783.*

(*c*) Origenes, *lib. 1. contra Celſum. n. 62. pag. 376. nov. edit. tom. 1. De Apoſtolis ita loquitur. Non enim eis, inquit, ſecundùm artes Græcorum dialecticas aut rhetoricas dicendi facultas, & diſſerendi ratio inerat, qua auditores ſibi conciliarent.*

(*d*) *Diviſionem egregiè advertiſti propheticam, vel potius divinam, non enim ſua Moyſes, ſed infuſa & revelata ſibi ſcripſit, ea præcipuè quæ ſunt de conſtitutione mundi.* Ambroſ. *Epiſt. 44. n. 1. pag. 976. tom. 2*

(*e*) *Sed fortaſſe dicit aliquis:* Quomodo Moyſes mandavit dari libellum repudii & dimittere uxorem? (Deuteron. *cap. 24. verſ. 1.*) *Qui hoc dicit Judæus eſt: qui hoc dicit Chriſtianus non eſt, & ideo quia hoc objicit, quod objectum eſt Domino, reſpondeat ei Dominus:* Ad duritiam, inquit, cordis veſtri permiſit vobis Moyſes dare librum repudii, & dimittere uxores: ab initio autem non fuit ſic. (Matth. *c. 19. v. 8.*) *Moyſes permiſit, inquit, non Deus juſſit; ab initio autem Dei lex eſt. Quæ eſt lex Dei?* Relinquet homo patrem & matrem & adhærebit uxori ſuæ, & erunt ambo in carne una. (Geneſ. *cap. 2. verſ. 24.*) Ambroſ. *lib. 8. in Lucam, num. 7. pag. 1471.*

(*f*) *Sicut multi in illo populo (Judaico) divino inſufi Spiritu prophetarunt: alii autem prophetare ſe pollicebantur, & profeſſionem deſtituebant mendacio (erant enim pſeudo-Prophetæ potius quam Prophetæ ſicut Ananias filius Azor ..... Sic & nunc in novo Teſtamento multi evangelia ſcribere conati ſunt, quæ boni nummularii non probarunt. Unum autem tantummodo in quatuor libros digeſtum ex omnibus arbitrati ſunt eligendum.* Ambroſ. *lib. 1. in Lucam. num. 1. pag. 1265.*

y a eu de faux prophétes ſous la loi ancienne, entre-autres Ananias fils d'Azor, de même ſous la loi nouvelle pluſieurs ont entrepris d'écrire des évangiles qui ont été réjettés de l'Egliſe qui n'en reçoit que quatre, ou pour mieux dire, un ſeul Evangile diviſé en quatre livres. Il compte parmi ces faux évangiles celui qui (*a*) portoit le nom des douze Apôtres, celui de Baſilide, celui de ſaint Thomas, & un autre qu'on appelloit de ſaint Matthias. La raiſon qu'il donne de regarder ces évangiles comme apocryphes, c'eſt qu'ils étoient le fruit du travail des hommes, & non l'ouvrage du Saint-Eſprit, qui remplit l'eſprit de ceux qui écrivent, & qui leur fournit pleinement ce qu'ils doivent annoncer aux autres. » C'eſt pour cela, ajoute-t-il, qu'on ne peut pas dire » que ni ſaint Matthieu, ni ſaint Marc, ni ſaint Jean, ni ſaint Luc » *ont tâché* d'écrire le ſaint Evangile; car le Saint-Eſprit leur ſuggerant & les paroles & les choſes, ils ont accompli ſans aucun » effort ce qu'ils n'avoient entreptis que par ſon ordre. Hierem. 28. 1.

II. Saint Ambroiſe (*b*) croit que lorſque le Saint-Eſprit deſcendoit ſur les Prophétes pour les inſpirer & leur découvrir l'avenir, ils étoient tout-à-coup comme hors d'eux-mêmes, que le trouble & la crainte s'emparoient de leur eſprit, & qu'ils ſe trouvoient deſtitués de leur prudence ordinaire & enveloppés des tenebres de l'ignorance. Il explique ce changement ſubit & extraordinaire par celui qui arriva à ſaint Paul lorſqu'environné & frappé tout d'un coup d'une lumiere du ciel, il tomba par terre & répondit à la voix qui lui parloit: *Seigneur, que voulez-vous que je faſſe?* Sur la maniere dont s'eſt faite cette inſpiration. Act. IX. 3. 4. 5. 6.

III. Il compare (*c*) l'Ecriture ſainte à une mer, par rapport aux ſens interieurs & cachés qu'elle renferme; aux énigmes & aux Sur l'obſcurité de l'Ecriture.

(*a*) *Aliud quidem fertur Evangelium, quod duodecim ſcripſiſſe dicuntur. Auſus eſt etiam Baſilides evangelium ſcribere, quod dicitur ſecundùm Baſilidem. Fertur etiam aliud evangelium, quod ſcribitur ſecundùm Thomam. Novi aliud ſcriptum ſecundùm Matthiam..... Quoniam multi, inquit Lucas,* conati ſunt. *Conati utique illi ſunt qui implere nequiverunt. Ergo multos cœpiſſe, nec impleviſſe, etiam ſanctus Lucas teſtimonio locupletiore teſtatur, dicens plurimos eſſe conatos. Qui enim conatus eſt ordinare, ſuo labore conatus eſt, nec implevit. Sine conatu ſunt enim donationes, & gratia Dei, quæ ubi ſe infuderit, rigare conſuevit, ut non egeat ſed redundet ſcriptoris ingenium. Non conatus eſt Matthæus, non conatus eſt Marcus, non conatus eſt Joannes, non conatus eſt Lucas: ſed divino Spiritu ubertatem dictorum, rerumque omnium miniſtrante, ſine ullo meliminе cœpta compleverunt.* Ambroſ. *ibid. n. 2. & 3. p. 1265. & 1266.*

(*b*) *Cognoſcimus ergo quia quando venit gratia Dei ſuper propheticam mentem, ſubito irruit, & inde incubuiſſe & eccidiſſe ſuper Prophetas Spiritum Sanctum legimus; quia exceſſum patitur & turbatur & timet, & quibuſdam ignorantiæ & imprudentiæ tenebris offunditur.* Ambroſ. *lib. 2. De Abraham. cap. 9. num. 61. pag. 339.*

(*c*) *Mare eſt ſcriptura divina, habens in ſe ſenſus profundos & altitudinem prophetticorum ænigmatum.* Ambroſ. *Epiſt. 2. num. 3. pag. 755.*

myſteres des prophéties : mais il ne veut point que cette obſcurité ſerve de prétexte pour ſe diſpenſer de la lire, & il conſeille de s'adreſſer à Dieu pour en obtenir l'intelligence, & de lui (*a*) dire avec David : *Seigneur, enſeignez moi vos ordonnances ;* car il eſt le ſeul veritable docteur des ames, & il n'y a que lui qui puiſſe leur faire connoître les ſens cachés de ſes Ecritures ; étant difficile de trouver ſur la terre un maître qui enſeignât des choſes qu'il n'auroit pas vûes : mais Dieu éclaire l'eſprit en y répandant la connoiſſance de ce que l'on ignoroit. » Si donc, continue ſaint » Ambroiſe, vous avez quelque doute ſur le ſens de la parole de » Dieu, cherchez-le avec ſoin ; celui qui le cherche le trouvera, » & on ouvrira à celui qui frappera à la porte. Il eſt vrai que les « écrits des Prophétes ſont fort obſcurs ; mais ſi de la main de » votre eſprit vous frappez à la porte de ces divines Ecritures, & » ſi vous les examinez avec application, vous entrerez inſenſible- » ment dans la connoiſſance de ce que vous liſez ; la porte qui » vous étoit fermée vous ſera ouverte par le Verbe de Dieu même » & non par aucun autre, par le même Verbe dont vous avez lû » dans l'Apocalypſe, que l'Agneau ouvrit le livre ſcellé que nul » autre ne pouvoit ouvrir, parce que Jeſus-Chriſt ſeul a levé dans » ſon Evangile, le voile répandu ſur les écrits des Prophétes & » ſur les myſteres de la loi. « Saint Ambroiſe dit (*b*) ailleurs que les deux Teſtamens, quoique d'un même auteur, ne ſont pas également aiſés à comprendre : que l'ancien eſt ſemblable à un puits profond, d'où on ne tire l'eau qu'avec peine ; que le nouveau au contraire reſſemble à un fleuve où l'on en puiſe aiſément ; qu'y aïant des choſes dans l'Ecriture au-deſſus de notre portée, nous (*c*) de-

(*a*) *Ideo juſtificationes Dei ab ipſo Domino vult doceri (David) : Quia difficile eſt in terra magiſtrum hujuſmodi reperire, qui ea doceat, quæ ipſe non viderit. Ad illum igitur doctorem intimo propheta contendit affectu, qui ſolus magiſter eſt verus ..... Docet autem Deus & mentes illuminat ſingulorum, & claritatem cognitionis infundit, ſi tu aperias oſtia cordis tui, & cœleſtis gratiæ recipias claritatem. Quando dubitas, diligenter inquiras ; qui enim quærit invenit, & ei qui pulſat, aperitur. Multa obſcuritas eſt in ſcripturis propheticis, ſed ſi manu quadam mentis tuæ ſcripturarum januam pulſes, & ea quæ ſunt occulta diligenter examines, paulatim incipies rationem colligere dictorum, & aperietur tibi non ab alio ſed à Dei verbo, de quo legiſti in Apocalypſi (cap. 5. verſ. 5.) quod agnus librum ſignatum aperuit, quem nullus ante aperire poterat ; quia ſolus Dominus Jeſus in Evangelio ſuo Prophetarum ænigmata, & legis myſteria revelavit.* Ambroſ. *in Pſal.* 118. *num.* 59 *pag.* 1078.

(*b*) *Utrumque advertis unius auctoris Teſtamentum : vetus ſcriptura, quaſi puteus, profunda & obſcurior, unde cum labore hauritas .... Ideo ad fluvium tranſire ſanctus à Domino jubetur, quoniam qui de novo Teſtamento biberit, non ſolum flumen eſt ; ſed etiam flumina de ventre ejus fluent aquæ vivæ.* Ambroſ. *Epiſt.* 63. *n.* 78. *pag.* 1041.

(*c*) *Sic ergo in ſcripturis divinis non facile reprehendamus aliquid quod intelligere non poſſumus. Sunt enim plurima quæ non noſtro ingenio metienda ſunt ; ſed ex altitu-*

vons nous garder de les critiquer, ni de les meſurer ſur la foibleſſe de notre eſprit, mais plutôt ſur la profondeur de la conduite de Dieu & de ſa parole.

Sur les divers ſens de l'Ecriture.

IV. Il diſtingue trois ſens dans l'Ecriture: le naturel ou hiſtorique, le myſtique & le moral. Il donne (*a*) pour exemple du premier, l'hiſtoire de la Geneſe, où nous liſons comment ont été faits le ciel & la terre & tout l'univers; pour exemple du ſecond, les ordonnances du Levitique touchant le Sacerdoce & les fonctions ſacerdotales; pour exemple du troiſiéme, ce qui eſt preſcrit dans le Deuteronome pour le réglement des mœurs. Des trois livres de Salomon, l'un nous preſente un ſens naturel, ſavoir l'Eccleſiaſte; le Cantique des Cantiques un ſens myſtique; & les Proverbes un ſens moral. Le livre des Pſeaumes renferme ces trois ſens.

Sur le texte & les verſions de l'Ecriture.

V. Il remarque (*b*) que dans le texte hebreu, qu'il appelle la verité hebraïque, on lit que le déluge commença en l'an 600. de Noé; que les Septante (*c*) ont ajouté beaucoup de choſes au texte hebreu qui ne ſont pas inutiles; que lorſque dans l'ancien (*d*) & le nouveau Teſtament (*e*), il ſe rencontre quelque difference entre les exemplaires grecs & les latins, il faut préferer les premiers comme ayant plus d'autorité, plus de force (*f*) & plus

---

*dine divinæ diſpoſitionis & verbi ſunt æſtimanda.* Ambroſ. *lib. de Paradiſo, cap. 2. num. 7. pag. 147.*

(*a*) *Omnis ſcriptura divina, vel naturalis, vel myſtica, vel moralis eſt. Naturalis in Geneſi, in qua exprimitur quomodo facta ſunt cœlum, maria, terræ, & quemadmodum mundus iſte ſit conſtitutus. Myſticus in Levitico, in quo comprehenditur ſacerdotale myſterium. Moralis in Deuteronomio, in quo ſecundùm legis præceptum vita humana formatur. Unde & Salomonis tres libri ex pluribus videntur electi, Eccleſiaſtes de naturalibus, Cantica Canticorum de myſticis, Proverbia de moralibus. Sed quia omnium Pſalmorum corpus unum eſt, idcirco nihil in his diviſum, atque diſtinctum: ſed prout ſe obtulit ratio, nulla intermiſſa doctrinæ iſtiuſmodi diſciplina eſt.* Ambroſ. *præfat. in Pſal. 36. num. 1. & 2. pag. 777.*

(*b*) *Scriptum eſt, ſexcenteſimo anno ſecundùm hebraicam veritatem ..... cœpiſſe diluvium* Ambroſ. *lib de Noë & Arca, cap. 17. num. 60. pag. 252.*

(*c*) Et vidit Deus quia bonum eſt. (*Geneſis, cap. 1. verſ.* 10) *Non prætermimus, quia aliqui nec in Hebræo putant eſſe. ... Multa enim non otiosè à ſeptuaginta virit Hebraicæ lectioni addita & adjuncta comperimus.* Ambroſ. *lib. 3. Hexam. c. 5. num. 20. pag. 41.*

(*d*) *Lectum eſt* homines acceptabiles in fornace humilitatis. (*Eccleſ. cap. 2. v. 5.*) *Ταπεινώσεως enim græcus dixit, quod eſt humilitatis. Hoc ideo poſui quia plurimi habent latini,* in fornace afflictionis. *Latinus diſcernit, græcus non ſeparat: Ταπείνωσις & humilitas virtutis dicitur, & humilitas afflictionis. Nihil impedit ſi latinus ſeparat; non enim græcus ex latino tranſtulit, ſed latinus ex græco.* Ambroſ. *in Pſalm. 118. num 10. pag 1224.*

(*e*) *Paulus ſcripſit:* Sed tunc quidem ignoeantes Deum, his qui natura non ſunt dii ſerviſtis. (Galat *cap. 4. verſ 8.*) *Ita enim & in græcis codicibus invenimus, quorum potior auctoritas eſt.* Ambroſ. *lib. de Incarnat cap. 8. num 82. pag. 722.*

(*f*) *Non poſſumus in omnibus vim græci ſermonis exprimere, major in græco plerumque vis & pompa ſermonis eſt.* Ambroſ. *in Pſal. 118, num. 45. pag. 1128.*

d'élegance, le latin ayant été pris ſur le grec, & non le grec ſur le latin; que les verſions de l'Ecriture qui ont été faites de l'hebreu en grec & du grec en latin, ont coutume d'affoiblir (*a*) le ſens de l'original; que le texte ſyriaque (*b*) s'accorde en pluſieurs endroits avec l'hebreu. Il ſe ſert quelquefois des verſions de Symmaque (*c*), de (*d*) Theodotion & d'Aquila: mais il ajoute moins de foi (*e*) à celle de ce dernier, & il ne veut pas croire ſur ſon témoignage que dans ce paſſage de la Geneſe, où les Septante (*f*), le ſamaritain & les verſions latines du tems de ſaint (*g*) Auguſtin, liſoient: *Incircumciſus maſculus qui non circumciderit carnem præputii ſui octava die, exterminabitur anima illa*, l'hebreu n'ait pas eu ces deux mots *octava die*. Aquila les a auſſi retranchés dans ſa verſion; mais ſaint Ambroiſe ſoutient qu'il n'en a uſé ainſi que parce qu'il étoit Juif, & que par ce retranchement il a voulu favoriſer ceux de ſa nation.

Sur l'abus que les heretiques font de l'Ecriture.

VI. Le même Pere (*h*) remarque encore que ſatan a abuſé des Ecritures pour tenter Jeſus-Chriſt; & il veut que nous apprenions de cet exemple, que cet ange de tenebres ſe changeant en ange de lumiere, ſe ſert auſſi des mêmes Ecritures pour tendre des piéges aux fidéles; que c'eſt ainſi qu'il fait des heretiques, & qu'il arrache la foi comme du fond du cœur des Fidéles, & qu'il attaque les droits de la pieté. » Ne vous laiſſez donc pas ſurprendre, » ajoute-t-il, par les heretiques, ſous prétexte qu'ils vous citent

(*a*) *Senſus ergo nobis ſpectandus eſt ſemper, quem etiam ipſum frequens tranſlatio ex hebræo in græcum, ex græco in latinum adtenuare conſuevit.* Ambroſ. *in Pſal.* 37. *num.* 49. *pag.* 837.

(*b*) *Denique ſyrus qui vicinus hebræo eſt & ſermone conjonat in pleriſque ſic habet.* Et ſpiritus Dei fovebat aquas. (Geneſis, *cap.* 1. *verſ.* 2.) Ambroſ. *in Hexam. lib.* 1. *cap.* 3. *num.* 28. *pag.* 17.

(*c*) Noli malignari inter malignantes. (Pſal. 36. *verſ* 1.) .... *Aquila dixit:* Noli concertare in malignantibus. *Symmachus:* Noli contendere. Ambroſ. *in Pſal.* 36. *n.* 11. *pag.* 781.

(*d*) Deus, auribus noſtris audivimus. (Pſal. 43. *verſ.* 1.) *Sic Symmachus. Theodotion:* In auribus noſtris, *dixit, ſicut & Septuaginta viri.* Ambroſ. *in Pſal.* 43. *n.* 4. *pag.* 886.

(*e*) Et incircumciſus maſculus, qui non circumciderit carnem præputii ſui octava die, exterminabitur anima illa de generatione illa, &c. (Geneſis, *c.* 17. *verſ.* 14.) *Hebræus quidem, negatur habere de octavo die, ſicut Aquila ſignificat. Sed non in Aquila omnis auctoritas, qui quaſi Judæus in littera præterit, nec poſuit octavum diem.* Ambroſ. *Epiſt.* 72. *num.* 24. *pag.* 1076. *&* 1077.

(*f*) *Tom.* 1. *Bibliorum polyglottarum Valtoni, pag.* 64. *colum.* 4. *&* *pag.* 65. *colum.* 4. *Londin. ann.* 1657.

(*g*) Auguſtin. *lib.* 16. *de Civitate Dei, cap.* 27. *pag.* 440. *tom.* 7.

(*h*) *Verſutiæ ejus* (*Diaboli*) *occurrit* (*Chriſtus*) *ut quia ſcripturarum exemplum prætenderat, ſcripturarum vinceretur exemplis ... diſce hic quoque quia ſatanas transfiguret ſe velut angelum lucis, & de ſcripturis ipſis divinis ſæpe laqueum fidelibus parat. Sic hæreticos facit, ſic eviſcerat fidem, ſic jura pietatis impugnat. Ergo non te capiat hæreticus: quia poteſt de ſcripturis aliqua exempla proferre, nec ſibi arroget quod doctus videtur. Utitur & diabolus teſtimoniis ſcripturarum non ut doceat, ſed ut circumſcribat & fallat.* Ambroſ. *lib.* 4. *in Lucam, num.* 25, *&* 26. *pag.* 1340.

Digitized by Google

» quelques endroits des Ecritures pour appuyer leur doctrine ; & » qu'ils ne s'enflent pas eux-mêmes de ce qu'ils paroiſſent doctes. » Le diable ſe ſert de même qu'eux des témoignages de l'Ecri- » ture, non pour enſeigner les hommes, mais pour les tromper » & les ſéduire. « Saint Ambroiſe dit : (*a*) » Anathême à qui con- » conque ajoute aux divines Ecritures & en retranche quelque » choſe : « en quoi il paroît avoir eu en vûe particulierement les Ariens, à qui il reproche (*b*) d'avoir falſifié les livres ſaints. En effet, pour ôrer aux Catholiques une preuve authentique de la divinité du Saint-Eſprit, ils (*c*) avoient retranché du chapitre troiſiéme de ſaint Jean, verſet ſixiéme, ces paroles de Jeſus-Chriſt à Nicodeme : *Deus Spiritus eſt ;* & non contens de les avoir retranchées dans les exemplaires qui leur appartenoient, ils avoient porté leurs mains ſacrileges juſques ſur les exemplaires qu'on liſoit publiquement dans les Egliſes, comme Urſace & Valens en furent convaincus. Peut-être même avoient-ils ôté ces mots des exemplaires à l'uſage des Egliſes d'Orient. Ils ne ſe liſent point aujourd'hui dans nos Bibles, & il eſt ſurprenant qu'on ne les y ait pas rétablis, puiſque non ſeulement ſaint Ambroiſe les liſoit dans les ſiennes, mais qu'ils étoient auſſi dans les exemplaires de Tertullien (*d*), de Nemeſien (*e*) Evêque de Thubunes, des Evêques du grand Concile de Carthage ſous ſaint Cyprien, de ſaint (*f*) Hilaire, de Vigile (*g*) de Tapſe, d'Hincmar (*h*) archevêque de Reims, & de Fulbert évêque (*i*) de Chartres. Il accuſe (*k*) au

(*a*) *Ambroſius epiſcopus dixit : Anathema illi, qui divinis ſcripturis addidit aliquid aut minuit.* Geſta *Concilii Aquileenſis, pag.* 795. *tom.* 2. *oper. Ambroſii.*

(*b*) *Iſti* (*Ariani*) *ſcripturas falſavere divinas.* Ambroſ. *lib.* 2. *de Fide, cap.* 15. *num.* 335.

(*c*) *Ipſe Dominus dixit in Evangelio :* Quoniam Deus ſpiritus eſt. *Quem locum, ita expreſſe, Ariani, teſtificamini eſſe de ſpiritu ; ut eam de veſtris codicibus auferatis : atque utinam de veſtris, & non etiam de Eccleſiæ codicibus tolleretis ! Eo enim tempore quo impiæ infidelitatis Auxentius Mediolanenſem eccleſiam armis exercituque occupaverat, vel à Valente Urſatio, nutantibus Sacerdotibus ſuis, incurſabatur Eccleſia Sirmienſis, falſum hoc & ſacrilegium veſtrum in Eccleſiaſticis codicibus deprehenſum eſt. Et fortaſſe hoc etiam in oriente feciſtis.* Ambroſ. *lib.* 3. *de Spiritu Sancto, cap.* 10. *num.* 59. *pag.* 676. *&* 677.

(*d*) Tertullianus, *lib. de Carne Chriſti, cap.* 18. *pag.* 321. *edit. Priorii Pariſ. ann.* 1695.

(*e*) Concil. Carthag. *apud* Cyprianum. *pag.* 331. *edit. Pariſ. ann.* 1726.

(*f*) S Hilarius, *l.* 7. *de Trinitate, num.* 14. *pag.* 924.

(*g*) Vigilius Tapſenſis, *tom.* 2. *oper. S. Athanaſii. pag.* 636.

(*h*) Hincmarus, *lib. De non trina deitate, pag.* 464. *tom* 2. *edit. Pariſ. ann.* 1645.

(*i*) Fulbertus Carnotenſis, *Epiſt.* 1. *ad Adeodatum ſcripta, pag.* 3. *to.* 18. *Biblioth. Patrum.*

(*k*) *Scriptum eſt, inquiunt :* (*Ariani*) De die autem illo, & hora nemo ſcit, neque Angeli cœlorum, nec Filius niſi ſolus Pater. *Primùm veteres non habent codices græci, quia nec Filius ſcit : ſed non mirum ſi & hoc falſarunt, qui ſcripturas interpolavere divinas.* Ambroſ. *lib.* 5. *de Fide, cap.* 16. *num.* 193. *pag.* 586.

contraire les Ariens d'en avoir ajouté d'autres au chapitre 13. de ſaint Marc, verſet 32. ſavoir celles-ci : *nec Filius*, qui, dit-il, ne ſe liſent point dans les anciens exemplaires grecs. On les lit néanmoins dans les Polyglottes (*a*) d'Angleterre & dans les differentes verſions que nous avons de cet Evangile. Saint Ambroiſe accuſe (*b*) encore Photin, qui erroit ſur la divinité du Verbe, d'avoir alteré, pour appuyer ſes erreurs, le commencement de l'Evangile de ſaint Jean, & d'en avoir changé la ponctuation, enſorte qu'au lieu que l'Egliſe Catholique a toujours lû de ſuite, *Deus erat Verbum*, il vouloit qu'on mît la ponctuation après *erat*, & que l'on commençât par la période ſuivante, *Verbum*.

Differentes leçons de l'Ecriture.

VII. Dans le chapitre 3. de la Geneſe, verſet 15. ſaint (*c*) Ambroiſe liſoit, *ipſæ tibi obſervabit caput*, & non pas *ipſe*, comme quelques-uns veulent qu'on liſe : nous liſons dans la vulgate, *ipſa conteret caput tuum*. Il liſoit dans (*d*) le chapitre 49. *Alligans ad vitem aſinam ſuam, & cilicio pullum aſinæ ſuæ ;* au lieu que nous liſons : *ligans ad vineam pullum ſuum & ad vitem ô fili mi, aſinam ſuam.* En parlant du patriarche Abraham, il cite comme (*e*) du livre de la Geneſe : *Poſſidebat animam ſuam tanquam liberam regens & nulli ſervienti obnoxiam*, ce qui ne s'y trouve point, ni en aucun endroit de l'Ecriture. Voici comment (*f*) il liſoit la prophétie d'Iſaïe touchant la naiſſance du Meſſie, d'une vierge :

Iſaï. 7. 14. 15. *Ecce virgo accipiet in utero & pariet filium, & vocabitur nomen ejus Emmanuel. Butyrum & mel manducabit, quoniam priuſquam ſciat malum aut bonum, non credat malitiæ, ut eligat quod bonum eſt.* Il nous (*g*) apprend que dans quelques exemplaires grecs & latins, on liſoit dans le Pſeaume 37. ces paroles : *ils m'ont rejetté comme un mort & comme une choſe abominable.* Theodoret cite (*h*) ce verſet, mais avec quelque difference : *Ils m'ont rejetté moi qui étois leur bien-aimé :* la verſion arabique ajoute, (*i*) *& ils ont*

(*a*) Vide *tom.* 5. *Biblior. polyglottorum, pag.* 224. *& ſeq.*

(*b*) *Scindit veſtimentum Photinus, cùm legit :* In principio erat Verbum, & Verbum erat apud Deum, & Deus erat: *integrum enim veſtimentum eſt, ſi legas : Et Deus erat Verbum.* Ambroſ. *lib.* 1. *in Luc. num.* 13. *pag.* 1270.

(*c*) Ambroſ. *lib. De fuga ſæculi, num.* 43. *pag.* 434.

(*d*) Ambroſ. *lib. De benedict. Patriarch. cap.* 4. *num.* 16. *pag.* Saint Auguſtin liſoit de même. Auguſtin. *lib.* 12. *contra Fauſtum, cap.* 42. *pag.*

(*e*) Ambroſ. *lib.* 2. *De Abraham, c.* 2. *num.* 7. *pag.* 316.

(*f*) Ambroſ. *lib.* 1. *De Cain & Abel, cap.* 13. *num.* 10. *pag.* 187.

(*g*) *Complevimus pſalmum etiam, cum ejus interpretatione verſiculi, quam græci nonnulli codices, ſed non omnes habent latini. Nam ante reſponſorium proximum verſiculus eſt ; & projecerunt me ſicut mortuum abominatum.* Ambroſ. *in Pſal.* 37.

(*h*) *Et projecerunt me dilectum, ut mortuum abominatum.* Theodoret. *in Pſal.* 37. *pag.* 143. *tom.* 1.

(*i*) *Reſpuerunt me dilectum quaſi mor-*

*attaché*

*attaché mon corps avec des cloux.* Dans le Pſeaume 40. après ces paroles : *Beatum faciat eum in terra*, ſaint Ambroiſe ajoute : (*a*) *Et emundet in terra vitam ejus.* Cette addition eſt auſſi dans Caſſiodore (*b*), dans les anciens (*c*) Pſeautiers de Chartres, de ſaint Germain & de Rome de l'an 1583. Il liſoit ainſi le verſet 136. du Pſeaume 118. (*d*) *Decurſus aquarum deſcenderunt oculi mei, quia non cuſtodivi legem tuam.* Mais il avertit qu'il y avoit des exemplaires grecs qui portoient : (*e*) *Ductus aquarum direxerunt oculi mei ;* & que cette diverſité de leçons pouvoit être arrivée, ou par la faute du copiſte, ou par le retranchement de deux lettres. Dans le chapitre 9. des Proverbes, verſet 12. où nous liſons : *Si ſapiens fueris, tibimetipſi eris ;* il ajouroit : (*f*) *& proximis.* Il y a dans le premier chapitre de ſaint Luc, verſet 29. ſelon la vulgate : *Quæ cùm audiſſet turbata eſt in ſermone ejus ;* ſaint Ambroiſe, au lieu de *audiſſet*, liſoit (*g*) *vidiſſet*, comme on le lit dans (*h*) le grec : ſaint Pierre Chryſologue (*i*) liſoit de même ; & c'eſt ainſi que liſent toutes les verſions de l'Ecriture, la ſyriaque (*k*), l'arabique (*l*), l'éthiopique (*m*), la perſienne (*n*). Au verſet 34. du même chapitre, où notre vulgate lit : *Quoniam virum non cognoſco*, ſaint Ambroiſe liſoit (*o*) *non cognovi.* Il liſoit (*p*) en cette ſorte les verſets 29. & 30. du chapitre 18. de ſaint Luc : *Nemo eſt qui reliquit domum aut parentes, & non recipiat ſepties tantum nunc in hoc tempore ;* la vulgate porte : *& non recipiat multo plura.* La varieté qui ſe trouve dans la leçon du verſet 7. du chapitre 2. n'eſt pas conſiderable : nous liſons *Non erat ei locus in diverſorio ;* ſaint Ambroiſe liſoit (*q*) *in eo diverſorio.* Celle du premier cha-

*tuum abominandum, & clavis confixerunt corpus meum.* Verſio arabica, *Pſalmi* 37. *pag.* 145 *tom.* 3. *Bibliorum polyglottorum, edit. Londinenſis.*

(*a*) Ambroſ. *in Pſal.* 40. *pag.* 870.

(*b*) Caſſiodor. *in Pſal.* 40. *pag.* 130. *tom.* 2. *Venetiis ann.* 1729.

(*c*) *Habentur ea verba. In Pſal. manuſcr. Germ. & Carn. nec non Rom. edito anno* 1583. *Patres Benedictini, not. in hunc Ambroſii locum. pag.* 870.

(*d*) Ambroſ. *in Pſal* 118. *n.* 30. *p.* 1192.

(*e*) *Sunt tamen codices qui habeant :* διξίδες ὕδατων κατέβησαν οἱ ὀφθαλμοί μου, Ductus aquarum direxerunt oculi mei. *Sed ego in græco codice meo* κατέβησαν *legi, hoc eſt*, deſcenderunt, *in quo poteſt fieri, ut in utramlibet partem duarum adjectione aut diminutione litterarum ſcriptor erraverit.*

(*f*) Ambroſ. *in Pſal.* 35. *n.* 6. *p.* 768.

(*g*) Ambroſ. *l.* 1. *in Luc. n.* 8. *p.* 1284.

(*h*) *Illa verò videns perturbata eſt in ſermone ejus.* Tom. 5. *Bibliorum Polyglottorum, pag.* 248.

(*i*) Petrus Chryſologus, *Sermone*, 143. *pag.* 507. *edit. Toloſanæ, ann.* 1670.

(*k*) Tom. 5. *Bibliorum Polyglottorum, pag.* 248.

(*l*) Ibid. *pag.* 249.

(*m*) Ibid.

(*n*) Ibid. *pag.* 248.

(*o*) Ambroſ. *lib.* 2. *in Lucam, num* 14. *pag.* 1286.

(*p*) Ambroſ. *lib.* 2. *de Abraham, c.* 10. *num.* 69. *pag.* 345. On trouve la même leçon dans ſaint Cyprien. Cyprianus, *Epiſt.* 56. *pag.* 91. *& lib.* 3. *Teſtimoniorum, pag.* 310. *edit. Pariſienſis, ann.* 1726.

(*q*) Ambroſ. *lib.* 2. *in Lucam, num.* 39. *pag.* 1294.

pitre de ſaint Jean eſt plus remarquable, quoiqu'elle ne conſiſte que dans la ponctuation. Les Alexandrins, ſelon la (*a*) remarque de ſaint Ambroiſe, & les Egyptiens, après ces paroles : *Omnia per ipſum facta ſunt, & ſine ipſo factum eſt nihil quod factum eſt ;* mettoient un point, & la vulgate en fait de même. Mais il y avoit alors des Catholiques qui conduiſoient la phraſe plus loin, & ne mettoient la ponctuation qu'après ces autres paroles, *In ipſo vita erat.* Saint Ambroiſe ne condamne pas la premiere maniere de ponctuer, mais il lui préfere la ſeconde comme étant conſacrée par l'uſage ; & fait (*b*) voir que les Ariens & les Manichéens ne pouvoient en tiret aucun avantage pour établir leurs erreurs. Dans le chapitre 20. de ſaint Jean, où la vulgate lit : *Dicit ei Jeſus, Maria*, ſaint Ambroiſe liſoit (*c*) : *Maria reſpice ad me ;* ce qui ne ſe trouve dans aucun exemplaire grec ni latin de l'Evangile ſelon ſaint Jean. Il veut que dans le troiſiéme chapitre de l'Epître aux Epheſiens, où nous liſons : *Nos enim ſumus circumciſio qui ſpiritu ſervimus Deo*, on liſe (*d*) : *Qui ſpiritui Dei ſervimus ;* & il en tire une preuve pour la divinité du Saint-Eſprit. Comme les exemplaires varioient ſur cet endroit, il dit qu'ils ont été corrompus par des perfides, apparemment par les Ariens ou par les Macedoniens : il dit que pour les corriger il faut recourir au texte grec. Saint Auguſtin (*e*) emploie auſſi ce paſſage pour la divinité du

(*a*) *Alexandrini quidem & Ægyptii legunt :* Omnia per ipſum facta ſunt, & ſine ipſo factum eſt nihil quod factum eſt ; *& interpoſita diſtinctione ſubjiciunt :* in ipſo vita eſt. *Salva ſit fidelibus illa diſtinctio ; ego non vereor legere :* Quod factum eſt, in ipſo vita eſt ; *& nihil habet quod teneat Arianus ; quia non illius venena conſidero, ſed lectionis ſacræ conſuetudinem recognoſco.* Ambroſ. *in Pſal.* 36. *num.* 35. *pag.* 793.

(*b*) *Unde nec illud verendum eſt, quod ſolent Ariani ſæva interpretatione componere, dicentes factum eſſe Dei Verbum, quia ſcriptum eſt, inquiunt :* Quod factum eſt in ipſo vita eſt. *Primum intelligant, ſi ad ſubſtantiam divinam referant,* quod factum eſt; *Manichæorum ſe quæſtionibus implicari. Objiciunt enim Manichæi : Si quod in ipſo factum eſt, vita eſt ; eſt ergo aliquid quod in ipſo factum non ſit, & mors ſit ; ut duo impie inducant principia. Sed hoc damnat Eccleſia.* Ambroſ. *lib.* 3. *de Fide, num.* 41. *&* 42. *pag* 504.

(*c*) Ambroſ. *lib. de Virginitate, cap.* 4. *num.* 20. *pag* 218.

(*d*) *Et quoniam creatorem Spiritum noverat (Apoſtolus) docet eidem ſerviendum .... Nos enim ſumus circumciſio, qui Spiritui Dei ſervimus. Quod ſiquis de Latinorum codicum varietate contendit, quorum aliquos perfidi falſaverunt, græcos inſpiciat codices, & advertat quia ibi ſcriptum eſt : οἱ πνεύματι θεῦ λατρεύοντες, quod interpretatur latinus,* qui Spiritui Dei ſervimus. *Ergo cùm ſerviendum dicat Spiritui idem Apoſtolus, qui non creaturæ ſed creatori adſerit ſerviendum ; evidenter utique & ipſe ſanctum oſtendit Spiritum creatorem, & in æternæ divinitatis honore venerandum ; quia ſcriptum eſt :* Dominum tuum adorabis & ipſi ſoli ſervies. (Matth. 4. *verſ.* 10.) Ambroſ. *lib.* 2. *de Spiritu Sancto, num.* 45. *& ſeq. pag.* 642.

(*e*) *Non eſt utique creatura Spiritus Sanctus, cui ab omnibus Sanctis talis ſervitus exhibetur dicente Apoſtolo :* Non enim ſumus circumciſio, Spiritui Dei ſervientes, *quod eſt in græco* λατρεύοντες. *Plures enim codices etiam latini ſic habent :* Qui

Saint-Eſprit, fondé ſur la plûpart des exemplaires latins & de preſque tous les grecs qui portoient: *Qui ſpiritui Dei ſervimus*, n'y ayant que très-peu d'exemplaires latins où on lut, *Spiritu Deo ſervimus.*

Sur le livre des Pſeaumes & quelques autres de l'Ecriture.

VIII. Quoique la douceur de l'eſprit (*a*) de Dieu ſe faſſe ſentir dans tous les livres de l'Ecriture ſainte, on la ſent néanmoins plus particulierement dans celui des Pſeaumes. » Car au lieu, dit » ſaint Ambroiſe, que dans tous les autres livres, un ou deux Cantiques en ſont un grand ornement, celui-ci eſt tout compoſé de » ces Cantiques ſacrés, qui ont quelque choſe de plus élevé que » le reſte de l'Ecriture. Moïſe n'a compoſé que deux Cantiques, » l'un à la vûe du prodige arrivé au paſſage de la mer Rouge, » l'autre après la publication de la Loi; & ces deux Cantiques qui » ſont (*b*) comme les yeux du monde & les deux grands lumi- » naires des cieux, éclairent & font briller les écrits de ce Legiſ- » lateur. On ne lit qu'un ſeul Cantique dans tout le livre des Juges. » Iſaïe n'en a compoſé qu'un, comme pour adoucir les peuples » qu'il avoit effrayés par la terreur de ſes reproches. Daniel & » Habacuc n'en ont de même écrit qu'un ſeul. Salomon (*c*), » qu'on dit en avoir compoſé un grand nombre, ne nous a tranſ- » mis que celui qui eſt intitulé : *Cantique des Cantiques*, & que » l'Egliſe reçoit au nombre des Ecritures canoniques. Mais David » a été (*d*) choiſi de Dieu principalement pour ce genre d'écrire, » enſorte que ce que l'on voit rarement briller dans les ouvrages » des autres, brille dans tous ceux de ce Prophéte. L'hiſtoire in- » ſtruit, la loi enſeigne (*e*), la prophétie annonce l'avenir, la cor- » rection réprime les méchans & la morale perſuade: mais les » Pſeaumes produiſent tous ces effets; ils renferment comme une » medecine univerſelle pour toutes les ames. Qu'y a-t-il donc de

---

Spiritui Dei ſervimus; *græci autem omnes, aut penè omnes. In nonnullis autem exemplaribus latinis invenimus non* Spiritui Dei, *ſed* Spiritu Deo ſervimus. Auguſtin. *lib.* 1 *de Trinitate, cap.* 6. *num.* 13. *pag.* 756. *&* 757. *tom.* 8.

(*a*) *Etenim licèt omnis ſcriptura divina Dei gratiam ſpiret, præcipue tamen dulcis Pſalmorum liber.* Ambroſ. *Præfat. in Pſal. num.* 4. *pag.* 738.

(*b*) *Duo igitur illa cantica in libris Moyſis, tanquam duo mundi oculi, cœlique lumina, totum corpus operis ejus illuſtrant.* Ambroſ. *Præfat. in Pſal. num.* 5. *p.* 739.

(*c*) *Salomon ipſe David filius licèt innumera cantica cecinisſe dicatur; unum tamen quod Eccleſia receperit, Canticorum Canticum dereliquit.* Ambroſ. *ibid. num.* 6.

(*d*) *At verò David principaliter à Domino ad hoc munus electus eſt; ut quod in aliis rarum præeminere reliquo opere videtur, in hoc juge & continuum reſulgeret.* Ambroſ. *Præfat. in Pſal num.* 6. *p.* 739.

(*e*) *Hiſtoria inſtruit, lex docet, prophetia annuntiat, correptio caſtigat, moralitas ſuadet: in libro Pſalmorum profectus eſt omnium & medicina quædam ſalutis humanæ. Quicumque legerit, habet quo propriæ vulnera paſſionis ſpecialis poſſit curare remedio.* Ambroſ. *ibid. num.* 7.

» plus (*a*) agréable ? Le peuple Chrétien s'en ſert pour benir Dieu » & pour le prier, pour chanter ſes louanges, pour marquer ſa joie. » Les Pſeaumes ſont le langage de tous les Fidéles ; c'eſt la voix » de l'Egliſe ; c'eſt la profeſſion de foi la plus diſtincte ; c'eſt le cri » de joie & d'allegreſſe des enfans de Dieu ; ils chaſſent la colere, » ils nous délivrent de nos inquiétudes, ils diſſipent nos chagrins, » ils nous défendent la nuit contre l'ennemi de notre ſalut, ils » nous enſeignent pendant le jour la loi du Seigneur, ils ſont » pour nous un bouclier impénetrable quand nous ſommes dans » la crainte, & un cantique de joie quand nous ſommes dans la » paix. Dès le commencement du jour on chante des Pſeaumes, » on en chante de même quand le jour finit. L'Apôtre ordonne » aux femmes de ſe taire dans l'Egliſe, mais elles peuvent (*b*) » rompre le ſilence pour chanter un Pſeaume. Les Pſeaumes con- » viennent à tout âge & à tout ſexe : les vieillards quittent, pour » les chanter, cet air grave & ſérieux qui accompagne la vieilleſſe ; » ceux qui ſont dans l'âge le plus tendre, les chantent ſans appré- » hender que leur chant les porte à la moleſſe : on les chante dans » un âge plus avancé ſans reſſentir les atteintes de la volupté. Les » jeunes filles ne courent aucun riſque pour leur pudeur, quand » d'une voix tendre & délicate elles chantent ces ſaints Cantiques ; » & quoique les enfans ayent ordinairement de la répugnance à » apprendre, ils apprennent néanmoins un Pſeaume avec plaiſir : » Quelle peine n'a-t-on (*c*) point à impoſer ſilence dans l'Egliſe » lorſqu'on lit les leçons de l'Ecriture ? pendant qu'un ſeul lit à » haute voix tous les autres font du bruit ; mais quand on lit un » Pſeaume, il ſe ſuffit à lui-même pour ſe faire écouter avec ſilen- » ce & perſonne ne fait de bruit. Les Pſeaumes ſe chantent égale- » ment par les Empereurs & par les Peuples : chacun s'efforce de » chanter ce qui eſt utile à tout le monde. On chante les Pſeau- » mes dans la maiſon, on les chante dehors, on les apprend ſans » peine, on les retient avec plaiſir. Les Pſeaumes (*d*) uniſſent ceux

(*a*) *Quid igitur pſalmo gratius ? .... Pſalmus enim benedictio populi eſt, Dei laus, plebis laudatio, plauſus omnium, ſermo univerſorum, vox Eccleſiæ, fidei canora confeſſio, auctoritatis plena devotio, libertatis lætitia, clamor jucunditatis, lætitiæ reſultatio, &c.* Ambroſ *Præfat. in Pſal. num. 9. pag. 740.*

(*b*) *Mulieres Apoſtolus in Eccleſia tacere jubet, pſalmum etiam bene clamant : hic omni dulcis ætatis, hic utrique aptus eſt ſexui.* Ambroſ. *Præfat. in Pſal. n. 9. p. 741.*

(*c*) *Quantum laboratur in Eccleſia, ut fiat ſilentium cùm lectiones leguntur ? Si unus loquatur obſtrepunt univerſi : cùm Pſalmus legitur ipſe ſibi eſt effector ſilentii. Omnes loquuntur & nullus obſtrepit. Pſalmum reges ſine poteſtatis ſupercilio reſultant .... Pſalmus cantatur ab imperatoribus, jubilatur à populis.* Ambroſ. *ibid. num. 9. pag 741.*

(*d*) *Pſalmus diſſidentes copulat, diſcor-*

» qui n'étoient pas d'accord, & reconcilient ceux qui s'étoient » mutuellement offenſés. Comment en effet ne pas pardonner à » celui avec qui vous avez adreſſé la même priere? C'eſt ſans doute » un excellent moyen de conſerver la paix dans le peuple fidéle, » que de le réunir comme dans un ſeul chœur pour chanter ces » divins Cantiques; ils ſont comme differentes cordes d'un même » inſtrument, qui compoſent le même concert & la même ſym- » phonie. L'Incarnation (*a*) de Jeſus-Chriſt, ſa Naiſſance, ſa » Paſſion, ſa Reſurrection, ſon Aſcenſion, ſont prédites dans les » Pſeaumes. On y apprend à (*b*) éviter le peché, & à ne pas rougir » de la pénitence. L'exemple d'un ſi grand Roi & d'un ſi grand » Prophéte me retient, dit ſaint Ambroiſe, & m'empêche de tom- » ber; & ſi j'ai eu le malheur de pécher, il m'anime à le confeſſer » & à me relever de mes chûtes. « Ce Pere croyoit le chant des Pſeaumes ſi neceſſaire à un Chrétien, qu'il dit (*c*) que ce ſeroit renoncer à la nature de l'homme, que de commencer & de finir la journée ſans chanter quelques Pſeaumes; puiſque les oiſeaux mêmes ne manquent pas en ces deux momens du jour de benir leur Créateur.

Sur la diviſion du Pſeautier.

IX. Il diviſe le Pſeautier en cinq (*d*) livres, dont le premier finit au quarantiéme Pſeaume, le ſecond au ſoixante-onziéme, le troiſiéme au quatre-vingt-huitiéme, le quatriéme au cent cinquiéme, & le cinquiéme au cent cinquantiéme. Comme l'Ecriture ne marque dans le Pſeautier aucune diviſion, quelques-uns rejettoient celle de ſaint Ambroiſe: mais il prouve (*e*) qu'on doit l'admettre. Elle eſt du moins fort ancienne, & Euſebe de Ceſarée (*f*) dit qu'on la

*des ſociat, offenſos reconciliat, quis enim non remittat ei, cum quo unam ad Deum vocem emiſerit.* Ambroſ. *ibid.*

(*a*) *De virtute autem prophetiæ quid loquar? Quod alii annuntiaverunt per ænigmata, huic ſoli (David) palam aperte videtur eſſe promiſſum, ut Dominus Jeſus ex ejus ſemine naſceretur ſicut dixit ad eum Dominus:* De fructu ventris tui ponam ſuper ſedem tuam. (Pſal. 131. *verſ.* 11.) *In pſalmis itaque nobis non ſolum naſcitur Jeſus, ſed etiam ſalutarem illam ſuſcepit corporis paſſionem, quieſcit, reſurgit, adſcendit ad cœlum, ſedet ad dexteram Patris. Id quod nemo præſumpſerat dicere, hoc ſolus hic Propheta annunciavit, poſtea ipſe Dominus in evangelio prædicavit.* Ambroſ. *Præfat. in Pſal. num.* 8. *pag.* 740.

(*b*) *In his (Pſalmis) diſco vitare peccatum, dediſco erubeſcere pœnitentiam delictorum. Tantus Rex, tantus Propheta ſuo me provocavit exemplo, ut aut commiſſum ſtndeam extenuare peccatum, aut non commiſſum cavere.* Ambroſ. *ibid. num.* 10. *pag.* 741. & 742.

(*c*) *Quis enim ſenſum hominis gerens non erubeſcat ſine Pſalmorum celebritate diem claudere, cùm etiam minutiſſimæ aves ſolemni devotione & dulci carmine ortus dierum ac noctium proſequantur.* Ambroſ. *in Hexam. lib.* 5. *cap.* 12. *num.* 36.

(*d*) Ambroſ. *in Pſal.* 40. *n.* 37. *p.* 882.

(*e*) *Sed iterum forſitan te moveat quomodo quinque libros adſeram, cùm unum pſalterium ſit. Sed etiam evangelium unum eſt, & quatuor libros eſſe negare non poſſumus, &c.* Ambroſ. *ibid num.* 38. *p.* 883.

(*f*) *Libri Pſalmorum iſthac diviſio fuerit, ut cum ipſa accuratiora exemplaria, tum hebraicus textus circumferunt.... in partes*

trouvoit dans le texte hebreu & dans les meilleurs exemplaires grecs. Saint (*a*) Gregoire de Nyſſe & ſaint Epiphane (*b*) l'approuvent; mais elle eſt rejettée de ſaint Hilaire (*c*), de ſaint Jerôme (*d*) & de ſaint Auguſtin (*e*), comme contraire à l'Ecriture, qui ne parle du Pſeautier que comme d'un ſeul livre.

Sur la canonicité de divers livres de l'Ecriture.

X. Saint Ambroiſe donne au livre de Tobie le titre de *Prophetique* (*f*), & le cite pluſieurs fois; il en a même expliqué une bonne partie. Il reçoit auſſi comme canonique (*g*) le livre de Judith, & propoſe aux femmes Chrétiennes l'exemple de cette illuſtre femme. Il attribue à Salomon (*h*) les Proverbes, l'Eccleſiaſte, le Cantique des Cantiques, la (*i*) Sageſſe & l'Eccleſiaſtique (*k*): mais en un endroit il fait (*l*) Sirach auteur de ce dernier livre. Il cite (*m*) le quatorziéme chapitre du livre d'Eſther conteſté non ſeulement par pluſieurs Heretiques, mais encore par quelques Catholiques: & le livre de (*n*) Baruch ſous le nom de Jeremie, ce qui lui eſt commun avec pluſieurs anciens. Dans l'édition que nous ſuivons, dans toutes les anciennes & dans les manuſcrits, ſaint Ambroiſe attribue (*o*) au prophéte Ezechiel la prophétie que nous liſons au troiſiéme chapitre de Malachie:

*Voyez* tome 1. pag. 188. 189.

*porro quinque hebræi librum Pſalmorum dividunt.* Euſebius, *in Pſal. pag.* 2.

(*a*) Gregor. Nyſſen. *Tract. in Pſal. cap.* 5. *pag.* 268. *tom.* 1.

(*b*) Epiphan. *lib. De ponderibus & menſuris, num.* 5 *pag.* 162. *tom.* 2.

(*c*) Hilarius, *Prolog. in Pſal. p.* 1. *&* 2.

(*d*) Hieronym. *Præfat. in librum Pſalmorum, pag.* 855. *tom.* 1. *novæ edit.*

(*e*) Auguſtin. *in Pſal.* 150. *pag.* 1694. *tom.* 4.

(*f*) *Lecto prophetico libro qui inſcribitur Tobiæ, quamvis plene vobis ſancti Prophetæ ſcriptura inſinuaverit, tamen compendiario mihi ſermone de ejus meritis recenſendis & operibus apud vos utendum arbitror.* Ambroſ. *lib. de Tobia, cap.* 1. *pag.* 591. Vide *lib.* 6. *in Hexam. cap.* 4. *num.* 17. *p.* 119.

(*g*) Ambroſ. *lib. de Viduis, cap.* 7. *num.* 37. *pag.* 196 *Eſto igitur vidua temperans: caſta primùm a vino; ut poſſis eſſe caſta ab adulterio .... Nam ſi Judith bibiſſet, dormiſſet cum adultero.* Idem, *ibid. num* 40.

(*h*) *Quid etiam tres libri Salomonis, unus de Proverbiis, alius Eccleſiaſtes, tertius de Canticis Canticorum, niſi trinæ hujus oſtendunt nobis ſapientiæ ſanctum Salomonem fuiſſe ſolertem.* Ambroſ. *Prolog. in Lucam, pag.* 1262.

(*i*) *Salomon ait: Quia* invidiâ diaboli mors intravit in orbem terrarum. (Sap. 2. *verſ.* 24.) Ambroſ. *lib. de Paradiſo, c.* 12. *num* 54. *pag.* 169.

(*k*) *Pulcre iſtud expoſuit nobis Salomon dicens:* Narratio juſti ſemper ſapientia: ſtultus autem ſicut luna mutatur. (Eccleſiaſtici. *cap.* 27. *verſ.* 12.) Ambroſ. *in Pſal.* 36. *num.* 64 *pag.* 807.

(*l*) *Conſidera illum de quo ait in Eccleſiaſtico Syrach.* Omnis homo tranſgrediens in lecto ſuo, contemnens & dicens in anima ſua: Quis me videt? &c. (Eccleſiaſt. *cap.* 23. *verſ.* 25.) Ambroſ. *lib.* 1. *De interpellat. Job. cap.* 3. *num.* 6. *pag.* 627.

(*m*) *Eſther ait:* Non des virgam regni tui iis qui non ſunt. Ambroſ. *in Pſal* 36. *num.* 78. *pag.* 813.

(*n*) *In Hieremiæ quoque libro unum Deum ſcriptura dicit ..... itaque ſic habet:* Hic Deus noſter & non reputabitur alius ad eum, &c. (Baruch. *cap.* 3. *verſ.* 36.) Ambroſ. *lib.* 1. *De Fide, cap.* 3. *num.* 28. *pag.* 449. *& lib.* 1. *De Pœnit. cap.* 9. *num.* 43. *pag.* 402.

(*o*) *Ezechiel dicit:* Ecce venit Dominus omnipotens, & quis ſuſtinebit diem adventus ejus, &c. (Malach. *cap.* 3. *v.* 2.) Ambroſ. *in Pſal* 36. *num.* 26. *pag.* 789.

Digitized by Google

mais dans l'édition romaine, au lieu d'Ezechiel on lit Malachie. Il reçoit comme canoniques, & comme faiſant partie du livre de Daniel, l'Hymne (*a*) des trois jeunes Hebreux dans la fournaiſe; l'hiſtoire de Suſanne (*b*); celle des (*c*) prêtres de Bel & de leurs impoſtures; & celle de Daniel (*d*) jetté dans la foſſe aux lions. Il ne s'explique pas ſur la canonicité du ſecond livre des Machabées, mais on ne peut douter qu'il ne le crût authentique, puiſqu'il rapporte fort au long le martyre du ſaint vieillard Eleazar, qu'il dit (*e*) avoir été de la race ſacerdotale & un docteur de la Loi; celui des ſept freres (*f*) Machabées & de leur mere, dont il releve le courage invincible. Il paroît perſuadé (*g*) qu'Eſdras rétablit de mémoire les livres de l'Écriture. Il cite (*h*) le quatriéme de ceux qui portent ſon nom, en conſeille (*i*) la lecture & le releve au-deſſus des philoſophes. » Qui eſt, dit-il (*k*), » le premier, d'Eſdras ou de Platon? Saint Paul ne s'eſt point » attaché aux opinions de Platon, mais il a ſuivi ce qu'Eſdras a

(*a*) *Cantaverunt Hebræi, cum veſtigia eorum tactu flammæ rorantis humeſcerent, & intus extraque ardentibus omnibus; ſolos tamen iguit innoxios lamberet nec adureret.* Ambroſ. *lib. 6. in Lucam, num. 7. p. 1385.* Vide, *lib. 1. De Fide, cap. 4. n. 33. p. 450.*

(*b*) *Ingemuit Suſanna, & dixit:* Angustiæ mihi adſunt undique: ſin enim hoc fecero, morte æternâ peribo: ſin autem, non effugiam manus veſtras. (Daniel. *cap. 13. verſ. 22.*) Ambroſ. *lib. De fuga ſæculi, cap. 9. pag. 438.* Vide, *lib. 3. De Spiritu Sancto, cap. 6. num. 43. pag. 673. & in Pſal. 118. Sermone 3. num. 44. pag. 1007.*

(*c*) *Daniel ſacerdotum furta prodebat, & ſuperſtitiones eorum redarguebat, oſtendens nulla veritate ſubnixas, ſed fraudibus adumbratas.* Ambroſ. *lib. 1. De Jacob & vita beata, cap. 8. num. 36. pag. 457.*

(*d*) *Neget beatum.... Daniel ſanctum eum inter leones ſtare intrepidus, & prandium ei raptus ab Angelo propheta deferret. Non utique ideo beatus, quia alienum praudebat prandium: ſed quia meritis ſuis impaſta leonum ora elaudebat.* Ambroſ. *lib. 2. De Jacob & vita beata, cap. 9. num. 39. pag. 474.* Vide *eundem* Ambroſ. *in Pſal. 36. num. 11. pag. 781.*

(*e*) *Nec te, Eleazare, prætermittam, ut pote ſacerdotum Sacerdos, ſed tuis juvandus orabis: qui genere Sacerdos peritus in lege, maturus ævi, cum oblatus eſſes Antiocho perſecutori, nec tentamentis potuiſti capi, nec præmiis inflecti, nec ſupplicionum acerbitatibus frangi, &c.* Ambroſ. *lib. 2. De Jacob & vita beata, cap. 10. num. 40.*

(*f*) Idem, *ibid. cap. 11. & cap. 12. pag. 475. & ſeq.*

(*g*) *Eſdras memoria ſcripturas reddidit.* Ambroſ. *Epiſt. 63. num. 30. pag. 1030.*

(*h*) *In Eſdræ libris legimus:* Quia cum venerit judicii dies, reddet terra defunctorum corpora, & pulvis reddet eas, quæ in tumulis requieſcunt, reliquias mortuorum. (IV. Eſdræ *cap. 7. verſ. 32.*) Ambroſ. *lib. De bono mortis, cap. 10. n. 45. p. 407.*

(*i*) *Tibi Eſdræ librum legendum ſuadeo, qui & illas philoſophorum nugas deſpexerit; & abditiore prudentia, quam collegerat ex revelatione, perſtrinxerit eas, (animas) ſubſtantiæ eſſe ſuperioris.* Ambroſ. *Epiſt. 34. pag. 922.*

(*k*) *Quis utique prior, Eſdras an Plato? Nam Paulus Eſdræ, non Platonis ſecutus eſt dicta. Eſdras revelavit ſecundum collatam in ſe revelationem juſtos cum Chriſto futuros, futuros eum Sanctis. Hinc & Socrates ille feſtimare ſe dicit ad illos ſuos deos, ad illos optimos viros. Noſtra ſunt itaque quæ in philoſophorum litteris præſtant: & ille poſuit ea quorum proprium teſtimonium non habebat: nos divini præcepti habemus auctoritatem, &c.* Ambroſ. *lib. De bono mortis, cap. 11. num. 51. pag. 410.*

» enſeigné. Eſdras, ſuivant la revelation qu'il en avoit eue, a dit » que les juſtes ſeront avec Jeſus-Chriſt & avec les Saints. So- » crate a dit auſſi qu'il ſe hâte d'aller avec ſes dieux & avec les » hommes de bien. Convenons donc que ce qu'il y a de meil- » leur dans les livres des philoſophes vient de nous. Socrate ne » pouvoit autoriſer ce qu'il a dit : mais nous, nous avons l'autorité » de la Loi de Dieu.

Sur les livres du nouveau Teſtament.

XI. A l'égard des livres du nouveau Teſtament, on peut remarquer que ſaint Ambroiſe (*a*) reçoit l'hiſtoire de la femme adultere rapportée dans le chapitre 8. de ſaint Jean, & qu'il l'allegue (*b*) même pluſieurs (*c*) fois ; qu'il attribue (*d*) à ſaint Paul l'Épître aux Hebreux ; la ſeconde (*e*) Epître de ſaint Pierre ; celle de ſaint Jude (*f*) ; la ſeconde (*g*) de ſaint Jean, aux Apôtres dont elles portent le nom ; qu'en parlant de la ſeconde de ſaint Jean, il dit qu'elle eſt d'un homme ſaint & qui parloit par le Saint-Eſprit ; que dans le chapitre cinquiéme de la premiere Epître de ſaint Jean, il joint les verſets ſix & huit, paſſant le ſeptiéme où nous liſons : *Tres ſunt qui teſtimonium dant in cœlo, Pater, Verbum & Spiritus Sanctus, & hi tres unum ſunt ;* qu'il lit les deux autres verſets en cette ſorte : (*h*) *Per aquam & Spiritum venit Chriſtus Jeſus, non ſolùm in aqua, ſed per aquam & ſanguinem. Et Spiritus teſtimonium dicit, quoniam Spiritus eſt veritas : quia ſunt tres teſtes, ſpiritus, aqua, ſanguis, & hi tres unum ſunt ;* & qu'il cite (*i*) l'Apocalypſe ſous le nom de ſaint Jean l'Évangeliſte.

---

(*a*) *Semper quidem decantata quæſtio & celebrit abſolutio ſuit mulieris ejus quæ in libro Evangelii quod ſecundùm Joannem ſcribitur, adulterii rea oblata eſt Chriſto.* Ambroſ. *Epiſt.* 26 *num.* 2. *pag.* 894.

(*b*) Ambroſ. *Epiſt.* 25. *num.* 4. *& ſeq. & lib.* 2. *De interpellat. David, cap.* 5. *n.* 20. *pag.* 645.

(*c*) Idem, *Epiſt.* 26. *ad Irenæum, pag.* 894. *& ſeq.*

(*d*) *Auctoritatem aiunt* (*Novatiani*) *apoſtolicæ ſibi ſuffragari ſententiæ, allegantes ſcriptum ad Hebræos :* Impoſſibile eſt enim hos qui ſemel illuminati ſunt, &c. (Hebr. 6. *verſ.* 4.) Ambroſ *lib.* 2. *de Pœnit. cap.* 2. *num.* 6. *pag* 417. *& lib. De fuga ſæculi, cap.* 3. *num.* 16. *pag.* 424.

(*e*) *Cùm Petrus apoſtolus in Epiſtola ſua ſcripſerit operatam Domini miſericordiam, per paſſionem crucis, ut nos, inquit, faceret divinæ conſortes naturæ.* (II. Petr. *cap.* 1. *verſ.* 4.) Ambroſ. *lib. De Incarnat. cap.* 8. *num.* 81. *pag.* 722.

(*f*) *Dictum eſt ab Angelo Michaële in Epiſtola Judæ :* Imperet tibi Dominus. (Judæ, *verſ.* 9.) Ambroſ. *lib.* 6. *in Lucam, num.* 43. *pag.* 1393.

(*g*) *Cùm & alius vir ſanctus loquutus ſpiritu, dixerit declinandas hujuſmodi beſtias* (*Hæreticos*) *nec ſalutatione recipiendas neque congreſſu.* (II. Joan. *verſ.* 10.) Ambroſ. *Epiſt.* 2. *num.* 4. *pag.* 811.

(*h*) Ambroſ. *lib.* 3. *De Spiritu Sancto, cap.* 10 *num.* 67. *pag.* 678.

(*i*) *Omnipotentem etenim Chriſtum ſuprà docuimus, & in Joannis Evangeliſtæ Apocalypſi.... ſignificatum.* Ambroſ. *lib. De Incarnat. cap.* 10. *num.* 114. *pag.* 728. Vide Idem, *in Pſal.* 1. *num* 54. *pag.* 763. *in Pſal.* 40. *num.* 26. *pag.* 878. *& lib. De Virginitate, cap.* 14. *num.* 86. *pag.* 234.

XII.

Sur divers endroits de l'Ecriture de l'ancien Teſtament.

XII. Nous avons déja remarqué que ſaint Ambroiſe met la création du monde au Printems (*a*), & qu'il autoriſe ce ſentiment par ce paſſage de l'Exode : *Ce mois-ci eſt le commencement des mois, c'eſt le premier de l'année ;* & qu'il dit que l'on récitoit ces paroles aux nouveaux Batiſés. Bede (*b*) a donné les Actes d'un Concile tenu en Paleſtine par Theophile Evêque de Céſarée, & par ordre du pape Victor, où il fut decidé que le monde avoit été créé au printems : mais ces Actes paroiſſent (*c*) peu dignes de foi, & Bede eſt trop éloigné du tems où on les ſuppoſe écrits, pour leur donner de l'autorité. Saint (*d*) Ambroiſe dit que par les quatre fleuves du Paradis terreſtre les Grecs entendent le Gange, le Nil, l'Euphrate & le Tygre. Nous liſons dans la Vulgate, au chapitre IV. de la Geneſe, verſet 24. que l'*on vengera ſept fois la mort de Caïn, & celle de Lamech ſeptante fois ſept fois.* Saint (*e*) Ambroiſe, & avant lui ſaint (*f*) Baſile, ont entendu autrement ce paſſage & l'ont expliqué ainſi : On ſe vengera ſept fois de Caïn, & ſeptante fois ſept fois de Lamech. Ce ſens ſuppoſé, Lamech dit : que ſi Caïn avoit été puni ſept fois, il devoit l'être lui-même ſeptante fois ſept fois : parce que Caïn n'avoit point eu d'exemple de la maniere dont Dieu devoit punir l'homicide ; au lieu que Lamech ayant été témoin de la punition de Caïn, n'avoit pas laiſſé de commettre un ſemblable crime. Les verſions ſyriaque (*g*) & arabique (*h*) favoriſent cette explication. S. Ambroiſe (*i*) met

(*a*) *Ut oſtenderet ſcriptura veris tempora in conſtitutione mundi, ait :* Menſis hic vobis initium menſium, primus eſt vobis in menſibus anni. (Exod. 12. *verſ.* 2.) *Primum menſem vernum tempus appellans ..... regeneratis itaque dicitur : Menſis hic vobis initium menſium, primus eſt vobis in menſibus anni.* Ambroſ. *lib.* 1. *in Hexam. cap.* 4. *num.* 13. *&* 14 *pag.* 7

(*b*) *Quatuor mundi tempora accipiuntur, ver, æſtus, autumnus, hyems. Quod ergo tempus primùm factum in mundo ? Epiſcopi reſponderunt, Vernum, &c.* Beda, *De æquinoctio, pag.* 232. *tom.* 2.

(*c*) *Voyez* M. Tillemont, *tome* 3. *de ſon hiſtoire Eccleſiaſtique, pag.* 632. *&* 633. & *notre troiſiéme tome, page* 555.

(*d*) *Hæc igitur quatuor ſunt flumina ... (Paradiſi) Ganges, ſecundùm Græcos, qui fluit contra Indiam. Geon autem Nilus, qui circuit terram Ægypti vel Æthiopiam. Meſopotamia autem dicitur, quod Tigris & Euphrates includerint eam ; eo quod inter duo hæc flumina conſtituta ſit, quod etiam longè poſitis nomen ipſum & opinio communis expreſſit.* Ambroſ. *lib. De Paradiſo, cap.* 3. *num.* 14 *pag.* 150.

(*e*) *Unde in Lamech ſeptuageſies ſepties vindicatur, quia gravior culpa ejus eſt, qui nec poſt damnationem ſe correxit alterius. Caïn impetu quodam improvido antè peccaverat : Lamech utique quod in altero reprehenſum adverterat, cavere debuerat.* Ambroſ. *lib.* 2. *De Caïn & Abel, num.* 38. *pag.* 224.

(*f*) *Septies enim vindicatum eſt de Caïn : de Lamech verò in ſimile peccatum ipſo ſeptuageſies ſepties.* Baſil. *In regulis brevius tractatis, cap.* 47. *pag.* 431. *tom.* 2.

(*g*) *Nam ſeptuplum rependetur Caïno : Lamech verò ſeptuageſies ſepties.* Tom. 2. *Bibliorum polyglottorum, pag.* 13.

(*h*) *Si multum animadverſum eſt in Cain, in Lamech etiam magis ac magis.* Ibid *p.* 19.

(*i*) Ambroſ. *De Arca & Noe, num.* 60. *pag.* 253.

auſſi le commencement du déluge au printems; il croit qu'il a été univerſel; que ce fut le Saint-Eſprit (*a*) & non pas le vent qui fit diminuer les eaux du déluge; que la montagne ſur laquelle l'Arche s'arrêta (*b*) s'appelloit la montagne du Quarré. La paraphraſe chaldaïque (*c*) l'appelle *Cardu*, & la verſion ſyriaque *Carda*. Qu'Enoch & Elie ont (*d*) tranſporté dans le Ciel les tréſors de leurs vertus; que Mathuſalem (*e*) a ſurvécu au déluge, ce qui paroît incroyable, puiſqu'il n'eſt pas excepté du nombre de ceux qui périrent par les eaux. Néanmoins dans quelques exemplaires des Septante (*f*) on liſoit que ce Patriarche avoit vécu quatorze ans après le déluge. D'autres, trois (*g*) grecs, un latin & un ſyriaque, mettoient ſa mort ſix ans avant le déluge: mais les uns & les autres s'éloignoient du texte hebreu, qui met la mort de Mathuſalem l'année même du déluge; & c'eſt à cette leçon qu'il faut s'en tenir, ſuivant la regle établie par ſaint Auguſtin (*h*), qu'en cas de varieté entre les exemplaires grecs & hebreux ſur des faits qui enferment contradiction, on doit s'en rapporter plutôt à l'original qu'à la traduction. Saint (*i*) Jerôme & S. Auguſtin (*k*) ont traité à fond cette difficulté qui étoit celebre de leur tems. C'eſt encore une opinion de ſaint Ambroiſe, qu'Abraham (*l*) avant ſa

(*a*) **Et induxit Dominus ſpiritum ſuper terram & ceſſavit aqua.** (Geneſ. *cap.* 8. *verſ.* 1.) *Non puto hoc ita dictum, ut Spiritus nomine ventum accipiamus. Neque enim ventus poterat ſiccare diluvium. Alioquin cùm mare ventis exagitetur quotidie, eximaniretur profectò. Nam quomodo non evacuaretur mare ventorum vi, cui ceſſiſſet toto diffuſum orbe diluvium uſque ad Herculis, ut aiunt, columnas & mare magnum tectis montium excelſorum verticibus exæſtuans? Spiritus igitur divini virtute inviſibili diluvium illud repreſſum eſſe non dubium eſt, cœleſti operatione non flatu.* Ambroſ. *lib. De Noë & Arca, cap.* 16. *num.* 58. *pag.* 251.

(*b*) *Tunc ergo ſedit arca, hoc eſt, in menſe ſeptimo ſeptima & vigeſima menſis ſuper montem Quadrati.* Ambroſ. *ibid. cap.* 17. *num.* 60. *pag.* 253.

(*c*) Tom. 1. *Bibliorum polyglottorum, pag.* 31.

(*d*) *Dives Enoch, qui quod habuit ſecum tranſtulit, & omnem illum bonitatis ſuæ cenſum cœleſtibus intulit receptaculis. Qui ideo raptus eſt, ne cor ejus malitia mutaret. Dives Elias, qui virtutum ſuarum theſauros curru igneo ſublimis ſedibus ætheriis invexit.* Ambroſ. *Epiſt.* 38. *n.* 7. *p.* 942.

(*e*) *De Mathuſala quid dicam? Cujus ultra diluvium numerantur anni, ut quoniam ſolus eſt Chriſtus, cujus vita nullam ſenſit ætatem, in majoribus quoque ſuis non ſenſiſſe diluvia videretur.* Ambroſ. *lib.* 3. *in Lucam, num.* 48. *pag.* 1332.

(*f*) Vide *notas Patrum Benedictinorum in hunc Ambroſii locum.*

(*g*) *In quibuſdam etiam codicibus græcis tribus, uno latina, & uno etiam ſyro inter ſe conſentientibus, inventus eſt Mathuſalem ſex annis ante diluvium eſſe defunctus.* Aug. *lib.* 15. *De Civit. Dei, c.* 13. *p.* 394. *to.* 7.

(*h*) *Cùm diverſum aliquid in utriſque codicibus invenitur, quando quidem ad fidem rerum geſtarum utrumque eſſe non poteſt verum, ei linguæ potius credatur, unde eſt in aliam per interpretes facta tranſlatio.* Idem, *ibid.*

(*i*) Hieronym. *lib. Quæſt. hebraïc. pag.* 512. & 513.

(*k*) Auguſtin. *lib.* 15. *De Civitate Dei, cap.* 11. & 13.

(*l*) *Quamdiu Chaldæus fuit* (*Abraham*) *hoc eſt non ſolùm in regione ſed etiam in opinione Chaldæorum non poterat Deum videre, quem intra mundum quærebat, &c.* Ambroſ. *lib. De Abraham, num.* 9. *pag.* 316.

vocation étoit dans l'erreur des Chaldéens. Il dit que (*a*) Melchiſedech n'étoit pas un ange, mais un homme ſaint & prêtre de Dieu; qu'il étoit la figure de Jeſus-Chriſt qui eſt ſans pere ſelon ſa naiſſance temporelle, & ſans mere ſelon ſa divine generation; que les trois hommes qui apparurent (*b*) à Abraham repréſentoient les trois Perſonnes de la Trinité. Il excuſe (*c*) l'inceſte des filles de Loth, ſur ce que perſuadées de la ruine totale du genre humain, ce ne fut que pour l'empêcher qu'elles donnerent dans cet excès & non pour contenter leur ſenſualité: mais il ne croit pas que cette raiſon ait lieu pour excuſer Loth, lui qui avoit appris de l'Ange que Sodome ſeule périroit, & non le monde entier. Les filles de Loth n'ont pas paru excuſables à ſaint Auguſtin qui dit (*d*) qu'elles auroient dû plutôt ſe reſoudre à n'être jamais meres, que d'abuſer ainſi de leur pere; pouvant (*e*) ſur-tout apprendre de lui ſi l'opinion où elles étoient que le monde entier étoit détruit, avoit quelque fondement. Il eſt auſſi à remarquer que ſaint Ambroiſe n'a pris la défenſe des filles de Loth, que pour combattre les Manichéens, qui rejettoient l'ancien Teſtament comme l'ouvrage d'un mauvais principe, ſous le faux prétexte qu'on y approuvoit les crimes les plus énormes. C'eſt dans le même eſprit que ſaint Ambroiſe tâche de juſtifier l'action de Thamar, prétendant (*f*) qu'elle n'avoit point pour principe une paſſion criminelle comme celle de Juda, mais le deſir ſeul d'avoir

Geneſ. 18. 2.

*Voyez* la note des Benedictins ſur le premier livre ſur Abraham, chap. 6. p. 30.

(*a*) *Melchiſedech per quem Abraham hoſtias ſuas obtulit, non Angelum unique ſecundum judaïca ludibria intelligit Eccleſia, ſed virum ſanctum, ac ſacerdotem Dei, qui typum gerens Domini & ſine patre & ſine matre, ſine generationis enarratione, & ſine initio, & ſine fine deſcribitur; ut oſtenderet ſempiternum Filium Dei in hunc mundum eſſe venturum, qui & ſine patre ſecundum incarnationem natus eſt, & ſine matre ſecundum divinam generationem; & ſine enarratione generationis; quia ſcriptum eſt: Generationem quis enarrabit?* Ambroſ. *lib.* 3. *De Fide, cap.* 11. *num.* 88. *pag.* 513.

(*b*) *Ecce tres viri ſtabant ſecus illum* (Geneſ. 18. *verſ.* 2.) *vide primo fidei myſterium. Deus illi apparuit, & tres adſpexit; cui Deus reſulget, Trinitatem videt, nec ſine Filio Patrem ſuſpicit, nec ſine Spiritu Sancto Filium conſpicitur.* Ambroſ. *lib.* 1. *De Abraham, cap.* 5. *num.* 33. *pag.* 295.

(*c*) *Excuſantur autem filiæ ſancti Lot, quia putaverant non vicinæ regionis ſed totius orbis fuiſſe illud exitium, & ſe ſolas cum patre ſuperſtites ex omnibus populis remanſiſſe. Et ideo ne genus deficeret humanum, paternum petiſſe concubitum, ut ſemen generationis humanæ de patre ſuo reſuſcitarent. Non ergo libidinis vitium fuit, ſed generationis remedium, quod non puto criminis duci loco .... Non mirum ſi puellas decepit opinio, quæ putarent totius populos orbis periſſe. Non eadem eſſet Lot ſancti excuſatio, qui audierat ab Angelis locum illum, non totum mundum eſſe periturum.* Ambroſ. *lib.* 1. *De Abraham, cap.* 7. *num.* 56 *pag.* 300. & 301.

(*d*) *Potius quidem numquam eſſe matres, quam ſic uti patre debuerunt.* Auguſtin. *lib.* 22. *contra Fauſtum, cap.* 43. *p.* 386. *t.* 8.

(*e*) *Vide* Ephrem, *in c.* 19. *Geneſ. verſ.* 31. *pag.* 51. *tom.* 1. *magnorum Bibliorum, edit. Pariſ. ann.* 1644

(*f*) *Hæc mulier non tam famoſa, quàm juſta; non enim temporalis uſum libidinis requiſivit, ſed ſucceſſionis gratiam concupivit.* Ambroſ. *lib.* 3. *in Lucam, num.* 18. *pag.* 1310.

des enfans de la famille avec laquelle elle s'étoit alliée : auſſi Juda dit : (*a*) *Elle eſt plus juſte que moi*, reconnoiſſant qu'il lui avoit fait injuſtice en ne lui tenant point la parole qu'il lui avoit donnée, & en lui donnant occaſion de faire ce qu'elle avoit fait. » Nous » ne prenons pas, ajoute ſaint Ambroiſe (*b*), la défenſe de Tha- » mar au préjudice de Juda, mais nous excuſons l'un & l'autre, » ou plutôt ce n'eſt pas nous qui les excuſons ; le myſtere caché » ſous cette action la juſtifie. Phares & Zaram furent les ſeuls en- » fans de Thamar ; & après les avoir mis au monde (*c*) elle paſſa » le reſte de ſes jours dans la viduité. « Il croit (*d*) que ce fut le Fils de Dieu qui apparut à Moïſe dans le buiſſon ardent ; qu'Aaron ne fit pas un veau d'or entier (*e*) mais ſeulement la tête, action qu'il n'oſe ni excuſer ni condamner ; que les (*f*) Levites, en conſéquence de l'ordre de Moïſe, ne tuerent que trois mille hommes coupables d'idolâtrie. Il met (*g*) Debora au nombre des veuves, & lui donne (*h*) pour Fils Barach : mais ſaint Jerôme (*i*) nie l'un & l'autre. Quoiqu'il condamne le vœu de Jephté d'imprudence (*k*) & de cruauté (*l*), qui méritoit d'être expiée par les larmes, il ne le condamne pas néanmoins pour l'avoir executé, & il ſemble croire (*m*) que Jephté ne pouvoit s'en diſpenſer. Il dit

(*a*) *Juſtificata eſt Thamar magis quàm ego ; propter quod non dedi eam Selon filio meo.* (Geneſ. *cap.* 38. *verſ.* 26.) Ambroſ. *ibid.*

(*b*) *Sed non ita illam defendimus, ut iſtum accuſemus : immo utrumque excuſamus ; non autem nos, ſed myſterium quod copulæ illius fructus expreſſit.* Ambr. *ibid. num.* 19.

(*c*) *Nunquam poſtea virum experta eſt* (Thamar) *amictum viduitatis ſumpſit à cœtu.* Ambroſ. *ibid. num.* 18.

(*d*) *Quis eſt in rubo viſus Moyſi, niſi primogenitus Dei Filius ?* Ambroſ. *in Pſal.* 43. *num.* 15. *pag.* 893.

(*e*) *Coactus Aaron petiit annuloe eorum & inaures mulierum : quæ tradita in ignem miſit, & conflatum eſt capue vituli ..... Neque excuſare tantum ſacerdotem poſſumus neque condemnare audemus.* Ambroſ. *Epiſt.* 66 *num.* 2. & 3. *pag.* 1054.

(*f*) *Occiſa quidem ſcribuntur tria millia hominum.* Ambroſ. *ibid. pag.* 1056.

(*g*) *Prolixum eſt complecti omnes* (Viduas) *cognoſcite aliquas & præcipue Debboram, cujus nobis prodidit ſcriptura virtutem.* Ambroſ. *lib. De Viduis, cap.* 8. *num.* 43. *pag.* 197.

(*h*) *In mulieris* (Debboræ) *manu ſummam fuiſſe victoriæ docet Barach filius dicens :* Niſi tu veneris mecum, non ibo, quia non novi diem in qua dirigit Dominus Angelum ſuum mecum. (Judic. *c.* 4. *verſ.* 8.) Ambroſ. *ibid. num.* 46. *pag.* 198.

(*i*) *Quidam imperiti, & Debboram inter viduas numerant, ducemque Barach arbitrantur Debboræ filium, cum aliud ſcriptura commemoret.* Hieronym. *Epiſt.* 47. *ad Furiam, pag.* 561. *tom.* 4.

(*k*) *Jephte victor ab hoſte remeavit : ſed vexilla referens triumphalia, ſuo victus eſt ſacramento, ut pietatem occurrentis filiæ parricidio remunerandam putaret. Primùm omnium quid opus fuit tam facilè jurare, & incerta vovere pro certis, quorum neſciret eventum ? Deinde ad quid ſacramenta triſtia Domino Deo reddit, ut cruentis ſolvat ſua vota funeribus ?* Ambroſ. *In apologia David, cap.* 4. *num.* 16. *pag.* 681.

(*l*) *Dura promiſſio, acerbior ſolutio, quam neceſſe habuit etiam ipſe qui fecit.* Ambroſ. *lib.* 3. *De Officiis, cap.* 12. *n.* 78.

(*m*) *Non poſſum accuſare virum qui neceſſe habuit implere quod voverat : ſed tamen miſerabilis neceſſitas, quæ ſolvitur parricidio.* Ambroſ. *ibid.*

que Samuël (*a*) apparut veritablement à Saül & lui prédit ce qui devoit arriver; qu'Elisée nourrit (*b*) cent personnes avec dix pains d'orge & qu'il y en eut même de reste: l'Ecriture en marque vingt; & saint Ambroise en compte autant dans son troisiéme (*c*) livre des Offices. Il marque (*d*) que Naaman outre la guérison de son corps, reçut aussi celle de l'ame; & que renonçant au culte des faux dieux, il promit de ne plus sacrifier à l'avenir qu'au vrai Dieu. Il semble ne pas douter du salut de Salomon, car il lui donne (*e*) le titre de saint, à quoi il ajoute que les Juifs le tenoient pour le Christ. Il croit (*f*) qu'Isaïe fut scié par le milieu du corps, & que c'est de lui dont parle saint Paul, lorsqu'il dit (*g*) des Saints de l'ancien Testament: *Quelques-uns ont été sciés.* C'étoit du tems de saint Ambroise une tradition qu'Isaïe (*h*) ou quelque-autre Prophéte étant en prison & sur le point d'être condamné à mort, le diable lui apparut & s'offrit de lui sauver la vie s'il vouloit dire que ce n'étoit pas au nom du Seigneur qu'il avoit parlé; mais que ce Prophéte aima mieux mourir pour la verité, que de sauver sa vie à cette condition. Il (*i*) rejette le sentiment des Juifs qui, par l'abomination de la desolation prédite par le prophéte Daniel, entendoient les prophanations du Temple faites par les Romains, & soutient que cette prophétie n'aura son accomplissement qu'à l'avénement de l'antechrist. IV. Reg. 1. 42.

(*a*) *Samuel post mortem, secundùm scripturæ testimonium futura non tacuit.* Ambros. *lib.* 1. *in Lucam, num.* 33. *p.* 1277.

(*b*) *Itaque decem panes hordeaceos dividere in plebem jussit ministro.* (*Elisæus*) Ambros. *lib.* 6. *in Hexam. cap.* 2. *n.* 6. *p.* 115.

(*c*) Ambros. *lib.* 3. *De Officiis, cap.* 1. *num.* 6. *p.* 109.

(*d*) *Abluitur caro* (*Naaman*) *affectus ablutur. Non enim magis corporis quàm mentis lepram video fuisse mundatam; quando post baptismum, veteris erroris colluvione detersa, negat se dis alienis hostias, quas spoponderat Domino, esse libaturum.* Ambros. *lib.* 4. *in Lucam, num.* 51. *p.* 1348.

(*e*) *Quid de Salomone sancto loquar, cujus posteriora enim gravi errore non carent, unigus tamen judaïcum ipsum existimat venisse pro Christo.* Ambros. *In Apologia David, num.* 13. *pag.* 680.

(*f*) *Neget quis beatum Esaïam, cùm medius secaretur.* Ambros. *lib.* 2. *num* 39. *pag.* 474.

(*g*) *Sic & ad Hebræos habes, in caprinis pellibus ambulabant, sæcli sunt..... cùm Esaïas sectus esse doceatur.* Ambros. *in Luc. num.* 122. *pag.* 1530.

(*h*) *Fertur Prophetæ cuidam & plerique ferunt quod Esaïæ in carcere posito, cum mole imminentis urgeretur exitii, dixisse diabolum: Dic quia non à Domino locutus es quæ dixisti, & omnium in te mentes affectusque mutabo, ut qui indignantur, injuriam, absolutionem conferant. Sed ille gratius judicavit pro veritate supplicium, quam pro adulatione Beneficium.* Ambros. *in Psalm.* 118. *num.* 32. *pag.* 1124.

(*i*) *Hierusalem ab exercitu obsessa est & expugnata à Romano duce, unde Judæi putaverunt tunc factam abominationem desolationis, eo quod caput porci in Templum jecerint illudentes Romani judaicæ ritum observantiæ. Quod ego nec furens dixerim: abominatio enim desolationis execrabilis adventus Antichristi est, eo quod sacrilegiis in sanctis mentium interiora contaminet, &c.* Ambros. *lib.* 10. *in Lucam, num.* 15. *pag.* 1507.

Sur divers endroits du nouveau Teſtament.

XIII. Lorſque ſaint Matthieu dit de Joſeph qu'il n'avoit point connu Marie quand elle enfanta ſon premier né, cela ne ſignifie point, dit ſaint Ambroiſe, qu'il l'ait (*a*) connue depuis: la particule *donec*, juſqu'à ce que, ne marquant pas en cet endroit que la choſe dont on parle ſoit arrivée après cela, mais ſeulement qu'elle n'arriva pas juſqu'à ce tems. C'eſt dans (*b*) le même ſens que le Seigneur dit dans Iſaïe, qu'il ſera le Dieu de ſon peuple juſqu'à leur plus grande vieilleſſe; & que Dieu le Pere dit à ſon Fils: *Aſſeyez-vous à ma droite juſqu'à ce que je réduiſe vos ennemis à vous ſervir de marche-pié.* On ne peut pas conclure de ces ſortes d'expreſſions ni que le Fils de Dieu ceſſera de s'aſſeoir à la droite de ſon Pere quand il aura mis tous ſes ennemis ſous ſes piés; ni que le Seigneur ceſſera quelque jour d'être le Dieu de ſon peuple. C'eſt donc mal-à-propos que les ennemis de la virginité perpétuelle de Marie l'ont combattue par cet endroit de l'Evangile: ces mots *juſqu'à ce que*, marquant quelquefois un tems certain, & quelquefois un tems indéfini. Cette obſervation eſt de ſaint Jerôme (*c*), qui s'en ſert pour réfuter l'erreur d'Helvidius: ce Pere cite entre-autres paſſages de l'Ecriture celui où Jeſus-Chriſt dit à ſes Apôtres: (*d*) *Je ſuis avec vous juſqu'à la fin du monde.* » Eſt-ce donc, dit ce ſaint Docteur, qu'après la fin du » monde, Jeſus-Chriſt ſe ſéparera de ſes Diſciples, & qu'ils ſe- » ront privés de ſa compagnie lorſqu'étant aſſis ſur douze trônes

Iſaï. 46. 4.

Pſal. 109. 2. 1.

(*a*) *Conſiderandum etiam quare non regreſſum dixerit corvum; donec ſiccaret aqua à terra* (Geneſ. 8. *verſ.* 7.) *quaſi verò poſteà ſit regreſſus. Sed hæc locutio familiaris eſt ſcripturæ divinæ. Si quidem & in Evangelio habes ſcriptum de ſancta Maria, quod non cognoverit eam Joſeph donec peperit Filium, cùm utique nec poſtea cognoverit.* Ambroſ. *lib. De Noë & Arca, cap.* 17. *num.* 63.

(*b*) *Simul etiam movere non debet quod ait Evangeliſta: Non cognovit eam donec peperit filium; illud cum vel idioma ſcripturæ eſt, ſicut habes alibi; & donec ſeneſcant ego ſum: numquid poſt illorum ſenectutem Deus eſſe deſivit? Et in Pſalmo:* Dixit Dominus Domino meo: Sede à dextris meis donec ponam inimicos tuos, ſcabellum pedum tuorum. *Numquid poſteà non ſedebit? &c.* Ambroſ. *lib.* 2. *in Luc. num.* 6. *pag.* 1284.

(*c*) Hieronym. *lib. De perpetua virginitate beatæ Mariæ, adversùs Helvidium, pag.* 133. *tom* 4.

(*d*) *Salvator in Evangelio ad Apoſtolos:* Ecce ego, *inquit*, vobiſcum ſum omnibus diebus uſque ad conſummationem ſæculi; *ergo poſt conſummationem ſæculi à diſcipulis ſuis Dominus abſcedet: & tunc quando in duodecim ſoliit judicaturi ſunt duodecim tribus Iſraël, Domini conſortio fraudabuntur? .... Quid ſibi vult hoc quod ait (Apoſtolus): Oportet enim illum regnare, donec ponat omnes inimicos ſub pedibus ejus! Numquid tandiu regnaturus eſt Dominus donec incipiant eſſe inimici ſub pedibus ejus; & poſtquam illi ſub pedibus fuerint regnare deſiſtet: cùm utique tunc magis regnare incipiet, cùm inimici cœperint eſſe ſub pedibus? David quoque in quarto graduum Pſalmo:* Sicut oculi ancillæ in manibus dominæ ſuæ, ita oculi noſtri ad Dominum Deum noſtrum donec miſereatur noſtri. *Ergo tamdiu Prophetæ oculos habebit ad Dominum, quamdiu miſericordiam impetret, & poſt impetratam miſericordiam oculos torquebit in terram?* Hieronym. *ibid. pag.* 133.

Digitized by Google

» ils jugeront les douze tribus d'Iſraël ? « Il allegue encore ce que dit ſaint Paul, que Jeſus-Chriſt doit regner juſqu'à ce que ſon Pere lui ait mis tous ſes ennemis ſous ſes piés ; & cet endroit du Pſeaume où nous liſons : que comme les ſervantes jettent les yeux ſur les mains de leurs maitreſſes, ainſi David jetre les yeux ſur le Seigneur ſon Dieu, & les tiendra toujours arrêtés ſur lui juſqu'à ce qu'il en ait pitié : l'intention de ce Prophéte n'étant pas de ne plus regarder le Seigneur quand il aura reſſenti les effets de ſa miſericorde. Saint Iſidore (*a*) donne un pareil ſens au texte de ſaint Matthieu. Saint Ambroiſe croit que les Mages (*b*) étoient effectivement magiciens ; qu'ils tiroient leur origine de Balaam ; qu'à la vûe du (*c*) nouvel aſtre que Balaam n'avoit vû qu'en eſprit, & qui juſques-là n'avoit été vû de perſonne, ils connurent qu'il annonçoit la naiſſance d'un homme-Dieu & qu'ils crurent en lui : reconnoiſſant (*d*) ſa puiſſance par l'or qu'ils lui offrirent, ſa divinité par l'encens, & la reſurrection de ſon corps par la myrrhe. On lit dans l'hiſtoire (*e*) de France que nos Rois, pour imiter les Mages, offroient dans trois coupes dorées & émaillées, de l'or, de l'encens & de la myrrhe, en cette maniere : trois Chevaliers-Chambellans du Roi lui preſentoient l'un après l'autre chacun une de ces coupes en s'agenouillant devant ; & le Roi les offroit enſuite à l'Archevêque, en s'agenouillant devant lui & en baiſant ſa main à chaque fois : la premiere offrande étoit de l'or, la ſeconde de l'encens, la troiſiéme de la myrrhe. S. Ambroiſe (*f*) met dans la genealogie de Jeſus-Chriſt deux Joachim

I. Cor. 15. 25. Pſal. 122. 3.

(*a*) Iſidorus Peluſiota, *lib.* 1. *Epiſt.* 18.

(*b*) *Magi qui licèt magicis artibus, cùm reconciliandæ ſibi divinitati ſtudium impenderunt, orium in terris Domini crediderunt... Sed tamen qui ſunt iſti Magi, niſi qui ut hiſtoria quædam docet, à Balaam genus ducunt, à quo prophetatum eſt :* Orietur ſtella ex Jacob ? *Iſti ergo ſunt non minus fidei quàm ſucceſſionis heredes. Iſte ſtellam vidit in ſpiritu, iſti viderunt oculis & crediderunt. Viderunt novam ſtellam quæ non erat viſa à creatura mundi. Viderunt novam creaturam, & non ſolùm in terra ſed etiam in cœlo gratiam novi hominis requirebant, ſecundùm quod Moyſes prophetice poſuit quia* orietur ſtella ex Jacob & exurget homo ex Iſraël. *Es cognoverunt hanc eſſe ſtellam quæ hominem Deumque ſignificat.* Ambroſ. *lib.* 2. *in Lucam, num.* 47. *&* 48. *pag.* 1297.

(*c*) *Vultis ſcire quàm bonum meritum habeant ?* (*Magi*) *Stella ab his videtur : & ubi Herodes eſt non videtur ; ubi Chriſtus eſt rurſus videtur & viam monſtrat.* Ambroſ. *lib.* 2. *in Lucam num.* 45. *pag.* 1296.

(*d*) *Ille theſaurus ſuit de quo Magorum viri, aurum, thus, myrrham, cùm adorarent Dominum protulerunt : auro regis potentiam declarantes, Deum thure venerantes, myrrha reſurrectionem corporis confitentes.* Ambroſ. *lib. De Viduis, cap.* 5. *num.* 30. *pag.* 194. Vide *lib.* 1. *De Fide, num.* 31. *pag.* 449. *&* *lib.* 2. *in Lucam, num* 44. *pag.* 1256.

(*e*) Guillaume de Peyrat, dans ſes *Antiquités de la Chapelle & Oratoire du Roy, livre* 2. *page* 708. *édit. de Paris en* 1645.

(*f*) *Duos Joachim, hoc eſt duos Jechonias fuiſſe hiſtoria indicat : unum ante tranſmigrationem, alterum in ipſa tranſmigratione generatum, id eſt, patrem & filium.* Ambroſ. *lib.* 3. *in Lucam, num.* 46. *p.* 1331.

ou Jechonias, l'un avant la captivité de Babylone, & l'autre pendant cette captivité. Il dit (*a*) que ſainte Eliſabeth étoit comme la ſainte Vierge, de la tribu de Juda : ce qui ne s'accorde pas avec l'Evangile qui la fait naître de la race d'Aaron. Selon ſaint Ambroiſe, Simon (*b*) le Cyrenéen, que les ſoldats contraignirent de porter la Croix de Jeſus-Chriſt, étoit Gentil & non pas Juif. Il croit (*c*) que Jeſus-Chriſt fut attaché nud ſur la Croix : ce qu'on remarque (*d*) auſſi dans pluſieurs Martyrs condamnés à mort ; que la croix (*e*) ſur laquelle Jeſus-Chriſt fut attaché, étoit placée au lieu même où Adam, le pere de tous les hommes, avoit été enterré : étant convenable que les prémices de notre vie fuſſent miſes en l'endroit même où l'avoient été les premices de la mort ; que des deux (*f*) larrons crucifiés avec Jeſus-Chriſt, il n'y en eut qu'un ſeul qui blaſphemât contre lui, ſavoir celui qui ne ſe convertit point ; & parce que l'Ecriture ſemble dire de tous deux qu'ils blaſphemerent, ſaint Ambroiſe rapporte pluſieurs expreſſions ſemblables, qui quoiqu'énoncées en termes pluriels, doivent néanmoins ſe prendre au ſingulier : comme lorſqu'il dit dans les Pſeaumes : *Les Rois de la terre & les Princes ſe ſont élevés & ont conſpiré contre le Seigneur & contre ſon Chriſt.* Car ſaint Pierre, dans les Actes, ne nomme point d'autre roi qui ait conſpiré contre Jeſus-Chriſt qu'Herode, & point d'autre prince qui ſe ſoit élevé contre lui que Pilate. On doit de même entendre au

---

(*a*) *Cognata quoque Mariæ inducitur Elizabeth. . . . , Cognatæ ergo, quia ambæ Iſraëlitæ erant, ſimul & cognatæ, qui ambæ erant ex tribu Juda.* Ambroſ. *lib.* 3. *in Lucam, num.* 5. *pag.* 1315.

(*b*) *Non Judæus eſt (Simon) qui crucem portat, ſed alienigena atque peregrinus : nec præcedit ſed ſequitur.* Ambroſ. *lib.* 10. *in Lucam, num* 107. *pag.* 1527.

(*c*) *Refert ergo conſiderare qualis aſcendit. Nudum video . . . victus eſt Adam qui veſtimenta quæſivit : vicit ille qui tegumenta depoſuit. Et talis aſcendit quales nos autore Deo natura formavit : talis in paradiſo primus homo habitavit, talis ad paradiſum homo ſecundus intravit.* Ambroſ. *ibid. num.* 110. *pag.* 1527. & 1528. *Vide* Juſtum Lipſium, *lib.* 2. *De Cruce, cap.* 7. *columna* 1. *pag.* 779. *tom.* 2. *edit. Lugd. an.* 1613.

(*d*) Ruinart, *Acta ſincer. Martyr. pag.* 150. 268.

(*e*) *Ipſe autem Crucis locus, vel in medio ut conſpicuus omnibus ; vel ſupra Adæ ſepulturam, ut Hebræi diſputant, ſepulturam. Congruebat quippe ut ibi vitæ noſtræ primitiæ locarentur ubi fuerant mortis exordia.* Ambroſ. *lib.* 10. *in Lucam, num.* 114. *pag.* 1528.

(*f*) *Unde & illud ſolvi videtur, quia alii duos convitiantes inducunt latrones, iſte (Lucas) unum convitiantem & unum roganiem. Fortaſſe & iſte prius conviciatus eſt. ſed repente converſus eſt. Nec mirum ſi converſo culpam ignoſcebat, qui inſultantibus veniam relaxabat. Potuit etiam de uno pluraliter dicere, ſicut illud eſt :* Adſtiterunt reges terræ & principes convenerunt in unum ; *ſolus enim Herodes rex, & princeps Pilatus in Apoſtolorum actibus adversus Chriſtum Petri voce produntur. Sic & ad Hebræos habes, in caprinis pellibus ambulabant, ſecti ſunt, & leonum molas obſtruxerunt ; cùm ſolus Elias melotidem habuiſſe, Iſaias ſectus eſſe, Daniel à leonibus intactus eſſe doceatur.* Ambroſ. *lib.* 10. *in Luc. num.* 122. *pag.*

ſingulier

ſingulier ce que dit ſaint Paul aux Hebreux, que les Saints de l'ancien Teſtament ont été couverts de peaux de brebis & de chevres, qu'ils ont été ſciés, qu'ils ont fermé la gueule des lions; puiſqu'il n'y a eu qu'Elie qui ſe ſoit couvert de peaux, qu'Iſaïe qui ait été ſcié, & que Daniel qui ait vécu au milieu des lions ſans en être bleſſé. Saint Ambroiſe paroît croire que ce jeune homme qui, ſelon ſaint Marc, ſuivoit Jeſus-Chriſt, n'ayant qu'un linceul ſur lui, & qui s'enfuit nud depeur d'être pris avec le Sauveur, étoit ſaint (*a*) Jean. Cette opinion a depuis été embraſſée par ſaint (*b*) Gregoire *le Grand*, & par le venerable (*c*) Bede, qui apparemment ſe ſont fondés ſur l'âge de cet Apôtre, que l'Evangile repréſente comme jeune, & ſur ce qui y eſt dit en general de la fuite des Apôtres. Il croit (*d*) que le diſciple qui accompagnoit Cleophas à Emmaüs lorſque Jeſus-Chriſt leur apparut, ſe nommoit Ammaon; Origene (*e*) le nomme Simon; & que Damaris qui, ſelon qu'il eſt rapporté au dix-ſeptiéme chapitre des Actes, embraſſa la foi à Athenes enſuite des prédications de ſaint Paul en cette ville (*f*), étoit femme de ſaint Denys l'Aréopagite.

XIV. L'Ecriture ſainte (*g*) eſt pour tout le monde un ſujet d'édification, & chacun y trouve de quoi ou guérir ſes plaies, ou de quoi ſe fortifier dans la vertu & ſe procurer de nouveaux mérites; elle (*h*) donne des forces à l'ame, & la remplit d'une grace ſpirituelle; elle ſoutient & fortifie les bonnes penſées, & détruit toute la puiſſance de la cupidité & des paſſions: ſemblable à une (*i*) terre pleine de remedes contre les maladies du corps, elle en a pour toutes les maladies de l'ame, en particulier (*k*) contre l'ennui.

Sur la lecture de l'Ecriture ſainte, & ſes avantages. Page 21.

(*a*) *Joannes adoleſcens amictus' ſindone Dominum ſequebatur tempore paſſionis, &c.* Ambroſ. *in Pſal.* 36. *num.* 53. *pag.* 801.

(*b*) Gregor. *lib.* 14. *Moralium, cap.* 49. *pag.* 358. *tom.* 1.

(*c*) Beda, *in Marci Evangelium, cap.* 14. *verſ.* 51. *pag.* 197. *tom.* 5.

(*d*) *Videtur ſeparatim ſe iſtis undecim demonſtraſſe, ſicut ſe Ammaoni & Cleophæ ſeorſum jam veſpere demonſtraverat.* Ambroſ. *lib.* 10. *in Lucam, n.* 173. *pag.* 1541.

(*e*) *Servator mittit ignem in cor eorum: id quod confitentur Simon & Cleophas dicentes de ſermonibus ejus, Nonne cor noſtrum ardens erat.* Origen. *Homil.* 19. *in Jeremiam, pag.* 195. *tom.* 2. *edit Huetii.*

(*f*) *Dionyſius Areopagites, cum Damari uxore ſua aliiſque multis credidit.* Ambroſ. *Epiſt.* 62. *num.* 22. *pag.* 1028.

(*g*) *Omnes ædificat ſcriptura divina. In ea invenit unuſquiſque quò aut vulnera ſua curet, aut merita confirmet.* Ambroſ. *in Pſal.* 48. *num.* 5. *pag.* 946.

(*h*) *Sermo igitur plurimus ſcripturarum animam confirmat, & quodam ſpiritalis gratiæ coloras vapore; rationabilia quoque inventa corroborat, diſſolvitque omnem vim irrationabilium paſſionum.* Ambroſ. *lib.* 2. *De Abraham, cap.* 6. *n.* 20. *pag.* 215.

(*i*) *Sicut terram iſtam ſalubres herbarum atque arborum ſucos ferre præcepit (Deus) quibus carnis vulnera curarentur; ita etiam præceptis ſalutaribus replevit divinarum ſeriem ſcripturarum, quibus infirmitas animæ ſanaretur.* Ambroſ. *in Pſalm.* 37. *num.* 7. *pag.* 818.

(*k*) *Ergo remedium tadiorum omnium Chriſtus, & ſcriptura divina, atque in tentationibus unum perfugium* Ambroſ. *lib.* 2. *De interpellat. David. cap.* 4. *pag.* 644.

c'eſt l'unique refuge dans les tentations: on y trouve (*a*) l'onction la force & la nourriture, en un mot tout ce qui eſt neceſſaire pour nous rendre intrépides à la vûe de notre adverſaire, fermes dans le combat, & aſſez agiles pour le frapper à coups sûrs. Mais pour en tirer tous ces avantages il faut la (*b*) lire chaque jour, gouter ce qui y eſt écrit, & repaſſer ſouvent dans ſon eſprit les verités que nous avons appriſes par la lecture de ces livres ſaints; c'eſt dans de tels pâturages que le troupeau du Seigneur s'engraiſſe. Car la parole de (*c*) Dieu eſt comme un feſtin où l'on trouve diverſes ſortes de viandes: les unes plus fortes & plus nourriſſantes, comme ſont la Loi & l'Evangile; les autres plus agréables, comme les Pſeaumes & le Cantique des Cantiques. C'eſt à un chacun de nous à ſe nourrir de ces Ecritures celeſtes, afin que par elles nous arrivions à la vie éternelle; mais il faut prendre chaque jour de cette nourriture, pour n'en pas avoir faim. Il faut au contraire s'en remplir, afin d'en répandre au dehors la graiſſe; l'excès n'eſt point à craindre dans cette nourriture celeſte, & les délices ſpirituelles ne peuvent que profiter à ceux qui en ſont raſſaſiés. S. Ambroiſe (*d*) explique de l'Ecriture ſainte, ce que David dit de la coupe qui a la force d'enyvrer; & il invite les Fidéles à y boire,

(*a*) *Ergo quando in afflictionis tempore ſumus & quatimur adverſis, meditatio nobis in lege ſit; ne imparatos procella tentationis affligat. Athleta niſi exercitio palæſtræ prius fuerit adſuefactus, non audet ſubire certamen. Ungamus igitur oleo lectionis noſtræ mentis lacertos. Sit nobis tota die ac nocte exercitii uſus in quadam cœleſtium ſcripturarum palæſtra, artuſque animorum noſtrorum ſalubris ſpiritualium ferculorum eſca confirmet; ut cùm adverſarius adſiſtere cœperit, & pulvere nos ſuæ tentationis adſperſerit, ſtemus intrepidi, nitamur non ut in incertum, nec ut aëra cædentes.* Ambroſ. *in Pſal.* 118. *num.* 28. *pag.* 1122. & 1123.

(*b*) *Bona paſcua libri ſunt ſcripturarum cœleſtium, in quibus quotidiana lectione paſcimur, in quibus recreamur ac reficimur; cùm ea quæ ſcripta ſunt, deguſtamus, vel ſummo ore libata frequentius ruminamus. His paſcuis grex Domini ſaginatur.* Ambr. *in Pſal.* 118. *num.* 2. *pag.* 1140.

(*c*) *Habes verbum Dei epulas ſuas alias fortiores ut eſt Lex & Evangelium; alias ſuaviores, ut ſunt Pſalmi & Canica Canticorum.... Et tu ergo ede ſcripturarum cœleſtium cibos, & ede ut permaneant tibi in vitam æternam, & ede quotidie ut non eſurias, ede ut repleariſ. Ede ut verborum cœleſtium cructes ſaginam. Spiritales epulæ non obeſſe ſolent, ſed prodeſſe ſatiatis.* Ambroſ. *in Pſal.* 118. *num.* 17. & 19. *pag.* 1251.

(*d*) *Hoc ergo poculum bibe, de quo dixit Propheta:* Et poculum tuum inebrians, quàm præclarum eſt; (Pſal. 22. *verſ.* 7.) *nec te moveat quod Babylonis aureum poculum eſt, quia & tu bibis poculum ſapientiæ, quæ ſit auro argentoque pretioſior. Utrumque ergo poculum bibe veteris & novi Teſtamenti; quia in utroque Chriſtum bibis.... Bibe Chriſtum, ut bibas ſanguinem quo redemtus es: bibe Chriſtum, ut bibas ſermones ejus; ſermo ejus Teſtamentum eſt vetus, ſermo ejus teſtamentum eſt novum. Bibitur ſcriptura divina, & devoratur ſcriptura divina, cum in venas mentis ac vires animæ ſuccus verbi deſcendit æterni. Denique non in ſolo pane vivit homo, ſed in omni verbo Dei. Hoc verbum bibe, ſed ordine ſuo bibe. Primùm bibe in veteri Teſtamento: cito fac ut bibas & in novo Teſtamento..... Bibe ergo cito ut lux tibi effulgeat magna, lux non quotidiana, non diei, non ſolis, non lunæ: ſed lux illa quæ umbram mortis excludat.* Ambroſ. *in Pſal.* 1. *num.* 33. *pag.* 754.

comme étant plus précieuſe que l'or & l'argent. » Buvez, leur » dit-il, dans l'une & l'autre coupe de l'ancien & du nouveau » Teſtament, parce que vous bûvez Jeſus-Chriſt dans l'une & dans » l'autre ; bûvez Jeſus-Chriſt afin de boire le ſang par lequel vous » avez été racheté ; bûvez Jeſus-Chriſt afin de boire ſes paroles : » l'ancien Teſtament eſt ſa parole, le nouveau Teſtament eſt ſa » parole. On boit l'Ecriture ſainte, on la dévore, lorſque le ſuc » de la parole éternelle paſſant dans l'eſprit comme le ſang dans » les veines, ranime les forces de l'ame. L'homme ne vit pas ſeu- » lement du pain, mais de toute parole qui ſort de la bouche de » Dieu. Bûvez-la dans l'ordre qui convient, premierement dans » l'ancien Teſtament, & auſſitôt dans le nouveau, afin que cette » grande lumiere qui a la force de bannir l'ombre de la mort ſe » leve ſur vous. « Il explique (*a*) encore de l'Ecriture ſainte ce qui eſt dit des talents que le maître celeſte diſtribue à ſes ſerviteurs avant ſon départ ; & des deux deniers que le Samaritain donne pour guerir les plaies de l'homme couvert de bleſſures par les voleurs : diſant que les plaies de notre ame ſont gueries par les divines Ecritures ; & que comme des banquiers attentifs à leurs interêts, nous devons faire profiter cette divine parole, qui eſt comme un argent éprouvé par le feu. En faiſant alluſion au nom de Theophile, à qui ſaint Luc adreſſe ſon Evangile, il dit (*b*) que ſi nous aimons Dieu, c'eſt pour nous que cet Evangile eſt écrit, & que nous devons le lire ſouvent, en approfondir les ſens, & le regarder comme un preſent de cet Evangeliſte & le gage d'un ami. Il remarque (*c*) que ce n'eſt pas un petit écueil pour la pieté, de s'entretenir des choſes du monde dans les converſations ordinaires ; tandis que la parole de Dieu, ſes œuvres admirables rapportées dans la Geneſe, dans l'Exode, dans le Levitique, dans les Nombres, dans le Deuteronome, dans les livres de Joſué,

(*a*) *Pecunia Domini ſcriptura divina eſt, nam & denarios ſervis diſtribuit proſecturus, & talenta diviſit, & pro ſanitate hominis vulnerati duo æra ſtabulario dereliquit, duobus enim teſtamentis vulnera noſtra curantur. Sed tu quaſi bonus nummularius eloquia Domini, eloquia caſta, argentum igne examinatum reconde.* Ambroſ. *lib. 9. in Lucam, num.* 18. *pag.* 1498.

(*b*) *Scriptum eſt autem Evangelium* (Lucæ) *ad Theophilum, hoc eſt ad eum quem Deus diligit. Si Deum diligis, ad te ſcriptum eſt : ſi ad te ſcriptum eſt, ſuſcipe munus evangeliſtæ : pignus amici in penetralibus animi diligenter adſerva..... Frequenter inſpice, ſæpius diſcute.* Ambroſ. *in Lucam, lib. 1. num.* 12. *pag.* 1270.

(*c*) *Non mediocre periculum eſt, cùm habeas tanta eloquia Dei, & Dei opera quæ fecit in Geneſi, fecit in Exodo, fecit in Levitico, Numeris, Deuteronomio, Jeſu nave, Judicum libro, Regnorum, atque Eſdræ libris, fecit in Evangelio vel in Actibus Apoſtolorum, illis prætermiſſis, loquaris quæ ſæculi ſunt, audias quæ ſæculi ſunt.* Ambr. *in Pſal.* 118. *num.* 20. *pag.* 1251. & 1252.

des Rois, d'Eſdras, des Evangiles & des Actes des Apôtres; peuvent fournir de matiere à nos entretiens.

Sur la Tradition & les Conciles.

XV. Il dit, en parlant du reſpect que nous devons avoir pour les traditions & les decrets de l'Egliſe: » Obſervons (*a*) les préceptes de nos peres, & ne violons point par une entrepriſe téméraire & audacieuſe les marques hereditaires qu'ils nous ont laiſſées de la foi. Ni les Anciens, ni les Puiſſances, ni les Anges, ni les Archanges n'ont oſé entreprendre d'ouvrir ce livre prophétique & ſcellé, ce pouvoir étoit reſervé à Jeſus-Chriſt ſeul: Qui de nous oſera tenter de rompre le ſceau que les ſaints Confeſſeurs ont mis à ce livre ſacerdotal, [il parle de la formule de Nicée] & qui a déja été conſacré par le martyre de pluſieurs? Ceux qu'on a contraint de violer la foi de ce livre, y ont ſouſcrit par après ayant reconnu la fraude dont on avoit uſé à leur égard; & on a regardé comme Confeſſeurs & comme Martyrs ceux qui ont refuſé d'en prophaner la ſainteté. Comment pourrions nous renoncer à la foi de ceux dont nous louons la victoire?« Il releve encore (*b*) ailleurs l'authorité du Concile de Nicée; proteſtant que ni l'épée ni la mort ne l'en ſépareront jamais, & qu'il aura toujours en horreur celui de Rimini. Entre les ordonnances auſſi admirables que légitimes du Concile de Nicée, il met celle (*c*) qui y fut faite d'un Cycle paſchal de dix-neuf ans pour regler la fête de Pâques; le Concile ayant aſſemblé à cet effet les plus habiles en ces ſortes de ſupputations. Il remarque auſſi que dans ce Concile les bigames furent (*d*) exclus de la clericature. Il trouve (*e*) quelque choſe de myſterieux dans le

(*a*) *Servemus igitur præcepta majorum nec hereduaria ſignacula auſi rudis temeritate violemus. Librum ſignatum illum prophetieum non ſeniores, non poteſtates, non Angeli, non Archangeli aperire auſi ſunt: ſoli Chriſto explanandi ejus prærogativa eſt ſervata. Librum ſacerdotalem quis noſtrum reſignare audeat, ſignatum à Confeſſoribus & multorum jam martyrio conſecratum? Quem qui reſignare coacti ſunt, peſſca tamen damnata fraude, ſignarunt: qui violare non auſi ſunt, Confeſſores & Martyres exiſtimati ſunt. Quomodo fidem eorum poſſumus denegare, quorum victoriam prædicamus?* Ambroſ. *lib.* 3. *De Fide, c.* 15. *num.* 128. *pag.* 519. *tom.* 2.

(*b*) *Hoc ſcriptum eſt in Ariminenſi ſynodo: meritoque Concilium illud exhorreo, ſequens tractatum Concilii Nicæni, à quo me nec mors nec gladius poterit ſeparare.* Ambroſ. *Epiſt.* 21. *pag.* 862.

(*c*) *Non mediocris eſſe ſapientiæ diem celebrandæ definire Paſchalis & ſcriptura divina nos inſtruit & traditio majorum, qui convenientes ad ſynodum Nicænam, inter illa fides ut vera, ita admiranda decreta, etiam ſuper celebritate memorata, congregatis peritiſſimis calculandi decem & novem annorum colligere rationem, & quaſi quemdam conſtituere circulum, ex quo exemplum in annos reliquos gigneretur.* Ambroſ. *Epiſt.* 23. *pag.* 880. 881.

(*d*) *Cognoſcamus .... Patres in Concilio Nicæni tractatus addidiſſe neque Clericum quemquam debere eſſe qui ſecunda conjugia ſortitus ſit.* Ambroſ. *Epiſt.* 63. *num.* 64. *pag.* 1037.

(*e*) *Non humana induſtria, non compo-*

nombre des trois cens dix-huit Evêques qui y aſſiſterent, & les compare (*a*) aux trois cens dix-huit ſerviteurs d'Abraham, qui, ſous la conduite de leur maître, défirent les cinq rois infidéles, dont il eſt parlé au chapitre 14. de la Geneſe. Les Evêques s'adreſſoient (*b*) aux Empereurs pour tenir des Conciles; on permettoit quelquefois aux Prêtres d'y aſſiſter: & on voit qu'un prêtre nommé Aper, ſouſcrivit (*c*) à celui de Milan en 389. en preſence & par ordre de Geminien ſon Evêque. Il eſt encore marqué (*d*) dans les actes de ce Concile que tous les Ordres y avoient ſouſcrit, mais leurs ſouſcriptions n'y ſont pas rapportées.

XVI. Quoique le myſtere de la Trinité ſoit moins clairement exprimé dans l'ancien Teſtament que dans le nouveau, S. Ambroiſe, comme beaucoup d'autres, n'a pas laiſſé d'en tirer des preuves contre les heretiques de ſon tems qui l'attaquoient. Il prouve (*e*) par le premier & le ſecond verſets du premier chapitre de la Geneſe, où nous liſons: que Dieu fit au commencement le ciel & la terre, & que l'Eſprit de Dieu étoit porté ſur les eaux; que les trois Perſonnes de la Trinité ont cooperé à la création de l'Univers: & ſoutient que dans le verſet 26. où Dieu dit: (*f*) *Faiſons l'homme à notre image*, Dieu le Pere parloit à ſon Fils qui eſt ſon image, & non aux Anges, comme les Juifs, & après Sur la Trinité.

*ſita aliquo trecenti decem & octo Epiſcopi ad Concilium convenerunt: ſed ut in numera eorum per ſignum ſuæ paſſionis & nominis Dominus Jeſus ſuo probaret ſe adeſſe Concilia, crux in trecentis, Jeſu nomen in decem & octo eſt Sacerdotibus.* Ambroſ. *lib.* 1. *De Fide, cap.* 18. *num.* 121. *pag.* 467. & 468.

(*a*) *Nam & Abraham trecentos decem & octo duxit ad bellum & ex innumeris trophæa hoſtibus reportavit ſigno dominicæ crucis & nominis, quinque regum, victricium-que turmarum ſubacto robore, & ultus eſt proximum, & fratris filiam meruit & triumphum.... De conciliis id potiſſimum ſequar, quod trecenti decem & octo Sacerdotes, tanquam Abrahæ electi judicio, conſona fidei virtute victores, velut trophæum, tota orbe ſubactis perfidis, extulerunt, ut mihi videatur hoc eſſe divinum, quod eodem numero in Conciliis fides habeamus oraculum, qua in hiſtoria pietatis exemplum.* Ambroſ. *lib.* 1. *De Fide, num.* 3. & 5. *pag.* 444.

(*b*) *Petimus vos, clementiſſime & chriſtiane Principes, ut & Alexandriæ Sacerdotum Catholicorum omnium Concilium fieri cenſeatis, qui inter ſe plenius tractent atque definiant quibus impertienda communio, quibuſque ſervanda ſit.* Ambroſ. *Epiſt.* 12. *n.* 5. *pag.* 813.

(*c*) *Ex juſſu domini Epiſcopi Geminiani, ipſo præſente, Aper presbyter ſubſcripſi.* Ambroſ. *Epiſt.* 42. *num.* 14. *pag.* 969.

(*d*) *Omnes ordines ſubſcripſerunt.* Ambroſ. *ibid. pag.* 970.

(*e*) Spiritus Dei ſuperferebatur ſuper aquas.... *Nos cum ſanctorum & fidelium ſententia congruentes, Spiritum Sanctum accipimus. ut in conſtitutione mundi operatio Trinitatis eluceat. Præmiſſo enim; quia* In principio fecit Deus cœlum & terram; *id eſt in Chriſto fecit Deus, vel Filius Dei Deus fecit, vel per Filium Deus fecit; quia omnia per ipſum facta ſunt, & ſine ipſo factum eſt nihil; ſupererat plenitudo operationis in Spiritu, ſicut ſcriptum eſt:* Verbo Domini cœli firmati ſunt, & ſpiritu oris ejus omnis virtus eorum, &c. Ambroſ. *lib.* 1. *in Hexam. cap.* 8. *num.* 29. *pag.* 16.

(*f*) *Faciamus hominem ad noſtram imaginem, & ad ſimilitudinem noſtram. Quis hoc dicit? Nonne Deus?..... Cui dicit? Non ſibi utique, quia non dicit, Faciam, ſed*

eux les Ariens le diſoient. C'eſt auſſi de la Trinité qu'il explique le Cantique des Seraphins : *Saint, Saint, Saint ;* diſant (*a*) qu'ils repétent trois fois Saint, pour déſigner les trois Perſonnes de la Trinité ; qu'ils ne ſe contentent pas de le dire une fois, depeur qu'on n'exclue le Fils du nombre de ces trois Perſonnes ; qu'ils ne ſe contentent pas non plus de le dire deux fois, afin qu'on ne croye pas qu'ils retranchent de ce nombre le Saint-Eſprit ; mais auſſi qu'ils ne le chantent pas quatre fois, de crainte qu'on ne joigne les créatures à Dieu dans un même cantique. » Pour donc » nous apprendre qu'il n'y a qu'une divinité dans la Trinité, après » avoir dit trois fois *Saint*, ils ajoutent au ſingulier : *le Seigneur le* » *Dieu des armées*. Le Pere eſt Saint, le Fils eſt Saint, & l'Eſprit de » Dieu eſt Saint : mais ce (*b*) ne ſont pas trois Saints, parce qu'il » n'y a qu'un ſeul Dieu Saint & un ſeul Seigneur. Il n'y a dans le » Pere, dans le Fils, & dans le Saint-Eſprit qu'une (*c*) nature, » qu'une (*d*) divinité, qu'une volonté, qu'une (*e*) opération ; quoi- » qu'il y ait entre-eux (*f*) une diſtinction, qui ne marque toutefois

---

Faciamus. *Non Angelis quia miniſtri ſunt : ſervi autem cum Domino, & opera cum auctore non poſſunt operationis habere conſortium : ſed dicis Filio ; etiam ſi Judæi nolint, etiam ſi Ariani repugnent. Sed & Judæi contiteſcant, & Ariani cum ſuis parentibus obmuteſcant, qui dum unum à conſortio divinæ operationis excludunt, plures inſerunt, & prærogativam quam Filio negant, ſervulis donant, &c.* Ambroſ. *lib. 6. in Hexam. cap. 7. pag.* 127. & 128.

(*a*) *Seraphim dicunt : Sanctus, Sanctus, Sanctus. Quid ſibi vult ſub uno nomine ſanctitatis trina repetitio ? Si trina repetitio, cur una laudatio ? Si una laudatio, cur trina repetitio ? Trina repetitio cur, niſi quia Pater, & Filius, & Spiritus Sanctus ſanctitate unum ſunt ? Non dixit ſemel, ne Filium ſequeſtraret : non bis, ne Spiritum præterires : non quater, ne creaturas conjungeret. Et ut oſtenderet Trinitatis unam eſſe deitatem, cùm tertio dixiſſet : Sanctus, Sanctus, Sanctus ; addidit ſigulariter : Dominus Deus ſabaoth. Sanctus igitur Pater, Sanctus Filius, Sanctus & Dei Spiritus.* Ambroſ. *lib. 2. De Fide, cap. 12. num* 107. *pag.* 491.

(*b*) *Sed non (ſunt) tres Sancti ; quia unus eſt Deus Sanctus, unus eſt Dominus. Una eſt enim vera ſanctitas, ſicut una eſt vera divinitas, una illa vera ſanctitas naturalis.* Ambroſ. *lib. 3. De Spiritu Sancto, cap 16. num. 109. pag.* 688.

(*c*) *Docuimus igitur apoſtolica auctoritate recte de Deo Patre dici quod natura ſit Deus ; accipiant nunc quod eadem Dei Patris ſit natura quæ Filii eſt, eadem ſit & Spiritus Sancti.* Ambroſ. *De Incarnat. cap. 8. num. 84. pag.* 722.

(*d*) *Unus ergo & ſolus Deus ; quia ſcriptum eſt :* Dominum Deum tuum adorabis & illi ſoli ſervies ; *unus Deus, non ut ipſe ſit Pater & Filius, ſicut impius Sabellius aſſerit ; ſed quia Patris, & Filii, Spiritusque Sancti una divinitas ſit : ubi autem una divinitas, una voluntas, una præceptio.* Ambroſ. *lib. 2. De Fide cap. 10. n. 86. p.* 487.

(*e*) *Apoſtolus dixit : Quia plenitudo divinitatis habitat in Chriſto, & habitat in Patre, & habitat in Spiritu Sancto ; & quod ſicut unitas divinitatis ita & unitas operationis. Quod etiam ex cantico Moyſis colligi poteſt, ipſe enim .... & Dei Patris operationem, & Filii eſt confeſſus, & Spiritus dicens :* Dextera manus tua, Domine, glorificata eſt in virtute, dextera manus tua, Domine, confregit inimicos. *Habes quia & Filium ſit confeſſus & Patrem cujus eſt dextera. Et infra, ne Spiritum Sanctum præterret, adjecit :* Miſiſti Spiritum tuum & cooperuit eos mare ; & Spiritu iracundiæ tuæ diviſa eſt aqua. Ambroſ. *lib. 3. De Spiritu Sancto, cap. 4. pag.* 669.

(*f*) *Eſt quædam indiſtincta diſtinctæ incomprehenſibilis, & inenarrabilis ſubſtantiæ :*

» ni confuſion, ni ſéparation, car la Trinité eſt inſéparable (*a*); » ni de pluralité, parce qu'il n'y a pas deux Peres, deux Fils, ou » deux Saints-Eſprits. Le Fils eſt engendré d'une maniere ineffa- » ble (*b*) & incompréhenſible. Ce myſtere eſt même au-deſſus » de la portée des Anges & des Puiſſances, des Cherubins & » des Seraphins. Il nous eſt permis de ſavoir qu'il eſt né du Pere, » non de diſputer ſur la maniere dont il eſt né. Car ſi ſaint Paul » ravi dans le troiſiéme ciel a dit ineffables les choſes qu'il avoit » ouïes, comment pourrions-nous expliquer le myſtere de la » generation divine du Fils, nous, qui non-ſeulement ne pouvons » la comprendre, mais qui ne l'avons pas même entendue? Ce » qui eſt au-deſſus de notre raiſon & de nos forces (*c*), la foi doit » nous le faire croire. Si nous n'avons pas été preſent à la gene- » ration du Fils, nous l'avons été lorſque le Pere l'a dit Fils de » Dieu. Si nous ne croyons pas à Dieu, à qui croirons-nous?

Sur la Proceſſion du S. Eſprit.

XVII. Quant au Saint-Eſprit, ſaint Ambroiſe déclare nettement qu'il procede du Pere & du Fils. » En nommant (*d*), dit-il, » le Saint-Eſprit, vous nommez & Dieu le Pere, dont le Saint-

*Trinitatis diſtinctionem etenim accepimus Patris, & Filii, & Spiritus Sancti, non confuſionem; diſtinctionem, non ſeparationem; diſtinctionem non pluralitatem. Divino itaque admirandoque myſterio manentem ſemper accipimus Patrem, ſemper Filium, ſemper Spiritum Sanctum; non duos Patres, non duos Filios, non duos Spiritus.* Unus, *enim*, Deus Pater ex quo omnia, & nos in ipſo; & unus Dominus Jeſus, per quem omnia, & nos per ipſum. *Unus natus ex Patre Dominus Jeſus & ideo unigenitus*; unus & Spiritus Sanctus. *Ut idem Apoſtolus dixit: Sic accipimus, ſic legimus, ſic tenemus. Diſtinctionem ſcimus, ſecreta neſcimus; cauſas non diſcutimus, ſacramenta ſervamus.* Ambroſ. *lib. 4. De Fide, num. 91. pag. 537.*

(*a*) *Numquam poteſt à ſe Trinitas ſeparari.* Ambroſ. *lib. 2. in Lucam, num. 92. pag. 1312.*

(*b*) *Quæris à me quomodo Filius ſit; ſi non priorem habeas Patrem? Quæro autem abs te quando aut quomodo Filium putes eſſe generatum? Mihi enim impoſſibile eſt generationis ſcire ſecretum: mens deficit, vox fallit, non mea tantùm, ſed & Angelorum. Supra Poteſtates, ſupra Angelos, ſupra Cherubim, ſupra Seraphim, ſupra omnem ſenſum eſt; quia ſcriptum eſt:* Pax autem Chriſti, quæ eſt ſupra omnem ſenſum. *Si pax Chriſti ſupra omnem ſenſum eſt, quemadmodum non eſt ſupra omnem ſenſum. Tu quoque manum ori admove, ſcrutari non licet ſuperna myſteria. Licet ſcire quod natus ſit: non licet diſcutere quemadmodum natus ſit. Illud negare mihi non licet, hoc quærere metus eſt. Nam ſi Paulus ea quæ audivit raptus in tertium cœlum ineffabilia dicit; quomodo nos exprimere poſſumus paternæ generationis arcanum, quod nec ſentire potuimus nec audire?* Ambroſ. *lib. 1. De Fide, cap. 10. num. 64. & 65. p. 456.*

(*c*) *Quid tam altum quàm . . . . . ſcire Dei Filium & profeſſionem divinæ generationis adſumere? Quam licet mens non queat humana plenæ rationis inveſtigatione comprehendre; fidei tamen plenitudo complectitur. Nam etſi non mihi licet ſcire quemadmodum natus ſit, non licet tamen neſcire quod natus ſit. Seriem generationis ignoro, ſed auctoritatem generationis agnoſco. Non interfuimus cùm à Patre Dei Filius naſceretur: ſed interfuimus cùm à Patre Dei Filius diceretur. Si Deo non credimus, cui credemus?* Ambroſ. *lib. 4. in Lucam, n. 71. pag. 1353.*

(*d*) *Si ſpiritum dicas, & Deum Patrem, à quo procedit Spiritus; & Filium, quia Filii quoque eſt Spiritus, nuncupaſti.* Ambroſ. *lib. 1. De Spiritu Sancto, cap. 3. num. 44. pag. 609.*

» Eſprit procede, & le Fils dont il eſt pareillement Eſprit. « Il dit ailleurs (*a*) que le Fils qui reçoit l'être du Pere, le communique au Saint-Eſprit. Et dans ſon Commentaire ſur ſaint Luc, voulant prouver que la bonté convient eſſentiellement au Fils comme au Pere, il allegue ce qui eſt dit dans le Pſeaume 142. (*b*) *Votre bon Eſprit me conduira dans une voie droite.* D'où il infere, que ſi le Saint-Eſprit qui a reçû ſon être du Fils eſt bon, il faut donc que le Fils qui le lui a communiqué, ſoit bon auſſi. Il eſt néanmoins à remarquer que ſaint Ambroiſe (*c*) prend quelquefois le terme de *proceſſion*, pour ſignifier la miſſion du Saint-Eſprit : comme lorſqu'il dit que le Saint-Eſprit procedant du Fils, n'eſt pas envoyé à la maniere des corps, c'eſt-à-dire qu'il ne paſſe pas d'un lieu à un autre. C'eſt dans le même ſens qu'il faut prendre ce qu'il dit au même endroit, que le Saint-Eſprit procédant du Pere & du Fils, n'eſt ſéparé du Pere ni du Fils. C'eſt donc ſans raiſon qu'Eſtius (*d*) a dit qu'il ſeroit difficile de montrer que la miſſion du Saint-Eſprit ait été nommée *Proceſſion* par les Peres de l'Egliſe, & que Bede eſt le premier qui ait pris le terme de *miſſion* en ce ſens. Toutefois ce dernier paſſage de ſaint Ambroiſe a paru déciſif à tous ceux des Latins qui ont écrit contre les Grecs. Il eſt cité dans une (*e*) lettre de l'Empereur Charlemagne, compoſée en 809. par Smaragde abbé de ſaint Mihiel en Lorraine ; par Enée évêque (*f*) de Paris, par Ratramne (*g*), & dans la (*h*) réponſe de Joſeph évêque de Methone au libelle de Marc d'Epheſe.

Sur le peché originel.

XVIII. Saint Auguſtin ayant à autoriſer le ſentiment de l'Egliſe touchant le peché originel, du témoignage des plus celebres écrivains, allegua d'autant plus volontiers celui de ſaint Ambroiſe, que Pelage même en faiſoit l'éloge. Il eſt d'ailleurs ſi

(*a*) *Accipe nunc quia ſicut Pater fons vitæ eſt, ita etiam Filium plerique fontem vitæ memorarunt ſignificatum ; eo quod apud te, inquit, Deus omnipotens, Filius tuus fons vitæ ſit, hoc eſt fons Spiritus Sancti.* Ambroſ. *lib.* 1. *De Spiritu Sancto, cap.* 15. *num.* 162. *pag.* 631.

(*b*) Spiritus tuus bonus deducet me in viam rectam. *Quod ſi bonus Spiritus qui accepit ex Filio, bonus utique & ille qui tradidit.* Ambroſ. *lib.* 8. *in Lucam, num.* 66. *pag.* 1487.

(*c*) *Non ergo quaſi ex loco mittitur Spiritus Sanctus, aut quaſi ex loco procedit, quando procedit ex Filio . . . . Spiritus quoque Sanctus cùm procedit à Patre & Filio, non ſeparatur à Patre, non ſeparatur à Filio.* Ambroſ. *lib.* 1. *De Spiritu Sancto, cap.* 11. *num.* 119. *&* 120. *pag.* 625.

(*d*) *Sciendum non facile reperiri apud Patres, ut miſſio Spiritus nomine proceſſionis ſignificetur, præterquam apud Bedam.* Eſtius, *in lib.* 1. *Sentent. diſtinct.* 14.

(*e*) *Tom.* 7. *Concil Labbe, pag.* 1201.

(*f*) *Tom.* 7. *Spicileg pag.* 23.

(*g*) Tom. 2. *Spicileg. pag.* 37.

(*h*) *Joſephi epiſcopi Methonenſis, reſponſio ad libellum Marci Epheſii.* Tom. 9. *Conc. pag.* 580. *edit. Harduini.*

formel

formel ſur cette matiere, qu'il étoit difficile d'en objecter de plus précis aux Pelagiens. » Je ſuis, (*a*) dit ſaint Ambroiſe, tombé en » Adam, j'ai été chaſſé du paradis en Adam, je ſuis mort en Adam: » comment Dieu me rappellera-t-il, s'il ne me trouve en Adam, » afin qu'étant coupable de ſon peché, je ſois juſtifié en Jeſus- » Chriſt. Nous (*b*) naiſſons tous dans le peché, & notre naiſſance » même eſt vicieuſe conformément à ce que dit David: *J'ai été* » *conçu dans l'iniquité, & ma mere m'a enfanté dans le peché.* Tous » ſont (*c*) morts en Adam, parce que comme le peché eſt entré » dans le monde par un ſeul homme, & la mort par le peché, » ainſi la mort eſt paſſée dans tous les hommes par ce ſeul hom- » me, en qui tous les hommes ont peché: la faute donc de cet » homme eſt la cauſe de la mort de tous. N'imitez (*d*) pas Adam, » qui s'étant laiſſé dépouiller du ſecours qu'il tiroit du comman- » dement de Dieu & du vêtement de la foi, reçut une plaie mor- » telle dans laquelle nous ſerions tous morts, ſi le Samaritain cha- » ritable de l'Evangile, qui eſt Jeſus-Chriſt, n'étoit deſcendu » pour guérir une bleſſure ſi fâcheuſe. Adam (*e*) a été, & nous » avons tous été dans lui; il eſt mort, & tous les hommes ſont » morts en lui. Autre eſt (*f*) notre iniquité, autre celle de notre » talon, où Adam ayant été bleſſé par la dent du ſerpent, nous a » tranſmis ce vicieux heritage par la ſucceſſion de la nature, nous » rendant tous boiteux de même que lui. Avant que nous naiſſions » (*g*) nous ſommes ſouillés du peché, par la contagion de nos

(*a*) *Lapſus ſum in Adam, de paradiſo ejectus in Adam, mortuus in Adam; quomodo revocet, niſi me in Adam invenerit, ut in illo culpæ obnoxium, morti dedutum, ita in Chriſto juſtificatum?* Ambroſ. *lib.* 2. *De fide reſurrectionis, num.* 6. *pag.* 1137. *&* *apud* Auguſt. *De peccato originali, cap.* 41. *num.* 47. *pag.* 274. *tom.* 10.

(*b*) *Omnes homines ſub peccato naſcimur, quorum ipſe ortus in vitio eſt, ſicut habes lectum, dicente David:* Ecce enim in iniquitatibus conceptus, & in delictis peperit me mater mea. Ambroſ. *lib.* 1. *De Pœnit cap.* 3. *num.* 13 *pag.* 394. *&* *apud* Auguſt *lib. De Peccato orig. c.* 41. *n.* 47. *p.* 274. *&* 275.

(*c*) *Omnes in Adam mortui; quia*, per unum hominem in hunc mundum peccatum introivit, & per peccatum mors, & ita in omnes homines pertranſivit, in quo omnes peccaverunt. *Illius igitur culpa mors omnium eſt.* Ambroſ *lib.* 4. *in Lucam, num.* 67. *pag.* 1352. *&* *apud* Auguſt *lib* 1. *contra Julianum, cap.* 3. *num* 10. *pag.* 501,

(*d*) *Cave ergo ne aute underis, ſicut Adam ante undatus eſt, mandati cœleſtis cuſtodia deſtitutus, & exutus fidei veſtimento, & ſic lethale vulnus accepit: in quo omne genus occidiſſet humanum, niſi Samaritanus ille deſcendens, vulnera ejus acerba curaſſet.* Ambroſ. *lib.* 7. *in Lucam, num.* 7. *p.* 1428. *&* *apud* Auguſtin. *lib.* 1. *contra Julianum, cap.* 3. *num.* 10. *pag.* 501.

(*e*) *Fuit Adam, & in illo fuimus omnes. Perit Adam, & in illo omnes perierunt:* Ambroſ. *lib.* 7. *in Lucam, num.* 234. *&* *apud* Auguſt. *loco mox citato.*

(*f*) *Alia eſt iniquitas noſtra, alia calcanei noſtri, in quo Adam dente ſerpentis eſt vulneratus, & obnoxiam hereditatem ſucceſſionis humanæ ſuo vulnere reliquit, ut omnes illo vulnere claudicemus.* Ambroſ. *in Pſal.* 48. *num.* 8. *pag.* 947. *&* *apud* Auguſt. *lib.* 1. *contra Julian. cap.* 3. *n.* 10. *p.* 502.

(*g*) *Antequam naſcamur, maculamur contagio; & ante uſuram lucis, originis ipſius excipimus injuriam, in iniquitate concipi-*

» parens ; & avant que de jouir de la lumiere, nous ſouffrons du » tort de notre propre origine. David n'a point exprimé ſi c'eſt » dans l'iniquité de nos parens ou dans la nôtre que nous ſommes » conçus ; & lorſqu'il ajoute que la mere d'un chacun l'a enfanté » dans le peché, il n'a pas exprimé non plus, ſi ces pechés dans » leſquels nos meres nous enfantent, ſont les pechés de nos me- » res, ou ſi celui qui eſt enfanté eſt déja coupable de quelque peché. » Mais prenez garde, dit ſaint Ambroiſe, qu'il ne faille entendre » l'un & l'autre, c'eſt-à-dire les pechés des parens & ceux des » enfans : la conception n'eſt pas exempte de peché, parce que » les parens ne ſont pas ſans être coupables de quelque chute : mais » l'enfantement eſt auſſi ſujet à ſa propre contagion ; car ce n'eſt » pas d'une ſeule maniere que la nature eſt infectée. « Ce Pere nous repréſente (*a*) le diable comme un uſurier qui a prêté à Eve le peché, pour charger tout le genre humain de cette dette. Il dit (*b*) que cet eſprit malin a trompé Eve afin de ſupplanter l'homme, & d'engager dans la même faute toute ſa poſterité. Il dit encore (*c*) que ſi l'homme dans l'état d'innocence a pû tomber ſi facilement, les chutes dans l'état de malediction où nous ſommes ſont beaucoup plus faciles. Et pour expliquer comment ſe fait la transfuſion du peché par la propagation de la concupiſcence, il rapporte l'exemple de la pierre d'aiman.

---

*pimur : non expreſſit utrum parentum an noſtrâ ; & in delictis generat unumquemque mater ſua : nec hîc declaravit utrum in delictis ſuis mater pariat, an jam ſint & aliqua delicta naſcentis. Sed vide ne utrumque intelligendum ſit. Nec conceptus iniquitatis exſors eſt, quondam & parentes non carent lapſu. Sed & ipſe partus habet contagia ſua, nec unum tantummodo habet ipſa natura contagium.* Ambroſ. *in Apologia David, cap.* 11. *num.* 56. *pag.* 694. *&* 695. *&* *apud* Auguſtin. *lib.* 1. *contra Julianum, cap.* 3. *num.* 10. *pag.* 502 *tom.* 10.

(*a*) *Quis iſte peccati eſt fœnerator, niſi diabolus, à quo Eva mutuata peccatum obnoxiæ ſucceſſionis, uſuris defœneravit omne genus humanum ?* Ambroſ. *lib. De Tobia, cap.* 9. *num.* 33. *pag.* 601. *&* *apud* Auguſt. *lib.* 1. *cont. Julianum, cap.* 3. *n.* 10. *p.* 502.

(*b*) *Diabolus Evam decepit, ut ſupplantaret virum, obligaret hereditatem.* Ambr. *ibid. cap.* 23. *num.* 88. *pag.* 620. *&* *apud* Auguſtin. *loco mox citato.*

(*c*) *Quod ſi primus ille homo, qui cum Deo loquebatur in paradiſo poſitus, labi tam facilè potuit, ex terra creatus virgine . . . . : Nondum carne noſtra damnata maledicto obnoxiæ hereditatis ; quanto facilius poſtea lubrica ad peccandum via majus advexit humano generi præcipitium cum deterior tolerabiliori per vices generationis ſucceſſerit. Etenim ſi magnetis lapis tantam naturæ vim habet, ut ferrum ad ſe trahat, & tranſfundat ſe in illius ſpeciem, ita ut pleriſque experiri volentibus cum plures annulos ferreos ad eum lapidem admoverint, omnes pari teneat modo : deinde ſi ei annulo cui adhæſerit lapis, alium admoveas annulum, & rurſus per ordinem ſingulis ſubſtituas ; licèt in omnes penetret per ordinem, ex illo lapidis naturæ, tamen priores nexu vehementiore conſtringit, poſteriores remiſſiore : quanto magis humani generis conditio atque natura ex puriore ſtatu in deteriorem lapſa eſt, quando nequiorem adigit ? Nam ſi per eas ſpecies minuitur natura, quæ non ſunt culpæ capaces ; quanto magis per animos atque artus labe pollutos ſcelerum virtus ejus hebetatur ?* Ambroſ. *Epiſt.* 45. *num.* 13. 14. *&* 15. *pag.* 983.

XIX. Nés tous (*a*) dans l'eſclavage auquel Adam & Eve nous ont aſſujettis, nous ne pouvons ignorer que c'eſt Jeſus-Chriſt qui nous en a délivrés, & qu'il ne nous a pas achetés mais rachetés. Quelle (*b*) autre cauſe pouvoit-il y avoir de l'Incarnation, ſinon que l'homme fût racheté par la même chair qu'il avoit peché? Par-là le dommage (*c*) que le peché d'Adam nous a cauſé, ſe trouve moindre que l'avantage qu'il nous a procuré, & on peut dire que ce peché nous a plus profité qu'il ne nous a nui; puiſqu'il en eſt venu un grand bien, & le don ineffable de la redemption, par Jeſus-Chriſt dont la miſericorde (*d*) infinie l'a porté à s'immoler pour nos pechés, & à les laver dans ſon ſang, n'y ayant point d'autre moyen de les effacer. Ce n'eſt pas que Dieu n'en eût pû employer d'autres; mais, ſelon la penſée de ſaint Ambroiſe, il n'y avoit que Dieu ſeul qui pût expier ces pechés: cela paſſoit le pouvoir de l'homme. » Le frere, dit-il, (*e*) n'eſt pas capable » de racheter ſon frere, parce qu'il eſt ſujet à l'infirmité de la mê- » me nature, & qu'il eſt coupable comme lui de la chute d'Adam.» L'homme qui devoit nous racheter eſt celui dont il dit dans Iſaïe: *Le Seigneur vous envoira un homme qui vous ſauvera*; & dans ſaint Jean: *Vous cherchez à me mettre à mort, un homme qui vous a annoncé la verité*; un homme (*f*) au-deſſus de la condition ordi- Sur l'Incarnation.

(*a*) *Revera enim Chriſti liberti ſumus, nemo liber. Omnes in ſervitute generati.... Neſcis quod te Adæ atque Evæ culpa mancipaverit ſervituti? Neſcis quod redemeris te Chriſtus non emerit.* Ambroſ. *lib.* 1. *De Jacob & vita beata, cap.* 3. *n.* 12. *p.* 448.

(*b*) *Quæ erat cauſa incarnationis niſi ut caro quæ peccaverat per ſe redimeretur?* Ambroſ. *lib. De Incarnat. cap.* 6. *num.* 56. *pag.* 716.

(*c*) *Amplius nobis profuit culpa quam nocuit: in quo redemptio noſtra divinum munus invenit.* Ambroſ. *lib. De inſtitutione Virginis, cap.* 17. *num.* 104. *pag.* 272. *& in lib.* 1. *De Jacob & Vita beata, cap.* 6. *num.* 21. *Facta eſt mihi culpa mea merces redemptionis, per quam mihi Chriſtus advenit.* Et *in Pſal.* 39. *num* 20. *pag.* 865. *Felix ruina, quæ reparatur in melius.*

(*d*) *Sicut enim redemptio Chriſtus, ita & miſericordia; quæ autem major miſericordia, quam quod pro noſtris flagitiis ſe præbuit immolandum, ut ſanguine ſuo mundum lavaret, cujus peccatum nullo alio modo potuiſſet aboleri?* Ambroſ. *in Pſal.* 47. *num.* 17. *pag.* 942.

(*e*) Frater non redimit, redimet homo, &c. (Pſalm. 48. *verſ.* 7.).... *Quem frater eodem matris utero effuſus in lucem redimere non poteſt, quia parilis naturæ infirmitate retinetur, redimet homo: ſed ille homo de quo ſcriptum eſt;* Quia mittet illis, *Dominus*, hominem qui ſalvabit eos; (Iſaiæ. *cap.* 19. *verſ.* 20.) *qui de ſe ipſo dicit:* Quæritis me occidere, hominem, qui veritatem locutus ſum vobis. (Joan. *cap.* 8. *verſ.* 40.) Ambroſ. *in Pſal.* 48. *num.* 13. *pag.* 949.

(*f*) *Neque igitur fratrem in redemptionem quære, ſed aliquem qui tuam excedat naturam: neque hominem nudum, ſed hominem Deum Jeſum Chriſtum qui ſolus pro nobis omnibus Deo dare poteſt placationem.* Baſil. *Homil. in Pſal.* 48. *pag.* 180. *tom.* 1. *Neque per ipſum liberaremur unum mediatorem Dei & hominem Jeſum Chriſtum, niſi eſſet & Deus,* Auguſtin. *Enchirid. cap.*108. *pag.* 237. *tom.* 6. *Niſi enim eſſet Deus verus, non afferret remedium, niſi eſſet homo verus, non præberet exemplum.* S. Leo, *Serm.* 1. *De Nativitate, cap.* 2. *pag.* 70.

naire, non un pur homme, mais un homme-Dieu, Jeſus-Chriſt qui ſeul a pû offrir à Dieu une hoſtie de propitiation & de paix pour nous ; lui qui eſt le (*a*) médiateur entre Dieu & les hommes, qui ſurpaſſe tous ſes freres en pieté, en charité, qui n'eſt point ſujet au peché ancien, qui a crucifié dans ſa chair le peché de tous les hommes, & effacé par ſon ſang leur cedule ; qui a été ſeul (*b*) ſans peché, & qui ne s'eſt pas même reſſenti de la ſouillure (*c*) de notre origine, étant conçu & né d'une Vierge. Il étoit (*d*) au pouvoir de Dieu de nous racheter d'une autre maniere ; mais celle-ci étoit la plus parfaite & la plus convenable.

Sur la diſtinction des deux natures & l'unité de perſonne en Jeſus-Chriſt.

XX. Conſervons (*e*) la diſtinction de la divinité & de la chair en Jeſus-Chriſt : c'eſt le même Fils de Dieu qui parle dans l'une & dans l'autre, parce qu'il poſſede en une même perſonne l'une & l'autre de ces deux natures ; & quoique ce ſoit toujours la même perſonne qui parle, elle ne le fait pas toujours d'une même maniere. Tantôt il nous découvre la gloire de ſa divinité, & tantôt les ſouffrances & les foibleſſes de ſon humanité. Comme Dieu il parle de ce qui appartient à la divinité, parce qu'il eſt le Verbe ; comme homme il parle de ce qui appartient à la nature humaine, parce qu'il eſt revêtu de notre ſubſtance. Cet endroit

---

(*a*) *Unus mediator Dei & hominum homo Chriſtus Jeſus. Ipſe eſt qui redimet hominem, vincens pietate germanos, quia pro alienis ſanguinem ſuum fudit, quem nemo poteſt offerre pro fratre .... Sed quare ſolus hic redimet ? Quia nemo poteſt eum æquare pietate, ut pro ſervulis ſuis animam ſuam ponat : nemo integritate ; omnes enim ſub peccato, omnes Adæ illius ſubjacent prolapſioni. Solus redemptor eligitur, qui peccato veteri obnoxius eſſe non poſſit. Ergo per hominem, Dominum Jeſum intelligamus qui ſuſcepit hominis conditionem, ut in carne ſua peccatum omnium crucifigeret, & chirographum univerſorum ſuo cruore deleret.* Ambroſ. *in Pſal.* 48. *num.* 13. *pag.* 949.

(*b*) *Dominus onus ſuſcepit alienum, ideo ſolus fuit ſine conſortio delictorum.* Ambroſ. *in Apologia David, cap.* 3. *n.* 10. *pag.* 679.

(*c*) *In quo ſolo (Jeſu Chriſto) & conceptus virginalis, & partus ſine ullo fuit mortalis originis inquinamento. Dignum etenim fuit, ut qui non erat habiturus corporeæ peccatum prolapſionis, nullum ſentiret generationis naturale contagium.* Ambroſ. *ibid. cap.* 11. *num.* 57. *pag.* 695.

(*d*) *Eos itaque qui dicunt ; ita ne deſuit Deo modus alius, quo liberaret homines à miſeria mortalitatis hujus ut unigenitum Filium Deum ſibi coæternum, hominem fieri vellet, inducendo humanam animam & carnem, mortalemque factum mortem perpeti ? Parum eſt ſic refelliere, ut iſtum modum, quo nos per mediatorem Dei & hominum hominem Chriſtum Jeſum Deus liberare dignatur, aſſeramus bonum & divinæ congruum dignitati : verùm etiam ut oſtendamus non alium modum poſſibilem Deo defuiſſe, cujus poteſtati cuncta æqualiter ſubjacent, ſed ſanandæ noſtræ miſeriæ convenientiorem modum non fuiſſe, nec eſſe oportuiſſe.* Auguſtin. *lib.* 13. *De Trinitate, cap.* 10. *num.* 13. *pag.* 936. *tom.* 8.

(*e*) *Servemus diſtinctionem divinitatis & carnis. Unus in utraque loquitur Dei Filius, quia in eodem utraque natura eſt : etſi idem loquitur, non uno ſemper loquitur modo. Intende in eo nunc gloriam Dei, nunc hominis paſſiones. Quaſi Deus loquitur quæ ſunt divina ; quia Verbum eſt : quaſi homo dicit quæ ſunt humana ; quia in mea ſubſtantia loquebatur.* Ambroſ. *lib.* 2. *De Fide, cap.* 9. *num.* 77. *pag.* 485.

eſt cité par les Conciles d'Epheſe (*f*) & de Calcedoine (*g*), & par le Pape ſaint Leon (*c*). Quoique (*d*) les Mages ne viſſent qu'un enfant dans une créche, ils ne laiſſerent pas de l'adorer, connoiſſant bien qu'autre étoit cet enfant le préſent qui venoit de la terre, & autre celui qui venoit du Ciel, & que tous les deux ne faiſoient qu'une même perſonne, parfaite en l'un & en l'autre, ſans aucun changement dans la divinité, ni aucune imperfection dans la nature humaine. Ils l'adorerent dans cette unité & lui offrirent des preſens, témoignant qu'ils reconnoiſſoient pour Dieu du Ciel, celui qu'ils voyoient dans la créche. Il ne faut donc pas confondre dans Jeſus-Chriſt la nature humaine avec la nature divine; & il ne ſuffit pas de reconnoître que Jeſus-Chriſt s'eſt revêtu veritablement de notre chair & d'offrir ce corps aux ſaints autels pour y être changé, ſi vous (*e*) ne diſtinguez la nature divine du corps. Diſtinguez dans Jeſus-Chriſt ce qui eſt de vous, d'avec ce qui eſt du Verbe. Avant l'Incarnation nous n'avions rien de ce qui appartient au Verbe, & le Verbe n'avoit rien de ce qui eſt de notre nature. Il s'en eſt revêtu afin de nous communiquer la ſienne: ce qu'il a fait non en confondant la nôtre avec la ſienne, mais en la perfectionnant. Si vous croyez qu'il a pris notre nature, & qu'il l'a confondue avec la nature divine, vous ceſſez à la verité d'être Manichéen, mais vous n'êtes pas encore enfant de l'Egliſe. C'eſt que les Manichéens (*f*) ſoutenoient que Jeſus-Chriſt ne s'étoit incarné qu'en apparence, pour mourir & reſſuſciter de même. Nous devons croire auſſi que le

---

(*a*) *Apud* Baluzium, *in nova collectione Conciliorum, pag.* 468.

(*b*) *Tom.* 4. *Concil.* Labb. *pag.* 829.

(*c*) S. Leo, *Epiſt.* 134. *ad Leonem Auguſtum, pag.* 351. *edit. Queſnellianæ.*

(*d*) *Magi.... cum parvulum in præſepi cernerent, adoraverunt.... Aliud munus è terris, aliud munus è cælo, & utrumque unus in utroque perfectus, & ſine mutabilitate divinitatis, & ſine humanæ imminutione naturæ. Unum adoraverunt, eidemque munera obtulerunt, ut oſtenderent ipſum eſſe cœli Dominum, qui in præſepibus videretur.* Ambroſ. *lib.* 3. *De Fide, cap.* 8. *num.* 54. *pag.* 507.

(*e*) *Etſi credas à Chriſto veram carnem eſſe ſuſceptam, & offeras tranſigurandum corpus altaribus, non diſtinguas tamen naturam divinitatis & corporis & tibi dicatur: Si recte offeras, non autem dividas* (Geneſ. 4. *v.* 7.) peccaſti. *Divide quod meum, divide quod ſuum verbi eſt. Ergo quod erat illius, non habebam, & ille quod meum eſt, non habebat. Suſcepit quod meum eſt, ut impertiret quod ſuum eſt. Suſcepit non ut confunderet, ſed ut repleret. Si credas ſuſceptionem, affingas confuſionem; Manichæus eſſe deſiſti, nec tamen Eccleſiæ filius eſſe cœpiſti.* Ambroſ. *lib. De Incarn. cap.* 4 *num.* 23. *pag* 708. & 709.

(*f*) *Dicitur hoc Manichæo & Valentino qui non putaverunt veritatem carnis humanæ à Chriſto eſſe ſuſceptam.* Ambroſ. *ibid. cap* 2. *num.* 8. *pag.* 705. *Manichæi affirmant Chriſtum nec fuiſſe in carne vera, ſed ſimulatam ſpeciem carnis ludificandis humanis ſenſibus præbuiſſe, ubi non ſolùm mortem, verùm etiam reſurrectionem ſimiliter mentiretur.* Auguſtin. *lib. De Hæreſibus, cap.* 46. *pag.* 16. *tom.* 8.

Verbe (*a*) a pris un corps & une ame humaine & raiſonnable, capable d'entendement, & de même ſubſtance ou nature que les nôtres; qu'il a été homme parfait, mais exemt de peché, & ſaint Ambroiſe ne craint point qu'en diſant que le corps & l'ame du Verbe ſont de même nature que les nôtres, on puiſſe l'accuſer d'introduire une quaternité: » Car c'eſt nous au contraire, dit ce » Pere, qui adorons veritablement la Trinité en même tems que » nous ſoutenons cette doctrine. En effet, je ne diviſe pas Jeſus-» Chriſt, lorſque je diſtingue en lui la nature humaine d'avec la » divinité, mais j'enſeigne qu'il n'y a qu'un ſeul Chriſt avec le Pere » & l'Eſprit de Dieu. « C'étoit à ce que l'on croit les diſciples d'Apollinaire qui (*b*) prétendoient que l'on ne pouvoit dire que le corps de Jeſus-Chriſt fût tiré de la Vierge Marie ſans admettre une quaternité en Dieu au lieu de la Trinité: ſentiment impie que les (*c*) Peres ont refuté. Saint Ambroiſe s'explique en beaucoup d'autres endroits ſur la diſtinction des deux natures en Jeſus-Chriſt. » Nous liſons, (*d*) dit-il, & nous croyons pluſieurs choſes tou-» chant le myſtere de l'Incarnation: mais nous devons reconnoî-» tre la majeſté divine de Jeſus-Chriſt dans tous les ſentimens de » la nature humaine. Il eſt fatigué du chemin afin de ſoulager ceux » qui ſont fatigués; il demande à boire, lui qui devoit donner à » ceux qui ont ſoif, un breuvage ſpirituel; il a faim, lui qui devoit » diſtribuer à ceux qui ont faim la viande du ſalut; il meurt pour » donner la vie aux morts; il couvre le ciel de tenebres pour nous » éclairer; il fait trembler la terre afin de l'affermir; il met la mer » en mouvement, afin de la calmer; il naît d'une Vierge, afin qu'on

(*a*) *Non enim ipſe Deus Verbum pro anima rationali & intellectus capaci in carne ſua fuit, ſed animam rationalem & intellectus capacem, & ipſam humanam, & ejuſdem ſubſtantiæ, cujus noſtræ ſunt animæ, & carnem noſtræ ſimilem, ejuſdem cujus caro eſt noſtra, ſubſtantiæ ſuſcipiens Deus Verbum, perfectus etiam homo fuit, ſine ulla tamen labe peccati .... Caro ergo ipſius & anima ejuſdem cujus anima noſtra, caroque ſubſtantiæ eſt. Nec timeo ne tetrada videar inducere, nos enim verè ſolam, qui hoc aſſerimus, colimus Trinitatem. Non enim Chriſtum divido, cum carnis ejus divinitatiſque diſtinguo ſubſtantiam: ſed unum Chriſtum cum Patre & Spiritu Dei prædico.* Ambroſ. *lib. De Incarn. cap. 7. num. 76. pag. 720. & 721.*

(*b*) *Quis nefariam illam commentus eſt impietatem, aut cui hoc in mentem venerit, dixeritque: qui ait ex Maria eſſe dominicum corpus, is non amplius Trinitatem ſed quaternitatem in deitate ſentit?* Athanaſius, *ad Epictetum Epiſtola, num. 2. pag. 902.*

(*c*) Idem, *ibid. num. 9. pag. 908.*

(*d*) *Multa ergo ſecundùm incarnationis legimus & credimus ſacramentum; ſed in ipſa naturæ humanæ affectione majeſtatem licet ſpectare divinam. Fatigatur ex itinere Jeſus, ut reficiat fatigatos; petit bibere, ſitientibus potum ſpiritualem daturus: eſurit, cibum ſalutis eſurientibus traditurus: moritur, vivificaturus .... Cœlum caligine obducit, ut illuminet: terras tremefacit ut ſolidet: Maria conturbat, ut mutet .... Creatur ex virgine, ut ex Deo natus eſſe credatur ..... Adorare quaſi Judæus dicitur, ut quaſi verus Dei Filius adoretur.* Ambroſ. *lib. 5. De Fide, cap. num. 54. pag. 560. & 561.*

Digitized by Google

» le croie né de Dieu ; il eſt dit de lui qu'il adore Dieu, comme » les autres Juifs, afin qu'il ſoit lui-même adoré comme vrai Fils » de Dieu. « Saint Ambroiſe établit encore très-clairement l'unité de perſonne en Jeſus-Chriſt, diſant que la foi nous oblige de croire que (*a*) Jeſus-Chriſt eſt tout enſemble Dieu & homme, mais qu'il eſt un en deux natures ; que c'eſt le (*b*) même qui eſt Fils de l'homme & Fils de Dieu ; que celui qui eſt ſorti du ſein de la Vierge, eſt en même-tems & ſerviteur & Seigneur ; ſerviteur pour executer, Seigneur pour commander & pour établir le royaume de Dieu dans l'eſprit des hommes ; que cela ne fait néanmoins qu'une même perſonne ; que celui qui eſt né du Pere n'eſt pas autre que celui qui eſt né de la Vierge ; que c'eſt le même qui eſt né du Pere avant tous les ſiécles, & qui dans la ſuite des tems a pris chair de la Vierge ; que lorſque nous liſons dans le prophéte Iſaïe : *Un Enfant nous eſt né, un Fils nous a été donné*, le mot (*d*) d'*enfant* marque ſon âge dans l'Incarnation, & celui de *Fils*, la plénitude de ſa divinité. » Il a été fait de ſa mere, dit ſaint Ambroiſe, & il eſt né » de ſon Pere : c'eſt cependant le même & qui eſt né & qui nous » a été donné : ne croyez pas que l'un ſoit different de l'autre, » c'eſt une ſeule perſonne : c'eſt le même Fils de Dieu qui eſt né » de ſon Pere & qui a pris commencement de la Vierge. Diffe- » rence de generations qui ſe réuniſſent en une même perſonne, » quoiqu'il ſoit Dieu & homme à cauſe de la diverſité de ſes deux » natures, c'eſt toutes fois le même qui ſubſiſte en ces deux natu- » res. Il a donc une nature qui lui eſt particuliere, & une autre qui » lui eſt commune avec nous ? Parfait dans l'une & dans l'autre, il » n'eſt qu'un dans les deux.

XXI. De cette unité de perſonne en deux natures, réſulte ce que les Théologiens appellent communication des idiomes ou

Sur la communication des idiomes,

(*a*) *Ergo & Deum Chriſtum & hominem eſſe credamus : unum in utroque non alterum.* Ambroſ. *lib.* 10. *in Lucam, num.* 3. *pag.* 1504.

(*b*) *Eſt enim idem Filius hominis Filius Dei.* Ambroſ. *in Lucam, n.* 34. *p.* 1478.

(*c*) *Adverte myſterium. Ex utero virginis idem, & ſervus exivit & Dominus ; ſervus ad operandum, Dominus ad imperandum ; ut regnum Deo in hominum mentibus radicaret. Utrinque unus, non alter ex Patre, & alter ex Virgine ; ſed idem qui ante ſæcula ex Patre, ipſe poſtea carnem ſuſcepit ex virgine.* Ambroſ. *Præfat. in Pſal.* 35. *num.* 4. *pag.* 767.

(*d*) *Sic & alibi habes :* Puer natus eſt nobis, & Filius datus eſt nobis. *In puero enim nomen ætatis, in filio plenitudo divinitatis eſt. Factus ex matre, natus ex patre ; idem tamen & natus eſt, & datus : non diverſum, ſed unum putes. Unus enim Dei Filius, & natus ex Patre, & ortus ex Virgine, diſtanti ordine, ſed in unum concurrente nomine..... Etſi Deus & homo diverſitate naturæ ; idem tamen non alter in utroque unus. Aliud ergo ſpeciale naturæ ſuæ, aliud commune nobiſcum, ſed in utroque unus, & utroque perfectus.* Ambroſ. *lib.* 1. *De exceſſu fratris ſui Satyri, num.* 12, *pag.* 1116. & 1117.

& les deux volontés en Jeſus-Chriſt.

proprietés des deux natures en Jeſus-Chriſt. On peut (*a*) dire que le Seigneur de gloire a été crucifié : mais en ſe ſervant de ſemblables expreſſions, il ne faut (*b*) pas s'imaginer qu'il ait été crucifié dans cette gloire qui convient à la nature divine : on ne s'exprime ainſi, que parce que c'eſt la même perſonne qui eſt Dieu & homme, & le même Jeſus-Chriſt qui eſt Dieu par ſa nature divine & homme parce qu'il s'eſt revêtu de notre chair. On dit que c'eſt le Dieu de gloire qui a été crucifié, parce que participant aux deux natures, à la divine & à l'humaine ; quoiqu'il n'ait ſouffert que dans celle-ci, il eſt vrai indiſtinctement, & que le Dieu de gloire a ſouffert, & que le Fils de l'homme a ſouffert. L'on peut dire auſſi par rapport à ces deux natures : le même (*c*) ſouffroit & ne ſouffroit pas, mouroit & ne mouroit pas, étoit enſeveli & ne l'étoit pas, reſſuſcitoit & ne reſſuſcitoit pas. Le pape Agathon (*d*) & le ſixiéme (*e*) Concile allegueront l'autorité de ſaint Ambroiſe contre les Monothelites. On ne peut en effet s'expliquer plus clairement qu'il le fait (*f*) ſur les deux volontés en Jeſus-Chriſt. Il dit qu'en ſe revêtant de notre chair il en a pris toutes les foibleſſes, comme la triſteſſe & les autres affections humaines (excepté l'ignorance & le peché) : mais qu'il faut bien ſe garder (*g*) de croire que la

(*a*) *An negamus etiam Dominum majeſtatis eſſe Spiritum Sanctum, cum Dominus majeſtatis ſit crucifixus, qui natus eſt de Spiritu Sancto ex virgine Maria ?* Ambroſ. *lib.* 2. *De Spiritu Sancto, cap.* 22. *n.* 168. *pag.* 700.

(*b*) *Unde illud quod lectum eſt Dominum majeſtatis crucifixum eſſe, non quaſi in majeſtate ſua crucifixum putemus : ſed quia idem Deus, idem homo, per divinitatem Deus, per ſuſceptionem carnis homo Jeſus Chriſtus, Dominus majeſtatis dicitur crucifixus, quia conſors utriuſque naturæ, id eſt humanæ atque divinæ, in natura hominis ſubiit paſſionem, ut indiſcrete & Dominus majeſtatis dicatur eſſe qui paſſus eſt, & Filius hominis.* Ambroſ. *lib.* 2. *De Fide, cap.* 7. *num.* 58. *pag.* 431. Ce paſſage a été cité par les Peres du Concile de Calcedoine, *tom.* 4. *Concil.* Labbe, *pag.* 361. & par le Pape ſaint Leon, *Epiſt.* 134. *pag.* 351.

(*c*) *Idem enim patiebatur & non patiebatur ; moriebatur & non moriebatur ; ſepeliebatur & non ſepeliebatur ; reſurgebat & non reſurgebat, &c.* Ambroſ. *lib. De Incarn. cap.* 5. *num.* 36. *pag.* 711.

(*d*) Agatho, *Epiſt.* 1. *pag.* 640. *Tom.* 6. *Concil.* Labbe.

(*e*) *Concilium Conſtantinopolitanum tertium, actione decima, pag.* 785. & 788. *tom.* 6. *Concil.*

(*f*) *Quod autem ait :* Non mea voluntas, ſed tua fiat. *Suam ad hominem retulit : Patris ad divinitatem ; voluntas enim hominis temporalis, voluntas divinitatis æterna.* Ambroſ. *lib.* 10. *in Lucam, n.* 60. *p.* 1517. *Suſcepit ergo voluntatem meam, ſuſcepit triſtitiam meam. Confidenter triſtitiam nomine quia crucem prædico. Mea eſt voluntas, quam ſuam dixit ; quia ut homo ſuſcepit triſtitiam meam, ut homo loquutus eſt ; & ideo ait :* Non ſicut ego volo ſed ſicut tu vis. *Mea eſt triſtitia, quam meo ſuſcepit affectu.* Ambroſ. *lib.* 2. *De Fide, cap.* 7. *num.* 53. *pag.* 480.

(*g*) *Qui erat ex Patre, carnem ſumpſit ex Virgine : affectum aſſumpſit ex matre, ut infirmitates noſtras ipſe ſuſciperet. Unde ait Propheta :* Et pro nobis dolet. (Iſaiæ, *cap.* 53. *verſ.* 4.) *Quomodo dolebat meo dolore, ſi meum non gerebat affectum ?* Ambroſ. *in Pſalm.* 62. *num.* 5. *pag.* 556. *Deus igitur ante carnem, Deus in carne perfectionem naturæ aſſumpſi humanæ : ſuſcepi ſenſum hominis, ſed non ſum ſenſu carnis inflatus. Senſit hominis animam meam dixi eſſe turbatam ; ſenſu hominis eſurivi, &c.* Ambr. *lib. De Incarn. cap.* 7. *num.* 71. *pag.* 719.

divinité

divinité en ait reſſenti (*a*) les impreſſions, ni même que Jeſus-Chriſt ſe ſoit chargé de ces infirmités par d'autre motif que de guérir les nôtres. Quand donc nous liſons dans l'Ecriture qu'il étoit triſte, il ne faut (*b*) pas s'imaginer qu'il étoit accablé de triſteſſe à la vûe de ſa paſſion prochaine ; il (*c*) l'étoit à cauſe de la diſperſion qu'il prévoyoit devoir arriver parmi ſes Diſciples après ſa mort, & à cauſe de l'attentat que les Juifs alloient commettre en ſa perſonne, & des ſupplices dont leur crime devoit être puni ; & c'eſt pour cela qu'il diſoit à ſon Pere : *Eloignez de moi ce calice.* Il n'appréhendoit pas la mort, mais il ne vouloit pas que les méchans mêmes périſſent ; ſouhaitant que ſa Paſſion fût ſalutaire à tous les hommes. De même (*d*) lorſqu'il paſſoit les nuits en prieres, ce n'étoit pas pour lui qu'il prioit, c'étoit pour nous ; car quoique le Pere eût mis toutes choſes en la puiſſance du Fils, le Fils néanmoins pour ſe conformer à la nature dont il s'étoit revêtu, prioit ſon Pere pour nous, s'étant établi notre avocat auprès de lui. Il prioit non par foibleſſe & comme s'il n'eût pû faire ce qu'il demandoit à ſon Pere, car il eſt toutpuiſſant, mais parce que s'étant rendu notre maître, il vouloit par ſon exemple nous former

(*b*) Triſtis eſt, *inquit*, anima mea ; *& alibi :* Nunc anima mea turbata eſt valde. *Non ergo ſuſcipiens, ſed ſuſcepta turbatur. Anima enim obnoxia paſſionibus, divinitas libera ..... Triſtis autem eſt non ipſe, ſed anima. Non eſt triſtis ſapientia, non divina ſubſtantia, ſed anima.* Ambroſ. *lib.* 10. *in Lucam, num.* 61. *pag.* 1517. *Ut homo ergo dubitat, ut homo turbatur. Non turbatur ejus virtus, non turbatur ejus divinitas : ſed turbatur anima, turbatur ſecundum humanæ fragilitatis aſſumtionem. Et ideo quia ſuſcepit animam, ſuſcepit & animæ paſſiones ; non enim Deus, eo quod Deus erat, aut turbari, aut mori potuiſſet, &c.* Ambroſ. *lib.* 2. *De Fide, cap.* 7. *n.* 56. *p.* 480.

(*c*) *Mihi compatitur, mihi triſtis eſt, mihi dolet. Ergo pro me & in me doluit, qui pro ſe nihil habuit quod doleret. Dolet igitur, Domine Jeſu, non tua ſed mea vulnera ; non tuam mortem ſed noſtram infirmitatem, ſicut ait Propheta :* Quia pro nobis dolet. (Iſaiæ, *cap.* 53. *verſ.* 4.) *Et nos, Domine, æſtimavimus te eſſe in doloribus ; cùm tu non pro te, ſed pro me doleres* Ambroſ. *lib.* 2. *De Fide, cap. num.* 53. *&* 54. *pag.* 480.

(*c*) *Triſtis erat non pro ſua paſſione, ſed pro noſtra diſperſione. Denique ait :* Percutiam paſtorem, & diſpergentur oves gregis : *Triſtis erat quia nos parvulos relinquebat .... nec illud diſtat à vero, ſi triſtis erat pro perſecutoribus, quos ſciebat immanis ſacrilegii pœnas daturos. Et ideo dixit :* Tranſfer hunc calicem à me ; *non quia Dei Filius mortem timebat, ſed quia vel malos perire nolebat ; denique ait :* Domine, ne ſtatuas illis hoc peccatum, *ut paſſio ſua eſſet omnibus ſalutaris.* Ambroſ. *lib.* 10. *in Lucam, num.* 61. *&* 62. *pag.* 1517.

(*d*) Erat pernoctans in oratione Dei. *Orat ergo Dominus, non ut pro ſe obſecret, ſed ut pro me impetret. Nam etſi omnia poſuerit Pater in poteſtate Filii, Filius tamen ut hominis formam impleret, obſecrandum Patrem putat eſſe pro nobis ; quia advocatus eſt noſter. Noli inſidiatrices aperire aures, ut putes Filium quaſi infirmum rogare, ut impetres quod implere non poſſit poteſtatis auctor. Obedientiæ magiſter ad præcepta virtutis ſuo nos informat exemplo ....* Et erat, *inquit*, pernoctans in oratione Dei. *Species tibi datur, forma præſcribitur quam debeas æmulari. Quid enim te pro ſalute tua facere oportet, quando pro te Chriſtus in oratione pernoctat ? Quid te facere convenit, cùm vis aliquod pietatis officium adoriri, quando Chriſtus miſſurus Apoſtolos, oravit prius & ſolus oravit ?* Ambroſ. *lib.* 5. *in Lucam, num.* 42. *&* 43. *pag.* 1365. *&* 1366.

à la vertu. » Que ne devez-vous point faire pour vous-mêmes, dit » ſaint Ambroiſe, voyant Jeſus-Chriſt prier pour vous toute une » nuit? Oſerez-vous entreprendre quelque action de pieté ſans la » priere, vous qui ſavez que Jeſus-Chriſt n'a pas même voulu en- » voyer ſes Apôtres ſans avoir prié auparavant? « C'eſt auſſi pour notre conſolation qu'il s'eſt chargé de nos foibleſſes; & bien loin de vouloir excuſer (*a*) en lui le ſentiment de triſteſſe qu'il a fait paroître dans le jardin des Olives, » Il n'a jamais rien fait, dit » ſaint Ambroiſe, qui me donne tant de ſujet d'admirer ſa bonté » & ſa majeſté; il m'auroit beaucoup moins donné s'il ne ſe fût » pas chargé de mes foibleſſes & de mes ſentimens. C'eſt pour » moi qu'il a ſouffert de la douleur, puiſqu'il n'y avoit rien en lui » qui pût lui en cauſer: ſuſpendant en ſon ame l'effet de cette joie » divine dont il jouit éternellement, il veut bien reſſentir l'abat- » tement de l'infirmité humaine. Il prend ſur lui ma triſteſſe, afin » de me communiquer ſa joie; il ſe rabaiſſe juſqu'à l'affliction de » la mort, afin que marchant ſur ſes pas il nous rappelle à la vie. » Sa douleur & ſa triſteſſe n'ont point été feintes & ſeulement en » apparence, il a été vraiment triſte & il eſt mort réellement ſur la » croix, comme il a pris veritablement notre chair. Il falloit mê- » me qu'il ſe revêtît de nos foibleſſes, pour nous apprendre à les » vaincre, non pour nous en délivrer. Il n'eſt pas mort toutefois » (*b*) par neceſſité, mais parce qu'il l'a bien voulu, pouvant ne » pas mourir (*c*) s'il l'eût voulu: le grand cri qu'il jetta avant que » de rendre l'eſprit, fut un témoignage certain de l'amour qui l'a- » voit porté (*d*) à deſcendre du ciel pour racheter nos pechés. «

---

(*a*) Pater, ſi poſſibile eſt, transfer à me calicem iſtum..... *Ego autem non ſolùm exeuſandum* (*Chriſtum*) *non puto, ſed etiam nuſquam magis pietatem ejus majeſtatemque demiror, minus enim contulerat mihi, niſi meum ſuſcepiſſet affectum. Ergo pro me doluit, qui pro ſe nihil habuit quod doleret. Et ſequeſtrata delectatione divinitatis æternæ, tædio meæ infirmitatis afficitur. Suſcepit enim triſtitiam meam, ut mihi ſuam lætitiam largiretur; & veſtigiis noſtris deſcendit uſque ad mortis ærumnam, ut nos ſuis veſtigiis revocaret ad vitam. Confidenter ergo triſtitiam nomino, quia crucem prædico; neque enim ſpeciem incarnationis ſuſcepit, ſed veritatem debuit ergo & dolorem ſuſcipere, ut vinceret triſtitiam, non excluderet.* Ambroſ. *lib.* 10. *in Luc. num.* 56. *pag.* 1516.

(*b*) Et hoc dicto, tradidit ſpiritum, *quia non invitus ſpiritum emiſit. Denique Matthæus ait:* Emiſit ſpiritum; *quod enim emittitur voluntarium eſt: quod amittitur neceſſarium.* Ambroſ. *lib.* 10. *in Lucam, num.* 127. *pag.* 1531.

(*c*) *Potuit Chriſtus non mori ſi voluiſſet: ſed neque refugiendam mortem quaſi ignavam putavit, neque melius noſ quam moriendo ſervaſſet.* Ambroſ. *lib.* 2. *De Fide reſurrectionis, num.* 46. *pag.* 1145.

(*d*) *Propterea addidit:* Magna voce. *In quo vel profeſſio glorioſa uſque ad mortem ſe pro noſtris deſcendiſſe peccatis, (ergo nec ego erubeſcam fateri, quod Chriſtus non erubuit voce magna profiteri) vel evidens manifeſtatio conteſtantis Dei ſucceſſionem divinitatis & corporis. Sic enim habes:* Clamavit Jeſus voce magna dicens: Deus, Deus meus, reſpice in me: quare me dereliquiſti?

C'eſt ainſi que ſaint Ambroiſe explique cette circonſtance de la Paſſion de Jeſus-Chriſt : il paroît croire qu'alors la divinité ſe ſépara du corps du Sauveur, & que ce fut pour cela qu'il jetta un grand cri, pour ſe plaindre à ſon Pere de cette ſéparation : mais ſi l'on y fait attention, on verra que ce ſaint Evêque ne veut dire autre choſe, ſinon que le Pere éternel ne donna dans ce moment à l'humanité ſainte de Jeſus-Chriſt aucune conſolation, le Fils ayant bien voulu ſouffrir lui-même cet état d'humiliation. » Il jet-» toit ce cri, dit (*a*) ſaint Leon, afin d'apprendre à tout le monde » pourquoi il avoit fallu qu'il ne fût point délivré des mains de ſes » ennemis, & qu'il demeurât ſans protection, expoſé à la cruauté » de ſes bourreaux, c'eſt-à-dire, qu'il devînt le Redempteur de » tous les hommes, non par miſere, mais par miſericorde ; non » par privation de tout ſecours, mais par la reſolution qu'il avoit » priſe de mourir. « Quoique la divinité abandonnât (*b*) en quelque ſorte l'humanité, en permettant qu'elle fût expoſée pour un tems à la puiſſance & à la fureur des perſécuteurs, elle ne rompit pas l'union & ne fit que ſuſpendre l'effet de ſon pouvoir, afin que Jeſus-Chriſt pût mourir. C'eſt l'explication du Maître des Sentences. Saint Thomas (*c*) en donne une qui revient à celle-la. Saint Ambroiſe croit (*d*) que Jeſus-Chriſt fit ſa derniere Pâque le quatorziéme de la lune, qui étoit le Jeudi ; qu'il fut crucifié le quinziéme, & qu'il reſſuſcita le dix-ſeptiéme ; qu'après ſa mort (*e*) il

*Clamavit homo divinitatis ſeparatione moriturus. Nam cum divinitas mortis libera ſit, utique mors eſſe non poterat niſi vita diſcederet ; quia vita divinitas eſt.* Ambroſ. *lib.* 10. *in Lucam, num.* 27. *pag.* 1531.

(*a*) *Ideo ergo Jeſus voce magna clamabat, dicens :* Quare me dereliquiſti ? *Ut noenim omnibus faceret, quare oportuerit eum non erui, non defendi, ſed ſævientium manibus derelinqui, hoc eſt, Salvatorem mundi fieri, & omnium hominum Redemptorem ; non per miſeriam, ſed per miſericordiam, nec amiſſione auxilii ſed definitione moriendi.* S. Leo, *Serm.* 17. *De Paſſione Domini, pag.* 143.

(*b*) *Fateamur ergo Deum quodam modo illum hominem in morte deſeruiſſe, quia poteſtas perſequentium eum expoſuit ad tempus ; non ſuam potentiam exercendo, illum defendit ut non moreretur. Separavit ſe divinitas, quia ſubtraxit protectionem, ſed non ſolvit unionem Separavit ſe foris, ut non adeſſet ad defenſionem, ſed non intus deſuit ad unionem. Si non ibi cohibuiſſet potentiam ſed exercuiſſet, non moreretur Chriſtus. Mortuus eſt Chriſtus divinitate recedente, id eſt effectum potentiæ defendendo, non exhibente.* Petrus Lombardus, *Diſtinct.* 21. *folio* 254. *verſo. edit. Pariſ. ann.* 1548.

(*c*) *Dicendum quod derelictio illa non eſt referenda ad ſolutionem unionis perſonalis : ſed ad hoc quod Deus Pater eum expoſuit paſſioni. Unde derelinquere ibi non eſt aliud quam non protegere a perſequentibus.* S. Thomas. 3. *parſ. quæſt.* 50. *art.* 2. *ad* 1. *pag.* 105. *edit Colonienſis, ann.* 1604.

(*d*) (*Chriſtus*) *celebravit Paſcha hebdomade, in qua fuit quarta decima luna, quinta feria. Denique ipſa die, Paſcha cum Diſcipulis manducavit : ſequenti autem die, hoc eſt ſexta feria crucifixus eſt, luna quinta decima. Sabbato quoque magno illo ſexta decima fuit : ac per hoc ſeptima decima luna reſurrexit à mortuis.* Ambroſ. *Epiſt.* 23 *n.* 10. *pag.* 883.

(*e*) *Sed ne mireris quomodo deſcenderit* (*Chriſtus*) *in corruptionem, cujus caro ; ut alibi ſcriptum eſt, non vidit corruptionem.*

deſcendit veritablement aux enfers ; que Joſeph (*a*) d'Arimathie & Nicodeme furent les ſeuls qui enſevelirent Jeſus-Chriſt ; car ſi les Diſciples s'en fuſſent mêlés, les Juifs, préparés au menſonge & à la calomnie, n'auroient pas manqué de dire qu'il n'avoit pas été enſeveli, comme ils dirent qu'il avoit été enlevé la nuit après avoir été enſeveli.

Sur la ſainte Vierge & ſaint Joſeph.

XXII. Dans les éloges que ſaint Ambroiſe fait des vertus de la ſainte Vierge, il releve particulierement ſa chaſteté, diſant qu'elle a élevé l'étendart (*b*) de la virginité & d'une pureté ſans tache ; que (*c*) Dieu voulant ſe faire homme pour nous racheter, n'en a point trouvé de moyen plus pur que le ſein d'une vierge qui étoit comme le ſanctuaire d'une chaſteté inviolable & le temple de Dieu. » Qu'y a-t-il, dit-il ailleurs, (*d*) de plus noble que la Mere » de Dieu ? Quoi de plus éclatant & de plus illuſtre que celle qui » a été choiſie par la Splendeur même ? Quoi de plus chaſte que » cette Vierge, qui, ſans aucune ſouillure corporelle, a engendré » le ſacré corps de Jeſus-Chriſt ? « Voulant rendre croyable le myſtere de l'Incarnation à ceux qui s'en moquent, & qui regardent comme impoſſible qu'une Vierge, ſans aucun commerce avec un homme, conçoive & engendre, il leur propoſe (*e*) l'exemple du Vautour, qui ſans accouplement conçoit & met au monde ſes petits. La raiſon qu'il (*f*) rend de ce que Dieu voulut que la Vierge

---

*Deſcendit quidem in locum corruptionis, qui penetravit inferna : ſed corruptionem incorruptus excluſit.* Ambr. *lib. De Virginitate, cap. 19. pag. 245. & lib. De Incarnat. cap. 5. num. 41. pag. 712.*

(*a*) *Quid ſibi etiam vult, quod non Apoſtoli, ſed Joſeph & Nicodemus Chriſtum ſepeliunt ? Unus juſtus & conſtans, alter in quo dolus non erat ; talis enim Chriſti eſt ſepultura, quæ fraudem iniquitatemque non habeat. Obſtruitur igitur tergiverſandi locus & domeſtico Judæi teſtimonio revincuntur ; nam ſi Apoſtoli ſepeliſſent, dicerent utique non ſepultum, quem ſepultum raptum eſſe dixerunt.* Ambroſ. *lib.* 10 *in Lucam, num.* 136. *pag.* 1533. & 1534.

(*b*) *Egregia igitur Maria, quæ ſignum ſacræ virginitatis extulit, & intemeratæ integritatis pium Chriſti vexillum erexit.* Ambroſ. *lib. De inſtitutione, Virginis, num.* 35. *cap.* 5. *pag.* 257.

(*c*) *Sed ipſe quoque unigenitus Filius tuus venturus in terras ſuſcipere quod amiſſum eſt ; puriorem carnis ſuæ generationem reperire non potuit, quam ut habitationi propriæ cœleſtis aulam virginis dedicaret, in qua eſſet & immaculatæ caſtitatis ſacrarium, & Dei templum.* Ambroſ. *ibid. cap.* 17. *num.* 105. *pag.* 272.

(*d*) *Quid nobilius Dei matre ? Quid ſplendidius ea, quam ſplendor elegit ? Quid caſtius ea quæ corpus ſine corporis contagione generavit ?* Ambroſ. *lib.* 2. *De Virginibus, cap.* 2. *num.* 7. *pag.* 164.

(*e*) *Negantur vultures indulgere concubitu, & conjugali quodam uſu nuptialiſque copulæ ſorte miſceri, atque ita ſine ullo maſculorum concipere ſemine & ſine conjunctione generare .... Quid aiunt, qui ſolent noſtra ridere myſteria, cùm audiunt quod virgo generavit, & impoſſibilem innuptæ, cujus pudorem nulla viri conſuetudo temeraſſet, exiſtimant partum ? Impoſſibile putatur in Dei matre, quod in vulturibus poſſibile non negatur ? Avis ſine maſculo parit & nullus refellit ; & quia deſponſata viro Maria virgo peperit, pudori ejus faciunt quæſtionem, &c.* Ambroſ. *lib.* 5. *in Hexam. cap.* 20. *num.* 64. & 65. *pag.* 105.

(*f*) *Cur autem non antequam deſponſa-*

dont il devoit naître fût mariée, c'eſt afin que ſon honneur fût à couvert ſous le voile du mariage, & que la médiſance n'eût pas lieu de l'accuſer d'adultere : » Le Fils de Dieu aimant mieux, dit » ce Pere, que quelques-uns doutaſſent du miracle de ſa naiſſance » ſelon la chair, que de la chaſteté de ſa Mere. « Il croit (*a*) que ces paroles de Marie : *Comment cela ſe fera-t-il, puiſque je ne connois point d'homme ?* ne marquent point en elle un doute ſemblable à celui de Zacharie, qui douta de la verité des paroles de l'Ange, mais un deſir de ſavoir comment s'accompliroit une conception qui paroiſſoit ſi incroyable. Elle pouvoit avoir lû dans Iſaïe, qu'une vierge concevroit & enfanteroit un fils ; mais elle n'y avoit pas lû comment cela ſe feroit, parce que le Prophéte ne le dit pas : cette explication étoit reſervée à l'Ange, qui la donna en effet. Ce que dit ici ſaint Ambroiſe eſt d'autant plus remarquable, qu'il combat l'impieté d'un des hereſiarques (*b*) des derniers ſiécles, qui a oſé ſoutenir que la ſainte Vierge étoit tombée dans la même faute d'incrédulité que Zacharie pere de S. Jean, ayant douté comme lui qu'il fût au pouvoir de Dieu d'accomplir des promeſſes dont l'execution leur paroiſſoit impoſſible. La pieté ne

---

*retur, impleta eſt ? (Maria). Fortaſſe ne diceretur quod conceperat ex adulterio. Et bene utrumque poſuit ſcriptura, ut & deſponſata eſſet, & virgo : virgo, ut expers virilis conſortii videretur : deſponſata, ne temeratæ virginitatis adureretur infamia, cui gravis alvus corruptelæ videretur inſigne præferre. Maluit autem Dominus aliquos de ſuo ortu, quam de matris pudore dubitare.* Ambroſ. *lib. 2. in Lucam, num. 1. pag. 1281. Quod autem fuit deſponſata connubio licet alibi (loco mox citato) plenius dixerimus, libare nunc ſatis eſt cauſam cæleſtis myſterii, ut ab his qui Mariam gravi utero cernerent, non adulterium virginis, ſed deſponſatæ partus legitimus crederetur. Maluit enim Dominus aliquos de ſua generatione, quam de matris pudore dubitare.* Ambroſ. *lib. De Inſtitutione Virginis, cap. num. 42. pag. 259.*

(*a*) Dixit autem Maria ad Angelum : Quomodo fiet iſtud ; quoniam virum non cognovi ? *Videtur hîc non credidiſſe Maria, niſi diligenter adverſas ; neque enim fas eſt ut electa ad generandum unigenitum Dei Filium fuiſſe videatur incredula.... etenim cum dicit quomodo fiet iſtud ; non de effectu dubitavit, ſed qualitatem ipſius quæſivit effectus. Quanto temperatior iſta reſponſio, quam verba ſunt ſacerdotis ? Hæc ait :* Quomodo fiet iſtud ? *Ille reſpondit :* Unde hoc ſciam ? *Hæc jam de negotio tractat : ille adhuc de nuntio dubitat. Negat ille ſe credere, qui negat ſcire : & quaſi fidei adhuc alium quærit auctorem ; iſta ſe facere profitetur, nec dubitat eſſe faciendum, quod quomodo fieri poſſit, inquivit, ſic enim habes :* Quomodo fiet iſtud ; quoniam virum non cognovi ? *Incredibilis & inaudita generatio ante audiri debuit, ut crederetur. Virginem parere, divini eſt ſignum myſterii, non humani. Denique :* Accipe, *inquit,* tibi ſignum : Ecce virgo in utero accipiet, & pariet filium. *Legerat hoc Maria, ideo credidit futurum : ſed quomodo fieret, ante non legerat ; non enim quemadmodum fieret, vel tanto Prophetæ fuerat revelatum. Tanti namque mandati myſterium, non hominis fuit ſed Angeli ore promendum.* Ambroſ. *lib. 2. in Luc. num. 14. & 15. pag. 1286. & 1287.*

(*b*) *Videtur ſancta virgo, non minus malignè reſtringere Dei potentiam quàm priùs Zacharias. Quod enim præter communem naturæ ordinem eſt, impoſſibile eſſe colligit.. Nec verò magnopere laborandum, ut eam purgemus ab omni vitio.* Calvinus, *in Harmonia. Vide* Maldonatum, *in cap. 1. Lucæ, pag. 875.*

permet point (*a*) quand on diſpute des pechés, d'y comprendre la ſainte Vierge, & on doit croire qu'ayant merité de concevoir & d'enfanter celui qui conſtamment n'a commis aucun peché, elle aura reçu aſſez de grace pour n'en point commettre. Telle eſt la doctrine (*b*) de l'Egliſe. Saint Ambroiſe qui l'établit clairement en plus d'un endroit, dit que Dieu (*c*) par ſa grace l'a conſervée pure de toute ſouillure du peché; & que c'eſt avec raiſon que l'Ange la ſalua pleine de grace (*d*), parce qu'aucune autre n'avoit merité la grace d'être remplie de l'auteur même de la grace. Ce qui ſuffit pour expliquer quelques autres endroits du même Pere, où parlant en general de (*e*) la contagion du peché, il n'en (*f*) excepte que Jeſus-Chriſt. Catharin en infere que ſaint Ambroiſe croyoit que la ſainte Vierge avoit été tachée du peché originel: mais on (*g*) remarque que Catharin pour appuyer cette conſéquence, a falſifié le paſſage de ſaint Ambroiſe, en faiſant dire à ce Pere que Jeſus-Chriſt eſt venu dans une chair *qui dans*

(*c*) *Commemorat* (*Pelagius*) *eos* qui non modo non peccaſſe, verum etiam juſte vixiſſe referuntur, Abel, Enoch, &c. .... *Adjungit etiam feminas*, Debboram, Annam .... ipſam etiam Domini ac Salvatoris noſtri matrem, quam *dicit* ſine peccato confiteri neceſſe eſſe pietati. *Excepta itaque ſanctâ virgine Maria de qua propter honorem Domini nullam prorſus, cùm de peccatis agitur, haberi volo quæſtionem: unde enim ſcimus quid ei plus gratiæ collatum fuerit ad vincendum ex omni parte peccatum, quæ concipere ac parere meruit quem conſtat nullum habuiſſe peccatum. Hac ergo Virgine excepta, ſi omnes illos Sanctos & Sanctas, cùm hic viverent, congregare poſſemus, & interrogare utrum eſſent ſine peccato, quid ſurſſe reſponſuros putamus .... Nonne una voce clamaſſent ſi dixerimus quia peccatum non habemus, nos ipſos decipimus, & veritas in nobis non eſt* Auguſt. *lib. De natura & gratia, cap.* 36. *num.* 42. *pag.* 144. *&* 145. *tom.* 10.

(*a*) *Si quis hominem ſemel juſtificatum dixerit poſſe in tota vitâ peccata omnia etiam venialia vitare, niſi ex ſpeciali Dei privilegio, quemadmodum de beata Virgine tenet Eccleſia, anathema ſit.* Concil. Trident. *De Juſtificatione, Canone* 23. *pag.* 42. *tom.* 10. *Concil. Harduini.*

(*b*) *Suſcipe me non ex Sarra, ſed ex Maria, ut incorrupta ſit virgo ſed virgo per gratiam ab omni integra labe peccati.* Ambroſ. *in Pſal.* 118. *num.* 30. *pag.* 1255.

(*c*) *Soli Mariæ hæc ſalutatio ſervabatur. Bene enim ſola gratiâ plena dicitur, quæ ſola gratiam quam nulla alia meruerat, conſecuta eſt, ut gratiæ repleretur auctore* Ambroſ. *lib.* 2. *in Lucam, num.* 9. *pag.* 1284. *&* 1285.

(*d*) *Solus per omnia ex natis de fœmina ſanctus Dominus Jeſus, qui terrenæ contagia corruptelæ immaculatâ partus novitate non ſenſerit, & cœleſti majeſtate depulerit.* Ambroſ. *lib.* 2 *in Lucam, num.* 56. *p.* 1300. *Citatur iſte locus ab* Auguſtino, *lib. De Peccato originali, cap.* 4. *num.* 47. *pag.* 276. *tom.* 10.

(*e*) (*Jeſus*) *Solus eſt quem retia non involverint peccatorum. Omnes intra retia peccatorum erant, imo adhuc intra retia ſumus, quia nemo ſine peccato, niſi ſolus Jeſus .... Venit Dominus Jeſus & in carne peccato obnoxia militiam virtutis exercuit.* Ambroſ. *in Pſal.* 118. *pag.* 1039.

(*f*) *Hunc locum* Catharinus, *Opuſc. de Concept. B. Mariæ laudat; ſed ita refert:* Et in carne, quæ peccato in matre fuerat obnoxia, &c. *Verum jam viris doctis obſervatum eſt hæc verba*, in matre, *nuſquam apud Ambroſium reperiri. Et certè ſanctus doctor id tantum hoc loco ſignificat, Chriſti carnem ejuſdem ac noſtram, quæ peccato obnoxia eſt, naturæ eſſe: neutiquam vero inficiatur beatæ Virginis immunitatem ab omni peccato. Ita* Patres Benedictini, *in hunc Ambroſii locum.*

*ſa mere étoit ſujette au peché ;* ce qu'il ne dit point : mais ſeulement que Jeſus-Chriſt s'eſt revêtu d'une chair de même nature que la nôtre qui eſt ſujette au peché. On ne doit pas non plus donner un mauvais ſens à la reflexion que ſaint Ambroiſe fait (*a*) ſur la réponſe que Jeſus-Chriſt fit à ſa Mere, qui lui demandoit : *Mon fils, pourquoi avez-vous agi ainſi avec nous ?* Ce Pere ne veut pas dire (*b*) que Jeſus-Chriſt ait repris ſa mere comme ſi elle eût peché par une conduite trop humaine, mais qu'il lui fit connoître que quand il s'agiſſoit des choſes qui regardoient Dieu ſon Pere, il falloit les préferer à toutes autres choſes. Il y a dans S. Ambroiſe quelques (*c*) expreſſions qui ſemblent marquer que le Sauveur en naiſſant, avoit ouvert le ſein de ſa mere & rompu le ſceau de ſa virginité : mais il paroît que ce Pere ne s'en eſt ſervi que pour s'accommoder au texte de ſaint Luc, qui à l'occaſion de la purification de la ſainte Vierge, rapporte les termes uſités en pluſieurs endroits de l'Ecriture, pour marquer la naiſſance de tous les premiers nés. L'application qu'il fait de la prophétie d'Ezechiel à la maniere dont Jeſus-Chriſt eſt né, fait bien voir qu'il étoit perſuadé que cette naiſſance n'avoit bleſſé en rien la virginité de Marie, & qu'elle n'avoit rien de commun avec celle des autres hommes. *Je me tournai*, dit le prophéte Ezechiel, *vers le chemin de la porte du ſanctuaire exterieur qui regardoit vers l'orient, & le Seigneur me dit : Cette porte demeurera fermée, elle ne ſera point ouverte & nul homme n'y paſſera, parce que le Seigneur le Dieu d'Iſraël eſt entré par cette porte, & elle demeurera fermée.* Surquoi ſaint Ambroiſe dit : (*d*) » Quelle eſt cette porte Ezech. 44. 1.

(*a*) Quid eſt quod me quærebatis ? Neſciebatis quia in propria Patris mei oportet me eſſe ? ..... *Hic mater arguitur, quia adhuc quæ humana ſunt, exigat.* Ambroſ. *lib.* 2. *in Lucam, num.* 64. *pag.* 1302.

(*b*) *Quod autem hic legimus*, mater arguitur, *noli hinc inferre eum Calvino ſanctæ præſulis hanc mentem eſſe, ut Deiparam peccaſſe indicaret : quo nihil à beato viro magis alienum, ut jam non ſemel locuti advertere. Intellige ergo*, arguitur, *lato modo poſitum pro* docetur, *aut alio conſimili verbo : quod a communi uſu non abhorret. Ita* Patres Benedictini, *in hunc Ambroſii locum, pag.* 1301. *&* 1302. *Vide etiam* Maldonatum, *Comment. in cap* 2. *Lucæ, pag.* 958.

(*c*) *Qui ergo vulvam ſanctificavit alienam ut naſceretur Propheta, hic eſt qui aperuit matris ſuæ vulvam, ut immaculatus exiret.* Ambroſ. *lib.* 2. *in Lucam, num.* 57. *pag.* 1300.

(*d*) *Sic ait :* (*Ezechiel*) Et converti me ſecundum viam portæ ſanctorum exterioris quæ reſpicit ad orientem, & hæc erat clauſa. Et ait ad me Dominus : Porta hæc clauſa erit, & non aperietur, & nemo tranſibit per eam, quia Dominus Deus Iſraël ingreſſus eſt per eam ; eritque clauſa .... *Quæ eſt hæc porta, niſi Maria ; ideo clauſa quia virgo ? Porta igitur Maria per quam Chriſtus intravit in hunc mundum, quando virginali fuſus eſt partu, & genitalia virginitatis clauſtra non ſolvit. Manſit intemeratum ſeptum pudoris, & inviolata integritatis duravere ſignacula ; cum exiret ex virgine, cujus altitudinem mundus ſuſtinere non poſſet.* Hæc, *inquit*, porta clauſa erit & non aperietur. *Bona porta Maria, quæ*

» ſi ce n'eſt Marie, & pourquoi eſt-elle fermée, ſi ce n'eſt parce » qu'elle eſt vierge? Marie eſt donc cette porte par laquelle Jeſus- » Chriſt eſt entré dans le monde lorſqu'elle l'a enfanté, en de- » meurant toujours vierge, & ſans bleſſer en aucune maniere ſa » pureté. Le ſceau de ſa virginité eſt reſté entier, & n'a point été » rompu lorſque celui dont l'univers ne peut ſoutenir la grandeur » eſt ſorti de ſon ſein virginal. *Cette porte*, dit le Prophéte, *ſera* » *fermée & ne s'ouvrira point.* Marie eſt cette porte admirable qui » étoit fermée & ne s'ouvroit point. Jeſus-Chriſt a paſſé par cette » porte, mais il ne l'a pas ouverte.« Le même Pere dit encore (*a*) que Jeſus-Chriſt entrant dans le monde par le ſein de Marie, a conſervé en elle dans une parfaite integrité le ſceau de la pudeur & les marques de la virginité. On a vû (*b*) ailleurs comment il s'oppoſa dans le Concile de Milan à l'hereſiarque Jovinien, qui attaquoit la virginité perpétuelle de Marie. On ne peut (*c*) douter que la ſainte Vierge n'ait été pénetrée de douleur à la vûe de la Paſſion de Jeſus-Chriſt, & qu'elle n'ait ſouffert qu'avec de grandes peines d'être privée de ſa preſence corporelle. Le vieillard Simeon (*d*) le lui avoit annoncé, en lui diſant que ſon ame ſeroit percée par une épée. Mais ſa conſtance fut encore plus grande que ſa douleur. Debout au pié de la Croix, on (*e*) ne lit point qu'elle y ait pleuré: au contraire ſeule intrépide pendant que les hommes, c'eſt-à-dire les Apôtres, fuyoient, elle (*f*) y reſta, regardant les plaies de ſon Fils avec des yeux qui marquoient plus ſa pieté que ſa douleur, parce qu'elle ſavoit que ſes plaies devoient

---

*clauſa erat, & non aperiebatur. Tranſivit per eam Chriſtus ſed non aperuit, &c.* Ambroſ. *lib. De Inſtitutione Virginis, cap. 8. num. 52. & 53. pag. 262.*

(*a*) *Virgo portavit, quem mundus iſte capere & ſuſtinere non poteſt. Qui cùm ex Mariæ naſceretur utero, genitalis tamen ſeptum pudoris & intemerata virginitatis conſervavit ſignacula.* Ambroſ. *Epiſt. 63. num. 33. pag. 1010. Alvus tumeſcit virginis, clauſtrum pudoris permanet.* Ambroſ. *Hymno quarta, pag. 1221.*

(*b*) *Voyez* le tome V. *pag. 702. & 703.*

(*c*) *Paſſio quippe Domini .... & ipſam ejus matrem graviter carnali orbitate percuſſam ſine dubio contriſtavit.* Auguſtin. *in Pſal 104. num. 13. pag. 1184. tom. 4.*

(*d*) *Simeon dixit ad Mariam matrem ejus .... Et tuam ipſius animam pertranſibit gladius.* Lucæ, *cap. 2. verſ. 34. & 35.*

(*e*) *Stabat & ſancta Maria juxta crucem Filii .... Stantem illam lego, flentem non lego.* Ambroſ. *De obitu Valentiniani, num. 39. pag 1185.*

(*f*) *Stabat ante crucem mater, & fugientibus viris, ſtabat intrepida .... Spectabat pijs oculis Filii vulnera, per quem ſciebat omnibus futuram redemptionem. Stabat non degeneri mater ſpectaculo, quæ non metuebat peremptorem. Pendebat in cruce Filius, mater ſe perſecutoribus offerebat. Si hoc ſolum eſſet, ut ante Filium proſterneretur, laudandus pietatis affectus, quod ſuperſtes Filio eſſe nolebat: ſin vero ut cum Filio moreretur, cum eodem geſtiebat reſurgere, non ignara myſterii quod genuiſſet reſurrecturum: ſimul quæ publico uſui impendi mortem Filii noverat, præſtolabatur, ſi forte etiam ſua morte publico muneri aliquid adderetur. Sed Chriſti paſſio adjutorio non egnit.* Ambroſ. *lib. De Inſtitutione Virginis, cap. 7. num. 49 pag. 261.*

être

être la redemption du monde. Le Fils étoit attaché à la croix, & la Mere ſe préſentoit à ceux qui l'y avoient attaché, ne craignant rien de ceux qui pouvoient la faire mourir elle-même. » Si en » cela elle avoit deſſein de mourir avant ſon Fils, on ne peut, dit » ſaint Ambroiſe (*a*), que louer en elle cette marque d'amour & » de tendreſſe : ſi c'étoit pour mourir avec lui, c'eſt qu'elle eſpe- » roit reſſuſciter auſſi avec lui, n'ignorant pas que celui qu'elle » avoit engendré devoit reſſuſciter ; & comme elle ſavoit auſſi » que la mort de ſon Fils étoit pour le bien commun, elle atten- » doit que Dieu décidât de la ſienne, diſpoſée à la ſouffrir ſi elle » pouvoit ajouter quelque choſe à l'utilité publique : mais la Paſ- » ſion de Jeſus-Chriſt étoit ſuffiſante pour nous racheter & n'avoit » pas beſoin d'aide. « Ce Pere (*b*) aſſure que la ſainte Vierge ſe retira dans la maiſon de ſaint Jean après la mort du Sauveur qui la lui avoit donnée en garde comme au plus aimé de ſes Diſci- ples, & celui chez qui il avoit lui-même fait ſa demeure. » Saint » Jean, dit (*c*) encore ce Pere, eſt choiſi pour ſouſcrire au Teſta- » ment de ſon Maître & pour en être l'executeur. Il donne à ſa » Mere un défenſeur de ſa pureté, un témoin de ſon integrité, un » protecteur. Ce n'eſt pas que Jeſus-Chriſt la portât à faire divor- » ce, ni que Marie abandonnât ſon Epoux. Mais avec qui cette » ſainte Vierge devoit-elle plutôt demeurer qu'avec celui qu'elle » ſavoit être l'heritier de ſon Fils, & un fidéle obſervateur de la » chaſteté ? Saint Ambroiſe ne doute pas qu'il n'y ait eu un verita- ble mariage entre la ſainte Vierge & ſaint Joſeph, quoiqu'il n'y ait jamis eu entre-eux aucun commerce charnel. » C'eſt, dit-il, le » conſentement (*d*) des parties qui fait le mariage, & non ce qu'on

(*a*) *Fugientibus Apoſtolis ante crucem ſtabat, & pius ſpectabat oculis Filii vulnera; quia expectabat non pignoris mortem, ſed mundi ſalutem. Aut fortaſſe quia cognoverat per Filii mortem mundi redemptionem aula regalis, etiam ſua morte putabat ſe aliquid publico additurum muneri. Sed Jeſus non egebat adjutore ad rédemptionem omnium, qui omnes ſine adjutore ſervavit* Ambroſ. *Epiſt.* 63. *num.* 110. *pag.* 1048. Vide *lib.* 10. *in Luc. n.* 132. *pag.* 1532. *&* 1533.

(*b*) *Ideo illam (Matrem ſuam) Dominus de cruce diſcipulo ſuo dilectiſſimo ſibi tradidit ſancto Joanni, qui dixit patri & matri : Non novi te .... huic traditur virgo, qui de pectore Chriſti hauriat ſapientiam .... Neque enim mater Domini Jeſu niſi ad poſſeſſorem gratiæ demigraret, ubi Chriſtus habebat habitaculum.* Ambroſ. *lib. Exhortat. virginit. cap.* 5. *num.* 32. *&* 33. *pag.* 285. *&* 286.

(*c*) *Teſtatur de cruce Dominus Jeſus, & pauliſper publicam differt ſalutem, ne matrem inhonoram relinquat. Subſcribitur Joannes Teſtamento Chriſti. Legatur matri pudoris defenſio, teſtimonium integritatis : & diſcipulo matris cuſtodia, pietatis gratia ....:.. Non utique Chriſtus faciebat divortium, non Maria relinquebat virum. Sed cum quo virgo habitare debebat, quam cum eo quem filii heredem integritatis ſciret eſſe cuſtodem.* Ambroſ. *lib. De Inſtitutione Virginis, cap.* 7. *num.* 41. *pag.* 261.

(*d*) *Nec illud moveat quod ait : Quia Joſeph accepit conjugem ſuam & profectus eſt in Ægyptum ; deſponſata enim viro con-*

» appelle la conſommation. Marie, la maitreſſe de la virginité, » n'a eu garde de conſentir à porter un homme dans ſon ſein après » y avoir (*a*) porté un Dieu; & Joſeph étant un homme auſſi juſte » que le repreſente l'Evangile, n'eſt pas tombé dans l'excès de » folie qu'il y auroit eu à vouloir connoître charnellement la Mere » du Seigneur. Ceux que l'Ecriture appelle les freres de Jeſus-» Chriſt, appartenoient (*b*) à ſaint Joſeph & non à la ſainte Vierge.« Saint Ambroiſe ne marque pas nettement ce qu'il croyoit de la profeſſion de ſaint Joſeph: tantôt (*c*) il en parle comme d'un ouvrier en bois; tantôt comme d'un ouvrier en fer, diſant qu'il travailloit avec le vent & le feu. Bede a copié (*d*) cet endroit de ſaint Ambroiſe. L'opinion la plus ſuivie eſt qu'il exerçoit le métier de Charpentier. Theodoret (*e*) raconte que le ſophiſte Libanius demandant un jour à un Chrétien d'Antioche, pour ſe railler de ſa religion, ce que faiſoit le Fils du Charpentier; celui-ci lui répondit, inſpiré de Dieu: » Sophiſte, le Créateur de l'univers que vous » appellez par dériſion le Fils du Charpentier, fait preſentement » une bierre.« En effet la mort de Julien arriva, & ſon corps fut apporté dans une bierre.

Sur les Anges.

XXIII. L'Ecriture en parlant des Anges qui ont apparu aux hommes, n'en nomme que trois, Gabriel, Raphael & Michel. Le dernier (*f*) des livres d'Eſdras en ajoute un quatriéme qu'il appelle Uriel; & c'eſt ſans doute ſur l'autorité de ce livre, qui toutefois n'en a aucune dans l'Egliſe, que ſaint Ambroiſe a cru

---

*jugis nomen accepit. Cum enim initiatur conjugium, tunc conjungit nomen adſcifcitur; non enim defloratio virginitatis facit conjugium, ſed pactio conjugalis. Denique cum jungitur puella, conjugium eſt, non cum virili admixtione cognoſcitur.* Ambroſ. *lib. De Inſtitutione Virginis, cap. 6. num. 41. pag. 259 Idem docet* Ambroſius, *lib. 2. in Luc. num. 5. pag. 1284.*

(*a*) *Non defecit virginitatis magiſtra, nec fieri poterat, ut quæ Deum portaverat, portandum hominem arbitraretur: nec Joſeph vir juſtus in hanc prorupiſſet amentiam, ut matri Domini corporeo concubitu miſceretur.* Ambroſ. *lib. De Inſtitut. Virg. cap. 6. num. 45. pag. 260.*

(*b*) *Potuerunt autem fratres eſſe ex Joſeph non ex Maria, quod quidem ſi quis diligentius proſequatur, inveniet.* Ambroſ. *ibid. num. 43.*

(*c*) *Pater Chriſti igne operatur & ſpiritu, & tanquam bonus animæ faber vitia noſtra circumdolat, cito ſecurim admovens arboribus infœcundis, ſecare doctus exigua, culminibus ſervare ſublimia, rigida mentium ſpiritus igne emollire, & in varios uſus omne humanum genus diverſa miniſteriorum qualitate formare.* Ambroſ. *lib. 3. in Lucam, num. 2. pag. 1314.*

(*d*) Beda, *in Marci cap. 6. p. 130. to. 5.*

(*e*) *Hic (Libanius) impius cum eſſet pædagogum noſtra deridens interrogabat quid ageret fabri filius. At ille repletus divina gratia, quod poſtmodum eventurum erat prædixit. Sandapilam enim, ait, Sophiſta, fabricatur, rerum omnium conditor, quem tu per ludibrium fabri filium appellaſti. Paucis enim poſt diebus furibundi illius (Juliani) mors nuntiata eſt, & ipſe allatus in ſandapila.* Theodoret. *lib. 3. Hiſt. Eccleſ. cap. 18, pag. 656. tom. 3.*

(*f*) *Ego jejunavi diebus ſeptem ululans & plorans ſicut mihi mandavit Uriel Angelus.* Eſdræ, *lib. 4. cap. 5. verſ. 20.*

(*a*) qu'Uriel étoit un bon Ange. Ce ſentiment ne lui eſt point particulier, & on voit par des Litanies (*b*) qui étoient en uſage dans quelques Egliſes de France ſous le regne de Charlemagne, qu'Uriel y étoit invoqué avec les trois Anges que nous venons de nommer. Les Anges (*c*) créés avant le monde louoient dès-lors le Seigneur, & chantoient avec beaucoup d'harmonie (*d*) l'hymne que le prophéte Iſaïe entendit chanter long-tems depuis, *Saint, Saint, Saint*. Leur nombre n'eſt pas connu, mais on ne peut douter qu'il ne ſoit grand, puiſqu'on lit dans Daniel (*e*) qu'un million d'Anges ſervoient le Seigneur, & que mille millions aſſiſtoient devant lui. Les hommes, au jugement de ſaint (*f*) Ambroiſe, ne ſont que la centiéme partie des Anges; & c'eſt auſſi le ſentiment de ſaint (*g*) Hilaire. Ces deux interprétes expliquant la parabole du bon Paſteur, entendent par les quatre-vingt-dix-neuf brebis laiſſées dans les montagnes, les Anges qui jouiſſent de la gloire dans le Ciel; & par la centiéme, qui eſt la brebis égarée, l'homme ramené dans la voie du ſalut par Jeſus-Chriſt. Quoique la raiſon ſoit ce qui diſtingue les hommes des animaux, elle ne lui eſt pas particuliere. Les Anges (*h*) en ſont doués: ils ſont immortels, mais cette immortalité (*i*) ne leur eſt pas naturelle, elle ne con-

(*a*) *Non moritur Gabriel, non moritur Raphael, non moritur Uriel.* Ambroſ. *lib.* 3. *De Fide, cap.* 3. *pag.* 500.

(*b*) *Sancte Michaël, ora. Sancte Raphael, ora. Sancte Gabriel, ora. Sancte Uriel, Apud* Mabill. *Analect. pag.* 270. *edit. Pariſ. anni* 1723.

(*c*) *Sed etiam Angeli, Dominationes & Poteſtates, eſſe aliquando cœperunt, erant tamen jam quando hic mundus eſt factus.* Ambroſ. *lib.* 1. *in Hexam. cap.* 5. *pag.* 9.

(*d*) *Laudant Angeli Dominum, pſallunt ei Poteſtates cœlorum; & ante ipſum initium mundi Cherubim & Seraphim cum ſuavitate canoræ voces ſuæ dicunt:* Sanctus, Sanctus, Sanctus. Ambr. *Præf. in Pſal.* 1. *p.* 737.

(*e*) Millia millium miniſtrabant ei, & decies millies centena millia aſſiſtebant ei. Danielis, *cap.* 7. *verſ.* 10.

(*f*) *Dives igitur paſtor cujus omnes nos centeſima portio ſumus. Habet Archangelorum, Dominationum, Poteſtatum, Thronorum, aliorumque innumerabiles greges quos in montibus dereliquit, qui quoniam ſunt rationabiles, non immerito hominum redemptione lætantur.* Ambroſ. *lib.* 7. *in Lucam, num.* 210. *pag.* 1461. & 1462.

(*g*) *Ovis una, homo intelligendus eſt, & ſub homine imo univerſitas ſentienda eſt. Sed in unius Adæ errore, omne hominum genus aberravit: erga nonaginta novem non errantes multitudo Angelorum cœleſtium opinanda eſt, quibus in cœlo eſt lætitia & cura ſalutis humanæ. Igitur & quærens hominem Chriſtus eſt; & nonaginta novem reliqui, cœleſtis gloriæ multitudo eſt: cui cum maximo gaudio errans homo, in Domini corpora eſt relatus.* Hilarius, *in Matth. cap.* 18 *n.* 6. *pag.* 699.

(*h*) *Itaque homo rationabilis videtur inter omnia terrena animantia, ſed tamen non eſt ſolus rationabilis, ſcimus enim rationabilia eſſe & cœleſtia opera Dei, Angelos & Archangelos rationabiles confitemur. Si ergo Angeli rationabiles, non utique ſolus rationabilis homo dicitur.* Ambroſ. *lib.* 5. *De Fide, cap.* 2. *pag.* 556.

(*i*) *Una ſola ſubſtantia divinitatis, quæ mori neſcit unde & Apoſtolus, cùm ſciret & animam & Angelos immortales, quod ſolus Deus immortalitatem habeat, prædicavi.... Nec Angelus immortalis eſt natura aliter, cujus immortalitas in voluntate eſt creatoris.... Alia ergo immortalitas quæ donatur, alia quæ ſine capacitate mutabilitatis eſt ſemper.* Ambr. *l.* 3. *De Fide, n.* 19. & *ſeq. p.* 500.

vient qu'à Dieu ſeul; & s'ils jouiſſent de l'immortalité, cela leur vient de la bonne volonté de leur Créateur. » Autre eſt l'immorta-» lité qui eſt donnée: autre eſt celle qui ſe ſoutient par elle-même: » ſans être ſujette au changement. « Ce ſont les propres termes de ſaint Ambroiſe. Il diſtingue l'immortalité naturelle qui ne convient qu'à Dieu ſeul, d'avec l'immortalité gratuite dont les Anges ſont participans par la volonté de leur Créateur. Il compte (*a*) neuf ordres des Anges, & met en premier lieu les Anges, enſuite les Archanges, les Vertus, les Puiſſances, les Principautés, les Trônes, les Dominations, les Cherubins, les Seraphins; mais il n'eſt pas uniforme dans cet arrangement. En certains endroits il (*b*) place les Principautés avant les Puiſſances; ailleurs (*c*) il met les Dominations après les Archanges, avant les Puiſſances & les Trônes. Il explique (*d*) des Anges auſſi-bien que des hommes, ce qui eſt dit dans l'Ecriture, que perſonne n'a vû Dieu: mais comme il eſt marqué expreſſément dans l'Evangile que les Anges voient ſans ceſſe la face du Pere éternel, il ne faut pas douter que ſaint Ambroiſe ne parle en cet endroit (*e*) de la viſion que les Theologiens appellent *compréhenſive*, qui ne convient qu'aux trois Perſonnes divines. Ou ſi l'on veut qu'il parle de la viſion intuitive, il faut l'entendre en cette ſorte, que ſoit les Anges, ſoit les hommes, nul ne peut voir Dieu par ſes propres forces, ſi Dieu ne leur découvre lui-même ſa gloire. C'eſt ce que ce Pere dit aſſez nettement lorſqu'il (*f*) enſeigne qu'il dépend de la volonté de Dieu de ſe faire voir, étant inviſible de ſa nature, & n'étant viſible qu'autant qu'il veut. C'eſt par ſa bonté que les Anges nous (*g*) protegent contre nos ennemis & empêchent qu'ils nous nuiſent; & ces eſprits bienheureux ne ceſſent de nous aſſiſter que par un ordre exprès de Dieu, qui ſouvent en agit ainſi pour donner

*Voyez la note des Benedictins, tome 2. page 500.*

(*a*) *Et verè dives erat majeſtatis ſuæ opibus, & divinitatis propriæ plenitudine, cui Angeli & Archangeli, Virtutes & Poteſtates & Principatus, Throni & Dominationes, Cherubim & Seraphim indefeſſo obſequio ſerviebant.* Ambroſ. *in Apologia David, cap. 5. num. 20. pag. 682.*

(*b*) Ambroſ. *in Pſal. 1. n. 49. p. 761.*

(*c*) Idem, *lib. 7. in Lucam, num. 210. pag. 1462.*

(*d*) *Et quid de hominibus loquimur, cum etiam de ipſis cæleſtibus Virtutibus & Poteſtatibus legerimus*, Quia Deum nemo vidit unquam? *Et addidit, quod ultra cæleſtes & poteſtates:* Unigenitus Filius qui eſt in ſinu Patris ipſe enarravit. Ambroſ. *lib. 1. in Lucam, num 25. pag. 1274.*

(*e*) *Et ideo Deum nemo vidit unquam; quia eam quæ in Deo habitat plenitudinem divinitatis nemo conſpexit, nemo mente aut oculis comprehendit.* Ambrol. *ibid.*

(*f*) *In cujus (Dei) voluntate ſitum eſt videri, & cujus naturæ eſt non videri, voluntatis videri.* Ambroſ. *lib. 1. in Lucam, num 24. pag. 1274.*

(*g*) *Angelus in circuitu eſt hominis, qui præcendit, ne quis noceat ei. Non diſcedit Angelus, niſi juſſus à Domino, ut ſuus athleta decertet.* Ambroſ. *in Pſalm. 38. num. 32. pag. 855.*

Digitized by Google

lieu aux Fidéles de mériter davantage en combattant plus fortement. Leur ſoin ne s'étend pas ſeulement ſur les heritiers des promeſſes divines, mais (*a*) encore ſur les Egliſes; car leur nombre eſt ſi grand qu'ils rempliſſent l'air, la terre, la mer, tous les eſpaces. Ils ſe trouvent particulierement dans les lieux ſaints. » Plût à » Dieu, dit ſaint Ambroiſe (*b*), que dans le tems que nous brû» lons de l'encens ſur nos Autels, & que nous y offrons le Sacri» fice, les Anges y paruſſent viſiblement; car il ne faut pas douter » qu'ils n'y aſſiſtent quand Jeſus-Chriſt y eſt préſent, quand il y » eſt immolé. Miniſtres des graces de Dieu ils ſont auſſi execu» teurs de ſa juſtice: mais ils (*c*) gémiſſent lorſqu'ils ſont contraints » de punir les hommes. « Expreſſion qu'il ne faut pas prendre à la rigueur, les gémiſſemens n'étant pas compatibles avec la joie dont ils jouiſſent. Saint Ambroiſe veut donc dire qu'ils compatiſſent au corps de l'Egliſe en qualité de membres ſuperieurs: compaſſion qui ne nuit en rien à leur bonheur, comme l'enſeigne ſaint Auguſtin; puiſqu'ils (*d*) nous ſont donnés de Dieu pour nous proteger, il faut donc les en prier.

*Voyez* la note des Benedictins, tome 2. page 924.

XXIV. Saint Ambroiſe attribue la chûte des Anges à l'amour qu'ils conçurent pour les femmes: ſentiment qui lui eſt commun avec Philon & pluſieurs anciens Peres, qui le trouvoient fondé dans ce paſſage de la Geneſe, ſuivant quelques exemplaires des Septante: *Les Anges de Dieu voyant que les filles des hommes étoient belles.* » C'eſt la chaſteté, dit-il (*e*), qui a fait les Anges: » celui qui l'a gardée eſt un Ange; celui qui l'a perdue eſt le dia» ble: mais comme les anges prévaricateurs ſont tombés du ciel » par leur intempérance, les vierges y montent par leur chaſteté. «

Sur les démons.

*Voyez* la note des Benedictins, pag. 259.

Geneſ. 6. 2.

(*a*) *Si quis allevet mentis oculos ..... Conſideret plena eſſe Angelorum omnia, aëra, terras, mare, Eccleſias, quibus Angelo præſunt: mittit enim Dominus Angelos ſuos ad defenſionem eorum, qui heredes futuri ſunt promiſſorum cœleſtium.* Ambroſ. *in Pſalm.* 118. *num.* 9. *pag.* 976.

(*b*) *Utinam nobis quoque adolentibus altaria, ſacrificium deferentibus adſiſtat Angelus, immo præbeat ſe videndum. Non enim dubites adſiſtere Angelum, quando Chriſtus adſiſtit, quando Chriſtus immolatur.* Ambr. *lib.* 1. *in Lucam, num.* 28. *pag.* 1275.

(*c*) *An ipſos quoque Angelos, qui in iſtius mundi laboribus diverſa ſuſtinent miniſteria, ſicut in Apocalypſi Joannis legimus non ingemiſcere credimus, cum adhibentur pœnarum & excidiorum miniſtri? Qui habentes vitam beatam, mallent utique eam in illo ſuperiore tranquillitatis ſuæ ſtatu recurrere, quam noſtrorum peccatorum pœnis ultricibus, interpolari etenim qui gaudent unius peccatoris redemptione, utique tantorum malorum ærumnis ingemiſcunt.* Ambroſ. *Epiſt.* 34. *num* 10. *pag.* 924.

(*d*) *Obſecrandi ſunt Angeli pro nobis qui nobis ad præſidium dati ſunt.* Ambroſ. *lib. De Viduis, cap.* 9. *num.* 55. *pag.* 200.

(*e*) *Caſtitas etiam Angelos fecit: qui eam ſervavit, Angelus eſt, qui perdidit, diabolus ..... Quam præclarum autem angelos propter intemperantiam ſuam in ſæculum cecidiſſe de cœlo, virgines propter caſtimoniam in cœlum tranſiſſe de ſæculo?* Ambroſ. *lib.* 1. *De Virginibus, cap.* 8. *n.* 52. & 53. *pag.* 159.

Le même Pere donne ailleurs une autre raiſon de la chûte des anges. » Le diable, dit-il, (*a*) ayant perdu la beauté de ſa nature » par ſon orgueil, lorſqu'il eut l'inſolence de dire : Je placerai » mon trône au-deſſus des nuës, & je ſerai ſemblable au Très-» Haut; déchut de la compagnie des Anges. « Il ſemble dire en quelques endroits (*b*) que le diable n'eſt pas encore jugé, que ſon ſupplice eſt differé juſqu'à la fin des ſiécles, & qu'il ne ſouffre à preſent d'autre peine que celle que lui cauſent les remords de ſa conſcience : mais dans ſon Commentaire ſur le Pſeaume 39. & dans ſon ſecond livre de la Foi, il dit nettement que le démon (*c*) jetté dans le feu avant la fin du monde, y eſt lié avec des chaînes qui dureront éternellement, afin que nous ne craignions pas ſes embuches; & que dans ce (*d*) gouffre de feu & de ſouffre, dont l'ardeur ne ſe rallentit point, il y endure un ſupplice qui n'aura point de fin.

Sur l'origine & la nature de l'ame. Pag. 1.

XXV. Il y a quelques (*e*) expreſſions dans ſaint Ambroiſe qui ſemblent inſinuer qu'il admettoit la préexiſtence des ames, & qu'il croyoit que deſcendues du Ciel dans nos corps comme dans une priſon, elles retournoient après la mort du corps au lieu de leur origine. Il enſeigne (*f*) que l'ame de l'homme étant formée par le ſouffle de Dieu, n'a rien de materiel, ni de terreſtre; qu'elle

---

(*a*) *Ipſe diabolus per ſuperbiam naturæ ſuæ amiſit gratiam. Denique dum dicit : Ponam Thronum meum ſuper nubes & ero ſimilis Altiſſimo, conſortus excidit Angelorum.* Ambroſ. *in Pſal.* 118 *num.* 8. *pag.* 1046.

(*b*) *Differtur diaboli judicium ; ut ſit ſemper in pœnis reus, ſemper improbitatis ſuæ innexus catenis, conſcientiæ ſuæ, in perpetuum ſuſtineat ipſe judicium..... Diabolus nequaquam pervenisſe ad judicium demonſtratur, nequaquam adhuc pœnis eſſe ſubjectus ; niſi quas ipſe tantorum conſcius ſcelerum ſolvit timore perpetuo, ne aliquando ſecurus ſit.* Ambroſ. *in Pſal.* 118. *num.* 23. *pag.* 1228. & 1229.

(*c*) Videbam ſathanam ſicut fulgur de cœlo cadentem *Ideo ante conſummationem adverſarius dejicitur in incendium, catenis quoque perpetuis alligatur, ut tu jam nullas inſidias pertimeſcas.* Ambroſ. *in Pſal.* 39 *num.* 19 *pag.* 865.

(*d*) *Tu te à diabolo creatum, Manichæe, arbitraris : ad illius ergo feſtina ſedem, ubi ignis & ſulphur, ubi non reſtinguitur ejus incendium, ne unquam pœna moriatur.* Ambroſ. *lib.* 2. *De Fide, num.* 119. *pag.* 492.

(*e*) *Cum hujus carnis anima noſtra depoſuerit involucrum, & quodam carcere iſto fuerit abſoluta corporeo ; in illum ſuperiorem revolans locum, unde noſtris infuſa viſceribus compaſſione corporis hujus ingemuit.* Ambroſ. *lib.* 2. *De Cain & Abel, cap.* 10. *num.* 36. *pag.* 222. *Defuncti à corporibus, anima fertur ad ſuperiora revolare, alligata dum vivimus quadam noſtræ legi naturæ.* Ambroſ. *lib. De Virginitate, num.* 83. *pag.* 233.

(*f*) Inſpiravit in eum Deus ſpiritum vitæ, & factus eſt homo in animam viventem. *Vita ergo noſtra cœpit ex inſpiratione divina : ſed vita hæc ſeceſſione animæ, corporiſque diſſolvitur, inſpiratio autem divina non ſolvitur.... Scriptum eſt, quia,* accepit Deus pulverem de terra & plaſmavit hominem. *Ubi pulvis, ibi plaſmatio, ubi autem non pulvis, ibi non terra, non materia ſed incorporeum, ſed admirabile : ibi non materia ſed immateriale. Quod enim ſecundum imaginem Dei eſt, non eſt in corpore, nec in materia, ſed in anima rationabili,* &c. Ambroſ. *in Pſal.* 118. *num.* 15. *pag.* 1091.

eſt d'une ſubſtance admirable & immaterielle : la reſſemblance & l'image de Dieu à laquelle elle eſt créée, ne pouvant ſe rencontrer dans le corps ni dans la matiere, mais ſeulement dans l'ame raiſonnable ; qu'on (*a*) ne peut ni la voir ni la toucher, ſa ſubſtance qui eſt ſpirituelle, la mettant au-deſſus de toutes les qualités corporelles & ſenſibles ; qu'elle ne meurt point avec le corps parce qu'elle n'en tire pas ſon origine, mais de Dieu, ſuivant le témoignage de l'Ecriture, où nous liſons : *Dieu ayant* (*b*) *répandu ſon ſouffle de vie ſur l'homme, il devint une ame vivante* ; que l'homme (*c*) étant mort ſa chair ſe corrompt, ſes ſens périſſent, ſa voix s'éteint, mais que l'eſprit qui eſt immortel demeure & reçoit une vie toute ſpirituelle. Geneſ. 2. 7.

XXVI. Maîtres de nos actions, nous ne ſommes forcés à obéir par aucune (*d*) neceſſité : ſi nous nous portons à la vertu, ou ſi nous nous laiſſons aller au vice, c'eſt que nous le voulons bien. Dieu n'a fait aucun tort (*e*) à Adam en lui donnant des loix, ni à Judas en le mettant au nombre de ſes Diſciples : n'ayant impoſé à celui-la aucune neceſſité de tranſgreſſer le precepte, ni à celui-ci de trahir ſon Maître ; l'un & l'autre pouvoit en gardant ce qu'il avoit reçu, s'abſtenir de pecher. Sur le libre arbitre.

XXVII. Jeſus-Chriſt a appellé (*f*) tous les hommes à la foi ; il s'eſt montré à tous afin que tous le ſuiviſſent, & il a offert à tout le monde le royaume des cieux & la vie éternelle. Il frappe (*g*) continuellement à notre porte pour animer ceux qui ſont lan- Sur la grace.

---

(*a*) *Animæ enim neque tactu aliquo comprehenduntur, neque viſu corporeo videntur, & ideo præferunt illius incorporeæ & inviſibilis naturæ ſimilitudinem & ſupergrediuntur ſubſtantia ſua corpoream & ſenſibilem qualitatem.* Ambroſ. *Epiſt.* 34. *ad Horontianum, num.* 3, *pag.* 922.

(*b*) *Non enim mori animam cum corpore manifeſtum eſt, quia non eſt de corpore. Non eſſe autem eam de corpore ſcriptura multis modis edocet. Nam & Adam à Domino Deo noſtro accepit ſpiritum vitæ, & factus eſt homo in animam viventem, &c.* Ambroſ. *lib. De bono mortis, cap.* 9. *n* 38. *p.* 405.

(*c*) *Mortuo etenim homine, caro corrumpitur, ſenſus pereunt, vox amittitur, remanet mens immortalis, incorpoream vitam recipiens.* Ambroſ. *lib.* 2. *De Abraham, cap.* 1. *num.* 3. *pag.* 314.

(*d*) *Non enim ſervili ad obediendum conſtringimur neceſſitate, ſed voluntate arbitra, ſive ad virtutem propendemus, ſive ad culpam inclinamur.* Ambroſ. *lib.* 1. *De Jacob & vita beata, cap.* 1. *num.* 1. *pag.* 443.

(*e*) *Nec in eo læſus eſt vel Adam quia mandatum accepit, vel Judas quia electus eſt : non enim neceſſitatem Deus vel illi prævaricationis, vel huic proditionis impoſuit, quia ſi uterque quod acceperat cuſtodiſſet, a peccato abſtinere potuiſſet.* Ambroſ. *lib. De Paradiſo, cap* 8. *num.* 39. *pag.* 161.

(*f*) *Chriſtus omnes vocavit, omnibus profecto patet, ut omnes ſequantur, omnibus regnum propoſitum & vita æterna.* Ambr. *lib De fuga ſæculi, num.* 6. *pag.* 420.

(*g*) *Vides igitur quod verbum Deus & otioſum provocat & dormientem excitat. Qui enim venit & januam pulſat, vult ſemper intrare. Sed in nobis eſt quod non ſemper ingreditur, non ſemper manet. Pateat advenienti janua tua, aperi animam tuam, expande gremium mentis tuæ ut videat divitiat ſimplicitatis, theſauros pacis ſuavitatem gratiæ. Dilata cor tuum, occurre ſoli lucis.*

guiſſans, & pour éveiller ceux qui ſont endormis. Il eſt la vraie lumiere qui luit pour tous les hommes : ſi quelqu'un lui ferme l'entrée, c'eſt par ſa faute qu'il eſt privé de ſa clarté : cette lumiere peut néanmoins pénetrer au travers des obſtacles qu'on lui oppoſe, mais le Sauveur ne veut contraindre perſonne. Il y a dans ſaint Hilaire une penſée toute ſemblable. » Le Verbe de Dieu, » dit ce Pere (*a*), eſt à la porte de notre cœur, il y frappe & il y » veut toujours entrer, mais nous lui en fermons l'entrée. Le » Verbe de Dieu eſt le ſoleil de juſtice qui eſt proche de chacun » pour entrer dans ſon cœur, & prêt d'y répandre ſa lumiere, » pourvû qu'on lui en ouvre la porte. « Le Seigneur (*b*) fait pleuvoir ſur les juſtes & ſur les injuſtes ; il nourrit les uns & les autres d'une nourriture ſpirituelle, afin qu'ils ſe ſoutiennent pendant le voyage de cette vie. Si quelqu'un tombe dans la défaillance, il ne peut s'en prendre qu'à lui-même, parce qu'il a reçu tous les ſecours neceſſaires pour s'affermir dans la vertu. Jeſus-Chriſt n'exclud perſonne dans la diſtribution de la nourriture celeſte, il la donne indifferemment à tous les hommes ; ceux donc qui ne la reçoivent pas ne peuvent accuſer que leur propre négligence, & il ne leur reſte aucun prétexte de ſe plaindre, ou de reprocher à Dieu qu'il n'a pas voulu qu'ils fiſſent le bien, puiſqu'il a mis devant eux le bien & le mal pour en uſer ſelon leur volonté & ſans leur impoſer de neceſſité. Mais quoique Dieu faſſe pleuvoir ſur les bons & ſur les méchans, ſa conduite à leur égard eſt

---

*æternæ, quæ illuminat omnem hominem. Et illud quidem verum lumen omnibus lucet : ſed qui feneſtras ſuas clauſerit, æterno lumine ſe ipſe fraudabit. Excluditur ergo Chriſtus, ſi tu mentis tuæ januam claudas ; etſi poſſit intrare non vult tamen importunus irruere, non vult invitos cogere.* Ambroſ. *in Pſal.* 118. *num.* 13. *pag.* 1117. Vide *in eundem Pſalmum, num.* 40. *pag.* 1220.

(*a*) *Stat ad oſtium verbum Dei & pulſat oſtium animæ noſtræ ..... vult ergo ſemper intrare : ſed à nobis ne introeat excluditur.... eſt Verbum Dei ſol juſtitiæ adſiſtens unicuique ut introeat ; nec moratur lucem ſuam repertis adſtibus infundere,* Hilarius, *in Pſal.* 118. *littera* 12. *num.* 5. *pag.* 311. *novæ editionis.*

(*b*) *Miſeretur ergo Dominus, ne quis deficiat in via. Si quis ergo deſecerit, non per Dominum Jeſum, ſed per ſe deficit : nec habet quod adſcribas Domino, qui vincit cum judicatur ; quid enim dicas ei qui in te contulit omnia firmamenta virtutis ..... Sed ſi negligentia tua virtutem quam acceperas perdidiſti, non alimentorum cæleſtium, ſed tuæ mentis tibi præſidia deſuerunt. Denique Dominus ſicuti ſuper juſtos & injuſtos pluit ; ita etiam injuſtos paſcit & juſtos .... dividit ergo eſcas Dominus Jeſus. Et ille quidem vult dare omnibus, negat nemini ; diſpenſator enim eſt omnium : ſed cum ille panes frangat & det diſcipulis, ſi tu manus non extendas tuas, ut accipias tibi eſcas, deficies in via ; nec poteris in eum culpam tuam referre, qui miſeretur & dividit .... Quid enim reſpondebis ei : aut quomodo te excuſabis, ſi eſcæ virtutem, quam miniſtrat amiſeris ? Non potes dicere, quia eſcam non dedit, quia das omnibus. Non potes dicere quia noluit te bonum facere, ante quem poſuit bonum & malum, ut non ex neceſſitate bonum tuum eſſet, ſed voluntarium* Ambroſ. *lib.* 6. *in Lucam, num.* 74. *& ſeq. pag.* 1401. *&* 1402.

bien

bien differente. David (*a*) prie Dieu qu'il ne l'abandonne pas entierement: car ſouvent Dieu abandonne pour un tems quelques-uns de ſes ſerviteurs afin de les éprouver; mais il abandonne entierement ceux qu'il abandonne pour toujours: c'eſt ainſi que Judas fut abandonné de Dieu: mais il n'en agit pas de même à l'égard de Job, ſur l'ame duquel il ne donna au démon aucun pouvoir. Sa grace n'eſt point donnée aux hommes en vûe de leurs merites: elle eſt gratuite. C'eſt (*b*) ſtupidité & arrogance que d'attribuer à ſoi-même & à ſa propre vertu les heureux ſuccès qui nous arrivent, & le bien que nous faiſons ou que nous obtenons de Dieu, au lieu de le rapporter à la gloire de celui qui en eſt l'auteur. Il n'y a pas moins de peché à ſe perſuader que le bien qui nous arrive eſt le fruit de notre prudence & de nos vertus; & que ſi Dieu nous fait du bien, c'eſt que nous n'en étions pas indignes. Notre ignorance en ce point n'eſt pas moindre, quand bien même nous reconnoîtrions Dieu pour la premiere cauſe de tous les biens. Saint Ambroiſe appuye (*c*) ce qu'il dit ici, ſur ces paroles de Dieu aux Iſraëlites: *Ne dites pas dans votre cœur: c'eſt par ma puiſſance & la force de mon bras que j'ai fait cette grande action: ſouvenez-vous au contraire que c'eſt le Seigneur votre Dieu qui vous a donné les forces neceſſaires pour faire le bien & pratiquer la vertu.* » C'eſt pourquoi, ajoute ce Pere, l'Apôtre ne ſe glorifioit point » dans ſa propre vertu, mais il attribuoit à la grace de Dieu tout » le merite qui étoit en lui, ſe regardant comme le dernier des » Apôtres. *Qu'avez-vous*, diſoit-il, *que vous n'ayez pas reçu? ſi* » *vous l'avez reçu, pourquoi vous en glorifier comme ſi vous ne l'aviez*

(*a*) *Rogat (David) ne penitus derelinquatur. Plerumque enim derelinquit Deus quos vult probari: penitus autem derelinquit quos deſerit. Dereliquit penitus Judam: non dereliquit autem ſanctum Job, in cujus patrimonium, in cujus corpus poteſtatem diabolo dedit, in animam autem non dedit. Nam ſi dediſſet in animam, penitus dereliquiſſet eum.* Ambroſ. *in Pſal.* 118. *num.* 18. *pag.* 980.

(*b*) *Arrogare eventus ſibi hebetis cordis eſt, & bonum quod agit, vel quod à Deo conſequitur, propriis virtutibus vindicare, nec auctoris deputare gratiæ, ſed ipſum ſe ſuorum bonorum auctorem ducere, tertium genus eſt peccati quidem minoris, ſed ſupparis ignorantiæ eorum ſcilicet qui datorem bonorum Deum non negant: ſed quæ acciderint, ea ſibi propter prudentiam ſuam, cæterarumque merita virtutum jure delata arbitrantur. Propterea etiam divina dignos habitos gratia, quod nequaquam viderentur indigni quibus talia divinis beneficiis provenirent.* Ambroſ. *lib.* 1. *De Cain & Abel, cap.* 7. *num.* 25. *pag.* 196.

(*c*) *Diſce nunc quemadmodum unuſquiſque moneatur, ne ſe ipſe auctorem ſuorum putet bonorum:* Ne dicas, *inquit*, in corde tuo. Virtus mea & potentia mea fecit mihi virtutem hanc magnam: ſed in mente tua habebis Dominum Deum tuum; quoniam ipſe dat vires ut facias virtutes. *Unde bene Apoſtolus quaſi legis interpres non gloriabatur in virtute ſua: ſed minimum Apoſtolorum ſe eſſe dicebat, & quidquid eſſet, gratiæ divinæ eſſe non meritis ſuis, nihilque nos habere quod non acceperimus.* Quid enim, *inquit*, habes quod non acceperis? Si autem accepiſti, quid gloriaris quaſi non acceperis? Ambroſ. *ibid. num.* 27. *p.* 196.

» *pas reçu?* « C'eſt dans les mêmes ſentimens que S. Ambroiſe dit: » Je n'ai (*a*) rien dans mes œuvres dont je puiſſe me glorifier ni » tirer vanité; c'eſt pourquoi je me glorifierai en Jeſus-Chriſt. « Je ne me glorifierai pas d'être juſte, mais de ce que j'ai été ra- » cheté; je ne me glorifierai pas d'êtte ſans pechés, mais de ce » qu'ils m'ont été pardonnés; je ne me glorifierai pas de m'être » procuré quelque avantage, mais de ce que Jeſus-Chriſt eſt mon » avocat auprès de Dieu ſon Pere, & de ce que ſon ſang a été » répandu pour moi. Ma faute a donné lieu à la grace de la ré- » demption qui m'a été accordée; c'eſt par elle que j'ai été rendu » participant de la venue de Jeſus-Chriſt; c'eſt pour moi que » Jeſus-Chriſt a ſouffert la mort. Si quelqu'un du peuple Juif a été » racheté par Jeſus-Chriſt, ce n'eſt point qu'il l'eût (*b*) merité; il » a été racheté gratuitement, comme ſaint Paul nous l'apprend, Rom. 11. 5. » lorſqu'il dit que Dieu en a ſauvé ſelon l'élection de ſa grace, un » petit nombre qu'il s'étoit reſervé. Or ce qui ſe fait par grace ne » vient ni du merite des œuvres, ni de la conſideration des vertus, » mais de la pure liberalité de celui qui rachete qui il lui plaît & à » qui il donne ſa grace. Que pouvons-nous (*c*) faire qui ſoit digne » des récompenſes celeſtes? qui de nous peut élever ſon cœur & le » tenir uni à Jeſus-Chriſt? ſe rendre digne de l'immortalité? expier » dignement ſes pechés? « Les decrets de Dieu ſur nous ne ſont pas fondés ſur notre merite, mais ſur ſa miſericorde: L'Apôtre dit (*d*) que nous ne ſommes pas capables de former de nous-mêmes

(*a*) *Non habeo igitur unde gloriari in operibus meis poſſim, non habeo unde me jactem, & ideo gloriabor in Chriſto. Non gloriabor quia juſtus ſum: ſed gloriabor quia redemptus ſum. Gloriabor, non quia vacuus peccatis ſum, ſed quia mihi remiſſa ſunt peccata. Non gloriabor quia profui, neque quia mihi profuit quiſquam: ſed quia pro me advocatus apud Patrem Chriſtus eſt: ſed quia pro me Chriſti ſanguis effuſus eſt. Facta eſt mihi culpa mea merces redemptionis, per quam mihi Chriſtus advenit. Propter me Chriſtus mortem guſtavit.* Ambroſ. *lib. De Jacob & vita beata, cap. 6. n. 21. p. 451.*

(*b*) *Ergo etſi quis redemptus eſt de populo Judæorum, non ideo redemptus eſt quia multam habuit æſtimationem ſui, nec quia multitudinem habuit in commutatione ſua; ſed redemptus eſt gratis: quod te docet Apoſtolus dicens:* Reliquiæ ſecundum electionem gratiæ ſalvæ factæ ſunt. *Ubi autem gratiâ, non utique merito operum, nec juſtificatione virtutum: ſed liberalitate donantis, electione redimentis.* Ambroſ. *in Pſal. 43. num. 47. pag. 906.*

(*c*) *Quid poſſumus dignum præmiis facere cæleſtibus? Quis noſtrum ita adſurgit in hoc corpore, ut animum ſuum elevet, quo juguter adhæreat Chriſto? Quo tandem hominum meritum defertur; ut hæc corruptibilis caro induat incorruptionem, & mortale hoc induat immortalitatem? Quibus laboribus, quibus injuriis poſſumus noſtra eluere peccata? .... Non ergo ſecundum merita noſtra, ſed ſecundum miſericordiam Dei, cæleſtium decretorum in homines forma procedit.* Ambroſ. *in Pſal. 118. n. 42. p. 1233.*

(*d*) *Apoſtolus ait:* Non ſumus idonei cogitare aliquid quaſi ex nobiſmetipſis, ſed ſufficientia noſtra ex Deo eſt: *quem ſecutus & beatus Ambroſius audet & dicit:* Non enim in poteſtate noſtra cor noſtrum, & noſtræ cogitationes. *Quod omnis qui humiliter & veracuter pius eſt, eſſe veriſſimum*

aucune bonne penſée, comme de nous-mêmes, mais que c'eſt Dieu qui nous en rend capables. Saint Ambroiſe marchant ſur ſes traces, c'eſt la remarque de ſaint Auguſtin, dit hardiment que notre cœur & nos penſées ne ſont point en notre pouvoir : ce qui ne ſe fait que trop ſentir à tous ceux qui ſont ſolidement pieux & humbles. » C'eſt le cœur, dit-il encore, qu'il faut éloigner du » ſiécle plutôt que le corps ; « & il fait voir qu'on ne peut y réuſſir que par une grace particuliere de Dieu. » Nous diſons ſouvent » qu'il faut s'éloigner de ce ſiécle, & plût à Dieu que nous fuſ- » ſions auſſi appliqués à le faire qu'à le dire : mais par un malheur » qui n'eſt que trop ordinaire, nos cœurs ſe laiſſent ſurprendre » aux amorces trompeuſes des plaiſirs du ſiécle, & les nuages des » vanités du monde nous rempliſſent de telle ſorte, que les cho- » ſes même que nous nous efforçons le plus de chaſſer de notre » eſprit, s'y attachent & y roulent ſans ceſſe malgré nous. C'eſt » un mal dont il eſt bien difficile de ſe garantir, & il eſt même » impoſſible d'en arracher entierement la racine. Nos ſouhaits y » tendent, mais notre travail n'y arrive pas. Et le Prophéte le fait » bien voir quand il dit : *Seigneur portez mon cœur à l'obſervation* » *de vos ordonnances, & le détournez des biens de la terre.* (à la lettre) » Faites pancher mon cœur vers les témoignages de votre loi, » & non pas vers l'avarice. Car notre cœur & nos penſées ne ſont » point en notre pouvoir : ces dernieres répandent tout d'un coup » dans notre ame, lorſque nous nous y attendons le moins, des » images qui l'offuſquent, y mettent le trouble & nous entrainent » à toute autre choſe que ce que nous voudrions : ſouvent elles lui » rappellent le ſouvenir des choſes du ſiécle, lui peignent des » objets mondains & lui ſuggerent les idées de la volupté & des

*ſenſit. Hoc autem Ambroſius ut diceret, in eo libro loquebatur quem de fuga ſæculi ſcripſit, docens, hoc ſæculum non corpore, ſed corde fugiendum : quod niſi auxilio Dei fieri non poſſe diſſeruit.* Auguſtin. *lib. De dono perſeverantiæ, cap. 8. num. 19. & 20. pag. 830. tom. 10.*

(a) *Frequens nobis de effugiendo ſæculo iſto eſt ſermo ; itaque utinam quam facilis ſermo, tam cautus & ſollicitus eſſet affectus ! Sed quod pejus eſt, frequenter irrepit terrenarum illecebra cupiditatum, & vanitatum effuſio mentem occupat ; ut quod ſtudeas vitare, hoc cogites, animoque volvas : quod cavere difficile eſt homini, exuere autem impoſſibile. Denique vox eam magis eſſe rem quam effectus teſtatur Propheta dicendo :* Declina cor meum in teſtimonia tua, & non in avaritiam *Non enim in poteſtate noſtra eſt cor noſtrum, & noſtræ cogitationes, quæ improviſo effuſæ mentem animumque confundunt, atque alio trahunt quam tu propoſueris, ad ſæcularia revocant, mundana inſerunt, voluptuaria ingerunt, illecebroſa intexunt ; ipſoque in tempore quo elevare mentem paramus, inſertis imaginibus cogitationibus ad terrena plerumque dejicimur. Quis autem tam beatus qui in corde ſuo ſemper aſcendat ? Sed ſine auxilio divino quid fieri poteſt ? Nullo profectò modo. Denique ſupra eadem ſcriptura dicit :* Beatus vir cujus eſt auxilium abs te, Domine, adſcenſus in corde ejus. Ambroſ. *lib. De fuga ſæculi, cap. 1. num. 1. & 2 pag. 417.*

» plaiſirs de la chair. Dans le tems même que nous nous préparons » à élever notre eſprit & notre cœur à Dieu, (par la priere) nous » ſommes ſouvent rabattus vers la terre par des penſées vaines & » frivoles qui ſe ſont emparées de notre eſprit: car qui eſt aſſez heu- » reux pour tenir ſon cœur toujours élevé à Dieu? comment cela » ſe peut-il faire ſans la grace & ſon ſecours? C'eſt ce qui fait que » David s'écrie: *Heureux celui qui mettant tout ſon appui en vous,* » *Seigneur, tient toujours ſon cœur élevé & rempli du deſir d'aller à* » *vous.* (*a*) Nous vous ſuivons, Seigneur; mais afin que nous vous » ſuivions, venez nous chercher vous-même, parce que ſans vous » perſonne ne peut monter à vous; car vous êtes la voie, la verité » & la vie. « (*b*) Il dit ailleurs que les premiers deſirs du bien ne ſont pas ſimplement en notre pouvoir, mais qu'ils dépendent de la grace de Dieu; que (*c*) tout ce que nous penſons de ſaint eſt un don de Dieu, une inſpiration de Dieu, une grace de Dieu; que (*d*) c'eſt un effet de la grace & de l'eſprit de Dieu de le prier, ſelon qu'il eſt écrit: *Nul ne peut confeſſer que Jeſus-Chriſt eſt le Seigneur ſans le Saint-Eſprit*; que (*e*) la puiſſance de Dieu coopere tellement à tout ce que les hommes font de bien, que perſonne ne peut bâtir ſans le Seigneur, ni conſerver ce qu'il a bâti ſans le Seigneur; que perſonne ne peut commencer quoi que ce ſoit ſans le Seigneur; que (*f*) c'eſt par la grace du Seigneur Jeſus

(*a*) *Sequimur te, Domine Jeſu: ſed ut ſequamur accerſi, quia ſine te nullus aſcendit. Tu enim via es, veritas, vita, poſſibilitas, fides, præmium. Suſcipe nos quaſi via, confirma quaſi veritas, vivifica quaſi vita.* Ambroſ. *lib. De bono mortis, cap.* 12. *num.* 55. *pag.* 412.

(*b*) *Concupiſcimus enim deſiderare, quaſi non ſit poteſtatis noſtræ deſiderium, ſed gratiæ Dei.* Ambroſ. *in Pſalm.* 118. *num.* 33. *pag.* 1004.

(*c*) *Quidquid autem ſanctum cogitaveris, hoc Dei munus eſt, Dei inſpiratio, Dei gratia.* Ambroſ. *lib.* 1. *De Cain & Abel, cap.* 10 *num* 45. *pag.* 204.

(*d*) *Et orare Deum gratia ſpiritalis eſt. Nemo enim dicit Dominum Jeſum niſi in Spiritu Sancto.* Ambroſ. *In expoſitione Iſaiæ, apnd* Auguſtin. *lib.* 4. *contra duas Epiſtolas Pelagianorum, nnm.* 30. *pag.* 489. *tom.* 10.

(*e*) *Vides itaque qnia ubique Domini virtus ſtudiis cooperatur humanis; ut nemo poſſit ædificare ſine Domino, nemo cuſtodire ſine Domino, nemo quidquam incipere ſine Domino.* Ambroſ. *lib.* 2. *in Lucam, n.* 84. *pag.* 1309. *&* *apud* Auguſtinum, *lib. De gratia Chriſti, num* 48. *pag.* 249.

(*f*) *Ipſam denique pœnitentiam qnam procul dubio voluntas agit, Domini miſericordia & adjutorio fieri ut agatur in nono ejuſdem operis libro.* (*Legendum in lib.* 10. *in Lucam, num.* 89.) *Beatus dicit Ambroſius, ita loquens:* Bonæ lacrimæ quæ culpam lavant. Denique quos Jeſus reſpicit, plorant. Negavit primò Petrus, & non flevit, quia non reſpexerat Dominus; negavit ſecundò, non flevit, quia adhuc non reſpexerat Dominus; negavit & tertiò, reſpexit Jeſus, & ille amariſſimè flevit. *Legant iſti* (*Pelagiani*) *Evangelium, & videant Dominum Jeſum tunc intus fuiſſe, cùm à Sacerdotum Principibus audiretur: Apoſtolum verò Petrum foris & deorſum in atrio cum ſervit ad focum nunc ſedentem, nunc ſtantem, ſicut veraciſſima & concordiſſima Evangeliſtarum narratione monſtratur. Unde non poteſt dici, quod corporalibus oculis eum Dominus viſibiliter admonendo reſpexerit. Et ideò quod ibi ſcriptum eſt: Reſpexit eum Dominus; intus actum eſt, in*

qu'on fait pénitence : car ceux qu'il regarde pleurent ; Pierre le renia une premiere fois, & il ne pleura point, parce que le Seigneur ne l'avoit pas regardé ; il le renia une ſeconde fois, & il ne pleura point, parce que le Seigneur ne l'avoit point encore regardé ; il le renia une troiſiéme fois, Jeſus le regarda, & il pleura très-amérement. Saint Auguſtin qui cite ce paſſage de ſaint Ambroiſe, remarque que Jeſus-Chriſt regarda ſaint Pierre non des yeux du corps, ce que la differente ſituation des lieux où ils étoient fait juger avoir été impoſſible, mais par le regard ſecret de ſa miſericorde & de ſa grace. La chûte de cet Apôtre nous apprend (*a*) que perſonne ne doit ſe vanter ni préſumer de ſes propres forces. Celle de David tombé dans l'adultere nous (*b*) montre auſſi que perſonne ne doit ſe confier en ſa propre vertu, & que nous ne pouvons vaincre le démon ſans le ſecours de Dieu. Sa grace (*c*) ceſſe quelquefois de ſoutenir les Saints dans certaines occaſions, afin que toute la ſuite de leur vie nous fourniſſe des exemples ſalutaires, & que nous y trouvions de quoi nous édifier non-ſeulement par leur innocence & leur ſainteté, mais auſſi par leur pénitence ; afin encore qu'ils reconnoiſſent eux-mêmes qu'ils avoient beſoin du ſecours de Dieu. La perſeverance (*d*) dans le bien ne vient ni de celui qui veut, ni de celui qui court ; elle n'eſt point au pouvoir de l'homme, mais elle dépend de Dieu qui fait miſericorde, afin que vous puiſſiez achever & accomplir ce que vous avez commencé ; car il eſt écrit que Dieu fait miſericorde à qui il lui plaît, & qu'il endurcit qui il veut : il

*mente actum eſt, in voluntate actum eſt. Miſericordiâ Dominus latenter ſubvenit, correxit, memoriam revocavit, interiore gratiâ ſuâ viſitavit Petrum, interioris hominis uſque ad exteriores lacrymas movit & produxit affectum.* Auguſtin. *lib. De gratia Chriſti, num.* 49. *pag.* 249. *&* 250. *to.* 10.

(*a*) *Hæc autem ideo ſcripta ſunt ut ſciamus neminem ſe jactare debere ; nam ſi Petrus lapſus eſt, quia dixit : Etſi alii ſcandalizati fuerint in te, ego non ſcandalizabor, quis alius jure de ſe præſumat ?* Ambroſ. *lib.* 10. *in Lucam, num.* 91. *pag.* 1523.

(*b*) *David hominem ſe eſſe cognovit, & commiſſum ſuper abreptæ Uriæ uxore peccatum pœnitentiæ putavit lacrymis abluendum: oſtendens nobis neminem virtuti propriæ debere confidere ? Habemus enim adverſarium magnum, qui vinci à nobis ſine Dei favore non poſſit.* Ambroſ. *lib.* 3. *in Lucam, num.* 37. *pag.* 1327.

(*c*) *Præterit igitur pauliſper illos (Sanctos) Dei gratia ; ut nobis ad imitationem vitæ eorum fieret diſciplina ; & ſicut innocentiæ, ita & pœnitentiæ magiſterium de eorum actibus ſumeremus..... Ergo ne in tantum præjudicium ruerent atque in perfidiæ foveam deciderent, paſſus eſt Dominus illis ſubintrare culpam ut & ipſi adverterent divinis ſe auxiliis indigere, ducemque ſalutis ſuæ quærendum eſſe cognoſcerent.* Ambroſ. *in Apologia David, num.* 7. *&* 8. *pag.* 677. *&* 678.

(*d*) *Non volentis, neque currentis hominis perſeverantia eſt. Non eſt enim in hominis poteſtate : ſed miſerantis Dei eſt ut poſſis complere quæ cœperis....* Ergo cui vult miſeretur, & quem vult obdurat. *Hunc miſeratus hortatur, illum non revocat execratus.* Ambroſ. *in Pſal.* 118. *num.* 35. *pag.* 1098. *&* 1099.

exhorte les uns par un effet de ſa miſericorde, & il rejette les autres. Saint Ambroiſe enſeigne (*a*) encore que la doctrine celeſte & l'opération divine peut changer les mauvaiſes inclinations des hommes, & remplir de pieté les cœurs des plus ſacrileges, en faiſant que ceux qui vivoient ſans loix & qui n'avoient que de l'averſion pour le Seigneur, ſe convertiſſent & retournent à lui; que lorſque les Samaritains refuſerent de loger le Sauveur qui alloit à Jeruſalem, c'eſt (*b*) que le Sauveur ne vouloit pas être reçu par des gens qu'il ſavoit n'être pas convertis de bonne foi; qu'au reſte s'il eût voulu, il eût changé leurs cœurs, & leur eût inſpiré la pieté: ce que l'Evangeliſte marque aſſez en diſant que le Sauveur paroiſſoit avoir deſſein d'aller à Jeruſalem; que les Apôtres euſſent fort ſouhaité d'être reçus dans Samarie; mais que c'eſt à Dieu d'appeller qui il lui plaît, & de donner la pieté à qui il veut.

Sur la mort de J. C. pour tous les hommes, & la prédeſtination.

XXVIII. Saint Ambroiſe ne doutoit pas que Jeſus-Chriſt ne ſe fût livré à la mort pour la redemption de tous les hommes. » Vous avez, lui dit-il, (*c*) Seigneur, racheté le monde, racheté l'ame d'un ſeul pecheur; car c'eſt le caractere propre & ſingulier de votre pieté d'aſſurer le ſalut general du monde entier » par celui des particuliers, qui ſont comme les prémices & le » gage de tous les autres. « Le même Saint dit ailleurs, (*d*) qu'il eſt de la miſericorde de Dieu de n'être cauſe de la perte de perſonne, mais de vouloir au contraire racheter tout le monde; que (*e*) Jeſus-Chriſt étant venu pour ſauver tous les pecheurs, a dû faire paroître ſa volonté à l'égard même des impies; que c'eſt pour cela qu'il a donné des marques de ſa bonté à celui-la même qui

(*a*) *Commutare vitioſos affectus poteſt, propoſitumque convertere doctrina cæleſtis & operatio divina ſacrilegis pectoribus ſtudia pietatis infundere, ut hi qui ſine lege vivebant convertantur ad Dominum verum, qui ante avertebantur.* Ambroſ. *in Apolog. David, cap. 16. num. 76. pag. 701.*

(*b*) *Diſce quia (Chriſtus) recipi noluit ab his (Samaritanis) quos ſciebat non ſimplici mente converſos; nam ſi voluiſſet, ex indevotis devotos feciſſet. Cur autem non receperint eum, Evangeliſta ipſe memoravit dicens: Quia facies ejus erat euntis in Jeruſalem. Diſcipuli autem recepi intra Samariam geſtiebant: ſed Deus quos dignatur vocat, & quem vult religioſum facit.* Ambroſ. *lib. 7. in Lucam, num. 27. pag. 1417. & apud* Auguſtin. *lib. De gratia Chriſti, cap. 46.*

(*c*) *Redemiſti mundum, redime unius animam peccatoris. Hæc eſt ſpecialis tuæ prærogativa pietatis qua totum mundum in ſingulis redemiſti.* Ambroſ. *lib. 1. De Spiritu Sancto, num. 16. & 17. pag. 603.*

(*d*) *Eſt enim miſericordiæ divinæ, ut nullis cauſa ſit mortis, & omnes putet eſſe redimendos.* Ambroſ. *in Pſal. 43. num 25. pag. 898.*

(*e*) *Venerat Dominus Jeſus omnes ſalvos facere peccatores, etiam circa impios oſtendere ſuam debuit voluntatem. Et ideo nec proditurum debuit præterire; ut adverterent omnes quod in electione etiam proditoris ſui ſervandorum omnium inſigne prætendit.... Et quod in Deo fuit, oſtendit omnibus quod omnes voluit liberare.* Ambroſ. *lib. De Paradiſo, cap. 8. num. 39. pag. 161.*

devoit le trahir, afin que l'on comprît qu'il avoit deſſein de ſauver tous les hommes, & qu'il l'a fait autant qu'il étoit en lui; qu'il a (*a*) offert à tous les hommes un remede capable de les guérir, afin que ceux qui périſſent ne puſſent attribuer la cauſe de leur perte qu'à eux-mêmes, ayant en main un remede qui pouvoit leur rendre la vie; & qu'on louât la miſericorde de Jeſus-Chriſt répandue, tant ſur ceux qui périſſent, puiſque ce n'eſt que par leur faute qu'ils périſſent; que ſur ceux qui ſe ſauvent, puiſqu'ils ne ſe ſauvent que par la volonté de Jeſus-Chriſt qui veut que tous les hommes viennent à la connoiſſance de la verité. Il dit encore (*b*) que la terre eſt remplie de la miſericorde du Seigneur, la rémiſſion des pechés ayant été accordée à tout le monde; & que comme le ſoleil luit pour tous, le Soleil myſtique s'eſt levé pour tout le monde, il eſt venu pour tous, il a ſouffert & eſt reſſuſcité pour tous: mais que ſi quelqu'un ne croit pas en Jeſus-Chriſt, il ſe prive par-là d'un bienfait qui eſt general. Mais de même que ſi quelqu'un fermant les fenêtres, empêchoit les rayons du ſoleil d'y entrer, on ne pourroit pas dire que le ſoleil ne s'eſt pas levé pour lui comme pour le reſte des hommes; de même auſſi on ne peut pas dire que (*c*) le Sauveur ne ſoit pas né pour les Juifs, ni pour les Heretiques, parce que leur perfidie met obſtacle à ce qu'il ſoit né pour eux comme pour tout le reſte des hommes. Quoique (*d*) Jeſus-Chriſt ait ſouffert la mort pour tous les hommes, il l'a ſoufferte d'une maniere particuliere pour les Fidéles, parce que c'eſt particulierement pour l'Egliſe qu'il a ſouffert; & c'eſt pour cela que nous ſommes plus redevables à Jeſus-Chriſt parce que nous avons

(*a*) *Ideo omnibus opem ſanitatis detulit, ut quicumque perierit, mortis ſuæ cauſas ſibi adſcribat, qui curari noluit, cùm remedium haberet, quo poſſet evadere: Chriſti autem manifeſta in omnes prædicetur miſericordia; eo quod ii qui pereunt, ſua pereant negligentia, qui autem ſalvantur, ſecundum Chriſti ſententiam liberentur, qui omnes homines vult ſalvos fieri & in agnitionem veritatis venire.* Ambroſ. *lib.* 2. *De Cain & Abel, cap.* 3. *num.* 11. *pag.* 211.

(*b*) *Plena eſt ergo terra miſericordiæ Domini; quia omnibus eſt data remiſſio peccatorum. Super omnes ſol orri jubetur; & hic quidem ſol quotidie ſuper omnes oritur. Myſticus autem ſol ille juſtitiæ omnibus ortus eſt, omnibus venit, omnibus paſſus eſt, & omnibus reſurrexit: ideo autem paſſus eſt, ut tolleret peccatum mundi. Si quis autem non credit in Chriſtum, generali beneficio ipſe ſe fraudat: ut ſi quis clauſis feneſtris radios ſolis excludat, non ideo ſol non ortus eſt omnibus, quia calore ejus ſe ipſe fraudavit.* Ambroſ. *in Pſal.* 118. *num.* 57. *pag.* 1077.

(*c*) Puer natus eſt nobis, *non Judæis*; nobis, *non Manichæis*; nobis, *non Marcionitis. Propheta dicit:* Nobis, *hoc eſt credentibus, non incredulis. Et ille quidem miſericordia ſua omnibus natus eſt, ſed perfidia hæreticorum fecit: ut non omnibus naſceretur, qui omnibus natus eſt, &c.* Ambroſ. *lib.* 3. *De Fide, cap.* 8. *num.* 57. *pag.* 507. Vide *eundem Ambroſium, in Pſal.* 1. *num.* 33. *pag.* 754.

(*d*) *Etſi Chriſtus pro omnibus paſſus eſt; pro nobis tamen ſpecialiter paſſus eſt; quia pro Eccleſia paſſus eſt itaque non eſt dubium quod plus debeat qui plus accepit.* Ambroſ. *in Lucam, lib.* 6. *num.* 25. *pag.* 1389.

reçu de lui plus de graces. En expliquant ces paroles de Jeſus-
Matth. 20. 23. Chriſt : *Ce n'eſt point à moi à vous le donner, mais cela n'eſt que pour ceux à qui mon Pere l'a préparé ;* il dit (*a*) que Dieu dans la diſtribution des places de ſon royaume n'a point égard aux recommandations, mais ſeulement aux mérites des perſonnes ; car il ne prédeſtine pas avant que de prévoir : mais il a préparé des récompenſes à ceux dont il a prévu les mérites.

Sur le ſacrement de Batême & de Confirmation.

XXIX. Il n'y a qu'un (*b*) Batême dans l'Egliſe, qui eſt tellement neceſſaire au ſalut, que perſonne, ſans ce Sacrement, ne peut (*c*) entrer dans le royaume des cieux, pas même les Catechumenes qui ont déja la foi, & qui marquent par le ſigne de la Croix qu'ils impriment ſur leur front, qu'ils croient en Jeſus-Chriſt. Il eſt beſoin pour obtenir la (*d*) rémiſſion de leurs pechés, qu'ils ſoient batiſés au nom du Pere, du Fils & du Saint-Eſprit, & qu'étant (*e*) rachetés du Sang de Jeſus-Chriſt, ils le reçoivent ; la foi ſeule ne ſuffit pas. On peut néanmoins être ſauvé ſans avoir reçu le batême de l'eau : ce qui arrive lorſque ſe trouvant dans l'impoſſibilité (*f*) de le recevoir, on en a un grand deſir ; Dieu ſupplée alors par ſa miſericorde, & accorde la même grace de regeneration à ceux qui meurent en cet état, qu'à ceux qui ont été batiſés dans l'eau. Saint Ambroiſe le prouve par l'exemple de ceux qui n'étant que Catechuménes, répandent leur ſang pour la foi & reçoivent la couronne du martyre. Il n'y a point (*g*) d'âge où l'on ne puiſſe

(*a*) *Denique ad Patrem referent addidit*, Quibus paratum eſt, *ut oſtenderet Patrem quoque non petitionibus deferre ſolere ſed meritis .... Non enim ante prædeſtinavit quam præſciret : ſed quorum merita præſcivit eorum præmia prædeſtinavit.* Ambroſ. *lib.* 5. *De Fide*, *pag.* 565.

(*b*) *Unum eſt baptiſma quod hic tradit Eccleſia, per aquam & Spiritum Sanctum, quo neceſſe eſt baptizari Catechumenos.* Ambroſ. *in Pſal.* 118. *pag.* 997. *Plurima baptiſmatum genera præmiſſa ſunt, quia ſecuturum erat verum illud unum in ſpiritu & aqua ſacramentum baptiſmatis, quo totus redimitur homo.* Ambroſ. *Epiſt.* 72. *ad Conſtantium*, *pag.* 1075.

(*c*) *Nemo niſi per aquam & ſpiritum aſcendit in regnum cœlorum.* Ambroſ. *lib. De Elia*, *pag.* 562. *Credie autem Catechumenus in crucem Domini Jeſu, qua & ipſe ſignatur : ſed niſi baptiſatus fuerit in nomine Patris, & Filii & Spiritus Sancti, remiſſionem non poteſt accipere peccatorum, nec ſpiritualis gratiæ munus haurire.* Ambroſ. *De Myſteriis*, *pag* 330.

(*d*) Ibidem.

(*e*) *Nec enim fides ſola ad perfectionem ſatis eſt, niſi etiam baptiſmatis adipiſcatur gratiam, & ſanguinem Chriſti redemptus accipiat.* Ambe. *Epiſt.* 7. *ad Juſtum*, *p.* 782.

(*f*) *Sed audio vos dolere, quod non acceperit (Valentinianus) ſacramentum Baptiſmatis. Dicite mihi quid aliud in nobis eſt, niſi voluntas, niſi petitio ? Atqui etiam dudum hoc vos habuit, ut & antequam in Italiam veniſſet, initiaretur & proxime baptizari ſe à me velle ſignificavit ; & ideo præ cæteris cauſis me accerſendum putavit. Non habet ergo gratiam, quam deſideravit, non habet quam poposcit ? Certè quia poposcit, acceptu .... aut ſi quia ſolemniter non ſunt celebrata myſteria, hoc moves : ergo nec martyres ſi Catechumeni fuerint coronentur ; non enim coronantur, ſi non initiantur. Quod ſi ſuo abluuntur ſanguine, & hunc ſua pietas abluit & voluntas.* Ambroſ. *De obitu Valentiniani*, *pag.* 1188.

(*g*) *Nullum tempus vacuum debet eſſe*

recevoir

recevoir le batême : mais on ne doit jamais le (*a*) réiterer. Il efface les pechés (*b*) originels & actuels ; les taches de l'ame étant effacées (*c*) par l'eſprit, en même-tems que l'eau nettoie celles du corps. Il y a du danger (*d*) à le differer. On lit dans (*e*) ſaint Ambroiſe que ceux qui ont negligé de le recevoir, ou qui n'ont pas été en état de le deſirer, pourront bien être exemts des peines de l'autre vie, mais qu'il eſt douteux s'ils jouiront du royaume du Ciel. Ce qui ne s'accorde point avec ce que ce Pere dit de la neceſſité indiſpenſable même aux Catechumenes de recevoir ce ſacrement. Ainſi on ne doute point que cet endroit, qui n'a d'ailleurs aucune liaiſon avec ce qui précede, & qui d'ailleurs eſt contraire à ce qu'il avoit dit un (*f*) peu auparavant, que perſonne ne peut entrer dans le royaume du Ciel que par le Batême, n'ait été ajouté au texte par quelque Pelagien. Les Evêques (*g*) & les Prêtres ſont les miniſtres du Batême : on ne doit point avoir égard à leur (*h*) merite perſonnel, lorſqu'il s'agit de le recevoir, mais aux

---

*tutelæ, quia nullum eſt culpæ vacuum .... Nec ſenex ergo proſelytus, nec infans vernaculus excipitur, quia omnis ætas peccato obnoxia, & ideo omnis ætas ſacramento idonea.* Ambroſ. *lib.* 2. *De Abraham, pag.* 349.

(*a*) *Laverat diſcipulos Jeſus, lavacrum aliud non quærebans; uno enim Chriſtus baptiſmate omnia ſolvit baptiſmata. Itaque quem laverit Eccleſia, non habet neceſſe iterum lavari.* Ambroſ. *lib.* 8. *in Luc. pag.* 1491.

(*b*) *Mundus erat Petrus, ſed plantam lavare debebat ; habebat enim primi hominis de ſucceſſione peccatum : quando eum ſupplantavit ſerpens & perſuaſit errorem. Ideo planta ejus abluitur, ut hereditaria peccata collantur ; noſtra enim propria per baptiſmum relaxantur.* Ambroſ. *De Myſteriis, pag.* 333. *In eo itaque gratias agit anima iſta, quia & auſert Dominus peccata, & transfert iniquitates, & demergit in profundo maris. Quod & poteſt ad baptiſmum referri, quo Ægyptius mergitur, Hæbreus reſurgit.* Ambroſ. *Epiſt.* 70. *Horontiano, pag.* 1068. Vide *& lib.* 3. *Iram. pag.* 42. *& lib.* 2. *De Abel, pag.* 210.

(*c*) *Nam cum ex duobus naturis homo id eſt ex anima ſubſiſtat & corpore ; viſibile per viſibilia, inviſibile per inviſibile myſterium conſecratur. Aquâ enim corpus abluitur ſpiritu animæ delicta mundantur.* Ambroſ. *in Lucam, lib.* 2. *pag.* 1307.

(*d*) *Suſcipite jugum Chriſti. Nolite timere quia jugum eſt : feſtinate quia leve eſt. Non conterit colla, ſed honeſtat. Quid dubitatis ? Quid procraſtinatis ? Non alligat cervicem vinculis, ſed mentem gratiâ copulat : non neceſſitate conſtringit, ſed voluntatem boni operis dirigit. Quid negas adhuc eſſe temporis ? Omne tempus oportunum ad indulgentiam. Si aurum tibi offeram, non mihi dicis : Cras veniam, ſed jam exigis .... Quouſque delectationes ? Quouſque commeſſationes ? Inflat judicii dies : dum differs gratiam, mors appropinquat.* Ambroſ. *De Jejunio, p.* 562.

(*e*) *Ex diuturno igitur & innoxio malo quod temporale eſt & noxium peccator deducitur, qui mentis ſuæ adſcribere debet infantiæ, quod incautus fuit & intemperans, vel remiſſionem peccatorum non acquiſivit :* Niſi enim quis renatus fuerit, *&c.* Joan. 3. 5. *Utique nullum excepit, non infantem, non aliqua prævenium neceſſitate. Habeane tamen illam opertum pœnarum immunitatem, neſcio an habeant regni honorem.* Ambroſ. *lib.* 2. *De Abraham, pag.* 350.

(*f*) *Nemo aſcendit in regnum cœlorum, niſi per ſacramentum Baptiſmatis.* Ambroſ. *ibid. pag.* 348.

(*g*) *Quis eſt qui in hoc igne baptiſat? Non Presbyter, non Epiſcopus, non Joannes .... Sed ille de quo Joannes ait : Matth.* 3. 11. *&* 12. Qui venit poſt me *&c. Non de hoc baptiſmate, quod fit per Sacerdotes Eccleſiæ, dictum ipſe Dominus teſtificatur.* Ambroſ. *in Pſal.* 118. *pag.* 997.

(*h*) *Non merita perſonarum conſideres, ſed officia Sacerdotum .... Crede adeſſe Dominum Jeſum invocatum precibus Sacerdo-*

fonctions dont ils ſont chargés ; parce que c'eſt le Sauveur qui donne la vertu au ſacrement. Saint Ambroiſe dit néanmoins que le Batême (*a*) des miniſtres perfides ſouille l'ame au lieu de la purifier. Mais il eſt viſible qu'il parle des purifications des Juifs & des Payens, comme fait l'auteur (*b*) du livre des Sacremens. On diſoit à ceux que l'on alloit batiſer, *Epheta* (*c*), qui veut dire *ouvrez-vous*, afin que tous ceux qui ſe diſpoſoient à recevoir cette grace, ſuſſent ce qu'on leur demandoit & ce qu'ils avoient à répondre. Enſuite on leur (*d*) ouvroit le Saint des Saints, c'eſt ainſi qu'on appelloit le Baptiſtere, où étant entrés, on leur faiſoit pluſieurs demandes, auſquelles ils répondoient, renonçant ſolemnellement au diable, à ſes œuvres, au monde, au luxe & aux plaiſirs. C'étoit la coutume qu'en faiſant ces proteſtations, ils euſſent le viſage tourné à l'occident ; puis tournés à l'orient ils prononçoient leur profeſſion de foi, par laquelle ils déclaroient qu'ils croyoient au Pere, au Fils & au Saint-Eſprit. L'engagement qu'ils contractoient alors ſe conſervoit dans les regiſtres du livre de vie. Le Diacre, le (*e*) Prêtre & l'Evêque étoient preſens. Celui-ci interrogeoit le Catechumene, conſacroit les eaux (*f*) par le ſigne de la Croix, qui dès le moment devenoient une ſource de vie, & y

---

*tum qui ait : Matth.* 18. 20. Ubi fuerint duo vel tres, ibi & ego ſum ; *quanto magis ubi eſt Eccleſia, ubi myſteria ſua ſunt, ibi dignatur ſuam imperire preſentiam.* Ambroſ. *De Myſteriis, pag.* 332.

(*a*) *Non ſanat baptiſmus perfidorem, non mundat, ſed polluit. Judæus urceos baptiſat & calices, quaſi inſenſibilia vel culpam poſſint recipere vel gratiam. Tu baptiza hunc calicem tuum ſenſibilem in quo bona opera tua luceant, in quo gratiæ tuæ ſplendor fulgeat.* Ambroſ. *De Myſteriis, pag.* 330.

(*b*) Lib. 2. *De Sacramentis, cap.* 1. *pag.* 355.

(*c*) *Aperite igitur aures .... Quod vobis ſignificavimus cum apertionis celebrantes myſterium, diceremus :* Epheta, quod eſt adaperire ; *ut venturus unuſquiſque ad gratiam quid interrogaretur, cognoſceret : quid reſponderet, meminiſſe deberet.* Ambroſ. *De Myſteriis, pag.* 326.

(*d*) *Poſt hæc tibi ſunt Sancta Sanctorum reſerata, ingreſſus es regenerationis ſacrarium. Repete quid interrogatus ſis, recognoſce quid reſponderis. Renunciaſti diabolo & operibus ejus, mundo & luxuriæ ejus ac voluptatibus. Tenetur vox tua non in tumulo mortuorum, ſed in libro viventium. Vidiſti illic Levitam, vidiſti Sacerdotem, vidiſti ſummum Sacerdotem .... Ingreſſus es igitur ut adverſarium tuum cerneres, cui renunciandum in os putaris : ad orientem converteris ; qui enim renunciat diabolo, ad Chriſtum convertitur, illum directo cernit obtutu.* Ambroſ. *De Myſteriis, pag.* 326.

(*e*) *Deſcendiſti igitur, recordare quid reſponderis, quod credas in Patrem, credas in Filium, credas in Spiritum Sanctum.* Ambroſ. *De Myſteriis, pag.* 332.

(*f*) *Quid vidiſti ? Aquas utique ſed non ſolas : Levitas illic miniſtrantes, ſummum Sacerdotem interrogantem & conſecrantem .... Aqua eſt ergo quâ caro mergitur, ut omne abluatur carnale peccatum. Sepelitur illic omne flagitium ..... Aqua ſine prædicatione Dominicæ crucis ad nullos uſus futuræ ſalutis eſt : cum vero ſalutaris ſumſerit crucis myſterio conſecrata, tunc ad uſum ſpiritalis lavacri & ſalutaris pocnli temperatur.* Ibidem, *pag.* 327. & 328. *Quid in hoc typo Angelus, niſi deſcenſionem Sancti Spiritus nuntiabat quæ noſtris ſumma temporibus, aqua ſacerdotalibus invocata precibus conferetur ?* Ambroſ. *l.* 1. *De Spiritu Sancto, pag.* 610.

plongeoit le catechumene, qui en ſortoit purifié, non par (*a*) l'eau, mais par (*b*) l'eſprit, par le ſang de Jeſus-Chriſt. Au ſortir de l'eau l'Evêque oignoit (*c*) la tête du batiſé, afin qu'il fût la race choiſie & la nation ſacerdotale qui eſt précieuſe aux yeux du Seigneur. Enſuite on lui lavoit les piés (*d*), & on le revêtoit d'habits blancs (*e*) pour marquer qu'il s'étoit dépouillé du peché, & s'étoit revêtu des chaſtes vêtemens de l'innocence. Le jour deſtiné au Batême étoit dans tout le monde celui de (*f*) Pâques; c'étoit auſſi le jour de voiler les Vierges; ceux qui venoient d'être batiſés recevoient auſſi-tôt le (*g*) ſceau ſpirituel de la main de l'Evêque, c'eſt-à-dire le ſacrement de Confirmation, qui faiſoit deſcendre ſur lui les ſept (*h*) Dons du Saint-Eſprit, ſous un ſigne viſible.

XXX. Du Baptiſtere le nouveau batiſé paſſoit (*i*) à l'Autel, en diſant: *J'entrerai juſqu'à l'autel de Dieu, juſqu'à Dieu même qui remplit de joie ma jeuneſſe renouvellée.* Il y alloit avec un ſaint empreſſement pour participer au feſtin celeſte. » Car ce (*k*) n'eſt pas » aſſez d'avoir été lavé dans tout ſon corps, il eſt neceſſaire qu'il » ſoit purifié par une viande & un breuvage celeſtes. « Y étant ar-

Sur l'Euchariſtie, comme Sacrement & comme Sacrifice.

(*a*) *Quid eſt enim aqua ſine cruce Chriſti? Elementum commune, ſine ullo ſacramenti effectu.* Ambroſ. *De Myſteriis, pag.* 330.

(*b*) *Aquas video, quas videbam quotidie; iſtæ me habent mundare, in quas ſæpe deſcendi & nunquam mundatus ſum. Hinc cognoſce quod aqua non mundat ſine ſpiritu.* Ibidem.

(*c*) *Poſt hæc utique aſcendiſti ad Sacerdotem: conſidera quid ſecutum ſit. Nonne illud quod ait David, Pſalmo* 132. Sicut unguentum in capite, &c. *Hoc eſt unguentum deque & Salomon ait: Cantici* 1. 2. Unguentum exinanitum eſt nomen tuum, &c.... *Quare hoc fiat intellige, quia* oculi ſapientis in capite ejus. *Eccli.* 2. 14. *Ideo in barbam defluit, id eſt in gratiam juventutis; ideo in barbam Aaron, ut fias electum genus, ſacerdotale, pretioſum; omnes enim in regnum Dei & in ſacerdotium ungimur gratia ſpirituali.* Ibid. *pag.* 332.

(*d*) *Aſcendiſti de fonte, memento Evangelicæ lectionis. Etenim Dominus noſter Jeſus in Evangelio lavit pedes Diſcipulis ſuis.* Ibid. *pag.* 332.

(*e*) *Poſt hæc accepiſtis veſtimenta candida ut eſſet indicium quod exueris involucrum peccatorum, induerit innocentiæ caſta velamina.* Ibid. *pag.* 333.

(*f*) *Venit Paſchæ dies, in toto orbe Baptiſmi ſacramenta celebrantur, velantur ſacræ virgines. Uno ergo die ſine aliquo dolore multos filios & filias ſolet Eccleſia parturire.* Ambroſ. *De Exhortat. Virginit. pag.* 288.

(*g*) *Unde repete quia accepiſti ſignaculum ſpirituale, ſpiritum ſapientiæ & intellectus, ſpiritum conſilii atque virtutis, ſpiritum cognitionis atque pietatis, ſpiritum ſancti timoris; & ſerva quod accepiſti. Signavit te Deus Pater, confirmavit te Chriſtus Dominus, & dedit pignus Spiritus in cordibus tuis, ſicut apoſtolica lectione didiciſti.* Ambroſ. *De Myſteriis, pag.* 336.

(*h*) *Cithara eſt caro noſtra, quando peccato moritur ut Deo vivat, cithara eſt quando ſeptiformem accipit Spiritum in Baptiſmatis ſacramento.* Ambroſ. *lib.* 2. *De Job, pag.* 652.

(*i*) *His ablutæ plebes dives inſignibus, ad Chriſti contendit altaria, dicens:* Et introibo ad altare Dei, &c. *Depoſitis enim inveteratæ erroris exuviis, renovata in aquila juventute, cæleſte illud feſtinat adire convivium. Venit igitur, & videns ſacro Sanctum altare compoſitum, exclamans ait:* Paraſti in conſpectu meo mensam, &c. Ambroſ. *De Myſteriis, pag.* 336.

(*k*) *Nunc quoque in Evangelii myſteriis recognoſcis, quia baptizatus licet toto corpore, poſtea tamen eſca ſpiritali potuque mundaris.* Ambroſ. *in Pſal.* 118. *pag.* 1178.

rivé il s'écrioit (*a*) plein de confiance avec le Prophéte : *C'eſt le Seigneur qui me nourrit, rien ne pourra me manquer : il m'a établi dans un lieu abondant en pâturages.* Saint Ambroiſe dit (*b*) que la nourriture que le nouveau batiſé recevoit à l'Autel eſt infiniment plus excellente que la Manne, qui ne pût garantir nos peres de la mort dans le deſert ; que c'eſt le Pain vivant qui eſt deſcendu du Ciel, & qui donne la vie éternelle ; que c'eſt le Corps de Jeſus-Chriſt, la chair de Jeſus-Chriſt, le corps de vie ; que c'eſt une manne incorruptible qui communique ſon incorruptibilité à ceux qui la mangent dignement ; que c'eſt la verité dont la manne n'étoit que la figure. » Vous (*c*) me direz peut-être, ajoute-t-il : mais » je vois autre choſe ? Comment m'aſſurez-vous que c'eſt le Corps » de Jeſus-Chriſt que je reçois ? C'eſt ce que je vais vous prouver. » Montrons donc que ce n'eſt point le corps que la nature a formé, » mais celui que la benediction a conſacré & que la benediction » prévaut à la nature, puiſqu'elle a même la force de la changer. » Moïſe jette une verge à terre, & elle eſt changée en ſerpent ; il » étend la main, prend le ſerpent, & auſſitôt la verge changée en » ſerpent redevient verge. Aaron étendant ſa main ſur les eaux » d'Egypte, elles ſont tout d'un coup changées en ſang, & reprennent enſuite leur premiere nature par la vertu de ſa priere. Si la » benediction de l'homme a été aſſez puiſſante pour changer la nature, que dirons-nous de cette divine conſécration, où ce ſont » les paroles mêmes du Sauveur qui operent ? Si la parole d'Elie a

---

(*a*) Ambroſ. *De Myſteriis*, *pag.* 336.

(*b*) *Probatum eſt antiquiora eſſe Eccleſiæ ſacramenta, nunc cognoſce potiora. Revera mirabile eſt quod manna Deus pluerit patribus .... Sed tamen panem illum qui manducaverunt, omnes in deſerto mortui ſunt : iſta autem eſca quam accipis, iſte panis qui vivus qui deſcendit de cælo, vitæ æternæ ſubſtantiam ſubminiſtrat ; & quicumque hunc manducaverit, non morietur in æternum & eſt corpus Chriſti.* Ambroſ. *De Myſteriis*, *pag.* 337.

(*c*) *Forte dicas : Aliud video, quomodo tu mihi adſeris quod Chriſti corpus accipiam. Et hoc nobis adhuc ſupereſt ut probemus. Quantis igitur utimur exemplis ? Probemus non hoc eſſe quod natura formavit, ſed quod benedictio conſecravit : majoremque vim eſſe benedictionis quam naturæ ; quia benedictione etiam natura ipſa mutatur. Virgam tenebat Moyſes projecit eam & facta eſt ſerpens. Rurſus prehendit caudam ſerpentis, & in virga naturam revertit. Vides igitur prophetica gratia bis mutatam eſſe naturam & ſerpentis & virgæ ? Currebant Ægyptii flumina puro aquarum meatu, ſubito de fontium venis ſanguis cœpit erumpere ; & non erat potus in fluviis. Rurſus à Prophetæ prece cruor ceſſavit fluminum, aquarum natura remeavit ..... Quod ſi tantum valuit humana benedictio, ut naturam converteret ; quid dicimus de ipſa conſecratione divina, ubi verba ipſa Domini Salvatoris operantur ? Nam ſacramentum iſtud quod accipis Chriſti ſermone conficitur. Quod ſi tantum valuit ſermo Eliæ ut ignem de cælo deponeret : non valebit Chriſti ſermo ut ſpecies mutet elementorum ? De totius mundi operibus legiſti : Quia ipſe dixit & facta ſunt, &c. Sermo ergo Chriſti qui potuit ex nihilo facere quod non erat, non poteſt ea quæ ſunt in id mutare quod non erant ? Non enim minus eſt novas rebus dare quam mutare naturas.* Ambroſ. *De Myſteriis*, *pag.* 338.

» pû faire deſcendre le feu du ciel, celle de Jeſus-Chriſt ne pourra-
» t-elle changer la nature des élemens; & le Créateur de l'Univers
» qui d'une ſeule parole a tiré du néant tout ce qui n'étoit pas, n'au-
» ra-t-il plus aſſez de pouvoir pour changer les choſes qui ſont déja
» en ce qu'elles n'étoient pas auparavant? Mais qu'eſt-il beſoin (*a*)
» de recourir à de pareilles preuves, & d'appuyer ſur des exem-
» ples miraculeux qui n'ont qu'un rapport éloigné au myſtere de
» l'Euchariſtie? La verité n'en eſt-elle pas ſuffiſamment confirmée
» par celui de l'Incarnation? Une vierge a engendré; cela eſt con-
» tre l'ordre de la nature: & c'eſt ce corps ſorti d'une vierge que
» nous conſacrons. Pourquoi chercher l'ordre de la nature dans le
» corps de Jeſus-Chriſt, puiſque Jeſus-Chriſt eſt né d'une vierge
» contre l'ordre de la nature? Jeſus-Chriſt a eu une vraie chair qui
» a été attachée à la croix & miſe dans le ſépulchre. L'Euchariſtie
» eſt veritablement le ſacrement de cette chair; car Jeſus-Chriſt ne
» dit-il pas: *Ceci eſt mon Corps?* Avant la benediction de ces paroles
» celeſtes c'eſt une autre nature, après la conſécration c'eſt le corps.
» Il en eſt de même du ſang: avant la conſécration on lui donne
» un autre nom; après la conſécration on l'appelle le ſang (de Je-
» ſus-Chriſt): & vous répondez *Amen*, c'eſt-à-dire, cela eſt vrai.
» Que l'eſprit avoue interieurement ce que la bouche profere; que
» le cœur ſoit dans les ſentimens que la parole exprime. Cette vian-
» de (*b*) ſacrée eſt l'appui de notre ame, & ce divin breuvage rem-
» plit de joie le cœur de l'homme. » Saint Ambroiſe dit encore que lorſque nous communions (*c*) nous mangeons le corps du Seigneur Jeſus, que nous y trouvons la remiſſion de nos pechés, notre reconciliation avec Dieu & une protection éternelle; que nous devons le recevoir avant toute autre nourriture; que là où eſt

---

(*a*) *Sed quid argumentis utimur? Suis uramur exemplis, incarnationiſque exemplo inſtruamus myſterii veritatem. Numquid naturæ uſus præceſſit, cum Jeſus Dominus ex Maria naſceretur .... Liquet quod præter naturæ ordinem virgo generavit. Et hoc quod conficimus corpus, ex virgine eſt: quid hic quæris naturæ ordinem in Chriſti corpore, cum præter naturam ſit ipſe Dominus Jeſus partus ex virgine? Vera utique caro Chriſti, quæ crucifixa eſt, quæ ſepulta eſt: vere ergo carnis illius ſacramentum eſt. Ipſe clamat Dominus Jeſus:* Hoc eſt corpus meum. *Ante benedictionem verborum cæleſtium alia ſpecies nominatur, poſt conſecrationem corpus ſignificatur. Ipſe dicit ſanguinem ſuum. Ante conſecrationem aliud dicitur, poſt conſecrationem ſanguis nuncupatur. Et tu dicis: Amen, hoc eſt, verum eſt. Quod os loquitur, mens interna fateatur: quod ſermo ſonat, affectus ſentiat.* Ambroſ. *De Myſteriis, pag.* 339 & 340.

(*b*) *Cor noſtrum eſca iſta confirmat, & potus iſte lætificat cor hominis ut propheta memoravit.* Ibid. *pag.* 341.

(*c*) *Tunc utique paratus adſiſte; ut accipias tibi munimentum, ut corpus edas Domini Jeſus, in quo remiſſio peccatorum eſt, poſtulatio divina reconciliationis & protectionis æternæ. Suſcipe ante Dominum Jeſum tuæ mentis hoſpitio: uti corpus ejus, ibi Chriſtus eſt.* Ambroſ. *in Pſal* 118. *pag.* 1073.

le corps de Jeſus-Chriſt, là eſt auſſi Jeſus-Chriſt ; que (*a*) ni Caïphe, ni Pilate ne nous ont pas ôté Jeſus-Chriſt, puiſque nous l'avons encore avec nous, & que nous (*b*) mangeons ſa chair & nous bûvons ſon ſang ; que toutes les fois que nous recevons le ſacrement, qui par la priere ſacrée ſe change au corps & au ſang (du Sauveur), autant de fois nous repréſentons ſa mort ; que comme nous avons (*c*) vû le Prince des Prêtres venir à nous par ſon Incarnation, & offrir pour nous ſon ſang, les Prêtres le ſuivent en cela autant qu'ils le peuvent, & offrent le ſacrifice pour le peuple ; que quoique foibles par leurs merites, ils ſont néanmoins dignes de reſpect à cauſe du ſacrifice qu'ils offrent, parce qu'autant de fois que nous offrons le corps de Jeſus-Chriſt ſur la terre, Jeſus-Chriſt eſt offert lui-même, ou plutôt il s'offre par les mains du Prêtre, puiſque c'eſt ſa parole qui ſanctifie le ſacrifice qui eſt offert, quoiqu'il ne l'offre plus d'une maniere viſible ; que dans la loi de Moïſe on n'offroit (*d*) en ſacrifice que des animaux, qu'à preſent c'eſt Jeſus-Chriſt qui eſt offert comme homme & comme ſouffrant pour nous, & qui s'offre lui-même comme le vrai Prêtre pour effacer nos pechés ; qu'on ne doit pas (*e*) douter que lorſqu'on offre le ſacrifice ſur nos Autels les Anges n'y aſſiſtent, puiſque Jeſus-Chriſt y eſt preſent lui-même & immolé, & que perſonne ne doit y aſſiſter (*f*) s'il n'a la crainte de Dieu qui fait le

(*a*) *Nobis autem non Caïphas, non Pilatus Chriſtum abſtulit, nec poſſumus jejunare ; quia Chriſtum habemus, & Chriſti carnem epulamur & ſanguinem.* Ambroſ. *lib.* 5. *in Luc. pag.* 1360.

(*b*) *Nos quotieſcumque ſacramenta ſumimus, quæ per ſacræ orationis myſterium in carnem transfigurantur & ſanguinem, mortem Domini annunciamus.* Ambroſ. *l.* 4. *De Fide, pag.* 513. *Nam etſi credas à Chriſto veram carnem eſſe ſuſceptam & offeras transfigurandum corpus altaribus ; non diſtinguas tamen naturam divinitatis & corporis, & tibi dicitur : Si recte offerres, non autem recte dividas, peccaſtis.* Genel. 4. *Divide quod meum, divide quod ſuum verbi eſt.* Ambroſ. *De Incarn. pag.* 708. Le verbe *transfigurer* ſe prend ici pour changer. Il eſt pris dans ce ſens par Pline, qui en parlant des amandes, dit : *Ex dulcibus transfigurantur in amaras.* Voyez la note des Benedictins ſur ces deux endroits.

(*c*) *Vidimus Principem Sacerdotum ad nos venientem, vidimus & audivimus offerentem pro nobis ſanguinem ſuum : ſequimur, ut poſſumus Sacerdotes ; ut offeramus pro populo ſacrificium ; & ſi infirmi merito, tamen honorabiles ſacrificio ; quia etſi nunc Chriſtus non videtur offerre, tamen ipſe offertur in terris, quando Chriſti corpus offertur : immo ipſa offerre manifeſtatur in nobis, cujus ſermo ſanctificat ſacrificium quod offertur.* Ambroſ. *in Pſal.* 38. *pag.* 853.

(*d*) *Umbra in lege, imago in Evangelio, veritas in cœleſtibus. Ante agnus offerebatur, offerebatur & vitulus, nunc Chriſtus offertur : ſed offertur quaſi homo, quaſi recipiens paſſionem. Et offert ſe ipſe quaſi Sacerdos, ut peccata noſtra dimittat.* Ambroſ. *lib. De Officiis, pag.* 63.

(*e*) *Atque utinam nobis quoque adolentibus altaria, ſacrificium deferentibus adſiſtat Angelus, immo præbeat ſe videndum. Non enim dubites adſiſtere Angelum, quando Chriſtus adſiſtit, quando Chriſtus immolatur.* Ambroſ. *lib.* 1. *in Luc. pag.* 1275.

(*f*) *Nemo enim niſi qui timuerit Deum, quod eſt initium ſapientiæ, niſi ſignaculum ſpirituale, vel cuſtodierit, vel receperit, niſi Dominum prædicaverit, ſacramentis debet*

commencement de la ſageſſe, s'il n'a conſervé ou recouvré la grace du Saint-Eſprit, & s'il ne fait profeſſion de la vraie foi; que par le marche-pié de Dieu, dont il eſt parlé dans les Pſeaumes, qu'on doit adorer, on (*a*) peut entendre l'humanité du Sauveur que nous adorons tous les jours dans les Myſteres; qu'en y bûvant ſon ſang, nous (*b*) bûvons le prix de nos pechés & de notre rédemption; que la chair (*c*) d'un Dieu eſt notre viande, & le ſang d'un Dieu notre boiſſon. L'Evêque (*d*) ne celebroit jamais les ſaints Myſteres ſans l'aſſiſtance des Diacres; & c'étoit à ceux-ci de diſtribuer au peuple l'Euchariſtie. C'étoit l'uſage de conſerver l'Euchariſtie pour s'en communier, & de la porter (*e*) dans les voyages où l'on prévoyoit quelque danger, & on ne la montroit point à ceux qui n'étoient pas batiſés. C'eſt s'expoſer à être jetté dans les tenebres exterieures, que de s'approcher des Autels ſans

---

*intereſſe cœleſtibus.* Ambroſ. *lib. 7. in Luc. pag.* 1466.

(*a*) *Videamus tamen ne terram illam dicat adorandam propheta, cum Dominus Jeſus in carnis adſumptione ſuſcepit. Itaque per ſcabellum terra intelligitur: per terram autem caro Chriſti, quam hodieque in myſteriis adoramus, & quam Apoſtoli in Domino Jeſu adoraruni; neque enim diviſus eſt Chriſtus, ſed unus.* Ambroſ. *lib.* 3. *De Spiritu Sancto, pag.* 681.

(*b*) *Bibamus ergo pretium noſtrum ut bibendo redimamur.* Ambroſ. *lib.* 10. *in Luc. pag.* 1533.

(*c*) *Chriſtus mihi cibus, chriſtus mihi potus: caro Dei cibus mihi, & Dei ſanguis potus eſt mihi. Non jam ad ſatietatem mei annuos expecta proventus, Chriſtus mihi quotidie miniſtratur.* Ambroſ. *in Pſalm.* 118. *pag.* 1202.

(*d*) *Numquam ſacrificium ſine miniſtro offerre conſueverat. Quid in me ergo diſplicuit Pater? Num degenerem probaſti? Experire certè utrum idoneum miniſtrum elegeris. Cui commiſiſti Dominici ſanguinis conſecrationem, cui conſummandorum conſortium ſacramentorum, huic ſanguinis tui conſortium negas.* Ambroſ. *lib. 2. De Officiis, pag.* 55. Il ne s'agit pas en cet endroit de la conſecration de l'Euchariſtie, mais de la diſtribution de l'Euchariſtie conſacrée: ce qui étoit la fonction des Diacres dès les premiers ſiécles; ils diſtribuoient au peuple le Sang de Jeſus-Chriſt. Ce ſens eſt déterminé par le verbe *commiſiſti*, & par les paroles ſuivantes auſquelles il a rapport: *Cui conſummandorum conſortium ſacramentorum*, qui ne veulent pas dire *conſacrer*, mais *conſommer* par commiſſion de l'Evêque; en ſorte qu'il faut traduire ainſi tout ce paſſage: *Quoi refuſez-vous à celui à qui vous avez confié le ſang conſacré du Seigneur, & l'avantage de conſommer avec vous les ſacremens; lui refuſez-vous*, dis-je, *de verſer ſon ſang avec le vôtre.* Le terme *conſecratio* ſe prend quelquefois pour la choſe conſacrée, comme on le voit dans les paroles que le Prêtre prononce lorſqu'il met dans le calice une partie de l'Hoſtie conſacrée: *Hæc commixtio & conſecratio Corporis & Sanguinis Domini fiat, &c.*

(*e*) *Qui Satyrus priuſquam perfectioribus eſſet initiatus myſteriis, in naufragio conſtitutus, cum ea qua vehebatur, navis ſcopuloſo illiſa vado, & urgentibus hinc atque inde fluctibus ſolveretur, non mortem metuens, ſed ne vacuus myſterio exiret è vita; quos initiatos eſſe cognoverat, ab his divinum illud fidelium ſacramentum popoſcit: non ut cum ioſos oculos inſerret arcanis, ſed ut fides ſuæ conſequeretur auxilium. Etenim ligari fecit in orario, & orarium involvit collo atque ita ſe dejecit in mare, non requirens de navis compage reſolutam tabulam, cui ſupernatans innitetur, quoniam fidei ſolius arma quæſierat.* Ambroſ. *De obitu Satyri, lib.* 1. *pag.* 1225.

la (*a*) charité, & ſans avoir auparavant été (*b*) guéri des maladies de ſon ame. Le jeûne (*c*) eſt une vraie diſpoſition pour s'en approcher; & pour recevoir le corps de Jeſus-Chriſt il falloit être (*d*) à jeûn, le tems de la communion fût-il retardé juſqu'au ſoir: car ſouvent du tems de ſaint Ambroiſe on ne celebroit les divins myſteres qu'à la nuit, ſur-tout en Carême. En d'autres jours on les celebroit à midi, & enſuite on rompoit le jeûne. La celebration des ſaints myſteres étoit accompagnée du chant des hymnes; & on s'abſtenoit autant qu'il étoit poſſible de troubler l'attention des aſſiſtans, ſoit en touſſant (*e*) ou en faiſant quelqu'autre bruit. L'Evêque encenſoit (*f*) l'Autel pendant le ſacrifice; il y (*g*) prioit pour l'Empereur, qui comme les ſimples Fidéles (*h*) préſentoit ſon offrande à la ſainte Table, mais après l'avoir préſentée, il ne lui étoit pas permis de reſter dans le ſanctuaire. C'étoit un lieu deſtiné aux Prêtres ſeuls, du moins dans l'Egliſe de Milan; car dans celle de Conſtantinople l'uſage étoit different, &

(*a*) *Qui pacem & charitatem non detulerit ad Chriſti altaria, tolletur ligatis pedibus & manibus & mittetur in tenebras exteriores, &c.* Ambroſ. *lib. 7. in Luc. p. 1460.*

(*b*) *Itaque nemo accipit cibum Chriſti, niſi fuerit ante ſanatus.* Ambroſ. *lib. 6. in Lucam, pag. 1400.*

(*c*) *Myſtica quoque menſa jejunio comparatur: illa menſa de qua dicit David:* Paraſti in conſpectu meo menſam. *Pſal. 22. 5. Ergo ſi ad menſam illam venerabilem jejunia ſancta nos perducunt: ſi hac fame illa quæ ſunt æterna mereamur, quid de iis dubitamus quæ in uſu humano ſunt. quod etiam ſuaviora hæc nobis faciat jejunium?* Ambroſ. *lib. De Jejunio. pag. 544.*

(*d*) *Indictum eſt jejunium, cave ne negligas, & ſi te fames quotidianum cogit ad prandium, aut intemperantia declinat jejunium, tamen cœleſti magis te ſervato convivio. Non epulæ paratæ extorqueant, ut cœleſtis ſis vacuus ſacramenti; differ aliquantulum, non longe finis eſt diei: immo plerique ſunt ejuſmodi dies, ut ſtatim meridianis horis adveniendum ſit in Eccleſiam, canendi hymni, celebranda oblatio. Tunc utique paratus adſiſte; ut accipias tibi munimentum; ut corpus edas Domini Jeſu, in quo remiſſio peccatorum eſt, poſtulatio divinæ reconciliationis & protectionis æternæ.* Ambroſ. *in Pſal. 118. pag. 103.*

(*e*) *Et tu in myſterio, Dei virgo, gemitus, ſereatus, tuſſis, riſus, abſtine.* Ambroſ. *De Virgin. lib. 3. pag. 177.*

(*f*) *Utinam nobis quoque adolentibus altaria, ſacrificium deferentibus adſiſtat Angelus.* Ambroſ. *lib. 1. in Luc. num. 28. pag. 1275.*

(*g*) *Nam ſi indignus ſum qui à te audiar, indignus ſum qui pro te offeram, cui tua vota, cui tuas commutas preces. Ipſe ergo non audies, quem pro te audiri velis?* Ambroſ. *Epiſt. 40. ad Theodoſ. Auguſt. num. 1. pag. 946.*

(*h*) *Ubi autem tempus advenit, quo dona ſacræ menſæ offerret (Imperator) ſurgens ſtaribus cum lacrymis ſanctuarium conſcendit, doniſque oblatis intus ad cancellos ſubſtitit ut ſolebat. Verum hic rurſus non conticuit magnus Ambroſius, ſed locorum diſcrimina edocuit. Primumque numquid vellet rogavit. Et cum Imperator divinorum myſteriorum perceptionem expectare ſe diceret, per primum Diaconorum hæc ei ſignificavit, ad loca interiora, Imperator, aditus ſolis Sacerdotibus patet: cæteris omnibus invia ſunt & intacta. Proinde exi & cum aliis conſiſte, nam purpura Imperatores facit non Sacerdotes. Quam itidem admonitionem æquo animo accipiens fideliſſimus Imperator, renuntiari juſſit ſe non animi arrogantia manſiſſe intra cancellos, ſed quia Conſtantinopoli hunc morem eſſe didicerat.* Theodoret. *lib. 5. hiſt. cap. 17. pag. 729.*

l'Empereur

l'Empereur avoit place dans le ſanctuaire. Saint Ambroiſe donne à la celebration des ſaints myſteres le nom de *Meſſe* (*a*), remarquant qu'on ne la commençoit qu'après avoir renvoyé les catechumenes, & avoir donné le ſymbole aux compétens dans le Baptiſtere; car ni les uns ni les autres n'étoient preſens quand on commençoit la Meſſe, c'eſt-à-dire le ſaint Sacrifice. Il l'offroit (*b*) tous les jours pour ſon peuple, mais non en preſence des pecheurs publics, fuſſent-ils Empereurs (*c*): Dieu même lui ayant défendu de l'offrir en préſence de Theodoſe qui venoit de répandre le ſang des innocens. Il l'offroit quelquefois dans des maiſons particulieres, entre-autres dans celle d'une dame du rang des Clariſſimes (*d*), qui l'en avoit prié lorſqu'il étoit à Rome. Ce fut dans cette occaſion qu'une femme paralytique qui s'y étoit fait porter, fut guérie par l'impoſition des mains du ſaint Evêque. Les Fidéles recevoient l'Euchariſtie ſous les deux eſpeces. » Comment, diſoit » (*e*) ſaint Ambroiſe à Theodoſe après le meurtre de Theſſaloni- » que, recevrez-vous le corps du Sauveur dans des mains toutes » ſouillées? Comment porterez-vous ſon ſang précieux à votre » bouche, vous qui avez répandu injuſtement le ſang de tant de » perſonnes par une parole pleine d'emportement & de colere? « On donnoit néanmoins quelquefois la communion aux mourans ſous une ſeule eſpece: & ce fut ainſi que (*f*) ſaint Honorat évêque de Verceil, qui étoit venu pour aſſiſter ſaint Ambroiſe à la mort,

(*a*) *Poſt lectiones atque tractatum, dimiſſis Catechumenis ſymbolum aliquibus competentibus in baptiſteriis tradebam Baſilicæ. Illic nunciatum eſt mihi comperto quod ad Porcianam baſilicam de palatio decanos miſiſſem, & vela ſuſpenderet, populi partem eò pergere, ego tamen manſi in munere miſſam facere cœpi.* Ambroſ. *Epiſt.* 20. *num.* 4. *pag.* 853.

(*b*) *Vos quoque ipſos mihi bonos filios geſtiebas (diabolus) eripere pro quibus ego quotidie iuſtauro ſacrificium.* Ibid. *num.* 15. *pag.* 856.

(*c*) *Offerre non audeo ſacrificium, ſi volueris adſiſtere. An quod in unius innocentis ſanguine non licet, in multorum licet? Non puto. Non ab homine neque per hominem ſed aperte mihi interdictum advertis. Cum enim eſſem ſollicitus, ipſa uocte qua proficiſci parabam, veniſſe quidem viſus eſt ad Eccleſiam; ſed mihi ſacrificium offerre non licuit.* Ambroſ. *Epiſt.* 51. *ad Theodoſium, num.* 13. 14. *pag.* 1060.

(*d*) *Per idem tempus cum trans Tiberim apud quandam Clariſſimam invitatus ſacrificium in domo offerret, quædam balneatrix quæ paralytica in lecto jacebat, cum cognoviſſet ibidem eſſe Domini Sacerdotem, in cellula ſe ad eandem domum ad quam ille invitatus venerat, portari fecit atque orantis & imponentis manus veſtimenta attigit. Quæ cum conſcularetur, ſtatim ſanitate recepta ambulare cœpit.* Paulin. *in vita ſancti Ambroſii, pag.* 3. *n.* 10. *in Appendice, t.* 2.

(*e*) *Quomodo manus extendes injuſtæ cædis ſanguine adhuc ſtillantes? Quomodo hujuſmodi manibus Sacro-Sanctum Domini corpus accipies? Quomodo pretioſum ori ſanguinem admovebis, qui furore actus tantum ſanguinis nefariè profudiſti?* Ambroſ. *apud* Theodoret. *lib.* 5. *hiſt. cap.* 17. *p.* 1127.

(*f*) *Honoratus Sacerdos Eccleſiæ Verſellis cum in ſuperioribus domus ſe ad quieſcendum compoſuiſſet, tertiò vocem vocantis ſe audivit, diceutiſque ſibi: Surge, feſtina quia modo eſt receſſurus. Qui deſcendens, obtulit ſancto Domini corpus: quo accepto ubi glutivit, emiſit ſpiritum bonum Viaticum ſecum*

lui adminiſtra l'Euchariſtie : il ne l'eut pas plutôt reçue qu'il rendit l'eſprit, emportant avec lui en l'autre monde un ſi excellent viatique, afin que ſon ame ayant été nourrie & fortifiée par ce divin aliment, jouît dans le ciel de la converſation des Anges, dont il avoit mené la vie ſur la terre. L'Egliſe avoit à ſon uſage deux ſortes de vaſes : les uns étoient conſacrés, les autres ne l'étoient pas. C'étoit le ſentiment (*a*) de ſaint Ambroiſe, qu'on pouvoit rompre les uns & les autres pour ſoulager les pauvres, racheter les captifs, pour bâtir des Egliſes, & même pour agrandir les Cimetieres. Il dit bien nettement en cet endroit que la liqueur répandue dans ces vaſes, dont quelques-uns éroient d'or, étoit le ſang de Jeſus-Chriſt. » Je reconnois, dir-il, (*b*) que le ſang répandu dans l'or n'y » a pas ſeulement brillé, mais qu'il y a imprimé la vertu de ſon » opération divine en le faiſant ſervir à la rédemption des captifs.

Sur la Pénitence.

XXXI. C'étoit par la pénitence (*c*) que l'on rentroit dans la communion de l'Egliſe & dans la participation de l'Euchariſtie : mais il falloit que cette pénitence fût ſincere, que le pecheur eût demandé le pardon de ſes pechés avec larmes, avec gémiſſemens devant tout le peuple. On differoit deux ou trois fois de le remettre dans la communion de l'Egliſe & dans l'uſage du ſacrement, & il devoit croire que ce retardement venoit de ce que ſes prieres avoient été trop lâches ; & témoigner plus de ferveur, en redoublant ſes prieres, en ſe jettant aux piés des Fidéles, en les embraſ-

---

*ferens ; ut in virtute eſcæ anima refectior Angelorum nunc conſortio quorum vitæ vixit in terris .... lætetur.* Paulinus, *in vita ſancti Ambroſii, num.* 47. *pag.* 12.

(*a*) *Nemo poteſt dicere. Cur pauper vivit? Nemo poteſt queri quia captivi redempti ſunt: nemo poteſt accuſare, quia Templum Dei eſt ædificatum : nemo poteſt indignari, quia humanitis fidelium reliquiis ſpatia laxata ſunt : nemo poteſt dolere quia in ſepulturis Chriſtianorum requies defunctorum eſt. In his tribus generibus vaſa Eccleſiæ etiam initiata confringere, conflare, vendere licet .... ideo intra Eccleſiam primum quæſita ſunt vaſa quæ initiata non eſſent : deinde comminuta poſtremo conflata per minutias erogationis diſpenſata egentibus, captivorum quoque pretiis profecerunt, quod ſi deſerat nova & quæ nequaquam initiata videantur in hujuſmodi uſus quos ſupra diximus, arbitror omnia piè poſſe converti.* Ambroſ. *lib.* 2. *De Officiis, cap.* 28. *num.* 142. 143. *pag.* 104.

(*b*) *Agnoſco infuſum auro ſanguinem Chriſti non ſolum irritulaſſe, verum etiam divinæ operationis impreſſiſſe virtutem redemptionis munere.* Ibid. *num.* 139. *p.* 103.

(*c*) *Si quis igitur occulta crimina habens, propter Chriſtum tamen ſtudiosè pœnitentiam egerit ; quomodo iſta recipit, ſi ei communio non refunditur? Volo veniam reus ſperet, petat eam lacrymis, petat gemitibus, petat populi totius fletibus ; ut ignoſcatur obſecret: & cùm ſecundò & tertiò fuerit dilata ejus communio, credat remiſſius ſe ſupplicaſſe, fletus augeat, miſerabilior poſtea revertatur, teneat pedes brachiis, oſculetur oſculis, lavet fletibus, nec dimittat ; ut de ipſo dicat Dominus Jeſus : Remiſſa ſunt peccata ejus multa, quoniam dilexit multum. Cognovi quoſdam in pœnitentia fulcaſſe vultum lacrymis, exaraſſe continuis fletibus genas, ſtraviſſe corpus ſuum calcandum omnibus, jejuno ore ſemper & pallido mortis ſpeciem ſpirantis in corpore prætuliſſe.* Ambroſ. *De Pœnit. lib.* 1. *pag.* 414.

ſant, en les baiſant, en les arroſant de ſes larmes, en s'y tenant attaché, afin que notre Seigneur J.C. dît de lui: beaucoup de pechés lui ſont remis, parce qu'il a aimé beaucoup. S. Ambroiſe dit qu'il avoit connu des perſonnes, qui dans leur pénitence s'étoient gâté le viſage à force de pleurer; qui avoient creuſé leurs joues par le cours de leurs larmes continuelles; qui s'étoient proſternées en terre pour être foulées aux piés, & que leurs jeûnes continuels avoient rendues ſi pâles & ſi défigurées, qu'elles portoient dans un corps vivant l'image de la mort même. Il parle de la pénitence publique qui ne s'accordoit qu'une (*a*) fois, comme le Batême; & dit que la honte qui en revenoit aux pecheurs, ne (*b*) devoit pas les empêcher de s'y ſoumettre. Il rapporte (*c*) deux exemples de la pénitence publique: l'un d'une vierge conſacrée à Dieu, mais tombée dans le peché; l'autre de celui avec qui elle l'avoit commis, & marque les exercices de la pénitence & les prieres particulieres qu'il leur avoit impoſés. Il en rapporte (*d*) un autre d'un jeune homme qui s'en étant allé voyager pour ſe délivrer

(*a*) *Meritò reprehenduntur qui ſæpius agendam pœnitentiam putant, quia luxuriantur in Chriſto. Nam ſi verè agerent pœnitentiam, iteraudam poſtea non putarent; quia ſicut unum baptiſma, ita una pœnitentia, quæ tamen publicè agitur; nam quotidiani nos debet pœnitere peccati: ſed hæc delictorum leviorum, illa graviorum.* Ambroſ. *lib.* 2. *De Pœnit. pag.* 436.

(*b*) *Nihil eſt quod pudori eſſe debeat, niſi non fateri, cum omnes ſimus peccatores.* Ibidem.

(*c*) *In primis omnis cura vitæ hujus interimenda tibi eſt, & quaſi mortuam te exiſtimans, ſicut & es, quomodo poſſis reviviſcere, cogita. Deinde lugubris tibi accipienda eſt veſtis, & mens ac membra ſingula digna caſtigatione punienda. Ampuientur crines qui per vanam gloriam occaſionem luxuriæ præſtiterunt. Defluant oculi lacrymis, qui maſculum non ſimpliciter adſpexerunt. Palleſcat facies, quæ quondam erubuit impudicè. Denique totum corpus injuriis & jejuniis macereiur, cinere adſperſum & opertum cilicio perhorreſcat; quod malè ſibi de pulchritudine placuit. Cor verò ſit liqueſcens tanquam cera jejuniis inquietans ſe ipſum, & cogitationibus ventilans, quare ſit ab inimico ſubverſum ſenſus etiam cruciet; quia in membra corporis cum haberet dominationem male ceſſit imperio.* Ambroſ. *De lapſu Virginis, pag.* 314. *De te autem quid dicam filio ſerpentis, miniſtro diabolo, violatore templi Dei: qui in uno ſcelere duo crimina perpetraſti, adulterium utique & ſacrilegium? .... Petas ultro carcerem pœnitentiæ, obſtringas tartaris viſcera, animam tuam gemitibus, jejuniſque cruciis, Sanctorum petas auxilium, jaccas ſub pedibus electorum; ut non tibi cor impœnitens theſaurizet iram in die iræ & juſti judicii Dei, qui reddet unicuique ſecundum opera ſua.* Ambroſ. *ibid pag.* 315. *Quis conſoletur te, virgo filia Sion, &c. Extolle ad Deum manus tuas pro remedio peccatorum tuorum. Accipe igitur lamentum, & primum quidem nullo die quinquageſimus Pſalmus intermittatur; quia in tali negotio varius eſt, & uſque ad verſiculum illum:* Cor contritum & humiliatum Deus non ſpernit; *cum lacrymis gemituque percurre.* Ambroſ. *De lapſu Virg. p.* 317.

(*d*) *Facilius autem inveni qui innocentiam ſervaverint quam qui congruè egerint pœnitentiam. An quiſquam illam pœnitentiam putat, ubi acquirendæ ambitio dignitatis, ubi vini effuſio, ubi ipſius copulæ conjugalis uſus? Renunciandum ſæculo eſt: ſomno ipſi minus indulgendum, quam natura poſtulat, interpellandus ſit genuum bus, interrumpendus eſt ſuſpiriis, ſequeſtrandus orationibus: vivendum ita ut vitali huic moriamur uſui: ſe ipſum ſibi homo abneget, & totus mutetur: ſicut quemdam adoleſcentem fabulæ ferunt propter amores meretricios peregrè*

d'une courtiſane qu'il aimoit, & qui étant revenu après que ſa paſſion fut éteinte, rencontra cette femme ſans lui parler. Étonnée de ce qu'il ne lui diſoit rien & croyant qu'il ne la reconnoiſſoit pas, elle lui dit: » Je ſuis une telle; « à quoi le jeune homme répondit: » Mais moi je ne ſuis plus un tel. « Surquoi S. Ambroiſe dit que pour être vraiment pénitent, il faut que l'homme renonce à ſoi-même & qu'il ſe change tout entier. » Croit-on, dit-il, que la » pénitence ſoit où eſt l'ambition de parvenir à des charges, où eſt le » luxe & la bonne chere, où eſt l'uſage du mariage? Il faut renoncer » au monde; il faut moins donner au ſommeil que la nature n'en de- » mande; il faut l'interrompre par des gémiſſemens; il faut l'entre- » couper par des ſoupirs; il faut en employer une partie en prieres; » il faut vivre de telle ſorte que l'on meure à l'uſage prophane de » cette vie. « Comme il étoit rare de voir des pénitens de cette ſorte, cela fait dire à ce ſaint Evêque, qu'il avoit trouvé plus de perſonnes qui avoient gardé leur innocence baptiſmale, qu'il n'en avoit trouvé qui l'ayant perdue, euſſent fait pénitence comme il falloit. Il remarque qu'il y en (*a*) avoit qui ne demandoient la pénitence qu'afin qu'on leur rendit auſſitôt l'uſage de la communion dont ils étoient privés; mais que ceux-la ne deſiroient pas tant d'être deliés, que de lier le Prêtre; ni de décharger leur conſcience que de charger celle du Prêtre à qui il eſt ordonné de ne point donner le Saint aux chiens, & de ne jetter point les diamans aux pourceaux; c'eſt-à-dire, de ne pas admettre facilement les ames impures à la participation de la ſainte communion. » Auſſi, ajoute » ſaint Ambroiſe, vous les voyez marcher avec des habits blancs, » au lieu qu'ils devroient gémir & pleurer de ce qu'ils ont ſouillé » ce vêtement du batême & de la grace. « Il dit qu'il y en a d'autres qui croient que la pénitence conſiſte ſimplement à s'abſtenir de la communion; mais qu'ils exercent en cela une trop grande

---

*profectum, & abolito amore regreſſum, poſtea veteri occurriſſe dilectæ, quæ ubi ſe non interpellavit, mirata putaverit non recogni tam rurſus occurrens dixerit: Ego ſum; reſponderit ille: Sed ego non ſum ego.* Ambroſ. *De Pœnit. lib. 2. pag. 417.*

(*a*) *Nonnulli ideo poſcunt pœnitentiam, ut ſtatim ſibi redds communionem velint. Hi non tam ſe ſolvere cupiunt, quam Sacerdotem ligare; ſuam enim conſcientiam culpa non exuunt & Sacerdotis induunt, cui præceptum eſt:* Nolite ſanctum dare canibus, neque miſeritis margaritas veſtras ante porcos; *hoc eſt, immundis impuritatibus ſacræ communionis non impertienda conſortia. Itaque videas eos mutata veſte incedere, quos lugere & gemere oportebat; quia veſtem illam ablutionis & gratiæ ſordidarunt . . . . . Sunt etiam qui arbitrentur hoc eſſe pœnitentiam, ſi abſtineant à ſacramentis cœleſtibus. Hi ſaviores in ſe judices ſunt; qui pœnam præſcribunt ſibi, declinant remedium; quos vel pœnam ſuam, conveniebat dolere quia cœleſti fraudarentur gratia. Alii propoſita ſpe agendæ pœnitentiæ, licentiam ſibi delinquendi propagatam putant; cum pœnitentia remedium peccati ſit, non peccandi incentivum.* Ambroſ. *De Pœnit. lib. 2. pag. 435.*

ſeverité contre eux-mêmes, ſi en s'ordonnant cette peine ils n'ont pas recours en même-tems à la pénitence comme au remede par lequel ils doivent ſe rendre dignes de rentrer dans la participation des Sacremens ; car la peine de cette ſéparation qu'ils ont meritée par leurs pechés leur devroit être un ſujet de douleur & de triſteſſe, & ils devroient être affligés de ſe voir privés de la grace celeſte de l'Euchariſtie. Enfin qu'il y en a qui voyant l'eſperance qu'on leur donne de faire pénitence, prennent de-là un ſujet de croire qu'ils ont plus de liberté de pecher : ne conſiderant pas que la pénitence eſt inſtituée pour guérir le peché & non pour porter à pecher. Il établit pour maxime, que celui (*a*) qui fait pénitence doit non-ſeulement effacer ſes pechés par ſes larmes, mais les couvrir d'une vie toute oppoſée & remplie de bonnes œuvres : la foi qui nous fait (*b*) pleurer nos pechés paſſés devant nous rendre ſoigneux de n'en point commettre à l'avenir ; que la pénitence ne ſert (*c*) de rien ſi elle n'a les conditions requiſes ; ſi on ne l'accompagne (*d*) de prieres, de douleur de ſes pechés, de larmes ; qu'on doit ſouvent repaſſer dans (*e*) ſa mémoire ſes pechés & les déteſter ; ne pas avoir honte (*f*) de les confeſſer, pas même (*g*) devant ſes amis, & ſans en être empêché par les honneurs dont on jouit dans le monde, ni par la conſideration des reproches que (*h*) nos pechés pourroient nous attirer de la part de ceux qui ſeroient témoins de notre pénitence ; que nous devons de nous-mêmes nous offrir aux (*i*) œuvres de

(*a*) *Qui agit pœnitentiam, non ſolum diluere lacrymis debet peccatum ſuum, ſed etiam emendationibus factis operire & tegere delicta ſuperiora, ut non ei imputetur peccatum.* Ambroſ. *De Pœnit. lib. 2. pag.* 424.

(*b*) *Eccleſia autem & aquam habet & lacrymas habet : aquam baptiſmatis, lacrymas pœnitentiæ. Fides namque, quæ ſuperiora peccata deplorat, nova cavere conſuevit.* Ambroſ. *Epiſt.* 42. *ad ſororem, pag.* 919.

(*c*) *Nunc autem quemadmodum agi pœnitentia debeat exprimendum eſt ; nihil enim prodeſt agere, niſi ita agatur ut oportet.* Ambroſ. *in Pſal.* 37. *pag.* 815.

(*d*) *In orationibus igitur & obſecrationibus cum dolore & lacrymis exigenda pœnitentia eſt, ut illam gloriam Dei videre mereamur.* Ibid. *pag.* 842.

(*e*) *Plena eſt pœnitentiæ definitio, commemoratio delictorum ; ut unuſquiſque peccata ſua velut quodam quotidiani ſermonis caſtiget flagello, & commiſſa ſibi flagitia condemnet.* Ibid. *pag.* 815.

(*f*) *Qui agit pœnitentiam excludit pudorem, ſequeſtrat verecundiam flagitii confitendi, ut recuperandæ ſpem ſalutis inveniat.* Ambroſ. *in Pſal.* 118. *pag.* 1080.

(*g*) *Si tamen tu petas tibi tua peccata donari, nec conſideret honores tuos, aut erubeſcat amicos tuos ; ne dignitatem tuam deflexiſſe videaris.* Ambroſ. *in Pſal.* 37. *p.* 838.

(*h*) *Qui pœnitentiam agit, paratus eſſe debet ad opprobria perferenda, injuriaſque ſubeundas ; nec commoveri, ſi quis ei peccati ſui crimen objiciat. Cum enim ipſe accuſare ſe debeat, quemadmodum alium non ſuſtinet arguentem ?* Ambroſ. *in Pſalm.* 37. *pag.* 810.

(*i*) *Ergo qui pœnitentiam agit, offerre ſe debet ad pœnam ; ut hic puniatur à Domino, non ad ſupplicia æterna ferretur : nec expectare tempus, ſed occurrere divinæ indignationi.* Ibid.

la pénitence, & aller ainſi au-devant de la colere de Dieu, ſans attendre (*a*) à la mort, le peché ne pouvant s'effacer que par les larmes (*b*) & par la pénitence; que plus le peché (*c*) eſt grand, plus grands auſſi doivent être les travaux de la pénitence, & les larmes (*d*) plus abondantes; que la pénitence a tant (*e*) de force qu'elle ſemble changer les decrets de Dieu, qui attend de (*f*) nous des pleurs & des gémiſſemens de quelque durée, pour nous en remettre d'éternels; que nous ne devons point differer (*g*) notre pénitence, mais la (*h*) faire auſſitôt que nous avons peché; nos fautes ne fuſſent-elles que de celles qu'on appelle (*i*) journalieres & legeres. Saint Ambroiſe ne dit pas ce qu'il entendoit par ces ſortes de pechés; ſeulement il les diſtingue de ceux qui étoient ſoumis à la pénitence publique.

Sur le pouvoir des Clefs & la Confeſſion.

XXXII. Mais quels que ſoient les pechés, les Evêques (*k*) & les Prêtres ont reçu de Jeſus-Chriſt le pouvoir de les remettre, & c'eſt Dieu même qui les remet par leur miniſtere. Avant qu'ils euſſent reçu de lui ce pouvoir, les pechés étoient (*l*) reſervés à ſon jugement. C'eſt faire injure (*m*) à Jeſus-Chriſt de nier que l'Egliſe

(*a*) *Quod ideo non prætermittendum arbitratus ſum, quia ſcio quoſdam dicere quod ad mortem ſibi lavacri gratiam vel pœnitentiam referrent. Primum qui ſcis an nocte proximâ tua à te anima repoſcatur? Deinde cur putas otioſo tibi omnia poſſe deferri?* Ambroſ. *lib.* 7. *in Luc. pag.* 1464.

(*b*) *Peccatum non tollitur niſi lacrymis & pœnitentia.* Ambr. *Epiſt.* 51. *ad Theodoſ. pag.* 999.

(*c*) *Grandi plagæ alta & prolixa opus eſt medicina: grande ſcelus grandem habet neceſſarium ſatisfactionem.* Ambroſ. *De lapſu Virgin. pag.* 315.

(*d*) *Sed qui culpam exaggraverit, exaggeret etiam & pœnitentiam; majora enim crimina majoribus abluuntur fletibus.* Ambroſ. *lib* 1. *De Pœnit. pag.* 393.

(*e*) *Sic flevit & Ninive populus & denunciatum excidium civitatis evaſit; tanta eſt enim pœnitentiæ medicina, ut mutare videatur ſuam Deus ſententiam.* Idem, *lib.* 2. *De Pœnit. pag.* 427.

(*f*) *Expectat gemitus noſtros, ſed temporales ut remittat perpetuos: expectat lacrymas noſtras ut profundat peccatem ſuam.* Ambroſ. *lib.* 1. *De Pœnit. pag.* 396.

(*g*) *Eos autem qui pœnitentiam differunt, ſatis ipſe Dominus admonuit dicens:* Pœnitentiam agite, &c. .... *Quid enim eſt quod differas? An ut plura peccata committas? Ergo quia Deus bonus eſt, ideo tu malus.* Ambroſ. *lib.* 2. *De Pœnit. pag.* 437.

(*h*) *Agenda eſt pœnitentia non ſolum ſolliciè ſed etiam maturè: ne forte evangelicus ille pater familias qui arborem ficum plantavit in vinea ſua veniat, & quærens fructum in ea, ſi non invenerit dicat cultori vineæ: Succide illam.* Ambr. *lib.* 2. *De Pœnit. pag.* 415.

(*i*) *Sicut unum baptiſma, ita una pœnitentia, quæ tamen publicè agitur; nam quotidiana nos debet pœnitere peccata: ſed hæc delictorum levium, illa graviorum.* Ambroſ. *lib.* 2. *De Pœnit. pag.* 436.

(*k*) *Quamvis igitur magnum ſit hominibus peccata dimittere, quis enim poteſt peccata dimittere niſi ſolus Deus, qui per eos quoque dimittit, quibus dimittendi tribuit poteſtatem, tamen multò divinius eſt reſurrectionem donare corporibus* Ambroſ. *lib.* 5. *in Luc. pag.* 1358.

(*l*) *Hæc erat vetus ſententia ut qui ſe ligaſſet in terris, vinctus migraret à corpore; ideo Dominus, quod ante erat judicii ſui, dedit Apoſtolis, peccata remittendi æquitate ſolvenda, ne cito ſolvenda, diu ligata manerent.* Ambroſ. *in Pſal.* 38. *pag.* 858.

(*m*) *Sed aiunt, Novatiani, je Domino deferre reverentiam, cui ſoli remittendorum criminum poteſtatem reſervent. Immo nulli majorem injuriam faciunt, quam qui ejus*

Digitized by Google

ait ce pouvoir, après qu'il a déclaré lui-même qu'il le donnoit à ſes Apôtres, en leur diſant: *Les pechés ſeront remis à ceux à qui vous les aurez remis, & ils ſeront retenus à ceux à qui vous les retiendrez.* » Qui rend plus d'honneur au Seigneur, de celui qui execute ſes » ordres, ou de celui qui s'obſtine à ne pas les executer? L'Egliſe » ſe fait un devoir d'y être ſoumiſe ſoit en remettant, ſoit en rete- » nant les pechés : l'hereſie au contraire ſe montre cruelle d'un » côté & deſobéiſſante de l'autre. « Il parle de celle des Novatiens qui lioient les pecheurs & ne vouloient pas les délier, en quoi ils ſe condamnoient eux-mêmes : le Seigneur ayant ordonné que le pouvoir de lier iroit de pair avec celui de délier. Ce droit a été donné aux ſeuls Paſteurs, c'eſt-à-dire, aux Evêques & aux Prêtres. C'eſt donc avec fondement que l'Egliſe ſe l'attribue, puiſqu'elle a les vrais Paſteurs : mais l'hereſie qui n'a ni de vrais évêques ni de vrais prêtres, ne ſauroit ſe l'attribuer. Le pouvoir que Jeſus-Chriſt a donné aux Miniſtres de l'Egliſe (*a*) eſt ſans limitation, & il n'y a aucun peché dont ils ne puiſſent accorder le pardon. Ils doivent néanmoins ſe ſouvenir que le peché ne peut ſe remettre en cette vie (*b*) ſans la pénitence, & que de quelque douceur qu'ils doivent uſer, ils (*c*) ne peuvent néanmoins ſe diſpenſer de garder très-

---

*volunt mandata reſcindere, commiſſum munus refendere . . . . . Quis eſt ergo qui magis honoras utrum qui mandatis obtemperat, an qui reſiſtit? Eccleſia in utroque ſervat obedientiam, ut peccatum & alliget & relaxat: hæreſis in altero immitis, in altero inobediens; vult ligare quod non reſolvat : non vult ſolvere, quod ligavit; in quo ſe ſuâ damnat ſententiâ. Dominus enim par jus & ſolvendi eſſe voluit & ligandi; qui utrumque pari conditione permiſit . . . . . Eccleſiæ utrumque licet, hæreſi utrumque non licet; jus enim hoc ſolis permiſſum Sacerdotibus eſt. Rectè igitur hoc Eccleſia vindicat, quæ veros Sacerdotes habet : hæreſis vindicare non poteſt, quæ Sacerdotes Dei non habet.* Ambroſ. *De Pœnit. lib. 1. pag. 391. 392.*

(*a*) *In eo igitur patrem veſtrum, (Novatianum) propria damnatis ſententia, qui diſtinctionem peccatorum facuis, quæ ſolvenda à vobis putetis, & quæ ſine remedio eſſe arbitremini : ſed Deus diſtinctionem non facit, qui miſericordiam ſuam promiſit omnibus & relaxandi licentiam Sacerdotibus ſuis ſine ulla exceptione conceſſit.* Ambroſ. *lib. 1. De Pœnit. pag. 393.*

(*b*) *Peccatum non tollitur niſi lacrymis & pœnitentia. Nec Angelus poteſt, nec Archangelus; Dominus ipſe qui ſolus poteſt dicere :* Ego vobiſcum ſum; *ſi peccaverimus, niſi pœnitentiam deferentibus non relaxat.* Ambroſ *Epiſt. 51 pag. 999.*

(*c*) *In ipſa Eccleſia ubi maximè miſereri decet teneri quam maximè debet forma juſtitiæ; ne quis à communionis conſortio abſtentus, brevi lacrymula, atque ad tempus parata, vel etiam uberioribus fletibus communionem quam plurimis debet poſtulare temporibus facilitate Sacerdotis exercqueat. Nonne cum uni indulges indigno plurimos facis ad prolapſionis contagium provocari? Facilitas enim veniæ incentivum tribuit delinquendi. Hoc eo dictum eſt, ut ſciamus ſecundum verbum Dei, ſecundum rationem, diſpenſandam eſſe miſericordiam debitoribus. Medicus ipſe ſi ſerpentis interius inveniat vulneris cicatricem, cum debeat reſecare ulceris vitium, ne latius ſerpat; tamen à ſecandi urendique propoſito lacrymis inflexus, ægroti, medicamentis tegat quod ferro aperiendum fuit : nonne iſta inutilis miſericordia eſt, ſi propter brevem inciſionis vel exuſtionis dolorem corpus omne ſabeſcat, vitæ uſus intereat? Rectè igitur & Sacerdos vulnus grave, ne latiùs ſerpat, à toto corpore Eccleſiæ quaſi bonus medicus debet abſcindere,*

exactement la forme & la regle de la juſtice à l'égard des pénitens, depeur que celui qui eſt ſéparé de la participation de l'Euchariſtie, n'arrache de la facilité du Prêtre par de courtes larmes & paſſageres, ou même par une grande abondance de pleurs, la communion qu'il doit demander long-tems avant que de l'obtenir. » Car lorſque le Prêtre ſe relâche en l'accordant à une perſonne » qui en eſt indigne, ne porte-t-il pas les autres à imiter cette per» ſonne dans ſes fautes & dans ſes chûtes? La facilité du pardon » excite les hommes à pecher. Je dis ceci, ce ſont les paroles de » ſaint Ambroiſe, afin que nous ſachions qu'il ne faut diſpenſer la » miſericorde aux pecheurs que ſelon la parole de Dieu & la rai» ſon. Si un medecin voit que la gangrene ſe forme dans une plaie, » & qu'au lieu de faire une inciſion, depeur que le mal ne s'au» gmente, il ſe retienne de couper & de brûler la chair corrom» pue, ſe laiſſant aller aux larmes du malade, & couvre ſeulement » de quelques emplâtres ce qu'il doit ouvrir avec le fer: cette mi» ſericorde & cette douceur n'eſt-elle pas mauvaiſe & pernicieuſe, » puiſque pour épargner la douleur courte d'une inciſion ou d'une » brûlure, tout le corps ſe corrompt & la vie ſe perd? C'eſt donc » avec raiſon qu'un Prêtre comme un bon medecin, retranche » une grande plaie de tout le corps de l'Egliſe, & en fait ſortir le » venin au lieu de l'y entretenir; depeur qu'en n'excluant pas une » perſonne de la communion de l'Egliſe, il n'en rende pluſieurs » dignes d'en être excluſes. « Ce ſaint Evêque veut donc qu'avant (*a*) que d'abſoudre ceux qui ſe ſont corrompus par le peché, en commettant par exemple de grands excès dans le boire & dans le manger, on les ſépare des ſaints Autels & de la participation du corps de Jeſus-Chriſt, en les frappant du glaive ſpirituel pour les en retrancher; & qu'on le faſſe à l'égard de tous ceux qui ſont coupables, ſans aucune exception de perſonne, quand ce ſeroit même nos propres freres ou nos parens; afin qu'ils travaillent à ſe purifier & à ſe corriger de leurs fautes, pour être reçûs de nouveau à la Table du Seigneur. La confeſſion exterieure des pechés (*b*) fait

---

*& prodere virus criminis quod latebat, non fovere; ne dum unum excludendum non putat, plures faciat dignos quos excludat ab Eccleſia.* Ambroſ. *in Pſal* 118. *pag.* 1065.

(*a*) *Apoſtolus docet ut ſeparemus nos ab omni fratre inquietè agente. Percutiamus cum gladio ſpirituali, qui eſt verbum Dei. Non fratris, non propinqui accipiamus perſonam: ſed omnem immundum à Chriſti ſecernamus altaribus; ut emundet & corrigas lapſus ſuos, quo ad ſacramenta Chriſti redire mereatur.* Ambroſ. *De Elia, pag.* 561.

(*b*) *Quicunque ergo deſierit à peccatis & fuerit ad meliora in quacumque ætate converſus, habebit ſuperiorum indulgentiam peccatorum, quæ fuerit vel pœnitendi confeſſus affectu, vel corrigendi averſatus ingenio.* Ambroſ. *De obitu Valentin. p.* 1177.

une

une partie de la pénitence, & cette confeſſion eſt neceſſaire (*a*) pour en obtenir le pardon; ſoit que ces pechés ſoient ſecrets, ſoit qu'ils ſoient publics; car ils étoient, les uns & les autres, ſoumis aux clefs de l'Egliſe. Saint Ambroiſe preſſe les pecheurs à ſurmonter la honte qu'ils pouvoient avoir de confeſſer leurs pechés, & de ſe ſoumettre aux humiliations de la pénitence publique. » Qui peut ſouffrir, leur dit-il, (*b*) que vous ayez honte de prier » le Seigneur, vous qui n'avez point de honte de prier un homme; » que vous ayez honte de paroître devant Dieu en état de ſup» pliant, vous qui ne rougiſſez pas de confeſſer à un homme des » pechés, qu'il ne peut connoître que par la déclaration que vous » lui en faites? Craignez-vous d'avoir des témoins de votre priere? » Hé s'il s'agit de faire ſatisfaction à quelque homme, n'eſt-il pas » neceſſaire que vous voyiez pluſieurs perſonnes, & que vous les » priïez d'interceder pour vous? N'êtes-vous pas ſouvent obligés » de vous jetter aux piés de celui que vous avez offenſé, de baiſer » les endroits par leſquels il a paſſé, de lui preſenter même vos en» fans qui n'ont point eu de part à votre faute, pour obtenir grace » par leur moyen? Vous avez peine à vous humilier dans l'Egliſe » pour y demander à Dieu le pardon de vos pechés, & obtenir » des Fidéles (qui s'y aſſemblent) qu'ils ſoient vos interceſſeurs » envers ſa majeſté divine. Cependant rien en tout cela ne vous » doit cauſer de la honte, ſinon de ne pas confeſſer vos pechés, » parce que nous ſommes tous pecheurs, & que celui-la eſt le plus » louable qui eſt le plus humble, & que celui-la eſt le plus juſte » qui ſe reconnoît le plus abject. Faites que l'Egliſe votre mere

(*a*) *Si vis juſtificari fatere delictum tuum. Solvit enim criminum nexus verecunda confeſſio peccatorum.* Ambroſ. *lib.* 2. *De Pœnit. cap.* 6. *num.* 40. *pag.* 426. *Sed etſi Deus novit omnia, vocem tamen tuæ confeſſionis expectat:* Ore enim confeſſio fit ad ſalutem; *quia allevat pondus erroris quiſquis ipſe ſe onerat; & accuſationis excludit invidiam qui accuſatorem prævenit confitendo. Juſtus enim primordio ſermonis accuſator eſt ſui. Fruſtra autem velis occultare, quem nihil fallat; & ſine periculo prodas, quod ſciat jam eſſe cognitum. Confitere magis, ut interveniat pro te Chriſtus .... Roget pro te Eccleſia, & illacrymet populus.* Ambroſ. *lib.* 7. *in Luc. num.* 225. *pag.* 1465.

(*b*) *An quiſquam ferat ut erubeſcat Deum rogare, qui non erubeſcis rogare hominem? Et pudeat te Deo ſupplicare, quem non lateat; cùm te non pudeat peccata tua homini, quem lateas confiteri? An teſtes precationis & conſcios refugis, cùm ſi homini ſatisfaciendum ſit, multos neceſſe eſt ambias, obſecres, ut dignentur intervenire; ad genua te ipſe proſternat, oſculeris veſtigia, filios offeras culpæ adhuc ignaros, paternæ etiam veniæ precatores? Hoc ergo in Eccleſia facere faſtidis, ut Deo ſupplices, ut patrocinium tibi ad obſecrandum ſanctæ plebis requiras; ubi nihil eſt quod pudori eſſe debeat, niſi non fateri, cùm omnes ſimus peccatores: ubi ille laudabilior, qui humilior; ille juſtior, qui ſibi abjectior. Fleat pro te mater Eccleſia, & culpam tuam lacrymis laver, videat te Chriſtus mœrentem .... Amat ut pro uno multi rogent.* Ambroſ. *lib.* 2. *De Pœnit. cap.* 10. *num.* 91. & 92. *pag.* 435. & 436.

» pleure pour vous, & que Jeſus-Chriſt vous voye dans les larmes » & dans la douleur; car il aime que pluſieurs prient pour un ſeul. » Parlant ailleurs (*a*) des pechés ſecrets que l'on accuſoit au Prêtre en ſecret, il accuſe les Novatiens de cruauté, en ce qu'ils ne vouloient pas même accorder le pardon à ces ſortes de pechés; & il leur demande de quelle utilité eſt donc dans leur ſecte la confeſſion & la pénitence de ces ſortes de pechés. Il eſt vrai (*b*) qu'au lieu d'*occulta*, quelques critiques Proteſtans veulent qu'on liſe *multa*. Mais outre qu'il n'y a aucun manuſcrit où l'on ne liſe *occulta*; en liſant autrement, le raiſonnement de ſaint Ambroiſe porteroit à faux & ne prouveroit rien. Rien n'eſt plus remarquable que ce que le diacre Paulin dit de ce ſaint Evêque: » Toutes (*c*) » les fois qu'il venoit quelqu'un lui confeſſer ſes pechés pour en » recevoir la pénitence, il pleuroit avec une ſi grande tendreſſe » qu'il tiroit les larmes des yeux de ſon pénitent. Il lui paroiſſoit » qu'il ne devoit pas moins ſe proſterner, que celui qui étoit à ſes » piés. Mais quant aux pechés qu'on lui déclaroit, il n'en parloit » jamais à perſonne, ſi ce n'eſt à Dieu, auprès duquel il intercedoit » pour ſon pénitent. En quoi, ajoute-t-il, il a laiſſé aux Prêtres ſes » ſucceſſeurs un exemple édifiant, qui doit les porter à être plutôt » les interceſſeurs de leurs pénitens auprès de Dieu, que leurs ac- » cuſateurs devant les hommes.

Sur la ſatisfaction. Réponſe à une difficulté.

XXXIII. Ce que nous avons rapporté de ſaint Ambroiſe touchant les exercices de la pénitence, fait bien voir qu'il ne croyoit pas qu'il fût ſuffiſant à un pecheur de confeſſer ſes pechés & d'en avoir la douleur pour en obtenir la pleine remiſſion, s'il ne les expioit encore par ſes larmes, par ſes jeûnes, par ſes veilles & par d'autres auſterités. On ne laiſſe pas d'objecter, que propoſant aux pénitens la pénitence de ſaint Pierre: *Je trouve*, dit-il, (*d*) *dans l'Evangile que cet Apôtre a pleuré, & je n'y trouve pas ce qu'il a dit;*

(*a*) *Si quis igitur occulta crimina habens, propter Chriſtum tamen ſtudioſe pœnitentiam egerit; quomodo iſta recipit, ſi ei communio non refundatur?* Ambroſ. *lib.* 1. *De Pœnit. cap.* 16. *num.* 90. *pag.* 414.

(*b*) Vide *notas Patrum Benedictinorum in hunc Ambroſii locum, pag.* 413. & 414.

(*c*) *Erat gaudens eum gaudentibus & flens eum flentibus; ſi quidem quotieſcunque illi aliquis ob percipiendam pœnitentiam lapſus ſuos confeſſus eſſet, ita flebat ut & illum flere compelleret; videbatur enim ſibi eum jacente jacere. Cauſas autem criminum quæ illi confitebatur, nulli niſi Domino ſoli apud quem intercedebat, loquebatur; bonum relinquens exemplum poſteris Sacerdotibus, ut interceſſores apud Deum magis ſint, quam accuſatores apud homines.* Paulinus, *in vita ſancti Ambroſii, num.* 39 *pag.* 10.

(*d*) *Non invenio quid dixeris (Petrus) invenio quod fleverit, lacrymas ejus lego: ſed quod defendi non poteſt, ablui poteſt. Lavent lacrymæ delictum quod voce pudor eſt confiteri.* Ambroſ. *lib.* 10. *in Luc. num.* 88. *pag.* 1523.

Digitized by Google

*j'y lis ſes larmes, & je n'y lis pas ſa ſatisfaction ;* comme s'il n'en eût point fait. Mais la ſuite du paſſage prouve clairement qu'il ne s'agit point en cet endroit des œuvres ſatisfactoires, & que le terme *de ſatisfaction*, ne ſignifie autre choſe ſinon que S. Pierre ne dit rien pour excuſer ſa faute, comme les pecheurs font ordinairement. *Ce qu'il eſt impoſſible de juſtifier & de défendre*, ajoute S. Ambroiſe, *peut être effacé ; car les larmes lavent & effacent les pechés que l'on ne pourroit confeſſer de vive voix, ſans confuſion & ſans honte.*

Sur l'Ordre.

XXXIV. Saint Ambroiſe dit (*a*) des fidéles de l'égliſe de Milan, qu'il les reconnoiſſoit pour ſes peres, parce qu'il avoit reçu d'eux l'épiſcopat : ce qui ſemble marquer que le droit de choiſir un Evêque reſidoit dans le peuple ; mais le vrai ſens de ces paroles, eſt que le deſir ardent & general du peuple de Milan de l'avoir pour Evêque, avoit déterminé les Evêques aſſemblés, à paſſer ſur les regles ordinaires de l'Egliſe, & de le choiſir pour Evêque de cette ville, quoiqu'il ne fût encore que catechumene. En effet, il dit ailleurs (*b*) que le peuple dans les élections ne faiſoit que témoigner ſon deſir pour certains ſujets plutôt que pour d'autres, mais que l'élection ſe faiſoit par les Evêques, & qu'enſuite ils conſacroient celui qu'ils avoient élû. Chaque Egliſe ſolemniſoit (*c*) tous les ans le jour de l'ordination de ſon Evêque. Les Empereurs avoient tant de reſpect pour les Evêques (*d*) qu'ils leur donnoient toujours des audiences particulieres ; & c'étoit leur faire affront que de ne leur en donner que dans le lieu du conſeil. Lorſque les Evêques approchoient du trône, les Empereurs ſe levoient (*e*) & leur donnoient le baiſer de paix. Souvent

(*a*) *Vos enim mihi eſtis parentes, qui Sacerdotium detuliſtis.* Ambroſ. *lib.* 8. *in Luc. pag.* 1489.

(*b*) *Ad ſummum ſacerdotium Aſcolius à Macedonicis obſecratus populis, electus à Sacerdotibus* Ambroſ. *Epiſt.* 15 *ad Anatolium. p.* 822. *Meritò vir tantus evaſit quem omnis elegit Eccleſia : meritò creditum quod divino eſſet electus judicio, quem omnes poſtulaviſſent.* Ambroſ. *Epiſt.* 63. *ad Verſellenſes, pag.* 1023

(*c*) *Pulchre mihi hodie legitur legis exordium, quando mei natalis eſt ſacerdotii ; quot annis enim quaſi de integro videtur incipere ſacerdotium, quando temporum renovatur ætate.* Ambroſ. *lib.* 8. *in Luc. pag.* 1489. *Quia celebrem utrique noſtrum annunciaſti diem adfore, quo ſuſcepiſti gubernacula ſummi ſacerdotii . . . . . Natalem tuam proſequemur noſtris orationibus, & tu noſtri in tuis votis non obliviſcaris.* Ambroſ. *Epiſt.* 4. *ad Felicem, pag.* 763.

(*d*) *Cum perveniſſem Treviros, poſtridie proceſſi ad palatium. Egreſſus eſt ad me præpoſitus cubiculi. Poposci adeundi copiam, quæſivit num reſcriptum haberem clementiæ tuæ : reſpondi habere. Retulit non poſſe me niſi in conſiſtorio videri. Dixi non eſſe hunc morem ſacerdotalem, certe eſſe aliqua de quibus ſeriò deberent cum ſuo principe confabulari.* Ambroſ. *Epiſt. ad Valentin pag.* 888.

(*e*) *Ut ſedit in conſiſtorio, in ſurrexit ſum, adſurrexit ut oſculum daret. Ego inter conſiſtorianos fleti. Hortari cœperunt alii ut adcenderem : vocare alii : reſpondi ego. Quid oſcularis eum quem non agnoveris ? Si enim me agnoviſſes, non hoc loco videres. Commotus es, inquit, Epiſcope. Non, inquam, injuriâ, ſed verecundiâ, quod alieno conſiſto loco.* Ambroſ. *ibid.*

ils accordoient (*a*) à leurs prieres la grace aux criminels; & les Evêques ſe faiſoient un devoir d'interceder pour les malheureux. En matieres eccleſiaſtiques, les Princes étoient ſoumis aux reglemens des Evêques, comme les ſimples Fidéles : la raiſon qu'en donne ſaint Ambroiſe, c'eſt (*b*) qu'un Empereur eſt dans l'Egliſe & non au-deſſus de l'Egliſe. Lorſqu'il s'agit de la foi, c'eſt aux Evêques à décider, comme étant les interprétes (*c*) naturels de l'Ecriture & de la foi de l'Egliſe. Dans ces cas les Empereurs (*d*) mêmes ne doivent point agir ſans conſulter les Evêques ; car c'eſt aux Evêques (*e*) de regler la foi des Empereurs, & non aux Empereurs de regler la foi des Evêques : ceux-ci ſont les maîtres des Egliſes, ceux-la de leurs palais : le ſoin de l'enceinte des villes regarde les Empereurs, mais non le ſoin des Egliſes. » Quand il » s'agit de la cauſe de la religion, diſoit ſaint (*f*) Ambroiſe à Va» lentinien, je ſuis Evêque, j'y interviens : ſi vous ordonnez autre » choſe, les Evêques ne pourront ni le ſouffrir ni le diſſimuler. » Vous viendrez à l'Egliſe, mais vous n'y trouverez pas de Paſteur, » ou vous n'en trouverez que pour vous reſiſter. « Il diſoit dans une autre occaſion : » Si le Prince (*g*) me demandoit ce qui eſt à

(*a*) *Hæc ego Imperator amore & ſtudio tui in hunc ſermonem contuli. Debeo enim beneficiis tuis, quibus me perenne, liberaſti plurimos de exilus, de carceribus, de ultimæ necis pœnis.* Ambroſ. *Epiſt.* 41. *ad Theodoſ. pag.* 953. *Eripe eum qui ducitur ad mortem, hoc eſt eripe eum interceſſione, eripe gratiâ, tu Sacerdos : aut tu Imperator, eripe ſubſcriptione indigentiæ; & ſolviſti peccata tua, exuiſti te vinculis.* Ambroſ. *in Pſalm.* 118. *pag.* 1071.

(*b*) *Quid honorificentius quam ut Imperator Eccleſiæ filius eſſe dicatur? Quod cum dicitur, ſine peccato dicitur, cum gratia dicitur. Imperator enim intra Eccleſiam, non ſupra Eccleſiam eſt.* Ambr. *Epiſt.* 21. *p.* 873.

(*c*) *Ambroſius Epiſcopus dixit: Ecce quod Chriſtianus conſtituit Imperator. Noluit injuriam facere Sacerdotibus; ipſos interpretes conſtituit Epiſcopos.* Concil. Aquileienſe, *inter Epiſt. Ambroſii, pag.* 787. *Quando audiſti, clementiſſime Imperator, in cauſa fidei laicos de Epiſcopo judicaſſe? Ita ergo quadam adulatione curvamur ut ſimus ſacerdotalis juris immemores, & quod Deus donavit mihi, hoc ipſe aliis putem eſſe credendum. Si docendus eſt Epiſcopus à laico, quid ſequetur? Laicus ergo diſputet & Epiſcopus audiat. Epiſcopus diſcat à laico; at certè ſi vel ſcripturarum ſeriem divinarum, vel vetera tempora retractemus, quis eſt qui abnuet in cauſa fidei. In cauſa, inquam, fidei Epiſcopos ſolere de Imperatoribus Chriſtianis, non Imperatores de Epiſcopis judicare.* Ambroſ. *Epiſt.* 21. *Valentiniano, pag.* 860.

(*d*) *Si de cauſis pecuniariis comites tuos conſulis, quanto magis in cauſa religionis Sacerdotes Domini æquum eſt conſulas?* Ambroſ. *Epiſt.* 41. *Theodoſio, pag.* 954.

(*e*) Ambroſ. *Epiſt.* 21 *ubi ſupra.*

(*f*) *Cauſa religionis eſt, Epiſcopus convenio. Certè ſi aliud ſtatuitur, Epiſcopi hoc æquo animo pati & diſſimulare non poſſumus; licebit tibi ad Eccleſiam convenire; ſed illic non invenio Sacerdotem, aut invenies reſiſtentem.* Ambroſ. *Epiſt.* 17. *Valentin. pag.* 826.

(*g*) *Convenior ipſe à comitibus & tribunis, ut baſilicæ fieret matura traditio, dicentibus Imperatorem jure tuo uti, eo quod in poteſtate ejus eſſent omnia. Reſpondi ſi à me peteret quod meum eſſet, id eſt fundum meum, argentum meum, quidvis hujuſmodi meum, me non reſtagaturum; quanquam omnia quæ mea ſunt eſſent pauperum. Verum ea quæ ſunt divina, imperatoriæ poteſtati non eſſe ſubjecta. Si patrimonium petitur, invadite: ſi corpus, occurram. Vultis in vincula rapere? Vultis in mortem? Voluptati eſt mihi.* Ambr. *Epiſt.* 20. *ad ſororem p.* 854.

» moi, mon bien temporel, je le laiſſerois prendre, quoiqu'il appar-
» tienne aux pauvres : mais les choſes de la religion ne dépendent
» point de l'Empereur. Si c'eſt mon bien qu'on demande prenez-
» le ; ſi l'on en veut à ma vie, la mort me ſera agréable : on ne me
» verra pas embraſſer les Autels pour demander la vie ; je me ferai
» un plaiſir d'être immolé pour les Autels. « Voici le conſeil qu'il donnoit aux Evêques, & il ne leur conſeilloit rien en ce point dont il n'eût fait l'experience. » Voulez-vous (*a*), comme Dieu, » vous rendre redoutables aux pecheurs, vous faire reſpecter des » Rois & vous les voir ſoumis, comme à Dieu même, au nom » duquel vous agiſſez ? Mépriſez toutes les choſes de ce monde, » & préferez l'opprobre des ſouffrances du Seigneur à toutes les » richeſſes du ſiécle. S'il eſt du devoir d'un Evêque (*c*) de tâcher par » toutes ſortes de remedes de guérir les pecheurs, il doit, quand il » deſeſpere de guérir le mal, couper la partie ulcerée, c'eſt-à-dire les » retrancher de la communion de l'Egliſe. « Saint Ambroiſe ne fait (*b*) mention en parlant des ordres mineurs, que des Lecteurs, des Chantres & des Exorciſtes, & veut que l'Evêque proportionne les fonctions aux mérites des perſonnes. Le lecteur avant que de lire l'Epître, en demandoit la permiſſion à l'Evêque, & alors on faiſoit faire ſilence. Il arriva (*d*) un jour de Dimanche que ſaint Ambroiſe, après qu'on eut commencé à lire la premiere Epître qui étoit des Prophétes, s'endormir ſur l'Autel : ſon ſommeil dura pendant trois heures ſans que perſonne osât l'éveiller : on l'éveilla enfin, & le lecteur lui demanda permiſſion de lire la ſeconde Epître qui étoit de ſaint Paul. Le ſaint Evêque s'étant apperçu du trouble que ce retardement avoit cauſé dans l'aſſemblée, crut devoir leur en dire la cauſe. » Je viens, dit-il, de faire les obſeques de » Martin mon cher confrere, & j'étois ſur le point d'en achever » la ceremonie lorſque vous êtes venu m'éveiller. « On rematqua

(*a*) *Et tu ſi vis Deus peccatoribus eſſe, terrori regibus, reverentiæ aliis ; ut tanquam Deo tibi videantur eſſe ſubjecti, quia operaris in Dei homine : contemne quæ ſæculi ſunt, & dominicæ paſſionis opprobrium, contende omnibus præferre divitias.* Ambroſ. *in Pſal.* 118. *pag.* 1061.

(*b*) *Cum dolore amputatur etiam quæ putruit pars corporis, & diu tractatur, ſi poteſt ſanari medicamentis : ſi non poteſt, tunc à medico bono abſcinditur. Sic Epiſcopi effectus bonus eſt ut optet ſanare infirmos, ſerpentia auferre ulcera, adurere aliqua, non abſcidere : poſtremo quod ſanari non poteſt, cum dolore abſcidere.* Ambroſ. *lib.* 2. *De Officiis, cap.* 27. *pag.* 102.

(*c*) *Alius diſtinguendæ lectioni aptior, alius Pſalmo gratior, alius exorciſandis qui malo laborant ſpiritu, ſollicitior habetur. Hæc omnia ſpectet Sacerdos & quid cuique congruat, id officii deputet. Quo etenim unumquemque ſuum ducit ingenium aut quod officium decet, id majore impletur gratia.* Ambroſ *lib.* 1. *De Officiis, cap.* 44. *pag.* 57.

(*d*) Gregor. Turonenſ. *lib.* 1. *De Miraculis S. Martini, cap.* 5. *p.* 1006. & 1007. *edit. Ramart.*

l'heure qu'il s'étoit endormi, & on trouva que c'étoit la même à laquelle ſaint Martin étoit mort. A ces trois degrés des ordres mineurs ſaint Ambroiſe ajoute l'office de (*a*) gardien du ſacraire, ce que quelques-uns entendent de la Sacriſtie; d'autres, du Cimetiere. Les Diacres (*b*) étoient ordinairement chargés du ſoin de la Sacriſtie, des vaiſſeaux ſacrés, & de cacher les myſteres pendant la celebration du Sacrifice, afin qu'ils ne puſſent être apperçus des prophanes, & d'empêcher que les indignes ne reçuſſent la communion de l'Euchariſtie. Les Evêques, les Prêtres & les Diacres faiſoient profeſſion d'une continence (*c*) perpétuelle, & c'étoit un uſage generalement établi, qui avoit force de loi. Ils ne recevoient qu'à cette condition la grace du ſacré miniſtere. Il y avoit toutefois pluſieurs endroits retirés & peu connus où les Diacres & même les Prêtres étoient dans un uſage contraire, & qu'ils autoriſoient par celui de la loi Moſaïque qui mettoit ſeulement quelque diſtance entre les jours qu'il falloit ſacrifier, & ceux durant leſquels les Prêtres & les Levites pouvoient uſer du mariage. Mais ſaint Ambroiſe leur répond que les ſacrifices de l'ancienne loi n'étoient que des figures de ceux de la nouvelle; que ceux-ci demandoient une pureté beaucoup plus grande, à cauſe que leur ſainteté étoit plus excellente. Il remarque en particulier que l'Apôtre a inſinué la neceſſité de la continence dans un (*d*) Evêque, quand il a dit de lui: non qu'il doit faire, mais qu'il doit avoir des enfans obéiſſans.

Sur le Mariage.

XXXV. On a accuſé (*e*) S. Ambroiſe d'avoir *outré ſi fort l'eſtime*

(*a*) *Alius ſacrario opportunior habetur.* Ambrol. *lib.* 1. *De Officiis, cap.* 44. *p.* 58.

(*b*) *Et ideo legitur levita qui ſacrarium cuſtodiat.* Ambroſ. *ibid. cap.* 50. *pag* 69. *Non enim omnes vident alta myſteriorum, quia operiuntur à levitis, ne videant qui videre non debent, & fumant qui ſervare non poſſunt.*

(*c*) *Inoffenſum autem exhibendum & immaculatum miniſterium, nec ullo conjugali coitu violandum cognoſcitis, qui integri corpore, incorrupto pudore, alieni etiam ab ipſo conſortio conjugali, ſacri miniſterii gratiam recepiſtis? Quod eo non præteris, quia in pleriſque abditioribus locis cum miniſterium gererent vel etiam ſacerdotium, filios ſuſceperunt: & id tanquam uſu veteri defendunt, quando per intervalla dierum ſacrificium deferebatur; ſi in figura tanta obſervantia, quanta in veritate? Diſce Sacerdos atque levita, quid ſit lavare veſtimenta tua, ut mundum corpus celebrandis exhibeas ſacramentis. Si populus ſine ablutione veſtimentorum ſuorum prohibebatur accedere ad hoſtiam ſuam, tu illotus mente pariter & corpore audes pro aliis ſupplicare, audes aliis miniſtrare.* Ambroſ. *ibid pag.* 66. 67.

(*d*) *Hæc poſui quæ cavenda acceperim: virtutum autem magiſter Apoſtolus eſt, qui cum patientia redarguendos doceat contradicentes, qui* unius uxoris virum *præcipiat eſſe, non quo exſortem excludat conjugii (nam hoc ſupra legem præcepti eſt) ſed ne conjugali caſtimonia ferret ablutionis ſuæ gratiam: neque iterum ut filios in ſacerdotio creare apoſtolica invitetur authoritate; habentem enim dixit filios, non facientem, neque conjugium iterare.* Ambroſ. *Epiſt. ad Verſellenſes*, 63. *pag.* 1036.

(*e*) Barbeyrac, *Préface ſur l'ouvrage de* M. Puffendorf; *Du droit de la nature & des gens.*

*de la virginité, qu'il ſembloit regarder le mariage comme une choſe deshonnête.* Mais rien n'eſt moins fondé que cette accuſation, comme nous l'avons fait voir dans (*a*) un autre ouvrage. Ce Pere en effet (*b*) enſeigne que le mariage eſt honorable; il convient (*c*) avec l'Apôtre que celui qui marie ſa fille fait bien, & qu'il eſt permis de ſe marier. » Il s'en faut bien, dit-il, (*d*) que je donne de » l'éloignement pour le mariage, & que j'en diſſuade le monde: » au contraire, je le conſeille, & je condamne ceux qui en » diſſuadent les autres. J'ai même coutume de propoſer les » mariages de Sara, de Rebecca, de Rachel, & des autres fem- » mes de l'ancien Teſtament pour des modéles de vertu. Celui qui » condamne le mariage, condamne auſſi les enfans qui en naiſ- » ſent, & il condamne en même-tems tout le genre humain, » qui ne ſe perpétue que par une longue ſuite de generations. » Je ne condamne donc pas le mariage, ajoute-t-il, j'entre ſeu- » lement dans le détail des avantages de la virginité: je com- » pare une choſe bonne avec une autre qui l'eſt auſſi, afin que l'on » puiſſe connoître quelle eſt la meilleure; & en cela je ne ſuis que » l'écho du Saint-Eſprit qui dit par un de ſes Prophétes, que la » ſterilité jointe à la vertu eſt meilleure qu'une fécondité vicieuſe. « Il reconnoît (*e*) que le mariage a été ſanctifié par Jeſus-Chriſt; que Dieu en (*f*) eſt le gardien & comme le pontife. Parlant du mariage de la ſainte Vierge avec ſaint Joſeph, il dit que la conſommation du mariage n'en fait pas l'eſſence, mais qu'elle conſiſte dans le conſentement (*g*) réciproque du mari & de la femme. La vûe d'avoir des enfans eſt ordinairement la ſeule (*h*) que l'on ſe propoſe dans le mariage; mais on peut encore s'y propoſer les douceurs (*i*) qui naiſſent d'une ſocieté naturelle entre des perſonnes de different ſexe; ce qui arrive particulierement dans les mariages entre des perſonnes âgées. Le lien du mariage eſt

(*a*) *Apologie de la morale des Peres, chap.* 11.

(*b*) Ambroſ. *lib. De Viduis, cap.* 12. *num.* 72. *pag* 205.

(*c*) Ibid. *cap.* 11. *num.* 69. *pag.* 204.

(*d*) Ambroſ. *lib. De Virginitat. cap.* 7. *num.* 34. 35. *pag.* 15?.

(*e*) Ambroſ. *Epiſt.* 42. *num.* 3 *p.* 966.

(*f*) Ambroſ. *lib.* 2. *De Abraham, cap.* 7. *num.* 59. *pag.* 302.

(*g*) *Deſponſata viro conjugis nomen accepit. Cum enim initiatur conjugium, tunc conjugii nomen adſciſcitur; non enim deſponſatio virginis facit conjugium, ſed pactio conjugalis. Denique cum jungitur puella, conjugium eſt, non cum virili admixtione cognoſcitur.* Ambroſ. *De inſtitut. Virginis, cap.* 6. *pag.* 159.

(*h*) *Pudor eſt fœminis nuptiarum præmia non habere, quibus hæc ſola eſt cauſa nubendi.* Ambroſ. *lib.* 1. *in Luc. pag.* 1282. *num.* 45.

(*i*) Auguſtin. *De conſenſu Evangeliſt. lib.* 2. *cap.* 1. *& lib. De bono conjugali, cap.* 3. *num.* 3.

Digitized by Google

indiſſoluble, & quiconque (*a*) s'eſt attaché à une femme, ne peut en épouſer d'autres tandis qu'elle vit, ſans ſe rendre coupable d'adultere. Vouloir s'autoriſer des loix civiles qui permettent le divorce, c'eſt rendre ſon crime plus grand en le faiſant connoître. Saint Ambroiſe combat le divorce par l'autorité de Jeſus-Chriſt qui l'a condamné, & par les inconveniens qui en ſont les ſuites. » Une femme répudiée par ſon mari devient aiſément adultere, » & celui qui l'a renvoyée ſe rend coupable des fautes qu'elle com- » met. Si un mari doit tolerer & corriger les mœurs & les dé- » fauts de ceux qui lui ſont étrangers, il doit à plus forte raiſon en » uſer de même à l'égard de ſa femme. S'il la quitte quand elle eſt » groſſe, où ira-t-elle avec ſes petits enfans ? Si elle eſt dans un » âge avancé, où ſe refugiera-t-elle ? La vûe des enfans doit être » un motif de pardonner à leur mere la faute qu'elle peut avoir » commiſe contre vous. Vous croyez qu'il vous eſt permis de la » renvoyer parce que la loi humaine ne vous le défend pas : mais » la loi divine vous le défend. Ayez de la crainte & de la venera- » tion pour Dieu, vous qui vous ſoumettez aux hommes avec tant » d'obéiſſance. Ecoutez la loi du Seigneur à laquelle les légiſla- » teurs mêmes font profeſſion d'obéir : Que l'homme, dit-il, ne » ſépare point ce que Dieu a joint. Quelqu'un dira (*b*) peut-être : » Pourquoi donc Moïſe a-t-il ordonné de quitter ſa femme en » lui donnant un écrit par lequel on déclare qu'on l'a repudiée ? » Celui qui parle ainſi n'eſt pas Chrétien ; & parce qu'il fait la » même objection qui a été faite par les Phariſiens à Jeſus-Chriſt, » il faut que Jeſus-Chriſt lui réponde comme il a répondu aux » Phariſiens : *C'eſt à cauſe de la dureté de votre cœur que Moïſe vous* » *a permis de quitter vos femmes, mais cela n'a pas été ainſi dès le* » *commencement.* Or c'eſt la loi de Dieu qui a été établie dès le com- » mencement. Et quelle eſt la loi de Dieu ? la voici : *L'homme quit-* » *tera ſon pere & ſa mere & s'attachera à ſa femme, & ils ſeront* » *deux dans une même chair.* D'où il eſt viſible que quiconque quitte » ſa femme, coupe ſa chair & diviſe ſon propre corps. « Saint Am- broiſe pour détourner les Chrétiens de s'allier par le mariage avec des Payens, des Juifs ou des Heretiques, leur repreſente le dan- ger où ils s'expoſent, & appuie ſur cette maxime generale, qu'on devient (*c*) ſaint avec les ſaints, & qu'on ſe pervertit avec ceux qui

(*a*) Ambroſ. *lib. De Abraham, cap. 7. num. 59. pag. 301. & lib 8. in Luc. p. 1471.*
(*b*) Ambroſ. *in Luc. lib. 8. pag. 1471.*
(*c*) Ambroſ. *lib. 1. De Abraham, cap. 9. pag. 309.*

ſont

ſont pervertis. » Cette verité, ajoute-t-il, eſt encore plus certaine » dans le mariage que dans toute autre rencontre, puiſqu'il ne doit » y avoir en cet état qu'une ſeule chair & un ſeul eſprit. Or, com- » ment ſe peut-il faire que l'on ſoit uni par la charité avec des » perſonnes d'une foi & d'une religion differente? Chrétiens, gar- » dez-vous donc bien de donner votre fille en mariage à un Payen » ou à un Juif. Gardez-vous, dis-je, de prendre pour femme une » Payenne, une Juive ou une étrangere, c'eſt-à-dire, une hereti- » que & d'une religion differente de celle dont vous faites profeſ- » ſion. La premiere fidelité qui ſe doit trouver dans le mariage, » c'eſt la grace de la chaſteté. Si cette femme adore les idoles dont » les Payens publient les adulteres; ſi elle nie Jeſus-Chriſt qui » nous commande la chaſteté & qui lui promet des récompenſes, » comment pourra-t-elle aimer cette vertu? Il ne ſuffit pas même » qu'elle ſoit Chrétienne ſi ſon mari ne l'eſt auſſi, & s'ils n'ont reçu » tous deux le ſacrement du Batême. Il faut que vous vous leviez » tous deux enſemble pour prier Dieu & pour lui offrir en même- » tems la même oraiſon. Il eſt arrivé ſouvent que les attraits d'une » femme ont trompé & fait tomber les maris qui paroiſſoient avoir » plus de force, & leur ont fait abandonner la religion. « Il paroît perſuadé que le mariage d'une Chrétienne avec un Infidéle (*a*) eſt nul, parce qu'il ne vient pas de Dieu. Il ne veut pas non plus que les enfans contractent le mariage ſans le conſentement de leurs parens, & propoſe à ce ſujet l'exemple de Rebecca. » Quand » il fut queſtion de la marier à Iſaac, on ne conſulta point, dit-il, » ſa (*b*) volonté, mais elle attendit ſur cela le jugement de ſes pa- » rens, parce que la pudeur d'une fille ne lui doit pas permettre » de ſe choiſir à elle-même un mari. « Saint Ambroiſe cite à cette occaſion deux vers d'Euripide, dans leſquels ce poëte fait dire à Andromaque que ce n'eſt point à elle à ſe choiſir un mari, mais que ce ſoin regarde ſon pere. Voulant inſinuer par-là que chez les Payens auſſi-bien que chez les Chrétiens, les enfans de famille ne devoient s'engager dans le mariage que du gré de leurs parens, & que c'eſt un devoir que la nature inſpire. Il eſt d'avis néanmoins que quand ils l'ont fait ſans leur conſentement & qu'ils

(*a*) *Quidam enim putant omne conjugium à Deo eſſe, maxime quia ſcriptum eſt*: Quæ Deus conjunxit, homo non ſeparet. *Ergo ſi omne conjugium à Deo eſt, omne conjugium non habet ſolvi. Et quomodo Apoſtolus dixit*: Quod ſi infidelis diſcedit, diſcedat? *In quo & mirabiliter voluit apud Chriſtianos cauſam reſidere divortii, & oſtendit non à Deo omne conjugium; neque enim Chriſtianæ Gentilibus Dei judicio copulantur; cum lex prohibeat.* Ambroſ. *lib.* 8. *in Luc. pag.* 1470.

(*b*) Ambroſ. *lib.* 2. *De Abraham, cap.* 9. *pag.* 311.

reconnoiſſent leur faute, les parens doivent la leur (*a*) pardonner. Il approuve la loi (*b*) de l'empereur Theodoſe, qui défend ſous une peine très-ſevere les mariages des couſins-germains. Un ſeigneur Romain nommé Paterne, l'ayant conſulté ſur un mariage qu'il vouloit faire de ſon fils avec la fille de ſa fille, c'eſt-à-dire de l'oncle avec la niéce, ce ſaint Evêque le détourna abſolument de ce mariage, comme étant contraire (*c*) à la bienſéance, à la loi divine, & à la loi de Theodoſe dont nous venons de parler. C'eſt ſans ſujet qu'on a (*d*) accuſé ſaint Ambroiſe de condamner les ſecondes nôces. » Nous ne les condamnons pas, dit ce Pere, mais » auſſi nous ne les conſeillons pas. Je dis plus, nous ne condam- » nons pas les ſecondes nôces, mais nous n'approuvons pas qu'on » les repéte ſi ſouvent; car tout ce qui eſt permis n'eſt pas expé- » dient. « L'Evêque faiſoit la benediction (*e*) du mariage, & mettoit le voile conjugal ſur la tête de la nouvelle épouſe. Il paroît que cette ceremonie tiroit ſon origine de l'ancien Teſtament, où nous liſons que dès que (*f*) Rebecca apperçût Iſaac auquel elle étoit deſtinée pour femme, elle deſcendit & ſe couvrit la tête avec un pan de ſon manteau, pour nous apprendre que la pudeur & la modeſtie devoient préceder toute choſe dans le mariage. Il paroît auſſi que c'eſt de-là qu'eſt venu le nom de nôces, parce que les filles s'y couvroient le viſage pour marque de leur modeſtie & de leur pudeur. » Donnez-vous de garde, dit ſaint Ambroiſe en par- » lant aux vierges Chrétiennes, de paroître jamais le viſage décou- » vert devant des étrangers, & étudiez-vous à vous conſerver » toujours dans une grande retenue; conſiderant que Rebecca ne » crut pas devoir paroître d'abord le viſage découvert aux yeux » de celui-la même qu'elle étoit prête d'épouſer. « Saint Ambroiſe avoit pour maxime de ne (*g*) s'entremettre jamais dans aucun mariage, ſe contentant, lorſque les parties étoient d'accord, d'y

(*a*) *Quod filio noſtro remiſiſti meo rogatu quia te inconſulto uxorem acceperat, pietati magis tribuo quam noſtro amori.* Ambroſ. *Epiſt.* 83. *ad Siſinnium, pag.* 1103.

(*b*) Ambroſ. *Epiſt.* 60. *ad Paternum, pag.* 1019.

(*c*) Ibidem.

(*d*) *Quod tamen pro conſilio dicimus, non pro præcepto imperamus, provocantes potius viduam quam ligantes: neque enim prohibemus ſecundas nuptias, ſed non ſuademus. Alia eſt enim infirmitatis contemptio, alia gratia caſtitatis. Plus dico, non prohibemus ſecundas nuptias, ſed non probamus ſæpe repetitas; neque enim expedit quidquid licet.* Ambroſ. *De Viduis, cap* 11. *pag.* 203.

(*e*) *Nam cum ipſum conjugium velamine ſacerdotali & benedictione ſanctificari oporteat; quomodo poteſt conjugium dici, ubi non eſt fidei concordia.* Ambroſ. *Epiſt.* 19. *ad Vigilium, pag.* 844.

(*f*) Ambroſ. *lib.* 1. *De Abraham, cap.* 9. *pag.* 312.

(*g*) Poſſidius, *in vita S. Auguſtini, cap.* 27. *tom.* 10. *in appendice, pag.* 275.

aller ſi on l'en prioit, ou pour autoriſer & affermir leur contrat, ou pour les benir; car il craignoit que ceux qu'il auroit engagés dans le mariage, venant à être mal enſemble, ne maudiſſent en ſe querellant celui qui les y avoit engagés. Il exhorte les peres & meres à ne pas moins remercier Dieu de la naiſſance de leurs enfans, que de leur merite. » Car ce n'eſt pas, dit-il, une (*a*) grace » peu conſiderable de ce qu'il leur donne des enfans qui perpé» tuent leur poſterité, & qui leur ſuccedent comme heritiers dans » la poſſeſſion de leurs biens: c'eſt ainſi que nous liſons que Jacob » eut de la joie d'avoir mis douze enfans au monde; Dieu donna » un fils à Abraham; & Zacharie fut exaucé dans la priere qu'il » fit à Dieu pour avoir un fils.

XXXVI. L'Egliſe brille (*b*) entre toutes les autres ſocietés, comme le lys entre les épines: ce qui n'empêche pas qu'elle ne ſoit ſujette (*c*) à pluſieurs viciſſitudes, étant tantôt en paix, tantôt en guerre pendant les perſécutions. Durant ces tems de ſouffrances, elle paroît tomber en défaillance, mais elle n'y tombe pas en effet: elle peut bien être obſcurcie, mais non pas diſparoître entierement; d'autant que la diminution qu'elle ſouffre par l'infidelité de quelques-uns, eſt abondamment récompenſée par le ſang des Martys qui la rendent beaucoup plus éclatante qu'elle ne l'étoit durant la paix. La foi (*d*) eſt le fondement de l'Egliſe; car ce n'eſt point de la chair de ſaint Pierre, mais de ſa foi qu'il eſt dit dans l'Evangile, que *les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle.* Cette foi exclud toutes les hereſies: l'Egliſe en eſt ſouvent attaquée comme un navire par les flots, mais elle prévaut contre elles. Regardant (*e*) tranquillement les tempêtes des Heretiques

Sur l'Egliſe.

(*a*) Ambroſ. *lib.* 1. *in Luc. pag.* 1276.

(*b*) *Pulchre etiam lilium dicitur Eccleſia: quia ſicut lilium inter ſpinas eminet, ita ſuper omnes conventus Eccleſia Dei reſulget.* Ambroſ. *in Pſal.* 118. *pag.* 1020.

(*c*) *Eccleſia tempora ſua habet, perſecutionis videlicet & pacis. Nam videtur ſicut luna deficere, ſed non deficit. Obumbrari poteſt, deficere non poteſt; quia aliquorum quidem in perſecutionibus diſceſſione minuitur, ut Martyrum confeſſionibus impleatur, & effuſi pro Chriſto ſanguinis clariſicata victoria magis majus devotionis ſuæ & fidei toto orbe lumen effundat.* Ambroſ. *lib.* 4. *in Hexaëm. p.* 65.

(*d*) *Fides ergo eſt Eccleſiæ fundamentum: non enim de carne Petri, ſed de fide dictum eſt, quia portæ mortis ei non prævalebunt: ſed confuſio vicit infernum. Et hæc confeſſio non unam hæreſim excluſit; nam cum Eccleſia multis tanquam bona navis fluctibus ſæpe tundatur adverſus omnes hæreſes debet valere Eccleſiæ fundamentum.* Ambroſ. *lib De Incarnat. pag.* 711.

(*e*) Hic ergo Zabulon juxta mare habitabit, *ut videas aliorum naufragia ..... Sicut eſt ſacro-ſancta Eccleſia radicata atque fundata in fide, ſpectans hæreticorum procellas & naufragia Judæorum, quoniam gubernatorem quem habuerant, abnegarunt. Circa fluctus ignur habitat, non fluctibus commovetur, magiſque ad ſubveniendum parata, quam periculo obnoxia; ut ſi quis tempeſtatibus actis gravibus confugere ad portum velit præſto ſit Eccleſia tanquam portus ſalutis.* Ambroſ. *lib. De benedictione Patriarch. cap.* 5. *pag.* 611.

& les naufrages des Juifs, elle eſt au milieu des flots ſans être agitée, toujours prête à ſecourir ſans être en danger de perir. Elle eſt ce port de ſalut qui tend les bras à ceux qui ſont battus de l'orage, pour les recevoir dans un lieu de ſureté & de repos. Son regne ſera éternel, parce que ſa foi eſt indiviſible. S'il y en (*a*) a quelqu'autre qui ne tienne pas la vraie foi, & qui n'ait pas pour fondement la doctrine que les Apôtres ont prêchée, il faut s'en éloigner depeur de contracter dans elle la tache de perfidie. Depuis (*b*) que les Juifs ont demandé la mort du Sauveur, il ne faut plus chercher la verité parmi eux; elle a paſſé à l'Egliſe, à qui ſeule elle eſt confiée, à l'excluſion de toute autre ſocieté de Juifs ou d'Heretiques. Elle (*c*) ſeule peut ſe vanter d'avoir les préceptes & les verités de l'ancien & du nouveau Teſtament: les Juifs n'ont ni la lettre du nouveau, ni l'eſprit de l'ancien. Compoſée (*d*) de bons & de méchans, elle renferme des ſaints qui ſont comparables aux Anges & aux Archanges: mais elle renferme auſſi beaucoup de Chrétiens terreſtres & charnels. C'eſt (*e*) la cité de Dieu & le corps de Jeſus-Chriſt. Celui-la péche contre le ciel même, qui, par la corruption de ſes mœurs, donne atteinte aux droits de cette cité celeſte, & ſouille la pureté de ce corps ſans tache par une vie criminelle. Point de pardon (*f*) à eſperer pour ceux qui diviſent l'Egliſe ou qui s'en ſéparent: c'eſt de l'eſprit du démon qu'ils ſont animés; & ſemblables à un mauvais arbre ils ne peuvent produire que de mauvais fruits: ſéparés (*g*) de l'Egliſe, ils le ſont auſſi du royaume de Dieu. Saint Ambroiſe dit qu'il (*h*) n'étoit

(*a*) *Regnum Eccleſiæ manebit in æternum; quia individua fides corpus eſt unum.* Ambroſ. *lib.* 7. *in Luc. pag.* 1431.

(*b*) *Sed quia poſterior ſoboles Judæorum à patrum moribus deviavit, receſſit ab illis veritas, & ad Eccleſiam venit. Receſſit enim ab illis quando dixerunt de Domino Jeſu:* Tolle, tolle, crucifige eum. Ambroſ. *in Pſal.* 118. *pag.* 1119.

(*c*) *Teneo mandata tua omnia novi & veteris Teſtamenti, ſola hoc dicere Eccleſia poteſt. Non dicit alia congregatio: non dicit ſynagoga, nec ſecundum litteram nova tenens, nec ſecundum ſpiritum vetera.* Ambr. *in Pſal.* 118. *pag.* 1255.

(*d*) *Eccleſia & ſæculum dicitur & mundus, quod habeat ſanctos Angelis & Archangelis comparandos, habeat etiam pleroſque terrenos.* Ambroſ. *in Pſal.* 118. *pag.* 1121.

(*e*) *Civitas Dei Eccleſia eſt. Eccleſia corpus eſt Chriſti. Peccat in cœlum, qui cœleſtis civitatis jura contaminat, & immaculati corporis violat ſanctitatem ſuorum colluvione vitiorum.* Ibid. *pag.* 1168.

(*f*) *Eos quoque Dominus adſerit diabolico uti ſpiritu, qui ſepararent Eccleſiam Domini; ut omnium temporum hæreticos & ſchiſmaticos comprehenderet, quibus indulgentiam negat; quod omne peccatum circa ſingulos eſt, hoc in univerſos....* Mala arbor malos fructus facit; *congregatio enim mala bonum facere fructum non poteſt.* Ambroſ. *lib* 2. *De Pœnit. cap.* 4. *pag.* 421.

(*g*) Cum immundus ſpiritus, &c. *Hoc de Judæorum plebe dictum ambigi non poteſt, quam Dominus à regno ſuo in ſuperioribus ſegregavit. Unde omnes quoque hæreticos & ſchiſmaticos à regno Dei & ab Eccleſia intellige ſeparatos.* Ambroſ. *lib.* 7. *in Luc. pag.* 1432.

(*h*) *Sed quid mirum ſi ſalutem negatis*

pas étonnant que les Novatiens refuſaſſent le ſalut aux autres, puiſqu'ils y renonçoient pour eux-mêmes; qu'ils n'ont point de part à l'heritage de Pierre, parce qu'ils (*a*) ne ſont point attachés à ſa chaire, qu'au contraire ils la déchirent par une diviſion impie. C'eſt de l'Egliſe Romaine (*b*) chef de l'empire Romain, que nous recevons le droit d'être dans la communion Eccleſiaſtique (*c*). Satyre, frere de ſaint Ambroiſe, aima mieux differer ſon batême, quoiqu'expoſé au danger d'une longue navigation, que de le recevoir de la main d'un Evêque qui n'étoit point uni de communion avec cette Egliſe: c'étoit un évêque Luciferien.

Sur la primauté de ſaint Pierre.

XXXVII. Saint Pierre, le prince de (*d*) la foi & le vicaire (*e*) de l'amour de Jeſus-Chriſt, mérita par la confeſſion qu'il fit de ſa divinité, d'être préferé à tous les autres Apôtres: c'eſt lui à qui le Sauveur dit: *Vous êtes Pierre, & ſur cette pierre je bâtirai mon Egliſe.* » Par-tout où eſt (*f*) Pierre, là eſt auſſi l'Egliſe; & où eſt » l'Egliſe, la mort n'y eſt pas, mais la vie éternelle. Celui qui de ſa » propre (*g*) autorité donnoit un royaume, ne pouvoit-il pas affer» mir la foi de Pierre, lui qui en l'appellant Pierre, nous a marqué » qu'il étoit le fondement & l'appui de l'Egliſe? « Saint Ambroiſe ne laiſſe pas de dire que quand Jeſus-Chriſt dit à ſaint Pierre: *Je vous donnerai les clefs du royaume des Cieux*, il (*h*) parloit à tous les Apôtres, & leur communiquoit à tous la même puiſſance que celle qui d'eux eſt paſſée aux Evêques; que ſaint Paul n'étoit point infe-

---

*aliis, qui veſtram recuſatis, licèt illi nihil differant qui à vobis pœnitentiam petunt?* Ambroſ. *lib.* 2. *De Pœnit. pag.* 422.

(*a*) *Non habent enim Petri hereditatem, qui Petri ſedem non habent. quam impia diviſione diſcerpunt.* Ambroſ. *lib.* 1. *De Pœnit. cap.* 7. *pag.* 399.

(*b*) *Totius orbis Romani caput romanam Eccleſiam, atque illam ſacro-ſanctam Apoſtolorum fidem, ne turbare ſineret, obſecranda fuit clementia veſtra; inde enim in omnes venerandæ communionis jura dimanant.* Ambroſ. *Epiſt.* 11. *Gratiano, pag.* 811.

(*c*) Ambroſ. *De exceſſu Satyri, lib.* 1. *pag.* 1127.

(*d*) *Dubitavit Petrus dicens:* Propitius eſto, Domine, non fiet hoc. *Matth.* 16. 22. *Ille fidei princeps cui ſe Chriſtus nondum Dei filium dixerat, & tamen ille crediderat, de morte Chriſti nec Chriſto credidit.* Ambr. *lib.* 5. *in Luc. pag.* 1379.

(*e*) *Petrus interrogatur, de quo dubitatur: ſed Dominus non dubitat qui interrogat. Non ut diſceret ſed ut doceret quem elevandus in cœlum, amoris ſui nobis velut vicarium relinquebat. Sic enim habet:* Simon Joannis diligis me? Utique tu ſcis, Domine, quia amo te.... *Quia ſolus profitetur ex omnibus, omnibus anteferetur, major enim omnibus charitas.* Ambroſ. *lib.* 10. *in Luc. pag.* 1542.

(*f*) *Ipſe eſt Petrus qui dixit:* Tu es Petrus, &c. *Ubi ergo Petrus, ibi Eccleſia; ubi Eccleſia, ibi nulla mors, ſed vita æterna.* Ambroſ. *in Pſal.* 40. *pag.* 879.

(*g*) *Qui propria authoritate regnum dabat hujus fidem firmare non poterat; quem cum petram dicit, firmamentum Eccleſiæ, indicavit?* Ambroſ. *lib.* 4. *De Fide, cap.* 5. *pag.* 531.

(*h*) *Tibi, inquit, claves dabo regni cœlorum, ut & ſolvas & ligas.... Quod Petro dicitur, Apoſtolis dicitur. Non poteſtatem uſurpamus, ſed ſervimus imperio.* Ambroſ. *in Pſal.* 38. *pag.* 858.

rieur à ſaint Pierre, puiſque comme ſaint Pierre eſt le fondement de l'Egliſe, ſaint (*a*) Paul en eſt le ſage architecte; qu'il a ſçu établir un fondement ſolide pour ſoutenir les pas & la foi des peuples; qu'il n'eſt point indigne d'entrer dans le college des Apôtres, puiſqu'il eſt comparable au premier, & qu'il ne cede à aucun d'eux: mais il dit auſſi en termes exprès que ſaint Pierre occupoit (*b*) une place parmi les Apôtres qui lui donnoit le premier rang.

Sur la puiſſance temporelle.

XXXVIII. L'exemple de Jeſus-Chriſt qui (*c*) ſe ſoumet aux impôts publics, nous apprend à les payer nous-mêmes, & à être ſoumis aux puiſſances temporelles: mais les ſouverains ne ſont (*d*) ſoumis qu'à Dieu en ce qui regarde le temporel de leurs états. Les loix humaines n'ont point d'action ſur eux, fuſſent-ils coupables de crimes: leur (*e*) autorité les met à couvert de la ſeverité des loix. Les Evêques doivent (*f*) même uſer de beaucoup de prudence & de diſcretion à l'égard des Princes tombés dans quelques pechés, & ne pas s'élever contre-eux pour leur faire confuſion, à moins qu'ils n'ayent commis des crimes qui méritent d'être repris publiquement; car alors il ne faut pas les épargner, mais uſer envers eux de juſtes & ſalutaires corrections.

Sur l'interceſſion des Saints & leurs Reliques.

XXXIX. Saint Ambroiſe parlant aux (*g*) veuves, leur diſoit qu'elles avoient pour proches d'elles les Apôtres & les Martyrs qui

(*a*) *Nec Paulus inferior Petro quamvis ille Eccleſiæ fundamentum & hic ſapiens architectus ſciens veſtigia credentium fundare populorum: nec Paulus inquam indignus Apoſtolorum collegio, cum primo quoque facile conferendus & nullis ſecundus. Nam qui ſe imparem neſcit facit æqualem.* Ambroſ. *lib.* 2. *De Spiritu Sancto, p.* 664.

(*b*) *Tacet ergo Simon, & reſpondentibus aliis adhuc taces; cum ipſe ſis primus, qui etiam non interrogatus interrogas: nec times ne reprehendaris à Domino quia non reſpondes interroganti? ..... Hic ergo qui ante reticebat, ut doceret nos quod impiorum nec verbum debeamus iterare: hic inquam, ubi ait: Vos autem quid me dicitis? Statim loci non immemor ſui primatum egit: primatum confeſſionis, non honoris primatum fidei non ordinis.* Ambroſ. *De Incarn. pag.* 710.

(*c*) *Magnum quidem eſt & ſpirituale documentum quod Chriſtiani viri ſublimioribus poteſtatibus docentur debere eſſe ſubjecti, ne quis conſtitutionem regis terreni putet eſſe ſolvendam. Si enim cenſum Dei Filius ſolvit, quis tu tantus es qui non putes eſſe ſolvendum?* Ambroſ. *lib.* 4. *in Luc. pag.* 1354.

(*d*) *Quod erubeſcunt facere privati, rex non erubuit confiteri. Qui tenentur legibus, audent ſuum negare peccatum, dedignantur rogare indulgentiam, quam petebat qui nullis legibus tenebatur humanis.* Ambr. *Apologia David, pag.* 681.

(*e*) *Sequitur* tibi ſoli peccavi. *Rex utique erat, nullis ipſe legibus tenebatur, quia liberi ſunt reges à vinculis delictorum; neque enim ullis ad pœnam vocantur legibus, tuti ſub imperii poteſtate.* Ibid. *cap.* 10. *pag.* 692. *Regalis enim ſubnixus faſtigio, quaſi legum Dominus legibus reus non erat David, ſoli Deo obnoxius tenebatur, qui Dominus eſt poteſtatum.* Ambroſ. *Epiſt* 37. *Simpliciano, pag.* 936.

(*f*) *Videt ergo quia regibus non temere vel à Prophetis Dei, vel à Sacerdotibus facienda injuria ſit, ſi nulla ſint graviora peccata in quibus debeant argui: ubi autem graviora peccata ſunt, ibi non videtur à Sacerdote parcendum, ut juſtis increpationibus corrigantur.* Ambroſ. *in Pſal.* 37. *pag.* 835.

(*g*) *Et tu habes proximos qui pro te ſupplicant. Habes Apoſtolos proximos, habes Martyres proximos, ſi in ipſa Martyribus devotionis ſocietate, miſericordiæ quoque mune-*

prioient Dieu pour ceux qui s'uniſſoient à eux par la pieté & par les aumônes. » Si ſaint Pierre & ſaint André, ajoutoit-il, intercedoient autrefois pour leur belle-mere par une raiſon d'affinité & de ſang, ils peuvent à preſent prier pour nous & pour tous les hommes. Il faut prier les Anges qui nous ſont donnés pour notre garde, & les Martyrs dont les corps nous ſont des gages de leur protection. Ils peuvent interceder auprès de Dieu pour nous obtenir la rémiſſion de nos pechés, eux qui ont effacé les leurs par l'effuſion de leur ſang. Ce ſont les Martyrs de Dieu, nos Evêques, les examinateurs de notre vie & de nos actions : ne rougiſſons point de les prendre pour interceſſeurs dans nos foibleſſes, puiſqu'ils ont eux-mêmes connu la foibleſſe du corps lorſqu'ils combattoient & qu'ils triomphoient. « C'étoit l'uſage de faire des vœux aux Martyrs pour implorer leur protection. Satyre, frere de ſaint Ambroiſe, fut (*a*) ſauvé du naufrage par un vœu qu'il avoit fait à ſaint Laurent. Une dame (*b*) de pieté nommée Julienne, n'eſperant plus avoir de fils, en obtint un, ayant, ſon mari & elle, adreſſé à cet effet leurs vœux au même Martyr ; c'eſt pourquoi l'enfant fut nommé Laurent & conſacré au ſervice de l'Egliſe. On mettoit les Reliques des Martyrs ſous l'Autel ; & voici la raiſon qu'en rend ſaint Ambroiſe. » Nous mettons, dit-il, (*c*) ces victimes

---

*ribus appropinquet ... Ergo rogaverunt pro vidua Petrus & Andreas. Utinam exiſtat aliquis qui tam cito poſſit rogare pro nobis, vel certe iſti qui pro ſocru rogant Petrus & Andreas frater ejus ; tunc enim pro affine poterant, nunc jam poſſunt pro nobis & pro omnibus impetrare ..... Obſecrandi ſunt Angeli pro nobis, qui nobis ad præſidium dati ſunt. Martyres obſecrandi, quorum videmur nobis quodam corporis pignore patrocinium vindicare. Poſſunt pro peccatis rogare noſtris, qui proprio ſanguine, etiam ſi quæ habuerunt peccata, laverunt. Iſti enim ſunt Dei Martyres, noſtri Præſules, ſpeculatores vitæ actuumque noſtrorum. Non erubeſcamus eos interceſſores noſtræ infirmitatis adhibere ; quia ipſi infirmitates corporis etiâ cum vincerint cognoverunt.* Ambroſ. *lib. De Viduis, pag.* 200.

(*a*) *Væ miſeræ opinioni ! Putabamus reditum, quem videmus dilatum ; tuis enim votis, Satyre, apud ſanctum martyrem Laurentium impetratum eſſe nunc cognoſcimus commeatum. Atque utinam non ſolum commentum, ſed etiam proluxum vitæ tempus rogaſſes !* Ambroſ. *lib.* 1. *De exceſſu Satyri, pag.* 1118.

(*b*) *Conſidera quis te ut naſcereris, juverit : filius es votorum magis quam dolorum meorum. Conſidera cui te muneri pater tali nomine deſignaverit, qui vocavit Laurentium. Ibi vota depoſuimus, unde nomen aſſumpſimus. Vota effectus ſecutus eſt, redde Martyri, quod debes Martyri. Ille te nobis impetravit, tu reſtitue quod de te hujuſmodi nominis appellatione promiſimus.* Ambroſ. *De exhortat. Virgin. cap.* 3. *pag.* 281.

(*c*) *Succedant victimæ triumphales, in locum ubi Chriſtus hoſtia eſt : ſed ille ſuper altare, qui pro omnibus paſſus eſt ; iſti ſub altari qui illius redempti ſunt paſſione.* Ambroſ. *Epiſt.* 22. *pag.* 877. *Deinde ergo vobis munera, quæ meis legi manibus, id eſt crucis trophæa, cujus gratiam in operibus agnoſcitis ..... Nos legimus Martyrs clavos & multos quidem, ut plura fuerint vulnera quàm membra ..... Colligimus ſanguinem triumphalem & crucis lignum. Hæc ſanctæ viduæ negare non potuimus poſtulanti. Munera itaque ſalutis accipite, quæ nunc ſub ſacris altaribus reconduntur.* Ambroſ. *lib. De exhort. Virg. cap.* 2. *pag.* 280.

» triomphantes dans un lieu où Jeſus-Chriſt même eſt offert com-
» me une hoſtie : mais il eſt raiſonnable qu'il ſoit élevé ſur l'Autel,
» parce qu'il eſt mort pour tout le monde ; & que ces Saints ſoient
» au-deſſus de l'Autel, parce qu'ils ont été rachetés par ſa Paſſion.»
Ces Reliques opéroient divers miracles, & ſaint Ambroiſe en rapporte un grand nombre dont il avoit été témoin. Un aveugle qui étoit bourgeois de Milan (*a*), recouvra la vûe à l'attouchement des ornemens qui couvroient les corps des ſaints martyrs Gervais & Protais ; & beaucoup (*b*) d'autres furent guéris de diverſes maladies, en jettant ſur ces Reliques des linges & des vêtemens qu'ils touchoient enſuite.

Sur l'état des ames après la mort.

XL. On trouve dans ſaint Ambroiſe des ſentimens particuliers ſur l'état des ames après la mort, mais qu'il paroît plutôt rapporter comme des opinions de quelques anciens écrivains, que comme ſes propres ſentimens. Il dit dans ſon livre (*c*) ſur Caïn & Abel, que l'ame ſortie du corps eſt en ſuſpens ſur ſon ſort, qui ne ſera décidé qu'au Jugement futur ; qu'alors, ſelon qu'on le lit dans le quatriéme livre d'Eſdras, les (*d*) ames ſortiront des receptacles pour aller recevoir la récompenſe qui leur eſt dûe. Mais nous verrons en rapportant ce qu'il a dit du Paradis, qu'il ne doutoit pas que les Patriarches de l'ancien Teſtament, & les Martyrs du nouveau, ne jouiſſent dès-à-preſent de la gloire du ciel. Nous avons remarqué ailleurs (*e*) qu'il diſtingue une premiere & une ſeconde reſurrection, & des intervalles conſiderables entre l'une & l'autre, mais qu'il rapporte ce qu'il en dit ſans l'adopter. On peut toutefois donner une explication favorable à ce qu'il dit ſur ce ſujet ; & entendre par la premiere reſurrection, celle qui ſe fait dans cette vie, à la grace ; & par la ſeconde, celle qui ſe fera de tous les hommes au jour du Jugement dernier. » Ayons ſoin, dit-il, (*f*) tandis que

(*a*) *Notus eſt homo publicis cum valeret mancipatus obſequiis, Severus nomine, lanius miniſterio. Depoſuerat officium, poſtquam inciderat impedimentum. Vocat ad teſtimonium homines quorum ante ſuſtemabatur obſequiis : eos indices ſuæ viſitationis arceſſit, quos habebat teſtes & arbitros cæcitatis. Clamat quia ut contigit fimbriam de veſte Martyrum, qua ſacræ reliquiæ veſtiuntur, redditum ſibi lumen ſit.* Ambroſ. *Epiſt.* 22. *pag.* 879.

(*b*) *Cognoviſtis, immò vidiſtis ipſi multos à dæmonis purgatos : plurimos etiam ubi veſtem Sanctorum manibus contigerunt, iis quibus laborabant, debilitatibus abſolutos : reparata vetuſti temporis miracula, quo ſe per adventum Domini Jeſu gratia terris major infuderat, umbra quadam Sanctorum corporum plerosque ſanatos cernitis quanta oraria jactitantur? Quanta indumenta ſuper reliquias ſacratiſſimas & ſactu ipſo medicabilia repoſeuntur ? Gaudens omnes extrema linea contingere ; & qui contigerit ſalvus erit.* Ambroſ. *ibid. pag.* 876.

(*c*) Ambroſ. *lib. De Cain & Abel, cap.* 2. *pag.* 209.

(*d*) Idem, *lib. De bono mortis, cap.* 10. *pag.* 407.

(*e*) Ibid *pag.* 412. 413.

(*f*) *Sed & illud caveamus ut hîc poſiti*

» nous

» nous ſommes en ce monde, de ſortir du tombeau de la terre. Il » y en a qui, quoique vivans, ſont dans le tombeau environnés des » tenebres de la mort, dont le goſier eſt un ſépulchre qui ne pro- » fere point de parole de vie, mais de mort. Si dès cette vie nous » reſſuſcitons d'entre les morts, (c'eſt-à-dire d'entre les pecheurs) » dans l'autre nous reſſuſciterons (à la gloire). Si en ce monde nous » n'avons pas été des oſſemens arides, mais que nous ayons reçu la » roſée du Verbe divin & l'onction du S. Eſprit, nous vivrons en » l'autre. Si Jeſus-Chriſt par ſa voix puiſſante nous appelle ici-bas, » comme il appella autrefois Lazare, & fait rompre par ſes Diſ- » ciples les liens de mort qui nous attachent; s'il nous introduit » dans Bethanie, c'eſt-à-dire dans la maiſon d'obéiſſance, & nous » admet à ſon feſtin, nous ſerons aſſis avec lui à celui qu'il fait dans » le Ciel, & nous le continuerons toujours avec lui.

Sur le Purgatoire, l'Enfer & l'éternité des peines.

XLI. Saint Ambroiſe remarque (*a*) qu'il y a une grande difference entre le feu qui conſumera les pechés de pure fragilité, & auſquels la volonté a eu moins de part que la ſurpriſe; & le feu qui eſt préparé au diable & à ſes anges, dans lequel le mauvais riche brûlant deſiroit que Lazare lui apportât une goutte d'eau pour ſe rafraîchir. Ce dernier durera éternellement, (*b*) & les tourmens deſtinés aux impies n'auront point de fin. Ce ſaint Docteur ſemble (*c*) croire que ce feu qui tourmentera les damnés, n'eſt autre choſe que la triſteſſe où ils ſe trouveront plongés à la vûe de leurs crimes; & que le ver rongeur ſignifie les remords cuiſans de leur conſcience: ſentiment aſſez commun (*d*) parmi les anciens. Il y a toutefois un endroit où il dit expreſſément (*e*) que les Chrétiens

*ſurgamus de tumulo terræ. Sunt qui viventes ſepulchro ſunt circumdati & repleti mortuis quorum guttur ſepulchrum eſt, non loquentium verba vitæ, ſed mortis. Si hic reſurrexerimus à mortuis & illic reſurgemus: ſi hic non fuerimus oſſa arida, ſed acceperimus rorem verbi, humorem Spiritus Sancti, & illic vivemus: ſi hic non excitaverit Jeſus voce ſua magna, ut exſtaret Lazarum & per Diſcipulos ſuos ſolverit à vinculis mortis & induxerit in Bethaniam ubi erat Lazarus, hoc eſt in domum obeditionis & adhibuerit hîc convivio ſuo, & illic cum eodem recumbemus, & illic cum eo ſemper epulabimur.* Ambroſ. *in Pſal.* 1. *pag.* 764.

(*a*) *Alius iſte eſt ignis quo exuruntur præcata non voluntaria ſed fortuita, quem paravit ſervulis ſuis Dominus Jeſus, ut eos ab iſta commoratione quæ permixta eſt mortuis, emundet: alius ille ignis quem deputavit diabolo & angelis ejus de quo dicit: Intrate in ignem æternum; quo ille dives ardebat qui ſtillari ſibi de Lazari digito poſcebat humorem.* Ambroſ. *in Pſal.* 118. *pag.* 998.

(*b*) *Ego qui ſcio graviora facinoroſis ſervari tormenta & ſine fine impiat animas cruciatus manere, non temporales utique ſed æternos; aliis te volo cruciatibus affici pro futuris utique non animam perditurus.* Ambroſ. *De lapſu Virgin. pag.* 313.

(*c*) Ambroſ. *lib.* 7. *in Luc. pag.* 1460.

(*d*) Nyſſenus, *lib. De anima & reſurrectione.* Damaſcen. *lib.* 4. *De orthod. Fide. Vide* Hieronym. *l.* 18 *in c.* 66. *Iſaiæ, p.* 514.

(*e*) *Cave ligna, cave ſtipulam; ne ad judicium Dei tecum deferas, quæ ignis exurat.* Ambroſ. *in Pſalm.* 18. *pag.* 1238. *Sed ille examinabitur ut argentum, ego examinor*

qui à leur mort ſe trouveront chargés de crimes, ſeront jettés au fond de l'enfer pour y être brûlés comme de la paille.

Sur divers points de diſcipline.

XLII. Les Evêques ſe faiſoient un devoir (*a*) d'orner & d'embellir les Egliſes, afin que par cette décoration exterieure ils contribuaſſent à l'éclat & à la ſplendeur de la maiſon ſainte du Seigneur. Les Egliſes (*b*) poſſedoient dès lors de grands biens: mais elles n'avoient pas de l'or pour le garder; il étoit employé au ſoulagement des pauvres. » Qu'eſt-il, en effet, beſoin de garder de l'or, » puiſqu'étant gardé il ne ſert de rien? Le Seigneur ne nous dira-» t-il pas: Pourquoi avez-vous ſouffert que tant de pauvres mou-» ruſſent de faim, n'aviez-vous pas de l'or avec lequel vous auriez » pû les nourrir? « Ce fut cet or que le martyr ſaint Laurent réſerva pour Dieu, lorſque le Juge lui demandant où étoient les tréſors de l'Egliſe, il promit de les lui montrer; & ayant amené le lendemain une grande troupe de pauvres, il les préſenta au Juge en lui diſant: » Voilà les tréſors de l'Egliſe. « Mais quoique l'Egliſe eût des richeſſes temporelles, elle ne poſſedoit (*c*) proprement rien pour elle-même que ſa foi; c'étoit là ſes rentes, ſes revenus & les biens qu'elle fourniſſoit à ſes enfans: ſes autres poſſeſſions étoient pour la ſubſiſtance des pauvres. La dédicace (*d*) des Egliſes ſe faiſoit avec beaucoup de ſolemnité, à cauſe du ſaint Sacrifice qu'on devoit y offrir. On enterroit (*e*) les Fidéles dans les Egliſes, & il paroît qu'on mettoit quelquefois des fleurs ſur leur tombeau. On prioit (*f*) pour les morts, & on étoit perſuadé que les prieres que l'on faiſoit pour eux leur aidoient à entrer dans la vie éternelle. En (*g*) certains jours déterminés on faiſoit pour eux des ſervices: c'étoit le troiſiéme, le ſeptiéme, le quarantiéme jour, & celui de leur (*h*) anniverſaire. Nous avons (*i*) encore dans ſaint Ambroiſe

---

*bor ut plumbum, donec plumbum tabeſcat ardebo. Si nihil argenti in me inventum fuerit, heu me! in ultima inferni detrudar, aut ut ſtipula torus exurar.* Ibid. *pag.* 1225.

(*a*) *Maxime hoc Sacerdoti convenit ornare Dei templum decore congruo, ut etiam hoc cultu aula Domini reſplendeat.* Ambroſ. *lib.* 1. *De Officiis, cap.* 21. *pag.* 96.

(*b*) Idem, *ibid. cap* 28. *p.* 103. 104.

(*c*) Idem, *Epiſt.* 118. *pag.* 837.

(*d*) Idem, *lib. De exhortatione Virginit. cap.* 14. *pag.* 302.

(*e*) Idem, *lib.* 1. *De Abraham, c.* 9. *p.* 308.

(*f*) *Itaque non tam deplorandam ſororem, quam proſequendam orationibus reor: nec mœſtificandam lacrymis tuis, ſed magis oblationibus animam ejus Domino commendandam arbitror.* Ambroſ. *Epiſt.* 39. *ad Fauſtin. pag.* 944. *Dilexi & ideo proſequar eum uſque ad regionem vivorum, nec deſeram, donec fletu & precibus inducam virum, quo ſua merita vocant, in montem Domini ſanctum.* Ambroſ. *De obitu Theodoſii, pag.* 1208.

(*g*) *Et quia alii tertium diem & trigeſimum, alii ſeptimum & quadrageſimum obſervare conſueverunt, quid doceat lectio, conſideremus.* Ambroſ. *De obitu Theodoſii, pag.* 1198.

(*h*) *Nos quoque ipſi natales dies defunctorum obliviſcimur, & eum quo abierunt diem, celebri ſolemnitate renovamus.* Ambroſ. *lib.* 2. *De fide reſurrect. pag.* 1136.

(*i*) *Tibi nunc omnipotens Deus innoxiam*

deux formules de prieres que l'on diſoit ce ſemble dans ces occaſions. Il blâme (*a*) l'oſtentation des riches qui ſe faiſoient enſevelir avec des habits riches & magnifiques. Ce fut ce ſaint (*b*) Evêque qui inſtitua le chant des Pſeaumes, des Hymnes & des Antiennes dans l'Egliſe de Milan, ſuivant l'uſage des Egliſes d'Orient. Les Pſeaumes (*c*) ſe chantoient par tout le peuple, hommes, femmes, vierges & enfans, tous mêloient leurs voix. Les Fidéles alloient dès (*d*) le matin à l'Egliſe pour y rendre à Dieu les premices de leurs vœux, y chanter des hymnes & des cantiques, & y entendre réciter les beatitudes, c'eſt-à-dire, le ſermon du Seigneur ſur la montagne. On joignoit (*e*) toujours le mot de *Seigneur* à celui de *Jeſus*, quand on liſoit l'Evangile. Quand les Fidéles venoient à l'Egliſe pour prier, non-ſeulement ils ſe (*f*) mettoient à genoux, mais ils ſe proſternoient le viſage contre terre, pour marquer le profond reſpect qui eſt dû à la majeſté divine. Il paroît qu'on faiſoit des (*g*) prieres publiques dans les tems fâcheux, pour en demander à Dieu de plus favorables. Il y avoit des Chrétiens (*h*) qui faiſoient des feſtins ſur les tombeaux des Martyrs: ſaint Ambroiſe blâme cet uſage comme ſuperſtitieux.

XLIII. Le jeûne (*i*) du Carême paſſoit pour une pratique indiſpenſable, comme ayant été obſervé par Jeſus-Chriſt; & ceux qui s'en écartoient étoient regardés comme prévaricateurs & indi- Sur le jeûne du Carême.

*commendo animam, tibi hoſtiam meam offero: cape propitius ac ſerenus fraternum munus, ſacrificium Sacerdotis.* Ambroſ. *lib. De fide reſurrect. p.* 1136. *Tu, Domine, cuſtodiens etiam parvulos in hac humilitate, ſalvos fac ſperantes in te. Da requiem perfectam ſervo tuo Theodoſio, requiem illam quam præparaſti Sanctis tuis. Illo convertatur anima ejus unde deſcendit; ubi mortis aculeum ſentire non poſſit, ubi cognoſcat mortem hanc non naturæ finem eſſe ſed culpæ.* Ambroſ. *De obitu Theodoſii, pag.* 1207.

(*a*) Ambroſ. *lib. De Nabuthæ, cap.* 1. *pag.* 566.

(*b*) Paulinus, *in vita Ambroſii, pag.* 4. *in Append. to.* 2. Auguſtin. *lib.* 9. *De Civit. Dei, cap.* 7. *pag.* 162.

(*c*) *Quid aliud ille concentus undarum, niſi quidam concentus plebis? Unde bene mari plerumque comparatur Eccleſia, quæ primo ingredientis populi agmine totis veſtibulis undas vomit. deinde in oratione totius plebis tanquam undæ refluentibus ſtridet, cum reſponſoriis Pſalmorum, cantus virorum, mulierum, virginum, parvulorum, conſonus undarum fragor reſultat.* Ambroſ. *lib.* 3. *in Hexaëmer. cap.* 5. *pag.* 42.

(*d*) Ambroſ. *in Pſal.* 118 *pag.* 1218.

(*e*) Idem, *Epiſt.* 80. *pag.* 1096. *& Epiſt.* 42. *pag.* 957. *&* 960.

(*f*) Idem, *in Pſal.* 118. *pag.* 1235.

(*g*) *Et quamvis cupidi eſſemus imbrium, tamen ejuſmodi adſertiones veras eſſe nolebam. Denique delectatus ſum quod nullus imber effuſus eſt; donec precibus Eccleſiæ datus, manifeſtaret non de mutiis lunæ eum ſperandum eſſe, ſed de providentia & miſericordia Creatoris.* Ambroſ. *l.* 4. *in Hexaëm. cap.* 7. *pag.* 76.

(*h*) Ambroſ. *De Elia, cap.* 17. *p.* 554.

(*i*) Quadraginta autem dies. *Myſticum numerum recognoſcis..... Tot jejunio dierum Domini nobis in Evangelium pateſcit ingreſſus. Unde ſi quis Evangelii gloriam, fructumque reſurrectionis optat adipiſci, myſtici jejunii prævaricator eſſe non debet; quod & in lege Moyſes & in Evangelio ſuo Chriſtus utriuſque Teſtamenti authoritate præſcripſit fidele virtutis eſſe certamen.* Ambroſ. *lib.* 4. *in Luc. pag.* 1138.

gnes d'avoir part au fruit de la Reſurrection. Cette loi étoit commune aux Empereurs comme aux ſimples Fidéles. Le jeune Valentinien (*a*), accuſé, n'étant encore que catechumene, d'avoir avancé ſon repas, confondit ſes accuſateurs en jeûnant fort ſouvent: de ſorte que les jours qu'il donnoit à manger aux grands de ſa cour, il ne dînoit pas, voulant ſatisfaire en même-tems aux devoirs de la religion & à ceux de l'humanité. A Milan (*b*) on jeûnoit tous les jours juſqu'au ſoir pendant le Carême excepté le Samedi & le Dimanche. On y jeûnoit auſſi ce ſemble la veille de ſaint (*c*) Pierre, par dévotion. Il y avoit des perſonnes, ſur-tout des femmes (*d*), qui s'impoſoient des jeûnes particuliers. On ne jeûnoit point pendant le tems paſchal; mais on paſſoit (*e*) ces cinquante jours dans la joie & en chantant *Alleluia:* il ſemble même que l'on faiſoit tout ce tems comme le jour de Dimanche. On celebroit à Milan (*f*) la fête des ſaints Machabées, & les Moines chantoient des Pſeaumes en allant à l'Egliſe pour la celebrer. Saint Ambroiſe parle des Moines avec éloge (*g*), comparant leurs fonctions à celles des Anges: toujours occupés des louanges de Dieu, de prieres, de ſaintes lectures, de travail des mains & du jeûne, déchargés des ſollicitudes du ſiécle & débarraſſés de l'importunité des gens du monde. Il y avoit deux ſortes de vierges conſacrées à Dieu: les unes, après avoir été voilées par l'Evêque, demeuroient (*h*) dans leurs maiſons avec leurs parens; les autres

---

(*a*) *Jactabant invidi, quod præmature prandium peteret: cæpit ita ſi equentare jejunium, ut plerumque ipſe impranſus convivium ſolemne ſuis comitibus exhiberet: quo & religioni ſacræ ſatisfaceret & principis humanitati.* Ambroſ. *De obitu Valentin. pag.* 1178.

(*b*) *Quadrageſima totis præter Sabbatum & Dominicam jejunatur diebus totis.* Ambroſ. *De Elia & Jejunio, cap.* 345.

(*c*) *Nox fuit, pauciores ad vigilias convenerunt... nullus certe de ditioribus jejunavit. Quibus hodie bene reſpondit Petrus:* In timore hoc incolatus veſtri tempore converſamini, &c. *I. Petr.* 1. 18. Ambroſ. *De Virginit. cap.* 19. *pag.* 144.

(*d*) *Quotidie mulieres jejunant, & non indicta præſtant jejunia: peccatum agnoſcunt, accerſunt remedium. Semel de interdicto mulier manducavit & quotidie jejunio ſolvit.* Ambroſ. *De inſtitut. Virginis, cap.* 4. *pag.* 256.

(*e*) *Hunc numerum lati celebramus poſt Domini paſſionem, remiſſo culpæ totius debito, chyrographo quoque evacuato ab omni nexu liberi; & ſuſcipimus adventantem in nos gratiam Spiritus Sancti die Penteceſtes: vacant jejunia, laus dicitur Deo,* Alleluia *cantatur.* Ambroſ. *Apologia David, cap.* 8. *pag.* 688. *Majores tradidere nobis Penteceſtes omnes quinquaginta dies ut Paſchæ celebrandos..... Ergo per hos quinquaginta dies jejunium neſcit Eccleſia, ſicut Dominica qua Dominus reſurrexit: & ſunt omnes dies tanquam Dominica.* Ambroſ. *lib.* 8. *in Luc. pag.* 1476.

(*f*) Ambroſius, *Epiſt.* 40. *Theodoſio, pag.* 951.

(*g*) Idem, *Epiſt. ad Verſellenſes*, 63. *pag.* 142.

(*h*) *Et vere ita eſt apud fidelem meum tem; ceteros enim inſtitutis, ut emittas domo, atque alienis copulis, iſtam ſemper tecum habebis.* Ambroſ. *lib.* 1. *De inſtitut. Virgin. cap. pag.* 249.

vivoient en communauté dans des Monaſteres (*a*), d'où elles ne ſortoient jamais que pour aller à l'Egliſe aſſiſter (*b*) aux offices divins: elles y avoient une place particuliere, ſéparée par une (*c*) clôture. Les dames y entroient pour leur demander le baiſer de paix. Sur les murailles de cette enceinte étoient écrits quelques paſſages de ſaint Paul ſur la virginité. Les Evêques reſervoient ordinairement la ceremonie de la conſécration des vierges, aux fêtes les plus ſolemnelles, ſur-tout à celles de Noël & de Pâque. Ce fut dans la nuit de celle où nous celebrons la naiſſance du Sauveur, que la ſœur de ſaint Ambroiſe, nommée Marcelline, prononça ſes vœux en preſence du pape Libere (*d*), qui lui donna le voile devant une nombreuſe aſſemblée, & au milieu de pluſieurs vierges qui deſiroient auſſi de ſe conſacrer à Jeſus-Chriſt. Elles changeoient d'habits, elles ſe préſentoient à l'Autel pour (*e*) recevoir le voile en preſence de tout le peuple & des nouveaux batiſés qui portoient en leurs mains des cierges allumés lorſque la ceremonie ſe faiſoit au jour de Pâques. On ne coupoit point les cheveux aux vierges le jour de leur conſécration; mais on les leur coupoit pour les mettre en pénitence, lorſqu'elles étoient (*f*) tombées dans le crime d'impureté. Saint Ambroiſe en expliquant ces paroles: *Il vaut mieux ſe marier que de brûler*, dit (*g*) qu'elles ne regardent que les vierges qui n'ont rien promis à Dieu & qui n'ont pas reçu le voile; mais que celles qui ont voué la chaſteté & reçu le ſacré voile, commettent un adultere ſi elles viennent à ſe marier.

XLIV. La foi (*h*) eſt le fondement de la juſtice & la

Sur divers points de morale.

(*a*) *Oblita domum patris tui ſcriptum, ad monaſterium virginale tranſiſti.* Ambroſ. *De lapſu Virgin. pag.* 312.

(*b*) Ibid. *cap.* 6. *pag.* 310.

(*c*) *Nonne vel illum locum tabulis ſeparatum in quo in Eccleſia ſtabas recordari debuiſti. Ad quem religioſæ matronæ & nobiles certatim currebant tua oſcula petentes? Nonne vel illa præcepta quæ oculis tuis ipſe ſcriptus paries ingerebat, recordari debuiſti: diviſa eſt mulier & virgo: quæ non eſt nuptea, cogitat quæ Domini ſunt.* (I. Cor. 7.) Ambroſ. *ibid. cap.* 6. *pag.* 311.

(*d*) *Namque is* (*Liberius*) *cùm Salvatoris natali ad apoſtolum Petrum virginitatis profeſſionem veſtis quoque mutatione ſignares adſtantibus etiam puellis Dei compluribus quæ certarent invicem de tua ſocietate: Bonas, inquit, nuptias deſideraſti.* Ambroſ. *lib.* 3. *De Virgin. cap.* 1. *pag.* 173.

(*e*) *Non es memorata diei ſanctæ Dominicæ reſurrectionis in quo divino altari te obtuliſti velandam: in tanto tamque ſolemni conventu Eccleſiæ Dei, inter lumina neophitorum ſplendida, inter candidatos regni cœleſtis quaſi regi nuptura proceſſuras.* Ambr. *De lapſu Virg. cap.* 5. *pag.* 309.

(*f*) Ambroſ. *ibid. cap.* 8. *pag.* 314.

(*g*) Melius eſt nubere quam uri. *Hoc dicetum non ad pollicitam pertinet, ad nondum velatam. Cæterum quæ ſe ſpopondit Chriſto, & ſanctum velamen accepit, jam nupſit, jam immortali juncta eſt viro. Et jam ſi voluerit nubere communi lege conjugii, adulterium perpetrat, ancilla mortis efficitur.* Ambroſ. *lib. De lapſu Virg. cap.* 5. *p.* 310.

(*h*) *Fundamentum ergo eſt juſtitiæ fides; juſtorum enim corda meditantur fidem.* Am-

racine (*a*) de toutes les vertus; d'où vient que l'Apôtre dit que Jeſus-Chriſt eſt notre fondement. Il n'y a que ce que nous élevons ſur ce fondement qui puiſſe nous ſervir à retirer le fruit de nos travaux & mériter la récompenſe dûe à la vertu. Les Gentils (*b*) qui n'ont point la foi ne meurent point, mais ils ſont morts; car celui qui ne croit point en Jeſus-Chriſt eſt toujours mort: lorſqu'ils viennent à embraſſer la foi, la grace leur rend la vie. Sans la foi les vertus (*c*) ne ſont que des feuilles qui paroiſſent vertes, mais qui ne peuvent être d'aucune utilité: elles ſont agitées par le vent, parce qu'elles n'ont point de fondement. Combien de Gentils ſont ſobres & miſericordieux; mais n'ayant point la foi ils ne portent point de fruit. Il en eſt de même des Juifs qui ſont chaſtes & aſſidus à la lecture, ces œuvres ne leur tiennent lieu que de feuilles; ils ſont ſans fruit. Quoique les (*d*) Gentils qui n'ont point eu connoiſſance de la Loi ni des Prophétes, ſoient plus excuſables que ceux qui en ont eu connoiſſance, tous néanmoins ſont coupables: mais celui-la l'eſt plus qui n'a pas fait ce qu'il ſavoit, que celui qui a manqué de faire les choſes auſquelles il ne ſavoit pas qu'il fût obligé. Celui-la (*e*) auſſi n'eſt pas ſans faute, qui a méconnu ſon Créateur & qui n'a pas reçu ſon Sauveur: mais il y a moins de peché de n'avoir pas cru en Jeſus-Chriſt que de l'avoir fait mourir. C'eſt (*f*) la charité qui donne la mort au peché, & nous ne mourons au peché qu'en aimant les comman-

broſ. *lib.* 1. *De Officiis, cap.* 29. *pag.* 38. *Fides virtutum omnium ſtabile fundamentum eſt.* Ambroſ. *in Pſal.* 30. *pag.* 868.

(*a*) *Et ideo doceris hac ſerie ſcripturarum fidem eſſe radicem virtutum omnium. Unde & Apoſtolus, ait:* Quia fundamentum noſtrum Chriſtus eſt; *& quidquid ſupra hoc fundamentum ædificaveris, hoc ſolum ad operis tui fructum, & ad virtutis proficere mercedem.* Ambroſ. *lib.* 2. *De Cain, cap.* 9. *pag.* 219.

(*b*) *Poteſt & de agente pœnitentiam dictum videri; quia non moritur, niſi qui aliquando vixit. Et ideo gentes non moriuntur, ſed mortuæ ſunt; etenim qui in Chriſtum non credidit, ſemper eſt mortuus. Et gentes quidem cum crediderint, per gratiam vivificantur.* Ambroſ. *lib.* 7. *in Luc. p.* 1467.

(*c*) *Virtutes ſine fide, folia ſunt: videntur vivere, ſed prodeſſe non poſſunt. Agitantur vento, quia non habent fundamentum. Quanti Gentiles habent miſericordiam, habent ſobrietatem; ſed fructum non habent, quia fidem non habent; labuntur cito folia, ubi ventus flaverit. Et aliqui Judæi habent caſtimoniam, ſedulitatem in lectione multam & diligentiam: ſed ſine fructu ſunt & verſantur ut folia.* Ambroſ. *in Pſal.* 1. *pag.* 757.

(*d*) *Quanto tolerabiliorem cauſam Gentilis habet, qui poteſt dicere: Non cognovi legem, non audivi Prophetas, ideo non credidi, quam ille qui legit omnia ex quibus venturum Jeſum crederet, & non credidit? Neuter quidem excuſatur, nec ille qui legit, nec ille qui legere noluit: ſed plus delinquit qui negavit quod legerat, quam qui opera non fecit, quæ facienda non cognovit.* Ambroſ. *in Pſal.* 118. *pag.* 990.

(*e*) *Nec ille exutus à culpâ quæ ſuum neſcivit autorem, & ille exutus à venia qui Dominum non recepit. Tolerabilius tamen eſt fidem non detuliſſe Chriſto quam manus intuliſſe.* Ambroſ. *lib.* 8. *in Luc. p.* 1467.

(*f*) *Charitas culpam & omnia peccata mortificat: charitas ſicut mortis iſtius interimit, Denique morimur flagitiis atque peccato dum Domini mandata diligimus.* Ambroſ. *in Pſal.* 118. *pag.* 1169.

demens de Dieu. L'amour (*a*) eſt plus agréable à Dieu que la crainte; il demande de nous la charité: l'eſclave ne lui donne que la crainte. La crainte (*b*) arrête le pecheur, mais elle ne le change pas. Aimer (*c*) les commandemens de Dieu eſt plus que de les garder; car les garder n'eſt quelquefois qu'un effet de la neceſſité ou de la crainte: mais les aimer eſt un effet de la charité. C'eſt pourquoi David après avoir dit, *J'ai gardé*, ajoute, *j'ai aimé*; pour marquer que l'obſervation des préceptes venoit d'un principe d'amour & non de crainte: or celui qui les aime beaucoup a auſſi beaucoup plus de ſoin de les obſerver. Ne pouvant reconnoître dignement les graces infinies que nous (*d*) avons reçues de Dieu, nous devons ſuppléer à cette impuiſſance par l'ardeur de notre amour: malheur à nous s'il ne s'en trouve point en nous. Le précepte (*e*) de la charité n'a point de borne, il s'étend à tous les hommes. *Soyez en paix*, nous dit l'Apôtre, *avec tous les hommes*; cela ne ſe peut pas dire aux Juifs ni aux Gentils, car à peine aiment-ils leurs amis. Mais pour les Chrétiens il ne leur eſt pas permis de ne point aimer même leurs ennemis; car qui dit un Chrétien dit un homme parfait, qui ne doit (*f*) pas même conſerver ſa vie aux dépens de celle d'un autre: enſorte qu'il ne lui eſt pas même permis de bleſſer un voleur qui l'a bleſſé, depeur qu'en voulant ſauver ſa vie, il ne détruiſe la charité. Un Chrétien ne doit pas non (*g*) plus jurer facilement, depeur qu'il ne s'expoſe au parjure, & parce qu'il y a des

(*a*) *Deus diligi maluit, quam timeri: Dominus autem charitatem exigit, ſervus timorem.* Ambroſ. *Epiſt.* 74. *Irenæo, pag.* 1083.

(*b*) *Qui metuit, reprimitur, non emendatur.* Ambroſ. *lib.* 8. *in Luc. pag.* 1475.

(*c*) *Plus eſt diligere, quam cuſtodire: & ſupra diximus quia cuſtodire, interdum neceſſitatis eſt, vel timoris: diligere charitatis. Ideo cùm hic dixiſſet:* Cuſtodivi, *adjecit:* dilexi; *ut cuſtodia amantis fuerit, non timentis qui nimium diligit, nimium cuſtodit.* Ambroſ. *in Pſal.* 118 *pag.* 1246.

(*d*) *Quoniam nihil eſt quod digne Deo referre (quid enim referamus pro ſuſceptæ carnis injuriâ?) Quid pro verberibus, quid pro cruce, obitu, ſepultura? Væ mihi ſi non dilexero.* Ambroſ. *lib.* 6. *in Luc. p.* 1389.

(*e*) *Quam latum mandatum eſt charitatis?* Diligite, *inquit*, inimicos veſtros. *Omnes utique in affectu charitatis incluſit, qui non excluſit inimicos. Quæ enim videtur exceptus eum recipiatur inimicus? Unde Apoſtolus, ſi fieri poteſt cum omnibus hominibus pacem habentes. Non poteſt hoc Judæis dici, non Gentibus, ut cum omnibus pacem habeant. Illi vix ſuos diligunt: Chriſtiano etiam inimicos non licet non amare. Chriſtianum cum dico, perfectum dico.* Ambroſ. *in Pſal.* 118. *pag.* 1230.

(*f*) *Non videtur quod vir Chriſtianus & juſtus & ſapiens quærere ſibi vitam aliena morte debeat: ut pote qui etiamſi latronem armatum incidat, ferientem referire non poſſit; nedum ſalutem defendat pietatem contaminet.* Ambroſ. *lib.* 3. *De Officiis miniſt. cap.* 4. *pag.* 114.

(*g*) *Non facile jurandum, quia plerumque multi caſus accidunt ut non poſſumus implere quod juraverimus. Qui autem non jurat, utique non pejerat, qui autem jurat aliquando neceſſe eſt incidat in perjurium, quia omnis homo mendax. Noli ergo jurare ut non incipias pejerare.* Ambroſ. *De exhort. Virgin. pag.* 297.

occaſions où il ne peut accomplir ce qu'il a promis avec ferment. S'il a dequoi (*a*) prêter, il doit le faire comme ne devant point le retirer, ou du moins comme ne devant retirer que la même ſomme qu'il a prêtée & rien au-dela : agir autrement ce n'eſt pas ſecourir ſes freres, mais leur tendre des piéges. Des peuples entiers ont été ſouvent ruinés par l'uſure, & ce déſordre a cauſé pluſieurs fois le renverſement des états. » C'eſt pourquoi, dit S. Ambroiſe, » la principale occupation de nous autres qui ſommes Evêques, » doit être de retrancher ces ſortes de déreglemens qui commen- » cent à ſe répandre & qui en ont déja corrompu pluſieurs. Vous » me direz (*b*) peut-être qu'il eſt écrit : *Vous prêterez à uſure à l'é-* » *tranger ;* & vous ne prenez pas garde que l'Evangile établit une » loi plus parfaite ? Mais mettons cela à part quant à préſent ; exa- » minez même les termes de la loi : *Vous ne prêterez point*, dit-elle, » *à uſure à votre frere, mais vous l'exigerez des étrangers.* Qui étoient » alors les étrangers à l'égard du peuple de Dieu ſinon Amalech, » ſinon l'Amorrhéen, ſinon de tels ennemis ? Là, dit-elle, exigez » l'uſure. Celui à qui vous avez raiſon de vouloir nuire, à qui vous » déclarez juſtement la guerre, c'eſt à ſon égard que l'uſure eſt per- » miſe, c'eſt là qu'elle eſt en ſa place. Vous pouvez par des interêts » accumulés vous venger de celui que vous avez peine à vaincre » par les armes ; vous pouvez exiger l'uſure de celui qu'il vous eſt » permis de tuer ſans crime : où l'on a droit de porter la guerre, on » a droit auſſi d'exercer l'uſure. Mais ceux que vous devez enten- » dre ſous le nom de freres ſont premierement tous ceux qui vous » ſont unis par la foi, & enſuite tous ceux qui ſont membres de » l'état. Le (*c*) précepte de l'aumône eſt general, il s'étend à tou- » tes les conditions ; le pauvre comme le riche doit l'obſerver ſui- » vant ſes facultés & partager ce qu'il a avec l'indigent. Si c'eſt (*d*) » un mal de refuſer l'aumône à des étrangers, ç'en eſt un bien plus » grand de la refuſer à ſes parens. Vous direz peut-être : J'aime » mieux donner à l'Egliſe qu'à mes parens ; donnez-vous-en bien » de garde, car Dieu ne reçoit pas les dons qui ne lui viennent que » de la faim que ſouffrent vos parens. L'ordre de Dieu eſt que vous » nourriſſiez vos parens préferablement à tous les autres pauvres ;

(*a*) *Itaque vir Chriſtianus ſi habet, det pecuniam quaſi non recepturus : aut certè ſortem, quam dedit recepturus. Habet in eâ non mediocrem gratiæ uſuram. Alioquin deſpere iſtud eſt, non ſubvenire . . . . . Populi ſæpe conciderunt fœnore, & ea publicis exitii cauſa extitit. Unde nobis Sacerdotibus id præcipuè curæ ſit, ut ea vitia reſecamus, quæ in plurimos videntur ſerpere.* Ambroſ. *Epiſt.* 19. *ad Vigil. pag.* 843.

(*b*) Ibid. *& lib. De Tobia, pag.* 608.

(*c*) Ambroſ. *lib.* 2. *in Luc. pag.* 1306.

(*d*) Idem, *lib.* 8. *in Luc. pag.* 1491.

car

» car ſi ſelon ſa loi les outrages que l'on fait à ſon pere ſont dignes » de mort, la faim qu'on lui fera ſouffrir, & qui eſt bien plus cruelle » que la mort même, ne merite-t-elle pas une punition bien plus » grande ? Mais il faut prendre garde que ſous prétexte d'aſſiſter les » parens dans leurs beſoins, on ne les enrichiſſe de ce qui pourroit » ſervir à ſoulager la neceſſité des pauvres ; car (*a*) nous ne nous » ſommes pas donnés à Dieu pour enrichir nos parens, mais afin » d'acquerir la vie éternelle par les fruits de nos bonnes œuvres, » & d'employer le prix de la miſericorde à racheter nos pechés.

Sur l'hiſtoire.

XLV. Saint Ambroiſe nous a laiſſé dans ſes écrits pluſieurs faits importans pour l'hiſtoire de l'Egliſe. Il fait mention (*b*) de la victoire que ſaint Pierre remporta par ſes prieres ſur Simon le magicien, qui ayant entrepris de monter au Ciel par la force de ſa magie, tomba après s'être élevé à quelque hauteur & ſe caſſa les jambes. Les Payens en furent irrités (*c*) contre cet Apôtre, & le chercherent pour le faire mourir : mais les Chrétiens, avertis de leur deſſein, prierent ſaint Pierre de ſe retirer pour quelque tems, & de ſe conſerver pour inſtruire le peuple de Dieu & l'affermir dans la foi. Le ſaint Apôtre cedant à leur importunité, ſe retira pendant la nuit. Comme il étoit prêt de ſortir de Rome il rencontra Jeſus-Chriſt qui entroit par la même porte, & lui demanda : » Seigneur, » où allez-vous ? Je viens à Rome, lui répondit le Sauveur, pour » y être crucifié de nouveau. « Saint Pierre comprenant le ſens de ſes paroles retourna ſur ſes pas, & raconta cette viſion aux Fidéles. Bientôt après il fut pris & conduit au lieu où il devoit glorifier Jeſus-Chriſt par la croix. Y (*d*) étant arrivé il demanda aux execu-

(*a*) Ambroſ. *lib.* 1. *De Offiçiis, cap.* 30. *pag.* 40. *Neque enim propterea te Domino dicaſti, ut tuos divites faciat : ſed ut vitam tibi perpetuam fructu boni operis adquiras, & pretio miſerationis peccata redimas tua.*

(*b*) *Sic Petrus Simonem alta cœli magico volatu petentem, diſſoluta carminum poteſtate, dejecit & ſtravit.* Ambroſ. *lib.* 4. *Hexaëmeron. pag.* 78.

(*c*) *Idem Petrus poſt ea, victo Simone, cum præcepta Dei populos ſeminaret, doceret caſtimoniam, excitavit animos Gentilium quibus eum quærentibus, Chriſtianæ animæ deprecatæ ſunt ut pauliſper cederet. Et quamvis eſſet cupidus paſſionis, tamen contemplatione populi precantis inflexus eſt ; rogabatur enim ut ad inſtituendum & confirmandum populum ſe reſervaret. Quid multa nocte muros egredi cœpit, & videns ſibi in porta Chriſtum occurrere urbemque ingredi, ait : Domine, quo vadis ? Reſpondit Chriſtus : Venio iterum crucifigi. Intellexit Petrus ad ſuam crucem divinum pertinere reſponſum, Chriſtus enim non poterat iterum crucifigi . . . . . Intellexit ergo Petrus quod iterum Chriſtus crucifigendus eſſet in ſervulo. Itaque ſponte remeavit : interrogantibus Chriſtianis reſponſum reddit, ſtatimque correptus per crucem ſuam honorificavit Dominum Jeſum.* Ambr. *contra Auxentium, pag.* 376.

(*d*) *Non fuit opprobrio Petro crux Chriſti, quæ tantum ei gloriæ dedit ; ut inverſis Chriſtum honoraret veſtigiis : metuens ne ſi eâ ſpecie crucifixus eſſet qua Dominus, affectaſſe Domini gloriam videretur.* Ambroſ. *in Pſal.* 118. *pag.* 1245. *Nam de Petro quid loquar, qui crucem ſuam futura remuneratione indignam arbitratus, inverſo ſuſtendi*

teurs de le crucifier la tête en bas, tant pour augmenter la douleur de ſon ſupplice, que depeur qu'on ne crût qu'étant attaché ſur la croix la tête en haut, il affectoit la gloire de Jeſus-Chriſt. Origene rapporte (*a*) les paroles de Jeſus-Chriſt à ſaint Pierre, mais comme tirées des Actes apocryphes de ſaint Paul. On les lit (*b*) auſſi dans un Commentaire imprimé parmi les œuvres de S. Gregoire *le Grand*, mais qu'on croit être de Gregoire VII. Saint Ambroiſe dit que ſaint (*c*) Marc ſuivit ſaint Pierre dans ſes voyages, & qu'il apprit de lui l'Evangile que nous avons ſous ſon nom; que ſaint Jacques, premier Evêque de Jeruſalem (*d*), étoit frere de ſaint Jean; que ſaint Sebaſtien (*e*) étoit originaire de Milan, que brûlant du deſir du martyre & voyant qu'il n'y avoit pas lieu de le ſouffrir en cette ville, il alla à Rome où la perſécution étoit violente, & y fut couronné; que ce qui porta le tyran à faire mourir S. Laurent, fut (*f*) le dépit qu'il conçut de ce que ce ſaint Levite avoit donné aux pauvres tout l'or & l'argent que l'Egliſe poſſedoit; que ſainte Agnès (*g*) n'avoit que douze ans lorſqu'elle ſouffrit le martyre; que ſainte Thecle eut (*h*) ſaint Paul pour maître, & qu'étant promiſe à un jeune homme elle conſacra ſa virginité à Jeſus-Chriſt; que ſainte Pelagie (*i*) ſe voyant pourſuivie par les perſécuteurs & en danger de perdre ſa virginité, ſe précipita dans l'eau & s'y noya, animée d'un ſaint zele pour le martyre; que (*k*) ſainte Sothere, qui ſouffrit durant les perſécutions, étoit ſa parente; que Conſtantin eſt (*l*) le premier des Empereurs qui ayent

---

*popoſcit veſtigio, ut aliquid paſſioni ſuæ adderet, cujus acerbare ipſe ſibi ſupplicia non timeret?* Ambroſ. *lib.* 1. *De interpellatione Job, pag.* 626.

(*a*) Origen. *tom.* 21. *in Joan. pag.* 298. *tom.* 2.

(*b*) Gregor. *tom.* 3. *pag.* 512.

(*c*) *Hoc etiam Marcus, qui ſecutus eſt Petrum, & ex ipſo potuit verius cognoſcere.* Ambroſ. *lib.* 10. *in Luc. pag.* 1520.

(*d*) Idem, *lib.* 7. *in Luc. pag.* 1413.

(*e*) *Utamur exemplo Sebaſtiani Martyris, cujus hodie natalis eſt. Hic Mediolanenſis oriundus eſt. Fortaſſe aut jam diſceſſerat perſecutor; aut adhuc non venerat in hæc partium, aut mitior erat. Advertit hic aut nullum eſſe, aut tepere certamen. Romam profectus eſt ubi propter fidei ſtudium perſecutionis acerba ferebant; ibi paſſus eſt, ibi coronatus. Itaque illic quo hoſpes advenit, domicilium immortalitatis perpetuæ collocavit.* Ambroſ. *in Pſal.* 118. *pag.* 1234.

(*f*) *Laurentius qui aurum Eccleſiæ maluit erogare pauperibus, quam perſecutori reſervare, pro ſingulari ſuæ interpretationis vivacitate ſacram martyrii accepit coronam.* Ambroſ. *De Officiis, lib.* 2. *pag.* 104.

(*g*) *Hæc duodecim annorum martyrium feciſſe traditur.* Ambroſ. *De Virgin. lib.* 1. *pag.* 147.

(*h*) *Dicet aliquis cur exemplum attuliſti ..... Theclæ, quam Gentium Doctor inſtituit? Da hujuſcemodi doctorem, ſi diſcipulam requiris?* Ambroſ. *lib.* 2. *De Virgin. pag.* 167.

(*i*) Idem, *lib.* 3. *De Virg. p.* 183. 184.

(*k*) *Sed quid alienigenis apud te ſoror, utor exemplis, quam hereditariæ caſtitatis inſpirata ſucceſſio parentis infuſione martyrii erudivit? .... Qui enim fieri poſſet ut ſancta Sotheris tibi non eſſet mentis author, cui author eſt generis?* Idem, *ibid. pag.* 184.

(*l*) *Cui, Conſtantino, licet baptiſmatis gratia in ultimis conſtituto omnia peccata*

cru en Jeſus-Chriſt ; qu'il ne fut batiſé que ſur la fin de ſa vie ; qu'Helene (*a*) ſa mere avoit été une ſimple hôteliere avant que d'épouſer Conſtance Chlore pere de Conſtantin. Après que ſon fils ſe fut rendu maître de l'Orient, elle eut la dévotion d'aller viſiter les ſaints lieux. Arrivée (*b*) à Jeruſalem, l'Eſprit ſaint lui inſpira de faire une recherche exacte du bois de la Croix ſur laquelle le Sauveur avoit été attaché. Elle monta au Calvaire, & y étant : » Voilà, dit-elle, le lieu du combat, où eſt donc le monument » de la victoire ? Je cherche l'étendart de notre ſalut & je ne le » trouve point. Sera-t-il dit que je logerai dans une demeure au- » guſte & royale, pendant que la Croix de notre Seigneur ſera » dans la pouſſiere ? Que je demeurerai dans des palais, pendant » que le triomphe de Jeſus-Chriſt ſera caché ſous des ruines, & » que cette palme de la vie éternelle demeurera dans l'obſcurité ? » Comment puis-je croire que je ſuis rachetée, ſi l'inſtrument de » ma redemption ne paroît pas viſiblement ? Je connois trop vos » ruſes, ô démon, vous avez eu deſſein de cacher l'épée qui vous » a donné la mort ; mais l'exemple d'Iſaac m'inſtruit de ce que je » dois faire : il a fait déboucher les puits que les étrangers avoient » couverts, & n'a pas permis que l'eau fût cachée. Découvrons » donc cette ruine, afin que la vie ſoit viſible à tout le monde. » Ouvrons la terre afin que l'inſtrument de notre ſalut éclate viſi- » blement. « Sainte Helene fit découvrir la terre & ôter la pouſſiere ; après quoi elle trouva trois croix qui avoient été enſevelies

---

*dimiſerit, tamen quod primus Imperatorum credidit, & poſt ſe hereditatem fidei principibus dereliquit, magni meriti locum reperit.* Ambroſ. *De obitu Theodoſii, pag.* 1209.

(*a*) *Stabulariam hanc primo fuiſſe adſeruntſic cognitam Conſtantio feniori, qui poſtea regnum adeptus eſt.* Idem, *ibid.*

(*b*) *Venit ergo Helena, cœpit reviſere loca ſancta, infudit ei Spiritus ut lignum Crucis requireret, acceſſit ad Golgotha, & ait : Ecce locus pugnæ, ubi eſt victoria ? Quæro vexillum ſalutis, & non invenio. Ego, inquit, in regnis, & crux Domini in pulvere ? Ego in aureis, & in ruinis Chriſti triumphus ; ille adhuc latet, & latet palma vitæ æternæ ? Quomodo me redemptam arbitror, ſi redemptio ipſa non cernitur ? Video quid egeris, diabole, ut gladius quo peremptus es, obſtrueretur. Sed Iſaac obſtructos ab alienigenis puteos eruderavit, nec latere aquam paſſus eſt : tollatur igitur ruina ut vita appareat .... Aperit itaque humum, decutit pulverem : tria patibula confuſa reperit, quæ ruina contexerat, inimicus abſconderat : ſed non potuit obluterari Chriſti triumphus. Incerto hæret : hæret ut mulier ; ſed certam indaginem Sanctus Spiritus inſpirat eo quod duo latrones cum Domino crucifixi fuerint. Quærit ergo medium lignum. Sed poterat fieri ut patibula inter ſe ruina confunderet, caſus inverteret. Redit ad Evangelii lectionem, invenit quia in medio patibulo prælatus titulus erat :* Jeſus Nazarenus Rex Judæorum. *Hunc colluta eſt ſeries veritatis, titulo crux patuit ſalutaris ..... Habeat Helena quod legat, unde crucem Domini recognoſcat. Invenit ergo titulum, regem adoravit, non lignum utique ; quia hic Gentilis eſt error, & vanitas impiorum : ſed adoravit illum qui pependit in ligno ; ſcriptus in titulo .... Quæſivit clavos quibus crucifixus eſt Dominus, & invenit.* Ambroſ. *De obitu Theodoſii, pag.* 1210. 1211.

ſous une même ruine, que le démon notre ennemi avoit fait cacher confuſément. Mais il n'étoit pas poſſible que le triomphe de Jeſus-Chriſt demeurât inconnu. L'Imperatrice, après avoir été quelque tems incertaine de ce qu'elle feroit à la vûe de ces trois croix, ſe ſouvint que deux larrons avoient été crucifiés avec Jeſus-Chriſt: elle chetche la Croix qui étoit au milieu des deux autres. Mais craignant que l'ordre n'en eût été changé par quelque évenement, elle recourt encore une fois à la lecture de l'Evangile, qui lui apprend qu'au haut de la Croix du Sauveur il y avoit cette inſcription: *Jeſus de Nazareth Roi des Juifs.* Elle trouva l'inſcription & la Croix, & adora le Roi dont le nom y étoit écrit; car ce ne fut point le bois qu'elle adora, n'ayant pû le faire ſans tomber dans l'erreur des Payens, mais elle adora celui qui avoit été attaché à la Croix. Elle employa un des cloux qui avoient ſervi à attacher le Sauveut, à faire (*a*) un frein pour le cheval de Conſtantin ſon fils; & d'un autre elle lui en fit un diadême qu'elle enrichit de perles. S. Ambroiſe appelle le pape Libere un ſaint (*b*) homme; ſaint Athanaſe le ſoutien (*c*) de la foi; & ſaint Simplicien évêque de Milan après lui, un homme (*d*) capable de pénetrer dans les plus grands myſteres de la religion, & qui pour ſe rendre habile dans la ſcience eccleſiaſtique avoit parcouru preſque toute la terre. Il ſemble dire (*e*) que ſaint Aſchole de Theſſalonique lui avoit apparu après ſa mort pour lui en donner des nouvelles. Il remarque que l'empereur Valentinien, avant que de parvenir à l'empire, (*f*) avoit confeſſé la foi ſous Julien l'*Apoſtat.* Il donne à Gratien (*g*) le titre de *très-Chrétien*, loue ſon zele pour la foi &

(*a*) *De uno clavo frenos fieri præcepit, de altero diadema intexuit: unum ad decorem, alterum ad devotionem vertit .... Miſit itaque filio ſuo Conſtantino diadema gemmis inſignitum, quas pretioſior ferro innexas crucis redemptionis divinæ gemma connecteret. Miſit & frænum, utroque uſus eſt Conſtantinus, & fidem tranſmiſit ad poſteros reges.* Ambroſ. *De obitu Theodoſii, pag.* 1210. 1211.

(*b*) *Quoniam quæ habuimus ſuperioribus libris digeſſimus, tempus eſt ſoror ſancta, ea quæ mecum conferre ſoles, beatæ memoriæ Liberii præcepta revolvere; ut quò vir ſanctior, eò ſermo accedat gratior.* Ambroſ. *lib.* 3. *De Virgin. pag.* 173.

(*c*) *Sed ſanctæ memoriæ Athanaſii qui quaſi columen fidei fuit, & veteris ſanctitatis Patrum noſtrorum in conciliis definita ſervamus.* Ambroſ. *Epiſt.* 19. *ad Theodoſ. pag.* 818.

(*d*) *Sed quid eſt quod ipſe dubites, & à nobis requiras; cum fidei & adquirendæ cognitionis divinæ gratia totum orbem peragraveris & quotidianæ lectioni nocturnis ac diurnis vicibus omne vitæ hujus tempus deputaveris, acri præſertim ingenio etiam intelligibilia complectens.* Ambr. *Epiſt.* 65. *Simpliciano, pag.* 1052.

(*e*) Ambroſ. *Epiſt.* 15. *Anaſolio, p.* 819.

(*f*) *Niſi forte vilis quibuſdam tanti Imperatoris æſtimatur ſententia, cujus & fides confeſſionis conſtantiâ comprobata eſt, & ſapientia melioratæ reipublicæ profectibus prædicatur.* Ambroſ. *Epiſt.* 21. *Valentin. pag.* 860.

(*g*) Ambroſ. *Epiſt.* 1. *ad Gratian. pag.* 752. 753.

ſon reſpect pour les Evêques. En parlant (*a*) de ſes enfans il n'en fixe pas le nombre, & ne dit pas même s'ils ſurvécurent à ce Prince. Julien l'*Apoſtat* ayant (*b*) voulu faire rebâtir le Temple de Jeruſalem, en haine de la religion Chrétienne, un feu divin & miraculeux brûla tous ceux qui avoient commencé à y travailler. Ce fut auſſi ſous le regne de ce Prince impie, que les Juifs (*c*) brûlerent un grand nombre d'Egliſes en differentes villes & en differentes provinces. Un Chrétien ayant (*d*) troublé un ſacrifice qu'on offroit aux faux dieux & renverſé l'autel ſur lequel on l'offroit, fut pris & condamné à mort ; ce qui le fit regarder dans l'Egliſe comme Martyr : mais on y fit paſſer pour excommunié celui qui l'avoit condamné à mourir, & qui apparemment étoit Chrétien. Saint Ambroiſe (*e*) remarque que quoique les Ariens ne reconnuſſent pas le Fils comme égal au Pere, ils ne laiſſoient pas de l'adorer, en quoi leurs actions ne s'accordoient pas avec leur doctrine ; que (*f*) ce qui porta les Peres du Concile de Nicée à ſe ſervir du terme de *Conſubſtantiel*, fut qu'ils remarquerent par une lettre d'Euſebe de Nicomedie qui fut lûe en plein Concile, que ce mot faiſoit peur aux Ariens & qu'il ſappoit leur hereſie par le fondement ; que (*g*) ſous les empereurs Ariens il s'étoit trouvé des Evêques, des Clercs & des perſonnes puiſſantes qui, pour ſe conſerver les bonnes graces du Prince, avoient abandonné la verité & embraſſé l'erreur, tandis que le peuple étoit demeuré ferme dans la foi. Saint Ambroiſe (*h*) comptoit plus de ſix mille ans depuis la création du monde ; & ne donnoit à l'année lunaire, ſuivant le calcul des Hebreux, que (*i*) trois cens jours. Il dit des (*k*) Gentils, qu'ils n'adoroient les idoles que parce qu'ils croyoient

(*a*) Ambroſ. *De Fide, lib.* 1. *c.* 10. *p.* 470.

(*b*) *Non audiſti Imperator, quia cum juſſiſſet Julianus reparari templum Jeroſolymis, qui faciebant repurgium, igne flagrarunt ?* Ambroſ. *Epiſt.* 40. *ad Theodoſ. pag.* 949.

(*c*) *At certè ſi jure Gentium agerem, dicerem quantas Eccleſiæ baſilicas Judæi tempore Juliani incenderint ..... Eccleſia non vindicata eſt, vindicabitur ſynagoga.* Ibid. *pag.* 950. 951.

(*d*) *Quanti ſe offerre habent tali optioni ; cum meminerint tempore Juliani illum, qui aram dejecit, & turbavit ſacrificium, damnatum à judice fuiſſe martyrium. Itaque numquam alias ille judex, qui audivit eum, niſi perſecutor habitus eſt : nemo illum congreſſu, nemo illum oſculo dignum putavit.* Ibid.

(*e*) *Sed ſi alienum putant, cur adorant eum, cum ſcriptum ſit :* Neque adorabis Deum alienum ; *aut ſi non adorant fateantur, & finis eſt ; ne quem ſub religioſi nominis profeſſione decipiant.* Ambroſ. *lib.* 1. *De Fide, cap.* 11. *pag.* 457.

(*f*) *Hæc cum lecta eſſet epiſtola in concilio Nicæno, hoc verbum,* Conſubſtantialis, *in tractatu fidei poſuerunt Patres, quia id viderunt adverſariis eſſe formidini ; ut tanquam evagmato ab ipſis gladio ipſorum neſandæ caput hæreſos amputarent.* Ambroſ. *lib.* 3. *De Fide, cap.* 15. *pag.* 518.

(*g*) Idem, *in Pſal.* 118. *pag.* 1187.

(*h*) Idem, *lib.* 7. *in Luc. pag.* 1412.

(*i*) Idem, *lib.* 4. *in Hexaëmeron, cap.* 5. *pag.* 74.

(*k*) Idem, *in Pſal.* 118 *pag.* 1095.

qu'elles étoient des images de Dieu ; que (*a*) de ſon tems la plus grande partie des Sénateurs étoient Chrétiens ; que le (*b*) Danube ſéparoit l'empire Romain des pays occupés par les Barbares, & que (*c*) le Rhin étoit regardé comme un rempart de l'Empire.

## ARTICLE VIII.

### *Jugement des Ecrits de ſaint Ambroiſe ; Catalogue des éditions qu'on en a faites.*

Jugement des écrits de S. Ambroiſe. Sa methode dans l'explication de l'Ecriture.

I. LEs écrits de ſaint Ambroiſe ont cet avantage, qu'ils plaiſent & inſtruiſent en même-tems. Autant remplis de majeſté, de force & de vivacité, que d'agrémens, de douceur & d'onction, il y a peu de verités importantes de la religion, ſoit ſpeculatives, ſoit morales, qui ne s'y trouvent ſolidement établies & développées avec netteté : ce qui les a fait mettre preſque auſſitôt qu'ils ont été rendus publics, au nombre des livres que (*d*) l'Egliſe s'eſt propoſé pour regle de ſa foi. Ordinairement l'Ecriture ſainte y eſt expliquée dans un ſens moral & allegorique, mais ſaint Ambroiſe n'y néglige pas pour cela le ſens litteral : il en donne très-ſouvent l'explication, & le fait avec tant de juſteſſe, que ſaint Auguſtin (*e*) a cru pouvoir le qualifier de docte interpréte des ſaintes Ecritures, & d'homme très-ſavant dans leur intelligence. Il eſt vrai que ſaint Ambroiſe a ſouvent recours aux écrits des anciens, qui avant lui ont travaillé ſur cette matiere, comme à ceux d'Origene, de ſaint Hippolyte, de Didyme, de ſaint Baſile & de Philon ; mais il le fait en ſe rendant maître de leurs penſées, & non en copiant leurs paroles. S'il ne les cite pas & ne leur en fait pas honneur, c'eſt que le nom d'Origene que l'on avoit rendu odieux dans l'Egliſe par les erreurs que l'on répandoit ſous ſon nom, l'auroit rendu lui-même ſuſpect ; & qu'il ne convenoit pas qu'en ſupprimant le nom d'un écrivain auſſi celebre que l'avoit été

(*a*) Ambroſ. *Epiſt.* 17. *pag.* 825.
(*b*) Idem, *lib.* 2. *in Hexæm. c.* 3. *p.* 28.
(*c*) Ibidem.
(*d*) *Poſt horum Conciliorum authoritatem, & cuſtodienda, & recipienda, & decernimus, & mandamus*, Opuſcula *beati Cypriani martyris* .... Item *opuſcula beati Ambroſii, Mediolanenſis Epiſcopi.* Concil. Rom. *ſub Gelaſio, anno* 494. *tom.* 4. *Concil. pag.* 1262.

(*e*) *Has ſententias de re tanta virorum tantorum* (*Ambroſii & Hieronymi*) *non ob hoc interponere volui, ut cujuſquam hominis ſenſum tanquam ſcripturæ canonicæ authoritatem ſequendum arbitrarer : ſed ut illis qui aliter ſapiunt, conentur mente videre quod verum eſt & in ſimplicitate cordis quærere Deum, ne tam doctos divinorum eloquiorum tractatores temerè reprehendant.* Auguſtin. *Epiſt.* 147. *num.* 14.

Origene, il en nommât d'autres dont il avoit également profité. La connoiſſance de la langue grecque, que ſaint Ambroiſe poſſedoit parfaitement, le mettoit en état de choiſir dans les écrits de ces grands hommes ce qu'ils avoient dit de mieux touchant les verités de la religion, & d'en enrichir ſes propres ouvrages; & il faut avouer que leurs lumieres lui étoient neceſſaires, s'étant trouvé tout-à-coup Evêque ſans aucune connoiſſance des matieres eccleſiaſtiques, & obligé toutefois d'en traiter tous les jours & de les enſeigner même aux autres. Mais il puiſa auſſi ſa doctrine dans les divines Ecritures, qu'il appelle une mer, où l'on trouve les énigmes & les plus profonds myſteres des Prophétes, & où ſont ces fontaines d'eau vive, qui rejailliſſent juſques dans la vie éternelle. Pour en pénetrer les ſens les plus cachés, il examine les divers ſens de la lettre de l'Ecriture, & ſe ſert à cet effet non-ſeulement de la verſion des Septante qu'il ſuit ordinairement, mais auſſi de celles d'Aquila, de Symmaque, de Theodotion & de quelques-autres anciennes qu'il ne nomme pas, & auſquelles il ne s'arrête pas toujours, remarquant (*a*) prudemment que les traductions de l'hebreu en grec & du grec en latin, ayant coutume d'affoiblir en quelque maniere le ſens du texte original, on doit beaucoup s'étudier à le bien prendre.

Epiſt. 2. ad Conſtant.

II. Sa morale eſt pure, & tous les traités qu'il a compoſés ſur ce ſujet ſont excellens. Mais il s'eſt comme ſurpaſſé lui-même dans l'explication du Pſeaume cent dix-huitiéme: rien n'eſt plus beau ni plus édifiant; c'eſt un tréſor de verités morales & de maximes de la vie chrétienne, traitées avec autant d'eſprit & d'éloquence, que de zele & de pieté.

Ses œuvres de morale.

III. Ses ouvrages ſur la Foi, ſur la divinité du Saint-Eſprit & ſur l'Incarnation ſont écrits avec beaucoup d'exactitude, & de la maniere (*b*) qu'il convenoit de traiter de ſi grands myſteres. On y voit un (*c*) homme de Dieu, un Catholique qui défend des verités pour leſquelles il avoit déja expoſé ſon ſang & ſa vie.

Ses œuvres de controverſe.

IV. Tous ces ouvrages ont merité à ſaint Ambroiſe le titre de

Titres que

(*a*) *Senſus ergo nobis ſpectandus eſt ſemper: quem etiam ipſum frequens tranſlatio ex hebræo in græcum, ex græco in latinum adtenuare conſuevit.* Ambroſ. *in Pſal.* 37. *num.* 49.

(*b*) *Sanctus Ambroſius cum agat rem magnam de Spiritu Sancto, ut cum Patri & Filio demonſtret æqualem, ſubmiſſo tamen dicendi genere utitur, quoniam res ſuſcepta non ad ornamenta verborum aut ad flectendos animos, rerum documenta deſiderat.* Auguſtin. *lib.* 4. *De doctrina Chriſti, cap.* 21. *num* 46.

(*c*) *Ecquis hæc dicit? Homo Dei catholicus & catholicæ veritatis adverſus hæreticos uſque ad periculum ſanguinis defenſor acerrimus.* Auguſtin. *lib.* 2. *contra Julian. cap.* 9.

ſes ouvrages lui ont mérités.

très-illuſtre (*a*) Docteur de l'Egliſe, de Fortereſſe (*b*) de la Foi, d'Orateur (*c*) Orthodoxe; & l'ont fait regarder comme une lumiere (*d*) qui a éclairé toutes les contrées d'Occident.

Son ſtyle.

V. Son ſtyle eſt proportionné aux matieres qu'il traite. Concis dans les termes, il eſt abondant dans les penſées. Ses diſcours ſont comme (*e*) une ſource d'où coule ſans ceſſe la douceur du lait, où la ſubtilité ſe trouve jointe à la gravité, & l'agrément du langage à la force de la perſuaſion. Ses lettres ſont écrites avec beaucoup de politeſſe, & on y remarque aiſément le ſtyle d'un homme de naiſſance & élevé à la cour; particulierement dans celles qui ſont adreſſées aux empereurs Theodoſe & Valentinien.

Editions de ſes œuvres.

VI. Nous ne connoiſſons point de plus ancienne édition des œuvres de ſaint Ambroiſe que celle de Maffellus Venia, religieux de l'ordre de ſaint Auguſtin : elle eſt ſans date & ſans nom d'imprimeur, le lieu même de l'impreſſion n'y eſt pas marqué; mais comme elle eſt dediée à Ambroiſe Corano, General de cet Ordre, mort en 1485. on ne peut la mettre plus tard. La ſuivante eſt de Milan en 1490. par les ſoins de Cribellius: elle eſt aſſez ſemblable, pour les caracteres, à celle de Maffellus: mais toutes les deux ne renferment que peu d'ouvrages de ſaint Ambroiſe. Amerbach en entreprit une plus ample, qu'il diviſa en trois tomes *in fol.* elle fut imprimée à Baſle en 1492. Le premier de ces tomes contient les livres des Offices & les autres opuſcules de S. Ambroiſe: le ſecond, ſes ouvrages ſur l'ancien & le nouveau Teſtament: le troiſiéme, ſes lettres, ſes ſermons & ſes autres écrits. La diviſion des livres en chapitres, & les ſommaires qui s'y trouvent à la tête de chaque chapitre ſont de la façon de Jean de la Pierre, Chartreux de Paris, mais avec peu d'exactitude. Cette édition eſt d'ailleurs très-fautive: on la réimprima néanmoins en la même ville en 1506. chez Jean Petri de Langendorf, en trois petits volumes *in folio*, avec un indice fort ample, intitulé: *Regiſtrum floriferum*, dont Conrad Leontorius, moine de Cîteaux, a fait l'éloge en vers & en proſe. L'édition d'Eraſme eſt plus ample & plus correcte,

(*a*) *Ambroſius clariſſimus doctor in Eccleſia.* Lib. 12. *De Offic. Eccleſ. cap.* 25.

(*b*) *Qui Valentinianus eminentiſſimum catholicæ fidei arcem Ambroſium perfida obſidione venavit.* Beda, *lib. De temporatione, ad ann.* 381.

(*c*) *Ambroſius Mediolanenſis Epiſcopus ſanctus, arx fidei, orator Catholicus.* Marcellin. Comes, *in Chronic. ad conſulatum Arcad. IV. & Honor. III.*

(*d*) *Rurſum & apud Ambroſium qui omnes partes Heſperias illuſtravit.* Libellus ſynodicus, *apud* Baluſium, *pag.* 947.

(*e*) *Sanctus quoque Ambroſius lactei ſermonis emanator cum gravitate acutus, perviolenta perſuaſione dulciſſimus.* Caſſiodor. *De divin. Lection. cap.* 20.

quoique

quoique défectueuſe en beaucoup de choſes, Eraſme y donnant trop à ſes conjectures, & s'y appuyant plus ſur ſes propres lumieres que ſur l'autorité des manuſcrits. Elle parut pour la premiere fois à Baſle chez Froben en 1527. en quatre tomes qui ſont deux *in folio :* les œuvres morales de ſaint Ambroiſe ſont dans le premier tome ; les polemiques dans le ſecond ; les oraiſons, les lettres, les ſermons dans le troiſiéme ; les commentaires dans le quatriéme. On l'imprima pour la ſeconde fois à Paris en 1529. & depuis en 1539. ou ſelon Bellarmin en 1540. chez Chevalon en deux volumes *in folio.* Ces deux éditions ſont plus correctes que celle de Baſle en 1527. & augmentées de quelques traités & de notes marginales. Froben en donna lui-même une autre édition en 1538. & pour la rendre plus correcte que la premiere qu'il avoit imprimée, il fit revoir celle-ci ſur divers manuſcrits. Eraſme, Gelenius & quelques-autres habiles gens l'aiderent dans ce travail. Quelques ſoins qu'ils ſe fuſſent donnés pour rendre le texte de ſaint Ambroiſe dans ſa pureté, il y eut des endroits défectueux qui leur échapperent. Louis le Mire en corrigea quelques-uns, & en prit occaſion de faire réimprimer les œuvres de ſaint Ambroiſe. Cette édition fut commencée en 1549. en deux volumes *in folio*, à Paris chez la veuve Guillard & Guillaume des Bois, & ne s'acheva qu'en 1551. J'en trouve une dans la même ville en 1549. chez Ouën Petit. Quelques années après un Chanoine régulier de ſaint Martin de Louvain, nommé Jean Coſtier, ayant revû les Lettres de ſaint Ambroiſe ſur un ancien manuſcrit de ſaint Laurent de Liege, & ſes autres ouvrages ſur divers manuſcrits, dont le meilleur avoit été apporté d'Angleterre en Flandre, entreprit une nouvelle édition de toutes les œuvres de ce Pere, où il avoit, dit-il, corrigé plus de deux mille fautes. Elle parut à Baſle en 1555. chez Epiſcopius, & en 1567. en trois volumes *in fol.* Gelenius, qui prit ſoin de cette derniere édition, y ajouta les notes de Nannius, & la vie de ſaint Ambroiſe par le Diacre Paulin ; avec celle que Jean Coſtier en avoit faite. Geſnerus & Junius parlent d'une édition de Lyon en 1559. chez Frelon, par les ſoins de deux Franciſcains : mais ce qu'en dit Junius ne fait gueres d'honneur à ces deux Religieux ni à leur travail. Celle de Jean Gillot, à Paris en 1569. en trois volumes *in folio*, chez Guillaume Merlin & compagnie, effaça toutes les précedentes, dont elle n'avoit pas les défauts. Elle eut toutefois peu de cours, à cauſe de celle de Rome qui commença à voir le jour dès l'année 1579. & fut achevée dans les ſuivantes 1580. 1581. 1582. & 1585. Elle

eſt diſtribuée en cinq tomes, dont les quatre premiers étoient finis dès l'an 1582. mais le cinquiéme ne fut rendu public que ſous le pontificat de l'éditeur, à qui Jean-Baptiſte Bandini le dédia. C'étoit Felix de Montalte, Cordelier, qui de General de ſon Ordre parvint au cardinalat, & enſuite à la papauté ſous le nom de Sixte V. Il avoit travaillé à l'édition des œuvres de S. Ambroiſe, n'étant encore que Cordelier, par l'ordre des papes Pie IV. & Pie V. Divers voyages lui firent interrompre ſon travail: mais l'ayant repris depuis ſa promotion au cardinalat, il l'acheva avec le ſecours de pluſieurs gens habiles, ſur qui néanmoins il paroît qu'il ſe fia un peu trop; car donnant, comme avoient fait avant eux pluſieurs éditeurs, plus à leurs conjectures qu'à l'autorité des manuſcrits, ils firent dans le texte de ſaint Ambroiſe pluſieurs changemens dont ils auroient dû ſe diſpenſer: mais peut-être n'avoient-ils en vûe que d'adoucir certains termes qui leur paroiſſoient un peu trop durs, ou de rendre les explications de ce Pere plus conformes à la ſuite de l'Ecriture. Les deux changemens les plus conſiderables qu'ils ayent faits, ſont l'un au chapitre 41. du premier livre des Offices, où ils ont fait dire à ſaint Laurent, en parlant au pape ſaint Sixte: *Experire utrum idoneum miniſtrum elegeris, cui commiſiſti Domini ſanguinis diſpenſationem;* au lieu que dans toutes les éditions précedentes comme dans tous les manuſcrits on lit: *Dominici ſanguinis conſecrationem.* L'autre changement eſt dans le livre quatriéme des Sacremens, chapitre 4. où dans cette periode: *Si ergo tanta vis eſt in ſermone Domini Jeſu ut inciperent eſſe quæ non erant, quanto magis operatorius eſt ut ſint quæ erant & in aliud commutentur?* l'édition romaine en a changé ainſi la derniere partie: *Quanto magis operatorius eſt, ut quæ erant in aliud commutentur?* Mais quelque conſiderable que paroiſſe ce changement, on peut dire que le cardinal Montalte ne le fit pas ſans raiſon; puiſque ſelon la remarque de Lanfranc, il y avoit des exemplaires qui liſoient de même; & que d'ailleurs l'omiſſion de ces paroles *ut ſint quæ erant*, ne change rien au raiſonnement de ſaint Ambroiſe qui ſe réduit à dire: qu'étant beſoin d'une moindre puiſſance pour changer un être qui eſt déja, en un autre, que pour tirer cet être du néant & le faire exiſter, la parole de Dieu qui a pû créer tous les êtres lorſqu'ils n'étoient pas, peut à plus forte raiſon faire qu'un être qui étoit déja, ſoit changé en un autre, c'eſt-à-dire le pain au Corps de Jeſus-Chriſt; car il s'agit là du changement qui ſe fait dans l'Euchariſtie. Au reſte, l'édition romaine fut reçue avec applaudiſſement de tout le monde, & préferée à toutes les préce-

dentes, excepté par quelques critiques qu'elle mit de mauvaiſe humeur ſans beaucoup de raiſon. Elle eut tant de cours en France, qu'il s'en fit dans Paris juſqu'à ſix impreſſions differentes, ſavoir en 1586. 1603. 1614. 1632. 1642. & 1665. Saumaiſe, dans une lettre qu'il écrivit ſous le nom de Simplicius Verinus à Juſtus Pacius, dit que ceux qui prirent ſoin de l'édition de 1586. la défigurerent & la corrompirent en beaucoup d'endroits, enſorte qu'elle lui étoit fort ſuſpecte. Celle de Rome fut retouchée & réimprimée par les ſoins de Ferdinand Velloſili, évêque de Lugo, à Cologne, en 1616. & enrichie de quelques notes. Elle eſt comme les précedentes en deux volumes *in folio*. Juſques-là on s'étoit contenté de revoir les œuvres de ſaint Ambroiſe ſur les manuſcrits, & l'on n'avoit pas diſtingué ſes veritables écrits d'avec ceux qui ſont douteux, ou qui portent fauſſement ſon nom. On a fait l'un & l'autre dans l'édition de Paris commencée en 1686. & achevée en 1690. en deux volumes *in folio*, chez Jean-Baptiſte Coignard. Dom Jacques de Friche & dom Nicolas le Nourri, tous deux Benedictins de la Congrégation de ſaint Maur, à qui on en eſt redevable, ont collationné le texte de ſaint Ambroiſe ſur un grand nombre de manuſcrits, dont on voit le catalogue à la fin de chaque volume; marqué au bas des pages les differentes leçons; expliqué par des notes marginales les difficultés qui ſe trouvent dans le texte, & mis à la tête de chaque ouvrage une diſſertation critique qui en fait connoître l'auteur & l'époque, avec un précis de ce qu'il contient. Ils ont de plus renvoyé dans un appendice, tous les écrits qui portent à faux le nom de ſaint Ambroiſe, avec les raiſons qu'on a de les rejetter: enſorte que le lecteur n'eſt plus en danger de lire comme de ſaint Ambroiſe, ce qui n'eſt pas de lui; ce qui rend leur édition autant utile & commode qu'elle eſt belle. Les écrits de ce Pere y ſont diſtribués dans un ordre aſſez naturel. On y trouve d'abord tout ce qu'il a fait ſur l'Ecriture ſainte; enſuite ſes œuvres morales, puis celles de controverſes, & enfin ſes lettres, rangées ſuivant l'ordre de leurs dates, lorſqu'elles ſont connues. Mais avec toute leur exactitude dom de Friche & dom le Nourri n'ont pû éviter la critique de Richard Simon, qui leur reproche peu d'exactitude dans leurs notes, & d'avoir laiſſé dans le texte de ſaint Ambroiſe des leçons qui ne s'accordent point avec ſes explications. Il eſt à eſperer que dans la nouvelle édition que D. Louis Lemeraut, Bibliothecaire de l'Abbaye de ſaint Germain, nous promet, les citations, ſurtout celles qui ſe trouvent dans les obſervations critiques à la tête

Rich. Sim. Epiſt. critic. pag. 74.

de chaque ouvrage, ſeront plus exactes que dans la précedente. Geſnerus marque une édition du livre De la foi en la reſurrection, à Baſle en 1528. chez Henri Pierre, ſans nom d'auteur. Les livres des Offices & celui du bien de la mort, ſe trouvent dans le quatriéme tome de la Bibliotheque aſcetique des Peres, à Paris en 1663. chez Frederic Leonard. Longtems avant ce tems-la on avoit imprimé ſéparément les livres des Offices : on en a une édition *in* 4°. très-ancienne, mais ſans date ni nom d'imprimeur; une autre en même forme, de Guiot Marchand, en 1494. & une encore *in* 4°. de Jean Petit, en 1504. ces deux dernieres ſont de Paris. Vaſcoſan les remit ſous preſſe en 1533. *in quarto*, revûs par Eraſme. Ils virent auſſi le jour à Anvers en un volume *in* 8°. en 1542. à Veniſe en 1553. *in* 16. à Paris en 1565. & 1583. *in* 16. par les ſoins de Piſtorius; celle de 1583. fut faite chez Nivelle: cet ouvrage fut encore imprimé à Mayence en 1602. *in* 8°. avec les livres des Offices de Ciceron; & en 1612. *in* 12. ſans les livres de cet Orateur; à Paris en 1609. *in* 16. & à Milan la même année *in* 8°. Cette derniere édition contient avec les livres des Offices de ſaint Ambroiſe, ſa lettre aux Evêques d'Emilie, ſur le jour de la pâque, avec les notes de Bucherius, & le traité De la dignité ſacerdotale, qui paſſoit alors pour être de ſaint Ambroiſe. François Catani, Chanoine de Florence, fit imprimer en italien les livres des Offices qu'il avoit lui-même traduits: ſon édition eſt de l'an 1588. *in* 4°. à Florence. Dès 1560. il traduiſit & fit imprimer en la même ville l'Hexameron de ce Pere : cette traduction eſt très-rare. Il parut une autre édition des Offices en caſtillan à Salamanque en 1574. *in* 8°. de la traduction de Diego Garcias. Nous en avons auſſi deux éditions françoiſes, toutes deux à Paris, l'une en 1588. par Jacques Tigeon; l'autre en 1689. par Jean-Baptiſte Morvan de Bellegarde, Prêtre. La premiere eſt *in* 8°. & contient outre les Offices de S. Ambroiſe quatre de ſes lettres & ſon diſcours contre Auxence. Ces lettres ſont les vingt-neuf, trente & trente-deux dans les anciennes éditions, & les quarante, dix-huit, vingt-une & vingt dans la nouvelle. La premiere eſt à l'empereur Theodoſe; les deux ſuivantes à Valentinien, au ſujet de l'autel de la Victoire; la quatriéme à ſa ſœur Marcelline. Celles à Valentinien furent imprimées ſéparément avec la requête de Symmaque, à Paris chez Camuſat en 1646. *in* 12. & à Baſle en 1549. chez Froben: mais cette derniere édition eſt latine, & renferme quelques lettres du Grand-Turc, miſes en cette langue par le Chevalier Landin. Il y a encore une édition particuliere du livre des Myſte-

Geſner. in Biblioth. pag. 36.

res, faite à Anvers chez Jean Steelſius en 1534. & ce ſemble encore à Hanau en 1527. ſous le titre d'*Euchariſtie*. Enfin le pere Joſeph Duranty de Bonrecüeil, Prêtre de l'Oratoire, fit imprimer en françois, à Paris chez Alix en 1729. les œuvres de ſaint Ambroiſe ſur la virginité, avec des notes, & une diſſertation préliminaire ſur les Vierges, qui merite d'être lûe.

## CHAPITRE V.

### *Diodore, Evêque de Tarſe & Confeſſeur.*

Diodore né à Antioche, étudie à Athenes. Ses vertus.

I. DIODORE, que l'on qualifie ordinairement de Tarſe, du nom de la ville dont il fut Evêque, pour le diſtinguer d'un autre Diodore qui vivoit en même-tems & qui remplit le ſiége de Tyr, nâquit à (*a*) Antioche dans les commencemens du quatriéme ſiécle de l'Egliſe, d'une (*b*) famille illuſtre. Il étudia les belles lettres à (*c*) Athenes, & y fit de grands progrès; car c'étoit un eſprit (*d*) appliqué, qui aimoit le travail & l'étude. De retour à Antioche, il ſe mit ſous (*e*) la conduite du bienheureux Sylvain, alors Prêtre de cette Egliſe & depuis Evêque de Tarſe, s'occupant comme les aſcetes des travaux (*f*) de la pieté, vivant dans la pauvreté & dans la pénitence la plus rigoureuſe, toujours appliqué à la priere, ou à la défenſe de la verité, & même à la prédication de la parole divine, autant que ſon état de laïque le lui permettoit. N'ayant (*g*) plus ſur la terre ni maiſon, ni table, ni lit, ni quoi que ce fût de propre, il ſe contentoit de la nourriture qu'il recevoit de ſes amis: mais ſes mortifications lui attirerent une foibleſſe d'eſtomac qui lui cauſoit de grandes douleurs.

Il ſoutient la foi contre Leonce d'Antioche en 348.

II. Les Euſebiens ayant été contraints en 348. de dépoſer Etienne d'Antioche, mirent en ſa place l'eunuque Leonce auſſi méchant que lui. C'étoit un homme livré à la faction d'Arius depuis le commencement, qui en avoit conſervé ſans aucune alteration les maximes les plus déteſtables, & dont les mœurs étoient très-corrompues. Saint Euſtathe d'Antioche qui connoiſſoit ſon impieté, n'avoit jamais voulu l'admettre dans ſon Clergé. Mais après que ce ſaint Confeſſeur eut été banni en l'an 330. les Ariens

(*a*) Hieronym. *in Catalogo, cap.* 119.
(*b*) Theodoret. *lib.* 4. *cap.* 22.
(*c*) Facundus, *lib.* 4. *cap.* 2.
(*d*) Photius, *cod.* 223. *pag.* 661.
(*e*) Baſil. *Epiſt.* 244. *pag.* 378.
(*f*) Theodoret. *lib.* 4. *cap.* 22.
(*g*) Facundus, *lib.* 4. *cap.* 2.

l'y reçurent & l'éleverent enfin à l'épiſcopat de cette ville. Comme il y avoit un grand nombre de Catholiques qui obéiſſoient aux Evêques Ariens, il (*a*) arrivoit que dans les aſſemblées, lorſqu'il falloit chanter la doxologie, les Catholiques diſoient : *Gloire au Pere, & au Fils & au Saint-Eſprit ;* & les autres : *Gloire au Pere, par le Fils dans le Saint-Eſprit ;* ce qui marquoit moins l'égalité des trois Perſonnes : Leonce embaraſſé par cette contrarieté, & n'oſant ſe déclarer contre les Catholiques parce qu'ils étoient en trop grand nombre, paſſoit (*b*) ce verſet, & on ne lui entendoit jamais dire que ces derniers mots : *dans les ſiécles des ſiécles.* Diodore & Flavien, quoiqu'ils ne fuſſent encore que laïques, prirent en cette occaſion la défenſe des dogmes apoſtoliques, animant jour & nuit tout le monde à la pieté, & les excitant par leur exemple à chanter ce verſet comme l'Egliſe a toujours continué depuis : *Gloire ſoit au Pere, & au Fils & au Saint-Eſprit.* Ce furent eux auſſi, ſelon Theodoret, qui apprirent les premiers à chanter les Pſeaumes de David à deux chœurs. Ils avoient encore la coutume d'aſſembler les Fidéles aux tombeaux des Martyrs, & d'y paſſer toute la nuit à chanter des hymnes & les louanges de Dieu. Leonce qui n'oſoit les empêcher à cauſe de l'amour que le peuple avoit pour eux, les pria de tenir ces aſſemblées dans les Egliſes, à quoi ils obéirent volontiers, connoiſſant la mauvaiſe intention de cet Evêque. En 350. ils lui demanderent la dépoſition d'Aëtius, menaçant Leonce s'il retenoit dans le Clergé un homme auſſi impie qu'Aëtius, de ſe ſéparer de ſa communion & d'aller porter leurs plaintes contre lui à l'empereur Conſtantius. Leonce ceda à leurs menaces & dépoſa Aëtius du diaconat. Ils eurent auſſi beaucoup de part à l'élection de ſaint Melece, qui en 361. fut mis ſur le ſiege d'Antioche. Ils demeurerent unis de communion avec lui, lors même qu'on l'eut dépoſé pour mettre Euzoïus à ſa place, & ils ſe ſéparerent entierement des Ariens.

Il défend la religion contre les Payens.

III. Diodore prit encore la défenſe de la religion Chrétienne contre les Payens, & les combattit avec tant (*c*) d'eſprit & de ſuccès, qu'il mérita les injures de Julien l'*Apoſtat.* Ce Prince dans une de ſes lettres qui eſt adreſſée (*d*) à l'hereſiarque Photin, appelle Diodore un magicien de Nazaréen, un ſophiſte rafiné de la religion champêtre des Chrétiens, qui avoit armé ſa miſerable langue contre les dieux du Paganiſme, qui avoit employé contre eux les

(*a*) Soſom. *lib.* 3. *cap.* 20.
(*b*) Theodoret. *lib.* 2. *cap.* 19.
(*c*) Facundus, *lib.* 4. *cap.* 2.
(*d*) Ibidem.

ſciences qu'Athenes lui avoit appriſes, & qui s'étoit malheureuſement rempli de toute la ſcience des pêcheurs, ſans avoir pris aucune teinture des myſteres des Payens. Il attribue à la vengeance de ſes dieux la mauvaiſe ſanté de Diodore, mais qui n'étoit que l'effet de ſa vie ſainte & pénitente.

Il prend ſoin de l'Egliſe d'Antioche, en 371. 372.

IV. L'hiſtoire ne nous apprend pas en quel tems Diodore fut élevé à la prêtriſe; mais il certain qu'il étoit Prêtre en 371. lorſque ſaint Melece banni d'Antioche pour la troiſiéme fois, laiſſa cette Egliſe ſans pilote & comme expoſée à un naufrage évident ſous la perſécution de Valens. Diodore & Flavien, tous deux Prêtres de cette Egliſe, dit (*a*) Theodoret, firent la même choſe ſous Valens qu'ils avoient faite ſous Conſtantius n'étant encore que laïques; & fendant (*b*) comme deux rochers, les flots de la perſécution avec une conſtance inébranlable, ils en rompirent l'impetuoſité & la violence. Ils prirent ſoin de gouverner le troupeau; & en même tems qu'ils s'oppoſoient aux loups par une conduite également ſage & genereuſe, ils donnoient aux brebis la nourriture ſpirituelle qui leur étoit neceſſaire. Flavien étoit le maître dans cette lice où l'on combattoit pour la foi, & il appliquoit Diodore au combat où il réuſſiſſoit le mieux: lui fourniſſant des raiſons & des paſſages de l'Ecriture contre les blaſphêmes d'Arius, ce qui n'empêchoit pas qu'il ne parlât lui-même contre les Ariens, ſoit en particulier, ſoit en public, rompant avec une facilité admirable leurs raiſonnemens captieux, & faiſant voir que leurs objections reſſembloient à des toiles d'araignées. Diodore, comme le remarque ſaint Chryſoſtome (*c*) enſeigna alors la verité à toute la ville d'Antioche au-delà de la riviere d'Oronte où elle s'étoit raſſemblée, Valens ayant ôté aux Catholiques les Egliſes qui étoient dans l'interieur de la ville. C'eſt là que Diodore, à la tête des Fidéles, ſoutenoit (*d*) comme une tour & briſoit comme un rocher les efforts des heretiques & tous les flots de la perſécution, faiſant jouir par ſa conſtance tout le corps de l'Egliſe d'un calme aſſuré & d'un repos tranquille au milieu de la tempête. Il apprenoit (*e*) au peuple ſuivant les maximes de David, de ſaint Paul & de Jeſus-Chriſt même, qu'il faut chanter les louanges du Seigneur en tout tems & en tout lieu, dans les champs & ſur les montagnes, dans la ville & dans les fauxbourgs, dans les maiſons & dans les places

(*a*) Theodoret *vit. Patr. cap.* 2.
(*b*) Idem, *lib.* 2. *hiſt. cap.* 19. *& lib.* 4. *cap.* 22.
(*c*) Chryſoſt. *De Diodoro, tom.* 3. *oper. pag.* 750. *novæ edition.*
(*d*) Facund. *lib.* 4. *cap.* 2.
(*e*) Theodoret. *vit. Patr. cap* 8.

publiques. Les Ariens chaſſerent les Catholiques du bord du fleuve : Diodore les conduiſit à la place d'armes, où il continua à les nourrir (*a*) des herbes ſpirituelles de la divine parole.

Il eſt chaſſé d'Antioche, en 372.

V. Son zele (*b*) pour la vraie foi & la force avec laquelle il en prenoit la défenſe devenant inſupportable aux Ariens, ils le chaſſerent lui-même : mais il revint pluſieurs fois ; & quelques efforts que fiſſent ces heretiques pour lui ôter la vie, Dieu le délivra de leurs mains. C'eſt ſans doute autant à cauſe des perſécutions qu'il eut à ſouffrir de la part des Ariens, que de l'auſterité de ſa vie, que ſaint (*c*) Chryſoſtome l'appelle un martyr vivant. Diodore chaſſé d'Antioche ſe retira auprès de ſaint Melece banni en Armenie ; & il y étoit lorſque ſaint Baſile y vint en 372. & il fut témoin (*d*) de ce qui ſe paſſa entre ces deux ſaints Evêques pour la pacification des Egliſes d'Arménie. Saint Baſile qui juſques là avoit aimé Diodore comme (*e*) diſciple du bienheureux Sylvain, le cherit & l'eſtima davantage depuis qu'il l'eut connu par lui-même & remarqué la (*f*) grace de la parole dont Dieu l'avoit enrichi, & dont beaucoup de ceux qui l'entendoient tiroient un grand profit pour leur ame. Il lia avec Diodore une union très-étroite : ſes calomniateurs lui en firent des reproches, on ne ſait pour quel ſujet ; mais ſaint Baſile n'y fit d'autre reponſe, ſinon (*g*) qu'il aimoit Diodore parce qu'il le meritoit. C'étoient ceux du (*h*) parti d'Euſtathe de Sebaſte qui faiſoient ce reproche à ſaint Baſile, fâchés apparemment que Diodore lui eût été favorable (*i*) dans ſon differend avec cet Evêque de Sebaſte, quelques années aparavant. On ſuppoſa même vers l'an 373. une lettre à Diodore, dans laquelle on lui faiſoit approuver & autoriſer la paſſion d'un homme qui vouloit épouſer ſa belle-ſœur. Cette lettre n'étoit point adreſſée à ſaint Baſile ; mais comme elle vint juſqu'à lui, il en écrivit une à Diodore pour ſavoir de lui s'il étoit auteur de celle qui couroit ſous ſon nom. Il lui témoigne qu'il ne (*k*) peut ſe le perſuader, cette lettre n'étant digne que d'un impoſteur qui vouloit ſe faire honneur du nom de Diodore pour juſtifier un inceſte. Diodore deſavoua ſans doute cette lettre, puiſque dans la ſuite il fut toujours très-uni avec ſaint Baſile.

---

(*a*) Theodoret. *vit. Patr. lib.* 4. *c.* 22.
(*b*) Chryſoſtom. *De Diodoro, ubi ſup. pag.* 749.
(*c*) Ibid. *pag.* 750.
(*d*) Baſil. *Epiſt.* 99. *pag.* 194.
(*e*) Idem, *Epiſt.* 244. *pag.* 378.
(*f*) Ibidem.
(*g*) Ibidem.
(*h*) Ibidem.
(*i*) Idem, *Epiſt.* 99. *pag.* 194.
(*k*) *Voyez* tome VI. *page* 270. *&* Baſil. *Epiſt.* 160. *pag.* 249.

VI.

VI. Diodore n'étoit encore que Prêtre en 376. comme on le voit par la lettre (*a*) de ſaint Baſile à Patrophile Evêque d'Ægée, écrite en cette année-là : ainſi toutes les lettres qui le qualifient Evêque avant ce tems, ou ſont ſuppoſées, ou doivent être regardées comme s'adreſſant à Diodore de Tyr. Celui dont nous parlons ne fut, ſelon Theodoret (*b*), élevé ſur le ſiége de Tarſe qu'après la perſécution de Valens, c'eſt-à-dire, à la fin de l'an 378. au plutôt. Ce fut ſaint (*c*) Melece qui l'établit Evêque de cette ville, pour être le chef & (*d*) métropolitain de toute la Cilicie. Son épiſcopat ſe rencontra ſous le regne de l'empereur Theodoſe, qui fut un regne de paix pour l'Egliſe ; & c'eſt apparemment parce que Diodore eut moins d'occaſion d'y faire éclater ſon zele pour la défenſe de la foi, que ſaint (*e*) Jerôme a dit de lui qu'il avoit été moins illuſtre étant Evêque que lorſqu'il étoit Prêtre, ayant eu pendant qu'il étoit Prêtre à Antioche, beaucoup de combats à ſoutenir contre les ennemis de la verité.

*Il eſt élevé à l'épiſcopat en 378. ou 379.*

VII. Diodore fut un des cent quarante-ſix Evêques qui en l'an 379. aſſiſterent au Concile d'Antioche, dans le deſſein, ce ſemble, de rendre la paix à l'Egliſe de cette ville. Deux ans après, c'eſt-à-dire en 381. il ſe trouva à celui de Conſtantinople, où il fut établi (*f*) avec ſaint Pelage de Laodicée comme le centre de la communion Catholique dans tout le diocèſe d'Orient. Il y eut (*g*) part avec les deux Gregoires, à l'ordination de Nectaire de Conſtantinople. Soſomene qui l'en (*h*) fait la cauſe principale, lui attribue (*i*) & à Acace de Berée l'élection de Flavien d'Antioche.

*Il aſſiſte aux Conciles d'Antioche & de Conſtantinople.*

*Voyez* tome V. page 626.

VIII. Pendant le ſéjour de Diodore en cette ville, il y (*k*) avoit eu ſoin des principales écoles de pieté. Les plus celebres de ſes diſciples furent ſaint Chryſoſtome, Theodore de Mopſueſte, & Maxime Evêque de Seleucie en Iſaurie. Saint Chryſoſtome l'appelle ſon pere, dans un diſcours (*l*) qu'il prononça à ſa louange, & il s'y glorifie d'être aimé de lui comme ſon fils. Diodore étoit preſent à ce diſcours, & il avoit lui-même fait l'éloge de ſaint Chryſoſtome quelques jours auparavant. C'étoit en 386. au plutôt, puiſque ſaint Chryſoſtome étoit déja Prêtre, & qu'il ne l'a été qu'en cette année-là.

*Diſciples de Diodore.*

---

(*a*) Baſil. *Epiſt.* 144. *pag.* 378.
(*b*) Theodoret. *lib* 5. *cap.* 4.
(*c*) Idem, *ibid. cap.* 1. & Facundus, *lib.* 3. *cap.* 5. *pag.* 339.
(*d*) Ibidem.
(*e*) Hieronym. *in Catal. cap.* 119.
(*f*) *Tom.* 2. *Concil. pag.* 956.
(*g*) Facundus, *lib.* 8. *cap.* 5. *pag.* 339.
(*h*) Soſomen. *lib.* 7. *cap.* 8.
(*i*) Ibid. *cap.* 11.
(*k*) Theodoret. *lib.* 5. *cap.* 27.
(*l*) Chryſoſtom. *de Diodor. pag.* 748.

Mort de Diodore, en 394.

IX. Saint Jerôme parlant (a) de Diodore dans ſon catalogue des hommes illuſtres en 392. ne dit point qu'il vécût encore, comme il le dit ordinairement des écrivains qu'il ſavoit être en vie lorſqu'il travailloit à cet ouvrage. D'où l'on peut conclure que Diodore étoit mort avant ce tems-la : du moins il ne vivoit plus en 394. puiſque dans un Concile tenu à Conſtantinople en cette année-la, Phalere eſt nommé Evêque de Tarſe.

Eloges de Diodore.

X. Facundus dit que Diodore mourut en un âge avancé, dans la paix de l'Egliſe & comblé d'une gloire, qui l'ayant toujours accompagné durant ſa vie, l'a ſuivi juſqu'après ſa mort. D'autres l'ont appellé un excellent défenſeur de la vraie foi, pour laquelle il avoit ſouvent combattu & triomphé; & ils ont dit de lui qu'ayant tiré ſa doctrine des ſources de la ſcience divine, il avoit ſervi lui-même de canal au Saint-Eſprit pour la répandre ſur les autres. Ils l'ont auſſi appellé le grand & très-ſacré Diodore, le fort athlete de la pieté, la colonne & le défenſeur de la verité; & l'ont nommé entre les plus éclatantes lumieres de l'Egliſe.

Ses écrits contre le deſtin.

Apud Phot. cod. 223. pag. 662. & ſeq.

XI. Il avoit compoſé un grand nombre d'écrits dont il ne nous reſte que quelques fragmens. Les plus conſiderables ſont tirés d'un ouvrage qu'il avoit écrit contre le deſtin, dans lequel il combattoit tous ceux qui en étoient partiſans, les Aſtronomes, les Aſtrologues & divers heretiques, entre-autres Bardeſanes. Cet ouvrage étoit diviſé en huit livres, & compoſé de cinquante-trois chapitres. Dans le premier & ſecond livre il attaquoit l'opinion de ceux qui croyoient que le monde n'avoit point eu de commencement. Il prouvoit le contraire tant par les differentes viciſſitudes auſquelles l'homme eſt ſujet de ſa nature, que parce que les élemens dont le monde eſt compoſé, le feu, l'eau, la terre, l'air, ont eu un commencement : ce qui paroît en ce qu'ils ſont ſujets à la corruption, & qu'ils ont beſoin les uns des autres pour ſubſiſter. Il demande à ceux qui en attribuoient la production au deſtin, quel aſtre avoit formé la terre, de qui étoit l'air, & ainſi des autres élemens. » Que ſi, ajoute-t-il, ils conviennent que les élemens ſont » créés de Dieu, qu'eſt-il beſoin de leur deſtin ? Dieu qui par ſa » bonté a donné l'être aux créatures, les gouverne par ſa providence. « Dans le troiſiéme livre il combattoit les Aſtronomes, qui donnoient au Ciel une figure ronde; mais les raiſonnemens qu'il faiſoit contre-eux avoient peu de force, & il ne combattoit même leur ſentiment que dans une ſuppoſition qui n'étoit pas fon-

(a) Hieronym. *in Catalogo, cap.* 119.

Digitized by Google

dée, ſavoir qu'en admettant que le ciel étoit en forme de globe, il s'enſuivoit qu'on devoit auſſi admettre le deſtin. Le reſte de ce livre traitoit des étoiles. Diodore y diſoit que les Aſtrologues avoient diviſé la terre en douze parties égales, à cauſe des douze ſignes du Zodiaque, prétendant que chacun de ces ſignes étoit placé au-deſſus de la partie du monde qui lui étoit deſtinée dans ce partage. Syſtême qu'il prouve être inſoutenable, parce que le ciel étant, ſelon les mêmes Aſtrologues, dans un mouvement continuel & conſéquemment les ſignes du Zodiaque, il ne ſe pouvoit faire qu'ils répondiſſent toujours au même endroit de la terre, qu'il ſuppoſe immobile. Il ajoute que ce partage eſt même inutile, puiſqu'y ayant pluſieurs pays dans le monde qu'on ne peut habiter ou à cauſe de la trop grande chaleur ou à cauſe du trop grand froid, envain on y auroit fixé quelque ſigne du Zodiaque. Il faiſoit voir dans le quatriéme livre que le deſtin n'avoit aucune part à la difference des climats, & que ſi les uns étoient plus chauds, les autres plus froids, cela ne venoit que de ce que ceux-ci étoient plus éloignés du ſoleil, & les autres plus proches; qu'il faut juger de même de la difference qui ſe trouve entre certains pays, dont les uns ſont arroſés de fleuves, de rivieres & de fontaines, & les autres ſont d'une aridité continuelle; qu'on ne la doit nullement attribuer au deſtin, mais à la ſituation des lieux; étant naturel que les plaines qui ſe trouvenr aux piés des montagnes reçoivent les eaux qui en découlent par differens canaux; & que celles qui en ſont extrêmement éloignées & qui ont beaucoup d'étendue, ſoient ſeches ou n'ayent que très-peu d'eau, qui n'eſt même ni ſi vive, ni ſi limpide que celle qui vient des montagnes. Diodore raiſonnoit de même ſur differens effets de la nature; ſur les eaux chaudes; ſur les montagnes qui jettent continuellement du feu; ſur la varieté des métaux, des animaux, des ſaiſons, des plantes: effets qui ne peuvent, dit-il, être produits par aucun des ſignes du Zodiaque, puiſque ſi cela étoit, ils en produiroient de ſemblables par-tout où le mouvement continuel des cieux les porte. Il continuoit la même matiere dans le cinquiéme livre, & inſiſtoit particuliérement ſur les differentes paſſions de l'homme, dont on ne voit rien de ſemblable dans un animal né à la même heure & ſous un même ſigne du Zodiaque. Dans le ſixiéme il demande aux Aſtrologues pourquoi ils oſent attribuer au deſtin la naiſſance des hommes, puiſqu'aucun ne naît que par le mariage; pourquoi, s'il les a formés dès le commencement, il ne les a pas formés parfaits dans toutes ſortes d'arts, enſorte qu'ils euſſent sû tout d'un coup tous les

arts méchaniques & liberaux, ſans être obligés à les apprendre avec beaucoup de travail & de tems; & pourquoi encore les hommes d'aujourd'hui contens des arts qui ont été inventés avant eux, n'en inventent pas de nouveaux? Pour lui il en donne (*a*) une raiſon, qui eſt, que ceux qui ont vécu avant nous ayant trouvé avec beaucoup de travail, & ſur-tout avec le ſecours de Dieu & par l'intelligence qu'il leur avoit donnée, les moyens de pourvoir aux beſoins de la vie, on s'eſt borné là ſans ſe conſumer à faire de nouvelles recherches qui étoient inutiles. La difference entre les loix, les uſages, les mœurs, les religions des divers peuples du monde, l'attachement inviolable des Juifs à la loi de la circonciſion & aux autres préceptes qu'ils ont reçus de Moïſe; la rapidité avec laquelle l'Evangile s'eſt répandu dans tout l'univers, fourniſſoit encore à Diodore une preuve que l'homme agit par choix & non par la neceſſité du deſtin. Il remarque que de ſon tems la religion Chrétienne étoit la ſeule qui fût autoriſée, qu'on ne contraignoit plus perſonne à adorer les idoles, & que toutes les nations de l'univers, qu'il fait monter à trois cens ou environ, obéiſſoient aux Empereurs Romains. Les Aſtrologues avoient coutume de faire cette queſtion: D'où viennent les maux ſinon du deſtin? Diodore répondoit dans le ſeptiéme livre, que les maux venoient de nous-mêmes & de Dieu, qui, pour nous empêcher de continuer à faire le mal, nous punit & avec raiſon, parce qu'il dépend de nous de n'en point faire, Dieu n'y neceſſitant perſonne, mais laiſſant à un chacun la liberté d'agir. Une autre preuve de Diodore contre le deſtin, eſt qu'en l'admettant, on ôte aux bons l'eſperance de la récompenſe, & aux méchans la crainte de la peine: ce qu'on fait par la neceſſité du deſtin ne méritant ni blâme ni louange. Dans le huitiéme livre Diodore ſoutenoit qu'il y a deux cieux, celui que nous voyons de nos yeux, & un autre qui eſt au-deſſus; que celui-la n'eſt point de forme ronde, mais en maniere de voûte: ce qu'il appuyoit de divers paſſages de l'Ecriture. Il y traitoit auſſi du cours du ſoleil, de l'inégalité des jours & de beaucoup d'autres choſes, qui marquoient, dit Photius, un homme de pieté, mais qui ne faiſoit pas toujours une application juſte des paſſages de l'Ecriture. Enfin il y réfutoit l'heretique Bardeſanes qui avouant que l'ame n'étoit pas ſujette aux loix du deſtin y ſoumettoit le corps: en quoi

(*a*) *Manifeſtum certè datam à Deo hominibus intelligendi vim, poſt inventa cum tempore & labore ac potiſſimùm cum cœleſti auxilio ea quæ ad vitam tuendam erant utilia, jam conſtitiſſe, neque ultrà quidquam fruſtrà comminiſcendis novis adlaborare.* Diodor. *apud* Phot. *cod.* 223. *pag.* 690.

il y avoit contradiction ; ces deux parties de l'homme étant ſi étroitement unies, que l'une ne peut agir ni être mûe ſans l'autre. Diodore, que Photius appelle toujours Theodore dans les extraits qu'il rapporte de ſes livres contre le deſtin, comptoit lorſqu'il les écrivoit, quatre (*a*) cens ans depuis l'établiſſement de la religion Chrétienne; ce qui pris à la lettre, prouveroit qu'il a vécu au-delà de 394. Mais on ſait que ces façons de compter ne doivent pas ſe prendre à la rigueur. On (*b*) dit que ces huit livres ſont encore tout entiers aujourd'hui en langue ſyriaque. Le lecteur (*c*) Theodore les avoit vûs en grec.

Ecrit de Diodore contre les Payens.

XII. Après les injures dont (*d*) Julien l'*Apoſtat* chargeoit Diodore dans une de ſes lettres, & les reproches qu'il lui faiſoit d'avoir employé contre les dieux les ſciences qu'Athenes lui avoit appriſes, on ne peut gueres douter qu'il n'ait combattu par écrit la religion des Payens; & ce qui le confirme, c'eſt que le lecteur Theodore cite (*e*) de lui un livre contre Platon, intitulé : *De Dieu & des Dieux.* Il en avoit écrit un autre qui avoit pour titre : *De l'Ame, contre les diverſes opinions des Heretiques.*

Ecrit contre Photin & quelques autres heretiques.

XIII. Theodoret qui l'appelle le (*f*) divin Diodore, parle de ſes quatre livres contre Photin & Sabellius qui confondoient les trois Perſonnes de la Trinité en une, & dit qu'il prouvoit que Jeſus-Chriſt, Dieu avant tous les ſiécles, s'étoit fait homme dans les derniers tems, pour procurer le ſalut aux hommes. Diodore avoit compoſé deux autres livres contre les heretiques. S. Baſile à qui il les envoya, en loua beaucoup le ſecond, & voulut en avoir copie, l'eſtimant (*g*) plus que le premier, non-ſeulement parce qu'il n'étoit pas ſi long, mais ſur-tout parce qu'il étoit judicieux dans les objections & dans les réponſes, plein de ſens & de penſées, ſimple & ſans affectation dans les termes, ce qui convient tout-à-fait, dit-il, au deſſein que doit avoir un Chrétien, qui eſt d'écrire pour l'utilité des autres & non pour faire montre de ſon ſavoir. Le premier étoit en forme de dialogue, trop étendu & trop fleuri, chargé de ſentences & de figures, coupé par de fréquentes digreſſions pour louer les uns & blâmer les autres ; ce qui interrompoit

(*a*) *Quin & noſtrum genus, Chriſtianorum inquam, quadringentis abhinc annis duorum ſubitò orbem quâ patet occupavit, à ſuis gente qualibet ritibus abducta atque ad ducendam ex pietatis præſcripto vitam tranſlata.* *Apud* Phot. *cod.* 223. *pag.* 691.

(*b*) Fabricius. *tom.* 8. *Bibloth. græca, pag.* 358.

(*c*) *Apud* Suidam, *in verbo* Diodorus.

(*d*) *Apud* Facundum, *lib.* 4. *c.* 2. *pag.* 163. 164.

(*e*) *Apud* Suidam, *in verbo* Diodorus.

(*f*) Theodoret. *lib.* 2. *Hæretic. fabul. cap.* 11. *pag.* 224.

(*g*) Baſil. *Epiſt.* 135. *ad Diodor. pag.* 226.

l'attention du lecteur & le mettoit comme hors d'état de ſuivre les raiſonnemens de l'auteur. Saint Baſile qui aimoit Diodore & qui lui trouvoit du talent pour écrire, lui fit remarquer tous les défauts de ce livre, qui regardoient non le fond des choſes, mais la maniere dont elles étoient écrites; & lui preſcrivit les regles qu'il devoit ſuivre en écrivant un dialogue. » Vous ſavez, lui dit-il, qu'entre les philoſophes prophanes qui ont écrit des dialogues, Ariſtote & Theophraſte entrent d'abord en matiere, parce qu'ils n'ont » pas la fertilité ni les agrémens de Platon, qui débite d'abord ſes » dogmes d'un ſtyle fécond, & qui raille enſuite d'un ſtyle comique les perſonnes qu'il fait parler. Il condamne l'audace & la » temerité dans Thraſymaque; la lâcheté & les ſentimens trop bas » dans Ippias; l'orgueil & le faſte dans Protagore. Lorſqu'il introduit dans ſes dialogues des perſonnes vagues, il ſe ſert d'intermedes pour donner plus de facilité aux lecteurs; les perſonnes » ne font rien au ſujet: c'eſt la methode qu'il a tenue. Voila pourquoi, nous qui ne devons point écrire par varieté, & qui ne ſongeons qu'à l'utilité & à l'inſtruction de nos freres, ſi nous introduiſons quelque perſonnage décrié par ſon opiniâtreté, s'il eſt à » propos de mêler au diſcours quelque choſe de ſes mœurs, on » peut s'écarter un peu de ſa matiere, pour faire la leçon à des hommes de tempérament. Si l'on introduit des perſonnages vagues, » ces diſputes perſonnelles interrompent le fil du diſcours & ne » ſont bonnes à rien. Je vous écris avec cette franchiſe, continue » ſaint Baſile, pour vous montrer que vos écrits ne ſont point tombés entre les mains d'un flatteur: vous les avez communiqués à » un frere qui vous cherit; je ne dis point cela pour faire la critique » de ce que vous avez déja écrit, mais afin que vous preniez mieux » vos meſures & vos précautions à l'avenir. Un homme qui a une » ſi grande facilité d'écrire & qui écrit avec tant de ſoins, ne ſe laſſera pas de le faire parce qu'il ne manquera jamais de ſujet.

Autres écrits de Diodore, ſur divers ſujets.

XIV. Le lecteur Theodore attribue (*a*) auſſi à Diodore de Tarſe une chronique, où il prétendoit corriger les fautes de celle d'Euſebe de Céſarée; un écrit contre les Ariens, où il faiſoit voir qu'il n'y a qu'un ſeul Dieu en trois Perſonnes; un autre contre les Melchiſedeciens; un contre les Juifs, que les Syriens (*b*) ont encore aujourd'hui en leur langue, avec celui de l'unité de Dieu en trois Perſonnes; un ſur la reſurrection des morts; un ſur l'ame & ſur les diverſes opinions qu'on en a formées; des chapitres adreſſés à

(*a*) *Apud* Suidam, *in verbo* Diodorus. (*b*) Fabric. *tom.* 8. *Biblioth græcæ, pag.* 358.

Gratien, dont on ne ſait pas le ſujet. Facundus (*a*) rapporte un reſcrit des Empereurs Gratien, Valentinien & Theodoſe, à Auxone proconſul d'Aſie, par lequel ils permettent à ceux-la ſeuls d'avoir des Egliſes qui communiquent avec Nectaire de Conſtantinople, Timothée d'Alexandrie, Pelage de Laodicée, & Diodore de Tarſe. Cet Evêque avoit encore compoſé beaucoup d'écrits : un de la (*b*) ſphere des cinq zones & du mouvement contraire des aſtres ; un autre de la ſphere d'Hiparque de Bithinie ; un de la Providence, qu'on croit être le même que les Syriens ont ſous ſon nom, intitulé : *Des Politiques ;* un de la nature & de la matiere ; un de Dieu, & des égaremens des Payens ſur la matiere ; un dans lequel Diodore montroit que les natures inviſibles ne ſont point formées des élemens, mais tirées avec eux du néant ; un contre le philoſophe Euphrone, par demandes & par réponſes ; un contre Ariſtote ſur le corps celeſte, & comment on peut dire que le ſoleil eſt chaud ; un contre ceux qui diſent que le ciel eſt un animal ; un autre intitulé : *Comment le Créateur a toujours été, quoique ſes ouvrages ne ſoient pas éternels ;* un qui avoit pour titre : *Comment Dieu étant éternel, veut & ne veut pas ;* un des animaux & des ſacrifices, contre l'opinion de Porphire ; un contre les Manichéens, diviſé en vingt-cinq livres. Il en eſt parlé dans (*c*) Photius ; & (*d*) Theodoret met Diodore au nombre de ceux qui ont écrit contre cette ſecte. Photius (*e*) cite auſſi de lui divers argumens ſur la divinité du Saint-Eſprit, apparemment contre les Macedoniens, témoignant qu'il les avoit trouvés dans un même volume avec le livre de Gelaſe de Céſarée contre les Eunomiens. On voit (*f*) par la lettre de Domnus d'Antioche & de ſon Concile à l'empereur Theodoſe, que Diodore avoit combattu de vive voix l'impieté d'Apollinaire ; & on lui (*g*) attribue encore un écrit contre cet hereſiarque & ceux de ſa ſecte, intitulé : *Contre les Sunouſiaſtes*, c'eſt-à-dire, contre ceux qui confondoient les deux natures de Jeſus-Chriſt en une : d'autres en font auteur Theodore de Mopſueſte. Leonce de (*h*) Byſance rapporte quelques paſſages du premier livre de cet ouvrage, ce qui fait voir qu'il étoit diviſé en pluſieurs livres. Il (*i*) dit encore que Diodore & Theodore de

(*a*) Facundus, *lib.* 4. *cap.* 2. *pag.* 162.
(*b*) *Apud* Suidam, *in verbo* Diodorus.
(*c*) Photius, *cod.* 85. *pag.* 204.
(*d*) Theodoret. *Hæretic. fabul. cap.* 26. *pag.* 215.
(*e*) Photius, *cod.* 102. *pag.* 276.
(*f*) Facundus, *lib.* 8. *cap.* 5. *pag.* 339.
(*g*) Garnerius, *notis ad Marium Mercator. tom.* 2. *pag.* 317. & 318.
(*h*) Leont. Bylant. *lib.* 3. *cont. Neſtor. & Eutych. tom.* 9. *Biblioth. Patr. pag.* 704.
(*i*) Idem, *De ſectis, pag.* 448.

Mopſueſte, ont combattu les Ariens & Macedonius. On cite (*a*) auſſi de Diodore un écrit contre un certain *contentieux*; & beaucoup d'autres ouvrages dont on ne marque point le ſujet, & qui furent, dit-on, brûlés par les Ariens.

Commentaires de Diodore, ſur l'Ecriture ſainte.

XV. Il en avoit compoſé un grand nombre ſur l'Ecriture ſainte, s'appliquant (*b*) comme Euſebe d'Emeſe, à en rendre le ſens litteral, ſans s'arrêter à l'allegorique. Suidas (*c*) lui attribue des commentaires ſur tout l'ancien Teſtament, & marque en particulier, après Theodore le lecteur, des Commentaires ſur le Pentateuque; ſur les Pſeaumes; ſur les quatre livres des Rois; ſur les endroits difficiles des Paralipomenes; ſur les Proverbes, avec une diſſertation ſur la difference du ſens myſtique d'avec l'allegorique; ſur l'Eccleſiaſte; ſur le Cantique des Cantiques; ſur les Prophétes; ſur les quatre Evangiles; ſur les Actes des Apôtres; & ſur la premiere Epître de ſaint Jean. Saint Jerôme (*d*) y ajoute des Commentaires ſur ſaint Paul, dont Suidas ne parle point. Ce Pere cite (*e*) un endroit du Commentaire ſur la premiere Epître aux Corinthiens, chapitre 15. où il eſt parlé du changement qui arrivera aux morts lors de la réſurrection generale; & un (*f*) autre ſur le chapitre 4. de la premiere aux Theſſaloniciens, où ſaint Paul dit : *Nous qui vivons & ſerons reſervés pour l'avenement de Jeſus-Chriſt.* Mais ſaint Jerôme (*g*) remarque que Diodore, dans ſes Commentaires ſur ſaint Paul, n'expliquoit pas tout le texte de ſuite, qu'il en paſſoit une partie ſans l'expliquer, & que ſes annotations ſur tout le reſte étoient fort courtes. On trouve dans les chaines des Peres Grecs pluſieurs fragmens des Commentaires de Diodore; mais ſouvent on y cite ſous ſon nom ce qui eſt de Theodore de Mopſueſte. Les Neſtoriens (*h*) croyant trouver dans les écrits de ces deux auteurs de quoi s'autoriſer dans leurs erreurs, en firent traduire une partie en ſyriaque, en armenien & en perſan.

Ses diſcours.

XVI. Dans un voyage que Diodore fit à Antioche après l'an 386. étant monté en chaire, quoique malade, pour inſtruire le peuple, il commença ſon diſcours par l'éloge de ſaint Chryſoſtome qui étoit preſent, & qui n'étoit encore que Prêtre de cette Egliſe: le comparant (*i*) avec ſaint Jean-Baptiſte, l'appellant la voix de

(*a*) Fabricius, *tom.* 8. *Biblioth. græcæ, pag.* 362.
(*b*) Hieronym. *in catal. cap.* 119.
(*c*) Suidas, *in verbo* Diodorus.
(*d*) Hieronym. *in Catal. cap.* 119.
(*e*) Idem, *Epiſt. ad Minervium, tom.* 4. *pag.* 211.
(*f*) Hieronym. *ibid. p.* 216. & Gennad. *De dogmat. cap.* 8.
(*g*) Idem, *ubi ſupra, pag.* 211.
(*h*) Liberat. *cap.* 10. *Breviarii, tom.* 5. *Concil. pag.* 752.
(*i*) Chryſoſt. *in Diodoro, pag.* 747.

l'Egliſe;

l'Egliſe, la verge de Moïſe, & de beaucoup d'autres noms qui lui faiſoient honneur. Quelques jours après ſaint Chryſoſtome, dont la modeſtie avoit beaucoup ſouffert dans cet éloge, en fit un magnifique de Diodore, à la fin duquel il témoigne (*a*) que Diodore devoit parler le même jour après lui. Nous n'avons plus ces deux diſcours de Diodore, ni aucun de ceux qu'il fit étant Prêtre d'Antioche & Evêque de Tarſe. Il eſt parlé dans Facundus d'une lettre de ſaint (*b*) Epiphane à Diodore, & d'une autre de Timothée (*c*) d'Alexandrie au même Diodore; mais on croit qu'elles étoient adreſſées toutes deux à Diodore Evêque de Tyr.

Liturgie ſous le nom de Diodore.

XVII. Les Orientaux ont une liturgie qui porte le nom de Diodore, & qui eſt en uſage dans les Egliſes des Maronites. Elle ſe trouve traduite en latin dans le recueil des liturgies orientales par M. l'abbé Renaudot.

Jugement des écrits de Diodore.

XVIII. Aucun des écrits dont nous venons de parler n'étant venu juſqu'à nous, nous ne pouvons juger par nous-mêmes ni de leur ſtyle, ni du génie de leur auteur, moins encore de ſes ſentimens; & il faut nous rapporter ſur tous ces points à ceux qui les avoient lûs. Ils comparent (*d*) ſes diſcours à un fleuve d'une eau claire & très-pure; & diſent (*e*) que ſa langue étoit comme un ruiſſeau de lait & de miel; que ſes paroles étoient pleines de douceur & d'agrémens; que ſes penſées vives & preſſantes renverſoient, comme les trompettes de Joſué, tout ce que les heretiques pouvoient oppoſer de plus fort; que ſes expreſſions (*f*) étoient pures & bien choiſies, & que ſi quelques-uns de ſes raiſonnemens n'étoient pas tout-à-fait juſtes, cela ne lui pouvoit faire du tort à

(*a*) Chryſoſtom. *in Diodoro, pag.* 749.

(*b*) Facundus, *lib.* 4. *cap.* 2. *pag.* 158.

(*c*) Ibid. *pag.* 151.

(*d*) *At ſapientiſſimus quidem fortiſſimuſque Diodorus, quaſi fluvius quidam limpidus & ingens ſuos quidem irrigabat, adverſariorum verò blaſphemias obſervabat.* Theodoret. *lib.* 4. *cap.* 22.

(*e*) *Hoc itaque de illa lingua dicendum: lingua fluens lacte & melle. Ut igitur & lacte fruamur & melle ſatiemur, hic finitâ noſtra oratione lyram & tubam audiamus. Cum enim verborum ſuavitatem conſidero, lyram ejus vocem Appollo: ubi autem vim cogitationum bellicam quandam tubam voco, qualem habebant Judæi cum Hierecuntis muros dejecerunt. Quemadmodum enim tunc tubarum ſonus igne vehementius in lapides incidens omnia conſumebat & labefactabat, ſic & ejus vox nunc non minus quam tuba illa in hæreticorum munitiones incidens, ratiocinia deſtruit & omnem altitudinem quæ ſe extollit adverſus ſcientiam Dei.* Chryſoſt. *de Diodoro, pag.* 749.

(*f*) *Eſt autem in loquendo purus atque diſtinctus.* Phot. *cod.* 223. *pag.* 703. *Verùm in argumentis etſi quædam rectè ſatis ac dexterè adhibet, dum ſati laudatores oppugnat, aliàs tamen neque ſatis clarè, neque ſatis accuratè adverſariorum dogma proſecutus ea oppugnare aggreditur quæ ſpeciem dogmatis dumtaxat præ ſe ferant..... Quamquam benè ſentiens arbiter non ob id quod minus feliciter alicubi hanc rem agat reprehenſum eum velim: cum ex eo ſaltem honor illi & gratia meritò debeatur, quod non ſine ſua in multis laude noxium de ſacro errorem opprimere moliatur.* Idem, *ibid. pag.* 662.

cauſe de la force & de la ſolidité des autres. Il s'étoit (*a*) d'abord fait un ſtyle extrêmement fleuri & abondant en paroles, plein de figures & d'ornemens, mêlé de pluſieurs digreſſions : mais il le corrigea ſur l'avis des plus grands maîtres, entre-autres de ſaint Baſile, & ſe forma un ſtyle plus populaire ; ce qui fait croire à ſaint Jerôme (*b*) qu'il manquoit d'éloquence, & qu'il n'avoit pas même (*c*) étudié les lettres humaines. Mais ce Pere n'avoit pas lû apparemment les premiers ouvrages de Diodore, & en particulier les deux livres contre les Heretiques, & il ne ſavoit pas qu'il avoit (*d*) étudié à Athenes & appris dans cette école toutes les ſciences qu'on y enſeignoit. Pour ce qui eſt de ſes ſentimens, on ne peut douter qu'il n'ait paſſé pour orthodoxe pendant qu'il vécut, puiſqu'il fut (*e*) honoré des plus grands hommes de ſon ſiécle, tant à cauſe de ſa vertu que de ſa doctrine, & qu'il mourut dans la paix & la communion de l'Egliſe. Il eſt vrai que pluſieurs années après ſa mort les partiſans (*f*) de Neſtorius prétendirent trouver dans les écrits de Diodore comme dans ceux de Theodore de Mopſueſte, de quoi autoriſer leurs nouveautés ; & que ſaint Cyrille d'Alexandrie crut y trouver les erreurs de Neſtorius. Eutyche (*g*) l'anathematiſa ; & Leonce de Byſance (*h*) lui fit un crime des erreurs & de l'impieté de Theodore de Mopſueſte, dont Diodore avoit été le maître. Nous n'avons plus l'écrit de ſaint Cyrille : mais il paroît (*i*) qu'il n'y attaquoit que quelques endroits tirés des livres de Diodore ſur l'Incarnation, & qu'il auroit peut-être excuſés & expliqués d'une maniere orthodoxe, s'il n'avoit pas été obligé de les réfuter par la neceſſité de répondre aux Neſtoriens qui s'en autoriſoient. Quant à Leonce de Byſance, il fonde (*k*) les erreurs qu'il attribue à Diodore, ſur les livres contre les Sunouſiaſtes : mais on ne convient pas que cet écrit ſoit de Diodore de Tarſe ; & il eſt cité ſous le nom de Theodore de Mopſueſte par Marius

(*a*) *Legi miſſos à tua præſtantia libros, prior vim quidem in rebus habens, ſed dictione uberiore & variis figuris, ac dialogorum gratiis exornatus, multò mihi viſus eſt & tempore ad legendum & mentis labore ad colligendas ſententias ac memoria tenendas indigere.* Baſil. *Epiſt.* 135. *pag.* 226.

(*b*) *Cujus quidem Euſebii, eloquentiam imitari Diodorus non potuit propter ignorantiam ſæcularium litterarum.* Hieronym. *in Catal. cap.* 119.

(*c*) Ibid.

(*d*) *Iſte enim Diodorus Athenas navigans, rhetoricis confectionibus odibilem adamavit linguam adverſus cœleſtes deos.* Julianus, *apud* Facundum, *lib.* 4. *cap.* 2 *p.* 164.

(*e*) *In Eccleſiæ pace, plenus dierum, cum gloria magna defunctus eſt.* Facundus, *ibid. pag.* 162. & 148.

(*f*) Liberatus, *Breviarii, cap.* 10.

(*g*) *Apud* Facundum, *lib.* 8. *c.* 5. *p.* 339.

(*h*) Leont. *lib.* 3. *in Neſtor. & Eutych. pag.* 1005. & 1009.

(*i*) Cyrillus, *Epiſt. ad Acacium, p.* 198. & *Epiſt. ad Succeſſum, pag.* 135.

(*k*) Leont. *lib.* 3. *in Neſtor. & Eutych. pag.* 1022.

Digitized by Google

Mercator (*a*), & par les Peres du (*b*) cinquiéme Concile. D'ailleurs, s'il étoit permis d'attribuer au maître les erreurs du disciple, il faudroit condamner beaucoup de grands personnages, dont les disciples n'ont pas toujours suivi ni les maximes, ni la doctrine. Saint Chrysostome a été disciple de Diodore comme Theodore de Mopsueste: comment prouvera-t-on que Diodore enseignoit à l'un la verité, à l'autre l'erreur? Aussi le cinquiéme Concile anathematisa (*c*) Theodore de Mopsueste, sans prononcer aucune censure contre Diodore. Photius dit (*d*) qu'ils furent l'un & l'autre anathematisés dans cette assemblée: mais les actes n'en disent rien, & il y a apparence que Photius a confondu la cause du maître avec celle du disciple, comme a fait Leonce de Bysance, & comme avoient fait aussi les Eutychiens qui demandoient également la condamnation de l'un & de l'autre. Photius dit (*e*) encore que Diodore, dans ses écrits sur le Saint-Esprit, donnoit lieu de juger qu'il avoit été dans l'heresie Nestorienne avant Nestorius même. Mais ailleurs (*f*) il remarque que dans son ouvrage contre le destin, il étoit tout-à-fait pur sur le dogme, & ne tomboit pas dans l'opinion de Nestorius. On ne peut donc pas, au rapport même de Photius l'un des plus opposés à Diodore, accuser cet Evêque de s'être fait un système de doctrine conforme à celle que Nestorius enseigna depuis. S'il s'est servi de quelques expressions peu mesurées & qui ont fait juger qu'il ne pensoit pas juste sur le mystere de l'Incarnation, ce défaut lui est commun avec beaucoup d'autres anciens à qui on n'en a pas fait un crime, parce qu'ils ont écrit avant la naissance de l'heresie de Nestorius, & que d'ailleurs ils ont, comme Diodore, exprimé nettement en d'autres endroits de leurs écrits, qu'ils n'avoient sur cet article d'autre doctrine que celle de l'Eglise Catholique: aussi cet Evêque a-t-il trouvé un grand nombre de personnes qui ont entrepris sa justification. Theodoret (*g*) fit un ouvrage exprès pour le défendre contre saint Cyrille. Domnus (*h*) d'Antioche & tout le Concile d'Orient le mirent à

(*a*) Marius Mercator, *tom.* 2. *pag.* 263. *Vide* & Gesnerium, *in notis*, *to.* 2. *p.* 317.

(*b*) *Ejusdem Theodori Mopsuesteni, ex libro contra Synousiastas vel Apollinaristas quæ & proposuit beatus Cyrillus & refutavit. Tom.* 5. Concil. *pag.* 445.

(*c*) Ibid.

(*d*) Photius, *cod.* 18. *pag.* 14.

(*e*) Idem, *cod.* 102. *pag.* 276.

(*f*) *Quibus in libris pius quidem est hic scriptor, neque in eam sectam de Dei Filio quem impia Nestorii rabies differunt, ab errando differuit.* Idem, *cod* 223. *pag.* 662.

(*g*) *Quo autem cultu viros prosequar, testis est liber quem de illis (Diodoro & Theodoro) composui, in quo constatam in illos accusationem diximus, nec accusatorum potentiam, nec structas contra nos insidias reformidantes.* Theodoret. *Epist.* 16. *Iran. pag.* 911.

(*h*) *Ille etenim (Apollinaris) linguam adversus magnum Diodorum movit, quo-*

couvert des anathémes d'Eutyche dans leur épître ſynodique à l'Empereur Theodoſe II. Liberat (*a*) aſſure que Diodore établiſſoit tellement les deux natures en Jeſus-Chriſt, qu'il n'y reconnoiſſoit néanmoins qu'une perſonne; & ce qui le juſtifie pleinement, c'eſt que Julien l'*Apoſtat* lui reproche d'établir dans ſes écrits contre les faux dieux du Paganiſme, la même verité qu'on l'accuſe d'avoir combattue, ſavoir qu'il n'y a qu'une perſonne en Jeſus-Chriſt. C'eſt la remarque (*b*) de Facundus, qui allegue beaucoup d'autres preuves de l'orthodoxie de Diodore. Le pere Lupus (*c*) dans ſa diſſertation ſur le Concile d'Epheſe, prétend faire voir que cet Evêque a été le précurſeur de Pelage comme de Neſtorius: mais le plus fort de ſes argumens eſt tiré d'un livre qui n'eſt point de Diodore, mais de Theodore de Mopſueſte, comme Photius le témoigne (*d*). Victor de Tunnes fait mention (*e*) d'un Concile de Conſtantinople en 499. où il dit que l'on condamna Diodore de Tarſe & Theodore de Mopſueſte avec leurs écrits, Theodoret, Ibas d'Edeſſe, & pluſieurs autres Evêques qui avoient enſeigné qu'il y a dans Jeſus-Chriſt deux natures & deux perſonnes.

---

*niam eum agentem objurgavit. Clarum autem & hoc affinitatis dogmatum ſignum eſt. Qui enim magnum pietatis certatorem Diodorum cum Apollinario verbis blaſphemis impetit, contrario ſemetipſum oſtendit ſimilitudinem vanitatis illius amplectentem. Iſte autem magnus Diodorus teſtem quidem pietatis habet clarorumque certaminum, magnum illum Baſilium .... Puto, clementiſſime imperator, quod magni ſceleris, magnæque profanationis eſſe judices, iſtorum lumminarium mundi pro Theodoro Mopſueſtiæ calcare ſententiam, & ad tenebras excitatis Eutychianæ tranſire ut in Eccleſia Catholica hæreticorum exerceamus inimicitias, & alieno contra noſtros odio militemus .... Quod ergo vos religio veſtra profanum judicare compellit, hoc etiam venerabilis ſynodus Calcedonenſis profanum judicavit, ſicut judicare debuerat, Eutyches judicium in cauſa Theodori ſequi, contra quem fuerat congregata, potiuſquam iſtorum patrum quorum cum teſtimoniis refellebat.* Apud Facundum, *lib.* 8. *cap.* 5. *pag.* 339.

(*a*) *Neſtorii ſectatores videntes libros illius blaſphemos non poſſe proferri in publicum .... Tunc cœperunt Diodori Tarſenſis & Theodori Mopſueſtenæ civitatis Epiſcopi & aliorum Epiſcoporum qui contra Eunomium & Apollinarem unius naturæ aſſertores, libros compoſuerant duas in Chriſto oſtendentes naturas in una perſona, quod Neſtorius ſic non dixerat, circumferre volumina: & ſimpliciſſimos quoſque decipere cupientes, aiebant: Non ſapuiſſe nova Neſtorium, ſed antiquorum Patrum profectum fuiſſe doctrinam.* Liberatus, *Breviario, cap.* 10. *tom.* 5. *Concil. pag.* 751.

(*b*) *Apud* Facundum, *lib.* 4. *cap.* 2. *pag.* 163. 164. 165.

(*c*) Lupus, *Diſſertat. ad Synod. Epheſ. cap.* 1.

(*d*) *Lectum eſt opus Theodori Antiocheni, qui Mopſueſtenus ille Epiſcopus eſt, ut ex ejus quibuſdam epiſtolis colligimus hoc titulo contra aſſerentes peccare homines natura non voluntate.* Photius, *cod.* 177. *pag.* 395.

(*e*) Baluſius, *tom. Concil. pag.* 1469.

# CHAPITRE VI.

## *Saint Macaire d'Egypte, Inſtituteur des Solitaires de Sceté, & Confeſſeur.*

S. Macaire né vers l'an 300. ſe retire dans le deſert de Sceté, vers l'an 330.

I. SAINT MACAIRE ſurnommé d'*Egypte*, pour le diſtinguer de pluſieurs Solitaires de même nom, particulierement de celui d'Alexandrie, Prêtre & Abbé de Nitrie, & de Macaire de Piſpir, diſciple de ſaint Antoine; nâquit dans la haute Egypte vers l'an 300. Etant encore jeune il ſortit du lieu de ſa naiſſance, & ſe (*a*) retira dans une cellule auprès d'un village. Sa vertu l'en fit enlever & ordonner (*b*) Clerc: mais ne pouvant accepter cette charge, il s'enfuit dans un autre village, où un homme de bien prenant les corbeilles qu'il faiſoit, lui fourniſſoit toutes les choſes neceſſaires à la vie. Après y avoir reſté quelque tems & donné aux habitans du lieu des preuves de ſa patience dans une rencontre où la colomnie avoit donné (*c*) des atteintes à ſa pureté, il paſſa (*d*) dans le deſert de Sceté, diſtant environ de cinquante lieues de la ville d'Alexandrie: c'étoit vers l'an 330.

Il va voir S. Antoine. Il eſt fait Prêtre.

II. Saint Macaire alors âgé de trente ans, voulant dompter la force & l'impetuoſité de ſa jeuneſſe, s'appliqua (*e*) durant dix ans aux exercices & aux travaux de la vie religieuſe avec tant de ferveur, que ſes progrès dans la vertu paſſoient ſon âge. On met pendant le cours de ces dix années la viſite (*f*) qu'il rendit à ſaint Antoine ſur ſa montagne. Ce Saint lui témoigna beaucoup d'amitié, & exerça envers lui tous les devoirs de l'hoſpitalité. Après quelques jours d'entretiens ſur ce qui regardoit le ſalut de l'ame, ſaint Macaire revint à Sceté. Il trouva à ſa rencontre les Solitaires qu'il y avoit aſſemblés, & leur dit qu'il avoit parlé à ſaint Antoine de ce qu'ils n'avoient pas l'oblation du Sacrifice dans leur deſert. C'eſt qu'il n'y avoit point encore d'Egliſe dans Sceté; mais on ne tarda pas à y en bâtir une, puiſque S. Macaire fut ordonné Prêtre (*g*) vers l'an 340. Dieu lui donna dès-lors le pouvoir de commander aux démons, la grace de guérir les maladies & l'eſprit de prophétie.

---

(*a*) *Apophtegmat. Patr.* Cotel. *Monument. tom. 1. pag.* 525.
(*b*) Ibidem.
(*c*) Ibidem.
(*d*) Ibidem, *pag.* 526.
(*e*) Palladius, *hiſt. Lauſiaca, cap.* 19. Soſom. *lib.* 3. *cap.* 14.
(*f*) Cotel. *Monum. tom.* 1. *p.* 530. 531.
(*g*) Palladius, *hiſt. Lauſiaca, cap.* 19. Soſom. *lib.* 3. *cap.* 14.

Ses auſterités. III. Evagre l'un de ſes diſciples, étant un jour avec lui à l'heure de midi, lui demanda (*a*) permiſſion de boire de l'eau, ſe ſentant brûlé d'une extrême ſoif. » Contentez-vous, lui répondit ſaint Ma» caire, d'être à l'ombre; car il y a preſentement beaucoup de per» ſonnes qui voyageant à la campagne ou ſur la mer, ſont privés » du ſoulagement que vous avez. « Et comme ils s'entretenoient enſemble ſur la mortification: » Prenez courage, mon fils, lui dit » ſaint Macaire: j'ai paſſé vingt ans entiers ſans jamais ni boire, ni » manger, ni dormir autant que j'euſſe voulu; car je ne mangeois » qu'une certaine quantité de pain que je peſois, je meſurois mon » eau, & m'appuyant ſeulement contre une muraille, je prenois » comme à la dérobée le peu de ſommeil dont je ne pouvois me » paſſer. « Ordinairement (*b*) il ne mangeoit qu'une fois la ſemaine: mais la ſechereſſe de ſon corps étoit autant l'effet (*c*) de la crainte de Dieu dont ſon ame étoit toute pénetrée, que de ſes jeûnes & de ſon abſtinence. On remarque que quand il mangeoit avec les Solitaires & qu'il s'y rencontroit du vin, il bûvoit ce qu'on lui préſentoit, mais qu'enſuite il paſſoit autant de jours ſans boire d'eau, qu'il avoit bû de verres de vin. Son diſciple s'en étant apperçu, conjura les Freres de ne lui plus donner de vin, parce qu'en voulant lui faire du bien, ils lui occaſionnoient de nouvelles mortifications. Saint Macaire donnoit cet avis aux Solitaires. » Il faut (*d*) » qu'un Solitaire s'applique au jeûne comme s'il étoit aſſuré d'avoir » encore cent ans à vivre; & qu'il réprime au contraire les paſſions » de ſon ame, oublie les injures, reſiſte à la tentation, & ſupporte » les pertes & les douleurs comme s'il devoit mourir le jour même. » Cette premiere penſée rendra le Solitaire ſage & prudent, & lui » fera garder une ſevere conformité dans ſon abſtinence, ſans lui » permettre de ſe relâcher ſous prétexte de l'infirmité de ſon corps; » & l'objet d'une mort prochaine lui inſpirera une magnanimité » chrétienne, qui non ſeulement lui fera mépriſer tout ce qui paroît » de plus heureux & de plus agréable dans ce monde, mais qui le » rendra encore ferme & inébranlable dans les maux, parce qu'il » les mépriſera comme legers & de nulle importance, & qu'il aura » toujours ſon cœur & ſes yeux attachés au lieu où il croit à tous » momens qu'il doit bientôt être appellé.

Il fait parler IV. Un heretique de la ſecte des Hieracites (*e*) étant venu un

(*a*) Socrat. *lib.* 4. *cap.* 23.
(*b*) Bollandus, *ad diem* 15. *Januarii*, *pag.* 1009. §. 22.
(*c*) *Vit. Patr lib.* 5. *cap.* 3. §. 8. Cotel. *Monum. tom.* 1. *pag.* 534.
(*d*) Caſſian. *Inſtitut. lib.* 5. *cap.* 41.
(*e*) Ruffin. *Vit. Patr. c.* 28. Solom. *lib.* 3. *cap.* 14. Paliad. *hiſt Lauſiac. cap.* 19.

Digitized by Google

jour dans le deſert de Sceté, eſſaya de répandre ſon erreur parmi les Solitaires qui y demeuroient. Elle conſiſtoit à nier la reſurrection des corps. Le Saint lui reſiſta : mais voyant qu'il éludoit par des argumens captieux ſes paroles ſimples & ſans artifice, & qu'il y avoit du danger que les Freres ne ſe laiſſaſſent ébranler dans leur croyance : » Qu'eſt-il beſoin, dit-il, de tant de paroles inutiles » & qui ne ſont que du tort à ceux qui nous entendent diſputer ? » Allons au tombeau des Freres qui ſont partis avant nous pour » aller au Ciel, & que chacun ſache que celui auquel Dieu fera la » grace de reſſuſciter quelqu'un d'entre-eux, eſt celui dont il ap» prouve la foi & autoriſe la croyance. « Ce diſcours plut & on alla aux ſépulchres. Là, ſaint Macaire preſſa le Hieracite de reſſuſciter un mort au nom du Seigneur. Celui-ci le refuſa, diſant que c'étoit à Macaire d'en reſſuſciter le premier, puiſqu'il avoit fait la propoſition. Le Saint proſterné en terre fit ſa priere & auſſitôt qu'il l'eut achevée, il dit en levant les yeux au Ciel : » Faites connoître, Sei» gneur, en reſſuſcitant ce mort, lequel de nous deux fait profeſ» ſion de la veritable foi. « Ces paroles achevées il appella par ſon nom un Solitaire qui avoit été enterré quelque tems auparavant. Le mort lui répondit du fond du tombeau, & alors les Freres s'approchant le retirerent vivant du ſépulchre. Le Hieracite effrayé à la vûe de ce miracle prit la fuite : les Freres coururent après lui & le chaſſerent de leur canton.

un mort pour convaincre un heretique.

V. Les Solitaires répandus dans l'Egypte & dans l'Orient ſont marqués dans l'hiſtoire (*a*) entre les plus zelés défenſeurs de la foi de Nicée, & on met à leur tête les deux Macaires, Pambom, Heraclide & quelques autres diſciples de ſaint Antoine. On ne voit pas qu'ils ayent eu à ſouffrir ſous la perſécution de Conſtantius ; mais après la mort de ſaint Athanaſe, Lucius (*b*) ayant uſurpé le ſiége d'Alexandrie dont Pierre étoit légitime poſſeſſeur, ce loup appuyé de l'autorité de Valens, tourna ſa rage contre les Monaſteres & ravagea les deſerts de l'Egypte. Trois mille ſoldats ayant à leur tête le General de toutes les troupes de cette Province, s'avancerent dans ces ſolitudes, & firent ſentir par-tout les effets de leur fureur. Des troupes entieres de Moines furent paſſées au fil de l'épée pour la défenſe de la foi, juſqu'à ce que Lucius las de les voir triompher par leur generoſité de toutes ſes violences, conſeilla au (*c*) General de bannir ceux qui étoient les Peres des

Il défend la foi de la conſubſtantialité ſous Valens, en 373.

(*a*) Soſom. *lib.* 4. *c.* 13. *& lib.* 6. *c.* 20.
(*b*) Theodoret. *lib.* 4. *cap.* 17. Ruffin. *lib.* 1. *cap.* 13 Oroſ. *lib.* 7. *cap.* 31.
(*c*) Socrat. *l.* 4. *c.* 24. Theod. *l.* 4. *c.* 18.

autres, ſavoir les deux Macaires, Heraclide & Pambom.

Evagre eſt diſciple de S. Macaire, en 384.

VI. Ils eurent après la mort de Valens la liberté de retourner à leurs exercices ordinaires, & ils jouiſſoient du repos dans leur retraite lorſqu'Evagre de Pont vint dans celui des Cellules en 384. Il y eut pour maître le S. vieillard Macaire d'Egypte qu'il appelle un vaiſſeau (*a*) d'élection, & dont il rapporte (*b*) diverſes inſtructions, entre-autres celle-ci: » Un Moine eſt coupable, ſi ayant reçu quelque tort de ſes freres, il ne va pas le trouver le premier avec un cœur purgé par la charité (des moindres froidures); car comme la Sunamite n'eût pas merité de recevoir chez elle le prophéte Eliſée, ſi elle eût eu quelque attache ou quelque averſion pour perſonne, de même l'ame ne merite pas de recevoir en elle le Saint-Eſprit, ſi elle n'eſt entierement pure & dégagée de tous les troubles du ſiécle.

Mort de S. Macaire, vers l'an 390.

VII. Quelque tems avant que de mourir ſaint Macaire alla rendre viſite aux Solitaires de la montagne de Nitrie qui l'en avoient (*c*) prié; & les anciens d'entre-eux lui ayant demandé quelque parole d'inſtruction, il leur dit: » Pleurons, mes Freres, & que nos yeux verſent ſans ceſſe des larmes avant que nous allions en ce lieu où nos larmes ne pourront qu'enflammer le feu qui brûlera nos corps. « Il mourut âgé de quatre-vingt-dix ans, dont il en avoit paſſé ſoixante dans le deſert: un an avant que Pallade vînt à Nitrie, c'eſt-à-dire en 390.

Ses écrits. Sa lettre aux Moines. La Regle qui eſt ſous le nom de Macaire, n'eſt point de celui d'Egypte.

VIII. De tous les écrits qui portent le nom de Macaire, il n'y en a pas un qu'on puiſſe aſſurer être de celui d'Egypte. Gennade (*d*) lui attribue une lettre adreſſée à des Religieux qui avoient depuis peu embraſſé la profeſſion monaſtique, dans laquelle il leur enſeignoit, que celui-la peut ſervir Dieu parfaitement, qui connoiſſant à quelle condition Dieu l'a créé, ſe porte avec affection à tous les travaux, combat contre toutes les douceurs & tous les attraits de la vie & implore le ſecours de Dieu pour les ſurmonter, afin d'arriver à la pureté de l'état naturel & acquerir la continence que la juſtice exige de notre nature. Mais il ne paroît pas que cette lettre ſoit venue juſqu'à nous. On ne trouve rien de ce que dit Gennade, dans la Regle qu'on lit ſous le nom de ſaint Macaire, dans le recueil de ſaint Benoît d'Agnane. D'ailleurs, Gennade ne parle

(*a*) Socrat. *lib.* 4. *cap.* 23.
(*b*) Coteler. *Monum tom.* 1. *pag.* 546. *Vit. Patr. lib.* 5. *cap.* 10. §. 34. *lib.* 6. *cap.* 1. *lib.* 7 *cap.* 37. §. 4.
(*c*) Coteler. *Monum. tom.* 1. *pag.* 545. & Pallad. *hiſt. Lauſiaca*, *cap.* 19.
(*d*) *Macarius monachus ille Ægyptius ſignis & virtutibus clarus unam tantum ad juniores profeſſionis ſuæ ſcripſit epiſtolam.* Gennad. *De viris illuſtribus*, *cap.* 10.

pas

pas de regle, mais de lettre; & il aſſure même que ſaint Macaire d'Egypte n'avoit rien écrit que cette lettre. Il eſt donc difficile de ſe perſuader que la lettre que Gennade attribue à ſaint Macaire d'Egypte ſoit la même choſe que la regle qui porte le nom de Macaire, comme quelques-uns l'ont cru; & il eſt plus vraiſemblable, que cette regle eſt de Macaire d'Alexandrie, abbé de Nitrie; car elle porte en tête le nom d'un Macaire, qui avoit ſous ſa conduite cinq mille Moines: ce qui convient parfaitement à un abbé de Nitrie, où, ſelon Pallade (*a*), il y avoit cinq mille Moines. Le (*b*) même hiſtorien témoigne qu'à Nitrie on puniſſoit de verges les freres incorrigibles. Or il eſt dit dans le vingt-ſeptiéme article de cette regle, que ſi quelqu'un des freres perſeverant dans ſa mechanceté & dans ſon orgueil, menace de s'en aller, l'Abbé le fera ſouetter en preſence de la Communauté. Cette regle eſt diſtribuée en trente articles, qui ſont autant de reglemens pour le maintien de l'obſervance monaſtique. On y (*c*) recommande ſurtout l'obéiſſance, l'humilité, l'éloignement des plaiſirs & des affaires du monde, l'amour du ſuperieur, la charité envers les freres, la fuite de l'oiſiveté, du murmure, des contentions. On y défend à celui qui eſt repris d'une faute de s'excuſer; les incorrigibles y ſont dégradés; le ſilence y eſt ordonné pendant le repas; l'hoſpitalité y eſt recommandée particulierement envers les pauvres. Les Freres, après avoir dit Matines, paſſoient quelque tems dans la méditation des choſes ſaintes. S'il étoit beſoin de ſortir du Monaſtere, ceux à qui on le permettoit devoient aller deux ou trois enſemble. On liſoit la Regle à celui qui entroit dans le Monaſtere dans le deſſein de ſe convertir, & on lui en faiſoit connoître tous les exercices; & après les avoir pratiqués quelque tems & donné des preuves de ſa vocation il y étoit admis, & dès-lors il renonçoit à tous ſes biens & à ſa propre volonté. Si trois jours après il vouloit ſortir enſuite de quelque faute conſiderable, on le lui permettoit à condition de n'emporter que l'habit dans lequel il étoit venu. On puniſſoit les fautes des Freres par des jeûnes & en leur interdiſant la priere commune; s'ils demandoient pardon devant la Communauté, on leur pardonnoit. Les incorrigibles étoient punis de verges. C'étoit un crime ſemblable à celui de Judas, que de rompre le jeûne le Mercredi & le Vendredi. On ne permettoit l'exercice de quelque métier dans l'enceinte du Monaſtere, qu'à

(*a*) Pallad. *hiſt. Lauſiac. cap.* 7. & 14.
(*b*) Ibid. *cap.* 7.
(*c*) Cod. Regul. *pag.* 25.

ceux dont la probité étoit bien connue, encore falloit-il que ce métier fût neceſſaire ou du moins utile au Monaſtere.

La lettre que nous avons ſous le nom de Macaire, n'eſt pas de celui d'Egypte, mais de celui de Nitrie.

IX. Cette Regle eſt ſuivie dans le Code (*a*) de ſaint Benoît d'Agnane, d'une lettre de Macaire adreſſée aux Moines. Il y manque quelque choſe au commencement dans l'édition d'Holſtenius: mais on l'a donnée depuis toute entiere (*b*) ſur un manuſcrit de l'abbaye de ſaint Vanne de Verdun. Elle eſt écrite d'un ſtyle ſententieux; chaque phraſe renferme une maxime de la vie chrétienne & religieuſe. Quoiqu'elle ſoit très-digne de ſaint Macaire d'Egypte, on ne peut néanmoins la lui attribuer, puiſqu'elle n'a rien de commun avec celle dont parle Gennade. Il vaut mieux la donner à l'abbé de Nitrie avec la Regle précedente. Voici le précis de cette lettre. » Quand une fois l'homme connoît pourquoi il a » été créé, & qu'il cherche ſincerement Dieu ſon Créateur, auſſi» tôt il apprend à faire pénitence de ſes fautes; Dieu lui en inſpire » de la douleur, & le deſir de les expier par les jeûnes, les veilles, » les prieres & le mépris du monde; enſorte qu'il ſupporte avec » patience les injures, qu'il hait tous les ſoulagemens du corps, & » qu'il aime mieux de pleurer que de rire; ayant ſans ceſſe devant » les yeux ſes iniquités, le jour de ſa mort, celui du jugement de » Dieu, les peines de l'enfer, & la gloire des Bienheureux dans le » Ciel. Un Moine ne ſe ſauvera pas dans l'abondance; s'il ne poſ» ſede rien, il s'envolera vers le Ciel avec la rapidité de l'aigle; » s'il eſt veritablement moine, il ne prendra de la nourriture que » par neceſſité; après un travail moderé il s'occupera de la priere » & de la lecture; il chantera jour & nuit les louanges de Dieu » dans la crainte du Seigneur. Toute ſa gloire ſera dans la patience, » dans la charité, dans le mépris des choſes de la vie preſente, » dans la douceur, dans la foi, dans les larmes, dans l'amour de » Dieu & du prochain, dans les bonnes œuvres, dans la ſtabilité. » Les entretiens avec des perſonnes du ſexe ſont dangereux pour » lui. Il doit travailler de ſes mains pour avoir de quoi vivre: s'il » en reçoit d'ailleurs, à quoi lui ſervent ſes veilles & ſes prieres? » L'abondance de nourriture cauſe la deſobéiſſance & la mort, au » lieu que la frugalité rend vigilant dans les prieres & acquiert à » l'ame une couronne.

Les cinquante Homelies ſous le nom

X. On a auſſi publié ſous le nom de ſaint Macaire d'Egypte cinquante Homelies. Le premier qui les lui a attribuées, eſt Jean Pic,

(*a*) Cod. Regul. *pag.* 27.
(*b*) D. Petit-Didier, *tome* 2. *des Remarques ſur M. Dupin, page* 220.

préſident aux enquêtes à Paris, qui les fit imprimer dans la même ville en 1559. *in* 8°. Le pere Poſſin croit qu'elles ſont de Macaire de Piſpir; d'autres les donnent à celui d'Alexandrie, le tout ſans aucunes preuves conſiderables. Mais il y en a de très-fortes pour montrer qu'elles ſont d'un ſiécle plus récent que celui de ces trois Macaires, & que l'auteur a vécu non-ſeulement depuis l'hereſie de Pelage, mais qu'il a même pris parti dans les diſputes ſur la grace. La premiere preuve (*a*) que l'on en peut donner ſe tire de la matiere qui fait le ſujet de ces homelies. Des cinquante, il y en a plus des deux tiers qui ſont ſur les matieres de la grace. Elles traitent de ſa nature, de ſa force, de ſa neceſſité, des rapports qu'elle a avec notre liberté, de la corruption de la nature humaine introduite par le peché, & d'autres queſtions ſemblables. Quelle apparence qu'avant la naiſſance des diſputes ſur ces matieres, dans un ſiécle où perſonne ne s'étoit encore aviſé de les approfondir, où l'on vivoit dans la ſimplicité ſur ces queſtions, & où l'on aimoit mieux reſſentir les effets de la grace que d'en examiner la nature; en un mot dans un tems où aucun des Peres de l'Egliſe depuis la naiſſance de Jeſus-Chriſt, n'avoit encore rien écrit exprès ſur ces matieres, un Abbé vivant avec ſes Religieux au fond d'une ſolitude, ait entrepris de les en inſtruire, & d'agiter toutes ces queſtions, non en paſſant, mais de propos déliberé; non dans une ſeule homelie ou conference, mais dans la plus grande partie de celles que nous avons? L'affectation de traiter ſi ſouvent une même matiere, marque bien clairement dans cet auteur, un deſſein qui ne pouvoit venir ou que du deſir de s'inſtruire des queſtions qui faiſoient du bruit dans le monde, ou de la demangeaiſon d'en dire ſon ſentiment, ou de quelqu'autre motif ſemblable. Ces homelies ne peuvent être un ouvrage du quatriéme ſiécle, où les eſprits avoient d'autres occupations que celles des matieres de la grace, mais du ſiécle ſuivant où elles furent très-agitées. Une ſeconde raiſon qui fait voir que l'auteur de ces homelies a vécu depuis l'hereſie de Pelage, c'eſt qu'il ſe déclare par-tout pour ceux que l'on a depuis appellés *Semipelagiens*; qu'il entre dans tous leurs principes, & qu'il les ſuit exactement. Car quoique pluſieurs des Peres qui ont vécu & ſont morts avant l'hereſie de Pelage, ayent avancé beaucoup de choſes qui favoriſent les ſentimens des Semipelagiens, ils l'ont fait ſans deſſein prémedité: au lieu que l'auteur de ces homelies prend viſiblement parti dans les querelles

de S. Macaire, ne ſont pas de celui d'Egypte, mais d'un autre qui vivoit depuis l'hereſie de Pelage.

(*a*) D. Petit-Didier, *tome 2. des Remarques ſur M. Dupin, pag.* 200. *& ſuiv.*

touchant la grace: ſon but eſt d'établir tous les principes des Semipelagiens; il ſe ſert de leur maniere de s'expliquer & de leurs comparaiſons, pour en tirer les mêmes conſéquences que ces heretiques en tiroient: enſorte que demeurant ferme par-tout dans les mêmes principes, ſans en outre-paſſer les bornes, il condamne également les erreurs les plus groſſieres de Pelage touchant la neceſſité de la grace, & les ſentimens des Catholiques ſur les commencemens de la foi & du ſalut. Comment donc pourroit-on douter qu'il n'eût vécu depuis la naiſſance des hereſies de Pelage & des Semipelagiens? Pour s'en convaincre il ſuffira de rapporter en peu de mots les principes ſur leſquels il fait rouler toutes ſes homelies.

Preuves que ces Homelies ont été écrites depuis la naiſſance de l'hereſie de Pelage.

XI. Tout le monde ſait que les Semipelagiens reconnoiſſoient la corruption de la nature humaine par le peché d'Adam; qu'ils confeſſoient le peché originel, & qu'ils admettoient même la neceſſité de la grace pour acquerir les vertus & pour les pratiquer: mais qu'ils ſoutenoient en même-tems que le libre arbitre n'avoit pas été ſi fort affoibli par le peché du premier homme, qu'il ne lui reſtât encore aſſez de force pour deſirer ſa guériſon, pour recourir à ſon medecin, pour reſiſter aux tentations, pour lui demander ſa grace, pour commencer à croire en lui & à jetter les premiers fondemens de ſon ſalut. Or toutes les conferences ou homelies de l'abbé Macaire roulent ſur ces principes: on les y rencontre preſque dans toutes les pages, & elles paroiſſent même n'avoir été faites que pour les établir. 1°. Il établit en pluſieurs endroits la foi de l'Egliſe touchant le peché originel. En expliquant dans la premiere homelie comment & pourquoi l'on peut dire dès-à-preſent que notre ame eſt un ouvrage de tenebres, il dit que c'eſt à cauſe (*a*) qu'Adam, en tranſgreſſant le commandement de Dieu & en obéiſſant au ſerpent, s'eſt vendu lui-même au démon, & que cet eſprit malin s'eſt emparé de ſon ame & s'eſt comme revétu de cette excellente créature que Dieu avoit faite à ſon image. Il ajoute dans la ſeconde homelie, que (*b*) le démon depuis ce tems-la exerce ſur l'ame un empire de tenebres, d'autant qu'il a infecté du peché toute ſa ſubſtance, & qu'il l'en a comme revétu,

(*a*) *Eodem modo Adam tranſgreſſus mandatum Dei & obtemperans malitioſo ſerpenti, vendidit ſeipſum diabolo: induitque malitioſus.* Homil. 1. *pag.* 12.

(*b*) *Ita animam ac totam ejus ſubſtantiam peccato induit nequam ille princeps, totam inquinavit & totam captivam in regnum ſuum abduxit, nec reliquit ullum ejus membrum à ſe liberum, non cogitationes, non mentem, non corpus; ſed amictus eam purpura tenebrarum .... hoc eſt peccato,* Homil. 2. *pag.* 21. 22.

n'ayant l'aiſſé aucune partie dans l'homme dont il ne ſe ſoit rendu maître; qu'il a ſouillé l'homme entier, c'eſt-à-dire l'ame & le corps, & qu'il l'a revétu de ce vieil homme qui eſt impur & ennemi de Dieu; que (*a*) tout le genre humain étant devenu pecheur en Adam, porte en ſoi d'une maniere cachée la ſentence qui fût prononcée contre lui; & que comme tous les hommes tirent leur origine d'Adam, de même ſon peché s'eſt emparé de tout le genre humain & l'a ſoumis aux inſultes de ſatan. Il dit dans l'onziéme homelie, que (*b*) depuis Adam juſqu'au Sauveur, aucun homme n'a paru avec un corps nouveau exempt de peché. 2°. Il reconnoît la neceſſité de la grace pour accomplir la loi, & pour pratiquer la vertu d'une maniere qui merite une récompenſe éternelle. Il dit qu'il eſt impoſſible (*c*) ſans ſon ſecours de ſervir Dieu & d'accomplir toutes ſes volontés; que l'homme (*d*) ſe trompe fort lorſqu'il s'imagine pouvoir acquerir la perfection par ſes propres forces ſans le ſecours de Dieu, & qu'il n'eſt pas en état de ſalut lorſqu'il croit pouvoir y arriver ſans le ſecours du Saint-Eſprit; que (*e*) ſi l'homme paſſe toute ſa vie dans les productions de ſon libre arbitre, ſans rien recevoir en ſoi de ſurnaturel, il ne peut offrir à Dieu des fruits qui ſoient dignes de lui; que (*f*) comme un corps ſans ame eſt mort & ne peut agir, de même l'ame ſans l'eſprit de Dieu eſt morte à l'égard du royaume des cieux, d'autant que ſans cet Eſprit divin elle ne peut accomplir rien de ce qui regarde Dieu; que perſonne ne peut prier ſans le mouvement du Saint-Eſprit. 3°. Néanmoins il ſoutient que le commencement du ſalut vient de de nous, & que Dieu ne nous donne ſa grace qu'après que nous l'avons deſirée par les ſeules forces de la nature. Il dit que (*g*) comme un homme qui voit voler un oiſeau, peut deſirer de voler quoiqu'il ne puiſſe voler, de même quoiqu'il ne ſoit pas au pouvoir de l'homme d'être pur & exempt de tout peché, il eſt toutefois en ſon pouvoir de vouloir l'être; que l'ame ne (*h*) manque pas d'obtenir la grace lorſqu'elle la deſire ſérieuſement; que le Sauveur qui eſt venu pour racheter les pecheurs & pour les convertir, eſt tout prêt de nous donner ſa grace, pourvû (*i*) que nous nous éloignions du mal

(*a*) *Omne genus humanum, peccato obnoxium à tempore lapſus Adæ.* Homil. 5. *pag.* 71.

(*b*) *Corpus novum & peccati expers uſque ad Dominum non apparuit in mundo.* Homil. 11. *pag.* 135.

(*c*) *Abſque gratia impoſſibile eſt quempiam Deo ſervire hoc eſt placere in quacumque Dei voluntate.* Homil. 5.

(*d*) Homil. 24. *pag.* 312.

(*e*) Homil. 26. *pag.* 345.

(*f*) Homil. 30. *pag.* 399.

(*g*) Homil. 2. *pag.* 23.

(*h*) *Anima opem & auxilium ſi ſero quærat, id conſequitur.* Homil. 3 *pag.* 34.

(*i*) *Propter peccatores enim venit ut con-*

autant qu'il eſt en notre pouvoir ; & qu'il guérit tous (*a*) ceux qui s'éloignant des affections mondaines autant qu'ils le peuvent par la force de leur volonté & de leur libre arbitre, recherchent la grace & la deſirent ; que notre (*b*) ame, quoiqu'elle ſoit malade par la fiévre de ſes paſſions & aveuglée par les tenebres du peché, ne laiſſe pas d'avoir une volonté pour crier vers Dieu & pour invoquer le Sauveur ; & que comme (*c*) l'aveugle de l'Évangile n'auroit point été guéri s'il n'eût crié, ni l'hemoroïſſe ſi elle ne ſe fût approchée du Seigneur, de même ſi l'homme ne s'en approche par ſon propre mouvement & de toute la force de ſon libre arbitre, & s'il ne lui demande la ſanté avec une foi pleine & entiere, il ne la reçoit pas ; que l'ame (*d*) qui eſt douée des vertus devient une pierre vivante de l'Egliſe, non pour avoir fait le bien, mais pour l'avoir deſiré, d'autant que l'homme n'obtient pas le ſalut par ſes propres actions mais par celui qui lui donne la vertu ; que Dieu veut (*e*) que nous commençions notre ſalut par les forces de la nature, & qu'enſuite il l'acheve en ceux qui veulent & qui croient. Enfin, que comme (*f*) un malade n'eſt pas en état d'aller trouver lui-même ſon medecin, mais qu'il ne laiſſe pas de le deſirer & de l'envoyer chercher par ſes amis, de même quoique notre ame depuis la tranſgreſſion d'Adam ſoit devenue infirme & languiſſante, elle ne laiſſe pas de recevoir la grace du Seigneur auſſitôt qu'elle s'eſt approchée de lui & qu'elle a cru en lui ; & quoiqu'elle ne puiſſe tout le tems qu'elle demeure dans ſon (*g*) ancienne infirmité, produire de vraies actions de vie, elle a néanmoins en ſoi-même le pouvoir de ſe mettre en peine d'obtenir la vie, de prier le Seigneur, & de chercher ſon vrai medecin. Car il n'en eſt pas, dit cet auteur, comme le prétendent (*h*) quelques-uns qui ſe laiſſant emporter à une méchante doctrine, ſoutiennent que l'homme eſt tellement mort, qu'il ne peut plus faire aucun bien. Quoiqu'un enfant ne puiſſe rien faire & qu'il ne puiſſe marcher

---

*verterens ſe ad illum & curaret credentes ipſi. Modò nos ipſi à malis præoccupatoribus abſtineamus quantum in viribus noſtris eſt.* Homil. 4. *pag.* 66.

(*a*) Ibidem.

(*b*) *Anima quamvis ſauciata ſit ignominioſarum affectionum vulneribus, quamvis obcæcata ſit tenebris peccati, nihilominus habet voluntatem clamandi & invocandi Jeſum, ut ipſe veniens æternam redemptionem animæ procuret.* Hom. 10. p. 294. 295.

(*c*) Ibidem.

(*d*) Homil. 37. *pag.* 448.

(*e*) Ibid. *pag.* 449.

(*f*) Homil. 46. *pag.* 503.

(*g*) *Anima licèt antiqua ægritudine decumbat & nequeat opera vitæ verè peragere, nihilominus curare quæ ad vitam pertinent, ſedulo deprecari Dominum, inquirere verum medicum, & habet & poteſt.* Ibid.

(*h*) *Et non ut aiunt quidam perverſâ doctrinâ ſeducti, prorſus mortuus eſt homo, ut omninò non poſſit quidquam boni peragere; etenim infans, &c.* Homil. 46. p. 504. 505.

pour aller à ſa mere, cependant il ſe roule pour s'en approcher & pour la trouver, & en même-tems la mere touchée de compaſſion pour ſon enfant & voyant ſes empreſſemens, va à lui & l'embraſſe : c'eſt auſſi ce que Dieu, qui eſt plein de bonté, fait à l'égard de ceux qui s'approchent de lui & qui le cherchent. 4°. Cet auteur enſeigne que quoiqu'il ne ſoit pas poſſible à l'homme (*a*) de déraciner le peché par les ſeules forces de ſon libre arbitre, & qu'il n'y a que Dieu qui le puiſſe, l'homme peut par ſes propres forces reſiſter au peché, le combattre, lui porter des coups & le bleſſer ; que notre ame (*b*) a autant de force d'elle-même pour reſiſter, que le peché & le démon en ont pour l'attaquer ; que ſi cela n'étoit pas, Dieu ne pourroit ſans injuſtice condamner les pecheurs ; que comme (*c*) Dieu peut faire tout ce qu'il veut, étant parfaitement libre ; auſſi l'homme qui eſt créé à ſon image, eſt maître de ſes actions par ſon libre arbitre, enſorte qu'étant d'une nature muable, il peut & ſe laiſſer aller aux plus grands pechés & obéir à Dieu, entrer dans la voie de la juſtice & vaincre la concupiſcence, ſon ame étant aſſez forte pour lui reſiſter, & même pour la ſurmonter lorſqu'elle ſe roidit de toutes ſes forces contre les attaques du peché & les mauvais deſirs ; enfin que le libre (*d*) arbitre de l'homme a aſſez de force pour reſiſter aux attraits du démon & ne lui obéir en aucune choſe ; mais qu'il n'en a point aſſez ſans la grace, pour les ſurmonter juſqu'à déraciner le mal.

XII. Une troiſiéme preuve que l'auteur de ces homelies ne peut avoir écrit avant le cinquiéme ſiécle, c'eſt qu'il parle des conteſtations ſur la grace, d'une maniere qui ne peut avoir rapport qu'à ce qui ſe paſſoit ſur ce ſujet du tems de ſaint Auguſtin. Dans l'homelie troiſiéme il ſe fait une objection du ſentiment de ceux qui diſent que le (*e*) peché domine ſur la volonté de l'homme (ſans la grace) & que le démon a plus de force pour le vaincre, qu'elle n'en a pour lui reſiſter. A quoi il répond que l'on ne peut être de ce ſentiment ſans accuſer Dieu d'injuſtice, lorſqu'il condamne le pecheur pour s'être laiſſé vaincre par la tentation : de même, qu'on

Suite des preuves.

(*a*) *Non licet enim, neque poſſibile eſt homini propriis viribus exſtirpari peccatum. Reluctari quidem, repugnare, cædere, vulnerari in tuis viribus eſt : eradicare ſolius Dei eſt.* Homil. 3. *pag.* 31.

(*b*) *Meus enim adverſarius eſt & æquas habet vires adverſus peccatum ut contradicat & reſiſtat cogitationibus.* Homil. 3. *pag.* 33. 34.

(*c*) Homil. 15. *pag.* 198.

(*d*) *Adverſaria poteſtas & mens æquas vires obtinent adverſus ſe invicem..... contradicere enim peccato poteſt anima : ſine Deo verò ſuperare aut extirpare vitium non poteſt.* Homil. 27. *pag.* 378.

(*e*) *Quod ſi dicas potentiores eſſe adverſarias vires & malitiam omnino homini dominari, injuſtum facis Deum, &c.* Homil. 3. *pag.* 34.

ne pourroit ſans injuſtice condamner un petit enfant pour s'être laiſſé abattre par un jeune homme qui auroit employé toutes ſes forces contre lui. Dans l'homelie vingt-ſeptiéme il dit qu'il y (*a*) en a qui repréſentent le peché à l'égard de l'homme, ſans la grace, comme un géant à l'égard d'un pigmée : mais qu'on ne peut être de ce ſentiment ſans accuſer Dieu d'injuſtice, lorſqu'il nous commande de combattre contre le démon. Il diſpute auſſi fort au long dans cette même homelie (*b*) contre ceux qui prétendent qu'il arrive quelquefois, qu'auſſitôt qu'on a oüi la prédication de l'Evangile on ſe convertit, & que l'on entre dans le bon parti. Il ſoutient que ce ſentiment (*c*) eſt dangereux; qu'il détruit la liberté de l'homme, & la force qu'il a pour reſiſter à la grace; que s'il en étoit ainſi, les plus grands pecheurs pourroient être ſauvés tout-à-coup, ce que perſonne n'oſeroit dire; que ce ſentiment établit dans l'homme une neceſſité immuable ſoit pour le bien, ſoit pour le mal, & qu'il ne peut s'accorder avec les commandemens que Dieu a faits à l'homme, non plus qu'avec les récompenſes qu'il promet & les ſupplices dont il menace; que pour (*d*) lui il ſoutient que la prédication de l'Evangile fait ſeulement que celui qui l'écoute entre en componction, & qu'enſuite la grace ſe retirant pour le bien de l'homme, il combat long-tems contre le démon, & qu'après bien des combats & bien des victoires il devient Chrétien. Dans l'homelie quarante-ſixiéme il réfute comme (*e*) gens ſéduits par une mauvaiſe doctrine, ceux qui diſent que l'homme depuis le peché eſt tellement mort, qu'il ne peut plus de lui-même faire aucune bonne action.

Réponſe à une objection contre ce ſentiment.

XIII. On objecte que l'auteur de ces homelies témoigne (*f*) en un endroit avoir vû pluſieurs Confeſſeurs, du nombre de ceux

(*a*) *Verùm qui aſſerunt peccatum eſſe velut ſtrenuum gigantem, animam verò puſillam, perperam dicunt. Si enim adeò res eſſent diſſimiles, iniquus eſſet legiſlator qui legem tulit homini ut pugnam ineat adverſus ſatanam.* Homil. 27. *pag.* 378. 379.

(*b*) Ibid. *pag.* 375. *& ſeq.*

(*c*) *Nequaquam ita res ſe habet. Tollis enim voluntatem hominis dum hoc aſſeris & reluctantem facultatem eſſe negas quæ repugnet animo..... Conſtituis inſuper quoque hominem devinctum immutabilem tum ad bonum, tum ad malum.* Homil. 27. *p.* 376.

(*d*) *Nos autem hoc aſſerimus eum qui verbum audit, venire in compunctionem, ac poſtea, ſubducente ſe gratia per diſpenſationem ad emolumentum hominis, ingredi in exercitationem ac diſciplinam militarem : tum luctam committere ac certamen inire adverſus ſatanam, ac multo curſu & certamine reportata victoriæ palmâ evadere Chriſtianum.* Ibid.

(*e*) *Et non ut aiunt quidam perverſa doctrina ſeducti, prorſus mortuus eſt homo ut omninò non poſſit quidquam boni peragere.* Homil. 46. *pag.* 504.

(*f*) *Alius tempore perſecutionis corpus ſuum tradidit, & cum eſſet confeſſor, poſtea pace facta ſolutus eſt, eratque magnis nominis : palpebræ enim ejus læſæ ſunt, quoniam fumo erant peruſtæ. Hic poſtmodum gloria illuſtratus, cum ad preces vocaretur, frumentum accepit deditque id puero ſuo : eòque devenit ejus mens, ac ſi numquam audiviſſet*

qui

qui avoient ſouffert durant la perſécution : ce qui ne peut, dit-on, convenir qu'à un écrivain du quatriéme ſiécle. Mais ceux qui font cette objection & qui s'en autoriſent pour attribuer ces homelies à ſaint Macaire d'Egypte, n'ont pas fait reflexion que ce que cet auteur dit des Confeſſeurs qu'il avoit vûs, peut fort bien convenir à la perſécution des Vandales qui commença en Afrique dès l'an 447. & ne finit que long-tems après. On voit (*a*) par l'hiſtoire que nous en a laiſſé Victor de Vite, que vers l'an 488. cinq cens Eccleſiaſtiques furent bannis de Carthage & relegués dans des deſerts éloignés, & qu'avant qu'ils arrivaſſent au lieu de leur exil, on avoit envoyé, à la perſuaſion des Evêques Ariens, des hommes violents & impitoyables pour leur ôter avec une cruauté barbare le peu de vivres que la compaſſion des Chrétiens leur avoit donné; ſurquoi chacun d'eux diſoit : » Je ſuis ſorti nud du ventre de ma » mere, & je m'en vas tout nud en exil ; Dieu ſait bien nourrir » ceux qui ont faim & vétir les nuds dans le deſert. « La même (*b*) hiſtoire nous apprend que dans cette perſécution il y eut des Confeſſeurs qu'on brûla avec des lames de fer toutes rouges ; qu'on en déchira avec des ongles de fer ; qu'on en tourmenta d'autres ſi long-tems & en tant de manieres que les bourreaux s'y laſſerent. Les Actes (*c*) de ſaint Liberat mettent au commencement de la même perſécution, c'eſt-à-dire en 483. les violences exercées par Hunnetic roi des Vandales, contre les Moines & les Religieuſes, la dépradation des Monaſteres & la diſperſion de ceux & celles qui les habitoient. Procope qui écrivoit la guerre des

*verbum Dei. Alius præbuit corpus ſuum tempore perſecutionis, & ſuſpenſus eſt atque efferbuit, ac poſtea conjectus in carcerem. Miniſtrabat igitur ei juxta fidem quædam canonica, cum quâ familiaritate contracta, in carcere dum eſſet, dilapſus eſt in ſtuprum.* Homil. 27. *pag.* 372.

(*a*) *Tunc etiam Eugenio paſtore jam in exilio conſtituto, univerſus Clerus Eccleſiæ Carthaginis cade mediaque maceratur, fere quingenti vel amplius, inter quos quamplurimi erant lectores infantuli, qui gaudentes in Domino, procul exilio crudeli truduntur ..... Parantes itaque univerſi dorſa ſua verberibus alacres ad exilium pergunt. Quibus adhuc in itinere longioris viæ conſtitutis, deſtinantur, Epiſcopis Arianorum ſuggerentibus, homines immiſericordes ac violenti ut illud quod eis fortè miſeratio Chriſtiana victui contulerat profuturum, crudelitas auferretur : quando unuſquiſque eorum libentius fortè cantabat : Nudus exivi de utero matris meæ, nudum etiam me oportet ad exilium pergere ; quia Dominus novit eſurientibus cibum porrigere, & in deſerto veſtire.* Victor Vitenſis, *l.* 5. *Perſecutionis Vandalicæ, num.* 9. & 10. *pag.* 78.

(*b*) *Quantis jam laminis ignitis aduſti ſunt, qualibus ungulis exarati, quibus cruciatibus torti, res ipſa docet, quod eos ipſi tortores à ſuâ facie projecerunt, dicentes : Iſtos imitatur univerſus populus, ut nullus ad noſtram religionem penitus convertatur.* Idem, *ibid. num* 5. *pag* 75.

(*c*) *Poſt modicum quoque temporis univerſas ſimul Eccleſias, præjudicatis venerabilibus portis, cæmentis ingentibus clausi mandavit. Univerſa namque Monaſteria virorum vel puellarum ſanctarum Genſilibus, id eſt, Mauris cum habitatoribus donari præcipit.* Acta *martyrum Liberati, ibid. pag.* 102.

Vandales après l'an 533. rapporte qu'il (*a*) y avoit encore alors à Conſtantinople des perſonnes à qui on avoit coupé la langue dans cette perſécution, & qui parloient néanmoins diſtinctement: il ajoute que deux d'entre-eux ayant eu moins de courage pour reſiſter aux attraits de la volupté, que pour ſouffrir les ſupplices, perdirent tout-à-fait l'uſage de la parole qu'ils avoient recouvré. On trouve quelque choſe d'approchant dans la vingt-ſeptiéme homelie. On y marque (*b*) la chûte de pluſieurs Confeſſeurs: d'un entre-autres à qui on appliqua le feu, dont la fumée lui brula les paupieres; un autre qui ayant été mis en priſon après avoir ſouffert de grands tourmens, ſe laiſſa aller à un crime d'impureté avec celle qui le ſervoit: elle eſt appellée chanoineſſe, ce qui ſignifie une vierge ou une veuve inſcrite dans le canon ou le catalogue de ceux qui étoient nourris aux dépens de l'Egliſe.

Jugement de ces Homelies; éditions qu'on en a faites. Des ſept opuſcules publiés par le pere Poſſin, ſous le nom de Macaire.

XIV. La plûpart de ces cinquante homelies ſont en forme d'entretiens & de dialogues; & il y en a même peu qui traitent de ſuite une même matiere. Par exemple, dans la douziéme après avoir parlé de l'état d'Adam avant le peché, l'auteur traite de la pauvreté d'eſprit. Puis il revient à Adam, & un peu après il ſe fait deux queſtions qui n'ont aucun rapport à ce qu'il venoit de dire: ſavoir pourquoi ſaint Paul défend aux femmes de prier tête nue; & pourquoi Marthe ſe plaignit à Jeſus-Chriſt de ce que Marie ne lui aidoit point à préparer à manger. Dans la quinziéme il traite de la reſurrection & de la concupiſcence; des pechés, de la grace, du libre arbitre, de la dignité des Chrétiens, en quoi ils ſont plus parfaits qu'Adam, & ainſi des autres. Ce qui fait voir que ce ne ſont point des diſcours faits pour être prononcés de ſuite dans quelque aſſemblée, mais plutôt des réponſes d'un Abbé à diverſes demandes que lui faiſoient ſes Religieux dans des conferences où chacun propoſoit ſes doutes. Il paroît par (*c*) le titre qui ſe lit à la tête de toutes ces homelies, qu'elles n'ont point été recueillies par l'Abbé même qui les avoit faites: mais il n'en eſt pas moins l'auteur. Le ſtyle en eſt tout uni, ſans ornement & ſans affectation; un peu plus de methode & de netteté les rendroient plus utiles, & plus propres à former ceux qui s'appliquent à la vie interieure. La trente-ſeptié-

(*a*) *Multis linguam faucium tenus abſcidit Honoricus, qui noſtrâ etiam ætate ſuperſtites Byzantiæ explanate loquebantur, nullum capientes ſenſum illius pœnæ. Ex his duo rem habere auſi cum meretricibus, ſermonis uſum amiſerunt*, Procopius, *de Bello Vandalico, lib. 1. pag. 358.*

(*b*) Macarius, *Homil. 27. pag. 372.*

(*c*) *Sancti Patris noſtri Maccarii Ægyptii Homiliæ ſpirituales, permagnâ utilitate refertæ.*

me homelie, qui a pour titre : *Du Paradis & de la Loi ſpirituelle*, ſe trouve mot pour mot parmi les œuvres de Marc l'Ermite, & fait le premier de ſes ſept opuſcules : ce qui a fait croire à quelques critiques, qu'il pourroit bien être auteur de ces cinquante homelies. Ils y trouvent ſon ſtyle & ſa doctrine, qu'ils diſent être celle de Pelage. Mais Pelage auroit-il dit, comme fait l'auteur de ces homelies, qu'il eſt impoſſible (*a*) ſans la grace, de ſervir Dieu & d'accomplir toutes ſes volontés ? Que l'homme (*b*) n'eſt pas en état de ſalut lorſqu'il croit pouvoir y arriver par ſes propres forces ſans le ſecours du Saint-Eſprit ? Que (*c*) s'il ne reçoit rien de ſurnaturel, il ne peut offrir à Dieu des fruits qui ſoient dignes de lui ? Que comme (*d*) un corps ſans ame eſt mort & ne peut agir, de même l'ame ſans l'eſprit de Dieu eſt morte à l'égard des cieux, d'autant que ſans cet Eſprit divin elle ne peut rien accomplir en ce qui regarde Dieu ? Ce n'eſt pas là une doctrine Pelagienne. Je doute même que Marc l'Ermite ait vécu aſſez long-tems pour avoir pû être témoin de la perſécution dont il eſt fait mention dans la vingt-ſeptiéme homelie, & qui ſelon toutes les apparences eſt celle des Vandales ; car on met ſa mort vers l'an 440. & la perſécution ne commença en Afrique qu'en 447. Genſeric n'attaqua d'abord que les Evêques ; & Huneric ſon fils qui lui ſucceda dans la couronne en 477. ne rendit la perſécution generale contre tous les Catholiques qu'en la ſixiéme année de ſon regne, c'eſt-à-dire en 483. Elles furent d'abord imprimées en grec & puis en latin à Paris en 1559. *in* 8°. de la verſion de Jean Pic, préſident aux enquêtes. L'édition latine y fut réimprimée en 1562. & c'eſt celle-la que l'on a inſerée dans la Bibliotheque des Peres, à Paris, à Cologne & à Lyon. Palthenius en fit une nouvelle traduction, ce qui occaſionna de les réimprimer en grec & en latin à Francfort en 1594. & 1621. *in* 8°. On les trouve auſſi à la ſuite des œuvres de ſaint Gregoire *Thaumaturge*, à Paris en 1622. mais de la verſion de Jean Pic, que l'on crut apparemment plus correcte que celle de Palthenius. George Pritius corrigea celle-ci, & donna une nouvelle édition des homelies de Macaire, à Leipſic en 1698. *in* 8°. & 1714. Nous les avons en allemand de la traduction de Geoffroi Arnold, à Leipſic en 1696. *in* 8°. & à Goſlar en 1702. *in* 8°. & en flamand, à Anvers en 1580. *in* 8°. traduites en cette langue par Corneil Kiel. Le pere Poſſin leur a donné place dans ſon tréſor aſcetique, imprimé à

(*a*) Homil. 15.
(*b*) Homil. 24.
(*c*) Homil. 16.
(*d*) Homil. 30.

Paris en 1684. *in* 4°. & y a joint ſept opuſcules imprimés la même année à Toulouſe, qu'il dit être non de Macaire de Piſpir comme les cinquante homelies, mais de quelques-uns de ſes diſciples qui mettoient, dit-il, en abregé les exhortations que ce Saint faiſoit de vive voix. Il y a néanmoins une grande conformité de ſtyle entre les cinquante homelies & ces ſept opuſcules, & il eſt difficile de ne pas y reconnoître le même génie & la même main. Le premier de ſes opuſcules, qui paroît n'être qu'un précis des ſix autres, eſt intitulé: *De la garde du cœur;* le ſecond, *De la perfection en eſprit;* le troiſiéme, *De l'oraiſon & de la diſcretion;* le quatriéme, *De la patience;* le cinquiéme, *De l'élevation de l'ame;* le ſixiéme, *De la charité;* le ſeptiéme, *De la liberté de l'ame.* On les trouve en grec & en latin dans l'édition des cinquante homelies par Pritius, à Leipſic en 1698. & en allemand dans celle de Geoffroi Arnold, auſſi à Leipſic en 1696. & à Goſlar en 1702.

## CHAPITRE VII.

### *Didyme l'aveugle, Docteur de l'Egliſe d'Alexandrie.*

Sa naiſſance vers l'an 309. Il devient aveugle à l'âge de cinq ans.

I. DIDYME, l'un de ces prodiges que l'Auteur de la nature ſe plaît de produire de tems en tems pour donner aux hommes des ſujets d'admiration, nâquit (*a*) vers l'an 309. à Alexandrie. N'étant âgé que de quatre à cinq ans, il fut attaqué d'un mal d'yeux, dans le tems qu'il commençoit à apprendre ſes lettres. Ce mal s'augmenta, & Didyme perdit entierement la vûe. Cet accident qui étant arrivé dans un âge ſi tendre, auroit dû, ce ſemble, rallentir en lui le deſir de ſavoir, qu'il avoit comme apporté en naiſſant, ne (*b*) ſervit qu'à l'enflammer davantage; & ne deſeſperant point d'obtenir l'effet de ſon deſir, il demandoit ſans ceſſe à Dieu non de lui rendre la lumiere corporelle, mais d'éclairer ſon cœur.

Quoiqu'aveugle il apprend à lire. Ses études.

II. Il joignit à la priere, l'induſtrie & le travail. Ne connoiſſant qu'imparfaitement ſes lettres, lorſqu'il devint aveugle, il fit graver (*c*) l'alphabet ſur des tablettes de bois: par ce moyen en touchant les lettres il apprit à les connoître, & de ſuite les ſyllabes, les mots & les phraſes entieres. C'étoit l'effet de la vivacité de ſon imagi-

(*a*) Hieronym. *in Catalogo, cap.* 109.
(*b*) Ruffin. *lib.* 2. *cap.* 7.
(*c*) Soſom. *lib.* 3. *cap.* 15. Ruffin. *lib.* 2. *cap.* 7. Socat. *lib.* 4. *cap.* 25. Pallad. *hiſtor. Lauſiaca, c.* 4. & Theodoret. *lib.* 4. *c.* 26.

nation. Son penchant pour l'étude ne lui permit pas de s'en tenir là. Il alloit écouter avec aſſiduité ceux qui faiſoient profeſſion d'inſtruire les autres, & paſſoit ſouvent une partie de la nuit à les entendre, en employant le reſte à repaſſer dans ſon eſprit & dans ſa memoire les leçons qu'il avoit reçûes de ſes maîtres. De cette maniere il apprit non-ſeulement les regles de la grammaire, tout ce qu'enſeigne la rhetorique, & les plus beaux endroits des poëtes & des orateurs, mais il ſe rendit auſſi très-habile dans la connoiſſance de toutes les choſes divines & humaines; des écritures de l'ancien & du nouveau Teſtament, qu'il expliquoit mot à mot d'un bout à l'autre en divers ſens; des dogmes de l'Egliſe qu'il développoit avec autant d'exactitude que de netteté; de la dialectique & des ſyllogiſmes d'Ariſtote; de la muſique, de l'aſtronomie & des differentes opinions des philoſophes, qu'il ſavoit ſi parfaitement qu'il répondoit avec facilité à toutes les objections qu'on lui faiſoit; & que perſonne ne pût jamais le vaincre dans la diſpute.

III. De ſi rares talens dans un homme qui paroiſſoit devoir en être incapable attirerent à Alexandrie un grand nombre de perſonnes (*a*), les uns pour l'entendre, les autres ſeulement pour le connoître. Saint Athanaſe conçut pour lui une eſtime particuliere, & l'engagea à prendre le ſoin de l'école d'Alexandrie celebre depuis long-tems. C'étoit une faveur particuliere que Dieu accordoit à cette ville, pour la gloire de l'Egliſe. Didyme en effet y rendit un témoignage éclatant à la foi de la conſubſtantialité, & s'oppoſa avec autant de zele que de lumieres à l'impieté des Ariens, renverſant tous leurs ſophiſmes, & diſſipant l'illuſion de leurs diſcours.

Il prend le ſoin de l'école d'Alexandrie.

IV. On met vers l'an 355. diverſes viſites que ſaint Antoine lui rendit à Alexandrie. Didyme (*b*) alla auſſi le viſiter; & dans un entretien qu'ils eurent enſemble ſur les ſaintes Ecritures, le diſcours étant tombé ſur l'aveuglement de Didyme, ſaint Antoine lui demanda s'il n'avoit point de peine d'être privé de la vûe? Didyme après avoir été preſſé une deuxiéme & troiſiéme fois de répondre, avoua avec ſimplicité que ſa peine à cet égard n'étoit pas petite. » Je m'étonne, lui répliqua S. Antoine, qu'étant judicieux comme » vous l'êtes, vous regrettiez une choſe qui eſt commune aux mou» ches, aux fourmis & aux autres animaux les plus mépriſables, com» me aux hommes, & que vous ne vous réjouiſſiez pas d'en poſſeder

Il eſt viſité par S. Antoine vers l'an 355.

(*a*) Soſom. *lib.* 3. *cap.* 15. Ruffin. *lib.* 2. *cap.* 7. Theodoret. *lib.* 4. *cap.* 26. Socrat. *lib.* 4. *cap.* 15. 25. & 26.

(*b*) Pallad. *hiſt. Lauſiaca*, *c.* 4. Ruffin, *lib.* 2. *cap.* 7.

» une qui ne ſe trouve que dans les Apôtres, dans les Saints & dans » les Anges, par laquelle nous voyons Dieu même, & qui allume » dans nous le feu d'une ſcience ſi lumineuſe. (*a*) Il vaut beaucoup » mieux être éclairé dans l'eſprit que dans le corps, & avoir ces » yeux ſpirituels qui ne peuvent être obſcurcis que par les pailles » du peché, que non pas ces yeux charnels qui peuvent pat un ſeul » regard impudique précipiter un homme dans les enfers.

Dieu lui revéle la mort de Julien, en 363.

V. Didyme nous apprend lui-même (*b*) qu'après avoir employé les jeûnes & les prieres pour obtenir de Dieu qu'il arrêtât les maux que Julien l'*Apoſtat* faiſoit à l'Egliſe; un jour comme il ſe trouvoit accablé de ſommeil & d'épuiſement pour avoir pouſſé ſon jeûne juſques dans la nuit, il fut comme ravi en extaſe & entendit des gens, qu'il s'imaginoit voir montés ſur des chevaux blancs, dire tout haut: Qu'on diſe à Didyme que Julien a été tué aujourd'hui, vers cette même heure, qui étoit la ſeptiéme, c'eſt-à-dire, une heure après minuit, & qu'il le faſſe ſavoir à l'Evêque Athanaſe; que s'étant levé auſſitôt il prit de la nourriture, & qu'ayant remarqué le jour & l'heure de cette viſion, il ſe trouva qu'en effet Julien étoit mort dans le même-tems, c'eſt-à-dire, la nuit du 26. au 27. de Juin de l'an 363.

Diſciples de Didyme.

VI. Ce fut depuis cet évenement que Ruffin (*c*) vint à Alexandrie prendre des leçons de Didyme; & c'eſt de lui que nous apprenons, que quelque admirables que fuſſent ſes ouvrages, les diſcours qu'il faiſoit de vive voix avoient beaucoup plus de grace & d'énergie. Saint Jerôme (*d*) fit auſſi en 386. le voyage d'Alexandrie pour voir Didyme, & le conſulter ſur pluſieurs difficultés de l'Ecriture. Il ſe glorifie de l'avoir eu pour catechiſte, & il lui écrivit une lettre dans laquelle il l'appelloit ſon maître. Il l'appelle ailleurs ſon Didyme, & dit de lui: » Il a les yeux qui ſont » loués dans l'Epouſe des Cantiques, & ceux que Jeſus-Chriſt nous » ordonne de lever en haut pour conſiderer les campagnes déja » blanches & ptêtes à moiſſonner: avec ſes yeux il regarde com- » me fort au-deſſous de lui toutes les choſes de la terre, & fait » revivre l'ancienne coutume de donner à un Prophéte le nom de » *voyant*. Celui qui aura lû ſes écrits verra d'où les Latins emprun- » tent ce qu'ils diſent, & après avoir trouvé la ſource, il ſe mettra » peu en peine des ruiſſeaux. « Didyme eſt peu inſtruit pour la

(*a*) *Vit. Patr. lib.* 3. *cap.* 28.
(*b*) Pallad. *hiſt. Lauſiac. cap.* 4. Soſom. *lib.* 6. *cap.* 2.
(*c*) Ruffin. *lib.* 2. *cap.* 7.
(*d*) Hieronym. *Epiſt.* 32. *ad Damnion. tom.* 4. *pag.* 245. *& Epiſt.* 41. *pag.* 342. *& Prologo in lib. Didymi, De Spiritu Sancto, pag.* 494.

parole, mais il n'en eſt pas de même pour la doctrine; ſon ſtyle même eſt d'un homme apoſtolique, & par la ſublimité des penſées & par la ſimplicité des expreſſions. Pallade (*a*), durant ſon ſéjour dans les Monaſteres qui étoient autour d'Alexandrie & dans les deſerts de Nitrie & des Cellules, rendit pluſieurs viſites à Didyme, qui lui raconta pluſieurs particularités de ſa vie. Pallade étoit encore jeune alors n'ayant qu'environ vingt-deux ans. Didyme voulut l'obliger à faire la priere dans ſa cellule; Pallade le refuſa: ſurquoi Didyme lui dit que ſaint Antoine n'en avoit pas fait de difficulté; voulant lui dire que pour imiter ce ſaint homme il devoit obéir ſans diſputer & ſans réſiſter.

Mort de Didyme, vers l'an 399.

VII. Didyme vivoit encore en 392. lorſque ſaint (*b*) Jerôme écrivoit ſon catalogue des hommes illuſtres, & il avoit alors quatre-vingt-trois ans paſſés: mais il en vécut davantage; & la ſuite de l'hiſtoire de (*c*) Pallade ne nous permet de mettre ſa mort que vers l'an 399.

Livre du Saint-Eſprit.

VIII. D'un nombre (*c*) infini d'ouvrages que Didyme avoit compoſés & qui étoient importans pour l'Egliſe, il ne nous en reſte que deux, dont le premier eſt le livre qu'il a intitulé *Du Saint-Eſprit*. Nous ne l'avons qu'en latin, de la traduction de ſaint Jerôme, qui l'entreprit en 384. à la priere du Pape Damaſe. C'eſt de cet excellent livre qu'il dit (*e*) que les Latins ont pris tout ce qu'ils ont dit ſur cette matiere; & craignant apparemment d'être obligé d'y puiſer lui-même s'il continuoit l'ouvrage qu'il avoit commencé ſur la divinité du Saint-Eſprit, il aima (*f*) mieux ſupprimer ce qu'il avoit déja écrit ſur ce ſujet & être l'interpréte de l'écrit d'un autre, que de ſe parer vainement de plumes étrangeres, comme la corneille de la fable. Ce traité de Didyme eſt cité par ſaint Auguſtin (*g*): il eſt diviſé en trois parties, auſquelles dans nos éditions on a donné le titre de livres, quoiqu'en effet ce n'en ſoit qu'un.

Analyſe du premier livre. Tom. 4. oper. Hieronym. pag. 494.

IX. Deux motifs l'engagerent à traiter cette matiere: l'un pour ſatisfaire aux prieres réiterées de ſes freres; l'autre parce qu'il croyoit neceſſaire d'établir la doctrine de l'Egliſe touchant la divinité du Saint-Eſprit, ſur l'autorité des Ecritures, afin d'empêcher que les ſimples ne fuſſent ſéduits par ceux qui avançoient ſur ce ſujet beaucoup de choſes qui n'étoient fondées ni ſur l'Ecriture,

(*a*) Pallad. *hiſt. Lauſiac. c.* 4. 7. 20. 45.
(*b*) Hieronym. *in Catalogo, cap.* 109.
(*c*) Pallad. *hiſt. Lauſiaca, cap.* 2. & 4.
(*d*) Hieronym. *ubi ſupra.*
(*e*) Idem, *Præfat. in lib. Didym.*
(*f*) Ibidem.
(*g*) Auguſtinus, *Quæſt in Exod. lib.* 2. *Quæſt.* 25. *pag.* 429. *tom.* 3.

ni ſur le témoignage d'aucun ancien auteur eccleſiaſtique. Il dit dans le premier livre que le nom du Saint-Eſprit & la perſonne qui eſt deſignée ſous ce nom, ſont également ignorés de ceux dont la philoſophie n'a rien de commun avec l'Ecriture ſainte; & que ce n'eſt que dans cette Ecriture tant de l'ancien que du nouveau Teſtament qu'on apprend ſon nom & une notion de ce qu'eſt le
Pag. 495. Saint-Eſprit. Enſuite il fait voir que c'eſt le même Eſprit qui a parlé dans les Prophétes & dans les Apôtres; que le terme d'*Eſprit* n'eſt pas un terme vague, mais le nom d'une veritable ſubſtance qui eſt la même que celle du Pere & du Fils, & differente de celle des créatures. En effet, les créatures ſont ou corporelles, ou incorporelles. Le Saint-Eſprit ne peut être du nombre de celles-ci, puiſqu'il habite dans l'ame qui eſt incorporelle & qu'il en perfectionne
Pag. 496. les puiſſances. Il ne peut être non plus du nombre des incorporelles, puiſqu'elles peuvent recevoir divers degrés de graces, de vertus, de ſanctification; au lieu que le Saint-Eſprit eſt le ſanctificateur, la ſource & le collateur de tous les biens, comme il en eſt
Luc. 11. 13. la plénitude, ſuivant que le dit Jeſus-Chriſt dans l'Evangile: *Si donc vous autres étant méchans, comme vous êtes, vous ſavez néanmoins donner de bonnes choſes à vos enfans, à combien plus forte raiſon votre Pere qui eſt dans le Ciel, donnera-t-il le bon Eſprit à ceux qui le lui demandent?* Dès-lors qu'il eſt conſtant que le Saint-Eſprit eſt ſanctificateur, il l'eſt auſſi que ſa nature eſt incapable de changement, & differente par conſéquent de celle des créatures même incorporelles, puiſqu'elles ſont muables, étant ſuſceptibles
Pag. 457. de divers degrés de perfection. Didyme établit encore cette difference ſur celle qui doit être neceſſairement entre celui qui ſanctifie & celui qui eſt ſanctifié. Or c'eſt le Saint-Eſprit qui ſanctifie les
Ad Epheſ. créatures, comme ſaint Paul le déclare dans ſon Epître aux Ephe-
1. 13. & 4. 30. ſiens; il eſt donc different des créatures, mais un avec le Pere & le Fils & Dieu comme eux: car Dieu ſeul ſanctifie. Didyme ajoute que ſi le Saint-Eſprit étoit du nombre de créatures, il auroit comme elles une ſubſtance bornée, & ne pourroit être preſent qu'en un ſeul lieu à la fois: ce qui n'eſt pas; puiſqu'en même-tems il ſanctifie pluſieurs perſonnes & qu'il habite en elles; fuſſent-elles répandues en differens endroits du monde & même aux extrémités. Au lieu qu'un Ange qui étoit preſent à la priere qu'un Apôtre faiſoit en Aſie, ne pouvoit pas être preſent à celle que les Apôtres faiſoient dans d'autres parties de l'Univers. Il eſt vrai que les An-
Luc 9. ges ſont appellés ſaints dans l'Ecriture, mais ils ne ſont ſaints que
Act. 10. par participation de la ſainteté du Saint-Eſprit, & que parce que le

Fils

Fils unique de Dieu, qui eſt la ſainteté même & la communication du Pere, habite en eux. Ils ne ſont pas ſaints par leur propre ſubſtance, autrement ils ſeroient conſubſtantiels à la Trinité : ce qui ne ſe peut dire. Didyme enſeigne qu'ils ſont d'une nature plus relevée que celle des hommes & d'une ſainteté plus éminente, à cauſe qu'ils ſont plus intimement unis à la Trinité. Il rapporte pluſieurs paſſages de l'Ecriture où nous liſons que les Apôtres & les Diſciples étoient remplis du Saint-Eſprit : d'où il infere que le Saint-Eſprit eſt Dieu ; parce qu'on ne trouve nulle part dans les livres ſaints qu'il ſoit dit que quelqu'un ait été rempli de quelque créature, comme d'un Ange, d'un Trône ou d'une Domination. D'ailleurs, on ne peut être rempli des dons de Dieu que par Dieu même; & perſonne n'en eſt rempli, s'il n'a en lui le Saint-Eſprit en qui conſiſtent tous ces dons : non que le Saint-Eſprit ſoit diviſé en autant de ſubſtances qu'il produit d'effets : car il eſt indiviſible, impaſſible, immuable de ſa nature ; mais parce qu'il reçoit differens noms ſelon les differens effets dont il eſt la cauſe. C'eſt pour cela que dans les Actes des Apôtres il eſt dit que S. Etienne étoit rempli de ſageſſe & du Saint-Eſprit, parce que le Saint-Eſprit demeuroit en lui & parloit en lui. Didyme cite d'autres endroits de l'Ecriture, où la paix, la juſtice, le don des miracles, celui de prophétie ſont attribués au Saint-Eſprit : d'où il conclut, que pouvant être reçu non d'une ou de deux perſonnes en même-tems, mais de toutes les nations, il eſt incréé de ſa nature, & d'une nature differente de celle des créatures.

Pag. 498. Pag. 499. Act. 6. 7. 8. 9. Pag. 500. 501. 502.

X. Les heretiques objectoient : Il eſt écrit que toutes choſes ont été faites par le Verbe. Didyme répond que le Saint-Eſprit étant d'une ſubſtance differente de celle de ce tout, comme il l'avoit montré plus haut, il ne pouvoit en faire partie : & parce qu'ils inſiſtoient ſur ces paroles du prophéte Amos : *C'eſt moi, dit le Seigneur, qui forme le tonnere & qui crée l'eſprit ;* il fait voir qu'il ne s'agit pas en cet endroit du Saint-Eſprit, mais du vent dont Dieu ſe ſert pour aſſembler les nuages & donner la pluie à la terre ; que c'eſt pour cela qu'il eſt dit *je crée* & non pas *j'ai créé*, parce qu'en effet Dieu erée chaque jour les vents, au lieu que les autres ſubſtances ne ſont créées qu'une ſeule fois. S'il ſe fût donc agi là de la ſubſtance même du Saint-Eſprit & que Dieu l'eût mis entre ſes créatures, il auroit dit, *j'ai créé*, & non pas *je crée*. Didyme ajoute que le terme grec qui ſignifie *eſprit*, eſt mis dans Amos ſans article, qui eſt une marque de ſingularité : au lieu que dans les autres endroits de l'Ecriture, comme dans l'Evangile de ſaint Jean, &

Suite de l'analyſe. Pag. 502. Pag. 503. Amos 4. Pag. 504. Joan. 6.

Rom. 8. I. Cor. 2. ad Galat. 5.

dans les Epîtres de ſaint Paul, où il eſt queſtion de la perſonne du Saint-Eſprit, ce terme eſt toujours précedé d'un article, ou de quelque épithete qui déſigne clairement qu'il eſt parlé en ces endroits, non du vent mais du Saint-Eſprit.

Suite de l'analyſe.

XI. Après avoir montré que le Saint-Eſprit n'eſt pas créature, Didyme prouve par les endroits de l'Ecriture où il eſt dit que la charité du Pere & ſes autres dons nous viennent du Fils par le Saint-Eſprit, que ces trois Perſonnes n'ayant qu'une même opération, n'ont auſſi qu'une même ſubſtance. Il tire une autre preuve de la divinité du Saint-Eſprit, du diſcours de ſaint Pierre à Ananie, où cet Apôtre établit clairement que mentir au Saint-Eſprit c'eſt m'entir à Dieu même. Il prouve l'unité de nature entre le Fils & le Saint-Eſprit, par ces paroles de Jeſus-Chriſt à ſes Apôtres: *Lorſqu'on vous livrera entre les mains des perſécuteurs, ne prémeditez point ce que vous leur devez dire, mais dites ce qui vous ſera inſpiré à l'heure même; car ce n'eſt pas vous qui parlez, mais le Saint-Eſprit. Je vous donnerai alors une bouche & une ſageſſe, à laquelle vos adverſaires ne pourront reſiſter & qu'ils ne pourront contredire.* » Car ſi la ſageſſe & la doctrine du Saint-Eſprit eſt la même » que la ſageſſe & la doctrine du Fils, il eſt viſible qu'ils n'ont qu'une » même nature & qu'une même volonté, puiſque tous deux com- » muniquent l'une & l'autre en même-tems aux Apôtres & aux » Diſciples. « Didyme ajoute: » Or le Fils & le Pere ſont une même » choſe, ſelon que dit Jeſus-Chriſt en ſaint Jean: *Mon Pere & moi » ſommes une même choſe*; il s'enſuit donc qu'après avoir montré, » comme nous avons fait, que le Saint-Eſprit a la même na- » ture que le Fils, il ſoit auſſi démontré que la nature de la Trinité » n'eſt point diviſée & qu'elle eſt inſéparable. « Il confirme l'unité de nature, de vertu & d'opération dans la Trinité, par un autre raiſonnement fondé ſur les paroles de Jeſus-Chriſt en ſaint Matthieu & en ſaint Luc. » Le Saint-Eſprit, dit-il, eſt le doigt du Pere » comme le Fils en eſt la main; le doigt étant donc de la même » ſubſtance que la main, & la main de la même nature que celui » à qui la main appartient, il s'enſuit que le Saint-Eſprit eſt de la » même nature que le Pere & le Fils. « Mais Didyme nous fait remarquer en même-tems que cette comparaiſon dont ſe ſert l'Ecriture ne doit pas être preſſée, & qu'elle l'a employée, non pour marquer l'étendue ou les parties de la ſubſtance des Perſonnes divines, mais ſon unité; & que de même que la main par le miniſtere de laquelle le corps agit ne peut être ſéparée de ce corps, de même le doigt ne peut être diviſé de la main dont il eſt. Il dit encore, que

Luc. 21. 15. Joan. 10. 30. Matth. 12. Luc. 21. Pag. 505. Act. 5. 4. Pag. 506. Matth. 10. 19. Marci 12. 11. Pag. 507.

ſi Jeſus-Chriſt doit être reconnu pour Dieu, parce que dans l'Ecriture il eſt appellé la ſageſſe & la vertu de Dieu; on doit par la même raiſon reconnoître le Saint-Eprit pour Dieu, puiſqu'il eſt nommé Eſprit de Dieu, Eſprit de ſageſſe, Eſprit de veriré.

XII. Didyme continue le même raiſonnement dans le ſecond livre, pour montrer que les trois Perſonnes de la Trinité qu'il appelle un cercle d'unité & de ſubſtance, n'ont qu'une même nature; & pour nouvelle preuve de la divinité du Saint-Eſprit il ajoute, que comme ceux qui ſe forment ſur Jeſus-Chriſt qui eſt l'image de Dieu, deviennent ſemblables à Dieu autant qu'il eſt au pouvoir de la nature humaine; de même ceux qui ſont marqués par le Saint-Eſprit qui eſt le ſceau de Dieu, parviennent par l'impreſſion de ce ſceau à celui de la ſageſſe & de la ſcience de Jeſus-Chriſt. Car, comme le dit ſaint Paul: *Il y a diverſité d'opérations ſurnaturelles, mais c'eſt le même Eſprit qui opere tout en tous, diſtribuant à chacun ſes dons ſelon qu'il lui plaît.* Didyme ſe ſert de ces paroles de l'Apôtre, pour montrer que le Saint-Eſprit eſt une ſubſtance & non une ſimple opération, comme le diſoient quelques heretiques. Il le prouve encore par pluſieurs autres endroits de l'Ecriture, en particulier par celui des Actes, où les Apôtres aſſemblés en Concile à Jeruſalem diſent: *Il a ſemblé bon au Saint-Eſprit & à nous;* car ce terme, *il a ſemblé bon*, marque non une opération mais une nature, comme on le voit par ces paroles de Job: *Il eſt arrivé ce qui a ſemblé au Seigneur.* Il inſiſte auſſi ſur la forme du Batême, qui marque clairement que la foi au Saint-Eſprit eſt la même qu'au Pere & au Fils, & que le Batême ſe doit donner au nom des trois Perſonnes ſans qu'il ſoit permis d'en omettre aucune: enſorte que celui qui batiſeroit au nom du Pere & du Fils, ſans nommer le Saint-Eſprit, ne donneroit qu'un batême imparfait, & qui n'opéreroit pas la rémiſſion des pechés. » De ce raiſonnement il s'enſuit, » continue Didyme, que la ſubſtance de la Trinité eſt indiviſible, » que le Pere eſt veritablement le Pere du Fils, le Fils veritable- » ment Fils du Pere, & le Saint-Eſprit veritablement Eſprit du » Pere & de Dieu: voilà la foi de ceux qui croient, & toute l'œco- » nomie de la diſcipline eccleſiaſtique s'accomplit par la foi en la » Trinité. Les trois Perſonnes ont concouru à l'établiſſement & au » régime de l'Egliſe: le Pere a deſtiné les Apôtres au miniſtere; le » Fils les a envoyés prêcher; le Saint-Eſprit les a établis pour gou- » verner l'Egliſe: ce qui marque dans ces trois Perſonnes une mê- » me opération, & conſéquemment une même ſubſtance. « Didyme prouve la même verité par divers paſſages des Epîtres de ſaint

Analyſe du ſecond livre. Pag. 507.

I. Cor. 12. 16.

Act. 15. 28. Pag. 508. Job. 1.

I. Theſſal. 2.

Act. 20. Pag. 509.

I. Cor. 6. Ephes. 3. Galat. 2. II. Cor. 13. I. Cor. 3. Paul, où il eſt dit que le Saint-Eſprit, de même que le Pere & le Fils habitent dans le cœur des vrais Fidéles, & qu'ils ſont ſon temple. Il y auroit donc de l'impieté à mettre le Saint-Eſprit au rang des créatures. Un être créé n'habite pas dans un autre : les arts & les ſciences, les vertus & les vices habitent en quelque maniere dans nous, mais comme des qualités accidentelles & non comme des ſubſtances.

Pag. 510. Didyme traite enſuite de la miſſion du Saint-Eſprit, & dit que comme celle que le Fils reçoit du Pere ne l'en éloigne & ne l'en ſépare pas, de même le Saint-Eſprit quoiqu'envoyé par le Pere & par le Fils, n'eſt ſéparé ni de l'un ni de l'autre, ſa nature n'étant point bornée comme celle des créatures ni limitée par les lieux. Il remarque que lorſque Jeſus-Chriſt dit dans ſaint

Joan. 14. 16. Jean : *Je prierai mon Pere, & il vous donnera un autre Conſolateur;* ce terme *autre*, ſignifie en cet endroit une diverſité non de nature, mais d'opération entre le Fils & le Saint-Eſprit : le Fils faiſant les fonctions de légat & de médiateur ; le Saint-Eſprit celles de conſolateur. Il ajoute que ces fonctions ne ſont pas néanmoins tellement propres à une perſonne, que l'autre ne puiſſe les remplir ; puiſque le Saint-Eſprit fait auſſi quelquefois l'office de

Pag. 511. Rom. 8. 26. médiateur, ainſi que le dit ſaint Paul aux Romains : *Le Saint-Eſprit prie pour nous par des gémiſſemens ineffables.*

Suite de l'analyſe du ſecond livre. XIII. Didyme reprenant après cela la ſuite des preuves de la divinité du Saint-Eſprit, rapporte pluſieurs paſſages tant de l'ancien que du nouveau Teſtament, où nous liſons que c'eſt le Saint-

Pag. 512. Amos 3. Matth. 22. Luc. 20. Pſaml. 1. Act 28. 25. Iſai. 6. 9. Eſprit qui a animé les Apôtres, inſpiré les Prophétes & parlé par leur bouche ; & inſiſtant particulierement ſur l'endroit des Actes où ſaint Paul dit aux Juifs : *C'eſt avec grande raiſon que le Saint-Eſprit qui a parlé à nos Peres par le prophéte Iſaïe, a dit : Allez vers ce peuple, & dites lui : Vous écouterez & en écoutant vous n'entendrez point ;* il fait obſerver que la prophétie que ſaint Paul attribue ici au Saint-Eſprit, eſt attribuée au Seigneur dans le livre d'Iſaïe,

Iſai. 6. 9. où on lit en effet : *J'ai ouï la voix du Seigneur qui me diſoit : Allez, dites à ce peuple : Vous écouterez, &c.* ce qui ne laiſſe aucun lieu de douter que la volonté & la nature du Seigneur & du Saint-Eſprit ne ſoit une & la même, & que le nom du Saint-Eſprit ne ſignifie

Joan. 15. 26. auſſi le Seigneur. Une autre preuve de ſa divinité, c'eſt qu'il eſt envoyé du *Pere* comme le Fils ; au lieu qu'aucun homme n'en a

Exod. 5. Zachar. 1. Luc. 1. 35. été envoyé, pas même Moïſe ni aucun des Prophétes, tous ayant été envoyés par le *Seigneur*, & *par le Dieu d'Abraham, d'Iſaac & de Jacob.* Il prouve par les paroles de l'Ange à Marie, & par celles

Pſal. 103. du Pſeaume 103. que le Saint-Eſprit a le pouvoir de créer, ce qui

n'apppartient qu'à Dieu ; & qu'il peut comme le Fils, enſeigner toute verité. S'il eſt dit de lui, qu'il ne *dira (a) rien de lui-même*, c'eſt, comme l'explique Didyme, que le Saint-Eſprit ne dit rien que par la volonté du Pere & du Fils dont la ſienne eſt inſéparable, parce qu'il reçoit des deux & ſon être & ſes paroles. Didyme s'explique à cette occaſion ſur differentes manieres de parler marquées dans l'Ecriture, qui paroiſſent ſuppoſer dans les trois Perſonnes de la Trinité des membres humains, des oreilles, une bouche, des yeux, & dit qu'il faut les entendre de telle ſorte qu'elles ne dérogent en rien à la grandeur & à la ſimplicité de Dieu ; que lors par exemple qu'il eſt dit : *Le Seigneur a dit à mon Seigneur*, cela ne ſignifie pas que le Pere en parlant au Fils lui ait appris quelque choſe, mais ſeulement qu'il y a entre le Pere & le Fils une unité de nature & de volonté ; & que c'eſt afin qu'on ne ſéparât pas le Saint-Eſprit du Fils, qu'il eſt écrit : *Il ne dira rien de lui-même, mais il parlera ſelon qu'il aura entendu ;* car ſi le Fils eſt un en nature avec le Pere, parce qu'il ne peut faire que ce qu'il voit faire au Pere, ainſi que le dit ſaint Jean ; par une raiſon ſemblable le Saint-Eſprit doit être d'une même volonté & d'une même nature avec le Fils, puiſqu'il ne dit que ce qu'il a appris du Fils. Didyme reconnoît ici que la Trinité étant au-deſſus des ſubſtances materielles, nous ne pouvons en parler avec exactitude. Il veut ſur-tout qu'on banniſſe de la théologie les ſophiſmes & les raiſonnemens captieux des dialecticiens, qui prennent même de la parole de pieté, occaſion d'établir l'impieté. Il demande que l'on juge de ſon ouvrage non par l'execution, mais par la volonté qu'il a eu de le bien executer pour la gloire de Dieu, quoiqu'il n'en ſoit pas venu à bout. Puis rentrant en matiere, il rapporte une grande partie du chapitre huitiéme de l'Epître aux Romains, où il eſt parlé de la juſtification, & fait voir par ce qu'en dit ſaint Paul, l'union qui eſt entre le Saint-Eſprit & les deux autres Perſonnes de la Trinité. Il confirme la même choſe par un paſſage de la premiere Epître de ſaint Pierre : montrant que le Saint-Eſprit y eſt appellé l'Eſprit de Jeſus-Chriſt, l'Eſprit de Dieu ; de même que dans la premiere Epître aux Corinthiens, & dans la premiere de S. Jean ; & qu'il eſt dit en d'autres endroits des Epîtres de S. Paul, que c'eſt par le Saint-Eſprit que nos corps mortels ſont vivifiés ;

Joan. 16. Pag. 514. Pag. 515. Pſal. 109. Joan. 16. Joan. 15. Pag. 516. Pag. 517. Rom. 8. 4. & ſeq. I. Petr. 1. Pag. 518. I. Cor. 2. & 3. Pag. 518.

(a) Non enim loquetur à ſemetipſo. *Hoc eſt non ſine me & ſine meo & Patris arbitrio, quia inſeparabilis à mea & Patris eſt voluntate. Quia non ex ſe eſt, ſed ex Patre & ex me eſt. Hoc enim quod ſubſiſtit & loquitur, à Patre & me ille eſt.* Didymi, *De Spiritu Sancto, tom. 4. oper. Hieronym. pag. 514.*

Pag. 519. que c'eſt lui qui nous fait enfans adoptifs de Dieu en demeurant
Pag. 520. en nous, & coheritiers de Jeſus-Chriſt; que ceux au contraire qui ont irrité cet Eſprit ſaint & n'ont pas cru en lui, ſont devenus en-
Iſai 63 10. nemis de Dieu, ſelon que le dit le prophéte Iſaïe.

Analyſe du troiſiéme livre. XIV. Didyme commence ſon troiſiéme livre par une explication fort longue de ce paſſage d'Iſaïe. Il y trouve d'abord la con-
Pag. 521. & ſeq. damnation des Manichéens, qui ſéparant la bonté de Dieu de ſa juſtice, en prenoient occaſion de feindre deux dieux, l'un juſte, l'autre bon. Rien en effet n'eſt plus exprès contre ces heretiques que cet endroit d'Iſaïe, qui nous repréſente le même Dieu comme juſte & miſericordieux tout enſemble. Mais pour leur prouver qu'ils ne pouvoient ſans impieté établir un Dieu miſericordieux qu'ils diſoient auteur de l'Evangile, & un Dieu juſte à qui ils attribuoient l'ancien Teſtament, il leur allegue outre ce paſſage d'Iſaïe, divers endroits de l'ancien Teſtament où le même Dieu qui y eſt appellé juſte, y eſt auſſi nommé bon; & pluſieurs du nouveau
Pag. 524. où Dieu eſt qualifié tantôt juſte, tantôt bon. Didyme explique enſuite du Saint-Eſprit, ce qui eſt dit dans Iſaïe de l'Eſprit de Dieu; d'où il infere qu'en étant inſéparable, il eſt d'une même nature
Pſal. 142. avec Dieu. Il prouve encore ſon unité de nature avec le Pere & le
Nehemiæ 9. I. Theſſal. 5. Fils, en ce que l'Ecriture lui attribue comme au Pere & au Fils la
Joan. 17. vertu de ſanctifier. Enſuite il rapporte les diverſes ſignifications du
Luc. 18. I. Cor. 1. terme *Eſprit*, montrant qu'il ſe prend quelquefois pour marquer le vent, l'ame, l'eſprit humain par oppoſition à l'ame des bêtes, les
Pag. 525. 526. 527. Anges, les démons, la volonté, la penſée, le ſens ſpirituel de l'Ecriture: « Ce qui eſt, dit-il, à obſerver afin de répondre aux ſophiſ-
» mes de ceux qui prennent occaſion de tous les endroits où ce
» terme ſe trouve employé en quelqu'un de ces ſens dans l'Ecri-
» ture, d'en inferer que le Saint-Eſprit eſt créature. » Comme il avoit dit plus haut que la Trinité ſeule, à l'excluſion de toute créature, peut remplir ſubſtantiellement l'ame & l'eſprit de l'homme,
Luc. 22. 3. il s'objecte qu'il eſt dit en pluſieurs endroits de l'Ecriture que ſatan
Act. 5. 3. étoit entré dans Judas, & qu'il avoit rempli le cœur d'Ananie. A quoi il répond que ſatan n'agit ſur l'homme que par les mauvaiſes penſées qu'il lui inſpire, & par les tromperies qu'il emploie pour le ſéduire, & allumer en lui le feu des paſſions; mais qu'il n'y entre pas ſubſtantiellement & ne pénetre pas juſques dans ſon cœur. Si le Saint-Eſprit n'eſt pas créature, diſoient les heretiques, ou il eſt frere de Dieu le Pere & oncle de Jeſus-Chriſt Fils unique du Pere, ou il eſt fils de Jeſus-Chriſt, ou fils de Dieu lui-même; au-
Pag. 528. quel cas Dieu le Pere aura deux fils. Didyme ne répond à ces ſortes

de raiſonnemens qu'avec compaſſion pour ceux qui les faiſoient, & leur dit que l'on ne doit pas raiſonner des choſes inviſibles & ſpirituelles par ce qui ſe paſſe dans les viſibles & corporelles ; qu'être pere, fils, oncle, petit-fils, ſont des noms dont l'eſprit de l'homme extrêmement borné, ſe ſert pour déſigner & diſtinguer les corps ; & que ſi l'Ecriture en emploie quelques-uns pour marquer ce que nous devons penſer des choſes divines, ce n'eſt que pour s'accommoder à nos façons de parler. Didyme finit ſon traité par ces paroles remarquables : » Que ce que j'ai dit juſqu'ici ſur ce » ſujet en un ſtyle qui n'eſt rien moins que riche, ſuffiſe ; le peu mê- » me que je dis, marque aſſez ma frayeur d'avoir oſé traiter de ce » qui regarde le Saint-Eſprit : car puiſqu'il n'y a aucun pardon à » eſperer pour ceux qui blaſphêment contre la Trinité, quelle pré- » caution & quelle exactitude ne devons-nous pas apporter lorſque » nous parlons de ce Myſtere, même en peu de mots & dans un » ſtyle ſimple, pour ne pas nous tromper ? Que ſi quelqu'un même » veut lire ce livre, nous le prions de ſe purifier de toute action & de » toute penſée contraire à la ſainteté de Dieu, afin qu'il ait un eſprit » éclairé pour entendre ce qui y eſt dit, & le cœur plein de ſainteté » & de ſageſſe pour nous pardonner ſi nous n'avons pas répondu ſe- » lon nos deſirs à l'attente du lecteur, qui doit conſiderer l'eſprit dans » lequel nous avons écrit, ſans s'arrêter aux expreſſions dont nous » nous ſommes ſervi : car de même que le témoignage de notre » conſcience nous fait dire hardiment que notre doctrine eſt celle » de la pieté, auſſi la bonne foi nous oblige d'avouer que notre » maniere d'écrire eſt fort éloignée de la politeſſe & de l'agrément » des perſonnes éloquentes ; n'ayant eu d'autre deſſein en traitant » de l'Ecriture, que de chercher avec pieté quel en eſt le veritable » ſens, & de l'exprimer enſuite avec la ſimplicité ordinaire de no- » tre diſcours. « Ce traité de Didyme a été imprimé ſéparément à Cologne en 1531. *in* 8°. & à Helmſtadt en 1614. *in* 8°. & dans la Bibliotheque des Peres, à Paris en 1589. & 1654.

Pag. 525.

Pag. 530.

XV. Nous avons encore ſous le nom de Didyme un traité contre les Manichéens, traduit du grec par Turrien, & imprimé en latin par le pere Poſſin dans ſon Apparat, par Caniſius au cinquiéme tome de ſes anciennes leçons, & dans le quatriéme tome des Bibliotheques des Peres, de Cologne & de Lyon. Le pere Poſſin a donné depuis en grec le commencement de ce traité, dans ſes notes ſur les Epîtres de S. Nil ; & nous l'avons aujourd'hui tout entier en cette langue tant dans le recueil du pere Combefis, imprimé à Paris en 1672. que dans la nouvelle édition des anciennes

Traité de Didyme contre les Manichéens.

Digitized by Google

leçons de Caniſius par M. Baſnage, à Anvers en 1725. S. Jerôme ne dit rien de ce traité contre les Manichéens, dans le dénombrement des œuvres de Didyme: mais comme il lui en attribue une infinité d'autres que ceux dont il fait mention, on s'eſt cru ſuffiſamment autoriſé d'attribuer celui-ci à Didyme, par ſa conformité avec le traité du Saint-Eſprit, avec lequel il en a en effet beaucoup, ſur-tout dans ſon affectation à ſubtiliſer les termes. On ne peut douter d'ailleurs que ce traité ne ſoit de Didyme, car on y voit tous les raiſonnemens dont on ſe ſervoit alors contre les heretiques.

Analyſe de ce traité. *to. 1. Lection. Caniſ. pag. 204. edit. Antuerp. an. 1725.*

XVI. Ceux que Didyme emploie ici contre les Manichéens ſont très-métaphyſiques. Comme ils admettoient deux principes, l'un bon, l'autre mauvais, il fait contre eux ce raiſonnement. L'oppoſition entre les contraires ſuppoſe toujours entre-eux quelque choſe de commun: ainſi le blanc & le noir, quoique contraires, ne le ſont pas néanmoins à tous égards, mais ils conviennent, en ce qu'ils ſont l'un & l'autre une couleur & une qualité. Si donc il y a deux principes non engendrés contraires, ou ces deux principes ſont contraires à tous égards, ou ils ont quelque choſe de commun. Le premier ne ſe peut dire, parce qu'il n'y a rien qui ſoit en tout contraire à un autre. Il faut donc avouer le ſecond & convenir qu'ils ont quelque choſe de commun, ſavoir l'exiſtence & d'être ſubſtance: comme auſſi ils ſont contraires, en ce que l'un eſt bon & l'autre mauvais; l'un lumiere, l'autre tenebres. Or on conçoit plutôt en eux ce qu'ils ont de commun ſavoir l'être, que ce qu'ils ont de contraire, c'eſt-à-dire, comme d'être bon ou mauvais: la contrarieté qui eſt entre-eux ne vient donc pas de ce qu'ils ont de commun, mais de ce qui leur eſt propre. De tout cela Didyme conclut que ces deux principes ne peuvent être admis, & dit: » Il eſt convenu que ces deux principes ſont non engendrés; » & il eſt certain d'ailleurs qu'il n'y a rien avant le non engendré. » Or en admettant, comme font les Manichéens, deux principes » contraires non engendrés, il faudra concevoir quelque choſe en » eux avant cette qualité, c'eſt-à-dire ce qu'ils ont de commun; la » choſe eſt impoſſible: puiſqu'on ne conçoit rien avant la qualité de » non engendré, il eſt donc auſſi impoſſible que deux principes con-
Pag. 205. » traires non engendrés exiſtent. « Didyme prouve en particulier que le principe que les Manichéens appelloient mauvais ne peut être non engendré, c'eſt-à-dire éternel, par la raiſon que tout ce qui eſt mauvais doit être puni, que tout ce qui doit être puni eſt corruptible, & que rien de corruptible n'eſt éternel. A quoi il ajoute

que

que le mal n'étant qu'une qualité ne peut pas être une ſubſtance, ni par conſéquent conſtituer un principe. Voici un autre de ſes argumens : Les contraires ſe détruiſent l'un l'autre ; les êtres éternels ne peuvent être détruits : il n'y a donc point de principes contraires & éternels. Il s'étend beaucoup à montrer qu'il n'y a rien de mauvais par nature, ni le corps ni l'ame, puiſque l'un & l'autre peuvent devenir bons en ſe ſanctifiant. Et comme on auroit pû lui objecter que dans l'Ecriture les hommes ſont appellés enfans de colere, il répond qu'ils ne ſont nommés ainſi que parce qu'ils deviennent l'objet de la colere de Dieu par les pechés qu'ils commettent volontairement ; de même que l'on nomme enfans de paix, de ſageſſe, de lumiere, ceux qui ſont éclairés par les lumieres de la verité ; que ſi Judas eſt appellé enfant de perdition, c'eſt parce qu'il avoit fait des choſes dignes de la mort & de la perdition ; qu'avant cela & lorſqu'il étoit du nombre des Apôtres, il n'étoit pas fils de perdition, puiſque Jeſus-Chriſt lui dit comme aux autres Diſciples : *Je vous envoie comme des brebis au milieu des loups*. Il dit beaucoup de choſes pour expliquer comment la chair de l'homme eſt appellée dans ſaint Paul, *une chair de peché* ; & prétend qu'elle eſt ainſi nommée par l'Apôtre, parce que l'homme abuſant de ſa chair en la faiſant ſervir à ſes infâmes plaiſirs, en fait une chair de peché, comme ceux qui s'en ſervent pour exercer des bonnes œuvres, en font une chair de ſainteté & de juſtice. D'où vient que le même Apôtre dit en parlant des Vierges, qu'il faut que par leur éloignement des choſes du ſiécle elles ſoient ſaintes de corps & d'eſprit. Il dit encore que la chair peut être appellée chair de peché, parce qu'elle eſt produite par l'uſage du mariage, qui n'étoit pas, dit-il, exemt de peché avant la venue de J.C. qui a ſanctifié le mariage ; qu'il n'y a que la chair de Jeſus-Chriſt & celle d'Adam qui ne puiſſe être appellée chair de peché, parce que Jeſus-Chriſt eſt né d'une Vierge, & que le premier homme a été formé de terre ; que c'eſt pour cela que ſaint Paul a dit de Jeſus-Chriſt qu'il s'étoit revétu, non de la reſſemblance de la chair, mais d'une chair ſemblable à celle du peché, n'ayant rien manqué à la chair du Sauveur, que de n'être pas née à la maniere ordinaire des autres hommes ; que s'il fût né par la voie ordinaire de la generation, il auroit été ſujet au peché, auquel tous les deſcendans d'Adam ſont ſujets ; que ce ne fut qu'après avoir peché qu'Adam connut Eve, & que c'eſt pour cela encore que la chair eſt appellée chair de peché, parce que d'immortel qu'étoit Adam avant ſon peché, il eſt devenu mortel par ſon peché, & a tranſmis la mort à

Pag. 206. Epheſ. 2. 2.

Pag. 207.

Matth. 10. 16.

Rom. 8. 3.

Pag. 208.

Rom. 8. 3.

Pag. 209.

ſes deſcendans ; que l'uſage du mariage, quoique permis & même ſans peché dans ceux qui en uſent ſuivant les maximes de l'Evangile, eſt appellé peché, non qu'il le ſoit en lui-même, mais en comparaiſon de la virginité qui eſt un bien beaucoup plus excellent. Didyme prouve après cela qu'aucun être raiſonnable n'eſt
Pag. 210.
Joan. 6. 70. méchant par nature, mais par volonté ; que Jeſus-Chriſt a donné à Judas le nom de diable, à cauſe de ſa mauvaiſe volonté & de ſa
Pag. 211. trahiſon, & non de ſa ſubſtance ; que le démon même n'eſt pas méchant par ſa nature mais par ſa volonté, & que cette volonté ne peut être regardée comme eſſentielle à la ſubſtance ou à la nature. Les Manichéens demandoient pourquoi un Dieu bon auroit
Pag. 212. créé le démon qui devoit être mauvais & pernicieux ? Didyme répond que cette demande offenſe tous ceux qui admettent une providence ; qu'au reſte Dieu en créant le démon, l'a créé libre de ſa nature, de même que tous les êtres raiſonnables, avec pouvoir de ſe porter au bien & au mal ; qu'en cela on ne peut accuſer Dieu, puiſque ce n'eſt pas à cauſe de cette liberté pour le bien & pour le mal que le démon eſt mauvais, mais parce que de lui-même il
Pag. 213. s'eſt déterminé à prévariquer & à faire le mal contre les préceptes du Créateur ; que c'eſt pour cela que Dieu l'a condamné au feu
Matth. 25. 4. éternel, ſelon qu'il eſt dit dans ſaint Matthieu. Didyme ſe ſert de cet endroit de l'Evangile pour faire ſentir aux Manichéens, que le démon qu'ils regardoient comme mauvais principe, qu'ils égaloient à Dieu même en autorité, & qu'ils diſoient éternel comme lui, ne le pouvoit être, puiſque Jeſus-Chriſt dit dans cet endroit que
Pag. 214. Dieu l'a condamné avec ſes anges au feu éternel. Pour prouver que l'homme eſt méchant par ſa nature, ces heretiques objectoient ces
Luc. 3. 7. paroles de ſaint Jean aux Juifs : *Race de vipere, qui vous a avertis de fuir la colere qui doit tomber ſur vous ?* Didyme après leur avoir fait remarquer qu'il ne convenoit pas de ſe ſervir du témoignage de ſaint Jean-Baptiſte qui appartenoit à l'ancien Teſtament qu'ils n'admettoient pas, répond que ce paſſage au lieu de leur être favorable, leur étoit contraire ; puiſque ſaint Jean en exhortant à la pénitence ceux qu'il avoit appellés *race de vipere*, déclaroit nettement qu'ils n'étoient ni mauvais, ni bons par nature ; autrement ils n'auroient pas eu beſoin de pénitence : mais ce Saint les y exhorte parce que de mauvais qu'ils étoient par le choix de leur volonté, ils
Pag. 216. pouvoient devenir bons s'ils le vouloient. Les Manichéens objectoient encore : Si la vengeance que Dieu tire du pecheur le fait changer de conduite, la vengeance eſt donc un bien & conſéquemment la peine & le ſupplice que Dieu emploie pour le punir

ſont bonnes auſſi : ſi cela eſt, la promeſſe, c'eſt-à-dire, la récompenſe ſera un mal, puiſque deux contraires ne peuvent être bons l'un & l'autre. Si au contraire la promeſſe eſt bonne, la peine ſera donc mauvaiſe ; ſi elle eſt mauvaiſe, ce n'eſt donc pas Dieu qui la fait ſouffrir, mais le démon. Didyme répond, Si c'eſt le démon qui afflige, ou il afflige les bons ou les méchans. Il ne peut affliger les bons, puiſqu'il n'a point de droit ſur eux ; il n'afflige pas non plus les méchans, puiſqu'étant de leur nombre il devroit auſſi s'affliger lui-même : ce n'eſt donc pas le démon, mais Dieu qui punit. Or les peines qu'il envoie ſont utiles, parce qu'elles ſont la cauſe d'un bien qui eſt la converſion du pecheur & qu'elles l'empêchent de faire du mal, que Dieu ne défendroit pas, ſi le pecheur ne pouvoit l'éviter. Il ajoute que les Manichéens ſont preuve de leur ignorance, en diſant que la peine & la promeſſe ſont contraires, puiſqu'elles ſont l'une & l'autre une récompenſe ; la premiere des mauvaiſes actions, la ſeconde des bonnes. Saint Jean Damaſcene (*a*) cite un paſſage de Didyme contre les Manichéens, qui ne ſe trouve point dans le traité dont nous venons de parler, ce qui marque qu'il eſt imparfait, mais il doit y manquer peu de choſe. Nous avons deux traductions latines de ce traité : l'une du pere Combefis, qui le traduiſit ſur une copie d'un manuſcrit grec, faite en Italie par M. Bigot ; l'autre de Turrien. C'eſt cette derniere que l'on a ſuivie dans l'édition d'Anvers de 1725. Elle avoit déja été imprimée dans l'Apparat du pere Poſſin, à Veniſe en 1603. à Cologne en 1608. & parmi les anciennes leçons de Caniſius, à Ingolſtadt en 1604.

XVII. Caſſiodore (*b*) nous aſſure qu'il avoit trouvé un commentaire de Didyme l'aveugle ſur les ſept Epîtres canoniques, & qu'il les avoit fait traduire de grec en latin par Epiphane : mais il ne paroît pas que ce commentaire ni la traduction qu'en fit Epiphane ſoient venus juſqu'à nous. Celui que nous avons ſous le nom de Didyme dans les Bibliotheques des Peres, à Paris en 1575. 1589. 1644. 1654. à Cologne en 1618. à Lyon en 1672. & avec le livre du Saint-Eſprit, à Cologne en 1531. & ailleurs, a tout l'air d'un auteur Latin & non d'un Grec. Le ſtyle n'en eſt point gêné, comme l'eſt ordinairement celui des traductions ; il coule de ſource : mais ce qui eſt de plus remarquable, l'auteur regarde les Grecs comme lui étant étrangers, & leur langue com-

Commentaires ſur les Epîtres canoniques ſuppoſés à Didyme.

(*a*) Damaſcen. *in Parallelis, pag.* 507. (*b*) Caſſiodor. *Inſtit. divin. cap.* 8.

me n'étant pas la ſienne. Il faut remarquer, (*a*) dit-il, en expliquant ces paroles de l'Epître de ſaint Pierre: *Dans lequel les Anges même deſirent de pénetrer*, que chez les Grecs on lit *dans leſquels* & non *dans lequel*, qui eſt la leçon de la vulgate. Et ſur la premiere Epître de ſaint Jean, il dit: (*b*) Le diable, en terme grec, ſignifie ſéducteur ou accuſateur. Il y a plus, c'eſt que l'auteur de ce commentaire cite par-tout l'Ecriture ſainte non ſelon le grec, mais ſuivant la vulgate: d'où il eſt naturel d'inferer qu'il n'étoit pas Grec d'origine. C'eſt même une preuve particuliere que ce commentaire ne peut être le même qu'Epiphane traduiſit à la priere de Caſſiodore; puiſque ce traducteur ſuit ordinairement dans ſes traductions, les mêmes verſions de l'Ecriture dont s'étoient ſervi ceux dont il traduit les ouvrages de grec en latin, comme on peut s'en convaincre en parcourant l'hiſtoire Tripartite dans la verſion latine qui eſt de lui. Ce commentaire a même peu de reſſemblance avec celui que Caſſiodore fit traduire du grec; car celui-ci contenoit une (*c*) explication des ſept Epîtres canoniques: celui-la au contraire n'explique, à proprement parler, que la premiere Epître de ſaint Pierre & la premiere de ſaint Jean. Ce qu'il dit ſur les autres Epîtres ne peut paſſer pour un commentaire; ce ne ſont que des annotations. Il faut ajouter que le commentaire dont parle Caſſiodore, ne renfermoit aucun ſentiment dangereux, autrement il ne l'eût pas donné à ſes Religieux ſans l'avoir auparavant corrigé; car c'eſt ainſi (*d*) qu'il en uſoit à l'égard de tous les livres qu'il leur mettoit en main. Au contraire, celui que nous avons enſeigne pluſieurs choſes deſapprouvées dans l'Egliſe; & celle-ci entre-autres: Que (*e*) parmi les anges tranſgreſſeurs il y en a quelques-uns qui bien que dépravés ſe convertiront, & deſireront de voir la gloire du Sauveur comme par une fenêtre; ce qui arrivera auſſi aux damnés qui auront ſoin de leur ſalut. Il y a même toute

(*a*) *Notandum quod apud Græcos* in quæ *legatur, non* in quem. *Pag.* 322. *col.* 2. *t.* 4. *Biblioth. Patr. Lugd.*

(*b*) *Diabolus ergo græco vocabulo ſeductor ſeu accuſator ſignificat.* Ibid. *p.* 330. *col.* 2.

(*c*) *Sed cum de reliquis canonicis epiſtolis magna nos cogitatio fatigaret, ſubitò nobis eodem Didymi græco ſtylo ſcriptus in expoſitionem ſeptem canonicarum Epiſtolarum Domino largiente conceſſus eſt, qui ab Epiphanio viro diſertiſſimo tranſlatus eſt.* Caſſiodor. *Inſtit. divin. cap.* 8.

(*d*) *Et ut procul à vobis fieret error hæreticus (annotationes) in epiſtolam ad Romanos quâ potuit curioſitate purgari: reliquas in carthaceo codice conſcriptas vobis emendandas reliqui.... Sed inter has ſollicitudines æſtuarus quemdam anonymum reperi qui tredecim epiſtolas Pauli tractavit. Hic diligenter excuſſus ſecundum vobis ac ſecurum genus commentorum Domino largiente præſtabit.* Idem, *ibid.*

(*e*) *Biblioth. Patr. Lud. pag.* 322. *col.* 2.

apparence que cet auteur n'a écrit que long-tems après la mort de Didyme, & après la naiſſance de l'hereſie des Eutychiens ; car voici comment il s'explique ſur la diſtinction des deux natures en Jeſus-Chriſt, & ſur leur union en une même perſonne. Il y a (*a*) certaines gens qui n'approfondiſſant pas aſſez le ſens des Ecritures, confondent les deux noms de Jeſus-Chriſt, enſorte qu'ils tombent dans un grand inconvenient, en ce que faute de bien prendre ce ſens de l'Ecriture, ils s'imaginent que ce qui eſt né de la Vierge ſelon la chair, & qui a reçu le nom de *Jeſus* de la bouche d'un Ange, eſt une même choſe avec celui qui ayant la forme & la nature de Dieu, n'a pas cru que ce fût pour lui une uſurpation d'être égal à Dieu : il eſt neceſſaire de dire que quoique l'unité ſe ſoit faite principalement entre le Verbe divin & la nature humaine qu'il a priſe, cependant l'eſſence du Verbe n'a pas été changée en homme, non plus que l'homme n'a pas changé ſa nature en celle du Verbe divin, quoique par le moyen du Verbe l'homme ſoit devenu Dieu ; enſorte que tant qu'il eſt poſſible il poſſede la divinité d'une maniere parfaite & incommunicable : ainſi quoique l'unité ſoit telle en Jeſus-Chriſt, cependant ces noms marquent quelquefois ſa divinité, & d'autres fois ſon humanité.

XVIII. Nous mettrons donc le commentaire de Didyme ſur les Epîtres canoniques, au nombre de ſes ouvrages qui ſont perdus. Les autres ſont des commentaires (*b*) ſur tous les Pſeaumes ; ſur le livre de Job ; ſur Iſaïe, depuis le quarantiéme chapitre juſqu'à la fin ; ſur Oſée, à la priere de ſaint Jerôme ; ſur Zacharie ; ſur les Evangiles de ſaint Matthieu & de ſaint Jean ; ſur l'Epître (*c*) aux Galates ; ſur celle (*d*) aux Epheſiens ; & ſur la premiere (*e*) aux Corinthiens. Saint Jerôme qui fait mention de tous ces écrits de Didyme, ajoute (*f*) qu'il y en avoit une infinité d'autres qui de-

Ouvrages de Didyme qui ſont perdus.

(*a*) *Quia verò confundunt aliqui non perſcrutantes ſcripturas, ita ut in maximum incidant detrimentum. Arbitrati namque ſunt non diſtinguentes ſcripturarum ſenſum quia quod in Maria ſecundùm carnem proceſſit & Angeli voce Jeſus nomen accepit. Item quod ipſe eſt qui cum in forma Dei eſſet unigenitus Dei Filius*, non rapinam arbitratus eſt, &c. *idem eſſe. Ideo dicendum eſt quia licet præcipua unitas facta ſit Dei verbi ad hominem quem Deus aſſumſit, veruntamen eſſentia verbi non eſt in hominem converſa. Nec rurſus homo factus eſt quod eſt Dei verbum, licet Deus ſit factus ab eo ut habeat ſicut poſſibile eſt intranſcendibilem deitatem. Quapropter licet unitas ita facta ſit, tamen prædicta nomina aliquando eum qui factus eſt ex ſemine David ſecundum carnem : aliquando verò unigenitum Dei filium qui eſt Deus ſubſtantialiter repræſentatus deſignat. In Epiſt. I. Joan. p. 333.*

(*b*) Hieronym. *in Catal. cap.* 109.

(*c*) Idem, *Epiſt* 77. *ad Auguſt. p.* 619.

(*d*) Hieronym. *lib.* 1. *Adv.* Ruffin. *pag.* 373. *& præmio. in Epiſt. ad Epheſ.*

(*e*) Hieronym. *Epiſt.* 31. *ad Pammach. pag.* 243.

(*f*) Idem, *in Catal. pag.* 109.

mandoient une table particuliere; qu'il avoit auſſi écrit un traité ſur les dogmes ou ſur les ſectes, & deux livres contre les Ariens; enfin qu'il avoit interpreté les livres des principes d'Origene, & en avoit pris la défenſe contre ceux qui les condamnoient. Caſſiodore (*a*) parle d'un commentaire de Didyme ſur les Proverbes, qu'il avoit fait mettre en latin par Epiphane: on en trouve des fragmens dans les chaînes grecques de Peltanus, & du pere Cordier ſur le huitiéme chapitre de S. Luc. Saint Jean Damaſcene (*b*) cite quelque choſe d'un commentaire de Didyme ſur l'Eccleſiaſte; on lui en attribue un ſur le Cantique des Cantiques, dont on trouve quelques fragmens dans la chaîne de Meurſius (*c*). Celle de Ghiſlerius (*d*) en rapporte d'autres d'un commentaire de Didyme ſur Jeremie. Didyme fait (*e*) lui-même mémoire de ſon livre des ſectes dans celui du Saint-Eſprit: mais nous ne croyons pas qu'il faille diſtinguer cet ouvrage de celui que ſaint Jerôme appelle *des* (*f*) *dogmes*. Theodoret (*g*) qui parle du livre des ſectes, dit que Didyme l'écrivoit à Alexandrie dans le tems que ſaint Ephrem traitoit la même matiere à Edeſſe. On remarque (*h*) que dans ſes écrits il avoit recours aux verſions des interprétes Juifs, après celle des Septante. Saint Jerôme cite un (*i*) livre de Didyme adreſſé à Ruffin, qui lui avoit demandé, pourquoi les enfans mouroient, puiſqu'ils n'avoient reçu un corps qu'à cauſe de leurs pechés. Didyme répondoit à cette queſtion en diſant: que parce que les enfans n'avoient peché que legerement dans une vie précedente, il leur ſuffiſoit d'avoir été un moment dans la priſon de leurs corps & de l'avoir comme touchée. Il attribue (*k*) encore à Didyme un traité du nombre impair ou du nombre ſeptenaire. Socrate (*l*) parle de trois livres de Didyme ſur la Trinité. Je ne ſai ſi ce ne ſeroient pas les deux livres contre les Ariens & celui du Saint-Eſprit. On trouve quelque choſe dans ſaint Jean Damaſcene, de deux écrits (*m*) de Didyme, dont l'un étoit intitulé: *aux Philoſophes*; l'autre *De l'incorporel.*

Ce qu'il y a de remarqua-

XIX. Didyme cite comme Ecriture ſainte le livre (*n*) de la

(*a*) Caſſiodor. *De inſtit. divin. cap.* 5.
(*b*) Damaſ. *in Parallelis, pag* 685.
(*c*) *Pag.* 19.
(*d*) *Tom.* 1. *p.* 39. *tom.* 2. *p.* 704. *&* 753.
(*e*) *Pag.* 507. *tom.* 4. *oper. Hieronym.*
(*f*) Hieronym. *in Catal. cap.* 109.
(*g*) Theodoret. *lib.* 4. *cap.* 29.
(*h*) Hieronym. *l.* 2. *adv.* Ruffin. *p.* 433.
(*i*) Idem, *lib.* 3. *contrà Ruffin. p.* 464.
(*k*) Idem, *adverſ. Jovinian. pag.* 241.
(*l*) Socrat. *lib.* 4. *cap.* 25.
(*m*) Damaſcen. *in Parallelis, pag.* 643. *&* 780.
(*n*) *Et in libro qui ſapientia inſcribitur:* Quis autem in cœlis tuus quis inveſtigavit? (Sap. 9.) Didym. *De Spiritu Sancto p.* 510.

Sageſſe, celui (*a*) de Tobie, l'hiſtoire (*b*) de Suſanne, l'Epître de ble dans les
ſaint (*c*) Jacques, & celle aux Hebreux (*d*) comme étant de ſaint écrits de Di-
Paul. Dans le chapitre vingtieme des Actes, où nous liſons que S. dyme.
Paul *étant à Milet envoya à Epheſe pour faire venir les Prêtres de cette Egliſe*; (*e*) il liſoit: *les Prêtres de divers lieux & de pluſieurs Egliſes.* Il enſeigne que (*f*) c'eſt la propre ſubſtance du Saint-Eſprit qui habite dans les juſtes & qui les ſanctifie, & qu'il n'appartient qu'aux trois Perſonnes de la Trinité de pouvoir par leur ſubſtance pénetrer dans nos ames & dans nos cœurs; qu'ainſi (*g*) lorſque nous liſons dans l'Ecriture que le démon a rempli le cœur de quelqu'un, nous ne devons pas croire qu'il entre en lui, ou qu'il penétre juſques dans ſon cœur, ce qui n'appartient qu'à la Trinité, mais qu'il n'agit ſur lui que par les penſées qu'il lui ſuggere; que le Saint-Eſprit (*h*) procede du Fils, n'ayant point d'autre ſubſtance que celle qui lui eſt donnée par le Fils, comme le Fils n'a rien qui ne lui ſoit donné par ſon Pere; d'où vient que nous devons croire que dans la Trinité la nature du Saint-Eſprit eſt la même que la nature du Pere & du Fils; qu'il eſt (*i*) tellement

(*a*) *Id contra Dei præceptum ex humana ſocietate perpetratur, de quibus eſt*: Quod tibi fieri non vis, &c. (Tobiæ 4.) Didym. *De Spiritu Sancto, pag.* 518.

(*b*) *Hæc autem fallacia etiam Presbyteros qui adverſus Suſannam in crudelitatem ſe verterant, intravit.* Didym. *ibid. p.* 528.

(*c*) Peccatum quippe cum conſummatum fuerit generat mortem, *ſecundum Jacobum.* (Jacob. 1.) Idem, *ibid. pag.* 519.

(*d*) *Unde & Apoſtolus in Epiſtola quam ad Hebræos ſcripſit, &c.* Didym. *ibid. pag.* 502.

(*e*) Didym. *De Spiritu Sancto, p.* 508.

(*f*) *Nec non & illud conſiderandum eſt quod in corde & ſenſu habitare non poteſt creatura, niſi Deus & ſermo ejus in Spiritu Sancto.... Habitat verò & unigenitus Filius in mente pura & corde credentium.... Sicut autem ſuper domum ſuam Dominus Jeſus cujus domus nos ſumus: ita domus Chriſti templum Dei eſt: in quo Spiritus ejuſdem inhabitat Dei. Si autem in domo & templo quo Pater & Salvator inhabitat, illico & invenitur Spiritus Sanctus: ex hoc indiviſa Trinitatis ſubſtantia demonſtratur.* Didym. *De Spiritu Sancto, pag.* 509.

(*g*) *Introivit ergo ſatanas, non ſecundum ſubſtantiam ſed ſecundum operationem: quia introire in aliquem, increatæ naturæ eſt ejus quæ participetur à pluribus.... Non ergo participatione naturæ, ſive ſubſtantiæ impleti, quemquam diabolus, aut ejus habitator efficitur: ſed per fraudulentiam & deceptionem & malitiam habitare in eo creditur quem replevit.* Didym. *ibid.* 528.

(*h*) *Neque enim quid aliud eſt Filius, exceptis his quæ ei dantur a Patre: neque alia ſubſtantia eſt Spiritus Sancti præter id quod datur ei à Filio. Propterea autem iſtæ dicuntur: ut eamdem in Trinitate credamus eſſe naturam Spiritus Sancti, quæ eſt Patris & Filii.* Didym. *ibid. pag.* 516.

(*i*) *Non arbitror quemquam tam vecordem atque inſanum futurum, ut perfectum baptiſma putet; id quod datur in nomine Patris, & Filii ſine aſſumtione Spiritus Sancti: aut rurſus in nomine Patris & Spiritus Sancti, Filii vocabulo prætermiſſo: aut certè in nomine Filii & Spiritus Sancti, non præpoſito vocabulo Patris. Licet enim quis poſſit exiſtere ſaxei ut ita dicam cordis & penitus mentis alienæ qui ita baptiſare conetur, ne unum de præceptis nominibus prætermittat: tamen ſine perfectione baptiſabit imo penitus à peccatis liberare non poterit, quos à ſe baptiſatos exiſtimaverit.* Didym. *ibid. p.* 508.

Digitized by Google

eſſentiel au batême d'y nommer les trois Perſonnes de la Trinité, que quiconque en omettroit une des trois ne batiſeroit pas, & ne remettroit pas les pechés à ceux qu'il auroit batiſés de cette ſorte; que (*a*) les Anges ne ſont pas ſaints par nature, mais par la participation du Saint-Eſprit & l'inhabitation du Fils unique en eux & la communication du Pere; que comme tous les (*b*) Anges ſont de même nature, ceux qui jouiſſent de la beatitude & qui perſeverent dans l'état dans lequel ils ont été créés, ne tiennent pas leur immutabilité de leur propre ſubſtance, mais de ce qu'ils ſe ſont appliqués avec plus de ſoin au ſervice de Dieu; que (*c*) dire & parler en Dieu, n'eſt autre choſe que d'inſinuer ſa volonté dans le cœur de ceux qui croient & de ceux qui ſont dignes d'entendre ſa voix; que (*d*) ceux qui ont ſouvent reçu des bienfaits de Dieu, ſachant que c'eſt à ſa grace & à ſa miſericorde plus qu'à leurs merites qu'ils en ſont redevables, s'accordent tous unanimement à dire avec le Prophéte: *Je me ſuis reſſouvenu de la miſericorde du Seigneur;* que (*e*) le nom de Jeſus-Chriſt avant ſon Incarnation étoit dans le peuple Juif comme un baume précieux renfermé dans un vaſe; mais que depuis ſon Incarnation ce vaſe ayant été caſſé, l'odeur de ce baume s'eſt répandue par toute la terre. Saint Jerôme dans ſa lettre au prêtre Evangelius, dit(*f*)que Didyme croyoit avec Origene que Melchiſedech étoit

(*a*) *Sancti ſunt Angeli participatione Spiritus Sancti, inhabitatione unigeniti Filii Dei & communicatione Patris. Si igitur non ex propria ſubſtantia ſancti ſunt, ſed ex participatione Trinitatis: alia Angelorum a Trinitate oſtenditur eſſe ſubſtantia.* Didym. *pag.* 497.

(*b*) *Nam & Angelorum converſiones & ruinas divina eloquia demonſtrant. Licet enim multitudo Angelorum & aliarum excellentium virtutum, in beatitudine & ſanctimonia perſeverent: tamen cum in ea quæ ſimilem habent naturam converſa ſint, diluciđè oſtenditur in primo eos ſtatu non per immutabilitatem ſuæ ſubſtantiæ, ſed per ſollicitius in Domino ſervitium permanere. Neque enim poteſt coæqualium diverſa eſſe natura.* Didym. *De Spiritu Sancto, pag.* 502.

(*c*) *Dicere autem & loqui in Trinitate non ſecundum conſuetudinem noſtram qui apud nos invicem ſermocinamur & loquimur, accipiendum: ſed juxta formam incorporabilium naturarum & maximè Trinitatis, quæ voluntatem ſuam inſerit in eorde credentium: & eorum qui eam audire digni ſunt: hoc eſt dicere & loqui.* Ibid. *pag.* 515.

(*d*) *Qui frequenter Dei adepti ſunt beneficia: ſcientes gratia magis & miſericordia ejus quam propriis ex ſe fuiſſe operibus conſecutos: quaſi uno omnes conſenſu loquuntur, miſericordia Domini recordatus ſum.* Ibid. *pag.* 520.

(*e*) *Nam ut unguentum quod in vaſe continetur habet quidem odoris ſubſtantiam, ſed prohibetur longius ſpargi quia vaſe intrinſecus claudtur: cum autem vas fuerit effuſum, foris emittit procul benevolentiam ſuam, ita Chriſti nomen benè olens ante adventum ejus in ſolo Iſraëlis populo verſabatur, quaſi Judææ vaſe incluſum.* Notus in Judæa Deus; in Iſrael magnum nomen ejus. *Quando autem coruſcans in carne ſua Salvator, in univerſam terram, quin potius in omnem creaturam oſtendit vocabulum ſuum, impleto eo quod dictum eſt:* Quam admirabile eſt nomen tuum in univerſa terra! Ibid. *p.* 501.

(*f*) Hieronym. *Epiſt. ad Evang. tom.* 2. *pag.* 570.

un

un Ange. Didyme parle (*a*) clairement du peché originel, dont il n'excepte aucun des deſcendans d'Adam nés par la voie ordinaire du mariage. Il dit (*b*) en parlant de Jeſus-Chriſt, qu'il eſt un homme-Dieu, mais qu'il ne faut pas aſſurer qu'il y ait en lui deux perſonnes ; puiſque le Chriſt tout entier, s'il eſt permis de parler ainſi, eſt un Jeſus Fils de Dieu, à qui, parce qu'il eſt Dieu & homme tout enſemble, on attribue ce qui convient à la nature de Dieu & à la nature de l'homme.

Jugement des écrits de Didyme.

XX. Saint Jerôme dit (*c*) de Didyme qu'il eſt ſimple dans les expreſſions & ſublime dans les penſées. On peut ajourer qu'il eſt ſubtil & preſſant dans ſes raiſonnemens, & qu'il les propoſe d'une maniere nette & préciſe ; s'appuyant par-tout de l'autorité de l'Ecriture, qu'il explique ordinairement dans un ſens fort naturel, & dont il avoit une connoiſſance aſſez profonde pour en faire des leçons publiques. Saint Jerôme, après même qu'il ſe fut déclaré contre Didyme, loue (*e*) la pureté de ſa foi ſur la Trinité ; & il ne blâme en lui que les ſentimens qu'il avoit, dit-il, pris d'Origene ; & en particulier celui de la (*f*) préexiſtence des ames. Gennade (*g*) reproche à Didyme d'avoir diſtingué dans l'homme l'ame & l'eſprit comme deux choſes differentes. Didyme les diſtingue en effet, fondé ſur cet endroit de ſaint Paul aux Theſſaloniciens, où nous liſons : *Que tout ce qui eſt en vous, l'eſprit, l'ame & le corps ſe conſervent ſans tache pour l'avenement du Seigneur.* Mais en expliquant ce qui eſt dit ici de l'ame, de la vie & de l'ame ſenſitive, comme l'expliquent pluſieurs habiles théologiens, je ne vois pas pourquoi faire un procès à Didyme de l'avoir diſtingué de l'eſprit, qui ſelon les mêmes théologiens, marque l'ame

I. Theſſalon. 5. 23.

(*a*) *Si corpus ex conjunctione ſumpſiſſet Chriſtus, nullâ differentiâ, exiſtimatus utique eſſet obnoxius eſſe ille peccato, cui per ſucceſſionem erant omnes ex Adam profecti & orti.* Didym. *contra Manichæos, pag.* 209.

(*b*) *Hæc abſque ulla calumnia de Dominico homine qui totus Chriſtus unus eſt Jeſus Filius Dei, ſenſu debemus pietatis accipere, non quod alter & alter ſit, ſed quod de uno atque eodem quaſi de altero ſecundum naturam Dei & hominis diſputetur.* Didym. *de Spiritu Sancto, pag.* 524.

(*c*) *Didymus imperitus eſt ſermone, non ſcientiâ : apoſtolicum virum ex ipſo ſermone exprimens tam ſenſuum nomine, quam ſimpliciate verborum.* Hieronym. *Præfat. in lib. Didym. De Spiritu Sancto, pag.* 494.

(*d*) *Didymum in ſcripturis ſanctis catechiſtam habui.* Idem, *Epiſt.* 32. *ad Domnionem, pag.* 245.

(*e*) *In Didymo memoriam prædicamus & ſuper Trinitate fidei puritatem, ſed in cæteris quæ Origeni malè credidit, nos ab eo detrahimus.* Idem, *lib.* 3. *adv. Ruffinum, pag.* 463.

(*f*) *Exſtat liber Didymi ad te, quo ſciſcitanti tibi reſpondit, non eos (infantes) multa peccaſſe, & ideo corporum carceres tantum eis terrigiſſe ſufficere.* Ibid. *pag.* 464.

(*g*) Gennad. *De Dogmatibus, cap.* 20. *pag.* 77. *to.* 8. *oper. S. Auguſtin. in append.*

raiſonnable. Ses commentaires apologetiques ſur les livres des principes, lui en ont occaſioné beaucoup d'autres ; quoique ſon but dans ces commentaires, ne fût (*a*) que de défendre Origene contre ceux qui le calomnioient faute de l'entendre. Saint Jerôme même rend (*b*) juſtice à Didyme de n'avoir adopté aucune des erreurs que les heretiques avoient jettées dans les livres des principes, & d'avoir uniquement tâché de montrer que l'on pouvoit donner un bon ſens aux paroles d'Origene, en ce qu'il y diſoit du Fils & du Saint-Eſprit ; car dans les autres dogmes, ajoute ſaint Jerôme, il le ſuit ouvertement & ſoutient que les ſentimens de cet auteur qui ſont rejettés de toutes les Egliſes, ſont pieux & catholiques. Nous ne trouvons rien dans les écrits qui nous reſtent de Didyme, ſurquoi nous puiſſions faire l'application de cette cenſure de ſaint Jerôme : auſſi ne paroît-elle tomber que ſur de petits commentaires de Didyme qui ne ſont pas venus juſqu'à nous. Dans un des fragmens recueillis parmi les Actes du cinquiéme Concile general, on en trouve un où il eſt dit (*c*) qu'on préſenta pluſieurs blaſphêmes de Didyme, d'Evagre & de Theodore. Nicephore (*d*) dit auſſi que l'on y traite des erreurs d'Origene, & il y eſt en effet condamné dans l'onziéme (*e*) Canon : mais ces Canons ne diſent rien de Didyme ; & toutefois le Concile (*f*) de Latran ſous Martin I. l'an 649. le (*g*) Concile dit *in Trullo*, l'an 680. & le ſecond (*h*) de Nicée l'an 787. condamnent Didyme comme l'ayant déja été dans le cinquiéme Concile. Didyme fut auſſi condamné dans le (*i*) ſixiéme. Le pere Halloix Jeſuite, auſſi zelé défenſeur de Didyme que d'Origene (*k*), ſoutient (*l*) que Didyme ne fut jamais condamné dans le cinquiéme

(*a*) Socrat. *lib.* 4. *cap.* 25.

(*b*) *Certè Didymus in his quæ ab hæreticis in Origenis operibus addita ſunt conſentire non potuit : & in ipſis de principiis quos tu interpretatus es libris, breves dictavit commentariolos, quibus non negaret ab Origene ſcripta quæ ſcripta ſunt : ſed nos ſimplices homines non poſſe intelligere quæ dicuntur : & quo ſenſu in bonam partem accipi debeant perſuadere conatur. Hoc dumtaxat de Filio & de Spiritu Sancto. Cæterum in aliis dogmatibus in Origenis ſecta Euſebius & Didymus apertiſſimè concedunt & quod omnes Eccleſiæ Catholicæ reprobant, catholicè & piè dictum eſſe defendunt.* Hieronym. *lib.* 2, *adv. Ruffin pag.* 409.

(*c*) *Tom. V. Concil. pag.* 590.

(*d*) Nicephor. *lib.* 17. *cap.* 27.

(*e*) *Tom V. Concil. pag.* 575.

(*f*) *Tom. VI. Concil. pag.* 355. *Can.* 18.

(*g*) *Tom. VI. Concil. pag.* 1137. *Can.* 1.

(*h*) *Tom. VII. pag.* 555. *Act.* 7.

(*i*) *Tom. VI. Concil. pag.* 890. *Act.* 11.

(*k*) *Voyez* ſon livre qui a pour titre : *Origenes defenſus. Leodii an.* 1648. in fol.

(*l*) Fallum eſt eum (*Didymum*) fuiſſe condemnatum in Synodo quinta generali : quod perperam ſuppoſuerunt Synodi ſexta & ſeptima. Halloix, *in Indice, verbo* Didymus, *& Quæſt.* 10. *pag.* 390. *in margine.* Sextum Concilium generale falsò dicit, Evagrium & Didymum à quinto generali

Concile general, & que les Peres du ſixiéme & ſeptiéme Conciles le ſuppoſerent fauſſement, ayant été trompés par de faux Actes du cinquiéme, où l'on avoit inſeré les noms d'Origene, de Didyme & d'Evagre. Ce Pere en apporte diverſes raiſons, auſquelles le cardinal (*a*) Noris a répondu; mais d'une maniere que le pere Garnier (*b*) auſſi Jeſuite, a trouvée ſi peu ſuffiſante, qu'il a pris de nouveau le parti d'Origene & de Didyme. Nous aurons ailleurs occaſion de nous étendre davantage ſur cette difficulté.

condemnatos. *Ibidem*, *ſcribit* Sextam & ſeptimam Synodum in acta corrupta incidiſſe. *Et in Indice*, *verbo* Origenes. Origenes, Evagrius & Didymus iniquiſſimè anathematiſantur in ſeptima generali Synodo nitente mendacio, quod anathematiſati fuerint in quinta generali, cum nihil ibi de illis tractatum ſit.

(*a*) Noriſ. *Diſſertat. de Synod. 5. generali*, *tom. 1. pag. 660. & ſeq. edit. Veron. an. 1729.*

(*b*) Garnerius, *Diſſertat. de Synodo 5. generali*, *Breviario Liberati junctâ.*

*Fin du ſeptiéme Volume.*

# TABLE DES MATIERES

## Contenues dans ce ſeptiéme Volume.

### A


*ABLABIUS*, Sophiſte. Saint Gregoire de Nazianze lui écrit, *Page* 146

*Abraham*, (Patriarche) parfait modele du ſage; ſes vertus, 373. Abraham avant ſa vocation étoit dans l'erreur des Chaldéens, 594

*Abſolution.* Elle rend plus coupables les pecheurs qui ne ſe corrigent pas, 382. Comment les pénitens ſe doivent préparer pour recevoir l'abſolution & l'Euchariſtie, 494

*Adelphe* jeune homme. Saint Gregoire de Nazianze lui écrit pour le retirer de ſes déreglemens, 145 & 146

*Adultere.* Un mari dont la femme eſt adultere, peut la répudier & en épouſer une autre, ſelon l'Ambroſiaſter, 569

*Affliction.* Une ame qui eſt dans l'affliction eſt proche de Dieu. Sentence que ſaint Gregoire de Nazianze attribue à ſaint Pierre, 294. Elle eſt tirée d'une livre apocryphe, intitulé: *La Doctrine de ſaint Pierre*, *ibid.* Les afflictions & les maladies ſont utiles pour nous rendre meilleurs, 211

*Africain*, Magiſtrat. Saint Gregoire de Nazianze lui écrit, 133

*Agapes.* Feſtins de charité dans les Egliſes; leur origine, 209. Ces feſtins dégenerent en abus, 210

*Agapes.* On donnoit ce nom à des Vierges qui habitoient avec des Eccleſiaſtiques & des Solitaires, 207. On les nommoit encore ſœurs adoptives, ſyniſactes & ſous-introduites, *ibid.* Combien cette cohabitation étoit dangereuſe & ſcandaleuſe, 207. & 208. Les Peres, les Conciles & les Empereurs ont condamné cet abus, 209

*Agnès.* (Sainte) vierge & martyre. Saint Ambroiſe fait ſon éloge, 454. On faiſoit à Milan la fête de cette illuſtre Vierge, *ibid.*

*Albin*, à qui ſaint Ambroiſe écrit; la lettre eſt perdue, 575

*Alexandre*, Evêque de Conſtantinople, y prêche la Foi, 78

*Alype*, Gouverneur de Cappadoce. Saint Gregoire de Nazianze lui écrit vers l'an 380. 132

*Alypienne*, niéce de ſaint Gregoire de Nazianze, 23

*Alypius*, mari de ſainte Gorgonie, ſœur aînée de ſaint Gregoire de Nazianze, reçoit le Baptême, 202

*Amazone*, ami de ſaint Gregoire de Nazianze, qui lui écrit, 138

*Amazone*, vierge, parente de ſaint Gregoire de Nazianze, 141

*Ambroiſe*, Préfet des Gaules, pere de ſaint Ambroiſe, 329 & 330

*Ambroiſe*, (ſaint) Archevêque de Milan. Sa naiſſance, ſa famille, 329. & *ſuiv.* Son éducation, 330. Il ſuit le barreau; eſt fait Gouverneur de l'Emilie, 331. eſt élû Evêque de Milan; ſon Batême, 332. Son ordination, 333. Sa conduite pendant ſon épiſcopat; il donne ſon bien aux pauvres; s'inſtruit des ſciences Eccleſiaſtiques, *ibid.* Ses vertus; ſon amour pour la virginité, 334. Sa fermeté; ſa charité envers les captifs, *ibid.* & 335. Mort de ſon frere Satyre en 378. *p.* 335. & 336. Saint Ambroiſe obtient une loi en faveur des femmes Chrétiennes; s'oppoſe aux deſſeins de Juſtine; fait élire Anemius Evêque de Sirmium en 380. *p.* 336. & 337. Fait dépoſer Pallade & Secondien dans le Concile d'Aquilée en 381, prédit la diſgrace de Macedonius & obtient la vie à un Officier en 381. *p.* 337. & 338. Aſſiſte au Concile de Milan en 381. & à celui de Rome en 382. *p.* 338. eſt député par Valentinien II. à Maxime, & conclud la paix avec lui en 383. *p.* 339. Empêche le rétabliſſement de l'Autel de la Victoire en 384. *ibid.* & *ſuiv.* Eſt perſécuté par Juſtine, 340. & *ſuiv.* On attente à la vie de ſaint Ambroiſe; il fait la découverte des Reliques des ſaints Gervais & Protais en 386. *p.* 345. & *ſuiv.* Batiſe ſaint Auguſtin en 387. *p.* 346. Eſt député une ſeconde fois à Maxime en 387. *p.* 347. S'oppoſe au ré-

tabliſſement d'une Synagogue en 388. *p.* 348. *& ſuiv.* Tient un Concile à Milan contre Jovinien en 390. refuſe l'entrée de l'Egliſe à l'Empereur Theodoſe, 349. *& ſuiv.* Il l'abſout en 390. *p.* 351. le fait ſortir du Chœur, 352. reçoit la viſite de deux Seigneurs de Perſe en 390. travaille à la paix d'Antioche, 353. eſt mandé par Valentinien qui veut recevoir le Batême de ſes mains, *ibid. & ſuiv.* ne veut ni écrire à Eugene, ni le recevoir en 393. *p.* 354. Il va à Boulogne, à Florence, & revient à Milan en 394. *p.* 355. implore la clémence de Theodoſe pour les coupables; fait ſon Oraiſon funebre; fait la découverte des Corps des Martyrs S. Nazaire & S. Celſe en 395. *p.* 356. reçoit des Ambaſſadeurs de la Reine des Marcomans en 395. *p.* 357. Il va à Verceil pour l'élection de S. Honorat en 396. ſacre un Evêque de Pavie en 397. tombe malade & meurt le 4. Avril 397. *p.* 357. Eloges de ſaint Ambroiſe, 358. Catalogue de ſes Ouvrages, ſuivant l'édition de Paris de 1686. *p.* 359. Ses écrits ſur l'Ecriture; ſon Hexameron a été compoſé vers l'an 389. *p.* 359. Il n'a pas ſuivi en tout ſaint Baſile, 360. Ce que l'Hexameron de ſaint Ambroiſe contient de remarquable, 360. *& ſuiv.* Le livre du Paradis, écrit vers l'an 375. Analyſe de ce livre, 365. *& ſuiv.* Livres ſur Cain & Abel, écrits vers l'an 375. idée de ces livres, 368. & 369. Livre ſur Noé & ſur l'Arche, 369. écrit vers l'an 379. ce qu'on peut remarquer dans ce livre, 370. *& ſuiv.* Les deux livres ſur Abraham, écrits vers l'an 387. *p.* 372. Ce que contient le premier livre, 373. *& ſuiv.* Idée du ſecond livre ſur Abraham, 375. & 376. Livre ſur Iſaac & ſur l'ame, écrit vers l'an 387. idée de ce livre, 376. *& ſuiv.* Livre du bien de la Mort, écrit vers le même tems, 379. Analyſe de ce livre, 380. *& ſuiv.* Livre de la fuite du Siécle, écrit vers l'an 387. Analyſe de ce livre, 384. Les livres de Jacob & de la vie Bienheureuſe, écrits vers le même tems, 385. Analyſe du premier livre, 386. *& ſuiv.* Analyſe du ſecond, 388. & 389. Livre du Patriarche Joſeph, écrit vers l'an 387. Analyſe de ce livre, 390. & 391. Livre des Benedictions des Patriarches, écrit vers le même tems, 391. analyſe de ce livre, 392. Livre d'Elie & du Jeûne, écrit vers l'an 390. *p.* 393. *& ſuiv.* Livre de Naboth, écrit vers l'an 395. analyſe de ce livre, 396. *& ſuiv.* Livre de Tobie, écrit après l'an 376. Analyſe de ce livre, 400. *& ſuiv.* Les quatre livres de l'interpellation de Job & de David, ſont de ſaint Ambroiſe, 403. Ils ont été écrits vers l'an 383. Ce que contiennent ces quatre livres, 404. & 405. Apologie de David, écrite vers l'an 384. *p.* 405. Analyſe de cette apologie, 406. *& ſuiv.* Autre apologie de David, attribuée à ſaint Ambroiſe, 409. Ce que contient cette apologie, 410. & 411. Explications de ſaint Ambroiſe ſur douze Pſeaumes; Homelie ſur le premier Pſeaume, 412. Homelies ſur le Pſeaume trente-cinquiéme & les cinq ſuivans. 413. Homelies ſur les Pſeaumes 43. 45. 47. 48. & 61. *pag.* 414. Explication du Pſeaume 118. *p.* 414. *& ſuiv.* Commentaire de ſaint Ambroiſe ſur ſaint Luc, 423. écrit en l'an 386. *p.* 424. quelle méthode il a ſuivie dans ce Commentaire; jugement qu'en ont porté les anciens, 425. & 426. quelques endroits remarquables de ce Commentaire, 426. *& ſuiv.* Le traité des Offices des Miniſtres; deſſein & méthode de ce traité, 430. & 431. Utilité de cet ouvrage; il paroît écrit après l'an 386. *p.* 431. Analyſe du premier livre des Offices, 432 *& ſuiv.* Analyſe du ſecond livre, 443. *& ſuiv.* Analyſe du troiſiéme, 449. *& ſuiv.* Trois livres de la Virginité, écrits en 377. à la priere de Marcelline; Analyſe du premier livre, 453. *& ſuiv.* Analyſe du ſecond livre, 458. *& ſuiv.* Analyſe du troiſiéme livre, 461. & 462. Livre des Veuves, écrit vers l'an 377. à quelle occaſion; analyſe de ce traité, 463. ce livre eſt cité par ſaint Jerôme, 465. Livre de la Virginité, écrit vers l'an 378. analyſe de ce livre, 465. *& ſuiv.* Livre de l'inſtitution d'une Vierge, adreſſé à Euſebe, citoyen de Boulogne; à quelle occaſion il a été écrit, 468. Saint Ambroiſe ne l'écrivit que vers l'an 391. *p.* 468. Analyſe de ce livre, 469. *& ſuiv.* Le livre de l'exhortation à la Virginité, écrit vers l'an 393. analyſe de ce livre, 474. *& ſuiv.* Traité contre une Vierge qui s'étoit laiſſée corrompre; il eſt de ſaint Ambroiſe, 476. Analyſe de ce traité, 477. *& ſuiv.* Le livre des Myſteres eſt de ſaint Ambroiſe; il fut écrit après l'an 387. *p.* 481. Analyſe de ce livre, 482. *& ſuiv.* Les ſix livres des Sacremens; antiquité de cet Ouvrage, 486. Il eſt poſterieur au ſiecle de ſaint Chryſoſtome; il n'eſt pas de ſaint Ambroiſe, 487. & 488. ce qu'il y a de remarquable dans ce traité, 488. & 489. Les deux livres de la Pénitence ſont de ſaint Ambroiſe, 489. Il les écrivit vers l'an 384. Analyſe du premier livre, 490. *& ſuiv.* analyſe du ſecond livre de la Pénitence, 495 *& ſuiv.* Les cinq livres de la Foi, 499. & 500. analyſe du premier livre de la Foi, 500. Analyſe du ſecond livre, 501. Analyſe du troiſiéme, *ibid.* du quatriéme, 502. & du cinquiéme, 503, *& ſuiv.* Les trois livres du Saint-Eſprit, écrits en 381. à la priere de Gratien, 505. jugement que l'on a porté de ces livres, 506. Analyſe du premier livre du Saint Eſprit, *ibid.* & 507. Analyſe du ſecond & troiſiéme livres, 508. &

*ſuiv.* Le livre de l'Incarnation, écrit en 381. à quelle occaſion, 510. *&* 511. Analyſe de ce livre, 511. *&* *ſuiv.* Fragment d'un livre intitulé : *Expoſition de la Foi*, 513. *&* *ſuiv.* Lettres de ſaint Ambroiſe ; Lettre a Gratien en 379. *pag.* 515. Lettres à Conſtantius, Evêque de la Romagne en 379. à Felix, Evêque de Côme en 380. *p.* 516. à Syagrius, Evêque de Verone en 380. *p.* 517. *&* *ſuiv.* à Juſt, vers l'an 380. *p.* 520. Lettres touchant le Concile d'Aquilée en 381. à l'Empereur Theodoſe en 381. au Clergé de Theſſalonique, & à Anyſius, Evêque de cette Ville en 384. *p.* 521. à l'Empereur Valentinien, en forme de requête, touchant le rétabliſſement de la Victoire en 384. *p.* 522. *&* *ſuiv.* Autre lettre de ſaint Ambroiſe à Valentinien ſur le même ſujet, 524. *&* *ſuiv.* Lettres à Vigile de Trente, vers l'an 385. *p.* 527. à Marcelline en 385. *p.* 528. à Valentinien en 386. *p.* 529. Diſcours contre Auxence, *p.* 530 *&* *ſuiv.* Lettres à ſainte Marcelline en 386. *p.* 534. *&* *ſuiv.* aux Evêques d'Emilie en 388. *p.* 536. à Valentinien en 386. à Studius entre l'année 385. & 387. *p.* 537. à Irene en 387. à Orontien en 387 *p* 538. à Simplicien, à Fauſtin en 387. *p.* 539. à l'Empereur Theodoſe en 388. *p.* 540. *&* *ſuiv.* à ſainte Marcelline en 388. *p.* 542. au Pape Sirice en 389. à Orontien, 543. à Sabin Evêque de Plaiſance, vers l'an 389 *p.* 544 à Chromace, Evêque d'Aquilée vers l'an 390. à l'Empereur Theodoſe vers l'an 390. *p.* 545. *&* *ſuiv.* à Titien, à l'Empereur Theodoſe, à Eulebe vers l'an 392. à Theophile vers le même-tems, 547. La lettre touchant Bonoſe n'eſt pas de ſaint Ambroiſe, 548. Lettres à Eugene en 392. *ibid.* *&* 549 à Sabin, Evêque de Plaiſance, vers l'an 393. *p.* 549. à Severe, Evêque en Campagnie ; à Paterne vers l'an 393. *p.* 550. à l'Empereur Theodoſe, vers l'an 394. *p.* 551. à l'Egliſe de Verceil en 396. *p.* 552. *&* *ſuiv.* Lettres de ſaint Ambroiſe à diverſes perſonnes, *p.* 554. *&* *ſuiv.* à Orontien, 556. à Bellicius, à des Clercs, à Marcel, 557. à Siſinnius, 558. à Syrice, 559. Livres de ſaint Ambroiſe ſur la mort de Satyre ; analyſe du premier livre, écrit en 379. *ibid.* Analyſe du ſecond, qui eſt intitulé *de la Foi en la Réſurrection*, 560. *&* *ſuiv.* Oraiſon funebre de Valentinien en 392. analyſe de cette oraiſon, 562. *&* *ſuiv.* Oraiſon funebre de Theodoſe en 395. *p.* 564. *&* *ſuiv.* Hymnes de ſaint Ambroiſe, 566. *&* 567. Ouvrages fauſſement attribués à ſaint Ambroiſe. Un livre des quarante-deux campemens des enfans d'Iſrael, 567. Commentaires ſur les Epitres de ſaint Paul, 568. Livre de la Trinité ou ſur le Symbole des Apôtres ; livre de la Divinité du Fils ; livre de la dignité Sacerdotale, 569. Livre de la Virginité ; Sermons ſur divers ſujets. Lettres à diverſes perſonnes, 570. Prieres pour la Meſſe. Commentaire ſur l'Apocalypſe ; livre de la Penitence ; livre du Saint-Eſprit ; concorde ſur la Généalogie de Jeſus-Chriſt, 571. Livre de la dignité de la condition de l'Homme ; exorciſme ; autres livres ſuppoſés à ſaint Ambroiſe ; commentaire ſur le Cantique des Cantiques ; autres livres ſuppoſés, 572. Actes du martyre de ſaint Sebaſtien ; hiſtoire d'Hegeſippe & de Joſeph, 573. *&* 574. Ecrits de S. Ambroiſe qui ſont perdus ; commentaire ſur Iſaïe. Livres contre Platon ; livres ſur Elie ; livre à Panſophe, 574. Lettre a Frigilde Reine des Marcomans ; Lettre à diverſes perſonnes, 575. Livres contre les Priſcillianiſtes. Homelies & Livres ſur l'Ecriture ; ſur le mariage de ſaint Joſeph avec la ſainte Vierge, 576. Livre ſur Samſon ; livre contre Apollinaire ; livre ſur l'immortalité de l'ame, 577. Doctrine de ſaint Ambroiſe, ſur l'inſpiration de l'Ecriture ſainte, 578. ſur la maniere dont s'eſt faite cette inſpiration ; ſur l'obſcurité de l'Ecriture, 579. *&* *ſuiv.* ſur les divers ſens de l'Ecriture ; ſur le texte & les verſions de l'Ecriture, 581. ſur l'abus que les hérétiques font de l'Ecriture, 582. *&* 583. Differentes leçons de l'Ecriture, 584. *&* *ſuiv.* ſur le livre des Pſeaumes & ſur quelques autres de l'Ecriture, 587. *&* *ſuiv.* ſur la diviſion du Pſeautier, 589. ſur la canonicité des livres de l'Ecriture, 590. *&* *ſuiv.* ſur les livres du Nouveau Teſtament, 592. ſur divers endroits de l'Ecriture de l'Ancien Teſtament, 593. *&* *ſuiv.* ſur divers endroits du Nouveau, 598. *&* *ſuiv.* ſur la lecture de l'Ecriture & ſes avantages, 601. *&* *ſuiv.* ſur la Tradition & les Conciles, 604. ſur la Trinité, 605. *&* *ſuiv.* ſur la proceſſion du Saint-Eſprit, 607 & 608. ſur le peché originel, 608. *&* *ſuiv.* ſur l'Incarnation. 611. ſur la diſtinction des deux natures en l'unité de perſonne en Jeſus-Chriſt, 612. *&* *ſuiv.* ſur la communication des Idiomes & les deux volontés en Jeſus-Chriſt, 615. *&* 616. ſur la ſainte Vierge & ſaint Joſeph, 620. *&* *ſuiv.* ſur les Anges, 626. *&* *ſuiv.* ſur les Demons, 629. ſur l'origine & la nature de l'ame. 630. ſur le libre arbitre ; ſur la grace, 631. *&* *ſuiv.* ſur la mort de Jeſus-Chriſt pour tous les hommes, & la prédeſtination, 638. *&* *ſuiv.* ſur le Bateme & la Confirmation, 640 *&* *ſuiv.* ſur l'Euchariſtie comme Sacrement & comme Sacrifice, 643 *&* *ſuiv* ſur la penitence, 650. *&* *ſuiv.* ſur le pouvoir des Clefs & la Confeſſion, 654. *&* *ſuiv.* Sur la ſatisfaction, 658. ſur l'Ordre, 659. *&* *ſuiv.* ſur le Mariage, 662. *&* *ſuiv.* ſur l'Egliſe, 667. *&* *ſuiv.* ſur la primauté de ſaint Pierre, 669. ſur la puiſſance temporelle,

670. ſur l'interceſſion des Saints & de leurs Reliques, 670. *& ſuiv.* ſur l'état des ames après la mort, 672. ſur le Purgatoire, l'Enfer & l'Eternité des peines, 673. ſur divers points de diſcipline, 674 *&* 675. ſur le jeûne du Carême, 675. ſur les Moines & les Vierges, 676. *&* 677. ſur divers points de Morale, 677. *& ſuiv.* ſur l'Hiſtoire, 681. *& ſuiv.* Jugement des écrits de ſaint Ambroiſe; ſa methode dans l'explication de l'Ecriture, 686. Ses Oeuvres de Morale; ſes Oeuvres de Controverſe, 687. Titres que ſes Ouvrages lui ont merités, 688. Son ſtile; édition de ſes Oeuvres. 688. *& ſuiv.*

*Ambroiſe*, Evêque de Cahors. S'il eſt auteur des ſix livres des Sacremens attribués à ſaint Ambroiſe, 486

*Ambroſie*, vierge; ſaint Ambroiſe lui donne le voile, 468

*Ame*. Sa nature, ſon origine, 181. 182. 240. 630. 631. Erreur des Manichéens ſur la nature de l'ame, 182. Son immortalité, 240. 382. Etat des ames ſeparées des corps, 382. 383

*Amitié*, excellens préceptes touchant les devoirs de l'amitié chrétienne, 451. 452

*Ammaon*. Saint Ambroiſe nomme ainſi le Diſciple de Cleophas. Origene le nomme Simon, 601

*Amour* eſt plus agréable à Dieu que la crainte(l'); il demande de nous la charité; l'eſclave ne lui donne que la crainte, 679

*Amour* des ennemis (l'); c'eſt un moyen dont on peut ſe ſervir pour réprimer la colere, 442

*Amour* paternel. La nature veut qu'un pere aime ſes enfans malgré leurs défauts, &c. 166. Il faut garder une même meſure dans l'amour que l'on a pour ſes enfans, &c. 388. Si l'amour des peres & meres envers leurs enfans n'eſt pas bien reglé, il leur nuit plus qu'il ne leur ſert, &c. 390

*Amphiloque*, pere de ſaint Amphiloque d'Icone, 307. ſe retire avec ſon fils, *ibid.* ſe plaint de ſon élection, 308

*Amphiloque*, (ſaint) Archevêque d'Icone. Commencement de ſa vie. Il fait profeſſion de la Rhétorique, fréquente le Barreau, ſe retire dans la ſolitude avant l'an 373. *p.* 307. eſt fait Evêque d'Icone en 374. *p.* 308. va à Céſarée en 374. prend ſoin de l'Egliſe d'Iſaurie, 309. Saint Baſile ſouhaite de le voir pour le conſulter ſur diverſes affaires en 375. *p.* 310. Saint Amphiloque aſſemble un Concile en 376. Sa lettre ſur le Saint-Eſprit, 310. 311. Il envoie des preſens à ſaint Baſile 311. 312. ſigne le teſtament de ſaint Gregoire de Nazianze en 381. *p.* 23. aſſiſte à divers Conciles en 381. & 383. *p.* 312. va à Parnaſſe à la priere de ſaint Gregoire, 313. aſſiſte à la dédicace de l'Egliſe de Rufin, *ibid.* & au Concile de Conſtantinople, combat les Meſſaliens, 314. Sa mort vers l'an 394. Ses écrits: la plûpart ſont perdus, 314. *& ſuiv.* Ouvrages qui lui ſont ſuppoſés, 316. *& ſuiv.* Jugement de ſes écrits, 319. *&* 320

*Amphiloque*, Evêque de Cyſic, peut être auteur des huit homelies qui ſont attribuées à ſaint Amphiloque d'Icone, 316

*Amphiloque*, Evêque de Side, au Concile d'Epheſe en 431. 317

*Amphiloque*, Laïque, ſaint Gregoire de Nazianze écrit en ſa faveur, 145

*Amphiloques:* (autres) Epigrammes de ſaint Gregoire de Nazianze en leur honneur, 201

*Anaſtaſie*, Egliſe des Catholiques à Conſtantinople, 14

*Anaſtaſie*, Egliſe des Novatiens dans la même Ville, 14

*Anaſtaſie*, (ſainte) vierge & martyre; ſes reliques ſont apportées de Sirmium à Conſtantinople, 14

*Anaxarque*, Philoſophe; ſa conſtance & ſon courage dans les tourmens, 207

*André*, (ſaint) Apôtre, a prêché en Epire, 293

*Anemius*, Evêque de Sirmium, aſſiſte en 381. au Concile d'Aquilée, & à celui de Rome en 382. 337

*Ange* tutelaire, chaque Ville & chaque Egliſe en a un, 86. 239. 629

*Anges*. Sentiment de ſaint Grégoire de Nazianze ſur les Anges, 238. 239. de ſaint Ambroiſe, 626. *& ſuiv.* & de Didyme, 744. Quand ils ont été créés. ſelon ſaint Gregoire de Nazianze, 238. Selon ſaint Ambroiſe, ils chantoient avant la création du monde l'hymne marqué dans Iſaïe, 627. Nature des Anges; s'ils ſont impeccables, 181. *&* 238. Ils ſont doués de la raiſon; ils ſont immortels, mais cette immortalité ne leur eſt pas naturelle, *&c.* 627. 628. Ils ne jouiſſent pas de la viſion de Dieu qu'on appelle comprehenſive, 628. Ordres des Anges, 238. 628. Leur nombre, 627. Leurs fonctions: ils nous protegent contre nos ennemis, *&c.* 628 nous aident dans tout ce que nous faiſons de bien; ils honorent le Sacerdoce, 239. Ils aſſiſtent au Sacrifice, 629. Saint Gregoire de Nazianze prie les Anges de venir recevoir ſon ame lorſqu'elle ſe ſéparera de ſon corps, 159. 212. On les dépeint avec des habits blancs ſous une figure humaine, pour marquer leur pureté, 239

*Anges* Gardiens, 166. 207

*Anthime*, Evêque de Thyanes; ſon démêlé avec ſaint Baſile, il empêche ſaint Gregoire de Nazianze de prendre poſſeſſion de Saſimes;

lui écrit une lettre pleine d'injures, *&c.* 130
*Antiochus* (Epiphanes) 69. place la ſtatue de Jupiter dans le Temple de Jeruſalem ; fait mourir le Prêtre Eleazar avec ſes ſept enfans nommés les ſept freres Machabées, 70. 71
*Anyſius*, Evêque de Teſſalonique, ſucceſſeur de ſaint Aſchole ; ſaint Ambroiſe lui écrit & à ſon Clergé, 521
*Aper*, Prêtre, ſouſcrit au Concile de Milan, en preſence & par ordre de ſon Evêque, 605
*Apocalypſe* ; elle eſt citée par ſaint Ambroiſe ſous le nom de Saint Jean l'Evangeliſte, 592
*Apollinaire*, heréſiarque, ſes erreurs ſur la Trinité, 119. S. Gregoire de Nazianze fait des vers pour oppoſer à ceux d'Apollinaire, 26
*Apollinariſtes*, herétiques, infectent de leur héreſie l'Egliſe de Nazianze ; ſe vantent d'Avoir été reçûs par un Concile d'Occident, 115, & 116. compoſent un Livre ſur la Trinité & des Pſeaumes nouveaux bien differens de ceux de David, 119. Saint Gregoire de Nazianze écrit contre les Apollinariſtes, 116. *& ſuiv.* Erreurs des Apollinariſtes, 233. Saint Ambroiſe les combat ſans les nommer, 511. & 512
*Arbogaſte*, (le Comte) 353. fait étrangler l'Empereur Valentinien II. 354. donne le titre d'Empereur à Eugene, *ibid.* ſe tue après la défaite d'Eugene, 356
Arc promis après le délnge, (l') n'étoit pas l'Arc-en-Ciel, ſelon S. Ambroiſe, 372
*Arche* de Noé : (l') la montagne ſur laquelle elle s'arrêta après le déluge, s'appelloit la montagne du Quarré, ſelon ſaint Ambroiſe, 594
*Architas* : Sentence de ce Philoſophe, 437
*Arianze*, lieu de la naiſſance de ſaint Gregoire de Nazianze, où il ſe retire en 383. 25
*Ariens*, cruauté qu'ils exercent contre les Catholiques ſous le regne de Valens, 298. *& ſuiv.*
*Arſace*, Pontife, payen de Galatie : Julien l'Apoſtat lui écrit, 289
*Aſchole*, (ſaint) Evêque de Theſſalonique, eſt appellé au Concile de Conſtantinople après la mort de ſaint Melece, 21. rend viſite à ſaint Ambroiſe, 332
*Aſtere*, aſſeſſeur & ami particulier de ſaint Gregoire de Nazianze, 133
*Aſtere*, ſolitaire de Nazianze, 163
*Aſtronomes* & Aſtrologues, refutés par Diodore de Tarſe, 698. & 699.
*Athanaric*, Roi des Goths, meurt à Conſtantinople le 25. Janvier de l'an 381. 505
*Athanaſe*, (ſaint) ecrit la vie de ſaint Antoine, 67. Saint Gregoire de Nazianze fait l'eloge de ſaint Athanaſe, 67. & 68
*Athenes*, les écoliers y faiſoient paſſer les nouveaux venus par certaines formalités extravagantes, 5
*Avarice*. Novat ne preſcrivoit aucune penitence pour l'avarice, 259
*Auguſtin* (ſaint) Symmaque l'envoie enſeigner la Rhetorique à Milan, où il eſt converti par ſaint Ambroiſe, 346
*Aumône* ; elle eſt de precepte & non pas de conſeil : comment on la doit faire, 291. *& ſuiv.* Il faut faire l'aumône de ſes propres biens, & non de ceux d'autrui, 194. Methode que l'on doit garder dans la diſtribution de l'aumône, 445. 680. & 681
*Avocat*. Un bon Avocat eſt un tréſor ; mais un mauvais eſt la perte des loix, 175
*Aurele*, deſerteur ; ſaint Gregoire de Nazianze demande ſa grace, 139
*Auxence* ou Mercurin, Evêque Arien à Milan, 340. perſuade à Juſtine de ſoulever le peuple contre ſaint Ambroiſe, 341. écrit & dicte une loi en faveur des Ariens, 341. demande à conferer avec ſaint Ambroiſe, & choiſit des Juges, 345. rebatiſe les Catholiques pervertis, 533
*Azyle* des Egliſes ; exemple remarquable à ce ſujet, 285. & 286

## B

BAPTEME, differens noms qu'on lui donne, 103. 241. & 242. Cinq ſortes de Batêmes, 240. & 241. Le Baptême de Jeſus-Chriſt eſt le plus parfait, 241. Le Baptême de ſaint Jean eſt different de celui de Jeſus-Chriſt, *ibid.* Unité du Baptême, 640. On ne doit jamais le réiterer 641. Neceſſité du Baptême pour le ſalut, ou du moins le deſir ardent de le recevoir 640. Forme du Baptême, *ibid.* Il n'eſt parfait que lorſqu'on nomme les trois perſonnes de la ſainte Trinité, 246. & 247. Les Evêques & les Prêtres ſont les Miniſtres du Baptême 242. & 641. Baptême donné par des Laïques ; ce qu'en penſoient les Peres, 242. 243. Le Batême des Miniſtres perfides ſouille l'ame au lieu de la purifier, ſelon ſaint Ambroiſe, 642. Bapteme des adultes, 244. Pluſieurs differoient de le recevoir par reſpect. Exemples, *ibid.* Sentiment de ſaint Gregoire de Nazianze ſur les perſonnes qui meurent ſans Bateme, & ſur les peines qu'elles ſouffrent en l'autre vie ; ſur le Batême des enfans, 245. & 246. Si ſaint Ambroiſe a cru que ceux qui ont negligé de recevoir le Baptême ou qui n'ont pas été en état de le deſirer ſeront exemts des peines de l'autre vie, *&c.* 641. Effets du Baptême, 247. & 641. Fidelité aux promeſſes du Bapteme, 247. Le jour deſtiné au Bateme étoit celui de Pâques, 643. On l'adminiſtroit en Cappadoce à Pâques, à la Pentecôte, & à l'Epiphanie, 248. Cérémonies obſervées dans l'adminiſtration du Baptême, 250.

250. 251. 482. 483. 488. 642. & 643.
*Barbatien*, Moine de Milan, apoſtat, ennemi de l'abſtinence, du jeûne & de la virginité, 553
*Bardeſanes*, heretique réfuté par Diodore de Tarſe, 700
*Baſile*, (ſaint) étudie avec ſaint Gregoire de Nazianze à Athenes, 5. établit un Monaſtere dans le Pont, 6. eſt ordonné Prêtre par Euſebe de Ceſarée, 9. Il ſe forme entre eux une diviſion, *ibid.* Saint Euſebe de Samoſate, ſaint Gregoire de Nazianze & ſon pere, font choiſir ſaint Baſile pour Evêque de Ceſarée, 10. Saint Baſile fait S. Gregoire de Nazianze Evêque de Saſimes, 11. qui lui écrit pluſieurs Lettres, 122 123. 125. 126. 128. & 129. Mort de ſaint Baſile. Saint Gregoire de Nazianze compoſe douze épigrammes pour lui ſervir d'épitaphes, 12. & 174. prononce un panégyrique à ſon honneur, 13. & 66. Epigrammes de ſaint Gregoire de Nazianze ſur la famille de ſaint Baſile, 203. Eſtime de ſaint Baſile pour Diodore de Tarſe; on lui en fait des reproches, 696
*Baſilide*, (heretique) faux évangile ſous ſon nom, 579
*Baſiliques* Ambroſienne; Egliſe de ce nom à Florence, 474
*Baſilique* de ſaint Felix & de ſaint Nabor à Milan, 346
*Baſilique* neuve, Baſilique Portienne, Egliſe de ce nom à Milan; l'Imperatrice Juſtine veut les donner aux Ariens; Saint Ambroiſe s'y oppoſe, 341. & 528
*Baſſien*, (ſaint) Evêque de Lodi en 381. aſſiſte au Concile d'Aquilée, 517
*Baſſus*, Cappadocien, pere ſpirituel de Cartere; eſt tué par des voleurs, 201
*Bauton*, Comte, Maître de la Milice ſous Valentinien, 527
*Béatitude*. Opinion des Philoſophes Payens ſur la Béatitude, 443. Saint Ambroiſe la fait conſiſter dans la connoiſſance du vrai Dieu, *&c. ibid.*
*Belliciut*, Payen; ſaint Ambroiſe lui écrit, 557
*Benivole*, Secretaire d'Etat, refuſe de dreſſer une loi de Valentinien en faveur des Ariens, 529
*Berengaudus*, Moine Benedictin, auteur d'un Commentaire ſur l'Apocalypſe attribué à ſaint Ambroiſe, 571
*Bigames*. L'ordination des Bigames regardée comme un violement de la diſcipline de l'Egliſe, 442. Bigames exclus de la Clericature, 604
*Bonheur*. En quoi conſiſte le bonheur de l'homme, ſelon ſaint Gregoire de Nazianze, 158
*Bonoſe*, Evêque de Sardique, auteur de la ſecte des Bonoſiaques, attaque la virginité perpetuelle de la ſainte Vierge; eſt refuté par ſaint Ambroiſe, 470. & *ſuiv.* L'hereſie de Bonoſe eſt condamnée dans le Concile de Capoue, 468
*Boſphore*, Evêque de Colonie dans la ſeconde Cappadoce. Saint Gregoire de Nazianze lui écrit pluſieurs lettres, 123. Il aſſiſte au Concile de Conſtantinople, 148. Eſt accuſé d'erreur; Saint Gregoire ſoutient ſon innocence, 148

## C

*CAIN*; Saint Ambroiſe trouve dans les ſacrifices de Cain deux défauts, 368. & 369
*Calligone*, Grand Chambellan, menace ſaint Ambroiſe de lui faire couper la tête, 341. & 529. eſt lui-même décapité pour un crime honteux, 341. & 390
*Callinique*, petite ville de la Province d'Oſroëne en Orient: les Chrétiens y brûlent une Synagogue, 348. Theodoſe veut obliger l'Evêque de Callinique à la rétablir, 348. & 540
*Candidien*, Gouverneur de Cappadoce ſous Julien l'Apoſtat, traite les Chrétiens avec douceur; S. Gregoire de Nazianze lui écrit, 147
*Carême*; il étoit de ſept ſemaines dans la Cappadoce. Saint Gregoire de Nazianze paſſe tout le Carême ſans parler, 167. Les fideles jeûnoient exactement le Careme, *&c.* 286
*Carterr*, Solitaire dont ſaint Gregoire de Nazianze fait l'éloge, 163. Epigrammes à la louange de Cartere, 201
*Caſtule*, Prêtre Arien à Milan, retiré par ſaint Ambroiſe des mains de la populace de Milan, 341 & 342
*Catharin* falſifie un paſſage de ſaint Ambroiſe, 622
*Cauſes* Eccleſiaſtiques, les Evêques en ſont les Juges, 281. Elles ſont interdites aux Juges ſeculiers, 282
*Cauſes* de la foi. Les Evêques jugent les Empereurs Chrétiens dans celles-ci, 529
*Celeuſius*, Chef de Police à Nazianze, à qui S. Gregoire écrit en 382. *p.* 120. 121
*Celibat*. Voyez Continence.
*Celſe*, (ſaint) martyr, ſaint Ambroiſe trouve ſon corps dans un Jardin, le tranſporte dans l'Egliſe des Apôtres à Milan, 356
*Cerf*. Le petit Cerf, jeu profane, celebré par les Payens le premier jour de Janvier, 405
*Ceſaire*, (ſaint) frere de ſaint Gregoire de Nazianze, 3. Ses vertus; ſes emplois, 48. 49. & 125. quitte la Cour ſous Julien; y rentre ſous Jovien, 10. & 124. eſt delivré du tremblement de terre arrivé à Nicée, 10. meurt peu après ſur la fin de l'an 368. laiſſe ſaint Gregoire ſon frere embaraſſé de ſa ſucceſſion, 124. le lieu de ſa mort fut la Bythinie; ſon corps fut tranſ-

porté delà à Nazianze, 201. Il n'eſt point auteur des ouvrages qui lui ſont attribués, 305. & 306

*Ceſaire*, Prefet de Conſtantinople; ſaint Gregoire lui écrit pour Amphiloque, 145

*Chrétien*; toutes les obſervations du veritable Chretien ſont compriſes dans ce verſet du Pleaume 118. *Sauvez-moi, parce que je ſuis tout à vous*, &c. 420. Leur moderation dans leur proſperité, 38

*Chromace*, Evêque d'Aquilée. Saint Ambroiſe lui écrit vers l'an 390. 545

*Cierges*. On en portoit aux funerailles des fidéles, 49

*Circonciſion*. La fête de la Circonciſion de Jeſus-Chriſt etoit inconnue dans l'Egliſe avant le ſixiéme ſiécle, 316

*Circulation* du ſang. Elle étoit connue du tems de ſaint Ambroiſe, 372

*Cledonius*, Solitaire de Nazianze, 163

*Cledonius*, Prêtre d'Icone, ſigne le Teſtament de ſaint Gregoire de Nazianze, 23

*Clergé*. On ne doit point y entrer par l'attrait d'un gain temporel, mais par le deſir de gagner le Ciel, 557

*Commandemens* de Dieu. La charité ne donne la mort au peché, qu'en aimant les Commandemens de Dieu, 678

*Communion*. Les Grecs ne communioient qu'une fois l'an du tems de l'auteur des ſix livres des Sacremens attribués à ſaint Ambroiſe: 487

## CONCILES.

Les Evêques s'adreſſoient aux Empereurs pour la tenue des Conciles, 605. Les Prêtres y aſſiſtoient; exemple d'un Prêtre qui y ſouſcrit en preſence & par ordre de ſon Evêque, *ibid.*

de *Conſtantinople* en 381. Il confirme l'élection de ſaint Gregoire de Nazianze, 20. L'élection de Maxime y eſt declarée nulle, *ibid.*

en 382. Saint Gregoire y eſt invité par l'Empereur Theodoſe, 25

de *Nicée* I. Saint Gregoire de Nazianze l'appelle une aſſemblée où le Saint-Eſprit avoit réuni l'élite de l'Egliſe, 222. Nombre des Evêques qui y aſſiſterent, 605. Attachement de ſaint Ambroiſe à la foi de Nicée, 530. & 604. Cycle paſchal de 19. ans, dreſſé par ordre du Concile de Nicée pour regler la Pâque, 536. 604

de *Nicée* II. Condamne Didyme l'aveugle, 746

d'*Elvire*. Il permet aux Laïques de baptizer dans le cas de neceſſité. 243

de *Carthage*, touchant le baptême des enfans, 246

de *Side* en Pamphilie, contre les Meſſaliens. S. Amphiloque y préſide, 314

de *Paris* en 360. Les Evêques des Gaules qui y aſſiſterent retracterent tout ce qu'ils avoient fait par ignorance à Rimini, 322

de *Rome*, ſous le Pape Cirice, où Jovinien eſt condamné, 349

de *Milan*, ſous ſaint Ambroiſe, où Jovinien & ſes Sectateurs ſont condamnés, 349

de *Capoue*. L'héréſie de Bonoſe y eſt condamnée, 468. renvoie à Theophile & aux Evêques d'Egypte le Jugement du different d'Evagre & de Flavien, pour le Siége d'Antioche qu'ils ſe diſputoient avec chaleur, 547. *& ſuiv.*

de *Douzy* en 874. Il cite le traité de ſaint Ambroiſe contre une Vierge tombée, 476

de *Rimini*. Horreur de ſaint Ambroiſe pour ce Concile, 530

de *Latran*, ſous Martin I. en 649. condamne Didyme l'aveugle, 746

*in Trullo*, en 680. condamne Didyme l'aveugle, 746

de *Seleucie*. Saint Gregoire de Nazianze le compare à la tour de Babel, 68. & 223

*Confeſſion* des pechés, 173. Elle fait une partie de la penitence. Cette confeſſion eſt neceſſaire pour obtenir le pardon de ſes pechés, 557. Les pecheurs doivent ſurmonter la honte qu'ils peuvent avoir de confeſſer leurs pechés, & ſe ſoumettre aux humiliations de la penitence publique, 657. Confeſſion des pechés ſecrets faite au Prêtre, 658

*Confirmation*. L'Evêque eſt le Miniſtre de ce Sacrement, 483. 488. 643

*Conſtance* Chlore, pere de Conſtantin, 683

*Conſtantin*, (le grand) a jetté les fondemens du Chriſtianiſme & de la puiſſance imperiale, 296. Il eſt le premier des Empereurs qui aient cru en Jeſus-Chriſt, &c. 682

*Conſtantin* Porphyrogenete, transfere de Nazianze à Conſtantinople le corps de ſaint Gregoire de Nazianze, 26

*Conſtantinople*, nommée la nouvelle Rome, 150. 203. Etat de ſon Egliſe ſous ſaint Gregoire de Nazianze, 13. 14. Il y rétablit la foi orthodoxe ſur la Trinité, 203

*Conſtantius*, (Empereur) Saint Gregoire de Nazianze l'excuſe ſur la perſecution qu'il fit aux Catholiques, 41. Conſtantius en mourant ſe repent de trois choſes, &c. 68. 297. Saint Gregoire de Nazianze lui donne des éloges qui paroiſſent exceſſifs, 296. 297

*Conſtantius*, Evêque de la Romagne; ſaint Ambroiſe lui recommande l'Egliſe *de Forum Cornelii*, 516

*Conſubſtantiel*. Saint Gregoire de Nazianze reproche aux Ariens de l'avoir retranché & d'avoir introduit le terme de ſemblable, 114

*Continence*. Si elle étoit d'obligation aux Evêques

d'Orient dans le quatrième ſiecle, 3. 281. Du tems de ſaint Ambroiſe, la plûpart des Evêques, des Prêtres & des Diacres, faiſoient profeſſion d'une continence perpetuelle, &c. 662

*Crainte*, ſon utilité, 385. La crainte arrête le pecheur, mais elle ne le change pas, 679

*Croix*. Vertu du ſigne de la Croix, 207. 249

Le ſigne de la Croix étoit regardé comme un remede efficace dans toutes les tencontres, 286

Julien l'Apoſtat effrayé par les démons, les fait fuir par un ſigne de Croix, 35

Apparition d'une Croix lumineuſe, 40. 41

*Croix* de Jeſus-Chriſt, trouvée par ſainte Helene, 683. 684

Jeſus-Chriſt a été crucifié nud ſur la Croix, 600

La Croix du Sauveur étoit placée au lieu même où Adam avoit été enterré, *ibid.*

*Cyprien*, (ſaint) Evêque de Carthage, confondu par ſaint Gregoire de Nazianze, avec un autre Martyr du même nom, &c. 61. Il tenoit ſoin non-ſeulement de l'Egliſe d'Afrique, mais encore de celles d'Occident, d'Orient, du Septentrion & du Midi, 282

## D

*DAILLE'*, (le Miniſtre) corrompt un paſſage de ſaint Ambroiſe, 494

*Dalmace*, Tribun & Notaire, ſignifie à ſaint Ambroiſe un ordre de l'Empereur Valentinien, 529

*Damaris*, étoit la femme de ſaint Denys l'Aréopagite ſelon ſaint Ambroiſe, 601

*Damaſe*, (le Pape) regarde l'ordination de Maxime comme nulle, 18

*Damnés*. Sentimens de ſaint Gregoire de Nazianze ſur les peines des damnés, 278. *&* 279. de ſaint Ambroiſe, 673

*Damon* & Pythias, diſciples de Pytagore, dont l'un s'offre de mourir pour l'autre, 460

*Daniel*. L'abomination de la déſolation, prédite par le Prophête Daniel; ſentiment des Juifs ſur cette Prophetie, 597

*Débora*. Saint Ambroiſe la met au nombre des veuves, & lui donne pour fils Barach; ſentiment qui eſt réfuté par ſaint Jerôme, 596

*Delphin*, (ſaint) Evêque de Bourdeaux, aſſiſte en 380. au Concile de Sarragoce; il étoit lié d'amitié avec ſaint Phebade, 322

*Déluge*. Il a commencé au printems, 594. en l'an 600. de Noé, 581. Il a été univerſel, 594. Ce fût le Saint-Eſprit, & non pas le vent qui fit diminuer les eaux du déluge, 594

*Démetriade*. La lettre dans ſaint Ambroiſe à Demetriade n'eſt pas de lui; elle eſt attribuée à ſaint Leon & à ſaint Proſper, 570

*Démon*. Il ne fait tomber que ceux qui négligent d'attirer ſur eux le ſecours divin, 366

*Démons*. Pouvoir des Chrêtiens ſur les démons, 172. Sentiment de ſaint Gregoire de Nazianze ſur les demons, 239. *&* 240

*Denys*, Evêque de Milan, meurt en exil pour la foi, 533

*Deſtin*. Diodore de Tarſe écrit contre le deſtin, 698

*Deuil*. Dans le deuil on ſe coupoit les cheveux, 286

*Diable*. Quel a été ſon peché, ſelon ſaint Ambroiſe, 629. *&* 630. Il a été jetté dans le feu avant la fin du monde, 630

*Diacres*, chargés du ſoin de la Sacriſtie, &c. obligés à la continence, 662. Ils diſtribuoient l'Euchariſtie au peuple, 647

*Dieu*. Son exiſtence, ſes attributs, 224. *&* *ſuiv.* Perſonne n'a jamais connu la nature & l'eſſence Divine, &c. 225. Ce n'eſt pas en parlant beaucoup de Dieu, qu'on fait paroître ſa pieté, mais en gardant ſa Loi, 32

*Didyme* l'Aveugle, Docteur de l'Egliſe d'Alexandrie; ſa naiſſance vers l'an 309. il devient aveugle à l'âge de cinq ans, 724. quoiqu'aveugle il apprend à lire, *ibid.* prend ſoin de l'école d'Alexandrie, eſt viſité par ſaint Antoine vers l'an 355. *p.* 725. Dieu lui révele la mort de Julien l'Apoſtat, 726. Diſciples de Didyme, *ibid.* Sa mort; ſes Ouvrages; ſon livre du Saint-Eſprit; analyſe de cet Ouvrage, 727. *&* *ſuiv.* Son traité contre les Manicheens, 735. Analyſe de ce traité, 736. *&* *ſuiv.* Commentaires ſur les Epîtres canoniques ſuppoſées à Didyme, 739. *&* *ſuiv.* Ouvrages de Didyme, qui ſont perdus, 741. *&* 742. Ce qu'il y a de remarquable dans ſes écrits, 743. *&* *ſuiv.* Jugement des écrits de Didyme, 745. *&* *ſuiv.*

*Diocéſarée*, nom donné à la Ville de Nazianze, 2

*Diocles*. Saint Gregoire de Nazianze lui écrit, 147

*Diodore*, Evêque de Tarſe & Confeſſeur. Sa naiſſance, ſes études, ſes vertus; il ſoutient la Foi contre Leonce d'Antioche en 348. *p.* 693. défend la Religion contre les Payens, 694. prend ſoin de l'Egliſe d'Antioche en 371. 372. *p.* 695. eſt chaſſé d'Antioche en 372. *p.* 696. eſt élevé à l'Epiſcopat en 378. ou 379. aſſiſte aux Conciles d'Antioche & de Conſtantinople; ſes Diſciples, 697. Sa mort & ſon éloge; ſes écrits contre le deſtin, 698. *&* *ſuiv.* contre les Payens; contre Photin & quelques autres hérétiques, 701. Autres écrits de Diodore ſur divers ſujets, 702. Ses Commentaires ſur l'Ecriture Sainte; ſes diſcours, 704. Liturgie

ſous ſon nom ; jugement de ſes écrits, 705. *& ſuiv.*

*Divorce* Diſcours de ſaint Gregoire de Nazianze ſur le divorce, 83. *&* 84. Inconveniens du divorce, 664

*Dsares*, Bourg de la ſeconde Cappadoce, 83

## E

ECEBOLE, aſſeſſeur du Gouverneur de Cappadoce, 133

*Ecriture Sainte.* Inſpiration des livres de l'Ecriture-Sainte, 213. 578. Maniere dont s'eſt faite cette inſpiration, 579. Canon des livres de l'ancien & du nouveau Teſtament, 160. 214. *&* 215

*Ecriture-Sainte.* Maniere de l'interpreter, 216. Lecture de l'Ecriture Sainte & ſes avantages, 601. *& ſuiv.* Utilité de ſon étude, 216. *& ſuiv.* Avantages de l'étude des livres ſaints, au-deſſus des livres profanes, 218. Age auquel on doit étudier les divines Ecritures, 218. *&* 219. Son obſcurité, 579. *&* 580. Ses divers ſens, 581. Texte & verſions de l'Ecriture, 581. *&* 582. Abus que les hérétiques en font, 581. *& ſuiv.* Ses différentes leçons, 584. *& ſuiv.* *&* 743. Voyez *Ambroiſe* (Saint). Remarques ſur divers endroits de l'ancien & du nouveau Teſtament, 219. 220. 221. 222. 593. *& ſuiv.* Sentimens de Didyme l'aveugle, ſur la canonicité de quelques livres de l'Ecriture, 742. *&* 743

*Egliſe.* Elle brille entre toutes les autres Societés, comme le lys entre les épines, 667. Elle eſt ſujette à pluſieurs viciſſitudes, &c. *ibid.* La Foi eſt le fondement de l'Egliſe, & cette Foi exclut toutes les hereſies, *ibid.* L'Egliſe eſt le port de ſalut qui tend les bras à ceux qui ſont battus de l'orage ; elle ſeule peut ſe vanter d'avoir les préceptes & les verités de l'ancien & du nouveau Teſtament, &c. 668. Elle eſt compoſée de bons & de méchans, &c. *ibid.* Point de pardon à eſperer pour ceux qui diviſent l'Egliſe ou qui s'en ſéparent, 668. 669. L'Egliſe Romaine eſt le chef de l'empire Romain ; c'eſt d'elle que nous recevons le droit d'être dans la communion Eccleſiaſtique, &c. 669

*Egliſes*, (les) avoient des revenus ; celle de Conſtantinople étoit très-riche, 287. 288. Les biens de l'Egliſe étoient employés au ſoulagement des pauvres, 674. Fonds légués à l'Egliſe par les fideles dans leur teſtament, 288. L'argent & les ornemens des Egliſes, enlevés par l'ordre de Julien, 38

*Egliſes* materielles. Gallus & Julien entreprennent d'en bâtir une en l'honneur des Martyrs, 34. Saint Gregoire le pere bâtit une Egliſe à Nazianze, preſque toute à ſes dépens, 65. Elle étoit de figure octogone, à faces égales, ornées de galeries, &c. *ibid.* L'Egliſe des Apôtres à Conſtantinople avoit quatre collateraux en forme de Croix, 157. Les Evêques ſe faiſoient un devoir d'orner & d'embellir les Egliſes, 674. Dédicace des Egliſes ; elle ſe faiſoit avec beaucoup de ſolemnité, 674. On enterroit les fideles dans les Egliſes, *ibid.* Les fidéles alloient dès le matin à l'Egliſe, pour y rendre à Dieu les prémices de leurs vœux, &c. 675. Places deſtinées aux femmes & aux vierges dans les Egliſes, 157

*Elizabeth*, (ſainte) étoit de la Tribu de Juda, ſelon ſaint Ambroiſe, 600

*Emilie*, (ſainte) mere de ſaint Baſile, &c. 203

*Empereur.* Il eſt dans l'Egliſe, & non au-deſſus de l'Egliſe, 660

*Enfans*, obéiſſance & reconnoiſſance qu'ils doivent à leurs peres & meres, 392. La loi & la nature défendent aux enfans d'entrer en conteſtation avec leurs peres & meres, 175. Comment les enfans doivent ſoulager leurs peres dans la vieilleſſe, 363. Enfant conſacré à Dieu par ſa mere, 3. Enfant conſacré au ſervice de l'Egliſe, 671

*Envie.* Les Saints mêmes n'en ont pas été exemts, 391. Celle des freres de Joſeph contre ce Patriarche, étoit myſterieuſe & figurative de la haine que les Juifs conçurent contre Jeſus-Chriſt, *ibid.*

*Epictete*, (Philoſophe Stoïcien) ſa patience, 207

*Epiphane*, Evêque de Salamine, aſſiſte au Concile de Rome en 382. *pag.* 338

*Epiphanie.* Baptême ſolemnel adminiſtré le jour de l'Epiphanie dans l'Orient & dans quelques endroits de l'Occident, 248. Dieu autoriſe cette pratique par un miracle, 248. *& ſuiv.* L'Egliſe, célébre le jour de l'Epiphanie la mémoire du Baptême de Jeſus-Chriſt, 250. La nuit de cette fête les fidéles puiſoient de l'eau pour la garder, &c. 250

*Epîtres* Catholiques. Saint Gregoire de Nazianze les met dans ſon canon des livres ſacrés, 215

*Epîtres* de ſaint Paul. Saint Gregoire de Nazianze en compte quatorze ; ceux qui rejettent l'Epître aux Hebreux ſont dans l'erreur, 215

*Eſclaves.* Nous ſommes les eſclaves de Jeſus-Chriſt par droit de création & de rédemption ; 386

*Eſdras* a rétabli de mémoire les livres de l'Ecriture, 591. Saint Ambroiſe cite le troiſiéme livre d'Eſdras comme canonique, 539. & le quatriéme dont il conſeille la lecture, 379. 380. 538. 591. 672

*Eſprit.* (Saint-) Héréſie des Macedoniens ſur le

Saint-Eſprit, 96. Doctrine de ſaint Gtegoire de Nazianze ſur le Saint-Eſprit, 96. 97. 98. 99. 179 229. de ſaint Amphiloque, 311. de ſaint Ambroiſe, 507. 508. 509. 510. 607. 608. de Didyme l'aveugle, 728. 729. 730. 731. 732. 733. 734. 735. 743.

Le Saint-Eſprit procede du Fils, 607. 608. 743. La proceſſion du Saint-Eſprit eſt inexpliquable, 229. Conduite de ſaint Baſile en parlant du Saint-Eſprit, blâmée par quelques-uns, juſtifiée par ſaint Gtegoire de Nazianze, 128

*Eſther.* Saint Gregoire de Nazianze ne met pas dans le canon des livres de l'ancien Teſtament le livre d'Eſther, 214

*Evagre*, diſciple de ſaint Macaite d'Egypte, 710

*Evagre*, Moine. La lettre à Evagre dans ſaint Gregoire de Nazianze, n'eſt pas de lui, 110

*Evangile.* L'Egliſe n'en reconnoit que quatre, ou pour mieux dire un ſeul, diviſé en quatre livres, 579

Faux évangiles des douze Apôtres, de Baſilide, de ſaint Thomas & de ſaint Mathias; taiſons qu'on a de rejetter ces évangiles, 579

*Euchariſtie.* Doctrine de ſaint Gregoire de Nazianze ſur l'Euchariſtie, 251. *& ſuiv.* de ſaint Ambroiſe, 643. *& ſuiv.* de l'Auteur des ſix livres des Sacremens, attribués à ſaint Ambroiſe, 489. Préſence réelle du Corps de Jeſus-Chriſt dans l'Euchariſtie, 251. 483. *& ſuiv. &* 644. Réponſes aux objections contre la préſence réelle, 254. *& ſuiv.* L'Euchariſtie contient réellement le meme Corps de Jeſus-Chriſt qui eſt né de la Vierge, qui a été crucifié & mis dans le Sepulchre, 645. Le pain & le vin dans l'Euchariſtie, ceſſent d'être pain & vin après la conſécration, *ibid.* La chair de Jeſus-Chriſt y doit être adorée, 647. Lorſque nous communions, nous mangeons le Corps du Seigneur Jeſus; nous y trouvons la témiſſion de nos pechés & notre réconciliation avec Dieu, 645. L'Euchariſtie eſt un vrai Sacrifice, 252. qui eſt offert par les Prêtres, 246. Qualités que doivent avoir ceux qui offrent le Sacrifice, 252. Diſpoſitions neceſſaires pour y aſſiſter, 646. Le jeûne eſt une vraie diſpoſition pour recevoir le Corps de Jeſus-Chriſt, &c. 648. On offroit le ſaint Sacrifice pour les morts, & les malades y trouvoient un remede à leurs maux, exemple, 253. Saint Ambroiſe l'offroit tous les jours pour ſon peuple, mais non en préſence des pecheurs publics; il l'offroit quelquefois dans des maiſons particulieres, 649. 650. Euchariſtie reçue ſous les deux eſpeces, & quelquefois ſous une ſeule eſpece, 649. Euchariſtie conſervée & portée dans les voyages, 647

*Eudoxe*, Rheteur. Saint Gtegoire de Nazianze lui écrit, 132. 137

*Eudoxie*, femme de l'Empereur Theodoſe, 113

*Evêques.* Leur élection; quelle part le peuple y avoit, 659. leur conſécration, *ibid.* Les Evêques ſont les interprêtes de l'Ecriture & de la Foi, 660. C'eſt à eux de régler la foi des Empereurs, & non aux Empereurs à régler la foi des Evêques, *ibid.* Les Empereurs portoient un grand reſpect aux Evêques, 659. Ils accordoient à leurs prieres la grace aux criminels, 660. Zele & charité des Evêques, 282. Un Evêque ne peut ſans un Concile légitime, s'emparer d'une Egliſe vacante, 20. Qualités épiſcopales de ſaint Ambroiſe, 333. 334. Plaintes de ſaint Gregoire de Nazianze contre les Evêques de ſon tems, 157. 196. 211. Les Evêques doivent avoir beaucoup de prudence & de diſcretion à l'égard des Princes tombés dans quelques pechés, &c. 670

*Eugene*, (ſaint) Evêque de Carthage, guérit un aveugle, 249. Les Ariens attribuent cette guériſon miraculeuſe à la magie, 250

*Eugene*, de Grammairien devient Secretaire de Valentinien; eſt fait fait Empereur par Arbogaſte 354. écrit à ſaint Ambroiſe; ſe prépare à la guerre par des ſacrifices profanes; 355. accorde aux Payens les revenus de leurs temples, & rétablit l'autel de la Victoire, *ibid.* va à Milan, d'où ſaint Ambroiſe ſe retire, puis lui écrit: l'Egliſe de Milan refuſe les préſens d'Eugene, *ibid.* Il eſt défait par Theodoſe, qui lui fait trancher la tête, *ibid.*

*Eulalius*, Moine, eſt élu Evêque de Nazianze, 24

*Eulalius*, ami de ſaint Gregoire de Nazianze; épigramme en ſon honneur, 201

*Eulalius*, Evêque de Doares, 83

*Eunape*: il étoit mal informé de la capacité des Gaulois, 199

*Eunomiens*, réfutés par ſaint Gtegoire de Nazianze, 92. 93. 94. 95

*Eunuques.* Saint Ambroiſe ne veut point s'expliquer ſur ceux qui ſe mutiloient, il les renvoye aux anciens réglemens de l'Egliſe, 464

*Eupheme*, à qui Melece retenoit une terre, 23

*Euphranius*, Evêque de Cappadoce, 201

*Euphique*, (ſaint) Martyr. On faiſoit ſa fête en Cappadoce, 128

*Euſebe*, (ſaint) Evêque de Samoſates, travaille à faire choiſir ſaint Baſile pour Evêque de Céſarée, 10. Eſt relegué en Thrace; ſaint Gregoire de Nazianze lui écrit pluſieurs lettres, 129

*Euſebe*, (ſaint) Evêque de Verceil & Confeſſeur, joignoit l'état Monaſtique avec l'état Eccleſiaſtique, 554. Son éloge, 552. 554

*Euſebe* de Ceſarée. Saint Gregoire de Nazianze

reconcilie ſaint Baſile avec Euſebe de Ceſarée, 9. Lettre de ſaint Gregoire à Euſebe de Ceſarée & à ſaint Baſile, touchant cette réconciliation, 125. 126
*Euſebe*, Evêque de Boulogne. Saint Ambroiſe lui écrit vers l'an 392. *p.* 547
*Euſtorgius*, Evêque de Milan, Confeſſeur, 533
*Euſtoquius*, Sophiſte, déclame contre Stagire, 136. & contre ſaint Gregoire de Nazianze, 137
*Euſtrace*, parent de ſaint Gregoire de Nazianze, 139
*Euthalius*, Diacre. Saint Gregoire de Nazianze le recommande à ſaint Amphiloque, 146
*Euthymius* veut enlever ſaint Ambroiſe; il eſt lui-même enlevé & conduit en exil, 341
*Euzoïus* étudie avec ſaint Gregoire de Nazianze, 4. Les Ariens le font Evêque de Ceſarée, *ibid.*

## F

*FARD*, les perſonnes qui ſe fardent commettent un crime énorme, 364
*Fauſtin*, pere de la vierge Ambroſie, 547
*Fauſtin*, frere de la vierge Ambroſie, *ibid.*
*Fauſtin*, Evêque d'Icone, meurt ſur la fin de l'an 373. *p.* 308
*Fauſtin*, à qui ſaint Ambroiſe écrit après l'an 387. pour le conſoler ſur la mort de ſa ſœur, 539. 540
*Fegade*, le même que ſaint Phebade, Evêque d'Agen, 320
*Felicité* éternelle. Deſcription de la felicité éternelle, 383
*Felix*, (ſaint) ordonné Evêque de Côme par ſaint Ambroiſe. 516. qui le prie de ſe trouver à la dédicace d'une Egliſe de Lodi, 517
*Felix*, Diacre de Milan, porte une lettre de ſaint Ambroiſe à l'Empereur Theodoſe, 356. 552
*Felix*, bourgeois de Carthage, aveugle, recouvre la vûe par miracle, 248. *& ſuiv.*
*Fêtes* des Apôtres & des Martyrs, célébrées en Orient, 287. Comment on doit garder les fêtes des Martyrs, 44. 45. 287
*Feſtins* ſur les tombeaux des Martyrs. Saint Ambroiſe blâme cet uſage, 675
*Fiavi*, le même que ſaint Phebade, Evêque d'Agen, 320
*Fils* de Dieu. Sa divinité ſoutenue contre les Ariens par ſaint Gregoire de Nazianze, qui répond à toutes leurs objections, 93. *& ſuiv.* & par ſaint Ambroiſe, 501. *& ſuiv.*
*Flavien*, Préfet du Prétoire, 354
*Flavien* eſt en different avec Evagre pour le ſiege d'Antioche, 547. Le Concile de Capoue renvoie l'examen de cette affaire à Théophile, Evêque d'Alexandrie, 548
*Flore*, dame de qualité, fait enterrer ſon fils Cynege auprès de ſaint Felix de Nole; 204
*Florence* y dedie une Egliſe en 393. *p.* 474
*Florus*, à qui ſaint Ambroiſe écrit; on doute de cette lettre, 571
*Foi*. La Foi eſt le fondement de la juſtice, & la racine de toutes les vertus, &c. 677. 678. Les vertus ſans la Foi ne ſont que des feuilles, &c. 416. 678. Dieu exige de tout homme qui a reçu le Baptême, la Foi orthodoxe dans l'eſprit, &c. 290
*Foibleſſes*. Le Fils de Dieu a pris toutes les foibleſſes de la nature humaine, excepté l'ignorance & le peché, 616
*Force*, en quoi elle conſiſte, 440. Exemples remarquables de force, *ibid.*
*Fortunat*, Diacre. Saint Gregoire de Nazianze le recommande à Alype, Gouverneur de Cappadoce, 132
*Frigidie*, Reine des Marcomans, envoie des Ambaſſadeurs à ſaint Ambroiſe, 356. 357. qui lui écrit; cette lettre eſt perdue, 575

## G

*GALILE'ENS*: nom que Julien l'*Apoſtat* donnoit aux Chrétiens, 37. 298
*Gallus*, frere de Julien l'*Apoſtat*, eſt mis au rang des Lecteurs, &c. 34. 260. eſt aſſocié à l'Empire par Conſtantius, 34. Mort de Gallus, 35
*Garnier*, (le pere) Jeſuite, défenſeur d'Origene & de Didyme, 747
*Gaudence*, (ſaint) Evêque de Breſſe, appelle ſaint Ambroiſe le pere commun, &c. 358
*Geminien*, Evêque, aſſiſte au Concile de Milan, 605
*Géans*: opinion de ſaint Ambroiſe ſur les Géans, 370
*Genealogie* de Jeſus-Chriſt. Saint Gregoire de Nazianze tâche de concilier ſaint Matthieu & ſaint Luc ſur la genealogie de Jeſus-Chriſt, 160. 161. Saint Ambroiſe met dans la genealogie de Jeſus-Chriſt deux Joachim ou Jechonias, 599. 600
*Generation*. La generation du Fils de Dieu eſt incompréhenſible, 607. Elle n'eſt connue que du Pere & du Fils, 178
*George*, ami de ſaint Gregoire de Nazianze, 201
*George* de Cappadoce, eſt fait par les Ariens Evêque d'Alexandrie, 68
*George*, Diacre, pour qui ſaint Gregoire de Nazianze écrit à Aſtere, 133
*George* de Paſpaſe, prétend n'être pas tenu à accomplir ſa promeſſe, 141
*Gervais*, (ſaint) Martyr. Saint Ambroiſe en trouve les reliques, 346
*Getes*, Roi des Herules, eſt baptiſé à Conſtantinople le jour de l'Epiphanie, 248

Digitized by Google

*Gilbert* ou Gerbert, Archevêque de Reims, & depuis Pape ſous le nom de Silveſtre, eſt auteur du livre de la dignité ſacerdotale, 570
*Gorgonie*, (ſainte) ſœur de ſaint Gregoire de Nazianze, 3. Ses vertus; ſa mort; ſon frere fait ſon oraiſon funebre, 50. 51
*Goths*. Ravage des Goths dans la Thrace, *&c.* 335. Les guerres des Goths ont été prédites par le Prophete Ezechiel, ſous le nom deGog, 501
*Grace*. Sentiment de ſaint Gregoire de Nazianze ſur la grace, 273. *& ſuiv.* de ſaint Ambroiſe, 631. *& ſuiv.* de l'auteur des Homelies attribuées à ſaint Macaire d'Egypte, 715. *& ſuiv.*
*Grata*, ſœur du jeune Valentinien, 354. 562
*Gratien*, Empereur, fait une loi en faveur des femmes Chrétiennes, 336. ôte l'autel de la victoire, 337. Saint Ambroiſe lui écrit en 379. *p.* 515. compoſe à ſa priere les cinq livres de la foi, 499. *&* 500. & les trois livres du Saint-Eſprit, 505. Gratien lui accorde la vie d'un Officier, 338. Défend de juſticier les perſonnes condamnées, même par l'Empereur, qu'après trente jours depuis la ſignification de la Sentence, 337. propoſe à ſaint Ambroiſe une difficulté, 513. meurt en 383. *p.* 339. 510. Saint Ambroiſe demande à Maxime le corps de Gratien, 347. Le jeune Valentinien eſt enterré auprès de ſon tombeau à Milan, 562
*Gregoire*, (ſaint) pere de ſaint Gregoire de Nazianze. Sa converſion & ſon bateme, 2. 3. eſt fait Evêque etant âgé d'environ cinquante ans, 3. Sa conduite épiſcopale, 64. Il ſe laiſſe ſurprendre par des écrits ambigus, *&c.* Les Moines de Nazianze le ſeparent pour cela de lui, 8. & ſe réuniſſent, 9. 51. Il ordonne ſon fils Prêtre, 7. qui ſe charge du ſoin de ſa maiſon, 6. Sa fermeté ſous Julien l'Apoſtat, 65. Il écrit au peuple de Ceſarée & aux Evêques touchant l'election du ſucceſſeur d'Euſebe de Cetaree, 116. 117. meurt âgé de cent ans, 202
*Gregoire*, (ſaint) de Nazianze, ſurnommé le Théologien, Archeveque de Conſtantinople, & Confeſſeur. Hiſtoire de ſa vie; lieu de ſa naiſſance; ſes parens. Leurs vertus, 2. Nombre de leurs enfans; naiſſance de S. Gregoire en 329. Son éducation, 3. Ses études; va à Athenes, vers l'an 350. *p.* 4. retourne en ſon pays vers l'an 356. reçoit le baptéme; ſes vertus, 5. Il prend le ſoin de la maiſon de ſon pere; ſe retire quelque tems dans la ſolitude avec ſaint Baſile, vers l'an 358. ou 359. *p.* 6. eſt ordonné Prêtre en 361. *p.* 7. réconcilie Euſebe de Ceſaree avec ſaint Baſile en 365. *p.* 9. tâche de retirer de la Cour ſon frere Ceſaire en 368. travaille à faire choiſir ſaint Baſile pour Evêque de Ceſarée, en 370. *p.* 10. eſt choiſi Evêque de Saſimes & ſacre vers le milieu de l'an 372. gouverne l'Egliſe de Nazianze en 373. *p.* 11. Après la mort de ſon pere il ſe retire à Seleucie en 375. *p.* 12. eſt choiſi Eveque de Conſtantinople vers l'an 378. ou 379. *p.* 13. y aſſemble les Catholiques dans l'Anaſtaſie, 14. Sa conduite dans l'épiſcopat, 15. Effets de ſes prédications: ſaint Jerôme vient l'écouter, 16. Troubles arrivés pendant ſon épiſcopat, vers l'an 380. par l'ordination de Maxime, 17. Maxime eſt rejetté; ſaint Gregoire eſt maintenu ſur le ſiége de Conſtantinople, 18. *& ſuiv.* Son élection eſt confirmée dans le Concile de Conſtantinople en 381. *p.* 20. Il ſe retire de Conſtantinople en 381. *p.* 21. fait ſon teſtament en 381. *p.* 22. 23. revient à Nazianze en 381. ou 382. *p.* 23. ſe retire à Arianze en 383. ſes occupations pendant ſa retraite; ſa mort vers l'an 389. *p.* 25. Son éloge, 26. Ses écrits; ſon premier diſcours touchant le Sacerdoce en 362. analyſe de ce diſcours, *p.* 27. *& ſuiv.* Second diſcours; ce qu'il contient, 32. Deux diſcours contre Julien l'Apoſtat en 363. analyſe du premier, 33. *& ſuiv.* Analyſe du ſecond diſcours contre Julien, 40. *& ſuiv.* Cinquiéme diſcours en 372. peu après ſa conſécration, 43. Sixiéme diſcours vers le même tems, 44. Septieme diſcours, 45. Huitieme diſcours ſur la fin de l'an 372. ou au commencement de 373. *p.* 46. Neuviéme diſcours en 375. *p.* 46. Dixiéme diſcours, autrement Oraiſon funebre de Ceſaire ſon frere, 48. Onziéme diſcours, Oraiſon funebre de ſainte Gorgonie ſa ſœur, vers l'an 370 *p.* 50. Douzieme diſcours ſur la reunion des Moines avec ſon pere en 364 *p.* 51. Treizieme diſcours ſur la paix en 379. *p.* 53. Quatorziéme diſcours ſur la paix en 379 *p.* 54. 55. Quinziéme diſcours ſur la greſe, vers l'an 373. *p.* 56. Seiziéme diſcours ſur l'amour des pauvres, vers l'an 371. *p.* 57. *& ſuiv.* Dix ſeptiéme diſcours au ſujet de quelque ſédition arrivée à Nazianze, 59 60. Dix-huitieme diſcours en l'honneur de ſaint Cyprien martyr, vers l'an 379. *p.* 61. Dix-neuvieme diſcours, Oraiſon funebre de ſon pere en 374. *p.* 62. *& ſuiv.* Vingtiéme diſcours, Oraiſon funébre de ſaint Baſile en 381. *p.* 66. Vingt-uniéme diſcours, Panégyrique de ſaint Athanaſe, vers l'an 379. *p.* 67 Vingt-deuxiéme diſcours a l'honneur des Machabées, 69. *& ſuiv.* Vingt-troiſieme diſcours, Panégyrique du Philoſophe Heron, l'an 379. *p.* 42. Vingt-quatrieme diſcours en l'honneur des Egyptiens en 380. *p.* 73 Vingt-cinquiéme diſcours adreſſé aux Ariens. Apologie de ſa conduite, 74. *& ſuiv.* Vingt-ſixiéme diſcours de la moderation qu'il faut garder dans les diſputes, 76. *& ſuiv.* Vingt-ſeptiéme diſcours,

Digitized by Google

ſon apologie contre ceux qui l'accuſoient d'avoir brigué le Siége de Conſtantinople en 380. *p.* 78. Vingt-huitiéme diſcours depuis ſon retour après la perſécution de Maxime, 80. Vingt neuviéme diſcours ſur le dogme & l'établiſſement des Evêques en 379. *p.* 81. *& ſuiv.* Trentiéme diſcours ſur l'élection d'Eulalius, 83. Trente-uniéme diſcours ſur le divorce en 380. *p.* 83. *& ſuiv.* Trente-deuxiéme diſcours où il fait ſon adieu au ſortir de Conſtantinople en 381. *p.* 85. *& ſuiv.* Trente-troiſiéme diſcours contre les Eunomiens en 379. ou 380. *p.* 87. Trente-quatriéme diſcours ſur la Théologie en 379. ou 380. *p.* 88. *& ſuiv.* Trente-cinquiéme diſcours en 379. ou 380. *p.* 90. *& ſuiv.* Trente-ſixiéme diſcours ſur la divinité du Fils en 379. ou 380. *p.* 93. *& ſuiv.* Trente-ſeptiéme diſcours ſur le Saint-Eſprit, *p.* 96. *& ſuiv.* Trente-huitiéme diſcours ſur la Nativité de Jeſus-Chriſt. 99. Trente-neuviéme diſcours ſur la Fête des Lumieres, c'eſt-à-dire du baptême de Jeſus-Chriſt en 381. *p.* 101. Quarantiéme diſcours ſur le baptême en 381. *p.* 102. *& ſuiv.* Quarante-uniéme diſcours ſur la fête de Pâques en 362. *p.* 107. Quarante-deuxiéme diſcours ſur la fête de Pâques, après l'an 381. *p.* 108. Quarante-troiſiéme diſcours ſur le Dimanche de l'Octave de Pâques, après l'an 381. *p.* 108. Quarante-quatriéme diſcours ſur la fête de la Pentecôte, 109. Le quarante-cinquiéme diſcours n'eſt pas de ſaint Gregoire, 110. Le quarante-ſixiéme diſcours eſt la lettre de ſaint Gregoire à Nectaire, 111. Le quarante-ſeptiéme diſcours n'eſt pas de ſaint Gregoire; le quarante-huitiéme diſcours eſt de lui, 112. 113. Le quarante-neuviéme n'eſt pas de lui, non plus que le cinquantiéme, 113. *& ſuiv.* Le cinquante-uniéme eſt la premiere lettre de ſaint Gregoire au Prêtre Cledonius, contre les Apollinariſtes, vers l'an 382. *p.* 115. *& ſuiv.* Le cinquante-deuxiéme eſt la ſeconde lettre à Cledonius, 119. La paraphraſe ſur l'Eccleſiaſte n'eſt pas de ſaint Gregoire de Nazianze, mais de S. Gregoire Thaumaturge, 120.

Lettres de S. Gregoire de Nazianze à Celeuſius, 120. à Nicobule pere & fils en 372. *p.* 121. à ſaint Baſile, 122. à ſaint Amphiloque; à Boſphore, Evêque de Colonie, 123. à Ceſaire ſon frere, & à Sophrone, Préfet, 124. à S. Baſile & à Euſebe de Ceſarée en Cappadoce, 125. Lettres de ſaint Gregoire pere au peuple de Ceſarée & aux Eveques, 126. 127. Lettres de ſaint Gregoire fils à ſaint Baſile, 127. 128. à ſaint Euſebe de Samoſates, à ſaint Baſile, 129. à ſaint Gregoire de Nyſſe, 130. à Simplicie femme d'Alype & à Alype lui-même, 131. 132. à Ludoxe Rheteur, & à Philagrius, 132. à Ecebole, à Aſterius, à Olympius, 133. à Nectaire, à Hellade, à Theodore, à Procope, 135. 136. à Sophrone, à Euſtoquius Sophiſte, & à Eudoxe, 136. 137. à Poſthumien & à Saturnin, 137. 138. Lettres contre les Appollinariſtes à Olympius, 138. 139. Lettres à Aërius & à Alypius, à Theodore de Tyanes, 139. *& ſuiv.* Lettres touchant Sacerdos, 142. *& ſuiv.* Lettres à ſaint Gregoire de Nyſſe, à Delphe, 145. à Ablabius, à Victor, & à Amphiloque, 146. à Timothée, à Diocles, à Candidien, & à Valentinien 147. Lettres touchant Boſphore de Colonie. Lettres à Homophrone & à ſaint Amphiloque, 148. Poëſies de ſaint Gregoire. Premier Poëme en 381. *p.* 149. *& ſuiv.* Second Poëme vers l'an 373. troiſiéme Poëme ſur la virginité, vers l'an 383. *p.* 151. *& ſuiv.* Quatriéme Poëme ſur la même matiere, vers le même tems, *p.* 153. *& ſuiv.* Cinquiéme Poëme, 155. Sixiéme & ſeptiéme Poëmes, vers l'an 382. *p.* 156. Huitiéme Poëme, après l'an 381 *p.* 156. Neuviéme, dixiéme, onziéme & douziéme Poëmes, après l'an 381. *p.* 157. Treiziéme Poëme, l'an 381. quatorziéme, quinziéme, ſeiziéme & dix-ſeptiéme Poëmes, après l'an 381. *p.* 158. Dix huitiéme Poëme, juſqu'au quarante-ſeptiéme, 159. *& ſuiv.* Quarante-huitiéme Poëme en faveur des Moines, vers l'an 372. *p.* 162. *& ſuiv.* Quarante-neuviéme Poëme en 374. ou 375. Cinquante & cinquante-uniéme Poëmes, vers l'an 383. *p.* 164. Cinquante-deuxiéme Poëme après l'an 374. *p.* 165. Cinquante-troiſiéme, cinquante-quatriéme & cinquante-cinquiéme Poëmes, 166. Cinquante ſixiéme Poëme en 382. cinquante-ſeptiéme, vers l'an 385. p. 167. *& ſuiv.* Cinquante-huitiéme Poëme, après l'an 381. cinquante-neuviéme, vers l'an 380. *p.* 169. *& ſuiv.* Soixantiéme Poëme, vers l'an 383. *p.* 171. Soixante-uniéme, vers l'an 380. ſoixante-deuxiéme, après l'an 383. *p.* 172. Soixante-troiſiéme & ſoixante quatriéme Poëmes, 173. Soixante-cinquiéme Poëme, épitaphe de ſaint Baſile, vers l'an 379. *p.* 174. Soixante-ſixiéme, ſoixante-ſeptiéme, ſoixante-huitiéme & ſoixante-neuviéme Poëmes, 175. *& ſuiv.* Soixante-dixiéme Poëme, juſqu'au ſoixante-dix-ſeptiéme, 177. *& ſuiv.* Soixante-dix huitiéme Poëme de la pudicité, 184. Soixante-dix-neuviéme Poëme, juſqu'au cent vingt-deuxieme. 184. 185. Cent vingt-troiſiéme Poëme, contre les envieux, après l'an 381. Cent vingt-quatriéme Poëme, ſur la providence, 185. Cent vingt-cinquiéme à Seleucus. 186. *& ſuiv.* Cent vingt-ſixiéme Poëme, juſqu'au cent trente-ſeptiéme, 188. Cent trente-huitiéme,

contre

contre les violateurs des ſepulchres ; cent trente-neuviéme, des miracles d'Elie & d'Eliſée ; cent quarantiéme, de la vertu, 189. *& ſuiv.* Cent quarante-uniéme Poëme, cent quarante-deuxiéme en 382. *p.* 191. Cent quarante-troiſiéme en 382. *p.* 192. 193. Cent quarante-quatriéme & cent quarante-cinquiéme Poëmes, 194. Cent quarante ſixiéme Poëme, juſqu'au cent cinquante-huitiéme, 195. 196. La Tragedie intitulée : Jeſus-Chriſt ſouffrant n'eſt pas de ſaint Gregoire, 196. *& ſuiv.*

Recueil d'Epigrammes de S. Gregoire par Muratori. Epigrammes en l'honneur de Proëreſe, 199. de Theſpeſius, de Martinien, 200. de deux Amphiloques, de Cartere, 201. Epigrammes en l'honneur des parens de ſaint Gregoire, 201. *& ſuiv.* Epigramme ſur la vie de ſaint Gregoire ; ſur la famille de ſaint Baſile, 203. Epigrammes à Maxence, 204. Epigrammes touchant la ſépulture & les tombeaux des morts, 204. *& ſuiv.* Autres épigrammes ſur divers ſujets, 206. Epigrammes, 201. juſqu'à 213. contre les femmes ſouſintroduites, 207. Epigrammes contre ceux qui parloient mal des Moines, 208. Autres épigrammes contre les repas qui ſe faiſoient dans les baſiliques des Martyrs, 209. Epigrammes, 222. 223. Paraphraſe du Scholiaſte ſur le poëme de S. Gregoire, touchant l'avenement de Jeſus-Chriſt. Epigrammes 225. 226. & 227. *p.* 210. 211. Autre recueil de poëſies de ſaint Gregoire donné par Jaeques Tollius. Premier poëme contre les Evêques, 211. Second poëme juſqu'au vingtiéme, 211. 212. Doctrine de ſaint Gregoire ſur l'inſpiration des Livres ſaints, 213. ſur le Canon des livres de l'ancien & du nouveau teſtament, 214. *& ſuiv.* ſur la maniere d'interpreter l'écriture ; ſur l'utilité de l'étude de l'Ecriture, 216. *& ſuiv.* ſur l'avantage de l'étude des livres ſaints au deſſus de l'etude des livres profanes ; ſur l'âge auquel on doit étudier les divines écritures, 218. 219. ſur divers endroits de l'écriture, 219. *& ſuiv.* ſur les Conciles, 222. *& ſuiv.* ſur l'exiſtence & les attributs de Dieu, 222. *& ſuiv.* ſur la Trinité, 226. *& ſuiv.* ſur le Saint-Eſprit, 229. 230. ſur le peché originel, 232. 232. ſur l'Incarnation & la ſainte Vierge, 232. *& ſuiv.* ſur les Anges & les Démons, 238. 239. ſur l'origine de l'ame & ſon immortalité ; ſur le baptême, 240. 241. ſur le miniſtre du baptême, 242. 243. ſur le bapteme des adultes, 244. ſur les perſonnes qui meurent ſans baptême & ſur les peines qu'elles ſouffrent en l'autre vie, 245. ſur le baptême des enfans, *ibid. & p.* 246. ſur la forme du baptême, 246. ſur les effets du baptême ; ſur la fidelité aux promeſſes du baptême, 247. ſur le tems du baptême, *ibid. & p.* 248. 249. 250. ſur quelques cérémonies du baptême, 250. *&* 260. ſur la préſence réelle dans l'Euchariſtie, 251. L'Euchariſtie eſt un vrai ſacrifice ; qualité de ceux qui l'offrent, 252. *& ſuiv.* Réponſe aux Objections contre la préſence réelle, 254. 255. Réponſe à une autre Objection ſur l'Euchariſtie, 255. 256. ſur la penitence, 256. *& ſuiv.* ſur l'Ordre, 259 260. ſur la primauté de S. Pierre, 260. 261. ſur le Mariage, 261. ſur les ſecondes nôces, 262. ſur l'indiſſolubilité du mariage, 262. *& ſuiv.* ſur le Miniſtre du mariage ; ſur les cérémonies du mariage, 264. 265. ſur l'uſage du mariage, 265. 266. ſur l'invocation & l'interceſſion des Saints, 267. 268. ſur le culte des Reliques, 268 Réponſes aux Objections ſur le culte des Saints & de leurs Reliques, 269. *& ſuiv.* ſur la grace & le libre arbitre, 273. *& ſuiv.* ſur la foi, ſur le reſpect & le ſecret des myſteres, 275. *& ſuiv.* ſur la lecture & l'étude des livres prophanes 277. ſur les peines des damnés, 278. ſur la puiſſance temporelle & Eccleſiaſtique, 279. ſur la hierarchie Eccleſiaſtique, 280. ſur le célibat des Prêtres ; ſur les cauſes Eccleſiaſtiques, 281. ſur le zele & la charité des Evêques, 282. 283. ſur les Vœux, les Moines & les Vierges, 283. *& ſuiv.* ſur divers points de diſcipline ; 285. *& ſuiv.* ſur divers points de morale, 289. *& ſuiv.* ſur l'Hiſtoire, 293. *& ſuiv.* Jugement des écrits de S. Gregoire, 301. Catalogue des éditions latines de ſes écrits, 302. Editions Grecques & Latines, 303. 304. Editions Françoiſes, 304. 305. Editions de la Liturgie de ſaint Gregoire, 305

*Gregoire*, Diacre & Moine de Nazianze, heritier de ſaint Gregoire de Nazianze, 23

*Gregoire*, Evêque d'Elvire, peut être auteur de quelques écrits attribués à ſaint Gregoire de Nazianze, 113

*Gregoire*, (ſaint) Evêque de Nyſſe, va à Ceſarée pour conſoler ſaint Gregoire de Nazianze ſur ſon ordination, 44. eſt obligé de ſe cacher dans la perſécution de Valens, 130. Saint Gregoire de Nazianze lui écrit, *ibid.* l'informe de l'ordination d'Eulalius, 131

*Gregoire*, Gouverneur de Cappadoce, ſaint Gregoire de Nazianze lui écrit, 133

*Guillaume*, Abbé de S. Thierri, auteur d'un commentaire ſur le Cantique des Cantiques, 410

## H

HALLOIX, (le Pere) Jeſuite, zelé défenſeur de Didyme & d'Origene, 746

*Helene*, (ſainte) mere de Conſtantin, avoit été une ſimple Hoteliere avant ſon mariage, 653.

Elle fait la découverte de la vraie Croix du Sauveur, 566. 683. 684.
*Heliodore*, Solitaire de Nazianze, 163
*Hellade*, Evêque de Cesarée, 143
*Hellade*, Evêque dans la seconde Cappadoce. Saint Gregoire de Nazianze lui écrit, 135
*Helladius*. Epigramme de saint Gregoire de Nazianze en l'honneur d'un Helladius, 201
*Hellenius*, commis à l'assiette des tailles de Nazianze. Saint Gregoire de Nazianze lui envoie un poëme sur les Solitaires, 162
*Heraclide*, ami de saint Amphiloque, 307
*Hérétiques*. Loi de Valentinien en leur faveur, 344
*Hieracites*, hérétiques. Un Hieracite confondu par un miracle, 715
*Hilaire*, Evêque d'Isaure, signe le testament de saint Gregoire de Nazianze, 23
*Hilaire*, Evêque de Pavie, peut être auteur du Commentaire sur les Epitres de saint Paul, attribué à saint Ambroise, 568
*Hilaire* de Sardes Diacre de Rome, Luciferien. On lui attribue ce Commentaire, 568
*Homophrone*, Moine. Saint Gregoire de Nazianze lui écrit, 143
*Honorat*, (saint) Evêque de Verceil, assiste à la mort de saint Ambroise, lui donne le Corps de Notre Seigneur, 357
*Honorius*, (l'Empereur) défend à tous les Ecclesiastiques d'avoir avec eux aucune personne du sexe, hors leur mere, leurs sœurs, &c. 209. Saint Ambroise prononce en sa présence l'Oraison funebre de Theodose, 564
*Hôpital*. Saint Basile en fait construire un dans le Fauxbourg de Cesarée, 57. Julien l'Apostat veut faire bâtir des Hôpitaux à l'imitation des Chrétiens, 38
*Hôtes*. Il vaut mieux faire manger à ses hôtes un peu d'herbes avec beaucoup de douceur & d'amitié, que de leur préparer un magnifique festin, avec chagrin & en leur faisant un mauvais visage, 528
*Huneric*, Roi des Vandales, 250
*Hymnes* composées par S. Ambroise, 566 567
*Hypatius*, ami de saint Gregoire de Nazianze, qui lui écrit, 138
*Hypostase*. Dispute au sujet des termes de substance & d'hypostase, 69
*Hypsistaires*. Secte mêlée de Paganisme & de Judaïsme, 2. & 63. Le pere de S. Gregoire de Nazianze avoit été engagé dans cette secte, *ibid.*

## I

JACOB surprend la Benediction d'Isaac; saint Gregoire de Nazianze désaprouve cette action, 219. Il explique allegoriquement le combat de Jacob avec l'Ange, *ibid.*
*Jacque*, Prêtre de Perse, vient demeurer dans la Campanie; saint Ambroise le recommande à Severe, Evêque de Naples, 550
*Idoles* de Laban derobées par Rachel, & par quel motif, 220
*Idolien*, nom que les Chrétiens donnent à Julien l'Apostat, 298
*Jean* (saint) l'Evangeliste a prêché à Ephese, 293. S'il a souffert le martyre, 294
*Jean* d'Egypte, (saint) prédit à l'Empereur Theodose sa victoire sur Eugene, & sa mort, 356
*Jephté*, Sentiment de saint Ambroise sur le vœu de Jephté, 465
*Jerôme*, (saint) vient à Constantinople pour écouter saint Gregoire de Nazianze, 16
*Jerusalem*. Julien l'Apostat permet aux Juifs de rebâtir le Temple de Jerusalem, 40
*Jesus-Christ*. Preuves de sa divinité, 472
*Jesus-Christ*, appellé l'homme du Seigneur par les heretiques & par les Catholiques; mais dans un sens bien different, 233. Le Fils de Dieu par son Incarnation est vraiment Fils de l'Homme & vrai homme. La nature humaine qu'il a prise ne nuit en rien à sa nature divine, &c. 210. Distinction des deux natures en Jesus-Christ, 233. 545. 612. Unité de Personne en Jesus Christ, 234. 612. 613. 615. Communication des Idiomes, 115. 615. Deux volontés en Jesus-Christ, 616. Si dans le tems de sa mort, la divinité se sépara de son corps, 619. Jesus-Christ fit sa derniere Pâque le quatorziéme de la lune; il descendit veritablement aux enfers, 619. 620. Mort de Jesus-Christ pour tous les hommes, 638. *& suiv.*
*Jeûne*. Antiquité & éloge du jeûne. L'abstinence du vin fait partie du jeûne, selon saint Ambroise, 394. Le jeûne est inutile, s'il n'est accompagné de la crainte de Dieu, de la priere, &c. 395. Jeûne du Carême. C'est mépriser les loix divines, que de ne pas jeûner pendant le Carême. 121. 286. On jeûnoit à Milan tous les jours du Carême, hormis le Samedi & le Dimanche, 395. Zele immoderé de quelques Chrétiens qui poussoient leur abstinence au-delà de leurs forces, 286
*Ignorance* affectée n'excuse pas, 404
*Incarnation*. Quelle en est la cause, 232. 611. Doctrine de S. Gregoire de Nazianze sur le Mystere de l'Incarnation, 233. *& suiv.* de saint Ambroise, 511. 512. 513. 514. 515. 620. *& suiv.*
*Indicie*, Vierge de Verone, demeure à Rome avec sainte Marcelline, est faussement accusée, 517. Syagrius, Evêque de Verone, ordonne qu'elle soit visitée par des Sages-Femmes, 518. Les témoins qui avoient déposé contre elle sont convaincus de faux. Indicie est declarée innocente par saint Ambroise & par d'autres Evêques. Il en écrit à Syagrius, 518. 519. 520

*Intemperance*, ſes funeſtes effets, 395
*Jonas*. Saint Gregoire de Nazianze excuſe la fuite de Jonas, 220
*Joſeph*, époux de la ſainte Vierge, vivoit encore au tems de la Paſſion de Jeſus-Chriſt, 471. Explication d'un paſſage de ſaint Matthieu, qui dit que Joſeph n'avoit point connu Marie quand elle enfanta ſon premier né, &c. 598
*Jovien*, (Empereur) ſaint Gregoire de Nazianze l'excuſe ſur la paix honteuſe qu'il fit avec les Perſes, 41. Jovien rappelle ſaint Athanaſe exilé par Julien l'*Apoſtat*; veut apprendre de lui la vraie foi, 69
*Jovinien*, hérétique condamné dans le Concile de Rome ſous le Pape Sirice, & dans celui de Milan ſous ſaint Ambroiſe, 349
*Irenée*. Saint Ambroiſe lui écrit pluſieurs lettres, 538. 554. 555
*Iſaïe*. (Prophéte) Tradition ſur le genre de ſa mort, 597. Il fut ſcié par le milieu du corps, ſelon ſaint Ambroiſe, *ibid.*
*Ithaciens*. Saint Ambroiſe s'abſtient de la communion des Evêques Ithaciens, 347. La ſentence rendue contre les Ithaciens par les Evêques des Gaules, eſt confirmée dans le Concile de Milan en 390. *p.* 349
*Juges*. S'il eſt permis à des Juges Chrétiens de condamner à mort, 537
*Juifs*. Ils entreprennent de rebâtir le temple de Jeruſalem; Dieu les arrête par divers prodiges, 40. Julien l'*Apoſtat* leur permet de retourner en leur pays, *ibid.* Une Croix lumineuſe paroit en l'air & ſur les habits, 40. 41. L'Empereur Adrien leur defend ſur peine de la vie d'entrer dans Jeruſalem, &c. 295. Dans la ſuite ils en obtiennent la permiſſion pour de l'argent, 296. Le feu du Ciel conſume les travaux des Juifs, occupés à rebâtir le temple, 541. Ils brûlent pluſieurs Egliſes, *ibid.*
*Julien*, (l'Apoſtat) vient à Athenes vers le milieu de l'an 355. *p.* 5. Son impieté; il efface ſon Baptéme par des ſacrileges, 35. Conçoit le deſſein d'abolir le Chriſtianiſme, *ibid.* Défend aux Chrétiens d'étudier les belles lettres, 34. Il en excepte Proërese, 200. Il veut transferer au paganiſme les pratiques de l'Egliſe, 38. Perſecution de Julien, 37. 38. Les Chrétiens ne ſe défendent contre ce Perſécuteur, que par les larmes, &c. 297. 298. Julien charge d'injures Diodore de Tarſe, 694. 791. Fait vœu d'exterminer les Chrétiens après ſon expedition contre les Perſes; Dieu confond ſes projets, 41. Julien eſt tué dans la bataille, *ibid.* Dieu révele à Didyme ſa mort, 726. Circonſtances de la mort de Julien, rapportées differemment, 41. & 297. Ses funerailles, 41. Ses cendres ſont comme agitées dans ſon tombeau, 297. Diſcours de ſaint Gregoire de Nazianze cõtre Julien, 33. *& ſuiv.*
*Julien*, Officier des Tailles, étudie avec ſaint Gregoire, qui lui adreſſe un poëme, pour le prier d'exempter des tailles les pauvres lépreux, &c. 164. Saint Gregoire lui adreſſe encore ſon neuviéme diſcours, 46. 47. Lui écrit vers l'an 374. *p.* 146
*Julienne*, (ſainte) veuve de Florence, y fait bâtir une Egliſe, 474. Saint Ambroiſe fait ſon éloge, *ibid.*
*Jurement*. Il eſt défendu aux Chrétiens, 290. Il eſt également contraire aux Loix de jurer & de faire jurer un autre, 175
*Juſt*, (ſaint) Evêque de Lyon, aſſiſte en 381. au Concile d'Aquilée, 510. Conſulte ſaint Ambroiſe ſur pluſieurs endroits de l'Ecriture, *ibid.* Se retire dans les deſerts d'Egypte, 521
*Juſta*, ſœur du jeune Valentinien, 354 562
*Juſtine*, (ſainte) vierge & martyre, invoque la ſainte Vierge. 61
*Juſtine*, Imperatrice Arienne, perſécute ſaint Ambroiſe en 385. *p.* 340. *& ſuiv.* & en 386. 344. Envoye un malheureux pour l'aſſaſſiner, 345. Arrête au-dehors la perſecution après la découverte des corps de ſaint Gervais & de ſaint Protais, 346. 536. Se raille dans ſon palais de leurs miracles, 346. Meurt en 388. *p.* 413

## L

*Labarum*. Il étoit marqué du nom de Jeſus-Chriſt, 541
*Lætus*, frere de l'Evêque Marcel, 557
*Larrons* crucifiés avec Jeſus-Chriſt; il n'y en eut qu'un ſeul qui blaſphemât contre lui, 600
*Laurent*, (ſaint) martyr; gardien des tréſors de l'Egliſe, 448
*Laurent*, fils d'une dame nommée Julienne, eſt conſacré au ſervice de l'Egliſe, 671
*Lecteur*: l'Ordre de Lecteur étoit très conſideré dans les premiers ſiecles de l'Egliſe, 260
*Leonce*, calomniateur de la vierge Indicie, 517. eſt excommunié, 518
*Leonce*, Evêque de Ceſarée en Cappadoce, catéchiſe ſaint Gregoire de Nazianze, le pere, 3
*Leonce*, homme de qualité, décele ſaint Ambroiſe caché chez lui, 332
*Leonce*, prêtre indigne, pour qui ſaint Gregoire de Naziance écrit à Olympius, 134
*Leonce*, Solitaire de Nazianze, 163
*Lettres*. Par qui inventées, 300. Saint Gregoire de Nazianze donne des régles ſur la maniere d'écrire des lettres, 121
*Lettres* de communion données aux pauvres qui voyageoient; Julien veut en introduire l'uſage parmi les payens, 289

*Leucadius*, abbé, meurt vers l'an 386 *p.* 146 147.
*Lia* : elle fut complice du vol que Rachel fit des idoles de Laban, 220
*Libanius*, Sophiſte, déplore la mort de Julien dans deux diſcours, 33
*Libere*, pape, donne le voile à ſainte Marcelline, ſœur de ſaint Ambroiſe, 261
*Limene*, Evêque de Verceil, ſucceſſeur de ſaint Euſebe ; ſa mort, ſuivie d'une diviſion du Clergé & du peuple, 552
*Livres* prophanes. Regles que ſaint Gregoire de Nazianze preſcrit ſur la lecture des Livres profanes, 277. 278
*Loi*. La loi naturelle eſt gravée dans le cœur de tous les hommes, 385. La Loi de Moiſe peut bien confondre le pecheur, mais non pas le convertir, *ibid.* La Loi ancienne nous fait connoître le peché ſans nous aider à l'éviter, &c. 386
*Loth*. Inceſte de Loth avec ſes filles ; ſentiment de ſaint Ambroiſe & de ſaint Auguſtin, ſur cette action, 595
*Luc*, (ſaint) a prêché en Achaie, 215. 293. S'il a ſouffert le Martyre, 294. Commentaire de ſaint Ambroiſe ſur ſaint Luc, 423. *& ſuiv.*
*Luxe*. Saint Gregoire de Nazianze invective contre le luxe des femmes de ſon tems, 173. 174.

## M

MACAIRE, (ſaint) d'Egypte, inſtituteur des ſolitaires de Sceté & Confeſſeur. Né vers l'an 300. ſe retire dans le deſert de Sceté vers l'an 330. *p.* 709. va voir ſaint Antoine, eſt fait Prêtre, *ibid.* Ses auſteritez, 710. Il fait parler un mort pour convaincre un hérétique, 711. défend la foi de la conſubſtantialité ſous Valens en 373. *ibid.* Evagre eſt diſciple de ſaint Macaire ; mort de ſaint Macaire, 712. Ses écrits ; ſa lettre aux Moines ; la regle qui eſt ſous le nom de Macaire, n'eſt point de celui d'Egypte, 712. 713. La lettre que nous avons ſous le nom de Macaire, n'eſt pas de celui d'Egypte, mais de celui de Nitrie, 714. Les cinquante homélies ſous le nom de Macaire, ne ſont pas de celui d'Egypte, mais d'un autre qui vivoit depuis l'héréſie de Pelage, 715. preuves qu'elles ont été écrites depuis la naiſſance de l'héréſie de Pelage, 716. *& ſuivantes* ; réponſe à une objection contre ce ſentiment, 720. *& ſuiv.* Jugement de ces homelies ; éditions qu'on en a faites ; des ſept opuſcules publiés par le pere Poſſin ſous le nom de Macaire, 722 *& ſuiv.*
*Macaire* d'Alexandrie, Prêtre & Abbé de Nitrie, 709. Abregé de ſa régle, 713
*Macaire* de Piſpir, diſciple de ſaint Antoine, 709
*Macedonius*, Maître des Offices. Saint Ambroiſe prédit ſa diſgrace, 337
*Macedonius*, Evêque de Conſtantinople, dépoſé en 360. *p.* 96
*Macedoniens*, hérétiques nommés *Pneumatomaques* ; leur erreur capitale étoit de nier la divinité du Saint-Eſprit, 96. Saint Gregoire réfute les Macedoniens, *ibid & ſuiv.*
*Machabées*, martyre des ſept freres Machabées & de leur mere, ſous Antiochus-Epiphanes, 69. *& ſuiv.* Leur mere les exhorte à la mort, 71. Saint Gregoire fait leur éloge, 69. *& ſuiv.* Saint Ambroiſe loue leur fermeté dans la foi, 389. Leur fête ſe faiſoit dans quelques Egliſes d'Orient, 287. L'exemple des Machabées eſt une puiſſante inſtruction pour les Prêtres, pour les meres & pour les enfans, 72
*Macrine*, (ſainte) ſœur ainée de ſaint Baſile, garde la virginité, 203
*Mages*. Ils étoient Magiciens, & tiroient leur origine de Balaam, ſelon ſaint Ambroiſe, 299. Ils ont adoré un enfant dans la créche & l'ont reconnu pour le Roi du Ciel, 220. 613. Préſens qu'ils offrirent à Jeſus-Chriſt ; ce qu'ils ſignifioient, 599. Les Rois de France à leur imitation offroient trois préſens le jour de l'Epiphanie, *ibid.* L'Etoile qui leur apparut avoit été nouvellement créée, 220
*Mamas*, (ſaint) martyr, avoit été berger ; on faiſoit ſa fête en Cappadoce, 109
*Manichéens*, réfutés par Didyme, 735. *& ſuiv.* Leur erreur ſur l'Incarnation, 613. Ils rejettoient l'ancien Teſtament, comme l'ouvrage d'un mauvais principe, 595
*Marc*, (ſaint) Apôtre, a prêché en Italie, 293. a écrit ſon Evangile, ſuivant ce qu'il avoit ouï prêcher à ſaint Pierre, 214
*Marc*, Evêque d'Arethuſe, ſouffre de cruels tourmens dans la perſécution de Julien, 38
*Marcel*, Diacre & Moine de Nazianze, 23.
*Marcel*, Evêque, à qui ſaint Ambroiſe écrit, 557
*Marcelline*, ſœur de ſaint Ambroiſe, fait profeſſion de virginité à Rome entre les mains du Pape Libere, 461. Saint Ambroiſe lui écrit en 385. *p.* 528. en 386. *p.* 534
*Mariage*, ſon éloge, 152. Il a été ſanctifié par Jeſus-Chriſt ; Dieu en eſt le gardien & comme le Pontife, 663. Etat du mariage approuvé par ſaint Gregoire de Nazianze, 261. On accuſe ſaint Ambroiſe d'avoir regardé le mariage comme une choſe deshonnête ; cette accuſation eſt mal fondée, 662. 663. L'eſſence du mariage conſiſte dans le conſentement réciproque des deux parties qui le contractent, 663. L'Evêque étoit le miniſtre du mariage, 264. Il en faiſoit la benediction, & mettoit le voile conjugal ſur la tête de la nouvelle épouſe, 666.

Digitized by Google

Origine de cette derniere cérémonie, 666. Modeſtie dans les mariages des Chrétiens; on y faiſoit des prieres, on y chantoit des Pſeaumes, 265. Indiſſolubilité du mariage; la loi de Jeſus Chriſt permet à l'homme de répudier ſa femme en cas d'adultere, 262. Dans les autres ſujets de plaintes, l'homme doit uſer de patience & de douceur, 262. 263. Inconveniens du divorce, 664. La fidelité conjugale doit être réciproque; loi de l'Empereur Antonin le *Pieux*, qui défend à un mari de pourſuivre ſa femme en cas d'adultere, s'il ne lui a donné lui-même l'exemple de la chaſteté conjugale, 664. 264. Injuſtice de la loi de Severe & d'Antonin Caracalla, qui ne donne pouvoir qu'au mari de répudier ſa femme adultere, 264. Loi de Theodoſe qui défend les mariages entre les couſins germains, 550. 666. Sentiment de ſaint Ambroiſe ſur les mariages contractés avec des payens, des Juifs, ou des hérétiques, 664. 665. & 527. Les enfans ne doivent point contracter de mariage ſans le conſentement de leurs parens, 665. mais quand ils l'ont fait & qu'ils reconnoiſſent leur faute, les parens doivent la leur pardonner, 665. 666. Les peres & meres ne doivent pas forcer leurs enfans ni à ſe marier s'ils ont deſſein de ſe conſacrer au Seigneur, ni à embraſſer la virginité, 155. Maxime de ſaint Ambroiſe de ne s'entremettre jamais dans aucun mariage, &c. 666. 667. L'uſage du mariage eſt permis, quand il eſt exemt de la contagion de la concupiſcence, &c. 265. Quand on doit s'en abſtenir, *ibid.* Le mariage eſt un bien quand on y a pour fin d'avoir des enfans qui puiſſent plaire à Dieu, &c. 265. La fecondité dans le mariage eſt une grace de Dieu, 667. Inſtructions de ſaint Gregoire de Nazianze pour les perſonnes mariées, 265. 266. de ſaint Ambroiſe, 362. 363. 373. & 374. Avis que ſaint Ambroiſe donne à ceux qui veulent entrer dans le mariage, 374. & 375

*Martin*, (ſaint) ſaint Ambroiſe aſſiſte en eſprit à ſa mort & à ſes obſeques, 661. & 662.

*Martinien.* L'hiſtoire fait mention de pluſieurs Martiniens, 200. Martinien Vicaire d'Afrique; ſaint Gregoire de Nazianze, compoſe pluſieurs épigrammes à ſa louange & contre ceux qui avoient violé ſon tombeau, 200. 201

*Mathuſalem* a ſurvécu au déluge, ſelon ſaint Ambroiſe, 594

*Maxence*, homme de grande naiſſance, & ami de ſaint Gregoire de Nazianze, embraſſe la vie Monaſtique, 204

*Maxime*, reconnu pour Empereur des Gaules, &c. 339. S. Ambroiſe eſt député par Valentinien II. à Maxime, & conclut la paix avec lui en 383. *p.* 339. eſt député une ſeconde fois à Maxime, qui le traite durement, 347. eſt vaincu, 348. eſt amené les pieds nuds & les mains liées devant Theodoſe & Valentinien, & eſt décapité, 348

*Maxime* le Cynique, nommé peut-être auſſi Heron; ſon hiſtoire; il vient à Conſtantinople; il trompe ſaint Gregoire de Nazianze, 17. ſe fait ordonner Evêque en ſa place, *ibid.* Pierre d'Alexandrie ſe déclare pour lui, *ibid.* Irrégularité de l'ordination de Maxime; il eſt chaſſé de Conſtantinople; Theodoſe le rejette avec exécration, 18. Le Pape Damaſe regarde l'ordination de Maxime comme nulle, *ibid.* Maxime preſſe Pierre d'Alexandrie de le faire jouir du ſiege de Conſtantinople, *ibid.* Le Prefet d'Egypte le fait ſortir de cette Ville, 19. L'ordination de Maxime eſt déclarée nulle par le Concile de Conſtantinople en 381. *p.* 20

*Maxime*, beau-frere de la vierge Indicie, l'accuſe de crime, 517. & *ſuiv.*

*Melece*, (ſaint) préſide au Concile de Conſtantinople; il y meurt, 20. On y délibere ſur le choix de ſon ſucceſſeur, 20. 21

*Melece*, parent de ſaint Gregoire de Nazianze, qui ne le met point au rang de ſes heritiers, 13

*Mercurin*, voyez *Auxence.*

*Meſſaliens*, (hérétiques) ils ſont condamnés dans le Concile de Side; ſaint Amphiloque les combat, 314

*Meſſe.* Saint Ambroiſe donne à la célebration des ſaints *myſteres* le nom de Meſſe, 649

*Modarius*, General Goth de nation. Saint Gregoire de Nazianze lui écrit ſur le ſecond Concile de Conſtantinople, 146

*Moines*, leur maniere de vivre, leurs auſterités, leurs occupations, 162. 163. 284. Les moines & les Vierges du tems de ſaint Gregoire de Nazianze, paſſoient la nuit dans les veilles & dans la pſalmodie, &c. 285. L'etat des Moines conſiſte à pleurer, à jeûner, à veiller & à prier, 171. Moines, qui ne vivoient pas conformément à cet état, contre leſquels ſaint Gregoire de Nazianze déclame, 171. Moines hypocrites, qui, à la faveur d'un méchant habit, d'un viſage pâle, d'un pied déchauſſé, & d'une longue barbe, répandoient une mauvaiſe doctrine, *ibid.* Moines, qui ſous prétexte de charité vivoient avec des vierges, &c. Epigrammes de ſaint Gregoire de Nazianze contre eux, 207. 208. Il y a de l'injuſtice à vouloir juger mal de tous les Moines, par le déréglement de quelques-uns d'entre eux, 208

*Monaſteres.* Julien l'*Apoſtat* veut conſtruire des Monaſteres à l'imitation des Chrétiens, 38. Il y avoit un Monaſtere de Vierges à Boulogne du tems de ſaint Ambroiſe, 481.

*Monde.* Il a été créé par un ſeul acte de la volonté de Dieu, &c. 180. Ce que faiſoit Dieu avant la création du monde, *ibid.* Saint Ambroiſe met la création du monde au Printems, 360

*Mort.* Saint Ambroiſe compoſe un livre du bien de la mort, 379. Trois ſortes de morts, 380. La mort naturelle eſt avantageuſe aux juſtes & odieuſe aux méchans, *ibid.* Avantages de la mort, 380. 381. & 382. L'amertume de la mort la plus cruelle, devient douce à ceux qui ſouffrent pour la pieté, 389

*Moïſe.* Le Fils de Dieu lui apparut dans le buiſſon ardent, 596

*Muratori*, (Monſieur) Bibliotheeaire du Duc de Modene, a fait un recueil d'épigrammes de ſaint Gregoire de Nazianze, au nombre de deux cens vingt-huit, *p.* 537. ce qu'elles contiennent de remarquable, 199. *& ſuiv.*

*Myſteres.* Livre de ſaint Ambroiſe, intitulé: *Des Myſteres*, 481. On ne célébroit à Milan les divins Myſteres, qu'à la nuit, ſur-tout en Carême, 648. en d'autres jours on les célébroit à midi & on rompoit le jeûne; la célébration des ſaints Myſteres étoit accompagnée du chant des Hymnes, 648

*Myſteres* de la Religion. Il ne convient pas aux ſimples fideles d'aprofondir les Myſteres, ſurtous celui de la Trinité, &c. 275. 276. Démangeaiſon de diſputer ſur les Myſteres pouſſée à l'excès dans la Ville de Conſtantinople, 276. Il ne convient pas à tout le monde de philoſopher ſur les choſes divines, 277. Il ne faut point diſputer de nos Myſteres en préſence des Payens, 277

## N

NAAMAN, outre la guériſon de ſon corps, reçut auſſi celle de l'ame, &c. 597

*Naucrace*, frere de ſaint Baſile, ſe noye en tirant de l'eau un filet, 203

*Nazaire*, (ſaint) martyr. Saint Ambroiſe fait la découverte de ſon corps; le tranſporte dans la Baſilique des Apôtres, 356

*Nazianze*, petite ville de Cappadoce, appellée auſſi Dioceſarée, 2. avoit eu un Roi pour fondateur, 2. & 202. Saint Gregoire de Nazianze y gouverne l'Egliſe ſous ſon pere, 12. Sédition à Nazianze; Olympius, Gouverneur de la ſeconde Cappadoce, veut détruire cette ville; ſaint Gregoire lui écrit pour l'en empêcher, 534

*Nebride*, mari de ſainte Olympiade, 136. 167

*Nectaire*, Evêque de Conſtantinople, demeure uni à S. Gregoire de Nazianze, qui lui écrit, 135

*Nemeſius*, Gouverneur de la Cappadoce; ſaint Gregoire de Nazianze travaille à ſa converſion, 172. lui écrit, 139. lui écrit un poëme contre la vanité de l'idolâtrie, 572

*Néophite.* Les canons défendent d'ordonner un Néophite, 333

*Neoterius*, Préfet en 385. exhorte en vain ſaint Ambroiſe à ceder la Baſilique Porcienne, 341

*Nicée.* Tremblement de Terre arrivé à Nicée; S. Ceſaire, frere de S. Gregoire de Nazianze, en eſt ſauvé par une eſpece de miracle, 10

*Nicetas*, Evêque de Daces: s'il eſt auteur d'un traité intitulé: *Invective contre une Vierge tombée*, 476

*Nicobule*, pere & fils; ſaint Gregoire de Nazianze leur écrit, 121

*Nicobule*, pere, étoit Poëte, 165. Il engage ſaint Gregoire à faire un recueil de ſes lettres, & à lui donner des regles pour en écrire, 121. Ce Saint écrit en ſa faveur à Olympius, 134

*Nicobule*, petit neveu de ſaint Gregoire de Nazianze; ſon éducation, 133. demande à ſon pere la permiſſion d'aller hors de ſon pays pour apprendre l'éloquence, 164

*Nicocreon*, tyran de Chypre, fait tourmenter cruellement Anaxarque, 207

*Nicomede*, parent de ſaint Gregoire de Nazianze, eſt loué d'avoir bâti une Egliſe magnifique, &c. 201

*Nitrie*, Macaire, Abbé de Nitrie, avoit ſous ſa conduite cinq mille Moines, 743

*Nobleſſe.* la veritable nobleſſe n'a d'autre fondement que la vertu, &c. 166

*Nôces.* Saint Ambroiſe ne les condamne pas, 666. Sentimens de ſaint Gregoire de Nazianze ſur les ſecondes nôces, 262

*Noé.* Saint Ambroiſe ſemble juſtifier ſon ivreſſe comme ayant été involontaire, &c. 372. Il croit que Noé & ſes trois fils ont vécu pendant tout le tems du déluge dans la continence, 371

*Nonne*, (ſainte) mere de ſaint Gregoire de Nazianze. Ses vertus, 2. Ses pratiques de dévotion, 202. Elle contribue à la converſion de ſon mari, 63. Elle obtient de Dieu ſon fils ſaint Gregoire & le lui conſacre, 3. 202. Elle le délivre du naufrage par ſes prieres, 202. Meurt ſubitement dans l'Egliſe, & eſt enterrée près des Martyrs, 203

*Nonne*, niéce de ſaint Gregoire de Nazianze, réprehenſible dans ſa conduite, 23

*Novat.* Ses erreurs ſur la penitence, 258. 259

*Novatiens.* Leur dureté à l'égard des pecheurs, 258. Leurs erreurs ſur la penitence refutées par ſaint Ambroiſe, 490. *& ſuiv.* Réponſes aux Objections des Novatiens, 492. Ces heretiques avoient une Egliſe à Conſtantinople nommée Anaſtaſie, 14. Saint Gregoire de Na-

Digitized by Google

zianze ne menace les Novatiens que du feu du purgatoire, 259

## O

*OLYBRIUS*, Conſul en 395. p. 564
*Olympiade* (ſainte) épouſe *Nebride*. Saint Gregoire de Nazianze eſt invité à ſes nôces; lui donne d'excellens avis, &c. 167. 168. lui propoſe pour modele de la conduite, une Dame nommée Theodoſis, 169
*Olympius*, Gouverneur de la ſeconde Cappadoce. Saint Gregoire de Nazianze lui écrit en faveur de Nicobule & d'un Prêtre indigne du ſacré miniſtere, 134. Il lui écrit encore ſur un divorce, pour la ville de Nazianze, *ibid.* & contre les Apollinariſtes, 138. Vertus d'Olympius, 135
*Optat*, Préfet d'Egypte en 384. 281
*Optime*, Metropolitain d'Antioche en Piſidie, ſigne le teſtament de ſaint Gregoire de Nazianze, 23
*Orarium*. C'étoit une eſpece de long mouchoir que les Romains avoient accoutumé de porter au col, 335. 336
*Ordination*. Les Evêques reçoivent le Saint Eſprit dans l'Ordination, 260. Ceremonies de l'ordination d'un Evêque, 43. 44. & 260
*Ordres*. Saint Gregoire de Nazianze ne reconnoît point d'autres Ordres que ceux de Lecteurs, du Diaconat, de la Preſtriſe & de l'Epiſcopat, 280
*Origene*. Utilité de ſes Ouvrages, 305. Saint Ambroiſe ſe ſert des Ouvrages d'Origene pour compoſer les ſiens, 413. L'auteur des Dialogues attribués à ſaint Celaire, frere de ſaint Gregoire de Nazianze, ſe déchaîne contre Origene, 306. Philocalie d'Origene. Saint Gregoire de Nazianze l'envoie à Theodore de Thyanes, 135
*Orontien*. Saint Ambroiſe lui écrit diverſes lettres, 538. 543. 156
*Ozizale*, lieu de la Cappadoce, riche en prairies, en jardin, en herbages & non en bled, 308

## P

*PALAMEDES*. On lui attribue l'invention des poids & des meſures, 300
*Pambon*, Solitaire, défenſeur de la foi de Nicée, 711
*Pancaire*, Diacre de Side. Saint Amphiloque lui écrit, 316
*Pancrace*. Saint Gregoire de Nazianze le recommande à Nectaire, 135
*Panſophe*, jeune homme reſſuſcité par ſaint Ambroiſe, 575
*Pâque*. Les Evêques d'Emilie conſultent ſaint Ambroiſe, ſur le jour auquel on devoit faire la Paſque l'année 387. Jeſus-Chriſt a fait ſa derniere Paſque le 14 de la Lune, 619. Cycle de dix neuf ans dreſſé par ordre du Concile de Nicée, 536
*Paradis*. Les Payens en ont eu quelque idée, 219. Livre du Paradis compoſé par ſaint Ambroiſe, 365. Paradis terreſtre. Saint Gregoire de Nazianze donne un ſens ſpirituel à tout ce que l'Ecriture rapporte du Paradis terreſtre, 183. 219
*Paſſion*. L'eſprit n'eſt pas le maître abſolu de ſes paſſions, mais il l'eſt de les moderer, 386
*Paterne*, Evêque de Bragues, Priſcillianiſte, ſe convertit par la lecture des livres de ſaint Ambroiſe, 576
*Paterne*, homme de conſideration, conſulte ſaint Ambroiſe, s'il peut marier un de ſes fils à la fille de ſa fille, 250. 251
*Patience*. Exemple qu'en donne Epictete, 207
*Patrophile*, Evêque d'Egée. Saint Baſile lui écrit, 697
*Paul* de Samoſate, condamné dans un Concile d'Antioche pour ſes erreurs, & pour ſa mauvaiſe conduite, 208. 209
*Paulin* d'Antioche, aſſiſte en 382. au Concile de Rome, 338
*Paulin*, depuis Evêque de Nole. Saint Ambroiſe loue ſa converſion, & en écrit à Sabin, Evêque de Plaiſance, 549
*Pauvres*. Diſcours de ſaint Gregoire de Nazianze, ſur l'amour pour les pauvres, 57. & *ſuiv.*
*Payens*. Leur morale renverſe les grands principes, 39. 40
*Peché*. Il ne s'efface que par les larmes; il n'y a ni Ange, ni Archange qui puiſſe le remettre autrement, &c. 546. Les Evêques & les Prêtres ont reçu de Jeſus-Chriſt le pouvoir de remettre les pechés, &c. 654. Ce pouvoir eſt ſans aucune limitation, 655
*Peché* originel. Sentiment de ſaint Gregoire de Nazianze ſur le peché originel, 231. Saint Auguſtin cite pluſieurs paſſages de ce ſaint Docteur contre les Pelagiens, 232. Sentiment de ſaint Ambroiſe, 608. & *ſuiv.* de Didyme l'aveugle, 745. Tranſfuſion du peché originel, comment expliquée par ſaint Ambroiſe, 544
*Pelage*, (ſaint) Evêque de Laodicée, eſt établi un des centres de la Communion Catholique, 697
*Pelagie*, (ſainte) Martyre, 539
*Penitence*. Erreur des Novatiens ſur la penitence. Voyez *Novatiens*. Sentiment de ſaint Gregoire de Nazianze ſur la penitence, 256. La penitence eſt un baptême de larmes, 241. Elle doit être proportionnée aux pechés que l'on a commis, 258. Sentiment de ſaint Ambroiſe

Digitized by Google

ſur la penitence ; 650. 651
*Penitence* publique. Elle ne s'accordoit qu'une fois, 651. Exemples de la penitence publique, *ibid.*
*Peregrin*, Soûdiacre de Carthage, ſous ſaint Eugene, 249
*Perſe*. Deux Seigneurs de Perſe viſitent ſaint Ambroiſe, 353
*Perſecution*. Celle de Maxime a été la plus cruelle de toutes, 196. Les perſécutions au lieu d'abattre & d'obſcurcir l'Egliſe, l'ont rendu plus ferme & plus illuſtre, 73. Reſſource des Chrétiens dans les perſécutions. Maximes qu'ils doivent obſerver, 41. *& ſuiv.*
*La Perſeverance* dans le bien ne vient ni de celui qui veut, ni de celui qui court, &c. 637
*Phalere*, Evêque de Tarſe en 394. 698
*Phebade*, (ſaint) Evêque d'Agen. Sa naiſſance ; ſon épiſcopat. Il réfute la formule de Sirmium en 358. *p.* 320. Il aſſiſte au Concile de Rimini en 359. *ibid.* Sa fermeté dans ce Concile, 321. Il ſe laiſſe ſurprendre aux artifices des Ariens, *ibid.* Il paroit avoir aſſiſté au Concile de Paris en 360. Il ſe trouve à celui de Saragoce, 322. L'année de ſa mort eſt incertaine, *ibid.* Son traité contre les Ariens ; analyſe de ce traité, 323. *& ſuiv.* Autres écrits de ſaint Phebade qui ſont perdus, 328. Editions de ſon traité contre les Ariens, 329
*Philadelphe*, Solitaire de Nazianze, 563
*Philagrius*, incommodé de divers maux, 207. S. Gregoire de Nazianze lui écrit, 132. 133
*Philon*. Saint Ambroiſe a puiſé dans les écrits de ce Juif, 368. 385. 539. 544
*Phocas*, fils de Vitalien, 165
*Photius*, Sophiſte, 136
*Phyſiologus*. Livre fauſſement attribué à ſaint Ambroiſe, 572
*Pierre* & Paul, (ſaints) ont ſouffert le martyre à Rome, 293. Saint Pierre a prêché en Judée, *ibid.* Il ne mangeoit par jour que pour un ſol de Lupins, 294. Viſion qu'il eut en ſortant de Rome, 532
*Pierre*, Evêque d'Alexandrie, établit ſaint Gregoire de Nazianze, Evêque de Conſtantinople, & lui en envoie les marques, 13. ſe déclare enſuite contre lui pour Maxime, 17
*Pierre*, fils de Vitalien, 65
*Poëſie*. Son origine, 300
*Poſthumien*, Préfet du Prétoire en 383. Saint Gregoire de Nazianze lui écrit, 137
*Prédeſtination*. Sentiment de ſaint Ambroiſe ſur la prédeſtination, 640
*Prédication*. Saint Ambroiſe prêchoit tous les Dimanches, 334
*Preſens*. Ils ſont capables d'aveugler le plus honnête homme, 75
*Preſens*. Coûtume de ſe faire de petits preſens aux jours de grandes fêtes, 235
*Prêtres*. Reſpect qui leur eſt dû, ils ſont dignes d'être honorés, à cauſe du Sacrifice qu'ils offrent, 418
*Prier*. Il eſt défendu de prier les bras en croix en préſence des Payens, 489
*Primauté* de ſaint Pierre. Sentiment de ſaint Gregoire de Nazianze, 260. 261. & de ſaint Ambroiſe, 669. 670
*Probe*, Préfet d'Italie, en 368. donne entrée à ſaint Ambroiſe dans ſon Conſeil, 331
*Probe*, Senateur Romain ; ſa magnificence ; ſe fait admirer dans la Perſe, 353
*Probin*, Conſul en 395. *p.* 564
*Procope* invite ſaint Gregoire de Nazianze aux nôces de ſainte Olympiade, 167. S. Gregoire lui écrit, 135. 136
*Proërefe*, Sophiſte d'Athènes, ſous lequel ſaint Gregoire de Nazianze & ſaint Baſile étudient, 199. Sa patrie ; ſon éloquence. Les Romains lui dreſſent une ſtatue d'airain avec cette inſcription : *Rome la Reine des Villes, au Roi de l'éloquence*, *ibid.* Il fait un voyage dans les Gaules ſous Conſtance, *ibid.* quitte pour la foi ſa Chaire de Profeſſeur ſous Julien, 200
*Proſperité* dont jouiſſent les méchans, (la) n'eſt nullement un avantage, ni pour cette vie ni pour l'autre, 405
*Protais* (ſaint) martyr. Ses reliques trouvées par ſaint Ambroiſe, 346
*Puiſſances temporelles*. L'exemple de Jeſus-Chriſt qui ſe ſoumet aux Impôts publics, nous apprend à les payer nous-mêmes, & à être ſoumis aux puiſſances temporelles, 670
*Purgatoire* établi par ſaint Gregoire de Nazianze, 206. par ſaint Ambroiſe, 673
*Pythagore* étoit Juif d'origine, ſelon ſaint Ambroiſe ; il avoit tiré dans les livres Saints des Hebreux ſes plus belles maximes ſur la morale, 538

## R

*RELIGION* Chrétienne. Perfection de ſa morale, 40
*Reliques*. Honneurs rendus aux reliques des Saints ; leur pouvoir & leur vertu, 36. *&* 268 Elles operent divers miracles, 672. Objections des Proteſtans contre le culte des Saints & de leurs reliques, réfutées, 669. *& ſuiv.* Reliques des Martyrs miſes ſous l'autel ; raiſon de cette pratique, 353. *&* 671. Reliques de ſaint André, de ſaint Luc & de ſaint Timothée tranſportées à Conſtantinople, 22
*René*, heretique, accuſateur de la vierge Indeie, 517. eſt excommunié, 518.

*Rhegin*,

*Rhegin*, Solitaire de Nazianze, 163
*Réſurrection*. Traité de ſaint Ambroiſe intitulé, de la foi en la réſurrection, 560. Preuves de la réſurrection, 561. La reſurrection generale ſe fera en un inſtant; mais chacun reſſuſcitera ſelon ſon degre de merite, *ibid.* Les Hieracites nioient la réſurrection. Exemple d'un mort reſſuſcité, 711
*Richeſſes*; uſage qu'on doit faire des richeſſes, 417
*Rufin*, Grand-Maître du Palais, anime Theodoſe à la vengence contre les ſéditieux de Theſſalonique, 350. eſt fait Préfet du Prétoire en 392.
*Rumoride* Payen, Maître de la Milice, 527

## S

*SABBAT*. Les Hypſiſtaires obſervoient le Sabbat, & la diſtinction des animaux avec les Juifs, a
*Sabin*, Evêque de Plaiſance. Saint Ambroiſe lui écrit pluſieurs lettres, 544. 545. 549
*Sacerdoce*; raiſon qu'avoit ſaint Gregoire de fuir le Sacerdoce, & de s'y ſoumettre, 31
*Sacerdos*, Prêtre & ami de ſaint Gregoire de Nazianze, eſt chargé du ſoin des pauvres & des Religieux par ſaint Baſile, 142. eſt perſecuté; ſaint Gregoire de Nazianze l'exhorte à la patience, 143. Mort de Sacerdos, 144
*Sacrifier*. Il y a du péché à ſacrifier avec un cœur ſouillé: mais il y en a davantage à reverer indiſtinctement les oſſemens de tous les morts, 173
*Sage*. Il n'y a que le ſage qui ſoit vraiment riche & vraiment libre; maxime vantée par les Philoſophes Payens, 539
*Sage*. En quoi conſiſte le bonheur du Sage, 387
*Sages* du ſiecle comparés aux Chauves-ſouris, 363
*Saints*. Invocation des Saints & leur interceſſion, 267. 268. & 670. 671
*Salomon*. Saint Ambroiſe lui donne le titre de Saint; les Juifs le tenoient pour le Chriſt, 597
*Samedi*. On ne jeûnoit point le Samedi à Milan, même en Carême, 334
*Samuel*. Saint Gregoire de Nazianze laiſſe en doute ſi la Pythoniſſe évoqua réellement l'ame de Samuel, 220. Selon ſaint Ambroiſe, Samuel apparut veritablement à Saul, 597
*Sarmation*, Moine apoſtat, 552. 553
*Saſimes*, bourgade de Cappadoce. Deſcription de ce lieu; ſaint Gregoire de Nazianze en eſt fait Evêque, 55. Il ſe met en devoir d'en prendre poſſeſſion; Anthyme s'y oppoſe, 130
*Satisfaction* Il ne ſuffit pas au pecheur de confeſſer ſes pechés & d'en avoir de la douleur, pour en obtenir le pardon; il faut qu'il les expie encore par les larmes, par ſes jeûnes, &c. Réponſe à une difficulté touchant la ſatisfaction, 658
*Saturnin*, (ſaint) martyr, Evêque de Toulouſe, 275
*Saturnin*, General & Conſul en 383. S. Gregoire lui écrit, 137
*Saturnin*, Evêque d'Arles, Arien, 322
*Satyre*, (ſaint) frere de ſaint Ambroiſe, qui le charge du ſoin de ſes affaires domeſtiques, 333. Vertus de ſaint Satyre; ſa mort, 559. Saint Ambroiſe compoſe ſon épitaphe, 336. prononce ſon Oraiſon funebre, 336. & 559. le fait enterrer à la gauche de ſaint Victor martyr, à Milan, 204
*Sébaſtien*. Les actes du martyre de ſaint Sebaſtien ne ſont point de ſaint Ambroiſe, 573
*Secondien*, Evêque Arien, dépoſe dans le Concile d'Aquilée en 381.
*Seleucie*. Il y avoit à Seleucie une Egliſe ſous le nom de ſainte Thecle, 293. Concile de Seleucie, comparé à la tour de Babel, 68
*Seleucus*. Saint Gregoire de Nazianze lui adreſſe un poëme, 586
*Sentences* de ſaint Gregoire de Nazianze, 173. 575. *& ſuiv.*
*Sepulchres*. Epigrammes de ſaint Gregoire de Nazianze, contre ceux qui vendoient les ſepulchres, c'eſt à-dire les marbres, les colonnes, &c. Loix des Empereurs qui condamnent ces ſortes de trafics, 206
*Sepulture*. Devotion des fideles de ſe faire enterrer dans les Egliſes près des Martyrs. Exemples, 203. 204. Cette devotion degenere en abus; les Saints Peres de l'Egliſe s'en plaignent, 204. 205. Humilité de ſaint Ephrem, Diacre d'Edeſſe, qui défend à ſes diſciples de l'enterrer ni ſous l'Autel, ni en aucun endroit de l'Egliſe, 205
*Serment*. Saint Gregoire de Nazianze depuis ſon baptême, n'en voulut jamais faire aucun, 5
*Servais*, (ſaint) Evêque de Tongres, aſſiſte au Concile de Rimini, 321
*Severe*, Evêque de Naples; ſaint Ambroiſe lui écrit vers l'an 393. 550
*Severe*, aveugle, gueri à Milan, par les reliques de ſaint Gervais & de ſaint Protais, 346
*Side*, en Pamphilie; il s'y tient un Concile contre les Meſſaliens, 314
*Simon* le Cyrenéen étoit Gentil, & non pas Juif, ſelon ſaint Ambroiſe, 60
*Simplicien*, ami de ſaint Ambroiſe, qui lui écrit vers l'an 387. 539
*Sirice*, (le Pape) eſt auteur de la lettre touchant l'affaire de Bonoſe, 548. Saint Ambroiſe lui écrit vers l'an 389. 543
*Sirmium*. Seconde formule de Sirmium rejettée

par les Evêques Gaulois. Saint Phebade, Evêque d'Agen la réfute, 320. 323. *& ſuiv.*
*Siſinnius* pardonne à ſon fils qui s'étoit marié ſans ſon agrément, 558
*Smaragde*, Abbé de S. Michel en Lorraine, 608
*Solitaires.* Saint Gregoire de Nazianze oppoſe leurs vertus à celles des Philoſophes, &c. 36
*Sophrone*, Préfet de Conſtantinople; ſaint Gregoire lui écrit, 124. 125. 136. en faveur d'Eudoxe, 133. & d'Amphiloque laïque, 845
*Sothere*, (ſainte) parente de ſaint Ambroiſe, 476
*Soto*, (Pierre) Dominicain, doute ſans raiſon des deux livres de la penitence, compoſés par ſaint Ambroiſe, 489
*Stilicon*, (le Comte) craint la mort de ſaint Ambroiſe, 357
*Studius*, Magiſtrat, conſulte ſaint Ambroiſe, 537
*Suſanne*: ſon hiſtoire citée par ſaint Gregoire de Nazianze & par ſaint Ambroiſe, comme faiſant partie de la Prophetie de Daniel, 216. *&* 591. & par Didyme l'aveugle, 743
*Suſanne*, Vierge, qui s'étoit laiſſée corrompre, 476. Saint Ambroiſe lui répreſente l'énormité de ſon crime, 478. *& ſuiv.*
*Symbole* des Apôtres; l'Egliſe Romaine l'a toujours conſervé dans ſa pureté, 543
*Symmaque*, Préfet de Rome, envoie ſaint Auguſtin enſeigner la Rhétorique à Milan, 346 Demande au nom du Senat le rétabliſſement de l'Autel de la Victoire, 339. *&* 524. S. Ambroiſe s'y oppoſe, 522. *& ſuiv.*
*Syniſactes*, voyez *Agapetes.*

## T

*TE Deum laudamus*, n'a point été fait par ſaint Ambroiſe & par S. Auguſtin, 567
*Tempérance*; en quoi conſiſte cette vertu, 441
*Temporel.* Les Souverains ne ſont ſoumis qu'à Dieu en ce qui regarde le temporel de leurs Etats, 670
*Teſtamens*; celui de S. Gregoire de Nazianze eſt ſelon toutes les formes du Droit Romain, 22. 23
*Thamar*: ſentiment de ſaint Ambroiſe ſur l'action de Thamar, 595. 596
*Thecle*, (ſainte) délivrée miraculeuſement du feu & des Lions, &c. 294. Si elle fut martyriſée, 295. *&* 539. Egliſe dediée à Dieu ſous le nom de cette Sainte, 595
*Thecle*, ſœur de Sacerdos, 142. Saint Gregoire la conſole ſur la mort de ſon frere, 144
*Themiſtius*, Evêque d'Andrinople, ſigne le Teſtament de ſaint Gregoire de Nazianze, 23
*Themiſtius*, Sophiſte Payen: Saint Gregoire de Nazianze lui écrit pour Amphiloque, 145
*Theodore*, Evêque de Cappadoce, preſſe S. Gregoire de Nazianze d'accepter l'Epiſcopat de Conſtantinople, 13
*Theodore*, Evêque de Tyanes. Saint Gregoire de Nazianze lui envoie la Philocalie d'Origene, 135. Lui écrit pluſieurs lettres, 139. *& ſuiv.*
*Theodore*, different de celui de Tyanes, 142
*Theodore* de Mopſueſte, diſciple de Diodore de Tarſe, 697
*Theodoſe*, Evêque d'Ide dans la Lycaonie, ſigne le teſtament de S. Gregoire de Nazianze, 23
*Theodoſe*, (l'Empereur) rejette Maxime le Cynique, 18. met ſaint Gregoire de Nazianze en poſſeſſion de la grande Egliſe de Conſtantinople, 19. de la maiſon Epiſcopale & des revenus de l'Egliſe, 20. Il l'invite au Concile de Conſtantinople; S. Gregoire s'excuſe d'y aller ſur divers prétextes, 25. Theodoſe ordonne le rétabliſſement d'une Synagogue, 348. *&* 540. S. Ambroiſe lui fait révoquer ſes ordres, 549. *&* 543. Theodoſe punit cruellement Theſſalonique, 350. S. Ambroiſe lui répreſente l'atrocité du maſſacre commis à Theſſalonique, 546. Lui refuſe l'entrée de l'Egliſe, 351. Theodoſe ſe ſoumet à la penitence, 352. Fait une loi qui ſuſpend les executions de mort pendant trente jours, 352. S. Ambroiſe l'abſout; lui permet l'entrée de l'Egliſe; mais il le fait ſortir du Chœur, 352. Il lui écrit touchant la mort du jeune Valentinien, 547. Theodoſe eſt victorieux d'Eugene, 355. 551. s'abſtient quelque tems des Sacremens après ſa victoire, 356. S. Ambroiſe lui écrit en faveur de ceux qui étoient entrés dans la rebellion d'Eugene, 552. Mort de l'Empereur Theodoſe en 595. S. Ambroiſe fait ſon Oraiſon funebre, 564. *& ſuiv.* S. Gregoire de Nazianze parle de Theodoſe comme d'un Prince Catholique; mais qui avoit moins de ſerveur que ſes prédeceſſeurs, &c. 300
*Theodoſie*, ſœur de ſaint Amphiloque, 307
*Theodote* le Cabaretier, (ſaint) martyr en 303. *p.* 278
*Theodule*, Evêque d'Apamée, ſigne le teſtament de ſaint Gregoire de Nazianze, 23
*Theodule*, Diacre de Tyanes, aſſiſte au cinquiéme Concile general, 140
*Theologie*: Diſcours de ſaint Gregoire de Nazianze ſur la theologie, 87. *& ſuiv.*
*Theologien*, titre donné à ſaint Gregoire de Nazianze, 301
*Theophanie*, fête de la naiſſance de Jeſus-Chriſt, 99
*Theophile* d'Alexandrie, conſulte ſaint Ambroiſe ſur le different d'Evagre & de Flavien, pour le ſiége d'Antioche, 547. Réponſe de ſaint Ambroiſe, 548
*Theoſebie*, femme de S. Gregoire de Nyſſe, 185 Autre Theoſebie, 203
*Theraſie*, femme de ſaint Paulin, 549

Digitized by Google

*Theſpeſius*, Profeſſeur en eloquence à Ceſaree de Paleſtine ; ſaint Gregoire de Nazianze étudie ſous lui les belles lettres, 4. compoſe une épigramme en ſon honneur, xoo
*Theſſalonique*. Sédition à Theſſalonique, ou Botheric eſt tué ; maſſacre en punition, 330
*Thomas*, ( ſaint ) Apôtre, a prêché dans l'Inde, x93. Faux évangile ſous ſon nom, 579
*Timaſius*, Maître de la milice, 543
*Timothée*, Prêtre de l'Egliſe de Conſtantinople, à qui ſaint Gregoire de Nazianze écrit, 147
*Tollius*, ( Jacques ) publie des poeſies de ſaint Gregoire de Nazianze, 211
*Tombeaux*, épigrammes de ſaint Gregoire de Nazianze contre ceux qui les démoliſſent, & qui y fouillent, &c. 205. Les violateurs des Tombeaux mis en penitence publique, *ibid.* Loix de l'Egliſe & des Empereurs contre les violateurs des Tombeaux, *ibid.* Saint Gregoire de Nyſſe excuſe ceux qui ne touchent point aux dépouilles des morts, &c. 206
*Tradition*. Sentiment de ſaint Gregoire de Nazianze ſur la tradition, 224. de ſaint Ambroiſe, 604
*Trinité*. Sentiment de ſaint Gregoire de Nazianze ſur le Myſtere de la Trinité, 178. 179. 226. *& ſuiv.* de ſaint Ambroiſe, 605. *& ſuiv.* de Didyme, 730. 731. Profeſſion de foi ſur la Trinité, 53. Explication exacte & méthodique du Myſtere de la Trinité, 81. 82. Miracle que Dieu fait en faveur de la croyance de l'Egliſe, touchant le Myſtere de la ſainte Trinité, 535. *&* 536

## V

*VALENS*, ( l'Empereur ) étoit avaricieux, ennemi de Jeſus-Chriſt, &c. 298
*Valentinien*, parent de ſaint Gregoire de Nazianze, l'oblige de quitter Carbales, 148
*Valentinien* I. ( Empereur ) approuve la liberté genereuſe de ſaint Ambroiſe, confirme ſon élection, 335
*Valentinien*, ( le jeune ) publie une loi qui autoriſe les aſſemblées des Ariens, 529. députe ſaint Ambroiſe à Maxime en 383. *p.* 339. refuſe à Symmaque le rétabliſſement de la Victoire, 339. *&* 340. mande ſaint Ambroiſe pour recevoir le Baptême de ſes mains, 354. Arbogaſte le fait étrangler ; le corps de Valentinien eſt tranſporté de Vienne à Milan, 354. *&* 562. Saint Ambroiſe prononce ſon oraiſon funébre en préſence de Juſta & Grata, ſœurs de ce Prince ; il ne doute point de ſon ſalut, 354
*Valentiniens*, héretiques ; leur temple brûlé par des Moines qu'ils avoient maltraités, 348
*Valerien*, ( ſaint ) Evêque d'Aquilée, aſſiſte au Concile de Rome en 382, *p.* 338
*Vaſes* deſtinés au ſervice de l'Autel, 650. Saint Ambroiſe les fait fondre & les vend pour racheter des captifs, 334
*Vautours*, ( les ) conçoivent ſans accouplement, 363
*Vercelle*. Lettre de ſaint Ambroiſe à l'Egliſe de Verceille, 552
*Verſen* ou *Verinien*, veut ſéparer ſa fille d'avec ſon gendre, Olympius commet ſaint Gregoire pour examiner cette affaire, 134
*Vertu*. Elle n'eſt pas ſeulement un don de Dieu, elle vient auſſi de notre volonté, &c. 274
*Vertus Cardinales*. En quoi conſiſte la prudence & la juſtice, 437. 438. la force, 439. *& ſuiv.* & la temperance, 441. Avant la venue de Jeſus-Chriſt, perſonne n'a accompli toutes les vertus ſans avoir la foi en Jeſus-Chriſt, x87
*Victor*, General. Saint Gregoire de Nazianze lui écrit, 146
*Victor* de Tunone, auteur d'un traité ſur la pénitence, attribué à ſaint Ambroiſe, 571
*Victor* de Cartene avoit compoſé un traité ſur la même matiere, 571
*Victoire*. Conſtantius fait abattre en 357. l'autel de la victoire ; Julien l'*Apoſtat* la fait rétablir, 337. Gratien la fait ôter, 339. Valentinien refuſe ſon rétabliſſement, 340
*Victrice*, ( ſaint ) Evêque de Rouen, 354
*Vierge*. ( la ſainte ) Saint Gregoire de Nazianze lui donne le titre de Mere de Dieu, 233. Saint Irenée l'appelle l'Avocate d'Eve, 267. La ſainte Vierge eſt le modéle de toutes les Vierges ; ſes vertus, 459. Sa chaſteté, 620. Dieu a voulu qu'elle fût mariée, afin que ſon honneur fût à couvert ſous le voile du mariage, &c. 621. Elle n'eſt point tombée dans un doute ſemblable à celui de Zacharie, 621. La pieté nous oblige de croire qu'elle n'a commis aucun peché, 622. Si le Sauveur en naiſſant a ouvert le ſein de la ſainte Vierge, & rompu le ſceau de ſa virginité, 623. La ſainte Vierge a conſervé ſa virginité & ſon intégrité avant & après la naiſſance de Jeſus-Chriſt, 624. Saint Ambroiſe a défendu la virginité perpetuelle de Marie contre les Bonoſiaques, 470. *& ſuiv.* Conſtance de la ſainte Vierge au pied de la Croix de Jeſus-Chriſt, 624. Après ſa mort elle ſe retire dans la maiſon de ſaint Jean, *ibid.* Il y a eu un veritable mariage entre la ſainte Vierge & ſaint Joſeph, &c. 625
*Vierge*, ( une ) Arienne, inſulte ſaint Ambroiſe & meurt, 337
*Vierge* d'Antioche, ( une ) condamnée à être proſtituée dans un lieu infâme, eſt délivrée par un ſoldat qui change d'habit avec elle, 460
*Vierges* conſacrées à Dieu ; les unes vivoient dans leurs maiſons avec leurs parens, les au-

tres vivoient en communauté dans des Monaſteres, 164. 468. 676. elles n'en ſortoient jamais que pour aller à l'Egliſe aſſiſter aux Offices divins, &c. 677. Conſécration des Vierges faite par l'Evêque; pratiques qui s'obſervoient dans cette conſécration, *ibid.*

*Vierges* du Plaiſantin, du Boulonnois & de la Mauritanie, viennent recevoir de la main de ſaint Ambroiſe, le voile de la virginité, 457

*Vierges* qui ſe ſont donné la mort à elles-mêmes, de peur de tomber entre les mains des perſécuteurs; ce qu'en penſoit S. Ambroiſe, 462

*Vierges*, (les) qui ont voué la chaſteté & reçu le ſacré voile, commettent un adultere ſi elles viennent à ſe marier, 677

*Vigile*, Evêque de Trente, ſaint Ambroiſe lui écrit ſur les devoirs de ſon Miniſtere, 527

*Virginité*. Poëme de ſaint Gregoire de Nazianze ſur la virginité. Excellens avis qu'il donne aux Vierges, 153. 154. La virginité eſt plus excellente que le mariage, 152. Elle n'eſt pas de préceptе, mais de conſeil, 553

*Viſite* des Vierges. Saint Ambroiſe n'approuve pas qu'elles ſoient viſitées par des Sages-Femmes, 519. Cette épreuve de la chaſteté des perſonnes du ſexe, eſt un moyen fort douteux; exemple, 519

*Vital*, (ſaint) martyr; tranſlation de ſes reliques; ſaint Ambroiſe les place ſous l'Autel de l'Egliſe qu'il avoit dédiée à Florence, 355. 474

*Vitalien*. Sa dureté envers ſes enfans, 165. Les deux Gregoires de Nazianze & de Nyſſe, ſaint Amphiloque d'Icone & Boſphore de Colonie s'emploient pour réconcilier le pere avec ſes enfans, 166

*Vœux*. Uſage de faire des vœux aux Martyrs, 671

*Urane*, voyez *Satyre*.

*Uriel*. Nom d'un bon Ange, ſelon ſaint Ambroiſe; Uriel étoit invoqué dans les Litanies ſous le regne de Charlemagne, 626. & 627.

*Uſure*. Sentiment de ſaint Ambroiſe, 528. 680. L'uſure eſt un peché comparable à l'idolâtrie & à l'homicide, 401. Elle eſt condamnée par les divines Ecritures, 402. Dureté des uſuriers; hiſtoire rapportée par ſaint Ambroiſe, ſur ce ſujet, 401

## Z

ZEBEDE'E. Les enfans de Zebedée; pourquoi appellés enfans du Tonnere, 222

*Zenon*, Evêque de Verone, 517

*Fin de la Table des Matieres du Septiéme Volume.*

## *APPROBATION.*

J'AI lû par ordre de Monſeigneur le Chancelier, le ſeptiéme Tome de l'Ouvrage intitulé, *Hiſtoire Générale des Auteurs Sacrés & Eccleſiaſtiques, tant de l'Ancien que du Nouveau Teſtament, &c. par le R. P. Dom* REMY CEILLIER, *Religieux Benedictin de la Congregation de Saint Vanne & de Saint Hydulphe*, & je n'y ai rien trouvé qui doive empêcher d'en continuer l'impreſſion. A Paris ce 10. May 1738.

*Signé*, DU RESNEL.

PRIVILEGE

# PRIVILEGE DU ROI.

LOUIS PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE: A nos amés & feaux Conſeillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conſeil, Prevôt de Paris, Baillifs, Senéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Juſticiers qu'il appartiendra: SALUT. Notre bien amé PIERRE-AUGUSTIN LE MERCIER, Pere, Imprimeur-Libraire à Paris, Syndic de ſa Communauté, Nous ayant fait remontrer qu'il lui auroit été mis en mains un Ouvrage qui a pour titre : *Hiſtoire Generale des Auteurs Sacrés & Eccleſiaſtiques*, qu'il ſouhaiteroit imprimer ou faire imprimer & donner au Public, s'il nous plaiſoit lui accorder nos Lettres de Privilege ſur ce neceſſaires; offrant pour cet effet de l'imprimer ou faire imprimer, en bon papier & beaux caracteres, ſuivant la feuille imprimée & attachée pour modele ſous le contreſcel des Preſentes. A CES CAUSES, voulant traiter favorablement ledit Expoſant, & reconnoître en ſa perſonne les ſervices qu'il Nous a rendus, & ceux qu'il Nous rend encore actuellement, en lui donnant les moyens de Nous les continuer; Nous lui avons permis & permettons par ceſdites Preſentes, d'imprimer ou faire imprimer ladite Hiſtoire Generale des Auteurs Sacrés & Eccleſiaſtiques, tant de l'ancien que du nouveau Teſtament, avec des notes, par le Reverend Pere Dom REMY CEILLIER, Religieux Benedictin de la Congrégation de ſaint Vanne, en un ou pluſieurs volumes, conjointement ou ſéparément, & autant de fois que bon lui ſemblera; & de le vendre, faire vendre & débiter par tout notre Royaume, pendant le tems de trente années conſécutives, à compter du jour de la date deſdites Préſentes. Faiſons défenſes à toutes ſortes de perſonnes, de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, d'en introduire d'impreſſion étrangere dans aucun lieu de notre obéiſſance; comme auſſi à tous Imprimeurs, Libraires & autres, d'imprimer, faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire ledit Ouvrage ci-deſſus ſpecifié, en tout ni en partie, ni d'en faire aucuns Extraits, ſous quelque prétexte que ce ſoit, d'augmentations, corrections, changement de titre, même de traduction en langue latine, ou quelqu'autre ſorte de langue que ce puiſſe être, ou autrement, ſans la permiſſion expreſſe & par écrit dudit Expoſant, ou de ceux qui auront droit de lui; à peine de confiſcation deſdits Exemplaires contrefaits, de dix mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, l'autre tiers audit Expoſant, & de tous dépens, dommages & interêts. A la charge que ces Preſentes ſeront enregiſtrées tout au long ſur le Regiſtre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles. Que l'impreſſion de cet Ouvrage ſera faite dans notre Royaume & non ailleurs; & que l'Impetrant ſe conformera en tout aux Reglemens de la Librairie, & notamment à celui du 10 Août 1725. & qu'avant que de l'expoſer en vente, le manuſcrit ou imprimé qui aura ſervi de Copie à l'impreſſion dudit Livre, ſeront remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée ès mains de notre très-cher & feal Chevalier Garde des Sceaux de France le Sieur CHAUVELIN; & qu'il en ſera enſuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier, Garde des Sceaux de France le Sieur CHAUVELIN, le tout à peine de nullité des Preſentes. Du contenu deſquelles vous mandons & en-

joignons de faire jouir l'Expoſant ou ſes ayans cauſe, pleinement & paiſiblement, ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la Copie deſdites Preſentes, qui ſera imprimée au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, ſoit tenue pour duement ſignifiée, & qu'aux Copies collationnées par l'un de nos amés & feaux Conſeillers & Secretaires, foi ſoit ajoûtée comme à l'Original. Commandons au premier notre Huiſſier ou Sergent, de faire pour l'éxecution d'icelles tous Actes requis & neceſſaires, ſans demander autre permiſſion, & nonobſtant clameur de Haro, Charte Normande, & lettres à ce contraires: CAR tel eſt notre plaiſir. DONNÉ à Paris, le vingt-uniéme jour du mois de Mars, l'an de grace mil ſept cent trente-deux, & de notre Regne le dix-ſeptiéme. Par le Roi en ſon Conſeil.

Signé, SAINSON.

*Regiſtré ſur le Regiſtre VIII. de la Chambre Royale des Imprimeurs & Libraires de Paris, N°. 327. fol. 315. conformément aux anciens Réglemens, confirmés par celui du 28. Fevrier 1723. A Paris le 24. Mars 1732.*

*Signé*, P. A. LE MERCIER, *Syndic.*

Et ledit Sieur P. A. Le Mercier a fait part du préſent Privilege aux Sieurs P. A. Paulus-du-Meſnil & Philippe-Nicolas Lottin, Libraires à Paris, pour en jouir conjointement avec lui, ſuivant l'accord fait entr'eux. A Paris, ce 17 Octobre 1727. P. A. LE MERCIER.

---

## *Additions & Corrections à faire dans ce ſeptiéme Volume.*

PAGE 3. *ligne* 13. il n'eſt pas certain ſi ſaint Gregoire étoit l'aîné, *liſez*, il eſt certain que ſaint Gregoire n'étoit pas l'aîné. *Voyez page* 302. *ligne* 2 *Page* 8. *ligne* 16. quelques-uns ont cru, *liſez* c'eſt l'opinion commune que l'on a ſuivi, *tom.* 5. *pag.* 569. *Page* 10. *ligne* 25. ſaint Euſebe d'Emeſe, *liſez* ſaint Euſebe de Samoſates. *Page* 19. *ligne* 5. Denophile, *liſez* Demophile. *Page* 39. *à la marge*, *ligne derniere*, perſécution de la morale chrétienne, *liſez*, perfection de la morale chrétienne. *Page* 62. *ligne* 20. ayant près de cent ans, *liſez* ayant cent ans. *Page* 64. *ligne* 41. faiſant manger du pain, *liſez* faiſant manger du pain en ſonge. *Page* 100. *à la marge*, *effacez* Diſcours de ſaint Gregoire ſur la fête des ſaints luminaires. *Page* 146. *ligne* 11. Allanius, *liſez* Ablabius. *Page* 148. *ligne* 17. Theodon, *liſez* Theodore. *Page* 149. *ligne* 7. §. IV. *liſez* Article IV. *Page* 155. *ligne* 11. d'Achan, *liſez* de Saphire *Page* 163. *ligne* 40. Nicodeme, *liſez* Nicomede. *Page* 193. *ligne* 10. Conſtantin, *liſez* Conſtantius pere du grand Conſtantin. *Page* 205. *ligne* 35 comme les coupables, *liſez* comme coupables. *Page* 317. *ligne* 4. Martyrs. *ajoûtez* & il eſt certain que la fête de ſaint Baſile ne ſe faiſoit alors que dans la Cappadoce. *Page* 336. *à la marge*, Anthemius, *liſez* Anemius. *Page* 413. *ligne* 10. Sabbatien *liſez* Barbatien. *Page* 437. *ligne* 3. d'Orchitas, *liſez* d'Architas. *Page* 527. *ligne* 9. Banton, *liſez* Bauton. *Page* 564. *ligne* 9. Probia, *liſez* Probin. *Page* 576. *à la marge*, livres contre Apollinaire, *ajoûtez*, & contre les Priſcillianiſtes. *Page* 576. *ligne* 6. puiſque, *effacez* puiſque. *Ibidem*, ligne 7. en doctrine, *effacez* en, *ajoûtez* des Priſcillianiſtes. *Ibid. ligne* 9. Apollinaire, *liſez* ces heretiques.

---

De l'Imprimérie de la Veuve LE MERCIER, 1738.